



HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS
LE COMMENCEMENT DU MONDE
JUSQU'À PRÉSENT.

D'APRÈS L'ANGLOIS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

TOME TRENTE-HUITIEME.

CONTENANT

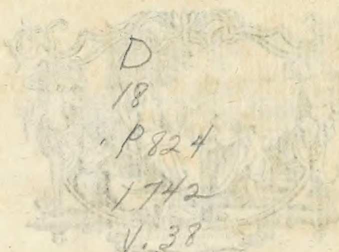
LA SUITE DE L'HISTOIRE DES DUCHÉS DE SAVOIE ET DE PIEMONT, ET DU ROYAUME DE SARDAIGNE, ET L'HISTOIRE DE GENÈVE.

ENRICHIE DES CARTES NÉCESSAIRES.



À AMSTERDAM ET À LEIPZIG,
Chez *ARKSTÉE & MERKUS*,
Et se vend à Paris chez *NYON*, *l'aîné.*
MDCCLXXVI.
Avec Privilège.





TABLE

DE CE TRENTE-HUITIEME

VOLUME.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET CELLE DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

SUITE DU CHAPITRE XIII.

HISTOIRE DES DUCHÉS, DE SAVOIE, ET DE PIEMONT ET DU ROYAUME DE SARDAIGNE.

CHAPITRE XIV.

HISTOIRE DE GENÈVE.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ÉTATS QUI S'Y TROUVENT OU Y CONFINENT.

CHAPITRE XIV.

Histoire de GENÈVE.

SECTION I.

Description de la Ville & du Territoire de Genève: Abrégé de son Histoire jusqu'à l'an 1500.

SECT. I. *Histoire de* Genève *jusqu'en* 1500.

Description de Genève.

La ville ou cité de Genève est bâtie sur une éminence, à l'endroit où le Rhône sort du Lac de Genève, ou Lac Leman, & c'est au dessous que ce fleuve se joint à l'Arve. Spon, historien de Genève, ne veut pas que le mot *Genève*, vienne des arbrisseaux de genievre qui croissoient autrefois sur cette éminence. „ Ne croiroit-on pas, dit-il, „ qu'on parloit les-langues latines, ou françoises, quatre cens ans avant „ la fondation de Rome?" Mais, cet historien ne fait pas attention, que les langues latines & grecques, de même que la langue françoise, tirent leurs racines de la langue celtique, dont la toscane même n'est qu'un dialecte. Le Rhône divise la ville de Genève en trois parties inégales, qui communiquent les unes aux autres par quatre ponts. La plus grande division est celle du côté de la Savoie; la seconde se nomme

Sect. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

le quartier de S. Gervais, & confine au pays de Gex en France; la troisieme n'est qu'une Isle formée par le Rhône, de sept cens pieds en longueur & de deux cens en largeur. La religion de Calvin est la religion dominante. Genève contient six églises, parmi lesquelles la cathédrale de St. Pierre tient le premier rang. Les Professeurs de Philosophie donnent leurs leçons dans la chapelle des Machabées, où les Italiens & les Allemands ont obtenu la permission de célébrer l'office Divin. Dans l'année 1707, les Luthériens obtinrent la même grace, mais, sans aucune maison particuliere. l'Hôtel-de-ville est un très beau bâtiment, l'Université, fondée ou 1558, & célebre aujourd'hui dans toute l'Europe, entretient douze Professeurs.

Mœurs des habitans de Genève.

Quoique le territoire de Genève soit extrêmement petit, plusieurs circonstances concourent à faire de cette ville un lieu de délices. L'air de tranquillité, de liberté & de politesse qu'on voit régner parmi les gens au dessus du commun, invite les étrangers à venir habiter parmi eux. Ceux sur-tout qui se destinent à l'étude, ou à la contemplation, trouvent dans cette-ville tous les agrémens & toutes les ressources imaginables. Les environs, où l'art & la nature se marient d'une façon merveilleuse, forment le coup d'œil le plus riant. L'air est très-sain; les habitans, ceux principalement qui travaillent aux ouvrages de méchanique, sont adroits & ingénieux. Les denrées en tout genre abondent dans Genève & dans son petit territoire, où elles se vendent à très bon marché. C'est le passage ordinaire des commerçans, ou des voyageurs qui vont de France en Allemagne, ou en Italie, & réciproquement. Ces avantages, joints à la modestie & à l'intégrité des magistrats, ainsi qu'au grand nombre de savans qui se trouvent dans cette ville, y attirent un concours prodigieux de jeunes seigneurs étrangers, de la plus haute distinction, qui viennent étudier à l'Academie & se perfectionner dans la langue françoise. Il y a dans Genève deux hôpitaux, une maison de correction, un arsenal, avec une espece de chantier pour les barques publiques, les yachts & les autres vaisseaux.

Gouvernement de Genève.

Mais ce qui, peut-être, contribue le plus à l'importance & à l'indépendance de Genève, est la forme du gouvernement, qui est celui d'une République vraiment libre. La souveraineté réside dans l'assemblée générale des citoyens & des bourgeois qui peuvent être au nombre de 15 cens. C'est là (dans le corps entier du peuple) que se trouve, comme dans sa source, le pouvoir législatif, électif & confédératif; aucune loi de quelque importance, ne peut avoir de force & d'autorité, si elle n'est approuvée du peuple: aucune charge de magistrature, qui influe sur la généralité, ne peut être conférée, que par les suffrages du peuple; & aucune alliance nouvelle, aucun traité de paix, ni aucune déclaration de guerre, ne peuvent se faire sans sa participation. Quand il s'agit de faire quelques-uns de ces actes de souveraineté, dont je viens de parler, le Petit-Conseil, composé de 25 personnes, comme on va le voir, assemble le peuple avec l'avis du Conseil des 200, soit nécessairement quand la loi le prescrit, ou selon sa prudence dans les autres cas; après quoi les bourgeois décident simplement l'affaire, ou en approuvant, ou en rejettant à la pluralité des suffrages.

Une loi fondamentale pour cette partie de la souveraineté que le peuple s'est reservée, c'est que rien ne doit être porté à l'assemblée générale du peuple, qu'il n'ait été auparavant examiné & approuvé dans les Conseils qui ont l'exercice ordinaire de l'autorité souveraine. Ainsi, tout ce qui se porte devant le peuple, a été auparavant mûrement discuté: c'est pourquoi il lui est très-facile de se mettre dans le bon chemin, & trouvant les affaires toutes digérées, il ne se voit jamais dans la nécessité d'agiter des questions difficiles, ou périlleuses, & il n'a point à craindre de prendre un mauvais parti, par défaut de lumieres, ou par séduction.

Sect. I. *Histoire de* Genève *jusqu'en* 1500.

L'autorité souveraine, comme on vient de le voir, réside dans le Conseil-Général légitimement convoqué, & qui renferme tous les ordres de l'Etat, l'exercice journalier & ordinaire de la souveraineté a été confié aux IV. Syndics & au Conseil des XXV. C'est là le corps de la magistrature, & celui qui administre toutes les affaires provisionnelles de la République. Ce conseil est composé des IV. Syndics & de XXI. Conseillers, auxquels on joint le chef de la Police, appellé le Lieutenant, avec deux Secrétaires d'Etat; mais, comme le lieutenant & les secrétaires n'ont pas voix délibérative; cela fait que ce conseil est appellé le Conseil des XXV, ou le Petit-Conseil, par opposition au Conseil des 200, dont nous parlerons ci-après.

Le pouvoir & les privileges de ce Petit-Conseil sont fort considérables. Comme il a à sa tête les IV Syndics qui sont présidens de tous les Conseils, & que d'ailleurs il a tout l'exercice provisionnel de la souveraineté, il ne peut pas manquer d'être un corps respectable & d'avoir des droits d'une grande étendue. Effectivement, c'est lui qui prend connoissance des contraintes, & des matieres criminelles; il inflige les peines; il a la nomination de divers emplois; & le jugement des affaires civiles, jusqu'à la somme de 100 écus, lui appartient. Enfin, il connoît le premier de toutes les affaires d'Etat, soit étrangeres, soit du dedans, & il exécute même souvent dans les choses de moindre importance, sans en communiquer, lorsque l'occasion & la nécessité le requierent.

Les Syndics qui sont à la tête de ce Conseil, & même proprement à la tête de l'Etat, sont tirés du nombre des Conseillers. Ils sont élus par le peuple; ils exercent leur charge pendant un an, au bout duquel ils remettent leur autorité entre les mains du peuple qui la leur avoit confiée; ils sont ensuite désignés pour rentrer en charge quatre ans après; & on en élit d'autres à leur place qui se démettent pareillement au bout de l'an. Cette dignité de syndics, roule ainsi entre quatre quadrilles qui se succédent mutuellement, & auxquels on supplée, en cas de mort, par le choix d'un, ou de plusieurs nouveaux sujets. C'est là la pratique générale; car, il est rare qu'on exclue un ancien Syndic de son rang, à moins qu'il ne se soit rendu odieux, ou suspect au peuple.

Cette maniere de procéder dans l'élection des Syndics, & dans la durée de leur emploi, a de très-grands avantages pour le public. 1°. Comme ils sont pris dans le nombre des conseillers; ce sont ordinairement des gens consommés dans les affaires, & qui connoissent déja la constitution, & les intérêts de l'Etat. 2°. Ils apprennent de bonne heure l'affabilité,

Sect. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

la douceur & la condeſcendance, qu'il faut avoir pour un peuple libre, puisque c'est de lui qu'ils reçoivent leur dignité, & quils ſont obligés de captiver ſes ſuffrages. 3°. Leur charge finiſſant au bout de l'année, ce court eſpace de tems en diminue la grande autorité, & les porte à en uſer aveç modération. L'eſpérance de pouvoir rentrer en charge, au bout de quatre ans, les engage à travailler à gagner l'amour & la confiance de leurs concitoyens.

Les IV Syndics ayant donc tout le pouvoir proviſionnel en main, ils en partagent entr'eux l'exercice de la maniere ſuivante. Le premier Syndic préſide dans tous les Conſeils. C'est à lui que s'adreſſent toutes les affaires. C'est lui qui les propoſe & les dirige, comme il lui plait. Son autorité, quoique commune entre lui & ſes trois collegues, a cependant une grande prééminence. Le ſecond Syndic préſide au défaut du premier; c'est auſſi lui qui est ordinairement *Syndic de la garde*, c'est-à-dire, le Gouverneur de la place, & chargé de veiller à la ſûreté. Le troiſieme a communément les finances de l'État dans ſon département, & il eſt le chef de ceux qui en ont l'adminiſtration. Le quatrieme Syndic préſide à la régie des hôpitaux, aux chambres de la réforme du luxe, de la ſanté, du commerce, des appellations, &c.

Outre ce Conſeil des XXV, il y en a un autre plus nombreux, compoſé, quand il est complet, de deux cens cinquante perſonnes, dont le Conſeil des XXV fait partie. Les membres de ce Conſeil doivent avoir 30 ans accomplis. Leur place eſt à vie, à moins qu'ils ne faſſent banqueroute, ou qu'ils ne ſoient omis dans le *grabeau*, ou cenſure qui ſe fait annuellement. Les attributs de ce Conſeil ſont, 1°. d'être la Cour ſouveraine de juſtice; 2°. d'avoir le droit de faire grace, 3°. de diſpoſer de toutes les charges importantes, & d'élire les membres du Conſeil des XXV. 4°. de délibérer de ce qui doit être porté au Conſeil-Général; 5°. d'être conſulté ſur toutes les affaires importantes. Ainſi, ce Conſeil eſt un corps mitoyen entre le peuple & le magiſtrat, propre à défendre la conſtitution, & à maintenir l'équilibre entre ſes diverſes parties. Les membres de ce Conſeil ſont choiſis dans le corps de bourgeois, & l'elećtion en appartient au Petit-Conſeil, qui, toutes les fois qu'il en manque cinquante, y ſupplée par autant de ſujets qu'il choiſit à la pluralité des ſuffrages. Les cinquante élus ſont enſuite préſentés au Corps des deux-cens, qui, après en avoir fait le *grabeau*, à haute voix & par *baloies*, exclut ceux qui lui déplaiſent.

Ce Conſeil s'aſſemble régulierement tous les premiers du mois, pour délibérer ſur les affaires publiques. On y propoſe les matieres, qui ont déja été diſcutées dans le Petit-Conſeil, & elles y ſont décidées en dernier reſſort, à l'exception de celles qui paroiſſent d'une importance aſſez grande, pour que les Conſeils ne puiſſent pas ſe charger du péril de la délibération, C'eſt de ce Conſeil des deux-cens que ſe tirent tous ceux qui doivent remplir les charges de l'État. C'eſt lui qui, comme il eſt déja dit, eſt en quelque maniere le gardien & le protećteur des loix & de la liberté. Elles doivent être en ſûreté entre les mains d'un Conſeil nombreux, dont les intérêts ne peuvent être autres que ceux du public,

& où il eſt moralement impoſſible, que la cabale de quelques particuliers prévale ſur le nombre des bien-intentionnés.

Sect. I. *Hiſtoire de* Genève *juſqu'en* 1500.

Afin d'aſſurer davantage la liberté dans ces deux Conſeils, & de prévenir le trop grand pouvoir des particuliers, il y a des loix, qui empêchent qu'ils ne ſoient remplis d'un trop petit nombre de familles. Le Petit-Conſeil, ou le Conſeil des XXV, a ſur ce point des reſtrictions très-étroites: non-ſeulement le pere & le fils, ou le gendre, ou deux freres, ne peuvent y entrer en même tems; mais, il ne peut encore y entrer deux perſonnes du même nom & de la même famille. Dans le Conſeil des deux-cens, il ne peut y avoir que le pere & les deux fils, ou trois freres. Ces reſtrictions diviſent les honneurs, & l'autorité entre un plus grand nombre de perſonnes, & préviennent une funeſte *oligarchie*, qui eſt de toutes les tyrannies la plus odieuſe, & celle que le peuple ſupporte le plus impatiemment.

Enfin, il y a un troiſieme Conſeil, compoſé de ſoixante perſonnes; ſavoir, du Conſeil des XXV, & de XXXV membres du Conſeil des deux-cens, qui ſont élus, tous les ans, par le Petit-Conſeil, & *grabelés* par les deux-cens. Ce Conſeil eſt établi pour examiner les affaires d'Etat, ſoit du dedans, ſoit du dehors, lorſqu'elles ſont d'une telle nature, que le Conſeil des XXV ne veut pas ſe charger des risques des événemens, ou qu'il eſt dangereux de les communiquer aux deux-cens, parmi leſquels le ſecret ne pourroit que difficilement être gardé. Les Sindics ont le droit de convoquer ce troiſieme Conſeil, qui traite & décide les affaires en queſtion, & qui en donne connoiſſance aux deux-cens, lorſqu'il n'eſt plus à craindre que le défaut de ſecret en empêche l'exécution.

Ainſi, l'on voit que toutes les branches du gouvernement genevois ſe tiennent en reſpect les unes & les autres, & que rien ne peut-être mieux combiné pour maintenir la liberté & l'indépendance de l'Etat. La diſcipline eccléſiaſtique eſt ſous la direction d'un Conſiſtoire, obligé de rapporter les cauſes matrimoniales au Petit-Conſeil, qui procede toujours avec la plus grande douceur & la plus grande modération. Les troupes de la République ſont bien diſciplinées; les Officiers de l'Etat-major ſont membres du Petit-Conſeil. La garniſon conſiſte en douze compagnies de ſoixante hommes-chacune, dans leſquelles on enrolle les étrangers. Au reste, quoique la République de Genève ſoit bien éloignée d'être un Etat puiſſant, cependant, la police y eſt ſi bien adminiſtrée, il regne une ſi grande concorde parmi les membres du gouvernement, les affaires économiques ſont ſi bien ménagées, que les Royaumes, ou Etats voiſins, la traitent avec beaucoup d'égards & de conſidération. La cour de France y entretient continuellement un Réſident. Les Genevois, néanmoins, doivent l'indépendance de leur gouvernement plutôt à l'importance de leur ſituation, qu'à aucune autre cauſe particuliere. Toutes les Puiſſances qui les environnent s'uniroient pour les défendre & conſerver leur liberté, s'il arrivoit que quelque Souverain entreprît de les ſoumettre; tant leur ſituation eſt eſtimée avantageuſe.

Son antiquité.

Les Genevois, comme bien d'autres nations, ſont remonter leur origine bien au-de-là de la naiſſance du Christianisme. Il est certain qu'on voit

SECT. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

un détail particulier de l'Histoire de cette République, même avant Jules-César. Nous n'en ferons pas mention ici, à cause que cette histoire est entremêlée de faits étrangers à cet ouvrage. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de Genève fût une des premieres qui reçurent la Religion Chrétienne, & que les habitans étoient autrefois compris sous le nom général d'*Allobroges*. De même que les autres etats de l'Europe, elle eût beaucoup à souffrir des incursions des barbares, vers l'an 400. Quarante ans après on trouve déja dans l'histoire un certain Izaac, Evêque de Genève, dont la jurisdiction etoit fort étendue.

400.

Royaume des Bourguignons.

Ce fut dans ce tems que les Vandales, ayant envahi les Gaules, vinrent s'établir dans le pays de Vaud. On les nomma Bourguignons, & suivant l'ortographe moderne Burgundians, parce qu'ils commencerent d'abord à bâtir une grande quantité de bourgs; mais enfin, ces peuples établirent une monarchie. (1) Leur premier Roi, ou Tétrarque, comme l'appelle Appollinaire de Sidoine, auteur contemporain, fut Gonderic. Ce Prince, en mourant, partagea son royaume entre ses quatre enfans. Gondebaud, l'aîné de tous, eut Vienne; Chilperic, Lyon; Godesigile, Genève; & Gotmar, Besançon. A peine ce partage étoit-il ratifié, que selon la méthode trop ordinaire en pareil cas, ces freres se déclarerent entr'eux une guerre sanglante. Godesigile ayant été assassiné dans une église, laissa la ville de Genève à Sigismond, son fils, ou son neveu. La barbarie des tems a tellement répandu ses ténebres sur l'histoire de ces siecles, qu'on ne sait rien, ni du gouvernement civil, ni du gouvernement militaire de Genève, jusqu'à l'an 620. Mais en revanche les actes ecclésiastiques nous ont conservé le nom de ses évêques; les laïques étoient alors trop grossiers & trop ignorans pour tenir de semblables régistres. Quoiqu'il en soit, il est très-probable que les évêques de Genève ont profité de ce silence, quant aux affaires temporelles, pour s'emparer de la souveraineté de cette ville. Au moins est-il très certain que Casiatho & Apellinus, (ce dernier a vécu jusqu'en 613) prirent le titre de Souverains de Genève.

620.

Dans l'année 620, Clothaire, Roi de France, après avoir chassé les Bourguignons de cette ville, donna aux Genevois une forme de gouvernement civil. Théodoric II, son petit-fils, y bâtit plusieurs églises & couvens. Depuis 650, jusqu'en 773, on ne trouve dans l'histoire, que des noms vagues & incertains des Evêques & Princes de Genève, sans aucune distinction positive, sans même qu'il soit possible de dire, si ces noms n'ont pas été confondus les uns avec les autres. Vers la fin du huitieme siecle, Charlemagne convoqua une assemblée des Etats de Genève, pour déclarer la guerre à Didier, Roi des Lombards. On dit que ce grand Monarque confirma les privileges religieux & civils de Genève, & qu'il fit mettre sa statue en marbre sur le portail de la grande église, avec une aigle impériale à double tête. Cette aigle se voyoit encore du tems de Spon. Après la mort de Charlemagne, il ne nous reste d'autres monumens de l'existence de

650-773.

Assemblée des Etats de Genève sous Charlemagne.

(1) Spon. Histoire de la Ville & Etat de Genève, *pag.* 13.

Genève, qu'un catalogue obscur des comtes & des évêques, qui disputoient entr'eux la souveraineté. Les Genevois, pour excuser ces lacunes si fréquentes dans l'histoire de leurs pays disent, qu'il arriva à différens tems quatre incendies, qui brulerent entierement la ville & ses archives.

Sect. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

Leti, prétend que la ville de Genève, depuis un tems dont il ne fixe pas l'époque, & qu'on ne peut faire pourtant remonter au de-là de l'an 1401, comme nous le verrons dans la suite, étoit sujette des Ducs de Savoie; que ses évêques n'étoient que les vassaux de ces Princes; & que quand les Genevois-s'érigerent en République, ils se rendirent coupables d'une rebellion manifeste. C'est ce que l'on peut voir dans son *Histoire de Genève* (1) dont les derniers volumes ne sont gueres qu'un plaidoyer en faveur de la maison de Savoie.

Comtes de Genève, ou de Genevois.

Sans prendre aucun intérêt dans cette quérelle, nous dirons d'après les Auteurs les plus sûrs, que la foiblesse des derniers Rois de Bourgogne, & l'éloignement des Empereurs, fit naître aux Comtes de Genève, qui n'étoient que de simples Gouverneurs sous ce titre, le desir de se rendre indépendans. Rodolphe III, secouru de l'Empereur Henri, battit, en 1020, Guillaume, Comte de Genève, qui s'étoit revolté. Conrad défit, en 1034, le Comte Gerold, qui prétendoit aussi être souverain de la ville & du territoire de Genève. Après la mort de Rodolphe III, dernier Roi de Bourgogne, décédé sans enfans, la ville de Genève tomba sans doute, avec le reste du Royaume, entre les mains des Empereurs d'Allemagne; mais, ce fut malgré les gouverneurs, ou comtes, & malgré les évêques, qui prétendoient avoir d'anciens droits à la souveraineté. Aussi, voyant la foiblesse des Empereurs, & les occupations infinies dont ils étoient accablés, sur-tout à cause des guerres qu'ils avoient à soutenir contre les Papes, ils se prévalurent de l'occasion pour secouer le joug, & trancher du souverain. Les Evêques de Genève s'érigerent en Seigneurs temporels, par des concessions mendiées auprès des Empereurs: le peuple les secondoit, plus par superstition que par zele, ou pour l'amour du bien. Les Comtes, de leur côté, conserverent la domination du pays appellé encore aujourd'hui *le Genevois*, rendirent leur dignité héréditaire dans leur maison, & ne cesserent de prétendre, pendant plus de quatre cens ans à la Seigneurie de Genève, & de tâcher de l'enlever aux Evêques, qui, de leur côté, prétendoient que les Comtes dépendoient d'eux comme leurs vassaux. Ces disputes penserent presque causer l'entiere destruction de Genève. Les citoyens en étoient fort fatigués, & quoiqu'ils fussent du parti des Evêques, ils témoignerent en plusieurs occasions qu'il étoit à propos de mettre fin à ces quérelles par un accommodement qui assurât la tranquillité de la ville & des environs. Les Evêques voyant donc qu'ils n'étoient pas assez puissans pour empêcher les Comtes de posséder le pays qui étoit dans le voisinage, & où ceux-ci avoient plusieurs châteaux fortifiés, prirent le parti de le leur donner en fief. Les Comtes qui n'avoient pas le peuple pour eux,

1020. & *suiv.*

(1) *Historia Genevrina.*

parurent se contenter pour le moment de cette concession, sans préjudice de leurs autres prétentions qu'ils se proposoient de faire valoir lorsqu'ils en auroient une occasion favorable.

1120. *Origine des Evêques de Genève.*

En 1120, Wide, fils d'un Comte de Genevois, fut nommé Evêque de Genève. Pour grossir encore les prétentions de sa famille à la souveraineté de cette Ville, il donna à son frere l'investiture de plusieurs villages & châteaux, appartenans au Diocese de Genève, tels que Bonmont, Haute-combe, lui cedant en même tems toute sa jurisdiction temporelle sur la ville. Mais, Humbert, successeur de Wide, réclama cette concession, l'Archevêque de Vienne, Métropolitain de la province, & Légat du S. Siege, appaisa cette dispute par un traité (1) qui portoit en substance, que l'Evêque de Genève auroit l'administration de la justice, la seigneurie de la ville, le droit de battre monnoie, la confiscation des biens, & les amendes imposées à tous ceux qui seroient établis à Genève depuis un an & un jour; que le Comte ne construiroit aucun fort, sans le consentement de l'Evêque; qu'il auroit un vidame, ou vidomne, ou lieutenant pour les affaires séculieres; qu'il seroit de plus, tenu à foi & hommage envers l'Evêque, qu'il considereroit comme son premier supérieur après l'Empereur. Enfin, ce traité contenoit encore plusieurs autres articles concernant les péages, les confiscations & les amendes (2).

1124.

Ardutius, homme de qualité, mais peu doué des vertus ecclésiastiques, comme on peut le voir par une lettre que lui adressa S. Bernard, succeda à Humbert dans l'évêché de Genève. Protégé & soutenu par l'Empereur Fréderic Barberousse, il réprima les tentatives du Comte du Genevois, qui s'efforçoit d'aggrandir sa jurisdiction; il l'obligea de s'en tenir aux termes du traité de 1124, qui fut renouvellé par un autre, en 1155, & confirmé par une bulle du Pape Adrien. Cependant l'Empereur, quelque tems après, donna la souveraineté de Genève au Duc de Zeringuen, & celui-ci s'en démit en faveur d'Amédée, Comte de Genevois. Alors, l'Evêque Ardutius, par son zele & son assiduité fit ensorte que l'Empereur annulla cette concession, comme ayant été faite par surprise. Ce sont ces privileges qui ont occasionné les prétentions des évêques sur le domaine temporel, prétentions auxquelles les Genevois s'opposerent avec force dans la suite. Ils alléguoient pour raisons, que l'empereur, sans le consentement de l'Empire, n'avoit pas le droit de céder la souveraineté d'une ville impériale, telle que la leur. Ils rapportoient le serment de leurs évêques, qui, au tems de leur reception, juroient de maintenir les privileges & les libertés de la ville. Ils convenoient pourtant, que la confiance de leurs ancêtres dans les évêques, les avoit rendu trop *paresseux*; mais ils citoient une foule d'autorités pour prouver que leurs évêques n'avoient pas de jurisdiction temporelle sur eux, & que leur pouvoir étoit entiérement concentré dans les affaires ecclésiastiques. Malgré tous ces beaux raisonnemens, il paroit que les

La Souveraineté de Genève confirmée aux Evêques par l'Empereur. 1162.

(1) Il est dit dans ce Traité, *Comes fidelis advocatus sub Episcopo esse debet.*
(2) Spon. Histoire de Genève, p. 16.

les Evêques n'en agirent pas moins alors comme Souverains de l'Etat; mais, on ne voit nulle part que le peuple & les magistrats laïques aient renoncé formellement à leurs libertés.

SECT. I. *Histoire de Genève jusqu'en* 1500.

Ardutius, qui occupa le siege Episcopal durant cinquante ans, eût pour successeur Nantellinus. Ce nouvel Evêque, se vit tellement opprimé par Guillaume, Comte du Genevois, qu'il fut obligé d'emploier l'assistance de Thomas, premier Comte de Maurienne & de Savoie, auquel il accorda plusieurs terres & châteaux, que le Comte de Genevois prétendoit lui appartenir. Une guerre s'ensuivit entre les deux Comtes. Celui du Genevois eut le dessous. Après la mort de Nantelinus, il fut contraint de se soumettre au jugement & à la décision de l'Archevêque de Vienne, & de Grandson, ou Grandison, Evêque de Genève, celui qui fit construire le fort de Peney, appartenant encore aujourd'hui à la République, & où il y a un Commandant, qui est membre du Grand-Conseil. Plusieurs Evêques, successeurs de Grandison, exercerent une jurisdiction temporelle sur Genève, & dans les fréquentes disputes qu'ils eurent avec leurs voisins, ils furent toujours soutenus par les Comtes de Savoie.

Succession des Evêques de Geneve.

Un d'entre ces Comtes, Amédée V, dit le grand, vint à Genève en 1285, & reclama avec menaces le remboursement des sommes qu'il avoit dépensées dans la guerre contre le Comte du Genevois, pour défendre la République. Guillaume de Constance, alors Evêque, proposa d'arranger cette affaire, de concert avec le Comte du Genevois; mais les habitans Savoyards l'emporterent, & le Comte de Savoie obtint les possessions du Comté de Genevois dans la ville, qui lui tint ainsi lieu de place d'armes. Le Comte de Savoie s'engagea en même-tems, de défendre à ses propres fraix la République contre tous ses ennemis quelconques; on convint pareillement qu'il y auroit communication libre entre Genève & les Etats du Comte de Savoie; que celui-ci seroit déclaré Vidame de Genève, & qu'il auroit un Baillif pour le représenter, comme possédant les biens & les charges du Comte de Genevois. Ce traité, auquel l'Evêque fut obligé de consentir, eût lieu pendant quelques années 1285.

Traité entre les Genevois & le Duc de Savoie.

En l'année 1291, Humbert, Dauphin de Vienne, tâcha de prendre Genève, tandis que le Comte de Savoie étoit occupé à la fortifier. Son dessein fut découvert; après avoir réduit en cendres une partie des Faubourgs, il campa devant la ville, dans l'intention de l'assiéger dans les formes. L'Evêque eut recours aux prieres, pour le détourner de son dessein; mais les habitans plus courageux, effectuerent ce que les prieres n'avoient pû obtenir; car ils forcerent le Dauphin à lever le siege. En se retirant il démolit deux châteaux appartenans à l'Evêque, qui l'excommunia aussi-tôt. Après la mort de Guillaume de Constance, auquel succéda Martin, qui eût à son tour pour successeur Amédée; la guerre se ralluma entre les Comtes de Savoie & du Genevois. L'Evêque qui redoutoit également les deux Comtes, se rendit par là suspect à l'un & à l'autre. Ce fut pendant son Pontificat, que le Comte du Genevois, qui avoit bâti le Château-Gaillard; à une lieue de Genève, 1291.

Histoire de Genève *jusqu'en* 1500.

commença à se rétablir. Ayant fait une alliance avec l'Evêque & la communauté de Genève, il signala son zele pour l'église, en lui cédant un grand nombre de terres. L'Evêque Amédée s'est rendu célebre dans l'histoire, par un décrêt assez singulier qu'il fit; ce décrêt enjoignoit à tous les habitans de commencer l'année à Noël, & non à Pâques, comme ils faisoient auparavant.

Des disputes s'elevent au sujet de Genève.

1307. Néanmoins la ville de Genève resta toujours un objet de contention entre les deux Comtes. Dans l'année 1307, le Dauphin de Vienne s'empara du château d'Entremont, appartenant au Comte de Savoie, alors résidant à Genève, où il tâchoit de maintenir ses droits; mais, dès qu'il eût vent de la prise d'Entremont, il quitta la ville pour aller s'en remettre en possession. Le Comte du Genevois & ses partisans, profitant de cette heureuse occasion, parurent devant la ville à la tête d'une armée. Les Genevois surpris & découragés, envoyerent des députés au Comte pour traiter avec lui. Les propositions de ce seigneur parurent très-raisonnables aux députés. Mais, quand ils les rapporterent à leurs compatriotes, on vit s'elever aussi-tôt deux factions qui prirent les armes l'une contre l'autre. Celle du Duc de Savoie l'emporta, malgré que le Comte du Genevois, avec ses partisans, eût été introduit dans la ville, d'où il fut bien-tôt chassé, avec perte de cent trente-deux hommes. Les Savoyards, firent ensuite le procés aux principaux d'entre leurs antagonistes, qu'ils condamnerent à la mort, confiscant les biens des autres. L'année suivante il s'éleva un différend entre l'Evêque & le Comte de Savoie, en ce que celui-ci ayant fait battre monnoie à Nion, on avoit transporté les pieces dans le Diocese de Genève. Mais, cette dispute fut bientôt appaisée. On confirma le Comte dans son droit de battre monnoie, à condition que le coin seroit différent de celui de Genève, & à condition que la huitieme partie du profit reviendroit à l'Evêque. L'année 1309 fut mémorable par les disputes qui s'éleverent entre l'Evêque & le peuple de Genève; celui-ci se plaignant que le premier avoit étendu sa puissance contre toutes les loix. l'Evêque cita son peuple devant son Métropolitain, l'Archevêque de Vienne; mais, sur le refus qu'il fit de condescendre à cette sommation, il l'excommunia, & l'obligea de se soumettre à ses propositions. Le peuple de Genève, néanmoins,

Le peuple de Genève excommunié.

regarda cette soumission, non comme une preuve légale des droits de l'Evêque, mais, comme le résultat de la puissance qu'il avoit usurpée. Pierre de Forigny succéda à Amédée dans l'épiscopat de Genève, & l'an
1313. 1313, Guillaume, Comte du Genevois, vint lui rendre hommage pour ses possessions. Cet Evêque reçut bientôt après l'hommage d'Edouard, Comte de Savoie, pour le même sujet. Cela occasionna encore une
1321. guerre entre ces trois Princes, qui dura plusieurs années. En 1321, les flammes réduisirent en cendres une grande partie de Genève; & en
1330. 1330, il se donna près de Monthouz, ou Monthou, une sanglante bataille entre les deux Comtes, dans laquelle plus de deux mille hommes resterent sur la place. L'avantage fut du côté des Savoyards. En 1334, il y eut encore à Genève un grand incendie, qui réduisit en cendres les deux tiers de la ville.

Pierre de Forigny, après avoir occupé le Siege épiscopal pendant trente-un ans, le laissa par sa mort, en 1342, à un certain Alamand. Les Comtes de Savoie & du Genevois, s'occupoient en ce tems à un accommodement. Amédée VI, alors Comte de Savoie, quoique très-jeune, fit hommage à Alamand, pour ses possessions dans le Genevois. Mais ce Prince, dont la puissance augmentoit de jour en jour, ayant été créé quelque tems après Vicaire de l'Empire dans ce pays, par l'Empereur Charles IV, & joignant à cette qualité celle de Vidame, reclama la Souveraineté temporelle de Genève. Guillaume de Marcossay occupoit alors le Siege de cette ville.

Sect. I. *Histoire de Genève jusqu'en* 1500.

Les Genevois font la paix. 1342.

L'Empereur étant venu faire un tour à Genève, en 1366, l'Evêque & les Syndics sçurent persuader à ce Prince, de révoquer le Vicariat qu'il avoit accordé au Comte. Celui-ci néanmoins refusant d'abandonner ses possessions, l'Empereur fut obligé de lâcher plusieurs decrêts contre lui, sous des peines pécuniaires au cas d'une plus longue résistance. De son côté l'Evêque en appella au Pape Grégoire XI, qui tenoit alors son Siege à Avignon, & le Comte se soumit de même au jugement du S. Pere. La décision du Souverain Pontife fut, que le Comte résigneroit ses lettres de Vicariat, qu'il se démettroit de tous ses biens appartenans à l'Eglise; mais qu'en dédommagement, il seroit confirmé dans la Vidamie & dans la possession du château de l'Isle. Le Comte s'étant soumis à cette décision, la paix fut rétablie dans la ville de Genève, laquelle, en 1387, élut Ademor pour Evêque. Ce Prélat fit publier un Acte qui confirmoit les libertés & les privileges de la ville; il contenoit en substance, „ que tous les procès seroient portés devant le Vidame, ou son substitut; qu'on ne „ plaideroit point par écrit, mais de bouche, & dans la langue maternelle; que les affaires criminelles seroient laissées à la décision des „ Syndics choisis par la bourgeoisie; qu'ils n'appliqueroient personne à „ la question; que les citoyens seuls auroient la permission de vendre „ du vin; qu'ils auroient seuls la garde de la ville; que, ni l'Evêque, „ ni ses Substituts, ne pourroient exercer aucune autorité dans Genève, „ après le coucher du soleil; que les citoyens, les bourgeois & les autres personnes de la ville, auroient la liberté de choisir tous les ans „ leurs Syndics & autres Magistrats, auxquels la Communauté donneroit un plein pouvoir & une autorité entiere".

L'Empereur Charles IV. vient à Genève.

1387. *Libertés, privileges de Genève confirmés.*

Nonobstant la sagesse de ces réglemens, le Comte de Savoie fit tous ses efforts, pour s'établir maître de Genève; mais, l'humeur & le caractere naturel de ce peuple, porté à l'indépendance, s'opposant à ses desseins, il tâcha sous différens prétextes, de s'y conserver au moins une certaine autorité; mais les Magistrats eurent le plus grand soin, que cela n'influât pas sur leurs privileges, regardant cette autorité du Duc, comme une simple tolérance de leur part. Les Genevois, pour attester leur indépendance de la Maison de Savoie, conservent encore dans leurs archives, les demandes des Comtes & les concessions qui leur ont été faites.

Sect. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

Le Comte de Genevois condamné par contumace. 1398. 1400.

En 1398, Guillaume de Lormay, Evêque de Genève, eut la fermeté de citer devant lui le Comte du Genevois, pour se purger d'un crime de félonie dont on l'accusoit. Le Comte refusant de se soumettre à cette sommation, fut condamné par contumace, & l'on confisca ses biens au profit de l'église. Deux ans après, c'est-à-dire, le 22 juin 1400, l'Empereur Wenceslas confirma de nouveau tous les droits & toutes les prérogatives de Genève, & cela de maniere qu'aucun de ses successeurs à l'Empire, ou au Royaume des Romains, ne pussent violer ces droits. L'année suivante le Comte du Genevois étant mort, Odon de Villars, son oncle & son successeur, qui fut le dernier Comte du Genevois, fit un arrangement avec Amédée VIII, Comte & ensuite Duc de Savoie, par lequel il lui céda, pour une somme de 45000 francs d'or, tous ses droits, tous ses etats, dont une partie fut reclamée par la fille d'Humbert; mais le Comte fit hommage à l'Evêque pour tous ces biens.

1409. En 1409, le Comte de Savoie, cita devant lui Jean de Bertrandis, successeur de Guillaume de Lornay, à lui faire hommage à son tour pour la ville de Genève; mais, l'Empereur Sigismond intervenant dans cette dispute, elle fut bientôt appaisée. Ce Bertrandis étoit Cardinal. Il assista au Concile de Constance, où il fut soupçonné d'être du nombre des sectateurs de Jean Huss, que les peres assemblés condamnerent au feu. Quelque tems après, le Cardinal rendit une visite à Charles VII, Roi de France, auquel il se plaignit de l'injustice de ses sujets, qui s'entremêloient dans les disputes entre l'Evêque de Genève & les Comtes de Savoie. Charles fit publier une ordonnance, qui défendoit de telles pratiques à l'avenir. Dans l'année 1415, l'Empereur Sigismond se rendit à Genève, où il fut reçu magnifiquement, & défrayé de tout pendant les trois jours qu'il y resta. Ce fut deux ans après, que cet Empereur érigea la Savoie en Duché, en faveur d'Amédée VIII, qui, dans l'an 1420, accompagna le Pape Martin à Genève, où il se trouva quinze Cardinaux, tous de la suite du S. Pere. Le dessein du Comte dans ce voyage, étoit de demander au Pape la souveraineté de Genève, dont Jean de Pierrencize étoit alors Evêque. Le Pape référa à son tribunal les prétentions du Duc de Savoie, fondées sur l'incapacité de l'Evêque à punir les crimes dans les villes & territoires de Genève, sans être assisté par la Cour de Savoye. L'Evêque convoqua le peuple à une assemblée générale. Là il exposa la requête du Duc, déja munie de l'approbation du Pape: tous les Genevois la rejetterent unanimement, requérant, à leur tour, l'Evêque d'être fidele aux devoirs de sa charge, en quel cas il pourroit compter sur leurs secours, pour maintenir ses droits & ceux de la ville.

Bertrandis Cardinal Evêque de Genève.

1415.

Prétentions du Comte de Savoie.

Affermissement de la constitution de Genève.

Cette noble fermeté des habitans encouragea l'Evêque, & donna lieu à un acte excellent en faveur de la liberté. Ce Prélat entra dans un arrangement avec le peuple & les Syndics, promettant de ne jamais altérer la constitution sans leur consentement. Cet Acte fut écrit en latin, sous le titre de „ Transaction entre le Révérend Pere Jean, Patriarche „ & Ministre de l'Evêché de Genève, d'une part, & les citoyens, „ bourgeois & communauté de Genève d'autre part, contre les tenta-

„ tives & les reclamations du Duc Amédée, auprès du Pape Martin". Les Magistrats, la Communauté, & le Clergé de Genève, au nombre de sept cens vingt-sept signerent l'Acte, & jurerent sur le St. Evangile de l'observer fidelement. L'Empereur Sigismond, quelques années après, lui donna sa sanction, en déclarant Genève une Ville impériale, sous le titre de *Nobile imperii membrum*, & en la prenant sous sa protection immédiate contre toutes les Puissances en général, & contre le Duc de Savoie en particulier.

Sect. I. Histoire de Genève jusqu'en 1500.

Jean de Pierrencize eut pour successeur Jean de Courtecuisse, qui n'occupa gueres le siege qu'une année. Il fut remplacé par Jean de Brogny, qui, dans sa jeunesse, avoit gardé les cochons, & étoit si pauvre, que n'ayant pas de quoi s'acheter une paire de souliers, un cordonnier lui en fit à condition qu'il lui payeroit ces souliers, lorsqu'il seroit Cardinal. Jean de Brogny eut le bonheur de plaire à un Cardinal, qui le fit étudier. Etant devenu dans la suite Cardinal d'Ostie & Evêque de Genève, son premier soin fut de recompenser son charitable cordonnier, en le nommant Intendant de sa maison. Le Cardinal-Evêque fit construire une chapelle joignant à l'église des Machabées, où se donnent présentement les leçons de Philosophie. Il rougissoit si peu de sa naissance, qu'il prit un cochon pour ses armes. Jean de Brogny eut pour successeur, en 1426, François de Mies. Durant l'Episcopat de ce dernier, c'est-à-dire, en 1430, un incendie, fit encore de cruels ravages dans Genève. L'église de S. Pierre & une grande partie de la ville furent reduites en cendres.

Histoire de Jean de Brogny.

1430.

Deux ans après cet effroyable incendie, Amédée VIII. Duc de Savoie, se retira à Ripaille, près de Tonon, sur le Lac Leman. Ce Prince, qui s'étoit reservé les revenus de ses Etats, n'avoit cédé que le titre de Duc de Savoie, à Louis, son fils ainé, & celui de Comte du Genevois à Philippe, le cadet. Spon rapporte (1) qu'Amédée, laissant à peine à ses enfans de quoi soutenir leurs dignités, amassa de si grosses sommes durant sa retraite, qu'il fut en état d'acheter la Papauté du Concile de Basle. On sait qu'il prit le nom de Felix V. L'histoire de son Pontificat étant ici étrangere à notre sujet, nous la passerons sous silence. Seulement nous dirons que cette nouvelle dignité, lui donna assez d'autorité, pour priver l'Evêque de Genève de la plus grande partie de ses revenus. François de Mies étant mort sur ces entrefaites, Le Duc de Savoie se déclara Administrateur des Evêchés de Genève & de Lausanne. Le regne de ce Prince, en tant que Pape, n'étoit sans doute qu'une farce très-ridicule, bien qu'à d'autres égards Amédée eut les qualités propres au gouvernement. Quoiqu'il en soit, il retint l'Evêché de Genève, depuis l'an 1444, jusqu'en 1451, c'est-à-dire, jusqu'au tems où l'Empereur Fréderic III. étant venu à Genève, persuada à Felix d'abdiquer la Papauté. On remarque comme une circonstance particuliere, tandis qu'Amédée possédoit l'Evêché de Genève, que ni lui, ni son fils, n'aient jamais tenté d'envahir la souveraineté de cette

Et du Pape Felix.

1444-1451.

Qui est Evêque de Genève.

(1) Histoire de Genève.

Sect. I. Histoire de Genève jusqu'en 1500.

ville; qu'au contraire, ils mirent tout en œuvre pour confirmer ses droits & ses privileges. Lorsque Felix demanda six cens Soldats à la République, pour secourir la ville de Lausanne, ce Pape signa un écrit de sa propre main, par lequel il reconnoissoit que les Genevois n'étoient pas tenus d'acquiescer à sa demande; & que les syndics, les bourgeois & leurs successeurs, n'y pouvoient être astreints que par leur bonne volonté, les laissant entierement dans leur ancienne liberté. En 1450, les Genevois prirent le parti de Felix, contre les habitans de Fribourg en Suisse, & envoyerent Burdiguin, leur premier Syndic, à la tête d'un corps de troupes; mais, Felix mourut l'année suivante, on dit que ce Prince se fit enterrer avec une Bible sous sa tête, à la fin de laquelle étoit une inscription latine, portant „ que la ville de Genève est située „ au milieu des montagnes; que son territoire est très-peu étendu, sa„ bloneux, & que les habitans sont curieux de nouveautés.

Felix a pour Successeur son Petit-fils.

Felix en mourant, nomma Cyprien, Archevêque de Tarentaise, son vicaire dans Genève: les peuples de cette ville enchantés de la bonne conduite de leur dernier Evêque, donnerent sa succession à Pierre son Petit-fils, quoiqu'il n'eut alors que huit ans. Ce jeune Prince s'étant fait représenter par un administrateur, ne garda ce Siege que sept ans & huit mois. Il fut remplacé par Jean Louis, son jeune frere, fils du Duc Louis, qui, ayant les dispositions toutes guerrieres, maintint vigoureusement son autorité, & les privileges du peuple; il força James, son frere, Comte du Genevois, à lui céder le titre de Comte de Genève, qu'il garda pour lui-même. Mais cette liaison intime avec la maison de Savoie devint bientôt funeste, du moins couta cher aux Genevois. Le Duc Louis avoit un fils, nommé Philippe, auquel il laissoit très-peu d'argent à dépenser. Ce jeune Prince non seulement accusa sa mere, Cyprienne de naissance, de prodiguer à ses amans les richesses du Duc, mais, il se rendit encore coupable de plusieurs débauches & meurtres à la Cour de son Pere, qui résidoit pour lors à Tonon. Louis, pour l'éloigner de sa personne, lui donna l'Evêché & le Syndicat de Genève, comme un asyle, où ce méchant fils pût se retirer. En conséquence, Philippe se rendit à Genève; il fut reçu & logé dans le couvent des Freres-Gris de Rive.

Avanture singuliere arrivée à Genève.

Quelque tems après, on vit que ce jeune Prince n'avoit pas accusé sa mere sans fondement. Il intercepta une cargaison de fromages qui alloit à Fribourg dans laquelle on avoit caché une grosse somme d'or. Sur cette découverte, il trouva moyen de faire entrer cette cargaison dans Genève, & envoya aussi-tôt informer son pere des sourdes menées de sa mere. Il fit plus, il rendit tout l'argent, excepté ce qu'il estima lui être dû pour ses peines. Non content de cela, Philippe voulut encore faire saisir & punir tous les Cypriens qui se trouvoient à la Cour de Savoie; mais, s'étant refugiés parmi les habitans de Genève, il fut obligé lui-même d'abandonner cette ville. Le Duc trop épris de son épouse, loin d'être satisfait de cette découverte & de cette restitution, accusa les citoyens d'être entrés dans une conspiration contre lui avec son fils. Sur cela il fit étrangler un des Syndics de la ville. Cette sé-

vérité ne fut pas encore capable d'arrêter le Duc. Il obtint de Philippe qu'il lui remettroit les Archives de Genève. Dès qu'il les eut entre les mains, il alla les présenter à Louis XI. Roi de France, qui les envoya à Lyon, où Spon, Médecin de cette ville, les consulta, quand il entreprit son Histoire. En même tems le Duc défendit à toutes les personnes, qui sortoient, ou qui entroient dans ses Etats, de prendre le chemin de Genève. Ayant persuadé au Roi de France de faire arrêter & de mettre en prison le Comte Philippe, il offrit de lui rendre la liberté, si les Genevois vouloient le reconnoître pour leur Souverain; mais, ils rejetterent cette offre avec indignation. En 1465, le Duc Amédée IX de Savoie, suivant le même plan que son pere, voulut encore inquietter les Genevois; mais il fut enfin obligé de rétablir le commerce entr'eux & ses Sujets ; quoique le dernier Duc se fût servi de cette interruption, comme d'un argument, pour démontrer que Genève dépendoit de la maison de Savoie. Amédée IX mourut en 1472, laissant la tutelle de ses enfans à Yolande sœur de Louis XI, Roi de France. Jean Louis de Savoie étoit alors Evêque de Genève, qu'il gouvernoit par ses vicaires. La Duchesse Yolande y vint, lorsque Charles, Duc de Bourgogne, après avoir perdu la bataille de Morat contre les Suisses, se refugia dans la ville de Gex, à deux lieues de Genève. Elle alla rendre une visite à ce Prince avec ses enfans; mais le Duc la retint prisonniere auprès de lui, & il en eût fait autant du jeune Duc, son fils, si un Domestique n'eût pris soin de le dérober à ses poursuites, en le cachant au milieu d'un champ de bled. Après cela, les Lombards du Duc, car c'étoit ainsi qu'on appelloit ses Soldats, ravagerent les environs de Genève. L'Evêque de cette ville, par voie de représailles, fit étrangler tous les Sujets du Duc qui se trouvoient dans Genève, au nombre de deux cens. Cela n'empêcha pourtant pas que les Suisses victorieux, ne ravageassent, à leur tour, le territoire de la République. Mais, on sçût les engager, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, à convenir d'une suspension d'armes. Il se tint une conférence à Fribourg, dans laquelle les Savoyards & les Genevois consentirent à lever une somme d'argent, pour le payement des troupes Suisses. Cette somme, vraisemblablement étoit très-forte, puisque les Genevois devoient payer pour leur part, deux mille huit cens couronnes d'or. L'interruption du commerce entre les Genevois & les Savoyards avoit tellement appauvri les premiers, qu'ils ne furent pas en état de lever cette somme dans l'espace de tems assigné par les Suisses. Ainsi plus de deux mille de ces derniers s'étant mutinés & revoltés contre leurs commandans, auroient infailliblement abimé la ville de Genève, si le peuple de Ligne ne se fût entremêlé dans cette dispute, & n'eût obtenu du tems pour les Genevois. Enfin, ils vinrent à bout de completter la somme promise, mais avec tant de difficulté, qu'ils furent obligés de vendre l'argenterie de leurs églises, & celle des particuliers, malgré qu'ils eussent imposé de grosses taxes sur le peuple. Cela arriva en 1476. L'année suivante, l'Evêque, réfléchissant sagement que les Suisses, par la situation de leur pays se trouvoient dans le cas d'être naturellement les

Sect. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

1465.

1472.

Troubles dans Genève.

1476.

Sect. I. Histoire de Genève jusqu'en 1500.

alliés de la République, proposa une Ligue perpétuelle entr'eux & les Genevois; mais ces derniers soupçonnant les intentions de leur Evêque, rejetterent sa proposition, ensorte qu'il fut obligé de restraindre la durée de la ligue au tems de sa mort.

Les Genevois se liguent avec les Suisses.

1477. Histoire des favoris de L'Evêque de Genève.

L'année 1477, est mémorable, pour quelques aventures, qui arriverent à Genève. L'Evêque avoit deux favoris: l'un se nommoit Pommières, & l'autre Chissy. Le premier ayant reçu quelque mécontentement, se retira en France, où à force de représenter le Duc de Savoie & l'Evêque de Genève, comme les ennemis du Royaume, il obtint l'Evêché de Vizières. En même tems il proposa au Roi d'enlever Chissy à la Cour de l'Evêque de Genève, & de le faire conduire en France, où l'on pourroit le contraindre à révéler tous les secrets de son maître. Pommières se chargea d'exécuter cette commission, qui devoit le combler de honte & d'infamie. En conséquence il prit la route de Genéve, accompagné de trois, ou quatre de ses freres, sous prétexte de rendre visite à quelques-uns de leurs amis. Ils demeurerent quinze jours dans la ville. Pendant ce tems les autres complices s'y introduisirent les uns après les autres. Pommières jugeant leur nombre suffisant, pour accomplir son dessein, connoissant bien d'ailleurs la maison de l'Evêque, sa maniere de vivre, & sachant que ses gardes ne servoient que pour la parade, leur ordonna de se tenir prêts au premier signal. Un jour de grand matin, ils entrerent dans la chambre à coucher de l'Evêque, où trouvant Chissy, ils l'amenerent en chemise, les mains attachées derriere le dos, & le mirent sur un cheval sans que le Prélat osât s'y opposer. Dans le tems que cela se passoit, le plus jeune des freres de Pommières étoit occupé à entretenir & à amuser quelques Dames de la Cour. Mais ce jeune homme n'ayant pas eu le tems de se retirer, fut pris & mis entre les mains des parens de Chissy, par ordre de l'Evêque; il n'obtint sa liberté qu'en faisant relâcher celui contre lequel il avoit conspiré. Cet échange ne satisfit pas le ressentiment de l'Evêque. Apprenant en 1480, que l'Evêque de Vivières étoit allé faire une partie de plaisir dans le Piemont, il se mit à la tête de quarante cavaliers, alla le surprendre comme il étoit à table, & le tua de sa propre main. Quelques-uns des convives subirent le même sort.

Famine dans Genève.

L'année suivante, la ville de Genève fut désolée de la famine. Les maladies qui s'ensuivirent, causerent un tel ravage, que sept mille habitans y perdirent la vie, au nombre desquels fut l'Evêque Jean, qui mourut l'année d'ensuite à Turin, d'une fievre pestilentielle. Ce Prince Evêque passoit pour être très-brave & très-généreux, mais aussi, pour être très-amoureux. Quoiqu'en général il se montra vindicatif; cependant, il aimoit à rendre justice. Il pardonna à un meunier, qui l'avoit battu, pour s'être un peu trop familiarisé avec sa femme; il lui fit même présent des habits qu'il portoit lorsque celui-ci se vengea sur le dos de son Evêque, des infidélités de son épouse.

La mort de Jean Louis occasionna une diversion entre le Pape, le Chapitre, & le peuple, pour lui donner un successeur. Le Pape avoit désigné son neveu, Lauro Vere, Cardinal du titre de St. Clément, le peuple

ple tenoit pour François, Archevêque d'Auch; & le Chapitre avoit choisi Urbain de Chivron, qui céda son droit à François de Savoie, comme le Cardinal de St. Clément le fit en faveur de Compois, Evêque de Turin. François de Savoie, néanmoins, par le secours de sa famille, chassa Compois de Genève, & prit possession du siege de cette ville. On dit qu'il donna quatre cens couronnes à son frere Philippe, seigneur de Bresse, & à son neveu Charles, Duc de Savoie, pour les recompenser de leurs services. L'Evêque Compois alla demander du secours à Rome. Après quelques débats de part & d'autre les affaires s'arrangerent. François de Savoie fut maintenu dans la possession du siege de Genève; mais, étant Laïc, de même que son prédécesseur, on lui donna un Vicaire pour officier en sa place: ce Prince fut revêtu du titre d'administrateur & protecteur de l'Eglise de Genève. Dès qu'il se vit en possession de cette nouvelle dignité, il engagea le Duc de Savoie, son neveu, & le Comte du Genevois, à retrancher certains actes quils avoient passé au préjudice de l'Eglise de Genève.

Sect. I. Histoire de Genève jusqu'en 1500.

François mourut, en 1490; & Charles de Seyssel, fut choisi pour lui succéder; mais le Pape avoit déja désigné Antoine Champion, Chancelier de Savoie. Les deux partis soutinrent opiniâtrement leurs prétentions. Champion avoit pour lui le Métropolitain de Vienne, & le Seigneur de Bresse. Celui-ci voyant qu'il pouvoit compter sur le secours de ce dernier, prit les armes, & vint à bout de chasser son antagoniste de la ville. L'année suivante, un certain Jean Gay, fit soulever les paysans de Foucigny contre leurs seigneurs, dont l'oppression leur étoit devenue insupportable. L'exemple des Cantons Suisses, n'avoit pas peu contribué à les exciter à cette démarche; comme le nombre de ces rebelles n'étoit pas considérable, ne se montant qu'à cent-vingt, le Seigneur de Bresse, leur promit d'abord de les satisfaire, & leur conseilla de se retirer chez eux. Ils n'en voulurent rien faire & se mirent, au contraire, à commettre des ravages; mais ils furent bientôt dispersés, pris, & exécutés comme rebelles.

1490. Pretendans à l'Evêché de Genève.

Philippe de Savoie n'avoit pas sept ans, lorsqu'après la mort de Champion, il fut élu Evêque de Genève. Cette élection fut confirmée par le Pape Alexandre VI, qui nomma les Evêques de Lausanne & de Nice, tuteurs du jeune Prince. Ses dispositions guerrieres ne lui permirent pas de garder l'habit ecclésiastique, il le quitta d'abord après la mort de son pere.

Philippe de Savoie Evêque de Genève.

En 1498, Philibert, Duc de Savoie, vint à Genève. La situation de cette ville lui parut si charmante, qu'il obtint de l'Evêque, & des Magistrats, non seulement la permission d'y résider; mais encore celle d'y établir une Cour de justice, pour ses propres sujets seulement. Réné, son frere naturel, jeune homme d'un caractere hautain & tyrannique, l'accompagna dans ce voyage. Ce fut à lui que le Duc, entierement plongé dans les plaisirs, confia le ménagement des affaires. Réné, qui entretenoit un ressentiment particulier contre les Genevois, chercha à rendre son frere maître absolu de cette ville. Sous prétexte de cette cour de justice qu'on lui avoit promis d'ériger, il fit arrêter un Gene-

1498.

SECT. I. *Histoire de* Genève *jusqu'en* 1500.

vois nommé Levrier. L'Evêque & les Magiſtrats indignés de cette action, firent couper la main droite & la tête à un Savoyard, pour avoir fait de la fauſſe monnoie dans leurs Etats.

Avant que de paſſer plus avant, arrêtons-nous un moment à conſidérer le gouvernement de Genève au tems dont nous parlons ; on pourra le comparer à ſon gouvernement actuel, dont nous avons tracé le tableau au commencement de cette hiſtoire. Parmi les prétentions oppoſées des Comtes de Savoie, des Evêques de Genève & des Comtes du Genevois, ou de Genève, les Genevois jouiſſoient de très-grandes libertés, & partageoient toute l'autorité temporelle avec leur Evêque & ſes officiers. Cette complication de droits & de prétentions réciproques entre ces trois chefs, l'Evêque, le Comte, & le Duc de Savoie, & la Bourgeoiſie de Genève, avoit formé un gouvernement le plus embarraſſé & le plus biſarre, peut-être, quil ſoit poſſible d'imaginer. Voici le tableau que nous en a laiſſé un Auteur contemporain (1). Nous le transcrirons dans ſon vieux langage, pour plus d'exactitude & de fidélité, dans les endroits où il ſera néceſſaire.

„ L'Evêque de *Genève* étoit, non ſeulement Prince ſpirituel, mais „ auſſi temporel, en droit de Régale, tant à *Genève*, que ſur une grande „ étendue du pays de ſon reſſort. Ces prélats étoient poſtulés par le „ peuple, & élus par les chanoines, ſans le conſentement deſquels ils „ ne pouvoient rien faire dans l'égliſe. En qualité de Princes tempo„ rels, ils avoient des aſſeſſeurs laïques, qui bridoient leur autorité. „ Premierement un Comte *qui n'eſtoit pas comme l'on cuide ſur l'Evêque*, „ *mais deſſoubs, comme ſon officier*; car les évêques & autres prélats, „ avoient reçu des Empereurs, ou des Rois, la jurisdiction tem„ porelle, cenſes & rentes, ou recevoient de ces mêmes Princes, des „ gens qui avoient le maniement des choſes temporelles, en leur en „ rendant bon compte, ou bien ils les choiſſiſſoient eux mêmes. *St.* „ *Grégoire*, qui en avoit de tels ſous lui, les appelloit *Vicedominos* „ *Eccleſiarum*. Ces Officiers ont été connus ſous divers noms : *Ma*„ *jors*, *Comtes*, *Vidomnes*, & autres ſemblables".

„ Pour revenir au Comte de *Genève*, en qualité de *Vidomne*, il „ étoit officier de l'Evêque, pour exécuter ce qui avoit été réſolu, „ par les conſeillers ſéculiers, dans les affaires temporelles".

„ De plus, pour reſſerrer l'autorité de l'Evêque, le peuple; ſavoir, „ les chefs des familles, s'aſſembloient deux fois l'année: l'une le di„ manche après la *S. Martin*, pour régler la vente du vin; & l'au„ tre le dimanche après la *Purification*, pour élire le Conſeil-étroit & „ les Syndics".

„ Les membres du Conſeil étoient quatre Syndics d'égale puiſſan„ ce, dont le pouvoir ne duroit qu'une année: un Tréſorier, & vingt „ Conſeillers, qui avoient toute la police entre leurs mains".

„ L'Evêque, le Comte, & le Lieutenant du Comte, qu'on appel-

(1) François Bonnivard, dans ſa *Chronique de Genève*: ouvrage M. S. S. Ce Bonnivard étoit Prieur de St. Victor de Genève: il vivoit avant & après la réformation.

„ loit *Vidomne*, étoient tenus de jurer, qu'ils observeroient & garderoient les libertés & franchises de la ville, tant écrites, que non écrites".

SECT. I. *Histoire de* Genève *jusqu'en* 1500.

„ Le Conseil faisoit faire le guet, de jour & de nuit, gardoit les clefs „ des portes de la ville, & ouvroit & fermoit, comme bon lui sembloit. Si les Conseillers trouvoient de nuit quelque malfaiteur, ils „ le prenoient, & aucun officier de l'Evêque n'eût osé mettre la main „ sur lui; mais il falloit qu'ils le remissent le matin dans les prisons de „ l'Evêque. Cependant ce n'étoit, ni le Comte, ni ses officiers, qui „ faisoient le procès; il falloit qu'ils appellassant les Syndics & le Conseil pour cela. Le droit d'en connoître appartenoit au Conseil, comme juge des causes criminelles, non seulement des prisonniers que „ les Syndics faisoient de nuit; mais aussi, de ceux que les officiers „ de l'Evêque prenoient de jour. Les Conseillers faisoient le procès, „ jusqu'à la sentence inclusivement mais ils ordonnoient au Comte, ou „ à son Vidomne, de l'exécuter. Cependant l'Evêque pouvoit faire „ grace aux condamnés On ne reçevoit dans le Conseil que des gentils-hommes, ou des personnes graduées en quelque science, ou de riches marchands".

„ Il y avoit encore un Conseil de cinquante hommes, élus par le „ peuple, & qui étoit convoqué, quand il survenoit quelque affaire importante. Du tems que l'on avoit les foires, on appelloit à ce Conseil les maîtres jurés des métiers, mais après que les foires ont été „ suspendues, ces maîtrises sont aussi tombées".

„ Enfin l'on avoit le Conseil-Général, dont j'ai dit quelque chose cidessus. Les Chanoines y assistoient pour le Clergé, comme étant „ du corps de la ville; il falloit que l'Evêque confirmât les statuts & les „ réglemens, qui s'y faisoient; & lorsqu'on publioit les nouvelles ordonnances, les proclamations se faisoient en ces termes *L'on vous fait savoir de la part de Très-Révérend & notre Très-Redouté Seigneur, Monseigneur l'Evêque & Prince de* Genève, *de son Vidomne, & des Sindiques, Conseil, & Prudhommes* de la ville, *que &c.* en „ quoi l'on nommoit le *Vidomne*, au lieu du Comte".

„ Les prééminences, que les Ducs de *Savoie* avoient à *Genève* consistoient en ce qui suit".

„ I. Ils avoient un Office appellé le *Vidomnat*, qu'ils n'exerçoient „ pas par eux-mêmes, mais qu'ils faisoient exercer par un Lieutenant „ appellé *Vidomne*, & ce Lieutenant avoit encore, dessous lui, un autre Lieutenant, nommé *Chatelain.* Le Duc de *Savoie* ne tenoit pas „ cet office, comme supérieur de l'Evêque, mais comme son inférieur „ & son sujet, ainsi que divers instrumens de reconnoissance faite par „ les Ducs de *Savoie*, en font preuve. En effet, le *Vidomne*, établi „ par le Duc, juroit fidélité à l'Evêque & aux Syndics, & promettoit de garder les libertés & franchises de la ville. D'ailleurs, les „ appels des sentences du *Vidomne* n'alloient pas pardevant le Duc, ni „ à son Conseil; mais au Conseil-épiscopal".

„ II. Le Duc de *Savoie* tenoit une petite place à une lieue de la ville,

SECT. I. *Histoire de Genève jusqu'en 1500.*

„ nommée *Gaillard*, & qui avoit été bâtie par un Comte de *Genève*: „ A cause de cette place, le Duc avoit l'exécution des malfaiteurs, „ condamnés par les Syndics à peine corporelle, ainsi qu'il suit. Les „ Syndics envoyoient la sentence au *Vidomne*, avec cette adresse: *& à* „ *vous Monsieur le* Vidomne, *mandons & commandons faire mettre cet-* „ *te notre sentence à exécution.* On lui remettoit le criminel, à la por- „ te du château de l'Isle, que les Comtes de *Genève* avoient tenu „ autrefois des évêques, comme leurs officiers & capitaines. En cet- „ te qualité ils avoient été chargés du soin de l'exécution des malfai- „ teurs, & cet office d'exécution étoit attaché au château *Gaillard*. „ Quand le *Vidomne* avoit fait mener le criminel jusques-là, il faisoit „ crier par trois fois; *y a-t-il ici quelqu'un pour Monsieur de* Savoie, „ *Seigneur du* Chastel-Gaillatd? & au troisieme cri, le Chatelain de „ *Gaillard*, ou quelqu'un pour lui, s'avançoit; le *Vidomne*, dans ce „ tems-là lui exposoit le contenu de la sentence, & commandoit au „ Chatelain de faire exécuter le criminel. Alors le Chatelain le remet- „ toit à l'exécuteur, & l'exécution se faisoit, non dans les terres du „ Duc, mais dans un lieu appellé *Champel*, qui étoit de la jurisdiction „ de l'Evêque".

„ III. Le Duc tenoit à *Genève* le Château de l'*Isle*, dont le *Vidomne* avoit „ le gouvernement, & c'étoit là qu'étoient les prisons. Le Château „ tiroit son nom d'une *Isle*, où il étoit situé, & qui est formée par le „ *Rhône*, dans la ville de Genève".

„ Si *Charles* III eût voulu se contenter des droits qu'il possédoit lé- „ gitimement dans *Genève*, il auroit pû les conserver toute sa vie; „ mais pour avoir voulu y prendre plus qu'il ne lui étoit dû, il perdit „ le tout".

SECTION II.

SECT. II. *Histoire de Genève 1500-1535*

Genève recouvre sa liberté. Arrangement entre le Duc de Savoie & la ville. Emprisonnement de l'Ambassadeur de France. Histoire de Berthelier de Genève. Origine du mot HUGUENOT. *Alliance entre Genève & Fribourg. Petits defférens entre les Ducs de Savoie & les Genevois. Commencement de la Reforme dans Genève. Arrangement entre les Protestans & les Catholiques-Romains. Fasel prêche dans la ville. On y abolit la messe en* 1535.

Genève recouvre sa Liberté.

Les Genevois, quoi qu'infiniment plus foibles, maintinrent leur liberté contre les efforts redoublés des Ducs de Savoie. Ces Princes tenoient, pour ainsi dire, les clefs de leur ville, & régloient à leur gré le petit commerce de Genève. L'argent, presqu'inconnu au bas-peuple, n'étoit gueres moins rare parmi les personnes du premier rang. Malgré tous ces inconvéniens, qui devoient naturellement enchaîner l'activité de ces peuples, leur amour pour l'independance leur fit surmonter tous les obstacles. Ils s'opposerent avec force & courage à

toutes les entreprises de Réné. La résidence du Duc de Savoie dans leur ville, quoi qu'elle leur procurât quelqu'argent, ne leur étoit pas avantageuse. Les mœurs de la jeunesse se corrompoient, ce qui donnoit à Réné de grandes espérances de réussir enfin dans ses projets d'oppression. Il accusa un Gentil-homme Genevois, nommé *Egria*, d'avoir conspiré, avec un Médecin de Lyon pour empoisonner le Duc. Il se saisit en conséquence du Médecin, qu'il fit conduire pieds & mains liés à Genève. On enferma ce malheureux dans la prison de l'Isle. Par ordre de Réné, il fut mis à la question, & ensuite décapité. Ce procédé barbare irrita les magistrats & le peuple, qui firent de vaines remontrances; cependant Réné n'ôsa pas condamner à mort Egria, qui, s'étant échappé de sa prison, se refugia à Berne en Suisse. Là il engagea ces vertueux Républiquains à représenter eux-mêmes au Duc toutes les oppressions & l'odieuse conduite de Réné, son frere. Dans le même tems, un Religieux déchaussé prêcha devant le Duc un sermon, où il le comparoit dans un certain endroit à une grande bourse remplie d'une infinité d'autres petites bourses, toutes pleines d'argent, faisant par là allusion à Réné & à ses associés. Ce sermon, & les remontrances des Bernois firent enfin ouvrir les yeux au Duc, qui ne donna que trois jours à Réné pour sortir de ses Etats, sous peine de mort. Philibert, s'appercevant aussi qu'il n'avoit aucune prétention légitime sur Genève, se retira à Chambéri: ainsi les Genevois recouvrerent leur ancienne indépendance.

Le Duc de Savoie renouvelle ses prétentions sur Genève.

Egria fut donc rappellé; mais bientôt après la peste vint encore désoler la ville, & les dissenssions se mirent parmi les Citoyens. Suivant la constitution de Genève, constitution qui se trouve dans toutes les autres Républiques; il n'est pas permis de condamner à mort une personne, à moins qu'elle n'avoue elle-même son crime. Un certain Cotton, convaincu d'un crime capital, mourut à la question, sans vouloir confesser. On dépeignit au Duc de Savoie, cet accident sous des couleurs si noires, qu'il réclama dès lors sa jurisdiction sur la ville. Les Genevois furent obligés de permettre qu'on choisit des arbitres pour juger entr'eux & le Duc. Quoique la plus grande partie des juges 1503.
fussent sujets du Duc, cela n'empêcha pas qu'ils ne portassent sentence contre lui. Alors, le Duc jura par Dieu & S. Pierre, qu'il se désistoit de ses prétentions, & qu'il laissoit la mort de Cotton, à la connoissance de son neveu, l'Evêque, lorsqu'il seroit en âge d'en décider. Cette affaire se passa en 1503, tems auquel la ville de Genève étoit affligée d'une affreuse famine.

Voleur insigne.

L'année suivante n'est remarquable que par les vols multipliés d'un fripon insigne, d'une adresse & d'une subtilité extraordinaire, qui exerça long-tems son art dangereux dans Genève. Ni les serrures, ni les 1504.
barreaux, ne pouvoient l'arrêter. Extrêmement modéré dans ses captures, il laissoit toujours aux personnes qui tomboient sous sa main, plus qu'il ne leur emportoit. Cet homme étoit d'une exactitude si ponctuelle à payer ses dettes, & ses dépenses dans les cabarets, qu'on se faisoit un devoir de le bien accueillir. C'est ce qui portoit le com-

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535

mun-peuple à croire, que tout cet argent lui venoit par magie, ou par un pacte qu'il avoit fait avec le Diable. Néanmoins on se saisit quelque fois de cet homme: mais, telle étoit la force de sa constitution, qu'il enduroit la torture avec la plus grande fermeté, & même qu'il en paroissoit peu ému. De cette maniere, il sortoit toujours des prisons lavé, pour ainsi dire, de son crime. Sa mort ne fut pas moins singuliere que ne l'avoit été sa vie; attaqué de la peste; sa mere qui l'assistoit, le voyant privé de la parole, & craignant qu'il ne vint à la recouvrer, le mit dans une bierre, & l'ensévelit ainsi tout vivant. Philibert, Duc de Savoie, Prince d'une humeur douce & équitable, mourut en 1504, & eût pour successeur son frere, Charles. Ce Prince, plus ambitieux que Philibert, ayant eû quérelle avec les habitans du Valais, obtint de Genève, un secours de deux mille hommes qui lui furent envoyés, sous le commandement du Capitaine Burdiguin. Non content de cela, il demanda encore à la ville six pieces d'artillerie. On les lui refusa sur les représentations de Pierre Faccon, de Levrery, de Fonte, d'Hurich, & de quelques autres Chefs du Gouvernement. Le Duc de Savoie, jura qu'il se vengeroit de ce refus; mais les citoyens, pour se mettre à l'abri de ces menaces, acheterent la protection du Canton de Fribourg, moyennant le payement d'une couronne par an, avec liberté aux habitans de ce Canton de s'établir à Genève. Alors, le Duc de Savoie, ne voulut, ni entrer dans la ville, ni jurer de maintenir ses privileges, jusqu'à ce qu'on eût remis Levrery entre ses mains; sur quoi ce Magistrat fut arrêté & conduit en prison, par ordre du Chancelier & de l'Evêque. La ville de Fribourg interposa son autorité: les autres Cantons Suisses faisant paroître qu'ils étoient disposés à protéger Genève, Levrery fut, non seulement relâché mais les Genevois l'envoyerent encore auprès de l'Evêque, qui se trouvoit alors dans le Piemont, pour se plaindre à lui des cruelles vexations des officiers du Duc dans Genève. Dans le même tems on fit partir un autre citoyen, nommé Pécolat, pour aller faire des plaintes au Duc lui-même. Ce Prince craignant une confédération des Suisses en faveur de Genève, consentit à se rendre dans cette ville. En effet, il y vint avec sa mere; l'un & l'autre reçurent de leurs sujets un petit présent en vaisselle platte. Ensuite le Duc, non seulement jura de maintenir les privileges de Genève; mais, il déclara de plus, que la Cour de justice qu'il tenoit dans la ville, n'étoit que le résultat de l'indulgence pure & simple des Syndics & du Conseil.

Commencement de l'Alliance entre Genève & Fribourg.

Charles de Seissel Evêque de Genève. 1510.

Philippe de Savoie, après avoir gardé quinze ans le siege de Genève, s'en démit en 1510, en faveur de Charles de *Seissel*, frere de cet Evêque, que Champion chassa de la ville. Charles fut fait en même tems Comte de Genevois, & dans la suite il devint Duc de Némours en France. Seissel, bientôt après son élection, obtint de l'Empereur Maximilien. Roi des Romains, la ratification des privileges de son Evêché. L'année suivante termina les travaux qui entourerent de murs le quartier de S. Gervais. Pour subvenir aux fraix de cette entreprise dispendieuse, on mit une accise sur le vin, & l'on fit un em-

prunt d'argent. Le Duc de Savoie, offrit d'envoyer des ouvriers pour les assister: les Genevois accepterent cet offre; mais à condition que le Duc leur donneroit un écrit de sa main, par lequel il reconnoîtroit, qu'il les assistoit comme voisins, & non comme ayant quelques prétentions sur la ville. Malgré toutes ces déclarations positives & réitérées, le Duc méditoit sourdement de ruiner les libertés de Genève. Pour cela, il fit un traité de paix avec la France & les Suisses, auxquels il persuada d'intercéder en sa faveur auprès des Genevois. Avant les disputes entre la République & la Maison de Savoie, il se tenoit une foire chaque année dans Genève; l'interruption en étoit également préjudiciable aux deux parties. Le Duc proposa de rétablir cette foire. Par là, il espéroit non seulement renouveller les prétentions de sa famille sur Genève, mais accroître encore ses revenus, par le péage des marchandises qui passeroient sur ses terres. En conséquence, le Duc fit faire aux Genevois les propositions suivantes.

Propositions du Duc de Savoie.

Premierement, que la Ville & l'Evêque appointeroient un officier, pour recueillir le profit de chaque foire, dont un tiers reviendroit au Duc, un tiers à l'Evêque, & un tiers à la Ville. Secondement, que la ville feroit au Duc un présent annuel. Troisiemement, que la garde des portes de la ville, seroit confiée aux troupes de Savoie, durant le tems de la foire. Quatriemement, que le Duc recevroit dorenavant une certaine redevance pour chaque nouveau bâtiment, soit dans la ville, soit dans les fauxbourgs.

Rejettées.

Ces propositions, comme il est aisé de s'en apperçevoir, tendroient directement à la souveraineté de la ville. Les Genevois s'en apperçurent & les rejetterent d'une voix unanime. Le Duc en parfait politique, ne se rebuta pas & chercha d'autres moyens de venir à bout de son entreprise. On proposa des entrevues; il s'en tint même quelques-unes; mais, sans rien déterminer, tant les Genevois se méfioient des intentions de ce Prince. Cette même année il y eut une extrême disette de bled à Genève. François Morllet, Doyen du Chapitre des Machabées, envoya son argenterie aux Magistrats, qui l'employerent au soulagement des pauvres. Cette action généreuse mérita à cet ecclésiastique bienfaisant, une place *gratis* dans la bourgeoisie. 1512.

Situation dangereuse où se trouve Genève.

Les Genevois, nonobstant toutes leurs précautions à maintenir leur liberté contre la maison de Savoie, se trouvoient encore dans une situation précaire. Le Vidame du Duc étoit en possession de l'Isle du Rhône, dans laquelle on avoit bâti la prison pour les laïcs, comme celle du clergé l'étoit dans la jurisdiction de l'Evêque. Celui-ci avoit excommunié le Concierge du Vidame, & il avoit été arrêté en conséquence. Les officiers du Vidame emprisonnerent à leur tour les officiers de l'Evêque. Un tumulte s'ensuivit, & le Vidame fut obligé de se rendre prisonnier entre les mains des partisans de l'Evêque. Mais enfin, on relâcha les prisonniers de part & d'autre, & le bon ordre parut rétabli.

Occasionnée par le Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie, non plus que l'Evêque, n'étoient point en ville, lorsque ceci arriva. Dès qu'ils l'apprirent, ils revinrent aussi-tôt

Sect. II. Histoire de Genève 1500-1535

à Genève. Le Duc saisit cette occasion pour reclamer encore la souveraineté; mais dans la discussion qui se fit de cette affaire, on vit clairement que tout le tort étoit du côté du Vidame. Cela n'empêcha pas le Duc d'insister sur ses prétentions. Il demanda que l'Evêque condamnât à mort les citoyens dont nous avons parlé ci-dessus, & qui avoient sollicité la protection du Canton de Fribourg. Ce n'est pas que le Duc ne les eût fait arrêter lui-même, mais il craignit de s'attirer le ressentiment des Suisses Confédérés. L'Evêque, par une fermeté vraiment héroïque, & digne de son caractere, s'opposa fortement à cette requête. Là dessus le Duc de Savoie lui dit, que comme il l'avoit élevé à l'Episcopat, il pouvoit de même l'en dépouiller, & le rendre le plus pauvre des ecclésiastiques de son Diocese.

Cet Evêque mourût en 1513, sincerement regretté & pleuré des Genevois, à cause de la prudence, de la droiture & de la fermeté de sa conduite. Peu s'en fallut que sa mort ne bouleversât entierement la constitution de Genève.

Et par le Pape.

Les habitans instruits des sourdes ménées de la Cour de Rome, & n'ignorant pas quelle étoit l'ambition de la Maison de Savoie, fermerent les portes de leur ville, d'abord après la mort de Charles de Seissel, leur Evêque. Le Chapitre assemblé choisit pour lui succéder, Amédée, Abbé de Beaumont, ecclésiastique d'une famille noble, d'un excellent caractere; mais seulement un peu trop attaché au beau sexe. Ce choix fait, les Chanoines en obtinrent la confirmation des Cantons Suisses. Ils envoyerent ensuite, aux dépens de l'Abbé, une députation au Pape, pour le prier de ratifier leur choix; mais Sa Sainteté, sur les vives instances du Duc de Savoie, avoit déja nommé Jean de Savoie, Protonotaire d'Auch. Ce Jean de Savoie étoit réputé fils naturel de François de Savoie, Evêque de Genève; on dit qu'il l'avoit eù d'une femme du commun, & que le Duc lui avoit donné un petit bénéfice dans l'Eglise. Sa phisionomie & ses dispositions ne démentoient aucunement son origine du côté maternel, c'est pour cela que le Duc jetta les yeux sur lui, comme sur une personne qui n'oseroit pas s'opposer à ses vues ambitieuses. On dit même avec fondement, qu'il promit d'exécuter sans résistance, tout ce que lui commanderoit le Duc, au sujet de ses prétentions sur Genève. Les habitans hors d'état de résister tout à la fois aux volontés du Pape & du Duc, furent obligés de recevoir Jean de Savoie pour leur Evêque. Il prit possession de sa dignité avec une pompe extraordinaire, & en apparence se comporta d'abord, avec beaucoup de modération & de générosité. Il obtint même une promesse du Duc de Savoie, de faire transporter la foire de Lyon à Genève, au grand avantage de cette derniere ville.

[illegible] France.

Vers la fin de l'année, Villeneuve, Ministre du Roi de France, ayant désobligé les Cantons Suisses, s'arrêta à Genève, en retournant en France. Les députés de Berne & de Fribourg prierent les Magistrats & le Conseil de le remettre entre leurs mains, & en cas de refus, ils les menacerent d'une promte invasion. L'Evêque étoit alors absent de la vil-

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535.

ville, & le danger étoit pressant; d'autant plus que la France se trouvoit trop éloignée pour les assister, en cas que les Suisses vinssent à effectuer leurs menaces. Après une mure délibération, on résolut de mettre l'Ambassadeur aux arrêts, de lever une garde & de fermer les portes de la ville, crainte d'une sédition. On détermina en même tems de confiner Villeneuve dans le Palais Episcopal. Tout cela ne fut pas capable de satisfaire les Suisses; ils vouloient qu'on remit absolument entre leurs mains le prisonnier, tandis que d'un autre côté, la France reclamoit à grand cris sa délivrance. Les Syndics & les Magistrats s'adresserent donc à l'Evêque, qui refusa de leur remettre l'Ambassadeur, craignant, disoit-il, que ses ennemis ne le missent à mort. Mais en même tems il fit avertir sous main, les magistrats d'être plus circonspects & de déférer moins aux ordres des Cantons. „ Ce seroit re-„ connoître par là, ajoutoit-il, une certaine supériorité des Suisses sur „ votre ville, & ce seroit vous mettre à dos toute la nation Françoi-„ se". Ces obstacles, loin de mettre les Suisses à la raison, ne firent que les irriter. Enfin, les Magistrats voyant qu'ils étoient prêts d'exécuter leurs menaces, dirent, que ne pouvant leur livrer l'Ambassadeur, ils n'avoient qu'à l'enlever de force; ce qu'ils firent. Villeneuve fut transporté à Berne, où il subit la question; mais dans la suite on lui donna sa liberté.

Elles sont terminées.

L'alliance entre la famille de Médicis & le Duc de Savoie; fit naître à ce dernier l'espérance d'obtenir du Pape Léon XI, la ratification de ses droits à la souveraineté de Genève. Pour en faciliter le projet, il obtint de l'Evêque une concession de tous ses droits sur cette ville. Le Pape étoit prêt d'acquiescer à toutes les demandes du Duc, lorsque le Conclave s'y opposa, alléguant pour raison, que cette résignation des droits temporels de l'Evêque au Duc, étoit invalide. Ce fut alors qu'on s'apperçût, que l'Evêque dépendoit entierement du Duc, dont il n'étoit tout au plus que le vassal. Les dépenses énormes occasionnées par sa nomination à la Cour de Rome, l'avoient plongé dans un abime de dettes. Outre cela, le Duc de Savoie recevoit les revenus de l'évêché, & ceux de l'abbaye de Pignerols; de sorte que l'Evêque, comme il avoit coutume de le dire, ne possédoit en propre dans sa charge, que sa mitre & sa crosse. Aussi, cette extrême pauvreté l'excita-t-elle à opprimer les ecclésiastiques, & tous les malheureux qui avoient des procès à son tribunal. De cette maniere il se rendit bientôt également odieux & méprisable aux yeux des Genevois. Enfin, soutenu par le Vidame, il porta les choses jusqu'au point de faire emprisonner injustement un Avocat, nommé Vandel, homme d'une douceur & d'une probité reconnues. Vandel avoit quatre garçons, qui résolurent d'arracher leur pere de la prison. Le peuple prit leur parti: l'Evêque & le Vidame, abandonnés même de leurs créatures, se virent contraints de relâcher le prisonnier; mais ils conserverent un ressentiment implacable contre ceux qui s'étoient opposés le plus fortement à leurs desseins, sur-tout contre un nommé Jean Bernard, & un nommé Jean Pécolat.

Nouvelles disputes au sujet des Privileges des habitans de Genève.

Le Duc de Savoie l'emporte.

SECT. II. *Histoire de* Genève 1500-1535.

Persécution contre Pécolat & d'autres Genevois.

Celui-ci conversant un jour avec l'Evêque de Maurienne & l'Abbé de Beaumont, qui se plaignoient tous deux des injustices de l'Evêque, il leur-dit en badinant, d'avoir patience, donnant à entendre que l'Evêque, affligé de certaine maladie, fruit de ses débauches honteuses avec toutes sortes de femmes, ne vivroit pas long-tems. (1) On prétendit qu'il avoit formé le complot d'attenter à la vie de l'Evêque & quelques jours après un de ses domestiques venant à mourir, pour avoir mangé trop gloutonnement d'un plat de poissons indigestes, destinés pour sa table; & les autres domestiques en étant pareillement incommodés, il n'en fallut pas d'avantage à l'Evêque pour conclure, qu'ils avoient été empoisonnés par Pécolat.

Entre les raisons que les Cardinaux alléguerent contre la validité des concessions de l'Evêque, quant au temporel, le principal étoit, que ces concessions ne pouvoient avoir lieu, que dans le cas où les peuples se seroient revoltés contre leur Evêque, & dans le cas où celui ci se trouveroit trop foible pour les réduire. En conséquence le Duc de Savoie & l'Evêque n'omirent rien pour exciter les Genevois à la revolte: d'un autre côté, la vivacité naturelle de ce peuple ne laissoit passer aucune occasion de tourner en ridicule l'Evêque & ses officiers. Enfin, un événement trop ridicule, pour avoir place dans cette histoire, amena le Duc de Savoie & l'Evêque à Genève. Leur intention étoit de chatier quelques jeunes gens, qui avoient lâchés des pasquinades contre les officiers de l'Evêque. Le Duc s'étoit fait accompagner de l'Archevêque de Turin; mais lorsqu'on vint à examiner cette affaire, bien loin qu'elle méritât le nom de rebellion, l'Archevêque fut d'avis qu'on cessâ toutes poursuites, excepté contre un nommé Berthelier, & deux ou trois autres jeunes gens qui, affichant une trop grande indépendance, bravoient sans cesse la puissance ecclésiastique & l'autorité du Duc.

Cruautés exercées contre Pecolat.

L'Evêque commençant alors à désespérer de venir à bout des Genevois, se retira à Foucigny. Là, de concert avec le Comte du Genevois, frere du Duc de Savoie, & quelques autres Seigneurs de cette Cour, il résolut de faire arrêter Pécolat. Cette résolution ne tarda pas à s'exécuter. Pécolat fut saisi dans le village de Présinge, avec son compagnon & un domestique. Le Vidame du Duc lui avoit déja fait son procès en secret, & il ne fut pas plutôt transféré à la maison de l'Evêque à Foucigny, qu'on l'appliqua trois fois tout de suite à la question, pour lui faire avouer qu'il avoit conspiré contre l'Evêque; qu'il avoit tenu le discours dont nous avons parlé ci-dessus, & qu'il avoit empoisonné le plat de poissons. Pécolat nia tout; mais enfin vaincu par la force des tourmens, apprenant d'ailleurs que le domestique de son compagnon l'avoit accusé, il convint de tout ce qu'on exigeoit de lui. Les habitans de Genève prirent le parti de Pécolat. Ils représenterent au Duc de Savoie, l'injustice qu'il y avoit de l'empri-

(1) Ses propres paroles ont passé en proverbe: *Non videbit Dies Petri.* C'est ce qu'on dit aux Papes, lorsqu'ils sont prêts d'expirer. Spon. pag. 53.

ſonner hors de la ville, & de ne pas le traduire devant les Syndics, ſes juges légitimes. Pécolat fut donc tranſporté à Genève, & renfermé dans la priſon de l'Iſle. Là, il retracta tout ce qu'il avoit dit, comme lui étant échappé par la force des tourmens. Alors il s'éleva une diſpute entre les Syndics d'une part, le Duc & l'Evêque de l'autre; celui-ci vouloit qu'on appliquât de nouveau le criminel à la queſtion. Les Syndics, malgré qu'ils redoutaſſent le Duc, héſiterent quelque-tems à condescendre à cette demande; mais Pécolat ayant déclaré, qu'en qualité d'eccléſiaſtique, il n'étoit point ſujet à la juriſdiction temporelle, on le tranſporta dans la priſon de l'Evêque. Ses ennemis pouſſerent les choſes ſi loin, que le voyant à l'épreuve de la queſtion, ils crurent que cela provenoit d'un charme ſurnaturel, qui réſidoit dans ſa barbe. Ils ordonnerent donc à un barbier de la raſer. Pécolat conſidérant les tourmens qu'on lui préparoit, & redoutant ſa propre foibleſſe, eut le courage d'arracher le raſoir des mains du barbier, & de ſe couper une partie de la langue. Cette action héroïque, jointe aux tourmens qu'il endura, lui attirerent bien des amis: le juge qui devoit prononcer ſentence contre lui, refuſa de le faire: il lui conſeilla même d'en appeller à l'Archevêque de Vienne. Ce Prélat envoya ordre, même à l'Evêque, de terminer toute procédure contre Pécolat. Un nommé Victor, jeune homme plein d'eſprit & de courage eut la hardieſſe de ſignifier lui-même cet ordre à l'Evêque, qui néanmoins fit tranſporter le priſonnier au Château de Peney, appartenant au Duc. Il en réſultat, que l'Evêque de Genève, mépriſant les ſommations de ſon Métropolitain, fut excommunié, lui & tous ſes officiers. Cette voie de rigueur, loin de ramener la paix, ne fit qu'exciter un nouveau tumulte dans la ville. Le Clergé ſe joignit au peuple; ils forcerent l'Evêque à relâcher Pécolat, juſtement dans le tems où il arriva un ordre de Rome, qui annulloit les ſommations & les procédès du Métropolitain. On dit que Pécolat recouvra dans la ſuite l'uſage de la parole, & cela d'autant mieux, qu'il ne s'étoit coupé qu'une partie de la langue; mais il eut la foibleſſe de l'attribuer à une interceſſion miraculeuſe.

Il ſe coupe la Langue.

Dans le même tems l'affaire de Berthelier devint encore plus intéreſſante pour le Duc & pour l'Evêque. C'étoit un jeune homme, extrémement réſolu, vif, adroit, & qui s'étoit toujours diſtingué par une haine mortelle contre la famille de Savoie. S'appercevant que le Duc & l'Evêque avoient réſolu ſa mort à quelque prix que ce fut, il ſe déguiſa & ſe refugia à Fribourg, où il acheta le droit de bourgeoiſie. Il ſût ſi bien mettre les habitans de cette ville dans ſes intérêts, que non-ſeulement ils le prirent ſous leur protection; mais ils députerent encore un d'entr'eux au Duc & à l'Evêque, pour demander que ſa cauſe fût plaidée, ſoit dans leur ville, où ils pourroient envoyer leurs Avocats, ſoit devant les Syndics de Genève, pourvu qu'ils donnaſſent à ce jeune homme un ſauf-conduit, avec cette condition, pourtant, qu'un Fribourgeois aſſiſteroit à la procédure. Le Duc & l'Evêque rejetterent unanimement cette propoſition. Le Duc même ſe rendit à

Perſécution remarquable de Berthelier.

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535.

Fribourg; dans le dessein de faire remettre Berthelier entre ses mains; mais inutilement. Enfin, plutôt que de s'attirer le ressentiment de ces peuples, ainsi que des autres Cantons, le Duc & l'Evêque accorderent un sauf-conduit à Berthelier, tel qu'il le demandoit. Ce jeune homme vint donc se présenter devant les Syndics. Il justifia pleinement tout ce qu'il avoit fait contre le Duc & contre l'Evêque, rejetta le témoignage de Pécolat, comme lui ayant été extorqué par les tourmens; en sorte que n'étant coupable que de petites étourderies de jeunesse, les Syndics l'eussent renvoyé absous, s'ils n'en avoient été empêché par les persécuteurs de cet infortuné jeune homme. Ils lui offrirent son pardon, qu'il refusa, parce qu'il ne se reconnoissoit coupable d'aucun crime.

Son courage.

Berthelier, loin de se laisser abattre, ou intimider par cette persécution, méditoit, même dans le tems de son procès, un plan d'alliance entre la ville de Fribourg & celle de Genève, comme le seul moyen d'assurer l'indépendance des deux états, la Savoie, au contraire cherchoit à ruiner cette indépendance, & il lui étoit aisé d'y réussir, la plûpart des habitans de Genève étant Savoyards, & par conséquent attachés aux intérêts de cette maison. Le Duc en prit accasion de traiter avec la plus grande cruauté tous les Genevois qui se trouvoient dans ses états. Il condamna au supplice dans la ville de Turin deux jeunes gens d'une famille respectable de Genève, comme complices de Berthelier, après leur en avoir extorqué l'aveu par la violence des tortures. Ensuite, il envoya une copie de cette confession aux Syndics de Genève, qui, sans y avoir égard, députerent de leur côté quelques personnes de la ville au Duc lui-même & à l'Evêque, pour se plaindre d'une injustice aussi criante. Le Duc dissimula; mais l'Evêque menaça la ville de tout son ressentiment, si les Magistrats ne renonçoient à leur alliance avec ceux de Fribourg, & si l'on ne traînoit au supplice Berthelier & ses complices. Spon nous apprend, (1) que les députés ayant été débauchés par le Duc & par l'Evêque, en reçurent une réponse par écrit, telle que ces indignes citoyens la dicterent eux-mêmes; outre cela, ils avoient ordre de ne remettre ces lettres, que lorsque les Syndics & le Conseil auroient juré d'exécuter ponctuellement leur contenu. Les députés de retour au bout de cinq ou six semaines, informerent d'abord le Petit-Conseil, & ensuite le Grand des conditions préliminaires; ajoutant en même-tems que s'ils s'y refusoient, le Duc avoit juré de dépouiller tous les Genevois de leurs biens. Le Conseil rejetta cet absurde & impérieux procédé, avec toute l'indignation qu'il méritoit. Ils réfuserent de prêter serment; & renvoyant les lettres sans les décacheter, on eût beaucoup de peine à empêcher le peuple de jetter les députés dans le Rhône.

Menaces de l'Evêque contre les Genevois.

Alliance des Genevois avec les habitans de Fribourg.

Les indépendans Genevois, sentant alors que l'alliance proposée par Berthelier avec le Canton de Fribourg, pouvoit seule préserver leur Etat & leurs libertés du danger qui les menaçoit, résolurent d'y mettre

(1) *Hist. de Genève*, p. 61.

la derniere main. Besançon Huges, l'un des Syndics, plaida cette cause avec beaucoup de chaleur; mais le parti Savoyard à Fribourg, de même qu'à Genève, étoit si formidable, que l'affaire rencontra de grandes difficultés. Enfin, Besançon proposa que si l'on ne pouvoit faire une alliance générale, on tâchât au moins d'effectuer une association entre les amis particuliers de chaque ville. Le nombre de ceux parmi les habitans de Genève, qui souscrivirent à cette proposition se monta à trois cens. C'étoient les principaux, & les plus déterminés d'entre les citoyens. Ces associés furent nommés par les Savoyards *Eignots*, mot de la langue suisse, ou allemande, qui signifie des personnes confédérées par serment. Spon croit, & avec quelque fondement, que de-là vient le fameux terme d'*Huguenot*; nonobstant les différentes étimologies que les auteurs lui ont données. De leur côté, les Eignots appellerent les Savoyards Mammélucs, par allusion à l'ancienne soldatesque d'Egypte, qui, originairement Chrétienne, avoit renoncé à sa religion & à sa liberté, pour devenir esclave du grand-Sultan. Les Savoyards de Fribourg s'étoient récriés contre l'alliance proposée, à cause qu'ils n'étoient pas convaincus de l'indépendance des Genevois, qui, selon eux, n'avoient pas la liberté de former un engagement de cette nature. Lorsque les députés firent part de cette objection dans Genève, les citoyens formerent aussi-tôt des factions & des cabales. Le Duc de Savoie & l'Evêque, voyant que les Eignots dominoient, se plaignirent aux Fribourgeois de soustraire leurs sujets à leur serment de fidélité. Ceux-ci répondirent, que les Magistrats de Genève, quant au temporel, étoient indépendans de l'Evêque; que si le Duc pouvoit leur prouver sa souveraineté sur cette ville, dès là même, ils romproient leur alliance; qu'ils n'avoient accédés au traité, que pour faire cause commune; mais qu'ils étoient prêts d'y mettre une clause, jusqu'à ce qu'il eût démontré plainement ses droits. Ils ajouterent, que bien loin de se déclarer contre l'autorité des Evêques, en matieres ecclésiastiques, ils étoient disposés à la défendre contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte.

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535

Origine du mot huguenot.

Le Duc & l'Evêque, mécontens de ces réponses, porterent leurs plaintes contre les Fribourgeois dans l'assemblée des Cantons confédérés. Ils se plaignirent entr'autres, que ces peuples recevoient les Genevois dans leur bourgeoise, ce qui étoit, disoient-ils, contre les constitutions de Genève, qui ne laissoit à aucun de ses habitans le droit de bourgeoisie, étant simplement habitans de leur propre pays, par pure complaisance de la maison de Savoie, dont les Domaines les environnoient presque de tous côtés. Les Genevois réfuterent ces mauvaises raisons, en démontrant clairement, que les terres du Duc de Savoie aux environs de leur ville, appartenoient originairement à la République de Genève. Durant le cours de ces disputes, l'Abbé de Beaumont, & Bonnivard, Prieur de S. Victor, jeunes gens tout remplis de feu, pour la cause de la liberté ainsi que plusieurs autres habitans, avec la permission du Conseil, se firent recevoir bourgeois de Fribourg. Enfin, l'alliance entre cette ville & Genève, fut plainement

Plaintes du Duc de Savoie & de l'Evêque.

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535

confirmée. Les Syndics déclarerent Berthelier entierement abſous des crimes dont l'Évêque l'avoit accuſé. Seulement on le condamna à une petite amende, en forme de réparation pour ſes étourderies de jeuneſſe.

Ce fut alors que le Duc s'apperçut pleinement de la méfiance des Genevois contre ſon autorité & celle de l'Évêque. D'abord il procéda avec douceur & modération. Enſuite, de concert avec l'Évêque, il envoya Salleneuſe, homme très-expérimenté dans les affaires, comme ſon député temporel à Genève; mais les habitans déſavouerent ſon autorité. Le Duc ne réuſſit pas mieux dans l'aſſemblée-générale des Cantons, où il porta ſes plaintes; mais tandis qu'il amuſoit ainſi les peuples de Fribourg & de Genéve, par des voies d'accommodement, il leva ſecretement une armée de ſept mille hommes près de St. Julien. Avant de faire marcher ſes troupes contre Genève, il envoya un hérault d'armes, qui demanda audience en pleine aſſemblée du Conſeil. On la lui accorda: ce herault refuſant de s'aſſeoir au rang des Syndics, alla ſe placer dans une chaire au deſſus d'eux, en diſant, qu'il paroiſſoit là pour repréſenter le Duc de Savoie, Seigneur & maître de leur ville; alors il déclara le ſujet de ſa commiſſion, c'étoit une ſommation au Conſeil, de faire préparer un logement magnifique pour le Duc dans la Maiſon-de-ville, de le défrayer entierement, lui & toute ſa ſuite, qui ne conſiſtoit qu'en dix mille hommes. „ Le Duc, ajouta-t-il, en finiſſant, doit pa„ roître dans cet équipage, afin de ſe faire juſtice par lui-même".

Ils declarent les Genevois rebelles.

D'après ce que nous avons déja dit ci-deſſus, le lecteur peut aiſément ſe former une idée des argumens auxquels on eut recours pour éluder cette demande. Alors le hérault les déclara rébelles. Quelques autres cérémonies de cette nature ſe paſſerent de la part des Intendans du Duc, qui tous abandonnerent la ville peu de tems après. Les Magiſtrats ſe comporterent en cette occaſion avec beaucoup de prudence & de conduite. Ils firent les meilleures diſpoſitions pour leur défenſe, obligeant même les Savoyards à prendre les armes. En un mot, tous les citoyens ſe monterent prêts à défendre leurs privileges juſqu'à la derniere extrêmité. Ils envoyerent des meſſagers à Fribourg, pour y donner avis de ce qui ſe paſſoit; mais ces couriers furent arrêtés par l'armée du Duc. On leur donna l'eſtrapade, juſqu'à ce qu'ils euſſent déclarés tout ce qu'ils ſauroient au ſujet de la ville.

Pendant tout ce tems le Duc fit avancer ſes Troupes, qui étoient augmentées juſqu'au nombre de dix-mille hommes, près du Chateau-Gaillard. Les habitans de Fribonrg ayant quelque ſoupçon de ce qui ſe trâmoit, envoyerent Marty, un de leurs concitoyens, au Duc, pour l'avertir de ne rien entreprendre contre les Genevois, leurs alliés. Marty s'acquitta fidelement de ſa commiſſion; mais le Duc lui répondit, qu'il prétendoit ſeulement entrer dans Genève comme ami, pour mettre fin aux diſſentions & aux troubles qui s'étoient élevés parmi les habitans. Il envoya même Marty aux Genevois, afin de leur perſuader de le recevoir dans leur ville. En même-tems ſon armée, quoique manquant d'artillerie, s'avança juſqu'aux portes. Les citoyens, qui n'avoient jamais rien vu de pareil, eurent bientôt abandonné leurs poſtes; & la confu-

fion & le trouble fe mirent parmi eux. Le Duc leur ayant accordé une fufpenfion d'armes jufqu'au lendemain, les magiftrats demanderent publiquement à Marty, quels fecours ils avoient à efpérer de Fribourg. Marty avoua franchement, que quelqu'affectionnés que fuffent fes concitoyens aux intérêts de Genève, les fecours viendroient trop tard pour les fecourir contre le Duc. Alors les habitans mirent bas les armes & ne fongerent plus à faire de réfiftance.

Le lendemain matin Marty & les Syndics envoyerent au Chateau-Gaillard, pour capituler avec le Duc, qui promit de n'entrer dans la ville, qu'accompagné de cinq cens hommes, outre fon train ordinaire. Cette capitulation fut violée de la maniere la plus infâme & la plus ignominienfe. Le Comte du Genevois, frere du Duc, fit abattre une partie des murs, afin que le Duc put entrer en conquérant par la brêche. Bientôt après, toute l'armée Savoyarde marcha vers la ville, où la Soldatesque commit les plus grandes débauches & les plus énormes cruautés, tandis que le Comte du Genevois alla prendre fon quartier dans la Maifon-de-ville. Non content de cela, il s'empara de l'arfenal & de toute l'artillerie qui s'y trouvoit, de même que des clefs des portes. Enfuite, on fit publier au fon de la trompette, une défenfe de la part du Duc aux citoyens, de paroître dans les rues, même aux fenêtres, fous peine d'être fouettés publiquement. Nonobftant cette févérité, quelques Genevois, dit-on, fe promenerent dans les rues l'épée au côté, mais on les obligea de payer une amende. Il eft probable que les Eignots dans Genève, comptoient encore fur le fecours de Fribourg. Ce qu'il y a de certain, eft, que les Fribourgeois témoignerent la plus grande ardeur à voler à la défenfe des Genevois. On accorda à leurs députés une compagnie d'infanterie, qui, en moins de rien, fe vit augmentée jufqu'au nombre de fix ou fept mille hommes, parmi lesquels fe trouvoient quelques Savoyards. Ces troupes, après s'être féparées en différens pelotons, s'avancerent avec une vîteffe incroyable; mais voyant qu'il leur étoit impoffible de rien entreprendre contre Genève, elles marcherent directement vers le pays de Vaud. S'étant faifies de Lelius, Gouverneur du Duc, elles le prierent de dire à fon maître, qu'il prit bien garde comment il traiteroit les Genevois, parce qu'elles étoient réfolues d'ufer de repréfailles fur fes fujets.

La Ville fecourue par les Fribourgeois.

Le Duc connoiffant très-bien que fes foldats étoient fans difcipline & fans courage, ne négligea pas l'avis des peuples de Fribourg, qui entrerent fans réfiftance dans Morges. Il ordonna fur le champ, qu'on publia une défenfe dans la ville, d'infulter aucunement les Genevois, ni dans leurs biens, ni dans leurs perfonnes, fous peine de mort. Enfuite il fit avancer un corps de cavalerie vers Nyon, pofte important, fitué entre Morges & Genève, fur les bords du Lac. Voulant enfuite accommoder les affaires, il pria Marty, d'accompagner fes députés jufqu'à Fribourg, avec promeffe qu'il ne feroit fait aucun mal à la ville de Genève. Marty, témoin de la maniere indigne dont le Duc avoit violé fa promeffe, en faifant une large brèche aux murs de Genève, rejetta fes prieres avec indignation & mépris. Les députés furent donc obligés de fe ren-

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535.

dre seuls à Morges. Après s'être acquittés inutilement de leur commission, le Duc les fit partir de nouveau pour l'assemblée générale des autres Cantons, afin de les engager à interposer leur autorité. En même tems il assembla un Conseil-général dans Genève, dans lequel il exigea des membres qu'ils renonceroient à la bourgeoisie de Fribourg; & afin de ne pas se mettre davantage à dos les Fribourgeois, il les obligea d'envoyer des députés à Morges, pour les assurer qu'ils n'avoient reçus aucun outrage; d'autant plus que Huges, & Malbreisson, son Coadjuteur n'étoient revêtus d'aucune commission publique de leur part; les Fribourgeois jugeant bien que ce message avoit été extorqué par force, n'en continuerent par moins leurs opérations (1). Enfin le Duc, pour les obliger à vuider ses domaines, s'engagea à leur payer immédiatement une somme de quatre mille couronnes, & à retirer ses troupes de Genève, sans causer aucun dommage, ni à la ville, ni aux habitans, qu'il laissoit en pleine possession de leurs privileges. Cependant le Duc se trouva dans le dernier embarras, pour satisfaire à son engagement. Les Genevois étant convenus d'en payer la moitié, le Duc & le Comte du Genevois vendirent leur vaisselle platte pour completter la somme. Le Duc resta encore à Genève quelque tems après que ses troupes eurent vuidé la ville; mais apprenant que la peste commençoit à s'y introduire, il se retira à Tonon, dans le Chablais, d'où il envoya un sauf-conduit par le Vidame Consigli, à Huges & à Malbreisson, en les priant de vouloir l'accompagner: ils le firent; mais se confiant très-peu sur l'honneur & la probité du Duc, ils laisserent le sauf-conduit entre les mains de la femme d'Huges, afin qu'elle le fit parvenir à Fribourg, en cas qu'on voulut les arrêter. L'évènement justifia cette sage précaution. A peine étoient-ils sortis de Genève, que le Vidame leur demanda le sauf-conduit. Ils lui dirent qu'on l'avoit envoyé à Fribourg; mais qu'ils étoient prêts de s'en retourner à Genève. Cette déclaration mit le Vidame en fureur. Etant arrivé à Tonon, le Duc surpris & irrité de cette démarche, qui contrequarroit ses desseins, fit mettre Huges & Malbreisson dans une étroite prison; mais il les relâcha ensuite, après les avoir fait jurer de renoncer à la bourgoisie de Fribourg, & de ne se mêler d'aucune affaire publique sans sa participation. Bientôt après le Duc fit enlever Portal, Secrétaire de Genève, qui lui remit le contract de bourgeoisie entre cette ville & Fribourg.

1519. *Arrangement proposé.*

Au mois de Mai 1519, le Duc de Savoie & les deux Etats Confédérés, Fribourg & Genève, laisserent leurs différens à la décision d'une assemblée-générale des Cantons à Zurich, qui proposa cet arrangement, savoir: „ que le Duc se désisteroit de toutes ses entreprises contre l'Evê„ que & la ville de Genève, auquel cas la Confédération entre Genève „ & Fribourg, resteroit sans effet; & qu'on exhorteroit les peuples de „ Fribourg, qui demandoient une plus grande somme au Duc, à se con„ ten-

(1) Cette expédition, arrivant dans le Carême, tems où l'on ne pouvoit avoir que des Harengs pour toute nourriture, fut nommée la *Campagne des Harengs*.

„ tenter des quatre mille couronnes qu'ils avoient déja reçu." Cet arrangement fait, ſous la ſanction des Cantons, établit pour quelque tems la paix dans Genève; & les Eignots & les Mammelucs, comme on les nommoit, commencerent à mieux vivre enſemble.

Sect. II Hiſtoire de Genève 1500-1535

Le Duc de Savoie fruſtré dans ſes deſſeins.

Le Duc de Savoie, quoique débuſqué de toutes ſes entrepriſes contre l'indépendance de Genève, conſervoit encore, au moyen de ſes liaiſons avec l'Evêque, une grande autorité dans cette ville. Sa haine contre Berthelier n'étoit point aſſouvie: entretenant un vif ſentiment de vengeance, il ſcût engager le Vidame Conſigli, homme bien propre à ces ſortes de maneges, d'arrêter Berthelier par ordre de l'Evêque. Berthelier, dans cette circonſtance, ſe comporta en philoſophe & en vrai patriote. Il refuſa la vie qu'on lui offrit, pourvû qu'il ſe ſoumit au Duc, & qu'il le reconnut pour ſon légitime maître. Ayant été conduit dans la priſon de l'Iſle, il recuſa tout autre examen que celui de ſes juges légitimes, les Syndics. Alors, ſans procédure ultérieure, il eut la tête tranchée, par ſentence du Prévot de l'Evêque (*a*). La mort de Berthelier répandit la conſternation parmi les Eignots; & les peuples de Fribourg en demanderent ſatisfaction; mais le Duc en rejetta toute la faute ſur l'Evêque. En attendant les Savoyards de Genève avoient acquis un grand aſcendant dans les affaires de la République. Les Fribourgeois qui ne cherchoient que l'occaſion de rompre avec le Duc, inſiſterent de nouveau ſur une plus groſſe ſomme d'argent. Le Duc de ſon côté, demanda réparations & dommages des dégats qu'ils avoient commis dans le pays de Vaud, & les renvoya pour leur payement aux Genevois, auxquels il conſeilla ſous main de n'en rien faire. Cette attention prétendue du Duc augmenta encore conſidérablement ſon parti dans la ville de Genève, qui parut très-mécontente des nouvelles prétentions des Fribourgeois; il trouva même les moyens de faire dépoſer les nouveaux Syndics, ſous prétexte qu'ils n'avoient pas été élus légitimement, & qu'ils encourrageoient les peuples de Fribourg dans leurs demandes exhorbitantes. On mit donc en leur place des citoyens du parti Savoyard.

Les Magiſtrats & le Conſeil ainſi diſpoſés en faveur du Duc & de

(*a*) On ne ſera pas fâché de voir ici quelques particularités, au ſujet de cet homme extraordinaire. Lorſqu'il apperçut le Vidame qui venoit l'arrêter, loin de s'enfuir, comme il lui étoit aiſé de le faire, il dit au Vidame, en lui remettant ſon epée: „ gardez là bien, car vous en répondrez". Etant mis au ſecret dans la priſon, il fut ſi peu déconcerté, qu'il s'amuſoit à jouer avec en petit écureuil, qu'il portoit ordinairement dans ſon ſein. Quoique d'une extraction médiocre, il avoit du ſavoir & beaucoup d'eſprit. Ayant appris qu'il étoit condamné à mort, il écrivit ſur la muraille de ſa priſon; „ *Non moriar, ſed vivam, & narrabo opera* „ *Domini.* Je ne mourrai point, mais je vivrai & je publierai les ouvrages du Sei„ gneur.. Lorſqu'il fut ſur l'échafaud, on ne voulut pas permettre qu'il harangua les ſpectateurs. On dit qu'il fit peu d'attention au confeſſeur qu'on lui avoit donné. Voici ſon Epitaphe

Quis mihi mors nocuit? Virtus poſt fata vireſcit.
Nec Cruce, nec ſævi gladio perit illa tyranni (1).

(1) Spon. *Hiſt. de Genèv.* p. 71—72.

Sect. II. Histoire de Genève 1500-1535

l'Evêque, les Syndics envoyerent deux députés, Richardet & Goulaz aux Cantons Suisses à Zurich, afin de purger le Duc de la mort de Berthelier, & pour justifier les procédés de l'Evêque dans toute cette affaire. Les députés avoient ordre encore d'accuser les Syndics déposés d'exciter eux-mêmes les Fribourgeois dans leurs demandes; enfin ils devoient prier les Cantons de dissoudre l'alliance entre Genève & Fribourg. Les peuples de cette derniere ville, montrerent dans leur justification un courage & une fermeté admirables; ils dépeignirent la mort de Berthelier, sous les couleurs les plus noires; mais, nonobstant tout cela, les Cantons qui ne cherchoient que la paix, se déclarerent en faveur du parti Savoyard. Le Duc de Savoie se trouvoit alors à Genève. En quittant cette ville, il nomma Vidame, Salaigne, au lieu de Consigli, qui ne connoissoit pas assez l'art de se faire aimer du peuple. Jean de Savoie, Evêque de Genève, mourut en 1522, témoignant un grand repentir des troubles qu'il avoit occasionné dans Genève, à l'instigation de la maison de Savoie. On dit que les maladies vénériennes avoient tellement épuisé son corps, qu'il ne pesoit gueres plus de vingt-huit livres après sa mort. Ce Prélat avoit nommé son Coadjuteur, Pierre de Baume, de la famille noble des Montevel, en Bresse. L'année suivante, il fut élu légitimement par les Genevois. Lorsqu'il entra en possession de sa nouvelle dignité, les Syndics, selon la coutume ordinaire en ces circonstances, lui firent prêter serment en public, sur le pont d'Arve. Le nouvel Evêque obtint des Syndics & des autres Magistrats, qu'ils remettroient les réjouissances préparées pour sa reception, jusqu'à l'arrivée du Duc & de la Duchesse de Savoie, qui parurent aux portes de la ville peu de jours après, & qui y firent leur entrée avec une pompe & une magnificence jusqu'alors inconnues aux Genevois. Toute la jeunesse de la ville parut avec des habits de velours, brodés d'argent: les dames vétues en amazones, armées & disciplinées à la maniere des anciens, formoient un corps à part. Cependant la Duchesse, privée de l'objet de son ambition particuliere, qui étoit de loger dans la maison de ville, ne fit presque aucune attention à tous les honneurs qu'on lui rendit. Elle regardoit même les Genèvois d'un air si dédaigneux, que plusieurs ne purent manquer de s'en appercevoir. „Il valoit beaucoup „ mieux, disoient-ils, au lieu de dépenser cet argent pour les bien re„ cevoir dans notre ville, l'employer à la fortifier contre leurs attaques". Le parti Savoyard, autant qu'il put, excusa la conduite de la Duchesse; ils l'attribuoient à son éducation, & aux coutumes du Portugal, son pays natal. Mais les Genevois s'accoutumerent enfin à ces manieres; & comme la résidence du Duc faisoit circuler l'argent, tous les jours se passoient en fêtes & en divertissemens. La Duchesse, pendant son sejour à Genève, accoucha d'un Prince, qui mourut en Espagne, avant que le Duc son pere pût, selon son projet, le faire Prince de Genève; car la Duchesse ne desiroit rien tant, que la Souveraineté de cette ville pour son mari, ou pour ses enfans.

Mort de Jean de Savoie. 1522.

Danger où sont exposés les Genevois de perdre leur liberté.

Le Duc de Savoie, en énervant ainsi l'esprit des Genevois par les plaisirs, leur fit presque oublier le soin de leur liberté. Cette indépen-

dance, dont ils avoient été jusque là si jaloux, recevoit chaque jour quelques atteintes. Ils avoient négligé, ou plutôt leurs dépenses, les avoient mis dans le cas de ne pouvoir plus réparer les fortifications de la ville. Leur Evêque, quoique plein de bonnes intentions pour eux, couloit ses jours dans l'indolence & dans la volupté. Il possédoit tant de biens dans les Etats du Duc, qu'il n'osoit le désobliger. Mais ce qui augmentoit la situation critique des Genevois, est, qu'ils ne pouvoient, ni compter sur la protection de l'Empereur, ni sur celle du Roi de France, qui étoient en guerre l'un avec l'autre, tandis que le Duc de Savoie se tenoit neutre, dans la vue de se rendre maître de Genève. Tel étoit l'état des affaires, quand le Duc réclama plus haut que jamais ses prétentions sur la souveraineté de Genève. Levrery, fils de l'Avocat, de ce nom, dont nous avons déja parlé, osant s'y opposer, fut mis à mort, à peu près de même que Berthelier, dont il imita le courage, la constance & la conduite, dédaignant de fuir, lorsqu'il étoit en son pouvoir de le faire. Tandis que se passoit cette scene sanglante, l'Evêque, qui naturellement devoit la prévenir en interposant son autorité, s'étoit retiré dans le Piemont. Il avoit laissé le soin de son Evêché à son frere Sorlin, qui, doué des mêmes dispositions, alla se renfermer à Remilly, pour éviter de s'entremêler en faveur de Levrery.

Les Eignots ont le dessous.

La mort de ce malheureux réveilla les Genevois de leur indolence, & leur fit sentir toute la grandeur du danger. Richardelet, l'un des Syndics nouvellement élus, somma Boulet, trésorier du parti Savoyard, de rendre compte de l'argent public qu'il étoit accusé d'avoir mal employé. Boulet, au lieu de se rendre à cette sommation, insulta Richardelet, en l'appellant Eignot. Alors celui-ci lui cassa son bâton de Syndic sur la tête. Boulet en porta ses plaintes au Conseil du Duc à Chambéri; mais les Syndics refusant de reconnoître son autorité, on confisqua leurs biens dans la Savoie. Ils eurent recours à la protection de leur Evêque, qui s'excusant de ne pouvoir les aider dans cette affaire, fit mine, selon qu'ils l'y autorisoient, de porter leurs plaintes à Rome, par voie d'appel. Néanmoins ce Prélat, trop dévoué à la Cour de Savoie, non seulement garda les trois cens couronnes qu'on lui remit pour plaider cette affaire, mais engagea encore le Conseil à retracter ce rappel en Cour de Rome, en faisant rapporter le procès devant leur tribunal. Cet avis fut d'abord approuvé; mais le Vidame du Duc, employant la violence, força les principaux du parti des Eignots à s'enfuir de Genève. Quelques-uns furent poursuivis & arrêtés; Huges, le Chef, avec un petit nombre de ses amis, se refugierent à Fribourg. Là, ils réclamerent la protection des Magistrats, en vertu de l'alliance qu'ils avoient contractée entre eux; mais n'en recevant que de belles promesses, ils s'adresserent aux Etats de Zurich, qni envoyerent des députés au Duc. Sur leur requête, il consentit d'abord à relâcher les prisonniers, & à rappeller les exilés. Il y mit seulement quelques conditions, si préjudiciables à la liberté publique, qu'elles furent rejettées avec indignation. Dès ce moment, ou travailla plus que jamais à une alliance générale avec les Cantons-Confédérés.

Sect. II. Histoire de Genève 1500-1535

Origine de la Reforme.

Dans ces entrefaites, la doctrine de Luther commençoit à faire de grands progrès, soit en Allemagne, soit en Suisse. Les Cantons se trouvoient tellement divisés en matieres de Religion, qu'ils donnerent moins d'attention qu'ils ne l'eussent fait dans un autre tems aux affaires de Genève. Le Duc de Savoie ne l'ignoroit pas. Quittant Chambéri, pour se rendre à Genève, il somma les habitans d'assembler le Conseil-Général. Il s'y montra accompagné de son Chancelier, de ses gardes, & dans tout l'appareil d'un Prince Souverain. Le Chancelier, sans beaucoup de préambule, demanda que l'assemblée eut à reconnoître sans délai le Duc de Savoie pour son Souverain, qu'elle renonçât à son alliance avec les Suisses, & qu'elle interrompit tout commerce avec les fugitifs. Le peuple moins effrayé, qu'étonné de ce procédé, rejetta cette demande avec horreur. Alors le Duc changea de batteries. Il s'efforça, de même que ses officiers, d'engager les Genevois à cette démarche, par les protestations les plus amicales & les promesses les plus flatteuses; mais les Syndics persévérerent courageusement dans leurs refus. Environ douze jours après, les députés de Fribourg & de Soleure arriverent à Genève; ils promirent aux habitans de les protéger efficacement contre tous ceux qui attenteroient à leur liberté & à leur indépendance. Le motif de cette députation fut rapporté & débattu dans une assemblée-générale des Genevois. Comme le parti Savoyard étoit le parti dominant, on ordonna aux députés de dire à leurs Magistrats, que les sujets de Genève, qui avoient reclamé leur protection & leurs secours, n'avoient pas une autorité légale pour cela; qu'ils étoient très-contens des procédés & des intentions du Duc. En même tems on envoya des lettres aux Cantons de Berne & de Lucerne, pour leur faire savoir la même chose.

Ambition du Duc de Savoie.

Le 10 Décembre, le Duc fit assembler un autre Conseil-Général, où, parmi plusieurs autres choses pour l'établissement de son autorité, il demanda que le Conseil renonçât sans délai à toutes les alliances étrangeres. Cette réquisition obtint le consentement unanime de tous les membres. Le Chef des Eignots protesta contre l'autorité du Conseil, qu'il accusa de partialité, d'irrégularité & de soumission aveugle. Le 22 du même mois, Jean Baudieres & le Secrétaire Vandelli, se présenterent devant le Conseil à la tête des femmes & des enfans des fugitifs, & de plus de deux cens autres citoyens qui avoient signé & remis un écrit à Vandelli, par lequel ils approuvoient tout ce qu'avoient faits les fugitifs à l'égard des alliances étrangeres. Cette démarche hardie ranima le parti des Eignots. Il fut stipulé qu'on prieroit l'Évêque de quitter Pignerole, pour revenir prendre ses fonctions dans Genève.

Les Eignots se rétablissent.

Celui-ci las enfin des mortifications que le Duc de Savoie lui faisoit essuyer, s'en plaignit amerement aux Syndics, leur promettant de ne rien épargner pour maintenir leur liberté. Il leur recommanda de garder là dessus un profond secret, & de voter dans leurs assemblées par balotte, comme cela se pratique à Venise. Ce conseil étoit très-sage. Dans la premiere élection des Syndics, le choix tomba sur un nommé Jean-Philippe, personnage extrêmement accredité parmi les Cantons de Ber-

Sect. II. Histoire de Genève. 1500-1525

ne & de Fribourg. Dès ce moment, le parti des Eignots reprit le dessus. Les fugitifs revinrent à Genève. Huges, en qualité d'orateur de cette troupe, informa le Conseil de la bonne volonté où se trouvoient les Cantons de Berne & de Fribourg, de former une ligue défensive durant l'espace de vingt-cinq ans, & même pour toujours, selon qu'ils le jugeroient à propos. Les citoyens eurent trois jours pour s'y déterminer. Après ce tems ils s'assemblerent de nouveau au son des cloches. Tous les membres se déclarerent pour l'affirmative, & il n'y en eut gueres plus de cinq ou six qui tinrent pour la négative. L'Evêque assista lui-même à ce Conseil, où il protesta contre tout ce qui pouvoit porter préjudice à son autorité. Ainsi s'accomplit cette Alliance qui devoit fonder à jamais la liberté des Genevois. Les huit députés de Genève dans les Cantons de Fribourg & de Berne, se lierent sous serment à cette alliance. Ceux de ces Cantons firent la même chose à Genève, où ils furent reçus au bruit du canon de la ville, & au milieu des applaudissemens & des acclamations de tout le peuple. Le Gouvernement se chargea même de les défrayer entiérement pendant leur sejour.

Les Mammelucs sont exilés.

Le Clergé généralement dévoué à la maison de Savoie, frémit en apprenant cette révolution; mais les Syndics le rassurerent, & lui promirent leur protection, s'il s'acquittoit de son devoir. Le Duc de Savoie représenta aux deux Cantons que cette alliance portoit atteinte aux engagemens qu'ils avoient pris ensemble. Toute la réponse qu'il en obtint, fut qu'ils étoient prêts à rompre ces engagemens quand bon lui sembleroit. Les Chefs des Mammelucs, au nombre de quarante-deux, obligés d'abandonner Genève, se refugierent en Savoie. Cependant les Syndics leur firent déclarer, qu'ils étoient libres de rester à Genève, s'ils vouloient s'y comporter en honnêtes gens. Mais, dit Spon, (1) ce n'étoit nullement leur dessein; car ils formerent une conspiration avec le Vidame, qui demeuroit encore à Genève, pour s'emparer des principaux d'entre les Eignots & de leur trancher la tête. Cette conspiration ayant été découverte, on somma au son de la trompette les Conspirateurs de paroître. Sur le refus qu'ils en firent, on les jugea par contumace, on les déclara traitres à la patrie, & l'on confisqua leurs biens. Gruet, Vicaire de l'Evêque, soupçonné de favoriser les intérêts du Duc, fut déposé & remplacé par l'Abbé de Beaumont. Enfin, le Vidame déserta de la ville, de même que son député & son concierge. Par-là le Duc perdit tout son crédit & toute son autorité, dans une République qu'il avoit tenue trop long-tems dans ses chaînes. D'abord après la sortie du Vidame, les Syndics reprirent leurs fonctions ordinaires. Procédant avec la plus grande formalité, ils recommencerent l'exercice de leur autorité par faire exécuter un malfaiteur détenu dans la prison du Vidame. Le Sergent de Genève fit l'office de Prévot du Duc; ensuite on abattit ses armes qui étoient sur la porte du château de l'Isle, & dès ce moment ses officiers n'exercerent plus aucune jurisdiction.

(1) Spon. *Hist. de Genèv.* p. 32.

SECT. II. *Histoire de Genève 1500-1535*

Le Duc de Savoie est dépouillé de son autorité dans Genève.

Cette grande révolution fut projettée & accomplie avec toute la constance, la modération & le bon ordre possible, qualités rarement compatibles avec l'esprit de liberté; mais on doit avouer ici, à la louange des Fribourgeois que cette révolution fut principalemeut leur ouvrage. Le discernement de ce peuple, son honnêteté, son horreur pour la tyrannie, porterent les premiers coups à l'autorité du Duc de Savoie, ayant sçû mettre les Bernois dans leur alliance. Les Genevois, contre ce qui se pratique ordinairement dans les Etats Républiquains de l'Italie, ne montrerent aucune rigueur, aucun acharnement contre leurs antagonistes. A la sollicitation de l'Evêque, ils consentirent de réadmettre dans la ville ceux des Mammelucs qui voudroient se comporter avec modération, & payer une certaine amende. Le Duc de Savoie prévint cette réconciliation. Il menaça les Mammelucs, en cas qu'ils acceptassent ces offres des Genevois, de les traiter en ennemis, & en cas qu'ils les refusassent, de les rétablir sous des conditions honôrables. Ce Prince, faisoit beaucoup de fond sur son alliance avec les Cantons Confédérés; mais ceux-ci lui firent entendre qu'il ne devoit rien espérer d'eux, tant qu'il ne renonceroit pas à ses prétentions sur Genève. Les altercations durerent jusqu'au 22 de Décembre 1526. Elles se renouvellerent l'année suivante, à l'occasion de quelques meurtres commis par ses sujets sur les Genevois, le Duc refusant d'en faire satisfaction, & ne voulant pas même permettre que les Mammelucs fugitifs comparussent à Genève, malgré que l'Evêque leur offroit des sauf-conduits.

Danger de l'Evêque.

Ce Prélat s'étoit tellement dévoué aux intérêts de la Confédération, que le parti du Duc forma une embuscade pour l'enlever, un jour qu'il alloit dire la messe hors de la ville. Cela l'obligea de se retirer dans la Franche-Comté, après avoir préablement biffé tout ce qui pouvoit retracer & démontrer son opposition au Parti-Confédéré. Quinze jours après il envoya une lettre, ou la copie d'une lettre que l'Empereur avoit écrite au Duc de Savoie, par laquelle ce Prince lui enjoignoit de renoncer à toutes ses prétentions de Souveraineté sur Genève, qui étoit une ville impériale. Sur ces entrefaites les Mammelucs avoient porté leur cause devant l'Archevêque de Vienne; mais, le Grand-Conseil de Genève encouragé par la lettre de l'Empereur, ne voulut pas reconnoître ce tribunal; & l'on passa même un acte par lequel il étoit défendu à tout Genevois d'en appeller au Métropolitain. En attendant, le Duc de Savoie, pleinement irrité contre l'Evêque de Genève, confisqua tous les biens que ce prélat possédoit dans ses Domaines; mais il offrit en même tems de les lui rendre, s'il vouloit faire cause commune pour rétablir le Vidame dans Genève. L'Evêque, bien loin de condescendre aux intentions du Duc, remit tous ses pouvoirs temporels entre les mains des Syndics, pour la commodité de ceux qui auroient des procès devant son tribunal.

Histoire des Chevaliers de la Cuillere.

Une institution bisarre qui se forma dans ce tems à Genève, faillit de renverser les fondemens de la liberté encore mal affermie. Il se trouvoit alors au château de Vaud certaines personnes de ce pays, qui mangeoient leur soupe avec des cuillieres de bois. Quelques-uns d'entr'eux, pro-

poserent en riant, d'obliger les Genevois à se servir des mêmes cuillieres. Cette plaisanterie devint bientôt une affaire sérieuse. Ils érigerent entr'eux une confrerie. Chaque membre portoit une cuilliere pendue à son col, en forme de marque distinctive. Ils choisirent pour leur Capitaine un certain François de Pontverre, qui avoit la réputation d'être un bon guerrier. Le Duc de Savoie parut d'abord très-mécontent de cette association; mais s'appercevant que cette espece de Chevalerie occasionnoit des rumeurs dans Genève, il ne tarda pas à la favoriser sous main; ensorte qu'en très-peu de tems le Duc & les Chevaliers devinrent fort bons amis. Les Genevois, voyant qu'il ne s'agissoit de rien moins que de soutenir une guerre contre ces aventuriers, demanderent aussi-tôt du secours à leurs alliés; mais malheureusement pour eux les Cantons de Berne & de Fribourg étoient en dispute au sujet de la Religion. Tout ce qu'ils purent faire d'abord, fut d'envoyer aux Chevaliers des députés, pour les prier de cesser leurs hostilités. Cette députation n'ayant eû aucun succès, ils envoyerent deux compagnies de soldats, de huit cens hommes chacune, qui, prétendant être seulement obligés de défendre la ville, & non d'agir affensivement contre les sujets du Duc, avec lequel ils étoient alliés, se contenterent de roder dans la ville & aux environs, buvant, mangeant à leur aise, & sans qu'il leur en coutât rien. Ce qu'il y a de certain, est que les Cantons n'étoient pas alors dans une cirstance à provoquer le Duc; c'est pourquoi l'on n'entreprit rien de considérable, pendant plus de deux ans, pour supprimer cette Chevalerie: Durant tout ce tems les Mammelucs qu'on avoit cités à Genève, refusant toujours d'y paroître, furent condamnés par contumace, & les Syndics prononcerent contr'eux une sentence de mort.

Situation critique de Genève.

En 1528, la situation des Genevois devint des plus critiques & des plus précaires. Les Bernois, leurs alliés, avoient proscrit la Religion romaine de leurs etats, tandis que les Fribourgeois zélés pour cette même Religion, s'efforcoient de la retenir dans leurs Domaines. Ceux de Berne, trop enthousiastes d'une nouvelle doctrine, voulurent la répandre parmi des paysans, que les habitans de Fribourg disoient être sous leur jurisdiction. Une guerre s'ensuivit, & chacun des deux partis reclama l'assistance des Genevois. Malheureusement dans les articles de l'alliance, on n'avoit rien déterminé en cas qu'il arrivât une circonstance pareille. Cependant les Genevois, crainte de mécontenter l'un des deux partis, déterminerent d'envoyer à chacun une compagnie de cent-cinquante hommes. Celle qui devoit se rendre au secours des Bernois étoit commandée par Jean Philippe, & l'autre par Richardet. La reconciliation qui se fit peu de tems après entre les deux Cantons, anéantit les mauvaises suites qu'auroient pû avoir une conduite aussi absurde; car les deux compagnies genevoises rentrerent dans leur ville, sans en être venues aux mains. Tout cela se passa tandis que les Chevaliers de la cuilliere insultoient les Genevois jusques sous leurs propres murs. Une dispute qui s'éleva entre Huges & Bonnivard, fut cause qu'on ne se donna point la peine de les repousser. Mais, dans ce même tems les Genevois éprouverent encore une dif-

Sect. II. Histoire de Genève 1500-1535

ficulté bien plus essentielle. Leur ville étoit remplie de Réformés, fugitifs de Fribourg, & de Catholiques Romains chassés de Berne. Les habitans de la derniere ville exhortoient vivement les Genevois à rejetter les erreurs du Papisme, & ceux de Fribourg à demeurer fermes dans la Religion de leurs peres, sous peine de perdre leur autorité. Tous néanmoins convenoient de la nécessité d'une reforme parmi le clergé. Les Genevois, avant de se déterminer, consulterent Bonnivard, Abbé de St. Victor, homme d'un mérite, d'une probité & d'une prudence reconnue. Sa réponse fut: „Si vous vouiez m'en „ croire, vous ferez une de ces deux choses: 1°. Si vous continuez, „ comme vous le faites à présent, à vivre dans la débauche, vous ne „ devez pas être étonnez que d'autres en agissent de même; 2°. Si „ vous voulez reformer le clergé, commencez par lui en montrer le „ chemin en lui donnant bon exemple". Un événement qui arriva peu de tems après, mit en plein jour les sentimens de Bonnivard. Les Mammelucs avoient obtenus de l'Archevèque de Vienne une sentence d'excommunication contre les Genevois qui avoient méprisé l'autorité de leur Métropolitain. Cette sentence fut affichée dans plusieurs places publiques. Bonnivard voyageant un jour avec quelques députés de Genève, vit une de ces affiches sur la grande route, & s'arrêta pour la lire. Ses compagnons de voyage furent assez simples pour lui dire de ne pas le faire; „ car, ajouterent-ils, dès que vous l'aurez lue, vous „ serez excommunié". Bonnivard, souriant de cette simplicité, leur répondit: „ vous vous trompez, mes amis; car si vous avez condam„ né injustement les Mammelucs, vous êtes déja excommuniés par „ Dieu lui-même; mais si vous n'avez fait que leur rendre justice, quel „ pouvoir a l'Archevêque de Vienne sur vos consciences"?

Origine & progrès de la Réforme dans Genève.

Tous ces petits détails sont autant d'incidens essentiels à la connoissance de l'origine de la réforme dans Genève. Les bons raisonnemens de Bonnivard firent naître quelques doutes aux Genevois. L'esprit de recherche vint s'emparer de leurs ames. Déja irrités contre les prétentions spirituelles & odieuses de l'Eglise Romaine; plus ils recherchoient, & plus ils étoient disposés à embrasser la Doctrine des Réformés. Tant que durerent ces doutes, il y eut suspensions d'hostilités entre les Genevois & les Chevaliers de la Cuilliere; mais Pontverre, leur Capitaine, en allant dans les rues de Genève, mit tant d'insolence dans ses discours & dans ses menaces contre les Genevois, qu'ils ne purent s'empêcher d'être allarmés, sans ôser pourtant en témoigner leur ressentiment. L'année suivante, comme Pontverre traversoit Genève, accompagné d'une très-petite escorte, quelques-uns des habitans le reconnurent, tomberent sur lui, & le tuerent avant qu'il eût le tems de se reconnoître. Les Syndics desaprouverent cette action barbare; ils prirent ceux de sa suite sous leur protection & envoyerent le corps de Pontverre à ses amis pour qu'ils le fissent enterrer. Ceux-ci se plaignirent au Duc de cet assassinat, c'est le nom qu'ils donnoient à cette cruauté. Quoique le Duc n'eut qu'une très-foible considération pour le Capitaine, il envoya des députés en Suisse, porter des plaintes ameres contre les Genevois. Mais,

Mais, le Secrétaire Vandelli, après avoir évité tous les pieges qu'on lui avoit tendu sur terre, en traversant le lac dans une barque, sçut si bien prendre leur défense, que les Cantons ne voulurent pas se mêler de cette affaire. Ce nouveau désagrément ne servit qu'à enflammer davantage le ressentiment des Chevaliers, qui dans ce tems venoient de recevoir encore, du secours de leurs alliés. Les Cantons de Berne & de Zurich s'intéresserent alors vivement dans cette dispute. Ils envoyerent des députes pour examiner l'affaire sur les lieux; ensuite de quoi ils en firent le rapport à une Assemblée-générale des Cantons qui devoit se tenir incessamment à St. Julien. Le rapport se fit d'une maniere si avantageuse aux Genevois, qu'après différentes négociations, le Duc consentit à solder les troupes auxiliaires des Cantons de Berne & de Fribourg. Il se chargea aussi d'avertir les Chevaliers de la Cuilliere de cesser toute voie d'hostilités contre la ville. Les Chevaliers méprisant cette sommation ne laisserent pas que de continuer leurs tentatives; ils eurent même la hardiesse de mettre le feu à quelques maisons des fauxbourgs. Le reste de l'année se passa à établir différens plans pour l'extinction d'une confrerie généralement regardée comme une institution illégale, & comme une association de bandits; mais on ne mit fin à rien, lorsqu'on vit que les Cantons de Berne & de Fribourg, ayant renouvellé leur alliance avec les Genevois, rompoient leurs traités avec le Duc de Savoie.

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535

Accroissement de la Puissance Magistrale.

Durant ce tems l'Evêque s'étoit entierement déchargé du soin des affaires. Ainsi les Magistrats se virent dans la nécessité de rétablir une sorte de commission, pour veiller à l'administration de l'Evêché. Richardet fut choisi en qualité d'Intendant; on lui donna quatre assistans, qui jusqu'à à ce jour ont retenu le nom d'Auditeurs. Dès que ce réglement fut achevé, on l'envoya à l'Evêque en Franche-Comté, pour y mettre le sceau de son approbation. Ce Prélat, entierement plongé dans l'indolence, supplia les Syndics de Genève, qu'ils l'exemptassent dans la suite de toute affaire quelconque, afin de n'être plus dans le cas de s'attirer le ressentiment du Duc avec lequel il venoit de renouveller une correspondance. L'année suivante la peste désola derechef la ville de Genève. Une bande de Juifs, qui déja en avoient été atteints, & qui, par là même s'en croyoient exempts pour l'avenir, formerent le projet exécrable de la propager. Leur Complot fut découvert, & on leur fit expier dans les plus cruels supplices, un crime qui revoltoit également la raison & l'humanité. Le Duc & les Chevaliers de la Cuilliere renouvellerent bien-tôt leurs hostilités contre Genève; l'Evêque même, qui restoit toujours en Franche-Comté, promit de les secourir. Encouragés par cette promesse, ils formerent le dessein de s'emparer de la ville, en escaladant les murs pendant la nuit. Leur courage les trompa dans cette entreprise, & ils ne purent que soulager le fauxbourg de St. Leger. Non-seulement les alliés, mais encore les autres Cantons Suisses, regarderent la cause des Genevois comme une cause commune. „ Les „ peuples de Berne, dit Spon, (1) envoyerent sept mille hommes &

Danger de Genève.

(1) Histoire de Genève.

SECT. II. *Histoire de* Genève 1500-1535

La ville est delivrée par les Suisses.

„ douze pieces d'artillerie, sous la conduite du Gouverneur d'Erlach, „ au secours de Genève; ceux de Fribourg deux mille, avec quatre pie- „ ces de canon, & peu de tems après la ville de Soleure fit marcher „ cinq cens soldats, avec deux pieces de campagne. A cette armée, „ se joignirent encore deux ou trois mille volontaires". Toutes ces troupes auxiliaires arriverent à Morges, où elles séjournerent quatre jours. Pendant ce tems, le Chevaliers jugerent à propos de lever le camp & de se retirer. Quoiqu'il en soit, cette armée étoit une des plus formidables qui eut jamais paru dans ce pays, depuis plusieurs siecles. Le Duc de Savoie en fut tellement épouvanté qu'il députa de Vauru pour assurer les Genevois, que cette derniere tentative s'étoit effectuée sans sa participation, & même, sans qu'il en cût eû la moindre connoissance. Cependant on savoit que de Vauru s'étoit montré à la tête des Chevaliers.

L'Armée des Confédérés restoit toujours à Morges. Les principaux officiers ayant proposé un accommodement entre le Duc & les Genevois, ceux-ci témoignerent un grand desir d'avoir une conférence avec ce Prince dans Genève. Peu de tems après, l'armée des Confédérés quitta la ville de Morges; considérant les Chevaliers de la cuilliere comme autant de proscrits & de vagabonds, elle alla ruiner le château de Rolle & reduire en cendres la plupart de leurs maisons dans le pays

Paix.

de Vaud, après quoi elle marcha vers Genève, où elle arriva le 8 d'Octobre. On proposa une paix entre le Duc & les Genevois Les articles de ce Traité, conclu à la hâte à St. Julien, portoient en substance; „ que les prisonniers seroient relâchés de part & d'autre; qu'on cesseroit „ tous les actes d'hostilités, sous peine, de la part du Duc, d'être dé- „ pouillé du pays de Vaud, & de la part des Genevois, sous peine d'ê-

1530.

„ tre frustrés de leur alliance avec les Cantons". Il est vraisemblable que les Genevois consentirent à cet arrangement, simplement pour être délivrés de la présence de leurs amis, qui avoient déja consumé toutes les provisions dans le territoire de la République, dont les habitans se trouvoient sur le point de périr de faim & de misere. On n'avoit

Nouveaux differens.

rien stipulé alors, soit par rapport au Vidame, soit par rapport à l'alliance; mais dans une assemblée des Cantons, qui se tint à Payerne, le 3 du mois de Décembre, le Duc demanda qu'on rétablit l'un, & qu'on rompit l'autre. Il demanda pareillement que les Mammelucs fugitifs seroient rétablis à Genève, dans leurs honneurs & dans tous leurs biens, & qu'on lui payeroit la somme de deux cens mille couronnes, pour le dédommager des fraix de la guerre. Les députés d'un des Cantons jugerent à propos de s'en remettre à la décision de l'Empereur; les Genevois rejetterent cet expédient, & ne voulurent d'autres juges que les Cantons assemblés. L'affaire fut donc portée devant eux le 31 du même mois, ils déterminerent que le cas des fugitifs seroit laissé sans décision; que l'alliance avec Genève seroit confirmée; que Bonnivard, emprisonné par le Duc, contre toutes les formes légales, seroit relâché; que le Duc payeroit aux trois villes vingt-un mille couronnes, à lever sur l'Evêque de Genève & sur les Chevaliers de la cuilliere; enfin, qu'on s'en tiendroit strictement aux articles du traité de S. Julien, avec cette addition pourtant, que le Vidame seroit rétabli dans Genève.

Sect. II. *Histoire de Genève 1500-1555*

Conduite du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie, rejettant dans cette décision tout ce qui n'étoit point en sa faveur, appointa une personne pour faire les fonctions de Vidame. Les Genevois refuserent de l'admettre, tant que le Duc n'auroit pas satisfait aux autres articles, & ils fortifierent leur ville de maniere à ne redouter aucune surprise. En même-tems le Duc leva de son côté une armée de dix mille hommes, & fit défendre sous les peines les plus rigoureuses de transporter de ses états aucunes provisions quelconques, ni dans la ville, ni dans le territoire de Genève. Mais ce qui lui donnoit des espérances infiniment plus grandes, que tous les avantages qu'il se promettoit de son armée, étoient les disputes de Religion qui commençoient à s'élever dans Genève, & qui menaçoient de ruiner entierement l'alliance de ces peuples avec les Cantons confédérés.

Progrès de la Réforme dans Genève.

Quelques jeunes gens de la ville, soit par esprit de controverse, soit par amour de la vérité, semoient dans tous les quartiers de la ville, une infinité de propositions qu'ils tâchoient de défendre, ou de réfuter. Mais toutes ces disputes étoient plutôt contre, qu'en faveur de la Religion établie. Ceux qui feront attention à cet amour invincible de la liberté, si fortement imprimé dans l'esprit des Genevois, & aux quérelles continuelles qu'ils avoient avec leurs Evêques, dont la conduite n'étoit rien moins qu'exemplaire, ne s'étonneront pas de les voir, à l'imitation des Suisses, leurs voisins, éplucher ainsi les absurdités de leur Religion. Selon le détail que nous en fournit l'histoire de Genève, les ecclésiastiques différoient très-peu, ou plutôt ne différoient des laïcs, que par la précipitation scandaleuse avec laquelle ils célébroient l'office Divin; car ils servoient dans les armées, & ils portoient l'épée lorsqu'ils n'étoient plus dans leurs églises. Un chanoine nommé Wernli, tira l'épée contre un de ces jennes gens adonnés à la dispute, qui, heureusement, eut encore le tems de se mettre en garde. Cela occasionna un combat dans lequel plusieurs personnes furent blessées. Alors les Syndics publierent un ordre, qui défendoit dorénavant toutes sortes de dispute en public, & même toute brochure en faveur de la nouvelle Doctrine. A peine cet ordre étoit-il publié, que les Bernois, extrêmement zélés pour la conversion des habitans de Genève, engagerent Guillaume Farel, l'un des plus habiles du parti réformé, & Antoine Saunier, à se rendre dans cette ville, où, quoiqu'ils eussent tout à redouter de la puissance civile, ils prêcherent leur nouvelle doctrine, à laquelle ils firent bien des prosélytes. Le Clergé en prit l'allarme; bien que Farel & son compagnon eussent deux Syndics de leurs amis, ils furent forcés de quitter la ville. Antoine Froment un des disciples de Farel, vint les remplacer. Celui-ci, jeune homme d'une vivacité & d'un enjouement tout à fait aimables, s'introduisit dans les maisons sous la condition de maître à lire & à écrire. Il instruisoit secrétement les elèves, leurs parens & leurs amis des principes de la Religion Réformée; mais ce fut parmi le sexe, qu'il fit les plus grands progrès. Déja sa mission n'étoit plus un secret; déja on accouroit pour l'entendre de tous les quartiers de la ville; enfin, son auditoire devint si

SECT. II. *Histoire de* Genève 1500-1535

Disputes au sujet de la Religion.

nombreux, que les Magistrats se virent dans la nécessité de lui ordonner de cesser ses fonctions. Un sergent de la ville vint lui signifier cet ordre, dans le tems que ce jeune homme prêchoit. Il donna à l'officier de justice la réponse ordinaire en pareil cas, qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Le Conseil ayant appris cette réponse, donna ordre de l'arrêter. D'abord le jeune homme fut contraint de se cacher, & ensuite, de quitter la ville. Ces démarches firent beaucoup de bruit dans les Cantons, alliés des Genevois. Les peuples de Fribourg réitérerent leurs menaces de rompre avec eux, s'ils ne mettoient pas des bornes à la nouvelle Doctrine. Les Magistrats de Genève répondirent qu'ils avoient fait tout leur possible, & que dorénavant ils renforceroient encore la puissance ecclésiastique. Il est très-probable que les Magistrats n'agissoient pas de bonne foi, & qu'ils n'accusoient pas la vérité; car la Religion Réformée croissoit de jour en jour, tandis que celle des Catholiques devenoit en horreur, à proportion que les Genevois lisoient l'Ecriture-Sainte. Enfin, dans une de leurs assemblées qui se tint dans un jardin, un nommé Guérin, Bonnetier, s'étant avisé d'administrer les Sacremens, se vit bientôt obligé de déserter de la ville. Il est bon d'observer ici que ces premiers Réformés parmi les Genevois, ne se distinguoient nullement par leur douceur & leur modération. Il arriva bien des disputes entre eux & l'Eglise dominante. On en vint plusieurs fois aux coups de part & d'autre. Les Magistrats continuerent à favoriser les Papistes, bannirent de leur ville P. R. Olivetan, & tous ceux de son parti qui se montroient les plus ardens à prêcher & à troubler le repos public, en taxant la messe d'idolatrie.

Les Bernois offensés.

Les Bernois s'offenserent de ces procédés. Ils menacerent à leur tour les Genevois de rompre avec eux, s'ils ne cessoient de persécuter les Réformés. Ainsi la ville se trouvoit dans la position désavantageuse de mécontenter, ou les peuples de Berne, ou ceux de Fribourg. Cependans les Ecclesiastiques Romains conservoient toujours un grand crédit: ils rejetterent les menaces des Bernois sur le parti Réformé dans Genève, qui, disoient-ils, avoit intercédé auprès de ce Canton. Un jour que le Conseil étoit assemblé, les Catholiques Romains, au nombre de deux cens, vinrent demander justice contre leurs ennemis, qu'ils menaçerent de punir, si les Magistrats refusoient de le faire. A force de belles promesses, on vint à bout, quoi qu'avec beaucoup de peine, d'appaiser ce tumulte; mais quatre jours après, il s'en éleva un autre, dont les suites parurent infiniment plus dangereuses. Un certain Baudichon, avoit assemblé dans sa maison environ deux cens Réformés, tous gens de valeur & de courage, bien armés, & déterminés à ne souffrir aucune insulte des Papistes. Ceux-ci, de leur côté, s'assemblerent en grand nombre dans l'Eglise de S. Pierre. Les deux partis résolus d'en venir à une action sanglante firent de grands préparatifs de part & d'autre. Deux Syndics allerent à S. Pierre, & les deux autres chez Baudichon, pour tâcher d'appaiser cette affaire. Dans ces entrefaites les Catholiques firent sonner la grande cloche, qui étoit le signal pour faire prendre les armes à ceux de leur parti; quelques-uns des pricipaux citoyens furent

Soulèvement.

bleſſés: on ferma les portes de la ville, on braqua la grande artillerie contre la maiſon de Baudichon, & pluſieurs perſonnes du Conſeil ſe mirent à la tête des Romains. Alors, comme cela n'arrive que trop ordinairement en pareille circonſtance, on vit le pere combattre ſon fils, l'époux contre ſon épouſe, & tous avec un acharnement indomptable; auſſi, l'on ne s'attendoit plus dans Genève qu'à une ſcene ſanglante & affreuſe. Les Prêtres croyant leur parti le plus nombreux, portoient la flamme de tous côtés; mais les Syndics, par leurs ſoins & leurs travaux continuels pour maintenir la paix, engagerent les Réformés à conſentir à un arrangement. Les Catholiques Romains, qui s'avançoient déja à l'aſſaut, rejetterent cette propoſition; mais, remarquant que l'ennemi étoit diſpoſé à les recevoir de pied ferme, ils firent halte, & prêterent l'oreille à quelques négocians de Fribourg, qui, ſe trouvant là par haſard, tâcherent d'engager les deux partis à un pourparler. La prudence des Syndics ſeconda merveilleuſement ces judicieux étrangers. Les deux partis s'envoyerent mutuellement trois ôtages, & le lendemain on publia, par ordre des Syndics, les articles de cet arrangement, ces articles portoient en ſubſtance.

Accommodement entre les Catholiques & les Réformés.

„ Que toute inimitié ceſſeroit entre les deux partis, ſoit par paroles, „ ſoit par actions; que perſonne ne ſe mocqueroit des Sacremens de l'E- „ gliſe; mais qu'il ſeroit libre à un chacun d'admettre l'opinion qu'il vou- „ droit; qu'on ne mangeroit de viande, ni le vendredi, ni le ſamedi; „ que perſonne ne prêcheroit ſans la permiſſion des Syndics & des Su- „ périeurs; qu'on n'inſéreroit dans les ſermons aucun ſentiment, dont „ on ne pût trouver la preuve dans l'Ecriture Sainte". On jura ſolemnellement d'obſerver ces articles; Les Syndics reçurent les ſermens des Laïcs, & le Grand-Vicaire ceux du Clergé.

Les Peuples de Fribourg demandent ſatisfaction.

Il eſt aiſé de comprendre que cet arrangement accordoit aux Réformés, ou, comme on les nommoit alors, aux *Liſeurs d'Evangile*, ce qu'ils avoient deſiré le plus ardemment. Les Bernois, charmés d'apprendre ces heureux ſuccès de leur parti, députerent un hérault, pour prier les Syndics de ne pas moleſter Peſte & Baudichon, les deux principaux Chefs des Réformés. Après Pâques, ils envoyerent encore Farel avec un autre Miniſtre à Genève, pour diſputer contre les Prédicateurs Catholiques. Cette démarche occaſionna de nouveaux troubles. Les Romains s'aſſemblerent dans un quartier de la ville appellé Molard: les epées ſe tirerent, le tocſin ſonna, & le Chanoine Wernli, comme champion des Catholiques, parut au milieu d'eux, armé de pied en cap, & faiſant briller une épée nue dans ſes mains. Chaque parti étoit compoſé de plus de ſept cens hommes. Wernli fut tué, comme il cherchoit à faire retraite, & le Syndic Coquet bleſſé à la tête, dans le tems qu'il s'efforçoit de ſéparer les combattans. Enfin, on y réuſſit avec beaucoup de peine, & l'on empriſonna deux des Sonneurs. Malheureuſement Wernli étoit de Fribourg: les habitans de cette ville demanderent ſatisfaction, non ſeulement de ceux qui l'avoient tué, mais encore de Coquet, en ce qu'il n'avoit pas appaiſé le tumulte. Quelques jours après, arriverent les députés de Berne en qualité de médiateurs. Enfin, on con-

Sect. II. Histoire de Genève 1500-1535.

vint que chaque personne auroit la liberté d'aller, ou à la messe, ou aux sermons, selon que bon lui sembleroit. Ce nouvel article qui laissoit subsister en son entier l'accord précédent, fut ratifié de part & d'autre.

L'Evêque de retour à Genève.

Pendant tous ces troubles l'Evêque étoit resté loin de Genève; mais croyant sa présence nécessaire au maintien & au rétablissement de son autorité dans cette ville, il y revint le 1er. de juin; les Syndics allerent à sa rencontre à une lieue de la ville. Les premiers soins de ce Prélat, furent de relâcher plusieurs Ecclésiastiques détenus dans les prisons. Ensuite il assista à un Conseil-Général, qui se tint après la messe, & auquel se trouverent pareillement les députés de Fribourg. Dans ce Conseil, un Président de Franche-Comté harangua les membres en faveur de l'Evêque, & contre les Réformés. Mais on ne tarda pas à reconnoître que la Réforme avoit jetté de trop profondes racines parmi les Genevois, pour qu'il fut aisé de la détruire. Les parens de Wernli ayant rassemblé environ cent-vingt hommes à Fribourg, passerent le Lac, & s'avancerent jusqu'au Chateau-Gaillard, d'où ils envoyerent demander aux Genevois justice de la mort de leur parent. Cette députation fit renaître l'ancienne dispute entre l'Evêque & les Syndics au sujet de la jurisdiction des matieres capitales. Les Syndics firent entendre à l'Evêque qu'il n'avoit pas le pouvoir de juger les prisonniers. Ce Prélat croyant qu'il s'efforceroit envain de rétablir son autorité, abandonna subitement la ville, vers le milieu du mois de juillet, & se retira sur les terres du Duc de Savoie. Dans le même tems, on cita devant le Procureur-Général neuf hommes & une femme, accusés d'avoir assassiné Wernli. Ils furent absous: le procureur proposa alors d'en appeller; mais les Syndics lui firent entendre que ne reconnoissant point de Supérieur au monde, ils ne pouvoient consentir à son appel. Néanmoins, pour témoigner qu'ils étoient disposés à faire justice, ils firent exécuter publiquement un certain Thoberet, convaincu d'avoir tué Wernli. Cet exemple de justice ne fut pas capable de satisfaire les parens du Chanoine; ils attaquerent les Genevois Réformés par-tout où ils les trouverent, & ces sortes de combats devinrent souvent sanglans.

Demande des Bernois.

Froment se trouvoit alors de retour à Genève, où il avoit amené avec lui un autre Réformé, nommé Camus. Furbity, Docteur de Sorbonne, se rendit à l'Eglise de S. Pierre, comme champion des Papistes. Froment & Camus, par un zele indiscret troublerent la tranquillité publique, en contredisant publiquement Furbity dans l'Eglise. Camus fut banni, & Froment mis aux arrêts. Ce traitement des deux Ministres mécontenta les Bernois, qui, Luthériens de Religion, n'avoient que très-peu de prosélites parmi les Genevois. Il est probable aussi que les Syndics n'approuverent, ni l'indiscrétion des Ministres réformés, ni le zele outré des Bernois à vouloir les presser sur leur Religion. D'un autre côté, ceux-ci choqués de la lenteur des Syndics, & pour les aiguillonner davantage, ils reclamerent les arrérages qui leur étoient dûs depuis la derniere guerre. Ils demanderent aussi qu'on infligea une peine à Furbity, pour avoir prêché une doctrine erronée & blasphématoire, & se plaignirent amerement du traitement qu'on avoit fait subir à Fro-

ment & à ſon compagnon. Lorſque les députés de Berne entrerent dans Genève, les Genevois les prirent pour autant de Miniſtres Luthériens, & les Papiſtes, tant laïcs qu'eccléſiaſtiques, coururent aux armes. On reconnut bientôt l'erreur, & tout rentra dans la tranquillité. Pour ſatisfaire les députés qui demanderent au Conſeil la punition de Furbily, on voulut engager le Grand-Vicaire à faire empriſonner lui même cet eccléſiaſtique; ce qu'il refuſa. Bientôt après, on vit arriver un hérault de Fribourg. Il ſe plaignit de ce qu'on ſouffroit que Farel, qui étoit revenu à Genève, prêcha publiquement. Il menaça de nouveau les Genevois de rompre l'alliance entr'eux & ſes concitoyens. Le parti Savoyard & celui de l'Evêque, prévirent bien qu'il ſeroit impoſſible aux Syndics de conſerver tout à la fois l'amitié des peuples de Berne & de Fribourg. Cela excita le Grand-Vicaire à faire publier, le 1 de janvier 1534, dans toutes les paroiſſes de la ville, un mandement, par lequel il étoit défendu à toute perſonne de prêcher, ſoit en public, ſoit en particulier, ſans la permiſſion expreſſe de l'Evêque, ou de ſon Grand-Vicaire. Il étoit ordonné encore à tous les habitans, ſous peine d'excommunication, de brûler leurs Bibles françoiſes & allemandes.

Les Bernois inſiſtent.

Trois jours après, arriverent encore des députés de Berne & de Fribourg, demandant toujours les mêmes choſes. Ceux de Berne furent les plus opiniâtres dans leurs reclamations. Ils exigerent qu'on leur payât les arrérages qui leur étoient dûs, & inſiſterent ſur la punition de Furbity, pour avoir déclamé contre leur Religion. Les Genevois promirent de payer exactement tout ce qui leur étoit légitimement dû; mais ils s'excuſerent de punir Furbity, parce qu'il étoit eccléſiaſtique, & par conſéquent ſoumis à l'autorité de l'Evêque ſeul. Alors les députés, dans un accès de rage, jetterent ſur la table les lettres d'aſſociation, mais ils les reprirent, ſitôt qu'on eût ordonné à Furbity de paroître à l'hôtel de ville. Dès cet inſtant, les diſputes, entre les Cours Civiles & Eccléſiaſtiques, ſe renouvellerent. Les Magiſtrats avoient déclaré, il eſt vrai, qu'ils ne pouvoient aller contre les droits de l'Évêque, en ſommant Furbity de paroître devant eux; mais cela n'empêcha pas que l'Evêque n'envoyât des ordres exprès, pour que l'affaire fût rapportée devant ſon tribunal. Les Bernois, de leur côté, déclaroient hautement que les Syndics ſeuls étoient en droit de juger ce procès; & ils finirent par exiger qu'on permit à un de leurs Miniſtres de prêcher dans Genève.

Conſpiration découverte.

On voit par là combien la ſituation des Magiſtrats étoit épineuſe. Ils avoient bien des ménagemens à prendre, & ils ſe trouvoient dans l'indiſpenſable néceſſité de maintenir leur liaiſon avec deux peuples totalement oppoſés; mais la découverte d'une conſpiration contre leur liberté les eut bientôt déterminé à prendre leur parti. Parmi les autres actes de cruauté qui s'exercerent entre les partiſans des deux Religions, un nommé Peunet, Papiſte, aſſaſſina Porral, qui étoit Proteſtant. Le premier, accompagné de Portery, Secrétaire de l'Évêque, ſe refugia dans le clocher de l'Égliſe de S. Pierre, avec l'intention de ſonner le tocſin pen-

dant la nuit, & de répandre aussi l'allarme parmi ceux de son parti. Les Syndics informés du lieu de leur retraite, se rendirent à l'Eglise, les firent prisonniers l'un & l'autre, & le lendemain Peunet eut la tête tranchée. On alla faire la visite dans la maison de Portery: on trouva dans son cabinet beaucoup de commissions en blanc, & plusieurs autres papiers scellés des armes du Duc de Savoie: mais entr'autres, un ordre pour nommer un Gouverneur dans la ville, qui devoit agir en matieres civiles, comme Lieutenant de l'Evêque, & commencer ses fonctions en punissant séverement les Réformés. On trouva aussi des papiers non moins importans, signés de la propre main de l'Evêque. En un mot, on découvrit un projet formel de soumettre Genève à la Maison de Savoie & à l'Evêque.

Ses conséquences. Les preuves anthentiques de cette conspiration furent lues le 10 de février, dans un Conseil-Général, assemblé pour l'election des Syndics. Elles produisirent de grands effets. Les députés de Berne ne cesserent d'exciter les Genevois contre le parti Savoyard, promettant au nom de leurs principaux de maintenir leur alliance. On résolut de faire le procès de Portery; ses parens montrerent un pardon de l'Evêque, qui, selon eux, devoit suspendre toutes les procédures. Les Syndics le recuserent; enfin, Portery ayant été convaincu de meurtre, de trahison & de sédition, subit la peine portée par sa sentence. Cette exécution augmenta les divisions intestines dans Genève; mais les Magistrats, après la découverte de cette conspiration, se rangerent ouvertement du côté des Reformés. On porta devant le Grand-Conseil l'expédient ridicule d'une dispute entre Furbity & les Ministres Réformés, Furbity fut condamné à faire une rétractation publique dans l'Eglise de S. Pierre. En conséquence il se rendit au pupitre, & là, on lui mit entre les mains la forme de cette retractation; mais au lieu de la lire, il se mit à haranguer l'auditoire en faveur de la Religion Catholique. Sur cela, il fut arraché du pupitre & conduit dans une étroite prison. Ce n'étoit pas seulement contre Furbity, que les Bernois porterent leurs plaintes; ils accuserent encore le Curé de Rive, l'une des paroisses de la ville, de prêcher une Doctrine contraire a celle de l'Ecriture-Sainte; & ils en donnerent des extraits par écrit. Les Syndics répondirent qu'on défendroit aux Prédicateurs d'avancer à l'avenir de semblables propositions. Non contens de cela, les Bernois demanderent encore le rappel d'un de leurs ministres qui avoit été banni de Genève; mais les Syndics & le Conseil repliquerent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de révoquer sa sentence d'exil. Enfin les députés supplierent qu'on leur accorda dans Genève une Chapelle, avec un Chapelain pour y faire l'office, ce qu'ils obtinrent.

Progrès de la Réforme. Pendant cet intervalle les Réformés avoient pris secretement la résolution d'essayer leurs forces contre les Catholiques Romains, & de se mettre en possession de l'Eglise de Rive. A cet effet, un Ministre Réformé se mit en devoir de contredire publiquement un Prêtre, qui y prêchoit le premier Dimanche de Carême. Le premier Mars, Baudichon & Amy Perron, avec d'autres vertueux Réformés, obligerent Fare à monter en Chaire dès que le Prédicateur eût fini son sermon, & de

de le réfuter en plein auditoire. Ce jour fut le premier, où les Réformés célébrerent l'office Divin à Genève, dans un endroit public. Après cela ils resterent paisibles possesseurs de cette Eglise, dans laquelle, non seulement ils prêchoient, mais baptisoient, marioient, & administroient les Sacremens. Quelques-uns des Conseillers & nouveaux députés de Fribourg, se plaignirent amèrement de ces procédés, comme étant une violation manifeste du dernier traité de paix; les Magistrats en rejetterent toute la faute sur les Bernois, qu'ils ne pouvoient, disoient-ils, désobliger, dans une circonstance aussi critique pour leur liberté, & ils exhorterent les Fribourgeois à prendre leur défense contre l'Evêque. Ceux-ci loin de se rendre à leur invitation, renoncerent publiquement à l'alliance, en cassant les sceaux du traité. Ainsi finit une alliance, formée sur les plus nobles principes. L'amour de la liberté l'enfanta, & des disputes fantasques & puériles de Religion la détruisirent.

Un jour de Pentecôte, quelques personnes inconnues abattirent la tête des statues qui étoient sur le portail de l'Eglise, & Bernard, Prêtre de la Cathédrale fit abjuration du Papisme entre les mains de Pierre Viret, qui le maria avec la sœur d'Amy Perron. En un mot, le parti des Réformés se fortifioit considérablement tous les jours. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire dans tout cela, c'est que la puissance & les droits des Ecclésiastiques & de l'Evêque, ne le cédant en rien à la puissance temporelle, on ne chercha point les moyens d'arrêter ses progrès; au contraire, on ne dût toutes ces révolutions qu'à l'ignorance, à l'emportement, à l'impudence & à l'orgueil de ce même Clergé. Quoiqu'il en soit, les divisions, soit publiques, soit particulieres, n'en devinrent que plus terribles, quand les deux partis se virent à peu près de même force, & que l'Evêque voulut recouvrer son ancienne autorité. Ce prélat fut soutenu par le Duc & la noblesse de Savoie, qui lui envoyerent un corps considérable de troupes, pour l'aider à entrer dans Genève. Les Catholiques dans la ville devoient lui en ouvrir les portes, tandis qu'on tourneroit en secret contre les Réformés les canons braqués pour la défense des murs. Il y avoit alors parmi les Syndics, trois Protestans: leur vigilance découvrit toute cette conspiration. Sur les neuf heures du soir, la veille qu'on devoit mettre ce projet à exécution, ils fermerent les portes de la ville, & ordonnerent aux habitans de prendre les armes. Néanmoins ils donnerent le signal dont les Catholiques de la ville étoient convenus avec l'Evêque. Les troupes avancées, trouverent les portes fermées, & n'entendant aucun bruit, au dedans, jugerent que le complot avoit été découvert, & s'en revinrent trouver l'Evêque à Lebuyret, à deux milles de Genève. Tel fut le succès de cette conspiration. Les Genevois n'en ressentirent aucun dommage, si ce n'est que les Savoyards saccagerent & pillerent quelques maisons ouvertes, & firent Pierre Vandel prisonnier; mais ils le rendirent peu de tems après par échange. Quant à l'Evêque; il se retira de nouveau en Franche-Comté; & croyant qu'il étoit mal servi dans Genève, il en rappella ses officiers, & vint établir son siege dans

Sect. II. *Histoire de* Genève 1500-1535.

la petite ville de Gex; mais les Magistrats de Genève refuserent de lui envoyer les sceaux de l'Evêché, lorsqu'il les demanda.

Assemblée à Baden.

Sur ces entrefaites, les Cantons Suisses tinrent leur Assemblée-Générale à Baden, où les Genevois porterent leurs plaintes. Les Bernois envoyerent dans ce même tems des députés au Duc de Savoie, qui affectoit d'être toujours leur allié fidele, pour le prier de ne pas favoriser les ennemis de Genève. La réponse du Duc ne fut pas bien satisfaisante. Il se plaignit à son tour des traitemens indignes qu'il avoit reçu autrefois des Genevois, & sur-tout de l'injure qu'ils venoient de lui faire, en abattant son autel dans l'Eglise de Rive. Non seulement il demanda la réhabilitation de l'Evêque dans cette ville, mais encore celle de son Vidame. Les Genevois, pour toute réponse, le renvoyerent aux traités de S. Julien & de Payerne, & refuserent absolument de rétablir l'Evêque. On tint encore à ce sujet plusieurs autres conférences, qui ne déciderent rien de part ni d'autre. Vers ce tems, les Genevois eurent l'honneur de recevoir une lettre du Roi de France, par laquelle ce Prince leur mandoit, qu'il avoit fait relâcher deux de leurs compatriotes, Baudichon & Coligny, détenus pour cause de Religion, dans les prisons de Lyon, & qu'en conséquence, ils eussent à mettre en liberté Furbity, qui étoit son sujet. Le croira-t-on? Cette puissante intercession ne put pas seule déterminer les Genevois : ils demanderent au Canton de Berne la permission d'adhérer à cette requête du Roi. Furbity en conséquence fut échangé contre le Ministre Saunier.

A. D. 1536.

Les démarches imprudentes du Roi de France, qui persécutoit les Protestans dans son Royaume, tandis qu'il les favorisoit dans l'Empire, hâterent merveilleusement les progrès de la Reforme dans Genève. La ville étoit remplie de François refugiés, la plûpart gens de mérite, & beaucoup supérieurs en science aux Papistes qu'on pouvoit leur opposer. Chaque jour on voyoit de nouveaux convertis, abjurer les erreurs de l'Eglise Romaine. Plusieurs Ecclésiastiques mêmes en donnerent l'exemple à ceux qu'ils dirigeoient. Durant tous ces troubles les Syndics eurent soin de ne sortir jamais qu'accompagnés d'un capitaine & d'un hérault de Berne, afin de donner par là plus de poids à leur parti. Le 4 Avril, on se saisit d'une femme native de Bresse, qui, sous prétexte de vouloir embrasser la Religion Reformée, s'étoit rendue à Genève. Accusée & convaincue d'avoir tenté d'empoisonner trois ministres, on la fit expirer dans les supplices. Viret fut le seul qui eut goûté du poison de cette malheureuse, & il faillit en mourir. Cette femme ayant accusé un Chanoine d'etre son complice, les Syndics le firent traîner en prison.

Empoisonneuse découverte & punie.

Tentative infructueuse des Genevois.

Le 1 de Mai les Genevois voulurent surprendre la ville de Peney, dont l'Evêque étoit en possession, mais qu'ils regardoient comme appartenante à leur jurisdiction. Ils se virent frustrés dans leur attente, quoiqu'ils se fussent mis en campagne avec cinq cens hommes & sept pieces d'artillerie. Après avoir laissé deux ou trois de leur soldats sur la place, ils revinrent à Genève. Cette tentative, qu'il est difficile de justi-

fier, occasionna des hostilités entre les peuples de Peney & ceux de Genève. C'est pour cela, & pour d'autres raisons, que ceux-ci s'empresserent d'augmenter & d'améliorer leurs fortifications. L'Evêque tenoit toujours sa Cour à Gex. Ce prélat eut bien-tôt la mortification de voir cesser toute son autorité dans Genève. D'un autre côté les Syndics prenoient à tâche de ne rien faire qui ne fut évidemment conforme à la raison & à la Ste. Ecriture. Jacques Bernard, Gardien du Couvent des freres gris de Rive, & son frere, Religieux du même Couvent, avoient abjuré la Religion catholique l'année précedente. Ils disputerent tous les deux dans le Couvent de Rive, contre Caroli, Docteur de Sorbonne, & contre un Dominicain, nommé Chapuisy, défenseurs zélés du papisme. L'Evêque défendit strictement à son clergé, & le Duc de Savoie à ses sujets d'assister à ces disputes; mais les Syndics appuyerent fortement ces conférences, en ordonnant à quatre Secrétaires d'y être toujours présens, & de prende acte de ce qui s'y passeroit, dans le dessein de le rendre ensuite public. Le 22 juillet, Farel, à la tête de plusieurs de ses disciples, chassa les Ecclésiastiques romains de leur auditoire de l'Eglise de la Magdelaine, dont il se mit en possession. Six jours après, il prêcha dans celle de S. Gervais, environné d'une garde de cinquante hommes, que les Syndics lui avoient donnée pour empêcher qu'on ne le troublât. Le 5 d'Août, il prêcha à St. Dominique; & enfin, le huit du même mois, dans l'Eglise de St. Pierre, au son de la grosse cloche.

L'esprit de réforme plongea les Genevois dans des excès abominables; ils s'abandonnerent à une fureur aveugle, dont malheureusement d'autres peuples ne nous ont donné que trop d'exemples. A peine se virent-ils en possession des églises, qu'ils en arracherent les reliques & les images. Leur acharnement se porta jusqu'à démolir une statue de Charlemagne, qui étoit sur le portail de la grande église; action, dont les amateurs de l'antiquité & les savans, déplorent encore aujourd'hui les suites. Les jours suivans, Baudichon, Vandel, & Amy Perron, qui avoient été nommés Capitaines de la garnison, se rendirent, à la tête de leurs soldats, aux Eglises de St. Gervais & St. Dominique. Là, transportés d'un zele fanatique, ils décrocherent & mirent en pieces un magnifique tableau qui avoit couté six cens ducats. Ils eussent commis le même désordre dans la superbe Chapelle de René de Savoie, si les Syndics n'eussent interposé leur autorité. Le lendemain, Farel prêcha devant le Grand-Conseil; & le 22 d'Août, fut le jour où les réformés porterent le plus terrible coup à la Religion romaine. Les Syndics rendirent une ordonnance en faveur du protestantisme, & au détriment de l'Eglise catholique. L'histoire ne dit pas que cette fameuse révolution ait occasionné d'autres troubles que ceux dont nous avons fait mention. Les Magistrats de Genève permirent aux religieuses de Ste Claire, de rester, si elles le jugeoient à propos, dans leur couvent, mais voyant qu'on ne vouloit point leur accorder d'y faire célebrer la messe, elles démanderent à passer en Savoie. Les

Sect. II. Histoire de Genève 1500-1535

La Religion Romaine est bannie de Genève.

Syndics se chargerent eux-mêmes de les y conduire, & le Duc leur fit bâtir un autre monastere à Annecy (1).

Dans le tems de cette révolution, les troupes régulieres de Genève ne se montoient gueres qu'à quatre cens volontaires, commandés par Baudichon, successeur du Syndic Philippe. La médiocrité de ces forces obligea les Genevois à réclamer l'assistance du Canton de Berne. Ils y envoyerent un de leurs compatriotes, nommé Claude de Savoie; mais les Bernois, pour lors en bonne intelligence avec le Duc de Savoie, s'offrirent simplement d'être médiateurs entre eux & ce Prince, & refuserent les secours qu'on leur demandoit. Claude se rendit à Neufchatel, où ayant levé quelques troupes, il prit le chemin de Genève. Comme ils traversoient le territoire de Berne, les députés de ce Canton les obligerent de se séparer. Le Duc de Savoie fit arrêter en même tems trois députés Genevois, qu'on conduisit sur le champ au château Chilon.

Sect. III. Histoire de Genève 1535-1603

SECTION III.

Progrès de la Reforme dans Genève. Guerres avec le Duc de Savoie. Arrivée de Calvin dans cette ville. Son histoire & celle de Servet qu'il fait condamner au feu. Travaux & mort de Calvin. Heureux succès des Genevois contre leurs ennemis. Beze paroit au milieu d'eux. Continuation de l'Histoire de Genève, jusqu'en 1603.

1536. *Embarras des Genevois lors de la Reforme.*

De tous les peuples qui ont vêçu sous un gouvernement républicain, ou monarchique, il n'en est peut-être aucun dont la situation ait été aussi précaire que ne le fut celle des Genevois, lorsqu'ils entreprirent de réformer la Religion. Non-seulement ils avoient à combattre les erreurs du papisme, mais ce qui est encore bien plus considérable, ils avoient à secouer le joug de leurs Evêques & celui des Ducs de Savoie. Après l'expulsion des Savoyards, il ne leur restoit, ni commerce, ni manufactures. Parmi le peu d'argent qu'ils possédoient encore dans leur ville, il se trouva tout au plus deux ou trois pieces de monnoie, frappées au coin de la République, pour servir de modele à un nouveau monnoyage. Ils étoient environnés de toutes parts d'ennemis puissans qui ne manquoient pas de motifs pour les haïr. Tout ce que l'esprit de vengeance, tout ce que l'ambition & le fanatisme des prêtres

(1) Ces Religieuses étoient au nombre de neuf, parmi lesquelles il y en eût une qui embrassa la Religion protestante. La plûpart étoient renfermées depuis plus de trente ans dans leur cloitre. Elles mirent une journée entiere à aller de Genève à St. Julien, qui n'en est éloigné que d'une lieue. Il feroit difficile de bien rendre leur surprise, & l'étonnement de ces bonnes claristes, lorsqu'elles se trouverent au milieu des champs. Elles prennoient les moutons pour des ours, & les bœufs pour des lions. Avant leur départ, Farel les exhorta avec beaucoup de zele, mais sans fruit, à se marier. Une de ces religieuses, nommée sœur Justie, a donné la relation de leur voyage, dans un petit traité intitulé: *Les commencemens de l'Heresie dans Genève.* Cet ouvrage est écrit avec une simplicité inimitable.

peuvent inspirer, se réunissoit contre les malheureux Genevois. Destitués de toutes sortes de provisions, n'ayant que le peu qui leur avoit été envoyé de Berne, ils sembloient abandonnés du monde entier. Les habitans du pays de Gex, leur avoient même intercepté quelques petits renforts que Claude de Savoie, vouloit introduire dans la ville. Les Savoyards s'étoient rendu maîtres de Peney, où ils commettoient les plus cruelles vexations, accusant les peuples de trahison, & les trainant, comme des scélérats, dans les prisons de Gex. Néanmoins dans cette situation malheureuse, les Genevois ne possédant rien en propre, que leur ville, dans laquelle ils étoient contraints de se tenir enfermés, ne penserent jamais à terminer leur malheur, en se soumettant à leurs premiers Tyrans, soit temporels, soit spirituels.

Le Duc de Savoie les opprime.

Enfin, un accident imprévu vint les retirer tout à coup de cet état d'accablement & de misere. Comme ils n'avoient pas de manufactures, comme ils ne possédoient que très-peu de terres propres à l'agriculture, les personnes du commun étoient obligées d'aller chercher en *France* leur nourriture. On les employoit, sur-tout à Lyon, aux travaux d'industrie, principalement en qualité d'imprimeurs & de compositeurs. Ces pauvres ouvriers ne purent apprendre le malheur de leur pays, sans en ressentir la plus vive amertume. Ils s'assemblent au nombre d'environ six cens, prennent les armes & volent au secours de leur patrie, ayant à leur tête un imprimeur, nommé Roboan, & François de Montbel, sieur de Veray. Trouvant que les Savoyards s'étoient emparés de tous les passages jusqu'à Salleneuve, ils forcent leur chemin par St. Claude. Montbel entreprend d'aller informer les Genevois de leur approche, & de les prier de favoriser l'entrée des troupes dans la ville, en faisant une sortie sur les ennemis. Ce dessein faillit lui couter la vie; car les Genevois le voyant seul & le prenant pour un espion, firent feu sur lui, dès qu'il s'approcha des portes de Genève. Enfin, ayant trouvé moyen de leur faire entendre le motif qui l'amenoit, les Genevois sortirent avec toutes leurs forces, & en faisant des décharges de toute l'artillerie. Mais les deux partis etoient si peu versés dans l'art militaire, que s'embarrassant les uns les autres sur la route, une partie des troupes auxiliaires tomba entre les mains des Savoyards, & l'autre eut beaucoup de peine à se jetter dans Genève.

Les affaires changent en leur faveur.

Ce renfort, quoique très-foible, ranima les Genevois, & donna un tour favorable à leurs affaires. Etant plus en état de faire des sorties, ils se procurerent par-là même des provisions. A la vérité, ils se voyoient resserrés plutôt qu'assiégés dans leur ville; mais ils n'en étoient pas moins menacés de toutes les horreurs d'un siege. En ce moment, la fortune des armes changea, & ils se trouverent tout à coup plus au large. Les ennemis s'étoient emparés du couvent de notre-dame de miséricorde; mais, obligés de l'abandonner, les Genevois le raserent jusqu'aux fondemens. Le 16 Janvier, les Savoyards ayant entrepris d'escalader Genève, du côté de St. Gervais & St. Victor, furent repoussés avec une perte considérable. Ces petits succès, joints aux appréhensions d'une famine, ranimerent le courage des habitans. Les

Sect. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

Bernois indignés de ce que les Savoyards avoient osé tenter l'assaut de la ville, déclarerent la guerre au Duc, en lui renvoyant les articles de leur traité, & en le menaçant d'envoyer un renfort considérable aux Genevois. Cette déclaration fut cause que le Duc fit encore mieux garder les environs de Genève, afin de couper toute ressource aux habitans. Les Genevois, loin de s'en épouvanter, résolurent de tomber sur les quartiers ennemis; en conséquence, ils firent une sortie victorieuse, commandés par le brave de Veray, surprirent un corps de six cens hommes de cavalerie & d'infanterie, le mirent en pieces, & ceux qui échapperent à la mort, furent emmenés prisonniers. Les Genevois ne perdirent, dans cette expédition, que trois ou quatre des leurs. Ces peuples se voyant frustrés du secours des Bernois, & ne se confiant plus qu'à leur propre valeur, firent équiper une barque & autant de bateaux qu'il en falloit pour transporter huit cens hommes. Après avoir traversé le lac ils allerent répandre l'allarme sur les terres du Duc, saccagerent Gentoux & Versoix, même au son des cloches. Veray, qui commandoit cette troupe, marcha le lendemain contre le village de Sacconez, dont il se rendit maître. Les Savoyards avoient abandonné ce poste, en apprenant que les troupes auxiliaires de Berne étoient en marche. Dans les châteaux de Gentoux & de Versoix, Veray trouva une grande quantité de provisions, qu'il fit aussi-tôt transporter à Genève, où la disette commençoit à se faire sentir, les habitans étoient occupés en ce moment à détruire les fortifications de Peney, qui leur devenoit d'autant plus à charge, qu'ils n'avoient pas de garnison à y mettre.

Ils sont secourus par les Bernois.

Vers la fin du mois de Janvier, les Bernois, envoyés au secours de Genève, s'avancerent jusqu'à Nyon, après avoir saccagé toute cette partie du pays de Vaud, qui se trouvoit sur leur route. Charles III régnoit alors sur la Savoie. Ses sujets ne le servant qu'avec indifférence, il fut obligé de prendre à sa solde des mercenaires étrangers, qui commirent autant de ravages dans ses états que les ennemis eux-mêmes. De cette maniere, les peuples du Pays de Vaud & ceux du Chablais, envisagerent les Bernois, plutôt comme leurs protecteurs, que comme leurs oppresseurs. La ville & le château de Gex, de même que Tonon, ville située de l'autre côté du lac, se rendirent aux Bernois. On somma les châteaux de Jussi & Gaillard de suivre cet exemple, & les Genevois y firent entrer leurs troupes auxiliaires de Berne & de Neufchatel, qui montant tout au plus à sept cens hommes, arriverent à Genève. Dans un Conseil de guerre qui se tint dans la ville, on résolut d'aller attaquer le fort l'Ecluse. Cette entreprise réussit à merveille. Le château fut enlevé d'assaut, & la garnison consistant en cinq cens hommes, envoyée prisonniere de guerre à Gex. Les Genevois, revenant de cette expédition chargés de butin & de vivres, s'abandonnerent à tous les transports de joie; mais elle fut interrompue par l'avarice & l'insolence des troupes auxiliaires de Berne, qui demanderent, pour les dédommager des frais de la guerre, les revenus du Vidamat & de l'Evêché. Les Magistrats eurent beau leur représenter qu'ils alloient ternir l'eclat d'un secours aussi généreux, en voulant les opprimer tout

aussi cruellement que les personnes dont ils étoient venu les délivrer; ils s'obstinerent encore quelque tems; mais enfin, cette demande fut assoupie. La rupture des Bernois avec le Duc de Savoie, procura de grands avantages aux premiers. Elle leur fournit l'occasion de se rendre maîtres de Lausanne & d'Yverdon. Secondés des Genevois, ils s'emparerent aussi du château Chilon, d'où ils retirerent Bonnivard, qui, depuis plusieurs années étoit renfermé dans un dongeon de ce château.

François I, Roi de France, maître en ce tems d'une grande partie de la Savoie, de Bresse, & du Piemont, pria les Bernois de terminer leurs conquêtes dans le pays de Vaud & dans le Chablais. D'un autre côté, les Fribourgeois, quoi qu'en paix avec le Duc, profiterent de cette circonstance pour se mettre en possession du pays de Romant, de crainte, disoient-ils, qu'il ne tombât entre les mains des Bernois. Ainsi, le pauvre Duc se voyoit enlever de tous côtés quelque portion de ses états. Au commencement du mois de Mai de la même année, les Genevois mirent garnison dans Jussy, Thy, Peney, & Seligny; mais ils démolirent le château-Gaillard.

Nouvelle alliance.

Pendant tout ce tems, les Bernois ne perdirent pas de vue leurs prétentions sur Genève. Se voyant au point favorable, pour terminer cette affaire, ils engagerent les Genevois à consentir à un arrangement. Pour cela, il se tint des conférences à Berne, où l'on stipula, „ que l'alliance entre les deux états subsisteroit encore durant l'espace de vingt-„ cinq ans; que les Genevois s'obligeroient à payer aux Bernois la „ somme de dix mille couronnes dans l'espace de six mois; que ceux-„ ci seroient admis dans Genève, autant de fois qu'ils le jugeroient à „ propos; qu'on leur céderoit la seigneurie de château-Gaillard, l'a-„ baye de Bellerive, & le château Cholex". Les Genevois acquiescerent à ces propositions, d'autant plus volontiers, qu'elles les laissoient maîtres des revenus du Vidamat, de l'Evêché, & de la riche Abbaye de St. Victor.

Affaires de Religion Farel.

Farel, toujours enthousiaste de sa religion, n'omettoit rien pour en accélérer la propagation. Cet ascendant qu'il avoit pris sur le peuple, ne contribua pas peu au progrès de la nouvelle doctrine. Les Syndics parurent même s'en inquietter. On continuoit toujours en France à persécuter les protestans. Le fameux Jean Calvin, & Antoine son frere, obligés d'abandonner ce Royaume, vinrent se refugier dans Genève, après s'être arrêtés quelque tems à Basle & à Strasbourg. Calvin, partisan zélé pour la reforme, joignoit à ce titre une érudition bien supérieure à celle de Farel, qui eut beaucoup de peine à lui persuader de rester dans Genève. Ces deux hommes unirent leurs travaux, & la Religion protestante, que les divisions & l'imprudence de ses Sectateurs avoit presque ruinée, reprit bien-tôt une nouvelle force, & un plus grand accroissement encore. Les Bernois de leur côté, entierement adonnés à l'esprit de dispute, poussant l'entêtement, même sur les matieres les moins importantes, jusqu'au ridicule, affecterent une sorte de supériorité sur les Genevois, ils vouloient les

SECT. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

obliger à suivre leur sentiment sur une infinité de bagatelles, qu'ils regardoient comme étant nécessaires au salut. En 1537, Farel, disputa contre un Anabatiste, qui vouloit introduire sa doctrine dans Genève. On ne sait pas qui des deux l'emporta; mais Farel obtint des Magistrats, que ce nouveau Docteur seroit banni de la ville, lui & tous ses sectateurs. Ces malheureux se retirerent en Suisse, où les Bernois en mirent quelques-uns à mort. Au mois de Mars, Caroline, célebre champion de l'Eglise romaine, s'étant rendu à Genève, & s'étant avisé de disputer aussi contre Farel, subit le même sort que l'Anabâtiste. Alors Farel se croyant en droit de décider sur tous les points de la Religion, persuada aux Magistrats de ne pas communiquer avec les Bernois, quant à l'article du pain sans levain dans le sacrement, & de ne pas permettre que les femmes allassent se marier les cheveux épars. Cette démarche refroidit l'amitié entre les deux états; & Calvin s'étant joint à Farel, pour rejetter la consubstantiation, les Bernois & les Genevois furent sur le point de rompre entierement ensemble.

Les Ministres Protestans sont bannis de Genève.

Il n'est point étonnant que les Magistrats de Genève, aient eû de fortes préventions contre des hommes, qui pouvoient ainsi endommager la paix & la liberté d'un état, par rapport à quelques opinions puériles & ridicules. Le parti des catholiques ne cessoit de leur représenter, & même d'exagérer ces absurdités. Enfin, les Magistrats, qui, dit-on, étoient papistes au fond de l'âme, citerent à leur tribunal, comme principaux boucliers du protestantisme, Calvin, Farel & un nommé Couvant, ce dernier étoit aveugle. Ces trois ministres obéirent aux ordres des Magistrats, & s'offrirent à défendre leur profession de foi. Mais ils avoient à faire à trop forte partie, s'étant mis à dos, non-seulement les catholiques, mais encore les Bernois. Sur le refus qu'ils firent de se conformer aux maximes de ces derniers, les Syndics leur ordonnerent de quitter la ville sous trois jours. Calvin se retira à Bâle, & de-là à Strasbourg, & Farel à Neufchatel. La correspondance étroite qu'ils entretinrent l'un & l'autre avec leurs partisans dans Genève, fit aisément conjecturer dès lors, que leur exil ne seroit pas de longue durée. A peine étoient-ils sortis de la ville, qu'on se mit à persécuter les autres ministres protestans. Les uns condescendirent par prudence, à la discipline des Bernois sur quelques matieres indifférentes; mais les autres, particulierement Saunier & Mathurin Cordier, s'obstinant à ne vouloir pas administrer la communion avec des oublies, comme les catholiques, furent chassés de la ville.

1539. *Ils servent leur Patrie dans leur exil.*

Dans le cours de l'année 1539, la liberté, de même que la religion des Genevois, fut dans une situation incertaine; & si la République se vit enfin dans un état d'indépendance, elle en fut redevable au zele des ministres exilés & de leurs partisans. Les Bernois vouloient faire la loi; les catholiques romains tâchoient de tourner toutes les disputes à leur avantage; mais les Magistrats, sans s'embarrasser de toutes ces querelles de Religion, rendirent un décrêt, par lequel, quiconque oseroit proposer un changement dans l'administration, seroit sur le champ mis à mort. L'événement attesta combien cette précaution étoit nécessai-

faire. On vit presqu'aussi-tôt se former une troupe de factieux, qui prirent le nom d'Artichaux, ou Artichokes, à cause qu'ils portoient une feuille de cette plante, comme une marque de la supériorité des Bernois sur Genève. Ces Artichaux étoient les ennemis déclarés des ministres exilés. Trois d'entr'eux se rendirent comme députés à Berne, & de leur propre mouvement, ils accorderent la Seigneurie & l'Abbaye de St. Victor aux Bernois, avec d'autres articles également préjudiciables à la liberté publique. Dès que le Grand-Conseil eut vent de cette concession, il fit rappeller les députés, les envoya en prison, & les condamna à perdre la tête, comme traîtres à la Patrie. Cette sentence occasionna de grands troubles, en ce que ces députés faisoient une figure considérable dans Genève. Jean Philippe, alors Capitaine-général des troupes, & qui avoit géré les plus hauts emplois de la République, les prit sous sa protection, & tua lui-même un partisan de l'autre faction. Ce meurtre lui devint fatal: il perdit tout-à-coup son autorité & l'affection du peuple. Il voulut s'échapper de la ville; mais on le ratrappa; & nonobstant les vives sollicitations des Bernois en sa faveur, il fut condamné à perdre la tête sur un échafaud. Richardet, autre Chef du même parti, voulut, pour s'échapper, sauter les murs de la ville; mais il mourut du coup qu'il se donna en tombant. Deux des trois députés condamnés à la mort, avoient géré le Syndicat, conjointement avec Philippe & Richardet, dans le tems qu'on exila les ministres réformés, & il ne s'agissoit alors de rien moins que de révoquer cette sentence d'exil. Sur ces entrefaites, l'Empereur Charles V. envoya une lettre aux Genevois par laquelle ce Prince les encourageoit à maintenir avec la plus grande fermeté, leur indépendance contre les Bernois, auxquels il mandoit en même tems de se désister de leurs prétentions. Ce Prince terminoit sa lettre par une menace aux Genevois d'encourir sa plus haute disgrace, s'ils ne se maintenoient en possession des privileges qui leur avoient été accordés par ses ancêtres. On lut ces lettres dans l'assemblée-générale, & l'on passa un ordre pour le rappel des ministres exilés. Calvin fut un des premiers que l'on excita à revenir dans la ville. Il avoit choisi Strasbourg pour le lieu de sa retraite; le grand nombre de conversions qu'il y avoit opérées, lui firent quitter à regret cet endroit. Enfin, il reparut à Genève, où les Magistrats établirent un Consistoire. Son exil n'avoit fait que répandre un nouveau lustre sur sa personne. Appliqué sans relâche aux devoirs de sa charge, il garda toujours une correspondance secrette avec les protestans les plus distingués de l'Europe. Devenu, pour ainsi dire, le Dictateur de la République, il établit cette police ecclésiastique, qu'on y voit encore fleurir aujourd'hui. Il rendit de grands services à Genève, par la considération que son rare mérite lui avoit acquise. Plusieurs manufacturiers utiles, plusieurs artistes industrieux se refugierent dans cette ville, pour éviter la persécution, & y poserent les premiers fondemens de ce commerce, dont Genève tire encore de nos jours toute sa subsistance.

Sect. III. Histoire de Genève 1535-1603

Mort de Jean Philippe.

1540.

Rappel des Ministres exilés.

En 1542, la peste fit de si prodigieux ravages dans Genève, qu'on se vit obligé de transformer le grand palais en un hôpital. Telles

Mort de l'Evêque de Genève. 1542.

Sect. III. Histoire de Genève. 1535-1603

étoient l'estime & la vénération des magistrats pour Calvin, qu'ils ne voulurent jamais lui permettre d'assister les pestiférés. Cela l'obligea de se retirer encore à Strasbourg, où il se mit à disputer de nouveau avec Caroline. L'année suivante mourût Pierre de Baume, Evêque de Genève, auquel le Pape donna pour successeur Auberive, qui tint le siege de sa résidence à Anecy. Quelques auteurs taxent Calvin de jalousie contre le célebre Castallio, son compagnon dans le Ministere. Ils disent qu'il travailla sous main à le faire chasser de Genève. Il est certain au moins que Castallio fut accusé devant le Grand-Conseil, de soutenir quelques sentimens hétérodoxes, sur-tout par rapport au cantique des cantiques qu'il regardoit comme un poëme amoureux, & par rapport à la descente de Jésus-Christ dans les enfers. Le Conseil s'étant déclaré contre ces opinions, Castallio fut déposé de son ministere, & contraint de se retirer à Bâle.

Découverte d'un Complot affreux. 1545.

L'année 1545, découvrit le projet le plus abonimable que l'homme puisse concevoir; Genève avoit été souvent infectée de la peste, & jamais on n'avoit pû déterrer ce qui occasionnoit ce terrible fléau. A la fin on y réussit. Une troupe de Juifs, employés aux fonctions les plus basses & les plus malpropres, après avoir été guéris de cette maladie, & s'en croyant pour toujours à l'abri, avoient pris à tâche de la répandre. Ces misérables, tant hommes que femmes, avoient érigés entre eux une sorte de confrérie, & ne se communiquoient leurs pensées que dans un certain jargon inventé à ce dessein. Ils avoient à leur tête un nommé Lentilles. Ils ramassoient ordinairement dans de vieux chiffons toutes les matieres morbifiques, qu'ils alloient répandre dans les lieux qui n'étoient pas infectés de la peste. On avoit pris sur le fait à Tonon, un certain Tallent, complice de Lentilles. Lorsqu'il fut appliqué à la question, il avoua son crime, accusant en même tems Lentilles & ses camarades. Celui-ci fut arrêté & confronté avec son accusateur. Enfin on lui fit subir les plus cruelles tortures, jamais il ne voulut rien confesser. Il se contenta seulement de prier les Magistrats de faire arrêter toutes les personnes qui servoient dans l'hopital. On le fit. Sept hommes & vingt-quatre femmes convaincus par leur propre aveu, furent condamnés à être brûlés vifs. Parmi ces scélérats, un Chirurgien & deux autres, eurent la peau arrachée avec des pinces rouges. Tous déclarerent que Lentilles les avoit engagé dans cette action horrible, par les plus exécrables sermens. Ces exécutions firent en peu de semaines diminuer la maladie, & ramenerent la santé dans la ville, après une perte de vingt mille âmes.

Troubles à Genève.

Les années suivantes, ne sont remarquables que par les disputes de Religion. La discipline sévere de Calvin, ferma les cabarets, suspendit les jeux, interrompit les danses profanes & toutes les chansons qui pouvoient corrompre les mœurs de la jeunesse Genevoise; Envain les peuples murmurerent contre cette innovation. Calvin avoit les Magistrats de son côté, & les mutins étoient menacés d'encourir la plus rigoureuse excommunication. Un membre du Conseil pourtant eut la hardiesse de s'élever contre la doctrine de Calvin, en appellant ses

maximes, des maximes corrompues. Mais les Magiſtrats, ſans autre examen, le firent conduire en priſon, & le condamnerent, en réparation de ſon injuſtice, à être promené dans toutes les rues de la ville, une torche ardente à la main. A peu près dans le même tems, on intercepta une lettre de Calvin à Viret, dans la quelle il accuſoit les Genevois d'impiété & d'hypocriſie. Le Conſeil prit lecture de cette lettre, fit venir Calvin en ſa préſence, & l'interrogea. Loin d'être intimidé, repondant avec une effronterie ſans pareille, il appliqua ſes reflections à certains particuliers. Alors, les Magiſtrats l'ayant renvoyé abſous, il continua à prêcher & à diſputer ſur la Religion avec des ſuccès incroyables. Néanmoins Calvin trouva un ſubtil antagoniſte dans la perſonne de Bolſec, qui avoit quitté le couvent des Carmes, ſous prétexte d'embraſſer le proteſtantisme. Ce renégat accuſa Calvin de faire Dieu auteur du péché, & lui imputa d'autres abſurdités ſemblables. Calvin, dit-on, ſe défendit avec beaucoup d'érudition. Bolſec fut d'abord empriſonné, & enſuite banni de la ville. Trouillet, autre antagoniſte de Calvin, voulut ſe mettre ſur les rangs; mais la puiſſance ſéculiere lui impoſa le ſilence. Cette ſévérité n'empêcha pas néanmoins qu'il ne s'élevât pluſieurs tumultes au ſujet de la Religion.

Sect. III. *Hiſtoire de* Genève 1535-1603

Condamnation de Servet.

Mais l'abus le plus impie que la puiſſance ſéculiere ait jamais fait de ſon autorité en matiere de Religion, fut l'injuſtice qu'elle commit envers le fameux Michel Servet, Eſpagnol, & l'un des plus ſavans Médecins de ſon ſiecle. Nous ſommes bien éloignés de vouloir diſcuter ici les principes ſpéculatifs qui faiſoient la différence de ſa doctrine avec celle de Calvin; nous nous contenterons ſeulement de rapporter les faits. Servet s'étoit déja fait mettre en priſon à *Vienne*, par rapport à ſon ſyſtême. Ayant trouvé le moyen de s'évader, il s'étoit réfugié à Genève. Il étoit aſſez naturel qu'il eſpérât de trouver un aſyle, parmi un peuple qui avoit fondé ſa liberté ſur le droit de décider lui-même en fait de religion, & de refuſer toute autorité, dans les points qui n'intéreſſoient que la conſcience. Servet ſe trompa. On l'enferma dans une étroite priſon; Calvin l'accuſa d'héréſie, ſur le myſtere de la Trinité, & ſur quelques autres dogmes de foi. Les Magiſtrats lui enleverent une magnifique chaine d'or & une groſſe ſomme d'argent qu'on ne lui rendit jamais: ainſi, ce malheureux ſe voyoit à la veille de périr de miſere dans ſa priſon. Lorſqu'on l'en fit ſortir pour ſe juſtifier, il l'entreprit avec tant de liberté & d'érudition, qu'on diroit que Calvin ne put lui répondre, qu'en lui oppoſant la puiſſance ſéculiere, qui le condamna au feu. Servet ſubit ſa ſentence, ſans vouloir jamais faire de rétractation. Ses juges, par cette condamnation, ſe virent flétris, & leur cruauté enfla le courage des ennemis de Calvin. On le repréſenta aux Magiſtrats, comme un homme, qui n'étoit propre qu'à favoriſer la perſécution, le plus grand crime qu'il eût allégué contre les catholiques romains. Calvin ſe défendit d'une maniere vague & peu déciſive. L'ouvrage qu'il publia à cette occaſion, ne contenoit qu'une récrimination contre Servet, & une réfutation de ſon héréſie, comme ſi ces motifs euſſent été ſuffiſans pour juſtifier ſon procedé.

Sect. III. Hiſtoire de Genève 1535-1603

Jalouſie de Genevois.

La fierté & l'orgueil de Calvin, parurent ſe communiquer à ſes ſectateurs dans Genève. Les François réfugiés s'y trouvoient en grand nombre; les Bernois prirent de-là occaſion de faire entendre aux Magiſtrats, que ces gens avoient conſpiré contre la liberté de la République. Il n'en falloit pas davantage, pour faire encore mieux fortifier la ville. On y employa les habitans de Merindole & de Cabrieres, qui tous avoient cherché un aſyle dans Genève. Cela ne fut pas encore capable de tranquilliſer les citoyens, dont l'imagination échauffée groſſiſſoit encore le danger prétendu. Ayant à leur tête Amy Perron, Capitaine-général de la bourgeoiſie; ils formerent le complot d'égorger dans une nuit tous les François réfugiés. Le Conſeil eut bientôt vent de cette déteſtable conſpiration; ſans autre forme de procès, il fit trancher la tête à tous les conjurés dont on pût ſe ſaiſir; mais il y en eût trente qui eurent le bonheur de s'échapper, & qui furent condamnés par contumace. S'étant retirés à Berne, ils exhorterent le peuple de ce Canton à intercéder pour eux; mais les Magiſtrats de Genève tinrent ferme, ce qui occaſionna bien des troubles au dedans & au dehors de la ville.

Condamnation de Valentin Gentil.

Genève étoit alors le Sanctuaire où venoient ſe réfugier tous les réformés, que leur Religion obligeoit de déſerter leur patrie. Les Anglois, les François, les Italiens, comme d'autres nations encore, avoient leurs égliſes particulieres dans la ville, ou dans les fauxbourgs. Les événemens qui s'y paſſerent, occupent une place diſtinguée dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de ce ſiecle. En 1556, les Bernois & les Genevois renouvellerent leur alliance, & l'année ſuivante, ils en formerent une à perpétuité. L'année 1558, vit arriver à Genève quelques Ariens d'Italie, qui ne pouvoient, ni comprendre, ni rendre raiſon des principes d'Arius. Ils avoient parmi eux Valentin Gentil. La puiſſance ſéculiere étoit toujours la pierre de touche ſur laquelle ſe faiſoit l'épreuve de la vérité. Ainſi, ſans ſe donner la peine d'éclaircir les doutes & la doctrine de ces nouveaux venus, on ſe contenta ſimplement de leur faire ſigner la profeſſion de foi, dreſſée par Calvin. Quelques-uns, du nombre deſquels fut Gentil, s'y ſoumirent par complaiſance; & les autres aimerent mieux, ſelon l'ordre qu'ils en reçurent, abandonner la ville, que de trahir leur conſcience. Gentil, malgré cette démarche, n'en continua pas moins à prêcher l'arianisme, & à contrequarrer la doctrine de Calvin. Son zele & ſon imprudence, le conduiſirent enfin dans les priſons, où l'on agita long-tems ſi l'on ne lui feroit pas ſubir le même ſupplice qu'à Servet. Cependant ce ſectateur de l'arianisme ſe montra plus traitable & plus ſouple que Servetus. Il répandit un écrit dans le public, où il retractoit ſes ſentimens. Cette apparence de repentir fut cauſe que les Magiſtrats ſe contenterent ſeulement de condamner ſes ouvrages au feu, en lui défendant en même tems de quitter la ville ſans leur permiſſion. La douceur de ce jugement n'empêcha pas Gentil à ſe joindre à Matthieu Gribalde, diſciple de Servetus, avec lequel il s'enfuit de Genève; ils allerent répandre leur doctrine dans le pays de Gex, où le Baillif de

cet endroit força Gentil à une seconde retractation; mais continuant toujours, tantôt à se retracter, tantôt à dogmatiser, il fut enfin mis en prison, puis brûlé vif à Berne.

Etablissement d'un College à Genève.

Calvin, auteur de ces persécutions sanguinaires, n'avoit, pour s'en justifier, que sa grande sincérité, & la ferme persuasion où il étoit de la vérité des principes qu'il enseignoit. La réputation étonnante qu'il s'étoit acquise dans l'Europe, attira un grand concours de riches protestans, dans Genève. Le nombre en augmenta au point qu'on se vit dans la nécessité d'établir un College, pour y recevoir & élever la jeunesse. Il y avoit sept classes dans ce College. Le Grec, l'Hébreu & la Philosophie étoient enseignés par des Professeurs particuliers; Calvin, & le fameux Théodore Beze, se chargerent de professer la théologie. Dans la suite on imprima les réglemens de ce College. Emmanuel-Philibert étoit alors Duc de Savoie. Son pere, auquel il avoit succédé, s'étoit vu dépouiller de presque tous ses états; mais les Cantons Suisses lui en rendirent une grande partie. Emmanuel profita de cette bonne volonté de ses voisins, pour se plaindre à eux de la conduite des Genevois, qu'il accusoit exciter ses sujets de Lucerne & d'autres endroits, à persister dans leur revolte. Charles IX, Roi de France, porta les mêmes plaintes contre les habitans de Genève. Il les taxoit de fomenter les troubles & les divisions intestines, qui désoloient en ce tems son Royaume. Les Genevois ne s'excuserent point d'avoir attiré les étrangers dans leur ville pour y faire leur étude, & se rendre capables du ministere evangélique; mais ils protesterent n'avoir jamais songé à soutenir les sujets dans leur désobéissance contre leurs Souverains. Quant aux Savoyards, ils déclarerent formellement, qu'ils n'avoient d'autre correspondance avec eux, que celle d'offrir en commun leurs prieres au Seigneur, pour qu'il les délivra du cruel fléau de la guerre.

Genève passoit alors pour le siege principal du protestantisme, dans le continent de l'Europe. Telle étoit la sévérité des maximes du gouvernement, qu'il condamna à mort un Banquier, pour cause d'adultere. Une autre personne condamnée au fouet, pour le même crime, en ayant appellé an Grand-Conseil, loin d'en obtenir un jugement moins sévere, subit la peine de mort, comme le premier. Les Théologiens de Genève tenoient la balance dans toutes les disputes de Religion. C'étoient eux qui fournissoient des prédicateurs & des ministres à toutes les églises réformées de l'Europe, Calvin étant mort en 1564, presque tous les habitans de la ville se firent un devoir d'assister à ses funérailles. Les transactions de cette République n'offrent rien de remarquable jusqu'en l'année 1566, où Jacques-Paul Spiffame expira dans les supplices à Genève. Cet homme, qui avoit été Evêque de Nevers, s'étoit refugié à Genève, pour y embrasser la Religion protestante. Il avoit sollicité, & on lui avoit accordé le droit de bourgeoisie. Son érudition & sa science le faisoient tellement estimer, qu'on l'envoya plusieurs fois prêcher en France la réforme. Pendant qu'il s'occupoit de cette fonction, il fut soupçonné de vouloir rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. A ce soupçon se joignit encore une autre prévarication. Les magistrats dé-

Mort de Calvin.

SECT. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

couvrirent qu'il avoit antidaté ſon contrat de mariage, afin de faire par là, ſon fils héritier préſomptif des grands biens de ſa femme, de laquelle il avoit eû cet enfant avant leur mariage. Spiſſame, en conſéquence, fut conduit en priſon, examiné, convainçu par ſon propre aveu, & mis à mort. Bien des perſonnes croyent pourtant qu'il n'avoit commis d'autre crime que celui d'avoir déplu à Cathérine de Médicis, qui eut aſſez de pouvoir ſur ſes juges pour le faire condamner.

Les Bernois rendent pluſieurs Places au Duc de Savoie. 1564.

Les peuples de Berne reſtituerent, en 1567, au Duc de Savoie, Gex, Château-Gaillard, Terny & Chablais, à condition qu'on permettroit aux habitans le libre exercice de la Religion proteſtante. La même année, le Duc d'Albe, traverſant les états du Duc de Savoie, pour ſe rendre dans les Pays-Bas, celui-ci, l'excita à tenter une entrepriſe ſur Genève. Ce projet étant éventé, nombre de François revinrent à Genève, s'offrirent de défendre la ville, & formerent entr'eux ſept compagnies, qui toutes avoient leurs Commandans particuliers. Cette précaution & quelques autres, rompirent les meſures du Duc d'Albe, qui, ſans rien entreprendre contre la République, prit quelque tems après la route de Flandres. A peine étoit-il ſorti des terres du Duc de Savoie, que les François, raſſemblés en compagnies, marcherent au ſecours de leurs freres dans Gex & dans Verſoy. A leur approche la garniſon de ces deux places s'enfuit, & ils s'en mirent en poſſeſſion. La peſte, & d'autres calamités naturelles vinrent, peu de tems après, déſoler encore la ville de Genève; mais, comme il n'arriva rien de remarquable dans les affaires civiles, pendant un aſſez long eſpace de tems, nous paſſerons à l'année 1578. Henri III, Roi de France, fit une alliance avec les Cantons dans laquelle la République de Genève entra, comme étant la clef & le rempart de la Suiſſe. Il fut ſtipulé par le traité, que dans le cas où l'on aſſiegeroit cette ville, les Cantons enverroient un ſecours puiſſant aux fraix du Roi de Ftance. Que les troupes de ce Monarque rangées en ordre de bataille, pourroient traverſer librement la ville, & qu'on n'accorderoit, ni paſſage, ni retraite aux ennemis de Sa Majeſté. Ces conditions furent ratifiées à Soleure, entre le Roi, & les villes de Berne, Soleure & de Genève. Dans la ſuite, on admit à ce traité le Canton de Zurich, d'après les repréſentations du Sieur Cocumartin, Ambaſſadeur du Roi de France auprès des Suiſſes.

Le Duc de Savoie renouvelle ſes tentatives contre Genève. 1582.

Vers l'an 1582, le Duc de Savoie voulut de nouveau tenter de ſurprendre Genève. Un Dauphinois, demeurant à Tonon, lui avoit perſuadé qu'un parti de Confédérés, n'attendoient, pour ouvrir les portes de la ville, que le moment où ils verroient les Savoyards. Le Duc, flatté de cette heureuſe nouvelle, fit auſſi-tôt lever une armée conſidérable. Effectivement, il ſe trouva dans Genève, un nommé Lame, Commandant du quartier St. Gervais, qui promit au Duc de faire entrer ſes troupes dans Genève; mais il informa en même tems le Conſeil de ce qui ſe paſſoit, après avoir tiré du Duc tout l'argent qu'il pouvoit en eſpérer. Les Savoyards, ſous les ordres du Comte de Raconis, marcherent vers le Pays de Gex. Ce fut là que le Dauphinois, qui avoit raiſon ſans doute de ſuſpecter l'evénement, prit le parti de s'enfuir. Cette déſertion

fit juger au Comte qu'on l'avoit trahi; enforte que trouvant la porte de St. Gervais ouverte, il n'ofa fe rifquer d'y entrer; mais il fe retira à Terny & à St. Julien. Ce qu'il y a de bien vrai, c'eft que les Genevois, étoient affez fournis de braves foldats proteftans, foit de la France, foit de Suiffe, pour le bien recevoir, s'il fe fut risqué d'entrer dans la ville. Le Comte, à la tête d'une armée confidérable, dont une partie étoit compofée de Suiffes des Cantons catholiques, croyant que la furprife ne pouvoit avoir lieu, réfolut d'en venir à la force ouverte; mais, il fut repouffé avec perte, dans tous les affauts qu'il livra, & contraint de fe retirer, fans avoir rien fait que de faccager les villages voifins. Après fa retraite, on fe mit à rechercher avec la plus grande exactitude, ceux qui avoient voulu favorifer fes deffeins. On fe faifit d'un Cabaretier & de trois autres perfonnes, qui, convaincus de trahifon, eurent la tête tranchée.

Les Juifs demandent à s'établir à Genève.

Cependant les Juifs cruellement perfécutés en France & en Allemagne, jetterent les yeux fur Genève, comme fur un endroit commode pour s'y établir. Ayant envie de fe rendre dans cette ville au nombre de huit à dix mille ames, ils s'offrirent de conftruire leurs logemens dans le quartier qu'on leur affigneroit, de le fortifier & d'y entretenir une garnifon à leurs propres dépens, de fervir en qualité de foldats, tout comme les autres citoyens, de payer un tribut annuel, & de contribuer de même à la levée des autres impots. La plûpart des Genevois étoient d'avis qu'on accepta ces offres; mais le préjugé & la prévention eurent le deffus; ainfi, les Juifs fe virent contraints d'acheter la paix des Allemands.

Calamités Physiques

En 1584, un affreux ouragan, joint à un violent tremblement de terre & à une tempête furieufe, bouleverferent une partie de Genève & de fes environs. Nombre de perfonnes périrent fous les ruines des châteaux & des maifons qui s'écroulerent. Au mois d'Octobre de la même année, la ville de Zurich, regardant Genève comme la clef des Cantons Suiffes, forma une alliance à perpétuité avec les habitans de cette ville. On conferve encore dans l'hôtel-de-ville une infcription latine en mémoire de cette alliance. L'année fuivante, une cruelle famine fe fit fentir dans Genève. Une infinité de citoyens abandonnerent la ville, & les champs n'étoient couverts que de pauvres payfans, qui expiroient de befoin. Cette calamité eut les plus fâcheufes fuites. Le Duc de Savoie, qui ne laiffoit échapper aucune occafion de réclamer fes droits, profita de l'état déplorable où fe trouvoit alors cette trifte ville, pour s'en rendre maître de nouveau. En 1588, il follicita à cet effet l'affiftance de la Cour de Rome. Le Pape reçut l'Ambaffadeur de Savoie, avec de grandes démonftrations d'amitié; mais, pour ne rien précipiter dans une affaire de cette nature, il confulta l'Evêque de la Cave, Genevois de naiffance, fur les moyens de mettre ce projet à exécution. L'Evêque trouvant le deffein du Duc impratiquable, le St. Pere fit réponfe à l'Ambaffadeur, qu'il ne pouvoit pas dépenfer les tréfors de l'Eglife, pour accélérer les intérêts du Duc de Savoie; mais qu'il étoit tout difpofé à lui donner du fecours, pour ramener Genève à la puiffance eccléfiaftique. Cette réponfe mit le

Sect. III. Histoire de Genève 1535-1603

Duc en fureur. Il la communiqua au ministre d'Espagne, qui lui conseilla de rompre toute liaison pareille avec sa Sainteté. Alors, le Duc résolut de n'employer que la force dans cette affaire; mais les Genevois trouverent un puissant allié dans la personne de Henri III, Roi de France.

Le Duc de Savoie s'empare de Saluces.

Le Duc de Savoie profitant des troubles qui désoloient la France, se rendit maître du Marquisat de Saluces. Sur cela, le Roi envoya Harlei Sieur de Sauci, l'un de ses ministres d'Etat, aux Genevois, pour leur persuader de rompre avec le Duc. Sauci offrit, an nom de son maître, non-seulement de leur fournir un nombre de troupes suffisantes, mais encore de se charger de tous les fraix de la guerre, & de les mettre en possession de toutes les conquêtes qui se feroient. Cette affaire fut agitée en plein Conseil; quelques membres trouvoient la proposition trop hasardeuse, pour se risquer en l'acceptant; mais les avantages qui en résultoient étoient si évidens, que la majeure partie des voix l'emporta sur la négative. On en donna pour raison, que le Duc s'étoit montré constamment l'ennemi de la République; qu'en acquiescant aux propositions du Roi, ç'étoit consulter les intérêts des protestans en France; & qu'on seroit sûr de l'amitié du Prince Palatin & des Suisses durant la guerre.

Continuation de la guerre.

En quittant Genève, Sauci se rendit en Suisse, où il souleva les Bernois contre le Duc. Les Genevois à qui on venoit d'envoyer de France quelques officiers de mérite, mirent aussi-tôt sur pied six compagnies d'infanterie & trois de cavalerie, commandés par les officiers françois, Quitry & Beaujeu. Dans une nuit ils surprirent Monthoux, & le lendemain le château de Bonne, qui forme l'entrée du territoire de Genève dans le Foucigny. Maîtres de ces deux endroits, ils s'avancerent dans le pays, rompirent plusieurs ponts, afin d'empêcher l'approche des ennemis, & vinrent enfin mettre le siege devant le château de St. Joire, appartenant au Baron d'Hermame. Ce Seigneur avoit été de tout tems l'ennemi capital des Genevois. C'étoit lui qui avoit suscité & conduit toutes les entreprises contre leur ville. Le Duc de Savoie ne s'attendant pas à cette démarche offensive des Genevois, n'avoit fait aucun préparatif pour mettre le château en sûreté. Les Genevois en conséquence se furent bientôt rendu maîtres de cette place, où ils trouverent toutes les instructions relatives aux opérations des ennemis contre leur ville. Le 17 Avril, ils pousserent leur bonne fortune, jusqu'à mettre le siege devant Gex, qu'ils prirent d'assaut. Le Gouverneur & la garnison furent envoyés prisonniers de guerre à Genève Le Duc, justement allarmé de ces progrès rapides, se hâta d'envoyer à leur rencontre, Sonas, Gouverneur de Remilly, à la tête de huit escadrons de cavalerie & de neuf compagnies d'infanterie. Sonas vint d'abord se présenter devant le château de Bonne, où les Genevois n'avoient laissé que quatre-vingt, dix hommes de garnison, sous les ordres d'un nommé Bois de Genève. Quelque foible que fut cette garnison, le Général Savoyard n'osa pas donner l'assaut à la forteresse. Pendant ce tems là, les Genevois, aux ordres de Quitry, assiegerent le fort l'Ecluse, situé au pied du Mont Jura; mais la garnison étoit si nombreuse, elle se défendit si bien, que Sonas eut tout le loisir de venir à son secours. Cependant on peut dire que les Ge-

Genevois & les Bernois conduisirent ce siege avec la plus grande vigueur; ils se retirerent laissant sur la place le Baron de St. Lagier, & quelques-uns de leurs meilleurs officiers.

Sect. III. Histoire de Genève 1535-1603

Après cette retraite, les Genevois allerent établir leurs quartiers à Cologny, village près du fort l'Ecluse, où le Colonel d'Erlach vint les joindre avec un corps de troupes auxiliaires de Berne. Comme ils n'avoient pas intention de commencer l'attaque du fort l'Ecluse, toute l'armée retourna à Genève. Elle y reçut encore quelques renforts de Soleure & des Grisons, ce qui mit les Genevois en état d'assiéger & de prendre, vers le milieu d'Avril, le château de Tonon, ainsi que d'autres places dans le Chablais. Ensuite ils allerent mettre le siege devant le fort de Ripaille, au secours duquel le Duc de Savoie se rendit promptement, à la tête de trois mille hommes. Quoique les Genevois parussent conduire eux-mêmes toute cette guerre, cependant le nombre des soldats de leur République étoit très petit, en comparaison de celui des soldats François, Suisses & Grisons, qui composoient à eux seuls une armée de dix mille hommes. Quoiqu'il en soit, l'union ne régnoit pas entre ces troupes combinées. Les François ne servoient, pour ainsi dire, qu'à regret; mais les Genevois & les Suisses montrerent tant de valeur & de courage, que le fort de Ripaille, dont la garnison se montoit à cinq cens hommes, fut reduit à capituler. Après cette expédition, l'armée françoise se retira dans la Franche-Comté; mais les Bernois laisserent trois mille hommes pour assurer les conquêtes qui avoient été faites dans le pays de Vaud & dans le Chablais. La retraite des François ruina presqu'entierement les affaires des Genevois. Ils se virent chargés seuls du fardeau de la guerre, leurs trésors épuisés, & tous leurs magasins vuides. Il n'en étoit pas de même du Duc de Savoie, qui, trouvant de grandes ressources, venoit de lever une armée de huit mille hommes, dont il donna le commandement à Hermame. Ce Général ayant repris le château St. Joire, & d'autres places dans le Chablais, s'avança devant Marcoussi, dont il forma aussi-tôt le siege. La place fit une vigoureuse résistance, & quoique secourue par un corps de trois cens Genevois, elle fut contrainte de se rendre. Toutes les autres places subirent le même sort, ou furent abandonnées des Genevois, à l'exception de Bonne, & de Montchoux, ou Monthou. Afin de mieux se maintenir dans ces postes; ils construisirent un fort sur l'Arve, le Duc de Savoie, à la tête de deux mille hommes de cavalerie & d'infanterie, s'approcha pour en interrompre les travaux; mais il fut repoussé avec perte. Ce Prince ne fut pas plus heureux dans deux attaques qu'il entreprit sur le château Terny, appartenant à l'Abbé de S. Victor. Pour se venger de l'inutilité de ces tentatives, il mit à feu & à sang les territoires adjacens; faisant ensuite avancer sa plus forte artillerie, il commença à canonner si furieusement le château, qui étoit vieux, & sans défense, qu'il mit la garnison dans la nécessité de se rendre, sous condition qu'on lui accorderoit la vie. Le Duc y consentit; mais il rompit cruellement sa promesse, en les faisant tous pendre le lendemain.

Succès des Genevois.

SECT. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

Ils sont vivement courroucés contre le Duc de Savoie.

Cet affreux procédé, remplit les Genevois de fureur & d'indignation. Leurs soldats étoient, sans contredit, en ce tems, beaucoup meilleurs que les Savoyards, sur lesquels, malgré leur infériorité en nombre, ils avoient l'avantage dans presque toutes les rencontres. Le Duc fut de nouveau repoussé, près du fort situé sur les bords de l'Arve, & peu de tems après, cinq cens Genevois battirent à platte couture quatre cens Savoyards, dans la plaine d'Occortes, à une demi-lieue du même fort. Les Genevois n'eurent en cette occasion que deux ou trois hommes de tués, & cinq ou six de blessés; mais les ennemis laisserent morts sur la place plus de deux cens hommes, parmi lesquels se trouverent plusieurs Officiers-généraux. Cette action meurtriere obligea les Savoyards à se tenir quelques jours renfermés dans leurs retranchemens. Ensuite le Duc ayant appris que l'avant-garde des Bernois, commandée par le Colonel d'Erlach, marchoit vers Genève, résolut de l'aller attaquer dans le village d'Elcoran, près le fort l'Ecluse; mais les Suisses lui firent une reception si chaude, qu'il fut contraint de se retirer avec perte. Vers le même tems, le Duc se vit encore forcé de lever le siege de Tonon, & d'abandonner le village de Feling en Foucigny, où une partie de ses troupes étoient campées. Malgré ces désavantages, l'armée du Duc se trouvoit encore de beaucoup supérieure à celle des Genevois, quoiqu'elle eût été renforcée de quarante compagnies de troupes auxiliaires de Berne, sous les ordres de Watteville. Comme le Duc se trouvoit entre ce renfort & les Genevois, il fit tous ses efforts pour les empêcher de se joindre à leurs alliés, & donna plusieurs attaques, mais inutilement au fort près de l'Arve, & à celui de Bonne. Dans ces entrefaites, quelques-uns de ses Conseillers s'entremirent pour rétablir la paix entre ce Prince & le Canton de Berne; mais les propositions n'étant pas recevables, on se contenta simplement de conclure une trêve pendant trois semaines, ce qui porta un préjudice notable aux intérêts des Genevois. Au bout de ce terme, les troupes de Genève joignirent enfin celles des alliés; cete armée se répandit aussi-tôt dans le Foucigny, où elle enleva plusieurs forts, tandis que les Savoyards de leur côté ravagerent la Seigneurie de St. Victor, & en chasserent les Génévois. Bois, l'un de leurs meilleurs officiers, périt dans cette campagne.

Mort d'Henri III. Roi de France.

La mort d'Henri III. Roi de France, qui fut assassiné vers ce tems-là, mit le Duc de Savoie à même d'envahir la Provence. Frustré dans ses espérances de reduire les Genevois; mais jugeant aussi qu'il seroit trop dangereux de laisser Bonne entre les mains des ennemis, il vint attaquer cette place avec tant de vigueur, que la garnison fut obligée de se rendre, sur promesse qu'on lui accorderoit la vie. Le Duc, accoutumé à violer ses promesses, ne se vit pas plutôt maître de Bonne, qu'il fit mettre à mort tous les soldats. On en excepta seulement le Ministre Mercier, qui fut, peu de tems après, écorché vif. On ne sait trop quelles eussent été les suites de cette expédition, si le Duc avoit tenté de pour suivre sa bonne fortune; mais il avoit trop à cœur l'invasion de la Provence.

Pour tâcher de réduire entierement les Genevois, déterminés à ne point se soumettre, le Duc fit construire un fort à Versoy, qui commandoit la navigation sur le lac. Il en laissa le gouvernement au Baron de Serra, & se retira avec son armée au de-là des montagnes. Les Bernois imiterent son exemple, & retournerent dans leur pays. Après la retraite des alliés, les Genevois privés entierement de la navigation sur le lac, se virent dans la plus déplorable situation. Pour surcroit de malheur, le Gouverneur de Versoy, les menaçoit de les reduire par famine, s'ils ne venoient la corde au col, faire leurs soumissions au Duc son maître; les Genevois comprirent très-bien que tôt ou tard, il faudroit se prêter à cette démarche humiliante, à moins qu'ils ne vinssent à bout de prendre Versoy. Leurs forces ne se montoient gueres qu'à huit cens hommes d'infanterie, deux compagnies de cavalerie, deux de chevaux légers, & cent-cinquante volontaires, commandés par Lubigny, Officier François. Durant quatre jours ils harrasserent la garnison de Versoy, en donnant de fausses allarmes, & la nuit du sept au huit Novembre, ils résolurent d'assaillir le château, dans l'espérance que la garnison fatiguée de ces fausses allarmes, feroit moins de résistance. Après avoir divisé en quatre parties leur petite armée, après avoir ordonné des prieres publiques, ils se mirent donc en marche avec des pétards & des échelles, pour donner l'escalade. Leur plus grande confiance étoit dans la bravoure de dix-sept soldats déterminés, qui, des leviers de fer à la main, & conduits par un paysan, se firent jour par un petit conduit étroit, jusqu'au milieu de la place, renversant tout ce qui se trouvoit à leur passage, tandis que les troupes au dehors s'occupoient à briser les portes & à escalader les murs. Maîtres de la place, les Genevois forcerent le Gouverneur, après avoir perdu deux cens hommes, à s'enfermer dans le château, qui se rendit le lendemain. Il seroit difficile d'exprimer la joie des Genevois en cette rencontre. Ils mirent aussi-tôt le feu à la place, détruisirent les fortifications, & emporterent à Genève une quantité infinie de provisions & de munitions de guerre. Le reste de l'hiver se passa dans quelques légeres escarmouches, qui ne procurerent aux Genevois d'autres avantages que celui de former leurs troupes aux fatigues & aux évolutions militaires.

Nouvelle guerre. Ses progrès.

Au commencement de Janvier 1590, les Genevois tenoient encore la campagne. Ayant défait un corps de Savoyards, ils allerent tenter l'assaut du château de Bastie, près de Versoy, d'où les Savoyards les repousserent avec perte; mais ceux-là ayant fait approcher leur grosse artillerie, ils prirent & demolirent ensuite ce château. Quelques jours après, ils réduisirent le fort de Monthoux à capituler, & par voie de représaille, ils passerent la garnison au fil de l'épée. Vers le même tems, ils se rendirent encore maîtres du château & de la ville de Gex, & repousserent les Savoyards dans deux attaques que ceux-ci donnerent au fort près de l'Arve. Au mois d'Avril, Lubigny, Commandant des troupes Genevoises, s'empara du château St Pierre, près de Forges, qui avoit toujours inquiété extrêmement les Genevois de ces côtés-là; alors on résolut d'aller mettre une seconde fois le siege devant le fort l'Ecluse. La place étoit bien fortifiée & munie d'une nombreuse

Heureux succès des Genevois. 1590.

Sect. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

garnison. Outre cela, un gros corps de Savoyards, sous les ordres de Dom Amédée, fils naturel du Duc régnant, s'avançoit au secours de ce château. Néanmoins Lubigny prit si bien ses mesures, & poussa l'attaque avec tant de chaleur, que le Gouverneur, qui n'avoit encore perdu que vingt-huit soldats, demanda à capituler. On lui accorda sa demande, & les Genevois prirent possession du fort le vingt-un d'Avril. A peine s'y étoient-ils postés, qu'Amédée parut devant le fort. Il comprit, à une décharge qui se fit de toute l'artillerie des remparts, que les Genevois étoient maîtres de la place. Ils avoient ordonné à un Capitaine nommé Esgaillon, d'aller s'emparer d'un poste sur une montagne voisine, poste d'autant plus important qu'il commandoit le château. Esgaillon eut assez de bravoure, pour souffrir qu'Amédée en prit possession. Lubigny se trouvant par là hors d'état de se maintenir dans le fort l'Ecluse, fut obligé de l'abandonner, après avoir détruit une partie des fortifications. Etant retourné à Genève avec son armée, le Grand-Conseil fit le procès à Esgaillon, qui, convaincu de lacheté, eut la tête tranchée, malgré les plus puissantes sollicitations en sa faveur.

Supplice d'un Lâche.

Après la retraite de Lubigny, Amédée se remit en possession du Fort l'Ecluse, & vint ensuite ravager le bailliage de Gex. Par la protection amicale du Baillif & des habitans de Nyon, les Genevois reçurent dans leur ville trois barques chargées de marchandises, & à bord desquelles il se trouvoit dix mille couronnes en argent monnoyé. Les Savoyards firent, mais envain, tous leurs efforts pour intercepter cette cargaison. Il se passa quelque tems sans rien entreprendre de part ni d'autre, sinon qu'il se donna quelques petites escarmouches dans lesquelles les Genevois eurent toujours le dessus; mais ils furent repoussés à une attaque sur le château de Brant, dans le Bailliage de Tonon. Quelques jours après, les Savoyards ayant fait prisonniers trois cens hommes de la garnison du château de Gex, méditoient de les passer tous au fil de l'épée; mais Lubigny s'avançant aussi-tôt au secours de ces malheureux les sauva de la fureur & de la barbarie des ennemis, tua cent-vingt hommes de leurs meilleures troupes, & força la cavalerie jusques sous les remparts du fort l'Ecluse, où elle s'enferma. Les Genevois ne perdirent, en cette rencontre qu'un seul homme.

Maladie dangereuse de Lubigny, le seul Capitaine qu'eussent les Genevois.

Au bout de deux jours, Amédée envoya un député à Genève, pour prendre une liste exacte des Savoyards prisonniers, & pour se plaindre de ce que les habitans emmenoient même jusqu'à ses tambours. Les Genevois ayant dans leur ville quatre cens Savoyards prisonniers reprocherent de leur côté, au Duc, les traitemens cruels qu'il avoit fait subir à leurs compatriotes, sans épargner, ni leurs femmes, ni leurs enfans. Les Genevois se trouvoient alors en grand danger de perdre Lubigny, qu'une blessure dangereuse retenoit au lit. C'étoit sans contredit le seul officier parmi eux qui entendit la discipline & l'art militaire. Dès qu'il ne fut plus en état de commander leurs troupes, elles se débanderent & furent défaites en plusieurs rencontres. Les Genevois perdirent entre autres deux cens hommes, dans une embuscade que

leur avoit dressé Amédée, à une lieue de Genève. L'historien de cette ville dit, (1) qu'un Chirurgien, chargé de penser les blessés qu'on avoit transporté à l'hopital, eut la barbarie d'empoisonner leurs playes; crime qu'il expia sur un échafaud quelque tems après. Quoique les Savoyards eussent perdus à proportion plus de soldats que les Genevois, cette défaite néanmois répandit l'allarme & la consternation dans la ville. On s'attendoit à voir à chaque instant, les Savoyards y entrer victorieux l'épée à la main. Lubigny gardoit encore le lit; mais apprenant ce qui se passoit, il se leva, fit en robe de chambre le tour des remparts, & mit tout en ordre pour prévenir les entreprises des ennemis.

Sect. III. Histoire de Genève 1535-1603

La guerre se renouvelle.

Le Sieur Clugny, Baron de Conforgien, se rendit à Genève, le 23 d'Août, pour y prendre le commandement des troupes. Voulant justifier la haute opinion qu'avoient les Genevois, de sa bravoure & de son activité, il fit embarquer, le soir même de son arrivée, trois compagnies d'infanterie, avec lesquelles il tenta la surprise de la ville d'Evian; mais les habitans étoient si bien disposés à le recevoir, qu'il fut contraint de s'en retourner après avoir fait simplement quelque butin. Cependant les Genevois avoient conçu pour les Savoyards un mépris, qui pensa leur couter cher. Hermame, voyant le peu de précaution & d'ordre qu'ils mettoient dans leurs entreprises, s'avisa de faire cacher une partie de ses troupes, & de rester sur la défensive dans le Foucigny. Les paysans du pays, informerent les Genevois que le Général Savoyard n'avoit gueres que quatre cens soldats avec lui. Il n'en fallut pas davantage pour les déterminer à l'aller combattre. Ils sortirent donc de Genève au nombre de cent cinquante hommes d'infanterie, & de cent trente de cavalerie, dans l'espérance de faire eux-mêmes la vendange de leurs ennemis. Conforgien les avertit de se tenir sur leur garde, de prendre de meilleures informations & de ne pas se risquer si légérement. Ils ne firent aucune attention à ses remontrances; ils s'avancerent avec tant d'assurance & avec si peu de mesures, qu'ils se virent tout-à-coup enveloppés par les Savoyards. Ils alloient être tous mis en pieces, si Conforgien, qui avoit prévu tout ce qui arriva, n'eût aussi-tôt volé à leur secours. Non-seulement il les débarrassa du mauvais pas où les avoit engagé leur imprudence; mais il remporta encore sur les Savoyards une victoire complette. Le combat dura trois heures; les Savoyards y perdirent cinq cens hommes, tant tués, que blessés & faits prisonniers, tandis que les Genevois n'eurent que dix fantassins de tués, avec un cavalier, & quinze soldats blessés légerement. Cette victoire procura aux Genevois un butin immense; car leurs ennemis étoient tellement déterminés à ne pas leur faire de quartier, ils étoient si assurés de la victoire, que les officiers avoient mis leurs plus beaux habits & endossé leurs plus riches armures. Conforgien, selon que l'observe l'Historien de Genève, commença & termi-

Les Genevois sont victorieux.

(1) Spon. *Histoire de Genève.*

Sect. III. Histoire de Genève 1535-1603

na cette action par des prieres publiques & par des actions de graces sur le champ de bataille.

Acharnement des Savoyards & des Genevois.

La Guerre s'enflamma tellement entre les Savoyards & les Genevois, vers la fin d'Octobre, que les deux partis prirent mutuellement la résolution de ne se donner aucun quartier. Les troupes auxiliaires de Naples, d'Espagne & d'Italie, étoient venues renforcer l'Armée de Savoie. Ces troupes, autant & même plus ennemies des Genevois que les Savoyards, commencerent leur expédition par ravager & mettre à feu & à sang, les environs de Crusille, ville à deux lieues de Genève. Conforgien s'avança pour arrêter & réprimer la férocité de ces barbares; mais des paysans Savoyards ayant informé les ennemis de sa marche, une partie de la garnison se mit sous les armes, tandis que l'autre, par mépris pour les Genevois, s'amusoit à jouer dans la ville. Cette fanfaronade reçut bientôt le chatiment qu'elle méritoit. La ville fut prise & saccagée. Les Genevois passerent tout le monde au fil de l'épée & firent un butin immense. Cependant la forteresse tenoit toujours, ferme. Conforgien auroit voulût entreprendre l'attaque; mais voyant l'allarme se répandre dans le voisinage, il jugea à propos de se retirer, n'ayant fait d'autre perte que celle de trois soldats & d'un Lieutenant, tandis qu'il en avoit tué environ une centaine aux ennemis. Ce qui se passa le reste de l'année, ne mérite pas la peine qu'on s'y arrête; nous dirons seulement que les Genevois mirent le feu à quelques villages du Duc de Savoie.

Continuation de la Guerre. 1591.

Au commencement de l'année 1591, les Genevois reçurent un renfort de troupes françoises, sous les ordres de Sauci. Comme leur armée se montoit alors à deux mille hommes, ils allerent faire le siege du château de Buringe. Trois cens Cavaliers Savoyards vinrent les attaquer dans leur camp; mais en ayant tué soixante & repoussé le reste, ils conduisirent le siege avec une telle vigueur que la garnison demanda à capituler. Les Genevois voulant qu'elle se rendit à discrétion, les soldats trouverent le moyen de s'échapper, laissant la place libre aux ennemis, qui s'en emparerent, & la démolirent ensuite. De-là ils allerent encore mettre le siege devant Tonon, qui se rendit par composition, & où les Genevois trouverent environ six ou sept mille couronnes d'or. Poussant plus loin leur expédition, ils se rendirent maîtres d'Evian, dont ils saccagerent les pays circonvoisins. Ces heureux succès introduisirent une licence effrénée parmi les troupes françoises. Tandis qu'elles vivoient dispersées cà & là dans le pays, on apprit que l'armée combinée de Savoie, d'Espagne & d'Italie, qui se montoit à six mille hommes d'infanterie, & environ mille de cavalerie, avoit formé l'attaque du château la Roche. Les Généraux de France & de Genève, Sauci, Quitri & Conforgien, se trouvoient alors campés auprès de Buringe. Sitôt qu'ils eurent vent de l'approche des ennemis, ils rassemblerent leurs troupes, & retirerent les garnisons des places voisines. L'armée du Duc de Savoie étoit commandée par Dom Amedée, par Olivarez, brave Capitaine Espagnol, d'une expérience consommée; par Sonas, par le Marquis de Treffort, & par le Comte de Château-neuf.

Sect. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

Olivarez fut d'avis de ne pas attaquer incontinent les Genevois ; car, disoit-il, le peu d'ordre & de discipline qui regne parmi eux, joint au manque de provisions, les obligeront infailliblement de se retirer. Amédée fut du même sentiment ; mais les deux autres Généraux crurent qu'il étoit plus à propos de couper toute ressource aux François, sans leur permettre de faire retraite ; d'autant plus, ajouterent-ils, que nos troupes, privées de leur solde, ne manqueront pas de se mutiner, si nous n'avons soin de les tenir en respect, en les menant au combat. On se décida donc à attaquer l'ennemi le 12 de Mars. Cependant les François & les Genevois s'étoient saisis d'un poste, qui assuroit totalement la communication de leur armée avec Genève. Quoiqu'il en soit, les Espagnols les y attaquerent vivement. Un corps de cinq cens François fut battu à platte couture ; toute l'armée même étoit sur le point d'être entiérement défaite, si les ennemis fiers de ce premier avantage, eussent mis plus de modération dans leurs entreprises. Sonas & le Comte de Château-neuf, s'étant avancés jusqu'au milieu de la plaine avec treize cens mousquetaires, Conforgien tomba sur eux, & les mit en déroute, sans leur donner le tems de rejoindre le corps de l'armée. Sonas perdit la vie dans cette action ; trois cens hommes, parmi lesquels se trouverent plus de cent gentils-hommes, subirent le même sort. Cette défaite épouventa tellement les Savoyards, qu'ayant passé la riviere près de Buringe, ils se retirerent dans leur pays, après avoir rompu le pont, dans la crainte d'être poursuivis. Les François, de leur côté, ayant perdu beaucoup de monde, se retirerent également en Franche-Comté. Il ne se passa rien de bien remarquable le reste de la campagne. Les deux Armées se contenterent de se harceler mutuellement, sans en venir à une bataille en regle ; mais dans une de ces escarmouches, le Baron d'Hermame fut fait prisonnier, & conduit à Genève. Il y demeura renfermé jusqu'au mois de Février de l'année suivante, qu'il paya huit mille couronnes pour sa rançon.

Propositions de Paix. 1592.

Au mois d'Octobre 1592, le Baron de Conforgien, vint à Genève reprendre le commandement des troupes. Après quelques opérations militaires, desquelles il se tira presque toujours victorieux, Conforgien entama une négociation de paix avec le Baron d'Hermame ; mais, indigné du traitement dur que les Genevois faisoient subir à ses soldats, il la rompit & retourna en France. Sitôt qu'il eût quitté la ville, le Marquis de Tressort, à la tete de huit cens hommes, vint camper à Lancy, situé près du nouveau fort, sur l'Arve. Les Genevois l'ayant forcé dans ce retranchement, pillerent & démolirent ce village. Sur ces entrefaites, Conforgien, instamment sollicité par les Genevois de reprendre le commandement de l'armée, revint dans leur ville. Mais il trouva à son arrivée que le Roi de France & le Duc de Savoie avoient conclu une suspension d'armes pour trois mois. On invita les Genevois à en faire de même, ce qu'ils firent le 16 de Septembre 1593. Peu de jours après, six Cantons Suisses envoyerent des députés à Genève, pour persuader aux Magistrats de mettre fin entierement à la guerre, en faisant la paix avec le Duc de Savoie. Cette 1593.

proposition fut rejettée. On prolongea seulement la treve pour deux ans. Pendant cet intervalle, les Genevois, voyant que le Roi de France n'étoit pas en état de les assister, résolurent de démolir le fort sur l'Arve. Cette sorte de condescendance produisit un bon effet. Elle rappella le commerce entre les Genevois & les Savoyards, qui commencerent à se traiter mutuellement avec plus de douceur.

Faux bruit au sujet de Théodore de Beze. 1597.

Vers l'an 1597, il courut un bruit que Théodore Beze, le plus savant Ministre de Genève, étoit retourné dans le sein de l'Eglise romaine, & que les Genevois avoient envoyés des députés à Rome, pour se reconcilier avec le St. Siege. Ces faux bruits provenoient du bon effet, auquel la treve, conclue deux ans auparavant, avoit donné lieu. Ce terme expiré, l'on vit bien-tôt les hostilités se renouveller entre les Savoyards & les Genevois; mais ceux-ci ne pouvant plus compter sur le secours du Roi de France, & le Duc n'étant pas plus en état de continuer la guerre, les hostilités cesserent, & l'on s'aboucha de nouveau pour la paix.

Traité conclu.

Enfin, il se conclut un traité entre le Roi de France, le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie, dans lequel, du côté de la France, furent compris les Suisses & leurs alliés. Le Duc de Savoie nia que les Genevois y fussent compris sous ces termes généraux, d'autant plus, disoit-il, que leur nom n'étoit pas inséré dans les articles du traité. Cette mésintelligence eut des suites sérieuses. Villeroy, Ministre de France, fit déclarer au Duc, que le Roi, son maître, ne se départiroit jamais de la *compréhension* des Genevois, sous le titre d'alliés des Suisses. Le Roi de France renvoya en même tems Chapeaurouge, député de Genève, avec des lettres pour les Magistrats, dans lesquelles il les assuroit qu'il ne les abandonneroit point; & que si le Duc osoit les attaquer, il soutiendroit la guerre à ses propres dépens. On fit en plein Conseil la lecture de ces dépêches. On tira le canon des remparts en signe de reconnoissance, & l'on ordonna par toute la ville des actions de graces.

Peste.

La peste se fit encore sentir cette même année dans Genève, sans y exercer pourtant des ravages aussi cruels qu'auparavant. A ce terrible fléau se joignit un autre désagrément. Les Genevois virent avec douleur que leurs freres de Tonon, retournoient à la Religion romaine, les uns par les insinuations d'un Prêtre nommé Chérubin, & les autres pour ne pas déplaire au Duc de Savoie, dont ils redoutoient le zele & l'autorité. Ce Prince voyant les François disposés à maintenir de toutes leurs forces l'indépendance de Genève, sçut engager les Magistrats à tenir des conférences dans le village d'Hermame, où l'on discuteroit pleinement cette affaire. Il y députa le sieur Jacob, Lieutenant-Général, le Président Rochette, le Président Berliet, Baron de Bourget, Lambert, Baron de Terny, & Marin, Comte de Viry. Les Genevois y envoyerent les Conseillers Maillet, Daufin, Lect, Roset & le Secrétaire Jean Sarrasin. Les conférences durerent long-tems: elles se tinrent avec beaucoup de pompe. Les affaires qu'on y agita, soit par écrit, soit de vive voix, étoient obscures & très-embrouillées. En un mot,

Sect. III. Histoire de Genève 1535-1603

mot, les mémoires qu'on se remit de part & d'autre, épuiserent tout ce qu'on pouvoit dire sur ce sujet. Cependant les députés se séparerent sans rien conclure, & tout le résultat de ces longs pourparlers, fut, que le Roi de France envoya une lettre au Duc de Savoie, datée du 11 Novembre 1599, par laquelle ce Monarque protestoit de nouveau que les Genevois étoient compris dans le dernier traité, sous le titre d'alliés des Suisses. Ce Prince terminoit sa lettre, en déclarant qu'il prenoit les Genevois sous sa protection particuliere.

Lettre du Roi de France au Duc de Savoie.

1599.

Le Monarque favorise les Genevois.

Le Duc voyant bien qu'il essayeroit inutilement de détourner le Roi de cette résolution, tâcha au moins de l'ébranler un peu par des vues d'intérêt. Le Roi de France lui redemandoit alors le Marquisat de Saluces, ce qui engagea le Duc de se rendre à Paris, sous prétexte de négocier lui-même cette affaire. D'abord il s'adressa au Nonce du Pape, qu'il laissa maître d'offrir au Roi le Marquisat, pourvû que Sa Majesté abandonnât la défense des Genevois. Le Nonce en fit à Henri la proposition, avec toute la finesse & la subtilité possibles. Dans toutes les raisons qu'il alléguoit, il en revenoit toujours au droit légitime & incontestable du Duc sur la souveraineté de Genève. Delà il en tiroit la conclusion, que le Duc y avoit une prétention aussi réelle, que celle de Sa Majesté sur le Marquisat de Saluces. Tous ces raisonnemens ne firent aucune impression sur le Roi, qui, niant les droits du Duc, finit par dire au Nonce, qu'en protégeant Genève, il suivoit l'exemple de ses Ancêtres, & les mouvemens particuliers de sa reconnoissance. Il ajouta, qu'il ne pouvoit par conséquent, sans blesser son honneur, & sans ternir l'éclat de sa couronne, abandonner les Genevois, ni souffrir que le Duc les opprimât. Cette réponse ferme termina tous les entretiens sur ce chapitre. Le Duc s'étant brouillé à quelqu'autre sujet, chacun fit mettre une armée en campagne. Le Roi de France enleva au Duc presque tous ses Etats; il assiégea le château de S^{te}. Catherine que les Savoyards avoient bâti depuis peu près de Souzy, à deux lieues de Genève. Ce château, qui portoit un grand préjudice aux Genevois, étoit bien fortifié & la place leur paroissoit d'une si grande importance, qu'ils envoyerent Beze au Roi de France, à la tête d'une députation solemnelle, pour prier ce Monarque de leur permettre de démolir cette forteresse. Le Duc de Sully, protestant, & un des meilleurs sujets qui soit jamais entré dans le Conseil des Rois, ministre, & ami tout-à-la fois de Henri IV, se chargea d'introduire lui-même les députés, après avoir déclaré au Roi en secret, que toutes les maximes de la politique & de l'honneur, l'obligeoient à protéger Genève. Beze, vieillard respectable à tous égards, montra dans un discours qu'il fit à cette occasion, combien il étoit au fait de tous les complimens flatteurs par lesquels les Papistes cherchent à captiver la bienveillance de leurs Souverains; mais il glissa légérement sur le motif de sa députation. Henri lui répondit, non comme un Monarque orgueilleux, mais comme un simple gentilhomme & comme un ami, qu'il pouvoit faire fond sur les bons offices du Duc de Sully, auquel il tendit la main en même tems. Enfin, pour couper

SECT. III. *Histoire de Genève* 1535-1603

court à toutes ces formalités, étrangeres à notre histoire, le Roi dit aux députés tout bas, qu'il étoit informé du sujet de leur commission, & les assura que le fort seroit rasé dès que ses troupes en seroient en possession.

De même que le Duc de Sully.

Cette bonté du Roi auroit infailliblement jetté les Genevois dans des dépenses excessives, si le Duc de Sully, n'eût eu la générosité d'en interrompre le cours. Les habitans de Genève apprenant l'heureuse réussite de leur députation, se livrerent à tous les transports les plus vifs de la joie & de la reconnoissance. Ils ouvrirent leurs portes à l'armée françoise, tinrent table ouverte pour les officiers, & donnerent le logement pendant une nuit à plus de quatre mille François. Les dépenses que firent les Genevois en cette occasion, sont à peine croyables; mais, le Duc de Sully, par son exemple, & par son autorité, les fit cesser, en retournant dans son camp & en ordonnant à tous les officiers de le suivre. Cependant lorsqu'on fut parvenu à ouvrir la tranchée du fort Ste Catherine, la garnison demanda a capituler. Etant sortie avec tous les honneurs de la guerre, le Duc de Sully y entra, & en fit démolir les bastions. Les Genevois, qui servoient en qualité de pionniers, travailloient avec tant de joie & d'activité, qu'en moins de deux jours, il ne resta pas le plus léger vestige de cette forteresse. Le Roi de France leur fit présent de six pieces d'artillerie qui s'y trouverent.

Paix de Lyon. 1601.

L'année suivante, Aldobrandini, Légat du Pape, proposa un accommodement entre Henri & le Duc de Savoie. Dans les conférences qui se tinrent à Lyon, il fut résolu que le Roi de France retiendroit la Bresse, dont il s'étoit rendu maître, avec Gex & les acquisitions qu'il avoit faites de ces côtés-là, & que le Duc de Savoie resteroit paisible possesseur du Marquisat de Saluces. Gex étoit alors entre les mains des Genevois. Malgré leurs vives instances pour qu'on les laissât en possession de ce pays, ils furent obligés de s'en dessaisir. Mais, pour les dédommager en quelque sorte, Henri se déclara de nouveau leur protecteur. Il s'en fallut beaucoup que cet arrangement entre le Roi de France & le Duc reconciliât les Savoyards & les Genevois. Ceux-là trouvant jour à s'emparer de quelques villages appartenans aux derniers, voulurent pousser plus loin leurs tentatives; mais ils en furent empêchés. Cependant les Genevois ne croyant pas les conquêtes des ennemis d'une assez grande importance, n'ayant pas d'ailleurs un droit constaté sur ces villages, aimerent mieux en partager la possession avec les Savoyards, plutôt que de rompre la paix. Mais il se tramoit alors un projet, le plus important dont il soit fait mention dans l'Histoire de Genève.

Histoire de la fameuse escalade de Genève. 1602.

On célébroit en 1602 un jubilé à Tonon, petite ville des Domaines du Duc, située sur une riviere, formée par le Lac, & environ à neuf milles de Genève. La solemnité de la fête y avoit attiré un concours de monde prodigieux. Quelques François s'étant mêlés parmi les Savoyards, entendirent qu'on pensoit à surprendre Genève. Ils ne tarderent pas à le communiquer aux Magistrats Genevois, qui d'abord y firent

peu d'attention, ne croyant pas la chose vraisemblable. Néanmoins, pour plus grande sûreté, ils s'en plaignirent au Sr. Albigny, qui avoit le gouvernement des montagnes dans ces quartiers de la Savoie. Albigni leur protesta, que son maître étoit résolu, quelque chose qu'il arrivât, d'observer strictement les traités de Vervins & de Lyon, dans lesquels étoient compris les Genevois, quoique leurs noms n'y fussent pas insérés. Ces assurances parurent contenter les Genevois, & leur crédulité faillit causer la perte de leur liberté.

Sect. III. Histoire de Genève 1535-16[illegible]

Les Jésuites & les plus zélés catholiques-romains, qui regardoient Genève comme le centre de l'hérésie, avoient été les premiers à former le complot de surprendre cette ville. La fête qui se célébroit à Tonon, ayant rassemblé ceux auxquels cette entreprise devoit être commise, ils leur avoient fait jurer de l'exécuter sans délai. Le Duc lui-même n'omit rien pour la faire réussir. Il fit défiler en secret un corps de troupes dans le Foucigny, & particuliérement le régiment de Laval d'Isere, presque tout composé de François fugitifs, bannis de leur patrie à cause de leurs crimes; en un mot, gens très propres pour toutes les entreprises hasardées. Brunaulieu, Lieutenant Colonel de ce régiment, alla reconnoître la place. Il prit la hauteur des murs, les dimensions des fossés, & revint assurer Albigny que l'entreprise étoit, non-seulement praticable, mais facile. Afin d'ôter tout soupçon aux Genevois, & en même tems pour tâcher de soulever un parti dans la ville, le Duc envoya Rochette, un de ses Conseillers, proposer aux Magistrats, un nouveau traité entre la République & lui. La proposition de ce Prince combla de joie les habitans de Genève, qui, se croyant plus que jamais en sûreté de la part du Duc, négligerent même de porter la garde ordinaire aux portes & sur les murs. Le Duc, quoiqu'il garda lui-même un profond secret, avoit confié le dessein de cette entreprise à tant de monde; que les Genevois apprirent de plusieurs endroits, ce qui devoit bientôt s'exécuter contre leur ville. Telle étoit portant la confiance de ces peuples, qu'ils mépriserent tous les avis de cette nature. Ils traiterent même de visionnaire un homme qui les assuroit que les ennemis étoient alors en marche. La nuit du onze au douze de Décembre, étoit celle où devoit se donner l'escalade. Environ sur les six heures du soir, Albigny se mit en marche avec ses troupes, qu'il fit passer par la Roche, Bonne, & Bonneville. Il tâcha de s'assûrer de tous les paysans, dans la crainte qu'ils n'allassent informer les Genevois de tout ce qui se passoit. Mais, nonobstant ces précautions, quelques-uns s'échapperent, & allerent avertir les gardes, qui s'obstinerent à mépriser ces rapports. Tous les préparatifs étoient si bien faits, toutes les mesures si bien prises, qu'on ne doutoit presque plus du succès. Brunaulieu & les principaux officiers avoient juré de perdre la vie, plutôt que de reparoître dans leur patrie, sans avoir réussi. Les pétards étoient prêts, les échelles qui devoient servir à l'escalade, étoient peintes en noir, pour empêcher qu'on ne les apperçut; de gros morceaux de fer en fortifioient les jointures. On y avoit adapté des poulies, afin de les mon-

Dispositions pour surprendre la ville.

SECT. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

voir avec plus de facilité. Trois cens ſoldats déterminés, devoient les premiers monter à l'aſſaut. Ils étoient armés de pied en cap, munis de piſtolets & de coutelas. Quelques uns portoient de gros marteaux, en forme de haches, avec des pinces pour arracher les clouds & forcer les verroux. Un autre corps de troupes armé de demi-piques & de mousquets, étoit tout prêt à les ſoutenir. Le Duc lui-même ſe rendit incognito derriere les montagnes de Tremblieres, à un mille de Genève, afin d'être à portée d'encourager ſes ſoldats. Enfin, toute l'armée parvint auprès de la ville, ſans d'autres obſtacles que ceux qu'occaſionnerent aux ſoldats leur propre crainte & leur ſuperſtition. On fit faire halte à Plein-Palais, promenade charmante dans les Fauxbourgs de Genève. Brunaulieu, avec les trois cens ſoldats dont nous avons fait mention, s'avança à l'escalade. D'abord ils furent effrayés par les cris d'une multitude de canards ſauvages; mais revenus de cette peur, ils jetterent les claies dont ils s'étoient munis, & franchirent ainſi le foſſé du quartier nommé *Corraterie*. Après cela ils dreſſerent trois échelles contre le mur, près la guérite de la porte de la monnoye. On doit remarquer ici, qu'il y avoit dans le mur un grand eſpace vuide, ſans aucune ſentinelle. Cet eſpace ſe terminoit du côté de la ville, par une porte, appellée Tartas, qui reſtoit toujours ouverte. Sonas, fils de celui qui périt à la bataille de Monthoux; fut un des premiers à grimper ſur le mur. Malheureuſement il s'en détacha une pierre qui le renverſa par terre. Albigny, & un certain Jéſuite Ecoſſois, nommé Alexandre, étoient au pied de l'échelle, encourageans les ſoldats, l'un par la promeſſe du butin, l'autre par l'eſpérance du ciel. Le Jéſuite débitoit à chaque ſoldat, en guiſe de talisman, de petits morceaux de papiers, ſur leſquels étoient écrits différens textes de l'Ecriture. Leur exhortation produiſit un ſi bon effet, que vers une heure du matin, Sonas, Altignac, & ſix autres, étoient déja en haut du mur. En moins de rien ils ſe virent ſuivis par plus de deux cens. Les huit premiers qui monterent ſur ce mur, traverſerent la porte de Tartas, ſe promenerent dans les rues ſans être apperçus, & trouverent tout dans une parfaite tranquillité. Le reſte des ſoldats ſe tint caché dans le vuide du mur de la Corraterie, les ordres étant de ne rien entreprendre avant le lever du ſoleil. Par-là les Savoyards eſpéroient être plus en état de mieux connoître les endroits, & donner le tems aux troupes eſpagnoles & napolitaines, qui étoient à quelque diſtance, de venir à leur ſecours. Cette précaution fit elle ſeule avorter l'entrepriſe. Cependant le Duc ſe croyoit ſi ſûr du ſuccès, qu'il expédia cette nuit même des couriers dans la Savoie, le Piemont & le Dauphiné, pour y porter la nouvelle de la priſe de Genève, dont on crut pendant quelques jours qu'il étoit réellement en poſſeſſion.

Escalade.

Confiance du Duc de Savoie.

Son Armée eſt miſe en déroute par les Genevois.

Malgré toutes les précautions des aſſaillans, une ſentinelle de la tour près la porte de la monnoie, avertit ſon caporal qu'elle entendoit du bruit. Celui-ci envoya un ſoldat avec une lanterne, pour voir ce qui l'occaſionnoit. Le ſoldat n'eut pas plutôt apperçu venir à lui des hommes qu'il fit feu ſur eux; mais il fut auſſi-tôt poignardé.

Alors, la ſentinelle de la tour, tira pareillement un coup de fuſil, pour donner l'allarme au corps de garde, où il ne ſe trouvoit gueres que ſix hommes. Cette découverte ne déconcerta pas Brunaulieu, qui, comme les autres, avoit déja paſſé les murs. Il diviſa ſa petite troupe en quatre pelottons. L'un ſe ſaiſit de la porte neuve, un autre de celle de Tartas, le troiſieme de celle de la monnoie, & la quatrieme, de l'entrée de l'hôtel de ville. Pendant ce tems-là, on eſſayoit, au moyen des pétards de renverſer la porte neuve, afin d'ouvrir un paſſage au gros de l'armée, qui reſtoit toujours à Plein-Palais. Les Genevois avoient placé treize hommes à la garde de cette porte, alors l'une des principales de la ville. Dès que les Savoyards en approcherent, dix de ces ſoldats firent feu ſur eux, & coururent allarmer les gardes de la maiſon de ville, de la tour, & de la porte de Rive. Les ennemis les pourſuivirent de ſi près qu'ils eurent toutes les peines du monde de fermer après eux la porte de la Treille. Alors les Savoyards retournerent à la porte neuve, où l'un des trois gardes, qui s'étoit caché, auſſi-tot ſur le haut de la tour, laiſſa tomber la Sarrazine, ce qui empêcha le pétard de faire aucun effet. Cependant un citoyen, qui veilloit encore, répandit l'allarme dans tous les quartiers aux environs de la porte de tartas, la ſeule dont les Savoyards fuſſent en poſſeſſion. Tous les Bourgeois courent aux armes. Les uns s'occupent à barricader les rues, les autres s'efforcent de reprendre la porte. Le combat s'engage, le carnage augmente, nombre de ſoldats tombent de part & d'autre; mais enfin les Savoyards ſont forcés de reprendre le chemin de la porte-neuve. Là le carnage recommence avec encore plus de fureur, & la confuſion le rend plus affreux. Comme ces deux partis parloient le même langage; les Savoyards ſe ſervirent à propos de cet avantage. Faiſant accroire qu'ils étoient habitans de la ville, ils perſuaderent aux Genevois de voler au ſecours de la porte de Rive, ou, diſoient-ils, étoit le rendez-vous général de l'armée. Pendant que ces citoyens crédules couroient ſoutenir un autre endroit de la ville, les Savoyards avoient forcé la porte de la monnoie. Mais ils trouverent derriere une barricade, défendue par les Genevois, qui s'y ſoutinrent courageuſement, & obligerent les ennemis de retourner à la Corraterie, où ils commencerent à piller les maiſons. Cependant les échelles reſtoient toujours dreſſées ſur le mur attenant à la porte de la monnoie & à un baſtion nommé *l'Oge*. Les Savoyards avoient omis de s'en rendre maîtres. L'une des ces embraſures donnoit préciſément en flanc ſur les échelles. Un Canonnier Genevois s'aviſa de tirer deſſus. Le coup porta ſi juſte, que toutes les échelles en furent renverſées. Les troupes poſtées à Plein-palais, prirent ce coup de canon, pour celui du pétard qui étoit le ſignal dont on étoit convenu, lorſqu'il ſeroit tems d'avancer. Sans plus tarder les officiers ſont battre le tambour, & l'armée court plutôt qu'elle ne marche vers la porte-neuve. La trouvant fermée, ils ſe hâterent de paſſer le foſſé de la Corraterie, dans l'eſpérance de trouver encore les échelles dreſſées. Tandis qu'ils ſont dans le foſſé, le canonnier genevois fait une ſecon-

SECT. III. *Histoire de* Genève 1535-1603

de décharge à cartouche qui les prend en flanc, tandis qu'un gros de citoyens les attaque, & les accule dans l'ouverture de la Corraterie. Là chaque Genevois devint un héros. Un focilleur y fait merveille avec un sabre à deux tranchans, & une femme abbat la tête d'un officier Savoyard. En un mot, on en tua cinquante-deux dans cette ouverture, où les Genevois les tenoient enfermés. Brunaulieu, qui s'étoit obstiné à ne pas faire retraite, y perdit la vie, enfin, les soldats qu'il commandoit, s'imaginant encore posséder un moyen sûr de s'échapper, coururent vers le mur où ils avoient laissé leurs échelles. Ne les y trouvant plus, ils se précipiterent en bas du mur; la plus grande partie se blessa en tombant, quelques uns même se tuerent. Cependant les citoyens étant venus à bout de dresser une batterie de canons sur la platte forme de la Treille, qui donnoit directement sur Plein-palais, ils en firent des décharges si épouvantables, qu'elles mirent entierement l'armée des Savoyards en déroute. Albigny, perdant tout espoir de réussir, fit battre la retraite, & ses troupes le suivirent à la débandade jusqu'à Bonne. Lorsqu'il apprit au Duc le mauvais succès de cette entreprise, ce Prince se contenta de dire: „ je viens de faire un „ beau discours."

Perte der Savoyards.

Exécution de leurs prisonniers.

Dans cette escalade les Genevois firent treize prisonniers, parmi lesquels il y en avoit trois de qualité, Sonas, Chaffardon, & Attignac. On ne les regarda pas autrement que comme des voleurs ordinaires, & on les traita en conséquence Ayant été tous pendus, le Conseil des soixante fit accrocher leurs têtes sur les murs de la ville, de même que les têtes de ceux qui avoient été tués dans l'action, & qui se montoient en tout à soixante six. L'escalade de Genève couta au Duc deux cens hommes de ses meilleures troupes, les Genevois n'en eurent que treize de tués, & trente de blessés. Beze étoit si vieux en ce tems, qu'il n'entendit rien du bruit. Le lendemain il monta en chaire, precha un sermon en action de graces, & fit chanter le 124e. pseaume Les Genévois ont retenu cette pratique, lorsqu'ils célebrent tous les ans l'anniversaire de cette escalade. La tranquillité publique étant rétablie, on commença à soupçonner que quelques-uns des Magistrats entretenoient correspondance avec le Duc de Savoie. Il y avoit même de fortes raisons pour le croire. On accusa de trahison les deux Syndics, qui avoient fait si peu d'attention aux avertissemens qu'ils avoient reçu de l'approche des ennemis. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils échapperent à la fureur de la populace qui menaçoit de les mettre en pieces. Lorsqu'il fut question de les remplacer, il y eut de grands débats dans le Conseil; mais enfin, le choix se fixa sur quatre personnes à l'épreuve de tous soupçons.

Le Duc veut se disculper de cette entreprise.

Les Genevois ne se contenterent pas de célebrer le jour de leur délivrance par des actions de graces; ils en éterniserent la mémoire par des inscriptions & d'autres institutions, après quoi ils travaillerent à se garantir d'une pareille surprise. Ils manderent cette tentative des Savoyards à Berne & aux autres Cantons Suisses, qui leur envoyerent aussitôt douze cens hommes pour les soutenir. Ils informerent pareillement

le sieur de Guiché, Gouverneur de Lyon, de ce qui s'étoit passé, en implorant l'assistance du Roi, en cas qu'Albigny voulut réitérer ses tentatives, comme ils avoient lieu de l'appréhender. La lettre fut remise entre les mains du Roi, qui voulut en faire la lecture lui-même, pour se convaincre entierement que le Duc n'étoit pas en possession de Geneve. Alors ce monarque renvoya aux Genevois une réponse pleine de cordialité & d'affection, leur promettant, si le Duc revenoit à la charge, non-seulement de leur faire passer des troupes, mais d'aller prendre lui même leur défence. Toute l'Europe blama le Duc de Savoie, qui montroit, par cette entreprise indigne, combien peu il y avoit à compter sur sa parole & sur ses promesses. Il tâcha de se justifier de deux manieres. Il dit aux Princes catholiques, qu'il y avoit été porté par un zele ardent pour introduire la vraie religion dans Genève. Quant aux Souverains protestans, & sur-tout aux Cantons Suisses, il leur fit déclarer par le Comte de Tournon, son Ministre, que les Genevois ayant refusé de lui payer le tribut ordinaire & maltraité ses officiers, il avoit cru devoir les en punir. Les Magistrats de Berne mépriserent cette apologie, au point qu'ils n'y firent aucune réponse. Bien plus, si le Comte & son secrétaire ne se fussent hâté de quitter la ville, il y avoit tout à craindre que la populace ne les insultât. Le Pape lui-même désapprouva, dit-on, la conduite du Duc. Dans les manifestes que les Genevois répandirent en cette occasion, ils observerent avec fondement, qu'un Prince, comme le Duc de Savoie, ne faisant aucun scrupule de se parjurer, ne témoignoit guères qu'il eût du respect pour sa religion. Quoiqu'il en soit, le Duc fit tout son possible pour se conserver l'amitié des Bernois & des autres Cantons protestans.

L'amitié de ces Peuples lui paroissoit d'autant plus nécessaire, qu'il n'avoit pas encore renoncé à ses prétentions sur Genève. Au contraire, il ne cessoit d'inquietter cette ville par les différentes garnisons qu'il entretenoit dans son voisinage. Les Genevois ayant reçu un renfort de Berne & de France, ajouterent de nouvelles fortifications à leur ville, afin de la mettre à l'abri de toute surprise, abattirent les arbres autour de la ville, qui pouvoient donner retraite aux ennemis, & envahirent à leur tour les Domaines du Duc. Ils s'emparerent de St. Genis d'Aost, faisant des incursions jusqu'aux portes de Chambéri dont ils furent sur le point de se rendre maîtres.

SECTION IV.

Attachement du Roi de France pour les Genevois, qui font la paix avec le Duc de Savoie. Découverte de la conspiration de Terrail. Exécution de ce conspirateur. Autres conspirations & exécutions. Celle de Nicolas Antoine. Mort du Duc de Rohan à Genève. Lettre de Cromwel aux Genevois. Ils fortifient leur ville, qui est de nouveau en danger d'être surprise. Le Roi de France lui accorde sa protection, & la délivre. Troubles & divisions intestines de la République de Genève, en 1763. *Pacification en* 1768.

Le Roi de France propose la paix. 1603.

HEnri IV, Roi de France, avoit un attachement réel pour les Genevois. Ce Monarque sentant l'impossibilité où se trouvoient ces peuples de se sontenir par eux-mêmes, tâcha de leur inspirer des idées de paix. De Vic, l'un de ses ministres, eut ordre de les amener à un accommodement; mais de le faire avec douceur & ménagement, de peur que les Genevois ne crussent qu'on vouloit prendre quelque autorité dans leur ville. De Vic fut reçu à Genève avec les plus grandes marques de distinction. Il y trouva la plus grande partie des Magistrats fortement disposés à continuer la guerre contre le Duc. Cependant, en ménageant ces esprits indignés, en les ramenant insensiblement dans les voies de la douceur, il les engagea à conclure une treve, ce qui étoit une sorte de prélude aux négociations de la paix. On eut beaucoup de peine à y résoudre les deux partis, quoique le Duc de Savoie eût autant besoin de la paix que les Genevois, l'orgueil de la Cour d'Espagne, qui s'étoit déclarée protectrice du Duc, ne vouloit pas qu'il condescendit aux propositions des Genevois. En conséquence, les négociations furent souvent interrompues & reprises. Enfin, le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, pour le Roi d'Espagne, envoya un nommé. Sebastien Cusebro à Genève. Ce député ayant été admis dans le Conseil, y produisit ses lettres de créance, par lesquelles Sa Majesté Catholique menaçoit les Genevois de leur déclarer la guerre, s'ils ne concluoient la paix avec le Duc de Savoie. Les Genevois, enflés par leurs succès, etoient sur le point de mépriser ces menaces; mais le Roi de France interposa sa médiation, & sçût si bien mettre de son côté les Cantons Suisses, alliés des Genevois, que la paix fut enfin conclue à St. Julien: événement qui occasionna bien plus de joie aux Savoyards qu'aux Genevois. Les deux partis congédierent leurs armées, mais commencerent à se déclarer une nouvelle guerre à coups de plumes. Les Savoyards furent les aggresseurs. Ils publierent que le dernier traité tendoit à faire revivre les prétentions du Duc sur la souveraineté de Genève. Assertion à laquelle les Magistrats ordonnerent au Secrétaire Sarrazin de répondre.

Dans

Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

Histoire de Blondel. 1604.

Dans l'année 1604, on commença à procéder contre Philibert Blondel, l'un des Syndics en fonction, au tems de l'escalade des Savoyards. Cet homme, ayant amassé une somme de quarante mille couronnes, sans qu'on sçût comment, devint suspect au peuple, qui le regardoit comme un traître, & à la solde du Duc de Savoie. D'abord on l'accusa d'avoir mal géré son emploi. On prouva que dans la nuit de l'escalade, il avoit témoigné une nonchalance impardonnable, pour laquelle il fut condamné à une amende de deux mille couronnes. Ayant refusé de se soumettre à cette sentence, on saisit ses effets pour caution. Blondel demanda à se justifier; mais, sur des preuves récentes de sa malversation, au lieu de deux mille, on le condamna à trois mille couronnes. Cette augmentation fut un coup de foudre pour le coupable, qui étoit également hautain, vindicatif & avaricieux; ensorte qu'il prit la résolution de périr dans les prisons, plutôt que de payer cette somme.

On lui intenta un nouveau procès, par lequel il fut démontré qu'il entretenoit correspondance avec le Duc; qu'il possédoit un bien dans ses Domaines, dont il ne payoit, ni taxes, ni impôts; que le jour de l'escalade, on avoit trouvé dans le fossé de la ville une lanterne marquée à son nom, & plusieurs autres preuves de trahison. Ces circonstances lui attirerent une autre amende de deux mille couronnes, & on le condamna à sept ans de prison: toutes ces menaces, toute cette rigueur, ne furent pas capables d'intimider Blondel. Il ne redoutoit que l'accusation d'un paysan, dont il s'étoit servi comme d'un correspondant, & qu'il tenta de corrompre par argent. N'ayant pu y réussir, il eut le crédit de le faire mettre en prison. Mais, comme ce paysan persistoit dans son accusation contre Blondel, celui-ci, suborna le géolier, qui étrangla le paysan dans la prison. Le géolier étant pris & mis à la torture, rejetta toute la faute sur son corrupteur. Blondel fut pareillement appliqué à la question. Quoiqu'on accumula torture sur torture, on ne put lui tirer d'autre aveu, si non qu'il s'étoit rendu coupable d'un meurtre, & qu'il avoit offert ses services au Duc. Il n'en fallut pas davantage pour le condamner à être pendu, & ensuite écartelé. Cet homme impitoyable termina ses jours dans l'impénitence. Après cette exécution, les magistrats fortifierent encore la ville, afin de la rendre moins exposée pour l'avenir aux attaques subites.

Son Supplice.

Dans l'année 1605, mourut Théodore Beze, successeur de Calvin, dans ses fonctions de Ministre de la reforme. Il s'étoit acquis un crédit si grand parmi les reformés, qu'on l'appelloit communément le Pape des Huguenots. Beze étoit d'une humeur plus douce & d'un caractere plus charitable que Calvin. Peu de tems après sa mort, un petit incident faillit plonger les Genevois dans de grandes perplexités. Henri IV, Roi de France, leur pere & leur protecteur, envoya le sieur de Berethun, les prier de lui accorder une place pour bâtir un fort, ou un arsenal, afin de les mettre à couvert, en cas qu'on voulut les surprendre. Quelques Genevois, accoutumés à regarder ce bon Prince, comme leur ami & leur protecteur, ne firent aucune difficulté d'acquiescer à cette requê-

Mort de Beze. 1605.

Demande du Roi de France.

SECT. IV. *Histoire de Genève 1603-1768*

te; mais les autres, qui étoient en plus grand nombre, la regardant comme un prélude à la perte de leur liberté, refuserent d'y souscrire. Ils alléguerent pour raison, que les successeurs de Henri pourroient fort bien n'avoir pas les vues désintéressées & les sentimens nobles de ce Prince. Mais ne voulant pas, par un refus brusque, choquer ouvertement leur bienfaiteur ils porterent cette requête au Conseil des deux cens, & ensuite à une assemblée générale. Henri eut la générosité de ne pas s'offenser de ces délais, qu'il regarda tout-à la fois comme une marque de leur respect pour sa personne, & comme une preuve de la peine qu'ils avoient à consentir à sa requête. Il ordonna donc à son ministre de ne point presser cette affaire. Ce Prince bienfaisant eut même la générosité d'accorder, au mois de juin de la même année 1606, des lettres de naturalisation, qui exemptoient les Genevois des droits d'aubaine & des autres impôts.

Considération dont Genève jouit parmi les Princes Protestans.

L'indépendance de Genève devint alors un objet essentiel parmi les Princes protestans. Presque tous se firent un devoir de contribuer au maintien de sa liberté; dans cette vue, le Landgrave de Hesse fit aux Genevois un présent de douze mille couronnes, & le Prince Palatin un autre de trois mille, pour bâtir un boulevard près du Lac, fortifier & completter entierement les travaux de la Porte de Rive. Les Genevois perpétuerent la mémoire de ces bienfaits par des inscriptions sur les ouvrages mêmes, auxquels la magnificence de ces Princes avoit donné lieu. Le reste de cette année-là, comme les deux suivantes se passèrent à faire des réglemens religieux & civils.

1609. Supplice de Carral.

En 1609, un nommé Carral, Sergent de ville, fut rompu vif & son corps exposé sur la roue. Ce scélérat, outre qu'il entretenoit correspondance avec la Cour de Savoie, s'étoit encore rendu coupable de plusieurs autres crimes affreux.

Conspiration de Terrail & de Bastide.

Mais, on découvrit à Genève une conspiration, d'une conséquence infiniment plus dangereuse. Terrail, Gentil-homme François, courageux & entreprenant, obligé de quitter sa patrie, pour cause de meurtre, s'étant d'abord retiré en Flandres, où il servit quelque tems dans diverses armées, fit un voyage en Italie, avec un excellent Ingénieur nommé Bastide. A leur retour, ils s'arrêterent à la Cour de Savoie, où le Duc, qui connoissoit leur caractere & leur capacité, les reçut avec de grandes marques d'amitié. Dans quelques entretiens que ce Prince eut avec ces étrangers, il leur fit entendre, qu'il n'avoit pas encore renoncé à ses desseins sur Genève, & qu'ils lui feroient plaisir de l'assister dans ses projets. Les deux avanturiers ayant accepté la proposition, avec joie, Son Altesse leur fit à chacun des présents magnifiques. Bastide se rendit à Genève, où, après avoir levé le plan des nouvelles fortifications, il retourna auprès du Duc. Terrail & Bastide convinrent qu'il étoit praticable & facile de se saisir de cette ville. Terrail fut d'avis qu'on devoit commencer par se rendre maître de la porte, qui donnoit sur le Lac, & de celle de Rive; mais l'exécution n'étoit rien moins que facile, & supposoit une connoissance particuliere de la nature & de la situation du lieu. En conséquence, ils se rendirent l'un & l'autre secretement à Evian. Là,

ils eurent occasion de s'informer par les bateliers & les autres personnes qui commerçoient avec les Genevois, du nombre des gardes qui veilloient aux portes, ainsi que des autres particularités, dont ils avoient besoin. De retour auprès du Duc, ils lui persuaderent de faire équiper cinq grands bateaux plats, sur lesquels on embarqueroit des piles de bois, arrangés de maniere, que chaque barque pouvoit cacher deux cens hommes. En même tems on résolut de remettre l'éxécution de ce projet au mois de Mai de l'année suivante. Cependant Terrail & Bastide allerent faire un tour dans la Flandres, pour y ramasser les soldats dont ils avoient besoin; car ils se proposoient de répandre dans les environs de Genève plusieurs corps de troupes, tant infanterie que cavalerie, & tout prêts à les seconder dans cette grande entreprise.

Elle est découverte.

L'Indiscrétion des conspirateurs, fit découvrir leur dessein, même avant qu'ils quittassent la Cour de Savoie. Le valet de chambre de Terrail, par quelques discours de son maître, jugea qu'il méditoit avec Bastide une entreprise contre Genève; il en avertit son frere qui demeuroit à Genève, & qui en fit part aux Magistrats, lesquels jugerent à propos de se tenir sur leur garde. Ils s'informerent exactement de la personne & des desseins de Terrail, dont ils sçurent se procurer le portrait. Ils en envoyerent une copie à tous les baillifs des endroits par lesquels Terrail & Bastide devoient passer. On eut de la peine à reconnoître, ces deux hommes: mais enfin, on les arrêta à Yverdun, ville du Canton de Berne. Terrail offrit aux soldats qui le reconnoissoient, mille couronnes, s'ils vouloient lui permettre de s'échapper. Sans s'arrêter à ces offres, ils le conduisirent en prison, le remettant ensuite entre les mains d'un Syndic, qui le fit transporter avec son compagnon à Genève. Appliqués l'un & l'autre à la question, ils avouerent tout. Alors, sans autre forme de procès, Bastide fut pendu, & Terrail décapité. Il se leva des doutes sur la légalité de ces exécutions, que les Magistrats justifierent. Des scélérats, dirent-ils, qui ont violé le Droit des Gens, en formant une conspiration en tems de paix, ne méritent pas d'être protégés par ce même droit.

Ils sont exécutés.

Punition injuste de Giovanni.

Le grand amour des Genevois pour leur liberté, les entraîna quelquefois dans des démarches trop précipitées. Un Italien, nommé Giovanni, croyant avoir vu le portrait d'un Conseiller de la ville dans le cabinet du Duc de Savoie, l'accusa d'entretenir correspondance avec ce Prince. Le Conseiller fut confronté avec l'accusateur, qui avoua ingénument, que ce n'étoit pas celui dont il avoit vu le portrait. Les Syndics alors l'accuserent d'imposture & de calomnie, & le firent pendre. Cependant on vint à découvrir que l'accusation de Giovanni étoit fondée. Il se trouva effectivement dans la ville une autre personne du même nom que le Conseiller, & qui informoit secretement le Duc de ce qui se passoit dans Genève. Le Procureur-Général voulut commencer une nouvelle procédure; mais comme on s'étoit défait du seul accusateur qui fut en état de prouver ce fait, l'affaire en resta là.

Mort de Henri IV.

La mort de Henri IV, Roi de France, plongea les Genevois dans le deuil & dans l'affliction. A peine ce Monarque bienfaisant eut-il été

Sect. IV. Histoire de Genève 1603-1768

affaffiné, que le Duc de Savoie fe prépara de nouveau à furprendre Genève. Mais les intérêts de cette ville, devinrent les intérêts communs de tous les Princes proteftans. Les Eglifes réformées de France, ramafferent une grande fomme d'argent qu'elles envoyerent aux Genevois, pour les aider à fortifier & défendre leur ville. La Reine, mere du Roi de France, peu difpofée en faveur des proteftans, fe plaignit que fes fujets euffent ainfi fait paffer des fommes immenfes dans un pays étranger. Anjorrand, député de Genève, à la Cour de France, démontra à la Reine-Mere, qu'Henri IV, par le traité de Soleure, avoit permis à fes fujets proteftans de donner toute forte de fecours aux Genevois. Ces raifons paroiffant juftes, on y acquiefca. Le Duc de Rohan-Soubife, Mr. de Bethune, neveu du Duc de Sully, & quelques principaux du parti huguenot en France, fe rendirent à Genève, qu'ils firent fortifier autant que fa fituation naturelle pouvoit le permettre. On travailla fur-tout à la porte de Rive, l'endroit le plus foible de la ville. Cependant un officier Genevois, confpira de nouveau contre fa Patrie, ayant réfolu de mettre les Savoyards en poffeffion du boulevard de St. Antoine. Un Proteftant François éventa le projet, le traître fut pris & exécuté. Ces précautions opérerent d'heureux effets : elles détournerent les Savoyards de faire à l'avenir de femblables démarches. Les troupes auxiliaires de France n'étant plus néceffaires aux Genevois, qui fe trouvoient pour lors à l'abri de tout danger, revinrent dans leur patrie : il ne fe paffa à Genève, pendant les années fuivantes, rien de remarquable, fi l'on en excepte certains événemens naturels, ou accidentels, comme le feu, la famine & la pefte. Ce dernier fléau y exerça de grands ravages en l'année 1615. Quatre mille perfonnes y moururent de cette terrible maladie.

Les Genevois prennent le parti du Duc de Savoie.

Durant cette calamité publique, le Duc de Savoie fe fit remarquer par fon empreffement à fecourir les Genevois. Cette conduite bienfaifante, les raffura entierement contre les craintes qu'ils pouvoient encore entretenir des deffeins du Duc fur leur ville. Les Genevois donnerent à ce Prince des preuves éclatantes de leur gratitude, en prenant fon parti, dans la difpute qui s'éleva entre lui & le Duc de Nemours, puiffamment foutenu par les Efpagnols. Ils envoyerent au Duc de Savoie un renfort confidérable de troupes, d'armes & de munitions. Non contens de cela, les Magiftrats lui permirent de faire camper fes troupes le long des rives du Rhône, aux environs de leur ville, quoiqu'il leur fut libre, felon le traité de St. Julien, de lui refufer cette grace. Brûlant de fervir fous ce Prince, un grand nombre de Genevois fe rendirent à fon armée en qualité de volontaires ; mais le Gouverneur craignant que cette forte de défertion n'affoiblit trop leur ville, jugea à propos de les rappeller. Il eft bien fûr, qu'en ce tems, le Duc de Savoie redoutoit plus les Efpagnols que les Proteftans. C'eft pourquoi il fit une alliance avec les Bernois, qui lui envoyerent un fecours de trois mille hommes, le Duc renonçant à toutes fes prétentions fur le Pays de Vaud.

Sect. IV. *Histoire de Genève* 1603-1768

Trahison de Chénalat.

Le concours perpétuel des François dans Genève, y avoit porté l'établissement de plusieurs manufactures utiles. Quoiqu'en disent les historiens de cette ville, il est certain que les Magistrats, loin d'encourager ces établissemens, obligerent les principaux manufacturiers de se retirer à Yverdun, où ils firent leur commerce, au grand préjudice de Genève. Le Marquis de Lan, Gouverneur de la Savoie, ayant débauché par argent un riche Genevois nommé Chénalat, le fit résoudre à miner une maison près la porte St. Léger, afin que les Savoyards puissent s'y introduire lorsqu'on feroit jouer la mine. Chénalat avoit déja reçu cinq cens pistoles, avec promesse de douze mille couronnes, s'il venoit à bout d'effectuer ce projet. Les parens de Chénalat, informés de cette trahison, en firent rapport aux Magistrats. Chénalat fut mis en prison, jugé & exécuté, malgré qu'il protesta toujours n'avoir eû d'autre dessein que d'extorquer de l'argent au Duc de Savoie.

Députés Genevois au Synode de Dort. 1622.

L'année suivante, les Genevois députerent deux de leurs Professeurs en Théologie, Jean Diodati, & Théodore Tronchin, au Synode de Dort en Hollande. De retour à Genève, ces députés reçurent des Magistrats chacun une médaille. En 1621, l'allarme se répandit dans la ville, au sujet des grands préparatifs de guerre que faisoit le Duc de Savoie. Les Genevois en écrivirent à Mr. d'Alincourt, Gouverneur de Lyon, qui fit parvenir leur lettre jusqu'au pied du trône. Mr. d'Alincourt reçut ordre du Roi de France, de leur fournir tout les secours qui etoient en son pouvoir, si le Duc ôsoit entreprendre quelque chose contre Genève. Cependant les habitans firent encore ajouter de nouvelles fortifications à leur ville. Le Prince d'Orange leur envoya un Ingénieur, nommé *Motel*, qui en eut la direction, avec Fesault, autre Ingénieur François. Dans l'année 1622, les Eglises protestantes tinrent un Concile national à Paris. Voulant se conformer à tous égards aux Réformés de France, les Ministres de Genève écrivirent une lettre à l'assemblée, par laquelle ils témoignoient la plus forte envie d'abolir toutes les cérémonies de discipline, qui mettoient une difference entr'eux & leurs freres de France. Le Ministre Tronchin, de la part du Conseil & du Consistoire, annonça en chaire cette reforme au peuple, qui en parut très-satisfait.

Différend avec la Savoie. 1624.

Deux ans après, le Duc de Savoie, sous prétexte d'une disette de bled dans ses états, défendit à ses sujets d'en transporter à Genève. Les habitans regarderent cette défense comme une infraction au traité de St. Julien, ils empecherent de leur côté qu'on ne transportât en Savoie, du fer, du sel, & d'autres marchandises de commodité. Wake, Ambassadeur de la Grande-Bretagne, à la Cour de Savoie, passant alors par Genève, & voyant que les deux partis étoient prêts d'en venir à une rupture ouverte, termina la dispute en persuadant au Duc de retirer sa défense.

[illegible]

Malgré le dernier accord entre les Protestans de Genève & ceux de France, ceux-là garderent encore une forte aversion contre les Luthériens. Le Marquis de Bade, Prince Allemand, qui professoit cette derniere Religion, obligé d'abandonner sa Patrie, se retira à Genève.

Le Conseil lui permit d'avoir dans sa maison un Ministre Luthérien, pour y faire le service divin. Les autres Luthériens Allemands, instruits de cette condescendance du Conseil, accoururent en si grand nombre à la maison du Marquis, que les Genevois en prirent l'allarme. Ils représenterent aux Magistrats qu'après une permission de cette nature, ils devoient s'attendre à voir bientôt la messe rétablie dans leur ville. Cette affaire ridicule prit un tour sérieux. Elle fut portée au Grand-Conseil qui envoya un Syndic & le Lieutenant, prier le Marquis de ne pas ouvrir sa maison aux citoyens, pendant le service Divin Le Marquis, orgueilleux à l'excès, plus rempli de son ancienne dignité, que de sa situation présente, se mit en fureur lorsqu'il entendit ce message. Peu s'en fallut même qu'il ne frappât le Syndic, auquel il se contenta de répondre, qu'étant un Prince d'Allemagne, & Genève étant une ville de l'Empire, il y avoit autant d'autorité que les Magistrats mêmes. Le Conseil informé de la conduite insolente du Marquis, retira la permission qui lui avoit été accordée. Le Marquis plein de rage, se réfugia à Tonon, où l'indulgence d'un Prince catholique & dévot lui accorda, ce que des Magistrats protestans avoient crû devoir lui refuser.

Illustres refugiés à Genève. George-Erasme de Tzernembel.

L'année suivante, Genève reçut dans ses murs un illustre exilé, c'étoit George-Erasme de Tzernembel, Baron héréditaire des Marches d'Esclavonie & de Carniole, ci-devant Conseiller des Empereurs Rodolphe II, & Matthias I, & Directeur de Bohême. Ce Seigneur ayant embrassé le parti de l'Electeur Palatin, qui vouloit envahir le trône de Bohême, fut obligé après la défaite de ce Prince, de s'enfuir accablé de vieillesse, d'infirmités & d'indigence, avec sa femme & sa fille à Genève. Il avoit confié à son fils le soin de ramasser les tristes débris de sa fortune. Peu après son arrivée il apprit que cet enfant s'étoit noyé, & que tous ses biens avoient péri par son naufrage. Ce malheur excita la compassion des Genevois. Les Magistrats & les Eglises lui donnerent un certain revenu par mois, qu'ils continuerent après sa mort à sa malheureuse famille. Ils le firent même enterrer avec tous les honneurs dus à sa qualité, dans le Cloître de l'Eglise de St. Pierre.

Emilie de Nassau, Princesse d'Orange.

Vers le même tems, les Espagnols se rendirent maîtres du Portugal. Emilie de Nassau, Princesse d'Orange, sœur du Prince Maurice, & Veuve de Dom Emmanuel, fils d'Antoine, Roi de Portugal, vint se refugier à Genève avec ses six filles, qui toutes épouserent des Seigneurs particuliers du pays de Vaud. Cette Princesse, pendant son séjour à Genève, n'y mena pas un train conforme à sa naissance & à sa qualité, Enfin, elle alla vivre en retraite dans un Bien qu'elle acheta près de Nyon. Après sa mort, son corps fut inhumé dans l'Eglise de St. Pierre. Ce fut dans ce tems là que l'illustre d'Aubigné, (célebre par l'histoire qu'il a publié, par sa valeur, ses vertus militaires, & plus encore par son zele pour la reforme) tomba dans la disgrace du Roi de France. D'Aubigné avoit un fils, dont les Jésuites avoient perverti les sentimens, & qui n'étoit point du tout attaché à son pere. L'infortuné d'Aubigné apprenant qu'il y avoit ordre de l'arrêter, cacha

tout l'argent qu'il poſſédoit, & qui ſe montoit à près de trente mille ducats, dans la ſelle de ſon cheval. Quittant auſſi-tôt la France, il ſe rendit à Genève, où il fut reçu avec joie. Pendant ſon ſejour, il employa une partie de ſon tems à viſiter & améliorer les fortifications de la ville. Etant mort à l'âge de quatre-vingt ans, les Genevois l'enterrerent dans le Cloître de St. Pierre, où l'on voit encore ſon tombeau, avec une très-belle inſcription latine qu'il avoit compoſé lui-même.

Députation de Guſtave Adolphe vers les Cantons Suiſſes & les Genevois.

Il n'arriva rien de remarquable dans Genève, juſqu'à l'invaſion de l'Allemagne, par Guſtave-Adolphe, Roi de Suede. Ce Monarque envoya Rache, l'un de ſes Miniſtres, vers les Cantons Suiſſes Proteſtans, pour les attirer dans ſes intérêts, & aſſurer les Genevois en particulier de la conſidération & de l'attachement que ſon maître avoit pour leur République. Nous avons parlé ailleurs des ſuccès de la deſtinée de ce grand Prince. Son Ambaſſadeur, qui réſida quelque tems à Genève, y fut traité avec tous les égatds dus à la grandeur de ſon maître, & à ſes vertus particulieres. La ville de Genève, comme on a pu le voir, étoit remplie de gens, fuyant la perſécution. Suivant les principes de la Reforme, les Magiſtrats devoient avoir en horreur, tout ce qui tendoit à répandre le ſang des Chrétiens en général, ſur-tout pour cauſe de religion, cependant il arriva un cas de cette nature en 1632, qui fit grand bruit.

Hiſtoire & condamnation d'Antoine.

Nicolas Antoine, ou Antony, natif de Berry en Lorraine, ſe ſentoit depuis ſept à huit ans de fortes inclinations pour le Judaïſme. Il paroît que ſa famille avoit été originairement Juive. Les Juifs de Metz qu'il ſollicita de le recevoir parmi eux le renvoyerent à ceux de Veniſe. En paſſant par Sedan, Antoine convertit un jeune étudiant de cette ville & l'emmena avec lui en Italie. Arrivé à Veniſe, les Juifs, ſoit par prudence, ſoit par des raiſons particulieres, ou plutôt, voyant que leur nouveau proſélite n'avoit pas le cerveau ſain, le renvoyerent à la Synagogue de Padoue, après lui avoir recommandé, de ne pas ſolliciter, comme il faiſoit, la circonciſion, crainte qu'on ne les cita en juſtice: mais, de ſe contenter, en profeſſant intérieurement le Judaïſme. „ D'ailleurs, ajouterent-ils, vous vous conſervez la reſſource de „ pouvoir vivre au milieu des Chrétiens, qui vous prendront pour „ leur frere". Antoine, content de cet avis, au lieu d'aller à Padoue, revint à Genève, où s'appliquant fortement à l'étude de la Théologie & de la Philoſophie, il ſe couvrit d'honneur dans les diſputes publiques. En un mot, il obtint la place de premier Régent du College, & enſuite celle de Miniſtre d'une Egliſe près de Genève. Telle eſt l'hiſtoire d'Antoine, ſelon qu'elle eſt rapportée dans la partie hiſtorique de ſon procès.

Parmi les crimes dont il fut accuſé, on lui reprocha qu'ayant juré de vivre ſelon les principes de la Religion Réformée, il avoit toujours vécu & prié à la maniere des Juifs, craignant de faire profeſſion ouverte de ſa foi. „ qu'aulieu de prêcher Jéſus-Chriſt comme il l'avoit juré & promis, il s'étoit contenté d'expliquer à ſon auditoire le vieux teſtament; qu'il avoit eſtropié, omis, ou appliqué à d'autres

Sect. IV. Histoire de Genève 1603-1768

personnes, les passages concernant notre Sauveur, & sur-tout dans son dernier sermon. De-là il s'en étoit ensuivi, par un juste jugement de Dieu, que ledit Antoine avoit été privé tout-à-coup de sa raison, qu'il avoit couru les champs comme un homme égaré, & qu'il avoit parcouru la ville les jambes nues, proférant des blasphêmes horribles contre notre Sauveur Jésus-Christ; qu'après avoir été soigneusement traité par les Médecins dans l'hopital de la ville, il rentra en son bon-sens, mais qu'il continua de blasphémer contre la Sainte-Trinité, & contre la personne de notre Sauveur & Redempteur, soutenant verbalement, comme par écrit, que Jésus-Christ étoit une idole, & que le Nouveau Testament n'étoit qu'une fable; qu'il s'étoit accusé, en administrant le sacrement de la S. Cene, n'avoir dit autre chose aux Fideles, sinon, *Ressouvenez-vous de votre Sauveur*, & qu'en récitant le symbole des Apôtres, dans l'endroit où il est parlé de notre Sauveur, il avoit baissé la voix, & marmoté les paroles entre ses dents". (1) Enfin, on l'accusa en dernier lieu de persister opiniâtrément dans ses sentimens, de continuer ses blasphemes, d'avoir renoncé à son baptême, d'avoir écrit un traité contre la Sainte Trinité, & d'autres crimes semblables.

Nous nous garderons bien de former aucune conjecture sur la nature des preuves alléguées dans ces accusations; mais fussent-elles revêtues des caracteres de l'évidence, le recollement du procès donne à soupçonner que le criminel étoit privé de sa raison. La sentence des Syndics & du Conseil s'exprime en ces termes: „ Ledit Antoine oubliant la crainte de Dieu, s'est rendu coupable du crime d'apostasie & de leze-majesté envers son Dieu, son Créateur & son Sauveur, ayant approfondi le mystere de la Sainte Trinité, renié notre Seigneur & Sauveur Jésus-Christ, blasphémé son saint nom, renoncé aux promesses de son baptême, pour embrasser le Judaïsme. De plus, ledit Antoine s'est parjuré en enseignant ses principes abominables; cas grave, crime énorme, dignes des plus grands chatimens. A ces causes, & d'autres nous mouvant, Lesdits Seigneurs, siégeants dans le Tribunal de leurs ancêtres, conformément à l'ancienne coutume, ayant la crainte de Dieu, & les Saintes Ecritures devant leurs yeux, & après avoir invoqué son Saint nom, afin de les rendre capables de prononcer un jugement équitable, commençant au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, ont, par cette sentence finale, qu'ils font mettre par écrit, condamné le dit Antoine, à etre conduit pieds & mains liés, dans la place de Plein-palais, & là d'y être attaché à un poteau sur un bucher de bois, étranglé selon l'ancienne coutume, son corps brûlé, & ses cendres jettées au vent, déclarant en outre ses biens confisqués à la ville, & chargeant le Lieutenant Général, de mettre ladite sentence à due & entiere exécution „. (2) ce qui se pratiqua selon l'ordre des Magistrats.

Offres du Cardinal de Richelieu au Duc de Savoie.

Le Cardinal de Richelieu, alors premier Ministre de France, suivant une

(1) Spon. *Hist. de Genève* pag. 176.
(2) Spon. *Ibid.*

Sect. IV. *Histoire de Genève 1603-1768*

une politique toute opposée à celle d'Henri IV, fit un traité avec le Duc de Savoie, auquel il offrit de le mettre en possession de Genève, aux dépens de la France, s'il vouloit lui donner en échange le pays de Nice. Mais bien des motifs s'opposerent à ces arrangemens. Le Duc, en Prince qui entendoit vraiment ses intérets, vit bien qu'en faisant cet échange, ce seroit mettre les François en possession du seul port de mer qu'il eût dans ses Etats, & leur fournir les moyens dans la suite d'envahir ses Domaines. Ainsi, les Genevois échapperent encore au danger de subir le joug de la Maison de Savoie.

Un des plus grands honneurs qu'ait reçu la ville de Genève, fut le choix qu'en fit le Duc de Rohan pour s'y retirer sur la fin de ses jours Le Cardinal de Richelieu en conçut tellement de l'ombrage, qu'il engagea le Roi à prier le Duc de se retirer plutôt à Venise (1). Le Duc s'excusa sur ce que les passages étoient entiérement fermés; mais pour démontrer que son intention n'étoit pas de se rendre suspect au Cardinal, il alla prendre le commandement de l'armée du Duc de Weimar, dans le tems de la bataille de Rhinfeld. Le Duc de Rohan remporta la victoire; mais il y perdit la vie, car il mourut peu de jours après d'une blessure. Ce grand Prince, agé alors de cinquante-neuf ans, voulut être enterré à Genève. La Duchesse, son épouse, fille du Duc de Savoie, lui fit ériger dans l'Eglise de St. Pierre, un superbe Mausolée de marbre, au bas duquel est une belle inscription latine. Durant le court espace de tems que ce Seigneur resta à Genève, il s'y distingua par sa bienfaisance & son affabilité. Ce fut lui qui enjoliva & orna la promenade de Plein-palais. Tancréde de Rohan, son fils, fut enseveli peu d'années après, dans le tombeau de son pere; mais la fille du Duc, ayant obtenu un Décret du Parlement, qui le déclaroit illégitime, on effaça l'inscription prise à son sujet.

M[illegible] D[illegible] R[illegible].

Cependant, les Genevois, & les Cantons de Berne & de Zurich, vivoient dans la plus parfaite harmonie. En 1638, ils convinrent de renouveller de tems à autre leur alliance, simplement pour la forme. Chacun des trois partis confédérés entretenoit successivement les députés des deux autres. Le tour des Genevois arriva en 1642, les députés Suisses se rendirent à Geneve, où ils furent reçus par la bourgeoisie sous les armes, défrayés avec une profusion extraordinaire, & comblés des plus grands honneurs. Le 19 Janvier 1645, il arriva une particularité fort remarquable. Un violent ouragan augmenta les eaux du Rhône & du Lac au point, que les habitans ne pouvoient aller à pied, de la porte de la monnoie, dans l'Isle. Cet ouragan enleva des toits, renversa des cheminées, & déracina les arbres sur la grande route. Cette même année, on fortifia d'un mur très-épais le fauxbourg de St. Gervais. Jacques Gatefred composa une inscription latine, qu'on grava sur une pierre de ce mur, & à laquelle les Genevois prodiguerent de grands éloges, malgré la puérilité de ses antitheses. Ce Gatefred pourtant, étoit un habile homme. Il avoit exercé cinq fois la charge de Syndic, il avoit fait

Les Genevois renouvellent leur alliance avec les Cantons de Berne & de Zurich, 1638.

(1) *Vie du Pere Joseph.* pag. 405.

SECT. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

une collection nombreuſe des principales affaires qui s'étoient traitées durant ſon adminiſtration. Spon s'en eſt ſervi avec avantage, pour compoſer la plus grande partie de l'hiſtoire de Genève. Gatefred mourut en 1652. Diodati, ce miniſtre envoyé au Synode de Dort, étoit mort avant lui, à l'âge de ſoixante & treize ans Il s'étoit acquis une réputation immortelle par la traduction qu'il entreprit de l'hiſtoire du Concile de Trente. A l'âge de dix-neuf ans, il avoit été choiſi Profeſſeur en langue Hébraïque, & quelque tems après, on le chargea d'enſeigner la Théologie. Diodati ſe fit beaucoup eſtimer au Synode de Dort: il fut du nombre de ceux qu'on chargea d'en dreſſer les canons.

Les Bernois ſecourus par les Genevois. 1653.

Dans l'année 1653, il arriva une revolte parmi les Bernois. Les habitans de cette partie de l'Allemagne, qui appartient au Canton de Berne, ſe ſouleverent contre les Magiſtrats de cette ville. Ayant à leur tête un certain Leuberg, ils firent en peu de tems de grands progrès. Ils blocquerent la ville de Berne, & la réduiſirent à un danger éminent. Dans cette extrêmité, les habitans demanderent du ſecours aux Genevois, qui leur envoyerent trois compagnies de cent hommes chacune, ſous les ordres des Capitaines Debous, Corne & Dumont. Ce ſecours arriva heureuſement à tems. Les aſſiégeans furent taillés en pieces; Leuberg fut écartelé, & pluſieurs de ſes compagnons pendus. La même année, on arrêta un certain Gautier, à la réquiſition des Venitiens: ce malheureux fut exécuté à Genève, pour avoir aſſaſſiné toute une famille Eſpagnolle, & pillé le vaiſſeau qui les tranſportoit dans leur patrie.

Cependant les Genevois jouiſſoient d'une heureuſe tranquillité, nonobſtant les cruelles perſécutions du Duc de Savoie, contre ſes ſujets proteſtans dans les vallées du Piemont. Ce fut durant cette guerre de Religion, que Cromwel, alors Protecteur de la Grande-Bretagne, écrivit une lettre aux Magiſtrats de Genève. Cette lettre datée du Palais de Weſtminſter, le 7 juin 1655, contenoit en ſubſtance. „ Que l'extrême miſere à laquelle le Duc de Savoie, reduiſoit les proteſtans dans les vallées du Piemont, l'avoit ému de la plus vive compaſſion. Pour remédier, ajoutoit-il, aux maux qui les accable, j'ai ordonné des collectes dans toute l'étendue de l'Angleterre, qui démontreront l'immenſe charité de cette nation, envers leurs freres affligés. Mais, comme ces collectes demandent du tems, & que les miſeres de ce pauvre peuple ne ſouffrent point de retard, j'ai ordonné qu'on tirât de ma propre caſſette la ſomme de deux mille livres ſterling." Cette ſomme fut en effet remiſe entre les mains des officiers de Genève, qui la diſtribuerent aux perſonnes qu'ils jugerent le plus dans l'indigence. Cromwal terminoit ainſi ſa lettre. „ Je vous ai chargé de la diſtribution de cette aumône, dans l'eſpérance que vous voudrez bien prendre la peine de contribuer par là au ſoulagement de vos voiſins. Je prie Dieu qu'il accorde ſa protection à tous ceux qui poſſedent la Religion orthodoxe, qu'il leur donne la force de maintenir & défendre la cauſe commune, pour laquelle je me croirois heureux d'employer mes ſervices." Morlaud, Miniſtre de Cromwel, ſe rendit peu de tems après à Genève.

Cromwel écrit aux Genevois. 1655.

Son maître lui envoya ratifier l'offre de ses services envers ces malheureux Protestans. Le ministre d'Angleterre demeura quelques mois parmi les Genevois, qui conçurent une haute opinion de la puissance & du zele de Cromwel, en faveur de la Religion Protestante. Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

L'année suivante, la guerre se déclara entre les Cantons Suisses Catholiques & ceux de Berne & de Zurich. Il s'agissoit de permettre le libre exercice de la Religion protestante, dans certains territoires indépendans. Les Genevois prenant part à cette querelle, envoyerent à leurs alliés un secours de trois cens hommes, sous les ordres des Capitaines Debous, Girard & Fabry, qui aida à faire le siege de Raperswil; mais la paix étant conclue bientôt après, les Genevois retournerent dans leur ville. L'année suivante, ils entreprirent de fortifier la montagne de St. Victor, qui domine sur les bastions de Pin & de St. Antoine. Tous les habitans, hommes, femmes, de tout âge & de toute condition, se mirent d'abord à travailler avec une ardeur infatigable; mais le plan de ces fortifications se trouvant trop étendu pour être achevé, on mit fin aux travaux. C'est vers ce tems là que le Roi de France vint faire un tour à Lyon. Les Genevois saisirent cette occasion de féliciter ce Prince sur le rétablissement de sa santé; & ils députerent Voisine & Pictet auprès de ce Monarque, pour lui demander la continuation de ses bonnes graces. Le Roi leur fit une réponse obligeante, les assura de sa protection, & leur donna à chacun en présent, une chaine d'or avec une médaille. Les députés de Genève offrirent à leur tour au Monarque les présens accoutumés, consistant en truites prises dans le Lac, & qui pesoient quarante à cinquante livres chacune. Une année après, les Genevois, pressés de plus en plus à se tenir sur leur garde, résolurent de terminer les fortifications de la ville. Ils construisirent une demi-lune, à l'endroit même où ils avoient déja commencé les travaux. En fouillant la terre, on trouva des urnes renfermant des médailles, qui ajouterent de nouvelles preuves à l'antiquité de la ville. Voyant bien qu'il seroit nécessaire de pousser plus loin les travaux, l'on vouloit rendre Genève aussi forte que pouvoit le permettre sa situation naturelle; mais d'un autre côté, sentant bien que leurs finances ne pouvoient suffire à des dépenses de cette nature, ils envoyerent en Hollande, le célebre Turretin, Professeur en Théologie, pour tâcher d'y lever de l'argent parmi leurs amis. Les Etats-Généraux eurent la bonté d'ordonner une collecte dans tous les Domaines de la République. On ramassa environ cent mille florins, que Turretin fit aussitôt conduire à Genève. Cet argent servit à construire un bastion près du Rhône, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Bastion d'Hollande*. On grava sur un quartier de marbre une inscription en mémoire de l'action généreuse des Etats-Généraux. Un Ingénieur, nommé Yvoy, qui se mit ensuite au service du Prince d'Orange, avoit accompagné Turretin jusqu'à Genève. Il y traça le plan de quatre grands bastions royaux, avec des Courtines, du côté de Plein-palais, entre le Rhône & le boulevard de St. Léger. Il s'agissoit d'enfermer un espace de dix-sept cens pas en largeur. Cet ouvrage, qui demandoit beaucoup de tems, ne fut terminé qu'au bout de dix ans. 1656. *Genève fortifiée.*

1661.

L'Ev[illegible] de Genève [illegible]

Nous avons déja vû qu'on avoit dépouillé l'Evêque de Genève de toute jurisdiction civile & spirituelle. Ce Prélat qui résidoit toujours à Annecy, ne laissoit pas d'étendre encore son autorité sur certains endroits, qui étoient originairement sous la dépendance de l'Evêque, & dont les Genevois n'avoient pas pris une possession immédiate, quoiqu'ils regardassent comme à eux, toutes les terres qui avoient appartenu jadis aux Chanoines de St. Pierre, & à l'Abbaye de St. Victor. Par le traité de Lyon, conclu en 1601, entre Henri IV & le Duc de Savoie, par rapport à l'échange du Marquisat de Saluces contre le pays de Gex, ce Monarque s'étoit réservé tous les ports sur le Rhône, depuis Genève jusqu'à Lyon. Cette reserve le mettoit, dès là même, en possession de la souveraineté de Chansy & d'Avoully, situés sur les bords du Rhône, appartenans autrefois à l'Abbaye de St. Victor & du village de Moins, qui avoit appartenu pareillement aux Chanoines de St. Pierre. Cependant au tems du traité, les Genevois possédoient en propre ces trois petits domaines.

Prévoyant que tôt ou tard cet article les jetteroit dans de grands embarras, ils communiquerent leurs craintes au Roi Henri. Ce Prince, qui dans toutes les occasions s'étoit montré l'ami des Genevois, donna les ordres pour expédier cette affaire, en leur cédant tous ses droits sur les territoires dont nous venons de parler. Mais malheureusement ces lettres de concession n'avoient pas été enrégistrées au Parlement. On le découvrit, soit par hasard, soit par un dessein, prémédité. En 1661, l'Evêque de Genève, profitant de cette omission, demanda la permission à la Cour de France, d'établir des Curés dans ces villages, dont les habitans, quoique Sujets de la Couronne de France, étoient ses Diocésains. On applaudit à sa demande, & l'on rendit sur le champ un décret en faveur de l'Eveque. Jean Lullin, nommé agent de Genève, en France, n'avoit pas encore eu le tems de se rendre à la Cour, pour s'opposer à cette démarche, & les ordres étoient expédiés lorsqu'il arriva. En conséquence, Bouchu Intendant de la Bourgogne, vint à Gex, au mois de Février 1662, pour mettre lui-même le décret en exécution. Là, il apprit que les Genevois sollicitoient la suspension de ce décret, ce qui l'engagea à différer sa commission. Cependant Lullin sollicitoit le Ministre de France avec tant d'activité, qu'il obtint enfin, au bout de deux ans, ce qu'il desiroit. La requête de l'Evêque fut annullée, & les villages resterent sur l'ancien pied.

Nouveau [illegible] de [illegible] par le Duc de [illegible]. 1664.

Cette importante faveur pénétra les Genevois de reconnoissance. Ils saisirent avec avidité, toutes les occasions de rendre des honneurs aux François. Il s'en présenta bientôt une, où ils déployerent toute l'étendue de leur gratitude. En 1664, le Duc de Crequi, au retour de son ambassade à Rome, passa par Genève. Les Genevois s'empresserent de rendre à ce Seigneur tous les honneurs & toutes les marques de respect, qu'ils auroient pû témoigner au Monarque même. Ces sentimens n'étoient pas déplacés dans les habitans de Genève; c'étoit à la protection spéciale de la France, qu'ils avoient dû plus d'une fois leur liberté & leur indépendance. Néanmoins chaque jour faisoit éclore de nouvelles

disputes entr'eux & les officiers du Duc de Savoie, qu'on avoit instruits en conséquence. Ces différens donnerent occasion de dire, que le traité de St Julien, si souvent violé, n'étoit pas un lien assez fort pour unir les deux partis. Le Duc de Savoie cependant redoutoit trop la France, pour rompre ouvertement ce traité. Il attendit patiemment jusqu'à ce qu'il vit une occasion favorable de s'emparer de Genève. Cette occasion se présenta au commencement de l'année 1667. Il répandit la milice de Savoie, & un régiment de cavalerie du même nom, dans différentes villes aux environs de Genève, comme Annecy, Remilly, Salanche, Tonon, Evian, &c. Toutes ces places étoient distantes de Genève de plus de quatre lieues, qui étoit la distance prescrite par le traité de St. Julien. Ainsi les Genevois ne pouvoient se plaindre de cette démarche du Duc; seulement ils virent bien qu'on en vouloit à leur ville. Ces soupçons se confirmerent par le bruit qui se répandit, que le Duc de Savoie s'occupoit nuit & jour à exercer cette milice, auparavant un amas bisarre de toutes sortes de gens, sans armes, sans munitions; en un mot, sans aucun instrument militaire. Dans le dessein de maintenir la communication entre cette armée & Genève, ce Prince fit construire, à une lieue de Tremblieres, un pont de pierre sur l'Arve. Mais les plus grands préparatifs du Duc, furent ceux auxquels on travailla sur le Lac. Par le moyen de quelques charpentiers & autres ouvriers de Nice, il fit construire trois grands bateaux plats, dans une espece de chantier, pratiqué à Bellerive, village très-agréable sur les bords du Lac, dans le voisinage de Genève. Une chaîne & des palissades, outre un fort, flanqué de deux bons bastions, défendoient l'entrée d'un petit port qu'on y avoit creusé. Les Genevois se plaignirent que l'érection de ce fort, étoit une infraction manifeste au traité de St. Julien, parce qu'il étoit au dé-çà des limites prescrites. Les Savoyards, qui déja avoient mis quelques Cantons Suisses de leur côté, prétendirent que le bâtiment de Bellerive, ne pouvoit passer pour un fort, d'autant plus qu'il n'étoit pas environné de fossés, & que ce n'étoit qu'un simple magasin à sel. Ils prétendirent que le pont de Tremblieres avoit été construit seulement, pour éviter de transporter par eau leur sel, en le faisant passer par Genève. Cette voie, disoient-ils, étoit plus commode, moins couteuse & moins sujette à des inconvéniens. Tout le sel devoit etre voituré par terre, jusqu'à Bellerive, & de-là, sur les Bateaux plats qu'on y avoit fait construire à ce dessein, transporté dans le Chablais, le Valais, à Fribourg, & dans les autres Cantons Suisses, auxquels les Savoyards avoient coutume de fournir le sel.

16[illegible]. Pr[illegible] de Ge[illegible] der le[illegible] ville.

Ces prétextes, quelques plausibles qu'ils fussent, n'amuserent point les Genevois. Ils ne doutoient plus que le Duc n'eût envie de faire par terre & par eau, tout à-la-fois, une nouvelle tentative contre leur ville, & il y avoit tout à craindre qu'il réussit, si l'on ne prenoit des précautions sûres. De plus, ils soupçonnoient fort que son Altesse Royale, (car c'est ainsi qu'on nommoit alors ce Prince), entretenoit encore des correspondances dans leur ville, qu'il paroissoit vouloir surprendre,

Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

plutôt qu'assiéger. En conséquence, ils prirent les mesures les plus propres à prévenir ses desseins. Ils fortifierent la garnison de dix hommes par compagnie. Trente hommes, tirés de la garde ordinaire des citoyens, étoient relevés, seulement dans l'espace de vingt-quatre heures, par un nombre pareil. Outre la garde ordinaire, deux Majors & quatre Sergents faisoient tous les quarts-d'heure le tour de la ville. Ainsi, les sentinelles ne pouvoient, s'endormir dans leurs postes. On renforça pareillement la garde du dehors ; on plaça quelques soldats dans des bateaux, pour espionner sur le Lac; on mit aux portes de nouvelles sarrazines, des palissades & d'autres machines propres soit à l'attaque, soit à la défense. On abattit toutes les hayes & tous les arbres autour de la ville, qui se trouvoient à la portée du mousquet, principalement ceux de la Porte de Rive, afin que l'ennemi ne pût s'approcher sans être découvert. De plus, par ordre du Conseil des deux cens, on établit une garde particuliere, chargée de faire la recherche des étrangers. On doubla par-tout les sentinelles ; ceux qui étoient auprès des ponts levis, furent revêtus de côtes de mailles, pour empêcher qu'on les poignarda facilement. On tendit à travers le Lac de grosses chaînes de fer, gardées par les citoyens. Aucun bateau ne pouvoit passer sans être visité. D'autres gardes furent appointés pour examiner toutes les voitures suspectes qui entroient dans la ville

Dans cette allarme universelle, les Genevois ne permirent à aucun de leurs concitoyens, en état de porter les armes, de rester oisifs. On visita avec soin les armes de chaque Concierge, auxquels on recommanda d'acheter, selon leurs facultés, des fusils, des epées, de la poudre, des balles & toute sorte de munitions Personne ne pouvoit paroître dans les rues sans son épée au côté; les marchands, & autres gens de commerce, devoient avoir leurs armes devant eux, sur le comptoir de leur boutique, afin d'être prêts au premier signal. Deux cens des plus riches citoyens eurent ordre d'entretenir chacun à leur fraix un cavalier. Ce corps de Cavalerie étoit commandé par Node Balthazar. Outre cela, un grand nombre de François, sur lesquels on pouvoit faire fond, s'offrirent aux Genevois pour défendre leur ville. Afin de s'instruire autant que faire se pourroit des desseins des ennemis, on établit un commité secret, composé de sept membres; leur commission étoit d'envoyer des espions chez les ennemis, d'examiner leurs mouvemens, & de prendre connoissance de toutes les affaires, excepté de celles dont l'importance exigeroit d'être transferées devant le Conseil-Général.

Les préparatifs des Genevois ne se terminerent pas là. Ayant imploré l'assistance des Cantons de Berne & de Zurich, ceux-ci leverent aussi-tôt un corps de troupes considérable; mais pour rendre l'entretien de ces soldats moins dispendieux à la République de Genève, ils les mirent en quartier dans les villes, ou bourgs situés sur le Lac, & prêts à marcher au premier signal. Pour ajouter encore à tous ces préparatifs, & rendre les secours de leurs alliés plus prompts, les Genevois firent construire une grande galere; les Bernois, de leur côté, en

équiperent deux, en état de transporter chacune deux cens hommes. Il y avoit à bord de l'une de ces galeres quatorze canons, & dans l'autre dix. De nouvelles fortifications furent encore ajoutées aux anciennes. Le corps des marchands, des artistes, & en général ceux des autres métiers, n'épargnerent pour cela, ni peine, ni dépense. Les professeurs de Théologie, à la tete de leurs écoliers, se rendirent au son du tambour, à l'endroit des travaux. Non-seulement ils mirent eux-mêmes la main à l'ouvrage; mais ils louerent encore des ouvriers à leurs propres dépens, les uns dix, les autres vingt, selon leurs facultés. Un riche Commerçant d'Hollande, qui pour lors se trouvoit à Genève, entretint lui seul deux cens travailleurs.

Cessation du danger.

L'ardeur qu'avoient les Genevois d'en venir aux mains avec les Savoyards, surpasse toute croyance. Plusieurs mêmes témoignerent du chagrin, que le Duc ne les mit pas en état de montrer leur courage, en déclarant la guerre. Certainement c'est à quoi l'on devoit s'attendre, vû que le Duc entretint pendant neuf mois un corps de troupes sur les confins de la Savoie. Les dépenses que cette armée lui occasionna, étoient bien au dessus de l'état actuel de ses finances; mais son Altesse Royale, pleinement instruite des préparatifs qu'on avoit fait pour la recevoir, aima mieux perdre le fruit de ces préparatifs, que de tenter une attaque, dont tout le résultat seroit peut-être de s'attirer encore davantage la haine de ses ennemis.

Autres différens avec le Duc de Savoie.

Cependant, la communication entre Genève & les Etats du Duc restoit toujours ouverte Un petit différent vint l'interrompre; mais cette dispute ne se termina point par la force des armes. Au mois de Mars de la même armée, les curés de Magny & de Choulex, villages situés sur les terres du Duc de Savoie, administrerent les sacremens de l'Eglise-romaine à un malade. Par hasard, il se trouva que la maison du malade, étoit sous la jurisdiction de la Seigneurie de Jussy, appartenant aux Genevois. Cette affaire n'étoit rien en elle-même, mais elle arriva dans un tems si critique, que les deux partis eurent leurs raisons d'en faire un cas grave. Le Gouvernement de Genève envoya le premier Syndic Colladon, s'informer sur les lieux de la maniere dont tout s'étoit passé, Colladon s'acquitta de cette commission, & assigna les deux curés à paroître devant lui. Cette procédure, comme on le voit, ne renfermoit rien que de bizarre. C'est pourquoi, le Sénat de Chambéri cita Colladon à son tour. Ensuite, il fit publier contre lui un ordre, au son du tambour, de le saisir & de l'emmener devant le Tribunal. Un procédé aussi extraordinaire, ne manqua pas d'irriter les Genevois. Par ordre du Conseil, Lissort, autre Syndic, fut porter des plaintes au Président la Pérouse, Commandant de la Savoie, auquel il démontra pleinement, que cette maison qui faisoit la matiere des disputes, étoit située sur les Domaines de la République. Le Président ne voulut, ni donner audience, ni écouter les raisons du Syndic. Alors, les Genevois porterent cette affaire devant les Cantons Suisses, non qu'ils reconnussent en eux aucune supériorité; mais, parce qu'ils étoient bien aises de manifester leur conduite. L'Ambassadeur de Savoie auprès des mêmes Cantons, se chargea de leur répondre, en re-

présentant leur démarche sous les couleurs les plus noires. Sans doute que les Genevois ne trouverent pas que leur conduite fut susceptible d'éloges, puisqu'ils envoyerent, vers la fin de l'année, André Pictet, & Jean Dupan, auprès du Duc de Savoie lui-même, afin de terminer ce différend. Le Duc reçut les députés d'une maniere très-gracieuse; mais ayant remis la décision de cette affaire entre les mains du Président & d'autres Commissaires, elle traîna si fort en longueur, qu'au bout de trois mois, les députés s'en retournerent sans avoir rien conclu. Enfin, le Roi de France envoya, par Mr. de Lionne, l'un de ses Ministres, une lettre aux Magistrats de Genève, par laquelle ce Prince les prioit d'abandonner leurs prétentions sur cette maison. Servien, Ambassadeur de France à la Cour de Savoie, appuya fortement cette demande de son maître, & les Genevois y acquiescerent.

Dissensions à Genève.

Dans ces entrefaites, & quelque tems auparavant que les Savoyards eussent abandonné les environs de Genève, il arriva un événement qui ne fit nullement l'éloge de la modération des parties intéressées; & c'est sans doute en expiation de leur imprudence, que les Genevois ont jugé à propos d'arracher de leurs régistres, l'histoire de cette malheureuse affaire. Spon est le seul historien qui en ait parlé. Pendant l'absence des Syndics, dit-il, le Conseil des deux cens & celui des vingt-cinq, fut présidé, le 7 Décembre, par l'Auditeur Jean Sarrazin. Le Conseil des vingt-cinq fut indigné de cette innovation, & dès lors, on vit les Magistrats se partager en deux factions. Le Conseil des deux cens étoit soutenu par les citoyens, & celui des vingt-cinq par les soldats & la garnison, ce qui le mit en état de faire conduire Sarrazin en prison. Le Conseil des deux cens se plaignit hautement de cette démarche, disant que Sarrazin n'étoit coupable, que pour avoir présidé à leur assemblée. Ils convoquerent le peuple dans l'Eglise de St. Pierre, afin de l'arracher par force des prisons. D'un autre côté le petit-Conseil fit mettre la garnison sous les armes, & les deux partis étoient prêts d'en venir aux mains, lorsque tout fut appaisé sans qu'on sache comment. Sarrazin fut élargi, & la tranquillité publique rétablie.

[illegible]

Le plus grand accident auquel Genève se vit exposé après cela, est un violent incendie, qui arriva dans la nuit du 27 Janvier 1670. Il commença par les maisons situées sur le port, & près le pont du Rhône: les flammes firent un progrès si rapide, que la ville étoit menacée d'une destruction totale. Ces maisons étant toutes bâties de bois, furent entiérement consumées dans l'espace de deux heures, & cent & vingt personnes périrent dans les flammes, sans compter plusieurs qui se précipiterent dans le Rhône. Enfin le jeu continuel des pompes, placées sur les tours de la monnoie & de l'Isle, arreterent les ravages de l'incendie. La perte néanmoins fut très-considérable. Le Canal du Rhône entre l'Isle & la Cité, quoique large d'environ deux cens soixante pieds, étoit comblé des ruines des maisons abattues. Les habitans de Genève donnerent une preuve éclatante de leur libéralité, dans une collecte qui se fit en faveur des malheureux dont les effets avoient été la proie des flammes. On recueillit une somme de six mille couronnes, qui fut encore augmentée par les largesses des Bernois.

L'an-

L'année suivante, l'Electeur Palatin vint faire un tour à Genève, où il demeura près de quatre mois. Pendant tout ce tems les Genevois, n'omirent rien de ce qui pouvoit contribuer à l'amusement de Son Altesse. On pourra juger des autres divertissemens qui se donnerent, par ce seul échantillon. Ayant fait équipper magnifiquement leur grande galère, sur laquelle la plus brillante jeunesse de Genève conduisoit elle-même la manœuvre, le Prince s'y rendit a bord, accompagné d'une partie des membres du Conseil. Après s'être donné quelque tems le plaisir de la pêche, sur ce Lac délicieux, ils allerent aborder au Château de Kosette, où l'on avoit préparé un splendide repas. Le Prince fut servi à table par de jeunes Genevois des meilleures familles, & les membres du Conseil furent servis par les officiers de Son Altesse: après le repas, le Prince & sa suite se promenerent sur les bords du Lac, au bruit de toute l'artillerie, & au son des tambours & des trompettes placés sur trente barques qui accompagnoient la galère. Au milieu des transports de joie, tandis qu'un nuage épais, formé par la décharge des canons, laissoit à peine distinguer les objets, une Frégate, ordonnée par les Magistrats, portant le pavillon d'Alger, paroît tout à coup. Cinquante Maures manœuvroient sur ce bâtiment, qui vint attaquer la grande galère. Alors commença un combat naval. Les Algériens furent défaits & enchaînés. Le Prince les conduisit en triomphe à Genève, où il arriva le soir au bruit d'une décharge générale de toute l'artillerie des remparts. Peu de tems après, l'Electeur étant tombé malade, on ordonna des prieres publiques dans toutes les églises. Lorsqu'il y fut rétabli, il partit pour Grenoble. Les Citoyens & la Garnison sous les armes; le jour de son départ, borderent les chemins par où ce Prince passa, & le Conseil en Corps, l'accompagna jusques sur les frontieres de la République.

Sect. IV. Histoire de Genève 1603-1768

1671. L'Electeur Palatin vint à Genève.

Au mois de Septembre 1673, le premier Syndic trouva en rentrant dans sa maison une lettre qu'y avoit laissé pendant son absence une personne inconnue. Voici ce qu'elle renfermoit." Si vous voulez donner une „récompense convenable, on vous découvrira un projet important, d'où „dépend la sûreté publique; & si vous êtes curieux de l'apprendre de la „bouche de la personne même demain matin, adressez-vous au Gardien „des Capucins de Gex, il vous enseignera sa demeure. Prenez garde, si „vous négligez cet avis, de voir bientôt Genève reduite à la derniere ex„trêmité" (1). Cette Lettre ayant été lue devant le Conseil, le Syndic Dunant reçut ordre de se rendre à Gex le lendemain matin, où il eut une entrevue avec l'auteur de cette lettre. Après quelques momens d'entretien ensemble, Dunant découvrit que cet homme étoit l'auteur tout-à-la-fois & le délateur de ce projet. Il s'agissoit d'une nouvelle tentative sur Genève, que l'inconnu avoit communiqué au Duc de Savoie; mais ce Prince, duquel il espéroit, une grande récompense, l'avoit frustré dans son attente, & c'est par cette raison qu'il révéloit son projet au Gouvernement de Genève. L'inconnu demanda pour récom-

Nouveau complot contre la ville. 1673.

(1) Spon. *Histoire de Genève.* pag. 187.

Sect. IV. Histoire de Genève 1603-1768

pense au Syndic, à peu-près mille Louis d'or, avec une retraite, où il pût vivre en sûreté. Dunant lui dit, que n'étant pas en son pouvoir d'acquiescer à cette proposition, il ne pouvoit mieux faire que de se rendre à Genève, où il traiteroit avec les Magistrats. Alors, l'inconnu le pria de lui donner un sauf-conduit ; mais Dunant répondit que les Magistrats seuls de Genève pouvoient donner de pareilles garanties ; qu'au surplus il pouvoit venir dans la ville avec autant de sûreté, que bien d'autres qui l'avoient fait avant lui, qu'il lui engageoit la foi publique selon son pouvoir. Cet homme satisfait de cette assûrance équivoque, alla se présenter le lendemain devant les Magistrats. Il leur dit qu'il se nommoit Jean-Baptiste Noroy, natif de Nozeray, en Bourgogne ; qu'ayant trouvé un moyen facile de prendre Genève, il étoit allé en Piemont, le communiquer au Duc de Savoie, quelques mois auparavant ; qu'après avoir eû un entretien particulier avec lui à Rivoles, ce Prince lui avoit dit que l'entreprise étoit trop hasardeuse ; qu'il avoit un grand nombre de pensionnaires à Genève, dont quelques-uns siegeoient dans le Conseil, & que le tems n'étoit pas propre à entreprendre une guerre. Noroy ajouta que le Duc néanmoins l'avoit remercié de sa découverte, en lui faisant présent de dix pieces d'or, par forme de récompense. Pour donner plus de poids à ce qu'il avançoit, il produisit des lettres écrites de la main du Secrétaire du Duc, & de plusieurs gentils-hommes de la Cour de Savoie.

Le projet de Noroy, comme on le découvrit dans la suite, consistoit à introduire dans Genève, quatre ou cinq cens hommes, sans armes ; de les loger dans des maisons particulieres, de leur fournir des armes ensuite, & les y laisser jusqu'au tems marqué pour l'exécution, qui étoit pendant un sermon sur les huit heures du matin. Tous ces gens à gage devoient alors sortir avec leurs armes & se diviser en plusieurs bandes, chacune de quatre-vingt hommes, dont trois se seroient emparées de toutes les portes des trois églises, sans laisser sortir personne. On auroit profité de la frayeur de tout ce peuple, pour le faire monter sur la terrasse de l'église, afin d'occuper moins de gens à leur garde, d'autant plus qu'il n'en auroit fallu autre part que sur les escaliers du clocher. Une autre compagnie devoit battre les rues, assassiner les citoyens, qui, n'étant pas à l'Eglise, voudroient accourir se rassembler. Le reste de ces troupes devoit aller attaquer une certaine porte de la ville, qui, dépourvue du secours des citoyens, ne pouvoit manquer d'être facilement conquise, tandis qu'une armée au dehors s'avançant toute la nuit, viendroit à point nommé, les aider dans cette exécution. Noroy, lorsqu'on lui demanda pour quelle raison il révéloit ce projet, en allégua deux, le premier, étoit la modique récompense qu'il en avoit reçu du Duc, la seconde, parce que ce Prince lui avoit refusé le Gouvernement de Genève qu'il lui demandoit, si l'on venoit à s'en rendre maître, & qu'il s'étoit mocqué de lui lorsqu'il avoit fait cette demande.

On en découvre l'Auteur.

Noroy ne fit tous ces aveux qu'au Conseil des Vingt-cinq. Les Membres du Conseil le presserent vivement de leur nommer les personnes de

Genève auxquelles le Duc de Savoie faisoit une pension; mais il répondit; qu'il ne connoissoit, ni leur nom, ni leur personne, ajoutant avec ingénuité, que, vû la maniere dont le Duc l'avoit traité, il n'étoit pas vraisemblable qu'il lui eût confié un secret de cette importance. Les réponses & les découvertes de Noroy inquietterent vivement le Conseil, qui l'ayant envoyé en prison, traduisit toute l'affaire devant le Grand-Conseil. Là les sentimens se partagerent à l'infini. Les uns regardoient Noroy comme un vrai boute-feu, qui venoit semer la division parmi les citoyens; les autres vouloient qu'on l'appliquât à la question pour lui faire découvrir les traîtres; ceux-là qu'on le mît à mort; ceux-ci, & c'étoit le plus petit nombre, prétendoient, que lui ayant engagé la foi publique, il falloit le mettre en liberté. Cette opinion étoit sans doute la plus conforme à la justice; mais quelques membres la contrequarrerent, sous prétexte que Noroy, n'ayant découvert son dessein que par une pique contre le Duc de Savoie, il ne méritoit point de grace, ils ajouterent qu'on devoit tout au moins renfermer un si dangereux incendiaire de peur qu'il ne lui prît envie de renouveller ses crimes; que la promesse ayant été faite en termes généraux & ambigus, on pouvoit le mettre à mort, sans compromettre la foi publique. Après de longs débats, & pour éviter les extrêmités, Noroy, par une grace spéciale du Conseil, fut condamné à une prison perpétuelle.

Sect. IV. Histoire de Genève. 1603-1768

Diversité de Sentimens.

En 1674, les Princes Philippe & George, freres de Charles, Landgrave de Hesse-Cassel, vinrent à Genève. Le dernier de ces Princes, qui n'avoit que dix-huit ans, y mourut de la petite vérole. Les habitans de la ville pleins d'attachement & de respect pour la maison de Hesse, donnerent, en cette circonstance les plus grandes marques d'affliction. On suspendit, par ordre des Magistrats, toutes les affaires publiques durant l'espace de huit jours. Le corps du jeune Prince, accompagné des Magistrats & des Ministres en deuil, fut déposé avec pompe dans la Chapelle de St Pierre, où il resta exposé huit mois. Au bout de ce tems, on le transporta à Hesse-Cassel. L'année suivante, finit le bail des fermiers du sel: ce bail ne se montoit qu'à vingt mille livres; les Genevois voulurent l'augmenter; mais ils trouverent de la résistance parmi les fermiers, qui se joignirent aux Savoyards. Ceux-ci se croyoient en droit de mettre un impôt sur chaque citoyen de Genève, à proportion de la quantité de sel dont il avoit besoin. Les Genevois, indignés, de cette prétention, envoyerent à Jussy une grande quantité de sel, sous une garde particuliere; les Savoyards s'en plaignirent auprès du Roi de France, & des Cantons Suisses, comme d'une atteinte à leurs privileges. En même tems ils mirent sur pied leur milice, & firent des provisions immenses d'armes & de toutes sortes de munitions, pour envahir Genève. Les peuples de cette ville se tinrent sur leurs gardes, & le différend fut jugé en leur faveur, par la Cour de France & les Cantons Suisses. Ils reçurent une lettre particuliere du Roi de France, par laquelle ce Prince leur promettoit la continuation de ses bonnes graces & de sa protection. Cependant les Savoyards étoient sur un si bon pied à la Cour du Roi, que les Genevois se virent contraints d'y deputer, aussi bien

Autres démêlés avec le Duc de Savoie. 1674.



Sect. IV. *Histoire de Genève 1603-1768*

que vers les Cantons Suisses, Jean Dupan & Amy de Chapeaurouge pour soutenir leurs intérêts contre Léonardi, Résident de la Duchesse régnante de Savoie. Les députés-Genevois répondirent à toutes les inculpations de leurs ennemis, d'une maniere qui satisfit les Cantons. Malgré cela les fermiers, dont le contrat subsistoit encore entre la France & la Savoie, se crurent en droit de contraindre les Genevois à prendre le sel à leurs bureaux. L'Intendant de Bourgogne prétendit y obliger les villages de Chancy, d'Avoully & de Moric, comme toutes les maisons du district de Genève, renfermées dans le bailliage de Gex, tels que les villages de Malagny, Ressin & autres. Non content de cette démarche, il envoya des gardes dans tous ces villages, qui enleverent le sel des Genevois, obligeant ainsi les habitans à recourir au bureau de Gex. Rosette, Résident de Genève à la Cour de France, représenta humblement à Sa Majesté Très Chretienne l'injustice de ces procédés. Le Roi en renvoya l'examen à Mr. de Pompone, l'un de ses Ministres. Ce Seigneur eut plusieurs conférences avec le Résident & les députés de Genève, sans aucun effet. Enfin, Mr. Stoupe, originaire de Suisse, & Ambassadeur des Etats-Généraux, obtint du Roi la permission pour les habitans de Chancy & d'Avoully, de prendre leur sel à Genève. Rosette étant mort quelque tems après, eut pour successeur Mr. Fabry, qui sollicita auprès de Sa Majesté d'étendre encore ces privileges; mais il n'eût pour toute réponse que de belles paroles, avec une médaille d'or. Les habitans de tous ces villages, à l'exception de ceux que nous venons de nommer, eurent ordre d'acheter leur sel dans les bureaux de Gex. Ainsi, Genève fut quelques tems sous la protection de la France, & la Mere du Protestantisme se trouvoit defendue par la premiere Puissance Catholique en Europe. On doit convenir pourtant que ce n'étoit, ni à cause de la Religion, ni par un attachement particulier, que la France s'étoit déclarée en faveur de cette ville. Elle avoit deux motifs bien puissans pour maintenir la liberté des Genevois. 1°. La crainte de s'attirer le ressentiment des Cantons Suisses. 2°. Celle de voir le Roi de Sardaigne se mettre en possession de cette République, qui, toute petite qu'elle étoit, pouvoit le rendre un Prince formidable.

Depuis cette époque, il ne se passa rien de considérable à Genève jusqu'aux dissenssions intestines dont nous allons parler. Nous verrons les Magistrats aux prises avec les citoyens, mettre la République à deux doigts de sa perte.

Gouvernement de Genève.

Nous avons dit en commençant cette histoire (1), que dans la République Genevoise, à ne considérer que l'esprit de sa constitution, la Souveraineté réside toute entiere dans le peuple; c'est-à dire, dans le corps des citoyens, ou bourgeois, assemblés en Conseil-Général. C'est à ce corps seul qu'appartient le pouvoir législatif, électif & confédératif. La Loi n'a de force, qu'autant que le peuple l'approuve; de même que c'est par ses suffrages que se conférent les Charges de Magistrature. C'est

(1) Ci-devant, *Section* I.

encore à lui qu'appartient le droit de contracter les alliances, de conclure la paix, ou de déclarer la guerre. Mais, lorsqu'il y a quelqu'uns de ces actes de souveraineté à exercer, le petit-Conseil, composé de vingt cinq personnes, ou Sénateurs, assemble le Peuple, de l'avis du Conseil des Deux-cens, lorsque la loi le prescrit; ou, dans les autres cas, suivant sa prudence: alors, les bourgeois assemblés décident l'affaire dont il est question, de la maniere la plus simple, en approuvant, ou en rejettant, à la pluralité des suffrages. Mais par une loi fondamentale, rien ne doit être porté à l'assemblée-générale des bourgeois, qu'il n'ait été auparavant examiné & approuvé dans les Conseils, auxquels appartient l'exercice de la Souveraineté. Par ce moyen, tout ce qui se porte devant le peuple, à été déja mûrement discuté, & il ne reste plus qu'à prononcer. Ainsi, l'autorité Souveraine réside dans le Conseil-général légalement convoqué, & qui renferme tous les ordres de l'Etat. Mais l'exercice journalier & ordinaire de la suprême autorité, est confié aux quatre Syndics de la République, & au Conseil des vingt-cinq. Ce corps de Magistrature regle exclusivement toutes les affaires journalieres & provisionnelles de la République; il est composé de quatre Syndics & de vingt-un Sénateurs, auxquels sont joints les Chefs de la Police & deux Secrétaires d'Etat; mais comme ces Chefs & ces deux Secrétaires n'ont pas voix délibérative, ce Conseil est justement appellé des vingt-cinq, par opposition a celui des deux cens.

Puissance des Conseils & de la Bourgeoisie.

De cette exposition, on doit conclure que le Gouvernement de Genève est en partie Aristocratique, en partie Démocratique; & qu'au fond, l'Aristocratie l'emporte de beaucoup sur la Démocratie: d'où il résulte, que par sa constitution même, il est inévitablement sujet à bien des inconvéniens. Ces inconvéniens n'ont que trop fréquemment suscité des disputes, & fomenté entre la Bourgeoisie & les Magistrats des haines, qui dégénérant en violentes dissentions, ont entraîné la confusion & le désordre de l'Anarchie. Quand le pouvoir est ainsi partagé, il est bien difficile que la balance se soutienne, quelques moyens de conciliation qu'aient pu indiquer les loix fondamentales. En effet, du premier coup d'œil on croiroit que les deux conseils, des Deux cens & des Vingt cinq, exercent l'autorité suprême dans toute sa plénitude; le dernier sur-tout, qui, ayant le droit de rejetter tout ce qu'on lui propose, peut, par cela même, dérober par la rejection, au Conseil des Deux-cens, la connoissance de toutes les affaires qu'il n'a point jugé à propos de traiter: car, une proposition une fois rejettée par les Vingt cinq, ne peut plus être discutée par les Deux cens; de même que tout ce qui est rejetté par ce dernier corps de Magistrature, ne peut être agité par la Bourgeoisie assemblée. Par cet ordre, il paroît que le Conseil-général, ou le corps des citoyens n'a d'autre autorité que celle de donner la sentence aux loix, aux réglemens & aux différentes affaires dont les deux premiers Conseils veulent bien lui faire part. Il est vrai qu'il reste aux bourgeois le droit de faire des représentations & de demander le redressement des griefs, lorsqu'ils croient devoir se

Inconvéniens qui resultent de la constitution de cette République.

Puissance du Conseil des Vingt-Cinq & du Conseil des Deux Cens.

plaindre : mais comme c'eſt au Conſeil des Vingt-cinq qu'eſt attribué l'examen de ces repréſentations, & que celui-ci peut les déſapprouver, & par-là ſe diſpenſer de les porter au Conſeil des Deux cens; ces repréſentations reſtent comme non avenues; rien ne pouvant être propoſé à la bourgeoiſie aſſemblée, que ce qui a précédemment été diſcuté au Conſeil des Deux-cens. Cette loi fondamentale eſt ſi préciſe, que les Genevois eux-mêmes, auſi-tôt qu'ils paſſent de la condition de Bourgeois à la Magiſtrature, penſent que ce ſeroit bouleverſer la conſtitution, & jetter la République dans le trouble, que de donner au Conſeil-général, la faculté de diſpoſer de tous les droits & de tous les pouvoirs attribués par la loi aux autres Conſeils; en un mot, que ce ſeroit le rendre maître de toutes les affaires, indépendamment des autres Conſeils, que de forcer celui des Vingt-cinq à porter à celui des Deux cens les repréſentations qu'il a déſaprouvées. Juſques là cette forme de Gouvernement paroît être purement Ariſtocratique, puiſqu'elle ne laiſſe au Corps entier des Citoyens d'autre droit, ſi c'en eſt un, que l'infructueuſe voie des plaintes & des remontrances. Toutefois, la conſtitution de cette petite République à très-ſagement balancé ce pouvoir, en apparence ſi fort illimité, en donnant au Conſeil-général, ou au Corps de Bourgeoiſie, l'infaillible moyen de retenir & conſerver la plus grande influence ſur toutes les parties de la Légiſlation & du Gouvernement Ce moyen eſt l'election des principaux Magiſtrats de la République, ſans leſquels rien ne peut ſe faire, & par qui tout eſt mis en activité. Ces Magiſtrats ſont les Syndics de Genève, le Lieutenant & le Procureur-Général : ce ſont ces Grands Officiers, les Syndics ſur-tout, qui, avec le Conſeil des Vingt-cinq, ſont chargés de l'exécution de toutes les loix; & l'on peut, s'il eſt permis de comparer les petites choſes aux grandes, aſſimiler la puiſſance des Syndics de Genève à celle des anciens Conſuls de Rome, dans les tems antérieurs aux fureurs du Triumvirat. Or, ces Syndics dépendent preſque uniquement du peuple, qui ſeul a le droit de les élire, ſur le nombre des éligibles qui lui ſont préſentés par le Conſeil des Deux cens. Par la loi conſtitutive de cette République, il eſt expreſſément ſtatué que *le Peuple élira quatre Syndics, ſi non qu'il advient qu'il ne les eût pour agréables, auquel cas il ſera en liberté de refuſer tant le nombre total qu'une partie.* Cette loi, depuis la promulgation en 1568, n'a jamais été abrogée, & comme elle eſt le gage de la liberté, des privileges & des droits des bourgeois, elle a été conſtamment maintenue dans toute ſon intégrité, de même que le Conſeil-général, ou les citoyens aſſemblés, ont toujours conſervé le droit de donner la ſanction aux loix, & d'exercer à cet égard, ainſi qu'à bien d'autres, la ſouveraineté. Cependant en 1715, les Conſeils des Deux-cens & des Vingt-cinq réſolurent, ſans avoir convoqué l'aſſemblée du Peuple, & ſans s'être aſſurés de ſon ſuffrage, de faire de nouvelles fortifications à la ville, & d'établir des impôts pour fournir à cette dépenſe. Le droit de créér des impôts, eſt un droit de ſouveraineté, & à Genève, c'eſt au peuple excluſivement qu'il appartient de faire de tels actes. Le

Influence de la Bourgeoiſie, ou Conſeil-Général ſur le Gouvernement.

Election des Syndics de Genève.

Prétentions du Conſeil des Vingt-Cinq. 1715.

Sect. IV. *Hiſtoire de* Genève 1603-1768

Conſeil des Deux-cens prétendit que celui des Vingt-cinq empiétoit ſur ſes droits; le peuple, encore mieux fondé, ſe plaignit, murmura pendant pluſieurs années; & ce mécontentement, aigri par des diſcours de quelques eſprits inquiets, éclata tout à-coup en 1734. Les Citoyens prirent les armes, & la diſcorde diviſa les Conſeils & la bourgeoiſie. Pluſieurs Genevois, amis de la patrie & de la paix, entreprirent de rétablir le calme, & à force de ſoins, d'exhortations, & de ſages remontrances, ils réuſſirent en partie: mais deux ans s'étoient à peine écoulés, que les troubles recommencerent en 1736, au ſujet de quelques libelles ſéditieux, dont les Magiſtrats avoient fait arrêter les auteurs. Le peuple ſe ſouleva, & la crainte d'une diſcorde irremédiable, obligea les Magiſtrats de rendre la liberté aux coupables. Le peuple parut ſatisfait; mais cet acte de déférence, ne rétablit, ni le bon ordre, ni la concorde que la défiance avoit fait diſparoître: & malgré la déclaration publiée par les Magiſtrats, la méſintelligence ſe ſoutint, & les effets ne demeurerent ſuſpendus, que juſqu'à ce qu'il s'offrit une occaſion nouvelle: cette occaſion ne tarda point à ſe préſenter. Au mois d'Août 1737, quatre bourgeois convaincus, ou qu'on prétendoit l'être, de quelques propos calomnieux, tendans à exciter une ſédition, furent condamnés, deux à un banniſſement pour deux années, & les deux autres, à garder les arrêts chez eux pendant le même tems. Ces bourgeois étoient aimés du peuple, il s'aſſembla tumultueuſement & courut demander leur liberté; elle fut refuſée; les bourgeois furieux, prirent les armes, & dès ce moment, Genève fut remplie de troubles, de déſordre & de confuſion: les citoyens ſe diviſerent, le Conſeil fut ſans autorité, les loix ſans force, les magiſtrats ſans puiſſance; les différens partis s'attaquoient, & ſe faiſoient une guerre cruelle, qui eût fini par opérer la ruine totale de la République, ſi la France & les Cantons de Berne & de Zurich, n'euſſent cherché, par leur médiation, à faire ceſſer cette dangereuſe Anarchie. Le Comte de Lautrecht, Plénipotentiaire de France & les Repréſentans de Berne & de Zurich, travaillerent avec autant d'intelligence que de bonheur à réunir les Genevois. Dans cette vue, ils propoſerent un plan de pacification, par lequel ils régloient d'une maniere invariable le pouvoir des deux Conſeils & les droits de la bourgeoiſie. Ce plan fut agréé des deux partis, & tout ce qui avoit occaſionné cette vive diſpute, fut décidé par un réglement compoſé de quarante quatre articles, approuvés par les Conſeils & par la bourgeoiſie. Ce nouvel acte fut paſſé le 7 Avril 1738; le voici en entier.

Troubles. 1734.

Nouvelles diſſentions. 1736.

Mécontentement général de la Bourgeoiſie Genevoiſe. 1737.

Médiation de la France & de Berne & Zurich.

Plan de pacification. 1738.

Au nom de Dieu; *Amen.* Les troubles & diviſions arrivés dans la ville de Genève dès l'année 1734, ayant été portés au point d'y attirer les horreurs d'une guerre civile, dont les ſuites funeſtes auroient pû la plonger dans les plus grands malheurs & entraîner la perte entiere de l'État: *Sa Majeſté Très Chrétienne*, étant informée de l'extrême danger où ſe trouvoit cette République, qu'elle a toujours honorée de ſa bienveillance; & faiſant d'ailleurs attention à l'alliance qu'elle a avec elle, a bien voulu lui accorder ſa médiation, conjointement avec celle des

Louables Cantons de *Zurich & de Berne*, dont les Repréſentans, en qualité d'alliés, s'étoient déja rendus à *Genève* pour y rétablir le bon ordre & la tranquillité. Laquelle Mediation fut acceptée par tous les différens ordres de la République, à l'effet de quoi *ſa Majeſté*, auroit envoyé le très-illuſtre & tres-excellent Seigneur *Comte de Lautrect*, ſon Lieutenant-Général en la province de Guyenne, Maréchal de ſes-camps & armées, Inſpecteur-Général de ſon infanterie, muni de ſes pouvoirs; pour conférer avec les illuſtres & magnifiques Seigneurs Repréſentans, *Jean Hoffmeiſter*, Bourguemaî re, *Jean-Gaspard Eſcher*, Stathalter, chargés aux mêmes fins des pouvoirs du Louable Canton de *Zurich*; & les illuſtres & magnifiques Seigneurs Repréſentans *Iſaac Steiguer*, ancien Advoyer, & *Louis de Watteville*, haut Commandant du pays de Vaud, & ancien Banderet, auſſi chargés des pouvoirs du Louable Canton de *Berne*. Leſquels, après avoir pris une parfaite connoiſſance des matieres relatives à l'objet de leur commiſſion, & reçu d'un chacun toutes les informations, inſtructions, & mémoires à ce ſujet, ſe feroient employés avec zele & impartialité, à procurer une entiere pacification dans la République, & y aſſurer une forme de Gouvernement qui fît reſpecter les loix, & l'autorité du Magiſtrat, en conſervant les droits & privileges du Peuple, ainſi que l'indépendance de l'Etat; en conſéquence de quoi, les ſuſdits Seigneurs Médiateurs ont réglé & arrêté les Articles ſuivans.

Réglement convenu & arrêté entre les Seigneurs Médiateurs.

I. Tous les différens ordres qui compoſent le Gouvernement de *Genève*, Savoir: les quatre Syndics, le Conſeil des Vingt-cinq, le Conſeil des Soixante, le Conſeil des Deux-cens & le Conſeil-général, conſerveront chacun leurs droits & attributions particulieres, provenant de la loi fondamentale de l'Etat, & il ne ſera fait à l'avenir aucun changement au préſent réglement, enſorte que l'un desdits ordres ne pourra donner atteinte, ni rien enfreindre au préjudice des droits & attributs de l'autre.

II. Les Syndics ne pourront être pris que dans le Conſeil des Vingt-cinq; les Membres du Conſeil des Vingt-cinq ne pourront être choiſis qu'entre les citoyens du Conſeil des Deux cens; ceux des Soixante ne pourront être pris que dans le Conſeil des Deux-cens; & les membres du Conſeil des Deux-cens ne pourront être pris que parmi les citoyens, ou bourgeois.

III. Les droits & attributions du Conſeil-général, légitimement aſſemblé demeureront invariablement fixés & limités aux articles ſuivans;

1°. Au pouvoir légiſlatif, c'eſt-à-dire, d'agréer, ou rejetter les loix propoſées, ou les changemens à celles qui ſont établies; leſquelles loix ne pourront avoir d'effet, qu'auparavant elles n'aient été approuvées par le Conſeil-général.

2°. Au pouvoir d'élire ſes principaux Magiſtrats; ſavoir: les quatre Syndics, le Lieutenant, les Auditeurs, le Tréſorier & le Procureur-général, pour choiſir dans le nombre des ſujets qui lui feront préſentés, ceux que bon lui ſemblera, ou les rejetter en tout ou en partie, de mé-

même que la fixation du taux du vin, en agréant, ou rejettant, en tout on en partie, les prix qui lui feront proposés.

3°. Au pouvoir confédératif, d'approuver, ou rejetter les traités & alliances qui feront proposés avec les Puissances étrangeres, comme aussi les échanges, acquisitions, ou aliénations des Domaines de la République, ainsi que les emprunts hypotéquaires qui pourroient se faire à l'avenir.

4°. Au pouvoir d'agréer, ou rejetter la déclaration de la guerre & la conclusion de la paix, qui lui feront proposées.

5°. Au pouvoir d'agreer, ou rejetter les impôts & subsides qui lui feront proposés, pour subvenir aux nécessités de l'Etat, à l'exception de ceux qui étoient établis avant l'année 1714, qui continueront d'avoir lieu comme par le passé; lesquels ne pourront être augmentés sans le consentement du Conseil-général.

6°. Au pouvoir d'approuver, on rejetter les augmentations de fortifications, qui lui feront proposées.

Toutes lesquelles attributions ci-dessus énoncées, y compris le contenu aux articles XV, & XVI. mentionnés ci après au présent réglement, appartiendront incontestablement au Conseil-général, & les Conseils ne pourront, par aucun réglement & innovation de leur part, déroger aux édits, ni faire des changemens aux loix fondamentales de l'état, non plus qu'à la forme du gouvernement, tel qu'il est à présent, sans le consentement du Conseil-général.

IV. Le Conseil-général, en considération de la dépense des fortifications, ayant accordé par l'édit du 8 juillet 1734, pour dix ans les impôts y mentionnés, & ce terme devant expirer au 8 juillet 1744, les Seigneurs médiateurs ont estimé convenable de prolonger les dits impôts de six autres années, qui expireront au 8 juillet 1750, passé lequel tems, ils ne pourront être continués, ni dès à présent, aucun autre nouveau établi, sans le consentement du Conseil général, ainsi qu'il est porté par ledit édit.

V. Toutes les matieres qui feront portées au Conseil-général, ne pourront y être proposées que par les Syndics, petit & grand Conseils.

VI. Il ne pourra rien être porté au Conseil des deux cens, qu'auparavant il n'ait été traité & approuvé dans le Conseil des vingt-cinq; & il ne fera rien porté au Conseil-général, qui n'ait été auparavant traité & approuvé dans le Conseil des deux cens.

VII. Les citoyens & bourgeois, conformément à l'édit du 26 Mai 1707, auront droit de faire telles représentations qu'ils jugeront convenables au bien de l'Etat, à Messieurs les Syndics, ou Procureur-Général; sous l'expresse défense de commettre aucune sorte de violence, à peine de chatiment suivant l'exigence du cas.

VIII. L'Election des Membres du Conseil des vingt-cinq continuera de se faire comme par le passé, & suivant les édits.

IX. Dans les elections des auditeurs qui se feront à l'avenir, le sort fera & demeurera supprimé & aboli, & au lieu de six sujets qu'il étoit d'usage de proposer précédemment, il n'en fera plus présenté que

SECT. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

quatre au Confeil-général, pour en choifir deux à la maniere prefcrite par les anciens édits, fans que cette claufe puiffe rien changer à ce qui s'eft toujours pratiqué jufqu'à préfent dans ces élections.

X. Outre les limitations des degrés de parenté, établis par les précédens édits, les freres du même fang, ainfi que les utérins, oncles & neveux d'une même famille, comme auffi les neveux d'alliance de même nom, feront exclus à l'avenir du petit Confeil.

XI. Aucun candidat, on prétendant au Confeil des deux cens, ne pourra y être admis qu'à l'âge de trente ans accomplis, fans que les Confeils puiffent donner atteinte à ce réglement par des difpenfes d'âge, ni autrement, fous quelque prétexte que ce foit.

XII. Pour faire participer plus de perfonnes de l'Etat au Gouvernement, le nombre des membres du Confeil des deux cens, fera dès à préfent augmenté de vingt cinq, qui, avec les deux cens vingt-cinq dont il étoit précédemment compofé, feront enfemble deux cens cinquante membres; & il ne fera procédé à l'avenir à aucune promotion dudit Confeil qu'il n'y ait cinquante places vacantes, lefquelles feront remplies à la fois, lorfque le dit Confeil fe trouvera reduit au nombre de deux cens; & toutes les fois que les promotions fe feront, le dit Confeil fera rendu complet, fans qu'il puiffe y avoir de changement fait à ce réglement, que du confentement du grand-Confeil.

XIII. Immédiatement après que l'édit du réglement des Seigneurs médiateurs aura paffé au Confeil-général, pour y recevoir la fanction, il fera procédé, fans aucun retardement, à l'élection des membres du Confeil des deux cens-cinquante, & le rendre complet, conformément à l'article XII.

XIV. Il ne fera fait aucun changement à l'ufage qui s'eft pratiqué jufqu'à préfent dans l'élection du Syndic de la garde, & de fes offices & fonctions.

XV. La garnifon de la ville de Genève continuera d'être entretenue fur le pied de douze compagnies, de foixante hommes chacune, telle qu'elle eft à préfent, fans qu'elle foit augmentée, ni qu'aucunes troupes auxiliaires, ou étrangeres, puiffent y être introduites, ou admifes, que du confentement du Confeil-général, à l'exception toutefois des cas relatifs à la garantie, où l'introduction des troupes des Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*, pourra avoir lieu, du confentement des *Médiateurs*.

XVI. La garde de la Maifon de ville fubfiftera telle qu'elle eft établie préfentement, & ne pourra être augmentée, ainfi que celle des autres portes de la ville, que du confentement du Confeil-général, à l'exception des tems de vacances, de moiffons & jours de foires, où l'on fuivra l'ufage que s'eft pratiqué jufqu'à préfent.

XVII. Les majors, capitaines, aide majors, fergens, caporaux, appointés & foldats, prêteront ferment à la forme ordinaire, & conformément à l'ufage qui s'eft pratiqué jufqu'à préfent.

XVIII. Lorfque le Confeil-général fera affemblé, aucune garde bourgeoife ne pourra être employée aux portes du temple, ni à la place de la Maifon-de-ville, & il ne fera mis aux fufdites portes que des dize-

niers, pour empêcher d'entrer ceux qui n'ont pas le droit d'assister au Conseil-général. Il n'y aura ces jours-là, aucune garde extraordinaire de la garnison.

XIX. En cas d'allarme causé par le feu, ou autrement, le Syndic de la garde disposera de la garnison pour la sureté de la ville, comme il s'est pratiqué jusqu'à présent, & conformément à l'article VI, de l'édit du 28 juin 1735.

XX. Au même cas d'allarme, provenant de l'ennemi du dehors, ou de feu, chaque citoyen, & bourgeois, natif, ou habitant, de quelque qualité & condition qu'il soit, étant obligé de prendre les armes se rendra, sans mettre la bayonnette au bout du fusil, à la place d'armes de sa compagnie, & non ailleurs, dont il ne pourra s'écarter sans ordre exprès du capitaine, à peine de chatiment, à l'exception de ceux qui seront préposés pour servir à éteindre le feu, ou qui auront des excuses légitimes connues de leurs officiers.

XXI. Il est expressément défendu à toutes personnes, dans le cas d'allarmes, ou de feu, d'arrêter ou empêcher les citoyens, bourgeois, natifs, & habitans, ainsi que les soldats de la garnison, de se rendre aux endroits où ils ont ordre de se trouver, à peine de chatiment contre les contrevenans.

XXII. Les compagnies bourgeoises, en pareil cas de feu & d'allarme, qui seront destinées à aller occuper les portes de la ville s'assembleront dans leurs places d'armes, d'où elles se rendront, sur les ordres de leurs capitaines & officiers, aux susdites portes, par le commandement du Syndic de la garde, qui, de sa part, aura attention de faire à l'avance tous les arrangemens convenables à ce sujet.

Lorsque lesdites compagnies arriveront aux portes, pour prévenir toutes les difficultés qui pourroient survenir entre les officiers sur le fait du commandement, il sera à l'avenir observé que les capitaines & capitaines-lieutenans des compagnies bourgeoises, commanderont les capitaines de la garnison, & que les capitaines de la garnison, en l'absence des capitaines, on capitaines-lieutenans de la bourgeoisie, commanderont tous les autres officiers bourgeois.

Dans les postes où il ne se trouvera que des sergens & bas-officiers de la garnison, les sergens, bas-officiers, ou caporaux de la bourgeoisie, auront le commandement sur tous les sergens de la garnison.

Le même réglement aura lieu dans toutes les occasions où les compagnies bourgeoises & celles de la garnison se trouveront ensemble.

Immédiatement après que le feu sera éteint, & qu'il n'y aura plus de danger, lesdites compagnies bourgeoises se retireront sur l'ordre du Syndic de la garde.

XXIII. Il est expressément défendu, sous les peines les plus rigoureuses, à toutes personnes, de quelque qualité, condition & sexe qu'elles puissent être, de crier aux armes, sans le commandement exprès des Syndics.

XXIV. Il est pareillement défendu à tous capitaines, sergens, caporaux, & à toutes autres personnes de quelque qualité & condition qu'el-

les foient, d'affembler les compagnies bourgeoifes, ou de leur faire prendre les armes, fous quelque prétexte que ce foit, fans le commandement exprès des fyndics, ou petit-Confeil, fous peine de mort.

XXV. Tous mouvemens, attroupemens par compagnie, ou autrement, ainfi que toutes entreprifes, pratiques, & machinations, tendans à troubler la tranquillité publique & l'ordre du gouvernement, font expreffément défendus, à peine, contre les contrevenans, d'être punis fuivant l'exigence du cas, à l'exceptions toutefois des affemblées de fociété, que l'ufage de la vie civile autorife, où on obfervera de ne rien traiter contre l'État.

XXVI. Auffi-tôt après que l'édit du réglement de la Médiation aura paffé au Confeil-général pour y recevoir la Sanction, les 34 députés des Compagnies Bourgeoifes, dont le Confeil avoit permis l'élection, à la requifition de l'illuftre Médiation, par arrêt du 19 octobre 1737, feront & demeureront fupprimés, fans qu'il puiffe à l'avenir y en avoir d'autres établis, fous quelque prétexte que ce foit à peine de chatiment.

Réglement de l'artillerie relatif à l'Edit du 28 juin 1735.

XXVII. La charge de Maître d'artillerie ne pourra être réunie avec celle de Syndic de la garde, & ces deux emplois ne pourront être exercés en même tems par la même perfonne.

Le Maître d'artillerie préfidera à la Chambre d'artillerie, affifté de fes lieutenans, tirés du Confeil des deux cens.

Il aura foin de faire faire un inventaire de toute l'artillerie & de tout ce qui en dépend, duquel il fera fait deux doubles, dont l'un fera remis à la Chambre des comptes, & l'autre à la Chambre d'artillerie.

Les arcenaux, armes, munitions de guerre, & artillerie, ainfi que les lieux où elles pourront être placées & confervées, feront à la difpofition des Confeils, qui auront attention d'y pourvoir comme ils le jugeront à propos, fans que les réglemens faits précédemment, puiffent rien changer à cet égard.

Les dix Chefs de batterie feront confervés tels qu'ils étoient avant le 21 Août 1737, & choifis comme précédemment d'entre les citoyens. Les bas-officiers feront auffi remis ainfi qu'ils étoient, avant ledit jour 21 Août, & pris indifféremment parmi les citoyens & bourgeois, à la difcrétion du Confeil, conformément à l'édit du 28 Juin 1735.

Matieres Criminelles.

XXVIII. Les juges connoîtront de toutes les caufes, ou genre d'injures fans exception foit qu'elles foient pourfuivies d'office, ou à l'inftance de partie-civile, & ils puniront les coupables, ainfi qu'il a été ftatué & obfervé ci devant.

XXIX. Le Procureur général fera, & demeurera partie publique dans tous les procès criminel, jufqu'à fentence définitive, & les conclufions qu'il donnera, ne feront point communiquées à l'accufé, non plus qu'à fon avocat & procureur. les Syndics & Confeil en feront juges comme d'ancienneté, & procéderont de jour en jour à leur inftruction.

XXX. Afin neanmoins que l'accufé puiffe mieux fe défendre, il fera en droit de prendre, fi lui, ou que qu'un en fon nom le requiert, un avocat & un procureur de la ville, à fon choix, lefquels, à peine d'interdiction, feront obligés de le fervir.

Ledit accusé pourra en outre, au lieu de douze parens, ou amis, qui lui avoient été accordés ci-devant, par l'article XIV de l'édit au titre XII, des matieres criminelles, en choisir seulement deux, tels qu'il voudra, pour l'assister aux prisons, dans les instructions qu'il lui conviendra de donner à son avocat & procureur.

Lorsque ledit accusé aura subi son interrogatoire, & fait ses réponses, il lui sera permis d'en faire, si bon lui semble, la lecture avant de les signer, & la procedure finie, sera communiquée à l'avocat & procureur de l'accusé, ainsi qu'à ses deux assistans, huit jours avant le jugement, s'ils la demandent, lesquels, en la recevant, seront mis sous le serment, de n'en donner, ni prendre aucune copie, & de la rapporter à un des Secrétaires d'état, aussi-tôt après la sentence définitive.

Il aura de plus, la liberté de prendre deux autres parens, ou amis, faisant ensemble quatre, pour l'accompagner à l'audience, & être présent au plaidoyer de ses défenses, sans que les quatre, une fois choisis, puissent être changés, ni le nombre augmenté, l'avocat & le procureur dudit accusé pourront aussi assister à l'audience.

XXXI. Si quelque citoyen, bourgeois, natif & habitant, détenu dans les prisons, pour cause criminelle, méritant punition corporelle, après avoir été jugé & condamné définitivement requéroit d'être entendu au Conseil des deux cens pour en obtenir grace, ledit Conseil sera convoqué à cet effet, & recevra la requête de l'accusé, signée de lui, ou de son procureur, dans laquelle il exposera les raisons qu'il aura à représenter pour demander grace, & alors, ledit Conseil des deux cens, après avoir pris sommairement connoissance du procès & du jugement rendu, par le petit-Conseil, décidera s'il y a lieu d'accorder grace, ou de modérer la sentence, laquelle ne pourra être agravée, dérogeant à toutes clauses contraires au présent réglement, & nommément à l'article XXI de l'édit, au titre des matieres criminelles.

XXXII. Les accusés & criminels ne pourront être appliqués à la question, ou torture, que préalablement ils n'aient été, par jugement définitif, condamnés à mort.

XXXIII. Tous ceux qui s'opposeront à l'exécution des jugemens prononcés & rendus en dernier ressort par les différens Conseils, seront punis capitalement.

XXXIV. Les citoyens, bourgeois, natifs, & ceux qui auront été reçus habitans, comme de toute ancienneté, ne pourront être obligés de prendre du bled au magasin de la République, pour leur subsistance ordinaire, à l'exception des boulangers, les réglemens de police concernant cette matiere, devant au surplus subsister comme précédemment suivant l'usage.

Ils conserveront de même le droit qu'ils ont eû de tout tems d'acheter, seulement pour leur usage particulier, des vins étrangers, dont l'entrée est permise en cette ville, n'entendant comprendre, dans le présent réglement, les hôtes, cabaretiers, traiteurs, & ceux qui tiennent des pensionnaires, lesquels se conformeront en cela aux réglemens qui les concernent.

Les citoyens & bourgeois auront aussi la liberté de faire vendre le vin de leur crû, comme précédemment suivant les us & coutumes.

Lequel susdit article à été ainsi réglé, conséquemment à la déclaration du magnifique Conseil, portant que son intention n'a jamais été de former aucune opposition à l'usage de ces immunités.

XXXV. Il ne sera fait aucun changement à la formule ancienne des lettres d'habitation, qui continuera d'avoir lieu comme par le passé.

XXXVI. Les natifs de la ville seront à l'avenir admis à toutes sortes de métiers, & pourront parvenir aux maîtrises, en payant au Fisc les droits établis par les réglemens & ordonnances.

XXXVII. Les citoyens & bourgeois conserveront les privileges de leurs professions & maîtrises, suivant les réglemens établis par le Conseil qui y fera les changemens qu'il estimera convenables.

XXXVIII. Pour entretenir désormais l'esprit d'union dans tous les ordres de la République, il est expressément défendu de rappeller par des invectives, ou reproches les troubles passés, ni de se donner réciproquement certains noms de parti, que l'animosité & la discorde avoient ci-devant mis en usage, & qui seront à l'avenir supprimés & abolis, de même que les fêtes qui pourroient être relatives à cet objet. Il est pareillement défendu d'imprimer, ou faire imprimer des libelles injurieux, tant dans cette ville qu'ailleurs de même que tous les écrits, memoires & brochures, de quelque nature qu'ils puissent être, tendant à renouveller les vieilles dissenssions, à peine, contre les contrevenans, d'être punis suivant l'exigence du cas.

XXXIX. Afin que la réunion entre tous les individus de cet Etat, s'affermisse de plus en plus, les Seigneurs Médiateurs ont estimé convenable pour la bien de la paix, que les six membres du Conseil qui furent démis de leurs emplois dans le tems des troubles, le 6 Décembre 1734, Savoir: les Sieurs *Marc-Conrad Trembley*, *Jacob de Chapeaurouge*, *Jean Trembley*, (qui, en son particulier, demeurera relevé de son bannissement,) *Charles Lullin*, anciens Syndics, & *Jean Tronchin*, Conseiller du petit-Conseil, ainsi que *Philippe de Carro*, de celui des deux cens, & ci-devant Auditeur, obtiennent des Conseils leurs décharges pour toujours, conformément à la demande qu'ils en firent eux-mêmes ledit jour 6 Décembre 1734, & qu'ils viennent de nouveau de confirmer, laquelle leur sera accordée, comme ayant servi avec honneur, & qu'en conséquence, leurs noms soient mis sur le tableau, comme Conseillers déchargés, conservant aux cinq premiers, sans rentrer dans le petit & grand-Conseil, les honneurs accoutumés des Conseillers déchargés, & en outre, les gages de Conseillers pendant leur vie, dont ils commenceront à jouir dès à présent.

XL. Tous les édits, ainsi que les us & coutumes approuvés par les loix, dont l'usage aura été constamment suivi, & auxquels le présent réglement ne déroge point, continueront d'être observés & exécutés, conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent.

XLI. Et pour qu'un chacun puisse jouir d'une entiere sûreté, par rapport aux troubles passés, & profiter de l'acte d'oubli général, pu-

blié par le petit & grand-Conseil, le 1 Novembre 1737, les Seigneurs Médiateurs desirant procurer l'affermissement de la paix & de la tranquillité dans tous les ordres de la République, ont de nouveau confirmé ledit acte d'oubli par la présente médiation, afin que personne ne soit à l'avenir susceptible d'aucune recherche sur les faits passés, pour quelque chose que ce puisse être, conformément audit acte d'oubli.

XLII. Pour qu'un chacun connoisse les loix de l'Etat, & s'y soumette avec plus de docilité, il en sera fait, le plutôt que faire se pourra, un code général imprimé, qui renfermera tous les édits & réglemens.

XLIII. En cas qu'il arrive, après tous les réglemens ci-dessus expliqués, des désordres, prises d'armes, attroupemens, &c. tendants à renverser l'ordre de la République, en faisant violence au Magistrat, comme aussi de désarmer les soldats de la garnison, citoyens, bourgeois, natifs & habitans ; ceux qui seront atteints & convaincus des cas ci-dessus énoncés, seront punis comme perturbateurs du repos public, sans pouvoir espérer d'être compris dans aucune amnistie.

XLIV. Tous les articles contenus au présent réglement, auront à l'avenir force de loi, & ne pourront être susceptibles d'aucun changement, quel qu'il puisse être, que du consentement du Conseil-général, légitimement assemblé par les petit & grand-Conseil.

Et d'autant que *Sa Majesté très-chrétienne*, & les Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*, n'ont eu pour but, en accordant leur médiation à la ville de *Genève*, que d'y procurer parmi tous les ordres de cette République, une paix stable & durable; ils ont estimé convenable, pour prévenir le retour des troubles passés, & y assurer une tranquillité parfaite, d'accorder (sans toucher, ni préjudicier à l'indépendance & souveraineté de ladite République de Genève) la Garantie des articles ci-dessus énoncés, qui ont été réglés & arrêtés, savoir : de la part de *Sa Majesté très-chrétienne*, par le très-illustre & très-excellent Seigneur *Comte de Lautrec*, son Lieutenant-Général en la province de Guyenne, Maréchal de ses camps & armées, Inspecteur-Général d'Infanterie, & son Ministre plénipotentiaire, & de celle du Louable Canton de *Zurich*, par les illustres & magnifiques Seigneurs Représentans, *Jean Hoffmeister*, Bourguemaître, *Jean-Gaspar Escher*, Stadthalter; & de la part du Louable Canton de *Berne*, par les illustres & magnifiques Seigneurs représentans, *Isac Steiguer*, ancien Advoyer, & *Louis de Watteville*, haut-Commandant du pays de Vaud, & ancien Banderet, Plénipotentaires à l'effet de ladite médiation, lesquels promettent au nom de leurs maîtres, d'en garantir l'exécution, qui ne pourra se faire que de concert, & relativement à l'article XV, mentionné au présent réglement, ou au traité de Soleure, 1579, après avoir préalablement employés leurs bons & communs offices; lequel susdit traité continuera d'avoir force & valeur, dans toute sa teneur, comme par le passé, sans que le contenu au dit article XV, puisse y préjudicier en rien, ni en empêcher l'effet.

Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

Finalement, les deux Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne* se reservent les traités d'alliance & de combourgeoisie de 1558 & 1584, qu'ils ont avec la république de *Genève*.

Nous soussignés, Ministre de *Sa Majesté très-chrétienne*, & les Représentans des Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*, Médiateurs, ci-dessus mentionnés, en vertu de nos pleins-pouvoirs, mutuellement communiqués, avons réglé & arrêté les quarante-quatre articles contenus au présent réglement, ainsi que l'acte de garantie qui est ensuite, pour être observés & exécutés inviolablement. En foi de quoi, nous avons signé quatre exemplaires dudit réglement, auxquels nous avons apposé le sçeau de nos armes, après avoir réciproquement promis, que la ratification de *Sa Majesté*, & celle des susdits *Louables Cantons*, seront fournies en bonne & due forme, & échangées respectivement dans l'espace de trois semaines, à compter du jour de la signature du susdit réglement, ou plutôt s'il est possible; fait à Genève, ce septieme avril mille sept cens trente-huit.

(L. S.) Lautrect.
Jean Hoffmeister.
J. G. Escher.
Isac Steiguer.
L. de Watteville.

Assemblée du Conseil-Genéral.

Le jeudi, huitieme Maï 1738, en conséquence des délibérations prises en petit & grand-Conseil; le Conseil-général s'assembla dans le Temple de St. Pierre, suivant l'usage; les Représentans des Puissances médiatrices s'y trouverent. Mr *Calendrin*, premier Syndic, fit l'ouverture de cette Assemblée par le discours suivant.

Magnifiques & très-honorés Seigneurs.

Discours de Mr-Calendrin, *Premier Syndic, au Conseil-Genéral assemblé.*

„ Vos Seigneuries ont été convoquées extraordinairement pour „ leur communiquer l'ouvrage respectable de l'auguste médiation afin „ qu'elles y donnent leur sanction en statuant, qu'il sera inséré dans „ nos édits, pour nous servir de loi fondamentale & perpétuelle.

„ *Messeigneurs* du petit & du grand-Conseil, après en avoir ouï „ la lecture, l'ont accepté unanimement, avec les sentimens de la „ plus vive & la plus respectueuse reconnoissance; & c'est l'avis qui „ est présentement porté à *Vos Seigneuries*.

„ Nous ne pouvons, *Magnifiques Seigneurs*, qu'être infiniment sen„ sibles aux soins généreux que se sont donnés les très-illustres Mé„ diateurs, pour la consommation de cet ouvrage, si propre à rame„ ner au milieu de nous, la paix & la tranquillité, & à rendre no„ tre bonheur solide & durable.

„ Leur attention a été continuelle à chercher tout ce qui pouvoit „ contribuer au bien, à l'honneur de cet Etat, & leur ouvrage nous „ en fournit des preuves bien marquées. Qu'il est glorieux, & qu'il

„ est

Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

„ eſt avantageux pour nous que *Sa Majeſté très Chrétienne* ait bien voulu „ ſe reſſouvenir, que nous avons l'honneur d'être ſes alliés! qu'elle ait „ daigné, en cette qualité, nous regarder d'un œil favorable, & qu'un „ auſſi grand monarque ſe ſoit intéreſſé d'une maniere ſi particuliere, à „ notre conſervation, dans le tems que nos diviſions nous avoient mis ſi „ près de notre perte! Quelle ne doit pas être l'étendue de notre reconnoiſſan- „ ce, de la marque éclatante qu'il nous a donné de ſa protection & de ſa „ bienveillance Royale, par l'envoi d'un Miniſtre plénipotentaire, d'une „ naiſſance & d'un mérite ſi diſtingués, & dont les rares talens, & ſon „ application continuelle à ramener la paix au milieu de nous, ne nous „ ont rien laiſſé à deſirer?

„ Qu'il eſt heureux pour nous d'avoir de fideles alliés, qui, au mo- „ ment même de nos diviſions ſont accourus vers nous, pour tâcher de les „ pacifier & qui, pendant tout le tems de leur négociation, n'ont ceſſé „ de nous donner les preuves les plus fortes de leur affection invariable!

„ L'envoi qu'ils nous ont fait de leurs principaux magiſtrats, nous a „ convaincus du véritable intérêt qu'ils prennent à ce qui nous regarde; „ & nous avons fait une heureuſe expérience de leurs grandes lumieres, de „ leur ſagacité & de leur zele. Répondons, *Magnifiques Seigneurs*, „ à des diſpoſitions ſi favorables, par notre empreſſement à recevoir cet „ ouvrage. Nous ne pouvons mieux leur en marquer notre reconnoiſſan- „ ce, qu'en y apportant de notre côté, toutes les diſpoſitions néceſſaires „ pour une ſincere réunion. Banniſſons de nos eſprits & de nos cœurs, „ tout ſentiment d'animoſité & de méſintelligence. Uniſſons nous par des „ liens de charité, & faiſons reconnoître parmi nous, une confiance re- „ ciproque, ſi utile à notre conſervation & à notre bonheur.

„ Soyez perſuadés *Magnifiques Seigneurs*, que notre unique occupa- „ tion ſera de penſer à tout ce qui poura intéreſſer le bien de notre chere „ Patrie, & à maintenir notre conſtitution & nos édits, tels qu'ils vont „ être établis par *vos Seigneuries*. Avec de tels ſentimens, nous avons „ lieu de nous promettre votre confiance, qui eſt abſolument néceſſaire „ pour l'exercice de nos emplois. Nous la demandons à *vos Seigneu-* „ *ries*, avec toute l'ardeur dont nous ferons tout ce qui dépendra de nous, „ pour y répondre.

„ Ce que nous avons deja appris des ſentimens de *vos Seigneuries*, „ nous perſuade, que ce jour ſera heureux pour nous, & qu'il aſſurera „ notre bonheur, notre tranquillité & notre état, en fixant pour jamais notre conſtitution" Et adreſſant la parole au *Comte de Lautrect* & aux Repré- ſentans de *Zurich* & de *Berne*, qui etoient dans le Conſeil, il dit: „ C'eſt „ aux ſoins généreux de *votre Excellence*, & à ceux de *vos Excellences*, „ Illuſtres & magnifiques Seigneurs, que nous ſommes redevables d'une „ ſi precieuſe faveur. Recevez les témoignages de notre reſpectueuſe „ reconnoiſſance. Soyez perſuadés, que nous transmettrons à notre poſ- „ térité la plus reculée, les ſingulieres obligations que nous vous en avons. „ Agréez auſſi nos juſtes remercimens, de ce que *Vos Excellences* ont „ bien voulu honorer de leur préſence, cette Souveraine aſſemblée, & „ y être témoins de l'empreſſement que tous les ordres de cet Etat auront

Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

„ à accepter avec reconnoissance, l'ouvrage qu'elles viennent de con-„ sommer, & qui, en calmant nos agitations rétablira parmi nous, la „ paix si longtems souhaitée.

„ Veuille le Souverain Protecteur des Etats, éloigner à jamais de nous, „ ce qui pourroit rapeller nos divisions passées; & qu'il lui plaise de „ faire tourner à notre avantage, la délibération de *vos Seigneuries*, & „ de répandre sur cet Etat ses plus précieuses bénédictions, en y faisant „ régner à jamais l'union & la concorde. C' est ce qui sera toujours, „ *Magnifiques Seigneurs* l'objet de nos vœux les plus ardens.

Après le discours de Mr. *Calendrin*, on fit à haute voix la lecture du Réglement rapporté ci dessus qui avoit déja été communiqué aux grand & petit Conseils; & lu aux quatre régimens de la bourgeoisie, qui s'étoient assemblés; le premier, chez le Comte de *Lautrect* le second, chez Mrs. de *Zurich*; le troisieme, chez Mrs. de *Berne*, & le quatrieme, chez le Résident de *France*; où ils se rendoient par cinquante à la fois. Après la lecture en Conseil-général, quatre secrétaires *ad actum*, choisis sur le champ par Mr. le premier Syndic, dont deux étoient du Conseil des deux cens, & les deux autres du corps de la bourgeoisie, recueillirent les suffrages, dont la pluralité fut pour l'approbation; c'est-à-dire, que d'environ 1300, il n'en manqua que 39. Dès que chacun eût vôté, les cloches de la ville sonnerent toutes. Une demi-heure après, on se rendit à l'Eglise, pour remercier Dieu, de la paix qu'il lui avoit plû leur donner. On avoit composé une priere relative à la solemnité de ce jour. Le service divin fini, on fit trois décharges consécutives de 60 canons des remparts, la reconciliation parut générale & sincere. Les citoiens des deux partis se donnerent, dès ce jour-là, mille marques d'amitié. Son Excellence le Comte de *Lautrect*, traita à diner le magnifique Conseil.

Les Magistrats déposés ou bannis remercient les Ministres médiateurs.

Les Magistrats déposés par le décrêt du 6 Décembre 1734; & rappellés & réintégrés dans leur honneur, par l'article XXXIX, du Code de pacification, furent remercier les médiateurs, & le Comte de *Lautrect* les retint à dîner. Le Conseil d'en bas, ou des 34, que les bourgeois avoient établi, fut supprimé, & les compagnies bourgeoises dissoutes, en conséquence de l'article XXVI. Le Conseil donna part de cette heureuse pacification à toutes les Puissances qui s'intéresserent pour la République:

La lettre suivante aux Etats-Généraux, donnera une idée des autres qui étoient les mêmes; *mutatis mutandis*.

TRES-HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS,

Lettre des Genevois aux Etats Généraux.

L'intérêt particulier que vos hautes Puissances ont bien voulu prendre à nos dissensions intérieures, & qu'elles ont eu la bonté de nous témoigner de la maniere la plus affectueuse, nous engage d'avoir l'honneur de les informer qu'elles ont été heureusement terminées par la médiation de sa Majesté tres-Chrétienne & des Louables Cantons de Zurich & de Berne.

Nous avons accepté, de même que toute notre bourgeoisie, avec les sentimens de la plus respectueuse reconnoissance les reglemens qui nous ont été proposés, dont les articles ont paru très propres à ramener au milieu de nous la paix d'une maniere solide & durable, & à prevenir les malheurs dont nous avons été affligés par nos précédentes divisions. Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1763

Nous prions vos hautes puissances, d'agréer les assurances de notre vive et respectueuse reconnoissance, de la part qu'elles ont bien voulu prendre à nos malheurs, & nous espérons qu'elles voudront bien entrer dans la joie & la consolation que notre réunion nous a procuré.

Nous regarderons, Très-Hauts & Très-Puissans Seigneurs, comme une faveur partuculiere, si vos Hautes-Puissances veulent bien, comme nous les en prions, continuer à nous honorer de leur précieuse bienveillance, que nous ferons tous nos efforts de mériter par notre profond respect & notre attachement inviolable.

Nous faisons les vœux les plus ardens pour la conservation & prospérité de vos Hautes-Puissances, & nous prions Dieu qu'il continue à répandre les plus précieuses bénédictions sur votre florissante République, pour le bonheur de vos peuples & de la Religion protestante, dont elles sont de puissans Protecteurs. Nous sommes très respectueusement, Très-Hauts & Puissans Seigneurs, de vos Hautes-Puissances, les tres-humbles & très-obeissans serviteurs, Les Syndics *&* Conseil, de Genève *le* 14 *Mai* 1738.

Voici la Réponse que les Etats-Généraux des Provinces Unies y firent.

Messieurs.

Nous venons de recevoir votre lettre du 14 *de ce mois. Les idées favorables & vraies que vous vous étes formées de nos sentimens pour votre République, & que vous nous faites connoître par des expressions si obligeantes, nous ont fait un tres-grand plaisir. Véritablement nous nous sommes toujours intéressés par amitié à tout ce qui vous regarde: les malheurs des derniers troubles de votre Etat nous ont fait une sensible peine; mais, à proportion que nos inquiétudes ont été grandes nous nous réjouissons maintenant de l'heureux effet qu'a produit la médiation de S. M. T. C. & des Louables Cantons de Zurich & de Berne, & dont vous avez la bonté de nous communiquer l'agréable nouvelle. Nous admirons la sagesse de ceux qui ont travaillé au pénible ouvrage de ramener la paix & la concorde parmi un peuple divisé & fortement agité, & qui ont trouvé le moyen d'y réussir Nous ne louons & n'approuvons pas moins la prudence de vos Seigneuries & de toute votre Bourgeoisie, d'avoir accepté promtement, & avec une respectueuse reconnoissance; les reglemens qui leur ont ont été proposés pour une union si nécessaire & si desirée.* *Réponse des Etats-Généraux aux Genevois.*

Nous vous félicitons de tout notre cœur de cet heureux succès & nous participons de toute notre affection, en qualité de véritables amis; à la juste joie que vous ressentez d'un événement si avantageux. Que le Tout-Puissant, qui a disposé les esprits & les cœurs à cette heureuse réunion, veuille les y

Sect. IV. *Histoire de Genève. 1603-1768*

confirmer, & rendre la paix & la tranquillité qui viennent d'être rétablies, parfaites & durables de plus en plus. Dieu veuille aussi par sa bénédiction, combler votre République & votre Gouvernement de toute sorte de prospérité à laquelle nous prendrons toujours part: ce seroit pour nous une grande satisfaction, si nous pouvions y contribuer en quelque maniere, pour vous convaincre de notre sincere affection & amitié pour votre République, & de notre parfaite estime pour vos personnes & pour votre gouvernement. Nous sommes; &c.

Par ce Réglement de pacification, la tranquillité parut alors rétablie dans cette République. Ce calme, toutefois, n'étoit rien moins qu'inaltérable, & quelques précautions qu'on eut prises pour le rendre permanent, il fut encore troublé en 1763, par le même sujet, qui, trente ans auparavant avoit causé tant de désordres, comme nous le verrons.

Dessein pretendu de la France sur la liberté de Genève.

Mais pour observer l'ordre chronologique, nous devons parler des risques que courut la République avant cette époque. Dans la derniere guerre d'Italie, où le Roi très-Chrétien se trouva engagé à soutenir les intérêts du Prince de Parme, peu s'en fallut que la liberté des Genevois ne fut sacrifiée à l'ambition de la France, s'il en faut croire les bruits qui coururent dans plusieurs Cours étrangeres. On prétend que S. M. T. C. avoit promis au Roi de Sardaigne de le mettre en possession de Genève, s'il vouloit joindre ses troupes à celles de la France & de ses alliés. L'activité & la vigilance du Ministre Anglois, eurent bientôt découvert ce projet. Aussi-tôt que les Genevois en furent instruits, ils reclamerent le secours des Cantons Suisses, qui se tinrent prêts à remplir leurs engagemens envers la République son alliée. Déja même ils étoient convenus avec elle du signal pour répandre l'alarme en cas d'attaque; & il est vraisemblable que les Genevois ne durent cette fois-ci la conservation de leur liberté & de leur indépendance, qu'à la nature de ces préparatifs.

Les Hollandois encore s'intéresserent vivement en faveur des Genevois; & les Etats-Généraux reprocherent, dit-on, au Cardinal de Fleuri, des vues si étranges, après l'intérêt que ce Ministre avoit pris à la pacification des troubles civils de cette petite République. Le Cardinal nia le fait. Que ce projet ait existé, ou non, la France paroît s'être toujours fait gloire depuis ce temps & auparavant d'être le soutien & le boulevart de la liberté des Genevois. Et à présent le Roi de Sardaigne est si éloigné de prétendre à quelque empire sur leur ville, qu'en 1741. Sa Majesté desirant de terminer tous les différens qui avoient subsisté entre la Savoie & Geneve, il y eut, à cet effet, plusieurs conférences tenues à Berne entre le Comte de Viry, pour lors Ministre du Roi auprès du Corps Helvétique, & les députés des Louables Cantons de Zurich & de Berne & en 1754, ces différens furent heureusement terminés par un traité, où la République de Genève est reconnue, de la maniere la plus positive, pour un Etat absolument libre & independant. Elle a été ainsi reconnue en cette qualité, dans plusieurs autres traités avec le Roi de France. Voici la teneur de celui qu'elle conclut en 1754, avec le

Traité entre le Roi de Sardaigne & la République 1754.

Roi de Sardaigne, ſuivant le projet concerté, entre Mr. Foncet, Baron de Montallieur, Conſeiller d'etat de S. M., & Mr. Muſſard, Conſeiller d'etat, Syndic de la République.

„ Les différens qui ſubſiſtent depuis long-tems entre la Savoie & Genève, ayant donné lieu à diverſes Puiſſances amies, & particulierement aux Louables Cantons de Zurich & de Berne, de marquer un deſir ſincere de les voir terminer par un arrangement propre à étouffer en même tems tout germe de difficulté pour l'avenir, & Sa Majeſté ayant voulu condescendre à ces vues, & qu'on tint à ces fins des conférences ſur le plan qui avoit été propoſé de la part deſdits Louables Cantons, les Commiſſaires ſouſſignés dûment autoriſés de part & d'autre, en vertu des Pleins-pouvoirs qu'ils ſe ſont reſpectivement communiqués, & qui ſeront inſérés ci après, ont conclu & arrêté les articles ſuivans.

I. Pour faire ceſſer toutes les difficultés qui naiſſent de la ſituation & de la nature des terres & fiefs poſſédés par la Seigneurie de Genève, dans les Bailliages de Ternier & Galliard, il ſera procédé, tant par voie de partage que d'échange, à la limitation des territoires dont il s'agit, de la maniere & aux conditions ci après.

II. La banlieue de Genève du côté de Galliard, déja limitée par le ruiſſeau de Seme, dès ſon embouchure dans l'Arve, jusqu'au pont de Chênes, continuera jusqu'au pont Bochet, d'où la limitation prendra enſuite par le chemin tendant à Miolans, & de-là au Lac, ſuivant la forme du plan topographique & du verbal ſigné à double, faiſant partie du préſent traité.

III. Les villages de Gy & de Sionnet, avec les territoires figurés ſur le même plan, & plus particulierement déſignés par le verbal qui y eſt relatif, ſeront unis & incorporés au mandement de Juſſy.

IV. Du côté de Ternier, S. M. cede à la ville & République de Genève, le terrein qui lui appartient à la rive gauche de la riviere d'Arve, de la maniere tracée par le plan ſuſdit, qui laiſſe du côté de Savoie toutes les maiſons de Carouge, par une ligne tirée dès le bord de ladite riviere, juſqu'au chemin qui conduit de-là au Creſt des morts, lequel chemin ſervira enſuite de limites; & de-là ſera tirée une ligne droite juſqu'au Rhône, entre la Batie & St. George, comme ſera plus particuliérement expliqué dans ledit verbal; à la charge, qu'excepté le corps de garde exiſtant au bout du pont d'Arve, tous les bâtimens, qui ſont dans ce territoire, y compris celui de Vernets, ſeront démolis & raſés aux fraix de la Seigneurie de Genève, dans le terme d'une année, ſans qu'on puiſſe à l'avenir y rien bâtir de nouveau.

V. La République retiendra encore les villages de Cartigny, la Petite-Grave, Epaiſes & Paſſeiry avec leurs territoires, depuis le grand chemin tendant de Genève à Chancy, juſqu'au Rhône, ſuivant la forme du plan & verbal auxquels on ſe rapporte.

VI. Dans les lieux & territoires ci-devant exprimés, Sa Majeſté, pour elle & ſes ſucceſſeurs quelconques, cede à perpétuité à la République de Genève tous droits de ſouveraineté & autres qui peuvent lui appartenir, ſans exception ni reſerve.

VII. Réciproquement, la dite République cede à sa Majesté & à ses successeurs, tous les droits qui peuvent lui appartenir, sans exception & à quelque titre que ce soit, hors des limites & territoires susdits, tant dans lesdits Bailliages, que dans le Duché de Savoie, sous la réserve toutefois de Chancy, & Avully & du mandement de Jussy, duquel sera encore démembré en faveur de Sa Majesté, le territoire des Etôles & Grange-Veigy, jusqu'au Nant de Juerrant qui sera désormais le confin dudit mandement du côté de Chablais, & sera procédé à la limitation de ces territoires reservés, par les Commissaires respectifs qui seront chargés de l'exécution de celles dont on est convenu par ce traité.

VIII. Dans les cessions portées par l'article précédent, sont compris tous les droits dont ladite Ville & République jouit, à quelque titre que ce puisse être, hors des territoires qu'elle acquiert, ou conserve par ce traité, & entr'autres, ceux de jurisdiction, fiefs, dîmes, & autres revenus quelconques, sous les reserves portées par le verbal susdit, & sans préjudice de la validité des actes passés par la dite République, au sujet des terres & droits par elle cédés, & des jugemens rendus en contradictoires & passés en force de jugé.

IX. Tous chemins, sentiers, ruisseaux, ou ponts, qui, par le présent réglement, pourroient être regardés comme limitrophes, seront de l'entiere souveraineté de Sa Majesté.

X. Le Roi fera remettre à la République, lors de l'échange des ratifications du présent traité, un Acte en bonne forme, portant cession des droits de fiefs, dixmes & autres revenus, que l'ordre des Saints Maurice & Lazare, soit la Commanderie de Saint Jean, possede dans Genève & son territoire, de la maniere qui sera plus particulierement expliquée par ledit Acte.

XI. Tous les titres terriers & documens, concernant les choses respectivement cédées, seront remis de bonne foi, le plutôt que faire se pourra, de même que ceux pui peuvent intéresser les sujets du Roi.

XII. Les habitans des lieux réciproquement cédés, pourront, pendant le terme de vingt-cinq ans, continuer, comme par le passé le libre exercice de leur Religion & en faire les fonctions dans les églises, ou temples voisins, & celui de Bossey sera conservé avec ses dépendances, pendant le même terme, pour la commodité & l'usage de ceux qui professent la Religion protestante sous Saleve. Ces mêmes habitans auront pendant ce terme la liberté de se retirer sans obstacles, ni payement de finances, avec leurs effets, & le prix de leurs biens, s'ils ont occasion d'en faire vente. A défaut, il leur sera loisible, après ledit terme, de les conserver, en les faisant cultiver par des personnes de la Religion permise dans l'Etat où ils seront situés.

XIII. Pour donner à la République des preuves de la même bienveillance qu'elle a éprouvée des royaux prédécesseurs de S. M. le Roi consent que ceux qui sont, ou seront citoyens, ou bourgeois de Genève, ne puissent, non plus que leurs serviteurs, ou domestiques, être inquiétés pour cause de Religion; pendant qu'ils sejourneront

dans leurs maisons & biens situés en Savoie, à la charge toutefois de ne point dogmatiser & de n'y faire leur habitation principale.

XIV. Par une suite de ses favorables dispositions pour les citoyens & bourgeois susdits, S. M. veut bien encore qu'ils demeurent, comme par le passé, exempts de toutes tailles, contributions, levées de grains, impôts, rations, décimes, & de toutes autres charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour les biens appellés de l'ancien dénombrement, de même que pour ceux qui leur appartiennent actuellement dans tous les lieux que Genève cede par ce traité, ou qui sont de la mouvance des fiefs de Jussy, Peney, Saint-Victor & Chapitre, de tous lesquels biens sera dressé un cadastre particulier, après la vérification qui en sera faite de la maniere expliquée par le verbal joint au présent traité.

XV. Il y aura liberté réciproque de commerce; & à l'égard du sel nécessaire pour le mandement de Jussy & les villages qui appartiennent à Genève, du côté de Ternier, on pourra le transporter comme par le passé, sur le territoire de Sa Majesté, sans y commettre abus: il sera de même loisible aux finances & gabelles de S. M. de faire passer, ou entreposer leurs sels dans la ville de Genève & son territoire, sans payement d'aucun droit.

XVI. Sa Majesté accorde en outre, tant pour les officiers de Genève, que pour la translation des prisonniers, passage par le chemin tendant du Pont-Bochet à celui de Choulez, & de-là à Jussy.

XVII. Au moyen des arrangemens portés par ce traité, & par le verbal qui en fait partie, toutes autres prétentions, de quelque nature qu'elles puissent être, demeurent, sans exception, éteintes & anéanties de part & d'autre à perpétuité.

XVIII. Les présens articles, de même que le contenu audit verbal, seront ratifiés par le Roi & la République de Genève.

Fait & arrêté en vertu des Pleins-pouvoirs susdits, entre nous Commissaires susnommés.

Ce traité fut signé à Turin, le 3 de Juin, & les ratifications échangées le 18 du même mois.

Revenons aux nouveaux troubles de 1763 que nous avons annoncés ci-dessus.

Article concernant l'Election des Syndics.

L'article III, du Réglement de 1738, confirme au peuple l'ancien droit de rejetter d'une maniere indéfinie, le total, ou une partie des huit sujets présentés pour le Syndicat. Le même article donne au choix du peuple la plus grande étendue, & ce choix libre, a été constamment si illimité, que, quoique par les loix fondamentales, les Syndics ne puissent être pris que dans le Conseil des Vingt-cinq, il est arrivé plusieurs fois, qu'on a élu des Syndics du Conseil des deux cens, ce qui paroit prouver combien le droit du peuple à cet égard a toujours été respecté. Cette election se faisant tous les ans, il peut arriver quelque fois que le peuple ayant, ou croyant avoir des mécontentemens du Conseil des Vingt-cinq, rejette indéfinitivement tous les sujets de ce Conseil qui lui sont proposés; & alors, il n'y a aucune loi qui l'oblige d'élire des Syndics, puisqu'au contraire, la constitution pa-

Sect. IV. Histoire de Genève 1603-1768

roit l'en dispenser par ces expressions: *Si non qu'il advient qu'il ne les eut pour agréables, auquel cas il sera en liberté de refuser tant le nombre total qu'une partie.* Il paroît donc évident, que dans aucun cas, on ne peut légalement forcer le Conseil-général à faire des Syndics que la loi le dispense de faire. C'est à quoi cependant les Conseils des deux-cens & des vingt-cinq, voulurent contraindre les citoyens en 1738; & ce fut à la suite des dissenssions suscitées en partie au sujet de cette prétention, que fut fait ce réglement, qui, rappellant la loi constitutive, confirmoit au Conseil-général la faculté de rejetter en tout, ou en partie, les sujets présentés pour l'Election au Syndicat. Il semble que l'objet de ce réglement, a été de laisser, conformément au vœu de la constitution, entre les mains du peuple, une balance éternelle contre les pouvoirs des Conseils; pouvoirs, qui, sans cela, s'étendroient jusqu'à la souveraineté, dont le peuple a seul le droit d'exercer les fonctions. Mais, il ne paroît pas que l'intention de ce même réglement ait été de supprimer cette balance, aussi-tôt que le Conseil-général cesseroit de trouver dans le petit-Conseil des sujets pour le Syndicat. Tel cependant parut être, vers 1763, le dessein des Conseils des deux-cens & des vingt-cinq; & ce projet, apparent ou réel, causa les plus grands troubles dans Genève, des desordres, des agitations, qui penserent entraîner la ruine totale de ce gouvernement. Au sujet de l'admission de quelques particuliers au droit de bourgeoisie, il avoit été présenté des mémoires au Conseil des vingt-cinq, & ces mémoires n'avoient pas été accueillis: on avoit fait des représentations, & elles avoient été rejettées; ensorte qu'il n'en fut parlé, ni au Conseil-général, ni vraisemblablement au Conseil des deux-cens. Offensés de ce procédé, les citoyens se plaignirent, & leurs plaintes ne furent point écoutées. Cette contestation n'étoit déja que trop vive, lorsque les magistrats, excités par le zele, plus intolérant que discret des Ministres de l'Evangile, firent brûler par la main du bourreau, les ouvrages de M. J. J. Rousseau, qui avoit écrit pour instruire, proposer ses opinions, que l'on devoit combattre avec les mêmes armes, & dont il étoit plus qu'absurde de faire brûler les écrits, quelque généralement établi que soit ce ridicule usage, également opposé aux regles de la saine critique, & aux regles encore plus respectables de la saine raison. Mr. Rousseau, Citoyen de Genève ulcéré de voir ses ouvrages traités aussi barbarement dans sa patrie, que ses talens illustrerent, renonça fierement à son droit de bourgeoisie, bien assuré qu'il n'y avoit en Europe que les gouvernemens abrutis par le cagotisme, & dégradés par les fanatiques fureurs de l'inquisition, qui ne s'empresseroient point de le recevoir au nombre des citoyens les plus distingués. Peu content de s'être arraché du sein de sa patrie, ingrat en cette occasion, & croyant devoir au Public compte de sa conduite, il justifia ses écrits, & montra dans un ouvrage publié sous le titre de *Lettres écrites de la Montagne*, combien devenoit oppressive à Genève, la puissance de la Magistrature, liguée avec l'intolérance Ecclésiastique, M. R. avoit des amis dans cette ville & beaucoup d'ad-

Constitution de 1568.

Dispute nouvelles 1763.

Plaintes des Citoyens & Bourgeois.

Rigueur des Magistrats Genevois contre M. J. Rousseau.

Sect. IV. Histoire de Genève 1603-1768

d'admirateurs. Les Magiſtrats & les Miniſtres répondirent avec amertume aux *Lettres écrites de la Montagne*, & aux bourgeois qui ſoutenoient leur concitoyen opprimé. Les Magiſtrats ne crurent pas compromettre leur dignité par des écrits polémiques; mais ils rendirent le jugement le plus ſévere contre les livres de M. Rouſſeau, & lancerent un décret contre ſa perſonne. Quelque vivement irrités que furent les bourgeois, ils ſe contenterent de repondré ſur le ton le plus modéré, mais avec beaucoup de force, de raiſon & de preuves, aux *Lettres écrites de la Campagne* publiées contre les *Lettres écrites de la Montagne*: la modération des bourgeois, défenſeurs de M. Rouſſeau, étoit d'autant plus louable, que la déclaration des Magiſtrats étoit violente, & injurieuſe au Philoſophe Genevois: en effet, dans cette *déclaration* du 12 février 1765, les Magiſtrats, ou celui qui leur prêtoit ſa plume, diſoit pour eux. „ Meſſeigneurs ont vu avec indignation „ l'affreux tiſſu de calomnies répandues contre divers ordres de l'Etat, „ & particuliérement contre le petit-Conſeil, dans un livre intitulé „ *Lettres écrites de la Montagne*, par J. J. Rouſſeau. On y préſente la „ patrie comme gémiſſante ſous l'oppreſſion; le Conſeil y eſt dépeint com„ me un amas de tyrans, marchant au pouvoir ſuprême, dès le commen„ cement de la République, tantôt ſervilement, tantôt avec audace, „ au gré de leurs vues, ou des circonſtances; exerçant le plus dur „ deſpotiſme; détruiſant la liberté qu'il devoit défendre, érigeant une „ inquiſition d'Etat à faire frémir: rendant contre des citoyens des ju„ gemens injuſtes, & même atroces, que l'on ne ſauroit nombrer... Le „ Conſeil Supreme a dédaigné de flétrir ces imputations atroces par „ les voies de la juſtice *trop diſproportionnées à leur énormité*, dé„ menties par la paſſion même qui les a produites, &c." A la ſuite de ces véhémentes déclarations, les Magiſtrats proteſtent qu'ils étoient réſolus, puisque les citoyens ſembloient leur avoir ôté leur confiance, de ſe démettre de leurs dignités mais, continuent-ils; „ Enfin, la „ Providence a daigné diſſiper ce ſombre nuage. Que l'ennemi de no„ tre bonheur cherche à décréditer les témoignages que le Conſeil s'é„ toit rendu à lui-même! Ils ont été hautement juſtifiés. Les Citoyens „ & Bourgeois ſont accourus confirmer les aſſurances de leur reconnois„ ſance envers les *Peres de la Patrie*.... Les coups, qu'une main ac„ coutumée (la main de M. J. J. Rouſſeau) à ne rien reſpecter, a tenté „ de porter à la Religion, les flétriſſures qu'elle voudroit imprimer à „ notre ſainte Réformation, les fauſſes & indignes couleurs ſous leſquel„ les elle n'a pas craint de repréſenter ſes Miniſtres, les ont accablés de „ douleur, mais n'ont pas épuiſé leur patience vraiment Chrétienne, „ &c. &c". Ce qu'il y avoit de plus vrai, c'eſt que cette douleur n'avoit pas épuiſé les épithetes inſultantes. Après avoir accablé ſous ce tas d'invectives M. J. J. Rouſſeau, on annonça à la fin de cette piece la ceſſation du trouble, & le rétabliſſement de la concorde; promeſſe que l'événement juſtifia ſi peu, que quatre jours après, le 16 du m me mois de Février, parut cette repréſentation modérée & très-ferme des citoyens & bourgeois, qui, après avoir déclarés qu'ils ne ceſſent point d'hon[illegible]

Les Citoyens le défendent.

Déclaration des Magiſtrats 1765.

Réponſe modérée & ferme des Citoyens & Bourgeois.

SECT. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

leurs Magiſtrats & de les reſpecter, perſiſtent néanmoins, dans leurs plaintes, au ſujet du jugement rendu contre les Livres de M. J. J. Rouſſeau, & au ſujet du décret prononcé contre ſa perſonne; ils perſiſterent à demander que perſonne ne fut emprisonné d'office, ſans avoir été auparavant mandé, examiné & interrogé par l'un des Syndics, pour ſavoir ſi la peine de priſon doit, ou ne doit pas avoir lieu; ils déclarerent qu'ils perſiſtoient dans leur réſolution concernant les jugemens rendus par des Tribunaux ſans Syndics, & la néceſſité d'aſſembler le Conſeil-général pour concilier la loi fondamentale de l'État au ſujet de la préſidence des Syndics, avec la loi des récuſations. Cette déclaration, qui n'annonçoit rien moins que la ceſſation des troubles, promiſe quatre jours auparavant, ranima la diſpute, & prépara à de nouvelles diſſenſſions. Cependant le tems de l'élection arrivé, les bourgeois aſſemblés en Conſeil-général ſuivant l'uſage, rejetterent tous les ſujets preſentés pour le Syndicat: on fit une ſeconde ligne d'élection, & les citoyens s'obſtinerent à refuſer tous les membres du Conſeil des vingt-cinq. Cette rejection irrita le Conſeil des deux-cens; on murmura de part & d'autre; la diſpute s'échauffa; les citoyens ſe diviſerent; & l'on craignoit les plus grandes calamités, lorſque quelques particuliers, & ſur-tout les deux Conſeils des deux-cens & des vingt-cinq, propoſerent, non des moyens de conciliation, ce qui eût été ſans doute le parti le plus ſage, mais de prendre pour Médiateurs de ce différend, le Roi de France avec les Cantons de Berne & de Zurich; Puiſſances, qui, déja médiatrices dans la même conteſtation, s'étoient rendues garantes du Réglement de 1738. Le Roi de France, agréant la médiation, chargea le Chevalier de Beauteville, ſon Ambaſſadeur auprès du Corps-Helvétique, d'aller à Genève, travailler avec les Députés des Cantons de Zurich & de Berne, M. M. de Keſſiken, Heidegger, Sinner & Augspourguer: mais quelle apparence y avoit-il que les Miniſtres plénipotentiaires de ces Puiſſances médiatrices prononçaſſent, attaché comme ils l'étoient, l'un au pouvoir d'un ſeul, les autres à l'autorité de Sénats en qui réſide le ſuprême pouvoir, quelle apparence, diſons-nous, que ces Miniſtres prononçaſſent en faveur de la liberté des citoyens, contre les prétentions des Conſeils de Genève. D'ailleurs, par la maniere dont ces mêmes Puiſſances s'étoient déclarées en 1738, pouvoit-on préſumer que changeant d'opinion & de ſyſtême, elles abandonnaſſent leurs idées ariſtocratiques pour décider en faveur du peuple? Quoiqu'il en ſoit, à peine ces Miniſtres étoient entrés en conférence, que les bourgeois de Genève, allarmés du jugement de médiation dont ils étoient menacés, & qu'ils prévoyoient devoir être inévitablement défavorable aux droits & à la liberté dont ils avoient été jusqu'alors en poſſeſſion, ſe hâterent de faire préſenter au Miniſtre de France, ainſi qu'aux Sénats des deux Cantons, & de publier un mémoire, dans lequel, après avoir déclaré que leur intention n'avoit jamais été de ſe ſouſtraire aux effets de la garantie que les Puiſſances médiatrices accorderent en 1738 à la République, ils prouvoient que l'unique objet de cet acte de garantie ayant été de procurer l'exécution du reglement qui

Nouveau différend ſur l'Election des Syndics.

Conférence des Miniſtres des Puiſſances Médiatrices.

Mémoire de Citoyens de Genève.

fut fait alors, l'intervention des Puiſſances garantes, faite fort mal à propos par les Conſeils des deux-cens & des vingt-cinq, n'auroit pû être requiſe légalement, que dans le cas où l'édit de 1738 auroit reçu quelque atteinte dans ſon exécution. En effet, ajoutoient-ils, les Syndics & le Conſeil des vingt-cinq étant chargés ſeuls de l'exécution de toutes les loix, ils n'euſſent été fondés à recourir aux garants, qu'autant que les citoyens ſe feroient oppoſés à cette exécution, ou qu'ils l'auroient empêchée: ils y montroient par une ſuite non interrompue de faits, que tous les actes de la Puiſſance exécutrice avoient été exécutés ſans éprouver aucune ſorte d'obſtacle. Dans ce Mémoire rempli d'excellentes raiſons, & où les preuves paroiſſent être de la plus grande évidence, les citoyens & bourgeois avertis que les Plénipotentiaires s'occupoient principalement à l'election des Syndics, démontroient, que, bien loin d'y avoir eû aucune ſorte de conteſtation ſur cet objet, ſoit dans la République, ſoit devant les Puiſſances garantes, le Conſeil des vingt-cinq avoit lui-même reconnu par cinq actes publics & reçus, le droit du Conſeil-général à cet égard, & que la République entiere étant d'accord ſur ce point de conſtitution que les Syndics ne peuvent être pris que du Conſeil des vingt-cinq; elle eſt également d'accord ſur cette autre loi fondamentale, que le corps des citoyens, ou Conſeil-général & ſouverain, n'eſt point obligé d'élire de nouveaux Syndics, tant que les ſujets qui lui ſont préſentés ne lui ſont pas agréables. De ce raiſonnement, les Repréſentans concluoient que c'étoit très-mal à propos que le Conſeil des vingt-cinq ſollicitoit un jugement des Puiſſances garantes: „ Et qui, diſoient-ils, le croira ſollicité ce jugement? tandis qu'il a été dans l'impoſſibilité de produire, ni à nous, „ ni à ces Puiſſances mêmes aucun objet de jugement, tandis qu'il n'a „ contre nous aucun procès réel, ni poſſible; tandis qu'il eſt d'accord „ avec tous les ordres de l'Etat, ſur le droit qu'a le Conſeil-général d'élire". Ce n'étoit donc point, concluoient les citoyens, un jugement qu'il falloit ſolliciter; c'étoit une voie d'accommodement qu'il falloit chercher: accommodement, qui ſeul peut aſſurer à la République un état légal & heureux. „ Il fait „ une élection légale de nouveaux Syndics, c'eſt-à-dire, une élection libre, par la faculté conſervée au Conſeil-général d'élire, ou de ne pas élire. „ Il n'eſt pour cela qu'une voie: elle eſt indiquée par la conſtitution. Que le „ Conſeil des vingt-cinq tente de ſe rendre agréable au Conſeil-ſouverain: le moyen lui en eſt connu. Qu'il ſe prête à chercher une ſage „ conciliation. Que ſi le Conſeil des vingt-cinq deſire que le Conſeil-„ général ſe départe de ſon droit immémorial de refuſer d'élire: de cette unique balance du peuple, pour le maintien de laquelle les citoyens „ auroient éternellement en main ſes propres reconnoiſſances & celles de „ tous les ordres de l'Etat, il en ſait encore le moyen. Il peut déterminer ce ſouverain Conſeil à s'en départir, en lui propoſant des équivalens convenables, &c". Ce mémoire, qui renfermoit les preuves les plus convaincantes des privileges & des droits des citoyens, fut fort mal accueilli par le Conſeil des vingt-cinq, qui n'y fit qu'une répon-

Sect. IV. *Hiſtoire de Genève 1603-1768*

Raiſons des Citoyens.

Uſurpations d'autorité attribuées au Conſeil des vingt-cinq.

SECT. IV. Histoire de Genève 1603-1768

1661.

vague, & plus mal encore, par les Puissances médiatrices, qui parurent n'y faire aucune attention.

Les citoyens publierent encore plusieurs manifestes, ou apologies de leur conduite Nous en rapporterons ici deux seulement, pour une plus ample instruction de cette affaire, & pour ne laisser rien à desirer au lecteur.

Apologie de la rejection du Projet de la Médiation.

„ Si par le Réglement de 1738, le peuple n'avoit pas, contre les „ pouvoirs des Conseils, une balance éternelle, mais une balance qui „ devoit périr, dès qu'il cesseroit de trouver, dans le *petit-Conseil* des „ sujets pour le Syndicat qui lui fussent agréables, il avoit le droit de „ refuser d'élire, & d'aspirer à une balance équivalente & nouvelle.

Que le peuple eût le droit de refuser tous les sujets présentés, cela est demontré par la loi, qui dit: (*Edits politiques* pag. 5) *Le Peuple ... élira quatre Syndics.... sinon qu'il advint qu'il ne les eût pour agréables, auquel cas, il sera en liberté de refuser, tant le nombre total qu'une partie &c.* „ Loi qui n'a jamais été abrogée, qui est même répétée „ dans le réglement de 1738, Art. III, §. 2, lequel confirme au peuple, „ l'ancien droit de rejetter d'une maniere indéfinie, le tout, ou la partie des huit sujets présentés. Cet article du réglement n'est qu'un „ abrégé de la loi de 1568. Il rappelle cette loi, en répétant ce qui en „ fait l'essence dans les mêmes termes.

„ Cette loi donne donc au choix du peuple toute l'étendue imaginable, & on ne peut pas même dire, que le droit qu'avoit le peuple „ à un choix illimité ne s'est jamais exercé, puisqu'il est de fait qu'on „ a élu des Syndics du Deux-cens. Le peuple a donc pour lui ce droit „ & l'exercice de ce droit.

„ Nos adversaires disent, *que la Loi, que les Syndics ne pourront être pris que dans le Conseil des Vingt-cinq modifie ces deux premieres*". „ Sans contredit, cette derniere loi modifie les deux premieres; & elle „ enleve clairement au peuple le droit illimité de se choisir des Syndics „ sur toute la généralité des citoyens: elle ne lui laisse plus que le droit „ de prendre à plaisir des Syndics dans le *petit-Conseil*, s'il y en a qui „ lui soient agréables: mais les force t-elle à élire des Syndics, lorsque „ tous les Conseillers lui feroient désagréables?

„ On ne peut établir par aucune loi, que le peuple soit obligé d'élire „ des Syndics, tandis que l'on établit très bien par les deux loix ci-dessus, „ qu'il n'y est point obligé. On voit même par ces deux loix, que la „ constitution, loin de forcer à élire, l'en dispense.

„ Qui donc pourroit légalement forcer le *Conseil-général* à faire des „ Syndics que la loi dispense de faire? Un peuple n'est point obligé „ d'obéir à ce qui n'est point dans sa loi. Il faut bien, dira-t-on, qu'il „ y ait des Syndics: Et pourquoi le faut-il, si la loi ne l'ordonne pas? „ Qui peut en savoir plus que la loi à cet égard-là? Mais, il est bien „ évident, que l'esprit du Législateur n'a point été, que le gouvernement fût ainsi arrêté.... Je réponds à cela, qu'on n'obéit point à l'esprit „ du Législateur, mais au sens clair & précis de ses loix; & d'ailleurs, „ il est assez clair, si l'on cherche l'esprit du Législateur, qu'il a bien plu-

„ tôt

„ tôt consenti à ce que le gouvernement fut un jour encloué (la Puissance „ législative qui ne périt point, pouvant en tout tems y remédier) qu'il „ n'a voulu détruire l'essence de la constitution, en ôtant au peuple toute „ balance & tout moyen d'en obtenir en le réduisant à élire quatre Syn- „ dics, qui tous pourroient lui être désagréables, au mépris de la seule „ loi populaire qu'offre la constitution. Un homme malade veut bien qu'on „ le guérisse, mais non qu'on le tue. Il en est de même de notre con- „ stitution. Si les Syndics cessent d'être agréables au peuple, elle a ap- „ prouvé qu'en ce cas la Puissance législative y apporte un remede; mais „ elle ne consent pas à être renversée de fond en comble par l'élection „ forcée des Syndics sans contrepoids nouveaux.

„ Déja l'an 1738, une malheureuse timidité nous perdit, & cette mê- „ me timidité nous perd encore. Nous voulûmes conserver notre triste „ constitution. En conséquence, les Médiateurs n'osant pas la changer, „ ôserent encore moins détruire la seule loi, je dis la seule qui fut de „ quelque valeur pour les citoyens: car, c'eût été détruire la constitution „ même. Ils ne laisserent pas cette loi subsister seule. La *Démocratie* „ eût été entiere. Ils ne la renverserent pas entierement en forçant le „ peuple d'élire: l'*Aristocratie* eût été pure. Que firent-ils donc? Ils „ espérerent sans assez de fondement, que les membres du *petit-Conseil* „ seroient toujours agréables au peuple en tout, ou en partie: ils dirent „ ce qui ne se dit que trop souvent; si cela n'est pas éternel, à la bonne „ heure: a nouveau fait, nouveau conseil. Que faisoit donc le Projet? „ il renfermoit le peuple pour la premiere fois dans un choix forcé. Le „ peuple perdoit donc cette balance d'attente, que lui avoit assuré la „ constitution. Et que recevoit-il en sa place? Rien.

„ Le peuple choqué de l'exhorbitante & terrible négative du *pe-* „ *tit-Conseil*, a refusé d'élire ses Syndics sur les sujets présentés: c'est- „ à-dire, que, selon le sens précis de la loi, qui veut que les Syn- „ dics lui soient agréables, il a témoigné que les bornes, dans les- „ quelles il s'étoit volontairement renfermé, lui paroissoient désormais „ trop étroites. Il a cherché dans la constitution, dans son droit il- „ limité, de rejetter tous les membres du *petit-Conseil*, un moyen lé- „ gal & assuré d'obtenir des Conseils plus d'étendue dans son choix, „ afin de contrebalancer cette négative terrible, dont il n'appercevoit, „ que depuis très-peu de tems toute la rigueur: cette demande etoit „ souverainement juste. Il falloit accorder au peuple des moyens d'a- „ voir des Syndics agréables, selon le vœu éternel de la constitution: „ ou, ce qui valoit infiniment mieux, toute autre balance.

„ Le peuple par le projet perdoit donc tout. Il a été jusqu'à pré- „ sent libre de tout rejetter, & suivant ce projet il étoit forcé d'élire. Nul „ jusqu'aujourd'hui n'a été Syndic, qu'il n'ait été agréable au peu- „ ple, & tous Conseillers pouvoient devenir Syndics, quelques désa- „ gréables qu'ils lui fussent. Le vrai contrepoids au pouvoir des Con- „ seils étoit donc ôté, & d'un autre côté, le poids du pouvoir de „ ces mêmes Conseils étoit considérablement accru, ce qui est évident „ par le projet.

Sect. IV. Histoire de Genève 1603-1768

„ Le droit de juger des repréſentations en dernier reſſort, (ſans „ qu'elles puſſent jamais être renouvellées, c'eſt-à-dire, un droit négatif, mille fois plus rigoureux que le précédent, puiſque ſon effet devoit être éternel,) ſe trouvoit tranſporté aux Soixante & aux „ Deux-cens, à la création & à la confirmation deſquels le peuple „ n'a aucune part. Je dis, que le droit négatif appartenoit entierement à ces deux Conſeils; & cela eſt inconteſtable puiſque la prépondérance dans les nouveaux Tribunaux leur étoit toujours aſſurée.

„ Cette négative tranchante & définitive étoit déja un mal pour le „ peuple, mais elle devenoit pour lui un bien plus grand mal dans „ ces nouveaux Tribunaux, qu'elle ne le feroit dans les mains du *petit-Conſeil*. Le *petit-Conſeil* feroit du moins dans quelque légere „ dépendance du peuple par le deſir, qu'auroient tous ſes membres de „ parvenir aux charges de Syndics; ou de s'y maintenir, tandis que „ les Tribunaux négatifs étoient entierement indépendans du peuple. „ Il eſt vrai, que le peuple éliſoit vingt membres ſur ſoixante & dix-neuf, où ſur quatre-vingt-neuf; mais, du moment qu'il les avoit „ élus, ces membres n'étoient plus dans ſa dépendance. Ils pouvoient „ bien, ou malverſer impunément. Le peuple n'avoit aucun moyen „ de leur faire éprouver ſon reſſentiment.

„ Mais, ne ſuffit-il pas de dire, que, s'il s'agit de balancer deux „ partis l'un par l'autre, dans un Tribunal, vingt ne font pas plus „ que deux vis-a-vis de cinquante-neuf? Une once placée dans un „ des baſſins du balancier, ne ſert pas plus à ébranler une livre, qui „ feroit placée dans l'autre baſſin, que ne feroit une paille.

„ Vainement diroit-on, que le peuple ſe plaignoit de la négative entre les mains du *petit-Conſeil*. Sans doute il s'en plaignoit, „ non point tant parce que le *petit-Conſeil* étoit juge & partie (car „ qu'importeroit au peuple que le *petit-Conſeil* fut juge & partie pourvû qu'il dépendit de lui)? mais parce que le *petit-Conſeil*, en ſa „ qualité de corps négatif, n'étoit pas ſuffiſamment dans ſa dépendance.

„ La négative dans l'état actuel paroit terrible au peuple, parce „ que le *petit-Conſeil*, en ſa qualité de corps négatif ne dépend pas „ aſſez de lui; & le projet la rendoit plus terrible encore, en la plaçant dans des Tribunaux, qui n'en dépendoient point du tout.

„ La négative paroit aujourd'hui terrible, en ce qu'elle force les „ Repréſentans au ſilence: elle devenoit plus terrible encore, en ce „ que la Réponſe du Tribunal reſtoit à jamais irrévocable, & qu'une „ fois rendue elle impoſoit au peuple un ſilence éternel.

„ Mais ces Tribunaux devenoient de plus en plus terribles, dès qu'on „ venoit à obſerver, qu'en leur qualité de juges ſuprêmes, ils auroient „ enfin été les ſeuls Légiſlateurs de la République. Ils auroient pu „ ériger les violations en loix, ſous prétexte d'abus. „ Si le *Conſeil-général* (dit l'auteur des *Lettres de la Campagne*) *avoit le droit de juger, ſi les repréſentations contiennent des griefs fondés ils ſeroient ſeuls les Légiſlateurs de la Republique*". Cette vérité ceſſeroit-elle „ d'en être une relativement aux deux Tribunaux négatifs?

„ Dira-t-on que ce ne feroient pas les membres de ces Tribunaux „ qui feroient les repréfentations? S'ils ne les faifoient pas, ils les „ feroient faire; il fuffit qu'on m'accorde, que le Deux-cens, qui fe- „ roit l'ame de ces Tribunaux, qui, étant maître du grabeau de pref „ que tous les membres, feroit en effet maître des opérations, il fuf- „ fit, dis-je, qu'on m'accorde, que le Deux cent, dès qu'il pouvoit „ y parvenir, tendroit infailliblement à devenir le feul fouverain de „ la République; ce que perfonne ne conteftera: car fi le pouvoir ne „ reprime pas le pouvoir, tout Confeil tend néceffairement à en abu- „ fer, felon Mr. de *Montefquieu* même. Si d'un côté, par la nature „ & les pouvoirs des nouveaux Tribunaux, le droit négatif devenoit „ une forterefle imprenable, de l'autre, par les nouvelles bornes mifes „ aux repréfentations, la force de l'attaque fe réduifoit à rien. Dou- „ ze repréfentans, n'ôfant fe flatter d'être aprouvés du plus grand „ nombre, dont ils ignoreroient les fentimens, retenus par la fauffe „ honte, par la crainte de déplaire, oferoient-ils mettre en mouve- „ mens tous les Confeils, en quelque façon pour eux feuls? Donne- „ roient-ils la commotion à la République, pour faire juger des Re- „ préfentations, dont d'avance ils préverroient le jugement, qui fe- „ roit toujours en confirmation de celui du *petit-Confeil?* Le *petit-* „ *Confeil* & le *Deux-cent*, ne feroient plus, vis-à-vis du refte des „ citoyens, qu'un corps & qu'une ame. Le *petit-Confeil*, vu la for- „ ce du grabeau, qui s'exerceroit contre lui, n'oferoit vouloir que „ ce que le *Deux-cent* lui permettroit de vouloir, & quand il ré- „ pondroit négativement à quelque repréfentation que ce fut, il ne „ le feroit que parcequ'il feroit affuré d'avance d'être approuvé du „ Deux-cent. A quoi bon des citoyens recourroient-ils à des Tri- „ bunaux, dont le *Deux-cent* feroit l'ame? Auroient-ils la fimplici- „ té de croire, que le Deux-cent cherchât de bonne foi à conferver „ au peuple les foibles reftes de ces droits, tandis que le Deux-cent „ n'auroit point de plus grand intérêt, que de les détruire; car, enco- „ re une fois, & c'eft ici une vérité rivale, (qui depuis qu'il y a des „ cieux & une terre, n'a pas fouffert une feule exception,) tout corps „ d'Etat qui a une voie affurée & paifible pour devenir le maître, „ devient le maître. La voie feroit affurée, puifque les décifions des „ Tribunaux feroient fouveraines. La voie feroit paifible, puifque la „ plus légere infurrection contre les décifions feroit un crime d'Etat. „ Le recours aux Tribunaux étoit tout à-la-fois terrible & illufoire.

„ J'ai donc démontré, que non-feulement le projet ôtoit au peuple „ le feul contrepoids aux pouvoirs des Confeils, qui lui eut affuré la „ conftitution, dont il avoit ufé jufqu'à nos jours, je veux dire de „ n'avoir que des Syndics, qui lui fuffent agréables; mais qu'encore „ il rendoit immenfe le poids de ces mêmes pouvoirs, jufqu'au point „ que le Deux cent anéantiroit infailliblement un jour le Confeil-gé- „ néral fans que la plainte fut permife, & detruiroit également la loi „ elle-même.

„ Envain diroit-on que le Deux-cent, vrai Souverain de la Républi-

SECT. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

„ que, feroit devenu plus populaire par la facilité de fon entrée. „ Cette facilité feroit entierement illufoire. Des quatre quartiers le Con- „ feil ne feroit gêné que dans un feul; &, quant à celui de *St. Ger-* „ *vais*, le Confeil n'y trouveroit-il pas aifément de chaque promotion „ en cinq cens citoyens, fix ou fept vieillards indifférens ou froids fur „ les intérêts de la bourgeoifie? Mais, qu'importe que le Confeil les „ choifi froids ou fervens? (à la place du Confeil j'élirois ces derniers) „ ne nous fuffit-il pas de cette vérité inconteftable? C'eft qu'en thefe „ ordinaire, les citoyens ne foutiennent le peuple, que parce qu'ils font „ partie du peuple; ils quittent l'efprit du peuple, pour prendre celui „ du nouveau corps dont ils font membres; on eft attaché aux Deux- „ cent, ou au peuple, felon qu'on fait partie de l'un ou de l'autre; on „ ne change pas même de fentimens, en changeant de parti: dans l'un „ & dans l'autre cas, on n'aime que foi; &, quand le *petit-Confeil* „ feroit trompé fur trois ou quatre fujets dans l'efpace de vingt ans, „ la maffe d'un corps tout confulaire, ne rejetteroit-il pas aifément hors „ de fon fein par la force de fa balotte, les membres, qui refuferoient „ de revêtir l'efprit du corps?

„ On pourroit faire contre le projet, beaucoup de confidérations de „ détail, fur les nouvelles aftrictions, qui gênoient le droit de recours „ à la grace; fur le droit de fubfide donné aux Confeils, tels que dons „ gratuits, loteries, &c. &c. quoique ce droit leur eut été ôté par la „ médiation de 1738, fur l'ordre inexcufable d'être affis en *Confeil-gé-* „ *néral*, fur la menace vague, indéterminée, & conféquemment terri- „ ble, contenue fous l'expreffion de toutes *efpeces de pratiques*; fur l'in- „ terdiction des boutiques de banlieue, fans la permiffion du Confeil; „ fur le renoncement que chaque citoyen pourroit faire à fa bourgeoi- „ fie, & qui donneroit au *petit-Confeil* la faculté du rachat; fur le „ droit vague & indéterminé qu'auroit le Deux-cent de modifier les „ avis du petit-Confeil, fans que la modification eut befoin d'en être ap- „ prouvée, au moyen duquel tous les avis du *petit-Confeil* pourroient „ être dénaturés, & la *Négative* tranfportée aux Deux-cent, ce qui „ n'arriveroit qu'après des chocs, qui retomberoient néceffairement fur „ le refte des citoyens: fur les haines violentes qui feroient une fuite „ néceffaire de la nouvelle maniere d'élire le Deux-cent; car, tous les „ citoyens étant fur les rangs, tous les citoyens qui ne feroient point „ élus, fe jugeroient exclus, & au lieu de douze mécontens on en au- „ roit mille: fur un vice effentiel qu'auroit encore le Tribunal érigé pour „ le peuple, lors même qu'on fuppoferoit que ce Tribunal renfermât „ une balance; favoir, que vainement ce Tribunal décideroit, qu'une „ repréfentation, tendant à demander, que tel fens de la loi fut por- „ té en Confeil-général, comme étant le vrai fens, que vainement, „ dis-je, ce Tribunal décideroit, que cette repréfentation fut fondée; „ le *Deux-cent*, à qui cette nouvelle explication de la loi feroit portée „ enfuite, pour en être approuvée, pourroit la rejetter & empêcher „ qu'elle ne fut portée en Confeil-général, & rendre vaine, par là, „ la décifion du Tribunal; fur ce que l'illuftre médiation ne garantiffoit

„ pas

„ pas expreſſément, mais ſeulement tacitement, tout changement qui „ pourroit ſe faire à la conſtitution, d'une maniere légale, ce qui au„ roit rendu le Conſeil timide à préſenter au peuple des corrections à la „ conſtitution & conſéquemment nos maux incurables.

„ Quand une fois on a prouvé, que le *peuple* a perdu ſans retour & „ ſans compenſation la balance, que lui donnoit la conſtitution; on a „ tout dit & tout prouvé. Toutes les autres conſidérations, quelques „ nouvelles qu'elles paroiſſent, ne ſont que des redites. Tout eſt ren„ fermé dans ces mots: *Le Peuple ne tenant plus l'extrêmité des rênes*, „ *les Conſeils le conduiroient où bon leur ſembleroit; le Char ſeroit à leur* „ *merci.* Mais, dira-t-on, quel mal le *petit-Conſeil* à-t-il fait au *peu*„ *ple*, juſqu'à l'arrivée de la *médiation*, quoique le *peuple* n'ûſat d'au„ cune contre-balance que celle que le projet lui laiſſe? je réponds que „ dans le tems même, où le *peuple* ſembloit ſe contenter expectative„ ment de cette balance, il jouiſſoit en effet d'une balance plus forte. „ Cette balance plus forte étoit la crainte, où devoit être ſans ceſſe le „ *Conſeil*, que tous les Conſeillers ne fuſſent rejettés, & que tous les „ maux, que nous avons vu arriver, n'arrivaſſent; cette crainte du „ *Conſeil* n'étoit pas pour le *peuple* un ſimple droit à une balance nou„ velle; & c'étoit une balance effective & forte, dont il a joui depuis „ 1738, juſqu'à 1766, ſans retour; c'eſt par ſon moyen que le *peuple* „ tenoit l'extrêmité des rênes, & que le char de la République n'étoit „ pas entierement à la merci des Conſeils.

„ Il eſt vrai que le *Deux-cens* avoit par le projet une balance vis-à„ vis du *petit Conſeil*, ſi forte même qu'elle devoit à la fin tout empor„ ter. Le Deux cens avoit reçu pour héritage une terre aride, qui ne „ valoit pas la peine d'être cultivée; ſi le projet eût été accepté, il au„ roit ſenti, qu'il auroit eu une terre d'un bon rapport, & ſe feroit plu „ à la fructifier. La toute-puiſſance lui feroit paſſée un jour; mais, „ le *Deux-cens* n'eſt pas le *peuple*; ſi le *peuple* a verſé ſon ſang en „ 1737, pour que le *Deux-cens* ne fut pas ſeul Souverain de la Ré„ publique, devoit-il, en 1766, mettre la ſouveraineté à ſes pieds.

Mais, avant de terminer la premiere partie de ce mémoire, cherchons par quelle fatalité les ſages Miniſtres des hautes Puiſſances garantes, ont préſenté un projet, que le *Conſeil-général* n'a pas pu accepter.

Le réglement de 1738, étoit fondé ſur l'eſpérance, que le *petit-Conſeil* renfermeroit en tous tems des ſujets pour le *Syndicat*, qui ſeroient agréables au *peuple*. Dès que le *peuple* ceſſa d'y trouver des ſujets agréables, ce réglement ne pût plus être exécuté. Lors donc que le *peuple* à demandé la conſervation de la conſtitution, il a demandé l'impoſſible, ç'étoit demander que l'on continuât à exécuter un réglement devenu inexécutable.

Si les Repréſentans ont voulu par cette demande prier l'illuſtre médiation de rappeller la conſtitution à ſes anciens principes, ils ſe ſont encore contredits, & ont en effet demandé le changement de la conſtitution; car le droit illimité d'élire des Syndics ſur la généralité des citoyens avoit été ôté au peuple par le réglement de 1738.

SECT. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

Les Repréſentans ont donc eu tort de réclamer une conſtitution, qui n'exiſtoit plus; & qu'on ne pouvoit pas même rappeller à la vie; à moins que de rendre au peuple par quelque voie ſurnaturelle la confiance au Magiſtrat, ſur la durée de laquelle toute la conſtitution avoit repoſé dès 1738. Cependant les Repréſentans réclamoient la conſtitution. Qu'eſt-ce donc qu'ils réclamoient? Ce n'étoit pas le droit de refuſer éternellement les membres du petit-Conſeil pour le Syndicat; ç'eût été demander l'Anarchie. Ce n'étoit pas le droit d'élire des Syndics hors du petit-Conſeil. Ce droit avoit été ôté en 1738. Quel ſens l'illuſtre médiation à-t-elle pu donner à cette demande? Elle a compris avec tout le monde, que les Repréſentans demandoient la conſervation des pouvoirs du Conſeil général.

Les Repréſentans joignoient à cette demande celle d'obtenir par quelques moyens, des Syndics agréables au peuple, ſelon le vœu de la conſtitution. Cette demande, au premier coup d'œil, pouvoit paroître ſage: ç'eût été, en effet une balance au pouvoir des Conſeils: mais les Repréſentans ne penſoient pas, que la conſtitution actuelle exclut néceſſairement toute balance populaire. On l'a prouvé dans un mémoire, qui fut préſenté aux Seigneurs Médiateurs au mois d'Août; mais malheureuſement il n'a pas été aſſez lu: on paſſe les jours à écrire pour les citoyens ſur les plus importantes queſtions; & les citoyens pleurent les momens, qu'ils donnerent à lire. Il eſt triſte d'être forcé de le dire. La pareſſe de nos eſprits eſt égale à la chaleur oiſeuſe de nos ames.

On a prouvé par ce mémoire, qu'une balance proprement dite, peut être accordée au peuple, qui, par ſa conſtitution, a part à la puiſſance légiſlative, parce que par ſon moyen il pourroit forcer la négative des Conſeils, détruire les droits & attributions par des loix, & ſauroit ſe faire porter & attirer tout à lui, juſqu'aux jugemens mêmes par des voies légales (a).

Puis donc que les Repréſentans ſouhaitent une balance, (& ils avoient raiſon d'en ſouhaiter une, car s'il eſt vrai que tous les pouvoirs du Conſeil-général ſont dangereux, lorſqu'ils ſont joints à une balance populaire, il n'eſt pas moins vrai qu'ils ſont tous illuſoires ſans elle) ils ne doivent pas demander à conſerver une conſtitution, qui ne compte point de vraie balance, & qui venoit d'ailleurs de ſe diſſoudre par la ſeule force de ſes loix.

Les Repréſentans devoient, dès l'arrivée des Seigneurs plénipotentiaires, ſe borner à les prier de leur donner quelques moyens, d'obtenir des Syndics agréables, ſelon le vœu de la conſtitution, ou toute autre balance. Ils ne l'ont fait qu'après la rejection du projet.

(a) Le droit de deſtituer les Syndics, & conſéquemment tout le petit-Conſeil, qui formeroit peut-être une conſtitution très-heureuſe pour un peuple ſimple, confiant & pauvre, ſeroit la plus orageuſe & la plus mauvaiſe des conſtitutions, s'il étoit donné à un peuple riche, éclairé & chez qui toutes les paſſions ſe ſont développées avec l'intelligence. Cette conſtitution ſeroit une démocratie pure.

On doit aux Repréſentans la juſtice de dire, que, dès qu'ils ont ſenti quels pourroient être les triſtes effets du droit d'élire des Syndics hors du petit-Conſeil, ils ont ceſſé de le deſirer, & ils l'ont temoigné dans leurs repréſentations du 22 Décembre dernier.

„ C'eſt donc avec raiſon que les illuſtres Médiateurs n'ont eu aucun
„ égard à la demande de cette balance, dès qu'on demandoit en même
„ tems le maintien des pouvoirs du Conſeil général avec leſquels elle
„ ne peut ſe rencontrer, ſans rendre la conſtitution purement démocra-
„ tique, c'eſt donc par notre ſeule faute, que cinq Miniſtres, également
„ capables par leur intégrité de nous procurer une heureuſe pacification,
„ n'ont point encore réuſſi. Nous demandions des choſes, qui ne pou-
„ voient ſubſiſter enſemble: devions-nous donc être ſurpris, lorſque le
„ projet a paru, de ne pas les trouver enſemble (a)?

„ Nous avons paru contens de la conſtitution, & mécontens de la né-
„ gative. Qu'en eſt-il réſulté? Le projet du monde le plus compliqué.
„ A trois Conſeils conſouverains on ajoutoit deux autres Conſeils ſouve-
„ rains pour gouverner une Bicoque! Qui pourroit prévoir & nombrer
„ les rivalités, les diſputes de compétence, les factions épouvantables qui
„ s'éléveroient entre tant de maîtres? Une République bien faite ne doit
„ avoir qu'un Souverain. La puiſſance légiſlative doit y être concentrée
„ en un ſeul corps; nous le ſentirons trop tard. Nous reſſemblons à un
„ Maître de maiſon, qui, pour n'avoir pas d'abord compris qu'il ne faut
„ avoir qu'un Intendant, en prendroit deux, puis trois, puis cinq, &
„ qui, à chaque nouvel Intendant, voyant croître le mal, ſe perſuade-
„ roit que le mal vient de ce qu'il n'en a pas encore aſſez: ou, ſi vous
„ l'aimez mieux, nous pouvons nous comparer à *Ptolomée*, qui, preſſé
„ par les difficultés ſans nombre, qui renaiſſoient de ſon ſyſtême, char-
„ geoit ſans ceſſe le ciel d'epicycles nouveaux, ſans penſer que le mou-
„ vement ſimple & uniforme d'un ſeul corps, répondoit à tout.

„ Ne faiſons que cette réflexion. Les diſputes de compétence ont de
„ tout tems riſqué de nous perdre; &, en multipliant les Souverains,
„ nous multiplierons à l'infini les diſputes de compétence".

„ Si la Garantie prononce contre le peuple, tous les citoyens obéiront
„ aux nouveaux Syndics, & garderont un ſilence reſpectueux. La Garan-
„ tie fera même un Acte d'humanité, de nous donner des loix, ſi elle
„ nous juge incapables d'en recevoir de nous-mêmes; mais, comme
„ j'eſpere qu'il nous reſte aſſez de ſageſſe & d'honneur pour deſirer de
„ nous arranger entre nous & pour y réuſſir, il eſt bon, que l'illuſtre

(a) Il eſt vrai de dire, qu'une part donnée au peuple dans les Elections des Conſeils, n'étoit point pour lui une balance, tous les Auteurs conviennent, qu'il n'y a de balance pour le peuple que dans les Conſeils, dont les *Membres ne ſont point élus à vie.* Une balance pour le peuple, eſt un moyen légal qu'a le peuple de forcer les Conſeils, à changer leurs réſolutions, lorſqu'il ſent que par elles il va être dans l'oppreſſion. Le peuple ne peut pas forcer les Conſeils de changer d'avis qu'en changeant les membres, qui les compoſent. Il n'y a donc de balance pour lui, que dans le changement de ces membres, ou dans un corps négatif mi-parti. Une part aux élections etoit donc ſans danger dans l'état actuel de la conſtitution, dès qu'elle n'étoit accompagnée d'aucun droit de grabeau. Les repréſentans ſe ſeroient peut être crus dédommagés par là du droit de refuſer tous les membres du petit-Conſeil pour le Syndicat. Peut-être même ce nouveau droit du peuple auroit lié les divers ordres de l'Etat & renverſé le mur de ſéparation, qui s'eſt élevé entre eux, & qui eſt au fond le vrai mal de la République. Mais les citoyens n'ont témoigné aucun deſir à cet égard dans tout le cours de la médiation.

Secr. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

„ médiation soit bien instruite des raisons qui doivent l'empêcher de „ prononcer pour, ou contre le peuple, afin qu'elle reserve pour l'ex- „ trêmité une décision, qui n'etant pas faite d'après nos loix, ne feroit „ pas le bien de l'Etat, & qu'elle attende, pour nous rendre le der- „ nier devoir, qui fait manifestement passer notre souveraineté en des „ mains étrangeres, qu'une anarchie évidente & prochaine dans la Ré- „ publique l'y contraigne ; ce n'est point là décliner la garantie c'est „ réclamer la garantie elle même contre l'application qu'en fait le ma- „ gnifique Conseil.

„ La Garantie a incontestablement acquis en 1738, un droit sur nous. „ Le Roi, en sa qualité de Co-médiateur, a part à ce droit : ce droit „ est de protéger, dans une discorde civile, le parti que, d'après nos „ loix, elle jugera être le parti opprimé, en forçant l'autre à main „ armée à se soumettre. Celui, qui attireroit, sur les terres de la Ré- „ publique, les troupes de la Garantie, en s'opposant au jugement „ qu'elle auroit porté, seroit très-punissable ; mais comme elle peut se „ tromper dans ce jugement, juger qu'un parti est opprimé, tandis que „ ce seroit l'autre, ou encore croire qu'un parti est opprimé, tandis „ que ni l'un ni l'autre ne le seroit, il est du devoir de tout bon citoyen „ de chercher à éclairer la garantie, sur le jugement, qu'elle a à porter. „ Celui qui plaide devant ses juges, avant qu'ils aient rendu leur juge- „ ment, loin de les décliner, les reconnoit pour ses juges. Les Fran- „ çois plaident contre le Roi dans toute la France ; souvent même le „ sujet gagne son procès contre son maître ; le Roi à-t-il jamais préten- „ du, que le plaideur lui manquoit de respect, parce qu'il plaidoit. Je „ laisse donc à comprendre ce qu'on devoit penser d'un citoyen, qui n'ôse- „ roit pas plaider dans ce cas-ci la cause de la République, non pour „ contester à la Garantie le droit de porter un jugement, si quelque „ ordre de l'Etat s'est plaint à elle de l'inexécution des loix (cela se- „ roit insensé) mais pour nier qu'il y ait lieu à aucun prononcé, lors- „ que nul ordre de l'Etat ne se plaint de quelque loi violée ; &, en cas „ de plainte, pour éclairer la Garantie sur la nature du prononcé, qu'el- „ le doit faire, pour qu'il soit juste.

Il est affreux de voir, comme l'on dénature le sens des mots, pour rendre les hommes odieux : Quelqu'un écrit-il les raisons qu'il a de ne pas craindre le jugement, qu'on annonce de la part de la Garantie ; si l'on en croit le parti opposé, c'est un homme qui décline la Garantie ; c'est un mauvais citoyen. C'est un très-bon citoyen qui respecte la Garantie, puisqu'il préjuge qu'elle pésera les raisons, & qu'elle ne jugera qu'avec justice, qui enfin reconnoit nettement la dépendance, où il sera de son jugement, puisqu'il cherche à l'éclairer.

Les Representans n'ont enfreint aucune loi de l'Etat ; il est même évident, que n'ayant pas la puissance exécutive, ils ne peuvent enfreindre les loix de l'Etat que par des violences. Le Conseil-général, qui ne répond que par *oui* & par *non* à ce qu'on lui demande, ne peut point enfreindre de Loix ; si c'étoit une infraction, que de n'avoir pas élu des Syndics l'an 1766, ce seroit le petit Conseil qui l'auroit faite :

car en laissant la ligne de nouvelle election, après que tous les Conseillers éligibles eurent été refusés, il proposa en effet au Conseil-général de n'en point élire.

Le petit-Conseil n'est pas fondé à demander à l'illustre médiation, qu'elle lui garantisse aujourd'hui l'exécution du Réglement de 1738; car la réponse est bien simple. „ Vous nous demandez de vous garantir „ l'exécution de vos Loix. Eh! qui vous a empêché de les exécuter? „ estimez-vous, que le peuple devoit forcément élire chaque année des „ Syndics entre les Sénateurs? que ne forciez-vous l'election par les „ billets? Si le peuple eut trouvé que c'étoit là une violation, c'étoit à „ lui à se plaindre; jamais à vous".

D'ailleurs, quand les Représentans auroient invoqué la Garantie sur la suppression de la ligne de nouvelle Election, la Garantie n'auroit pas été fondée à prononcer contre le peuple en le contraignant à élire des Syndics entre les Sénateurs éligibles; car le peuple diroit: „ La Ga„ rantie s'est engagée à maintenir l'exécution de nos loix; &, si l'on ne „ nous force point d'élire des Syndics dans le Sénat, toutes les loix se„ ront évidemment exécutées. Une loi dit: *Les Syndics ne pourront être* „ *pris que dans le petit-Conseil.* Nous exécuterons soigneusement cet„ te loi, si nous n'élisons jamais des Syndics hors du petit-Conseil. Une „ autre loi dit: *Que nul ne soit Syndic, s'il advient que le peuple ne* „ *l'ait pour agréable.* Nous exécuterons cette loi, si l'on ne nous force „ point à élire pour Syndics les membres du petit-Conseil, lorsque „ nous ne les aurons pas pour agréables. Si, au contraire, la Garantie „ nous force à élire des Syndics dans le petit-Conseil, non-seulement „ elle ne maintiendra pas l'exécution de nos loix, qui nous laisse la plei„ ne liberté de n'en point élire; mais encore elle nous forcera à exécuter „ des loix, qui ne sont point les nôtres".

„ La loi, *que les Syndics ne pourront être pris que dans le petit-Con-* „ *seil*, statue, que les Syndics ne devront point être pris hors du Con„ seil; mais elle ne dit point, que forcément il faille élire des Syndics; „ au contraire, comme si elle craignoit d'attenter à l'éternelle balance „ du peuple, elle semble par respect, craindre de dire, *le Peuple élira* „ *des Syndics.* Si dans une peste le deux-cent entier venoit à périr, la „ Garantie ne chercheroit pas dans nos loix ce qu'il y a à faire dans ce „ cas-là, qui est manifestement imprévu.

C'est une vérité si évidente, que toutes les constitutions sont souvent imparfaites & ne pourvoyent pas à tout, qu'il seroit étrange qu'on se refusât au sens évident des loix, plutôt que de convenir de cette vérité.

„ Je vais plus loin. Je suppose que la loi, *que les Syndics ne pourront être pris que dans le petit-Conseil*, signifie qu'il faut élire. Je dis, „ qu'encore alors la Garantie ne seroit pas fondée à prononcer contre le „ peuple, en le contraignant d'élire: car ces deux loix formeroient une „ contradiction. En vain diroit-on qu'une de ces loix modifie l'autre. „ Une loi modifie une autre, lorsque c'est une loi particuliere, qui fait

Sect. IV. Histoire de Genève 1603-1768

„ exception à une loi générale en certain cas; c'est ainsi que la loi, que „ *nul ne puisse contracter s'il n'est Majeur*, est modifiée par celle qui per- „ met au mineur de contracter s'il est émancipé.

„ Mais deux loix également générales, comment pourroient-elles se „ modifier, si elles sont contraires dans leur dispositif, si l'une statue „ sur l'universalité des cas, & que l'autre excepte cette même universa- „ lité des cas? Deux loix pareilles ne se modifient point, mais se dé- „ truisent absolument.

„ Si une loi générale dit, que *tous Conseillers puissent devenir Syndics*, „ *quelques désagréables qu'ils soient au Peuple*, que deviendra-t-elle, „ si je la compare à cette autre loi générale; *que nul ne soit Syndic s'il* „ *advient que le peuple ne l'ait pour agréable*? Que pourroit faire la Ga- „ rantie en pareil cas, si non de prononcer, qu'il n'y a rien à prononcer? „ Pourroit-elle, par un prononcé nous contraindre à exécuter deux „ loix, qu'il seroit impossible d'exécuter ensemble? La garantie ne sau- „ roit nous contraindre à être tout-à-la-fois assis & debout; à parler & „ à nous taire dans le même moment. De ces deux loix combinées ré- „ sulteroit le pur néant. La Garantie pourroit elle réaliser le néant, „ faire quelque chose de rien? Mais, dira-t-on, la Garantie décide- „ roit en faveur de la loi, qui selon le sens supposé, ordonneroit d'élire. „ Je dis qu'elle ne devroit pas le faire, parce qu'elle n'a pas acquis, „ en 1738, le droit de détruire l'autre loi.

„ L'article du réglement de 1738, qui confirme au peuple le droit „ *de rejetter le tout, ou la partie des sujets présentés*, est évidemment un „ abrégé de celle de 1568, qui ordonne que le *Peuple élise quatre Syn-* „ *dics. Si non qu'il advient qu'il ne les eût pour agréables, auquel cas il* „ *pourra rejetter, tant le nombre total que la partie.* Le réglement „ rappelle cette loi par la répétition des mêmes termes. Ces deux loix „ ont donc un droit égal à l'existence; l'une ne déroge point à l'autre; „ il n'y a entre elles aucune priorité; elles sont couchées dans le même „ code; faites par le même Législateur, dans le même tems, de la mê- „ me maniere; garanties par les mêmes Puissances, & dans le même „ moment.

„ L'illustre médiation de 1738, nous proposa des loix; elle ne nous „ en donna point: Nous seuls fîmes des loix du réglement projetté. La „ garantie peut donc nous proposer d'abroger des loix qu'elle nous pro- „ posa de faire; mais elle n'a pas acquis le droit d'abroger elle-même „ des loix, qu'elle n'a point faites, & qui sont notre ouvrage.

„ Je vais encore plus loin. Je suppose, que les trois Conseils don- „ nassent aujourd'hui à l'illustre médiation le droit de détruire l'une de „ ces loix. Laquelle devroit-elle anéantir? Seroit ce une loi populai- „ re, l'unique balance qu'ait jamais eu le peuple, ou une loi consulaire, „ favorable seulement à quelques personnes, & qui jette le peuple en- „ tier dans le néant?

„ Le Peuple, ne téncrisant pas lui-même les loix, ne feroit pas cou- „ pable des contradictions, qui se seroient glissées dans leur énoncé. La „ médiation devroit donc suivre dans son prononcé l'intention du peu-

„ ple, qui auroit été manifestement de donner son consentement à la „ loi, qui lui seroit favorable? car, je demande, le peuple, seroit-il „ censé avoir signé la conservation de sa liberté, ou sa perte? La média- „ tion ne devroit-elle pas suivre dans ce cas, la regle commune de „ l'interprétation, savoir que, dans les contrats de toute espece, *nemo* „ *presumitur donare, quia donare est perdere?* & moins encore dans le „ Contract social, le peuple est-il censé donner sa sûreté & sa liberté, „ puisqu'il ne fait des loix, que pour s'assurer l'un & l'autre.

„ Le peuple, en faisant présent au Magistrat de la loi, qui ordonne, „ que *nul ne soit Syndic s'il n'est agréable au Peuple*, auroit donné son „ tout, car ce droit à part, il ne lui reste que des pouvoirs frivoles & „ aucun qui balance le moins du monde la puissance exécutive, & qui „ opere sa sûreté.

„ Résumons ce que je viens de dire.

„ I. La Garantie n'est pas fondée à ordonner, que telle, ou telle loi „ soit exécutée, à moins qu'elle n'en soit priée par le peuple, parce „ que, si les loix ne sont pas exécutées, c'est la faute du Conseil, à qui „ l'exécution en a été remise: ce n'est pas à lui à se plaindre. Que le „ magnifique Conseil exécute premierement les loix, comme il les en- „ tend, & si le peuple juge, qu'elles sont violées, ce sera au peuple de „ voir, s'il préfere de souffrir ces violations, ou d'invoquer la Garantie.

„ II. Si les trois Conseils prioient l'illustre médiation de prononcer, „ d'après nos loix, sur ce qui concerne l'election des Syndics, la mé- „ diation ne pourroit prononcer qu'en disant, que tout ce qui a été fait, „ a été bien fait, & selon les loix. En effet, deux loix claires, simples „ précises, qui, loin de se détruire, se prêtent un jour & une force mu- „ tuelle, ont été bien & fidélement exécutées. On n'a point élu de „ Syndics hors du petit-Conseil. D'autre part, on n'a point forcé le „ peuple à élire des Syndics, qui lui fussent désagréables.

„ III. Si l'une de ces deux loix obligeoit le peuple à élire des Syn- „ dics, & formoit par-là avec l'autre une contradiction, la médiation, „ priée par les trois Conseils de prononcer d'après nos loix, ne pourroit „ prononcer qu'en disant, que *nous manquons absolument des loix pour* „ *le cas où tous les Conseillers sont désagréables au peuple*; *que deux loix,* „ *faites ensemble, & qui se détruisent, sont pour nous comme si elles n'a-* „ *voient jamais été écrites.*

„ IV. Si les trois Conseils donnoient à la médiation le droit de dé- „ truire l'une de ces loix, la loi populaire devroit être favorisée.

„ Puis donc, que le prononcé de la médiation feroit passer dans ses „ mains la Souveraineté de la République, sans réussir à nous donner un „ arrangement fondé sur nos loix, stable, & heureux, le magnifique Con- „ seil est prié instamment de vouloir se mettre aux pieds de la médiation, „ pour qu'elle daigne attendre le plus de tems possible, deux ans s'il est „ besoin, avant de nous traiter comme incurables. Le Conseil, convaincu

„ par la pacification ne peut se trouver que dans un traité consenti par „ tous les ordres de l'Etat, & par son devoir tenu de ne rien négliger „ pour l'obtenir.

„ Je ne méprise pas la République au point de penser, que la perte „ prochaine & assurée de notre indépendance ne nous rende tous dociles „ & accessibles à la raison. L'amour de l'independance deviendra notre „ seule passion, & nous forcera dans l'intervalle à chercher une solution „ heureuse, puisque ce sera à l'avoir trouvée, que sera attachée cette mê- „ me indépendance. Que le magnifique Conseil n'épargne donc, ni dépu- „ tations, ni sollicitations, ni soumissions, pour retarder un prononcé, qui, „ dans ce moment deshonoreroit la République sans la rendre heureuse.

„ La Médiation de 1766, garantira de nouveau les arrangemens, que „ nous ferons entre nous, qui peut en douter? Je dis *de nouveau*; „ car, quand elle ne le feroit pas, nous serions encore garantis, à moins „ qu'elle ne revoquât la Garantie promise en 1738. Tout changement „ légal, que nous pourrions faire à notre Constitution, étoit garanti „ par l'article XLIV. La crainte mal fondée qu'a eu le petit-Conseil de „ n'être pas garanti quant au changement que nous pourrions apporter „ au réglement, est la cause de la durée de nos maux depuis 1763, jus- „ qu'à l'arrivée de l'illustre médiation. Que ce qui nous a déja tant „ nui, n'acheve pas de nous perdre.

„ La médiation ne retirera pas les bienfaits, dont elle nous honora „ en 1738. Tous les changemens, qui pourroient se faire par les „ trois Conseils, se trouveroient donc garantis: & puis ne sommes- „ nous pas garantis par notre position même. Serons-nous donc dans „ le trouble, sans que nos alliés nous secourent? Et un arrangement „ forcé, tel que le seroit le prononcé, seroit-il plus paisible & plus heu- „ reux qu'un traité fait par les trois Conseils, lors même qu'il ne seroit „ pas garanti?

Addition au présent Mémoire.

„ Le magnifique Conseil a non seulement reconnu par son propre fait, „ le droit qu'a le peuple de refuser tout le petit-Conseil pour le Syndi- „ cat, lorsqu'en 1766, après que tous les Conseillers éligibles eurent „ été rejettés, il commença à les présenter de nouveau avec la ligne de „ nouvelle election au bas du billet; c'est-à-dire, avec la faculté de les „ rejetter encore; mais outre cela, le magnifique Conseil a reconnu ce „ droit du peuple, disertement & expressément dans sa réponse à une re- „ présentation. Le petit-Conseil y reconnoît, que le réglement de 1738 „ confirme au Conseil-général son droit immémorial, *que nul ne soit Syn- „ dic qu'il n'ait été approuvé du peuple.*

„ Ainsi, il n'y a pas de dissension sur ce point entre les Représentans, „ & le petit-Conseil. Les uns & les autres sont de même avis.

„ Pourquoi donc la Garantie se disposeroit-elle à forcer le peuple d'é- „ lire des Syndics dans le petit-Conseil, sans se mettre en peine si le „ peuple les approuve, puisqu'aucun ordre de l'Etat ne demande à la „ garantie de juger ce point?

„ Le petit-Conseil invoqua la Garantie le 6 Janvier 1766, douze

„ jours

„ jours avant cette réponſe, dans laquelle il tombe d'accord avec les Re- „ préſentans, que la médiation de 1738 a confirmé ce grand droit du „ peuple. Le petit - Conſeil n'invoquoit donc pas la Garantie pour „ qu'elle décidât, que ce droit avoit été ôté au Conſeil - général par „ le réglement de 1738; & s'il étoit beſoin, cela ſe prouveroit par „ les lettres mêmes, qui invoquerent la Garantie; le magnifique Con- „ ſeil y dit. Qu'on eſt prêt de voir éclore des queſtions que nos „ loix n'ont point du prévoir.

Sect. IV. Hiſtoire de Genève 1603-176

„ Bien loin qu'aucun ordre de l'Etat demande à la Garantie de ju- „ ger ce point, tous, au contraire, requierent, que ce droit ſoit con- „ ſervé au peuple, car tous demandent également, que les loix ſoient „ maintenues.

„ Les Repréſentans, dans tous leurs mémoires, & le petit - Conſeil dans „ l'extrait de ſes régiſtres, dans ſes lettres d'invocation de la Garantie, „ & enfin, par ſon propre fait, reconnoiſſent & reſpectent à l'envi la „ loi, qui ordonne, que *nul ne ſoit Syndic*, *qu'il ne ſoit agréable au* „ *Peuple*.

„ Il faut bien obſerver que les repréſentans n'inferent pas de ce droit, „ celui de forcer le Conſeil à préſenter au peuple pour le Syndicat des „ candidats, qui ne ſoient pas actuellement Conſeillers; ils ne le deſirent „ pas même: ils diſent ſeulement, qu'aucune loi n'a pourvu à ce cas ſi „ fondamental; que conſéquemment la Garantie, qui ne doit maintenir „ que l'exécution des loix qui exiſtent, ne ſauroit y pourvoir par „ ſon prononcé.

„ Tout prouve, qu'il n'y a qu'un traité conſenti par les trois Con- „ ſeils, qui puiſſe remonter la conſtitution. C'eſt - là la ſeule ſolution „ heureuſe; la ſeule qui mette à couvert l'indépendance de la Ré- „ publique".

Continuation des Troubles.

Cependant le déſordre continuoit à Genève & alloit toujours croiſſant, la haine des deux partis s'envenimoit, les Miniſtres plénipotentiaires, après bien des ſoins, & un examen des prétentions des Conſeils des deux - cens & des vingt - cinq, propoſerent un projet de conciliation, qui, ſuivant eux mettroit déſormais la République, à portée de ſe pacifier elle - même, & de ſe paſſer du ſecours des Garants de ſa conſtitution. En effet, ce projet approuvé par la Cour de France & par les deux Cantons, fut unanimement accepté par les deux Conſeils, qui, à la vérité y voyoient leur autorité affermie dans toute l'étendue qu'ils avoient tenté de lui donner: mais, il fut encore plus unanimement rejetté par les citoyens aſſemblés en Conſeil - général. Les Plénipotentiaires ayant inſtruits leurs maîtres reſpectifs de cette rejection, reçurent ordre de ſe retirer de Genève, pour aller procéder de concert à la détermination du véritable ſens des articles conteſtés dans le réglement de 1738, & à un jugement définitif de la part des Puiſſances garantes. Les quatre Miniſtres plénipotentiaires ſe retirerent à Soleure, en vertu de cet ordre, & ils y prononcerent définitivement ſur les divers articles du réglement de 1738. Voici ce Jugement.

SECT. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

Jugement définitif des Ministres des Puissances médiatrices.

„ Le concours de tous les ordres de l'Etat, & le vœu presqu'unanime de tous les citoyens & bourgeois de Genève, assemblés en Conseil-général, à sanctionner comme loi fondamentale de la République, le réglement de la médiation de 1738, faisoit espérer aux Puissances garantes de ce réglement, qu'elles n'auroient, jamais lieu d'exercer la garantie qui y est stipulée & qui fut jugée convenable pour prévenir le retour des troubles & assurer à la ville de Genève une tranquillité parfaite.

„ Cependant, à l'occasion de diverses représentations commencées en 1763, & successivement accumulées & soutenues par un grand nombre de citoyens & bourgeois, jusqu'au mois de Janvier 1766, malgré les réponses motivées du Conseil; le Conseil-général ayant rejetté sept fois consécutivement les sujets présentés par le petit & grand Conseils, pour remplir les places de Lieutenant & de Procureur-général, en Novembre & Décembre 1765: & ledit Conseil-général ayant persisté dans de semblables refus au commencement de 1766, pour l'élection des Syndics; le petit-Conseil prévoyant les suites funestes de ces dissentions, & ne trouvant de ressource, pour les faire cesser, que dans l'invocation de la Garantie, en implora, le bénéfice, le 6 Janvier 1766, sur quoi les Puissances garantes ayant estimé que la demande du Conseil étoit légale & bien fondée, envoyerent leurs Ministres plénipotentiaires à Genève, Savoir:

„ *Sa Majesté Très-Chrétienne*, le très-illustre & très-excellent Seigneur, le Chevalier de *Beauteville*, Lieutenant-général des armées du Roi, grand-Croix de l'ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Gouverneur de St. Omer, son Ambassadeur près le Corps Helvétique Ligues-Grises & République du Valais.

„ La République de *Zurich*, les illustres & magnifiques Seigneurs *Henri Escher de Keffiken* Statthalter, & *Jean Conrad Heydegger*, Trésorier, tous deux du petit-Conseil.

„ La République de *Berne*, les illustres & magnifiques Seigneurs, *Frederic Sinner*, ancien Banneret & Trésorier du pays Allemand, & *Beat-Sigismond Augspourguer*, ancien Banneret & Trésorier du pays de Vaud, tous deux du petit-Conseil, lesquels, d'un commun accord, & autorisés à cet effet par nos Souverains respectifs, savoir, faisons.

„ Qu'étant arrivés dans la ville de Genève, au mois de Mars 1766, „ après avoir déclaré dans notre publication du 2 Avril suivant:" *Qu'étant chargés par les Puissances garantes de leurs pleins pouvoirs aux fins d'examiner impartialement les questions qui ont agité la République en divisant les citoyens, & de chercher les moyens d'y rétablir une tranquillité durable, nous commençâmes par faire autoriser tous les Citoyens & Bourgeois ayant droit de suffrages à se présenter devant nous, ou nous faire telles représentations rélatives aux objets de notre ministere qu'ils jugeroient convenables: étant disposés, & nous étant fait une loi de peser attentivement tout ce qui nous seroit présenté de vive voix, ou par écrit, de l'examiner avec l'impartialité la plus exacte, entendant en ju-*

ger, non par le nombre des personnes qui nous les présenteroient, mais uniquement sur les regles du droit & de l'équité.

„ Que non contens de cette invitation solemnelle, desirant d'écarter „ les prétextes mêmes de plaintes, & de faciliter aux citoyens & bour- „ geois représentans les moyens de nous instruire de leurs griefs & de „ leurs prétentions, nous tolérames la nomination de Commissaires, au- „ torisés à nous remettre au nom de tous, les mémoires & éclaircisse- „ mens qu'ils jugeront nécessaires.

„ Qu'ayant été requis par le Conseil" *de vouloir bien examiner les représentations des citoyens & bourgeois & ses reponses, rechercher quelle a été sa conduite; voir s'il mérite les imputations qui lui ont été faites;* „ cette requisition nous ayant paru fondée sur la justice la plus exacte, „ nous déclarames, le 25 Juillet 1766, dans un écrit remis au Conseil „ pour être imprimé & distribué :" *qu'après avoir examiné attentivement les représentations des citoyens & bourgeois & les réponses du Conseil, ainsi que les divers mémoires à nous remis à ce sujet, & pris les informations nécessaires sur la conduite du magnifique Conseil depuis la médiation de 1738, nous avions clairement reconnu.*

Que le Magnifique Conseil ayant entendu & exécuté les loix, conformément à ce qui s'étoit pratiqué avant 1737, n'a fait que suivre la regle qui lui étoit prescrite par l'article XL. de la médiation; que, loin d'avoir donné des sujets de plaintes légitimes par des innovations, il nous paroissoit, au contraire, ne s'être point écarté des devoirs sacrés d'un Magistrat fidele; que son administration a été légale, integre, modérée & paternelle: qu'il s'est montré constamment animé du desir le plus sincere de procurer le bien public & particulier, ce qui est évidemment prouvé par l'état florissant de la République, &c. &c. &c.

„ Que dès lors les Puissances garantes," *qui pouvoient sans doute se borner à assurer l'exécution du réglement de 1738, préférerent, par l'intérêt qu'elles n'ont cessé de prendre à la République, la fonction préalable de médiateurs, à l'exercice de la garantie:* Que nous ne crûmes pas *devoir nous permettre de nouveaux systêmes, souvent démentis par l'expérience & d'ailleurs étrangers aux engagemens de nos maîtres.* „ Mais qu'ayant „ pris pour bâse du réglement qu'il s'agissoit de faire," *celui de 1738, également réclamé par tous les ordres de l'Etat, comme une loi salutaire & fondamentale:* ce ne fut *qu'après avoir examiné, avec l'attention la plus impartiale, les différens mémoires qui nous avoient été remis, après avoir pesé équitablement les pretentions respectives, étudié l'esprit de la constitution & les causes de mesintelligences qui avoient agité la République,* „ que nous formames ce plan.

„ Que cet ouvrage important ayant été l'objet de notre application „ infatigable pendant plusieurs mois, nous parvinmes enfin à dresser „ un projet de conciliation dans lequel, en cherchant à satisfaire les ci- „ toyens sur les objets de leurs demandes, compatibles avec un bon „ gouvernement, nous songeames encore à leur procurer des avantages „ qu'ils n'avoient pas demandés. C'est dans cette vue que nous leur „ proposames un nouvel ordre dans l'élection du deux-cens; qui leur y

Sect. IV. *Histoire de* Genève 1603-1768

„ assuroit un nombre considérable de places; ce projet leur offroit de „ nouvelles sûretés sur les emprisonnemens & sur les affaires traitées au „ criminel; en même tems qu'il leur ménageoit l'entrée dans le deux-„ cens, il en augmentoit les prérogatives, & mettant ce Conseil dans „ une absolue indépendance du petit-Conseil, il devenoit le Censeur „ de cette puissance exécutive dont les citoyens paroissoient être si fort „ allarmés.

„ Ce projet modifioit particulierement le droit attribué au Conseil des „ vingt-cinq, par le réglement de 1738, de décider des représentations des „ citoyens: il instituoit des Tribunaux nombreux & momentanés, composés „ de tous les ordres de l'Etat; il en excluoit les trois quarts du petit-Conseil „ dans toutes les affaires où il pouvoit être soupçonné d'avoir un intérêt de „ corps, il les remplaçoit par autant de citoyens qui devenoient ainsi, „ non-seulement les témoins des égards dûs à leurs représentations, „ mais qui, par un ordre inconnu dans la République, étoit encore „ admis à sieger dans les Conseils & à juger ces représentations „ avec eux.

„ C'est ainsi que nous desirons prévenir par nos bons offices l'exercice „ de la garantie stipulée par le réglement de 1738.

„ Spécialement chargés par nos maîtres de maintenir dans son inté-„ grité, l'indépendance de la République, nous avions cherché dans no-„ tre projet de conciliation tous les moyens de la mettre, pour l'avenir, „ à portée de se pacifier elle-même, & de se passer du secours des ga-„ rants de sa constitution.

„ Ce projet approuvé par nos Souverains respectifs ayant été porté „ successivement aux différens Conseils, la sagesse de ses vues n'echappa „ point au magnifique Conseil, &, malgré les restrictions qu'apportoit „ ce projet à un grand nombre de ses prérogatives, il n'hésita pas à donner une nouvelle preuve de ses sentimens patriotiques en l'acceptant unanimement: il fut reçu, avec le même empressement, par le Conseil des deux-cens; mais, les Représentans l'ayant rejetté dans le Conseil-général, assemblé le 15 Décembre 1766, nos Maîtres instruits de la rejection du plan de conciliation qu'ils avoient approuvé & proposé, nous ordonnerent de nous retirer de la ville de Genève pour procéder, de concert, à la détermination du véritable sens des articles contestés dans le réglement de 1738, & à un jugement définitif de la part des Puissances garantes, exigeant que toutes choses restassent *in statu quo*, jusqu'à ce moment.

„ C'est en conséquence de cette déclaration & en vertu de l'acte de „ garantie contenu dans le réglement de 1738, & sanctionné par les dif-„ férens ordres de l'Etat; après le plus mur examen & avec la plus „ grande impartialité, que nous prononçons définitivement comme „ suit (*a*).

(*a*) Il faut avouer, quoi qu'il ne paroît pas, qu'on ait été parfaitement neutre entre les Conseils & le Peuple cependant les intentions pour pacifier sont des plus généreuses & les soins pour l'indépendance de la Republique des plus désintéressés.

Articles de ce jugement.

„ Article premier. *Déclaration sur le sens de l'article II & du*
„ *§ second de l'article III, du réglement de* 1738.

Que le droit attribué au Conseil-général, dans le paragrafe second de l'article III, du réglement de 1738, *de rejetter en tout, ou en partie, les Sujets qui lui sont présentés*, ne peut s'étendre au-delà des bornes prescrites par l'article II du même réglement, où il est dit expressément *que les Syndics ne pourront être pris que dans le Conseil des vingt-cinq:* que par conséquent, le Conseil-général ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, se dispenser d'élire annuellement les Syndics dans le nombre des membres actuels & éligibles du petit-Conseil: d'où il résulte que si, dans ladite élection qui doit se faire chaque année dans le tems fixé par l'édit, il arrivoit que le Conseil-général eût rejetté tous les membres actuels & éligibles du petit-Conseil; ou que, sans les avoir tous rejettés, il n'en restât plus assez à présenter pour qu'on pût en nommer deux pour chaque place qu'il y auroit à pourvoir, tous les membres actuels & éligibles seront présentés ensemble au Conseil-général, pour qu'il choisisse entr'eux le nombre nécessaire pour faire, ou completter l'élection (*a*).

Art. II. *Déclaration sur le sens de l'article VI.*

L'article VI. du réglement de 1738, ayant statué *que rien ne pourra être porté au Conseil des deux cens, qu'au paravant il n'ait été traité & approuvé dans le Conseil des vingt-cinq; & qu'il ne sera rien porté au Conseil-général qui n'ait été auparavant traité & approuvé dans le Conseil des deux-cens* (*b*); ce seroit bouleverser la constitution, jetter la république dans le trouble & le désordre, donner au Conseil-général la faculté de disposer de tous les droits & pouvoirs attribués par la loi aux autres Conseils, & de se les adjuger à lui-même; le rendre maître de toutes les affaires, & indépendant de tous les autres Conseils, que de forcer le petit-Conseil à porter aux Conseils supérieurs les représentations qu'il désaprouve.

Et pour déterminer à jamais le sens d'une loi déja si claire & si précise, nous prononçons que le petit-Conseil a droit de rejetter les représentations, ou de les porter aux Conseils supérieurs, selon qu'il le juge convenable.

Art. III. *Déclaration sur le sens de l'article VII.*

L'intention de la Médiation de 1738, en confirmant, par l'article VII

(*a*) C'étoit là précisément convertir en loi la prétention du Conseil des vingt-cinq, & les bourgeois se plaignoient avec raison, de ce que les Ministres plénipotentiaires ne s'arrêtoient qu'aux expressions de la constitution, les plus favorables au Conseil des vingt-cinq, passant sous silence, ces paroles si favorables aux citoyens: *Sinon qu'il advient qu'il ne les eût pas pour agréables: auquel cas il sera en liberté de refuser, tant le nombre total qu'une partie.*

(*b*) C'est-à-dire, que l'entier exercice de la souveraineté reste au Conseil des 25, & qu'il ne restera au peuple qu'à se plaindre & obéir. Que devient la liberté républicaine?

aux citoyens & aux bourgeois le droit de faire des repréſentations, n'a pas été que lesdits citoyens & bourgeois puiſſent étendre ce droit au-delà de ce qui eſt porté par l'édit du 26 Mai 1707.

En conſéquence de quoi nous prononçons que les repréſentations, que les citoyens & bourgeois, conformément à l'edit de 1707, remettront aux Syndics, ou au Procureur-général pour les faire parvenir au petit-Conſeil, ne pourront être portées que par un, ou pluſieurs citoyens: laiſſant d'ailleurs à la République le ſoin d'en déterminer le nombre d'une maniere plus préciſe.

„ Art. IV. *Déclaration ſur le ſens de l'Article XLII.*

L'Article XLII ayant ordonné qu'il ſeroit fait un Code-général imprimé, qui renfermeroit tous les édits & réglemens, *afin que chacun connût les Loix de l'Etat. & s'y ſoumît avec plus de docilité*; Nous eſtimons que le Conſeil auroit dû faire ce Code incontinent après la médiation de 1738, en conſéquence de quoi nous prononçons:

Qu'il ſera procédé inceſſamment à l'exécution du ſusdit article XLII, & que, pour cet effet, les petit & grand Conſeils feront un Code général imprimé de tous les édits ſanctionnés par le Conſeil-général depuis 1568, bien entendu que l'explication donnée aujourd'hui du réglement de 1738, en fera eſſentiellement partie.

Et, pour les Réglemens, nous prononçons que les petit & grand Conſeils, chacun pour ceux qui émanent de leur autorité, les feront imprimer à la ſuite dudit Code, afin qu'ils ſoient connus, obſervés & exécutés: n'entendant déroger aux droits desdits Conſeils, chacun ſelon ſa compétence en l'uſage, de faire par la ſuite aux dits réglemens, les changemens que le tems & les circonſtances pourront rendre convenables & néceſſaires.

„ Art. V. *Déclaration relative aux Articles XXV & XXVI.*

Auſſi-tôt après la publication de ce prononcé, les Commiſſaires chargés par les citoyens & bourgeois repréſentans de remettre à l'illuſtre médiation leurs divers mémoires, ſeront & demeureront ſupprimés; ſans qu'à l'avenir on puiſſe en établir d'autres, ſous quelque prétexte & dénomination que ce ſoit, réduiſant au ſurplus de nouveau toute aſſemblée, ou cercle, au diſpoſitif de l'article XXV, du réglement de 1738.

„ Un exemplaire authentique du préſent prononcé ſera adreſſé aux „ Syndics & Conſeils de la ville de Genève, avec charge d'en faire la „ publication ſuivant l'uſage; de l'enrégiſtrer & l'annexer au réglement „ de 1738, pour, ſon contenu être exécuté de point en point; & ſervir de regle, tant relativement aux conteſtations préſentes, qu'à „ celles qui pourroient encore ſurvenir: enjoignant à tous & un chacun, au nom de nos Souverains reſpectifs, de s'y conformer; ſous „ peine, contre ceux qui s'y oppoſeroient, d'être regardés comme perturbateurs du repos public & pourſuivis comme tels.

„ Après la publication du présent prononcé, il n'y aura plus d'ob-
„ stacle à ce qu'il soit procédé aux diverses élections suspendues à no
„ tre requisition du 2 Mai 1766, exhortant au surplus les divers Con-
„ seils à pourvoir incessamment aux charges dont la constitution leur a
„ confié & commis l'élection suivant le vœu de la loi, l'us & coutume.

„ Et comme *Sa Majesté très-Chrétienne* & les deux Républiques de
„ *Zurich* & de *Berne*, en accordant la garantie du réglement de 1738,
„ n'ont eu d'autre but que de procurer à la République de Genève
„ une paix durable, sans toucher, ni préjudicier à son indépendance
„ & à sa souveraineté: A ces Causes, Nous soussignés Ministres plé-
„ nipotentiaires de *Sa Majesté très-Chrétienne* & des Républiques de
„ *Zurich* & de *Berne*, agissans, en vertu de nos pleins-pouvoirs, pro-
„ mettons, au nom de nos Souverains respectifs, de maintenir & ga-
„ rantir l'exécution des déclarations ci-dessus énoncées; & ce, en la
„ forme & de la maniere ténorisée dans l'acte de garantie du régle-
„ ment de 1738, confirmant au surplus à chacun des ordres qui com-
„ posent le gouvernement de Genève, ses droits & attributions particu-
„ lieres, provenant de la loi fondamentale de l'Etat, & nommément,
„ du réglement de 1738, que nous confirmons & garantissons de nou-
„ veau en tout son contenu. En foi de quoi nous avons signé quatre ex-
„ emplaires du présent prononcé, & y avons apposé le sçeau de nos
„ armes: nous réservant l'approbation de nos Souverains respectifs, pour
„ en fournir & rapporter, en bonne & due forme, leurs ratifications,
„ pour être respectivement échangées dans l'intervalle d'un mois, à compter
„ du jour de la signature des présentes, ou plutôt, si faire se peut.
„ Fait a *Soleure*, le quinzieme jour d'Octobre mil sept cent soixante-
„ sept.

„ (L. S.) Le Chevalier de Beauteville.
„ (L. S.) Escher de Keffiken.
„ (L. S.) J. C. Heidegger.
„ (L. S.) F. Sinner.
„ (L. S.) B. Sig. Augspourguer".

Mécontentement des citoyens de Genève.

Ce jugement définitif, moins semblable à une conciliation des intérêts opposés des pouvoirs de la République de Genève, qu'à un ordre rigoureux aux citoyens & aux bourgeois de se soumettre aux prétentions des Conseils des vingt-cinq & des deux-cens; bien loin d'appaiser les esprits, ne fit que les allarmer encore davantage sur l'affoiblissement total de la liberté. Les dissentions reprirent une nouvelle vivacité & la mésintelligence faisoit craindre les plus fâcheuses extrémités, lorsqu'ouvrant enfin les yeux sur l'orage qui menaçoit la patrie, les petit & grand Conseils présenterent, le 9 Mars 1768 un projet législatif de pacification, & ce projet y ayant été approuvé, & sanctionné à la pluralité de 1204 voix contre 23, cet événement heureux causa la plus grande joie à tous les habitans de Genève. Il est vrai que les citoyens avoient d'autant plus de raison à être satisfaits de cette pacification, qu'elle s'é-

Sect. IV. Histoire de Genève. 1603-1768

toit faite à des conditions auſſi honorables qu'avantageuſes pour eux. Ils furent à la vérité, obligés de renoncer au droit illimité qu'ils prétendoient avoir, & avec quelque fondement, de rejetter indéfiniment tous les ſujets qu'on préſentoit comme éligibles: mais en la place de ce droit, ils en acquirent deux fort précieux & très-importans; l'un, d'élire la moitié des membres du Conſeil des deux-cens, & l'autre, le droit de reviſion annuelle du petit-Conſeil, autant qu'ils le jugeroient convenable. Par cet arrangement, la balance du pouvoir fut remiſe entre les mains du corps de la bourgeoiſie, ou grand Conſeil: car, celui-là exerce véritablement une grande partie de la ſouveraineté, qui nomme ceux que la conſtitution a revêtus de la puiſſance exécutrice. Celui-là exerce encore une très-grande partie de la ſouveraineté, qui par le droit de reviſion, ou, comme on le nomme à Genève, par le droit du *Grabeau*, a le pouvoir de deſtituer tour à tour les premiers Magiſtrats de la République. Ce projet légiſlatif, qui renferme quatorze articles, contient les plus utiles réglemens, applanit par avance toutes les difficultés, fixe de la maniere la plus invariable, l'ordre qui doit être obſervé dans les élections, la part que chacun des Conſeils a, ſoit relativement à la puiſſance légiſlative, ſoit concernant la puiſſance exécutrice: en un mot, ce projet, ou plutôt ce réglement, que l'on doit regarder comme l'explication & le développement de la conſtitution de cette petite République, ramene le calme, rétablit le bon ordre, la confiance & l'harmonie entre les citoyens: & nous ne penſons pas qu'il ſoit déſormais néceſſaire que les divers Conſeils de Genève recourent, pour ſe concilier, à des Puiſſances médiatrices: reſſource, qui, quelqu'eſſentielle que les circonſtances la rendent, eſt toujours le plus grand des malheurs que puiſſent éprouver les petits Gouvernemens, & même les grands Etats, comme ne le démontre que trop ſenſiblement la déplorable ſituation de la Pologne. Cette piece eſt ſi eſſentielle, que nous ne pouvons nous diſpenſer de l'inſérer ici en entier, & d'y joindre le récit de la maniere ſolemnelle dont elle fut reçue & approuvée.

Fin des Troubles, & avantages que les Bourgeois ont retiré des anciennes diſſentions.

Projet Légiſlatif de Pacification.

„ *Mes Seigneurs les Syndics*, *petit & grand-Conſeils*, deſirant avec „ la plus grande ardeur de terminer le plus promptement poſſible les „ diſſentions, qui, depuis ſi long-tems, travaillent la République, & „ de procurer le retour de la confiance & de l'harmonie, ſe ſont empreſſés, de prendre en conſidération des propoſitions faites dans un „ but ſi ſalutaire, & qui ont été remiſes aux Seigneurs Syndics, le „ cinquieme de ce mois. Meſdits Seigneurs les Syndics, petit & „ grand-Conſeils, après en avoir délibéré en deux jours, ont approuvé les articles ſuivans, & ont été d'avis de les propoſer au magnifique & ſouverain Conſeil-général, lequel ſera convoqué à cet effet, „ pour le vendredi onzieme de ce mois, pour ſavoir s'il les approuve „ & y donne ſon conſentement.

Art. I. §. 1. Le Lieutenant & le Tréſorier, ne pourront être pris qu'entre les membres actuels & éligibles du petit-Conſeil; & les Audi-

diteurs & le Procureur-général, ne pourront être pris qu'entre les citoyens, membres actuels & éligibles du Conseil des deux-cens.

§. 2. Au cas que tous les membres actuels du petit-Conseil, éligibles & approuvés au Grabeau pour la charge de Lieutenant, ou pour celle de Trésorier, eussent été rejettés par le Conseil-général, ou qu'il n'en restât pas assez pour completter la nomination; on procédera, de même que pour l'élection des Syndics, en présentant ensemble au Conseil-général tous les membres actuels & éligibles du petit-Conseil, sans ligne de nouvelle élection; auquel cas le Grabeau ne sera pas renouvellé, & tous les Conseillers éligibles, devront être présentés au Conseil-général, quel qu'ait été l'effet des précédens grabeaux.

§. 3. Le Conseil des deux-cens pourra accorder aux Conseillers du petit Conseil leur décharge de la nomination pour l'office de Syndic; mais, dans le cas où il faudra présenter ensemble au Conseil-général tous les membres actuels & éligibles du petit-Conseil sans ligne de nouvelle élection, les décharges qui auroient été accordées, n'auront aucun effet. Le Conseil des deux-cens pourra aussi accorder aux Conseillers du petit-Conseil leur décharge de la nomination aux offices de Lieutenant & de Trésorier; & cette décharge aura son effet, lors même qu'il faudra présenter au Conseil-général tous les membres actuels & éligibles du petit-Conseil, sans ligne de nouvelle election pour l'un ou l'autre de ces offices.

§. 4. Quant à l'election des Auditeurs & du Procureur-général, au cas que les membres actuels & éligibles du deux-cens, qui auroient été approuvés au Grabeau, eussent été rejettés, ou qu'il n'en restât pas un nombre suffisant pour completter la nomination, ils seront présentés tous ensemble au Conseil-général sans ligne de nouvelle élection; auquel cas, le grabeau ne sera pas renouvellé; & tous les membres éligibles devront être offerts au Conseil-général, quel qu'ait été l'effet des précédens grabeaux; bien entendu que, pour ces charges, les petit & grand Conseils ne seront pas obligés de présenter ceux auxquels le deux-cens avoit accordé leur décharge, & ceux qui se seroient soumis à la peine des refusans charge.

§. 5. Pour remédier à l'inconvénient qui a lieu dans les élections des Syndics & des Auditeurs, relativement au déchiffrement des billets dans lesquels l'électeur a donné un, ou plusieurs suffrages, en même tems qu'il a croisé la ligne de nouvelle élection, à l'avenir, dans le déchiffrement desdits billets, on ne fera plus, comme ci-devant, porter les suffrages de nouvelle élection indistinctement contre tous les candidats, mais seulement contre ceux que l'électeur a voulu rejetter Pour cet effet, au lieu de la colonne générale de nouvelle élection qui se mettoit ci devant sur les cartons de déchiffrement, chaque candidat aura sur lesdits cartons sa colonne de rejection particuliere, sur laquelle on marquera les suffrages de nouvelle élection qui devront porter contre lui: &, pour décider s'il doit être rejetté, on balancera lesdits suffrages de rejection contre les suffrages d'approbation qu'il aura eu.

§ 6 Si deux personnes de même nom & famille, ou les deux Se-

crétaires du Conſeil avoient la ſupériorité des ſuffrages pour la charge de Syndic, dans le cas où tous les membres du Conſeil ſont préſentés enſemble au Conſeil-général, ſans ligne de nouvelle élection, celui des deux qui en aura le moins, ne ſera pas élu; & les deux candidats qui auront eu après lui le plus de ſuffrages, ſeront préſentés au Conſeil-général pour en retenir un.

§. 7. L'election du Tréſorier ſe fera en même tems que celle du Lieutenant & des Auditeurs; &, lorſqu'il aura exercé ſa charge trois ans, s'il ſemble bon au Conſeil, il pourra être continué pour trois autres années, en le rapportant au deux-cens & au Conſeil-général, qui pourront l'approuver, ou le rejetter.

Art. II. §. 1. Les décharges accordées par les petit & grand Conſeils aux Syndics, au Lieutenant, au Tréſorier, aux Auditeurs, & au Procureur-général, devront être portées au Conſeil-général pour en avoir la confirmation: mais les petit & grand-Conſeils continueront d'accorder les décharges aux Conſeillers de ces deux Conſeils, de quelque création qu'ils ſoient.

§. 2. En cas de vacance des charges de Tréſorier, d'Auditeur, de Procureur général, ſoit par mort, ſoit par décharge, ſoit par promotion à une autre charge, ſoit par jugement criminel, ou toute autre cauſe; le Conſeil-général y ſubſtituera pour le reſte du terme, ſans préjudice au ſubſtitué de ſe préſenter enſuite pour la même charge; mais s'il ne reſtoit plus que ſix mois de l'office d'Auditeur, dont la place ſera vacante, ils ſeront partagés entre les collegues.

Art. III. *De l'Election du Conſeil des deux-cens.*

§. 1. La promotion ſera déclarée ouverte, dès qu'il y aura cinquante places vacantes dans le Conſeil des deux-cens; & elle ne ſera que de cinquante membres, lors même que, dans l'intervalle de l'ouverture de la promotion à l'élection, il vaqueroit plus de cinquante places.

§. 2. Dans chaque promotion, le Conſeil-général aura l'élection de vingt-cinq perſonnes; & il ſera procédé de la maniere ſuivante.

§. 3. Quelque tems avant chaque promotion, tout citoyen & bourgeois, ayant vingt-cinq ans accomplis & droit de ſuffrage au Conſeil-général, ſera invité à venir s'inſcrire, ou à ſe faire inſcrire en Chancellerie, s'il veut être admis dans l'une des diviſions, dont il ſera fait mention ci-après.

§. 4. A chaque promotion, il ſera formé quatre diviſions égales de tous les citoyens & bourgeois inſcrits en Chancellerie, qui ne ſeront pas membres du petit ou grand Conſeil, ni de la compagnie des Paſteurs, ou qui ne ſeront pas Dizeniers; & il ſera reparti de même par le ſort, dans chaque diviſion un nombre égal, autant que faire ſe pourra, des membres du petit-Conſeil, de ceux du grand-Conſeil, des membres de la compagnie des Paſteurs, & des Dizeniers. Chacune des trois premieres diviſions ne ſera tirée au ſort que l'avant-veille de ſon aſſemblée; & ceux qui compoſeront la quatrieme, laquelle ſera déterminée par le tirage de la troiſieme, ne ſeront annoncés au Public que l'avant-veille du jour, où cette quatrieme diviſion devra s'aſſembler.

§. 5. Ces quatre diviſions, toujours préſidées par un Syndic, auront

entr'elles la nomination de cinquante citoyens, ou bourgeois laïcs, & admissibles par la loi au Conseil des deux-cens; dans lequel, dorénavant, on pourra être admis à l'âge de vingt-sept ans accomplis. La division qui sera sortie la premiere par le sort en nommera quatorze, & les trois autres chacune douze.

§. 6. Ces divisions seront assemblées par ordre du Conseil, à jours différens, aussi-tôt que faire se pourra, & de maniere que l'élection entiere puisse être consommée dans six semaines, à compter dès l'ouverture de la promotion.

§. 7. Nul ne pourra être admis à l'assemblée, ni donner son suffrage, que dans la division, où le sort l'aura placé.

§. 8. Si dans l'assemblée, il s'élevoit quelque question sur le droit de suffrage, ou d'éligibilité d'un sujet, elle sera décidée sur le champ par ceux auxquels le § 13. attribue le droit de déchiffrer: mais cette décision provisoire n'aura d'effet que pour l'opération actuelle tant seulement.

§. 9. Les opérations commenceront au moment où le Syndic & les Conseillers, arrivant suivant l'usage dans l'assemblée, y auront pris place; & l'on prêtera d'abord le serment suivant, dont il sera fait lecture. *Nous promettons & jurons devant Dieu de nommer en ces Offices ceux que nous pensons être les plus propres; & qu'en nommant nous aurons égard au bien public, & non à quelque affection particuliere de haine, ou de faveur, comme encore de n'avoir brigué, ni fait briguer, n'avoir recommandé, ni fait recommander & de n'avoir égard à aucune brigue, ou recommandations, qui pourroient nous avoir été faites. Que Dieu nous soit témoin de cette promesse, pour en être punis si nous faisons le contraire!* (a)

§. 10. Chaque électeur dans la premiere division devra nommer par billet sept citoyens, ou bourgeois laïcs; & dans les trois autres divisions, chaque électeur en nommera six. Il pourra choisir entre tous les citoyens & bourgeois éligibles indistinctement.

Tout billet, dans lequel on auroit nommé moins de personnes qu'il n'a été dit, sera nul: mais, s'il y avoit des billets dans la premiere division, où l'on eût nommé plus de sept personnes, on ne compteroit que les sept premieres: &, si dans les trois autres divisions il y avoit des billets où l'on eût nommé plus de six personnes, on ne compteroit que les six premieres: &, pour faciliter cette opération, chaque électeur recevra un billet blanc, signé du Syndic président, & sur lequel seront autant de numeros qu'il y a de sujets à nommer, afin qu'il écrive, ou fasse écrire, à côté de chaque numero le nom de ceux qu'il veut nommer.

§. 11. Dans ces nominations, on observera les limitations & restrictions portées par les édits concernant l'élection du Conseil des deux-cens; & les billets qui n'y seront pas conformes, seront nuls, à l'ex-

(a) Si dans quelques élections qui se font à la pluralité des voix, pareil serment & quelques autres de ces arrangemens se pratiquoient; malheur aux cabales & intrigues! & le bien public n'y perdroit rien, mais ceux qui trop souvent ont la lacheté de le sacrifier à leurs intérêts ou opinions.

ception néanmoins des billets ſur leſquels ſe trouveroient nommés des ſujets comptables & débiteurs à la Seigneurie, ou qui ne feroient héritiers de leur pere, leſquels ne feroient pas nuls; mais la nomination de ceux qui feroient dans leſdits cas d'excluſion ne feroit pas comptée.

§. 12. Si le nombre des perſonnes, qui peuvent ſieger, ou entrer enſemble dans le Conſeil des deux-cens, a été rempli par l'élection que le Conſeil-général aura fait ſur la nomination d'une diviſion, les autres diviſions ne pourront nommer les citoyens, ou bourgeois, qui feront devenus inéligibles par cette élection.

§. 13. Le déchiffrement des billets ſe fera par le Syndic-préſident, par le plus ancien membre du Conſeil, par le plus ancien des Paſteurs, par le plus ancien membre du Conſeil des deux-cens, par le plus ancien des Dizeniers, qui ſe trouveront en ladite aſſemblée, & par les ſix citoyens, ou bourgeois de la diviſion, qui feront fortis les premiers de la roue par le ſort, leſquels prêteront ferment de compter fidelement les voix, ſans revéler le nombre d'icelles: après le déchiffrement, le Syndic déclarera les noms de vingt citoyens, ou bourgeois, qui auront eu le plus de ſuffrages; & ces vingt feront les indiqués.

§. 14. Si, pour déterminer le vingtieme des indiqués, il ſe trouvoit pluſieurs perſonnes, qui euſſent égalité de ſuffrages, elles entreront toutes dans l'indication.

§. 15. Sur ces indiqués, l'aſſemblée, par une ſeconde opération, ſemblable à celle qui eſt indiquée dans le § 10, en retiendra quatorze dans la premiere diviſion, & douze dans chacune des trois autres. La Regle concernant les billets, où l'on auroit nommé plus ou moins de perſonnes, portée dans ce § 10, ſera auſſi appliquée en ce cas: & les quatorze, ou douze qui auront eu le plus de ſuffrages feront les *nommés*, pour être portés au Conſeil-général.

§. 16. Si dans le déchiffrement pour cette nomination, quelqu'un des indiqués étoit parent de l'un des voyans, au dégré de pere, beau-pere, frere, ou beau-frere; ou que quelqu'un des ſix citoyens, ou bourgeois voyans, fut indiqué lui-même, ou s'excuſât de cette fonction, les recuſés feront remplacés, pour les Conſeillers, pour les Paſteurs, ou membres du deux-cens, par ceux qui les ſuivent dans l'ordre du tableau, & pour le Dizenier, par celui qui eſt après lui le plus ancien dans l'office; & quant aux ſix citoyens ou bourgeois, par ceux qui feroient fortis de la roue après eux.

§. 17. Si dans la nomination il y avoit égalité de ſuffrages, le partage ſera levé par le ſort au même moment.

§. 18. Si une perſonne, ou pluſieurs, ne vouloient accepter leur indication, ou ſe trouvoient dans le cas de ne pouvoir être indiquées leur place feroit remplie par celui ou ceux, qui auront eu après elles le plus de ſuffrages.

§. 19. La nomination ſera portée le ſur-lendemain au Conſeil-général, ſans ligne de nouvelle élection. On prêtera le ferment de l'élection, comme il eſt ténoriſé ci-deſſus au §. 9, & chaque électeur

choifira la moitié des fujets préfentés. Tout billet, qui retiendra moins de cette moitié, fera nul: &, quant à ceux qui en retiendroient plus, on fuivra la regle prefcrite au § 10. Après le déchiffrement, l'élection de ceux qui auront eu le plus de fuffrages fera incontinent publiée.

Sect. IV. *Hiftoire de* Genève 1603-1768

§. 20 Dès que le Confeil-général aura terminé fes quatre élections, le petit-Confeil procédera à celle des vingt-cinq autres membres en la forme ordinaire, après avoir prêté le ferment ténorifé ci-deffus.

§. 21. Le rang fera donné aux élus, qui auront trente ans accomplis, fuivant le réglement fait à ce fujet, comme s'ils avoient été élus par une feule & même opération. Ceux qui n'auroient pas trente ans accomplis feront places après eux; & leur rang fera réglé par leur âge

§. 22. Aucun des élus ne fera grabelé à l'occafion de fon élection; mais tous feront fujets à la confirmation annuelle, que le petit-Confeil continuera de faire du Confeil des deux-cens. Si cependant on omettoit dans ladite confirmation un membre du Confeil des deux-cens, qui auroit été élu par le Confeil-général, cette omiffion n'auroit d'effet, qu'autant qu'elle auroit été confirmée par le Confeil-général, à moins que la caufe d'omiffion ne fut fondée expreffément fur la loi.

§. 23. Aucun membre du deux-cens ne pourra être pourvu d'un office de judicature avant que d'avoir trente ans accomplis: fous cette dénomination d'office de judicature ne feront point compris les Secrétaires de la Juftice, ni les Secrétaires de diverfes chambres.

§. 24. Tous les édits, qui concernent l'élection du Confeil des deux cens, auxquels le préfent réglement ne déroge point, continueront, d'être obfervés & exécutés.

Art. IV. §. 1. Dans le cas où l'élection des Syndics auroit été faite, ou complettée, fur la préfentation de tous les actuels & éligibles, fans ligne de nouvelle élection, le Confeil-général fera affemblé le jeudi fuivant, pour déterminer s'il y a lieu de procéder à la réélection du petit-Confeil.

§. 2. Si le Confeil-général, par la pluralité des fuffrages donnés par billet, décide qu'il y a lieu de procéder à cette réélection, tous les membres du petit-Confeil, à l'exception de quatre Syndics, du Lieutenant & du Tréforier, feront préfentés au Confeil général, le dimanche fuivant fans ligne de nouvelle élection, joints à eux quatre citoyens, membres du Confeil des deux-cens; &, après que chaque électeur aura prêté le ferment de l'élection, le Confeil-général en retiendra par la pluralité des fuffrages, le nombre néceffaire pour completter le petit-Confeil: auquel cas la réélection faite par le Confeil-général tiendra lieu pour cette année-là de celle que fait annuellement le Confeil des 200.

§. 3. Les quatre membres du Confeil des deux-cens, qui feront préfentés au Confeil-général, conjointement avec les Confeillers du petit-Confeil, feront nommés le Vendredi après l'élection des Syndics par le Confeil des deux-cens: à quel effet, chaque Confeiller du Con-

ſeil des deux-cens indiquera, à ſon choix & par billet, quatre membres dudit Conſeil, citoyens, & le Syndic. Préſident déclarera les noms des huit qui auront eu le plus de ſuffrages. Cela fait, chaque membre du deux-cens nommera deux de ces huit, & les quatre qui auront eu le plus de ſuffrages ſeront préſentés au Conſeil-général conjointement avec les Conſeillers du petit-Conſeil.

§. 4. S'il arrivoit que quelques membres du petit-Conſeil ne fuſſent pas élus & confirmés par le Conſeil-général par la pluralité des ſuffrages, ils reſteront cependant membres du Conſeil des deux-cens & de celui des ſoixante, & pourront de nouveau être élus membres du petit-Conſeil. Si leſdits membres ayant été élus de nouveau Conſeillers, étoient exclus une ſeconde fois par la préférence que le Conſeil-général donneroit à d'autres, ils ne ſeroient plus éligibles pour la charge de Conſeiller. Et même ſi, dans le tems qu'ils reſtoient membres du deux-cens, ils avoient été une fois du nombre des quatre qui auroient été préſentés au Conſeil-général conjointement avec les Conſeillers du petit-Conſeil, & qu'ils n'euſſent pas été élus alors Conſeillers par le Conſeil-général, ils ne pourront pas lui être préſentés une ſeconde fois aux mêmes fins.

§. 5. La loi établie dans cet article ſur cette réélection, ne commencera d'être en vigueur qu'en l'année 1773, & ſeulement dans le cas marqué au §. 1. à l'exception de ce cas, l'élection du petit-Conſeil & la confirmation annuelle de ſes membres, continueront de ſe faire comme par le paſſé, & ſuivant les édits. Mais, dans le cas où le Conſeil des deux-cens auroit exclu par le grabeau quelqu'un des membres du deux-cens, qui ſeroit entré en Conſeil par l'élection du Conſeil-général ténoriſée dans cet article, cette excluſion n'auroit d'effet que par la confirmation du Conſeil-général

Art. V. §. 1. Les quatre Syndics, le Lieutenant, les anciens Syndics, le Tréſorier, le premier Auditeur, le Procureur-général, & deux membres du deux-cens tirés au ſort, non recuſables, aſſiſteront au déchiffrement de la reviſion annuelle que le deux cens fait des membres du petit-Conſeil.

§. 2. Tous autres Grabeaux ſeront déchiffrés à forme de l'article IX, du titre *de la maniere d'exécuter l'Edit*, contenu à la page 66, *des Edits Politiques.*

Art. VI. *Eclairciſſement ſur la matiere des empriſonnemens d'office, relativement aux citoyens, bourgeois, natifs & habitans.*

§. 1. Le Conſeil, les Syndics, le Lieutenant, & les auditeurs de la juſtice, pourront faire ſaiſir & arrêter toute perſonne, contre laquelle il y aura plainte, ou charge, relativement à un délit: mais, à l'avenir, aucun citoyen, bourgeois, natif ou habitant, ne pourra être empriſonné d'office, qu'après avoir été conduit, s'il le demande, à l'un des Syndics, ou au Lieutenant, ou au Conſeil, dans le cas où l'ordre de l'arrêter ſeroit émané dudit Conſeil. L'Auditeur, qui l'aura arrêté,

devra le lui offrir; & il pourra faire conduire ledit prévenu ſous bonne & ſûre garde, s'il le juge néceſſaire. Si le Conſeil n'étoit pas ſiégeant lorſque le prévenu ſera arrêté par ſon ordre, ou qu'il ne jugeât pas à propos d'entendre lui même ledit prévenu, il pourra charger l'un des Syndics, ou le Lieutenant, de l'empriſonnement.

§. 2. Le Syndic, ou le Lieutenant auquel le prévenu aura été conduit, ainſi que le Conſeil, dans le cas où l'ordre d'arrêter le prévenu ſera émané de lui, & où il jugera convenable de l'entendre lui-même, après avoir ouï le rapport de l'Auditeur, & examiné & interrogé le prévenu, ordonnera l'empriſonnement, s'il y a lieu, ou la relaxation.

§. 3. Dans le cas où le prévenu auroit été conduit à l'un des Syndics ou au Lieutenant, l'Auditeur devra dreſſer Procès-verbal de ce qui ſe ſera paſſé en leur préſence; & ces Magiſtrats ſeront tenus d'informer le Conſeil dans le jour même, ou à la plus prochaine ſéance, des motifs de l'empriſonnement ou de la relaxation, & de lui rapporter le procès-verbal de l'Auditeur, ainſi que les informations par écrit, s'il y en a, pour être enſuite ordonné par le Conſeil ce que de droit.

§. 4. Toutefois, le prévenu ne pourra requérir d'être conduit à l'un des Syndics, ou au Lieutenant, dans le cas de flagrant délit, ou de querelle, avec effuſion de ſang, ou bleſſure grande & évidente.

§. 5. Après l'empriſonnement, la procédure criminelle ſera ſuivie conformément aux édits, lors même que le Conſeil n'auroit pu en avoir connoiſſance.

Art. VII. §. 1. Si le Conſeil trouve, que le cas d'un accuſé n'eſt pas aſſez grave pour être traité & pourſuivi ſuivant la procédure preſcrite par le titre XII, de l'*édit civil*, & l'article XXX, du *réglement* de 1738, & s'il eſtime que ledit cas peut être inſtruit & jugé ſommairement, il devra en avertir l'accuſé, qui aura la liberté de requérir qu'on ſuive à ſon égard ladite procédure.

§. 2. Dans tous les cas qui ſeront trouvés par le Conſeil, de nature à être traités ſuivant la diſpoſition des ſusdits titres XII & art. XXX, ou dans leſquels l'accuſé l'aura requis, le Procureur-général ſera inſtant; & il pourra, pendant le cours de la procédure, faire telles réquiſitions qu'il eſtimera de droit. Dans tous les cas où il ſera abſent, malade, ou recuſé, le Conſeil continuera à lui ſubroger ſuivant l'uſage.

Art. VIII. §. 1. Pour rendre plus rare la récuſation des Syndics en matieres criminelles, & pour que les tribunaux appellés à en connoître ne ſoient trop dépourvus de juges, à l'avenir les récuſations en matieres criminelles ne s'étendront pas au-delà des enfans des Couſins-germains, à l'exception des parens de même nom & famille, qui ſeront recuſés en quelque dégré qu'ils ſoient.

§. 2. Que, ſi nonobſtant cette reſtriction dans les récuſations des juges, les quatre Syndics ſe trouvoient recuſables, le moins recuſable, entre les Syndics & ceux qui auront été revêtus de cette charge dans les trois années précédentes, préſideroit le tribunal: & ſi ce Préſident n'étoit pas un Syndic, il ſeroit cenſé remis ſous le ſerment qu'il auroit

prêté en parvenant au Syndicat; & le bâton lui seroit remis par l'un des Syndics, pour la prononciation du jugement.

Art. IX. §. 1 Les sujets de la République jouiront du droit de recourir au Conseil des deux-cens, ainsi qu'il est accordé aux citoyens, bourgeois, natifs & habitans, par l'art XXXI. du *réglement* de 1738. Les criminels étrangers jouiront du même droit, lorsqu'ils auront été condamnés à mort; & le Conseil pourra les admettre à ce recours pour toute autre peine, lorsqu'il le jugera convenable; auquel cas on observera les formalités prescrites par le susdit Art. XXXI.

§. 2. Aucun citoyen, bourgeois, natif, habitant, ou sujet de la république, ne pourra recourir au Conseil des deux-cens, s'il n'a été condamné par jugement définitif du petit-Conseil à une prison de six mois, à un bannissement d'un an, à la suspension des droits honorifiques de la bourgeoisie pendant cinq ans, à être déclaré infâme en termes exprès ou condamné à quelqu'autre peine plus grave que celles ci-dessus; sans déroger en rien à la procédure prescrite par le susdit Art. XXXI.

Art. X. §. 1. Les Syndics, le Lieutenant & les Auditeurs pourront, lorsqu'il s'agira d'arrêter, ou de conduire quelque malfaiteur, ou quelqu'un qui trouble la sûreté publique, & qu'ils n'auront pas à portée un nombre suffisant d'huissiers, s'aider de quelques soldats d'un des postes de la garnison jusqu'au nombre de six : mais lesdits soldats ne pourront être employés dans la ville à cet usage, qu'en présence, & sous l'autorité des susdits Magistrats, à l'exception des cas où les particuliers eux-mêmes appelleroient à leur secours la garde, ou la patrouille. La patrouille pourra aussi, comme par le passé, arrêter & conduire au corps de garde ceux qui troublent la sûreté & la tranquillité publiques.

§. 2. Quant au dehors de la ville, les patrouilles de la garnison continueront à être employées à la sûreté & à la police de la banlieue; mais elles ne pourront entrer dans aucune maison, sans un ordre par écrit du Syndic de la garde, pour faire la recherche des malfaiteurs; ce qui se fera en la présence du Dizenier, ou Sous-Dizenier du lieu, ou, à leur défaut, de quelque personne connue du voisinage, lesquels devront assister à la recherche qui y sera faite; à l'exception, néanmoins, des cas où les particuliers eux-mêmes appelleroient à leur secours la garde, ou lesdites patrouilles: & tous les soldats des dites patrouilles devront avoir une marque distinctive, à laquelle on puisse les reconnoître.

Art. XI. §. 1. Le petit-Conseil admettra dans la présente année à l'honneur de la bourgeoisie vingt natifs choisis par le sort; dont quatre seront fils de natifs, petit-fils d'habitans, ou des plus anciennes familles de natifs. Et dans les quatre années suivantes le Conseil en admettra par le sort, cinq à la bourgeoisie; desquels un fils d'habitant, & quatre fils de natifs comme ci-dessus, sans préjudice d'autres que le Conseil voudra recevoir à la maniere ordinaire.

§. 2. Les natifs qui aspireront à l'honneur de la bourgeoisie, se pourvoi-

voiront par requête au Conseil; lequel, après avoir vu les conclusions du Procureur-général sur iceux, fera tirer au sort, du nombre de ceux qui seront trouvés admissibles, vingt natifs dans la premiere année, & cinq dans chacune des quatre années suivantes; en observant les proportions prescrites dans le paragraphe précédent.

§. 3. Cette maniere d'admettre les natifs à la bourgeoisie par le sort, ne sera observée que pendant cinq années; après lesquelles le Conseil recevra chaque année cinq natifs, en y comprenant toujours un fils d'habitant, & en procédant à ce choix en la forme ordinaire.

§. 4. Pendant les cinq premieres années, le Conseil ne pourra exiger que quatre mille florins de chacun des natifs, fils d'habitant, pour son admission à la bourgeoisie; &, quant aux fils de natifs, le prix sera diminué de cinq cens florins pour chaque génération d'ancienneté; sans cependant que le prix de la bourgeoisie puisse être fixé au-dessous de deux mille florins.

§. 5. Dans les années suivantes, la somme pour les natifs, fils d'habitans, sera de quatre mille cinq cens florins; & pour les fils de natifs elle sera diminuée dans la proportion établie ci-dessus: Laissant néanmoins à la prudence du Conseil de modérer la finance par la considération des talens & du mérite personnel. Chacun de ces nouveaux bourgeois payera en outre un assortiment d'armes pour l'Arsenal, & cent florins pour la Bibliotheque, outre les fraix ordinaires qui se paient en Chancellerie.

§. 6. Si le natif, reçu bourgeois, demandoit en même tems le même honneur pour ses enfans, le Conseil, en les admettant, n'exigera pour chacun desdits enfans mâles, mineurs & non mariés, que le dix pour cent du prix principal que le pere devra payer; & les filles desdits natifs qui ne seront pas mariées, jouiront *gratis* des droits de la bourgeoisie.

§. 7. Les natifs, maîtres des diverses professions, pourront trafiquer des ouvrages de leurs professions respectives & qui y sont relatifs, fabriqués dans la ville, en se conformant aux réglemens sur leurs dites professions & aux ordonnances sur le commerce. Ils pourront aussi exécuter les commissions qui leur viendront du dehors.

§. 8. Les natifs pourront être reçus médecins, chirurgiens, apoticaires, & exercer lesdites professions, en se conformant aux réglemens. Ils seront aussi admissibles à une des places de jurés, dans toutes les maîtrises où il y aura plus de deux maîtres jurés: bien entendu que les bourgeois y auront à plus forte raison le même droit.

§. 9. Les droits établis par les réglemens & ordonnances, payables au fisc, par les natifs, pour l'admission aux professions & maîtrises, ne seront par eux payés qu'en parvenant à la maîtrise.

Art. XII. Tous les édits, auxquels le présent réglement ne déroge point, continueront d'être observés & exécutés, conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent; mais, dès que le Code général des édits & réglemens sera fait, on ne reconnoîtra d'us & coutumes que ceux qui ne seront pas contraires aux édits.

Art. XIII. Les petit & grand Conseils examineront dans la suite, & lorsque l'état des finances leur paroîtra pouvoir le permettre, s'il convient d'augmenter les honoraires des membres du Conseil; en sorte cependant que la somme qui fait la différence des honoraires des Syndics à ceux des Conseillers, soit la meme que celle qui a lieu actuellement.

Art. XIV. Pour procurer un entier rétablissement de la paix & de l'harmonie, tout ce qui peut s'être dit, ou fait de repréhensible, relativement aux présentes dissensions, sera mis dans un entier oubli: voulant que personne, & sous aucun prétexte, ne puisse être recherché à l'avenir pour tout ce qui s'est dit, fait, ou écrit jusqu'à ce jour à raison desdites dissenssions, n'entendant néanmoins rien statuer sur les jugemens rendus antérieurement au présent édit. *Donné le 9 Mars* 1768. „ J. J. DE CHAPEAUROUGE".

Ce projet législatif de pacification ayant été approuvé & sanctionné dans le Conseil-général du 11 Mars, comme nous l'avons dit, les Magistrats, à la sortie de cette assemblée, monterent à l'Hôtel-de-ville, au milieu de la bourgeoisie qui les y accompagna, ayant à sa tête les anciens Commissaires. Ceux-ci entrerent à la suite des Conseils dans la grande salle, où l'un des Commissaires (1) prononça une courte harangue conçue en ces termes.

Magnifiques & très-honorés Seigneurs, dans une position bien différente de celle où la Divine Providence nous place aujourd'hui, nous dîmes à Vos Seigneuries, que si elles nous rendoient heureux par une sage conciliation, elles gagneroient nos cœurs. Cette conciliation est arrivée; nous la croyons sage, & nous leur donnons nos cœurs avec joie. Toute constitution a des défauts; mais la confiance renaissant en ce jour entre les Magistrats & les Citoyens, & s'établissant sur des fondemens solides, la République, par un effet de cette même confiance n'appercevra jamais les défauts de la constitution qu'elle vient de faire, ou si elle les apperçoit, elle les corrigera aisément. Reposons nous donc dans le sein de la paix. Nos cœurs seront inondés de joie, si tous les Individus de la République l'embrassent avec autant de satisfaction que nous.

Depuis cette époque, Genève peut se flatter de voir l'union & la tranquillité publiques rétablies sur des fondemens solides. Puisse son commerce réparer de-même les pertes que ces divisions lui ont fait essuyer!

(1) Mr. Deluc le fils.

Fin de l'Histoire de Genève, & de ce Volume.


SUISSE
GRISONS
LAC DE GENEVE
CANTON DE BERNE
VALAIS
Alpes
D. DE CHABLAIS
D. DE FAUCIGNI
D. DE GENEVE
SAVOYE
D. DE SAVOYE
D. D'AOUSTA
C. DE TARENTAISE
CO. DE MAURIENNE
DAUPHINE
PRO. DE JUREA
PRO. DE BIELLE
PRO. DE VERCEIL
MILANESE
D. DE MILAN
NOVARESE
LAUMELIA
MONTFERRAT
TURIN
MARQ. DE SUSA
PRO. DES 4 VALLÉES
PRO. DE QUIERS
C. D'ASTI
ALESSANDRINE
TORTONESE
Lac Majeur
L. di Como
Lugano L.
Lausane
Cuilli
Verai
Villa nova
Aigle
Bex
St. Maurice
Sion
Sider
Raron
Martinach
Rhone
Branchier
Lacenes
Bellentz
Lucarno
Lugano
Morliegno
Lecco
Como
Laren
Varese
Milan
Monza
Pavia
Novara
Vigevano
Mortara
Voghera
Tortona
Alessandria
Valenza
Casal
Asti
Acqui
Nissa
Stradella
Vercell
Trino
Genève
Gex
St. Claude
Morges
Thonon
Evian
Annecy
Chambery
Conflans
Beaufort
Aix
Bourget
Yenne
Seysel
Rumilly
Beauvoisin
Grenoble
F. Barraux
Montmelian
Aoste
Ivrée
Biela
Briançon
Embrun
Mt. Dauphin
Guilestre
Pignerol
Carmagnola
Quiers
Susa
Fenestrelles
Chivas
Bardonach
Exiles
Sezanne
Domo d'Osula
Orta
Arona
Angera
Sesto
Buasco
Bettoli
Novi
Rhone R.
Isere R.
Po R.
Tesino R.
Sesia R.
Lac de Bourget
St. Genis
Pont
St. Jean de Maurienne
St. Michel
Modane
Lanebourg
Grand Mt. St. Barnard
Petit Mt. St. Barnard
Mt. Cenis
Mt. Viso
6
7
8
9
45
46



CARTE
Nouvelle & exacte,
de
SAVOYE PIEMONT & MONTFERRAT,
d'apres les meilleurs Geographes & des Observat. Astron. de
M.E. Bowen,
pour servir
à l'Hist. Universelle.

DAUPHINE

PROVENCE

PIEMONT

MONTFERRAT

REPUBLIQUE DE GENES

TORTONESE

LAUMELIA

ALESSANDRINE

NICE

GOLFE DE GENES

MER MEDITERRANÉE

Miles d'Anglet 60 dans un Degré.

5 10 20 30 40

6 7 8 Longitude Est de Londres 9

45 44

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRÉSENT.



LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

SUITE DU CHAPITRE XIII.

Histoire de SAVOIE, de PIEMONT & de SARDAIGNE.

SECTION III.

Histoire des Duchés de Savoie, & de Piemont depuis l'an 1391. *jusqu'à l'an* 1496.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont 1391-1496.

Nouvel Eclat que le successeur d'Amé VII donne à la Maison de Savoie.

De succès en succès, la Maison de Savoie s'étoit élevée à un haut degré de puissance, & depuis plusieurs années elle tenoit, soit par ses forces, soit par ses illustres alliances, un rang très-distingué parmi les Maisons Souveraines les plus augustes de l'Europe, lorsqu'Amé VIII, surnommé le *Pacifique*, vint lui donner un nouvel éclat, en s'élevant au trône, que, surtout dans les XIV & XVes. siecles on regardoit comme le premier de la terre, & qui étoit en effet, au dessus de toutes les Puissances Européennes. Si les prédécesseurs de ce Prince avoient été jusqu'alors les arbitres du repos de l'Italie, par la dignité suprême qu'ils y occupoient de Vicaires-Généraux de l'Empire, s'ils avoient constamment été les arbitres des différens des Princes & des Peuples voisins de la Savoie, Amé VIII éclipsa leur gloire & leur

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.

grandeur, lorsqu'appellé par son mérite & ses vertus au Suprême Pontificat, il fut pendant quelques années l'Arbitre Souverain de toute la Chrétienté, & il se rendit plus grand encore, lorsque par le plus rare exemple de désintéressement & de modération, il consentit à descendre de ce trône éminent, & se sacrifia lui-même au repos des Nations & à la paix de l'Eglise (1).

Amé VIII naquit à Chambéri, le 4 Septembre 1383: ensorte qu'il n'avoit que huit ans, lors de la mort du Comte Rouge son pere; mais, quoiqu'encore dans l'enfance, il avoit reçu l'ordre de Chevalerie de la main de Guillaume de Grandson. Bonne de Berri sa mere & Bonne de Bourbon son aïeule, se disputerent sa tutelle & la régence de ses Etats. Ces deux Princesses, également fondées dans leurs prétentions, avoient chacune de nombreux partisans; leur querelle s'anima, & la Savoie divisée en deux factions, étoit au moment de se voir embrasée des feux d'une guerre civile. Comme mere, Bonne de Berri soutenoit que c'étoit à elle seule qu'appartenoit la Régence; & Bonne de Bourbon soutenoit, qu'outre sa qualité d'aïeule, qui lui donnoit de plus grands droits, elle avoit encore pour elle la volonté expresse du Comte-Rouge son fils, qui, par son Testament, lui avoit confié la tutelle du jeune Souverain (2). Ces raisons étoient étayées de l'autorité d'Amé de Savoie, Prince de la Morée, de Louis de Savoie son frere, soutenus par une foule de Seigneurs. Ceux qui défendoient la cause de Bonne de Berri étoient, sinon aussi puissans, du moins en plus grand nombre, & l'on se préparoit de part & d'autre à terminer cette dispute par les armes, lorsque Charles VI, Roi de France, les Ducs de Bourgogne, de Berri & d'Orléans, proches parens du Comte, envoyerent en Savoie des députés, pour pacifier les esprits & juger ce differend. Ces députés eurent bien de la peine à ramener les principaux des deux factions, & sur-tout à persuader aux deux Princesses de sacrifier leurs prétentions au repos de l'Etat. Cependant, après de pénibles négociations, il fut convenu & arrêté du consentement des parties intéressées, que le jeune Comte demeureroit au château de Chambéri, avec Odo de Villars son Gouverneur, que la garde du château seroit donnée à Amé, Seigneur d'Aspresmont; que le jour de S. Michel suivant, le jeune Souverain seroit marié avec la fille du Duc de Bourgogne: enfin, que Bonne de Bourbon auroit, conformément aux dernieres dispositions d'Amé VII, le régence de l'Etat, qu'elle exerceroit avec les conseillers qu'on lui nomma (3).

Querelle au sujet de la Regence. 1393.

Mariage d'Amé VIII & changemens à la Cour de Savoie. 1395.

D'après ce traité, les Ducs de Bourgogne & de Berri se rendirent à Tournus, pour hâter la conclusion du mariage d'Amé VIII, & écrivirent au Conseil de Régence d'envoyer le Comte, promettant de le ramener en Savoie, aussi-tôt que la cérémonie de son mariage seroit célébrée. La crainte qu'inspiroit la puissance de ces deux Princes donnoit peu de confiance, & l'on n'osoit remettre entre leurs mains un dépôt aussi précieux; cependant Villars se détermina pour le parti le plus généreux, & après avoir retiré des Ducs de

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.
(2) Domin. Macha. Ping. Vanderb.
(3) *Chroniq. de Sav.* Bosquet. In Clem. VII.

Bourgogne & de Berri une promeſſe écrite, par laquelle ils donnoient leur parole de ne point retenir Amé VIII, il conduiſit le Comte à Tournus, où le mariage fut célébré (1).

Sect. III. *Hiſtoire de* Savoie *&* *de* Piemont 1391-1496.

Toutefois quelqu'aſſurance que donnât à Villars la promeſſe des deux Princes, il ne vit point ſans s'allarmer le changement qu'ils firent, ſoit relativement à la garde du Souverain, ſoit à l'égard du Conſeil de Régence. En effet, ils lui donnerent deux adjoints à la place de Gouverneur & nommerent pluſieurs conſeillers de régence. Cette derniere innovation nuiſoit infiniment aux intérêts de Bonne de Bourbon, & annéantiſſoit preſque tout-à-fait ſon autorité. Car, il étoit évident que ce n'étoit que pour ruiner ſon crédit, que ces Princes avoient mis auprès du Comte des perſonnes qui n'étoient attachées qu'à eux, & qu'ils avoient écarté, au contraire, tous ceux qui avoient la confiance de la Régente. Il eſt bien difficile qu'une femme voie ſans émotion décroître ſon autorité: Bonne de Bourbon ſe montra fort ſenſible à ces changemens, ſe crut inſultée & ſe plaignit vivement au Duc de Bourbon ſon frere, qui ne diſſimula point ſon reſſentiment au Roi, au Duc de Berri & au Duc d'Orléans (2). Mais quelque ſenſibilité que le Roi de France témoignât en cette occaſion, & quelque déplaiſir qu'il eut de la conduite impérieuſe du Duc de Bourgogne, les circonſtances l'obligerent de diſſimuler: car il eut été trop dangereux alors d'irriter le Duc de Bourgogne, beau-pere du jeune Comte de Savoie, & qui jouiſſoit d'une puiſſance, preſqu'égale à celle du Roi de France lui-même. Cependant comme il importoit d'adoucir le reſſentiment de Bonne de Bourbon, & de connoître les véritables intentions du Prince dont elle ſe plaignoit, le Roi, du conſentement des Ducs de Berri, de Bourbon & d'Orléans, remit cette affaire au jugement du Duc de Bourgogne lui-même, qui eût peut-être mieux aimé qu'on eût pris une voie plus rigoureuſe, il répondit généreuſement à la confiance du Souverain, & après avoir réglé ce qui étoit du à Bonne de Bourbon pour ſon douaire & ſes joyaux, il la rétablit dans ſon autorité, & lui rendit un pouvoir, dont elle ne ſe ſervit que pour le bonheur du Peuple, & pour celui de ſon Pupille. De ſon côté, le Duc de Bourgogne prit vivement les intérêts de ſon gendre, & afin que rien ne troublât ſa minorité, il eut attention de renouveller les anciennes alliances faites entre la Maiſon de Savoie, le Duc de Milan, le Marquis de Montferrat & le Prince de la Morée (3).

Reſſentiment de Bonne de Bourbon.

Ce même Otthon, Seigneur de Grandſon, qui, ſoupçonné d'avoir empoiſonné Amé VII, avoit été mis en juſtice, abſous, & cependant obligé de s'expatrier, eut à ſoutenir une querelle dont les ſuites penſerent être fâcheuſes pour le public, & qui pourtant ne fut funeſte qu'à lui ſeul. Grandſon avoit violé dans le Pays de Vaud la femme d'un Gentil-homme nommé *Stavoyé*. Contraint par la haine publique, de s'éloigner de Savoie, il avoit été paſſer quelques années, tantôt en France, tantôt en Angleterre, & il y avoit acquis beaucoup de réputation par ſa valeur & ſes ſuccès dans pluſieurs combats dont il étoit toujours ſorti vainqueur. Cependant, l'amour de la patrie

Combat mémorable entre Grandſon & Stavoye. 1398.

(1) *Hiſt. de Bourgogne. Hiſt. Sabaud.*
(2) *Chroniq. de Sav.* Botero. Corio.
(3) Guichenon. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 445.

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

l'emportant sur les dangers qu'il couroit en y rentrant, il s'y rendit, & y fut à peine arrivé, que Stavoyé outré de colere & de fureur, l'accusa publiquement, non d'avoir violé son épouse, mais d'avoir donné du poison au Comte Amé VII, & de n'avoir évité qu'à force d'impostures le supplice que méritoit son crime (1). A cette dénonciation, Stavoyé ajoutoit qu'il étoit prêt de prouver par le duel la vérité de son accusation. Chacun de ces deux Gentils-hommes avoit beaucoup d'amis, & nombre de parens distingués; de maniere que cette quérelle cessant d'être particuliere, divisa les deux familles, & la haine s'étendant à mesure qu'elle s'envenimoit, les amis des deux Gentilshommes formerent deux factions ennemies irréconciliables, & distinguées chacune par une marque particuliere que les factieux portoient sur leurs habits. Le Conseil d'Amé VIII prit connoissance de cette affaire, & ne put parvenir à reconcilier Stavoyé avec Grandson; le premier avoit même porté son accusation légalement devant le Baillif de Vaud, & la portant de nouveau devant le Magistrat établi par le Comte à Bourg en Bresse, il soutint que Grandson étoit réellement coupable de la mort d'Amé VII. L'accusé comparut sur cette accusation, nia le fait, & dit, que, quoiqu'il se fut pleinement justifié, cependant, afin qu'il ne restât de soupçons à qui que ce pût être, il acceptoit le combat que son ennemi lui offroit. Le jeune Amé VIII, de l'aveu de son Conseil; permit par une ordonnance du 15 Novembre 1397, ce duel pour le 15 Janvier suivant. Au jour marqué les deux champions se présenterent à Bourg, armés de toutes pieces, à cheval & dans le champ clos, en présence du Comte de Savoie, de son Conseil & de la principale noblesse du Pays. Le Duel fut cruel, ils combattirent pendant quelques momens à la lance; mais la fortune trahit Grandson, qui, pour la premiere fois qu'il fut vaincu, en pareille occasion, fut blessé si cruellement qu'il expira aux pieds de son antagoniste. Les Historiens contemporains se sont divisés au sujet de ce combat; les uns (2) ont regardé la mort de Grandson comme une preuve manifeste de la vérité de l'accusation portée contre lui; mais les autres ont dit avec plus de raison, qu'il n'y avoit rien d'étonnant que Grandson, âgé de plus de soixante ans, affoibli par les années, & plus encore par les fatigues d'une vie active & toute militaire, eut expiré sous les coups de Stavoyé, à la fleur de son âge, fort, vigoureux, robuste, & enflammé par le souvenir de l'outrage qu'il avoit reçu, du desir le plus véhément de laver son injure dans le sang de Grandson (3).

Grandson est tué par son Antagoniste. 1398.

Différend entre le Comte de Savoie & Bonne de Berri son Aïeule.

Le jeune Comte de Savoie eut aussi une contestation à soutenir, mais d'une autre nature, & qui fut terminée à son avantage. Bonne de Berri, son aïeule paternelle avoit eu pour son douaire les Pays de Tarentaise & de Foucigny, ainsi que la Seigneurie de Beaufort. Bonne s'étoit remariée avec le Comte d'Armagnac, & ne voyant point qu'on s'empressât de lui remettre son douaire, elle le demanda à son Petit-fils Amé VIII, qui prétendit que ces Pays ayant été réunis à sa Couronne, ils étoient inaliénables. Ce différend se poursuivit de part & d'autre avec chaleur; mais enfin, Bonne & le

(1) Histor. *Novem. Ducum. Sabaud. sub. Améd.* 1°.
(2) Olivier de la Marche, (*Mémoires d'*)
(3) Dominiq. Machanée.

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Comte consentirent à s'en rapporter à la décision de Jean, fils de France, Duc de Berri & d'Auvergne, de Philippe, aussi fils de France, Duc de Bourgogne, des Evêques de Poitiers & d'Arras & du Seigneur de Giac. Bonne & son Petit-fils envoyerent à Paris des Députés chargés de défendre, chacun sa cause devant ces Arbitres, qui, par Sentence rendue à Paris, & datée du 28 Decembre 1397, prononcerent que les Terres de Tarentaise, Foucigny & Beaufort étant inaliénables, seroient déchargées de Douaire, mais, qu'en compensation, le Comte de Savoie payeroit au Comte d'Armagnac & à Bonne son epouse, cent-quatre-vingt-douze mille livres d'or. Le Conseil de Savoie ratifia cette Sentence, qui fut exécutée de bonne foi de part & d'autre (1).

Amé prend les rênes du Gouvernement.

Cependant le Comte Amé VIII ayant atteint la quinzieme année de son âge, prit l'administration de ses Etats, & mit fin à la régence de Bonne de Bourbon son aïeule, avec laquelle il eut quelques difficultés au sujet de la délivrance qui devoit lui être faite des terres de son douaire, autres que celles dont nous venons de parler. Quoique douée des plus excellentes qualités, Bonne avoit le défaut d'être de la plus extrême sensibilité, & de se croire offensée des plus légers obstacles qu'elle rencontroit: elle se plaignit de l'injustice qu'elle prétendoit essuyer, à Louis, Duc de Bourbon son frere, qui, croyant sa sœur réellement lésée, se rendit à Grenoble, suivi de quelques troupes, & dans l'intention d'obtenir par la force, la justice qu'on refusoit à Bonne (2): mais Amé VIII, informé du dessein de ce Prince, lui envoya, en qualité d'Ambassadeurs, Jean de Beaufort, Chancelier de Savoie & trois autres Seigneurs; ils donnerent satisfaction à Louis & à Bonne, qui, cessant de se plaindre, se retira à Mâcon, où elle passa le reste de ses jours.

Dans la fatale journée de Nicopolys, le Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne, avoit été fait prisonnier par les Turcs, chez lesquels il souffroit une dure captivité; son pere, après avoir inutilement offert une riche rançon, envoya demander du secours au Duc de Savoie, pour délivrer son fils des mains de Bajazet. Dans le même tems Amé VIII recevoit des Lettres-Patentes, par lesquelles Venceslas lui confirmoit le Vicariat-Général de l'Empire, & tous les privileges accordés en divers tems aux Comtes de Savoie par les Chefs de l'Empire. En vertu de cette confirmation les Gentils-hommes du Pays de Dombes firent hommage au jeune Souverain, qui s'étoit rendu à Bourg pour cette solemnité. Depuis cette époque, le Pays de Dombes fut régi & gouverné par les Comtes & Ducs de Savoie, comme représentans la personne de l'Empereur (3). Depuis long-tems une vive querelle avoit allumé la guerre entre Amé de Savoie, Prince de la Morée, & Théodore Marquis de Montferrat; ils s'écrasoient l'un l'autre par les plus violentes hostilités, & Galéas Duc de Milan, avoit tenté vainement de les reconcilier: Amé VIII fut plus heureux; Théodore & le Prince de la Morée, consentirent à lui remettre la décision de leur différend; il prononça: & se soumettant l'un & l'autre à son jugement, ils cesserent de se faire la guerre.

(1) *Hist. de Sabaud. Chroniq. de Sav.* Guichenon à l'endroit cité.
(2) Id. Dorronville *Chap.* 81.
(3) *Hist. de Bresse. Chroniq. de Sav.*

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont 1391-14[illegible]

[illegible]

Le Comte de Savoie eut lui-même à soutenir une contestation embarrassante & épineuse; par l'éminente élévation de celui contre lequel il eut à se défendre. En effet, le Comte de Genève mourut sans enfans, mais après avoir laissé sa succession à Humbert de Villars, Seigneur de Rossillon son neveu, fils de Marie sa sœur. Le Pape Clément VII, frere de Pierre de Genève, prétendit devoir seul succéder à son frere, comme son plus proche, & en attendant que ce point fut discuté, il prit le titre de Comte de Genève, & tenta de se mettre en possession du comté: mais il trouva une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas de la part du Conseil de Savoie, qui; par ordonnance, mit ce comté sous la main d'Amé VIII, comme Seigneur du Fief (1). Cependant Humbert de Villars n'avoit pour lui que le droit acquis par le testament de Pierre, & ce droit, quelqu'évident qu'il fut, n'étoit gueres capable de balancer la puissance de Clément VII son oncle. Il sentit que tôt ou tard il succomberoit sous un tel compétiteur, & il préféra sagement aux lenteurs & à l'incertitude d'un procès, les avantages d'un accommodement, par lequel il céda le comté de Genève à Clément, sous la promesse que fit celui-ci, qu'après son décès, ce même comté retourneroit à Humbert. Jusqu'alors Amé VIII n'avoit eu dans cette affaire qu'un intérêt indirect, mais, l'immunité papale l'engagea personnellement dans une nouvelle dispute. Car, ayant demandé en qualité de Seigneur dominant l'hommage du nouveau Comte de Genève, Clément VII prétendit que sa dignité de Pape lui défendoit de rendre hommage à qui que ce fut sur la terre, quoique cette même dignité ne l'empéchât point de recevoir, ou d'acquérir des possessions sujettes à hommage.

Mort de Clément.

Cette question, qui, à la vérité, ne s'étoit point encore présentée, mais qui paroit néanmoins si facile à décider, exerça vainement alors les plus fameux Jurisconsultes; & à la fin, le Pape Clément fut reçu à rendre cet hommage par procureur; encore même eut-il l'avantage de ne le rendre d'aucune maniere; car il mourut avant que son procureur eût rempli sa commission (2): ensorte que le comté de Genève passa à Humbert de Villars, qui en jouit très-peu de tems. A peine il en eût pris possession, qu'il mourut sans enfans, & laissoit pour héritier universel Oddo de Villars, Seigneur de Baux son oncle, qui prêta son hommage à Amé VIII, qu'il accompagna même en France, où ce Souverain se rendit pour y consommer le mariage qu'il avoit conclu, il y avoit plusieurs années avec Marie de Bourgogne.

Le Comté de Genève passe à la Maison de Savoie.

Pendant le sejour d'Amé VIII à Paris, Jean, fils de France & le Cardinal de Thurey négocierent avec tant de succès avec Oddo de Villars, qu'à leur sollicitation, il remit au Comte de Savoie le comté de Genève, pour en jouir à perpétuité, lui & ses successeurs, ainsi que de tous les droits qu'il avoit à raison de ce comté dans le Graisivaudan, le Viennois, & le Dauphiné. Amé, en reconnoissance de cette riche donation, promit de payer à Oddo de Villars quarante cinq mille livres d'or, & lui céda la Seigneurie de Châteauneuf dans le Valromey, avec le droit de rachapt de la Terre de Lompuis. Ce Voyage de France fut heureux à tous égards pour le Comte de Savoie, au-

(1) Chiesa. *Æg. Belt. in Concil.*
(2) Baldus. *Consult.* 113. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.

quel le Roi Charles VI donna dans le même tems l'Hôtel du Duc d'Orléans, situé à Paris, & vingt mille francs d'or (1).

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1436.

Nous avons eu occasion de dire que sous le regne d'Amé VII, les habitans de Nice s'étoient donnés au Comte de Savoie; mais cette acquisition ne pouvoit être bien assurée que par la ratification des anciens Souverains de Nice. Amé VIII. obtint cette ratification de Ladislas, Roi de Naples & Comte de Provence, qui, étant à Viterbe, approuva la convention faite par les habitans de Nice en faveur de la Couronne de Savoie, en 1368. Le comté de Genève étendoit considérablement la domination d'Amé; il l'étendit encore davantage, par une acquisition tout aussi importante que celle du comté de Genève. Humbert VII, Sire de Thoire & de Villars, possesseur de quantité de Terres dans le Bugey en Bresse & dans le pays de Dombes, exerçoit sur ces possessions tous les actes de la plus entiere souveraineté. Le refus qu'il fit de l'hommage qu'il devoit pour quelques unes de ces Terres au Duc de Bourgogne, irrita celui-ci, & il s'empara à main armée de plusieurs de ces possessions. Humbert VII, reduit à la plus embarrassante situation, & engagé dans des dépenses ruineuses, vendit à Louis de Bourbon, qui venoit de succéder à Edouard, Seigneur de Beaujeu, aux Seigneuries de Beaujolois & de Dombes, les villes & châteaux de Trevoux, Ambérieu & Chastellard. Amé VIII. craignant que de nouvelles acquisitions ne rendissent à la fin Louis de Bourbon un voisin trop puissant, profita de la circonstance, & par la négociation de l'Evêque de Lausanne il acheta au prix de cent mille florins d'or, toutes les terres que le Sire de Villars possédoit en Bresse & dans le Bugey (2). Quelque tems après, le desir de connoître ses Etats & de se faire connoître de ses Sujets, ayant engagé le Comte de Savoie à passer les Alpes, il se rendit à Chivas en Piemont, où il renouvella avec le Prince de la Morée & le Marquis de Montferrat toutes les treves, ligues & alliances faites jadis entr'eux ou leurs prédécesseurs, & ils promirent de lever, pour leur commune défense, un corps de douze cens hommes d'armes (3).

Nouvelles possessions acquises par Amé VIII.

Tandis que le Comte de Savoie s'occupoit de la redaction des clauses de ce traité de confédération, Martin & Augustin, Chefs de l'ancienne famille des Advocats, ou Avoyers de Vercel, se soumirent à lui, & lui rendirent hommage pour cinq châteaux qu'ils possédoient dans le Vercellois. L'Abbé de S. Sauveur, de l'Ordre de Citaux, & le Prieur de S. Pierre de Cupitasque suivirent cet exemple & reconnurent pour leur Souverain Amé VIII, qui, entrant à Turin, y fut reçu avec magnificence par le Prince de la Morée: il resta peu de tems dans cette capitale, & se rendit à un lieu désigné entre S. Raphael & Gaxin, où se trouverent aussi Louis de Savoie, Prince d'Achaïe, & Théodore, Marquis de Montferrat, tant pour ses propres intérêts, que pour ceux de Jean-Marie, Duc de Milan; de Philippe-Marie, Comte de Pavie, Seigneur de Verrue; & Jean-François de Sartvane, Député de Farir-Can, Seigneur d'Alexandrie. Par le traité qui fut fait dans cette conférence entre les trois Princes, sur les guerres qu'ils avoient eues l'un contre

Traité de treve & de paix.

(1) *Histor. di Savoi*, Dominiq. Machanée.
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey. Hist. di Savoi.*
(3) *Hist. di Monfer.* Benevenu. San Geor. Chieza.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

l'autre, depuis 1391, & particulierement entre le Comte de Savoie & le Prince d'Achaïe contre Théodore, Marquis de Montferrat, il fut convenu qu'il y auroit treve, & que toutes les hostilités cesseroient: que le commerce seroit rétabli entre les Terres des contractans: que ceux de leurs Sujets qui enfreindroient la paix, seroient rigoureusement chatiés, sans qu'ils pussent trouver asyle, ni retraite sur les possessions d'aucun des Confédérés, qui nommeroient chacun ses adherans, pour être compris dans la treve (1). &c.

Si l'alliance que le Comte de Savoie avoit contractée avec le Duc de Bourgogne, en devenant son gendre, lui donnoit de grands avantages, elle avoit pour lui aussi bien des inconvéniens; car on sait combien la vaste puissance & les prétentions encore plus outrées de ce Duc susciterent en France de factions, de troubles, de désordres; & Amé VIII. fut souvent obligé d'embrasser, quelquefois malgré lui, la cause de son Beau-pere. Ainsi, dans la violente quérelle qui s'éleva entre la Maison de Bourgogne & celle d'Orléans, quérelle qui agita si vivement le Royaume & qui eut de si funestes suites le Comte Amé, envoya, ne pouvant appaiser cette vive contestation, des troupes en France, au secours de son Beau-pere, en 1405 (2). Amé lui-même avoit alors un différend à soutenir contre Eggon, Comte de Kibourg, & Otthon, Comte de Thierstain; au sujet de la terre & du château d'Erlach, dépendant de la succession de Rodolphe, Comte de Neufchatel & de Nidau, & que les Comtes de Kibourg & de Thierstain prétendoient leur appartenir, comme héritiers d'Anne & d'Uranie de Neufchâtel leurs meres, filles du Comte Rodolphe. Amé VIII. soutenoit, au contraire, que ces possessions lui appartenoient d'autant plus incontestablement, qu'il les avoit acquises d'Isabelle, veuve du Comte de Neufchâtel, qui les lui avoit laissées par testament, & que d'ailleurs, la terre & château d'Erlach étant un Fief-d'Allemagne, personne ne pouvoit succéder, qu'il ne fut du sang ou de la lignée. Après de longues discussions, Eggon & Otthon comprenant qu'à aucun égard ils ne seroient les plus forts, consentirent, par le traité qu'ils signerent au château du Pont-Dain, le 5 Septembre 1405, que la terre & le château d'Erlach restassent au pouvoir du Comte de Savoie.

Différend avec les Comtes de Kibourg & de Thierstain. 1405.

Quelques précautions qui eussent été prises pour assurer la paix entre le Prince de la Morée & le Marquis de Montferrat, de nouveaux sujets de mésintelligence les diviserent bientôt, & armés l'un contre l'autre, ils étoient prêts à en venir aux mains, lorsqu'Amé VIII, informé de leurs dispositions, se hâta de passer en Piemont, où il parvint à terminer leur contestation & à les réunir par un renouvellement de traité d'alliance; afin même de mieux assurer l'union qu'il avoit rétablie entr'eux, il donna sa sœur en mariage au Marquis de Montferrat, avec lequel il fit un échange des droits qu'il avoit sur Vercel, & qu'il céda pour Saluzolle, Cabaillace, & Montgrand, qu'il réunit à son domaine (3).

Le Comte de Savoie envoie des Troupes au Duc de Bourgogne contre les Liegeois. 1408.

Cependant le Duc de Bourgogne, toujours avide de quérelles, de guerres, de combats; peu content des troubles qu'il avoit suscités en France, avoit

(1) Ping. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I. p. 451.
(2) Juven. des Ursins. *Hist. de Charles VI.*
(3) Moustres. Paradin. *Hist. de Savoie.*

avoit entrepris, sans y avoir aucun intérêt bien sensible, de chatier les Liegeois, qui avoient chassé Jean de Baviere leur Evêque. Le Duc prit la défense de l'Evêque dépossédé, mais comme ses forces n'étoient pas suffisantes pour réduire les Liégeois, il eut recours à son gendre; & celui-ci lui envoya des Troupes sous la conduite d'Amé, Seigneur de Viry, qui se signala beaucoup dans cette expédition (1). Lorsque le Comte de Savoie envoya ces Troupes à son Beau-pere, il ne prévoyoit pas le besoin qu'il auroit incessamment lui-même de toutes ses forces. Car, Edouard, Seigneur de Baujeu & de Dombes étant mort, Amé VIII. demanda à Louis de Bourbon, Donataire d'Edouard, l'hommage des villes & des châteaux compris dans cette donation, & qui, situés dans le pays de Dombes, relevoient de sa Couronne, suivant le traité de 1337. Louis de Bourbon refusa, sans raison ni prétexte de rendre cet hommage, & le Comte irrité de ce procédé, résolut de s'en venger par la voie des armes. Dans cette vue, aussi-tôt qu'Amé de Viry fut de retour de Liege, il l'envoya, à la tête de mille chevaux, commencer les hostilités; elles furent heureuses, & Viry, en trés-peu de tems, s'étant emparé des villes d'Anze, Belle-ville, Chalamont & Lent, alla former le siege de Toyssey. Chateaumorand, à la tête des troupes de Louis de Bourbon, reprit Anze, Belleville, fit lever le siege de Toyssey, poursuivit Viry jusqu'à Ambronay, où il surprit & défit une partie des Troupes ennemies.

Nouvelle Guerre.

Cette alternative de succès & de pertes enflamma vivement la guerre; les Ducs de Baviere & de Bar, les Comtes d'Eu, de S. Paul, d'Harcourt & d'Alençon, le Sire d'Albret, Conétable de France, les Sires de Coucy, de Montagu & de Gaucourt, tous partisans de la Maison d'Orléans, & ennemis de la faction de Bourgogne, prirent parti pour Louis de Bourbon, & lui fournirent des secours (2). Les Ducs de Berri & de Bourgogne s'intéresserent de leur côté, pour le Comte de Savoie; & par les soins qu'ils se donnerent, ils commencerent par obtenir que les hostilités seroient suspendues; ensuite le sujet de cette guerre ayant été mis en négociation, les deux Princes envoyerent des députés, qui, après quelques conférences, convinrent unanimement que l'hommage demandé par le Comte de Savoie, lui étoit du incontestablement. Louis de Bourbon fut obligé aussi d'en convenir; mais il demanda du tems & différa de rendre ce devoir: il demanda même une nouvelle journée à Villars en Bresse, pour se procurer des éclaircissemens: il y eut de nouveaux députés envoyés de part & d'autre; & comme il n'étoit pas possible de se refuser à l'évidence des droits du Comte de Savoie, & que d'un autre côté, on desiroit de menager la délicatesse de Louis de Bourbon, il fut enfin convenu que Jean de Bourbon, Comte de Clermont, fils ainé du Duc de Bourbon, feroit l'hommage au Comte Amé VIII; convention à laquelle le Duc de Bourbon consentit (3).

Cette guerre est terminée à l'avantage d'Amé VIII.

Continuation des troubles en France. 1410.

Les deux factions de Bourgogne & d'Orléans, chaque jour plus envenimées l'une contre l'autre, & toutes deux également rebelles à l'autorité Ro-

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) *Hist. Chr. de Charles VI.* Alain. Chartier. *Hist. de Charl. VI.*
(3) Nicolas Gilles. *Hist. Chr. de Charles VI.* Paradin. *Chron. de Sav.*

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

yale, accabloient le Royaume, déchiré, dévasté par les guerres civiles, lorsque Charles VI, dans la vue de ramener le calme, convoqua une assemblée des Princes à Paris, & invita le Comte de Savoie à assister à cette conférence, de laquelle le Monarque espéroit les plus grands avantages. Amé VIII. se rendit à cette invitation, & fut à Paris, suivi d'une escorte de six cens hommes; mais le trouble & la confusion étoient si considérables, les deux factions étoient divisées par tant d'intérêts opposés, les prétentions étoient si excessives, que le Comte de Savoie vit peu d'apparence à pacifier les troubles de l'Etat & à faire cesser les desordres de la Cour. Cependant, après bien des soins & des démarches, il proposa des expédiens si sages, qu'ils furent agréés de Charles; & par le traité qui, par ses avis, fut conclu à Wicestre, il fut arrêté que tous les Princes du sang sortiroient de Paris, & qu'il ne resteroit auprès du Roi que Pierre de Navarre, Comte de Mortaing. Le Comte de Savoie fit ensuite des changemens considérables, & fort nécessaires dans le Conseil du Roi; & ses opérations lui firent tant d'honneur, & furent jugées d'une si grande utilité, que Charles VI, pour lui donner des marques de sa reconnoissance, le rétablit dans la possession du Vicomté de Maulevrier, donné à ses prédécesseurs par les Rois de France (1).

Hostilités des Marquis de Montferrat & de Saluces contre Amé VIII.

Mais tandis qu'Amé VIII. s'occupoit des moyens de rendre heureux, florissant & paisible un Royaume étranger, l'envie & l'ambition suscitoient des troubles dans ses propres Etats. Théodore de Montferrat, au mépris de ses engagemens, des treves & des alliances qu'il avoit jurées, profitant de l'éloignement du Comte de Savoie, fit des hostilités contre lui & contre le Prince de la Morée dans le Piemont. Le Marquis de Saluces, toujours prêt à remuer, & qui n'espéroit plus recevoir les secours qu'il avoit demandés à la France, se joignit au Marquis de Montferrat, & ajouta autant qu'il fut en lui, à la violence des hostilités. Mais le Maréchal de Boucicaut, Gouverneur de Gênes, unissant ses troupes à celles du Prince de la Morée, prit sur le Marquis de Saluces Pancalier & Polongara. Instruit de ces invasions, le Comte de Savoie quitta promptement la France, & passant en Piemont, intimida si fort ses ennemis, que le Marquis de Montferrat demanda la paix, qu'il obtint, & promit de ne plus enfreindre les clauses du traité qui fut signé, & dans lequel furent compris les Génois & le Prince de la Morée (2).

Fondation de Ripaille.

Ce fut à la suite de cette guerre, qu'Amé VIII, encore plus recommandable par sa piété, qu'il ne l'étoit par sa sagesse & sa sagacité dans les affaires, fonda le fameux Prieuré de Ripaille près de Tonon; retraite délicieuse, où il alla passer dans la suite des jours paisibles & heureux. Cependant ces fondations pieuses ne l'occupoient point tant, qu'il ne donnât aussi ses soins les plus assidus à l'administration, & à tout ce qui pouvoit tendre à maintenir & à affermir sa puissance: ce fut dans cette vue, qu'il racheta de Ferry de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Marguerite de Joinville sa femme, les terres & châteaux de Rumilly, ainsi que la Roche de

(1) Paradin. *Hist. de Sav.* Monstrelet. Vol. 1. Ch. 65.
(2) Chieza. Ping. *Aug. Taurin.*

Balaiſon en Genévois; il acquit auſſi la Maiſon & la Vallée d'Oſſelle, ſur les bords de la Toſa, frontiere des Griſons (1).

Paix de Bourges.

La France avoit reçu les ſervices les plus diſtingués du Comte de Savoie; mais ce Royaume étoit encore en proie à de grands troubles, & Amé, qui vouloit avoir la gloire de procurer le calme le plus ſtable aux François, après avoir envoyé des troupes conſidérables à Charles VI, ſous la conduite du Seigneur de Viry, qui ſe ſignala au ſiege de Bourges, ſe donna tant de ſoins lui-même, qu'il moyenna le fameux traité de Bourges, qui enfin rendit, du moins pour quelque tems, la tranquillité aux Provinces Françoiſes.

Continuation du Schiſme.

L'Egliſe étoit beaucoup plus vivement agitée que ne l'avoit été la France, & cette violente agitation étoit cauſée par le Schiſme, qui depuis Urbain VI. & Clément VII. s'étoit perpétué, chacune des deux factions ayant pris le funeſte ſoin de donner des ſucceſſeurs à ces deux Souverains Pontifes. Ceux qui déſoloient alors l'Egliſe étoient Jean XXII & Benoit XIII, tous deux Papes, ambitieux, & animés de la plus violente haine (2). A la ſuite de beaucoup d'excommunications mutuelles & inutiles; & après avoir encore plus vivement épuiſé leurs foudres, les deux Papes parurent moins éloignés qu'ils ne l'avoient été juſqu'alors d'un accommodement. Le deſir qu'on avoit de voir enfin ceſſer le Schiſme, engagea les principaux d'entre les adhérans des deux Pontiſes à indiquer une aſſemblée à Villefranche, dans le Comté de Nice, où promirent de ſe trouver Sigismond, Roi des Romains & de Hongrie, & Ferdinand, Roi d'Aragon; le Pape Jean pria auſſi le Comte de Savoie de ſe rendre à cette aſſemblée; & plus empreſſé qu'un autre de voir renaître la paix dans le ſein de l'Egliſe, Amé donna ordre de recevoir avec la plus grande magnificence Benoit XIII, qui en effet reſta quelque tems à Villefranche. Mais cette Aſſemblée n'eut pas lieu, par les intrigues de Jean & l'obſtination de Benoit, l'un & l'autre enflammés de nouveau par leur haine, ou plutôt par la crainte de perdre la Thiare, ſe montrant également éloignés de calmer l'orage qui déſoloit la Chrétienté & à la faveur duquel ils ſe ſoutenoient tous deux (3).

Hoſtilités du Marquis de Saluces contre Amé VIII. 1413. 1414.

Plus empreſſé que les deux Pontiſes à conſerver la paix avec ſes voiſins, Amé ſe ligua par un traité conclu dans la ville de Belley, avec Philippe-Marie Viſconti, Duc de Milan. Mais tandis qu'il formoit cette alliance; Thomas, fils de Fréderic, Marquis de Saluces, perſiſtant dans ſon ancienne obſtination, obligea de nouveau ſon Suzerain de recourir à la voie des armes. En effet, Thomas, ſans réfléchir aux conſéquences de ſon injuſte procédé, refuſa de rendre l'hommage qu'il devoit au Comte de Savoie, qui, avec raiſon irrité d'une telle conduite, paſſa les Alpes, & joignant ſes troupes à celles du Prince de la Morée, prit ſur ſon vaſſal rebelle, Carmagnole, Bouine, Tarnavas & alla l'aſſiéger dans Saluces, à la tête d'une armée de vingt-mille hommes. Hors d'état de tenir, & ayant tout à craindre, s'il oppoſoit une plus longue réſiſtance, Thomas fut contraint de demander la paix, qui lui fut accordée par un traité, dans lequel il reconnut tenir le Marquiſat de Saluces

(1) *Hiſt. de Fran. Hiſt. de Charl. VI. Chron. de Sav.*
(2) Ping. *Arb. Gent.*
(3) Ping. *Arb. Gent. Hiſt. des Papes. Chron. de Sav.*

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

en fief de la Couronne de Savoie, & les villes de Carmagnole & de Revel, du Prince de la Morée, ensuite il arbora les bannieres de Savoie sur les portes & les remparts de toutes ses places (1).

Le Marquis de Saluces avoit été soutenu dans cette derniere rebellion par les Marquis de Seve, auxquels la guerre ne fut pas plus heureuse qu'à leur allié: car, se voyant vivement attaqués par le Comte de Savoie, & par le Prince de la Morée, ils se hâterent de se soumettre; l'une des conditions qu'Amé VIII. leur prescrivit, à la sollicitation de Thomas Mocenigo, Duc de Venise, fut de rendre la liberté à Nicolas d'Est, Marquis de Ferrare, qu'ils avoient fait prisonnier, comme il traversoit le Piemont à son retour de S. Jacques de Galice (2).

Voyage de Sigismond Roi des Romains en Italie. 1414-1415.

L'esprit de discorde, d'indépendance & de rebellion que le schisme avoit répandu dans la Chrétienté, étoit dans sa plus grande effervescence en Italie, où les droits de l'autorité Impériale, recevant chaque jour quelque nouvelle atteinte, Sigismond, Roi des Romains & de Hongrie s'y rendit, dans la vue d'y rétablir & faire respecter sa puissance. Il passa à Côme & à Lodi; mais très-peu satisfait des dispositions de Philippe-Marie Duc de Milan, il entra dans le Montferrat, & de-là se rendit à Rivole, où il fut reçu en Chef de l'Empire par le Comte de Savoie, qui l'accompagna ensuite jusques sur la frontiere d'Allemagne. Aussi content d'Amé VIII. qu'il l'avoit été peu du Duc de Milan, Sigismond revint l'année suivante à Seyssel, fut encore reçu avec la plus haute distinction par le Comte de Savoie, avec lequel s'embarquant sur le Rhône, il alla à Lyon. Ils y resterent l'un & l'autre quelque tems, & passerent ensuite par la même route, du Rhône à Aigues-Mortes & à Perpignan. Ce fut là seulement qu'ils se séparerent; & Amé, après avoir laissé près de Sigismond, Humbert, bâtard de Savoie, & Amé de Chalant, Chevaliers, Jean de Beaufort & Lambert Odinet, Jurisconsultes en qualité d'Ambassadeurs, se rendit à Bourg, où il jetta les fondemens de S. Dominique, qu'il dota (3).

La solemnité du couronnement de l'Empereur Sigismond, qui s'étoit rendu à Aix-la-Chapelle, y attira des Ambassadeurs de tous les Rois & de tous les Souverains de la Chrétienté. Le Comte de Savoie, Vicaire-Général de l'Empire, & qui tenoit un rang distingué parmi les Princes de l'Europe, envoya, pour assister en son nom à cette cérémonie, avec la qualité d'Ambassadeur, François de Miès, Evêque de Genève, & Jacques Miete de Chevrieres, Abbé d'Ambronay.

Concile de Constance. 1415.

D'Aix-la-Chapelle, Sigismond alla au Concile de Constance, assemblé pour mettre fin au schisme, & où le Pape Jean XXII. ayant été déposé, Grégoire XII, qui craignoit de subir la honte d'un pareil traitement, envoya sa renonciation au Pontificat. Amé VIII, tout aussi zélé que les P. P. de ce Concile pour rendre la paix à l'Eglise, envoya à Constance une Ambassade solemnelle (4).

Des trois Papes qui s'étoient disputé les clefs de St. Pierre, qui ne disputa jamais la Papauté, il ne restoit plus que Benoit XIII; encore même ne te-

(1) Ping. *Aug. Taur.* Chieza. *Histor. di Pedemont.*
(2) Chieza. Ping. *Aug. Taur.* Pigna. *Lib.* 6.
(3) Onufrius. *Roman. Princip.* Lib. 3.
(4) *Hist. de Sav.* L. 3. Ch. 14. Act. Concil. Const.

noit-il un peu au suprême Pontificat que par l'appui de Ferdinand d'Arragon, seul Prince de la Chrétienté qui eût eu la complaisance de recevoir son obédience. Bénoit n'avoit pas de droits mieux fondés, ni plus légitimes à la Thiare que Jean XXII & Grégoire XII. Sigismond qui ne vouloit pas plus le laisser à la tête de la Hiérarchie, que n'y étoient restés ses deux compétiteurs, donna, pour prendre des mesures sur la déposition de ce troisieme Pape, rendez-vous au Roi Ferdinand à Nice, où ce Prince, qui peut-être se doutoit du traitement qu'on vouloit faire au Pape son protégé, crut ne pas devoir se rendre. Sigismond ne se rebuta point & alla lui-même en Arragon; dans la vue de se concilier avec Ferdinand d'Arragon, il résolut de passer en France, où deux motifs l'appelloient, l'un, celui de reconcilier les Rois de France & d'Angleterre, l'autre, de rétablir la concorde dans le sein de l'Eglise. Il crut pourtant devoir communiquer ses vues & les moyens qu'il vouloit employer au Comte de Savoie, qu'il regardoit avec raison comme le Prince le plus éclairé de l'Europe sur cette importante matiere, & le plus propre à lui suggérer des idées heureuses. Aussi, dans le dessein de consulter, Sigismond vint en Savoie; mais avant que de demander conseil au Comte Amé VIII; pour lui donner les marques les plus distinguées de son estime, & de sa reconnoissance, pour les services que ce Prince & ses prédécesseurs avoient rendus constamment à l'Empire, il érigea les Comtés de Savoie & de Piemont en Duchés, par des Lettres Patentes datées de Chambéri, le 19 Février 1416 (1). Afin même que cette érection fut plus mémorable, Sigismond ne négligea rien de ce qui pouvoit en rendre la solemnité importante; il fit dresser un théatre richement paré, où avant que de faire proclamer Amé VIII. Duc Souverain de Savoie & de Piemont, il créa des chevaliers, fit des présens considérables, & ordonna des joutes & des tournois pour plusieurs jours.

Erection des Comtés de Savoie & de Piemont en Duchés. 1416.

Le premier Acte de Souveraineté que fit le nouveau Duc, le jour même de son élévation, fut de donner l'investiture de la Seigneurie de Brudisser en Piemont, à George Fantino, qui s'étoit distingué par ses services signalés (2). Le lendemain de la proclamation d'Amé, l'Empereur, par une nouvelle bulle, lui donna l'investiture, comme Duc, de tous les Etats qu'il avoit possédés comme Comte, & lui confirma tous les privileges accordés par les Empereurs à la Maison de Savoie.

Il dépendit sans doute de Sigismond d'accroître la puissance & l'autorité d'Amé VIII; mais le pouvoir le plus étendu n'étoit pas en état d'altérer son caractere; & il ne vit dans son élévation, qu'un moyen de plus de donner à ses Sujets des preuves de sa bienfaisance. Un incendie violent avoit réduit en cendres la ville de Morat, dans le Pays de Vaud; le Duc, touché du malheur des habitans, & voulant les exciter à reconstruire une ville nouvelle, leur accorda une exemption de cens pour 15 années, un affranchissement de droits de péage dans ses Etats pendant dix ans; la jouissance libre & gratuite du Lac pour cinq ans, & enfin, la perception de douze deniers sur chaque chariot de vin qui passeroit par Morat, à perpétuité (3).

Bienfaisance d'Amé VIII.

(1) *Hist. de Sav.* Liv. 3. Ch. 14-15. *Chroniq. de Sav. Hist. de Savoi.*
(2) Chieza. Corion. *Annal. Massil.* Dominiq. Machanée. Ping. *Aug. Taur.*
(3) Chieza. *Mém. de M. le General Hermann.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie *&* *de*Piemont. 1391-1496.

Quelque desir que le Duc de Savoie eût de maintenir la paix dans ses Etats, & de vivre en bonne intelligence avec ses voisins, il ne lui fut pas possible d'éviter de prendre les armes pour la cause la plus juste. Nous avons vu plus d'une fois que de tous les Sujets soumis à la domination de la Couronne de Savoie, les moins paisibles, ou pour l'exprimer avec plus de vérité les plus inquiets & les plus turbulens étoient les habitans du Vallais. Toujours forcément obligés de recourir à la clémence de leur Souverain, mais toujours prêts à manquer à l'obéissance qu'ils lui devoient, ils n'avoient que trop fréquemment donné des preuves de leur penchant indomptable pour la revolte & l'indépendance; bientôt ils en donnerent une encore plus marquée de leur inquiétude & de leur insubordination. Il y avoit dans le Haut-Vallais une famille très-ancienne de Gentils-hommes, Barons de Razen ou de Razogne. En 1402, Guillaume de Razogne, l'un des descendans de ces anciens Barons de Razen, avoit été élu Evêque de Sion, & cette dignité ajoutant un nouveau lustre & un nouveau degré de puissance à la Maison de Razen, accrut en proportion l'envie & les allarmes des Valésans, qui, craignant de voir s'élever au milieu d'eux une Maison oppressive, commencerent à l'inquiéter (1), & à la persécuter avec tant d'acharnement, que Guillaume & ses parens recoururent à la protection d'Amé VIII, & firent avec lui un traité, en 1410, par lequel, l'Evêque, son pere, son oncle & leur famille promirent qu'eux, leurs successeurs & leurs sujets, ne porteroient jamais les armes contre la Maison de Savoie, ni ne donneroient passage à ses ennemis sur leurs terres; de son côté, Amé VIII. promit de protéger l'Evêque de Sion & toute la Maison de Razen envers & contre tous. Ce traité qui eût du en imposer aux Valésans, ne servit, au contraire, qu'à les aigrir & enflammer leur haine: ils ne garderent plus de ménagemens, &, sous prétexte que l'Evêque possédoit quelques places, qu'ils supposoient appartenir à des Communautés du Haut-Vallais, ils prirent les armes, allerent s'emparer des châteaux de Leve & de Siders, qu'ils pillerent & brulerent, ainsi que celui de Périgard dans la Vallée d'Ensisele.

Inquiétude des Valésans.

Hostilités des Valésans contre l'Evêque de Sion.

Pendant ce trouble, les P. P. du Concile assemblés à Constance, chercherent à délivrer l'Evêque de Sion de ces violences, & se servirent contre les Valésans persécuteurs des armes spirituelles les plus perçantes; (2) mais ces moyens ne réussirent pas, & la haine servant d'égide aux Valésans, ils poursuivirent le cours de leurs dévastations. Amé VIII. irrité de cet excès de licence, envoya dans ce pays de rebelles & de séditieux, Amé de Chalant, Baillif de Chablais. Les Valésans ne furent pas plus sensibles aux sages représentations de ce Baillif, qu'ils ne l'avoient été aux menaces & aux excommunications du Concile de Constance: ils persisterent dans leurs soulevement, & porterent la violence au point, que l'Evêque de Sion exposé aux plus grands dangers, recourut pour la seconde fois à la protection d'Amé VIII; & promit par un traité du 10 Mai 1416, de ne résigner son Evêché qu'à celui qui seroit choisi & agréé par le Duc, auquel il s'engageoit de remettre toutes ses places & châteaux, aussi-tôt qu'il en seroit re-

(1) Simler *In Valés.*
(2) *Les Delices de la Suisse. Hist. des Ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1.

Sect. II. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

quis, & de recevoir dès ce jour garnison dans ses châteaux de Tourbillon, de Majour & de Montours.

Projet des Suisses, sur la Valée d'Ossele.

A peine ce traité fut conclu, que le Duc de Savoie instruit du dessein formé par les Suisses de s'emparer du Fort d'Ossele, se hâta d'y envoyer des troupes: mais ces troupes à leur passage dans le Vallais, y furent taillées en pieces par les habitans, furieux de la protection que le Duc venoit d'accorder à l'Evêque de Sion: de maniere que ne trouvant aucune résistance dans leur invasion, les Suisses se rendirent maîtres du Fort d'Ossele & de toute la Vallée de ce nom, qu'ils garderent, jusqu'à ce que dans la suite, François Sforce, Duc de Milan, s'en saisit à son tour, & le réunit au Duché de Milan.

Amé VIII fait la guerre aux Valésans. Treve. 1410.

Amé VIII. indigné du massacre de ses troupes, & de l'invasion d'Ossele favorisée par la rebellion des Valésans, envoya contr'eux une armée sous les ordres d'Amé de Chalant, dont la valeur & les succès effrayerent si fort les habitans du Vallais, qu'ils conjurerent le Duc de leur accorder une treve, qu'il voulut bien leur donner pour une année. (1)

Ces troubles appaisés, ou plutôt suspendus, Amé VIII. se rendit en Piemont, où il reçut en qualité de Duc, le serment de fidélité des Piemontois. Ce fut dans ce voyage qu'il jetta les fondemens du vaste & beau Château de Turin, construit près de la porte du Pô (2); ce fut encore pendant le séjour qu'il fit à Turin, qu'il reçut de Marguérite de Roucy, veuve de Thomas, Marquis de Saluces, & tutrice du jeune Marquis Louis son fils, l'hommage du Marquisat de Saluces; il termina en outre une affaire très-importante. Amé de Savoie, Prince d'Achaïe, avoit acquis du Marquis de Montferrat, Montdevis, Place très-forte, en 1396, à condition qu'il n'en disposeroit qu'en faveur de ses enfans mâles, de ceux de Louis de Savoie son frere, ou du Souverain de Savoie. Louis, Prince de la Morée frere & héritier d'Amé, avoit pris possession de Montdevis, & s'étoit associé à la propriété de cette place Amé VIII; celui-ci craignant avec raison, qu'après la mort de Louis, le Marquis de Montferrat ne rentrât à Montdevis, engagea son parent & son associé Louis de Savoie, à lui céder tous ses droits sur cette place; cession qui seule pouvoit le rassurer contre les prétentions & les droits du Marquis de Montferrat, (3)

Traité entre le Duc de Savoie & les Valésans.

Tandis que le Duc de Savoie s'occupoit de ces utiles soins, le terme de la treve accordée aux Valésans approchoit; & comme ils craignoient la puissance & les armes du Souverain qu'ils avoient offensé, ils firent de nouvelles démarches, & obtinrent un traité par lequel, il fut convenu que tous les différens qui avoient donné lieu aux dernieres hostilités, seroient jugés par des arbitres; qu'en attendant leur décision, on vivroit de part & d'autre en paix; que le Duc retireroit les garnisons de Montours, Majour & Tourbillon; châteaux qu'il remettroit entre les mains du Chapitre de Sion, qui, jusqu'à la sentence des arbitres, garderoit ces places au nom de l'Evêque; & qu'enfin, les Seigneurs de la Maison de Razen seroient aussi compris dans l'arbitrage. Le Duc de Savoie exécuta de bonne foi ce traité, & rappella ses garnisons. Les Valésans que la crainte seule avoit conduits, &

Violence & mauvaise foi des Valésans.

(1) Galeat. Capella. Lib. *De Bello Mussenio.* Doromvill. ch. 89.
(2) Pingon. *Aug. Taur.*
(3) *Annal. de Savoie. Chroniq. de Sav.*

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

qui n'en confervoient pas moins une haine implacable contre l'Evêque, entrerent à main armée dans fes châteaux, qu'ils pillerent & ruinerent. Comprenant par cet acte de violence & de mauvaife foi le peu de fûreté qu'il y avoit pour lui dans ce pays, le Baron de Razen fe retira à Berne, où il prit des Lettres de Bourgeoifie & s'affura de la protection des Bernois. (1). Cette démarche annonçoit, ou paroiffoit annoncer aux Valéfans des projets de vengeance, & pour fe mettre en état de réfifter à tout ce qui pouvoit être entrepris contr'eux, à l'exemple du Baron de Razen, cinq de leurs Communautés, ou *Dizains*, firent alliance avec les Cantons de Lucerne, d'Uri & d'Underwald; enforte, qu'à l'exception de Razogne & de Leve, qui ne voulurent point fe détacher des intérêts des Barons de Razen, tout le Vallais fut foulevé.

Paix.

Les Bernois animés par le Baron de Razen contre les trois Cantons, leur déclarerent la guerre, qui ne fut appaifée que par l'intervention des Cantons neutres, & par Gualdo, Archevêque de Coloffe, & nommé par le Concile de Conftance Adminiftrateur de l'Evêché de Lyon. (2) Mais le calme rétabli entre les Cantons & entre le Baron & les Valéfans, ne put influer en aucune maniere fur la haine que ces derniers avoient vouée à la Maifon de Razen, & tout ce que put obtenir le Duc de Savoie, fut d'engager les Valéfans à fufpendre leurs hoftilités & à remettre entre les mains de l'Archevêque de Coloffe un compromis dont on ignore les fuites.

Martin V élu Pape. 1417.

Pendant que le Vallais étoit, par la faute de fes habitans, en proie aux fureurs de la guerre, le Concile de Conftance ramenoit, autant qu'il étoit poffible, la paix dans le fein de l'Eglife: Martin V. fut élu Pape, le 22 Novembre 1417; impatient de fe montrer à Rome, il partit de Conftance, & s'arrêtant à Genève, fuivi de quinze Cardinaux, il y fut reçu avec magnificence par le Duc de Savoie. Quelque defir que Martin eut d'arriver à Rome, il prolongea de trois mois fon fejour à Genève: Amé VIII, que le foin du Gouvernement appelloit ailleurs, fe rendit à Nantua en Bugey, où il reçut des ambaffadeurs de Bénoit XIII, feul des trois Antipapes qu'il y avoit avant le Concile de Conftance, & dans le même tems arriverent auffi à Nantua plufieurs députés du Duc de Bourgogne qui vouloit également concourir à l'extinction du fchifme. Mais quelques moyens qu'employât Amé VIII, il ne put rien gagner fur l'obftination de Bénoit XIII, qui, malgré le Concile & l'Eglife, prétendit refter Pape. (3)

Soins du Duc de Savoie pour opérer la reconciliation du Duc de Bourgogne avec le Duc d'Orléans. 1418.

Rebuté par l'inutilité des démarches qu'il avoit faites, le Duc de Savoie revint à Genève, où fe rendit auffi le Duc de Bourgogne. Amé s'étoit propofé d'engager le Duc de Bourgogne à faire enfin la paix avec la Maifon d'Orléans, & il avoit été invité à concourir à cette reconciliation par le Roi & le Dauphin de France, qui l'avoient fait prier de fe rendre à Paris, pour y opérer cette réunion. Le Duc de Bourgogne informé de l'invitation faite au Duc de Savoie, alla le trouver à Genève, pour conférer avec lui fur cette grande affaire. Martin V. qui étoit encore dans cette ville, montra auffi beau-

(1) Simler. L. 2. *De Valefia.*
(2) *Hist. de la Confed. Helvet. Hist. des Ligues & des guerres de la Suiffe.* T. 1.
(3) Platina. *Hist. de Sav.* Alain. Chartier. Chap. 192.

beaucoup de zele pour hâter cette reconciliation, & il s'y porta avec tant de chaleur & même d'apparence de succès, que les Cardinaux des Ursins & de S. Marc étant allés à Bray sur Seine, où se trouverent les députés du Roi de France, d'Amé VIII & du Duc de Bourgogne, ils conclurent, à la satisfaction de toutes les parties, un traité que le Roi, le Dauphin & le Duc de Bourgogne alloient signer, lorsque par ses intrigues, & ses dénonciations, le plus turbulent des hommes, le Conétable d'Armagnac rendit inutiles toutes les négociations, & envenima la quérelle, qui devint plus violente & plus interminable qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors. (1) Martin V affligé de cet événement & n'espérant plus de ramener à des voies pacifiques ces ennemis irréconciliables, abandonna cette affaire, & partant de Genève, traversa la Savoie, passa en Piemont, où il laissa des marques de sa piété, fit des présens considérables à plusieurs Eglises, & donna une somme encore plus considérable pour la reparation du pont du Pô.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391 1496.

A peu près dans ce tems, le Prince d'Achaïe mourut, &, comme il ne laissoit point d'enfans, Amé VIII, son plus proche parent lui succéda. Quelques droits néanmoins qu'il eut à cette succession, il donna aux Souverains un exemple de modération & de générosité, qui n'a point encore été imité. Il fit publier dans toutes les Villes & Communautés qui avoient été sous l'obéissance du Prince d'Achaïe, qu'elles étoient libres de se choisir tel autre Souverain qu'elles jugeroient à propos, si elles croyoient vivre plus paisiblement & plus heureusement que sous sa domination. Mais le Duc de Savoie ne hasardoit rien par cette déclaration, & comme il n'avoit fait connoître sa puissance & son autorité que par des graces & des bienfaits, il n'y eut aucune de ces villes & de ces communautés qui ne s'empressât de se soumettre à lui. (2)

Amé VIII succede au Prince d'Achaïe.

Amé VIII, de retour en Savoie, conclut un traité mémorable avec Yolande d'Arragon, mere & tutrice de Louis III d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, concernant les villes de Nice, Villefranche, & plusieurs autres villes & châteaux que Yolande prétendoit appartenir à son fils, comme Comte de Provence. Par ce traité la Reine Yolande quitta au Duc, au nom du Roi Louis son fils, tous les droits que celui-ci pouvoit avoir sur ces terres & sur ces seigneuries, afin qu'Amé & ses descendans en jouissent à l'avenir, comme en jouissoient autrefois les Rois de Sicile. Pour prix de cette cession, le Duc de Savoie se désista de la somme de cent-soixante mille francs d'or, qui lui étoient dus par la Reine de Sicile & son fils, qui promirent de lui faire compter à Avignon quinze mille florins d'or. (3)

Traité entre le Duc de Savoie & Louis III, Roi de Naples & de Sicile. 1419-1420.

Estimé, consulté par les Monarques les plus puissans de l'Europe, chéri du Pape Martin V, qui lui donnoit les marques les plus distinguées de son affection, Amé VIII. étoit pourtant en contestation avec Thibaut de Rogemont, Archevêque de Besançon, au sujet de la Seigneurie de Cossonay dans le pays de Vaud. Rogemont ne vouloit rien céder; Amé VIII. ne croyoit

(1) *Apol. Fr.* de Monstrelet. Alain. Chartier. Pingon. *Aug. Taur. Hist. de Lyon.* Ch. 94.
(2) Christ. Cast. *Conf.* 4. N. 7.
(3) Nostradamus. *Hist. de Provence.*

Sect. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1391 1456.

pas devoir tout accorder aux prétentions & aux assertions du Prélat; ils consentirent l'un & l'autre à s'en rapporter à la décision de Guillaume de Chalant, Evêque de Lausanne, qui adjugea cette terre au Duc de Savoie, à la charge par lui de remettre une somme d'argent à l'Archevêque, en dédommagement des foibles droits qu'il pourroit exercer sur Cossonay. Cette affaire terminée, Amé se rendit à Tonon, où il reçut avec magnificence Philippe le Bon, Duc de Bourgogne son neveu; il y eut pendant plusieurs jours à Tonon des joutes & des tournois, des combats de bêtes féroces, des batailles navales sur le Lac Leman, tous les jeux, tous les spectacles que le Duc crut pouvoir amuser son neveu.

Union d'Amé VIII avec Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. 1421-1422.

Ces deux Princes allerent ensemble à Geneve, & l'amitié qu'ils s'inspirerent mutuellement, opéra entr'eux la plus solide union pendant les troubles qui désoloient la France. (1) Le zele d'Amé VIII. pour ce jeune paren fut tel, que pendant ces troubles cruels, le Seigneur de Roche-Baron en Forês, s'étant déclaré pour le Duc de Bourgogne, Amé lui envoya, sous la conduite du Seigneur de Salenove, une troupe de huit cens hommes, qui d'abord se saisirent de plusieurs places en Velay; mais qui furent ensuite complettement défaits par Bernard d'Armagnac, Comte de Perdiac, à la tête de la noblesse d'Auvergne, du Lyonnois & du Limousin. Le Seigneur de Roche-Baron ne fut soutenu de personne, & la troupe de Savoie fut si cruellement battue, que Salenove eut beaucoup de peine à se retirer en Bourgogne, avec les malheureux débris de sa petite armée. (2) Cet échec, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne diminua en aucune maniere la haute considération que le Duc de Savoie s'étoit acquise; puisque, dans ce même tems, Bonne d'Artois, Comtesse de Nevers & de Rethel, tutrice de Charles & de Jean de Bourgogne, Comtes de Nevers ses enfans, qui étoient en guerre avec le Roi Charles VII, ayant donné plein pouvoir à Amé de demander & conclure des treves, Charles VII, uniquement par égards pour la recommandation de ce Prince, consentit à une treve, par traité fait à Bourges le 10 Janvier 1422.

A la faveur de cette interruption d'hostilités, le Duc de Savoie tenta de moyenner une paix solide entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne; & il y eut même à ce sujet une conférence à Bourg en Bresse, à laquelle le Dauphin & le Duc de Bourgogne envoyerent des députés. Mais il ne fut pas plus possible alors de concilier ces deux ennemis implacables, qu'il ne l'avoit été toutes les fois qu'on avoit fait les mêmes tentatives. (3) Toutefois, tandis qu'Amé VIII. s'occupoit vainement du soin de reconcilier ces deux Princes ses parens, il étoit menacé lui-même d'une guerre, & il fut obligé de prendre les armes, & de marcher en Piemont, contre Eudes & Boniface,

Hostilités des Marquis de Seve en Piemont.

Marquis de Seve. Ces deux Seigneurs qui avoient pris en engagement de la Communauté de Cony la Ville de Bourg & la Vallée de Gesse, & qui avoient été condamnés à en faire la restitution moyennant le remboursement du prix de l'engagement, retenoient ces possessions, refusoient obstinément de les restituer; &, afin qu'on ne doutât point de leur intention, ni de la

(1) Paradin. *Hist. de Sav.* L. 3. ch. 19. Monstrelet. ch. 251. Alain-Chartier.
(2) Alain. Chartier. Guichenon. *Hist. Générale de la Roy. Mais. de Savoie.* T. 1.
(3) Monstrelet. Chieza. *Hist. de Sav.* Corio.

résistance qu'ils étoient résolus d'opposer à la force, ils avoient demandé, en cas d'attaque, l'assistance de Philippe Marie Duc de Milan. Amé VIII, qui, malgré toute son indulgence, ne pouvoit, ni souffrir cette injustice, ni fermer les yeux sur cette audacieuse rebellion, envoya des troupes en Piemont, sous le commandement de Louis, bâtard d'Achaïe, qui s'empara de Seve, Bourg, Roche-guidon & Rubilant, qu'il rasa, & fit prisonniers les deux Marquis de Seve, qui furent conduits & enfermés à Pignerol. (1)

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Sigismond, Empereur, donne au Duc l'investiture du Comté de Genève. 1422.

Ce succès fut suivi d'un nouvel avantage, l'Empereur Sigismond envoya au Duc de Savoie des Lettres-Patentes par lesquelles il lui donna l'investiture du comté de Genève, & ces Lettres portoient défense expresse à tous les Sujets soumis à la domination du Duc de Savoie, d'appeller à Sa Majesté Impériale de tous les jugemens qui seroient rendus par le Duc, ou par son Conseil.

Il acquiert le Comté de Valentinois & de Diois.

Une nouvelle acquisition recula les Etats d'Amé VIII. Louis de Poitiers, Comte de Valentinois & de Diois, par son testament de 1419, avoit nommé pour son héritier Charles Dauphin de Viennois, à condition qu'avant de recueillir la succession, il payeroit cinquante mille écus d'or à ses Exécuteurs Testamentaires, pour servir à payer ses dettes & ses legs; & à la charge aussi qu'il poursuivroit le procès commencé contre Louis de Poitiers, Seigneur de S. Valier, Cousin du Testateur, & qu'au defaut du Dauphin de Viennois de remplir l'une ou l'autre de ces deux conditions, il appelloit à son hérédité Amé VIII, Duc de Savoie. Charles Dauphin, ne paya point les cinquante mille écus aux éxécuteurs testamentaires; & bien loin de poursuivre le Seigneur de S. Valier, il transigea avec lui sur le procès qu'il étoit chargé de continuer. Le Duc de Savoie informé de l'inéxécution de ces deux clauses, demanda les comtés de Valentinois & de Diois, aux termes & en vertu du Testament de Louis de Poitiers; ne supposant pas même qu'on pût s'opposer en aucune maniere à une demande aussi légitime, il envoya des députés prendre possession en son nom de ces deux comtés, qu'il réunit à sa Couronne. (2)

Croisade contre les Hussites.

Le Pape Martin V, qui eut pu se dispenser de signaler son Pontificat par le sang, la guerre & le massacre, crut devoir cependant publier une Croisade, non contre les possesseurs de la Palestine, attendu que celles de ce genre avoient trop mal réussis; mais contre les Hussites, condamnés par l'Eglise, foudroyés par le Chef de la Chrétienté, déclarés hérétiques, & que, par une conséquence moins juste que fanatique, on se croyoit en conscience obligé d'exterminer. L'Empereur Sigismond, résolu de se distinguer dans cette meurtriere expédition, desira d'être sécondé par Amé VIII, qui ne cherchoit aussi qu'à donner des preuves de son zele pour l'Eglise & la Réligion; mais les difficultés d'une telle entreprise & la levée considérable de troupes qu'il y avoit à faire, l'exposant à des dépenses ruineuses, il demanda au Pape les décimes des Biens Ecclésiastiques des ses Etats, ainsi qu'elles avoient été accordées à plusieurs Princes d'Allemagne pour la même cause: il les

(1) Chieza. *Chron. de Piem.* Monstrelet.
(2) *Chron. de Sav. Hist. des Comtes de Valentinois.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1391-1496.

obtint, & leva une troupe nombreuse, qu'il envoya en Bohême, sous le commandement de Georges de Valpergue, Chevalier de Rhodes.

Malheureux succès de cette expédition.

Le Duc de Savoie resta dans ses Etats; il n'alla point en Bohême, & il agit très prudemment; il y eût été le témoin de l'inconduite des Croisés, de leurs vices, de leurs débordemens; il eût la douleur de voir les hérétiques Hussites triompher de l'armée des Catholiques; armée énorme par le nombre, puisqu'elle étoit composée de plus de deux cens mille combattans. Rome a constamment approuvé les Croisades; & il est vrai qu'elle n'y a jamais perdu; mais il ne paroit pas que le Ciel les ait approuvées, puisqu'elles n'ont jamais été heureuses, ni au-delà, ni en deçà des mers (1).

Charles cherche à se reconcilier avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne.

La France ne prit aucune part à cette expédition; elle étoit trop agitée, trop violemment déchirée par la guerre civile, pour songer à des guerres étrangeres: sa situation étoit déplorable, & la funeste bataille de Verneuil parut mettre le comble à ses malheurs. Le nouveau Souverain de cette Monarchie, Charles VII, reduit aux plus cruelles extrêmités, en butte à l'audace puissante & redoutée des factieux qui ébranloient son trône, se vit contraint de faire des avances pour tâcher de se reconcilier avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, ses deux plus implacables ennemis (2). Dans la vue de ramener le Duc de Bretagne, il offrit l'épée de Connétable à Artus de Bretagne, Comte de Richemont, frere du Duc, & il envoya en Savoie l'Evêque de Clermont prier Amé VIII d'intercéder auprès du Duc de Bourgogne, & de lui inspirer des sentimens pacifiques. Le Comte de Richemont n'accepta la dignité de Connétable, qu'à condition que les Ducs de Bretagne, de Bourgogne & de Savoie, sans lesquels il ne vouloit prendre aucun engagement, y consentiroient (3).

Conférence à Mâcon. 1424.

Sur la réponse de Charles VII, Artus envoya Pierre de l'Hopital, Sénéchal de Rennes en Savoie; & Amé VIII, vivement sollicité par le Roi de France, agit avec tant de chaleur auprès du Duc de Bourgogne, que celui-ci consentit à une conférence à Mâcon, où se rendirent les Duc de Savoie & de Bourgogne, le Comte de Richemont & le Comte le Clermont, fils du Duc de Bourbon, l'Archevêque de Reims & l'Evêque du Puy. Mais, dès la premiere séance de cette espece de congrès, le Duc de Bourgogne se refusa à toutes les propositions, même les plus avantageuses, par cela seul que, ceux qui avoient eu la plus grande part, soit par leurs conseils, soit même par leurs actions, au meurtre du Duc Jean son pere, étoient à la Cour du Roi de France, & qu'ils y étoient en faveur: ensorte que tout ce qu'Amé put gagner fut de faire consentir le Duc de Bourgogne à une treve, & à donner sa sœur Agnès en mariage au Duc de Bourbon: qui étant dans les intérêts du Roi, fit espérer à quelques uns, que cette alliance seroit un acheminement à une entiere reconciliation (4). Amé VIII connoissoit trop le Duc de Bourgogne pour se flatter d'une telle espérance, & il dit ouvertement aux Ambassadeurs, qu'il ne falloit songer à aucune sorte de raccommodement, que Tanneguy du Châtel, le Président Louvet & tous ceux qui avoient trempés

(1) *Hist. des Crois.* Guichenon *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I.
(2) Dupleix. Paradin. Alain. Chartier. *Hist. de Bretag.*
(3) *Hist d'Artus Duc de Bretagne.*
(4) Le Baud *Hist. de Bret.* ch. 48. Monstrelet. Argentré.

à la mort de Jean de Bourgogne, ne fussent éloignés de la Cour de Charles (1).

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Il s'étoit élevé depuis quelque tems, une contestation entre le Duc de Savoie & Louis de Châlon, Prince d'Orange, au sujet du comté de Genève, que Louis prétendoit lui appartenir du chef de Jean de Genève, son Aïeul maternel, ce différend fut porté devant l'Empereur Sigismond, qui, condamnant le Prince d'Orange, lui fit défense de prendre le titre de Comte de Genève, ni d'en porter les armes. Quelque légitimité que la sentence de l'Empereur donnât aux droits, d'ailleurs incontestables d'Amé VIII, ce Prince ne voulant cependant point se prévaloir de cet avantage, consentit à discuter encore ses prétentions, dans une conférence qui fut indiquée à Morges, où se trouverent les deux compétiteurs au comté de Genève, accompagnés chacun de plusieurs Seigneurs. Dans cette conférence la contestation fut entierement terminée par un traité, suivant lequel le Prince d'Orange renonça à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur ce comté, à la reserve toutefois des terres que la Maison de Genève possédoit en Dauphiné; & en dédommagement de cette rénonciation, le Duc de Savoie lui inféoda plusieurs possessions fort étendues (2).

Différend entre le Duc de Savoie & le Prince d'Orange.

Tandis que ce Traité éteignoit toute étincelle de division entre le Prince d'Orange & le Duc de Savoie, il se formoit en Italie une ligue formidable contre Philippe Marie, Duc de Milan, & qui sembloit devoir opérer inévitablement sa ruine. Il est vrai que Philippe-Marie avoit irrité contre lui tous ses voisins, & quelques-unes mêmes des Puissances éloignées; d'ailleurs, il s'étoit récemment privé de son plus ferme appui, de François Busson, qui, fils d'un Paysan de Carmagnole, Village dont il avoit pris le nom, s'étoit élevé par sa valeur & son propre mérite, du rang de Soldat aux premiers grades militaires: regardé comme l'un des plus grands Généraux de son siecle, il avoit rendu des services si distingués au Duc de Milan, que celui-ci n'avoit pas fait difficulté de lui donner en mariage l'une de ses plus proches parentes. Quelques favoris de Philippe-Marie, jaloux de crédit du Carmagnole, lui rendirent de si mauvais offices, qu'il devint suspect au Duc de Milan: mais trop fier pour se justifier des faits que la brigue & la calomnie lui avoient imputés, & trop grand pour supporter le froideur de Philippe Marie, Carmagnole, se retirant avec indignation, ne chercha plus que l'occasion & les moyens de se venger du maître ingrat pour lequel il avoit tant fait, & qui lui étoit redevable de la conservation & de l'aggrandissement de ses Etats. Dans cette vue, il s'adressa au Duc de Savoie, & tenta de lui persuader d'attaquer le Duc de Milan; mais Amé VIII, trop prudent & trop sage pour seconder la haine & le ressentiment de Carmagnole, éloigna les propositions qu'il lui faisoit, & lui conseilla de s'adresser aux Vénitiens, plus intéressés que lui à s'opposer à l'accroissement de la puissance de Philippe Marie. Ce Conseil fut saisi avidement & suivi avec chaleur; les Vénitiens en effet, accueillirent avec empressement les ouvertures que leur fit Carmagnole, & ne doutant point du succès de leurs armes sous un tel Général, ils se disposerent à faire la guerre

Ligue contre le Duc de Milan.

Ennemis que Carmagnole suscite au Duc de Milan & leur Confédération.

(1) *Hist. de Sav.* L. 3. ch. 10. Argentré. Le Baud. *Hist. de Bretagne.*
(2) *Chron. de Sav.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

au Duc de Milan, qui avoit en même-tems pour ennemis déclarés, Alphonse, Roi d'Arragon, qui ne lui pardonnoit pas d'avoir envoyé du secours à Jeanne, Reine de Naples; les Florentins, sur les Etats desquels il avoit fait de violentes incursions, & les Marquis de Ferrare & de Mantoue, qui craignoient pour leurs possessions le caractère ambitieux & usurpateur d'un tel voisin (1).

Sage Politique du Duc de Savoie.

Tous ces ennemis comptant plus sur l'habileté de Carmagnole que sur leurs propres forces, se réunirent, & formerent une ligue redoutable contre le Duc de Milan. Amé VIII, qui par les conseils donnés à Busson, étoit le principal Auteur de cette ligue, ne crut cependant pas devoir se déclarer encore, soit qu'il espérât que Philippe reduit à l'extrêmité, lui demanderoit du secours, soit que montrant peu d'empressement, il esperât des Confédérés les plus grands avantages pour le faire entrer dans la confédération. Le Duc de Milan allarmé de l'orage, conjura l'Empereur Sigismond d'interceder pour lui auprès du Duc de Savoie, & de le décider à lui donner du secours; les Vénitiens cherchoient aussi à l'attirer dans la ligue; mais il affectoit de l'irrésolution, & différoit à se déterminer, bien résolu de ne pancher que du côté qui lui feroit le plus avantageux (2).

Entreprise de l'Evêque de Valence contre le Duc de Savoie. 1425.

L'Evêque de Valence & de Dye croyant le Duc de Savoie trop occupé de cette grande affaire, pour faire attention à des entreprises de moindre importance, imagina de profiter de cette circonstance, & de s'attribuer dans les terres de son Evêché, des droits de Souveraineté, auxquels ses prédecesseurs n'avoient osé prétendre en aucun tems. Cette tentative ne lui réussit point, & le Duc de Savoie justement indigné de cet excès d'ambition, fit chasser de ce Diocese le Prélat usurpateur, qui d'Evêque, voulant s'ériger en Souverain, ne fut, ni Souverain, ni Evêque (3). Ce qui prouve que la justice fut l'unique motif qui anima dans cette occasion Amé VIII, est que dans le même tems il signaloit sa piété par la fondation du Monastere de Ste. Claire de Vevai, dans le pays de Vaud, & qu'il faisoit les plus riches libéralités à l'Eglise.

Le Duc de Savoie entre dans la Ligue contre le Duc de Milan. 1426.

Déja Carmagnole, à la tête de l'armée des Confédérés étoit entré sur les terres du Duché de Milan, où il s'étoit emparé de plusieurs places, lorsqu' Amé VIII, pressé de toutes parts d'entrer dans cette querelle, envoya à Venise des Ambassadeurs chargés des pouvoirs les plus étendus, & qui signerent en son nom la ligue formée contre Philippe-Marie. Par un traité du même jour, 11 Juillet 1426, conclu entre la Savoie, Venise & Florence, il fut convenu que les conquêtes qui seroient faites dans le Milanois, seroient partagées entre ces trois Confédérés: ensorte que Milan, Pavie, Novarre, Vercel, Tortonne Voguera, Alexandrie, Asti, & toutes les Villes situées depuis le Tésin jusqu'en Piemont, demeureroient au Duc de Savoie; que les Vénitiens prendroient pour eux toutes les possessions situées entre le Tésin & l'Adde, & depuis cette derniere riviere en remontant du côté de Venise, ainsi que toutes celles qui sont en deçà du Pô. Les Florentins ne se reserverent que les

(1) *Annal. de Mil. Hist. de Venise.*
(2) Blondus. *Dec.* 3. L. 2. Pogg. *Hist. Florent.* L. 5. Justiniana. *Hist. Venet.* L. 6.
(3) Colomby. *De Gest. Ep. Valent.* L. 2.

conquêtes qui seroient faites dans la Romagne. Amé VIII ne pouvoit cependant disposer alors que d'une partie de ses forces, ayant envoyé presque toutes ses troupes au secours de Janus, Roi de Chypre, qui avoit une guerre à soutenir contre le Soudan d'Egypte. François de la Palu & Jean de Compeys, qui commandoient ces troupes avoient complettement battu l'armée du Soudan (1); mais les intérêts du Roi Janus les retenant en Chypre, laissoient la Savoie dépourvue de soldats: Amé VIII, dans cet embarras, eut recours à Philippe, Duc de Bourgogne son neveu, qui lui envoya cinq cens hommes d'armes; ensorte que, ce corps réuni à ses forces, Amé se vit à la tête d'une petite armée de quatorze mille hommes, avec laquelle il fondit sur le Milanois, &, de succès en succès, il pénétra fort avant dans ce Duché (2).

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Succès d'Amé VIII dans le Milanois.

Quelque décidés que fussent les avantages des Confédérés sur le Duc de Milan, ils desirerent, soit afin de donner une plus grande apparence de justice à leur cause, soit dans l'espérance de faire de plus rapides conquêtes, d'attirer dans la ligue Martin V: mais leurs démarches échouerent auprès du Souverain-Pontife, qui répondit pieusement que, Pere commun des Chrétiens, il ne lui convenoit point de se lier avec les uns pour opprimer les autres. Cette réponse eût été sans contredit très-édifiante, & elle eût fait un honneur infini à Martin, si l'on eût pu ignorer que la véritable raison de son refus étoit la cession de quelques places dans le Romagne, que le Duc de Milan venoit de lui faire, ainsi que l'espece de dépôt que le même Prince lui avoit confié de la ville de Gènes, où il avoit établi le Cardinal Isoloni. D'ailleurs, Martin, pere commun des Chrétiens, n'étoit rien moins que fâché de l'oppression que souffroient les Florentins, dans l'espérance que, réduits à l'extrêmité, ils auroient recours au St. Siege, & se mettroient sous sa protection. A ces motifs du Souverain Pontife, se joignoit la crainte que lui inspiroient les Vénitiens, dont il ne voyoit point sans allarmes la puissance s'accroître (3). Il fut trompé pourtant dans ses plus douces espérances; les Florentins ne furent pas tout aussi opprimés qu'il s'y étoit attendu, & la puissance des Vénitiens s'accroissoit de jour en jour. Alors le bon Martin agissant en pere commun des fideles, se donna les plus grands mouvemens pour éteindre les feux d'une guerre qui pouvoit porter l'incendie dans ses Etats, il fit avec le zele le plus vif, l'office de médiateur & de négociateur entre ces Princes divisés, & le Cardinal Albergati son Légat, se donna, par ses ordres, tant de soins & fit tant de voyages, qu'enfin il fut conclu (4) un traité, par lequel il fut réglé que le Duc de Savoie retiendroit à perpétuité la ville & le comté de Vercel; que les Vénitiens garderoient la ville de Bresse, les châteaux de Palazuol & de Tresol, pour les indemniser des dépenses qu'ils avoient faites; qu'ils garderoient aussi la Valcamogne, & une étendue de terrein de quarante milles dans le Cremonois, sur la riviere de l'Oglio; qu'on restitueroit aux Florentins les places qui leur avoient été prises, & qu'ils seroient quittes des engagemens qu'ils avoient contractés

Fausse modération du Pape Martin V.

Traité & Conditions.

(1) Paradin. L. 3. ch. 21. Nicole le Huen. *Hist. des Turcs & des Sarrasins.*
(2) Monstrel. *Vol.* 2. *ch.* 41. Vignier *Bibl. Hist.*
(3) *Hist. de Sav.* L. 5. Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1.
(4) *Hist. de Venise.* Pogg. *Hist. Florent.* L. 5.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391 1496.

avec les Génois; que les Vénitiens seroient mis en possession de Bresse par le Légat Albergati; que les Malatestes seroient déchargés de toutes leurs promesses envers le Duc de Milan, qui rendroit l'Isle de Doares au Marquis de Mantoue; qu'enfin, le Duc de Ferrare garderoit de château de Montecchio, & que les Fiesque & les Campo-Fregoso rentreroient dans leurs Biens de Gênes & de Lombardie (1).

Le Duc de Milan se refuse aux Conditions qu'il avoit acceptées.

Ce Traité fut exécuté relativement au Duc de Savoie; mais il ne le fut pas dans le reste de ses clauses, parce que le Duc de Milan, auquel on avoit imposé les conditions les plus onéreuses, s'y refusa aussi-tôt qu'il crut pouvoir les enfreindre. En effet, le Cardinal Albergati s'étant disposé à introduire à Bresse les Magistrats de Venise, ainsi qu'on en étoit convenu, les Officiers Milanois refuserent de lui ouvrir les portes de la Ville. Le Duc de Milan approuva leur conduite, & prétendit être assuré que s'il commençoit par se conformer au traité, la République de Vénise ne rempliroit aucune des conditions auxquelles elle s'étoit soumise. Ce n'étoit là qu'un prétexte; mais il suffisoit à Philippe Marie, qui avoit négocié secrettement auprès du Roi d'Arragon, auquel il avoit engagé Porto-Venere, & promis de remettre celui de Saint Boniface; & afin de s'assurer en même-tems, sinon de l'alliance, du moins de la neutralité d'Amé VIII, il recherchoit en mariage Marguérite de Savoie, douairiere de Montferrat (2). Cependant les Vénitiens allarmés des dispositions de ce Prince, se hâterent d'envoyer au Duc de Savoie des Ambassadeurs, qui le presserent vivement de recommencer les hostilités dans le Milanois. Mais Amé VIII n'ayant aucune plainte directe à former contre Philippe-Marie, & ne jugeant pas devoir entreprendre, pour des intérêts étrangers une nouvelle guerre, parut fort éloigné de suivre les impressions que les Ambassadeurs de Vénise s'efforçoient de lui donner. Ceux-ci ne se rebuterent point, & après bien des délais & des réfus, ils parvinrent à faire mettre leurs propositions en délibération au Conseil du Duc de Savoie; &, contre leur espérance, il y fut résolu qu'Amé VIII ne romproit point encore avec Philippe-Marie; mais que le Pape, en sa qualité qu'il avoit prise d'Arbitre commun, seroit prié de faire cesser le refus du Duc de Milan; qu'en attendant l'issue de cette négociation, Amé écriroit à l'Empereur & au Duc de Milan lui même, & que cependant, il tiendroit sur la frontiere de ses Etats une Armée prête à agir, mais qui, jusqu'après la négociation, ne feroit aucune sorte d'hostilité.

Dispositions des Vénitiens. 1427.

Quoique cette délibération ne répondit pas tout-à-fait à l'impatience des Vénitiens; cependant, aussi tôt qu'ils en furent instruits, ils se hâterent de déclarer la guerre au Duc de Milan, & les Florentins, avec le Marquis de Ferrare & de Mantoue confédérés, se mirent en Campagne (3). Peu ambitieux de guerre & de conquêtes, mais engagé dans la cause des Confédérés, de maniere à ne pouvoir rester neutre dans cette quérelle, Amé se décida à agir offensivement, & il envoya déclarer la guerre à Philippe Marie, qui

(1) Paradin. *L.* 3 *ch.* 21. Pign. *Hist. Ed.* L. 6. Justin. *Hist. Venet.* L. 6.
(2) Blondus. *L.* 3. Sabell. *Ænead.* 10. Lib. 3.
(3) Justinian. *Hist. Venet.* L. 6. Corio.

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piémont.* 1391-1496.

qui fut tout aussi surpris de cette démarche, que s'il n'eût pas du s'y attendre; il le fut encore davantage, lorsque le Duc de Savoie, qui avoit attiré dans la ligue le Marquis de Montferrat, se jetta dans le Milanois où son armée fit de cruels ravages & poussa fort loin ses conquêtes.

Le Duc de Savoie se jette sur le Milanois & y fait de grandes conquêtes.

Philippe Marie, qui ne prévoyant point cette invasion, faisoit fort inutilement quelques dégats aux environs de Bresse, envoya sous les ordres de Lancelot Guinisi, une partie de ses troupes pour s'opposer à celles de Montferrat & du Duc de Savoie. Guinisi s'acquitta fort mal de cette commission; il fut battu, sa troupe mise en fuite, & le Milanois si cruellement dévasté, que Philippe-Marie fut contraint de revenir promptement à Milan, pour tâcher d'arrêter les triomphes de ses ennemis. Son départ des environs de Bresse, laissa son armée déja affoiblie par le secours qu'il avoit envoyé dans le Milanois, en proie au redoutable Carmagnole, qui la défit entierement à Maclou, écrasa les Milanois, & fit prisonnier Charles de Malateste leur Général (1).

Battu de tous côtés, ses Etats ravagés, & lui-même exposé au péril le plus imminent, Philippe-Marie se repentit amerement du refus qu'il avoit fait au Légat Albergati, mais cherchant à réparer sa faute, & éviter sa derniere ruine, il envoya conjurer l'Empereur Sigismond de lui donner du secours, & il écrivit au Pape Martin pour le prier de renouer le traité de paix, & au Duc de Savoie pour lui faire les propositions d'accommodement les plus avantageuses. C'étoit en quelque sorte, malgré lui, qu'Amé VIII avoit pris les armes; mais la même raison qui l'avoit contraint de les prendre ne lui permettoit point de les quitter, ni d'abandonner la ligue, d'ailleurs, l'intérêt de sa couronne exigeoit qu'il profitât des avantages que lui offroient le desordre du Milanois & les suites de la journée de Maclou; il n'étoit pas juste que cette querelle, l'ayant exposé aux plus grandes dépenses, ses confédérés en recueillissent seuls les fruits, ce qui ne pourroit manquer d'arriver s'il se détachoit de la ligue. Des considérations très-puissantes le portoient néanmoins à ce dernier parti. En effet, il ne pouvoit ignorer que le Roi d'Arragon n'étoit plus du nombre des confédérés, que le Marquis de Ferrare étoit au moment de traiter avec Philippe-Marie, s'il ne l'avoit pas fait déja; que Florence ne soupiroit qu'après la paix; que les Vénitiens, maitres de tout le Bressan, avoient tout ce qu'ils avoient desiré d'avoir: que le Cardinal Albergati étoit de retour en Lombardie, où il s'occupoit des moyens de pacification, & qu'enfin, l'Empereur Sigismond, paroissoit prendre un vif intérêt au Duc de Milan (2).

Le Duc de Savoie accepte les propositions du Duc de Milan. 1427-1428.

Après bien de l'incertitude, ces dernieres considérations déciderent Amé VIII; il accepta les propositions de Philippe-Marie, & par un traité conclu entr'eux à Turin, le 11 Décembre 1427, il fut convenu que leurs anciennes alliances reprendroient toute leur vigueur, tant à l'égard d'eux mêmes & de leurs Etats respectifs, que relativement à leurs alliés, & qu'ils se promettoient de se secourir l'un l'autre, envers & contre tous, à l'exception toutefois des Vénitiens & des Florentins; que dans le cas où ils auroient ensem-

(1) Ping. *Hist. Fl.* L. 6. Justiniani. *Hist. Venet.* 6.
(2) Corn. Justin. *Hist. Ven.* L. 6.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1391-1496.

ble une guerre à foutenir, ils garderoient en commun toutes les conquêtes qu'ils feroient, & qu'ils ne pourroient, fous quelque prétexte que ce fut, conclure la paix l'un fans l'autre (1). Ces deux Princes fignerent le même jour un fecond traité, fuivant lequel le Duc de Milan donna au Duc Amé la Ville & le Comté de Vercel, à perpétuité, & promit d'époufer Marie de Savoie fille du Duc, qui envoya dès le même jour Manfroi de Saluces prendre poffeffion de la Ville & du Comté de Vercel.

La concorde une fois rétablie entre les Souverains de Savoie & de Milan, les différens qui avoient armé le refte des Puiffances d'Italie furent aifément terminés (2), enforte que le calme le plus heureux fuccéda peu de tems après, à ce long & violent orage.

Amé VIII fe flattoit de jouir enfin de la tranquillité qu'il avoit tant de fois defirée, & il fe propofoit de confacrer au bien de fes Etats & au bonheur de fes Sujets des jours paifibles que les circonftances paroiffoient lui promettre: mais deux événemens cruels vinrent pénétrer de douleur fon cœur fenfible & fon ame compatiffante. La pefte défola Turin avec tant de fureur, qu'il y périffoit chaque jour une prodigieufe quantité d'habitans, & que le Souverain fut obligé de transférer l'Univerfité à Quiers, où elle refta pendant huit ans. A peine ce fléau deftructeur fembloit modérer fa violence, qu'un coup encore plus terrible vint accabler le Duc; la mort lui enleva Marie de Bourgogne fon époufe, qu'il chériffoit encor plus que lui même. Cette perte irréparable le plongea dans la plus amere trifteffe, & lui faifant connoître par une funefte expérience l'inftabilité des grandeurs humaines, il forma dès-lors le projet de s'affurer d'un bonheur plus folide & d'une plus durable grandeur. Refigné aux decrets de la Providence, il ne fongea plus qu'à fe diftinguer du refte des Princes fes contemporains par la piété la plus exemplaire & la plus foutenue. Ce fut dans les commencemens de cette effervefcence de zele pour la Religion, qu'il fonda l'Eglife de S. Sebaftien, près du château de Tonon (3): il eût du s'en tenir à ces preuves de dévotion; mais il eft rare que le zele ne foit pas quelquefois exceffif dans fa vivacité.

Malheureux événemens qui affligent le Duc de Savoie.

Son zele pour la Religion lui fait faire un Acte de rigueur.

Le Duc de Savoie apprit qu'un Moine appellé *frere Baptifte*, avoit avancé en chaire à Genève quelques propofitions contre la foi catholique; Amé VIII, qui, en Souverain fage & éclairé, eût du faire inftruire ce Prédicateur indifcret, ou, tout au plus, impofer à fa témérité, une pénitence, qui en le corrigeant, l'eût engagé peut-être à fe retracter, fe fentit animé d'une fainte colere, qu'il ne prit très-affurément pas pour un accès de fanatifme, & fe transportant lui-même à Genève, il envoya faifir Frere Baptifte, & le remit entre les mains de l'Evêque, pour qu'il fut févérement puni.

Nous ignorons fi dans la fuite Amé VIII ne fe repentit point de cet acte de rigueur; le Pape Martin V. ne vit dans cette démarche que l'action la plus refpectable, il en remercia par un bref le Duc de Savoie, dans les termes les plus obligeans, & ordonna en même tems aux Evêques de Laufanne, de Genève, & à l'Inquifiteur de la Foi, de faire, jufqu'à condamnation défini-

(1) Jacob. Bracelus. *Belli Hifp.* L. 2. Corio. Pingon. *Aug. Taur.*
(2) P. Candid. *In vita Philipp. Mar. Duc. Mediol.* Cap. 19.
(3) Monftrel. *Vol.* 2. *ch.* 41. Paradin. *L.* 3. *ch.* 22.

tive, le procès à Frere Jean-Baptiste; ce qui étoit l'envoyer directement sur le bucher (1). Quoiqu'il en soit, Amé VIII profita des dispositions favorables de Martin V, & ce fut à sa sollicitation, que ce Souverain-Pontife ordonna qu'à l'avenir nul ne seroit reçu dans le Chapitre de Genève, qu'il ne fut d'extraction noble, où, tout au moins, Docteur en quelqu'une des facultés de l'Université de cette Ville. C'étoit sans doute une excellente institution que celle d'obliger ceux qui se présenteroient pour remplir les Canonicats de Genève, de prouver qu'ils étoient instruits, parce qu'alors les Chanoines chargés d'instruire & d'éclairer le Peuple, devoient être éclairés eux-mêmes; mais il étoit du moins, un peu absurde de ne vouloir admettre dans ce Chapitre que des personnes d'extraction noble; parce que, relativement à la Divinité, tous les hommes étant égaux, il n'importe point du tout à Dieu que ceux qui le prient soient nobles ou roturiers; ces deux conditions n'ayant à cet égard aucune sorte d'avantage l'une sur l'autre. (2).

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Services rendus au Duc de Savoie par le Pape Martin.

Si le Pape Martin V, ne cherchoit que les occasions de donner au Duc de Savoie des preuves de sa bienveillance; de son côté, le Duc de Savoie, se montroit toujours empressé à obliger le Pape Martin V. Ce Souverain-Pontife étoit universellement reconnu dans la Chrétienté pour seul & légitime Successeur de S. Pierre, & en France on pensoit sur ce point, comme dans tout le reste de la Chrétienté; il n'y eut dans ce Royaume que la Maison d'Armagnac qui refusa obstinément de se détacher du parti de Clément VIII; parti qui par-tout ailleurs étoit réputé Schismatique; & Jean IV, Comte d'Armagnac, n'avoit jamais voulu renoncer à l'obédience de Pierre de la Lune, qui avoit pris le nom de Benoît XIII, ni à celle de Gilles Munion son Successeur, qui se faisoit appeller Clément VIII. Irrité de cette obstination le Concile de Sienne, ne pouvant mieux faire, avoit lancé l'excommunication contre les Armagnacs (3), qui persisterent dans leur attachement pour Clément VIII, & refuserent absolument de reconnoître Martin V.

Il engage le Comte d'Armagnac à quitter le parti de l'Antipape Clément VIII.

Le Duc de Savoie ne pouvant supporter l'idée d'avoir un Beau-frere-Uterin, le Comte d'Armagnac, foudroyé par l'Eglise & proscrit par le Concile, se donna tant de soins pour lui faire abjurer son erreur, & lui promit avec tant de certitude de faire éteindre les foudres lancés contre lui, s'il cessoit d'adhérer à l'Antipape Clément, que le Comte d'Armagnac eclairé par ses conseils & touché de ses remontrances, envoya deux députés à Rome, chargés de faire en son nom une abjuration solemnelle de son schisme & de prêter obédience au légitime Pape, Amé VIII écrivoit en même tems au Souverain-Pontife, qui, à sa recommandation, reçut très-favorablement les soumissions du Comte d'Armagnac, & sans lui imposer, suivant l'usage de ce siecle, & l'usage constant de Rome, aucune pénitence avilissante, lui envoya une ample absolution & le déclara reconcilié au S. Siege (4).

Le succès de cette négociation excita le zele d'Amé VIII, qui, depuis bien des années, voyant avec douleur les énormes abus qui s'étoient intro-

(1) *Chroniq. de Sav. Hist. de Sav.* Guichenon.
(2) Parad. L. 3. Monstrelet. L. 2.
(3) Guichenon. *Hist. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.
(4) Idem.

Abus introduits dans l'Eglise.

duits dans l'Eglise, le relâchement extrême de l'ancienne discipline, la licence & la corruption des mœurs de la plûpart des Ecclésiastiques, résolut de travailler de toute sa puissance à arrêter le cours de ce désordre, qui alloit toujours croissant. Les Peres du Concile de Constance blessés de ces débordemens, avoient statué que de dix en dix ans, il y auroit des Conciles Généraux & Provinciaux, où l'on s'occuperoit uniquement des moyens d'extirper ces abus & de rétablir l'ancienne pureté des mœurs. Mais il en avoit été de cette résolution comme de la plûpart de celles de cette nature; elle avoit été fort applaudie, mais elle étoit restée sans exécution, & les Chefs intéressés par leur goût & leurs penchans à son inobservation, différoient par mille prétextes la tenue de ces Conciles, ne manquant cependant point à montrer pour ces assemblées la plus vive impatience, & à promettre qu'elles auroient lieu aussi-tôt que les affaires qu'ils donnoient pour prétexte de leurs délais seroient terminées (1).

Amé VIII. entreprend de reformer ces abus dans ses Etats.

Le Duc de Savoie, à qui il n'étoit pas facile d'en imposer, par de vaines allégations, résolut d'entreprendre la reforme des Eglises & des Ecclésiastiques de ses Etats, en attendant que dans un Concile-Général on s'occupât de la reforme des abus introduits dans toute la Chrétienté, dans cette vue, il envoya Jean de Plaisance, Prieur de la Chartreuse de Pierre Châtel, à Rome, demander une Bulle qui l'autorisât dans cette importante entreprise. Le Pape Martin ne fit aucune difficulté de concourir à l'exécution de ce projet utile; & afin que cette reformation fut faite avec la plus grande exactitude, il commit Didier, Evêque de Belley, & Jean de Plaisance, Prieur de Pierre Châtel, à informer des mœurs de Jean de Bertrand, Archevêque de Tarentaise, & d'Aymon de Gerbais, Evêque de Maurienne proposés par la Cour de Rome à l'exécution de la Bulle de reformation (2).

Pendant que la Savoie étoit assez tranquille pour que son Souverain s'occupât de ces soins, la haine mutuelle, le trouble, la discorde, & toutes les horreurs de la guerre civile déchiroient & dévastoient la France. A ces calamités si terribles par elles-mêmes se joignoient les fureurs des Anglois, qui venoient de faire avec succès, une invasion dans ce malheureux Royaume. Habile à profiter des circonstances, Louis de Châlon, Prince d'Orange avoit fait de son côté, une irruption dans les provinces méridionales, & s'étoit emparé de plusieurs places importantes en Languedoc & en Provence. Louis de Châlon, l'un des plus intrépides & des plus zélés partisans du Duc de Bourgogne, pour engager Amé VIII. à le seconder dans une invasion en Dauphiné qu'il avoit méditée, lui promit, s'il vouloit se charger d'une partie de cette grande entreprise, & s'il réussissoit, de lui céder Grenoble & tout le Haut-Dauphiné, ne se réservant pour lui-même que le Viennois & le reste du pays jusqu'à Orange.

Louis de Savoie se ligue avec le Prince d'Orange pour envahir le Dauphiné.

Cette proposition étoit trop séduisante, pour que le Duc de Savoie, proche parent d'ailleurs, & étroitement lié avec le Duc de Bourgogne, s'y refusât: il l'accepta; & Louis de Châlon se vit en même-tems puissamment soutenu par le Duc de Bourgogne, qui lui envoya des troupes & les principaux

(1) *Chron. de Sav.* Parad. Corio.
(2) *Hist. de Sav.* Ping. Parad. *Chron. de Sav.*

gentils-hommes du comté de Bourgogne. Amé, de son côté, lui envoya trois cens hommes d'armes sous la conduite de François de la Palu, d'Imbert Maréchal, de Viry & de quelques autres habiles Généraux (1): ensorte que Raoul, Seigneur de Gancourt, Gouverneur de Dauphiné, ne se croyant point en état de lutter seul contre tant d'ennemis, demanda du secours à Humbert de Grolée, Gouverneur & Sénéchal de Lyon. Mais déja le Prince d'Orange, à la tête d'une nombreuse armée, avoit commencé son invasion, &, maître du château d'Anton, sur le Rhône, dont il s'étoit emparé, il dévastoit les environs, & portoit fort loin le ravage & la dévastation. Ces rapides progrès ne découragerent point le brave Raoul de Gancourt, qui, suivi de troupes peu considérables, par le nombre, mais très-aguerries, marcha fierement contre Louis de Châlon, & après avoir pris le château de Colombier, où le Prince d'Orange avoit mis une forte Garnison, il alla former le siege d'Anton.

Raoul marche contre les Ligués & remporte une éclatante Victoire 1430.

Louis de Châlon ne doutant point de la supériorité de ses forces, vint au secours des Assiégés, & pour son malheur, présenta la bataille à Gancourt, le jour de la Trinité, en Mai, 1430. Raoul accepta volontiers le combat, & fondit sur l'Armée de Louis de Châlon, qui fut entierement défaite; les vainqueurs taillerent en pieces les troupes des Ducs de Bourgogne & de Savoie, auxquels cette journée fut si fatale, qu'Amé VIII, vivement poursuivi dans sa fuite, & pressé par Gancourt, qui vouloit avoir la gloire de le faire prisonnier, gagna les bords du Rhône, & aimant mieux risquer de périr en traversant ce fleuve à la nage, à cheval & armé de toutes pieces, que de tomber entre les mains de son ennemi, il poussa, sans balancer, son cheval dans le fleuve, & fut assez heureux pour gagner la rive opposée, malgré l'extrême rapidité des eaux (2).

On ignore si cette défaite dégoûta le Duc de Savoie de l'expédition qu'il avoit concertée avec le Prince d'Orange, ou, si son ancien attachement pour la Couronne de France, l'emportant sur l'intérêt qu'il prenoit au Duc de Bourgogne, l'engagea à se renfermer dans les bornes d'une exacte neutralité. Quoiqu'il en soit, il ne chercha point à venger sa défaite, & il ne fit point de nouvelle tentative sur le Dauphiné. Il rentra dans ses Etats, où, s'occupant d'objets plus utiles & plus conformes à son caractere, pacifique, juste & modéré, il termina par les plus équitables réglemens, tous les différens, qu'il y avoit entre ses Officiers & ceux de l'Archevêque de Tarentaise & des Evêques de Maurienne, d'Aouste & de Belley (3). Il publia aussi d'utiles ordonnances sur l'administration de la justice & concernant l'abbréviation des procès; objets plus importans que ne le pensent la plûpart des souverains; dont les sujets sont impitoyablement dévorés par une foule de sangsues privelégés, dont l'unique métier n'est que d'embrouiller les causes les plus simples, de faire naître des procès, de les éterniser, & de ruiner leurs cliens par leur cruelle & pernicieuse habileté dans l'art de la chicane (4): Amé VIII. ré-

Ordonnances publiées par Amé.

(1) Alain. Chartier. Nicole. Gilles. Vignier. *Bibl. Histor.* Paradin.
(2) Alain. Chartier. Paradin. Du Rubis. *Hist. de Lyon.* L. 3. Ch. 48.
(3) La Pise. *Hist. d'Orange.* Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.* T. [illegible]
(4) *Chroniq. de Sav.*

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

prima par ses ordonnances le nombre trop énorme & l'insatiable rapacité de ces soi-disans experts en droit & leurs adhérans.

Un projet encore plus sublime occupoit depuis long-tems le Duc de Savoie; c'étoit le dessein qu'il avoit conçu lors de la mort de son épouse, & qui le pressoit continuellement, de préférer aux dangereux éclats du trône, les paisibles douceurs de la retraite, & l'assiduité des exercices de la Réligion. Il n'étoit point encore déterminé sur le tems auquel il exécuteroit ce pieux dessein; mais décidé à le remplir tôt ou tard, il mit la derniere main à la fondation de l'Hermitage de Ripaille, & y établit des Religieux qu'il tira du monastere de S. Maurice en Chablais. Il donnoit tous ses soins à cette fondation, à laquelle il ne prévoyoit pas encore qu'il consacreroit un jour le reste de sa vie, lorsqu'il apprit que l'Empereur Sigismond, qui, sous prétexte de recevoir la Couronne des mains du Pape, vouloit faire un voyage en Italie, s'étoit déja avancé jusqu'à Constance. Amé lui envoya Jean Maréchal, son Ecuyer, pour le complimenter, & il reçut la réponse la plus obligeante de Sigismond, qui le prioit de lui envoyer le Prince de Piemont son fils avec des Troupes, pour l'escorter dans le reste de son voyage. Mais pendant que l'Empereur s'avançoit vers l'Italie, la mort enleva Martin V, & cette perte ne tarda point à occasionner dans la Chrétienté, & en Italie sur-tout, bien des troubles & des divisions; non à cause des talens supérieurs de Martin V, qui, à son rang près, n'étoit qu'un homme fort ordinaire, mais à cause de l'élection de Gabriel Condolmero, Vénitien, qui lui succéda sous le nom d'*Eugene IV.*

Voyage de Sigismond en Italie. 1431.

Mort du Pape Martin V.

Eugene IV. son successeur.

Si cet événement fit le plus grand plaisir aux Vénitiens, il fit une impression toute opposée sur Philippe-Marie, Duc de Milan, qui perdant en Martin V. un ami toujours prêt à l'obliger, (1) voyoit avec ombrage la Thiare sur la tête d'un Pontife qui nécessairement le traverseroit sans cesse dans ses vues & dans ses entreprises, puisqu'il étoit sur le point de déclarer la guerre à la République de Venise, & qu'Eugene étoit Vénitien. Cette guerre cependant étoit en quelque sorte inévitable, parce que, si Philippe-Marie ne pouvoit supporter que cette République lui eût ôté Bresse, Bergame, quantité d'autres places & la plupart des Vallées situées dans le détroit des Alpes; de leur côté, les Vénitiens étoient très-irrités qu'il eût envoyé des troupes en Toscane, contre les Florentins leurs alliés. D'ailleurs, Venise ne voyoit pas avec moins d'ombrage l'arrivée prochaine de l'Empereur Sigismond, qu'ils savoient s'intéresser vivement pour le Duc de Milan (2).

Ces divers intérêts étoient trop opposés pour que l'orage tardât beaucoup à éclater; les Vénitiens, sur d'assez légers prétextes, firent les premieres démarches, & François Foscaro, Duc, ou Doge de Venise, écrivit au nom de la République, à Amé VIII, que, comme à l'un des principaux Confédérés, il lui donnoit avis de la résolution immuablement prise par les Vénitiens & les Florentins, de faire incessamment la guerre au Duc de Milan, qui n'exécutoit point le traité de Ferrare, ni les conditions auxquelles il s'étoit obligé. Peu de jours après cette Lettre, Venise & Florence envoyerent de concert deux Ambassadeurs au Duc de Savoie, pour le presser de se joindre

(1) Platina. Simoneta de gestis Sfort. L. 2.
(2) *Histor, di Savoi.* Corio.

à ces deux Républiques, & de les aider à mettre Philippe Marie à la raiſon, les Ambaſſadeurs ſe plaignirent amérement des procédés du Duc de Milan, de ſes hoſtilités, de ſes courſes ſur les terres des Florentins, & du ſiege de Lucques. Ces plaintes étoient graves, & elles étoient fondées; néanmoins avant que de ſe déclarer pour la guerre, Amé répondit qu'il ne ſe décideroit qu'après avoir entendu les Ambaſſadeurs de Philippe-Marie; ils arriverent, & ſoutinrent que c'étoit aux Vénitiens ſeuls que devoient être imputées les premieres infractions au Traité de Paix, puiſqu'ils étoient entrés à main armée dans le Milanez, & que, ligués avec le Marquis de Montferrat, ils avoient attaqué Soncino & Lodi, dans le deſſein d'y ſurprendre la Ducheſſe de Milan (1).

Conduite du Duc de Savoie.

En juge équitable & impartial, Amé VIII. voulut avant tout, être exactement inſtruit de la vérité de ces mutuelles dénonciations, &, ſans prononcer en faveur d'aucune des parties, il renvoya les Ambaſſadeurs, & leur promit de ſe décider auſſi-tôt qu'il ſauroit par qui les hoſtilités avoient commencé. Il importoit d'autant plus à Philippe Marie d'attirer à ſon parti le Duc de Savoie, qu'il ne ſavoit que trop, combien d'obſtacles les opérations militaires de ce Prince, dans la derniere guerre, avoient mis au ſuccès de ſes armes. Il tenta tous les moyens poſſibles de le détacher de la ligue des Vénitiens & des Florentins; il ſollicita même à ce ſujet fort vivement l'Empereur Sigismond, qui, étant lui-même très-indiſpoſé contre la République de Veniſe, écrivit de Nurenberg une Lettre au Duc de Savoie, dans laquelle après avoir amerement reproché aux Vénitiens qu'ils avoient uſurpé ſur l'Empire, les villes de Padoue, de Vicence, de Brune, de Bergame, ainſi que la province de Frioul & le patriarchat d'Aquilée, il déclaroit qu'il étoit prêt à paſſer en Italie pour ſe venger de ces uſurpations, & prioit Amé VIII. de lui amener des forces, lui commandant expreſſément de renoncer à toute ligue & confédération qui l'uniſſoit avec cette République (2).

Sigismond s'intéreſſe au Duc de Milan.

Le Duc de Savoie notifia aux Vénitiens les ordres qu'il venoit de recevoir, & ne leur diſſimula point que, quoique ſon intention fut de vivre conſtamment en bonne intelligence avec eux, cependant, ſi l'Empereur venoit en Italie, comme il y paroiſſoit diſpoſé, il ſeroit abſolument obligé de le ſuivre & de le ſervir. Le Duc de Savoie en témoignant le deſir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec la République de Veniſe, parloit de bonne foi, parce qu'il connoiſſoit combien la puiſſance & l'autorité des Vénitiens importoient à l'Italie; cette République étant l'unique & la plus formidable boulevard qui ſervit en même tems de digue aux entrepriſes de l'Allemagne, de contre-poids à la puiſſance temporelle des Papes, & de frein à l'ambition des Souverains de Milan (3). Ces conſidérations ne lui permettoient gueres de concourir à affoiblir cette même Puiſſance, qui, outre la grande utilité dont elle étoit pour l'Italie, avoit preſque dans tous les tems été l'alliée & l'amie de la Savoie. Mais il ne lui fut pas poſſible de demeurer long-tems dans l'indéciſion, ni d'empêcher la guerre d'éclater.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(2) *Chroniq. de Sav.* Paradin.
(3) Vignier. *Bibl. Hiſtor.* Corio. Paradin.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391 1496.

Les Vénitiens & les Florentins commencerent les hostilités; ils firent les plus grands efforts, mais n'eurent que très-peu d'avantage sur le Duc de Milan, qui, sollicitant de nouveau auprès de l'Empereur Sigismond, le détermina à envoyer Vensperg, Gentilhomme de sa Chambre, à Amé, avec une Lettre par laquelle ce Monarque écrivoit au Duc, que, quelque déplaisir que lui eût donné la ligue formée entre la Savoie & Venise, il ne lui en avoit cependant témoigné aucun ressentiment, dans la persuasion où il étoit que le Duc, connoissant les devoirs qu'il avoit à remplir, & que lui imposoit d'ailleurs la reconnoissance que devoient lui inspirer les obligations essentielles qu'il avoit à sa Majesté Impériale, s'uniroit à elle & au Duc de Milan contre les Vénitiens. Quelque forte & pressante que fut cette Lettre, elle ne produisit point l'effet que Sigismond en avoit attendu; &, sans tourner ses armes contre ses alliés, comme Philippe-Marie le desiroit, Amé VIII. se contenta de rassembler quelques troupes en Piemont, pour les envoyer sous les ordres de son fils, au devant de l'Empereur. Mais le jeune Prince de Piemont mourut, & cet événement ayant retardé le départ de ces troupes, Sigismond, toujours sollicité par le Duc de Milan, écrivit de nouveau deux Lettres au Duc de Savoie, l'une pour lui demander l'envoi de ces troupes, & l'autre pour le prier d'ordonner à tous ceux de ses Sujets qui étoient à Venise d'en sortir au plutôt, de crainte que la République ne se servit d'eux pour entretenir des intelligences dans la Savoie (1).

Mort du Prince de Piemont.

Ces deux Lettres n'eurent pas plus d'effet que les précédentes; & Amé VIII. persista dans la résolution qu'il avoit prise de garder la neutralité aussi long-tems qu'il lui seroit possible. Cette résolution ne fut rien moins qu'approuvée par les Vénitiens, qui, fatigués de tant de délais, & n'espérant point d'engager aussi facilement qu'ils s'en étoient flattés Amé VIII dans cette guerre, se liguerent avec Jean-Jacques, Marquis de Montferrat, & lui promirent de contraindre Philippe Marie à lui restituer quelques places qu'il lui retenoit (2). Jean-Jacques, plus brave que prudent, impétueux & très inconsidéré, leva tout autant de troupes qu'il put en rassembler, se mit à leur tête, pénétra dans le Milanez, & s'empara de quelques places: mais il paya bien cher ce foible succès. Le Duc de Milan rappella Sforce son Général, de Lombardie, & Sforce, se jettant sur le Montferrat, se rendit successivement, &, en très-peu de tems, maître de toutes les villes, de tous les forts, de toutes les places du Marquis, de quelques places mêmes de ses alliés, s'empara de toutes ses possessions, conquit tout le pays, & Cazal même, Capitale du Montferrat, qui se rendit à discrétion. (3)

Les Vénitiens se liguent avec le Marquis de Montferrat.

La Conduite de Jean-Jacques qui s'étoit engagé dans cette guerre à laquelle il n'avoit aucun intérêt direct, ni indirect, méritoit cette punition; son procédé étoit d'autant plus injuste, que peu content de s'être ligué avec les Vénitiens & les Florentins contre le Duc de Milan, il avoit suscité tout autant d'ennemis qu'il l'avoit pu au Duc de Savoie son Beau-frere, qui n'avoit avec lui d'autres torts que de lui avoir rendu des services importans en di-

(1) *Histor. di Piemont.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.
(2) Botero. *Stor. Gen.* [illegible] *Monstr. Chron. de Sav.*
(3) Simoneta. *de Gest. Sforz.* Corio.

diverses occasions: mais Jean-Jacques le haïssoit, &, pour servir cette haine, il avoit sollicité les Vénitiens de lui déclarer la guerre; il avoit invité le Gouverneur du Dauphiné à faire une invasion en Savoie, & n'ayant pu y réussir, il y avoit envoyé des émissaires à Paris, pour tâcher de disposer Charles VIII à envoyer une armée contre Amé. Dans cette derniere intrigue, les Vénitiens agissoient de concert avec Jean-Jacques, ce qui fut découvert par les instructions dont étoient porteurs deux Vénitiens qui furent arrêtés en Allemagne (1).

Intrigues odieuses du Marquis de Montferrat contre Amé VIII. son Beau frere.

Instruit de cette perfidie, Amé VIII. eût pu se venger avec éclat d'une aussi cruelle injure, sur-tout dans la situation déplorable ou Sforce venoit de réduire le Montferrat; mais préférant toujours le bien public à ses intérêts particuliers, cette découverte ne changea rien au plan de modération qu'il s'étoit fait; il eut même dans ces circonstances, la générosité de vouloir être encore médiateur entre son Gendre, le Duc de Milan, & le Marquis de Montferrat son Beau-frere, auquel il envoya, dans cette vue, Manfroi de Saluces, Maréchal de Savoie, pour le sommer de traiter avec lui, ou, en cas de refus, pour lui déclarer la guerre.

Il se ligue avec le Duc de Milan contre le Marquis de Montferrat.

A quelque extrêmité que fut reduit le Marquis de Montferrat, il accueillit fort mal l'Envoyé de son Beau-frere, & ne voulut se prêter à aucun arrangement, dans la folle espérance qu'il avoit conçue de recevoir un prompt secours de France & de Venise; ensorte que Manfroi de Saluces, après lui avoir fortement représenté les dangereuses conséquences de sa conduite, & lui avoir notifié les intentions ultérieures d'Amé VIII, se rendit à la Cour de Philippe-Marie, Duc de Milan, avec lequel il conclut, au nom de son Souverain, une ligue offensive & défensive contre le Marquis de Montferrat & ses Sujets. La principale condition de ce traité fut que toutes les places déja conquises par le Duc de Milan sur le Marquis de Saluces en de-çà du Taner, seroient remises & cédées au Duc de Savoie, pour lui appartenir à perpétuité; mais que toutes les terres dépendantes de ce Marquisat, situées dans l'Etat de Gênes, le Comté de Pavie, & généralement toutes les possessions situées au delà du Taner, déja conquises, ou qui le seroient dans cette guerre, appartiendroient au Duc de Milan, à l'exception toutefois de la ville d'Albe, d'Abiana, de Mirabel & de Baldesco, que Philippe-Marie avoit cédées au Comte François Sforce son gendre; de même que Couzan, Camagna, Cuchura & Orzan, dont il avoit également fait don à quelques-uns de ses Serviteurs (2).

Le Duc de Savoie soutint le Comte de Vaudemont contre René, Duc de Bar.

Cette guerre contre le Marquis de Monferrat n'occupoit pas toutes les troupes du Duc de Savoie, qui avoit en même tems à soutenir les intérêts d'autres alliés, auxquels il fournissoit des secours considérables; tel étoit Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont, qui, attaqué par René Duc de Bar, avoit demandé du secours aux Ducs de Bourgogne & de Savoie: ils entrerent dans sa querelle avec autant d'activité que de bonheur. Amé VIII lui ayant envoyé des troupes sous la conduite de François de la Palu, du Maréchal Imbert & du Seigneur de Saix; ces trois Généraux se signalerent

(1) Chieza. Anton. Faber. *Consult. pro Montisfer. Ducatu.*
(2) Faber. *Consult. pro Montisfer. Ducatu.* Chieza.

par la valeur la plus héroïque, à la bataille de Bullegne-ville; l'armée de René fut complettement battue, & lui-même, fait prisonnier, fut conduit en Bourgogne. Cette action fut d'autant plus brillante & glorieuse pour les vainqueurs, que le Comte de Vaudemont n'avoit que cinq mille hommes, & que l'armée de René étoit forte de trente-huit mille hommes. (1)

Le succès couronnoit toutes les entreprises du Duc de Savoie; la fortune & la victoire suivoient ses étendarts, & son bonheur influoit sensiblement sur ses alliés. Le Marquis de Montferrat en faisoit une cruelle expérience; & depuis qu'il s'étoit attiré l'inimitié de son Beau-frere, il n'avoit fait que courir rapidement à sa ruine: ses états étoient dévastés; ils étoient tous conquis; il n'avoit plus ni sujets, ni possessions, & il ne lui restoit de son rang & de sa fortune que le vain titre de Marquis de Montferrat. Les Vénitiens sur le secours desquels il avoit tant compté, ne lui donnoient même plus d'espérances; la France refusoit de s'intéresser en sa faveur; il ne lui restoit d'autre ressource, que celle de recourir à la générosité du Duc de Savoie, qu'il avoit offensé d'une maniere si sensible. Il se détermina pour ce parti; & il lui envoya des ambassadeurs chargés de le conjurer de lui tendre sa protection: afin même qu'il ne restât aucun doute sur la sincérité de cette démarche, il publia une Ordonnance portant injonction à tous ses Sujets d'obéir au Duc de Savoie, & aux villes & châteaux que le Duc de Milan n'avoit pas encore conquis, de recevoir les garnisons & les gouverneurs qu'il plairoit à Amé VIII d'y établir. (2)

Le Marquis de Montferrat demande la Paix. 1432.

En agissant ainsi, le Marquis de Montferrat pensoit que le Duc de Milan, gendre d'Amé cesseroit ses hostilités, parce qu'il ne voudroit point combattre contre son Beau-pere, & que par ce moyen, il conserveroit du moins ce qui lui restoit de ses états, en attendant que les circonstances lui permissent de recouvrer les possessions tombées au pouvoir de ses ennemis. Cette conduite avouée par la saine politique, lui réussit; Amé apprit avec plaisir l'ordonnance publiée par son Beau frere, qui alla le trouver avec Jean de Montferrat son fils ainé, à Tonon, où il renouvella de la maniere la plus solemnelle, les promesses & la résolution où il étoit de remplir de bonne foi ses engagemens. Et en effet, par un traité qui fut conclu peu de jours après leur arrivée à Tonon, Jean-Jacques de Montferrat & Jean son fils, promirent qu'aussi-tôt que la paix seroit rétablie entr'eux & le Duc de Milan, ils remettroient au Duc Amé pour lui & pour ses successeurs, les villes & châteaux de Chivas, Settimo, Vulpian, Trino & Livorne, ainsi que tout ce qui leur appartenoit en-de-çà du Pô. (3) De son côté, le Duc de Savoie promit d'inféoder ces mêmes possessions à Jean, fils ainé du Marquis de Montferrat, & à ses successeurs à perpétuité, sous condition qu'ils en feroient hommage à la Couronne de Savoie. Il fut encore convenu par le même traité, que toutes les terres situées au-delà du Taner, qui étoient a-

Traité entre le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat.

(1) Alain. Chartier. Monstrel. 2 *Vol.* ch. 105.
(2) Parad. L. 3. *Hist. de Montfer.* Benev. San Geor.
(3) *Consult. pro Montisfer. Ducatu.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.

tuellement en dépôt entre les mains d'Amé, lui resteroient pendant la vie de Jean-Jacques, & qu'ensuite, elles seroient données en fief à Jean, qui à chaque changement de Souverain de Savoie, seroit, lui, ou ses successeurs, tenus de renouveller l'hommage, de même que les habitans de ses possessions seroient tenus de prêter serment de fidélité aux Ducs de Savoie & de se reconnoître leurs Sujets: que si dans la suite, il arrivoit que Jean, ou ses successeurs fissent la guerre au Duc, ou aux siens, ou qu'ils lui refusassent l'obéissance due & jurée; dès-lors les vassaux & communautés du Montferrat, seroient tenus d'assister & donner aide & secours de bonne foi au Duc & aux siens, contre Jean, ou ses successeurs. (1)

Il est vrai que ce traité étoit aussi humiliant qu'onéreux pour le Marquis de Montferrat, que ces conditions soumettoient entierement à l'autorité d'Amé; il est encore vrai que d'après ces clauses, il se dépouilloit presqu'entierement de toute sa jouissance sur ses vassaux: mais avant que de prendre ces engagemens, n'avoit-il pas ordonné par un decrêt public, à tous ses sujets, de reconnoître le Duc de Savoie pour Souverain? n'avoit-il pas ordonné aux Villes & aux Forts qui lui restoient, de recevoir les garnisons & les gouverneurs que le Duc jugeroit à propos de leur envoyer? Les circonstances ne l'obligeoient-elles pas à sacrifier une partie de ses anciennes possessions & de son autorité pour conserver le reste? Ce fut par ce motif, qu'il accepta ces conditions, qui eussent été véritablement accablantes dans tout autre tems. Aussi l'orage fut à peine passé, qu'il sollicita vivement auprès du Pape Eugene pour faire casser ce traité, oubliant alors que lorsqu'il l'avoit signé il étoit réduit à une telle extrêmité, que sans cet expédient il eût été inévitablement dépouillé de tous ses états. (2)

Le Duc de Milan continue la guerre.

Quoiqu'il en soit, à peine la concorde eut-elle été rétablie entre les deux Beaux-freres, qu'Amé VIII envoya au Duc de Milan des ambassadeurs chargés de le disposer à la paix, & de faire cesser les hostilités contre Jean-Jacques, son fils & ses Sujets, par égard pour le dépôt qu'il lui avoit confié de toutes les terres qui lui restoient. Cette proposition fut fort mal accueillie par le Duc de Milan; il protesta qu'il continueroit la guerre, quelques traités particuliers que le Marquis imaginât de faire avec des tiers; qu'il avoit eu grande attention à observer la ligue, & que ne s'étant saisi d'aucune des places réservées au Duc Amé par le traité de Confédération, il ne voyoit point par quelle raison Amé VIII prétendoit l'empêcher de poursuivre l'exécution de ses desseins.

Conformément à sa protestation Philippe Marie continuant le cours de ses hostilités, attaqua vivement Pomarô & le Bourg S. Martin, places défendues par des garnisons de Savoie, & se rendit maître de Corsion. Cependant le Marquis de Montferrat, après quatre mois de sejour à Tonon, ayant renouvellé le pouvoir qu'il avoit déja donné au Duc de faire la paix aux conditions qu'il jugeroit les plus convenables avec Philippe-Marie, prit congé de lui, sous prétexte d'aller attendre dans ses terres l'événement des négociations: mais à peine il se fut séparé d'Amé VIII, qu'il prit la route

Fausse démarches du Marquis auprès des Vénitiens.

(1) *Consult. pro Montisfer. Ducatu. Hist. di Montferr.*
(2) Parad. Chieza. Corio.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Suspension d'Armes dans le Montferrat

de Venise, dans l'espérance que la médiation des Vénitiens, hâteroit beaucoup plus que les soins d'Amé, la conclusion de la paix. (1) Cependant ne doutant point de l'impression défavorable que cette démarche feroit sur l'esprit du Duc de Savoie, il crut devoir le prévenir, & il lui écrivit de Berne, qu'il ne prît point en mauvaise part ce voyage, qu'il n'avoit entrepris que parce qu'il avoit cru ne pouvoir conclure entierement la paix avec le Duc de Milan sans la participation des Vénitiens & des Florentins ses confédérés. Amé VIII ne fut rien moins que satisfait de ce procédé, qu'il désaprouvoit d'autant plus, que Philippe-Marie naturellement soupçonneux, ne manqueroit pas à le croire de connivence avec le Marquis. Mais celui-ci trop inconsidéré pour faire ces réflexions, continua sa route, & se rendit à Venise, où il perdit fort inutilement beaucoup de tems en vaines négociations. (2) Amé plus heureux & plus sage obtint une suspension d'armes du Duc de Milan, avec lequel il ne voulut cependant point conclure la paix pendant l'absence du Marquis, qui, de son côté, ne la desiroit pas, se persuadant qu'une paix générale lui seroit plus avantageuse. Mais il fut encore trompé dans son attente; cette paix générale fut conclue, aux conditions que de part & d'autre, on se restitueroit toutes les places prises pendant cette guerre; que le Duc de Milan rendroit toutes celles qu'il occupoit dans le Montferrat, ainsi que toutes celles dépendantes de Pise & qu'il avoit conquises sur les Florentins; qu'il en seroit de même à l'égard des conquêtes faites par les Siennois, les Lucquois & le Seigneur de Piombino sur les Florentins; que le Duc de Milan n'entreprendroit rien sur la Toscane, & que le Duc de Savoie seroit, non obligé, mais prié de restituer au Marquis de Montferrat tout ce qu'il lui retenoit.

Traité de Paix. 1433.

Le Duc de Milan ne se refusa point à l'exécution de ce traité, il en remplit exactement les conditions, & sollicita même du Duc Amé la restitution des places qu'il occupoit dans le Montferrat. (3) Les Vénitiens agirent de même, & envoyerent des ambassadeurs au Duc de Savoie, pour l'inviter à accéder au traité de paix, & à rendre à Jean-Jacques les villes, terres & châteaux qu'il tenoit dans le Montferrat. Amé VIII. répondit qu'il acceptoit bien volontiers la paix, & qu'il exécuteroit toutes les conditions, pourvu que le Marquis observât réligieusement aussi les traités qu'il avoit faits avec lui. La République de Vénise fit de nouvelles instances, & envoya des ambassadeurs en Savoie; le Duc de Ferrare joignit ses sollicitations à celles des Vénitiens & du Duc de Milan; mais toutes ces démarches ne produisirent rien; Amé VIII. persista dans sa résolution & envoya un Député à Venise, chargé de notifier ses intentions au Sénat, & de déclarer au Marquis de Montferrat qu'il ne seroit jamais en paix avec la Savoie, à moins qu'il ne se conformât aux engagemens qu'il avoit pris, & qu'il ne se mit en devoir de remplir ses promesses (4).

Dispute entre les Ambassadeurs du Duc de Savoie & celui du Duc de Bourgogne au Concile de Bâle.

Pendant que le Marquis de Montferrat cherchoit envain tous les moyens

(1) *Consult. pro Montisfer. Ducatu.* Guichenon. *Hist. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) *Hist. de Montferr. Chroniq. de Sav.*
(3) *Hist. de Montferr. Consult. pro Montisfer. Ducatu.*
(4) *Chroniq. de Sav.* Paradin.

possibles de se dégager des conditions auxquelles il s'étoit soumis, le Concile de Bâle, qui s'étoit assemblé dans la vue de faire les plus utiles réglemens, & d'opérer la reforme des abus depuis si long-tems demandée, tenoit ses premieres séances, qui se passoient en vaines cérémonies, & en reception d'ambassadeurs, plus occupés des droits de leur rang, que de l'importance des objets qu'il y avoit à discuter & à régler. Le Duc de Savoie y avoit envoyé en qualité d'ambassadeurs, Didier, Evêque de Belley, & Guy, Prieur de S. Dominique; ils y eurent une dispute avec l'Evêque de Nevers, ambassadeur du Duc de Bourgogne, & prétendirent ne pas être tenus de lui céder la préséance, attendu que s'il n'y avoit que peu d'années qu'Amé VIII. avoit été créé Duc de Savoie, cette création, fut-elle encore plus récente, ne donnoit point aux autres Ducs le droit de l'emporter sur lui, puisque plus de trois cens ans avant cette époque, les Comtes de Savoie étoient Ducs de Chablais & d'Aouste, & qu'ils jouissoient dans leurs Etats, de la plus entiere Souveraineté. Cette dispute s'échauffa; mais le Duc de Bourgogne ayant plus de puissance dans cette assemblée, l'Evêque de Belley fut contraint de céder; ce qu'il ne fit qu'après avoir protesté solemnellement, & contre le Duc de Bourgogne, & contre la décision du Concile, qui vraisemblablement peut errer en matiere de préséance. (1)

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Il ne paroit pas que cette dispute influât sur la bonne intelligence qui régnoit alors entre les deux Princes; car peu de tems après le Duc de Bourgogne se rendit à Chambéri, où il fit avec le Duc de Savoie un traité de ligue contre le Duc de Bourbon; traité par lequel les deux confédérés résolurent de demander à Jean, Duc de Bourbon, les hommages des fiefs qu'il tenoit d'eux, s'engageant dans le cas de refus de la part de ce Prince, de lui faire ouvertement la guerre; statuant qu'ils s'aideroient l'un l'autre, & que tout ce qu'ils conquerroient en Beaujollois & au de-là de la Saône, demeureroit au Duc de Bourgogne, & que tout ce dont ils s'empareroient en de-ça de la même riviere, resteroit au Duc de Savoie. Ce traité conclu, le Duc de Bourgogne se retira à Dijon, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il rassembla ses troupes, & fondit sur le Beaujollois, prit Belleville, plusieurs autres châteaux & ravagea cruellement le pays. (2) Mais pendant qu'il exerçoit ces hostilités dans le Beaujollois, le Duc de Bourbon commettoit dans le Charollois les mêmes dévastations.

Traité de Ligue entre les Ducs de Bourgogne & de Savoie. 1434.

Hostilités.

Tandis que ces deux Princes désoloient mutuellement leurs états, le Duc de Savoie quoique lié par un traité avec le Duc de Bourgogne, qu'il s'étoit obligé d'aider & de secourir de toute sa puissance, restoit tranquille dans les siens, & n'envoyoit aucune sorte de secours à son allié. Ce procédé, dont à la vérité, il est très-difficile de connoître les motifs, & qu'il n'est gueres possible de justifier, offença vivement le Duc de Bourgogne, qui dès lors lui voua une haine irréconciliable. Il est vrai toutefois que le Duc de Bourgogne avoit des obligations à Amé VIII. qui, fortement sollicité par Sigismond de joindre ses armes à celles de l'Empire & du Roi Charles VII, contre le Duc de Bourgogne, rejetta la proposition, & ne voulut absolument point entrer dans une telle ligue. Mais il ne paroit pas, quelqu'essentiel que fut

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) *Hist. de Bourg. Chroniq. de Sav.* Chiesa.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont 1391-1496.

ce service, qu'il dispensât Amé de remplir les engagemens qu'il avoit contractés (1). Au reste, il rendit au Duc de Milan son gendre, le même service qu'il avoit rendu au Duc de Bourgogne, & non seulement il ne vouloit point différer aux sollicitations de Sigismond, qui le pressoit de faire la guerre à ce Prince; mais il se donna, au contraire, les plus grands soins pour les reconcilier. L'amour de la paix étoit son unique motif, il étoit fatigué de combats, de quérelles, d'hostilités, & il ne desiroit que de passer paisiblement le reste de ses jours. Aussi reçut-il avec les marques de la plus vive satisfaction les propositions que lui fit le Marquis de Ferrare en faveur du Marquis de Montferrat, qui avoit solemnellement promis d'exécuter le Traité fait à Tonon entre Amé VIII & lui, & dont jusqu'à ce jour il avoit refusé de remplir les conditions.

Inconséquence du Marquis de Montferrat.

Au moment où le Duc de Savoie croyoit conclure enfin un accommodement durable; le Marquis de Montferrat, dans l'espoir d'obtenir un arrangement plus favorable, implora la protection du Pape Eugene IV, & le sollicita si pressamment d'user en sa faveur d'autorité dans cette circonstance, que le Souverain Pontife eut la foiblesse d'adresser, conformément aux vues du Marquis, un bref au Duc Amé. Mais ce Prince dégouté des inconséquences perpétuelles de son Beau-frere, & craignant que le parti qu'il avoit pris de s'adresser au Pape, ne couvrît quelque nouveau projet, envoya deux députés au Duc de Milan, avec lequel il conclut un nouveau traité (2), par lequel ces deux Souverains renouvellerent leur confédération pour quatre-vingt ans, promirent de se secourir mutuellement, eux, leurs amis, leurs adherens; de ne conclure, ni paix, ni treve l'un sans l'autre; Amé déclarant au nombre de ses amis & alliés les Florentins, & non les Vénitiens, & le Duc de Milan exceptant expressément du nombre de ses alliés & de ses amis le Marquis de Montferrat. Ils convinrent enfin, que dans le cas où le Duc de Savoie entreroit en guerre avec les Vénitiens, le Duc de Bourbon, ou le Duc de Montpensier, le Duc de Milan seroit tenu de prendre part à cette guerre, & de fournir à son allié le plus prompt secours.

Complot formé contre la vie d'Amé VIII.

Les soins qu'Amé VIII prenoit pour rendre ses états florissans & ses sujets heureux, la sagesse de son gouvernement, sa vigilance sur toutes les parties de l'administration, sa douceur, ses vertus & sa bienfaisance le rendoient cher & respectable à tous les citoyens: il étoit aimé du Peuple; & cependant, malgré son attention continuelle à faire du bien, il se trouva un scélérat assez barbare pour conspirer contre sa vie. Ce malheureux étoit un Gentil-homme de Bresse, nommé *Galois*, Seigneur de Sures & du Chastellard de Luyres: il forma le complot d'assassiner Amé VIII, & tenta de le faire périr à Pierre-Châtel, où ce bon Prince étoit sans défiance, & bien éloigné de songer que la perfidie & le crime se fussent armés contre lui. Quelques circonstances imprévues ayant fait manquer le coup médité par Galois, il suivit le Prince à Tonon, résolu de si bien prendre ses mesures, que sa victime ne lui échappât plus. Mais il n'eût pas assez de discretion pour renfermer son affreux secret dans son sein; son complot transpira, & le Duc aver-

(1) Alain. Chartier. Monstrelet. Jean Lemaire *Hist. du Schisme.* Ch. 14.
(2) *Consult. pro Montifer. Ducatu.*

ti, fit saisir le coupable, qui, convaincu du crime, périt à Chambéri sur l'échafaud (1).

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

Etonné de tant d'atrocité dans un homme qu'il n'avoit jamais désobligé, Amé VIII, connoissant, par le danger même qu'il venoit d'éviter, à quels funestes accidens, à quelles horribles entreprises sont exposés les Souverains, même les plus vertueux, sentit s'accroître en lui le dégoût que lui avoient déja inspiré les grandeurs humaines. Rassasié d'honneurs, & fatigué du faîte & de l'éclat de la Couronne, il résolut de mettre fin aux irrésolutions qui l'avoient retenu jusqu'alors, & d'aller oublier dans une pieuse retraite, les ennuis qui l'avoient accablé sur le trône. Il vivoit dans un tems si corrompu, les mœurs de ses contemporains étoient si perverties, & l'on croyoit si peu à la vertu, qu'à peine son dessein fut connu, qu'on lui attribua les motifs les plus singuliers, & les plus éloignés peut être de sa maniere de penser. Les uns pretendirent que son ambition ne connoissant de bornes que celles de la puissance humaine, il ne feignit de vouloir se retirer dans la solitude, qu'afin d'y méditer plus à loisir les moyens de s'élever au faîte des grandeurs; qu'il aspiroit dès lors secrétement à la pourpre Pontificale, & qu'il ne vouloit prendre l'habit d'Hermite, que pour s'élever ensuite de l'obscurité de cette condition abjecte, à l'éclat de la Papauté. Les autres prétendirent, que le Duc ne vouloit aller passer le reste de ses jours à Ripaille, que comme Tibere s'étoit retiré à Capré dans les dernieres années de sa vie, afin de s'y livrer plus librement aux voluptés, & sur-tout aux plaisirs de la table (2). Amé VIII n'ignora point ces satiriques conjectures, & laissant à chacun la liberté d'interprêter sa démarche, il n'en persista pas moins dans son projet de retraite. Une seule considération l'arrêtoit encore; ses enfans étoient jeunes; des voisins puissans & ambitieux ne voyoient qu'avec ombrage l'étendue de ses états; il étoit mal avec la France, & plus mal avec le Duc de Bourgogne. Depuis les troubles du Vallais, les Suisses ne cherchoient qu'un prétexte de se déclarer contre la Savoie; le Marquis de Montferrat saisissoit toutes les occasions de servir sa haine; & le Duc de Milan, malgré tous les traités passes, n'étoit rien moins qu'un allié bien sûr & un voisin fort modéré (3).

Etrange resolution du Duc de Savoie.

Au milieu de l'incertitude qui lui donnoient ces reflexions, il vint à Amé une idée qu'il crut inspirée du Ciel, & qu'il ne tarda point à effectuer; ce fut d'instituer un nouvel ordre de Chevalerie, dont il seroit le Chef, & qui, alliant à l'exercice des armes celui de la religion, rempliroit en même tems ses vues de retraite & ses devoirs de Souverain. Plein de ce projet, il s'associa six Gentils-hommes de son âge, & qui avoient vieilli dans le maniment des affaires les plus importantes de l'Etat, soit à la tête des armées, soit dans le conseil. Il ne perdit point de tems, & institua cet ordre, sous l'invocation de S. Maurice, Patron de la Savoie; le lieu de leur retraite, fut indiqué à Ripaille, auprès des Hermites de S. Augustin. L'habit de l'ordre étoit une robe longue de drap gris, avec un capuce de même; la barbe & les che-

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 477-478.
(2) Blondus. Poggius. S. Anton. *in Chron. Fernand.* Pérez de Guzman. Sabellic.
(3) Parad. *Hist. de Sav.* L. 3. Ch. 23.

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Fondation de l'ordre de S. Maurice.

veux longs; pour canne, un bâton noueux, & fait en maniere de bourdon, & une croix d'or pendue au col. Il falloit être gentil-homme pour être admis dans cet ordre, qui ne devoit être composé que de six Membres & d'un Doyen, logés tous à Ripaille, mais séparément, avec une tour dans chaque appartement, celle du logement du Duc plus élevée que les autres. Chaque semaine il devoit y avoir des jours consacrés à la solitude, & quelques autres aux affaires de l'Etat, & les six Chevaliers, ainsi que le Doyen, étoient obligés d'observer la plus exacte continence.

Cerémonie de l'abdication d'Amé VIII.

Lorsque ces statuts furent faits, Amé VIII termina les affaires les plus importantes du gouvernement, donna à son fils aîné les plus sages instructions, & convoqua à Ripaille, une assemblée, à laquelle furent appellés les Evêques, les principaux Prélats & les Seigneurs les plus distingués de ses états (1). Là, le Duc assis sur un trône, entre Louis & Philippe ses fils, prononça un discours, dans lequel, après avoir rappellé tout ce qu'il avoit fait pour le bien de ses Sujets, depuis son avénement à la couronne, il leur déclara le dessein où il étoit de se retirer du monde, & d'achever de vivre dans la solitude. Ensuite, faisant approcher son fils, qui jusqu'alors avoit pris le nom de Comte de Genève, il le fit mettre à genoux, le créa Chevalier, le déclara Prince de Piémont, lui remit la Lieutenance-Générale du Gouvernement, institua Philippe, son second fils, Comte de Genève, donna les plus excellens avis au Prince de Piemont sur la maniere de gouverner, lui recommandant l'union, l'amitié avec ses alliés & ses parens; mais sur-tout d'avoir soin, lui & ses successeurs, de recourir dans toutes les affaires importantes aux six Chevaliers & au Doyen, qui devoient être perpétuellement les Conseillers secrets des Souverains de Savoie. Ensuite Amé VIII, ayant donné sa bénédiction à ses enfans, quitta l'assemblée, se retira avec les six Chevaliers, & comme eux, prit le lendemain, dans l'Eglise de Ripaille, l'habit d'Hermite, des mains du Prieur du Couvent des Augustins (2).

Il prend l'habit d'hermite.

Le Prince de Piemont termine ses differens avec le Marquis de Montferrat.

Cette cérémonie, qui, dit-on, fit la plus profonde impression sur les assistans, & qui vraisemblablement paroitroit de nos jours moins grave & édifiante que ridicule & même un peu burlesque, pénétra le nouvel Hermite, ancien Duc de Savoie, de la plus douce satisfaction. Il crut être enfin arrivé au port, & que rien ne l'arracheroit plus de la paisible solitude à laquelle il s'étoit consacré; il se trompa; des événemens imprévus le forcerent bientôt de quitter sa retraite, & de passer de son hermitage au timon des affaires publiques. Quelques jours après qu'Amé VIII eut fixé son séjour à Ripaille, d'où il desiroit tant de ne plus s'éloigner, le Prince de Piemont son fils passa les Alpes, pour terminer tous les différens qu'il y avoit à finir entre le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat, qui, n'ayant pu réussir dans ses vues par la médiation du Pape Eugene IV, avoit eu recours à Marie-Philippe, Duc de Milan. Sensible à la situation du Prince qui l'imploroit, le Duc de Milan envoya des députés au Prince de Piemont, & le pria de leur remettre la décision de toutes les contestations qu'il y avoit entre le Duc Amé & le Marquis de Montferrat. Le Prince de Piemont y

(1) Monstrelet. *Amedeus Pacificus. Hist. de Sav.* L. 3.
(2) Chieza. Parad. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 480.

y consentit; les arbitres se rendirent à Turin, où après un mur examen des droits des deux parties, ils prononcerent que, conformément au traité de Tonon, le Marquis de Montferrat donneroit au Duc de Savoie toutes les villes, terres & châteaux qu'il avoit promis de céder, & que le Prince de Piemont, comme Lieutenant-Général de Savoie, & agissant au nom du Duc son pere, donneroit au fils ainé du Marquis l'investiture promise aussi par ce même traité, à la charge de l'hommage; mais qu'à l'égard de Chivas Settimo, Ozegna, Azelio, Brandis & les terres dépendantes de l'Abbaye de Ste. Benigne, ces possessions resteroient à perpétuité au Duc, en dédommagement des fraix de la guerre, qu'enfin le Prince restitueroit toutes les places situées entre le Pô & le Taner. (1)

Sect. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Cette sentence fut approuvée des deux parts, & exécutée de bonne foi; la concorde fut rétablie entre les Maisons de Savoie & de Montferrat, & l'amitié qui succéda à leurs divisions fut telle, que peu de tems après, Isabelle, fille du Marquis de Montferrat, ayant été promise en mariage, par la médiation d'Amé VIII, à Louis, Marquis de Saluces, le Duc de Savoie donna en augmentation de dot à Isabelle, quatre mille florins d'or (2). Dès lors il y eut une union étroite entre ces trois Maisons Souveraines, &, par un nouveau traité d'alliance & de ligue conclu à Tonon, & qui confirmoit celui de Turin, le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat s'engagerent pour eux & leurs états respectifs, à s'aider & s'entresecourir dans toutes les occasions où les possessions de l'un ou de l'autre seroient attaquées; ils s'obligerent aussi d'aider de toute leur puissance le Duc de Milan, s'il entroit en guerre avec les Vénitiens: enfin, ils stipulerent que si ce Prince mouroit sans enfans, le Duché de Milan, Pavie, Novarre, Lodi, Cremone, Côme, Creme, Modoëtia toutes les villes, terres & châteaux de la partie de ce Duché, situées en de-ça du Pô, appartiendroient au Duc de Savoie; tandis que le Marquis de Montferrat retiendroit pour lui Alexandrie, Tortone, Valence, Bassignano, Plaisance, Parme, enfin, toute l'autre partie de ce Duché située au de-là du Pô (3).

Traité d'Alliance entre le Montferrat & la Savoie. 1435-1436.

Paix d'Arras.

Tandis que par le plus singulier des traités, ces deux Princes se partageoient ainsi la succession du Duc de Milan, qu'ils n'avoient point consulté, & à laquelle ils n'avoient aucun droit, le Roi très-Chrétien concluoit la célebre paix d'Arras; paix qui réunissant les Maisons de France & de Bourgogne, mettoit fin à cette longue suite d'orages, qui depuis tant d'années agitoient le Royaume, & lioit à la même cause tous les François contre les Anglois, qui furent obligés de sortir précipitamment de France, d'abandonner toutes les conquêtes qu'ils avoient faites à la faveur des troubles & de la confusion des guerres civiles. Le principal auteur de cette heureuse paix fut Amé, qui, par des négociations fort antérieures au traité d'Arras, & par ses conseils & ses perpétuelles démarches auprès du Duc de Bourgogne & du Roi de France, les avoit disposés l'un & l'autre à étouffer la haine mutuelle qui les animoit; ensorte que ce furent ses soins & la sagesse de ses représentations, qui préparerent & hâterent la conclusion de ce grand avantage (4).

(1) *Consult. pro Montisferr. Ducatu.* Chieza.
(2) *Chroniq. de Sav.* Beneven. *Hist. di Montferr.*
(3) *Hist. de Sav.* Guichenon. *Hist. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.
(4) Du Haill. Alain. Chartier. Duchesne.

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont* 1391-1496.

Décision du différend entre les Ducs de Savoie & de Bourbon.

Pendant que ce traité se conclut à Arras, Amé donnoit, du fond de sa retraite de Ripaille les ordres les plus sages pour terminer aussi l'ancienne contestation qu'il y avoit entre lui & le Duc de Bourbon, soit au sujet de la monnoie d'or & d'argent que Charles de Bourbon continuoit, malgré les oppositions du Duc de Savoie de faire battre à Trevoux, pendant la captivité de Jean, Duc de Bourbon, en Angleterre, soit au sujet des entreprises faites par les officiers de la jurisdiction de Bresse, sur les officiers de la jurisdiction de Dombes. Amé VIII. & Charles de Bourbon envoyerent des députés qui réglerent toutes les contestations concernant la jurisdiction, & ne laisserent dans l'indécision, que le différend relatif à la monnoie de Dombes, dont ils renvoyerent l'examen & la décision à une autre journée indiquée à Mâcon.

La bonne intelligence entre le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat se fortifioit chaque jour, par les grands avantages que le Marquis en retiroit, & beaucoup plus encore par les bienfaits & les services qu'il recevoit continuellement de son généreux allié. En effet, ce fut aux soins d'Amé, que le Marquis dut l'illustre alliance qu'Aymée sa fille, contracta avec Jean Lusignan Roi de Chypre, de Jérusalem & d'Arménie; mariage dont la solemnité fut célébrée à Ripaille. Cette union d'Amé VIII avec le Marquis de Montferrat ne fut pas vue sans ombrage par les Vénitiens, qui craignirent que cette réconciliation ne couvrit quelque projet de guerre contre la République: mais le Duc de Savoie informé de ces soupçons, prit soin de les détruire par une ambassade solemnelle qu'il envoya aux Vénitiens, & qui les rassura au point, que Foscaro, Doge de Venise, le remercia au nom de la République, par la lettre la plus obligeante (1).

Amé VIII est élu Pape. 1437.

Le Duc Amé reçut à peu près dans le même tems une nouvelle bien plus intéressante, & à laquelle quelques Historiens prétendent qu'il ne s'attendoit pas; ce que nous sommes néanmoins bien éloignés de croire, quelqu'idée que nous ayons de ses éminentes vertus, & du haut degré de considération qu'il avoit acquis en Europe. Quoiqu'il en soit, l'Hermite Duc apprit qu'au Concile de Bâle, l'Eglise assemblée venoit, de l'élire Pape. Afin d'avoir une idée des causes qui purent influer sur cette élection, voici en peu de mots, les circonstances & les événemens qui l'avoient précédée, & qui, vraisemblablement l'opérerent. Après avoir élu le Pape Martin V, le Concile de Constance n'avoit pas cru devoir mettre fin à ses séances; au contraire, il s'occupa plus sérieusement que jamais de la réformation des mœurs, qu'il crut tout aussi nécessaire à l'Eglise que l'élection d'un Souverain-Pontife. Afin même d'opérer aussi promptement qu'il seroit possible cette réformation, les Peres assemblés à Bâle, statuerent que dans cinq ans il y auroit un nouveau Concile, un autre au bout de sept ans, & qu'ensuite il y en auroit un de dix en dix années. Martin V. récemment élu, & enflammé de zele, indiqua Pavie pour le premier Concile qui auroit lieu dans cinq ans, & les Prélats se séparerent. Le terme fixé arrivé, Martin V. envoya plusieurs Prélats à Pavie, chargés de faire l'ouverture du Concile; la plupart des Cardinaux & Evêques d'Italie s'y rendirent, mais comme il n'y vint personne de France, ni d'Allemagne, le Pape transféra l'Assemblée de Pavie à Sienne, où se ren-

Concile de Constance.

(1) Benevent. *San. Geor. Histor. di Montferr.*

dirent un très-grand nombre de Prélats & beaucoup de députés & d'ambaſſadeurs des Souverains d'Europe (1). Mais, quoique l'aſſemblée fut à-peu-près complette, elle ne fit ni ne régla rien, ou du moins très-peu de choſes; parce qu'Alphonſe, Roi d'Arragon, fort irrité, même avec quelque raiſon, du procédé de Martin V, qui, de ſa pleine & entiere puiſſance, avoit donné à Louis III, Duc d'Anjou le titre de Roi de Naples, dont il n'avoit aucune ſorte de droit de diſpoſer, envoya à ce Concile un ambaſſadeur, chargé de faire valoir à toute outrance les droits de Benoit XIII, & de recommencer à enflammer le ſchisme, autant qu'il ſeroit poſſible.

Sect. III. Hiſtoire de Savoie & de Piémont. 1391-1496.

Transféré à Sienne.

Informé des inſtructions données à cet Ambaſſadeur, Martin trop attaché aux intérêts de l'Egliſe pour ſouffrir le renouvellement du ſchiſme, & trop jaloux des droits ſacrés de la Papauté, pour mettre ſa poſſeſſion de la Chaire Pontificale en compromis avec les prétentions bien ou mal fondées de Benoit XIII, détourna adroitement le coup qu'Alphonſe vouloit lui porter, en transférant pour la ſeconde fois, le Concile de Sienne à Bâle; ville pour laquelle il ſe décida d'autant plus volontiers, qu'elle étoit plus avantageuſement ſituée pour les Huſſites & les autres Hérétiques de Boheme & d'Allemagne qu'on y attendoit (2). Le Cardinal Julien fut nommé pour préſider à cette grande aſſemblée, qui étoit à peine formée, que la Mort en ennemi plus dangereux que ne l'étoient Alphonſe & Benoit XIII, vint mettre fin aux projets & à la Papauté de Martin V. Les Cardinaux aſſemblés en Conclave ne perdirent point de tems, & donnerent à Martin pour ſucceſſeur Eugene IV. Eugene tout auſſi zélé que ſon prédéceſſeur, autoriſa la publication du Concile de Bâle, & la légature du Cardinal Julien, qui, ſuivi de beaucoup de Cardinaux & d'une foule de Prélats d'Italie, ſe rendit à Bâle, & fit l'ouverture du Concile (3), en préſence des Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Duc de Savoie

à Bâle.

Mort de Martin V, & élection d'Eugene IV.

Cependant, quelque vif que fut le zélé d'Eugene pour la propagation de la Foi, il avoit le malheur d'être exceſſivement avide de richeſſes. D'ailleurs, il tenoit de la nature & de l'habitude un caractere inquiet, turbulent, tracaſſier; enſorte que la ſainteté de ſon rang n'ayant pu corriger en lui ces mauvaiſes qualités, que la puiſſance ſouveraine ne fit qu'accroître encor, il ſema bientôt l'eſprit de troubles, de zizanie & de confuſion dans l'Italie entiere, accabla l'Etat Eccléſiaſtique, ſe fit généralement deteſter, & s'attira la haine particuliere de beaucoup de Prélats très-accrédités, par une Décrétale qu'il publia fort indiſcretement, & par laquelle il ordonnoit qu'à l'avenir, nul Prélat ne pourroit prétendre au Cardinalat, qu'il n'eût été publiquement élevé à la pourpre Romaine en plein Conſiſtoire, de maniere que Dominique Capranica & quelques autres Evêques que Martin V. avoit nommés Cardinaux quelques jours avant ſa mort, dans un conſiſtoire ſecret, ſe virent enlever leur chapeau, par cette ſeule raiſon, que Martin ne les avoit pas nommés en plein Conſiſtoire. Tous ces Prélats déchus de leurs brillantes eſpérances, & d'autant plus humiliés qu'ils avoient déja reçu les complimens de félicitation ſur leur promotion, ſortirent fort irrités de Rome, & allerent,

Inimitiés particulieres qu'il s'attire.

(1) Platina. *Act. Concil. Conſt.* Simoneta. *De geſtis Sfort.*
(2) Platina. *Acta Concil. Baſil.*
(3) *Annal. Eccleſ. Acta Concil. Baſil. Seſſ.* 1.

Sect. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

les uns auprès des *Colonnes* qui désoloient la Romagne, & les autres à Bâle, où ils firent les plaintes les plus ameres de l'injustice d'Eugene IV, de son avarice, & de sa vicieuse & oppressive administration (1).

Ces dénonciations aigrirent les esprits, qui n'étoient déja pas trop favorablement disposés pour Eugene. Celui-ci informé de ce qui se passoit à Bâle, & craignant d'autant plus que l'on ne finit par y prendre quelques résolutions qui lui seroient fort désavantageuses, n'ignorant pas le décrêt, suivant lequel le Pape étoit soumis à tout Concile Général, se répentit d'avoir autorisé celui de Bâle, & se mit à chercher tous les moyens possibles de le rompre.

Il tente de transférer le Concile dans une Ville d'Italie.

Cette entreprise étoit de la plus difficile exécution, & lorsque Eugene en eût vu l'impossibilité, il eut recours au seul parti qui lui restât à prendre, & ce parti étoit de transférer cette assemblée dans quelque ville d'Italie, où pouvant se rendre aisément, toutes les fois qu'il le jugeroit nécessaire, sa présence contiendroit les effets de la haine de ses ennemis. Ce dessein pris, Eugene assembla en Consistoire le peu de Cardinaux qui restoient à Rome, & dans un discours plein d'artifice, plus éloigné de la vérité qu'il ne convenoit à un Souverain Pontife, il représenta, „ qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de „ Prélats à Bâle; (ce qui étoit manifestement faux) que les guerres des Ducs „ de Bourgogne & d'Autriche fermoient tous les chemins de Bâle; (ce qui, alors du moins, étoit plus faux encore;) „ que le Clergé de Bâle & des „ lieux circonvoisins étant complettement infecté de l'hérésie des Hussites, (fait d'une absurdité palpable) „ il avoit à craindre que leurs mœurs ne prévalussent sur l'Eglise assemblée; (observation qui supposoit une foi singuliere dans le Pape;) enfin, „ qu'il étoit assuré que l'Empereur & le Patriarche „ des Grecs vouloient se présenter au Concile & y faire abjuration de leur „ schisme; ce qui exigeoit qu'on leur épargnât le moins d'incommodité qu'on „ pouvoit; (d'où le dissimulé Eugene concluoit) „ qu'il étoit indispensable „ de transférer le Concile de Bâle dans quelqu'une des villes d'Italie (2).

Le Consistoire composé de Cardinaux dévoués au Pape, fut unanimément de son avis; Eugene attribua cette unanimité à l'inspiration presque visible du S. Esprit; & se hâta d'expédier des Patentes pour rappeller au plutôt le Cardinal Julien, & écrivit en même tems des lettres à tous les Souverains de la Chrétienté, pour les avertir du changement qu'il venoit de faire, disoit-il, *pour le plus grand bien de l'Eglise*. Les Souverains ne furent point du-tout les dupes des prétextes allégués par Eugene; la plûpart même d'entr'eux furent très-irrités de cette conduite & sur-tout l'Empereur Sigismond, (3) écrivant même à ce sujet de fortes remontrances au Souverain Pontife, qui n'y fit d'abord aucune attention; mais qui voyant ensuite combien il seroit dangereux d'irriter en même tems le Chef de l'Empire & la plûpart des plus grands Potentats, mit en usage un nouveau moyen; ce fut de députer à l'Empereur l'Archevêque de Milan, chargé d'instructions secretes qui ne tendoient à rien moins qu'à inviter Sigismond à concourir à l'anéantissement du Concile. Cet expédient ne réussit point. Le Pape fatigué des obstacles qu'on lui opposoit, & trop altier pour revenir sur ses pas, imagina fort mal-à-pro-

Il veut gagner l'Empereur & anéantir le Concile.

(1) *Annal. Eccl. Comment. Pii II.*
(2) *Act. Concil. Basil. Annal. Eccles.* Baronius.
(3) Monstrelet. *Vol.* 2. *Ch.* 103.

pos, d'user d'autorité (1); & d'après cette folle idée, il fit publier une Bulle de suspension & de révocation du Concile de Bâle. Mais comme c'étoit en même tems manquer à tous les Souverains de la Chrétienté, & attenter au décrêt qui déclaroit tout Concile-Général supérieur au Pape, cette Bulle fut fort mal accueillie. L'Empereur, ainsi que les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Hongrie, de Savoie & de toutes les autres Puissances, peu contens de s'y opposer formellement, comme attentatoire à leurs droits, firent citer Eugene IV. pour assister en personne au Concile de Bâle, ou d'y envoyer incessamment un Légat.

Il publie une Bulle de révocation du Concile.

Les Prélats & les Cardinaux assemblés, malgré la Bulle, publierent une déclaration par laquelle, protestant de la droiture de leurs intentions, du devoir de leur conscience, de la haute opinion qu'ils avoient du zele du Pape, ils avertissoient tous les Princes de la Chrétienté, de n'avoir aucun égard aux bruits faux & scandaleux qui s'étoient répandus de la désunion du Concile & du Souverain-Pontife (2).

Cette déclaration fit beaucoup d'effet; elle acheva de liguer tous les Princes contre Eugene IV, qui, voyant les affaires prendre pour ses intérêts une fort mauvaise tournure, revint sur ses pas, &, ne croyant pouvoir mieux faire, publia une nouvelle Bulle, par laquelle il confirmoit de nouveau le Concile de Bâle. Mais les Peres de ce Concile, qui ne pensoient pas avoir besoin de nouvelle Bulle, avoient continué leurs séances; & pour répondre à la Bulle de révocation, ils avoient solemnellement renouvellé le décrêt du Concile de Constance, & confirmé de nouveau l'autorité du Concile sur le Pape, déclarant que c'étoit une regle de foi, que tout Concile légitimement assemblé, étoit supérieur en autorité au Souverain-Pontife, qui ne pouvoit, ni le rompre, ni le transférer, ni ne prolonger. Ce décrêt fort intelligible, & qui n'exigeoit, ni commentaire, ni glose pour être entendu, ne fut que trop bien compris par Eugene, qui, furieux des prétentions d'une Puissance, qui, non-seulement prétendoit être égale à son autorité, mais encore de beaucoup supérieure, ne garda plus de mesures, &, sans songer à la profondeur du précipice qu'il creusoit sous ses pas, cassa violemment le Concile de Bâle, & le transféra à Ferrare, sous prétexte de l'arrivée prochaine de l'Empereur & du Patriarche des Grecs, déclarant hérétique, excommunié & damné, quiconque adhéreroit au Concile de Bâle (3).

Eugene casse le Concile.

Ce coup de foudre fut à la vérité tout-à-fait accablant, mais pour le Pape seul, sur la tête duquel il retomba avec plus de force encore qu'il n'en étoit parti. En effet, les Peres assemblés à Bâle, lançant à leur tour les plus vives censures contre tous ceux qui prendroient la défense de la translation du Concile, citerent le Pape à comparoître en personne devant eux, pour y rendre raison de sa conduite, & déclarerent tous les Chrétiens déliés de l'obéissance qu'ils lui devoient. Cette maniere de procéder allarma vivement Eugene; il sentit, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite; il vit clairement que son infaillibilité avoit cruellement failli; &, dans la vue de réparer ses torts, ou de ramener les esprits, s'il y avoit quelque possibilité, il envoya au

Les Peres du Concile citent le Pape.

(1) Duchesne. *Hist. des Pap.* Æneas Sylvius.
(2) Duchesne. *Hist. des Papes.*
(3) Æneas Sylvius. Platina.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1391-1496.

Concile des députés chargés d'en offrir la continuation, en telle ville d'Italie que les Peres jugeroient à propos de choisir, pourvû qu'elle fut du Domaine de l'Eglise. Il leur promit que s'ils lui accordoient cette demande, il céderoit toute supériorité au Concile, & que, non-seulement il y assisteroit en personne, mais qu'il se soumettroit à tout ce qui y seroit ordonné (1).

Ce n'étoit plus là le langage de ce fier Eugene, dont la plus molle résistance excitoit la colere; il étoit humilié; il craignoit des revers plus irréparables; il fléchissoit. Les Peres du Concile parurent peu touchés de sa déférence forcée, & ils répondirent à ses remontrances, qu'ils ne cesseroient point de reconnoître le Pape pour le Chef de l'Eglise, pourvu qu'il ne s'opposât point à l'Eglise représentée par le Concile, comme l'avoit reconnu & déclaré le Concile de Constance; d'où ils concluoient que toute mutation de lieu pour la tenue du Concile leur étoit suspecte, qu'ils ne la souffriroient, ni n'y déféreroient; & qu'enfin, Eugene n'avoit d'autre moyen d'accommodement à proposer, que de revoquer au plutôt la Bulle de suspension & de cassation du Concile, qu'il avoit publiée (2).

Eugene est menacé d'être déposé.

L'Empereur Sigismond, les Rois de France & d'Angleterre, la plûpart des Souverains déclarerent en même tems au Pape, qu'ils adhéroient au Concile de Bâle; les Prélats de l'Eglise-Gallicane firent publier la même déclaration; ensorte que seul contre tous, Eugene étoit dans le plus grand danger. Pour comble de désastre, il apprit que les Peres du Concile étoient disposés à le déposer; ce qu'ils auroient déja fait, si les Ambassadeurs de divers Princes n'eussent, à force d'instances & de sollicitations, obtenu pour le Pape un délai de deux mois, qui lui furent accordés pour reconnoître le Concile; faute de quoi il fut résolu qu'il seroit procédé contre lui par contumace.

De concert avec l'Empereur, le Roi de France & le Duc de Bourgogne, Amé VIII fit tous ses efforts pour pacifier cette quérelle. Les Peres du Concile eurent les plus grands égards pour cette médiation, & il n'eût tenu qu'à Eugene, s'il eut été moins obstiné, d'en retirer beaucoup d'utilité. Il étoit prêt à être jugé par contumace, lorsque le Duc de Savoie obtint encore en sa faveur, un nouveau délai: mais il fut à court terme, & les Peres du Concile déclarerent que c'étoit le dernier qu'ils accordoient, & qu'ensuite ils procéderoient à la déposition du Souverain-Pontife (3).

Eugene se soumet & retracte tout ce qu'il a fait. 1438.

Les Tergiversations, ni les coups d'autorité n'étoient plus d'aucune ressource à Eugene, qui ne pouvant plus douter du coup qui le menaçoit, fut, ou parut du moins, très repentant de tout ce qu'il avoit entrepris contre le Concile de Bâle, le déclara très-légitimement convoqué, supérieur à l'autorité Papale, & protesta qu'il s'y soumettoit. Il s'y soumit en effet, & ce fut lors de cette réunion de l'Eglise avec son Chef qu'Amé se retira dans l'hermitage de Ripaille, d'où l'on assure qu'il n'influa en aucune maniere sur ce qui se passa dans le Concile. Les choses qui s'y passerent blesserent si vivement, & sur tant de différens objets l'autorité Papale, qu'Eugene, craignant des suites plus fâcheuses, revint à sa premiere tentative, & trans-

(1) *Acta Concil. Basil.* Duchesne. *Hist. des Papes.*
(2) Monstrelet. Platina. Æneas. Sylvius.
(3) Platina. *Acta Concil. Basil.*

fera le Concile à Ferrare, alléguant pour cause de cette translation, l'arrivée de l'Empereur & du Patriarche de Constantinople qui étoient déja à Venise, & qui vouloient sincerement travailler à la réunion des Eglises Grecque & Latine (1).

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Il ordonne la translation du Concile à Ferrare.

Ce fut Eugene lui-même qui écrivant au Duc de Savoie, lui donna le premier avis de cette translation, le priant de disposer les Prélats assemblés à Bâle de se rendre à Ferrare. Amé VIII remplit volontiers cette commission; mais il ne réussit point; les Peres du Concile étoient trop irrités contre Eugene, pour lui accorder ce qu'ils lui avoient jusqu'alors si constamment refusé; ils offrirent seulement d'aller à Avignon, où le Patriarche des Grecs & l'Empereur pourroient encore plus facilement se rendre par mer qu'à Ferrare.

Il casse le Concile de Bâle.

Cet arrangement ne plut point à Eugene, il persista dans ses anciennes dispositions; le Concile irrité le cita de nouveau à comparoître à Bâle, avec protestation de lui faire son procès comme à un Contumax. Cette menace pénétra le Pontife de tant d'indignation, qu'il cassa pour la seconde fois le Concile de Bâle, déclarant qu'il n'y en auroit point d'autre qui fut légitime que celui qu'il avoit convoqué à Ferrare; en même tems il pria le Duc de Savoie d'obliger les Evêques & Prélats de ses Etats de se trouver dans cette derniere Ville, mais la chose étoit impossible; tous ces Prélats étant depuis long-tems au Concile de Bâle, dont il étoient très-zélés partisans. Amé fit cependant tout ce qu'il put, pour rendre service au Souverain Pontife; mais ses négociations ne furent pas plus heureuses que les démarches qu'il avoit déja faites à cet égard (2).

La peste qui s'introduisit à Ferrare empêcha le Concile de s'y rassembler, & il fut transféré à Florence, où le Pape se hâta de se rendre. Mais pendant qu'il tâchoit de donner à cette assemblée toute l'activité possible, le Concile de Bâle cassoit par avance tout ce qui s'y feroit; & interdisit à Eugene toutes les fonctions du suprême Pontificat. Néanmoins tout interdit qu'étoit ce Pape, & quelque nul qu'eût été déclaré le Concile de Florence, il s'y fit de plus grandes choses qu'à celui de Bâle, puisque les Grecs y reconnurent leurs erreurs, & s'unirent à l'Eglise Romaine. Cette réunion depuis si long-tems desirée ne fit aucune impression sur les Peres du Concile de Bâle, qui, poussés par la plus violente haine, frapperent contre Eugene le dernier coup de proscription, & le déposerent solemnellement par un décret du 25 Juin 1439 (3).

Le Concile de Bâle le depose de la Papauté. 1439-1444.

Amé VIII profondément affligé de cet acte de rigueur, qui suivant quelques-uns passoit les bornes de l'autorité du Concile, fit entre les mains d'un Protonotaire Apostolique, & en présence de quelques-uns des principaux membres de son Conseil, une protestation, par laquelle il désavouoit tout ce que ses Ambassadeurs à Bâle pourroient avoir fait contre l'obéissance due à l'Eglise Catholique, à laquelle son intention invariable étoit de rester constamment attaché.

Peu contens d'avoir déposé Eugene IV, les Peres du Concile de Bâle s'occuperent du soin de donner à l'Eglise un nouveau Chef: ils jetterent d'a-

(1) *Annal. Eccles.* Platina.
(2) *Hist. de Sav. Annal. Ecclésiast.*
(3) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. fol. 488.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de*Piemont. 1391-1496.

bord les yeux fur Jean d'Orléans, Comte d'Angoulême & de Périgord, Prince auffi recommandable par fa fageffe que par fa piété: mais on trouva que ces qualités éminentes ne fuffifoient encore point, & quelques Cardinaux propoferent alors le Duc de Savoie, Amé VIII. C'eft une chofe finguliere que le Concile de Bâle imaginât de propofer pour fuccéder à Eugene, deux Princes, fort refpectables à la vérité, mais qui ne tenoient cependant par aucun lien à l'état Eccléfiaftique; il femble que pour être le fupérieur & le Chef fouverain des Prêtres de la Chrétienté, il faudroit du moins avoir exercé quelque forte de fonction relative au miniftere des autels. Auffi quelques-uns des électeurs objecterent qu'Amé VIII étoit un Prince féculier, & que c'étoit une forte de dérifion que de chercher un Souverain-Pontife ailleurs que dans la profeffion eccléfiaftique; que d'ailleurs le Duc de Savoie avoit été marié, qu'il avoit des enfans, & que tous ces engagemens étoient fort étrangers au Souverain-Pontificat. Mais le parti d'Amé l'emporta fur ces objections, auxquelles on répondit, que toute l'Europe favoit avec quelle juftice & quelle piété ce Souverain avoit régné pendant quarante années, qu'il avoit dépofé les rênes de l'Etat entre les mains de fon fils ainé: que le goût de la dévotion lui avoit fait préférer la retraite au trône: que perfonne n'ignoroit qu'il vivoit en vrai Religieux dans la folitude, qu'il s'occupoit fans ceffe à lire les Saintes Ecritures; qu'il avoit près l'habit d'Hermite, & que ce vêtement le rendoit en quelque maniere membre de la Hiérarchie: que d'ailleurs, fa femme étant morte, & ayant réfolu de vivre dans le célibat, il pouvoit être ordonné Prêtre, & avoir par conféquent toutes les qualités requifes pour la Papauté. A ces obfervations on ajoutoit que la Maifon de Savoie étant très-puiffante, & fa domination s'étendant d'un côté, dans l'Italie, de l'autre dans les Gaules, perfonne n'étoit auffi capable de rendre d'importans fervices à l'Eglife, fur-tout dans des circonftances où tout indiquoit combien la Chrétienté avoit befoin d'un Chef, qui, refpectable par lui-même, pût dans l'occafion fe rendre formidable (1).

Amé VIII. eft elu Pape.

Ces confidérations firent la plus forte impreffion; on procéda légalement, ou du moins tout auffi légalement que le pouvoit cette affemblée, à l'élection d'un Pape. Dans la premiere féance Amé VIII eut feize voix, dans la feconde il en eut dix-neuf, vingt-une dans la troifieme & vingt-fix dans la cinquieme. Alors l'élection fut déclarée confommée, & Amé, Duc de Savoie, & Hermite, fut folemnellement déclaré Pape, par décret du Concile du 15 Novembre 1439. Le Cardinal d'Arles, fuivi de quelques autres Prélats, députés par les Peres du Concile, allerent notifier à Amé VIII, fon élection à la Papauté. Ils le trouverent à Tonon, où il paroiffoit s'occuper de toute autre affaire. (2) On affure qu'il fut étrangement furpris de cette nouvelle, qu'il regrettta amerement les douceurs de la folitude, & fut très-affligé de la perte de l'amitié d'Eugene, qui alloit inévitablement fe changer en haine irréconciliable. Ces réflexions le tinrent dans l'irréfolution, jufqu'à ce que les Ambaffadeurs du Concile, le prefferent d'accepter fans balancer, le menaçant de la colere de

Etonnement & irréfolution d'Amé VIII.

(1) Papir. Maff. *Act. Concil. Bafil.*
(2) *Chron. de Sav.* Paradin - Chieza.

Sect III. *Histoire de* Savoie *&* de Piemont. 1391-1496.

Il accepte la Papauté & prend le nom de Felix V.

de Dieu, s'il refusoit la haute dignité qui lui étoit offerte de la part de Dieu-même. Alors Amé les larmes aux yeux, consentit à tout ce qu'on vouloit, & prit le nom de *Félix V.* Les Ambassadeurs le dépouillerent de son habit d'Hermite, de son bourdon, de son capuce, le revêtirent d'un habit blanc, lui mirent l'anneau de Pontife, le placerent dans une chaire; se prosternerent à ses pieds & le saluerent Pape. (1) Ensuite Félix V. fut conduit à l'abbaye de S. Maurice en Chablais, où, assis sur le grand-autel, il donna la bénédiction à une foule innombrable qui étoit venu voir l'ancien Duc de Savoie, devenu du matin au soir, d'Hermite Pape.

Ses dernieres dispositions comme Duc de Savoie.

Félix, aussi-tôt que ces cérémoniens furent finies, se retira dans son hermitage de Ripaille, où il fit son Testament, en présence des principaux Seigneurs de Savoie, par lequel entr'autres dispositions, il fit des libéralités considérables aux Chevaliers de l'ordre de S. Maurice, de riches présens à la Duchesse de Milan & à la Reine de Sicile ses filles, institua son second fils Philippe de Savoie, Comte de Genève & Seigneur de Foucigny, nomma héritier universel Louis de Savoie, Prince de Piemont, son fils aîné (2), & établit en faveur de ses descendans à perpétuité, le droit de primogéniture. Quelques jours après, Félix V, par déclaration, qu'il fit publier, émancipa Louis, Prince de Piemont, l'institua Duc de Savoie de Chablais & d'Aouste, se dépouillant en sa faveur de toutes ses terres & possessions. Le partage de sa succession réglé, Felix V prit la route de Bâle, où il fit son entrée solemnelle. Dans cette cérémonie, il étoit escorté du Comte de Genève, de Barjat, Maréchal de Savoie, du Seigneur de Choutagne, de trois cens Gentils-hommes, & de deux-cens Ecclésiastiques, Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, tous à cheval; cette marche étoit terminée par Félix sous le dais, monté sur une haquenée blanche, couvert d'une chappe d'or battu ciselé, la Thiare en tête, & précédé de deux Cardinaux & du Marquis de Saluces. (3) Ce cortege pompeux se rendit à l'Eglise de Notre-Dame, où Félix V donna la bénédiction, & il se retira ensuite dans le Palais qui lui étoit destiné. Quelque tems après, il fut couronné par le Cardinal d'Arles, & cette solemnité fut célébrée avec la pompe & la magnificence les plus imposantes. Ordonné Prêtre, il dit sa premiere messe dans l'Eglise de Notre-Dame de Bâle.

Entrée solemnelle de Felix V. à Bâle, où il dit sa premiere messe.

1445-1446-1447.

Le Souverain-Pontife fit à Bâle un sejour de trois années; & dans cet intervalle, il fit, en quatre promotions, vingt-trois Cardinaux, Allemands, Siciliens, François, ou Savoyards. On observa qu'il n'éleva aucun de ses parens, ou alliés à la pourpre romaine, parce que le mérite seul guidoit & dirigeoit son choix. Vers le commencement de la quatrieme année de son Pontificat, il se retira, suivi de quatre Cardinaux, à Lausanne, d'où il fit plusieurs voyages à Genève, laissant à Bâle six Cardinaux avec tous les Evêques & les Prélats, qui s'y tenoient depuis si long-tems, & qui y resterent pour continuer le Concile. (4)

(1) *Hist. de Sav. Amedeus Pacificus.*
(2) Parad. Corio. *Chroniq. de Savoie.*
(3) Modeus. *in Pandect. Triumphi.*
(4) *Amed. Pacificus.* Chieza. Matr. *Alliances de France & de Savoie.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1391-1496.

Cependant il faut avouer que si à Bâle, en Savoie & dans plusieurs autres contrées, on approuvoit l'élection de Félix, on pensoit tout différemment dans le reste de la Chrétienté, où l'on regardoit le procédé du Concile de Bâle comme nul, & l'élection de Félix comme très-illégale. Mais telle étoit la haute idée qu'on avoit des vertus, des talens & des qualités éminentes de l'ancien Duc de Savoie, qu'il retint sous son obédience, plus ou moins long-tems, la France, l'Angleterre, l'Arragon, l'Espagne, le Milanois, les Suisses, l'Autriche, la Baviere, la Boheme, la Prusse, la Savoie & le Piemont. Le reste de l'Europe Chrétienne, tint le parti d'Eugene IV, à l'exception de quelques Souverains, qui furent assez sages pour garder la neutralité; tels furent l'Empereur Fréderic & les Electeurs de l'Empire, qui, assemblés en diete à Nurenberg, chercherent les moyens de faire cesser le schisme; ils n'y reussirent point: & à Francfort, ils prirent la résolution d'adhérer au Concile de Bâle, si le Pape Eugene ne discontinuoit incessamment les levées ruineuses qu'il faisoit sur l'Allemagne, & s'il ne rétablissoit pas au plutôt les Archevêques de Cologne & de Treves qu'il avoit deposés. (2)

Mort d'Eugene & Election de Nicolas V.

Eugene eut la prudence d'accorder une partie de ces demandes, & Fréderic, ainsi que les Electeurs, se rangerent sous son obédience, & lui envoyerent une ambassade solemnelle. Mais à peine Eugene eut reçu les témoignages du zele & de l'attachement de ces Souverains, que la mort le mit dans le tombeau. Les Cardinaux de son parti s'assemblerent & lui donnerent pour successeur Nicolas V; ensorte que le schisme aulieu de cesser ne faisant que s'envenimer, Charles VII, très-persuadé de la nullité du Concile de Bâle, & voulant ramener la paix dans le sein de l'Eglise, entreprit d'engager Félix V à renoncer à la Thiare. Dans cette vue, il concerta les moyens qu'il y avoit à mettre en usage, avec Louis de Savoie, qui alla pour cet effet, trouver à Bourges le Monarque François. Afin de prendre pour le succès de ce grand ouvrage, les mesures les plus sages, Charles VII. convoqua une assemblée à Lyon, où se rendirent les Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre & de Sicile: l'Archevêque de Treves y vint lui-même, & y trouva les Députés de l'Archevêque de Cologne & du Duc de Saxe. (3)

Mesures prises pour engager Félix à abdiquer la Papauté.

Conférence de Lyon.

Félix V. desiroit de concourir autant qu'il seroit en lui à rétablir le calme; &, soit qu'il eût desiré la Chaire-Pontificale, soit qu'il y eût été porté à son insçu, ou qu'il se sentit dégoûté des honneurs de la Papauté, il envoya le Cardinal d'Arles & le Prévot de Montjou à la conférence de Lyon; mais cette assemblée ne produisit aucun des effets qu'on en avoit attendus; la défiance que Félix & Nicolas avoient l'un de l'autre, ne permit point à leurs Agens de prendre aucun engagement. Les Ambassadeurs de France, d'Angleterre & de Sicile, comptant plus sur la candeur de Félix V que sur toutes les négociations & les ressources de la politique, allerent traiter directement avec lui à Genève, & il leur promit de renoncer au Pontificat, si on vouloit lui garantir l'exécution des conditions qu'il mettroit à son abdication; & afin

(1) *Amed. Pacificus.* Chieza-Matr. *Alliances de France & de Savoie.*
(2) J. Lemaire. Duchesne. *Hist. des Papes.* Christoph. Hermann.
(3) *Annal. Hermm.* B. Vierg. J. Gobelin. Commet.

qu'on ne doutât point de la sincérité de ses promesses, il en fit sa déclaration authentique, par une Bulle, datée de Genève, au mois de Décembre 1447.

Conditions demandées par Félix V. 1447.

Pour toutes conditions, Félix V demandoit que sa démission se feroit dans un Concile qui seroit convoqué de son autorité: qu'avant que de se démettre, il publieroit trois Bulles. La premiere, pour le rétablissement de tous les Ecclésiastiques déposés & dépouillés de leurs biens par Eugene IV & Nicolas V, pour avoir refusé leur obédience ; la seconde, pour lever toutes les excommunications & censures qu'il avoit lancées contre les adhérans d'Eugene IV & de Nicolas V: enfin, la troisieme, pour confirmer tout ce qu'il avoit fait pendant le Schisme; qu'ensuite, il se démettroit volontairement entre les mains du Concile, qui éliroit Nicolas V: qu'ensuite, il demeureroit Légat du S. Siege, avec de grandes prérogatives qui lui seroient conférées par le Concile, & approuvées par Nicolas (1).

Quelqu'outrées que parussent ces conditions, celles sur-tout de la convocation d'un Concile & de la réélection de Nicolas, le Roi de France chargea ses ambassadeurs d'aller les communiquer à Nicolas, qui les ayant rejettées, eût rendue inutile toute négociation, si Charles VII, toujours zélé pour la paix, n'eût ramené le Pape Nicolas, & fait donner parole à Félix, qu'on convoqueroit un Concile à Lausanne, & que tout ce qu'il demandoit lui seroit accordé.

Négociations auprès de Nicolas V.

Il ne restoit plus qu'une difficulté, mais elle étoit très-considérable ; en effet, il étoit presqu'impossible de s'assurer qu'après la démission de Félix, son compétiteur rempliroit les conditions proposées. Charles VII vouloit garantir l'exécution de ces conditions; mais cette garantie ne suffisoit point à Félix, qui ne croyoit ni devoir s'exposer à une injure de la part du Souverain-Pontife, ni devoir se commettre avec le Roi de France. Après bien des difficultés & des soins, il fut enfin réglé que l'ambassadeur du Pape Nicolas & ceux du Dauphin de Viennois donneroient par écrit à Félix, la promesse la plus autentique de l'exécution des conditions (2). Cet obstacle applani, le Concile de Bâle fut transféré à Lausanne par l'autorité de Félix V. Les ambassadeurs de tous les Souverains de la Chrétienté s'y rendirent, & ceux de Nicolas promirent en son nom à Félix, de lui rapporter à Genève, après sa démission du Suprême Pontificat, trois Bulles; l'une, qui casseroit tout ce qui avoit été fait contre Félix & ceux de son parti; l'autre, qui confirmeroit tout ce que Félix avoit fait; & la troisieme, qui rétabliroit tous ceux qui avoient été excommuniés & dépouillés de leurs biens & de leurs bénéfices, en haine de leur adhérance au parti du Pape élu par le Concile de Bâle.

Accommodement & démission de Félix V.

D'après cette assurance, Félix V fit publier les trois Bulles, qui faisoient l'une des conditions de sa démission. Ensuite, revêtu des habits Pontificaux, il déclara à haute voix, devant le Concile assemblé, que pour le repos de l'Eglise, pour faire cesser le schisme, & à la sollicitation des Rois de France, d'Angleterre, de Sicile & du Dauphin de Viennois, il vouloit bien se démettre de la Papauté (3). Cette déclaration faite, le Concile procéda à

(1) Paradin. L. 3. Ch. 36. *Amedeus Pacificus.*
(2) Berri. Heraut. *Hist. de Charles* VII.
(3) Duchesne. *Hist. des Papes.* Joan. Gobelin.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1391 1496.

l'élection de Nicolas V. Trois jours après les Peres du Concile leverent les excommunications lancées pendant le schisme contre les adhérans d'Eugene IV, Nicolas V, ou Félix V; & le lendemain déclara Amé de Savoie, précédemment Pape sous le nom de Félix V; Evêque de Sabine, Cardinal, Légat & Vicaire perpétuel du S. Siege dans tous les Etats de Savoie, Piémont, Montferrat, Saluces, Asti, dans le Lionnois, aux Dioceses d'Aouste, Lausanne, Bâle, Strasbourg, Constance, Coyre & Syon. A cette Légation étendue, le Concile ajouta que Félix jouiroit, après le Pape, du plus grand honneur dans l'Eglise; que lorsqu'il entreroit en quelque lieu où le Pape se trouveroit, celui-ci le salueroit & lui donneroit son visage, & non ses pieds à baiser; qu'il pouvoit se vêtir des habits & ornemens pontificaux, à l'exception seulement qu'il ne pourroit faire porter le S. Sacrement devant soi; enfin, qu'il seroit dispensé de comparoître en personne, soit à la Cour de Rome, soit devant aucun Concile, sous quelque prétexte que ce pût être.

Union entre Nicolas V. & Amé VIII.

Si la nouvelle de cette démission fit plaisir à la plûpart des nations de l'Europe Chrétienne, elle fut reçue par Nicolas avec la plus grande satisfaction; il remplit exactement toutes les conditions qu'il avoit acceptées, & il envoya à son ancien rival, Amé VIII, un Bref écrit avec tant de cordialité & en termes si obligeans, qu'en le lisant, on ne se douteroit pas que la haine & l'ambition les eussent jamais divisés. Plus content d'avoir mis fin au schisme, qu'affligé d'avoir cédé le suprême Pontificat, Amé se retira dans l'Hermitage de Ripaille, où, rendu à la vie d'Hermite, il ne s'occupa plus que de la piété qui remplissoit son ame. Les devoirs de sa Légation, l'obligerent quelquefois de sortir de sa solitude, & il ne s'en éloignoit que pour aller édifier, ou rendre quelque service important à l'Eglise. Les devoirs de sa dignité l'ayant engagé de rester à Genève plus long-tems qu'il ne l'avoit desiré, il y fut atteint d'une maladie, qui jointe à son âge avancé, le fit descendre au tombeau. Son corps fut porté à Ripaille, ou il fut inhumé avec magnificence (1).

Mort d'Amé VIII. 1451.

Amé vêcut 67 ans, il régna; sur la Savoye sous le titre de Comte & ensuite comme Duc: il fut Pape pendant 9 ans, & ensuite premier Cardinal & Légat du S. Siege pendant dix-huit mois. Doué de rares qualités & des plus éminentes vertus, il se distingua, sur-tout par son extrême générosité, par son amour pour la justice. Doux, bienfaisant & modéré, il fut pourtant d'une inflexible rigueur contre le vice. Sage, prudent, adroit, il conserva la paix dans ses états, au milieu de l'Europe agitée par la guerre. L'estime que les Peuples & les Souverains étrangers eurent pour lui étoit telle, qu'il fut l'arbitre des différens des plus grands Princes de l'Europe, & qu'il justifia par l'équité de ses jugemens, le surnom qu'on lui donna de *Salomon* de son siecle. Il aggrandit considérablement ses états; mais par de voies légitimes, & non par des guerres injustes, ou des usurpations (2). Quelques auteurs & même en assez grand nombre, ont écrit que le goût de la volupté fut le plus grand motif de sa retraite à Ripaille, où il consacra au plaisir le dernier

Caractere d'Amé VIII.

(1) Théatre d'honneur & de Chevalerie. *Bibl. Hist.* Nicole Gilles. Duchesne. Hist. des Papes.
(2) Ping. *Hist. Attest.* Joa. Gobel. Comm. L. 7.

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

tems de sa vie. Quelques autres ont soutenu, au contraire, que ce fut précisément dans ces dernieres années qu'il porta les vertus Chrétiennes à leur plus haut degré de perfection. La vérité est, que ce fut alors qu'il fut Hermite, Pape, Prêtre, Evêque, Cardinal & Légat du S. Siege. S'amusoit-il, ou passoit-il ses jours dans les plus rigoureux exercices de la religion? il vaut mieux le croire, que de lui supposer une hypocrisie dont il n'avoit donné des preuves dans aucune circonstance de sa vie. Ses ennemis en ont dit beaucoup de mal; ses apologistes assurent qu'il mourut en réputation de sainteté, & qu'il s'est fait plusieurs miracles sur sa tombe. Il a paru être excellent Prince, excellent Pape, bon Chrétien, homme très-vertueux, mais si ses froides cendres aient opéré des miracles? c'est ce que tout Lecteur sensé, est dispensé de croire (1).

Du Mariage d'Amé & de ses enfans.

Amé n'avoit que trois ans, lorsqu'il fut promis en mariage à Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, Prince du sang de France: Marie étoit presque tout aussi jeune qu'Amé VIII; elle eut cent-mille francs de dot, somme immense dans le XV. siecle. La solemnité de cette union fut célébrée dans la suite, en 1401, au château de Wicestre près de Paris, en présence du Roi Charles VI, du Roi de Sicile, des Ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bretagne, de Baviere & de Clarence (2). De ce mariage Amé VIII eut: I. Amé de Savoie, Prince de Piemont & d'Achaïe, qui mourut, ainsi qu'on a eu occasion de le dire, dans le voyage qu'il faisoit à la tête des troupes que son pere envoyoit à l'Empereur Sigismond, en 1421. II. Marie de Savoie, qui fut mariée en 1427, avec Philippe-Marie Visconti, Duc de Milan, fils de Jean Galéas, Duc de Milan. III. Louis de Savoie, Comte de Genève, ensuite Prince de Piemont, & qui succéda à son pere au Duché de Savoie. IV. Bonne de Savoie, qui après avoir été promise à François de Bretagne, Comte de Montfort, fils de Jean, Duc de Bretagne, mourut avant le tems fixé pour la célébration de son mariage. V. Marguérite de Savoie, que la mort enleva dans les premieres années de sa jeunesse. VI. Marguérite de Savoie, qui eut pour époux Louis III. d'Anjou, Roi de Sicile & de Jérusalem; deux ans après ce mariage Louis mourut, & Marguérire épousa Louis de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire; & devenant veuve pour la seconde fois, elle se maria en troisiemes noces avec Ulrich, Comte de Wirtemberg, surnommé le *Bien aimé*, fils d'Eberard, Comte de Wirtemberg; VII. Philippe de Savoie, Comte de Genève, Baron de Foucigny, que son pere Amé VIII. créa Comte de Genève en 1434: il mourut célébataire & sans enfans. VIII. Antoine & IX. Antoine de Savoie, jumeaux, décédés l'un & l'autre dans leur enfance (3).

Louis succede à Amé VIII son pere.

Le regne d'Amé VIII avoit été brillant & pacifique; celui de Louis, son fils & son successeur, fut beaucoup moins tranquille; il fut même très-orageux, du moins par intervalles; mais il fut aussi très-glorieux, soit par la rare valeur de ce Prince, soit par les grands avantages que sa prudence & son habileté procurerent à ses états, ainsi qu'à sa maison. Il étoit né à Genève,

(1) Carion. L. 5. *Traité des Schismes.* Liv. 3. Ch. 27. *Hist. de Este.* *Hist. des Turcs.* L. 6. *Hist. de Bresse & de Bugey.*
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey.*
(3) Ping. *Arb. Gent.* Naucler. *Hist. Sabaud.*

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Date du titre de Prince de Piemont affecté aux fils ainés des Ducs des Savoie.

le 24 Fevrier 1402. Le titre de Comte de Genève, fut le seul qu'il porta pendant la vie d'Amé de Savoie, Prince de Piemont son frere ainé; mais à la mort de ce dernier, le Duc de Savoie son pere lui donna le titre de Prince de Piemont. On a déja dit en quel tems & à quelle occasion Amé VIII lui confia la Lieutenance-Générale des états de Savoie. La cérémonie de la concession de cette dignité fut faite avec beaucoup de magnificence à Ripaille, où Louis reçut en même tems des mains de son pere l'ordre du Collier. C'est depuis cette époque que les fils ainés de la Maison régnante de Savoie ont constamment porté le titre de Princes de Piemont (1). On sait qu'après cette cérémonie Amé VIII se renferma dans l'Hermitage de Ripaille; Louis prit les rênes du Gouvernement, & resta chargé de l'administration des affaires, sous la direction du Duc son pere, & des six Chevaliers de l'ordre de S. Maurice qui composoient le Conseil secret d'Amé.

Rétablissement de l'Université à Turin.

La premiere fonction de Lieutenant-Général que fit Louis, fut de passer les Alpes, dans le dessein de terminer les anciens différens qu'il y avoit entre Amé VIII & le Marquis de Montferrat, soit par la voie de la négociation, soit par celle des armes. Il ne fut pas nécessaire de recourir à la force, & nous avons vu à quelles conditions cette contestation fut terminée. On a lu aussi que la peste ravageant la ville de Turin, l'Université de cette Capitale avoit été transférée à Savillan; elle y resta pendant huit ans: mais la peste ayant totalement cessé à Turin, Louis ordonna que l'Université fut rétablie, & les soins qu'il se donna pour cette restauration, déposent en faveur de son zele pour le progrès des Lettres, & du désir qu'il avoit de les rendre florissantes dans la capitale de son appanage (2). Le goût de la piété n'étoit pas en lui moins vif que celui des sciences & des arts, & cet amour de la religion que ses aïeux lui avoient transmis, le porta en même tems qu'il ordonnoit le rétablissement de l'Université de Turin, à fonder à Rumilli une Eglise & un Couvent de Carmelites, qu'il dota richement. Pendant qu'il s'occupoit du soin de remplir le plan de cette pieuse fondation, il reçut un bref du Pape Eugene, qui, lui donnant avis de la convocation d'un Concile à Ferrare, & du desir que les Grecs témoignoient de se réunir à l'Eglise Romaine, l'invitoit à s'opposer de toute sa puissance au Concile de Bâle, d'engager tous les Prélats de ses Etats à se rendre à Ferrare, & sur-tout le conjuroit d'imiter le zele d'Amé VIII son pere pour la bonne cause. Assurément alors Eugene ne prévoyoit pas que bientôt Amé VIII seroit élu Pape par ce même Concile de Bâle. Ce fut immédiatement après cette élection, que le Duc de Savoie voulant se décharger entierement du poids du Gouvernement, émancipa Louis, le déclara Duc de Savoie, de Chablais & d'Aouste, & ordonna à tous ses Sujets de le reconnoître pour leur légitime Seigneur & Souverain.

Alliance entre Gênes & le Duc de Savoie.

Quelqu'entiere & quelqu'indépendante que fut la Souveraineté du nouveau Duc de Savoie, le respect & la confiance qu'il avoit pour Félix V, son pere ne lui permirent point de tenter aucune entreprise sans le consulter, ni de rien faire sans son aveu; & ce ne fut que d'après les conseils de ce pere

(1) Guichenon. *Hist. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I.
(2) Chieza-Ping. *Alb. Gent.*

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

chéri, qu'il envoya en ambaſſade à Gênes Pierre de Menthou, chargé de faire un traité d'alliance avec les Génois; traité qui fut conclu à la ſatisfaction mutuelle des deux Gouvernemens (1). A la ſuite de quelques conteſtations jugées en faveur de la Couronne de Savoie, Philippe de Bourbon, Comte de Clermont, Baron & Seigneur de Dombes, avoit fait hommage à Amé VIII des villes & châteaux de Villeneuve, Lent, Chalamont, Toyſſey, Mont, Merle & Beauregard, dans le pays de Dombes. A ſon avénement à la Couronne, Louis demanda le même hommage, qu'il voulut étendre ſur Dombes, Ambérieu, Chatellard & ſur toutes les terres jadis poſſédées par la maiſon des Sires de Thoire & de Villars, comme mouvantes du Duché de Savoie. Le Comte de Clermont refuſa cette extenſion d'hommage, & ſoutint qu'il n'en devoit d'autre que celui qu'il avoit déja fait au Duc Amé VIII, & qu'il offrit de renouveller. Cette diſcuſſion fut vivement agitée, & miſe en compromis à une aſſemblée fixée à Villefranche en Beaujolois, où ſe trouverent les Ambaſſadeurs des deux Princes. Après le plus mur examen, il fut convenu que le Comte de Clermont feroit, comme Seigneur de Dombes, hommage au Duc de Savoie, pour les Villes de Lent, Toiſſey, Villeneuve, Beauregard, Ambérieu, Chatellard; qu'en augmentation de fief, le Duc lui donneroit mille livres de rente; que la Souveraineté & le reſſort des Seigneuries & Châteaux de l'Albergement, Buene & Boha reſteroient au Duc, qui renonceroit à toute autorité & prééminence ſur le pays de Dombes, & conſentiroit que le Comte de Clermont y fit battre monnoie; à condition toutefois, que celle de Savoie y auroit cours auſſi.

Traité entre Louis, Duc de Savoie, & le Comte de Clermont.

Les deux Princes furent également contens de cette déciſion, & Charles de Bourbon, afin de mieux cimenter la paix, alla lui-même en Savoie, où Louis, en ſa préſence, ratifia le traité, d'autant plus avantageux pour lui, qu'il s'aſſuroit par là d'une paix ſolide & durable avec un voiſin fort puiſſant. Il procura auſſi à ſes états la certitude d'un calme heureux, par la ſage habileté qu'il eut de faire à Châlon ſur Saône, un traité de ligue & de confédération avec Philippe, Duc de Bourgogne (2). Il ne lui manquoit plus que de prévenir tous les troubles intérieurs qui pouvoient s'élever, comme il avoit écarté les orages que les Puiſſances voiſines euſſent pu lui ſuſciter. Dans cette vue, il accorda des privileges très-avantageux & des franchiſes aux habitans de S. Vincent, dans la Vallée d'Aouſte; parce qu'il étoit perſuadé que le moyen le plus ſûr de contenir les peuples dans le devoir de l'obéiſſance, eſt de les rendre auſſi heureux qu'ils deſirent de l'être, de leur accorder des graces & de les combler de bienfaits. Il ne ſe trompa point; & les habitans de S. Vincent redoublerent de zele & de fidélité; jamais Prince qui a tenté de telles expériences n'a eu occaſion de s'en répentir (3).

Ligue & Confédération entre Louis & le Duc de Bourgogne

Il y avoit long-tems que Louis avoit pris poſſeſſion des Comtés de Valentinois & de Diois, où il avoit établi même un Gouverneur. Mais comme ces Comtés pouvoient occaſionner tôt ou tard des quérelles par les prétentions

Traité entre le Duc de Savoie & le Dauphin.

(1) *Hiſt. Sabaud. Chron. de Sav. Chron. Hiſt. Pedemont. Cap.* 6-7.
(2) *Cheeza. Chroniq. de Sav.*
(3) Paradin. *Hiſtor. Sabaud.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1391 1496.

des Succeſſeurs des Dauphins de Viennois; Louis, qui ne cherchoit qu'à prévenir & éviter tout ſujet de diviſion, conſentit, par traité fait à Baïonne, & ratifié à Chinon, par le Roi Charles VII, à ſe départir de tous ſes droits ſur ces Comtés en faveur de Louis de France, Dauphin de Viennois, qui, de ſon côté, ſe départit, en faveur de Louis, de la Seigneurie directe & de l'hommage de Foucigny.

Louis rend le Domaine de Savoie inaliénable.

Jusqu'au regne de ce Prince, la ſageſſe ſeule des Souverains de Savoie avoit conſervé les Domaines de cette Couronne, dont nulle loi fondamentale ne les empêchoit d'ailleurs de diſpoſer ainſi qu'ils l'euſſent jugé à propos. Louis ſentit combien pouvoit devenir dangereuſe, entre les mains d'un Souverain prodigue, ou inconſidéré, une liberté auſſi illimitée. Il communiqua ſes vues au Pape Félix V, ſon pere; & d'après le conſentement de cet ancien Souverain, il rendit un édit, par lequel il déclaroit le Domaine de Savoie inaliénable, comme celui de la Couronne de France (1). Un réglement, qui dans le même tems lui fit encore plus d'honneur, & le rendit l'objet de la vénération publique, fut celui par lequel il réprima tous les abus & toutes les conceſſions qui s'étoient introduits, & multipliés dans l'adminiſtration de la juſtice. Le Peuple ſe plaignoit depuis long-tems, de l'autorité arbitraire, de l'exceſſive avidité & de la corruption de beaucoup de Magiſtrats, & de la plûpart des officiers ſubalternes de juſtice. Le Duc Louis, réſolut de donner à cet égard, la plus entiere ſatisfaction à ſes ſujets, envoya, ſous le titre de Réformateurs Généraux de l'Etat, trois Seigneurs diſtingués par leur rang leur naiſſance, & plus reſpectable encore par leur intégrité, dans toutes les provinces de ſes états, avec ordre & autorité de faire réparer toutes les injuſtices, toutes les violences faites à ſes Sujets, de corriger les abus, de chatier, punir & dépoſer tous les officiers de juſtice qui ſeroient convaincus d'avoir prévariqué dans leurs fonctions.

Bolomier Chancellier de Savoie l'un des principaux Concuſſionnaires. 1446.

L'un des Sujets les plus accrédités, l'un des plus riches de l'état, où il avoit rempli pendant long-tems les poſtes les plus éminens, fut celui ſur la tête duquel tomba la rigueur de cette réformation générale, & ſon chatiment devenu néceſſaire, fut un exemple terrible, qui en impoſa à quiconque eût pu être tenté de prévariquer dans ſa charge (2). Guillaume Bolomier, Seigneur de Villars, Roſey, & la Baſtie, s'étoit élevé par ſon propre mérite, ſes talens & ſa rare capacité, du rang de ſimple Gentil-homme, au poſte de Chancelier de Savoie & de premier Miniſtre d'Etat. Avant que de parvenir à ces hautes dignités, il avoit été Secrétaire de Félix V, du Duc Louis, & enſuite Maître des requêtes en Savoie. Bolomier avoit ſans contredit des talens ſupérieurs; mais ſes vices effaçoient ſes grandes qualités, & rendoient même celles-ci très pernicieuſes. Avide à l'excès, il s'étoit prodigieuſement enrichi, par toutes ſortes de moyens & de prévarications. Honoré de la confiance de Félix V, il avoit pris ſur lui le plus grand aſcendant, & ne s'en étoit ſervi que pour diſſuader ſon maître de ſe démettre du ſuprême Pontificat; enſorte qu'il étoit la principale cauſe de la continuation du ſchisme; & ce conſeil, très-mauvais en effet, l'avoit rendu fort odieux au Duc Louis, qui

(1) Corio. Pigna. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I.

qui de fon côté, ne defirant rien tant que de ramener le calme, & ayant fait tous fes efforts pour engager fon pere à abdiquer la Papauté, n'avoit pu voir fans indignation les avis de Bolomier l'emporter fur les fiens (1). La nobleffe étoit encore plus irritée contre ce Chancelier, qui l'avoit plus d'une fois offenfée dans fes droits & dans fes privileges.

Sect. III. Hiftoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

François de la Palu, Seigneur de Varembon, Comte de la Roche, étoit l'un des trois Réformateurs-Généraux nommés pour extirper les abus introduits par les officiers de juftice. Dans les recherches que ce Réformateur fit des prévaricateurs, reçut diverfes plaintes au fujet des concuffions multipliées de Bolomier, & il fit à ce fujet les informations qu'il étoit obligé de faire. Accrédité, ou croyant l'être encore, riche, puiffant & Chancelier de l'Etat, Bolomier, dans la vue d'arrêter le cours de ces informations, & d'ailleurs vivement irrité, qu'étant Chef de la juftice, on osât fonger feulement à examiner fa conduite, réfolut de perdre le Réformateur-Général, & pour y parvenir, il l'accufa hautement de trahifon. Cette accufation étoit grave, & d'autant plus étrange, que François de la Palu, avoit en mille circonftances rendu avec le plus grand zele, des fervices très-importans à l'état. Vivement ulcéré de cette dénonciation, il alla fe jetter aux pieds du Duc Louis & lui demanda juftice. Louis nomma des Commiffaires pour informer contre Varembon, avec ordre de le punir s'il fe trouvoit coupable, ou de faire à toute rigueur le procès au Chancelier, fi fon accufation étoit fauffe & calomnieufe (2). L'événement juftifia pleinement François de la Palu, fur le compte duquel on ne trouva rien qui pût feulement le faire foupçonner; enforte que le Chancelier étant complettement convaincu d'impofture & de fauffe accufation, il fut jugé par les Commiffaires, & unanimement condamné à mort. Il fe flatta encore que l'élévation de fon rang le mettroit à l'abri de la honte du dernier fupplice, & il en appella au Confeil du Duc: il fut trompé dans fon attente: le Confeil confirma la fentence des Commiffaires, & le coupable Bolomier fut jetté vif dans le lac de Genève, une pierre au col (3).

Bolomier, accufe François de la Palu de trahifon.

Bolomier condamné à mort & exécuté.

Le Duc Louis n'étoit ni cruel, ni fanguinaire; mais fa juftice étoit févere & fa rigueur inexorable contre les magiftrats, qui, abufant de l'autorité opprimoient les citoyens. Du refte, fon intégrité lui avoit acquis une telle réputation, que s'étant élevé une conteftation très-vive entre les Bernois & le Duc de Bourgogne, il fut choifi feul arbitre de ce différend, qu'il jugea à la fatisfaction des deux parties. Pendant qu'il s'occupoit de ce foin, il perdit un voifin qui avoit été tour-à-tour, très-puiffant, très-malheureux, & qui avoit éprouvé toutes les viciffitudes de la fortune. Ce voifin étoit Philippe-Marie, Duc de Milan, qui, après s'être rendu célebre par fes fuccès & fes brillantes entreprifes, avoit fait une expérience accablante de l'inftabilité des chofes humaines. Gendre du Duc Amé VIII de Savoie, il avoit eu la gloire de vaincre en un combat naval le Roi d'Arragon & fes freres, le Roi de Navarre & le Grand-Maître de l'ordre de S. Jacques, qu'il avoit même fait

Mort de Philippe-Marie, Duc de Milan. 1447.

(1) Pius II. *in Cosmogr.* Cap. 38. G. Paradin. *Hift. de Sav.* L. 3. Ch. 42.
(2) Vandetb. Perard. Pius II. *in Cosmogr.*
(3) Guillaume Paradin. *Hift. de Sav. Extrait de l'Hift. de Sav.*

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

prisonniers, & auxquels il avoit généreusement rendu la liberté. sans rançon; il avoit fierement refusé de voir l'Empereur Sigismond, lors de son entrée à Milan: il avoit pu retenir sous sa domination Bologne, Forli & Imola, qu'il rendit volontairement à l'Eglise. Vainqueur des Suisses, qu'il avoit complettement battus, ses armes avoient triomphé des Venitiens & des Florentins réunis, & ses victoires éclatantes l'avoient rendu la terreur de l'Italie. La fortune ne l'avoit élevé si haut, que pour rendre sa chute plus cruelle. En peu d'années, il essuya toutes les rigueurs du sort, & tous les désagrémens d'une décadence aussi rapide qu'inattendue. Gênes fut soustraite à son obéissance: la mort lui enleva Nicolas Picinin, le plus brave & le plus habile de ses Généraux. La victoire abandonna ses étendarts à la bataille de Cazal (1), & sa défaite fut si considérable, & à bien des égards, si honteuse, qu'il ne fut plus pour ses voisins qui l'avoient si fort redouté, qu'un objet de mépris. Les Vénitiens fondirent dans ses états, y firent de rapides conquêtes, & réduisirent ce Souverain, jadis si fier, à conjurer tous ses voisins de lui donner du secours; mais il avoit, ou offensé, ou humilié dans sa prospérité la plûpart de ces voisins, qui l'abandonnerent tous dans l'adversité; il n'y eut que le Roi d'Arragon qui parut se disposer à soutenir sa cause, mais si lentement, que ses préparatifs n'en imposerent en aucune maniere aux Vénitiens; de sorte que Philippe accablé de sa situation, & ne pouvant accuser que lui-même de ses revers, tomba malade & mourut de chagrin. Sa mort acheva de combler l'infortune des Milanois, en proie aux armes d'une foule de Souverains qui se disputoient ce Duché, & tous prêts à le ravager. L'Empereur Fréderic soutenoit que c'étoit à lui seul que cet Etat appartenoit par droit de fief; Alphonse le lui disputoit comme héritier testamentaire de Philippe-Marie; Charles, Duc d'Orléans le reclamoit, comme plus proche parent du dernier Souverain; François Sforce prétendoit l'avoir, comme époux de Blanche-Marie, fille naturelle de Philippe (2). Les Milanois en butte à tous ces aspirans, crurent les circonstances favorables, & ne voulant d'aucun de ces maîtres, songerent à s'ériger en République. Les Vénitiens flatterent ce desir de liberté, & profitant de la conjecture, s'emparerent de Plaisance, de Creme & de Lodi. Les Astésans pensant différemment se donnerent au Duc d'Orléans. Louis de Savoie n'avoit pas à la vérite des droits sur la succession de Philippe-Marie; mais par le droit de convenance, tout aussi bien fondé que les prétentions des autres Puissances, il se rendit maître de Romagnan, de Vigevano, de Conflans, & de Valence sur le Pô.

Prétendans au Duché de Milan.

Conduite de Louis, Duc de Savoie.

Le plus redoutable de tous ces Prétendans étoit François Sforce; c'étoit celui qu'avec raison les Milanois craignoient le plus. Il les menaça de s'emparer du Duché; effrayés de la menace & ne le connoissant que trop capable de l'effectuer, ils implorerent le secours des plus formidables Puissances de l'Europe, & envoyerent à cet effet, des Ambassadeurs à l'Empereur, au Roi de France, à Alphonse, Roi d'Arragon, au Dauphin de Viennois & au Duc de Savoie; car, telle, étoit la haute idée qu'on avoit de la supériorité de Sforce, qu'on croyoit que pour la balancer il ne falloit pas moins

(1) Justiniani. *Hist. Venet.* L. 8.
(2) Pius II. *in Europ.* Perard. Vanderb.

que la réunion des armes de toutes ces Puissances (1). Les Milanois firent une très-grande faute; ils oublierent de recourir aussi à la République de Venise; & les Vénitiens, quoiqu'alors ennemis de Sforce, craignant que les François ne s'unissent avec le Duc de Savoie, & qu'ils ne se rendissent maîtres de la Lombardie, se rapprocherent secretement de Sforce, offrirent en apparence fort généreusement des secours à Milan, & envoyerent des troupes à François Sforce, persuadés qu'il importoit beaucoup plus à leur République que le Duché de Milan restât à François Sforce, qui seroit toujours intéressé à menager Venise, que de voir cet état tomber sous la domination d'un Souverain plus puissant, qui tiendroit perpétuellement la République en crainte (2).

Sect. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1391-1496.

Sforce se ligue avec les Vénitiens. 1448.

Satisfait du lot qu'il s'étoit fait lui-même sur la succession de Philippe Marie, le Duc de Savoie ne paroissoit plus prendre aucun intérêt aux prétentions des aspirans à la même succession; &, pendant que ceux-ci faisoient tous leurs efforts pour s'exclure les uns les autres, il soutenoit avec chaleur la cause des Bernois, qui, étant entrés en guerre avec les Fribourgeois, lui avoient demandé du secours. Les troupes qu'il leur envoya eurent tant de succès, que les Fribourgeois hors d'état de leur resister, demanderent aux Bernois la paix, qui leur fut accordée (2). Dans le même tems le Duc Louis recevoit par donnation de George & Charles, Marquis de Caretto les Châteaux & Seigneuries de Zucarel, Bardinet, Châteauvieux, Châteaublanc, Stevalet & plusieurs autres terres d'une étendue & d'un prix très-considérables.

Service important rendu par le Duc Louis aux Bernois.

Il étoit juste & naturel que les états de Louis s'étendissent par la même voie qu'il aimoit tant à employer; car il se signaloit par les actes les plus rares & les plus fréquens de bienfaisance & de libéralité: il préféroit sur-tout, (& en cela peut-être, eut-il pu agir plus utilement,) à donner sans cesse des marques de sa générosité aux maisons ecclésiastiques, dont il augmentoit sans cesse les privileges & les immunités, qui déja cependant n'étoient que trop étendus & trop multipliés. Ce fut ainsi, qu'étant à Pignerol, il accorda à François de Grelly, ancien Conseiller & Chambellan de Félix V, & Prieur de Neuville, le droit de vie & de mort dans toute l'étendue de son Prieuré. Quelques jours après, de retour à Turin, il accorda le même privilege à Amé de Charansonay, Prieur de Taloyre, auquel il donna le droit d'exercer la puissance des peines corporelles, & même du dernier supplice, sur tous les hommes dépendans du Prieuré de Taloyre & de celui de S. Joire. Si les bienfaits de ce genre prouvent l'extrême libéralité de ce Prince, ils ne déposent pas du moins bien avantageusement en faveur de sa prudence; car, si par un excès d'ambition, ou même de témérité ces deux Prieurs oserent demander un pareil privilege, Louis ne put le leur accorder, que par un excès de foiblesse, qui ne nous paroit plus excusable. En effet, s'il est contradictoire que des hommes détachés par état de toutes les affaires humaines, consacrés à la vie religieuse, & qui ont juré de vivre dans la plus profonde humilité,

Imprudente bienfaisance du Duc de Savoie.

(1) Corio. Pigna. *L. 6.* Hist. Mediol.
(2) Justiniani. *Hist. Venet.* L. 6.
(3) Guilliman. *De Reb. Helvet.* *L.* 3. *Cap.* 9.

Sect. III. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

poſſedent des terres & jouiſſent de droits honorifiques, incompatibles avec la vie monacale; n'eſt-il pas mille fois plus contradictoire que des Prêtres, des Miniſtres d'un Dieu de paix & de concorde, que des Moines ſoient revêtus du pouvoir de la Souveraineté, & que ridiculement décorés de l'attribut le plus ſacré, le plus terrible de la Royauté, ils jouiſſent du privilege de connoître des crimes, de pourſuivre en leur nom les coupables, & en un mot, d'envoyer au ſupplice les hommes qui ſont aſſez malheureux pour leur être ſoumis? (1).

Succès de Sforce & des Vénitiens dans le Milanez.

Tandis que le Duc de Savoie ſignaloit ſa piété mal entendue par ces dangereux bienfaits, François Sforce, appuyé par les Vénitiens, après s'être emparé de la Lombardie preſqu'entiere, alla former le ſiege de Milan. Marie de Savoie Veuve de Philippe-Marie, preſſée par cet ennemi formidable, engagea les Milanois à implorer le ſecours de Louis ſon frere, qui pourroit aiſément faire quelques diverſion aux progrès du conquérant, en attirant ſes armes vers les frontieres du Piemont. Les Milanois reduits aux plus facheuſes extrêmités, ſuivirent le conſeil de Marie, & envoyerent à Turin des Ambaſſadeurs à Louis, qui, n'attendant que cette démarche pour ſe déclarer, accueillit favorablement leurs propoſitions, & envoya, ſous les ordres de Jean de Compeys, Seigneur de Torens, une petite armée dans la Lomenie & aux environs de Novarre (2). Compeys fit d'abord ſur la Novarre une entrepriſe qui ne lui réuſſit pas; mais bientôt il fut dédommagé de l'eſpece d'échec qu'il y avoit reçu, par la conquête de pluſieurs châteaux du Novarrois, Sforce, qui ne s'étoit point attendu à voir le Duc de Savoie au nombre de ſes ennemis, ſe plaignit au Pape Félix V. du parti que Louis venoit de prendre Félix répondit au Souverain-Pontife, que depuis que l'Egliſe avoit ſubſtitué la Thiare à ſa Couronne, il ne ſe mêloit plus des affaires temporelles, & qu'il s'étoit dépouillé de toutes ſortes d'intérêts humains, en remettant les rênes de ſon ancienne Souveraineté entre les mains de ſon fils, qu'il croyoit cependant obligé de ſecourir les Milanois, en vertu des anciennes alliances qu'il y avoit entre ces deux états (3).

Louis ſe declare pour les Milanois & leur envoie des ſecours. 1449.

La réponſe de Félix ne ſatisfit point du tout François Sforce, qui envoya des Troupes en Lomenie, pour s'oppoſer aux armes de Compeys. Ces troupes arrêterent en effet les progrès de Compeys, qui, à la ſuite de quelques actions où il eut du déſavantage, fut enfin entierement défait en bataille rangée, près de la riviere de Sezia, par Alviane, Général des Vénitiens. La petite armée de Compeys fut taillée en pieces; il fut lui même fait priſonnier avec quatre cens hommes de cavalerie. Quelque conſidérable que fut pourtant cette défaite, il reſtoit encore trois mille cinq cens hommes de troupes Savoyardes, dont Gaſpard, Seigneur de Varax, prit le commandement. Varax, moins découragé par ce dernier revers, qu'impatient de réparer l'honneur des armes nationnales, averti du ſiege du château de Carpignan formé par les ennemis, entreprit de ſe rendre maître du bourg Manero, qu'il alla aſſieger. A cette nouvelle les troupes de Sforce & des Vénitiens s'éloigne-

Déſaſtres des troupes de Savoie.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 509.
(2) Corio. Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* L. 8. Pign. L. 6.
(3) Machanée, *in novem Duces.* Ping. *Aug. Taur.*

rent de Carpignan, dans le dessein de faire lever le siege du bourg Manero. Ils attaquerent vivement l'armée de Varax, qui se défendit d'abord avec tant de valeur, qu'une partie de l'armée de Sforce prit la fuite; mais le reste ne put être ébranlé, & porta de si rudes coups aux troupes de Savoie, qu'à leur tour elles furent mises en déroute; la plûpart des Soldats & des Officiers expirerent sur le champ de bataille, malgré tous les efforts de Varax, qui, forcé de céder la victoire, eut encore la douleur d'être fait prisonnier.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Cette victoire répandit la consternation dans la Novarre & la Lomenie, dont les places se rendirent presque toutes à Sforce, qui, pour en prendre possession, n'eut autre chose à faire qu'à sommer les garnisons Milanoises, ou Savoyardes de se rendre (1). Cette rapidité de succès & de conquêtes allarma vivement aussi le Duc Louis, qui, craignant que Sforce, une fois maître du Milanois, ne formât des entreprises sur la Savoie, crut ne pouvoir trop se hâter de s'opposer, par toutes sortes de moyens à l'élévation de cet ambitieux voisin. Dans cette vue, il envoya Nicod de Menthou, son Chambellan, à Naples, pour tâcher de déterminer Alphonse, Roi d'Arragon, & de Sicile, à conclure une ligue avec la Savoie. Menthou remplit sa commission avec tant de bonheur & d'activité, que peu de jours après son arrivée à Naples, il conclut & signa en présence de Ferdinand d'Arragon, Duc de Calabre, fils ainé & Lieutenant-Général du Roi Alphonse, un traité de ligue & de confédération, par lequel ces deux Princes promettoient de se servir & de se secourir mutuellement envers & contre tous; principalement de poursuivre & d'exterminer François Sforce, ainsi que tout autre qui, comme lui, voudroit envahir le Dûché de Milan & opprimer les Milanois. Cette confédération ne rassura point encore tout-à-fait le Duc Louis, qui se ligua en même tems contre Sforce avec Louis, Dauphin de France (2).

Louis se ligue avec Alphonse, Roi d'Arragon & de Sicile, & Louis, Dauphin de France.

Tandis que par ces négociations le Duc de Savoie prenoit les plus sages mesures contre Sforce & les Vénitiens, il se délassoit à Turin des fatigues de ces négociations par le plaisir d'un spectacle bien digne de ces tems de barbarie, de superstition & de chevalerie. Il assistoit à un combat à outrance que se donnoient deux braves, animés du noble desir de s'entrégorger, sans cause, sans prétexte & sans autre raison que celle de savoir lequel des deux étoit capable de l'emporter sur l'autre. Ces deux valeureux champions étoient Jean de Boniface, Chevalier Sicilien, & ce même Jean de Compeys, Seigneur de Torens, dont on vient de parler. Ces deux athletes ne se connoissoient que par leur bravoure; ils s'estimoient beaucoup l'un l'autre; n'avoient jamais eu de querelle particuliere; mais ils brûloient du desir de se battre l'un contre l'autre, uniquement pour la gloire des armes. Il y avoit long-tems qu'ils étoient possédés de cette folle manie, & Boniface, le plus impatient des deux, avoit été déja solliciter Louis de lui permettre de se battre avec Compeys: mais des affaires où ce dernier étoit nécessaire, avoient fait différer le combat de quelques mois (3).

Combat à outrance entre le Général Compeys, & Boniface, Chevalier Sicilien.

(1) Bossius. Sabellicus. Corio. Machanée.
(2) Corio. Pigna. Machanée. Vanderb.
(3) Guill. Paradin. *Hist. de Sav.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Au terme fixé, Compeys ne put comparoître, parce qu'il étoit alors prisonnier de François Sforce; mais enfin, il fut délivré, & le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut d'aller à Turin, où étoit Boniface à la suite du Duc de Savoie, qu'il conjura instamment de fixer le jour du combat. Louis l'indiqua, & le terme écoulé, le Duc se rendit lui-même dans le champ clos préparé aux deux Champions. Là, assis sur un théatre, il fit les fonctions de juge du champ, accompagné du Prince de Piemont son fils & des Seigneurs les plus distingués de sa Cour. Les deux Chevaliers visités, suivant l'usage, par le Maréchal de Savoie, le Bâtard d'Armagnac & le Seigneur de Viry, jugés en bon état, confessés & duement pourvus des secours de l'Eglise, s'avancerent l'un vers l'autre, s'embrasserent très-cordialement, se battirent d'abord à la hache; puis n'ayant pu se pourfendre, se jetterent l'un sur l'autre la dague à la main; quitterent après bien des efforts cette arme, & se battirent à la lance, sans avoir le bonheur de se tuer, comme ils le desiroient. (1)

Assauts des deux Champions.

Ce combat se renouvella pendant trois jours consécutifs, chaque séance de trois heures: le dernier assaut devoit être à l'épée, mais les juges des armes, trouvant quelqu'avantage dans l'épée de Boniface sur celle de Compeys, il fut décidé que les deux combattans ne passeroient point outre, & l'honneur des armes demeura au brave Compeys, ainsi que le Duc de Savoie le déclara par l'attestation autentique qu'il lui donna. (2)

Les Fribourgeois se donnent à Louis, Duc de Savoie. 1450.

Quoique les hostilités entre les Bernois & les Fribourgeois eussent cessé depuis long-tems, les derniers cependant, qui avoient inutilement compté sur le secours d'Albert, Duc d'Autriche, & qui craignoient d'être exposés encore aux incursions des Bernois, crurent que le moyen le plus sûr d'avoir de l'avantage; étoit de se mettre sous la protection du Duc de Savoie, auquel ils se donnerent, & qui, pour premier acte de souveraineté, conserva tous leurs privileges, leurs franchises & leurs immunités. (3) Alphonse, Roi d'Arragon, avoit témoigné le plus grand empressement à se liguer avec le Duc Louis, & rien ne paroissoit devoir arrêter les effets de cette confédération; un motif singulier & très-peu honorable, empêcha néanmoins Alphonse de remplir les conditions qu'il avoit acceptées. Depuis son traité avec la Savoie, Sforce continuoit de fixer la victoire sous ses étendarts: il faisoit chaque jour de nouvelles conquêtes, & sa valeur applanissoit tous les obstacles qui eussent pu retarder sa marche conquérante, Etonné de ces succès, Alphonse fit des réflexions très-peu dignes d'un Souverain, & craignant le bonheur extrême de cet habile Général, il n'ôsa point se commettre, & manquant de la plus honteuse maniere à ses engagemens, il refusa de fournir les secours qu'il avoit promis; ensorte que le Duc de Savoie, seul engagé dans cette guerre contre l'heureux & redoutable Sforce, se fut trouvé dans le plus étrange embarrras, si les Vénitiens, qui jusqu'alors avoient secondé de toute leur puissance les opérations de Sforce, prenant tout-à-coup ombrage de sa gloire, & jugeant qu'il n'étoit point de l'intérêt de la République qu'il se rendit encore plus puissant, n'eussent écouté

(1) *Extrait de l'Hist. Chron. de Sav.* de G. Parad.
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1.
(3) Guichenon. *de Reb. Helvet.* L. 3. ch. 9.

favorablement les sollicitations des Milanois, que jusqu'alors ils avoient rejettées. Ils rappellerent les troupes qu'ils avoient données à Sforce, & embrasserent hautement la défense de la liberté de l'Etat de Milan. (1)

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Ce procédé inattendu surprit Sforce, mais ne l'abbattit point; il connoissoit la politique des Vénitiens; la sienne ne leur étoit pas inférieure, & comme ils s'étoient rapprochés des Milanois, il crut devoir à leur exemple, & pour ne point combattre à forces trop inégales, se réunir aussi avec le Duc de Savoie. Aussi-tôt qu'il eut formé ce projet, impatient de l'exécuter, il envoya des ambassadeurs à Louis, pour le prier de cesser toutes les hostilités, & de rester neutre, pendant qu'il continueroit de faire la guerre aux Milanois. Louis, qui s'étoit engagé avec le Roi Alphonse, sur les promesses duquel il comptoit encore, ne parut point disposé à accepter les propositions de Sforce; mais Amé VIII. récemment devenu de Pape, Cardinal de Sabine, informé de l'irrésolution de son fils, alla le trouver en Piemont, & le détermina à se liguer avec le conquérant du Milanez, ensorte que les ambassadeurs de Louis conclurent, suivant les ordres de leur maître, un traité par lequel Sforce consentit que toutes les places prises par le Duc dans la Novarre & du côté d'Alexandrie, demeurassent au pouvoir de la Couronne de Savoie; à cette seule condition, que Louis ne lui feroit plus la guerre, & qu'il resteroit neutre. (2) A la faveur de cette neutralité, les succès de François Sforce devinrent de jour en jour plus éclatans, & il pressa si vivement les Milanois, auxquels il intercepta les vivres, que craignant les horreurs d'une famine prochaine, & reduits à la plus accablante extrémité, ils s'assemblerent, non pour savoir comment ils pourroient résister au vainqueur, toute espérance à cet égard leur étant interdite; mais pour délibérer à quel Souverain ils se donneroient.

Sforce se rapproche du Duc de Savoie.

Dans cette assemblée les avis furent d'abord partagés; les uns ayant proposé de choisir pour Protecteur & Souverain le Roi de France, les autres, le Duc de Savoie, quelques-uns Alphonse, Roi d'Arragon, & plusieurs autres le Pape. Après de longs débats au sujet du choix entre ces diverses Puissances, quelques-uns des principaux de l'Assemblée, observerent qu'il y avoit de la folie à chercher au loin un maître, tandis qu'ils avoient à leurs portes & dans le sein-même de l'Etat, un Chef, que le Ciel même paroissoit désigner, & qui n'étoit occupé que des moyens d'assurer la Souveraineté de Milan; en un mot, que ce grand-homme que le Ciel, la fortune & la victoire leur présentoient, étoit ce même François Sforce, qui, par droit de conquête, avoit déja des prétentions si fondées à la Souveraineté, à laquelle d'ailleurs il avoit des droits si légitimes, étant Gendre de Philippe-Marie, leur dernier Duc; qu'à la vérité, son épouse n'étoit que fille naturelle de Philippe, mais que celui-ci l'avoit solemnellement adoptée, & que cette adoption suppléoit suffisamment à ce qui pouvoit manquer à la légitimité de sa naissance. (3) Ces raisons n'étoient sans contredit que spécieuses; mais elles firent impression: d'ailleurs, les Milanois etoient si vivement pressés,

Les Milanois s'assemblent pour se choisir un Souverain.

(1) Justiniani. *Histor. Venet.* L. 8. Corio.
(2) Machanée. Ping. *Aug. Taur.* Chron. *Hist. Ped.* Cap. 5. 7.
(3) Simonet. *de Gestis Sfort.* L. 2. Corio. Machanée. Pigna.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de*Piemont. 1391-1496.

Sforce élu Duc de Milan.

& les armes de Sforce leur avoient inspiré tant de terreur, qu'ils ne balancerent point à se soumettre à lui, & à le préférer au Roi de France, au Pape, ou à Alphonse, trop éloignés pour qu'on pût en espérer un prompt secours. Quant au Duc de Savoie, il s'oublia si fort lui-même en cette occasion, & parut si peu empressé à profiter des circonstances, qu'il n'étoit pas naturel qu'on s'occupât plus de ses intérêts qu'il ne s'en occupoit lui-même. Rien ne lui eût été néanmoins plus facile, que de réunir ce Duché à ses Etats: il y avoit un parti très nombreux, très-puissant, & il y jouissoit d'un si haut degré de considération, que pendant dix à douze jours, les Milanois ne doutant pas qu'il ne réunit les suffrages, mirent les armes de Savoie sur les portes de Milan. (1)

L'élection de Sforce surprit & consterna la plûpart des Princes d'Italie, principalement ceux qui avoient formé le projet de succéder à Philippe-Marie. Le Roi Alphonse se répentit amerement, mais trop tard, de n'avoir pas arrêté, comme il eût pu le faire, la fortune de Sforce dans ses premiers succès. La République de Venise sentit l'irréparable faute qu'elle avoit faite de n'avoir pas secouru les Milanois, & elle connût alors combien étoient défectueuses les vues maladroitement politiques d'après lesquelles elle s'étoit persuadé que plus les Milanois seroient écrasés & réduits à l'extrêmité, plus ils s'empresseroient de se jetter dans les bras des Vénitiens. Alphonse encore plus irrité de cette élection inattendue, se ligua avec les Vénitiens pour accabler le nouveau Duc de Milan, qui, plus vigilant encore sur ses intérêts, que ses ennemis ne l'étoient pour le détruire, fit alliance avec les Florentins, récemment brouillés avec la République de Venise, au sujet de quelques objets de commerce, dans lesquels ils s'étoient cru lésés.

Le Marquis de Montferrat & le Duc de Savoie entrent dans la ligue des Vénitiens contre Sforce. 1451.

Cependant quelque formidable que fut la ligue du Roi Alphonse avec les Vénitiens, ce Souverain ne la crut pas assez puissante, &, afin de la rendre encore plus redoutable, il invita par des ambassadeurs le Marquis de Montferrat & le Duc Louis à y entrer. Les ambassadeurs réussirent, & l'alliance fut formée, à condition que Louis demeureroit possesseur de la ville de Novarre, & qu'Alexandrie resteroit au Marquis de Montferrat. Une seule chose manquoit à ces Princes alliés, c'étoit d'avoir en leur puissance les villes qu'ils se cédoient si généreusement l'un à l'autre; & Sforce ne paroissoit rien moins que disposé à les laisser conquérir. (2) Au contraire, informé de leur nouvelle ligue, il négocioit secretement auprès du Roi de France, auquel il promettoit, s'il en recevoit du secours, de faire hommage du Duché de Milan. Le Duc de Savoie instruit de cette négociation, la traversa de toute sa puissance, & pour la rompre, il envoya Pierre Bolomier à la Cour de France, représenter au Roi à quels dangers ses troupes seroient exposées, si Sforce parvenoit au but de ses desirs; qu'alors son premier soin seroit de se liguer avec les Vénitiens, & d'en agir avec la France, comme il s'étoit conduit à l'égard de l'Eglise, à l'égard de Philippe-Marie, des Vénitiens & des Milanois même, dont il avoit été le Général, & sur lesquels il venoit d'usurper la suprême autorité.

H

(1) *Mémoires.* d'Olivier de la Marche. *Liv.* 1 ch. 17.
(2) Corio. Pign. L. 7. Simonet. *de Gestis Sfort.* L. 2.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391 1496.

Il ne paroit pas que ces remontrances, quoique très-vives, fissent aucune impression sur le Roi, puisque très-peu de tems après, ce fut directement à la Savoie que ce Monarque déclara la guerre.

Premieres hostilités. 1452.

Ces diverses négociations ne retarderent point l'exécution du plan concerté entre les Vénitiens & le Roi Alphonse; les premieres hostilités furent dirigées contre les Florentins, par Ferdinand, Duc de Calabre, fils d'Alphonse, qui leur prit quelques places, assez foiblement défendues à la vérité, & de peu d'importance. Le Marquis de Montferrat, brûlant d'impatience de se signaler, se jetta, suivi de toutes ses troupes, sur les terres Milanoises du côté d'Alexandrie: mais la fortune ne seconda point les grands projets qu'il avoit formés; au contraire, il fut cruellement battu par Sforce, qui remporta sur lui une victoire complette, fit périr une partie de ses troupes & mit le reste en fuite. Mais si Sforce remportoit des succès éclatans, ses alliés, les Florentins, n'étoient pas, il s'en falloit de beaucoup, dans une aussi heureuse situation: pressés par Ferdinand, & craignant les suites de cette guerre, ils envoyerent au Roi de France des ambassadeurs, chargés de lui demander du secours, le prier en même tems d'intercéder auprès du Duc de Savoie, & d'obtenir de lui, qu'il se reconciliât avec Sforce; enfin, de le conjurer de hâter l'arrivée de René Roi de Sicile, auquel ils offroient leurs troupes & tous les subsides qu'il leur seroit possible de fournir, s'il vouloit s'opposer aux armes du Roi Alphonse. (1)

Démarche du Duc Louis auprès de la Cour de Rome.

Quelqu'occupé que fut le Duc Louis à poursuivre la guerre contre le Duc de Milan, ce soin ne le distraisoit pas de son assiduité à veiller au bonheur de ses sujets, & aux intérêts de sa famille (2): aussi fut ce au milieu de ses préparatifs contre ses ennemis, qu'il envoya au Pape des députés chargés de demander l'Evêché de Maurienne, vacant depuis la mort du Cardinal de Varembon, pour Jean-Louis de Savoie son fils, l'érection de Bourg en Evêché; mais sur-tout les députés avoient ordre de demander au Souverain-Pontife la suppression des graces expectatoires, si libéralement accordées par la Cour de Rome, que la Savoie s'étoit depuis quelques années remplie d'étrangers & de gens inconnus, pour lesquels on ne pouvoit avoir aucune sorte de confiance; & qui, aussi-tôt que leurs brevets expectatoires étoient remplis, & qu'ils avoient pris possession des bénéfices, alloient porter ailleurs les revenus de ces mêmes bénéfices, dont ils jouissoient au préjudice & à l'exclusion des sujets naturels du Duc. (3)

Charles VII declare la guerre au Duc de Savoie.

Tandis que Louis cherchoit à arrêter les effets d'une avidité si préjudiciable à ses peuples, il étoit menacé d'un violent orage auquel il étoit fort éloigné de s'attendre. Charles VII, Roi de France lui déclara la guerre, on ignore précisément à quel sujet, ni si ce fut pour réprimer quelques incursions faites par Louis sur les terres de France, ou à cause des prétentions qu'il vouloit faire valoir sur le Dauphiné. Les Historiens les mieux instruits ont dit avec plus de vraisemblance, que Charles n'entreprit cette guerre, que parce qu'il apprit qu'à son insçu, le Dauphin recherchoit en mariage la fille

(1) Justiniani *Hist. Venet.* L. 8. Corio.
(2) *Extrait chronologique de Guillaume Paradin.*
(3) *Chronolog.* de Gauthier. Comulat. *Prompt. Antiq. Tricast.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont 1391 1496.

du Duc de Savoie. Toutefois il paroit vraisemblable qu'aucun de ces motifs n'influa sur la conduite de Charles VII en cette occasion. En effet, il est prouvé que Louis n'avoit fait aucune sorte de tentative contre la France, puisqu'au contraire, il s'étoit départi de toutes ses anciennes prétentions sur le Dauphiné, & qu'il avoit cédé au Dauphin tous ses droits sur les Comtés de Valentinois & de Diois. Du reste, il y avoit déja quelque tems que le mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoie étoit arrêté: &, quoique Charles eût été très irrité de ce que ce mariage, auquel il n'auroit pas refusé son aveu, s'étoit conclu sans son consentement, ce ne fut cependant point là le prétexte qu'il prit pour marcher, à la tête de son armée contre la Savoie.

Plusieurs raisons de mécontentement réunies dirigerent la conduite de Charles, & le Duc ne pouvoit attribuer qu'à lui-même les suites du ressentiment du Monarque François (1). En effet, Compeys, Seigneur de Torens, favori du Duc, auquel il avoit à la vérité rendu de grands services, abusa avec tant d'insolence du crédit que lui donnoit la faveur de son maître, qu'il s'attira la haine des Seigneurs les plus distingués de Savoie: ses ennemis les plus envenimés étoient Jean de Seyssel, Maréchal de Savoie, François de la Palu, Seigneur de Varembon, auquel l'Etat avoit les plus essentielles obligations, & Guillaume de Luyvieux, Seigneur de la Cueille. Ces trois Seigneurs indignés du ton altier de Compeys réunirent leur haine, & soutenus par leurs parens & leurs amis, ils formerent une ligue contre leur ennemi & ses partisans quels qu'ils fussent, à l'exception du Duc, de ses enfans, de ses Ministres, des Officiers de sa Maison & des Chevaliers de l'ordre. Ils cacherent si peu la ligue qu'ils venoient de conclure, qu'ils en rendoient compte à Louis, de crainte qu'on ne la fit passer pour un complôt. Le Duc les écouta froidement, sans approuver ni désaprouver leur conduite. Son silence les anima, ils le prirent pour une approbation tacite; & Compeys qui n'y vit qu'un mépris marqué du Souverain pour les ligués, se porta à de nouveaux excès d'audace & d'insolence; ensorte qu'ayant rencontré à la chasse quelques domestiques de Varembon, du Maréchal de Savoie & de la Cueille, il entreprit de les insulter; mais il ne put réussir, & ces domestiques se trouvant les plus forts, ils l'insulterent lui-même (2).

Ligue de plusieurs Seigneurs contre Compeys, favori de Louis.

Compeys furieux de cet outrage, s'en plaignit amérement au Duc, qui, tout aussi irrité que son favori, fit procéder criminellement & à toute rigueur contre les confédérés. Ceux-ci ne jugeant point à propos d'attendre l'événement d'une aussi violente procédure, prirent la fuite, & allerent chercher un asyle en Dauphiné, d'où ils envoyerent un Gentil-homme de ce pays au Duc Louis, pour le prier de recevoir leurs excuses & leur justification. Cette démarche, bien loin de réussir, ne fit qu'irriter encore plus le Duc, qui se seroit porté aux dernieres extrémités si Amé VIII, Cardinal de Sabine, plus prudent que son fils, ne fut venu en Savoie, & si par ses sages conseils il n'eut adouci la colere du Prince & obtenu la grace des fugitifs, qui furent rappellés, & reconciliés, du moins en apparence avec Compeys (3). Mais comme cette reconciliation avoit été forcée d'un côté, &

(1) *Chroniq.* d'Alain Chartier. Vignier. *Hist. de France.*
(2) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) *Chron. de Sav. Extrait de la Chron. de* Guillaume Paradin.

ſeulement apparente de l'autre, à peine le Cardinal de Sabine fut mort, que la quérelle ſe ranima; & Compeys, toujours outré de l'injure qu'il avoit reçue, renouvella ſon accuſation, & ſollicita ſi vivement contre ſes ennemis, que Louis s'étant tranſporté au pont de Beauvoiſin, où il avoit fait citer tous ces Gentilshommes, il jugea lui-même la cauſe de ſon favori, & les exila tous à perpétuité de ſes états. Leurs biens furent confisqués, leurs charges données à d'autres, & pour comble de rigueur & d'humiliation, le Duc envoya quelques jours après le Hérault d'Armes de Savoie demander à Seyſſel, à Varembon & à la cueille le colier de l'ordre, & fit raſer le château de Varembon.

Cette ſentence d'une ſévérité outrée, injuſte & partiale, cauſa beaucoup de mécontentement au peuple, ſouleva la nobleſſe contre Compeys, & accabla les trois Gentils-hommes condamnés, qui, ne ſe ſentant coupables d'aucun crime envers leur Souverain, implorerent la protection du Pape Nicolas V. & celle du Roi d'Arragon. Alphonſe & Nicolas écrivirent à Louis, que leur ſollicitation n'appaiſa point. Philippe, Duc de Bourgogne, employa tout auſſi vainement ſon interceſſion. Le Duc reſta inexorable (1): alors les trois Seigneurs condamnés, ruinés & dégradés, implorerent la protection de Charles VII, & le conjurerent de s'intéreſſer pour leur rétabliſſement. Charles qui ne cherchoit qu'une occaſion de faire éclater ſon mécontentement contre le Duc de Savoie ſaiſit celle-ci avec d'autant plus d'empreſſement, qu'il ne pardonnoit ni au Duc le mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoie, ni au Dauphin de s'être ouvertement déclaré le protecteur de Compeys. Mais, avant que de prendre les armes. Charles écrivit à Louis très-vivement en faveur des trois Gentils-hommes, & avec la plus grande chaleur contre l'inſolence de Compeys, qui ne méritoit, ni l'eſtime, ni la confiance d'un Souverain équitable. Cette Lettre offença le Duc, qui répondit ſéchement, qu'il n'avoit fait que ce qu'il avoit cru devoir faire; que juge de ſes peuples, il avoit fait juſtice contre des ſujets rebelles, & qui avoient voulu troubler le repos de l'état; qu'au reſte, il ne devoit compte à qui que ce fut ſur la terre, de ſes actions, ni de ſes jugemens.

Lettre de Charles au Duc & réponſe qu'il en reçoit.

Charles qui n'attendoit pour agir qu'une réponſe auſſi altiere, ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il partit à la tête d'une armée formidable, alla juſqu'à Feurs, & eût porté juſqu'au ſein de la Savoie le ravage & la deſtruction, ſi le Cardinal, Légat d'Eſtonteville, s'en retournant de France à Rome, n'eût conjuré le Roi de s'arrêter juſqu'à ce qu'il eût été parler au Duc (2). Charles y conſentit, & Louis allarmé par la peinture que d'Eſtonteville lui fit des dangers qui le menaçoient, vint à Feurs, où il donna tant d'aſſurances de ſon zele pour la France, que le Roi ſatisfait, lui rendit ſon amitié, & ſe contenta d'une ſimple promeſſe que les trois Gentils-hommes ſeroient rétablis dans trois mois. La conférence fut terminée par le renouvellement des anciennes alliances entre la France & la Savoie, & ce renouvellement fut ſuivi d'un traité particulier entre les deux Souverains, par lequel le Duc s'obligea de ſervir & aſſiſter le Roi & ſes Sujets envers & contre tous, excepté le Pape

Traité entre le Roi de France & le Duc de Savoie.

(1) Gobelin. *Chron. Sabaud.* Olivier de la Marche.
(2) Alain Chartier. Paradin. *Hiſt. de Sav.* L. 3. Ch. 44.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

& l'Empereur; de lui fournir en tems de guerre quatre cens lances, qui ſeroient à la ſolde du Roi. Charles fut ſi content de ſon allié, qu'il promit Yolande de France ſa fille en mariage au Prince de Piemont, fils de Louis; mais, à l'égard du mariage du Dauphin avec Charlotte de Savoie, il demanda ſeulement qu'il fut différé de quelques mois pour des raiſons qui ne permettoient point d'en célébrer alors la ſolemnité (1).

Aſſemblée des Etats de Savoie. 1453.

Les troubles occaſionnés par Compeys avoient favoriſé la licence & les abus au point qu'à ſon retour de Feurs, le Duc de Savoie fut de toutes parts accablé de tant de plaintes ſur le déſordre qui s'étoit introduit dans l'adminiſtration de la juſtice, & ſur les vexations de toutes les eſpeces que le peuple ſouffroit, qu'il convoqua à Genève une aſſemblée-générale des trois ordres de ſes états. Il s'occupoit des moyens d'extirper ces abus & de remédier à ces deſordres, lorſqu'il fut obligé de donner toute ſon attention à un objet, ſinon plus important, du moins beaucoup plus preſſant. Les ſollicitations des Florentins auprès du Roi de France, avoient produit l'effet qu'ils en avoient deſiré (2), le Roi René, ſuivi d'une armée conſidérable, s'étoit mis en route, & il ſe propoſoit de paſſer les alpes, quand le Marquis de Montferrat & le Duc de Savoie réunirent leurs forces, & s'oppoſerent à ſon paſſage, en exécution du traité qu'ils avoient fait avec le Roi d'Arragon & les Vénitiens; enſorte que René fut contraint, après beaucoup de tentatives inutiles, de s'en retourner en Provence. Il eſt très-vraiſemblable que, quelque favorables que fuſſent ſes diſpoſitions pour les Florentins, il n'auroit jamais pu forcer le paſſage des alpes, ſi le Dauphin de France ennemi déclaré des Vénitiens & du Roi Alphonſe, n'eût envoyé des troupes, qui faciliterent à René l'entrée d'Italie. Il n'eût dépendu cependant que du Duc de Savoie d'empêcher encore René de joindre ſes armes à celles des Florentins; mais le Roi Charles VII favoriſoit René, & il pria le Duc de ne point s'oppoſer à ſon paſſage; d'ailleurs, l'armée de ce Souverain étant commandée par le Dauphin de France, gendre du Duc de Savoie, & celui-ci ne voulant point lui donner des ſujets de mécontentement, il retira toutes ſes troupes des avenues du paſſage des alpes, enſorte que, libre dans ſa marche, l'armée Françoiſe pénétra dans la Lombardie, & fit avec Sforce la guerre aux Vénitiens.

Louis arrête le Roi de Sicile au paſſage des Alpes.

Paix entre Sforce, les Vénitiens, le Roi Alphonſe, Louis & les Florentins. 1454.

Cependant ces diverſes armées & toutes ces hoſtilités déſoloient l'Italie & affligeoient ſenſiblement le Pape Nicolas V, qui ſe donna tant de ſoins, qu'à la fin il parvint à faire conclure la paix entre les Vénitiens, le Roi d'Arragon, le Duc de Milan & les Florentins. Dans ce Traité conclu à Lodi le 9 Avril 1454, il fut convenu que dans quarante jours, le Duc Louis pourroit s'y faire comprendre (3). Ce Prince étoit alors occupé en Savoie à recevoir les ambaſſadeurs que Charles VII lui avoit envoyés, pour le prier de hâter le rétabliſſement qu'il avoit promis des trois Gentils-hommes condamnés; Louis ne ſe contenta point de faire une réponſe favorable; mais, par une déférence qui n'eſt point ordinaire dans les Souverains, il envoya à ſon tour des am-

(1) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* Vanderb. *Hiſt. de Sav.* L. 3. Ch. 44. *Hiſtor. di Piem.*
(2) Corio. Machané. Paradin.
(3) Pigna. L. 7. Corio. Juſtiniani. *Hiſt. Venet.* L. 8.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.

bassadeurs au Roi de France chargés de prier ce Monarque d'ordonner lui-même ce qu'il jugeroit à propos, concernant ces trois Gentils-hommes. Charles desira que le Duc cassât la sentence qu'il avoit lui-même prononcée, & que rappellant ces Gentils-hommes, il les rétablit dans leurs charges, leurs biens & leurs honneurs. Louis se conforma exactement aux intentions du Monarque François (1). Cette déférence ulcéra si vivement le Dauphin, toujours opposé de sentiment & d'opinion à son pere, & d'ailleurs Protecteur déclaré de Compeys, que, regardant comme un outrage fait à lui-même le rétablissement des ennemis de ce dernier, il rassembla ses troupes, & sans considérer les liens qui l'attachoient au Duc dont il étoit à la veille d'épouser la fille, il fit une irruption si violente dans les états du pere de sa fiancée, qu'en peu de jours les Dauphinois s'emparerent de Mont-Luel, d'Ambronai, de Luzzieu & de S. Genys. Mais cet orage fut par bonheur d'assez courte durée, &, à peu-près trois mois après qu'il eût commencé d'éclater, le Beau-Pere & le Gendre se reconcilierent par la médiation des Bernois & du Duc de Bourgogne: & comme l'hommage du Marquisat de Saluces prétendu par les deux Princes, avoit été le prétexte de la guerre; par le traité qui la termina il fut convenu, que toute discussion au sujet de cet hommage, demeureroit suspendue pendant sept ans; que toutes les places, les villes, les terres & châteaux dont le Dauphin s'étoit emparé resteroient au pouvoir du Duc, auquel seroient aussi renvoyés sans rançon les prisonniers de guerre faits pendant ces dernieres hostilités; & que de son côté le Duc de Savoie renverroit aussi les prisonniers qu'il avoit faits sur le Dauphin; que du reste, les deux Princes vivroient en bonne intelligence comme ils avoient vécu avant la guerre (2).

Le Dauphin déclare la guerre au Duc de Savoie.

Traité de paix entre le Dauphin & le Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie profitant du terme de quarante jours que lui avoient donné les Vénitiens, le Roi d'Arragon, le Duc de Milan & les Florentins, se fit comprendre dans le traité de paix de Lodi: & comme il y avoit bien des questions à décider, & même des sujets de guerre à éteindre par raport aux conquêtes faites par Louis dans le Milanez, depuis la mort de Philippe-Marie, il s'arrangerent par la voie de la négociation, & prévenant toute difficulté qui pourroit les diviser dans la suite, ils conclurent un traité, par lequel consentant l'un & l'autre que le commerce fut rétabli dans son ancienne liberté entre leurs sujets & leurs adhérans (3), il fut convenu que Louis céderoit à Sforce Valence, Bassignano, Candie, Bourg-franc, Pauto, Preda, Frascarola, la Tour de Borres, Bremond, Saint-Ange, Castel-novel, Palestri, Cassine de Bossi, Confiens, Villate, Bulgaro, Vicolongo, le Comté de Blandrate, Casavalon & Mont-Castel; enfin, toutes les possessions situées entre Novarre & Vercel, conformément aux limites fixées par Amé VIII & Philippe Marie; à l'exception toutefois de la Terre de Casvellarum, qui resteroit au Duc de Savoie, avec tout le terrein situé en de-çà de la Sezia; que les Seigneurs, qui dans cette guerre avoient suivi le parti du Duc de Milan, seroient dispensés du serment de fidélité qu'ils devoient au Duc de Savoie, le-

Et entre le Duc de Savoie & Sforce, Duc de Milan.

(1) Ste. Marthe. L. 14. Ch. 9. Expilly. *Supplém. de l'Hist. du Chevalier Bayard.*
(2) Hist. de Corte. *Hist. des Dauphins.*
(3) Corio. Machanée. *Chron. Sabaud.* Paradin.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

quel confirmeroit les privileges que ses prédécesseurs avoient accordés dans toute l'étendue de ses états au corps des marchands de Milan.

Attachement désintéressé du Duc de Savoie pour Charles VIII.

Ce traité fut ratifié par le Duc Louis, qui en même tems protesta que par l'alliance qu'il faisoit avec Sforce, il n'entendoit en aucune maniere se départir des confédérations qu'il avoit précédemment formées avec le Roi de France. En effet, l'attachement que ce Prince avoit pour la Couronne de France étoit aussi sincere qu'inviolable. Outre l'intérêt qu'il avoit à ménager cette Puissance, supérieure à la sienne à tous égards, il avoit une affection véritable pour Charles VII, qn'il alla visiter à Saint Porsain, où il fit jurer par deux cens Gentils-hommes de ses états, ainsi qu'il s'y étoit engagé, l'observation du traité de Feurs. Il lui donna bientôt une preuve encore plus autentique de son zele (1); car le Dauphin, trop turbulent, trop inquiet pour laisser jouir le Roi son pere & l'Etat de quelques jours de calme, ayant projetté, de concert avec les Duc de Bourgogne, de Bourbon & d'Alençon, de rallumer les feux de la guerre dans le sein du Royaume, & ayant, dans cette vue, envoyé demander au Duc Louis son beau-pere, de prompts secours en hommes & en argent; Charles instruit des desseins de son fils & de ses négociations, le prévint & envoya dire au Duc de Savoie qu'il regarderoit comme la plus sensible injure, la déférence qu'il auroit pour la sollicitation du Dauphin; ensorte que, lorsque le député de ce dernier se présenta, Louis sacrifiant aux intérêts du pere, la considération qu'il paroissoit très-naturel qu'il eût pour le Dauphin son gendre, déclara que jamais il ne préféreroit ses inclinations particnlieres à son devoir; qu'il seroit toujours attentif à conformer ses vues à son rang & à sa puissance; que son unique desir étoit de conserver l'amitié du Roi de France, & sur-tout de ne point l'offenser (2).

1455. Troubles suscités à Charles par le Dauphin son fils. 1456.

Charles VII. fut aussi satisfait de la conduite & des procédés du Duc de Savoie, qu'il étoit irrité contre le Dauphin son fils; & comme il ne lui restoit plus, pour s'assûrer de lui, qu'à user des voies de rigueur, il donna ordre au Comte Dammartin de se saisir de sa personne. Quelque secret pourtant que fut cet ordre, il transpira; le Dauphin en fut averti, & se hâtant de sortir de Dauphiné, suivi de quelques Gentils-hommes, il traversa le Bugey, se rendit à S. Claude en Franche-Comté, d'où allant à Noseroi, terre du Prince d'Orange, l'un de ses principaux adhérans; il passa, quelques jours après en Flandres, auprès de Philippe, Duc de Bourgogne, avec lequel il n'avoit cessé de cabaler contre le Roi & contre l'Etat. (3).

Le Dauphin se retire chez le Duc de Bourgogne.

Quelque sage qu'eût été dans cette affaire la conduite du Duc de Savoie, Charles, qui, connoissant le caractere du Dauphin se défioit toujours de ses intrigues & de son activité à lui susciter pour ennemis ceux mêmes sur lesquels il avoit le plus compté, craignoit qu'à la fin ses sollicitations n'ébranlassent le Duc, auquel il envoya des députés chargés de l'engager à promettre de nouveau que, quoiqu'il put arriver, il ne seconderoit jamais les projets du'Dauphin, ni ne se ligueroit avec ce Prince, ni aucun de ses adhérans. Louis eut peu de peine à donner une seconde fois des assurances qu'il s'étoit

(1) *Hist. de Bresse & de Bugey. Hist. de Sav.* Paradin.
(2) Matthieu. *Hist. de Louis XI.* Madlle. de Lussan. *Hist. de Louis XI.*
(3) *Chron. Sabaud. Apologie pour la Maison de Savoie.* Corio. Matthieu. *Hist. de Louis XI.*

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

promis à lui-même de ne jamais enfreindre; mais, quelques solemnelles que fussent ces promesses, elles ne rassurerent point encore entierement le Roi de France, qui ne parut tranquille qu'après que les habitans de Turin les eurent autentiquement ratifiées (1). Dans toute autre circonstance, l'inquiétude soupçonneuse de Charles VII eut vivement offensé le Duc de Savoie; mais dans cette occasion, il crut devoir souscrire à tout ce qui pouvoit calmer l'agitation de ce Monarque, trop à plaindre en effet, d'avoir sans cesse à se défendre contre les entreprises & les attentats de son fils, pour qu'on ne dut pas lui passer cette espece de défaut de confiance dans la parole d'un Prince dont à la vérité il connoissoit l'intégrité, mais qu'il savoit aussi devoir incessamment devenir le Beau-pere du Dauphin.

Bravoure mal entendue du Duc de Savoie.

La perfidie n'étoit très-assurément point le vice de Louis; son défaut, (trop commun dans le 15e. siecle,) étoit une bravoure outrée, un penchant fanatique pour l'honneur de la Chevalerie. Ce goût lui avoit fait permettre dans le premier tems de son regne un combat à outrance entre Compeys & Boniface de Sicile, & la même maniere de penser, l'engagea encore à donner son consentement à un spectacle de ce genre. Fréderic, Comte de Monte-feltro & d'Urbin, avoit offensé Pandolphe-Malateste, Seigneur de Riminy, qui ne croyant pouvoir dissimuler l'injure, appella en duel son aggresseur. Monte-feltro accepta le défi, & Malateste envoya demander au Duc la permission de faire ce combat dans ses états, suivant les loix & les usages de la chevalerie. Solliciter des permissions semblables, c'étoit obliger sensiblement Louis; aussi consentit il volontiers au duel, & donna-t-il des ordres pour que tout s'y passât selon les regles les plus strictes de ce qu'alors on appelloit *l'honneur;* cependant les annalistes contemporains ne disent point si ce duel fut exécuté, ni lequel, de Malateste ou de Montefeltro, eut la douce satisfaction d'égorger son antagoniste (2).

Duel entre le Comte de Monte feltro & le Seigneur de Riminy. 1457.

Entreprise d'Archimbaud Hasbac, Commandant Gascon. 1458 1459.

Archimbaud de Hasbac, Commandant d'une troupe de Soldats Gascons, & qui dans ses procédés n'observoit pas toujours les regles les plus strictes de l'honneur, alla, suivi d'un petit détachement, rendre une visite de politesse à Louis de Bouliers, Seigneur Vassal du Comte de Provence, & à Honoré de Lascaris, Comte de Tende; il leur fit en effet beaucoup d'honnêtetés, mais, qu'il termina par les faire prisonniers l'un & l'autre. Comme le crédit de ces deux Seigneurs étoit infiniment au dessus de la puissance du Commandant Gascon, celui-ci craignant avec raison les suites de cette affaire, remit ses prisonniers entre les mains du Duc de Savoie. Le Roi René Comte de Provence, informé de l'injure faite à ses vassaux, s'en plaignit amérement. Louis, qui ne connoissoit cette affaire que d'après le rapport d'Archimbaud, & qui croyoit Boulier & Lascaris, saisis de bonne prise, refusa de les rendre, & la dispute eut fourni un sujet de guerre, si le Duc de Milan ne les eût engagés l'un & l'autre à s'en remettre à la décision du Pape & du Marquis de Saluces. Fort peu de tems après, le Duc de Savoie eut plus d'une occasion de connoître le genre de probité du Commandant Hasbac, qui, enhardi par le succès de ses attentats, s'empara du Château de Rossan, s'y fortifia, & de-là se

(1) Ping. *Aug. Taurin. Chroniq. Sabaud. Extrait de la Chroniq. de Sav.* de Gaill. Paradin.
(2) *Chroniq. de Sav.* Corio. Paradin.

Sect. III. Hiftoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.

Louis fait pendre Has-oc pour fes vols.

mit à exercer fur fes voifins & fur les voyageurs, le plus énorme brigandage; profeffion qui le conduifit, par ordre de Louis, du chemin de l'honneur au gibet, où il expira (1).

La Savoie étoit tranquille; le bon ordre établi dans toutes les parties de l'adminiftration affuroit le repos & le bonheur des citoyens; mais il n'en étoit pas de même en Piemont, où le peuple fouffroit beaucoup de l'éloignement du Prince, & où les abus ne ceffoient de fe multiplier. Pour les extirper, Louis prit le moyen le plus efficace, & ce moyen fut de créer un Sénat à Turin, Corps intermédiaire, qui, Protecteur des droits des Citoyens & Défenfeur des intérêts du Prince, étoit en même-tems chargé de rendre la juftice, de faire refpecter les loix, d'annoncer au peuple les volontés fuprêmes du Souverain, & de porter au Duc les plaintes, ou les vœux de fes fujets. Louis attribua à ce Sénat, qui fubfifte de nos jours, tel qu'il fut lors de fa création, en 1459, une autorité fouveraine dans les jugemens de toutes les affaires civiles & criminelles (2).

Différend entre les Ducs de Savoie & de Bourbon. 1460 1461. 1462.

Quelques précautions qui euffent été prifes, pour éteindre par des traités les anciens différens qu'il y avoit eûs entre la Maifon de Savoie & celle des Ducs de Bourbon, il s'éleva une conteftation nouvelle, au fujet du château de Befenens en Dombes, dont Louis demanda l'hommage, & que Jean, Duc de Bourbon lui refufa. Cette difpute ne tarda point à dégénérer en inimitié entre les deux Princes, qui en vinrent bientôt à des hoftilités fur la frontiere de Breffe & de Dombes. Une guerre plus vive & plus meurtriere eut inévitablement fuccedé à ces hoftilités, fi Louis XI n'eût écrit aux Ducs de Bourbon & de Savoie qu'il defiroit qu'il y eût entre eux une fufpenfion d'armes, jufqu'à ce qu'il eût pris une connoiffance exacte de leurs prétentions refpectives, dont il vouloit être l'arbitre. Ils lui remirent l'un & l'autre leurs intérêts: Louis XI. envoya fur les lieux des commiffaires; ceux-ci prirent tous les moyens poffibles pour faire confentir les deux Princes à un accommodement, & ne purent obtenir qu'une treve, dont le terme ne fut pas plutôt expiré, qu'ils fe préparerent à recommencer la guerre; mais Louis XI envoya de nouveaux commiffaires, qui, à la vérité furent affez heureux pour fufpendre les hoftilités, mais qui s'affemblerent envain pour la décifion de ce différend, qu'ils ne purent terminer (3).

Troubles excités en Savoie par Philippe, Comte de Breffe fils du Duc Louis.

Le Duc de Savoie n'avoit gueres alors ni le tems, ni la liberté de donner une attention bien foutenue à cette difpute: il étoit occupé d'une affaire beaucoup plus inquiétante; du foin de réprimer la violence de Philippe Comte de Breffe fon fils, jeune Prince d'une ambition outrée, tracaffier, turbulent, qui, ayant eu l'art de mettre la nobleffe dans fes intérêts, cabaloit fans ceffe à la cour de fon pere, contre le Prince de Piemont, qu'il déteftoit par envie, & qu'il traitoit avec mépris par la hauteur la plus inconfidérée. Louis, après avoir inutilement tenté de fe rendre médiateur entre ces deux ennemis, qui lui étoient fi chers, réfolut d'aller en France concerter avec le Roi Louis XI fon gendre, les moyens d'arrêter les fuites de cette hai-

(1) Chieza. Guichenon. *Hift. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.*
(2) *Hift. di Piem.* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) Chieza. *Chron. Sabaud.* Paradin.

haine envenimée; & quoique sa santé fut très-affoiblie par la continuité des douleurs de la goutte, il se mit en chemin, dans la saison la plus rigoureuse, suivi du Comte de Genève son frere, & de quelques Seigneurs. Arrivé à Paris, il fut obligé d'y attendre le Roi, qui étoit allé à Lille, dans le dessein de détourner le Duc de Bourgogne du projet qu'il avoit formé d'entreprendre une guerre aussi folle qu'inutile contre les Turcs. Louis XI, à son retour, prit le plus sensible intérêt aux chagrins qui avoient amené son Beaupere, & il fut convenu entr'eux que le Roi attireroit Philippe en France, sous prétexte d'avoir besoin de sa valeur & de ses conseils, & qu'aussi-tôt que ce Prince seroit arrivé, Louis XI s'assureroit de sa personne. Ce projet, rigoureux à la vérité, mais nécessaire, fut exécuté. Philippe, sans se douter de rien, se rendit à l'invitation du Roi de France, fut arrêté, & conduit prisonnier à Loches (1). Peu content d'avoir rendu ce service à son Beaupere, Louis XI voulut terminer aussi le différend qui subsistoit toujours au sujet de l'hommage de Busenens; mais Juvenel des Ursins, Chancelier de France, Pierre Doriole, ancien Ministre des Finances, & Veluet, Président du Genevois, s'assemblerent envain en Savoie à ce sujet: ils ne furent pas plus heureux que tous les Commissaires qui avoient précédemment entrepris de mettre fin à cette contestation.

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Louis XI. fait arrêter Philippe de Savoie, qui est conduit prisonnier à Loches. 1463-1464.

Cependant après treize mois d'absence, le Duc rentra dans ses Etats, & il reçut les Ambassadeurs des Ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon & de plusieurs autres Princes, qui, ayant projetté de former une ligue, sous le nom de *Bien public*, contre le Roi Louis XI, desiroient d'y faire entrer le Duc de Savoie, qui refusa constamment de prendre part à cette Confédération; sans crainte même de soulever contre lui tous ces Princes, il résolut d'avertir le Roi de France de l'orage qui le menaçoit, & dans cette vue, il se fit porter à Lyon, quelque violemment incommodé qu'il fut de la goutte. Il fut obligé de s'arrêter quelques jours dans cette Ville, & il avoit donné ordre qu'on le portât jusqu'à Moulins en Bourbonnois, où Louis XI devoit se rendre, lorsque la goutte qui l'avoit si cruellement tourmenté, redoublant de violence, il ne put résister à cette nouvelle attaque, & mourut précipitamment, le 29 Janvier 1465, âgé de 63 ans, & dans la 21e année de son regne (2).

Le Duc de Savoie se fait porter à Lyon, où il meurt. 1465.

Louis n'éclipsa point à la vérité la gloire de ses prédécesseurs; mais il se rendit comme eux, recommandable par d'excellentes qualités: il eut beaucoup de piété, qu'il allioit, suivant l'usage des preux de son siecle, avec les regles homicides de la chevalerie. Il aima la justice, & parut quelquefois juge fort rigoureux; mais ce qui le fit chérir, fut son amour pour ses sujets, qu'il s'attacha constamment à rendre heureux. Les Princes voisins l'estimerent, & ils eurent de sa valeur & de la sagesse de ses conseils une si haute idée, qu'ils rechercherent tous son amitié & son alliance. Il accrut la domination que ses ancêtres lui avoient transmise; mais il n'étendit ses états par aucune voie injuste, ni par l'usurpation. Il étoit bienfaisant, & à quelques circonstances de sa vie près, d'une douceur peu commune & le plus indul-

Caractere du Duc Louis.

(1) *Chroniq. de Sav.* Chieza. Monstrelet. Vol. 3. Ch. 111 & 112.
(2) *Apologie pour la Mais. de Sav.* Parad. L. 3. Ch. 57. *Chron. Sabaud.*

Sect. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont 1391-1496.

gent des hommes. Il montra une constance inaltérable & vraiment stoïque au milieu des tourmens & des douleurs aigues de la goutte, qui le persécuta pendant plusieurs années, sans que jamais on l'entendit se plaindre (1). Sa bonté fut extrême, sur-tout pour Anne de Chypre son épouse, qui prit un tel ascendant sur ses volontés, qu'elle disposoit entierement des charges de l'état, des honneurs & des finances; ce qui fit, & devoit nécessairement faire des mécontens; car, Anne, avec des lumieres & des talens, n'étoit cependant point faite pour tenir seule les rênes du Gouvernement; aussi les Cypriotes jouirent-ils sous ce regne des charges les plus importantes, des postes les plus éminens, & cette préférence ulcéra profondément la noblesse de Savoie & celle de Piemont. C'est encore à l'ascendant d'Anne sur son époux, qu'il faut attribuer les défauts qu'on imputa à ce Prince; & le plus considérable de ces défauts fut de n'avoir rien moins que de l'exactitude lorsqu'il s'agissoit de remplir ses promesses. Mais ce n'est pas là un défaut; c'est un vice: & ce fut vraisemblablement le vice favori des souverains de ce siecle; car on sait quelle fut l'infidélité de Louis XI à remplir ses engagemens (2); cependant personne n'a dit que Louis XI manquoit à ses promesses par déférence aux volontés de son épouse, comme on l'a assuré de Louis, Duc de Savoie. Il est vrai qu'on assure qu'Anne fut la plus belle Princesse de son tems, & l'empire de la beauté est bien puissant. Cette Princesse, fille de Janus, Roi de Chypre, de Jérusalem & d'Arménie, fut mariée par Procureur, à Nicosie, avec Louis en 1432, & la cérémonie du mariage fut célébrée à Chambéri, en 1433. Anne mourut à Genève deux ans avant Louis, en 1462, &, suivant ses intentions, elle fut inhumée vêtue de l'habit de S. François, dans la Chapelle de Notre-Dame de Bethléem, à l'Eglise des Cordeliers de Genève qu'elle avoit fondée. Ce fut vraisemblablement à son exemple, que Louis voulut aussi être inhumé dans la même Chapelle, où il fut également porté, déguisé en Cordelier (3). Cette sorte de travestissement étoit fort en usage dans le quinzieme siecle, & l'on ne croyoit point aller décemment au tombeau, si l'on n'y descendoit enveloppé d'un froc. Cette mode est passée, & l'on n'aime plus gueres les vêtemens des moines, ni pendant la vie, ni après la mort. Il viendra peut-être un tems où l'on pensera plus sensément encore, & où, au lieu de se faire enterrer, pour l'unique satisfaction d'infecter l'air & les vivans; on brûlera tout uniment les morts, dont on recueillera, comme autrefois, les cendres dans des urnes; usage qui n'est, ni sale, ni dégoutant, & qui ne peut que contribuer, au contraire à purifier l'air, & conséquemment à sa salubrité.

Ses défauts & son aveugle complaisance pour Anne de Chypre son Epouse.

Idées singulieres, généralement reçues dans le quinzieme siecle.

Enfans de Louis.

D'Anne de Chypre son épouse, Louis de Savoie eut Amé IX, Duc de Savoie, qui lui succéda. II. Louis de Savoie, Comte de Genève & Prince d'Autriche, qui fut ensuite Roi de Chypre, de Jérusalem & d'Arménie. III. Janus de Savoie, Comte de Genève, Baron de Foucigny, de Beaufort, &c. qui épousa Hélene de Luxembourg, fille de Louis de Luxembourg, Comte de S. Paul, Connétable de France, dont il n'eut qu'une fille, qui épousa

(1) Botero. Ping. *Arb. Gent.* & *Aug. Taurin.*
(2) *Apologie pour la Maison de Sav.* Gobelin. L. 7. Comment.
(3) *Martir. de l'Eglise de S. Franc. de Genève.* L. 1. Ch. 6. Vanderb.

Louis de Savoie, Marquis de Gex, frere de Charles, Duc de Savoie (1). IV. Jacques de Savoie, Comte de Romont, Baron de Vaud, &c. Prince rempli de valeur, & qui se rendit aussi recommandable par ses grandes actions, que par les grands revers qu'il essuya. V. Philippe de Savoie, Comte de Baugé, Seigneur de Bresse, & qui dans la suite devint Duc de Savoie. VI. Pierre de Savoie, Abbé de S. André de Vercel, Evêque de Genève à huit ans, ensuite Archevêque de Tarentaise, & mort âgé de dix-huit ans, à Turin, en 1458. VII. Jean-Louis de Savoie, Protonotaire Apostolique, Abbé de Stafarde, de S. Benigne, dans le Canaveys, de Payerne & d'Ambronay, Prieur de Nantua & de Contamine, Prévot de S. Antoine & de S. Dalmace, de Turin, puis Evêque de Maurienne, puis Archevêque de Tarentaise, enfin, mort Evêque de Genève en 1458. Comme Jean-Louis de Savoie fut un Prince très pieux, il faut croire que la pluralité des bénéfices rendoit alors la piété encore plus recommandable. VIII. François de Savoie, Abbé de Stafarde, de S. André de Vercel & d'Aulps, Prévot de Montjou, puis Evêque de Genève, puis Archevêque d'Auche, & toujours si fort respecté par sa probité & ses lumieres, qu'après la mort de Charles, Duc de Savoie, il fut déclaré Gouverneur de l'Etat, pendant la minorité du Duc Charles-Jean-Amé. La piété de François de Savoie fut exemplaire & rare; il eut un bâtard, nommé Jean-François de Savoie, & qui marchant dignement sur les traces de son pere, fut Evêque de Genève, Abbé de Pignerol, & se distingua beaucoup au Concile de Latran (2). IX. Marguérite de Savoie, fiancée d'abord à Adolphe, Prince de Gueldres, mais mariée ensuite avec Jean, Marquis de Montferrat, & en secondes nôces avec Pierre de Luxembourg, Comte de S. Paul, &c. X. Anne de Savoie, morte dans son enfance. XI. Charlotte de Savoie, d'abord promise à Fréderic, Duc de Saxe, & accordée ensuite à Louis, Dauphin de France, qui l'épousa: elle mourut à Namur, en 1457. XII. Bonne de Savoie, qui fut recherchée en mariage par Edouard, Roi d'Angleterre, & qui fut mariée avec Louis Galéas-Marie Sforce, Duc de Milan, en 1468; elle mourut en 1485. XIII. Marie de Savoie, qui, par traité, fut promise en mariage à Philippe-Marie Sforce, fils aîné du Duc de Milan; mais qui après la mort de son fiancé, épousa Louis de Luxembourg, Comte de S. Paul, Connétable de France (3). XIV. Agnés de Savoie, qui épousa à Montargis, en 1466, François d'Orléans, Comte de Dunois, de Longueville, Tancarville, &c. & qui mourut en 1508.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Courte notice de la vie & des actions des enfans du Duc de Savoie.

La Couronne de Savoie avoit acquis le plus grand lustre par les talens & les vertus des Souverains qui l'avoient successivement portée; mais nul ne lui avoit encore donné, au jugement de la Cour de Rome, l'éclat qu'elle reçut par les qualités éminentes & la rare piété d'Amé IX, surnommé le *Bienheureux*, & qui fut très heureux en effet, puisqu'il ne s'occupa pendant tout le cours de sa vie & de son regne, qu'à verser des bienfaits. Il nâquit à Tonon, Capitale du Chablais, le 1 Février 1435, & les soins de son éducation furent confiés à Jean Fauzon, de l'ancienne Maison de Montdevis, Religieux

Avénement d'Amé IX. le Bienheureux à la Couronne de Savoie.

(1) Matthieu. Hist. de Louis XI. *Chron. Sabaud.*
(2) Ping *Arb. Gent. Chron. Hist. Pedemont.* Ch. 46.
(3) Ping. Vanderb. Guill. Paradin.

de l'ordre de S. François, homme fort éclairé, le plus instruit sans contredit, de tous les moines de son siecle, & qui ayant des connoissances infiniment au-dessus de l'état qu'il avoit embrassé, étoit très-propre à former le cœur & l'esprit de son éleve : aussi le jeune Amé fit beaucoup de progrès sous la direction d'un tel Gouverneur, & il fit de très-bonne heure les délices du Duc Louis son pere (1). Il étoit encore au berceau lorsque son mariage avec Yolande de France, fille de Charles VII & de Marie d'Anjou, fut arrêté à Tours, le 16 Août 1436 : mais il ne fut célébré qu'en 1452, à Feurs en Forez.

Louis avoit déja donné pour appanage à son fils Amé, plusieurs terres en Bresse, dans le Pays de Vaud, en Savoie & dans le Genevois ; mais cet apanage ne paroissant point suffisant, Charles VII, son Beau-pere le fit augmenter considérablement. Il étoit à Bourg avec Yolande son épouse, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc Louis son pere : ce fut là qu'il reçut l'hommage de ses sujets de de-ça les monts ; il envoya des Commissaires à Turin, pour y recevoir en son nom, le serment de fidélité des Piémontois, & il partit pour se rendre à Chambéri, où il alla présider à l'assemblée des Etats de Savoie & de Piemont qu'il avoit convoquée (4). Il sentit dès les premieres séances de cette assemblée, combien est quelquefois embarrassant le poids d'une Couronne ; car, il eut à opter entre deux partis opposés, qu'il eut bien desiré de menager également ; puisqu'il n'étoit pas possible de songer même, du moins encore, à les reconcilier. Il donna audience devant les Etats assemblés, aux Ambassadeurs de Louis XI son Beau-frere, & à ceux de Philippe de Bourgogne, qui porterent au Duc deux propositions fort opposées l'une à l'autre, & qui s'excluoient indispensablement.

Louis XI, très-irrité contre Jean de Bourbon, l'un des principaux chefs de la ligue du Bien-public, & prêt à lui faire la guerre, prioit Amé de faire des hostilités sur les possessions du Duc en Dombes, & dans le Beaujolois. Le Duc de Bourgogne, au contraire, qui vivoit aussi mal avec le Roi, qu'il étoit dans les intérêts du Duc de Bourbon, faisoit solliciter Amé de rester neutre dans la guerre que le Duc de Bourbon se préparoit à soutenir contre Louis XI. Ces demandes jetterent le Duc de Savoie dans la plus grande irrésolution : & il étoit d'autant plus embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre, qu'il ne vouloit ni offenser le Roi de France, son Beau-frere, en s'unissant avec ses ennemis, ni se brouiller avec le Duc de Bourbon son parent, ni mécontenter le Duc de Bourgogne, par égard pour les alliances qu'il y avoit entre les Maisons de Savoie & de Bourgogne.

La Duchesse Yolande, plus prompte à se décider, & ne croyant pas qu'il y eut seulement à délibérer entre le Roi Louis son frere & des Princes rebelles, sollicitoit vivement son époux à embrasser la cause du Roi de France, & son opinion étoit fortement appuyée par la plûpart des Seigneurs de Savoie, & par la partie la plus nombreuse du Conseil. Mais le peuple soutenoit hautement les Ducs de Bourbon & de Bourgogne, soit par le ressentiment qu'il conservoit des maux & des désordres que Louis XI, n'étant encore

(1) Ping. *Arb. Gent.* Bellarmin. Cardin. *In vita Amedei IX.*
(2) *Chroniq. Saband.* Ping. *Aug. Taur.*

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

que Dauphin, avoit causés à la Savoie, soit par la haine encore plus vive que lui inspiroit contre ce Monarque, la détention de Philippe de Savoie, Comte de Bresse, dans le Château de Loches (1). Cependant il fallut se décider, & le Comte Amé préférant les intérêts de son Beau-frere à toute autre considération, se déclara pour lui, & donna passage par ses états aux troupes que Galéas Sforce, Comte de Pavie, fils du Duc de Milan, conduisoit au Roi de France. Peu de tems après, il permit à plusieurs des principaux Seigneurs de sa Cour d'aller seconder les opérations de ce Monarque, occupé alors au Siege de Ville-franche en Beaujollois: ils se conduisirent avec tant de valeur pendant ce siege, que le Duc de Bourbon sentant la supériorité du Souverain qu'il avoit attaqué, demanda la paix & l'obtint, à des conditions beaucoup plus avantageuses qu'il n'eût osé l'espérer (2). La noblesse de Savoie continua de servir sous les drapeaux de Louis XI, & elle se signala avec tant d'éclat, dans la mémorable journée de Mont-chery contre Charles de Bourgogne, que Louis XI dit hautement que c'étoit à elle en partie, qu'il étoit redevable du gain de la bataille.

Amé se décide pour Louis XI.

Bataille de Mont chery.

Le Comte Galéas de Pavie étoit encore en France, lorsque François Sforce, le Duc de Milan son Pere mourut. A la premiere nouvelle que Galéas reçut de cet événement il partit, & résolut de traverser incognito les Etats de Savoie; mais, arrivé à Novalezze, au pied du Mont-Cénis, il fut arrêté par Augustin, Abbé de Cazeneuve, aidé d'Hugonin Aleman, Seigneur d'Arbert. Toutefois, quelques précautions qu'Hugonin & l'Abbé de Caseneuve eussent prises pour dérober la connoissance de leur attentat, Amé IX en fut instruit, & il se hâta de faire rendre la liberté à Galéas Sforce, dont il désavoua publiquement la capture. Un autre prisonnier fort illustre recouvroit sa liberté dans le même tems; & ce prisonnier étoit Philippe de Savoie, Comte de Bresse, auquel il fut permis de sortir du Château de Loches, après qu'il eut donné toutes les sûretés qu'on exigea de lui, & après qu'il eut solemnellement promis de demeurer fidele au Duc Amé son frere, qu'il avoit si vivement persécuté pendant les dernieres années du Duc Louis leur pere. Philippe se rendit à Aouste avec Janus son frere, parut très-disposé à remplir ses engagemens, & fit hommage au Duc de Savoie, qui lui donna la main-levée des terres de son apanage (3). Le nouveau Souverain se concilia l'affection des habitans de Turin, par l'empressement qu'il leur montra à confirmer tous les privileges qu'ils tenoient de ses prédécesseurs. Il n'avoit qu'un seul objet en vue, celui de rendre ses Sujets tout aussi heureux qu'ils pouvoient l'être; & comme il crut qu'une paix solide & durable étoit l'un des plus sûrs moyens d'opérer la félicité publique, il forma, ou renouvella des traités d'alliance & de confédération avec les Princes & les Souverains, qui par liaison d'affaires, par opposition d'intérêts, ou pour leur voisinage pouvoient avoir actuellement, ou pourroient avoir dans la suite quelques démêlés avec lui, ou avec ses successeurs. Dans cette vue, il fit un traité qui prévenoit tout sujet de contestation avec

Galéas Sforce, Duc de Milan fait prisonnier. 1466.

Soins d'Amé pour assurer la paix à ses Etats. 1467.

(1) Corio. Comines. Matthieu. *Hist. de Louis* XI. *L*. .
(2) Paradin. *Chroniq. de Sav.* Pontus Heuter.
(3) Franc. Zazzera. *Nobl. d'Ital.* Part. . Ping. *Aug. Taurin.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de*Piemont. 1391-1496.

Philippe, Duc de Bourgogne, & Charles, Comte de Charolois, fils de Philippe. Il se ligua aussi avec le Duc de Calabre, tandis qu'Yolande son épouse formoit un traité semblable avec Charles de France, Duc de Normandie son frere. Il conclut presque dans le même tems une Confédération avec François II, Duc de Bretagne, & quelques jours après avec Charles de France, Duc de Normandie. (1)

Guerre entre le Duc Amé IX, le Marquis de Montferrat & le Duc de Milan.

Cependant, quelques soins que prit Amé pour fixer la paix dans ses Etats, il fut contraint de prendre les armes & de déclarer la guerre à Guillaume, Marquis de Montferrat, qui, après la mort de Jean-Jacques son pere, refusa de se conformer aux traités faits entre les Maisons de Savoie & de Montferrat. Philippe de Savoie, à la tête de l'armée de son frere, se jetta sur le Montferrat, & y fit de rapides progrès. Trop foible pour lui résister, Guillaume demanda du secours à Galéas Sforce, Duc de Milan, qui sans songer aux alliances qui eussent du lui faire préférer les intérêts d'Amé IX. à ceux de Guillaume, embrassa vivement la cause de ce dernier, & pour le secourir, se mit en campagne à la tête d'une armée considérable. Louis XI, qui, quelqu'amitié qu'il eût pour le Duc de Savoie, estimoit beaucoup aussi Galéas Sforce, dont il avoit reçu des services importans, entreprit de pacifier cette quérelle ; mais la dispute étoit trop échauffée. Le Duc Amé IX, offensé de la démarche de Galéas, lui avoit demandé la restitution de Valence-sur le Pô, ainsi que plusieurs autres places que François Sforce avoit prises sur la Maison de Savoie; cette nouvelle demande n'avoit servi qu'à aigrir les esprits & rendre la contestation beaucoup plus épineuse. (2) D'ailleurs, Amé découvrit que quelques habitans de Montdevis, corrompus par Galéas Sforce, avoient formé le complot de livrer cette ville au Marquis de Montferrat. Philippe de Savoie se hâta d'envoyer dans cette place Claude de Seyssel, Maréchal de Savoie, qui se saisit des traîtres déguisés en Religieux, & cachés dans le Monastere des Freres Mineurs; mais il ne s'en saisit pas sans éprouver bien des difficultés; les parens de ces faux moines ayant excité une violente émeute, afin de leur procurer la liberté de se sauver à la faveur du tumulte; en effet, la sédition fut très-vive, le Maréchal de Savoie fut blessé par les mutins, & il eut beaucoup de peine à faire cesser le désordre: cependant les hostilités continuerent encore pendant quelques mois, & jusqu'à ce qu'enfin les Ducs de Savoie & de Milan, ainsi que le Marquis de Montferrat, amenés par des médiateurs habiles à des sentimens plus pacifiques, consentirent à un traité qui fut conclu à Agan, le 4 Novembre 1467 (3), par lequel il fut réglé qu'à l'égard des différens élevés entre le Duc de Savoie & le Marquis de Montferrat, les choses seroient remises au même état où elles étoient avant la guerre; que relativement au Duc de Milan, toutes les places qui avoient été prises de part & d'autre, seroient restituées, & que le traité de paix fait en 1454, entre le Duc Louis & François Sforce, seroit exactement observé, de maniere que

Trahison de quelques habitans de Montdevis.

Traité de paix.

(1) Agrip. *Orat. funeb. Margar. Austriæ. Ducissæ Sabaud.* Chieza. Matthieu. Palmerius. Corio.

(2) Pig. *Hist. Est.* L. 7. *Chroniq. Sabaud.*

(3) Benev. San-Geor. Matth. Palmerius.

le commerce seroit rétabli entre la Savoie & le Milanois, sous peine de cent mille ducats d'or contre celui des deux Souverains qui contreviendroit à cette convention. (1)

Ligue des trois freres d'Amé avec le Duc de Bourgogne, contre Louis XI. 1468.

Quelque sincere & soutenu que fut l'attachement d'Amé IX. pour Louis XI, il s'en falloit bien que ses freres fussent aussi favorablement disposés pour ce Monarque; ils le haissoient au contraire; sur-tout Philippe, Comte de Bresse, qui ne pouvoit oublier, ni sa prison, ni la ruse qu'on avoit employée pour l'attirer en France. Il anima contre ce Souverain le Comte de Romont & Jean-Louis Evêque de Genève ses freres, qui se jetterent, comme lui, dans le parti du Duc de Bourgogne, Amé IX. fort éloigné d'applaudir à leur démarche, & craignant qu'on ne le soupçonnât d'y avoir consenti, passa en France, uniquement dans la vue de témoigner à Louis XI. le zele le plus vif pour ses intérêts, & le mécontentement qu'il avoit de la conduite de ses freres.

Louis étoit sans doute le Prince le moins crédule, ou pour parler avec plus de justesse, le Souverain le plus défiant de son siecle; & comme il n'étoit rien moins qu'exact à observer les engagemens qu'il avoit contractés, il ne supposoit pas dans les autres plus de bonne foi qu'il n'en avoit lui-même. (2) Cependant il ne put refuser sa confiance entiere à la candeur du Duc de Savoie & ne doutant point de la vérité de ses protestations, il l'accueillit avec la plus haute distinction, & lui fit rendre par ses Sujets les mêmes honneurs qu'ils rendoient à lui-même. (3)

Traité entre la République de Venise & Amé dont les forces s'affoiblissent entierement.

Cependant Augustin, Abbé de la Seneve, Jean du Saïx, Seigneur de la Bastie, & Antoine Lambert, Ambassadeur de Savoie à Venise concluoient une ligue de dix années entre le Duc & la République; & par le traité qu'ils signerent, il fut convenu que le Duc de Savoie & les Vénitiens entretiendroient en tems de paix, dans chacun des deux Etats, & pour leur sûreté, quatre mille hommes de cavalerie & quinze cens d'infanterie, sous peine de cent mille ducats contre celui des deux Confédérés qui manqueroit à cet engagement. (4)

Amé IX. de retour en Savoie, eut le malheur de tomber dans l'impossibilité totale de veiller aux affaires du Gouvernement, & de remplir les fonctions les plus indispensables de la Souveraineté. Doué des plus respectables vertus, il avoit reçu de la nature un corps foible, un tempéramment sans vigueur; à force de modération & de sobriété sa santé s'étoit soutenue; mais il fut assailli tout-à-coup, d'une foule d'infirmités, qui tantôt se succédant, tantôt l'accablant à la fois, le jetterent dans la plus déplorable & la plus douloureuse situation. La nature & la continuité de ces maladies l'ayant rendu irrévocablement inhabile aux soins de l'administration, les Etats assemblés déférerent la régence à la Duchesse Yolande, Princesse, qui, par ses vertus, ses lumieres & son activité, justifioit le choix de la Nation. D'ailleurs, Yolande étoit la sœur de l'un des plus puissants & des plus habiles Monarques de l'Europe, de Louis XI, qui lui promit de l'assister & de la secourir en-

Yolande est nommée Régente. 1469.

(1) *Chroniq. Sabaud.* Chieza.
(2) Commines. Matthieu. *Hist. de Louis XI.*
(3) Parad. *Hist. de Sav.* L. 3. ch. 61. Monstrelet.
(4) Justiniani. *Hist. Venet.* L. 8.

vers & contre tous, par Lettres-Patentes données à Ambrun, le 11 Mars 1469, qu'il lui envoya en Savoie, & qu'elle eut soin de faire publier.

Les trois freres d'Amé veulent s'emparer du Gouvernement. 1470.

Les Comtes de Romont, de Genève & de Bresse, freres d'Amé n'avoient pas vu sans jalousie la régence, à laquelle ils croyoient avoir les plus grands droits, déférée à la Duchesse; mais ils s'étoient contenus, dans l'espérance que du moins Yolande satisfaite du titre & des honneurs de cette dignité, leur laisseroit l'entiere administration des affaires publiques. Ils furent encore trompés dans cette attente; Yolande connoissoit trop leur ambition; & d'ailleurs, elle avoit trop de confiance aux lumieres & en l'habileté d'Anteline, Seigneur de Miolans, de Louis de Bonnivard, seigneur de Greilly, & d'Antoine d'Orly, Gentils-hommes de Savoie, dont l'expérience & la fidélité lui étoient connues, pour ne point leur donner la principale part au commandement & à la direction des affaires. Cette préférence méritée & justifiée par mille services importans, ulcera profondément les trois freres d'Amé; ils se lierent secrétement, résolurent de s'emparer du gouvernement de l'Etat, & firent, pour l'exécution de leur projet, des levées de troupes, dans les terres de leur apanage. (1) Toutefois quelques précautions qu'ils eussent prises, leur secret transpira: Yolande informée de leurs desseins, & craignant avec raison, qu'ils ne commençassent par s'assurer de la personne d'Amé IX, conduisit ce Prince au Château de Montmeillan, qu'elle mit à l'abri de toute attaque: ensuite, elle s'assura de l'amitié du Duc de Bourgogne, qui, à l'exemple du Roi de France, par Patentes données à Utrecht, promit de sécourir la Duchesse Régente envers & contre tous, à l'exception de Ferdinand, Roi de Naples, des Ducs de Guyenne & de Bretagne & des Vénitiens. Yolande s'assura aussi de l'appui du Duc de Milan son Beau-frere, qui promit de lui fournir, dans le cas où elle en auroit besoin, deux mille chevaux & quatre mille hommes d'infanterie.

Les Princes assiegent la Regente dans Montmeillan. 1471.

Ces diverses alliances n'intimiderent point le Comte de Bresse, qui persistant toujours dans son projet, entra en Savoie à la tête d'une armée nombreuse, & qui, accompagné du Comte de Romont, pénétra, sans trouver de résistance, jusqu'à Chambéri, d'où il alla former le siege de Montmeillan, où étoient le Duc & Yolande son épouse. Les Princes assiégeans, avant de commencer les premieres attaques de la place, publierent, suivant l'usage constamment observé par les grands factieux, que ce n'étoit, ni au Souverain leur frere, ni à la Duchesse Régente qu'ils en vouloient, mais seulement aux favoris de la derniere; qu'eux seuls les avoient obligés de prendre les armes, & qu'ils n'avoient d'autre intention que de les chasser de la Cour. Cette déclaration n'en imposa à personne, & l'on ne doutoit point que leur dessein unique ne fut de se rendre les maîtres du Duc & de la Duchesse, afin de gouverner ensuite l'état comme ils voudroient, & remplir la Cour & le Conseil de leurs créatures. (2) Ils réussirent en partie dans leurs vues; Montmeillan se défendit mal; la place fut prise & pillée: ensuite les deux Comtes assiégerent le Château, qui étoit à la veille de tomber en leur pouvoir, lorsque le Comte de Genève arrivant, détermina la Duchesse Yo-

Montmeillan pris & pillé.

(1) Vanderb. Parad. *Chroniq. Sabaud.* Guichenon.

(2) *Chroniq. Sabaud.* Guill. Parad. *Hist. de Sav.*

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Yolande à accepter des conditions, à la vérité fort désavantageuses, mais qui eussent pu l'être encore davantage, si elle se fut refusée à un arrangement: ensorte que par le traité auquel les circonstances l'obligerent de consentir, il fut convenu que les apanages des Princes leur resteroient dans toute leur étendue; que le Duc éloigneroit de son service & de la Cour, Miolans, le Bâtard d'Aix, A. d'Orly, Riverol & Montfert, principaux membres du Conseil, lesquels seroient tenus de se représenter devant les Etats assemblés, pour y rendre compte de leur conduite, & répondre des abus & des vices de leur gestion. (1)

Quelqu'humiliant que fût ce traité pour la Régente, & pour l'autorité du Souverain, il ne satisfit point la haine des Princes, qui, au mépris de leurs sermens, surprirent le Château de Montmeillan, où ils mirent un Gouverneur: & se saisirent de la personne du Duc, qu'ils conduisirent à Chambéri, où ne lui laissant aucun de ses anciens domestiques, ils lui en substituerent d'autres, de l'attachement desquels ils s'étoient assûrés.

La Régente assez heureuse pour tromper la vigilance de ses ennemis, leur échappa, & alla s'enfermer au Château d'Apremont, d'où elle envoya en diligence le Seigneur de Flaxieu en France, pour demander à Louis XI. le secours le plus prompt. L'entreprise des Comtes de Bresse & de Romont avoit été exécutée avec tant de célérité, que Louis en reçut la premiere nouvelle par l'Envoyé de la Régente. Indigné de l'audace des deux Princes, autant qu'il étoit touché de la situation d'Yolande, il envoya ordre au Comte de Comminges, Gouverneur du Dauphiné, de rassembler le plus de troupes qu'il lui seroit possible, de se mettre à leur tête, & d'aller en Savoie, venger avec la plus grande rigueur l'injure faite au Duc & à la Régente Yolande. Louis fit en même-tems partir le Prince Charles de Piemont qui étoit à sa Cour, afin d'aller se mettre, avec le Comte de Comminges, à la tête de l'armée; mais ce jeune Prince, auquel on avoit donné ponr Conducteur Antoine de Levis, Comte de Villars, mourut en chemin. (2) Jean, Bâtard d'Armagnac, aussi prompt à exécuter les ordres de son maître, que celui-ci l'avoit été à les donner, rassembla une nombreuse armée, qui, réunie aux troupes de l'Evêque de Genève, alla former le siege d'Apremont, où les partisans des Princes tenoient en quelque sorte la Régente prisonniere, & la mettoient dans le plus grand danger. L'attaque fut si vive, que dès le même jour, vers minuit, la place fut prise; & Yolande délivrée, fut conduite en toute sûreté à Grenoble, par l'Evêque de Genève, le Bâtard d'Armagnac & le Maréchal de Dauphiné.

Le Gouverneur du Dauphiné mene, par ordre de Louis XI, des secours à la Régente.

Afin de soutenir ces premiers succès, Louis XI. envoya de nouvelles troupes en Savoie, sous la conduite de Crussol; le Duc de Guienne y en envoya aussi, sous le commandement des Sénéchaux d'Armagnac & d'Agenois. Ces différens Chefs réunis au Comte de Comminges, à l'Evêque de Genève & au Maréchal de Dauphiné, ramenerent Yolande & ses enfans à Apremont. (3) Les Comtes de Romont & de Bresse, peu allarmés de ces

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.
(2) Chieza. Parad. Guichenon.
(3) Parad. *Hist. de Sav.* L. 8. Matthieu, *Hist. de Louis XI.* Commines.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391 1496

grands préparatifs, régloient l'Etat, ou plutôt lui préparoient de nouveaux troubles à Chambéri, où ils concertoient le plan de leurs opérations, avec du Lau, Chef des troupes Allemandes, tandis que le malheureux Amé IX restoit toujours captif, languissant & malade au château de Montmeillan.

Les Ambassadeurs de Berne & de Fribourg proposent un accommodement.

Les Cantons de Berne & de Fribourg auxquels la Duchesse avoit aussi demandé du secours, envoyerent des ambassadeurs, qui crurent devoir avant tout, tenter de concilier les intérêts opposés des Princes & de la Régente, & qui firent, dans cette vue, quelques propositions d'accommodement. Louis XI, les premiers transports de son indignation exhalés, avoit pensé comme ces deux Cantons, & il avoit même ordonné à Taneguy du Châtel, Gouverneur de Roussillon, d'aller en Savoie, & de tâcher d'y ramener la paix. (1) Les circonstances favorisoient beaucoup les négociations: l'armée des Princes & les troupes de la Régente, étoient campées à peu de distance l'une de l'autre, & cette proximité secondant le zele des médiateurs, il y eut une conférence entre les députés des deux partis, en présence des ambassadeurs de Berne & de Fribourg, au château de la Pérouse, près de Montmeillan; & dans cette conférence il fut convenu, qu'en attendant l'arrivée de Taneguy du Châtel, la Ville & le Château de Chambéri seroient remis entre les mains des ambassadeurs des deux Cantons, qui les tiendroient au nom du Duc & de la Duchesse de Savoie; que les terres & possessions situées dans le pays de Vaud, & sur lesquelles le Comte de Romont vouloit faire valoir ses prétentions, seroient remises aux officiers que le Duc y établiroit, jusqu'à ce qu'il eût prononcé sur les droits du Comte de Romont; que le château de Montmeillan seroit confié au Maréchal de Savoie & à l'ambassadeur de Berne, avec toute liberté à la Régente d'aller dans cette place, ainsi qu'à Chambéri, en sortir, & y séjourner, comme elle le jugeroit à propos: qu'enfin, dès le lendemain de l'exécution de ces conditions, les Princes licentieroient leurs troupes, & la Duchesse les siennes un jour après. Il fut convenu aussi que ces préliminaires remplis, les ambassadeurs des deux Cantons ameneroient Amé IX. à Chambéri où la Duchesse son épouse seroit libre d'aller & de rester. (2)

Conventions préliminaires.

Traité de Paix entre les Princes, le Duc & la Duchesse de Savoie. 1471.

Ces conventions furent exécutées de bonne foi de part & d'autre; & environ un mois après, le 5 Septembre 1471: par le traité de paix qui fut conclu, les troubles cesserent entierement; & il fut statué, que les troupes seroient licentiées, l'amitié fraternelle & la concorde rétablies dans la maison de Savoie; le Duc & la Duchesse réunis dans leurs palais; que les villes & châteaux de Chambéri & Montmeillan seroient incessamment remis au Duc, dont le Conseil seroit désormais composé de huit personnes, & dans lequel les Princes seroient libres d'entrer; que l'administration des finances seroit confiée à des personnes d'une intégrité reconnue; que quand à la Lieutenance-Générale de l'Etat, ou s'en rapporteroit à la décision du Roi de France & des ambassadeurs des deux Cantons;

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I. p. 554.
(2) *Idem.*

mais que jusqu'à cette décision, la Duchesse conserveroit exclusivement toute l'autorité. (1)

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Ce traité dont les conditions furent exactement remplies, rendit enfin le calme à la Savoie; mais il ne rendit point le repos au Duc Amé, qui souffroit & s'affoiblissoit davantage de jour en jour: il crut que le changement d'air pourroit lui procurer quelque soulagement; & dans cette espérance, il se fit transporter au-de-là des Monts; mais le changement ne fit qu'accroître la violence de la maladie, qui empira au point, qu'arrivé à Vercel, il y mourut la veille de Pâques de l'an 1472, âgé de 37 ans, & dans la septieme de son regne, plus orageux encore qu'il n'avoit été court.

Affoiblissement d'Amé IX.

Sa Mort. 1472.

Une foule d'auteurs, & de moines sur-tout, ont publié des panégyriques de ce Prince; dont les vertus méritoient à la vérité les plus grands éloges, & même de meilleurs panégyristes. (2) S'il avoit reçu de la nature un corps foible & la plus débile santé, il en avoit reçu aussi la plus heureuse & la plus agréable figure; il étoit de la plus rare douceur; ami de la justice, mais trop bon, pour qu'il fut en lui de prononcer un jugement sévere. Sa générosité le fit aimer, même de ceux qui avoient été ses plus violens ennemis; parce qu'on le trouvoit toujours plus prompt à pardonner & à oublier les offenses, qu'on ne l'avoit été à l'offenser. Philippe de Savoie, Comte de Bresse son frere, avoit été son persécuteur le plus envenimé, à peine Amé fut sur le trône, qu'il ne vit en Philippe qu'un frere qu'il aimoit: & ce fut à la vivacité de ses sollicitations auprès du Roi de France, que Philippe de Savoie fut redevable de la liberté. Il se conduisit tout aussi généreusement avec Galéas Sforce, qui avoit été son ennemi déclaré. Mais quelle que fut sa bonté, son zele pour la réligion lui inspiroit, lorsque les circonstances l'exigeoient, la plus inébranlable fermeté; il ne voulut jamais retracter les ordres qu'il avoit donnés pour chasser de sa cour les bouffons & les batteleurs; il fut inflexible aussi contre les blasphémateurs. Il fit sur-tout admirer sa constance au milieu des tourmens que lui causoient des maladies aiguës, jointes à ses infirmités habituelles. Il dota plusieurs hôpitaux, & il mérite d'en être loué; il fonda les Cordeliers d'Aouste, & il eût pu mieux faire: il fit bâtir des chapelles, & il rendit service à plusieurs habitans, auparavant trop éloignés des églises. Il fit bâtir le cloître de S. Dominique de Chambéri, mais les moines étant assez riches pour se faire construire un cloître, il eût pu employer à de plus utiles usages cette dépense. Il fit bâtir les couvens des Augustins & des Carmes de Vercel, où le Curé & les Vicaires suffisant aux Vercellois, il n'étoit nullement nécessaire qu'il y eut des Carmes & des Augustins. Dans le voyage qu'il fit en France, en 1468, il donna à la cour de Louis XI, qui en avoit besoin, l'exemple de la plus édifiante piété. Mais il alla à Rome incognito, à pied, & en habit de pélerin; il valoit beaucoup mieux qu'il restât en Savoie, où sa présence étoit beaucoup plus nécessaire que cet inutile voyage & ce travestissement, plus

Son caractere.

Ses libéralités souvent utiles, quelquefois malentendues.

Sa Charité.

(1) Simler. *de Reb. Helveticis.* *Extrait Chron.* de Guill. Parad.

(2) Ces éloquens Panégyristes sont cependant Ranzo, Malet, Binet, Camille, Ballioni Codretto, & une foule d'autres Moines de cette célébrité. Il ne faut pourtant point confondre avec ces Grands-hommes ignorés & fort ignorans le Cardinal Bellarmin & S. François de Sales, qui ont aussi écrit l'éloge d'Amé IX.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

inutile encore. Amé IX aimoit les pauvres, les soulageoit, les assistoit, les recueilloit dans son palais, & avoit d'eux les plus grands soins; les éloges que les ames sensibles doivent à l'exercice de cette vertu, sont au dessus de toute expression. Il les servoit lui-même à table; mais il eût valu tout autant qu'il les eût fait servir. Il les exhortoit à la patience, & l'exemple journalier qu'il leur donnoit à cet égard, étoit plus encourageant encore que ses discours. Un jour Galéas Sforce lui demandoit où étoit sa meute: *je vais vous la montrer*, répondit le bon Amé IX, & il le conduisit dans un appartement où étoit une troupe de pauvres qu'il nourrissoit. A Vercel, dans un tems de calamité, il donna à vendre son collier de l'ordre, & en fit distribuer le produit aux pauvres. Il envoya des secours aux Chrétiens de Constantinople contre les Turcs. (1). On à généralement regardé le Duc Amé IX. comme un modele de patience, de piété & de modération; & c'est à ces égards qu'il mérita la vénération que l'Italie entiere a, de nos jours encore, pour sa mémoire. Le Duc Louis son pere, fut vivement tourmenté de la goutte, & il ne transmit point cette maladie à son fils, qui, vraisemblablement eut préféré la goutte à l'épilepsie, dont il fut si vivement attaqué, & dont les accès devinrent presque journaliers sur la fin de sa vie. (2) Il étoit encore au berceau quand la Princesse Yolande de France lui fut promise en mariage, & elle n'avoit alors que trois ans elle-même; elle lui apporta en dot cent mille écus d'or, & le Duc lui assura un douaire de dix-mille écus de rente. Les historiens contemporains ont unanimément parlé d'Yolande comme de la Princesse la plus illustre & la plus vertueuse de son siecle (3); elle donna plusieurs enfans à son époux, savoir, I. Charles de Savoie, Prince de Piemont, né à Ganat en Bourbonnois, en 1456, & qui, envoyé par Louis XI, à la cour duquel il étoit, à la tête des troupes destinées à défendre la Régente Yolande sa mere, comme on l'a dit, mourut de dissenterie en route à Orléans. (4) II. Philibert I, qui succéda à la Couronne de Savoie. III. Charles II, qui fut aussi Duc de Savoie à son tour. IV. Jacques Louis, Comte de Genève. V. Bernard. VI. Claude Galéas, mort au berceau. VII. Anne de Savoie, qui fut mariée à Fréderic d'Arragon, Prince de Tarente, qui devint Roi de Naples, de Sicile & de Jérusalem, quoique dans la vérité, Jérusalem ne soit pas un Royaume. VIII. Marie de Savoie, qui, en 1480, épousa Philippe, Marquis de Hochberg, de la maison de Bade, & Comte souverain de Neufchatel. IX. Louise, qui épousa Hugues de Châlons fils de Louis de Châlons Prince d'Orange.

Son mariage.

Enfans d'Amé IX.

Philibert, surnommé le Chasseur, succede à Amé IX.

Le regne d'Amé IX avoit été fort orageux, mais beaucoup moins que ne le fut celui de Philibert, surnommé *le Chasseur*, son fils & son successeur. La Savoie fut alors agitée par les plus violentes secousses, exposée aux incursions des Princes voisins, & plus cruellement dévastée par ceux qui devoient

(1) *Martyr. de S. Dominique de Chambéri.* Balæus. *In Vita Felicis V.* ch. Mart. Corio.

(2) *Hist. Del mondo.* Geor. Fab. Or. Saxon. Th. Cosm. *Bell. Hist. Univers.* Henninges.

(3) Ping. *Orb. Gent.* Fodero. *Saxon. Illustr. Bibl. Hist.*

(4) *Chron. Sabaud.* Matth. *Hist. de Louis XI.* L. 4.

être les plus fermes appuis de l'Etat. Philibert ne règna que dix ans, mais ces dix années furent une suite non interrompue de tempêtes & de calamités, plus accablantes les unes que les autres. Ce Prince, né au Château de Chambéri, le 7 Août 1465, n'avoit pas sept ans, quand la mort lui enlevant Amé son Pere, il reçut la Couronne Ducale de Savoie. Yolande sa mere se déclara sa tutrice & Régente de l'Etat, conformément aux dernieres dispositions du Duc Amé IX; mais la régence lui fut disputée par plusieurs prétendans également ambitieux (1). Le plus puissant d'entr'eux étoit Louis XI, qui eût pu se dispenser de vouloir gouverner la Savoie, ayant lui-même un grand Royaume à gouverner. Le Duc de Bourgogne aspiroit au même poste, & il fondoit ses espérances sur l'alliance secrette qu'il y avoit entre lui & la Duchesse Yolande. Les circonstances reveillerent les desirs mal éteints des Comtes de Bresse & de Romont, qui prétendirent que c'étoit à eux seuls qu'appartenoit le droit de tenir les rênes du Gouvernement. Yolande n'avoit pour elle que les Piémontois: le reste des sujets étoit partagé entre les quatre prétendans à la régence.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont, 1391-1496.

Prétendans à la Régence.

Le Roi Louis XI, irréconciliable ennemi du Duc de Bourgogne, dont il connoissoit le caractere entreprenant, craignoit que si jamais il gouvernoit la Savoie, il ne se servit de son autorité contre les intérêts de la France: les mêmes motifs agissoient sur le Duc de Bourgogne, qui ne craignoit rien tant que de voir le Roi de France Régent & maître de la Savoie (2). Les Comtes de Bresse, de Romont & l'Evêque de Genève cachant sous les dehors du zele & du patriotisme leurs vues d'ambition, disoient hautement qu'on les trouveroit toujours prêts à empêcher que la régence ne tombât au pouvoir d'aucun Prince étranger; ils ne dissimuloient pas même, qu'oncles du jeune Souverain, c'étoit à eux exclusivement qu'appartenoient la tutelle & la régence, plutôt qu'à la Duchesse Yolande, qui ne vouloit garder la suprême autorité que pour la déposer entre les mains de Louis XI son frere.

En butte à tous ces aspirans Yolande étoit très embarrassée sur les moyens de conserver son rang. Elle avoit sans doute le plus sincere attachement pour Louis XI; mais elle étoit encore plus attachée à ses enfans, auxquels les prétentions du Roi de France nuiroient inévitablement, s'il réussissoit dans ses vues. Elle craignoit aussi de mécontenter le Duc de Bourgogne, avec qui elle entretenoit une correspondance exacte & secrette, par l'intérêt qu'elle avoit de se ménager son appui (3). Philippe de Savoie, Comte de Bresse, le plus entreprennant & le plus ambitieux des quatre prétendans, fut le premier à se déclarer; il passa en Piemont, dans l'espoir de disposer les habitans à soutenir sa cause: il ne réussit point; les Piémontois refuserent de seconder ses vues. Irrité de l'inutilité de cette démarche, il revint en Savoie, &, de concert avec le Comte de Romont son frere, il forma le projet d'enlever le jeune Duc à sa mere, assuré qu'alors on n'ôseroit lui refuser le gouvernement de l'Etat.

Intrigues du Comte de Bresse. Il se déclare.

Philibert & Yolande étoient à Chambéri: les deux Comtes s'y ménage-

(1) *Chroniq. de Sav.* Chieza. Paradin.
(2) Matth. *Hist. de Louis XI.* Commines.
(3) *Chroniq. Sabaud. Hist. de Sav.*

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

rent des intelligences secrettes; firent entrer dans leur entreprise Chandée & Rétontour, de la Maison de Châlons, prirent toutes les mesures pour s'assurer du succès de cet enlèvement, & se mirent en chemin pour exécuter leur projet. Mais, contre leur attente, Yolande fut avertie de leur dessein; elle s'enfuit de Chambéri, & conduisit précipitamment son fils au château de Montmeillan, où elle s'enferma (1). Les Princes plus irrités que mortifiés de cet événement, leverent honteusement le masque, rassemblerent des troupes, appellerent à leur secours le Comte de Genève leur frere, & allerent assiéger Montmeillan. Yolande d'autant plus effrayée, qu'elle se défioit de la fidélité des habitans de Montmeillan, aima mieux tenter la voie d'un accommodement, avec ses Beaux-freres, que de rester exposée aux dangers d'une trahison de la part de ses sujets. Elle capitula avec les deux Comtes, consentit à laisser les Etats-Généraux arbitres de la contestation qui s'étoit élevée au sujet de la régence, à condition, qu'en attendant ce jugement, le Comte d'Entremonts, en qui elle avoit la plus entiere confiance, resteroit Gouverneur de Montmeillan. Les deux oncles de Philibert accepterent ces propositions, & jurerent de s'y conformer. On souscrit volontiers à tout, quand on est fermement résolu de ne rien respecter: aussi la Duchesse n'eut pas plutôt fait ouvrir les portes de cette place, que les Princes s'y jetterent & se saisirent de la personne du jeune Duc, qu'ils conduisirent à Chambéri.

Hostilités des Comtes de Bresse, de Romont & de Genève.

Perfidie des deux Comtes qui enleverent le Duc Philibert.

Plus étonnée qu'elle n'eût du l'être de cette perfidie, Yolande, assez heureuse pour échapper à la poursuite de ses persécuteurs, s'enfuit en Dauphiné, d'où elle envoya porter ses plaintes & demander du secours à Louis XI, aux Ducs de Bourgogne, de Milan & au Marquis de Montferrat. Ils ne manquerent pas de lui marquer l'intérêt le plus vif, de lui promettre des secours, & sur-tout de paroître infiniment touchés de sa situation, quoiqu'au fond, il n'y en eût aucun d'eux qui ne desirât encore plus sincerement de voir le désordre s'accroître; les uns dans la vue de s'emparer eux-mêmes de la régence, quand les deux partis se seroient mutuellement affoiblis, les autres dans l'espérance d'aggrandir leurs Etats aux dépens de la Savoie, à la faveur des troubles qui leur sembloient si propres à seconder leurs projets d'invasion (2). Ils se tromperent tous, du moins pour cette fois. Les deux Comtes instruits des secours promis à la Duchesse, & ne se croyant point en état de résister à ces puissances étrangeres, qu'ils croyoient déterminées à se réunir contr'eux, parurent se sacrifier à l'intérêt de la patrie, qu'ils ne cherchoient, dirent-ils, qu'à mettre à l'abri des horreurs de la guerre civile; & renonçant, forcément généreux, à leurs prétentions, ils consentirent que la Duchesse Yolande restât seule chargée de la régence & de la tutelle de Philibert, à condition toutefois, que dans les plus importantes affaires, elle consulteroit Jean-Louis de Savoie, Evêque de Genève.

Allarmes des deux Comtes qui souscrivent à un accommodement. 1472.

Cet arrangement fait, & l'observation des conditions jurée de part & d'autre, fermens qui n'étoient plus qu'une vaine cérémonie, le Comte de Genève alla se renfermer à Annecy, le Comte de Romont se retira auprès du Duc

(1) Paradin. Commines. Ping. *Aug. Taur.*
(2) *Chroniq. Sabaud.* Chieza. Paradin. *Hist. de Sav.*

de Bourgogne, pour le malheur de celui-ci, & le Comte de Breſſe paſſa en France, à la Cour de Louis XI; enſorte qu'Yolande reſta paiſiblement tutrice du Duc Philibert, & Régente des Etats de ce Prince (1).

Sect. III. *Hiſtoire de* Savoie & de Piemont. 1391 1496.

Intrigues des deux favoris de l'Evêque de Genève. 1473.

Suivant les conditions du dernier accommodement, l'Evêque de Genève étoit, dans les grandes affaires d'Etat, Chef du Conſeil de la Ducheſſe Yolande. L'Evêque étoit par lui-même fort attaché aux intérêts de ſa Belle-ſœur; mais il étoit auſſi d'un caractere foible, & gouverné par le conſeil de deux perſonnes vouées à la volonté, ou peut-être à l'argent de deux Princes puiſſans. Ces deux perſonnes étoient, Jean de Mont-chenu, Commandant de S. Antoine de Ranvers; & Chiſſey, homme adroit, intrigant & avare. Mont-chenu, créature de Louis XI, ne s'étoit attaché à l'Evêque de Genève, que pour l'attirer dans le parti du Roi de France; & Chiſſey, Penſionnaire du Duc de Bourgogne, étoit payé par ce dernier pour lui gagner le Prélat (2).

Les Comtes de Romont & de Breſſe, qui ne ſouffroient qu'avec impatience de s'être en quelque ſorte exclus eux-mêmes du gouvernement de Savoie, par l'accommodement auquel ils avoient conſenti, ſe firent part l'un à l'autre de leurs regrets, chercherent les moyens de ravoir ce qu'ils avoient cédé, & conclurent que la voie la plus ſûre étoit de mettre l'Evêque de Genève dans leurs intérêts; ce qu'ils ne pourroient faire, qu'en éloignant de lui Chiſſey & Mont-chenu, qui l'obſédoient ſans ceſſe par leurs conſeils & leurs intrigues. Ils réſolurent de ſe ſaiſir de ces deux dangereux Conſeillers, & dans cette vue, ils allerent à Annecy, raſſemblerent quelques gentils-hommes de leurs amis, auxquels devoient ſe joindre des troupes tirées de France & du pays de Vaud. Yolande fut informée à Turin de ces mouvemens, & elle ſe hâta de faire avertir l'Evêque de Genève, & de le faire conſulter ſur les moyens qu'il y avoit à prendre, pour arrêter la turbulence des deux Comtes. L'Evêque, moins allarmé que la Ducheſſe, & qui ignoroit profondément que ce fut contre ſes deux favoris que cet orage étoit préparé, répondit qu'il mettroit ordre à tout, qu'il reſteroit inébranlablement attaché à ſa Belle-ſœur; qu'il avoit envoyé des munitions à Tonon & au Fort de la Cluſe; qu'il étoit important d'obſerver la conduite des deux Comtes, & de ſe précautionner contre les ſiniſtres projets qu'ils pouvoient avoir formés (3).

Les deux favoris de l'Evêque de Genève ſe ruinent l'un l'autre 1474.

Cette intrigue n'eut pas des ſuites auſſi fâcheuſes qu'on l'avoit craint, graces aux deux favoris de l'Evêque de Genève, qui ſe ruinerent l'un l'autre, ſans qu'il fut néceſſaire aux Comtes d'employer la violence pour les écarter. Chiſſey, à force de baſſeſſes, devint le plus puiſſant auprès de l'Evêque, & il ſe ſervit de ſon autorité pour débuſquer ſon rival, qui eut ordre de ſortir du palais du Prélat. Mont-chenu ſe plaignit à Louis XI de la malheureuſe aventure qui venoit de lui arriver, & Louis, qui avoit le plus grand intérêt à ne pas laiſſer l'Evêque de Genève livré aux conſeils d'une créature du Duc de Bourgogne, ordonna à Mont-chenu de prendre Chiſſey & de le lui amener. Cette commiſſion épineuſe fut remplie avec ſuccès: Mont-chenu ſurprit ſon

(1) Commines. *Extrait. Chron. de Sav.* de Gaill. Paradin.
(2) Guichenon *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 565.
(3) *Chron. Subaud.* Chieza. Bottero. Machanée.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

ennemi Chiffey à Genève pendant la nuit; il le conduisit en France avec autant de diligence que de secret. Vivement ulcéré de l'injure qu'il recevoit en la personne de son Pensionnaire, le Duc de Bourgogne fit arrêter Pontevere, frere de Mont-chenu, & le retint prisonnier, afin qu'il servit, comme ôtage, à la délivrance de Chiffey (1).

Situation critique de la Duchesse Yolande & de Philibert.

On sent combien étoit génée au milieu de ces intrigues, de ces conseils & de ces attentats la situation d'Yolande & celle du jeune Souverain son fils. Exposé aux entreprises des factions dans ses Etats, & menacé au dehors par autant d'ennemis qu'il y avoit des Princes voisins, il s'en falloit de beaucoup que ce jeune Prince fut lui-même l'un des Souverains les plus puissans & les plus heureux de l'Europe. Il fut cependant regardé comme tel par le Pape Sixte IV, qui lui envoya le magnifique & inappréciable présent d'une épée assez commune, & d'un chapeau ordinaire, mais solemnellement bénis par Sixte, don précieux & sublime, que les Souverains-Pontifes étoient dans l'usage d'envoyer à l'un des principaux Souverains de la Chrétienté, pour engager les autres, par l'émulation que ne pouvoit manquer d'exciter un présent de cette magnificence, à protéger l'Eglise. Yolande & le Duc environnés de troubles, ne pouvoient gueres suffire à se protéger eux-mêmes. Philibert reçut l'épée & le chapeau, & Yolande, quelque confiance qu'elle eut en la vertu des dons du Pape, chercha de tous côtés des appuis à son autorité, contre les Comtes ses Beaux-freres, & beaucoup plus encore contre l'ambition de Louis XI son frere, dont elle se défioit encor plus que des deux Comtes (2). Afin de se précautionner autant qu'il lui seroit possible contre les événemens, elle fit conclure une ligue entre Charles, Duc de Bourgogne, & Galéas, Duc de Milan, dans laquelle le jeune Philibert fut compris.

Présent de Sixte IV. au Duc Philibert. 1475.

Ce fut à-peu-près dans ce tems, que Fréderic d'Arragon, Prince de Tarente, & fils ainé d'Alphonse, Roi d'Arragon & de Naples, conduisant des troupes au Duc de Bourgogne, & passant par Turin, fut reçu avec magnificence dans cette Ville par la Duchesse Yolande, qui répondit favorablement aux premieres ouvertures qui lui furent faites en cette occasion, du mariage de ce Prince avec Marie de Savoie, fille ainée d'Amé IX. (3).

Depuis quelques tems la Savoie jouissoit, ainsi que la France, d'une apparence de calme; calme perfide, & semblable à celui de la mer, quelques momens avant la tempête. Ce n'étoient ni la concorde, ni la bonne intelligence, qui conservoient la paix entre les Princes; ils se détestoient tous les uns les autres, se connoissoient, se craignoient & s'observoient. La treve suspendoit les hostilités entre Louis & le Duc de Bourgogne, que leur défiance mutuelle & très-fondée, empêchoit de se rapprocher. La Régente se défioit encore plus de ses Beaux-freres, qui n'attendoient que l'occasion de tout bouleverser, & qui n'ôsoient rien entreprendre, l'un par la crainte des armes de Louis XI, & l'autre par celle de s'attirer l'inimitié du Duc de Bourgogne, aussi lié avec le Comte de Romont, que le Comte de Bresse l'étoit avec le Roi de France. Mais le Comte de Romont, trop bouillant & trop im-

Occupations du Comte de Romont dans le Pays de Vaud.

(1) Guichenon. Paradin. Chieza. *Chroniq. Sabaud.*
(2) Monstrelet. Matth. *Hist. de Louis XI.* Commines.
(3) Paradin. *Hist. di Piem. Juven. de Aquino.*

impétueux pour rester long-tems paisible, essayoit, en attendant des occpations plus importantes, ses forces dans le pays de Vaud; & pour ne point donner des noms honnêtes à des faits peu honorables, & à des actions vicieuses, il faisoit sur ces terres le métier de Brigand, la treve ne lui permettant point encore d'exercer les fonctions de Général, qui sont du moins un brigandage légitime. Dans l'une de ses courses il rencontra un Suisse, qui menoit à la foire de Genève un charriot chargé de peaux de mouton. Ce charriot ne paroissoit gueres propre à enflammer la cupidité du Comte; mais soit qu'il ne négligeât aucun profit à faire, soit que la force de l'habitude l'entrainât, il attaqua le Suisse, remporta l'honneur de la victoire, & se saisit du charriot & des peaux de mouton (1). Assurément il ne prévoyoit pas que cette expédition, très-peu militaire, lui couteroit le Comté de Romont, & toutes les possessions qu'il avoit dans le pays de Vaud; il ne prévoyoit pas que la plûpart des habitans de ce pays, qui pourtant n'avoient aucune part à cette entreprise, payeroient de leur sang ce char & ces marchandises; il eût du le prévoir. Le Suisse alla se plaindre à la ligue Helvétique du vol qui venoit de lui être fait à force ouverte: les Suisses, avant que d'en venir à des voies de fait, envoyerent des députés au Comte de Romont, pour lui demander la réparation du tort causé à leur Compatriote. Le Comte refusa toute satisfaction: les Suisses irrités, prirent les armes, se jetterent sur le pays de Vaud, s'emparerent successivement de toutes ses places, & le conquirent entierement. Dans la chaleur de cette invasion, ils prirent aussi deux forts appartenans au Seigneur de Château-Guyon, Gentil-homme de Bourgogne. Château-Guyon & le Comte de Romont se plaignirent amérement de la violence de ces hostilités au Duc de Bourgogne, qui, venant de terminer sa conquête du Duché de Lorraine, couvert de gloire, énorgueilli par ses succès, & ne croyant pas qu'il y eut en Europe aucun Souverain en état de lutter contre lui, regarda la soumission des Suisses comme une expédition facile, & promit d'autant plus volontiers au Comte de Romont & à Château-Guyon de les venger avec éclat, qu'il ne cherchoit qu'une occasion de se venger lui même des Cantons confédérés, qui avoient aidé Sigismond, Comte d'Autriche, à le dépouiller du Comté de Ferrete.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.

Sujet de l'invasion de ce Pays par les Suisses.

Instruits & allarmés des dispositions du Duc, les Suisses lui envoyerent des ambassadeurs, pour le conjurer d'excuser ce qui s'étoit fait; l'assurant qu'ils ignoroient, quand ils avoient cru devoir repousser la force par la force, l'intérêt qu'il prenoit au Comte de Romont, auquel ils offroient de restituer tout ce qu'ils avoient pris sur lui (2). Le Roi Louis XI. appuya de toute sa puissance, les propositions des Cantons, & envoya l'un de ses Gentilshommes au Duc, pour le prier d'accorder la paix aux Suisses, sur lesquels, d'ailleurs, il n'avoit rien à gagner, quand même il seroit assuré des succès les plus soutenus. Charles rejetta fierement les excuses des Suisses & les sollicitions de Louis. Etonnés de son inflexibilité, les Suisses firent pour le calmer de nouvelles démarches, offrirent les plus grands dédommagemens au Comte de Romont & à Château-Guyon. Rien ne put toucher le Duc; qui,

Le Duc de Bourgogne se propose de venger le Comte de Romont.

(1) Stumfius. Simler. Guillim. *de Reb. Helvet.* L. 4. cap. 3.
(2) Simler. *In Valeria. Hist. des Ligues & des Guerres de la Suisse.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie *&* *de*Piemont. 1391-1496.

voulant absolument se rendre maître des rochers & de la liberté des Suisses, fit contr'eux les plus grands préparatifs, sans se douter, ainsi que le Comte de Romont, que c'étoit lui seul qui couroit à sa ruïne. Mais comment eût-il pu prévoir son désastre, lui, qui croyant ses forces plus que suffisantes, pour conquérir l'Helvétie entiere, avoit encore reçu quatre mille hommes de la Régente de Savoie, & la plus grande partie des troupes du Duc de Milan: ensorte qu'il étoit à la tête d'une formidable armée, lorsqu'il alla dans le pays de Vaud, résolu, de passer en Suisse, quand il auroit nettoyé les possessions du Comte de Romont, de ce qu'il y avoit de troupes Helvétiques. Les premieres opérations répondirent à son attente; & en effet, il chassa les Suisses de trois ou quatre places fortes, qu'ils avoient prises sur le Seigneur de Château-Guyon.

Action atroce.

Excité par ces succès, Charles alla former le siege de Grandson, petite ville défendue par une garnison brave, mais peu nombreuse, qui résista quelques jours, mais qui se rendit, soit-qu'elle ne pût tenir plus long tems contre les assiégeans, soit qu'elle y fut déterminée par les habitans qui espérerent que cette soumission leur rendroit le vainqueur favorable. Ils comptoient sur son humanité; ils se tromperent, & par la plus détestable férocité, le Duc ordonna de sang froid, qu'on les passât tous au fil de l'épée, & ils furent inhumainement massacrés (1).

Il est vrai que dès ce jour, le Duc de Bourgogne n'éprouva plus que des revers; il est vrai qu'il fut malheureux; il ne le fut point assez, & la perte de sa gloire, la ruine de sa puissance & de sa fortune ne réparoient que foiblement l'atrocité de cette action, & l'outrage qu'il avoit fait à la nature.

Bataille de Grandson, & victoire des Suisses. 1476.

Cet horrible massacre ranima le courage des Suisses; ils ne songerent plus qu'à venger leurs compatriotes; ils se porterent aux détroits des montagnes, dont ils connoissoient les issues & les routes sinueuses. Averti de la disposition de leurs troupes, Charles vint précipitamment, & se jetta sur eux, ne doutant point de les immoler tous; ils reculerent; il crut qu'ils commençoient à fuir; & les poursuivant sans précaution, il s'engagea dans des gorges étroites, inégales, resserrées entre des rochers escarpés, où les Suisses l'accablerent, lui & son armée avec tant d'avantage & d'impétuosité, qu'ils mirent son armée en déroute, s'emparerent de son artillerie, de ses équipages, & remporterent sur lui une victoire d'autant plus éclatante, que la supériorité du nombre sembloit assurer aux Bourguignons le gain de la bataille (2).

Il est vrai que ce désastre étoit humiliant; mais il restoit encore une ressource au Duc de Bourgogne, & cette ressource étoit de demander aux Suisses la paix, qu'il avoit eu quelques jours auparavant l'imprudence de leur refuser. Mais Charles étoit trop altier; il étoit encore trop enivré des faveurs de sa fortune passée, pour prendre ce parti. Plus furieux qu'affligé, il se rendit à Lausanne, où rassemblant les débris de son armée, il fit de nouveaux efforts pour ramener la victoire sous ses drapaux (3). Mais si la confiance extrême qu'il avoit en son courage, & plus encore dans le bonheur

(1) Pontus Heuterus. Guillim. *De Reb. Helvet.*
(2) *Hist. de la Confederat. Helvet.* Simler.
(3) *Stat. Sabaud.* Guill. Paradin. *Hist. de Savoie.*

qui l'avoit accompagné jusqu'à la funeste journée de Grandson, lui donnoit des espérances, il n'en avoit gueres du côté de ses anciens alliés, qui, suivant l'usage immémorial & non interrompu, se réfroidirent tous, & commencerent à abandonner un allié que la fortune cessoit de seconder. Tel fut René, Roi de Sicile, qui, quelques jours avant, avoit projetté de mettre son Royaume entre les mains de Charles; mais qui changeant avec les circonstances, renonça à son projet, & alla trouver à Lyon Louis XI, qui eut très-peu de peine à le confirmer dans sa derniere résolution. Tel fut aussi Galéas Sforce, Duc de Milan, qui peu de tems avant, n'avoit pas balancé à préférer l'alliance du Duc de Bourgogne à celle de Louis XI, & qui ne fut pas plutôt informé de la défaite de son allié Charles, qu'il se hâta de renouveller les anciennes alliances qu'il avoit eues avec la France, & renonça expressément à toutes celles qu'il pouvoit avoir formées avec le Duc de Bourgogne. Telle fut enfin, car il n'est pas permis à l'Histoire de taire, ni de dissimuler la vérité, telle fut la Duchesse Yolande, qui jusqu'alors avoit constamment suivi le parti du Duc de Bourgogne, & qui avoit mieux aimé le consulter sur les affaires les plus importantes de la régence de Savoie, que de consulter son frere Louis, qu'elle craignoit & qu'elle n'aimoit pas. La nouvelle de la bataille de Grandson, opéra en elle le plus grand changement; elle eut des scrupules, ou en feignit, d'avoir montré si peu de confiance au plus grand Politique de son siecle; elle se lassa de fournir sans cesse des secours pour soutenir le Duc de Bourgogne dans des guerres allumées par son ambition (1). Elle eût voulu, dès ce moment, pouvoir l'abandonner entierement; mais les étroites alliances qui subsistoient, & qui avoient été si récemment renouvellées entre les maisons de Savoie & de Bourgogne, ne lui permettoient point encore un abandon total, & qu'aucune raison plausible n'eût pû justifier; elle promit donc de lui envoyer du secours; elle lui en envoya aussi; mais si tard, qu'il lui devint entierement inutile.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1495.

Réfroidissement des alliés du Duc de Bourgogne.

Toutefois, quelque mécontentement que donnât à Charles de Bourgogne ce réfroidissement sensible de ses alliés, il n'en persista pas moins dans le dessein de réparer dans une victoire complette la honte de l'échec qu'il avoit essuyé à Grandson. Mais afin de ne rien donner au hazard; il rassembla toutes ses forces; & à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse que toutes celles qu'il avoit commandées jusqu'alors, il alla former le siege de Morat, petite ville appartenante au Comte de Romont, sur lequel elle avoit été prise, & située auprès de Berne (2). A la premiere nouvelle de ce siege, les Cantons confédérés rassemblerent aussi toutes leurs forces, qui formant avec celles de leurs alliés, une armée d'environ trente-mille hommes d'infanterie & de quatre mille chevaux, marcha contre le Duc & lui présenta bataille. C'étoit là précisément ce que Charles désiroit avec la plus vive impatience: il soutint le choc des Suisses avec la plus grande valeur, il combattit avec un courage héroïque; mais les Suisses combattirent avec plus de courage encore; & après l'action la plus meurtriere & la mieux soutenue des deux côtés, la victoire se décida pour l'armée Helvétique; celle du Duc fut vaincue &

Yolande est obligée de promettre encore du secours au Duc de Bourgogne.

Bataille de Morat & victoire des Suisses. 1476.

(1) *Chroniq. de Savoie.* Extrait de l'*Hist. de Sav.* de Guill. Paradin.
(2) Pontus Heuterus. Simler.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

dispersée, après avoir laissé huit mille morts sur le champ de bataille (1).

Orly, Gouverneur de Nice, & Chef des troupes qu'Yolande envoyoit au Duc de Bourgogne, arriva trop tard pour ce dernier, mais trop tôt pour son propre malheur; car il fut tué, & la plus grande partie de ses troupes massacrées par les Fribourgeois. La Duchesse de Savoie étoit à Lausanne, lorsqu'elle reçut la nouvelle de cette seconde défaite. La prudence ne lui permettoit pas de rester dans cette ville; ella s'en éloigna au plus vite; & se retira dans le pays de Gex. Elle quitta Lausanne d'autant plus à propos, que très-peu de tems après, les troupes Helvétiques parurent sous les murs de cette place, qui fut assiégée & prise. Genève composa, & pour vingt-quatre mille florins se garantit d'un siege.

Situation du Duc de Bourgogne.

Cependant le Duc de Bourgogne ne pouvant plus douter de la disposition peu favorable de ses anciens alliés, abandonné de ses amis, en butte à une foule de Souverains qui ne cherchoient plus qu'à lui ravir les débris de sa fortune, ne pouvant gueres plus compter sur son importante conquête du Duché de Lorraine, dont plusieurs places étoient déja rentrées sous l'obéissance du Duc René (2); en un mot, voyant que sa puissance ébranlée de toutes parts, penchoit sensiblement vers une ruine totale, il crut que l'unique moyen de soutenir son autorité chancellante étoit de se conserver, autant qu'il lui seroit possible, l'assistance & l'amitié de la maison de Savoie, sur laquelle ses conseils avoient depuis quelques années une si puissante influence. Mais il craignoit que sa situation actuelle, & l'état de décadence où ses désastres l'avoient mis, ne lui ravissent la confiance de la Duchesse Yolande; il craignoit que Louis XI: qui ne l'avoit jamais aimé, ne profitât de son infortune actuelle, & ne le desservit puissamment auprès de sa sœur; en un mot, si la Duchesse de Savoie se mettoit une fois sous la protection de son frere, il ne douta point que cette réunion ne lui devint fatale. Agité par ces allarmes, qui à la vérité n'étoient rien moins qu'imaginaires, il fit part de ses soupçons au Comte Romont & à l'Evêque de Genève, & le résultat de leur conférence fut, qu'afin de prévenir l'inconstance de la Duchesse, & les effets des conseils de Louis XI, il étoit indispensable de s'assurer, soit de gré, soit de force, de la Régente, & de faire en même-tems enlever Philibert, Duc de Savoie son fils.

Projet hardi qu'il forme avec le Comte de Romont & l'Evêque de Genève.

Cette résolution étoit plus facile à prendre qu'à exécuter; & mille obstacles imprévus, pouvoient faire manquer l'entreprise, à moins que celui qui en seroit chargé, ne fut capable d'applanir par son courage & son adresse toutes les difficultés qui pourroient survenir (3). Charles de Bourgogne jetta les yeux sur Olivier de la Marche, son Conseiller & son Chambellan, qui étoit alors à Genève; il lui fit part de ses vues, &, la Marche lui promit le succès le plus complet. Afin de rendre plus facile cet enlèvement, le Duc de Bourgogne, envoya dire en même-tems, à la Duchesse de Savoie, de se retirer dans la Franche-Comté avec ses enfans, loin des hostilités des Suisses. Yolande se défiant de ce conseil, autant que de celui qui le lui donnoit, s'excu-

(1) *Hist. des ligues & des guerres des Suisses. Hist. de la Confédér. Helvétique.*
(2) [illegible] Guillim. *De Reb. Helveticis.* Paradin. Guichenon.
(3) Math. *Hist. de L. XI.* L. 7. Commines. *Chron. Sabaud.* Corio.

fa fur la longueur de la route, & partit en même-tems pour fe retirer à Genève; enforte qu'elle alla fe précipiter dans le même danger qu'elle cherchoit à éviter. En effet, elle n'étoit plus qu'à une très-petite diftance de Genève, quand la Marche, qui fe tenoit en embufcade près de cette ville, parut tout-à-coup, à la tête d'un détachement, arrêta la Ducheffe, Charles fon fecond fils, deux de fes filles, & quelques-unes des femmes d'Yolande, mit forcément la derniere en croupe fur fon cheval, fit lier fon fils, fes filles & fes femmes fur les chevaux de quelques-uns de fes gens, & les amena tous dans la plus grande diligence, au château de Rouvres, en Bourgogne (1).

Sect. III. Hiftoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Cette entreprife réuffit, mais Philibert échappe à fes ravisseurs.

Le Duc Philibert n'avoit point échappé aux raviffeurs; ils l'avoient pris auffi: mais Geoffroi, Seigneur de Riverol, Gentil-homme Piemontois, l'enleva de leurs mains. L'Evêque de Genève donna tout le tems qu'il falloit à la Marche pour remplir fa commiffion; & lorfqu'il crut l'entreprife terminée, il fortit de Genève, fort irrité en apparence, &, fuivi d'une partie de fes troupes, il fe mit à pourfuivre la Marche; mais précifément du côté oppofé à la route que les raviffeurs avoient prife. Il croyoit cette entreprife heureufement exécutée, & il fut fort étonné quand il apprit que le Duc Philibert, avoit échappé à Olivier de la Marche, & que Geoffroi de Riverol l'avoit conduit à Chambéri, où il étoit en fûreté (2). Jean-Louis de Savoie, Evêque de Genève, affectant le plus tendre intérêt pour fon jeune neveu, fe hâta de fe rendre auprès de lui à Chambéri, vraifemblablement dans la vue de mettre la derniere main à l'entreprife exécutée feulement en partie par Olivier de la Marche, que le Duc de Bourgogne reçut très-mal, lorfqu'il le vit arriver à Rouvres, fans le Duc Philibert.

Diffimulation & conduite de l'Evêque de Genève.

Cependant Louis XI, qui par fes efpions étoit exactement inftruit du complot formé par le Duc de Bourgogne, & les deux Princes de Savoie, eut peu de peine à détacher l'Evêque de Genève, homme léger inconftant du parti de Charles, & de l'attirer au fien. Ce changement fut prompt; Philibert & Charles fon frere, furent remis entre les mains & fous la fauve garde de Louis XI, auquel l'Evêque remit auffi les châteaux de Chambéri & de Montmeillan, ne gardant pour lui-même qu'une autre place, dans laquelle étoient les bagues, les joyaux & les effets les plus précieux d'Yolande; de maniere que la maifon de Savoie étoit entierement difperfée, une partie dans la captivité, & le refte fous la protection de Souverains étrangers (3). Cependant Louis XI, dont l'attentat du Duc de Bourgogne fecondoit l'ambition, beaucoup plus que ce dernier Prince ne l'eût defiré, fit affembler les Etats de Savoie, afin d'y délibérer fur ce qu'il y avoit à faire, concernant la tutelle du jeune Duc & la régence de l'Etat.

Etats de Savoie.

Il n'étoit pas poffible de délibérer autrement que felon les vœux du Roi. En effet, le Duc étoit mineur & Yolande fa tutrice étoit en captivité, il y avoit le plus grand danger à nommer le Comte Romont, dont le carac-

(1) Pontus Heuterus. Corio. *Mém. d'Olivier de la Marche*

(2) Domin. Machanée. *Juven. de Aquino. Chron. de Sav. Extrait de l'Hift. de* Guill. Paradin.

(3) Corio. Pontus Heuterus. *Chron. Sabaud.*

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

inquiet & turbulent, eût inévitablement perpétué les troubles de l'Etat. Le mêmes raisons paroissoient exclure aussi le Duc de Bourgogne de la régence, quand même son dernier attentat sur la liberté d'Yolande, ne l'eût pas rendu indigne de la confiance publique. On pensa donc qu'à tous égards, il étoit indispensable de s'accommoder aux circonstances, & de déférer la régence à Louis XI, oncle du jeune Duc, qu'il avoit auprès de lui, & dont la puissance & les armes pouvoient garantir la Savoie des entreprises du Duc de Bourgogne. D'après ces considérations les Etats députerent le Comte de Bresse & l'Evêque de Genève à Louis XI, qui étoit à Rousiere, & ils furent chargés de conjurer ce Monarque de vouloir bien prendre sous sa protection le jeune Duc & la Savoie (1). C'étoit-là précisément ce que le Roi Louis XI n'avoit cessé de desirer depuis la mort d'Amé IX; non que son dessein fut de s'emparer des états de son neveu, mais afin de détacher ce jeune Prince & sa maison des intérêts du Duc de Bourgogne, pour lequel cette alliance, la seule qui lui restoit, eût pû devenir encore d'une trop grande utilité. Aussi les députés ne lui eurent pas plutôt rendu compte de la délibération des Etats de Savoie, qu'il chargea Philibert de Grolée, Seigneur de Luys en Bugey, du soin de l'éducation du jeune Duc, nomma l'Evêque de Genève Gouverneur de Savoie, & confia le gouvernement de Piemont à Philippe de Savoie, Comte de Bresse.

Louis XI. se charge du Gouvernement de la Savoie.

L'Evêque de Genève prit possession de son poste, & contraignit George de Menthou, qui, Commandant de Montmeillan, ne vouloit point se dessaisir de cette place, de la lui remettre & d'en sortir. Le Comte de Bresse en agit avec plus de sévérité à l'égard du Greffier, ou Secrétaire Du Puy, lequel étant l'un des plus zélés serviteurs & partisans de la Régente, cabaloit en faveur de cette Princesse, & cherchoit à soulever les Piémontois contre l'administration actuelle. Le Comte de Bresse le fit saisir & renfermer en prison (2).

Dangers qui menacent la Savoie.

Toutefois, quelque zele qu'affectassent les deux Comtes & Louis XI lui-même, la Savoie & son Souverain étoient dans une déplorable situation. Le Roi de France avoit en son pouvoir le Duc Philibert, ainsi que les deux places les plus importantes des états de ce jeune Prince, Chambéri & Montmeillan. La Régente, un de ses fils & deux de ses filles étoient entre les mains du Duc de Bourgogne; & l'Etat étoit soumis à la domination de deux Princes ambitieux, dévorés du desir de s'aggrandir, & plus empressés à abuser de leur puissance pour satisfaire leurs haines particulieres, qu'à se servir de leur autorité pour le bien public, ou pour l'avantage du Souverain. Cependant Yolande ne s'occupoit à Rouvres qu'à chercher les moyens de rompre les liens de sa captivité. Entourée de gens du Duc de Bourgogne, à la garde desquels elle avoit été confiée, elle s'apperçut à leurs discours & à leur mécontentement, que c'étoit moins par zele, que par crainte qu'ils restoient attachés à ce Prince, qui, ne songeant alors qu'à rassembler des troupes, étoit tout entier aux préparatifs de guerre qu'il faisoit dans la vue de se venger des Suisses (3). La négligence de ses surveillans lui laissoit une li-

(1) *Chron. Sabaud. Juven. de Aquino. Hist. de Sav.*
(2) Commines. *Liv.* 5. *Chap.* 4. *Chron. Sabaud.*
(1) Paradin. *Liv.* 5. *Chap.* 72. *Juven. de Aquino.*

berté entiere, non-seulement de parler au petit nombre de ses domestiques qu'on lui avoit laissés, mais de recevoir la visite de tous ceux qui venoient lui rendre leurs devoirs. Les plus assidus d'entre ces derniers, étoient le Marquis de Rotelin, & le Seigneur de Chateau-Guyon, qui, desirant de devenir ses gendres, étoient intéressés à la servir avec autant de secret que de fidélité. Ce fut avec eux qu'elle concerta les moyens d'intéresser Louis XI à sa délivrance, & ce fut d'après leurs conseils qu'elle envoya Cavorret, l'un de ses domestiques vers ce Monarque, pour le solliciter de l'arracher à sa captivité. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, & avec répugnance même qu'elle se détermina à implorer le secours de son frere, en qui elle n'avoit aucune confiance, qu'elle connoissoit & n'aimoit point: mais dans la situation où elle étoit réduite, il ne lui restoit point d'autre ressource (1).

Yolande cherche à se mettre en liberté.

Cavorret arrivé à Dijon, où le Roi étoit, demanda audience; mais Louis ne l'eût pas plutôt apperçu, qu'il le fit arrêter comme espion du Duc de Bourgogne. Il est vrai qu'Yolande n'ayant point eu la liberté d'écrire, elle avoit remis à Cavorret un anneau qu'elle avoit reçu le jour de ses noces en présent de son frere, qu'il reconnoîtroit aisément, & qui par là serviroit de lettre de créance au Député. Celui-ci montra la bague à Louis, qui ne cessant de le prendre pour un espion, crut que pour mieux se déguiser, il avoit dérobé cette bague à la Duchesse, & le fit étroitement renfermer. Yolande après avoir long-tems attendu Cavorret, envoya pour second député au Roi de France, Geoffroi, Seigneur de Riverol, son Maître d'hôtel, dans le même tems les Etats de Savoie députoient aussi vers Louis XI, Claude de Seyssel, chargé de supplier le Roi de procurer la liberté à la Duchesse & à ses enfans. Riverol arriva avant Seyssel, & sa diligence fut de la plus grande utilité pour Cavorret, qui, malgré ses protestations avoit été condamné à mort, & eut été exécuté si ce nouveau député, connu de Louis XI, n'eût assuré que Cavorret étoit le secrétaire d'Yolande depuis quelques années, & qu'il n'avoit jamais été attaché au Duc de Bourgogne.

Accueil fait par Louis au Député d'Yolande.

Rassuré contre toute surprise, Louis XI écouta favorablement les prieres des députés, & parut disposé à rendre à sa sœur le service qu'elle attendoit de lui: (2) ensorte que Riverol alla porter à Rouvres les nouvelles les plus satisfaisantes. Mais Yolande, que toutes ces protestations de bienveillance & d'amitié ne guérissoient point de son ancienne défiance, exigea qu'avant de rien entreprendre, Louis XI. lui promit de la laisser retourner librement en Savoie; qu'il lui rendroit ses enfans, & remettroit en son pouvoir les places qu'il tenoit; enfin, qu'elle jouiroit de toute l'indépendance & de l'autorité qu'elle avoit avant sa captivité. Le Roi de France ne balança point à donner à sa sœur toutes les assurances qu'elle demandoit; ensuite il fit partir Charles d'Amboise, avec trois cens lances pour Rouvres; & ce détachement s'étant rendu de nuit près des murs du Château, Yolande, instruite de tout, écarta sous divers prétextes ses gardes, tandis que d'Amboise, secondé par les intelligences qu'il avoit dans la place, entra, & enleva sans bruit la Duchesse, son fils & ses deux filles, qui, par une marche précipitée, se trouverent au

Défiance de la Duchesse de Savoie, & promesses qu'elle exige de Louis XI.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I. p. 568.
(2) Commines. Paradin. Matthieu. *Hist. de Louis XI.*

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

point du jour, loin des possessions du Duc de Bourgogne & à l'abri de toute poursuite (1),

En peu de jours Yolande arriva à Tours, où Louis XI, qui l'attendoit, la reçut avec la plus grande distinction, & en apparence avec la plus tendre amitié. *Il la fit bien traiter*, dit l'ingenu Commines, *quoi qu'il eut grande envie d'en être dépesché, & qu'elle de son côté, qui connoissoit l'humeur du Roi, ne desirât pas moins de s'en retourner en Savoie.* Aussi ne resta-t-elle qu'environ huit jours avec son frere, qui lui promit autentiquement & par écrit, de la défendre, de soutenir le Duc son fils, & de protéger ses états contre tout aggresseur, même contre le Duc de Bourgogne, ou quiconque entreprendroit de la troubler dans le gouvernement de Savoie, ou de Piemont. La Régente n'eut pas plutôt reçu cette promesse, qu'elle prit congé de son frere, après s'être assurée de la remise de Chambéri & de Montmeillan (2). Mais au moment où elle partoit; arriva le Secrétaire du Puy, qui, s'étant sauvé de prison, venoit donner avis à la Duchesse des mauvais traitemens que le Comte de Bresse lui avoit fait subir, & de l'extrême difficulté qu'elle auroit à obliger le Comte de renoncer au gouvernement de Piemont. Yolande se plaignit de la violence de son Beau-frere à Louis XI, qui dit, qu'ayant chargé le Comte de Bresse du gouvernement de Piemont, il y auroit de l'injustice à le lui ôter; mais que si la Duchesse pouvoit l'obliger à quitter ce gouvernement; il ne s'y opposeroit point. D'après cette réponse, Yolande envoya du Puy à Galéas Marie Sforce, Duc de Milan, Beau-pere du Duc Philibert, pour le prier de s'emparer des places les plus importantes du Piemont, afin de contraindre le Comte de Bresse à s'éloigner.

Engagemens pris par Louis XI.

Hostilités du Duc de Milan en Piemont.

Intéressé à la conservation des états de son gendre, & d'ailleurs, peu ami du Comte de Bresse, le Duc de Milan, ne balança point à souscrire aux demandes de la Duchesse de Savoie; il se mit en campagne, &, suivi d'une forte armée, accompagné des Marquis de Mantoue, de Montferrat & du Comte de Vintimille, il alla se présenter aux portes de Vercel; elles lui furent fermées, & le Gouverneur lui dit qu'il ne le recevroit que lorsqu'il seroit entré dans Turin (3). Il fut plus heureux à Saintia, qui se soumit, & ne tarda point à s'en répentir; car, les troupes du Duc de Milan s'y conduisirent comme si la place eût été prise d'assaut; les maisons furent pillées & les habitans cruellement traités. Jean de Compeys, Archevêque de Turin, effrayé de ces dévastations, & craignant que le Duc de Milan n'eut formé le projet de s'emparer de Piemont, mit sur pied, pour s'opposer à cette invasion, tout autant de troupes qu'il put en rassembler; & afin d'ôter au Duc tout prétexte de guerre, il conjura le Comte de Bresse de se démetre du gouvernement, lui représentant que cette démission étoit d'autant plus juste, que la Régente étant libre, & prête à rentrer dans ses états, c'étoit à elle seule qu'appartenoit désormais le droit de gouverner. Le Comte de Bresse n'étoit pas le plus fort, & s'il eut persisté, il auroit eu nécessairement à lutter contre les troupes de Galéas-Marie Sforce, celles de la Régente & celles de l'Archevêque de Tu-

Le Comte de Bresse consent à se démettre du Gouvernement de Piemont. 1477.

(1) *Chronol. de Sav. Extraite de* Guill. Paradin.
(2) Parad. Juven. *de Aquino. Hist. de Sav.*
(3) Corio. Domin. Machanée. *Hist. di Piemont.*

Turin; il se rendit aux raisons du Prélat, & consentit à se démettre, à condition que le Duc de Milan se retireroit. Cette condition fut remplie, le Duc de Milan s'éloigna; Philippe, Comte de Bresse, quitta le gouvernement de Piemont (1), & Yolande, de retour dans ses états, reprit la régence, rassura les esprits, & par sa vigilance & son activité répara les désordrés causés pendant les derniers troubles. Elle donna ses soins à toutes les parties de l'administration, réprima les abus, fit publier d'utiles réglemens, & par des nouvelles loix qui la mirent au rang des plus sages législateurs, elle abrégea les formalités de la jurisprudence, & délivra ses sujets de l'oppression de la chicane, qui n'est ni la moins insupportable, ni la moins ruineuse des vexations (2).

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.

Les Fribourgeois dégagés de la Souveraineté de Savoie, s'allient aux Cantons Suisses.

Les malheureux événemens qui s'étoient passés, & l'énormité des dépenses qui avoient épuisé le royaume, obligerent la Duchesse de consentir, de l'aveu des Etats, à une demande, à laquelle la crainte, ni la force, n'eussent pû l'engager à souscrire dans toute autre circonstance. Les habitans de Fribourg avoient prêté à Yolande des sommes très-considérables, qui avoient été employées en très-grande partie, pour le service du Duc de Bourgogne. Les Fribourgeois demanderent le remboursement de ces sommes, offrant néanmoins de renoncer à leur créance, si on vouloit leur rendre la liberté & les déclarer soustraits à la Souveraineté de Savoie, à laquelle ils apartenoient. Il étoit absolument impossible de payer les Fribourgeois, & il n'y avoit d'autre parti à prendre, pour éteindre cette dette, dont le terme du payement étoit échu, que d'accepter leur proposition: ce fut aussi le parti qui fut pris, & les Fribourgeois n'eurent pas plutôt obtenu leur demande qu'ils s'allierent aux autres Cantons Suisses. (3)

La Régente Yolande marie sa fille ainée avec le Prince de Tarente, & meurt. 1478.

Quelque tems après Yolande passa les Alpes & se rendit en Piemont, où elle fournit trois cens hommes d'armes à Philippe de Commines, qui, par ordre de Louis XI, alloit au secours des Florentins contre le Pape Sixte IV. La présence de la Duchesse fut aussi heureuse pour le Piemont qu'elle l'avoit été pour la Savoie: elle rétablit entierement le calme, se fit admirer par la sagesse de son administration, & chérir par son caractere affable & bienfaisant. Ce fut dans ce voyage, qu'elle maria sa fille ainée avec le Prince de Tarente; mais à peine ce mariage eut été célébré, à peine elle eût vu se former l'union des deux jeunes époux, qu'elle fut attaquée au château de Mont-Caprel, d'une maladie violente, & si cruelle, qu'elle la conduisit précipitamment au tombeau, au grand regret de ses sujets, qui faisoient une perte d'autant plus sensible & irréparable, que sa mort les replongeoit dans les mêmes troubles, & les mêmes allarmes, qui venoient d'agiter l'Etat d'une maniere si cruelle. En effet, le Duc Philibert n'étoit point encore en état de régner; il n'avoit que douze ans; & il n'étoit que trop vraisemblable que l'ambition de ses oncles, forcément suspendue, alloit reprendre toute sa violence, & faire renaître toutes les anciennes divisions. La mésintelligence qui régnoit entr'eux, le desir que chacun d'eux avoit de gouverner à l'exclu-

(1) Domin. Machanée. Corio. *Juven. de Aquino.*
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1.
(3) Simler. *Hist. de la Confedér. Helvet.* Guillim. *de Reb. Helvet.* L. 7. ch. 9.

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

sion de ses freres, ne justifioient que trop la crainte qu'on avoit d'une guerre civile. (1)

Assemblée pour la Régence.

Les Etats allarmés convoquerent une assemblée des principaux & des plus distingués seigneurs & citoyens à Rumilly, en Albanois, afin d'y décider auquel des prétendans il conviendroit le plus de confier la régence. Les Comtes de Genève & de Bresse se rendirent à cette assemblée, &, au grand étonnement de tous ceux qui la composoient, ils ne firent point valoir leurs prétentions, & montrerent, au contraire, autant de zele pour le jeune Souverain, que de modération & de désintéressement pour eux-mêmes. On ne crut pas devoir nommer le Régent, ni même désigner personne, avant que de connoître les intentions du Roi de France, vers lequel il fut délibéré qu'on enverroit des Ambassadeurs, pour le prier de donner son avis sur les circonstances présentes. En attendant on choisit douze personnes d'une intégrité & d'une intelligence reconnues, six de Piemont & six de Savoie, pour former un Conseil, à la décision duquel seroient remises les affaires les plus importantes. Louis de Grolée fut continué dans son poste de Gouverneur de Philibert, & l'Evêque de Genève se chargea de conduire en France Marie & Louise de Savoie sœurs du Duc. (2)

Déférence pour Louis XI.

Louis XI. flatté de la déférence qu'on lui témoignoit, nomma le Comte de la Chambre Gouverneur de Savoie & de Piemont, pendant le reste de la minorité de Philibert, & créa Miolans, Maréchal de Savoie. Il est vraisemblable que Louis XI ne connoissoit ni la turbulence, ni le caractere violent de la Chambre, le moins propre des hommes à diriger un Etat. Aussi, à peine eût-il pris possession de la place qu'il étoit si peu capable de remplir, qu'il abusa de son autorité de la maniere la plus revoltante. Il vexa si cruellement le peuple, & opprima si violemment les habitans de Cony, que ceux-ci chargerent le Secrétaire du Puy d'aller porter leurs plaintes aux pieds du Roi de France, qui, au lieu d'un Gouverneur leur avoit donné le plus dur & le plus inique des tyrans. (3) Louis, indigné de la conduite de la Chambre donna secrettement ordre à l'Evêque de Genève d'arrêter la Chambre & de prendre le gouvernement des états de Savoie. L'Evêque de Genève se soumettant volontiers à cet ordre, partit en diligence pour Turin, suivi de Claude de Savoie, Seigneur de Raconis, de Thomas de Saluces, d'Urbain Bonnivard, Evêque de Vercel, & de quelques autres Seigneurs de la plus haute distinction.

Vexations du Comte de la Chambre, Gouverneur de Savoie & Piemont.

Pendant que le nouveau Gouverneur alloit supplanter l'ancien, le Duc Philibert se rendit à Chambéri, avec Louis de Grolée, qui avoit aussi reçu un ordre secret de Louis XI, de mener ce jeune Prince en Dauphiné, sous prétexte d'y prendre, plus agréablement qu'en Savoie, le plaisir de la chasse, qu'il aimoit passionnément; mais en effet, pour laisser une plus grande autorité à l'Evêque de Genève, le Comte de la Chambre ne pouvant plus, lorsqu'il seroit séparé de son maître, se servir du nom du Souverain pour autoriser ses entreprises. (4) La Chambre avoit reçu quelques avis sur la dis-

(1) Vignier. *Bibl. Hist. Chroniq. de Sav. Hist. di Piem.*
(2) *Chroniq. de Saband.* Juven. de Aquino. Chieza.
(3) *Hist. di Piem. Hist. de Sav.* Corio.
(4) Dominiq. Machanée. Chieza. Corio.

grace dont il étoit menacé, & le départ du Duc, dont on ne l'avoit point informé, ne faisoit qu'accroître ses soupçons; il suivit accompagné des seigneurs d'Aix & de Chalant, le jeune Duc jusqu'à Yenne, au pied du Mont du Chat, & entrant insolemment dans la maison, où le jeune Prince étoit logé, il se saisit de Louis Grolée, qu'il fit conduire prisonnier dans la Maurienne, & se rendit maître de la personne de Philibert, auquel il ne lui fut pas difficile de persuader, qu'il eût été le plus malheureux des Princes, s'il eut suivi Grolée qui le trahissoit, & vouloit le conduire au Roi Louis XI. Philibert crut réellement être échappé à un très-grand danger, remercia la Chambre & le suivit à Annecy. Là, il fut résolu que le Duc iroit en Piemont, à la tête d'une armée, qu'il chasseroit le Comte de Genève & rétabliroit le Comte de la Chambre.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont 1391-1496.

Le Comte de la Chambre enleve le Duc Philibert. 1479.

Cette résolution fut bientôt exécutée: & Philibert à la tête de dix mille hommes, partit pour cette expédition, à laquelle il fut accompagné par le Comte de Bresse, secrettement d'accord avec Louis XI, & en apparence dans les intérêts du Comte de la Chambre, le Maréchal de Miolans & une foule de gentils-hommes de la premiere qualité. (1) Cette petite armée arrivée devant les murs de Turin, le Maréchal de Miolans, fut détaché avec une partie des troupes, pour aller assiéger Vercel. L'Evêque de Genève, qui n'avoit agi que par ordre de Louis XI, & qui ne s'étoit point attendu à combattre contre le Duc Philibert son neveu, fut très-embarrassé, & alla lui même à Milan, pour tâcher d'en tirer quelques troupes, afin de secourir Vercel, vivement pressé par Miolans. Le Comte de Bresse reçut sous les murs de Turin une lettre de Louis XI, par laquelle ce Souverain paroissant fort irrité de la violence exercée contre Grolée, sa créature, & des hostilités entreprises contre l'Evêque de Genève, chargeoit le Comte de Bresse de se saisir du Comte de la Chambre, auteur de tout ce désordre. On se doutoit si peu en France & en Savoie de ce dernier ordre, que dans le même tems, le Roi de France feignoit la plus vive colere contre le Comte de Bresse, qu'il accusoit d'être d'intelligence avec le Comte de la Chambre: & en effet, le Comte de Bresse paroissoit dans les intérêts de la Chambre, autant qu'il sembloit animé contre Grolée & l'Evêque de Genève. Il dissimula avec tant d'art, & seconda si bien les vues de Louis XI, que celui-ci, feignant de craindre pour l'Evêque de Genève, pour Grolée, & même pour la liberté du Duc Philibert, fit partir Commines, suivi d'un corps de troupes considérable, avec ordre de faire une invasion en Bresse & de saccager ce pays. Commines remplit habilement sa commission; il entra dans la Bresse, & menaça d'y mettre tout à feu & à sang, si on ne lui remettoit incessamment Baugé, Chatillon, Pont-de-Ville, Pont de Vaux, & 25 personnes d'entre les plus notables habitans de Bourg. (2) Marguérite de Bourbon, Comtesse de Bresse, qui n'étoit point dans le secret de cette intrigue, & qui trouvoit ces conditions fort dures, envoya des députés à Commines, pour tâcher d'obtenir une composition moins désavantageuse: mais Commines avoit ses ordres, & il répondit fort durement, que pour peu qu'on tardât, il étoit résolu de porter le ravage & la dévastation dans toute l'étendue

Le Comte de Bresse feint de seconder le Comte de la Chambre. 1480, 1481.

Feinte Colere de Louis XI, & ruse du Comte de Bresse.

Les habitans de la Bresse, prennent la résolution de se défendre.

(1) Juven. de Aquino. *Hist. di Piem.* Machanée. Corio. *Chroniq. Sabaud.*
(2) Chieza. Corio. *Chroniq. Sabaud.* Machanée.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1391-1496.

du pays. Les habitans encore plus éloignés que Marguérite de Bourbon, de pénétrer dans ce mystere, & se croyant menacés très-sérieusement du dernier des malheurs, prirent la généreuse résolution de se défendre, & de combattre jusqu'à la derniere extrêmité; ensorte que cette feinte eût fini par une guerre très-meurtriere, si le Comte de Bresse, croyant qu'il étoit tems de mettre fin à ce jeu, qui commencoit à devenir plus sérieux qu'on ne l'avoit prévu, ne se fut décidé à hâter le dénouement de cette intrigue. (1) Dans cette vue, prenant pour prétexte une partie de chasse, à laquelle il étoit invité aux environs de Pignerol, il s'éloigna de Turin, où il laissa le Duc avec le Comte de la Chambre; se rendit à la vérité, aux environs de Pignerol, mais pour s'y mettre à la tête de quinze cens hommes, que l'Evêque de Vercel avoit eu soin de rassembler, &, à la tête desquels le Comte, revenant à Turin, où il arriva au point du jour, entra accompagné du Marquis de Saluces, auquel il avoit donné ses ordres: celui-ci pénétrant dans l'appartement où couchoit le Duc, & où étoit aussi le Comte de la Chambre, s'avança de ce dernier, l'arrêta de la part du Roi de France & le fit conduire en prison. (2)

Le Comte de Bresse fait saisir le Comte de la Chambre, qui est mis en prison.

Le jeune Philibert très-étonné de cet acte d'autorité, craignoit fort pour lui-même, lorsque le Comte de Bresse, entrant, le rassura, & lui fit connoître que cette sévérité n'étoit que la juste punition de l'audace du Comte de la Chambre, dont le chatiment importoit infiniment au repos & à la sûreté des Etats de Savoie. En même tems, le Comte de Bresse envoya par un exprès, à Claude de Savoie, Seigneur de Raconis, Gouverneur de Vercel, un billet qui ne contenoit que ces mots: Mr. de Raconis, *prenez Miolans, car j'ai pris la Chambre.* Heureusement pour Miolans, les avenues de Vercel étoient si bien gardées, que le porteur de ce billet fut pris, & conduit à Miolans, dont la surprise fut extrême lorsqu'il apprit l'aventure de la Chambre, & ce qu'on préparoit à lui-même. Il fut d'autant plus étonné, que la veille, Claude de Savoie lui avoit demandé à capituler pour lui remettre la place. Miolans profita de cette derniere circonstance, & envoyant un Sauf-conduit à Claude de Savoie, il le fit prier de venir lui parler. (3) Le Gouverneur de Vercel, qui ne pouvoit soutenir plus long-tems le siege, crut que le Maréchal de Savoie acceptoit les conditions de la capitulation, & il se hâta de se rendre au camp des assiégeans; mais il fut tout aussi étonné que Miolans l'avoit été quelques momens auparavant, quand celui-ci lui apprit ce qui s'étoit passé à Turin, & que, lui montrant le billet du Comte de Bresse, il le pria de menager son accommodement avec l'Evêque de Genève. Le Gouverneur de Vercel eût bien voulu pouvoir remplir la commission que lui donnoit le Comte de Bresse; mais le secret avoit transpiré, puisque Miolans lui-même avoit en son pouvoir l'ordre de l'arrêter: en un mot, Claude de Savoie étant à la merci des assiégeans, n'eut garde de paroître empressé de se conformer aux volontés du Comte de Bresse; il promit, au contraire, de reconcilier Miolans avec l'Evêque de Genève, &

Adresse du Maréchal de Savoie qui évite le sort du Comte de la Chambre.

(1) Juven. de Aquino. Hist. de Bresse & de Bugey.
(2) *Histor. di Piemont.*
(3) *Chronol. de Sav. Extraite de l'Hist. de Sav. par* Guill. Parad. Chieza. Coric.

même de négocier en sa faveur un traité avantageux avec le Comte de Bresse. Miolans tout aussi rusé que ceux qui vouloient le tromper, feignit d'être persuadé des bonnes intentions de Claude de Savoie, & lui fixa au lendemain une heure pour se présenter à l'Evêque de Genève: mais dès la nuit suivante, il partit avec ses troupes, prit la route du Val d'Aouste, & se rendit en Savoie, où il se crut plus en sûreté qu'à Vercel & à Turin. A l'égard de Claude de Savoie, il se rendit à Palestre, d'où il partit avec l'Evêque de Genève pour Turin, où le Duc Philibert qui les y avoit appellés, donna des marques de la plus vive & de la plus tendre reconnoissance à l'Evêque de Genève son oncle. Le Comte de la Chambre, fut mené de Turin dans les prisons du Château de Veillane; & les accusations portées contre lui n'étant que trop évidemment prouvées, ses juges voulurent bien lui faire grace de la vie; mais ses biens mal acquis furent confisqués & adjugés au Comte de Bresse. (1) Il eut beaucoup mieux valu les rendre au peuple sur lequel ils avoient été pris.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont, 1391 1496.

Il se sauve à la tête de ses troupes.

Le Comte de la Chambre est jugé ses Biens confisqués sont adjugés au Comte de Bresse.

Louis XI étant venu passer quelque tems à Lyon, & desirant de voir le Duc de Savoie son neveu, le Comte de Bresse conduisit ce jeune Prince jusqu'à Grenoble, où le Maréchal de Bourgogne, le Marquis de Rotelin & Commines vinrent le joindre, & l'accompagnerent à Lyon. Le jeune Duc reçut de la part de Louis XI l'accueil le plus distingué, & ce fut à la priere de ce Monarque, qu'il donna pour un an le gouvernement de Savoie à l'Evêque de Genève, & celui de Piemont au Comte de Bresse (2), qui resta auprès du Duc; mais il ne put obtenir de lui plus de modération dans son goût pour la chasse; c'étoit en lui une passion si véhémente, qu'elle faisoit sa principale occupation. A ce goût se joignoit celui des tournois & des courses de bague. Ces violens exercices pris avec trop d'excès l'épuiserent si fort, qu'il tomba malade à Lyon; & tous les secours qu'on lui donna devenant inutiles, il mourut le 22 Avril 1482, âgé de dix-sept ans, & n'ayant pu encore justifier la haute idée que donnoient de lui ses heureuses dispositions, la générosité de son ame, la bienfaisance & le zele qu'il montroit pour la vertu. (3) Philibert ne laissa point d'enfans, de Marie-Blanche Sforce son épouse, fille de Galéas-Marie Sforce, Duc de Milan. Ce mariage arrêté à Milan, dans le mois de Janvier 1474, avoit été différé jusqu'à ce que ce Prince eût atteint l'âge de puberté. Après sa mort, sa veuve Blanche-Marie, fut promise à Jean-Matthieu, fils ainé de Matthias, Roi de Hongrie; mais il mourut fort peu de tems après, & la veuve de Philibert épousa l'Empereur Maximilien.

Mort du Duc de Savoie. 1482.

Charles II. de Savoie, frere puiné de Philibert, auquel il succéda, fut plus heureux que son prédécesseur; car, quoique son regne fut très court, il eut du moins le tems de donner des preuves signalées de son courage, infiniment au dessus de son âge, de son inébranlable fermeté, de son amour pour la justice, & de l'estime singuliere qu'il avoit pour les citoyens utiles & vraiment vertueux. Il étoit né à Carignan, le 29 Mars 1468; ensorte

Charles II succede à Philibert son frere.

(1) *Chron. Sabaud.* Juven. de Aquino. Ping. Arb. Gent.
(2) Commines Matthieu. *Hist. de Louis XI.*
(3) Pingon. *Chron. Sabaud.* Parad. Favin. Botero.

Sect. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

qu'il n'avoit que 14 ans quand la mort de son frere fit passer sur sa tête la couronne de Savoie. Louis XI, son oncle, avoit confié son éducation, ainsi que celle de Jean-Louis son frere, à Jean d'Orléans, Comte de Dunois, qui, loin de la corruption de la Cour, se tenoit avec eux à Château-Renaud, où il prenoit soin de les instruire & les former, secondé par Antoine, Seigneur de la Forêt, qui faisoit auprès d'eux les fonctions de Gouverneur. Dès que le Duc de Savoie fut mort, Louis XI fit venir auprès de lui Charles, dont il se déclara Tuteur, afin d'ôter par ce moyen aux Comtes de Genève, de Romont & de Bresse tout prétexte de cabaler & de troubler l'Etat. Il nomma en même tems l'Evêque de Genève Gouverneur & Lieutenant-Général des pays de Savoie situés en de-ça des Monts. (1) Le Comte de Bresse irrité de n'avoir aucune part à la nouvelle administration, résolut de se donner lui-même le poste qu'il croyoit qu'on auroit dû lui confier, & sortant précipitamment de Lyon, il se rendit à Turin, où, prétendant que le gouvernement de Piemont ne pouvoit pas lui être refusé, puisqu'il le tenoit du Duc Philibert lui-même, qu'il assura le lui avoir donné quelques momens avant que d'expirer, il s'installa lui-même dans cette place éminente. Mais tandis qu'il cherchoit à s'assurer par la force la dignité qu'il avoit usurpée, Miolans, Maréchal de Savoie, qui ne pouvoit lui pardonner l'injure qu'il croyoit en avoir reçue, secondé par quelques autres seigneurs; peignit au jeune Duc cette entreprise, comme un attentat audacieux, & dont l'impunité auroit inévitablement les plus funestes conséquences.

Disposition de Louis XI, & ressentiment du Comte de Bresse.

Ordres du Duc de Savoie & de Louis XI.

Charles II. connoissoit ses droits, il étoit offensé, & il n'étoit pas nécessaire qu'on l'irritât encore; il écrivit au Comte de Bresse son oncle de quitter, dès sa lettre reçue, le gouvernement de Piemont. Louis XI. lui écrivit aussi, & lui conseilla de donner au reste des sujets, l'exemple de la soumissiou qu'il devoit comme eux au Souverain. Le Comte refusa d'obéir; avant que d'en venir aux dernieres extrêmités, Charles lui fit parler encore par Antoine de Champion, Président du Conseil de Turin, & en même-tems envoya aux Commendans des Villes, & à leurs principaux Officiers & Magistrats des Lettres par lesquelles il leur défendoit de reconnoître le Comte de Bresse pour leur Gouverneur, ni de lui obéir, quoi qu'il leur ordonnât. Afin même de l'attirer hors du Piemont, Charles se rendit à Morestel en Dauphiné, & lui fit demander de venir lui rendre l'hommage qu'il devoit pour le Comté de Bresse, tandis que d'un autre côté, Louis XI le menaçoit d'envoyer des troupes nombreuses, envahir & dévaster toutes les possessions dépendantes de ce même Comté. Pressé de toutes parts, & hors d'état de résister aux forces combinées de la Savoie & de la France, le Comte de Bresse, trop haut pour se soumettre, prit le parti de s'éloigner, & sans faire la démission qu'on exigeoit de lui, il fit sortir du Château de Veillane le Comte de la Chambre, qu'il avoit arrêté lui-même, & le mêna au Val d'Aouste avec Chalant. Mais, ne s'y croyant point en sûreté, il en partit très-peu de tems après, & prit la route de Bâle & d'Allemagne (2).

(1) Juven. de Aquino. Ping. *Arb. Gent.* Id. *Aug. Taurin.*
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Chieza. *Chroniq. de Sav. Histor. di Piem.*

Le Maréchal de Miolans avoit été jusqu'alors l'ami le plus intime du Comte de la Chambre; mais les biens de ce dernier avoient été légalement confisqués, & adjugés au Comte de Bresse; celui-ci étoit tombé lui-même dans le crime de leze majesté. Cette réflexion inspira un étrange dessein à Miolans, qui eût pu aisément, s'il l'eût voulu, obtenir de son Souverain la grace de la Chambre, & le faire remettre en possession de ses biens; il trouva plus avantageux de se faire substituer lui-même au Comte de Bresse, & il ne rougit pas de demander l'adjudication des biens du Comte de la Chambre, dont il ne parla plus que comme d'un traître d'autant plus punissable, que sa délivrance opérée par Philippe de Savoie, étoit à ses yeux un nouveau crime plus atroce que tous ceux qu'on lui avoit imputés lors de son emprisonnement. Miolans réussit, ne s'en repentit point, & jouit sans remords de la fortune de l'ami qu'il avoit si lâchement abandonné (1). Cette conduite est basse; elle est sans doute avilissante; mais combien d'imitateurs a eu le perfide Miolans!

Miolans fait dégrader Claude de Savoie.

Charles II. passant les Alpes, alla faire son entrée solemnelle à Turin, & il parut avec d'autant plus d'éclat que la mort de Louis XI, le rendant tout-à-fait indépendant, il venoit de se charger seul de la direction de ses affaires & du gouvernement de ses états. Son séjour à Turin fut fatal à Claude de Savoie, Seigneur de Raconis & Maréchal de Savoie. Claude avoit le malheur d'avoir pour ennemi l'avide Miolans, qui parvint à le faire dépouiller de sa charge de Maréchal, & du gouvernement de Vercel (2). Claude de Savoie connoissoit trop l'injustice de Miolans, pour croire qu'il s'en tînt à ces actes de vengeance, & craignant que cet implacable ennemi ne portât encore le Duc à lui ôter le Fort de Sommerive de Bocq; il y mit une forte garnison, résolu de se défendre, quelques forces qu'on employât pour lui enlever cette place. Irrité de ces dispositions qui annonçoient une rebellion prochaine, le Duc Charles donna ordre à Lugrin, son Ecuyer, d'aller sommer le Commandant de cette place de la livrer: mais la Porte de Chinas ce Commandant, répondit à cette sommation, qu'il ne reconnoissoit, & qu'il ne lui étoit même permis de reconnoître d'autre maître que Claude de Savoie, auquel seul il ouvriroit les portes de Sommerive. Charles II instruit de ce refus, envoya pour la seconde fois, à la Porte de Chinas, pour le sommer encore d'obéir, ou de se préparer à la plus rigoureuse & la plus exemplaire punition. Le Député se conduisit dans cette seconde entrevue, avec tant d'habileté, & il inspira tant de terreur au Commandant de Sommerive, que celui-ci promit sur son honneur de se rendre & de livrer la place. Mais tandis que le Député alloit rendre compte au Prince de sa commission, quelques Soldats sortis du Château à l'insçu du Commandant l'attaquerent & l'égorgerent. Le Duc ne fut pas plutôt informé de cet assassinat, que jurant d'en tirer la plus éclatante vengeance, il donna ordre au Maréchal de Miolans d'aller assiéger Sommerive. Le siege fut court, la place se rendit par composition, la Porte de Chinas se justifia du meurtre du Député, livra les assassins qui furent exécutés à Turin, & rendit la place, dont le Duc confia le

(1) *Chroniq. Sabaud.* Juven. de Aquino. Corio.
(2) Chieza, Machan, Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1. p. 575.

gouvernement à Soumont, surnommé le *Calabrois*, fils d'Antoine de Soumont, Capitaine des Archers de la Garde (2).

Il y avoit deux ans que Jean-Louis de Savoie, Evêque de Genève, étoit mort, & depuis, cet Evêché étoit vacant; Charles II y nomma François de Savoie son oncle, Archevêque d'Auch, Abbé de Stafarde & frere de Jean-Louis. Le Chapitre de Genève ne fut point satisfait d'avoir pour Prélat l'oncle de son Souverain, & usurpant un droit qui ne lui appartenoit pas, il élut pour Evêque l'un des Chanoines, Urbain de Villette, de Chevron. C'étoit déja trop de deux Evêques pour un seul Evêché; mais bientôt il y en eut un troisieme. *Ridicule manie du Pape Sixte IV.* Le Pape Sixte IV, que la Thiare Pontificale honoroit d'autant plus, qu'il étoit de la plus basse extraction, avoit la foiblesse de rougir de ses peres, & la manie encore plus stupide de passer pour un excellent Gentil-homme. Il étoit de Savonne, né dans les derniers rangs de la populace, son nom étoit François Ruere. Il y avoit en Piemont une famille très-ancienne qui portoit le nom, non de Ruere, mais de Ruvere, & qui, de tems immémorial possédoit la terre de Vineuf. Sixte IV imaginant de profiter de la ressemblance des noms; écrivit aux habitans de Turin, qu'il n'avoit point oublié le lieu de la naissance de ses Aïeux, & que comme ils étoient de Turin, il vouloit embellir cette Ville, & lui donner les plus grands privileges. (3). *A quels moyens le fait recourir, le desir qu'il a de passer pour Gentil-homme.* Les habitans de Turin qui ne savoient plus ce que c'étoit que les Aïeux de Sixte; & qui n'ignoroient pas que, né à Savonne, il devoit tout à lui-même, & rien à la profonde obscurité de ses peres, ne comprirent rien d'abord à cette lettre; mais bientôt le Souverain-Pontife prit soin de leur dévoiler cette énigme; il nomma Cardinal Christophe de Ruvere, Archevêque de Tarentaise, auquel il donna la qualité de son très-cher Parent. Christophe Ruvere rit de l'orgueil du Pape, le laissa dire, accepta la pourpre romaine,
1484. & mourut fort peu de tems après. Cette mort très-prompte chagrina d'autant plus Sixte IV, que le nouveau Cardinal n'avoit pas eu le tems de rendre témoignage de cette parenté supposée, mais cet événement ne déconcerta point le Souverain-Pontife; Christophe avoit un frere dans l'Eglise, Dominique Ruvere; & celui-ci fut élevé aussi au Cardinalat, sous le titre de S. Clément, & sous la même condition, de reconnoître pour son proche parent le Chef de la Chrétienté. *Lustre qu'il donne à des familles sur lesquelles il a la foiblesse de s'enter.* Le Cardinal de S. Clément fit comme son frere, & se prêta de bonne grace à l'ambition de Sixte, qui, en reconnoissance voulut lui donner l'Evêché de Turin; mais par malheur, cet Evêché étoit rempli par Jean de Compeys, qui n'étoit point du tout dans l'intention de sacrifier son Evêché à l'ennoblissement de Sixte (1). Cette difficulté ne rebuta point le Pape, & croyant encore l'Evêché de Genève vacant, attendu que la nouvelle de la double élection n'avoit pas eu le tems de parvenir à Rome; il proposa à Jean de Compeys de lui donner l'Evêché de Genève, à condition qu'il remettroit celui de Turin au Cardinal de St. Clément.

Charles II, ne désapprouva point que le Pape élevât ses Sujets aux dignités les plus éminentes de l'Eglise; mais il ne pensa point devoir souffrir que cette

(1) Juven. de Aquino. Corio. *Chronic. Sabaud.*
(2) *Hist. des Papes.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I.
(3) *Hist. des Papes.* p. 576. *Chronol. de Sav. Extraite de l'Hist. de Sav.* de Guill. Parad.

Sect. III. Histoire de Savoie & *de* Piemont. 1391-1496.

cette élévation fut faite aux dépens de son autorité; & comme il avoit nommé François de Savoie son oncle, à l'Evêché de Genève, il fut très-mécontent de la nomination de Jean Compeys à la même dignité, & déclara à la Cour de Rome, qu'en aucun tems il ne permettroit qu'on usurpât ainsi ses droits. Sixte IV, qui, comme Souverain-Pontife, se croyoit infiniment au dessus des plus puissans Monarques, & qui, s'étant créé Gentil-homme, pensoit qu'en cette qualité, il ne lui convenoit point de céder à qui que ce fut, soutint avec la plus grande hauteur sa nomination; & afin de faire connoître combien il étoit éloigné de revenir sur ses pas, il envoya des provisions de l'Evêché de Genève à Jean de Compeys, auquel il ordonna d'en prendre possession, foudroyant par avance, quiconque oseroit s'opposer à cette prise de possession, & nomma en même tems le Cardinal de S. Clément à l'Evêché de Turin, qu'il déclara vacant (1).

Méconten-tement de Charles II. au sujet d'une entre-prise de Sixte IV.

Cet acte de Souveraineté ulcéra vivement Charles II. qui, avant que de recourir à ce que l'on appelle la *derniere raison des Souverains offensés*, consulta le Comte de Bresse son oncle, avec lequel il s'étoit récemment reconcilié; & qui lui avoit donné les plus fortes assurances de sa fidélité. Philippe de Savoie, pour tout conseil, le pria de lui laisser le soin de cette affaire, & de lui permettre d'agir. Le Duc le laissa faire; & le Comte de Bresse, sans perdre le tems en députations inutiles & en vaines discussions, se rendit à Genève, à la tête d'un corps de troupes, chassa l'Evêque de la nomination de Rome, du Palais Episcopal, l'obligea de sortir de la ville, où il mit une forte garnison, installa François de Savoie, & s'en revint tranquillement rendre compte à son neveu du succès de son expédition (2). Jean de Compeys n'étoit pas si tranquille; il n'ôsoit retourner à Turin, où il n'avoit plus de Chaire Episcopale; il étoit chassé de Genève; il se rendit à Rome, & se plaignit douloureusement du malheur qui lui étoit arrivé. Sixte ne se plaignit point; sa Sainteté se mit dans une épouvantable colere, & dans l'effervescence de son courroux, prenant toutes les foudres du Vatican, il lança l'excommunication contre le Conseil du Duc de Savoie; anathématisa tous ceux qui prenoient, ou prendroient le parti de François de Savoie, & menaça Genève de l'interdit.

Fermeté de Charles.

Foudres lancés par Sixte IV.

Charles, quoique bien jeune encore, supporta sans douleur le choc de toutes ces foudres, ne se retracta point, & se contenta d'envoyer des députés à Rome, chargés de représenter l'inviolabilité de ses droits, auxquels il étoit immuablement résolu de ne point renoncer. Homere dit que les prieres filles du répentir, ont la vertu de fléchir le plus puissant des Dieux, quelque courroucé qu'il soit; Charles ne se répentit point; au contraire: il déclara que nul autre que lui ne nommeroit aux évêchés de ses Etats; il n'intercéda point la clémence de Sixte; & cependant, ce Sixte IV, le plus impétueux & le plus obstiné des hommes, étonné de la fermeté du jeune Prince, s'amollit tout-à-coup, donna l'absolution Papale au Conseil Ducal, qui ne lui demandoit point d'être absous, leva toutes les censures, éteignit les foudres lancés & qui n'avoient brulé personne; consentit de bonne grace à l'in-

Sixte IV. cede & se hâte de leverses excommunications.

(1) *Hist. de Genève. Chron. de Sav.*
(2) Guill. Paradin *Hist. de Savoie.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont 1391-1496.

ſtallation de François de Savoie, à laquelle il ne pouvoit s'oppoſer, &, pour dédommager Compeys, lui procura, de l'aveu du Souverain de Savoie l'Archevêché de Tarentaiſe (1). Charles, à qui cet acte de fermeté fit le plus grand honneur, alla à Genève & y fut reçu avec plus de magnificence & ſur-tout avec plus de ſincere affection que les Genevois n'en euſſent montré à Sixte IV.

Ambaſſade à Rome & mariage de Charles II. 1485.

Quelque tems après le Duc envoya des Ambaſſadeurs à Rôme, pour y recevoir la donation que devoit lui faire, & que lui fit en effet, Charlotte, Reine de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie ſa tante; & pendant qu'il ajoutoit cette triple couronne à ſa puiſſance, il alla lui-même en Piemont, pour y célébrer ſon mariage avec la fille du Marquis de Montferrat. Il ne reſta que peu de tems dans cette partie de ſes états, & revint en Savoie, après avoir laiſſé le gouvernement & la lieutenante générale de ce pays, à François de Savoie ſon Oncle, Archevêque d'Auch & Evêque de Genève (2).

Sixte IV étoit mort; Innocent VIII, ſon ſucceſſeur ne fut, ni moins jaloux des droits prétendus attachés à la Thiare, ni de ſa prééminence ſur les ſouverains. Auſſi ambitieux d'acquérir de la célébrité par les armes, que d'étendre la puiſſance du ſuprême pontificat, il déclara la guerre à Ferdinand d'Arragon, Roi de Sicile, & ſuivant l'uſage ſcrupuleuſement obſervé par ſes prédéceſſeurs, il ſuſcita contre lui les principaux ſeigneurs de Naples. Ferdinand écrivit à Charles II. pour le conjurer de prendre ſes intérêts, & de l'aider à réprimer l'ambition d'Innocent. Toutefois, quelques torts qu'eût Innocent envers le Roi de Naples, le véritable motif de ce Souverain étoit, en exagerant ainſi les procédés de S. Siege, de faire entrer le Duc de Savoie dans une ligue qui ſe formoit alors en Italie contre le Pape; Confédération redoutable, dont Ferdinand lui-même étoit le Chef, & dans laquelle s'étoient engagés les Vénitiens, les Florentins & le Duc de Milan.

Ligue contre le Pape, dans laquelle on cherche à engager le Duc de Savoie. 1486.

Charles II. pénétra dans les véritables intentions de Ferdinand, & crut ne devoir prendre aucune part à cette guerre, quelqu'heureux & brillans que fuſſent néanmoins les ſuccès des premieres hoſtilités des confédérés. Ceux-ci penſerent que d'auſſi favorables commencemens détermineroient Charles à entrer dans la ligue, & Louis-Galéas Sforce, Duc de Milan, s'empreſſa dans cette vue, de lui rendre compte des avantages & des progrès des armes du Duc de Calabre, Capitaine-Général des confédérés. Mais ces attentions ne produiſirent point l'effet qu'on en avoit attendu; le Duc ne ſe laiſſa point éblouir, & il perſiſta dans la réſolution qu'il avoit priſe de ne point ſe brouiller avec le S. Siege (3). D'ailleurs, outre les raiſons qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec Innocent VIII, les circonſtances ne lui permettoient point, d'entrer dans cette ligue, menacé comme il l'étoit d'avoir à ſoutenir lui-même une guerre, qui vraiſemblablement lui ſeroit bientôt ſuſcitée par Claude de Savoie, dont il connoiſſoit les deſſeins. Car, il ſavoit que Clau-

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Chieza. Corio.
(2) *Hiſtor. di Montferr. Hiſtor. di Piem. Chronic. di Saboud.*
(3) *Hiſtor. di Mil. Chron. de Sav.*

de ayant vainement cherché de l'appui auprès de François de Savoie ſon pere, & de Cavours ſon oncle, qui, quoiqu'obligés de le ſoutenir, avoient paru ne s'intéreſſer en aucune maniere à ſon rétabliſſement, s'étoit retiré auprès du Marquis de Saluces & de Manfroi de Saluces ſon couſin.

Sect. III. *Hiſtoire de Savoie & de Piemont.* 1391 1496.

Claude de Savoie & le Marquis de Saluces méditent une invaſion en Savoie.

La maiſon de Saluces, depuis long-tems irréconciliable ennemie de celle de Savoie, cherchant toutes les occaſions de faire éclater ſa haine, & ſon reſſentiment s'étoit d'autant plus aigri, que Louis II, Marquis de Saluces, regardoit comme un ſenſible outrage le refus que Charles I lui avoit fait de recevoir l'hommage que le Marquis avoit propoſé de lui faire par Procureur. Ainſi, le Duc ne doutoit point que cette maiſon, excitée encore par Claude de Savoie, ne formât, auſſi-tôt qu'il lui ſeroit poſſible, quelque violente entrepriſe. (1) Il ne ſe trompa point, & il fut averti que Louis de Saluces, Manfroi ſon couſin, & Claude de Savoie, avoient formé le projet de faire une invaſion dans ſes Etats, auſſi-tôt qu'il ſeroit parti pour Milan, où il avoit promis d'aſſiſter aux nôces de Blanche-Marie, veuve de Philibert ſon frere, avec le Roi de Hongrie, & le prétexte de cette incurſion devoit être de chaſſer Miolans, Menthou, la Foreſt, & Marcoſſey que les trois confédérés accuſoient des plus révoltantes concuſſions. Impatiens d'exécuter ce plan, ils n'attendirent point le départ du Duc de Savoie, & comptant encore plus ſur ſa jeuneſſe & ſon inexpérience, que ſur la force de leurs armes, ils raſſemblerent quelques troupes, ſe partagerent, & ſe jettant en même tems ſur les terres du Duc, Manfroi de Saluces & Claude de Savoie prirent les villes de Raconis, Pancalier & Cavours, tandis que le Marquis de Saluces s'emparoit de la ville & du château de Sommerive, & d'un autre château ſitué entre Carmagnole & Cony (2).

Secours fourni à Charles II.

Charles II plus irrité qu'allarmé de cette incurſion, réſolut de s'en venger avec éclat, & afin d'accabler tout d'un coup ces trois rebelles, il envoya de tous côtés des députés pour avoir des ſecours; il en reçut de pluſieurs de ſes alliés; le Duc de Milan lui envoya deux cens hommes d'armes, ſous la conduite de ſes deux meilleurs capitaines; les Bernois & les Fribourgeois lui fournirent deux mille Suiſſes; le Comte de Grueres lui amena douze cens hommes; Amé de Valpergue, cinquante hommes d'armes; & la ville de Vercel leva pour lui douze cens hommes. A la tête de ces troupes, Charles marcha aux ennemis, qui ne jugerent point à propos de l'attendre; il recouvra Pancalier, fit pendre tous les ſoldats du Marquis de Saluces qui y étoient en garniſon, & fit décapiter leur Gouverneur, Manfroi de Benasque. Cet exemple de ſévérité inſpira la plus grande terreur aux garniſons de Sommerive, Cavours & Cordé, qui ſe hâterent d'abandonner ces places, avant même d'être ſommés de les rendre (3). La gloire du Duc de Savoie étoit ſatisfaite, mais ſa vengeance n'étoit pas complette, & pour châtier le Marquis de Saluces, il ſe jetta ſur ſes terres, ſe rendit maître des forts des Caſtigliolles, de S. Front, & alla mettre le ſiege devant Saluces, place moins forte par elle-même, que par la valeur de Saſſenages, ſon Gouverneur, qui oppoſa d'abord la plus vi-

Succès des Armes du Duc de Savoie.

(1) Juven. de Aquino. Cozio Chieza.
(2) Dominiq. Machanée. Corio. *Chronic. Sabaud.*
(3) *Chroniq. de Sav.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1391-1496.

goureuse résistance; mais qui fut cependant obligé de se rendre. Pendant la durée de ce siege, le Marquis de Saluces effrayé de la supériorité du jeune Duc de Savoie, alla en France demander du secours au Roi Charles VIII; mais, quelques vives que fussent ses instances, le Roi ne croyant pas devoir rompre légérement avec le Duc de Savoie, lui envoya deux députés pour l'inviter à lever le siege de Saluces, & accorder au Marquis une treve d'un an. La place assiégée étoit, lorsque ces deux députés arriverent, hors d'état de tenir plus long-tems: Charles ne voulut consentir ni à l'une, ni à l'autre de ces deux demandes: mais peu de jours après, le Marquis de Saluces ayant été fait prisonnier de guerre, & Jean-Jacques de Saluces son frere, ayant été contraint de rendre Carmagnole, le Duc, dont la supériorité étoit décidée, fut assez généreux pour ne pas pousser ses avantages aussi loin qu'il l'eût pû, & il voulut bien accorder à ses ennemis humiliés une treve d'une année (1).

Le Duc de Savoie accorde au Marquis de Saluces une treve d'un an. 1487.

Cependant Charles II, informé qu'au mépris des alliances formées & tant de fois renouvellées avec le Duc de Milan, les Milanois ne cessoient de donner des secours au Marquis de Saluces, se plaignit vivement de ces infractions à Jean Galéas, qui, dans la lettre qu'il écrivit au jeune Duc, lui donna les plus fortes assurances de son exactitude à observer inviolablement les traités qui les lioient l'un à l'autre, & lui promit de faire punir sévérement ceux d'entre ses sujets qui assisteroient de quelque maniere que ce fut le Marquis ou ses gens. Pendant la treve survint une nouvelle contestation entre le Roi de France & Charles, au sujet de ce même marquisat de Saluces, & il y eut au sujet de ce différend, une assemblée indiquée au Pont de Beauvoisin, entre les députés du Roi & ceux du Duc de Savoie. Mais les intérêts des deux Princes étoient trop opposés, pour qu'on pût espérer de les concilier. Le Roi de France prétendoit avoir la Souveraineté sur le Marquisat de Saluces, & il croyoit pour cela même, être obligé de protéger le Marquis: Charles soutenoit que le Marquis étoit son Vassal, & qu'en qualité de son Seigneur Suzerain, il avoit été très-autorisé à le punir de sa rébellion. Jean-Galéas, Berne & Fribourg envoyerent aussi des députés à cette assemblée, & firent tout ce qui dépendoit d'eux, afin de menager quelqu'accommodement: mais toute proposition à ce sujet fut rejettée; on ne convint de rien, & les conférences n'aboutirent qu'à faire quelques réglemens concernant les limites du Dauphiné & de la Savoie (2).

Conférence au sujet de cette contestation.

Charles VIII comptoit si fort sur le succès de ses députés, que, pour seconder ses vues dans cette assemblée, il s'étoit rendu à Lyon. Quoique très-éloigné de rien céder de ses prétentions, le Duc n'en montra pas moins d'empressement à aller rendre visite au Roi de France, qui, croyant l'intimider, lui dit en l'abordant; *Mon cousin, mon ami, je suis enchanté de vous voir à Lyon; car si vous eussiez négligé de venir, je m'étois proposé d'aller vous voir moi-même en très-nombreuse Compagnie dans vos Etats; où il est vraisemblable qu'une telle visite n'eût pu que vous causer du dommage. Monseigneur,* répondit le Duc, sans se déconcerter, *tout mon regret à votre arrivée dans mes Etats seroit de ne pouvoir y faire l'accueil que mérite un aussi grand Prin-*

Fermeté du Duc de Savoie.

(1) Juven. de Aquino. Jabigny. *Hist. de Charles VIII.*
(2) Dominiq. Machanée. *Chronic. Sabaud.*

ce que vous, Du reste, soit ici, soit ailleurs, je serai toujours prêt à vous prier de disposer de moi & de tout ce qui m'appartient, comme de tout ce qui peut dépendre de vos Sujets. Charles VIII, qui s'étoit attendu à des excuses, rougit de la réponse du Duc, & le remercia avec plus d'honnêteté & moins de hauteur qu'il ne lui avoit parlé d'abord. (1)

Sect. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1301 1496.

Nouvelles entreprises du Marquis de Saluces.

La treve n'étoit point encore expirée, que deux Capitaines Gascons, aux ordres du Marquis de Saluces, s'emparerent de Castigliolles & de S. Front, places du Marquis de Saluces, & au pouvoir du Duc de Savoie. Charles II, religieux observateur des traités, ne voulant point encore repousser la force par la force, se contenta d'envoyer François de Savoie, Archevêque d'Auch son oncle, à la cour du Roi de France, pour se plaindre de cette infraction. Les deux Capitaines Gascons enhardis par cette inaction, continuerent leurs hostilités, & se rendirent maîtres de Ville-Falet, qu'ils mirent au pillage, & qu'ils brûlerent ensuite. Ces procédés outrageans ne permettant plus à Charles de dissimuler, il rassembla ses troupes, se mit à leur tête, alla recouvrer Castigliolles & S. Front, où tout fut passé au fil de l'épée; s'empara de Dronero & se rendit maître en fort peu de jours de toutes les places du Marquisat à l'exception d'un seul château, où étoit Jeanne de Montferrat, Marquise de Saluces: Charles II en forma le siege, & l'eût pris inévitablement s'il ne se fut rendu aux prieres de la Marquise, sœur de sa femme, qui le conjura de vouloir bien lui laisser ce château pour sa retraite.

Le Roi de France irrité, menace d'envoyer une armée contre le Duc de Savoie.

François de Savoie, au lieu d'obtenir de Charles VIII, la satisfaction qu'il étoit allé solliciter, en fut très-mal reçu, parce que la nouvelle de la prise du Marquisat de Saluces avoit vivement irrité le Roi. François de Savoie fit valoir autant qe'il fut en lui, les justes raisons qui avoient obligé son neveu de prendre les armes; cette justification n'appaisa point le Roi de France, qui dit à Pierre, Duc de Bourbon & à l'Archevêque d'Auch, qu'ils eussent à trouver quelqu'expédient qui satisfit le Marquis de Saluces, ou qu'il enverroit une formidable armée contre le Duc de Savoie. Cette négociation étoit d'autant plus difficile, que François de Savoie n'avoit reçu à cet égard aucun pouvoir de Charles II; mais il étoit très-important de lui éviter une guerre; Pierre de Bourbon & l'Archevêque d'Auch, convinrent qu'en attendant la décision du différend qui divisoit les deux Souverains au sujet de l'hommage du Marquisat de Saluces, il y auroit cessation d'hostilités; que la ville de Saluces seroit remise en dépôt à Louis de Marafin, Seigneur d'Ambres & Carmagnole, à Merle de Piozasque, Amiral de Rhodes. Le Roi de France accepta ces propositions; mais Charles fut très-mécontent des engagemens pris en son nom par son oncle, & il l'eût désavoué, si le Roi Charles VIII ne lui eût témoigné le desir le plus sincere de terminer cette contestation par des voies pacifiques, & ne l'eût invité à se rendre lui-même en France, où il feroit tout son possible pour lui donner la plus entiere satisfaction (2).

Le Duc de Savoie prend le titre de Roi de Chypre. 1488.

Cette affaire occupoit Charles II, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de Charlotte, Reine de Chypre, de Jérusalem & d'Arménie. Comme cette Prin-

(1) Ping. *Arb. Gent. Hist. du Chevalier Bayard. Chron. de Sav.*
(2) Juven. de Aquino. Chieza. Corio.

SECT. III. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1391-1496.

Fausse démarche de Charles II, auprès du Soudan de Babilonne.

cesse, dont il étoit neveu, lui avoit fait donation de ces trois Royaumes, qu'à la vérité elle ne possédoit point, il prit le titre de Roi de Chypre, & fit battre monnoie aux armes de Chypre & de Savoie. Il est constant que Charlotte ayant à ces Royaumes les droits les plus évidens, Charles étoit très-fondé à en prendre le titre & les armes (1). Mais ces Etats étant occupés par la postérité du Bâtard Jacques, le Duc de Savoie eût du s'épargner l'inutile lettre qu'il écrivit au Soudan de Babilone, Protecteur du Roi régnant en Chypre, qui lui payoit tribut. Charles II eût du se dispenser d'écrire à ce Soudan, pour lui notifier ses prétentions, & le prier de ne point s'opposer au projet qu'il avoit, disoit-il, formé de recouvrer par la force ce Royaume usurpé. De semblables déclarations ne peuvent faire impression, qu'autant qu'elles sont soutenues par la présence d'une formidable armée; sans cela, c'est compromettre vainement son nom, son rang & son autorité. Aussi le Soudan d'Egypte ne fit-il aucune attention à cette lettre, à laquelle il ne daigna même pas répondre. C'étoit sans-doute ainsi que devoit se conduire un Prince barbare, qui soutenoit de toute sa puissance sur le trône de Chypre, les tyrans qu'il y avoit placés, au préjudice des héritiers légitimes. Mais ce n'étoit point ainsi que le Duc de Savoie devoit en agir avec le Soudan de Babilone (1).

Le Duc de Savoie va en France, & ne peut rien terminer. 1489.

Le Conseil de Charles II crut qu'il feroit une démarche encore plus imprudente d'aller à la cour du Roi de France, avec lequel il étoit en différend, & on lui fit à ce sujet les plus fortes remontrances; mais il avoit promis à Charles VIII de se rendre à l'invitation qu'il en avoit reçue, & quoi qu'on pût lui représenter, il partit accompagné de l'Archevêque d'Auch, de Miolans, du Chancelier de Savoie, & suivi de quatre cens gentils-hommes. Il se rendit à Tours, où le Roi lui fit l'accueil le plus distingué. L'affaire de l'hommage du Marquisat de Saluces y fut agitée & après de longues discussions, il fut décidé que la contestation étant de part & d'autre très épineuse, l'arbitrage seroit prolongé d'une année: ensorte qu'aux honneurs & aux civilités près, que Charles reçut en France, son voyage ne produisit absolument rien concernant l'objet qui l'y avoit attiré (2). Les preuves d'amitié qu'il ne cessoit de recevoir de Charles VIII, ne purent le retenir long-tems à la Cour de ce Monarque; il en partit, & de retour en Savoie, il passa les Alpes, pour se rendre à Turin, dont les habitans signalerent par les plus brillantes fêtes, le plaisir que leur causoit la présence de leur Souverain. Mais bientôt un triste événement vint succéder à la joie publique. Charles, qui jusqu'alors avoit joui d'une santé ferme & brillante, tomba malade, & les Médecins, qui augurerent mal de la nature de sa maladie, le firent transporter à Montcalier, où l'air est meilleur qu'à Turin; mais, malgré la salubrité du lieu, le mal fit des progrès rapides; on le transporta encore à Pignerol; la maladie se déclara mortelle; & en effet, il mourut très-peu de jours après, le 13 Mars 1489, âgé seulement de 21 ans, & dans la septieme année de son regne.

Mort du Duc Charles II. & son caractere. 1489.

Cette perte vraiment irréparable, jetta la Savoie dans la consternation; &

(1) *Chron. Sabaud.* Machanée. Paradin.
(2) *Chron. de Sav. Extraite de l'Hist. de Sav. de* Guill. Paradin. Chieza.
(3) Jaligny. *Hist. de Charles VIII.* Corio. Machanée. Juven. de Aquino.

il faut avouer que peu de Princes se sont signalés aussi jeunes, & ont donné de plus brillantes espérances. Charles avoit reçu de la nature les dons les plus heureux; une beauté peu commune, la plus rare sagacité; dans l'âge de l'inexpérience il avoit la sagesse & la prudence des Princes les plus consommés dans l'art de gouverner les hommes. Eclairé sans orgueil & sans obstination, il déféroit aux lumieres de son Conseil, dont il étoit lui-même le membre le plus instruit & le plus laborieux. Doux, affable, accessible à tous, il l'étoit sur-tout pour les savans & les gens-de-Lettres, par le goût qu'il avoit lui-même pour les sciences & les beaux-arts. Les langues grecque & latine lui étoient familieres, & il faisoit ses délices des auteurs les plus célebres de l'ancienne Grece & de Rome. Sa Cour, agréable sans faste, étoit l'école de l'honneur & de la vertu; & ce fut dans sa Cour que se forma l'illustre Chevalier Bayard, qui commença à aimer la vertu, en la voyant chérie & si respectée par Charles, dont il étoit page (1). Yolande de France, Duchesse Douairiere de Savoie, avoit conclu le mariage de ce Prince avec Louise de Savoie, sa cousine germaine, fille unique de Janus de Savoie, Comte de Genève; mais cette union n'eut pas lieu, & Charles épousa Blanche-Marie de Montferrat, fille de Guillaume de Montferrat, & d'Elisabeth de Milan. Il n'en eut que deux enfans; I. Yolande-Louise de Savoie, qui, née à Turin, le 11 Juillet 1487, fut promise en 1496, à Philibert de Savoie le jeune, Comte de Bresse, mais qui mourut presqu'encore dans l'enfance, agée seulement de 13 ans; & II. Charles-Jean-Amé, qui, né à Turin, le 24 Juin 1488, n'avoit que neuf mois, lorsque la mort de son pere fit passer dans ses mains les rênes de l'Etat.

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Ses Enfans.

Charles-Jean-Amé lui succede.

La Savoie avoit tout à craindre sous la longue minorité de ce jeune Prince; mais elle fut garantie de tous les dangers qui la menaçoient par la sagesse, la vigilance & les lumieres de Blanche de Monferrat, qui illustra sa régence de la plus éclatante maniere (2). Cette régence néanmoins lui fut vivement disputée, ainsi que la tutelle de Charles-Jean-Amé. Les Comtes de Genève & de Bresse renouvellerent leurs anciennes prétentions, & François de Savoie Archevêque d'Auch, fit de son côté, ce qu'il put pour être préféré. Blanche de Montferrat s'étayoit de l'exemple de la Duchesse Yolande. Les Piémontois vouloient que ce fut dans leur pays que leur jeune Souverain fut élevé; les habitans de la Savoie s'indignoient de la seule idée de l'éloignement de leur maître. Ceux-ci étoient soutenus & excités par le Comte de la Chambre; les premiers, par Louis de Savoie, Comte de Cavours. La querelle s'anima, s'échauffa, & dégénéra en une violente sédition, qui couta la vie à plusieurs citoyens. Après de longs débats entre les partisans des divers prétendans, la régence resta à Blanche de Montferrat, & le titre de Lieutenant-Général de Savoie & de Piemont fut donné à l'Archevêque d'Auch & au Comte de Bresse. Merle de Piozasque, Amiral de Rhodes, fut nommé Gouverneur du jeune Duc; Sebastien Ferraro, Seigneur de Gallionico, eut la charge de Directeur-Général des Finances & le Conseil fut composé des seigneurs les plus recommandables par leurs lumieres & leur intégrité. Blan-

Violentes contestations au sujet de la Régence de Savoie.

(1) Juven. de Aquino. Pingon. Machanée. Paradin.
(2) *Chronic. Sabaud. Hist. di Piem.* Chieza.

SECT. III. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1391-1496.

che de Montferrat, Ducheſſe douairiere, partit de Pignerol, avec le jeune Prince & elle l'amena à Turin (1).

Le Marquis de Saluces prend les armes pour rentrer dans ses Terres.

Le Marquis de Saluces & ſes deux confédérés, Claude de Savoie & Mainfroi de Saluces, ne furent pas plutôt informés en France, où ils s'étoient retirés, de la mort du Duc Charles, que jugeant les circonſtances très-favorables à leur rétabliſſement dans leurs terres, ils ſe hâterent de venir rallumer les feux de la guerre; & ſuivis de quelques troupes françoiſes, paſſant rapidement les monts, ils ſurprirent le fort de Cronero, d'où ils chaſſerent le Gouverneur, & s'emparerent de Valefreniere (2). La Régente inſtruite des ſuccès des trois confédérés, & de leurs négociations, auprès du Duc de Milan, où Claude de Savoie étoit allé lui-même, envoya Amé de Valpergue, près de Louis Sforce, dit *le More*, Duc de Berry, tuteur & Lieutenant-Général du Duc de Milan ſon neveu, pour empêcher l'effet des ſollicitations de Claude de Savoie: mais ce député n'ayant point réuſſi, la Régente lui envoya encore de nouveaux députés, qui trouverent Louis Sforce aux environs du château de Bellot, à la tête des troupes qu'il conduiſoit lui même aux trois confédérés. L'Evêque de Montdevis & Antoine de Roſſillon, Seigneur de Beauretour, Ambaſſadeurs de Blanche, lui repréſenterent combien il importoit à lui-même, ainſi que leur Souverain, d'obſerver les anciennes alliances tant de fois renouvellées entre les maiſons de Savoie & de Milan. Mais, écoutant à peine leurs remontrances, Louis Sforce leur répondit, qu'ayant contribué à dépouiller le Marquis de Saluces, il regardoit comme un acte de juſtice, & comme un devoir indiſpenſable de travailler auſſi à le rétablir dans ſes biens. Après cette déclaration, il continua ſa marche, & alla camper aux environs de Carmagnole.

Louis Sforce, dit le More, *conduit des Troupes au Marquis de Saluces.*

La Ducheſſe allarmée de l'orage qui menaçoit les Etats de ſon fils, & d'autant moins en état de réſiſter à cette ligue, qu'elle étoit ouvertement appuyée par le Roi Charles VIII, n'eût d'autre parti à prendre que celui de céder aux circonſtances, & de paroître diſpoſée à un accommodement; enſorte qu'à la ſuite de quelques conférences, elle promit de rendre au Marquis de Saluces toutes ſes places & de rétablir Claude de Savoie & Mainfroi de Saluces dans leurs biens & leurs dignités. (3) Ces conditions furent exactement remplies; Louis Sforce ſe retira, & l'Etat fut délivré d'une guerre qui eut inévitablement été ruineuſe. Mais ce trouble étoit à peine diſſipé, qu'il en ſurvint un autre. François de Savoie, Archevêque d'Auch & Evêque de Genève, mourut: Blanche nomma Antoine Champion à l'Evêché de Genève, & donna la lieutenance-générale des Etats au Comte de Breſſe. Le Pape, ſur la nomination faite par la Régente, pourvut Antoine Champion de l'Evêché, le Comte de la Chambre, toujours intriguant & tracaſſier, ſe donna tant de mouvemens, & cabala avec tant d'activité, pour Charles de Seyſſel ſon parent, que le Chapitre de Genève élut ce dernier pour ſon Evêque. (4) Le Pape n'approuva point cette nomination & refuſa des proviſions

Le Comte de la Chambre ſuſcite de nouveaux troubles. 1491-1492.

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Machanée. Corio.
(2) Jaligny. *Hiſt. de Charles VIII. Chroniq. de Savoie.*
(3) Paradin. *Hiſt. de Sav.* Chieza. Corio.
(4) *Chronic. Sabaud. Hiſt. de Gén.*

visions à Seyssel. Le Comte de la Chambre irrité que l'on balançât entre son parent & l'Evêque nommé par la Régente, sema l'esprit de discorde, prit les armes, &, sous prétexte que les Piémontois étoient préférés dans toutes les parties de l'administration, & qu'ils dirigeoient tout & possédoient toutes les charges, au préjudice & à l'exclusion des sujets de Savoie, il forma un parti de mécontens, se mit à leur tête, alla s'emparer de Chambéri &, suivi des seigneurs d'Aix & de Chalant, entreprit de se rendre maître de Genève. Mais le Comte de Bresse accourant à la tête des troupes de la Régente, recouvra Chambéri, attaqua le Comte de la Chambre à Choncy, près de Genève, le vainquit, écrasa, dispersa ses troupes, entra victorieux dans Genève, y établit l'Evêque Champion, & alla s'emparer du château d'Aix. (1)

Sect. III. Histoire de Savoie & de Piemont. 1391-1496.

Il forme un parti, prend les armes & s'empare de Chambéri.

Le Comte de la Chambre accablé de crainte & de honte, s'enfuit en France, abandonnant toutes ses places au vainqueur. Philippe de Savoie, Comte de Bresse, pour chatier la Chambre, fit raser tous ses châteaux, tandis que le Conseil de Turin poursuivant ce rebelle comme criminel de leze Majesté, confisqua tous ses biens. On se disposoit à exécuter cette sentence, moins rigoureuse qu'elle n'eût pu l'être, lorsque le Roi Charles VIII, intercéda si vivement auprès de la Régente, que le Comte de la Chambre obtint sa grace, & fut rétabli dans ses biens; indulgence dont ses anciennes vexations & ses derniers attentats ne le rendoient pas digne. (2)

Il obtient sa grace à la sollicitation de Charles VIII.

Les Valésans croyant les désordres de l'Etat plus considérables qu'ils ne l'étoient, entreprirent d'en profiter, & pour étendre leurs limites, ils tenterent d'empiéter sur le Chablais; mais la Régente s'opposa avec tant d'avantage à leurs desseins & à leurs tentatives, qu'ils furent contraints de se renfermer dans leurs anciennes limites & de renoncer pour jamais au projet de les étendre. Ce fut aussi par sa médiation, que les Génois & les habitans de Nice, armés les uns contre les autres, cesserent leurs hostilités & terminerent leurs contestations. Il étoit naturel que pacifiant ainsi les différens qui divisoient les nations étrangeres, Blanche songeât aussi à fixer la paix dans le sein de ses états. Dans cette vue, elle rechercha l'alliance & l'amitié de Ferdinand, Roi de Naples & d'Isabelle, Reine d'Arragon son épouse, avec lesquels elle fit un traité par lequel il fut convenu qu'ils vivroient, eux & leurs sujets, en bonne intelligence, & s'aideroient les uns les autres contre leurs ennemis communs. Dans ce même traité, fut arrêté le mariage du Duc Charles-Jean-Amé, avec Jeanne d'Arragon, fille de Ferdinand, lorsque l'un & l'autre, encore dans la plus tendre enfance, seroient en âge de consommer leur mariage. (3)

Traité entre la Régente de Savoie, Ferdinand, Roi de Naples & Isabelle, Reine d'Arragon.

1493.

Pendant que Blanche s'occupoit du bonheur de son fils & de celui de ses sujets, le Roi de France, Charles VIII, méditoit la conquête du Royaume de Naples, sur lequel il avoit des prétentions fondées. Lorsqu'il eût formé le plan de cette importante expédition, il écrivit à tous les Souverains d'Italie pour les intéresser à sa cause; & à la Duchesse de Savoie, à laquelle il de-

(1) Ping. *Aug. Taurin. Juven. de Aquino.* Machanée.
(2) Parad. *Hist. de Sav.* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) *Chroniq. Sabaud.* Corio. Ping. *Arb. Gent.*

SECT. III. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1391-1496.

Accueil fait à Charles VIII en Piemont. 1494-1495.

manda pour ses troupes la liberté du passage. Blanche consentit volontiers aux vœux de Charles, & lui offrit, non-seulement le passage de l'armée françoise, dans ses états, mais encore de contribuer, autant qu'il dépendroit ou d'elle, ou des sujets de son fils, au succès de son entreprise: & en effet, Charles VIII, s'étant mis en chemin pour son expédition de Naples, la Régente de Savoie envoya des ordres à tous les Gouverneurs des villes & châteaux dépendans de la couronne de Savoie, de recevoir le Monarque françois, avec tous les honneurs qu'elle croyoit devoir à un aussi grand Potentat. (1) Ses ordres furent remplis ainsi qu'elle le desiroit: & Charles VIII. arrivant à Turin, fut reçu à quelque distance de cette ville, par le jeune Duc, qui, à peine âgé de cinq ans, avoit été au devant de lui à cheval. Blanche ne se contenta point de lui faire l'accueil le plus distingué; pour lui prouver à quel point elle étoit dans ses intérêts, elle lui prêta des sommes très-considérables, & tous ses joyaux, afin que rien ne mit obstacle aux opérations de son entreprise; elle lui fit présent, dit Commines, de ce cheval de si grand prix, qu'on appelloit *le meilleur cheval du monde*, & sur lequel le Roi combattit avec tant de valeur & d'avantage à la célebre bataille de Fornoue. (2)

A son retour de Naples, Charles fut encore reçu en Piemont par la Régente, qui alla, suivie des principaux seigneurs de sa Cour, à cheval, au devant de lui, à quelques lieues de Turin. Charles VIII. séjourna quelque tems en Piemont, & ce fut pendant ce séjour, que Blanche négocia un traité de confédération entre lui & Louis Sforce, Duc de Milan par le décès de Jean-Galéas son neveu; traité dans lequel la Régente fit comprendre le jeune Duc son fils. Blanche, après le départ de Charles VIII, continua de rester à Turin, où elle passa l'hiver; étant allée ensuite avec son fils, à Montcalier, dans les premiers jours du printems, ce jeune Prince perdit la vie par un accident funeste; il tomba de son lit, & mourut sur la place, le 16 Avril 1496, dans la huitieme année de son âge. Formé par Blanche, il eût pu devenir excellent Souverain; mais comme il n'avoit pas eu encore le tems de donner de grandes espérances de son regne futur, sa mort fut plus sensible pour la Régente, que malheureuse pour l'Etat, qui, à sa mort passa sous la domination du Prince le plus digne d'occuper le rang suprême, & si non d'éclipser, du moins d'égaler la gloire de ses prédécesseurs. (3)

Mort du Duc Charles-Jean-Amé. 1496.

(1 *Juven. de Aquino.* Georg. Flor. *Lib.* I.
(2) Commin. L. 7. ch. 5. Paradin. L. 3. ch. 88. La Vigne- *Hist. de Charles VIII.*
(3) Machanée. Ping. *August. Taurin. Juven. de Aquino.* Paradin.

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496 1630.

SECTION IV.

Histoire des Duchés de Savoie & de Piemont depuis l'année 1496, *jusqu'à l'an* 1630.

Philippe, Comte de Bresse.

Nous avons eu souvent occasion de parler de la valeur du grand Prince qui, par droit de naissance succéda au jeune Duc Charles-Jean-Amé son petit neveu. Ce Souverain aussi illustre par ses succès militaires, qu'estimé par ses talens & ses lumieres, étoit Philippe de Savoie, Comte de Bresse, surnommé *Sans-terre*, surnom qui fut justifié par les Suisses, lorsqu'ils lui enleverent ses possessions.

Il est vrai que Philippe s'étoit montré en quelques circonstances, moins juste, qu'ambitieux, & que le desir immodéré de gouverner l'Etat, pendant la minorité des trois derniers Ducs ses neveux, l'avoit porté à susciter des troubles, & à former des factions dangereuses. Mais depuis bien des années, sa conduite plus sage, plus modérée & plus patriotique, avoit fait oublier ses anciens égaremens; & les services signalés qu'il avoit rendus à la Savoie, soit par ses armes, soit par la sagesse de ses conseils avoient depuis long-tems fait oublier les maux que son ambition avoit causés, & les désordres qu'elle avoit suscités. Jusqu'à son avénement à la Couronne, sa vie avoit été continellement agitée par les désagrémens & les disgraces de l'adversité, ou par l'éclat éblouissant des succès. Il avoit perpétuellement éprouvé la vicissitude du bonheur & de l'infortune; mais son inébranlable fermeté n'avoit en aucun tems succombé sous le revers; sa prudence & sa sagesse l'avoit élevé infiniment au-dessus de ses disgraces, & il avoit acquis tant de réputation & de gloire, que les plus puissans Souverains de la Chrétienté lui donnerent les preuves les plus distingués de leur estime, rechercherent son amitié, eurent pour lui la plus entiere confiance, & remirent à sa décision le jugement des contestations qui les divisoient.

Ses grandes qualites.

Philippe étoit né à Chambéri, le 5 Février 1438; & il étoit encore dans l'enfance, qu'il donna de lui les plus hautes espérances. Il montroit aussi tant d'ambition, que le Duc Louis son pere, craignant les suites du mépris que ce jeune Prince paroissoit avoir pour Amé, Prince de Piemont, son frere ainé; l'envoya en France avec James de Savoie l'un de ses jeunes freres, auprès du Roi Charles VII. (1) Jeune encore, il se donna lui-même le surnom de *Sans-terre*, parce qu'il n'avoit point d'apanage, & bien des années après qu'il eût été apanagé, il se surnomma encore *Sans-terre*, parce que les Suisses s'étoient emparés de son Comté de Bresse. En 1462, quelques factieux, mécontens du gouvernement du Duc Louis, qui, trop facile aux conseils d'Anne de Chypre son épouse, donnoit à des Cypriotes les principales charges de l'Etat, appellerent en Savoie Philippe, qui étoit encore à la Cour de France. Philippe se rendit dans les

Il se déclare Chef des mécontens contre le Duc Louis son pere.

(1) Piug. *Arb. Gent.* Parad. Monstrelet. *Vol.* 3. ch. 97.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

états de son pere : les mécontens le mirent à leur tête, & comme la violence de son caractere égaloit l'ambition de son ame, il entreprit d'opérer par la force la réformation de l'Etat, de rétablir les officiers éloignés par le Duc, de chasser les favoris d'Anne de Chypre, & de faire rendre compte à tous ceux qui avoient part à l'administration. (1) Il déclara hautement ses projets ; une foule de mécontens appuyerent ses vues. Enhardi par le nombre de ses partisans, il oublia le respect qu'il devoit au Duc Louis son pere, & trop fougueux pour prendre des voies modérées, il aima mieux inspirer de la terreur par des exemples d'une rigueur outrée, & d'autant plus criminelle, que Louis ne lui avoit donné aucune sorte d'autorité ; mais s'autorisant lui-même, il commença sa coupable entreprise par le meurtre de Jean de Varax, Chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, Commandeur de la Musse & Maître d'hôtel de la Duchesse de Savoie. Philippe le poignarda lui-même, fit arrêter Jacques de Valpergue, Comte de Mazin, Chancelier, qu'il fit conduire en criminel sur un bateau, par le lac de Genève, dans les prisons du château de Morges, où il l'envoya pour lui faire son procès. Des commissaires, dévoués à ses ordres, condamnerent le Chancelier à être jetté dans le lac ; sentence inique, & qui eut été sans doute exécutée, si Valpergue n'eût eu l'adresse & le bonheur de s'évader & de passer en France. (2)

Il poignarde le Commandeur de la Musse.

Cette violente conduite à l'égard du premier officier de l'Etat, jetta la Cour dans les plus vives allarmes. Le Duc & la Duchesse, autant pour épargner à leur fils des attentats encor plus criminels, que pour se dérober eux-mêmes à ses audacieuses tentatives, se retirerent à Genève ; leurs favoris épouvantés prirent la fuite, après avoir pourvu aux moyens de faire sortir les trésors qu'ils avoient pillés. Ils se tromperent, Philippe, plus vigilant encore qu'ils n'étoient avides, surprit en route les conducteurs de ces trésors, les mit en fuite, s'empara de ces richesses, gagna l'un des Syndics de Genève, qui le laissa pénétrer dans la ville, alla au Palais de son pere, passa sans bruit dans son appartement, mit à ses pieds une partie des trésors qu'il venoit de ravir, & déclara les noms de ceux qui faisoient sortir de l'Etat ces richesses mal acquises. Le Duc Louis ne voyant dans son fils qu'un Sujet rebelle, qui venoit le braver, refusa de l'écouter, fit pendre le Syndic qui lui avoit ouvert la porte de Genève, & s'en alla à Chambéri, après avoir nommé des commissaires pour informer de la conduite du jeune Comte. (3) Louis crut les Genevois d'intelligence avec son fils, qui, à la vérité, avoit dans cette ville un grand nombre de partisans : pour s'en venger, il ôta les foires à Genève. Cet acte de rigueur irrita les Genevois, qui excités par le Comte de Bresse, se revolterent. Louis les déclarant rebelles, défendit à ses sujets d'avoir aucune sorte de commerce avec eux. Anne de Chypre, qui étoit en partie cause de ce désordre, & qui avoit une affection particuliere pour les Genevois, se rendit leur médiatrice auprès de son époux qui, pour deux mille écus d'amende, leur

Il enleve les trésors des Favoris.

Courroux du Duc Louis contre son fils & contre les Genevois.

(1) Machanéo. Vanderb. *Hist. de Bresse. Chron. de Charles VII.*
(2) Gobelin. *Comment. Pii* II. L. 7. Commines. Pingon.
(3) *Chroniq.* de Bonnivard. *Hist. de Genève. Chron. Sabaud.*

pardonna, rétablit leur commerce, mais ne voulut point leur rendre les foires. Anne de Chypre ne parvint point aussi facilemeut à le reconcilier avec son fils.

Il est vrai que la colere du Duc Louis n'étoit que trop fondée, & qu'il avoit de puissantes raisons de craindre l'ambition outrée de ce jeune Prince, qui, en même tems qu'il cherchoit à s'emparer de l'exercice de la souveraineté, avoit eu l'art d'intéresser pour lui la noblesse & la plus nombreuse partie de la nation. Son crédit & son autorité inspirerent au Duc Louis de si violens soupçons, qu'il résolut de passer en France, afin d'y concerter avec le Roi les moyens de prévenir les desseins de Philippe. Dans cette vue, il sortit de Chambéri, & passa jusqu'à Lyon, d'où il envoya proposer au Comte de Bresse, de venir le joindre & de l'accompagner à la Cour du Roi Louis XI. Mais Philippe, qui se doutoit du motif de ce voyage, refusa de sortir de Savoie; ensorte que Louis se rendit seul auprès de Louis XI, qui connoissant combien il importoit de s'assurer de la personne de ce hardi factieux, chargea Gargasailles, son premier Ecuyer, Aleman, Abbé d'Ambronay, & Crussol, Sénéchal du Poitou, d'aller trouver Philippe, & de l'engager par les plus brillantes offres, à passer en France. Ces députés trouverent le Comte de Bresse à Lyon; leurs discours, ni leurs promesses, ne le séduisirent point; mais il ne résista plus, quand ils lui eurent remis un sauf-conduit signé de Louis XI, & par lequel ce Monarque lui promettoit qu'il ne seroit en aucune maniere attenté à ses droits, ni à sa liberté.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Le Duc Louis va en France pour concerter avec le Roi les moyens d'arrêter Philippe.

Sur la foi de ce sauf-conduit & des sermens des trois députés, le Comte de Bresse, escorté de 120 gentils-hommes de la premiere noblesse de Savoie, partit, persuadé, comme Louis XI le lui avoit fait dire, qu'il alloit se reconcilier avec son pere. Mais arrivé à Viarron en Berri, le Grand Prévot de l'Hôtel & Crussol vinrent, à la tête d'un corps de troupes, l'arrêterent, le conduisirent prisonnier au château de Loches, & tous ceux qui formoient son escorte, furent menés en diverses prisons du Royaume. (1)

Philippe est arrêté & conduit prisonnier à Loches.

Le Roi Louis XI rendit sans doute un service important au Duc de Savoie: on convient qu'il étoit essentiel pour ce dernier Souverain de mettre son fils hors d'état de perpétuer les troubles que causoient les mécontens à la tête desquels il s'étoit mis. Cependant, ces motifs ne justifient point la mauvaise foi de Louis XI, ni les moyens honteux qu'il employa pour s'assurer de la personne de ce jeune Prince, qui dût compter sur le sauf-conduit du Roi de France, & qui avoit, malgré l'excès de son impétuosité, trop de candeur, pour supposer de la perfidie dans ce Monarque. Le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois s'intéresserent vivement pour Philippe; mais leurs sollicitations ne produisirent rien, & il ne recouvra sa liberté que deux ans après. Louis XI même ne consentit à la lui rendre, qu'après avoir reçu de lui une promesse écrite, par laquelle il s'engageoit à ne rien entreprendre contre le Roi de France, ni contre la maison de Savoie. Il est vraisemblable que sa captivité eût été de plus longue durée, si le Duc Louis son pere ne fut pas mort. (2) Amé le *Bienheureux* son frere, qu'il avoit

(1) *Chron. Sabaud.* Monstrelet. *Vol.* 3. ch. 111 & 112.
(2) *Apol. pour la Maisf. de Sav. Chroniq. de Sav.* Chieza.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

tant haï, fut celui qui sollicita sa délivrance avec le plus d'instance, mais lorsqu'il l'eût obtenue, Amé craignant encore quelque nouvelle tentative de ce caractere inquiet & entreprenant, lui envoya plusieurs seigneurs à Orléans, pour lui demander des sûretés de sa conduite, lorsqu'il seroit arrivé en Savoie. Philippe fit & signa toutes les promesses qu'on lui demanda.

Entrevue du Comte de Bresse & du Duc Amé son frere.

Louis XI qui desiroit le mariage de Galéas, Duc de Milan, avec Bonne de Savoie, sœur de la Reine Charlotte, chargea Philippe d'aller à Milan, travailler à hâter cette union. La premiere entrevue du Comte de Bresse & du Duc Amé son frere, se fit dans la ville d'Aouste. Le Comte s'y conduisit en sujet fidelle & soumis; les assurances de zele & de fidélité qu'il donna, lui acquirent la confiance entiere du Duc Amé son frere, qui, peu content de lui donner main levée des terres de son apanage, saisis durant sa prison, le nomma Lieutenant-Général de Savoie & de Piemont. Amé n'eut jamais à se répentir de cet acte de confiance; le Comte de Bresse lui rendit les plus grands services, & eut, ainsi qu'il en est déja parlé autre part, les succès les plus éclatans contre le Marquis de Montferrat (1). Mais si Philippe s'attacha sincérement aux intérêts du Duc Amé, il ne revint jamais des sentimens que lui avoit inspirés la mauvaise foi de Louis XI, qui ne lui avoit envoyé un sauf-conduit, que pour lui ravir la liberté; & quelques preuves d'estime & d'amitié qu'il reçut de ce Monarque, elles ne purent lui faire oublier sa prison. Aussi le Duc de Bourgogne, ennemi déclaré du Roi de France, eut peu de peine à attirer le Comte de Bresse, qui resta constamment son partisan le plus zélé. Leur premier traité de ligue contre le Roi de France, fut conclu à Bruxelles par Luyrieux, Seigneur de Beaufort, que Philippe y avoit envoyé; & quelques jours après, il prit des engagemens semblables avec François II, Duc de Bretagne. Louis XI ignoroit ces traités, & il doutoit si peu de la défection du Comte de Bresse, que ce fut à sa sollicitation qu'il rétablit les foires de Genève. Cependant Philippe ne tarda pas long-tems à se déclarer hautement pour le Duc de Bourgogne, de qui il reçut, avec l'ordre de la toison d'or, le gouvernement des deux Bourgognes & une pension considérable. Il se rendit à Bourg.

Il se ligue avec le Duc Bourgogne contre Louis XI.

Et avec le Duc de Bretagne.

La haine de Philippe contre le Roi de France une fois déclarée, il n'étoit point dans son caractere de garder quelque modération; aussi, se donna-t-il tant de soins, qu'il attira au parti du Duc de Bourgogne Jean-Louis de Savoie, Evêque de Genève, & Jacques de Genève, Comte de Romont ses freres, ils se rendirent tous à l'armée du Duc commandée par du Lau, & qui se signala par les plus cruels ravages sur les frontieres de la Picardie. Philippe se distingua sur-tout par sa valeur dans les divers combats, dont il sortit toujours victorieux, & par la hardiesse de ses entreprises, qu'il exécuta avec tant de succès que dans l'armée même des François, on lui donna le nom de *Chevalier très-renommé.* (2) Louis XI fit envain tout ce qui dépendit de lui, pour qu'on regardât Philippe comme le plus déloyal des chevaliers, & comme le plus ingrat des hommes. Il est vrai qu'il tenoit de ce Monarque

(1) Corio. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 592.
(2) Ægid. de Roya. *in annal. Belg.* Paradin. L. 5. Ch. 62.

beaucoup de bienfaits, & qu'il y eût eu en lui de l'ingratitude, si ces bienfaits n'eussent été précédés d'une prison de deux années. D'ailleurs, les reproches d'ingratitude & de mauvaise foi n'alloient gueres à Louis XI, aussi facile à faire des promesses à ceux qu'il vouloit tromper, qu'à manquer à la foi de ses engagemens, & à violer la sainteté des sermens les plus sacrés. Mais la perfidie qui caractérisoit Louis XI, ne le rendit pas moins sensible à la conduite de Philippe, contre lequel il fut si vivement ulcéré, qu'il donna ordre au Comte de Comminges, Gouverneur du Dauphiné, d'aller porter la guerre, le ravage & la dévastation en Bresse, comme dans un pays ennemi. Comminges remplit cet ordre au gré de Louis XI; il se jetta, suivi de deux mille hommes, sur les possessions de Philippe, s'empara de Santonay, mit au pillage Loyes & le bourg S. Christophe, & se rendit maître par capitulation de Mont-luel.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Louis XI envoie ravager le Comté de Bresse.

Janus de Savoie, Comte de Genève, étonné de la violence de cette irruption sur les terres de son frere, & hors d'état de s'y opposer, entreprit, pour sauver du ravage le reste de la Bresse, de reconcilier Philippe avec Louis XI, auquel il fit même espérer d'engager le Comte & ses freres à quitter le parti qu'ils avoient pris (1). Il y eut dans le même tems une conférence à Péronne entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne: Philippe, accompagna le Duc à cette entrevue, & parut, ainsi que ses freres, décoré de la croix de S. André.

Paix entre Louis XI & le Duc de Bourgogne & le Comte de Bresse.

Quelque dissimulé que fut Louis XI, il ne put cacher son mécontentement: toutefois, dans le traité de paix qu'il conclut avec le Duc de Bourgogne, celui-ci fit comprendre le Comte de Bresse; & comme il insistoit sur la réparation des dommages causés dans ses terres, le Roi de France, pour le satisfaire, envoya ordre au Comte de Comminges de sortir de la Bresse avec ses troupes. Le Duc de Bourgogne n'eût pas plutôt signé ce traité de paix, qu'il se rendit en Flandres, & tourna ses armes contre les Liégeois. Philippe de Savoie le suivit dans cette expédition, au succès de laquelle il contribua beaucoup par son activité, sa valeur & son habileté. Cette guerre terminée, il se retira dans son Comté de Bresse, & y resta jusqu'à son mariage avec Marguérite de Bourbon, Princesse du Sang de France; mariage qui paroissoit devoir éteindre pour jamais le mécontentement qui subsistoit depuis si long-tems entre Louis XI & lui: & en effet, s'étant rendu en France quelque tems après ce mariage, le Roi lui donna le collier de l'ordre de S. Michel, récemment institué, le nomma Capitaine d'une Compagnie de cent Lances, & par un traité, dont l'observation fut jurée de part & d'autre, sur le bois prétendu de la vraie Croix, auquel le Monarque avoit, ou affectoit d'avoir la foi la plus entiere, ces deux Princes promirent de se secourir l'un l'autre avec fidélité, Louis XI s'engageant à faire jouir le Comte de Bresse, des Comtés de Valentinois & de Diois.

Il commande l'Armée Françoise.

La France étoit alors en guerre contre les Arragonnois, qui tenoient Perpignan; Louis XI désirant de recouvrer cette place importante, crut ne pouvoir mieux faire, pour y parvenir, que de confier le commandement de son armée à Philippe de Savoie, dont il connoissoit la valeur & la rare capacité. (2) Le Comte répondit dignement à l'espérance du Monarque, il se rendit

(1) *Chron. Sabaud.* Commines. Hist. de Louis XI.
(2) Ping. *Arb. Gent.* Botero. Paradin. L. 3. Ch. 67.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1396-1630.

maître de Perpignan, & fit rentrer le Rouffillon fous l'obéiffance du Roi, qui, pour récompenfer ces utiles fervices, fit donation à Philippe du Comte de Lauragais & de la Seigneurie de Villelongue, fituée dans la Sénéchauffée de Toulouſe.

Ses Pretentions a la Regence de Savoie.

Nous avons dit jufqu'à quel degré d'obftination & de vivacité furent pouffés les différens qu'eut le Comte de Breffe avec Amé fon frere, & dans la fuite, avec Yolande de France fa Belle-fœur, au fujet de la régence des Etats, de Savoie, pendant la minorité de Philibert: & pour ne point répéter ici des recits déja faits, en parlant du regne orageux du Duc Philibert: nous remarquerons feulement que Louis XI ayant pris les intérêts de Yolande fa fœur, & le Comte de Breffe craignant de l'avoir offenfé par fes démarches & fes prétentions, fi directement oppofées à celles d'Yolande, il chargea deux députés d'aller donner de fa part à Louis XI les plus fortes affurances de fon zele pour fa Couronne & de fa fidélité pour la Maifon de Savoie. Ces députés furent reçus avec diftinction; mais Louis XI demanda des promeffes plus folides & par écrit: le Comte de Breffe ne s'y refufa point, & renvoya avec de pleins pouvoirs deux nouveaux députés, qui, en fon nom, conclurent avec Louis XI un traité, par lequel le Comte s'obligeoit de fervir le Roi de fa perfonne, de fes biens & de fes fujets, envers & contre tous, à l'exception feulement de la Maifon de Savoie. (1) Le Monarque fut fi content de ce traité, que pour en témoigner fa reconnoiffance à Philippe, il lui fit un préfent de fix mille livres, lui affura une penfion de douze mille livres, & promit de lui donner en France, un Comté de la valeur de quatre mille livres de rente.

Sa fidélité au Duc Philibert de Savoie fon neveu.

Fidelle à fes promeffes, Philippe ne manqua plus à l'obéiffance qu'il devoit au Duc Philibert fon neveu, & il refta ferme dans fon devoir au milieu des factions, des troubles & des révolutions qui agiterent la Savoie, Louis XI fut même fi fatisfait de fon zele, qu'étant venu à Lyon pour en impofer aux factieux de Savoie, il donna au Comte de Breffe le Gouvernement de Piemont, à cette feule condition, qu'il ne difpoferoit point des Gouvernemens de Chambéri, de Montmeillan & de Suze, dont le Roi & le Duc fe réfervoient le droit de difpofer (2). Nous avons dit auffi quels changemens la mort de Philibert opéra dans les états de Savoie, & de quels troubles cette mort fut fuivie, pendant les premiers tems de la minorité du nouveau Souverain, qui, ayant cru devoir, ainfi qu'il le pouvoit, confier les gouvernemens à ceux qu'il jugeroit à propos de nommer, éprouva la plus forte & la plus inattendue des réfiftances de la part du Comte de Breffe. Vainement le Roi de France fe joignit au Duc Charles, & écrivit à Philippe, pour l'engager à quitter fon gouvernement: il n'en voulut rien faire, &, par la plus mal entendue des obftinations, il tomba dans la difgrace du Roi de France & du Duc de Savoie. (3) Trop foible cependant pour lutter contre deux ennemis puiffans & juftement irrités, il s'éloigna du Piemont, & fe retira en Allemagne, où, quelque tems après, dans la vue de fe raccommoder avec le Roi

Il paffe en Allemagne.

(1) *Chron. Sabaud.* Corio. Commines.
(2) Machanée. Chiesa. Paradin.
(3) *Juven. de Aquino. Hift. de Savoie.*

Roi de France, il ébaucha le mariage de Marguérite d'Autriche avec le Dauphin. Ce service, quelqu'important qu'il fut, n'eût pas été peut-être capable d'appaiser Louis XI: mais la mort de ce Monarque rendit au Comte de Bresse la liberté de reparoître en France; il y vint, & alla saluer à Amboise le Roi Charles VIII, qui lui fit l'accueil le plus distingué.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

L'âge & l'expérience avoient corrigé, ou, si l'on veut, modéré l'impétuosité naturelle du Comte de Bresse: les disgraces réitérées que ses ambitieuses entreprises lui avoiont attirées, lui suggererent des réflexions utiles, &, afin de ne laisser au Duc de Savoie son neveu, aucune défiance au sujet de l'hommage, qu'il lui avoit refusé il y avoit quelques années, il lui envoya de Montargis, Guygnes, Seigneur de Chateauvieux, pour le prier de l'excuser, si ses occupations actuelles ne lui permettoient point d'aller en personne rendre l'hommage qu'il devoit, le priant de se contenter actuellement de la déclaration qu'il lui envoyoit, signée de sa main & par laquelle il lui permettoit, de ne jamais cesser de se conduire en bon & fidelle Sujet. (1) Le jeune Duc de Savoie fut si satisfait de cette démarche, qu'à son tour il envoya au Comte de Bresse une déclaration, par laquelle il promettoit d'oublier, tout ce qui s'étoit passé. Philippe de Savoie prolongea plus qu'il ne s'y étoit attendu son séjour en France, où il fut retenu par l'amitié singuliere que lui témoignoit Charles VIII, qui l'admit à son Conseil, lui donna la charge de Grand-Chambellan, celle de Grand-Maître de France; & peu de tems après, le gouvernement de Dauphiné.

Il revient en France & se reconcilie avec le Duc de Savoie.

Toutefois, quelqu'attachement que Philippe montrât depuis quelques années pour la Maison de Savoie, & quelle que fut sa modération; la mort de Philibert son neveu, reveilla son ambition; & pour faire valoir ses anciennes prétentions, il excita des mouvemens, dans la vue d'obtenir la régence pendant la minorité du Duc Charles-Jean-Amé, son petit neveu. Il succomba encore comme il avoit succombé lors de l'avénement de Philibert. Blanche de Montferrat lui fut préférée; elle eut la régence; &, contraint de céder, il se retira en France. Le Roi Charles VIII entreprit la conquête du Royaume de Naples; le Comte de Bresse le servit dans cette expédition par ses conseils, autant que par sa valeur. Ce fut lui qui, à Florence, engagea ce Monarque à travailler au rétablissement de Pierre de Médicis, chassé de sa patrie par les factions qui la déchiroient. (2).

Le Pape Alexandre VI avoit montré tant d'intérêt au Roi de France; il l'avoit si vivement pressé d'entreprendre l'expédition de Naples; il lui avoit si solemnellement promis de seconder cette entreprise, que Charles VIII, le croyoit presque aussi intéressé que lui-même à cette conquête, & qu'il ajoutoit sur-tout la foi la plus entiere à ses promesses. Cependant l'armée françoise eut à peine mis le pied dans l'Italie, que cette grande chaleur du Souverain-Pontife se refroidit. Alexandre cessant tout-à-coup d'approuver ce même projet, auquel il avoit tant applaudi, fit naître des difficultés, & parut disposé à refuser à l'armée françoise le passage sur les terres de l'Eglise. Ce procédé qui n'eût pas dû paroître fort étrange à Charles, l'irrita, & il char-

Conquête du Royaume de Naples par Charles VIII. & procédé du Pape.

(1) Parad. *Hist. de Savoie.* Botero. Matthieu. *Hist. de Louis XI.* Corio.
(2) Guichenon. Paul Jove. Paradin. Botero. Nestor. *Hist. des Médicis.*

Le Comte de Bresse négocie avec succès auprès du Pape.

gea Philippe de Savoie d'aller demander à Sa Sainteté raison d'un changement aussi étrange dans le Chef infaillible de la Chrétienté. Le Comte de Bresse remplit cette commission épineuse avec tant d'adresse & d'habileté, qu'Alexandre VI, revenant à sa premiere maniere de penser sur cette expédition, promit, non-seulement d'accorder aux François le passage sur les terres de l'état de l'Eglise, mais encore de couronner Charles VIII Roi des deux Siciles. Philippe profita de ces bonnes dispositions, & il obtint encore la délivrance de Geny, frere du Grand-Seigneur, qui étoit prisonnier du Pape, dont Sa Sainteté espéroit la plus riche rançon, & qu'il promit pourtant de relâcher à la seule recommandation de Philippe de Savoie (3).

On sait quels furent les succès de Charles VIII à Naples, on sait qu'il n'éprouva presque point de difficultés dans la brillante conquête de ce Royaume. Il est vrai que ce fut en très-grande partie à la valeur & à l'activité du Comte de Bresse qu'il fut redevable de ses triomphes: aussi, plein de reconnoissance pour les services qu'il en avoit reçus, crût-il devoir lui faire part de sa conquête, & lui donner en propriété pour lui & ses successeurs, les Comtés d'Alisio, de Terre-neuve, S. Ange & de Castel-Dragon. (4) La facilité que Charles VIII avoit eû à s'emparer du Royaume de Naples, lui persuada que, quoiqu'il entreprit, rien ne résisteroit à la force & au bonheur de ses armes. Cette opinion commune à tous les conquérans, lui fit avidement accueillir la proposition que vinrent lui faire, au retour de cette expédition, les Cardinaux de la Riviere & Frégose, accompagnés d'Yblet de Fiesque; ils lui dirent qu'il ne tiendroit qu'à lui de s'emparer de Gênes, où il avoit des intelligences, à la faveur desquelles rien ne lui seroit plus aisé que de s'en rendre maître. Conquérir Gênes ne parut qu'un jeu au Conquérant de Naples; il accepta volontiers la proposition, & chargea le Comte de Bresse, d'exécuter, avec une partie de l'armée, le projet des deux Cardinaux. Afin même de terminer plus vîte cette affaire, il donna ordre à Anjou, de la Maison de Miolans, de conduire par mer des troupes, qui devoient seconder ce dessein.

Entreprise sur Gênes.

Elle manque.

Cette entreprise si facile, & que les deux Cardinaux, ainsi que Charles VIII, avoient jugée infaillible, ne fut pourtant rien moins qu'heureuse. Le Comte de Bresse alla camper devant les murs de Gênes, & il y attendoit Anjou, pour agir lorsque toutes les troupes seroient réunies: mais il apprit la fâcheuse nouvelle de la défaite totale d'Anjou par les Génois, qui, après avoir écrasé sa petite armée, l'avoient lui-même fait prisonnier à Rapallo (1). Dès ce moment Philippe augura mal de l'expédition, & il l'eût abandonnée, si les deux Cardinaux n'eussent soutenu qu'ils étoient sûrs de leurs intelligences dans Gênes; que la révolution étoit à la veille de s'accomplir; en un mot, que les Génois touchoient inévitablement aux derniers momens de leur ruine. Philippe n'étoit rien moins que persuadé; cependant, pour que les deux Cardinaux ne lui imputassent point d'avoir fait manquer cette entreprise, il voulut bien avoir la complaisance d'attendre encore; mais peu de jours après,

(1) Vanderb. Georg. Flor. Commines. Paradin. Corio.
(2) Guichenon. Paul Jove. Chieza.
(3) *Juven. de Aquino.* Belcar. *Rer. Galliar.* L. 6. La Vigne.

Cental, de la maison de Bouliers, qu'il avoit amené avec lui reçut d'une Dame de Gênes, sa tante, un billet, par lequel cette parente le conjuroit de s'éloigner le plus promptement qu'il lui seroit possible, parce que les Génois étoient instruits des projets formés contr'eux, par les correspondans des deux Cardinaux, qui, ayant été pris, avoient tout découvert, & que si le Comte de Bresse ne se retiroit au plus vîte, il étoit en très-grand danger. Il n'y avoit plus à délibérer sur le parti que l'on prendroit, parce qu'une prompte retraite étoit le seul parti qui restât à choisir. Le Comte de Bresse leva le siege, & commençoit à se retirer, lorsque les Génois firent une vigoureuse sortie, le poursuivirent long-tems, mais ne purent l'accabler & le prendre, comme ils se l'étoient proposé (1).

Danger que court le Comte de Bresse.

Sa retraite.

Philippe de Savoie vint, avec dix-huit cens hommes, joindre le Roi à Florensole, après la bataille de Fornoue, & il ne quitta point Charles VIII, auquel il continua de rendre les services les plus essentiels, soit par le secours qu'il eut le bonheur & l'adresse de jetter dans Novarre, soit pour moyenner un traité de paix entre ce Souverain & le Duc de Milan. Ce ne fut que lorsque Charles VIII eût repassé les Alpes, que le Comte de Bresse se sépara de lui, pour se rendre dans son gouvernement de Dauphiné. Il n'y resta que peu de tems, & la mort de son Petit-Neveu Charles-Jean-Amé, l'obligea de se rendre en Piemont, où il prit possession de la Couronne de Savoie.

Son avénement à la Couronne de Savoie, & sa générosité.

Philippe étoit alors âgé de cinquante-huit ans; son élévation fit frémir en Savoie les Seigneurs qui s'étoient constamment opposés à ses entreprises sous les trois derniers Souverains, & qui l'avoient traversé dans ses vues sur la régence, pendant les deux dernieres minorités: ils craignirent la plus rigoureuse vengeance; ils se tromperent, & le Souverain de Savoie, ne se ressouvenant plus des ressentimens du Comte de Bresse, ne vit dans ces citoyens, que des sujets fidelles, & véritablement attachés à leur maître; ils s'attendoient à de rigoureux chatimens, il les combla de bienfaits. (2) L'Empereur Maximilien s'empressa de lui donner l'investiture de ses états. Le Pape Alexandre VI voulut aussi lui donner des preuves distinguées de son estime, &, comme l'usage des Souverains-Pontifes est d'être prodigieusement magnifiques dans leurs dons, Alexandre VI, par un bref, déclara le Duc Philippe II défenseur & protecteur du monastere de S. Maurice en Chablais; titre qui faisoit, comme on voit, un honneur infini au nouveau Souverain, qui accepta ce bref avec toute la reconnoissance que méritoit le titre que Rome lui donnoit. Mais comme son rang le rendoit le défenseur & le protecteur de ses peuples, il signala la premiere année de son regne, par des réglemens très-utiles concernant l'administration de la justice, & par un sage édit, dont l'objet étoit d'abréger les longueurs & les ruineuses formalités de la jurisprudence. (3) Sa vigilance, les soins qu'il consacroit à la félicité publique, donnoient à la Savoie les plus heureuses espérances, & il les eût justifiées, si le Ciel l'eût laissé jouir plus long-tems de la vie: mais à pei-

Mort de Philippe II. 1497.

(1) Belcar. La Vigne. *Juven. de Aquino.*
(2) Chieza. Pingon. Machanée.
(3) Paradin. *Hist. de Sav.* Corio. *Hist. di Piem.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de*Piemont. 1496 1630.

ne on commençoit à goûter les fruits de ſon excellente adminiſtration, que la mort l'enleva aux vœux de ſes ſujets, le 7 Novembre 1497, après un regne de dix-huit mois ſeulement, & dans la ſoixantieme année de ſon âge.

Son Caractere.

Le courage & l'intrépidité de Philippe le rendirent l'un des plus illuſtres guerriers de ſon ſiecle: il fut auſſi très-généreux: turbulent par ambition dans ſa jeuneſſe; il aima la juſtice & ſes peuples, lorſqu'il fut parvenu à la Couronne. Sincérement attaché au catholicisme, il fit tous ſes efforts pour le rétablir dans la Vallée d'Angrogne, où les Vaudois l'avoient détruit. Sa Cour fut brillante; le Pape, la France, l'Arragon, les Florentins, les Vénitiens, le Duc de Milan & la plûpart des autres Princes d'Italie y eurent des Ambaſſadeurs réſidens, parce qu'il n'y eût point alors de Souverain en Europe, qui n'eût la plus haute eſtime pour ce Prince. (1) Philippe eut à la vérité, depuis ſa premiere jeuneſſe juſqu'à ſes derniers jours, une violente paſſion pour les femmes; & ce penchant eût été vraiſemblablement moins fort en lui, s'il eût été le maître de ſe donner un autre tempéramment que celui qu'il avoit reçu de la nature. Du reſte, il ne paroit pas que la véhémence de ce penchant ait nui en aucune maniere à ſes affaires, ni qu'il lui ait jamais ſacrifié de plus importantes occupations. On lui reproche auſſi une ambition outrée, & qui, plus d'une fois, le rendit factieux & lui fit ſuſciter des troubles dans l'Etat. A cet égard, il ſeroit difficile de le juſtifier, & il fut dans ſes dernieres années, bien éloigné de ſe déguiſer à lui-même les torts qu'il avoit eus & les maux qu'il avoit cauſés. La plûpart des auteurs contemporains l'ont accuſé d'inconſtance & de légéreté; ce reproche paroit fondé; mais auſſi, c'étoit ſouvent, beaucoup moins par inconſtance, que par néceſſité, qu'il étoit obligé de changer de parti, ainſi qu'il voulut le faire connoître par la déviſe qu'il prit d'un ſerpent qui vient de quitter ſa dépouille, avec ce mot *paratior*. Mais ſi l'on s'arrête aux défauts & aux excès de ce Prince, on ne peut du-moins refuſer des éloges à ſes grandes qualités, à ſes vertus, à ſes lumieres, qui le mirent au rang des plus illuſtres Princes de ſon ſiecle. (2) Philippe fut marié deux fois. Il épouſa le 6 Janvier 1471, Marguérite de Bourbon, fille de Charles, Duc de Bourbonnois & d'Auvergne, Pair & Grand-Chambellan de France. Marguérite mourut en 1483, & deux ans après, Philippe épouſa Claudine de Broſſe, dite *de Bretagne*, fille de Jean de Broſſe, ſurnommé *de Bretagne*, Comte de Penthievre, &c. (3). Il eut de Marguérite pluſieurs enfans, entr'autres; Philibert II, qui ſuccéda à ſon pere; Louiſe de Savoie, Ducheſſe d'Angoulême, d'Anjou & de Nemours, Comteſſe du Maine & de Gyen, qui, mariée en 1477, à Charles d'Orléans, Comte d'Angoulême, fut mere du Roi François I. De Claudine de Broſſe, Philippe eut Charles, qui fut Duc de Savoie après la mort de Philibert II ſon frere ainé. Louis, qui deſtiné à l'Egliſe, mourut dans la quatorzieme année de ſon âge; Philippe, Comte de Genevois, enſuite Duc de Nemours, & duquel parvint la branche des Ducs de Nemours, de Gene-

Mariage de Philippe II.

Ses Enfans légitimes.

(1) *Chron. Sabaud.* Matth. *Hiſt. de Louis XI.* M. Aurel. Roſeng. *Memorie hiſtoriche.*
(2) *Apol. pour la Maiſ. de Sav.* Guichardin. *Hiſt. d'Ital.* L. 3. Faven. *Theat. d'honn.*
(3) *Chroniq. Sabaud.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 599.

vois & d'Aumale; Absalon & Jean-Amé, morts au berceau; Philiberte, Duchesse de Nemours, qui, après la mort de son pere fut promise, en 1513, à Julien de Médicis, surnommé *le Magnifique*, Sénateur, Patrice, Préfet de Rome, Grand-Gonfalonier de l'Eglise, & frere du Pape Léon X. (1) Philippe de Savoie eut aussi beaucoup d'enfans naturels. (2)

Avénement de Philibert II. à la Couronne de Savoie.

Si quelque motif de consolation pouvoit adoucir les regrets que la mort de Philippe II, causa dans ses états, ce fut la haute idée que Philibert II son fils avoit donnée dès sa plus tendre jeunesse de la supériorité de ses talens, de ses rares qualités & sur-tout de son héroïque valeur. Ce Prince, né au Château de Pont-Dain en Bresse, le 10 Avril 1480, fut élevé & formé à la Cour de Charles VIII, Roi de France, auprès duquel Philippe l'envoya, pour gage de son affection & de sa fidélité, sous la direction de Jean de Lorial Seigneur de Chales, Gentilhomme Bressan. Quand Charles VIII partit pour la conquête du Royaume de Naples, Philibert, qui touchoit à peine à sa quatorzieme année, voulut accompagner son pere dans cette expédition. Mais peu de tems après que les François furent arrivés en Italie, une maladie contagieuse commençant à faire de cruels ravages dans cette armée, le Comte de Bresse, renvoya son fils en Piemont, & il fallut user de toute l'autorité paternelle pour le contraindre à s'éloigner. (3) Au retour de la conquête de Naples, Charles fut magnifiquement reçu par ce jeune Prince à Turin, & quelque tems après, Philippe ayant succédé au Duché de Savoie, il donna pour apanage à son fils le Comté de Bresse, qu'il avoit possédé jusqu'alors; & que son fils ne posséda que peu de tems aussi; car, dans la même année, Philippe en mourant, lui transmit la Couronne de Savoie.

Il suit l'Empereur Maximilien dans la guerre contre les Florentins. 1497.

A peine Philibert avoit pris possession de ses états, que brûlant du desir de se signaler, il suivit, à la tête de deux cens lances, l'Empereur Maximilien dans la guerre que ce Monarque entreprit contre les Florentins. Cette guerre fut de courte durée, mais elle fut très-vive; le nouveau Duc se distingua beaucoup, & lorsqu'elle eût été terminée, l'Empereur Maximilien lui donna l'investiture de ses états. Avant que d'aller faire son entrée solemnelle à Turin, le Duc se rendit à Genève, & y donna un Tournois à la Lance, dont il fut l'un des principaux tenans. (4) Ce fut à Turin qu'il reçut des lettres du Roi Louis XII, qui, successeur de Charles, & ayant formé le dessein de recouvrer le Duché de Milan, ainsi que le Comté de Pavie & plusieurs autres terres occupées par Louis Sforce, demandoit au Duc de Savoie aide & passage par ses terres. Philibert II, attaché à la France, & ne cherchant que les occasions de donner des preuves de son zele, envoya le Comte de la Chambre, qui conclut avec le Cardinal d'Amboise, autorisé par son Souverain, un traité par lequel il fut convenu, (5) que l'armée Françoise passeroit librement sur les terres du Duc, qui même fourniroit des vivres en payant; Louis, de son côté, s'engageoit à faire à Philibert II une pension de

Traité entre Louis XII & Philibert II. 1498.

(1) Ping. *Arb. Gent. de Ste. Marthe.* Guichardin. Doublet. Corio. Botero.
(2) Paradin. Vanderb. Nestor. *Hist. des Medicis. Hist. de Bresse & de Burgey. Généal. de Grimaldi.*
(3) Ping. Papir. Mass. La Vigne.
(4) Ping. *Aug. Taurin.* Hæræus. Annal Brab.
(5) Belc. *Rer. Gallica.* Comment. L. 8

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

vingt-deux mille livres, & une de dix mille livres à René, bâtard de Savoie: que s'il passoit les Alpes en personne, le Duc donneroit libre passage aux François & retraite dans ses places, avec permission à ses sujets de le suivre dans cette expédition; que dans le cas où le Duc serviroit en personne dans cette guerre, il auroit le commandement de deux cens hommes d'armes dont il nommeroit les officiers: que, pendant toute la guerre, Louis lui donneroit trente mille écus par mois, à la charge par le Duc de fournir six cens combattans à cheval & armés: que le Duché de Milan conquis, le Roi donneroit, à la bienséance de Philibert, des terres dans ce Duché, à la concurrence de vingt-mille ducats de rente, & au grand bâtard, René de Savoie, à concurrence de quatre mille ducats de rente: que le Roi entretiendroit au Duc pendant toute sa vie, une compagnie de cent hommes d'armes; que si Louis Sforce, avant, ou après la guerre, attaquoit les états de Philibert, Louis XII seroit obligé de les défendre comme ses propres états; que le Roi de France ne conclurroit aucun traité de paix, de treve, ni de ligue sans y comprendre le Duc de Savoie: & qu'enfin, si après la guerre, Philibert II vouloit recouvrer les terres & châteaux que l'Evêque & la Communauté du Vallais lui retenoient, le Roi de France seroit obligé de l'aider & secourir de toute sa puissance (1).

Louis XII part pour la conquête de Milan.

Louis XII & Philibert II accepterent ces conditions & ratifierent le traité. Louis ne tarda point à exécuter cette entreprise, & il partit lui-même à la tête d'une nombreuse & formidable armée. A son arrivée à Turin le Duc Philibert le reçut avec tant de magnificence, & fournit si abondamment des vivres aux François, que le Roi enchanté de son attention, de sa vigilance & de sa générosité, ne fut pas plutôt possesseur de Milan, qu'il lui assigna une pension de vingt-mille écus sur les revenus de ce Duché, & il ne manquoit à la stabilité de cette pension, que d'être établie sur une possession plus assûrée, que le Milanois ne l'étoit alors à la France. La compagnie commandée par le Duc de Savoie, se distingua par des efforts de courage & des actions de générosité qui firent l'admiration du reste de l'armée, & des ennemis mêmes. Les sujets de Philibert donnerent dans cette expédition, des exemples qu'on ne sauroit répéter trop souvent. En effet, Gaspard-Amé de Rovarée, Seigneur de Cosinge, Gentil-homme de Savoie, & qui commandoit la compagnie du Duc, sauva la vie à Jean-Jacques Trivulce, Gouverneur de Milan, se couvrit de gloire au siege de Novarre, empêcha les Milanois de se soulever, & eut la plus grande part au succès des François (2). Quant au Duc Philibert II, il ne quitta Louis qu'au retour de cette expédition.

1499-1500-1501.

Entreprise du Roi de France sur le Royaume de Naples. 1502-1503.

Dès les premiers jours du printems suivant, Louis XII repassa les monts, suivi d'une armée encore plus considérable, résolu d'aller, à l'exemple de Charles VIII son pere, tenter encore la conquête du Royaume de Naples. Il reçut dans toutes les villes du Piemont le même accueil & les mêmes honneurs qu'il y avoit reçus l'année précédente. Ce fut à-peu-près dans ce tems

(1) Descerres. *Hist. de France.* Paradin. *Hist. de Sav.* Guichen. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. I.
(2) Botero. Machanée. Ping. *Aug. Taurin. Apol. pour la Mais. de Sav.*

que Philippe d'Autriche, paſſant d'Eſpagne aux Pays-Bas, & ayant pris ſa route par Lyon, où il rendit viſite à Louis XII, alla à Bourg en Breſſe, voir le Duc ſon Beau-frere & Marguérite d'Autriche ſa ſœur. La pompe de ſon entrée dans cette ville fut bientôt changée en deuil; car, Philippe y étant tombé malade, y fut en danger de mort, & cauſa plus de chagrin à Bourg, que ſa mort n'en eût cauſé dans l'Eſpagne entiere, où il n'étoit, ni aimé, ni fort eſtimé. Il ſe fit transporter à Lyon, où ſa ſanté ſe rétablit. (1) L'Empereur Maximilien donna au Duc de Savoie ſon gendre, des preuves diſtinguées de ſa reconnoiſſance, pour les ſoins qu'il avoit pris pendant le ſéjour & la maladie de Philippe ſon fils.

Sect. IV. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

Une guerre cruelle embraſoit l'Italie & l'Europe presqu'entiere; les Princes diviſés, s'épuiſoient, cherchoient à s'accabler, à s'écraſer les uns les autres, & les nations, ſuivant l'antique & trop barbare uſage, ſouffroient des quérelles des Princes. La Savoie ſeule goûtoit les douceurs de la paix; & les troubles de l'Italie n'altérerent point le calme dont elle jouiſſoit, par la rare prudence, la ſageſſe & les ſoins du Souverain qui la gouvernoit. Philibert, après avoir pourvu à la tranquillité de la Savoie, alla paſſer l'hiver en Piemont, &, autant pour ſe délaſſer des fatigues de l'adminiſtration, que pour procurer du plaiſir à Marguérite d'Autriche ſon épouſe & à Blanche de Montferret, Ducheſſe Douairiere de Savoie, il prit occaſion du mariage de Laurent de Garrevod, ſon Grand-Ecuyer, qui épouſoit la fille du Comte de Varax, pour ordonner un tournoi & un combat de barriere, à cheval. Il fut l'un des tenans avec Sibued de la Balme. Le combat dura deux jours à pied, l'épée à la main, & à cheval avec la lance. Ces ſortes de jeux amuſoient beaucoup alors; ils nous paroiſſent encore plus dangereux qu'agréables; mais dans le XV ſiecle, les Souverains, quelques-uns du moins, s'amuſoient à la maniere des anciens gladiateurs (2).

Tournoi & combat de Barriere à Turin.

Ce divertiſſement ne fut cependant pas funeſte à Philibert; mais peu de jours après, il en prit un autre qui lui fut plus fatal: il aimoit paſſionnément la chaſſe; & il alla au Pont-Dain, pour avoir le plaiſir de chaſſer, du côté de Lanieu en Bugey. Il s'excéda de fatigue, & dévoré de ſoif, il but ſans précaution de l'eau d'une fontaine très-froide, auprès de S. Bulba. Quelques momens après, il tomba malade: on le transporta au Pont-Dain, où, quelques remedes qu'on employât pour le guérir, & malgré la vigueur de l'âge & du tempérament, il mourut, dans la même chambre où il étoit né, le 10 Septembre 1504, dans la vingt-quatrieme année de ſon âge, & la ſeptieme de ſon regne (3). Il fut très-amérement regretté, & mérita de l'être; il l'eût été davantage ſi le ſort lui eût accordé une plus longue vie, & s'il eût eu le tems de rendre ſes ſujets auſſi heureux & ſes états auſſi floriſſans qu'il ſe l'étoit propoſé. Sa beauté lui fit donner le ſurnom de *Beau*; on eût pu lui donner auſſi les ſurnoms de *libéral*, de *courageux*, de *bienfaiſant*; car ſa libéralité fut extrême, ſa valeur héroïque & ſa bienfaiſance au deſſus de tout éloge. Il fut très-zélé pour la religion, &, ſans mettre en

Mort du Duc Philibert II. 1504.

Son caractere.

(1) Hæræus. Eraſm. *Penegyr. gratulat.* Chieza.
(2) Parad. *Hiſt. de Sav. Chron. Sabaud.* Corio.
(3) Ping. *Arb. Gent.* Botero. Vanderb. Machanée. Paradin. *Hiſt. de Sav.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

usage la violence & la persécution, il fit tous ses efforts pour ramener les Vaudois au sein du catholicisme. Suivant l'esprit de son siecle, il fit beaucoup de fondations pieuses, bâtit des églises, dota des monasteres, enrichit des moines. Dans un autre tems, sa piété se seroit signalée par des institutions plus utiles à l'humanité.

Les Deux Mariages du Duc Philibert.

Philibert II avoit été marié deux fois; & cependant il ne laissa point d'enfans: (1) sa premiere épouse fut Yolande-Louise de Savoie sa cousine, fille de Charles I, Duc de Savoie, & de Blanche de Montferrat. Yolande mourut fort peu de tems après la célébration de son mariage. Philibert s'unit en seconde nôces, en 1501, à Bruxelles, avec Marguérite d'Autriche, Princesse Douairiere d'Espagne & de Castille, fille de Maximilien, Roi des Romains, d'Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, & qui fut ensuite Empereur. Marguérite l'une des Princesses les plus accomplies de son siecle, ne fut point heureuse en époux; elle n'étoit âgée que de deux ans, lorsqu'elle fut promise à Charles, Dauphin de France, depuis Roi, sous le nom de Charles VIII; on comptoit même si fort sur ce mariage, qu'elle fut envoyée en France, où elle fut élevée au Château d'Amboise: mais Charles VIII, ayant préféré de se marier avec Anne, Duchesse de Bretagne, Marguérite fut renvoyée aux Pays-Bas; elle épousa peu de tems après, Jean, Prince de Castille, fils & héritier présomptif de Ferdinand, Roi d'Arragon, & d'Isabelle, Reine de Castille, mais à peine cette union fut formée, que Jean de Castille mourut: le mariage de Marguérite avec Philibert II ne fut gueres plus heureux, puisqu'il fut stérile, & ne dura que trois ans: elle se retira auprès de l'Empereur Maximilien son pere, fut Gouvernante des Pays-Bas, & se fit une très-grande réputation par sa prudence, ses lumieres & la sagesse de sa conduite. Elle mourut à Malines en 1530. (2).

Charles III parvint à la Couronne de Savoie.

La mort du Duc Philibert ne fut suivie en Savoie, d'aucun trouble, & Charles III, son frere lui succéda paisiblement, la rare douceur de ce Prince le fit surnommer *le Bon:* mais il eut aussi trop de bonté; son regne fut fort agité, très-malheureux, & d'autant plus, qu'il fut pour la Savoie, de plusieurs années trop long. Si ce Prince eût été aussi éclairé qu'il étoit bon & pacifique, il n'eût eu garde de vouloir se rendre médiateur dans les interminables différens qui divisoient l'Empereur son beau-frere, & le Roi de France son neveu. Après avoir voulu fort inutilement pacifier les contestations de ces deux Souverains, ennemis irréconciliables, il n'eût dû s'occuper que des moyens de rester neutre dans la guerre qu'ils se firent l'un à l'autre. Il se déclara, & malheureusement il prit le mauvais parti; aussi eut-il la douleur de se voir dépouillé de ses états par le vainqueur.

Etat de la Savoie lors de l'avénement de Charles III 1505.

Charles III, né au Château de Chazey en Bugey, le 10 Octobre 1486, fut élevé par Jean de Duyn, Seigneur de Val-d'Isere, Gentil-homme de Savoie, fort instruit, & d'une expérience consommée, mais fort ami de son repos, particulier honnête, sage, mais nullement homme d'état; austere dans ses mœurs, & qui ne s'occupa qu'à éteindre dans son éleve toute chaleur d'am-

(1) Machanée. Ping. Botero. Vanderb.
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey.* Ferry de Locres. Agrippa. *Epist.* L. 6. *Ep.* 3. *Orat.* 10.
(3) Ping. *Arb Gent.* Machan. *Chron. Sabaud.*

d'ambition. Il ne réussit que trop; Charles, comme son Gouverneur, ne fut sensible qu'aux douceurs d'une vie paisible; sa jeunesse s'écoula dans le repos: & ce goût du calme lui attira dans le reste de sa vie des jours remplis d'agitations, de troubles & de tempêtes. (1)

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Le Duc de Savoie renouvelle les traités d'alliance.

Il est vrai qu'à son avénement au Duché, la paix régnoit dans ses états; mais ils étoient excessivement obérés, par les Douairieres qui jouissoient de la plus grande & de la meilleure partie des possessions de la Couronne. Ces Douairieres étoient Blanche de Montferrat, veuve de Charles I, & qui tenoit les meilleures places du Piemont. Claudine de Brétagne, Veuve du Duc Philippe, à laquelle appartenoit tout le Bugey: Marguérite d'Autriche, Veuve du Duc Philibert, & qui avoit la Bresse, Vaud, Foucigny, le Comté de Villars; enfin, Louise de Savoie, fille de Janus de Savoie Comte de Genève, à laquelle la plus grande partie du Chablais étoit engagée ensorte qu'il ne restoit au Duc outre la Savoie, pays très-peu riche d'ailleurs, que fort peu de possessions, & de très-modiques revenus. (1) Il avoit dans cette embarrassante situation, le plus grand intérêt à s'assurer de la paix avec tous les Princes voisins. Ce fut dans cette vue, qu'il se hâta d'envoyer des ambassadeurs au Pape, au Roi Louis XII, aux trois Cantons de Berne, Fribourg & Soleure, pour renouveller les traités d'alliance & de confédération qu'il y avoit entr'eux & la maison de Savoie. Il en envoya aussi à l'Empereur, pour lui demander l'investiture de ses états, qui lui fut accordée. A peine il eût passé les Alpes pour se rendre en Piemont, qu'il fut contraint de retourner en Savoie, arrêter les hostilités de l'Evêque de Sion & des Valésans, qui s'étoient jettés sur la frontiere du Chablais, dans le dessein d'étendre leurs limites.

Guerre contre les Valésans.

Charles III envoya François de Luxembourg, à la tête de dix mille hommes, pour arrêter les progrès de cette incursion: mais ce Général, excellent courtisan & très-mauvais guerrier, (suivant les historiens contemporains), au lieu de marcher contre les Valésans, s'arrêta à Evian, sur le bord du Lac Léman, où il n'avoit rien à faire; & par ce séjour inutile il laissa se réfroidir entierement l'ardeur de ses troupes. Heureusement pour la Savoie, les Bernois, comme voisins & alliés, offrirent leur médiation à Charles & aux Valésans; moyennerent des treves, & parvinrent à faire conclure la paix. Les hostilités des Valésans étoient une occasion très-favorable pour reprendre sur eux les possessions qu'ils avoient usurpées; & il n'eût dépendu que de François de Luxembourg, de les contraindre par la force des armes à cette restitution; mais il n'avoit, pour cette expédition, quoique ses troupes fussent très-supérieures à tous égards à celles des ennemis, ni assez de courage, ni assez de talens: il attendit tranquillement à Evian, le succès des négociations des Bernois, & revint ensuite se décharger auprès de Charles de sa coupable inaction sur les Genevois, qu'il accusa de ne lui avoir point envoyé l'artillerie qu'il leur avoit demandée. Le Duc étoit si bon qu'il reçut cette excuse, quelque mauvaise qu'elle fut. (1) La guerre étoit terminée

Paix avec les Valésans. 1506.

(1) Ping. *Arb Gent.* Machan. *Chron. Sabaud.*

(2) Chieza. Paradin. *Hist. de Savoie.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Mais. de Sav.* T. 1.

(3) Ping. *Aug. Taurin. Hist. de Sabaud.* Parad. *Hist. de Sav.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont 1496-1630.

& il parut satisfait; mais il en survint une autre dans son voisinage, & à laquelle il crut ne pouvoir se dispenser de s'intéresser.

Guerre de Louis XII contre les Génois. 1507-1508.

Les Génois s'étoient revoltés contre Louis XII, & avoient mis le siege devant Monaco; le Roi de France envoya contr'eux, & au secours de cette place, le Seigneur d'Aligre. Les anciennes & étroites alliances qu'il y avoit entre la France & la Savoie, ne permettoient point à Charles III de garder la neutralité: il donna à son allié un secours considérable d'hommes, d'artillerie & de munitions. Le Roi de France, déterminé à humilier les Génois, suivit d'Aligre, & le Duc de Savoie, suivi des Seigneurs les plus distingués de ses états, alla au devant du Monarque François jusqu'à Oulx, le conduisit à Montcalier, & lui offrit de le suivre jusqu'à Gênes, & de le servir de sa personne, de ses troupes & de tout ce qui dépendoit de lui. Louis XII, sensible à ces offres, remercia le Duc, qui au retour du Roi vainqueur des Génois, & conquérant de Gênes, alla le trouver à Milan, & lui renouvella l'offre de ses services. Louis, reconnoissant de tant de soins, assigna au Duc de Savoie une pension de vingt-mille livres sur le Milanois. & quelque tems après, il permit par un édit daté de Blois, que les monnoies d'or & d'argent frappées à Chambéri, eussent cours dans tout le Royaume de France. (1)

Ligue contre les Vénitiens. 1509.

Les beaux commencemens de ce regne faisant espérer que Charles III. éclipseroit la gloire de ses prédécesseurs, & qu'à l'exemple de la plûpart d'entr'eux, il rendroit des services essentiels au S. Siege, le Pape Jules lui envoya le magnifique présent d'une épée & d'un chapeau bénits, qui furent reçus avec toute la reconnoissance qu'alors les Souverains avoient pour ces présens distingués. Cependant l'Empereur Maximilien, le Souverain-Pontife & les Rois de France & d'Espagne, ayant formé à Cambrai une ligue offensive & défensive contre les Vénitiens, il fut convenu que Charles III. seroit compris dans ce traité, par l'intérêt qu'il avoit à recouvrer le Royaume de Chypre, que les Vénitiens lui retenoient. (2) Cette reserve lui fut notifiée par les ambassadeurs de France & de l'Empereur. On sait combien furent éclatans les succès de Louis XII, & de quelle gloire il se couvrit à la mémorable journée d'Aignadel. (3) Mais de tous les Souverains, celui qui prit le plus de part à cette grande victoire, fut sans contredit le Duc de Savoie, soit à cause de la satisfaction que lui donnoit la prospérité du Roi de France, son parent, son voisin, & son allié, soit par l'espérance que cette action importante lui donnoit de retirer des mains des Vénitiens le Royaume de Chypre, qu'ils occupoient depuis trente ans, sans autres titres que ceux de la force & de la violence. Mais la joie de Charles fut de courte durée, & des événemens qu'il ne prévoyoit pas, ne tarderent point à détruire ses espérances.

Bataille d'Aignadel.

Les Suisses veulent s'opposer aux succès de Louis XII, & envoyer des troupes contre lui en Italie. 1510.

Les Suisses, qui avoient montré en tant d'occasions, leur attachement pour la France, jaloux de la prospérité des armes de Louis XII, ou plutôt, gagnés par les brillantes promesses des Vénitiens, résolurent d'envoyer des

(1) Guichardin. l. 7. Anton. *Hist. de Louis XII.* ch. 16-18-26. Ping. *Aug. Taur.*
(2) *Hist. du Chev. Bayard.* ch. 28. Seyssel. *Hist. de Louis XII.* Parad. *Hist. de Sav.*
(3) *Hist. Univ.* Tom. XXXI. p. 11.

troupes en Italie, pour s'opposer aux victoires du vainqueur des Vénitiens. Cette résolution fut bientôt exécutée; mais Charles III, en fidelle allié des François, refusa le passage des troupes Helvétiques par le Val d'Aouste; & envoya cinq-cens chevaux à Yvrée, pour s'opposer à l'entrée de l'Italie de ce côté, tandis que le Gouverneur de Milan gardoit les autres avenues. (1) Les Cantons irrités de ces obstacles, se proposerent de s'en venger à la premiere occasion, & la plus insigne perfidie leur offrit peu de tems après le prétexte qu'ils cherchoient.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont 1496-1630.

Perfidie de du Four Secrétaire de Charles III.

Jean du Four, originaire d'Annecy, & Secrétaire de Charles III, fatigua de tant de manieres la patience de son maître, & abusa si insolemment d'une confiance qu'il ne méritoit pas, que le Duc le renvoya. Du Four se retira en Suisse, & se mit sous la protection des Cantons de Berne & de Fribourg, qui lui accorderent le droit de bourgeoisie. Animé du desir de se rendre utile à ses nouveaux compatriotes, & en même tems de se venger de son ancien maître; qui ne lui avoit fait aucun mal, cet homme, qui étoit l'un des plus habiles & des plus audacieux faussaires de son tems, forgea deux titres, revêtus de toutes les formalités, & chargés de tous les seings qui pouvoient leur donner une apparence de validité. Par l'un de ces titres, Charles I, Duc de Savoie, donnoit trois cens-mille écus aux Cantons de Fribourg & de Berne; par l'autre, le même Souverain faisoit donation de six-cens mille écus aux huit Cantons Confédérés, & il leur assignoit pour la sûreté du payement le Pays de Vaud, & les plus importantes places du Duché de Savoie.

Les Suisses, qui eussent pû aisément se douter, & qui même, dit-on, se douterent de la fausseté de ces deux donations, ne laisserent point de profiter de l'infidélité de Du Four, qu'ils eussent dû punir. Ils envoyerent à Charles III des ambassadeurs chargés de demander le payement des neuf cens mille écus, promis & dus par ces deux titres. Le Duc de Savoie qui n'avoit jamais entendu parler de cette dette, députa aux Cantons des personnes de son Conseil, pour examiner ces donations. (2) Ces députés eurent peu de peine à connoître l'insigne fausseté de ces deux pieces; ils la démontrerent aux Suisses, auxquels ils représenterent qu'il n'étoit point vraisemblable, que si une somme aussi considérable eût été donnée par Charles I, ils eussent gardé le silence, depuis la mort de ce Souverain, qu'à supposer d'ailleurs, contre toute vraisemblance, que ces deux titres fussent aussi valides qu'ils étoient faux, Charles III n'étant point héritier de son prédécesseur, n'étoit nullement tenu de payer cette dette. Ces raisons étoient très-bonnes; mais les Suisses vouloient de l'argent, &, persistant à faire valoir ces donations, ils menacerent de faire la guerre à la Savoie, s'ils n'étoient payés incessamment. Charles III irrité avec fondement, d'une aussi injuste prétention, s'en plaignit à l'Empereur, à la Duchesse Marguérite d'Autriche, au Pape. Ces Souverains persuadés de la justice de sa cause, écrivirent aux Suisses, pour les engager à se désister de leur demande; mais les Cantons étoient décidés à tout, plutôt que de renoncer aux neuf cent mille écus, qu'ils tenoient de

Les Suisses menacent le Duc de Savoie d'une guerre prochaine. 1511.

(1) *Hist. de Louis XII. par Seyssel.* Guichardin. L. 9 Belcar. L. 12.
(2) *Memoires de President Lambert. Hist. de Charles III.* Machanée. In Carolo III.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

la perfide libéralité de Du Four. Louis XII. envoya des ambaſſadeurs aux Cantons, qui, à peine voulant conſentir à les entendre, déclarerent que le ſeul moyen de terminer ce différend, étoit de leur remettre incontinent neuf cens mille écus. (1)

Charles III ne pouvant, ni par lui-même, ni par la médiation des Souverains ſes alliés, rien gagner ſur l'obſtination des Suiſſes, raſſembla ſes troupes, & s'avança juſqu'à Genève, réſolu de ſe défendre, & de repouſſer par la force, la violence & l'injuſtice. L'accueil que les Genevois lui firent, lui donna la plus grande ſatisfaction, & pénétré de leur zele, il déclara aux Syndics, qu'obligé d'entrer en guerre contre les Cantons, il comptoit ſi fort ſur l'attachement des Genevois, qu'il vouloit faire de leur ville ſa place d'armes, & fortifier le bourg de S. Gervais. Le peuple ne fut pas plutôt inſtruit des intentions du Duc, qu'il travailla avec la plus grande activité à cette fortification.

Ce différend ſe termine par un accommodement.

Pour entrer en Campagne, Charles n'attendoit plus que le retour des ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés en Suiſſe, pour tenter un dernier effort avant que d'en venir à la voie des armes. Ces ambaſſadeurs eurent plus de bonheur qu'on n'en avoit eſpéré, ſi toutefois, on peut nommer heureuſe la capitulation qu'ils firent, & par laquelle il fut convenu que le Duc de Savoie payeroit une partie des neuf cens mille écus, ſomme par lui, ni ſes prédéceſſeurs en aucun tems accordée, ni due aux Cantons. Quelque déſavantageux que cet accommodement fut à Charles III, il lui ſervit du moins à diſpoſer les Cantons ligués, à l'alliance étroite qu'il fit avec eux pour 25 ans, au mois de Mai 1512. Les principaux articles de ce traité conclu à Bade, furent que les ſujets des Cantons confédérés & ceux du Duc de Savoie, vivroient déſormais en bonne union, avec toute liberté pour le commerce & le paſſage; que dans le cas où il s'éleveroit des conteſtations entre les habitans de la Suiſſe & de Savoie, on éliroit des juges de part & d'autre, en nombre égal, qui appelleroient les parties à Bienne, où ces différens ſeroient jugés ſommairement: que ſi les Suiſſes entroient en guerre, le Duc leur enverroit, à ſes fraix, ſix cens hommes de cavalerie, à moins qu'il n'eût lui-même une guerre à ſoutenir dans ſes états; que dans ce dernier cas, les Suiſſes lui fourniroient à leurs dépens, ſix mille hommes d'infanterie; à condition qu'ils ne ſerviroient point ſur mer. (2)

Brouilleries entre le Pape Jules & Louis XII. 1512.

Ce traité d'alliance donna une ſi haute conſidération à Charles III, que le Pape Jules & le Roi de France s'étant brouillés, & le Souverain-Pontife ayant formé le deſſein de chaſſer les François d'Italie, il écrivit au Duc, pour le prier d'engager les Suiſſes de réunir dans cette expédition leurs armes à celles du S. Siege. Dans le même tems, Louis XII. écrivit à Charles III de lui ménager une alliance avec les Suiſſes, la jugeant très-néceſſaire au ſuccès de la conquête du Milanois; dont il avoit formé le projet. L'Empereur paroiſſoit diſpoſé à ſeconder le Pape Jules. Charles III deſiroit de ſe conſerver l'amitié du Pape, de l'Empereur & du Roi de France; la choſe étoit impoſſible. Il étoit très-flatté de ſe voir recherché par ces trois Puiſſances;

(1) Guillin. *De Reb. Helvet.* Simler *Chron. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) Simler. *de. Reb. Helvet.* Corio. Paradin.

mais c'étoit par cela même qu'elles le recherchoient, qu'il étoit très-dangereux pour lui de se déclarer pour l'une d'elles; il fut fort embarrassé, se consulta long-tems, & finit par entreprendre de reconcilier Jules & Louis XII. (1) Dans cette vue, il envoya un ambassadeur au Pape; mais le fier Jules, qui s'étoit apperçu de l'intérêt que le Duc prenoit au Roi de France, fit arrêter à Rome cet ambassadeur. Cet attentat eût dû remplir Charles d'indignation; il n'en fut qu'affligé, & envoya un nouvel ambassadeur au Souverain-Pontife. Cette seconde ambassade ne fut pas plus heureuse que la premiere: l'altier & infléxible Jules ne respiroit que les voies les plus violentes, la guerre, & les combats; la paix & le repos étoient incompatibles avec l'impétuosité de son caractere: il fut pourtant forcé de se reposer, peu de tems après.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piémont 1496 1630.

Obstination de Jules à rejetter toute proposition d'accommodement.

Cependant Charles III ne pouvant rien obtenir du côté de Rome, forma le dessein d'unir les Suisses avec le Roi de France: il eut encore bien des difficultés à surmonter. Enorgueillis de se voir recherchés de toutes parts, les Suisses ne crurent pas qu'il fut de la dignité Helvétique d'envoyer en France pour négocier le traité d'alliance qui leur étoit proposé, & ils offrirent de donner un sauf-conduit aux ambassadeurs que le Roi jugeroit à propos d'envoyer aux Cantons. (2) Au milieu de ces épineuses négociations, on faisoit de part & d'autre, de grands préparatifs de guerre; & par une précaution aussi sage que nécessaire, le Duc de Savoie fit fortifier Yverdun, dans le pays de Vaud, & fit commencer les fortifications de Nice. Jules n'étant plus dans le tems où les foudres du Vatican suffisoient à maintenir, accroître, & rendre redoutable la puissance papale, s'occupoit du soin très-peu pontifical, de souffler, & exciter l'esprit de discorde & de guerre. Il se préparoit à combattre aussi avantageusement qu'il lui seroit possible contre le Roi de France, lorsqu'il mourut très peu regretté.

Mort du Pape Jules Leon X lui succede. 1513-1514.

Cet événement inattendu changea la face des affaires d'Italie: le célebre Léon X, de la maison de Médicis, lui succéda, & pensa d'une maniere toute opposée. Sa premiere démarche fut de rechercher l'alliance de Philiberte de Savoie, sœur du Duc Charles III, pour Julien de Médicis, Marquis de Soriana son frere. Ce mariage assurant au Duc l'appui & l'amitié de Léon X, il redoubla de zele, pour terminer auprès des Suisses, les négociations qu'il avoit commencées en faveur de Louis. Mais les difficultés que les Cantons avoient fait naître, n'étoient point encore applanies, quand la mort enleva Louis XII à ses peuples, & plaça sur le trône François I. Ce Monarque étoit proche parent de Charles III, qui l'envoya complimenter par des ambassadeurs sur son avénement à la couronne. François I chargea les mêmes ambassadeurs de prier leur maître de continuer son ouvrage auprès des Suisses, & de tâcher de faire réussir les négociations commencées. Le Duc de Savoie envoya Lambert, Seigneur de la Croix, en Suisse, pour tenter de les détacher entiérement des intérêts de Maximilien Sforce, Duc de Milan, ennemi des François. Le Cardinal de Sion, fortement attaché aux Milanois, & qui avoit en Suisse le plus grand crédit, ne voulut seule-

François I, successeur de Louis XII, se ligue avec Charles III. 1515.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Pirg. Chieza.
(2) Guillim. *de Reb. Helvet. Hist. de la Confédér. Helvét. Chron. Sabaud.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

ment point écouter les propositions de Lambert, qui alla solliciter vivement les principaux Magistrats de Berne, de Soleure & de Fribourg; mais ses instances ne produisirent point l'effet qu'il en avoit attendu, & il parvint seulement à faire indiquer une diette à Galera. (1)

Cependant François I. trop impatient pour attendre dans l'inaction, le résultat de la délibération des Cantons, étoit déja arrivé à Lyon, où, ayant rassemblé une puissante armée, il se préparoit a passer incessamment les Alpes, & à porter la guerre & le ravage dans le Duché de Milan. Les Suisses que cette démarche offensa & détermina à se déclarer pour le Duc de Milan, envoyerent un corps considérable de troupes dans le Piemont, pour s'opposer au passage du Roi. Charles III étoit à Turin; il ne fut averti des vues des Suisses que par l'arrivée de leurs troupes; il proposa d'abord de leur refuser le passage dans le Piemont; mais il falloit, pour l'exécution de ce projet, avoir plus de troupes qu'il n'en avoit; ensorte que, hors d'état de les arrêter, il fut contraint de céder à la force. L'armée helvétique abusant avec la plus revoltante licence de la situation de Charles, traversa en ennemie le Piemont, & s'empara de Briqueras, de Cony, de Pignerol, de Suze, de Saluces. Prosper Colomne, l'un des chefs de cette armée dévastatrice, persuada aux troupes qu'il commandoit, qu'elles étoient assez fortes & assez formidables pour accabler les François, & faire la conquête du Piemont. (2) Les Suisses qui ne trouvoient aucun obstacle dans leur marche, aucune résistance dans leurs dévastations, se crurent réellement invincibles; & Prosper Colomne lui-même, partageant leur yvresse, prit la qualité de Comte de Carmagnole, tandis que le Cardinal de Sion se donnoit le titre de Duc de Savoie, & son frere, celui de Marquis de Saluces. (3)

Armée des Suisses en Piemont; folle conduite des Chefs de cette Armée.

Ce vertige ne se soutint pas; car, quelques précautions que prissent les Suisses pour garder les passages dont ils s'étoient saisis, le Chevalier Bayard, la Palice, d'Aubigny & Humbertcourt, Chefs de l'armée françoise, furent si bien conduits par Charles de Soliers, Seigneur de Morette, que le Duc de Savoie avoit envoyé au devant d'eux, qu'ils surprirent Prosper Colomne à Ville-franche, le battirent complettement, le firent prisonnier, ainsi que les autres chefs de son armée, & firent un très-riche butin. Les Suisses étonnés de cet échec, ne comptant plus sur l'invincibilité dont Colomne les avoit flattés, abandonnerent les passages, & se retirerent en désordre, après avoir pillé Chivas & Vercel, où on leur avoit refusé des vivres. (4)

François I passe dans le Milanez.

François I. passa les monts à Roques Parvieres avec le reste de son armée, s'arrêta quelque tems à Carignan, & de-là se rendit à Turin, où il fut accueilli par le Duc de Savoie, qui lui fournit abondamment des vivres, des troupes, de l'artillerie, & l'accompagna jusqu'à Vercel, où il sejourna, pendant que François I. alla par sa présence animer ses troupes, & presser le siege de Novarre, qu'elles avoient formé. Ce fut à Vercel que Charles III donna audience à vingt ambassadeurs des Cantons Suisses, qui l'inviterent à se rendre à Galera, où ils lui firent espérer, non-seulement un traité

(1) Simler. *Hist. de la Confédér. des Suisses. Mémoires de Du Bellay.*
(2) *Juven. de Aquino. Hist. du Chev. Bayard. Memoires de du Bellay.*
(3) Guichard. L. 12. Machanée. *In Carolo III. Chron. Sabaud.*
(4) Papir. Mass. Ping. *Aug. Taur.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

Traité de Paix entre François I, Sforce & les Suisses.

d'alliance entre le Roi de France & la nation Helvétique, mais encore la paix entre François I. & le Duc de Milan. Charles desiroit trop la fin de cette guerre pour recevoir avec indifférence cette heureuse nouvelle; il se rendit à Galera, où étoient déja arrivés les plénipotentiaires du Roi de France & du Duc Sforce: mais ce fut principalement par les soins & la sagesse du Duc de Savoie, que fut fait le traité qui termina cette contestation, & par lequel il fut convenu qu'il y auroit paix entre la France & les Suisses; que ceux-ci restitueroient toutes les possessions qu'il avoient prises & qu'ils occupoient sur le Duché de Milan; que le Roi payeroit aux Cantons quarante mille livres tous les ans; que de son côté Maximilien Sforce renonceroit à toutes ses prétentions sur le Duché de Milan, moyenant le Duché de Nemours qu'on lui céderoit à perpétuité, avec une pension de douze mille écus, & qu'il épouseroit une Princesse du sang royal de France. (1)

Le Duc de Savoie croyant avec raison la paix assurée par ce traité, se rendit en Piemont, où il se félicitoit d'avoir contribué à rendre le calme à la France & au Milanez. François I. pensoit de même, & regardant la guerre, comme entierement terminée, il avoit envoyé le Comte de Villars & Lautrec à Bassalore, porter aux Suisses l'argent qu'il leur avoit promis, lorsque le Cardinal de Sion, ennemi de la paix, & plus encore des François qu'il détesstoit, attaqua, au mépris de traités, leur Camp, ce qui les contraignit de donner bataille aux Suisses à Marignan, le 13 Septembre 1515. On sait de combien de gloire le Monarque François se couvrit dans cette mémorable journée, si funeste aux Suisses, qui furent entierement défaits. Il est vrai que le Duc de Savoie n'assista point à cette action; mais il contribua beaucoup à la victoire, soit par l'artillerie qu'il avoit fournie, soit par l'adresse qu'il eut de persuader aux troupes des Cantons de Berne, de Soleure & de Fribourg, de se séparer de l'armée du Cardinal de Sion, & de ne point combattre. Il étoit occupé lui-même alors à faire rentrer sous son obéissance Ceve, & quelques autres châteaux, qui, pendant le séjour des Suisses en Piemont s'étoient soustraits à sa domination. (2).

Bataille de Marignan.

Traité entre le Pape & François I.

Le Pape Léon X, qui s'étoit déclaré contre la France, fut très-embarrassé lorsqu'il reçut la nouvelle de la reconciliation des Suisses avec les François; il le fut bien plus encore, quand il fut informé de la victoire de Roi de France. Il ne restoit au Souverain-Pontife qu'un parti sage à prendre, & il ne balança point. Il envoya prier le Duc, par l'Evêque de Tricarico, de lui menager un accommodement avec François I. Charles négocia cette affaire avec tant de succès, qu'il y eut à Bologne, entre le Souverain-Pontife & le Roi, une entrevue dans laquelle ils se promirent l'un à l'autre une amitié stable & sincere; amitié sur laquelle Léon X compta si fort; qu'il mit sa personne, ses états, & toute la maison de Médicis sous la protection du Roi de France. (3).

Cependant la Nation Helvétique vivement ulcérée de sa défaite à Marignan, ne songeoit à rien moins qu'à s'en tenir au traité de Galera. Le Cardinal de

(1) Parad. *Hist. de Sav.* L. 3. ch. 98. Paul Jove Guichardin. L. 12.
(2) *Mémoires de du Bellay.* Ping. *Aug. Taurin.* Guichardin.
(3) Pap. Maff. Bemb. *Ep.* L. 11.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont* 1496-1630.

Sion, qui, seul auteur de ce désastre, eût dû être puni, ne cessoit d'animer les Cantons, & de les exciter à la vengeance. L'impression que ses conseils avoient fait sur les Suisses, rendoit très-épineuse toute négociation. Charles III ne désespéra pourtant pas du succès, & il fut secondé avec tant d'habileté, par le Président de la Croix Lambert, qu'il avoit envoyé en Suisse, que les Cantons, contre l'avis & les intrigues du Cardinal de Sion, consentirent à une conférence, qu'ils indiquerent à Genève. Le Duc de Savoie se rendit à cette assemblée. François I. y envoya Pierre, Seigneur de la Guiche; les ambassadeurs des Cantons s'y trouverent. Ceux qui d'abord ne parloient que par les suggestions du Cardinal de Sion, firent naître mille difficultés; Charles III applanit tous les obstacles, ramena les ambassadeurs, & parvint à faire conclure une alliance entre la France & les Suisses, le jour de S. André 1516. (1).

Traité d'alliance entre la France & les Suisses. 1516.

L'importance des services que le Duc de Savoie avoit rendus au Roi de France, paroissoit devoir lui promettre l'amitié la plus constante de la part de ce Monarque. Mais il en est des Souverains comme du reste des hommes, qu'un léger intérêt présent rend insensibles aux plus grands services passés. On assure que François I. n'étoit ni ingrat, ni injuste; il se conduisit néanmoins sans justice & sans reconnoissance à l'égard de Charles III; &, pour le plus mince sujet, il oublia des obligations dont le souvenir n'eût jamais dû sortir de sa mémoire. Il y avoit quelque tems qu'à la sollicitation du Duc, Léon X avoit érigé les villes de Chambéri & de Bourg en Bresse en évêchés; & ces nouveaux diocèses avoient été composés de tout ce qui dépendoit de ceux de Grenoble & Lyon, en Savoie, dans la Bresse, dans le Bugey, en Dombes & dans le Comté de Bourgogne. Cette création n'avoit pas été faite sans obstacles; & François I. l'Evêque de Grenoble, Charles, Duc de Bourbon, Seigneur de Dombes, l'Archevêque & le Chapitre de Sion s'y étoient fortement opposés: mais Léon X, qui n'étoit point alors ami du Roi de France, & qui étoit l'allié du Duc de Savoie, passa outre, & forma ces deux nouveaux diocèses. Cependant le Souverain-Pontife n'eut pas plutôt été réconcilié avec la France, que François I. renouvella ses instances à Rome, pour la révocation des deux bulles d'érection, & il l'obtint. Le Pape chargea de l'exécution de cette révocation des commissaires, qui se rendirent à Chambéri & à Bourg. Charles III s'opposa si vivement à leurs opérations, qu'ils furent obligés de s'en retourner sans avoir pu rien faire. Le Duc de Savoie envoya aussitôt des ambassadeurs à Léon X, pour demander le rétablissement des deux évêchés. Le Pape ne demandoit pas mieux que de le satisfaire; mais le Roi, François I. ne voulut point y consentir, & rejetta la proposition que Charles lui fit faire de céder les possessions que les Evêques de Grenoble & de Turin avoient en France, en faveur des Evêques les plus voisins de ces deux diocèses. L'Empereur Maximilien fit aussi tout ce qui dépendoit de lui pour engager le Roi à accepter cet échange. Non-seulement François I. se refusa à toute voie d'accommodement: mais il écrivit durement à Charles III, qu'il persistoit à s'opposer à la révocation des deux bulles du Pape, &

Rupture entre le Roi de France le Duc de Savoie.

(1) Guichardin. *Historico discorso delle cauze di Savoia. Hist. des Ligues & des Guerres de la Suisse.*

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

& s'il ne restituoit incessamment les biens de Louise de Savoie, dépendans de la succession du Duc Philippe & de Marguérite de Bourbon, ainsi que Vercel & Nice; enfin, que s'il tardoit à rendre à René de Savoie le Comté de Villars & tout le reste des possessions dont Marguérite d'Autriche jouissoit, il lui feroit la guerre. (1).

A ces menaces, le Duc Charles comprit que de puissans ennemis aigrissoient contre lui le Roi François I, qui, par lui-même ne se seroit jamais porté à cette extrêmité. Il ne se trompoit point; cet ennemi cruel & implacable étoit René de Savoie, qui ne pouvant oublier le mal que lui avoient fait le Duc Philibert & la Duchesse Marguérite de Savoie, avoit juré à Charles une haine irréconciliable, & le desservoit sans cesse auprès du Roi de France, sur lequel il avoit le plus grand ascendant. En effet, il lui rendit de si mauvais offices, que le Duc ayant envoyé des Ambassadeurs au Roi, pour tâcher d'éteindre cette quérelle naissante, ils furent froidement accueillis, & renvoyés sans réponse: mais ils étoient à peine arrivés en Savoie, que Normandie, hérault d'armes du Roi, vint de la part de son maître, défier le Duc à Suze, & lui déclarer la guerre.

Déclaration de guerre faite au Duc de Savoie. 1517.

Quelqu'étonnante que fut cette déclaration inattendue, Charles III ne se déconcerta point, & il répondit sans s'émouvoir, au hérault d'armes: „ Mon „ ami, je n'ai jamais rendu que des services au Roi de France, & je pen- „ sois que les titres *d'ami*, *d'allié* de *Serviteur* & *d'Oncle*, méritoient des „ procédés tout différens: j'ai fait tous mes efforts pour lui prouver combien „ je desire de vivre avec lui en bonne intelligence; je n'ai rien négligé pour „ lui faire connoître combien il a eu tort de s'être irrité contre moi. Je „ sçais bien que mes forces ne peuvent être comparées aux siennes; mais, „ puisqu'il ne veut en aucune maniere entendre raison, & qu'il paroît déter- „ miné à s'emparer de mes états, dites-lui que je me trouverai sur leur fron- „ tiere, & que secondé par mes sujets, par mes amis & par mes alliés, j'e- „ spere me défendre & garantir mon pays." (2). Le Duc de Savoie congédia ensuite le hérault, après lui avoir fait présent d'un habit très-riche, & d'une paire de gants remplis décus.

Cependant inquiet sur les suites de cette déclaration de guerre, Charles III se hâta de passer de Piemont en Savoie, & après avoir rassemblé ses troupes, il envoya des Ambassadeurs au Pape & à l'Empereur pour leur demander du secours. Il envoya aussi Lambert en Suisse, pour engager les Suisses à se liguer avec lui, & à rompre l'alliance qu'ils avoient si récemment contractée avec François I. Les Cantons se conduisirent d'une maniere digne de la prudence helvétique; ils envoyerent un hérault en France, pour conjurer le Roi de ne point tourner ses armes contre le Duc, parce que s'il lui faisoit la guerre, ils seroient obligés de défendre ce Souverain, & de renoncer à leur alliance avec les François: Le Roi ne voulant point avoir en même tems pour ennemis le Pape, l'Empereur, la Nation helvétique & le Duc, répondit au hérault des Suisses, que son intention n'avoit jamais été de faire la guerre à Charles III, mais seulement de lui faire connoître qu'il avoit tort de se refu-

(1) *Chron. Sabaud.* Paradin. *Apolog. pour la Mais. de Sav.*
(2) Paradin. *Hist. de Sav. Memoires du Président Lambert. Chronic. Sabaud.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

ſer aux juſtes demandes qu'il lui faiſoit: de maniere que la paix fut rétablie, ou du moins, que ces projets de guerre reſterent ſuſpendus. (1)

Le Duc qui croyoit la querelle entierement éteinte, alla dans le Pays de Vaud, &, plein de reconnoiſſance du ſervice que les Suiſſes lui avoient rendus, il ſe rendit à Fribourg & à Berne, pour remercier les Cantons, dont les Ambaſſadeurs étoient alors à Berne. A ſon retour, le Duc s'arrêta quelques jours à Lauſanne, pour y terminer quelques conteſtations qui s'étoient élevées entre les habitans & l'évêque. Les deux partis parurent ſatisfaits de l'accommodement: mais à peine Charles III ſe fut éloigné, qu'une partie des citoyens mécontens du traité, réclamerent au nom de la cité entiere, la protection de Berne & de Fribourg, qui leur accorderent la bourgeoiſie, contre les diſpoſitions expreſſes du traité d'alliance fait avec le Duc de Savoie en 1512, par lequel il avoit été formellement convenu que le Duc, ni les Suiſſes ne donneroient aucune bourgeoiſie à leurs ſujets de Suiſſe & de Savoie; (2) cette infraction étoit manifeſte, & l'exemple des Lauſannois très-dangereux: il ne tarda point à être imité: Genève demanda auſſi la protection de Berne & de Fribourg.

Le Duc de Savoie ſe hâta de ſe rendre à Genève pour empêcher les ſuites de cette démarche; il eut du punir ſévérement les auteurs de la rebellion; mais il étoit trop bon pour uſer de rigueur; il ſe contenta de convoquer une aſſemblée, & de faire faire par de Landes ſon Chancelier des repréſentations aux citoyens ſur l'injuſtice & l'infidellité de leur entrepriſe. Cette indulgence fort déplacée enhardit les Genevois; ils perſiſterent dans leur deſſein, continuerent leur négociation & obtinrent des Fribourgeois la bourgeoiſie. Charles s'apperçut alors mais trop tard de la faute qu'il avoit faite: il ordonna qu'on fit le procès aux auteurs de la défection; il n'étoit plus tems, & Genève ne lui appartenoit déja plus. Pecolat, Genevois, & l'un de ceux qui avoient travaillé avec le plus de chaleur à la négociation fut arrêté: mais, de crainte que les aveux qu'on pourroit tirer de lui ne nuiſiſſent à ſes complices, il ſe coupa la langue, & rendit inutiles, par cette action, digne de l'ancienne Rome, toutes les procédures qu'on pourroit faire contre lui. Cependant le Duc de Savoie jugeant les formalités de la juſtice inſuffiſantes, aſſembla ſes troupes, ſe mit à leur tête, marcha contre les rebelles, & envoya par un hérault ſommer les Genevois de lui ouvrir les portes: ils refuſerent, & firent en même tems partir des députés pour Fribourg, pour rendre compte du danger qui menaçoit Genève. Les Fribourgeois envoyerent prier le Duc de ceſſer toute hoſtilité contre les Genevois devenus leurs alliés & leurs concitoyens. Cette ſollicitation ne fit qu'enflammer la colere de Charles III, qui ſe préparoit à uſer de la plus grande ſévérité, lorſque le Clergé de Genève ſortant en proceſſion, ſe rendit au camp du Souverain & vint demander le pardon des Genevois. Ce ſpectacle émut Charles, & il accorda volontiers une grace qu'il n'étoit point dans ſon caractere de refuſer. Mais afin que l'on ne prit point cet acte de clémence pour une marque de foibleſſe, il entra dans Genève armé de toutes pieces, à la tête de trois corps de cavalerie, fit abattre les

(1) Chieza. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 628.
(2) *Hiſt. des Ligues & des Guerres de la Suiſſe. Hiſt. de la Confeder. Helvet.*

portes, se logea dans l'hôtel de ville, dispersa les troupes dans les différens quartiers, reçut en conquérant les clefs qui lui furent apportées par les Syndics, cérémonie d'autant plus inutile, qu'il n'y avoit plus de portes, fit désarmer les habitans & ôter les batans des cloches. (1).

Pendant que le Duc de Savoie humilioit les Genevois, les troupes Fribourgeoises accouroient au secours de leurs alliés; elles s'avancerent jusqu'à Morges, où elles se saisirent du Baron de Lullins, Gouverneur du pays de Vaud, qu'elles menacerent des plus cruels traitemens, si Charles ne se désistoit incessamment de ses prétentions, & ne laissoit les Genevois en paix. Mais ces troupes étoient peu nombreuses: le Baron de Lullins s'échappa, & les Fribourgeois se retirerent sans avoir eu d'autre succès que celui de faire payer aux Genevois la petite dépense de cette foible expédition.

Ordre de l'Annonciade.

Charles III, après avoir pacifié, ou cru pacifier ces troubles, alla à Chambéri, où profitant du loisir que lui donnoit le calme, il fit de nouveaux statuts de l'ordre du collier, dont il changea le nom en celui de l'*Annonciade*, à l'honneur de la Vierge; il rétablit cet ordre dans sa premiere splendeur, ajouta quinze roses blanches & rouges, aux quinze lacs du Collier, & laissa subsister l'ancienne devise, F. E. R. T. qu'on a interprêté de tant de manieres, & que l'on croit signifier *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, en mémoire de l'expédition d'Amédée V contre les Turcs, & du secours heureux qu'il donna aux Chevaliers de Rhodes. Mais comme cette devise est de beaucoup antérieure dans la Maison de Savoie à Amé, ou Amédée V, cette interprétation ne peut point avoir lieu: ensorte, que ces quatres lettres forment une énigme, dont vraisemblablement on n'aura jamais le mot.

Mort de l'Empereur Maximilien & élection de Charles V. 1519-1520.

Charles s'occupoit du soin de donner à cet ordre le plus grand lustre, lorsque, pour le malheur de la Savoie & de l'Europe entiere, la mort enleva l'Empereur Maximilien, qui laissoit les Souverains en paix, & ne remplissoit point la terre du bruit de ses armes, & des entreprises de son ambition. Les Electeurs assemblés à Francfort, élurent pour Successeur du pacifique Maximilien, Charles d'Autriche, Roi d'Espagne; ce trop célébre Charles V, dont la politique & les armes troublerent si cruellement les nations, la terre presqu'entiere. François I aspiroit aussi à la couronne impériale: Charles-Quint lui fut préféré; & cette concurrence alluma dans le cœur des deux monarques une haine irréconciliable. Charles III ne fut pas plutôt informé de cette nouvelle, qu'il envoya Salanove en Espagne, pour témoigner sa joie au nouvel Empereur, & lui faire des propositions de paix avec la France. Le rusé Charles-Quint reçut avec la plus haute distinction l'Ambassadeur du Duc de Savoie, & lui fit répondre qu'il consentoit bien volontiers que ce fut lui qui se mêlât de négocier la paix. (2) Cette tâche étoit fort épineuse, & le Duc de Savoie n'eût pas dû s'en charger: il se flatta néanmoins de réussir, & ses espérances étoient d'autant plus fondées, que les Ambassadeurs du Pape, des Rois d'Angleterre & de France, paroissant avoir les mêmes vûes, & l'Empereur, affectant le plus grand éloignement pour la guerre, on croyoit toucher au moment de fixer le calme le plus inaltérable, mais ce n'étoient

Dissimulation de Charles-Quint. 1521.

(1) Capré, *Catal. des Chev. de l'ordre de l'Annonciade. Théatre d'honn. & de Chevaler.*
(2) *Memoires du Président Lambert.* Paradin. *Hist. de Sav.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

point là les projets de l'Empereur, qui, sous des apparences pacifiques, travailloit sourdement aux plus grands préparatifs de guerre, semoit plus sourdement encore, l'esprit de haine, de discorde, & n'attendoit plus qu'un prétexte pour éclater; & comme il lui importoit peu que le motif dont il se serviroit fut vain, ou légitime, il prit pour prétextes les différens survenus entre Robert, Seigneur de la Marck & de Sedan, Duc de Bouillon, & le Seigneur d'Emeryes Raulin. Il appuya vivement la Marck, & en même tems, pour désobliger son rival, François I, il s'engagea à faire rendre à François Sforce, frere de Maximilien Sforce, le Duché de Milan. (1)

Ligue du Pape & de l'Empereur pour la conquête du Milanez. 1522-1523.

Peu content de ces premieres dispositions, l'Empereur remplit l'esprit du Pape de tant de soupçons & de craintes, que renonçant à l'alliance formée avec la France, le Souverain-Pontife se joignit à l'Empereur & à Sforce, pour chasser les François du Milanez & de l'Italie. Quelque menaçant que fut cet orage, il n'intimida point le valeureux François I, qui se disposa à envoyer une armée dans le Milanez. Charles-Quint en fut instruit, & il envoya le Comte de Gatinora au Duc Charles III, pour le prier de refuser le passage à l'armée françoise & de s'unir à lui. Le Duc de Savoie venoit de conclure son mariage avec Béatrix de Portugal, Belle-sœur de l'Empereur, & il étoit vraisemblable que le Pape & le Chef de l'Empire l'emporteroient dans cette guerre. Cependant, tel étoit l'attachement de Charles III. pour le Roi de France, que ne pouvant se resoudre à se déclarer contre lui, il prit la résolution de rester neutre, quelques fortes que fussent les considérations qui paroissoient devoir le déterminer pour Charles-Quint. Ce parti eut sans contredit été le plus sage, si le théatre de la guerre eût été plus éloigné, mais malheureusement il étoit aux frontieres de la Savoie, & il étoit bien difficile de se garantir des fureurs des deux armées. Le Duc s'en flatta, & n'ayant nulle crainte à ce sujet, il célébra son mariage avec la plus grande magnificence; Genève se distingua sur-tout par les brillantes fêtes qu'elle donna à l'occasion de l'entrée de Béatrix dans cette ville. (2) Mais diverses allarmes devoient succéder bientôt à la paix publique, & les malheurs de Charles III. suivirent de près les désastres du Roi François I. En effet, ce Monarque irrité de la défaite des troupes qu'il avoit envoyées en Italie, resolut d'y aller lui-même, à la tête de la plus nombreuse armée qu'il pourroit rassembler; & bien éloigné de prévoir les suites de cette dangereuse entreprise, il exécuta son projet, passa les alpes, & reçut avec reconnoissance les offres que le Duc lui fit faire par Lambert, de lui fournir des vivres, de lui donner passage, & de l'aider de toute sa puissance, à recouvrer le Milanez, déja occupé par François Sforce, où Charles-Quint l'avoit rétabli. (3)

Mariage du Duc de Savoie avec Béatrix de Portugal.

Trompeuses apparences de paix.

François I, après avoir solemnellement déclaré, à Lyon, où il étoit alors, qu'il se départoit de tous ses droits sur la Savoie & le Comté de Nice, témoigna à Lambert qu'il étoit déterminé à faire la paix, pour peu que les propositions qu'on lui feroit lui parussent recevables. Toujours empressé de donner des marques de son attachement au Roi de France, Charles III. envoya

(1) *Hist. de Sav. Chron. Salaud. Mém. de du Bellay.* Ping. *Aug. Taurin.*
(2) *Hist. discorso delle cose di Savoya.* Chieza. Paradin.
(3) *Hist. de Charles III. Mém. du Président Lambert.*

le même Lambert en Espagne, auprès de l'Empereur, & cet habile négociateur seconda si bien les desseins de son maître, que Charles-Quint eût consenti à un traité de paix, si François I ne se fut point obstiné à garder Fontarabie, qu'il perdit peu de tems après. Mais son refus de céder cette place aigrit l'Empereur, qui déja n'étoit que trop excité à la guerre par le Connétable de Bourbon, dont la revolte & les complots avoient déja éclaté. Le parti de ce puissant Factieux étoit si nombreux & si formidable, que le Roi, craignant quelque funeste révolution s'il s'absentoit du royaume, ne passa point en Italie, comme il en avoit formé le projet, & se contenta d'y envoyer son armée, commandée par l'Amiral Bonnivet. (1) Si ce Général, qu'on accuse de perfidie, & qu'on ne devoit cependant accuser que d'ignorance & de peu de valeur, eût été l'un des plus zélés partisans du Connétable de Bourbon, il ne se seroit pas conduit plus mal adroitement qu'il le fit en Italie; toutes ses opérations furent si mal combinées, si gauchement exécutées, qu'il fut malheureux dans tout ce qu'il entreprit, & qu'au lieu de faire quelques progrès dans le Milanez, il perdit tout ce que les François y avoient gagné.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

François I. envoie en Italie l'Amiral Bonnivet. 1524.

Cette suite de revers irrita si fort le Roi, qu'il résolut d'aller venger sa gloire; il rassembla toutes les forces qui lui restoient & partit, pour réparer les fautes de ses Généraux. En butte à tous les Princes d'Italie ligués contre lui avec le Pape, les Vénitiens & l'Empereur, il ne lui restoit pour allié que Charles III; aussi n'y eût-il que ce Prince, qui, allant au devant de lui en Piemont, fournit des vivres à son armée, lui donna des troupes, & facilita son passage en Italie. (2) On sait avec quelle glorieuse rapidité le Monarque François fit la conquête du Milanez. Dès qu'il se fut emparé de Milan, & pendant les premiers jours du siege de Pavie, pénétré des services essentiels qu'il avoit reçus du Duc de Savoie, il lui donna une pension de douze mille livres & une compagnie de cinquante hommes d'armes à la solde de la France, avec liberté de les employer ainsi qu'il le jugeroit à propos. Cependant le siege de Pavie qui duroit depuis quatre mois, continuoit avec la plus grande vigueur de la part des assiégeans. Les succès de François, ses triomphes, ses conquêtes, avoient beaucoup réfroidi la véhémente ardeur que Charles-Quint avoit témoigné pour la guerre: le Pape, les Vénitiens s'étoient déja raccommodés avec le Roi victorieux, & l'Empereur paroissoit desirer de terminer par une paix solide, cette meurtriere querelle, & qui jusqu'alors lui avoit été si désavantageuse. (3)

Conquête du Milanez par François I. & siege de Pavie.

Clément VII, successeur de Léon X, &, comme lui, de la maison de Médicis, négocioit pour l'Empereur auprès de François I, du Connétable de Bourbon & du Vice-Roi de Naples. Lambert se joignit aux autres négociateurs, & il commençoit déja à se flatter de quelque succès, lorsque le Conseil du Roi de France, rejetta les propositions des Impériaux; ensorte que François I. fit dire à Lambert par l'Amiral Bonnivet, qu'il ne vouloit plus faire avec l'Empereur *d'autre appointement que coups de Canon*. Cet-

(1) *Hist. de France. Mém. de du Bellay.* Paradin. *Hist. de Sav.*
(2) *Hist. de Mil.* Ping. [illegible]. *Tarin.* Chiesa.
(3) *Mém. du Président Lambert.* Paradin. *Hist. de Sav.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

réponse étoit décisive: Lambert en fût affligé; & croyant que ses négociations étoient désormais inutiles, il prit congé du Roi, & revint auprès du Duc rendre compte des vains efforts qu'il avoit faits pour remplir sa commission. Mais, il étoit à peine arrivé à Turin, que l'on y reçut la funeste nouvelle de la perte de la bataille de Pavie, & de la prise encor plus déplorable du Roi de France. (1).

Bataille de Pavie, François I. est vaincu & fait prisonnier. 1525.

Charles III, profondément affligé de ce cruel désastre, fit partir aussi-tôt un gentil-homme pour témoigner au Roi captif sa sensibilité, & offrir pour sa délivrance, sa personne, ses états, & tout ce qu'il avoit de fortune & de puissance. Comme ces offres n'étoient point une vaine & stérile affectation, & que le Duc de Savoie eût réellement racheté la liberté de François au prix des plus grands sacrifices, il fit partir en même tems, deux Ambassadeurs, l'un pour l'Espagne, chargé de solliciter l'Empereur en faveur de son illustre prisonnier; l'autre pour la Cour de France, chargé de faire à-la Régente, mere du Roi & sœur du Duc, les mêmes offres qu'il avoit faites à François. La Reine Régente, d'autant plus étonnée de cette démarche & de ce zele, que c'étoit elle, qui, secondée par René de Savoie, Comte de Villars, avoit aigri François I. contre son frere, répondit avec la plus vive reconnoissance, & le fit prier d'aller jusqu'à Lyon, où elle se rendroit pour concerter avec lui les moyens de délivrer le Roi. (2).

Dans cette conférence de Lyon, où se trouverent Charles III, la Reine, mere de François, & plusieurs Grands du Royaume, il fut convenu que le Duc de Savoie étant Beau-frere de l'Empereur & oncle du Roi, personne n'étoit plus capable que lui de travailler efficacement à la délivrance de ce Monarque captif, & de ménager le traité de paix le moins désavantageux à la France. D'après cette résolution, le Duc se préparoit à passer en Espagne, quand la Régente changeant d'avis, y envoya Madame d'Alençon sa fille, qui ne fut point aussi heureuse dans sa négociation qu'on s'en étoit flatté. Cette Princesse fut accompagnée dans ce voyage par les Ambassadeurs de Charles III; &, suivant les instructions de leur Souverain, ils agirent avec la plus grande chaleur auprès des Ministres de l'Empereur.

François I. est delivré. 1526.

On sait à quel prix l'avidité du rusé Charles-Quint mit la liberté de son prisonnier, qui ayant été enfin délivré, par le traité de Madrid, se hâta de sortir d'Espagne, dont le séjour lui avoit été à tous égards si désagréable. (3).

Mariage de Louis de Savoie avec Marguérite de France.

A peine il se fut rendu à sa Cour, que pour mieux resserrer les liens qui l'unissoient à la maison de Savoie, il fit proposer le mariage de Louis de Savoie, Prince de Piemont, fils ainé du Duc, avec Marguérite de France, fille du Roi, quoique Louis & Marguérite fussent encore en très-bas âge. Mais, comme par bien des motifs, le Roi François I desiroit cette union, il en fit presser la conclusion, & accorda au jeune Prince de Piemont une compagnie de cent lances. Duprat, Chancelier de France, proposa ensuite un traité de ligue offensive & défensive envers & contre tous, entre François I. & le Duc de Savoie: (4) les Ambassadeurs de Charles III. accepterent vo-

(1) *Hist. de Fr. discorso delle cose di Savoia. Memoires du Presid. Lambert.*
(2) *Apol. pour la Mais. de Sav. Mem. du Presid. Lambert.*
(3) Paradin *Hist. de Sav. Chron. Sabaud. Chiesa.*
(4) *Hist. de Fr.* Paradin. *Apol. pour la Mais. de Sav.*

lontiers la proposition; mais ils voulurent, suivant les intentions de leur maître, en excepter le S. Siege, l'Empereur & l'Empire, & cette exception, à laquelle François I. refusa d'autant plus de consentir, que c'étoit précisément contre l'Empereur, que son dessein avoit été de se confédérer, empêcha la conclusion de ce traité.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piémont, 1496-1630.

Cependant, le Duc de Savoie, qui, quelque fort que fut son attachement pour la France, ne vouloit, ni déplaire à l'Empereur son Beau-frere, ni l'avoir pour ennemi, craignant d'être encore pressé de former cette ligue, donna pour se mettre à l'abri de toute sollicitation à cet égard, une déclaration solemnelle, par laquelle il protestoit que jamais il ne se détacheroit des intérêts de l'Empereur, auquel il avoit des obligations essentielles, & qu'il ne l'abandonneroit en aucun tems, quelque traité qu'il put faire d'ailleurs, avec le Roi de France. Cette protestation arrêta comme il l'avoit prévu, toutes les négociations & toutes les instances qu'on s'étoit proposé de faire auprès de lui; ensorte que les Ambassadeurs de France qui vinrent en Savoie, ne furent chargés que de faire ratifier le mariage conclu à la Cour de François I; ce que le Duc de Savoie fit avec la plus vive satisfaction (1); elle fut tout aussi sincere de la part du Roi, qui parut si content, qu'il envoya en Savoie Des Barres, son Conseiller & son Maître d'Hôtel, porter l'ordre de France au Prince de Piemont.

Prudente conduite de Charles III. 1527.

Bientôt la guerre se ralluma en Italie avec la plus cruelle violence; mais Charles III continua de garder la plus exacte neutralité, & il ne se donna, durant cette querelle, d'autre soin que celui de tâcher de reconcilier les deux couronnes. Cette reconciliation devenoit chaque jour plus épineuse, par les difficultés que suscitoit continuellement la mauvaise foi de Charles-Quint. En effet, on n'ignore pas que contre ses promesses, il retenoit en Espagne les Enfans de France, qu'il avoit reçus en ôtage lors de la délivrance de François I. Il prenoit pour prétexte le refus que le Roi faisoit de conclure la paix; mais en même tems il proposoit pour cette même paix, des conditions si dures & si défavorables à la France, qu'il étoit bien assuré qu'elles ne seroient point acceptées. Le Roi qui desiroit sincérement la fin de cette malheureuse guerre, ne demandoit que des conditions plus modérées, & il ne recevoit que des réponses très-peu satisfaisantes. (2)

La guerre se rallume en Italie.

Parmi les Ministres de Charles V étoient deux sujets du Duc de Savoie, Mercurin, Seigneur de Gatinara, Grand Chancelier de l'Empire, & Laurent de Gorrevod, Grand-Maître d'Hôtel de l'Empereur. François I. se persuada que ces deux Ministres, ajoutant encore au crédit que le Duc de Savoie avoit en Espagne, ce Prince plutôt que tout autre, obtiendroit de cette Cour les demandes qu'il y faisoit. Charles III seconda de toute sa puissance les vues du Roi; il envoya le Président Lambert en Espagne; & pendant que ce négociateur y remplissoit sa commission, Louise de Savoie, mere de François I, & Marguérite d'Autriche, Duchesse Douairiere de Savoie & tante de l'Empereur, entreprirent de faire la paix entre les deux Monarques; & à cet effet, Louise de Savoie, envoya, du consentement de son fils, Ros-

Soins & démarches du Duc de Savoie.

1528 1529.

(1) Ping. *Aug. Taurin. Chron. Sabaud. Apol. pour la Mais. de Savoie.*
(2) *Hist. de Fr. Hist. de Charles V.*

mero & Guillaume de Barres à Madrid. Mais ces deux Députés ne gagnerent rien sur l'esprit de l'Empereur, qui consentit seulement que les deux Princesses travaillassent à terminer cette grande affaire, concurremment avec le Duc de Savoie, en faveur duquel il feroit, dit-il, ce qu'il ne voudroit point faire pour quelqu'autre que ce put être. (1)

Congrès de Cambrai.

Lambert, instruit de ces nouvelles dispositions, & informé que les deux Princesses devoient s'assembler à Cambrai, s'y rendit en diligence, & y trouva le Roi de France. Les Articles du traité étant déja ébauchés, François I. envoya le Président Lambert à la Fere, sous prétexte d'aller y recevoir les instructions que le Duc de Savoie devoit lui envoyer, mais, à Paris, il fut arrêté par un Valet-de-Chambre du Roi, suivi de vingt archers qui le conduisirent, ainsi que ses gens, au Château d'Arques en Normandie. Lambert étoit revêtu d'un caractere qui rendoit sa personne inviolable; il se plaignit hautement, & on lui dit, que pour ravoir plutôt les Enfans de France retenus en Espagne, on avoit cru devoir arrêter le Ministre du Beau-frere de l'Empereur. Cette raison parut très-mauvaise à Lambert, & elle l'étoit en effet; il écrivit à la Régente & au Roi, auxquels Bernex, Ambassadeur ordinaire de Charles III en France, se plaignit vivement de cette infraction au Droit-des-Gens. Louise de Savoie & François I. parurent très-surpris, & dirent qu'ils ne savoient rien de la violence faite à Lambert. Mais, quelle apparence qu'une telle entreprise eût été faite à leur insçu? Charles III voulut bien se contenter de ces raisons, très-peu spécieuses; Lambert fut délivré, & tous les papiers qu'on lui avoit saisis lui furent rendus. (2)

Paix de Cambrai & couronnement de l'Empereur. 1530.

Cependant la paix de Cambrai, qu'on appella *la Paix des Dames*, ne fut pas plutôt conclue, que Charles-Quint partant pour aller se faire couronner à Bologne en Italie, invita le Duc à se rendre dans cette ville afin d'y assister à son couronnement. Le Duc de Savoie évitant toutes les occasions de donner de la jalousie au Roi de France, lui fit part du voyage qu'il alloit faire, sur l'invitation de l'Empereur, & partit de Turin, accompagné d'un grand nombre de prélats & des seigneurs les plus distingués de ses états. Averti de son arrivée, l'Empereur le reçut en Souverain & en parent chéri. (3) Charles III saisit cette occasion de se plaindre au Souverain-Pontife & à l'Empereur, de l'injustice des Vénitiens qui occupoient le Royaume de Chypre, quoiqu'ils ne pussent ignorer la légitimité de ses droits sur ce trône.

Jugement du Pape & de l'Empereur, qui adjugent le Royaume de Chypre au Duc de Savoie.

Avant de prononcer, le Pape & l'Empereur se firent lire la donation de la Reine Charlotte au Duc Charles I, & ils déclarerent que ce Royaume devoit être restitué par les Vénitiens, qui ne l'occupoient qu'à titre d'usurpation. D'après ce jugement le Duc de Savoie envoya des Ambassadeurs à Vénise, pour demander la restitution ordonnée. Mais les Vénitiens ne jugeant point à propos de se conformer à la décision de Clément VII & de Charles-Quint, dirent pour toute réponse aux ambassadeurs de Savoie, ces pa-

(1) *Mém. du Président Lambert.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Mém. du Président Lambert* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) Agripp. *de Caron. Caroli V.* Blas. Bar. *Registro. Cerem. sub Clem. VII.*

paroles du Pſalmiſte : *Cœlum Cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum:* raiſon excellente à la vérité, lorſqu'elle eſt étayée par la force. (1)

Sect. IV. *Hiſtoire de* Savoie *&* de Piemont. 1496-1630.

Toutefois, s'il ne dépendit point de l'Empereur, ni du Pape de contraindre les Vénitiens de reſtituer la couronne de Chypre au Duc de Savoie, ils comblerent l'un & l'autre ce Prince de tant d'honneurs, & lui donnerent des preuves ſi diſtinguées de leur eſtime & de leur amitié, qu'il eut lieu d'être ſatisfait de ce voyage. Clément VII voulant même le ſervir tout auſſi efficacement qu'il lui ſeroit poſſible, lui envoya dès ſon retour à Rome, une bulle par laquelle il chargeoit les Evêques d'Aſti, de Caſal & d'Albe, de recevoir les dépoſitions des témoins que le Duc avoit à produire, concernant l'invaſion du Royaume de Chypre par le bâtard Jacques; procédure d'autant plus inutile, que les Vénitiens ne diſconvenoient point que Jacques n'eût dépouillé le Roi Louis & la Reine Charlotte; mais ils diſoient qu'ayant acquis du bâtard Jacques, le Royaume dont ils étoient en poſſeſſion, ils n'étoient nullement tenus de le reſtituer pour lui. (2) Quoiqu'il en ſoit, tandis que les trois prélats ſe diſpoſoient à remplir leur commiſſion, Charles III s'occupoit d'un ſoin plus utile; il renouvelloit par ſes Ambaſſadeurs les anciennes alliances formées par ſes prédéceſſeurs & par lui-même avec le Canton de Fribourg. D'un autre côté, les bienfaits de l'Empereur reculoient les frontieres des états de Savoie. En effet, avant ſon départ de Bologne, Charles-Quint fit donation à Charles & à ſes ſucceſſeurs, du Comté d'Aſti, & quelque tems après, il lui donna encore la Souveraineté & le Vicariat du S. Empire ſur le même Comté & ſur le Marquiſât de Ceve. (3)

Procédure inutile ordonnée par le Pape.

François I fut très-mécontent de la libéralité de l'Empereur & de la facilité de Charles à accepter ces dons: il s'en plaignit: Ulrich de Montferrat Ambaſſadeur de Savoie, lui fit envain des repréſentations ſur cet objet: le Roi l'écouta froidement, & le tems de la confirmation du mariage du Prince de Piemont avec Marguérite de France étant arrivé, il différa cette union ſous les prétextes les plus vagues, & preſſé par les ambaſſadeurs de Savoie, il répondit aſſez durement qu'il falloit remettre les concluſions de cette affaire à d'autres tems, & que le Duc ne devoit rien attendre de lui déſormais, parce qu'il l'avoit trop ſenſiblement offenſé. François étoit trop ulcéré pour ſonger à la ſituation embarraſſante de Charles III, qui n'avoit point ſollicité les donations qui lui avoient été faites, & qui eût également irrité Charles-Quint, s'il les eût refuſées.

Donation de l'Empereur au Duc de Savoie. 1531-1532.

L'Empereur du fond de la Hongrie, où il s'étoit couvert de gloire par la mémorable bataille qu'il avoit livrée aux Turcs, revint victorieux en Italie; où il devoit avoir encore une entrevue à Bologne avec le Pape. Le Duc & la Ducheſſe de Savoie ſe rendirent dans cette ville, avec le jeune Prince de Piemont leur fils, & les deux Beaux-freres renouvellerent par un traité, l'alliance qu'ils avoient précédemment formée. (4) Béatrix ayant fait part à l'Empereur du deſſein qu'elle avoit d'aller en Eſpagne voir l'Impératrice ſa ſœur, Charles-Quint voulut que le jeune Prince fut auſſi de ce

(1) *Hiſt. de Chypre.* Eſt de Lizigni. Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(2) *Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Sav. Mém. du Préſid. Lambert.*
(3) Ping. *Aug. Taur.* Chieza. *Chronic. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav.*
(4) *Mem. du Preſid. Lambert.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie *&* *de*Piemont. 1496-1630.

voyage. Le Duc de Savoie ne se détermina qu'avec peine de se séparer de son fils; qui s'embarqua sur les galeres de l'Empereur avec la Duchesse sa mere. Mais à peine ils s'étoient éloignés du rivage, qu'ils furent assaillis par une tempête si violente, que Béatrix effrayée, & hors d'état, avancée autant qu'elle l'étoit dans sa grossesse, de supporter l'agitation du vaisseau, fut contrainte de se faire ramener à Nice, d'où elle partit pour Turin, laissant son fils à l'Empereur, qui le conduisit en Espagne.

Pendant le sejour du Souverain-Pontife, de l'Empereur & des Ambassadeurs de France à Bologne, il avoit été convenu qu'il y auroit à Nice une entrevue, dans laquelle on termineroit les affaires sur lesquelles on n'avoit pas eu encore le tems de décider définitivement. Quelques mois avant l'ouverture de cette espece de congrès, Clément VII, on ignore par quel motif, envoya prier le Duc de lui remettre la ville ainsi que la citadelle de Nice, après en avoir fait sortir tous les gens de guerre qui en formoient la garnison. (1) Charles III ne supposoit point au Pape des intentions perfides; mais il fut d'autant plus surpris de cette demande, que si en effet, Clément VII eût formé quelque projet d'usurpation, le succès d'une telle demande eût été le moyen le plus sûr de réussir. Ainsi quelque desir qu'eût le Duc d'obliger le Pape, il ne crut cependant par devoir lui permettre d'envoyer garnison dans une place & une citadelle qui n'appartenoient point au S. Siege, &, par le conseil de l'Empereur, il répondit au Souverain-Pontife, qu'il auroit soin de mettre bonne & nombreuse garde dans la ville, afin que Sa Sainteté y fut dans la plus grande sûreté, mais qu'à l'égard de la citadelle, il ne pouvoit la remettre à qui que ce fut; & que d'ailleurs, cette demande supposoit une sorte de défiance qu'il ne méritoit point.

Ressentiment de François I, qui fait agir le Pape. 1533-1534.

Clément parut se contenter de ces raisons; mais l'entrevue indiquée à Nice n'y eut pas lieu, le rendez-vous fut transféré à Marseille, où se conclut le mariage du Duc d'Orléans avec Cathérine de Médicis, Duchesse d'Urbin, niece du Pape. (2) Toutefois, ce qui ne tarda point à faire connoître dans quelles vues Clément VII avoit demandé Nice & sa citadelle, fut le ressentiment que François I témoigna du refus que le Duc avoit fait de se désaisir de cette place. Le Roi, qui avoit fait agir le Souverain-Pontife, ne put cacher son mécontentement, & pour se venger de ce que Charles III n'avoit pas voulu se laisser dépouiller, il obtint du Pape Paul, successeur de Clément, une bulle de suppression de l'évêché de Bourg. Le Duc de Savoie eût été très-fondé à s'opposer à cette suppression; il eût pu même l'empêcher; mais quelques raisons qu'il eût de se plaindre du Roi, il voulut bien consentir à l'exécution de cette bulle, & envoya même des Ambassadeurs à François I, pour lui témoigner le desir qu'il avoit de maintenir la bonne intelligence qu'il y avoit presque toujours eue entre la France & la Savoie. Il est vrai que Charles III étoit alors occupé d'une affaire très importante, & qui l'obligeoit aux plus grands ménagemens.

Cette intéressante affaire étoit la reduction de Genève, car quelques mesures

(1) *Histor. Discorso. delle Cose di Savoya.* Chieza. Ping.
(2) *Mém. du Président Lambert.* Paradin. *Hist. de Savoie.* Chieza. Voyez. *Hist. de Genève.*

que Charles III eut prises pour s'assurer de la fidélité des Genevois, ils venoient de demander encor & d'obtenir la bourgeoisie de Fribourg, le Duc s'étoit plaint aux Cantons de cette infraction au traité de Confédération de 1512: on lui avoit rendu justice, & le traité de bourgeoisie avoit été cassé: mais en 1532 les Genevois ayant sollicité la même alliance les Fribourgeois la leur accorderent; & cette même bourgeoisie qui avoit été déclarée nulle quelques années auparavant fut confirmée par le Corps Helvétique, reconnue légitime & Genève soustraite à l'obéissance des souverains de Savoie: mais dans l'intervalle qui s'étoit écoulé depuis 1512 jusqu'en 1532, la plus puissante des causes avoit opéré en Europe une étrange révolution dans les opinions des hommes, en Allemagne & en Suisse sur-tout, ainsi que dans les contrées voisines, où la doctrine des Protestants avoit fait de rapides progrès. Sçandalisés, ou dumoins affectant le plus grand mécontentement de la perversité des mœurs de leurs Ecclésiastiques, irrités de leur indolence, fatigués de leur avidité, les Genevois, après s'être inutilement plaint des excès de leur clergé, avoient fini par préférer les dogmes de Calvin à ceux de Rome, & la plûpart des citoyens s'étant déclarés pour les nouvelles opinions, ils chasserent, secondés par leurs alliés, René de la Baume, leur Evêque, Prélat altier & qui, à la vérité, s'occupoit plus des moyens de s'enrichir & d'étendre son autorité que du soin d'édifier son diocese. La Baume contraint de sortir de Genève, implora le secours de Charles III, qui, également offensé se plaignit aux Cantons du procedé des Fribourgeois &c. il y eut à ce sujet une conférence en Suisse; mais on n'y conclut rien.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.*

Les Genévois chassent leur Evêque.

Charles crut qu'en sa présence on seroit plus empressé à lui rendre justice: il se trompa; les députés des Cantons se rendirent auprès de lui comme il l'avoit desiré; mais ceux de Berne consentant que Genève rentrât sous la domination de la Savoie, s'opposerent au rétablissement de l'Evêque, & voulurent qu'on laissât aux Genévois toute liberté de conscience. Charles eut du peut-être accepter cette proposition qui du moins lui assuroit ses droits de souveraineté sur Genève: mais son zele pour la réligion lui fit réjetter ce moyen d'accommodement, & pour avoir voulu conserver l'Evêque la Baume, il perdit son autorité sur les Genevois. Il crut gagner par la force des armes ce qu'il n'avoit pû obtenir par la voie de la négociation, & il se proposa de faire la guerre à Genève; mais il ne songeoit point contre quelles redoutables puissances il alloit avoir à lutter: il en fut bientôt instruit. En effet, quelques Officiers du Roi de France en Dauphiné, ayant empieté sur la jurisdiction du Duc, & fait même des usurpations sur ses terres, il en fit demander la réparation aux Magistrats du Parlement de Grenoble: ils répondirent que le Roi leur avoit défendu de se mêler en aucune maniere de semblables affaires. Le Duc envoya un Ambassadeur à la Cour de France, & cet ambassadeur ne fut point écouté; bien loin même de donner satisfaction au Duc, François I fit faire à Neufchâtel une levée de mille hommes pour soutenir les Genevois: mais les habitans de Gex fidelles à leur Souverain, attaquerent cette troupe, la vainquirent, en massacrerent une partie, & obligerent le reste de se sauver en France.

Le Duc tente de reduire Genève secourue par François I.

Succès des troupes de Savoie.

Ce petit succès encouragea le Duc: il rassembla toutes ses forces, & confia son armée destinée à reduire Genève à Jean Jacques de Médicis, Marquis de

SECT. IV. *Histoire de* Savoie *&* *de*Piemont. 1496-1630.

Mufs. Mais tandis que ce Général fe difpofoit à commencer les hoftilités, François I. dans la vue de feconder les Genevois, donna ordre à François de Montbel de lever dans le Lionnois 1200 hommes d'Infanterie & de les conduire au fecours de Genève. Montbel remplit avec activité cette commiffion, & il s'étoit déja avancé jufqu'à Satenau, lorfque le Seigneur de cette terre, plein de zele pour le Duc, raffembla tumultuairement les habitans du lieu, les arma comme il put, appella quelques troupes qu'il y avoit dans le voifinage, marcha contre Montbel, fut joint par le Comte de Chalant Maréchal de Savoie, attaqua le petit corps de François & le battit complettement. François I. vivement irrité de ces deux défaites, envoya au fecours des Genevois la compagnie entiere des Gens-d'armes Italiens entretenue en France, fous le commandement de Ranuce de Cere Baron Romain. Cette compagnie fut encor plus malheureufe, & à peine elle étoit arrivée au païs de Gex, qu'elle y fut taillée en pieces.

Charles III envoie demander à François I. raifon de fa conduite.

Profondément ulcéré de la conduite du Roi, qu'il ne croyoit pas avoir offenfé, & beaucoup plus encore de l'affectation de ce Monarque à donner du fecours aux Genévois, Charles III fe plaignit de l'injufte rigueur de ces procédés au Pape, à l'Empereur & au Roi de France lui-même, auquel il envoya, en qualité d'Ambaffadeur, l'Evêque de Laufanne: mais fes plaintes ne firent qu'une impreffion légere fur Paul III & fur Charles-Quint. L'Evêque de Laufanne fut très-mal accueilli à la Cour de France, & François I, aprés lui avoir dit que le Duc de Savoie ne fe conduifoit ni en bon oncle ni en bon ami, puifqu'il lui retenoit contre toute juftice les poffeffions dépendantes de Louife de Savoie, fe retira fort brufquement, fans vouloir écouter les raifons de l'Ambaffadeur, qui ne fut pas mieux reçu chez les Miniftres, & fut congédié. (1) Cependant le Marquis de Mufs, Général des Troupes de Savoie, tenoit Genève inveftie, la preffoit vivement & s'en feroit rendu maître, fi les Bernois, gagnés par le Roi de France, n'euffent déclaré les Genévois leurs alliés, menacé le Duc de lui faire la guerre, s'il ne fe hâtoit de ceffer fes hoftilités, & de retirer fes troupes. Cette déclaration jetta Charles III dans le plus grand embarras; il ne voyoit de toutes parts que des orages, & nulle efpérance d'appui ni de fecours; il confentit à une conférence que les Suiffes indiquerent à Aoufte, & les miniftres y propoferent divers moyens de terminer cette guerre: mais les Bernois perfifterent à laiffer la nouvelle doctrine s'établir à Genève; enforte qu'il fallut abfolument renoncer à la paix. Toutefois, le Duc de Savoie rallentit fes hoftilités, dans la crainte de foulever en même tems contre lui les Cantons Helvétiques & le Roi François I. Il envoya des Ambaffadeurs à Naples, pour rendre compte à l'Empereur qui venoit de s'y rendre, de la fituation embarraffante où il fe trouvoit, & des propofitions que le Roi François I. lui faifoit faire de lui remettre en échange de quelques villes de France, Turin, Veillane, Chivas, Montmeillan & Vercel; échange qui eût rendu le Roi très-puiffant en Italie. (2)

Les Bernois fe déclarent hautement pour Genève.

Les Etats du Duc de Savoie font menacés de tous côtés.

Pendant que Charles III. envoyoit demander du fecours à l'Empereur,

(1) *Mém. du Préfid. Lambert.* Guichenon. *Hift. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1.
(2) Paradin. *Hift. de Savoie. Mém. du Préfident Lambert.*

Poyet, Préſident du Parlement de Paris, arriva à Turin, chargé de la part du Roi de France de demander au Duc le pays de Breſſe, les Comtés de Nice & d'Aſti, Vercel, Foucigny & pluſieurs autres terres qu'il prétendoit faire partie de la ſucceſſion de Louiſe de Savoie, mere du Roi de France. Charles III, à la tête de ſon Conſeil, donna audience à Poyet; Purpurat, Préſident de Piemont, répondit au nom du Duc, & fit valoir avec beaucoup de force les droits de ſon maître. L'Ambaſſadeur Poyet répliqua durement qu'il étoit inutile de diſcuter la légitimité, ou l'invalidité d'une cauſe qui n'exigeoit ni plaidoyer, ni conſultation, attendu que le Roi de France ne vouloit pas qu'on délibérât, mais qu'on lui remît les poſſeſſions qu'il demandoit. Après cette déclaration il ſe retira & ſe rendit auprès de François I, qui étoit à Lyon, où il avoit raſſemblé une formidable armée, que l'on croyoit deſtinée pour le Milanez, & que le Roi parut décidé à employer contre le Duc de Savoie, auquel il déclara la guerre au mois de février 1535.

Le Roi de France déclare la guerre au Duc de Savoie.

1535.

Les hiſtoriens ſe ſont vainement épuiſés à indiquer la véritable cauſe de cette guerre, qu'on ne doit attribuer qu'à l'attachement de Charles III pour l'Empereur (1). Quoiqu'il en ſoit, Chabot, Général des troupes françoiſes, commença les hoſtilités, & fondit ſur la Breſſe, qu'il envahit d'autant plus facilement, que n'y ayant, ni troupes, ni places fortes, il n'éprouva aucune réſiſtance; le Bugey ſuivit l'exemple de la Breſſe: Chabot établit le Comte de Montrevel, en qualité de Lieutenant-Général, pour y recevoir le ferment de fidélité des villes, des communautés, des gens d'égliſe & de la nobleſſe. De ces provinces ſoumiſes, l'armée conquérante paſſa en Savoie, où elle eut les mêmes ſuccès: Chambéri & Montmeilian ouvrirent leurs portes aux François, qui ſe rendirent maîtres de tout le pays ſitué en de-çà du Mont-cenis. Il n'y eut que les habitans de la Tarentaiſe, qui, plus fidelles à leur Souverain, qu'intimidés par les vainqueurs, ſe défendirent avec une intrépidité digne des plus grands éloges: ils allerent fierement attaquer à Conflans, la compagnie des Gens-d'Armes du Comte de S. Paul, la défirent, l'écraſerent & ſe couvrirent de gloire. (2)

Tandis que Charles III voyoit ſon peuple & ſes états paſſer ſous la domination françoiſe, il perdoit irrévocablement Genève, où la doctrine de Calvin ne fut pas plutôt établie, que les Genévois ruinerent les monaſteres, chaſſerent pour jamais de la ville les prêtres & les moines, & renverſerent la chaire épiſcopale, que le Souverain transféra à Annecy. Mais lui-même ſentoit ſa couronne lui échapper: d'autant plus malheureux dans ſon déſaſtre, qu'il ne voyoit aucune Puiſſance diſpoſée à le ſecourir. L'Empereur parut pénétré de ſes infortunes, & lui écrivit une lettre, dans laquelle il cherchoit à le conſoler de la perte du Prince de Piemont, récemment mort en Eſpagne. Mais c'étoit une armée, & non de vagues & ſtériles complimens de condoléance, que le Duc lui demandoit. Sa ſituation devint plus accablante, par la conduite des Bernois qui lui envoyerent un hérault pour lui déclarer la guerre. Les Ambaſſadeurs de Charles-Quint ſe donnerent quel-

Mort du Prince de Piemont.

(1) Du Bellay. de Serres. Jean de Beaucaire. Dupleix. Taboue. Pierre de S. Julien. Boyoin-Villars.

(2) *Hiſt. de Breſſe & du Bugey. Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

ques ſoins pour détourner cet orage, & menacerent même les Cantons des armes de l'Empereur, s'ils ne s'oppoſoient à la réſolution de Berne. Il y eut à ce ſujet une diete des Cantons Confédérés, mais les Bernois perſiſterent, ſous prétexte que le Duc avoit contrevenu aux traités d'alliance, en faiſant la guerre aux Genévois leurs alliés. Les troupes de Berne ne tarderent point à commencer les hoſtilités; elles entrerent dans le pays de Vaud, chaſſerent l'Evêque de Lauſanne, s'emparerent de ce pays, ainſi que de celui de Gex, envahirent le Chablais, le Genévois, & de conquête en conquête, ſoumirent tout, juſqu'auprès de la riviere de Dranze (1), où la nouvelle doctrine fut établie ſur les ruines de la religion romaine. Les Valéſans ſaiſirent avidement cette occaſion de ſe ſaiſir du reſte de Chablais, & ſous prétexte de s'oppoſer aux armes des Bernois, les Fribourgeois s'emparerent du Comté de Romont.

Le Duché de Savoie eſt envahi de tous côtés.

François I, par qui tous ces ennemis agiſſoient, ſe diſpoſoit à achever la conquête de la Savoie, & à faire paſſer dans ce pays, déja ſi cruellement ravagé, une armée aſſez puiſſante pour la réduire entiérement, lorſque la Reine de Navarre, ſœur du Roi & l'Ambaſſadeur de Portugal en France, témoins des grands préparatifs qui ſe faiſoient, écrivoient au Duc, que le ſeul moyen qui lui reſtât d'éviter ſon entiere ruine, étoit de ſe mettre lui, la Ducheſſe ſon épouſe & toute leur famille, à la diſcrétion du Monarque François. Charles frémit d'indignation & prit la généreuſe réſolution de s'enſevelir ſous les débris de la derniere place qui lui reſteroit, plutôt que de conſentir à une auſſi flétriſſante humiliation (2). Informé de la marche de l'armée françoiſe qui s'avançoit, il donna ordre au Marquis de Muſs de garder les paſſages de Suze; mais cet ordre fut donné trop tard, & les François avoient déja paſſé les alpes. Turin n'étoit pas aſſez fort pour ſoutenir un ſiege: Charles III aſſembla les habitans & leur dit, que, hors d'état de les défendre, & contraint de les abandonner, il leur conſeilloit de ſe rendre, & d'éviter par une prompte ſoumiſſion les malheurs d'un ſiege, & les horreurs auxquelles ils ſeroient expoſés s'ils attendoient que la ville fut priſe d'aſſaut. Il partit enſuite avec ſa famille après avoir fait embarquer ſur le Pô l'artillerie du château, ſes meubles les plus précieux, & il alla ſe renfermer dans Vercel, d'où il fit paſſer la Ducheſſe & ſon fils à Milan (3). Il étoit à peine arrivé à Vercel, que l'armée françoiſe paroiſſant devant Turin, les habitans furent ſommés d'ouvrir les portes & de ſe rendre; ce qu'ils firent le même jour, après avoir généreuſement proteſté, qu'ils n'entendoient point déroger aux droits de Charles III, mais céder ſeulement au malheur des tems & à la néceſſité des circonſtances.

Le Duc abandonne Turin & va ſe renfermer dans Vercel.

Avec quelqu'empreſſement néanmoins que Turin ſe fut rendu, les François le mirent au pillage comme ſi la ville eût été priſe d'aſſaut. Raſſaſiés de butin & de licence, l'armée françoiſe partit après avoir laiſſé une forte garniſon à Turin, ſous les ordres de Proſper Colomne, que Chabot y établit Gouverneur. Mais, pendant que les François s'avançoient vers le Vercellois, Antoine de Leve, Gouverneur de Milan, ſe mettoit en campagne, ſuivi de tou-

(1) Sleïdan. Liv. 10. Guillim. *de Reb. Helvet.* Simler. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoia. Mem. du Préſident Lambert.*
(3) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hiſt. de Sav. Chronic. Saluad.*

tes ses forces, & se joignoit au Duc, qui à la tête de douze mille hommes d'infanterie & de six cens chevaux, se disposoit à secourir Vercel, où il avoit laissé une garnison de trois-mille hommes (1). Cependant l'Empereur, allarmé des progrès des armes françoises, se plaignoit vivement à la cour de Rome, où il étoit alors, de la guerre que le Roi faisoit à son Beau-frere Charles III. Le Souverain-Pontife parut desirer de voir cesser cette querelle: & il y eut à ce sujet plusieurs conférences entre Paul III, Charles-Quint & les Ambassadeurs de France. On crut à la Cour de François I. la paix si prochaine, que Chabot eut ordre de se retirer, de cesser les hostilités dans le Piemont, &, de laisser les choses dans l'état où elles étoient, jusqu'au retour du Cardinal de Lorraine, qui étoit allé à Rome conférer avec le Pape & l'Empereur.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Négociations à Rome.

Il n'eût tenu qu'au Souverain-Pontife de rendre la paix à la Savoie, & de profiter des dispositions pacifiques de François I, annoncées par le Cardinal de Lorraine; mais par la déclaration qu'il fit très-mal-à-propos, de vouloir observer une exacte neutralité, il parut approuver la conduite de la France, & rendit par cela même, entierement infructueux le voyage du Cardinal de Lorraine. Tandis que l'obstination du Pape renversoit toutes les espérances qu'on avoit conçues des négociations commencées à Rome, avec tant d'espérance de succès, Charles III & Antoine de Leve informés du départ de Chabot, allerent former le siege de Turin, & sur l'avis qu'ils reçurent du dessein où étoit le Marquis de Saluces de ravitailler Fossan & d'y jetter des troupes, Antoine de Leve alla vers cette place, se contentant de laisser devant Turin dix mille hommes sous les ordres du Marquis de Muss. (2). Le Général Milanois trouva plus de résistance qu'il n'en avoit attendu à Fossan, qui néanmoins se rendit par capitulation, après quelques jours de siege. Antoine de Leve soumettoit cette place, lorsque l'Empereur, à la tête d'une puissante armée arriva à Savillan, où le Duc de Savoie se hâta de se rendre. Il trouva auprès de Charles-Quint le Marquis de Saluces, qui, pour quelques sujets de mécontentement, avoit quitté la France, & venoit offrir ses services à l'Empereur.

Paul III. empêche les effets qu'on attendoit de cette Negociation.

Arrivée de l'Empereur en Piemont, à la tête d'une puissante armée.

Ce fut à Savillan que Charles-Quint prit l'imprudente résolution de porter ses armes dans le sein de la France, & de faire une invasion en Provence. Les plus habiles officiers de son Conseil combattoient de toute leur puissance cette entreprise, dont ils firent voir le danger: mais envain ils lui représenterent qu'il seroit plus utile & plus glorieux de recouvrer les places du Piemont, que de tenter une expédition aussi douteuse, & de laisser les François maîtres en Italie. Enivré, de son projet, & affermi dans son idée par Antoine de Leve, & par les grandes espérances que lui donnoit le Prince de Melfe, Gouverneur de Marseille, avec lequel il entretenoit une secrete correspondance, Charles-Quint rejetta, tous les sages conseils qu'on lui donna sur l'évidente & dangereuse témérité de cette expédition; &, après avoir fait la revue de son Armée composée de vingt-deux-mille Allemands, dix mille Espagnols, douze mille Italiens, & deux mille cinq cens hommes d'ar-

L'Empereur entreprend une invasion dans la Provence.

(1) Chieza Ping. *Aug. Taurin. Extrait Chron. de l'Hist. de Sav.*
(2) *Mém. de du Bellai. Mém. du Présid. Lambert.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

mes Italiens, Flamands & Espagnols, il partit de Piemont, accompagné du Duc de Savoie, & donna ordre à Doria, son Amiral, de se rendre avec sa flotte sur la côte de Marseille (1).

Le Marquis de Saluces resta en Italie en qualité de Lieutenant-Général de l'Empereur, & Lopez de Padilla, Mestre de Camp Espagnol, eut ordre de demeurer en Piemont, à la tête de huit mille hommes, pour y agir suivant les instructions qu'il recevroit de Charles III. Le Marquis de Muss continuoit le siege de Turin, & pressoit vivement les François qui, dans la vue d'engager les assiégeans à se retirer, firent une entreprise sur Savillan: mais elle ne réussit point, & les François furent défaits par le Marquis de Saluces, qui les força de se retirer, après leur avoir pris sept enseignes. Au milieu de ces hostilités, le Duc de Savoie occupé à faire travailler aux fortifications de Nice, eut quelques lueurs d'espérance; deux gentils-hommes de Dauphiné vinrent de la part du Grand-Maître de Montmorenci lui dire que le Roi, disposé à la paix, n'attendoit, pour en régler les conditions que la demande qui lui en seroit faite. Charles ajoutant foi à cette heureuse nouvelle, écrivit au Grand-Maître qu'il ne demandoit pas mieux que de bien vivre avec le Roi de France, & qu'il étoit prêt de souscrire à tout, pourvu que son honneur, ni son rang ne fussent point compromis; mais, soit que les deux gentils-hommes de Dauphiné n'eussent cherché qu'à le tromper, soit que François I. eut changé de disposition, cette négociation n'eut point de suite, la guerre se ralluma plus vivement que jamais, & le Duc fort peu en sûreté dans ses propres états, passa en Provence au camp de l'Empereur (2).

La guerre se rallume.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de cette expédition en Provence; entreprise aussi funeste à Charles-Quint, qu'elle fut glorieuse aux François. Le Roi victorieux envoya en Piemont un nouveau Lieutenant-Général, le brave Guy, Comte de Rangon, qui, forçant le passage des Alpes, prit Carignan, fit lever le siege de Turin, se rendit maître de Quiers & de Craconis. Chaque jour l'armée Françoise étendoit ses conquêtes. L'Empereur humilié, par le mauvais succès de son expédition en Provence, envoya son armée affoiblie en Piemont, & s'embarqua pour Gênes, où il fit un séjour qui fut presqu'aussi malheureux pour le Duc de Savoie, que les armes de François I. l'étoient pour ses états. (3) En effet, ce fut pendant son séjour à Gênes, que Charles-Quint, jugeant les anciens différens du Montferrat, déclara mal fondées & nulles les prétentions du Duc sur la totalité du Montferrat; ne lui adjugeant pour toute indemnité que quatre-vingt mille ducats de la dot de Blanche de Montferrat. A l'égard des villes & châteaux donnés au Duc Amé, par Jean-Jacques, Marquis de Montferrat, l'Empereur ordonna que Gonzague, Marquis de Montferrat & Marguérite son épouse, en seroient incessamment remis en possession.

Jugement prononcé par l'Empereur, contre le Duc de Savoie.

Cette sentence acheva la disgrace de Charles III, qui dans la cruelle situation où il étoit, s'attendoit à moins de sévérité de la part de son Beau-frere, aux

Situation cruelle du Duc de Savoie.

(1) Dupleix. *Hist. de France.* Ping. *Aug. Taurin.*
(2) *Histor. discorso delle cose di Savoya. Mem. du Président Lambert.*
(3) Dupleix. *Hist. de France.* Paradin. *Hist. de Savoie.* Chieza. *Hist. de Bresse & de Bugey.*

aux intérêts duquel il avoit facrifié fon repos & fes états. Mais il étoit malheureux, & il ne devoit gueres compter fur l'appui & l'amitié de Charles V, qui en effet, bien loin de travailler, comme il l'avoit promis à le rétablir, partit pour l'Efpagne, fe contentant de laiffer au Marquis de Guaft le foin des affaires d'Italie: enforte que le Duc de Savoie, abandonné à fon infortune, fans armée, & hors d'état, de fe foutenir dans fes états partagés entre les François & les Impériaux, fut contraint de fe retirer à Nice avec la Ducheffe fon époufe, tandis que ces deux Nations s'emparoient de fes villes, de fes provinces, & combattoient l'une contre l'autre pour s'arracher les poffeffions qu'elles lui avoient enlevées (1).

Sect. IV. Hiftoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Cependant toujours fidelles à leur Souverain, les habitans de la Tarentaife n'imiterent point fes avides alliés; au contraire, profitant avec autant d'activité que de valeur de l'éloignement des François, occupés à conquérir & à dévafter le Piemont, ils allerent furprendre Chambéri, d'où ils chafférent la garnifon: mais ils n'étoient point affez forts pour conferver long-tems cette place à leur Prince; le Comte de St. Paul la reprit, & alla porter la dévastation, le fer & la flamme dans la Tarentaife. Les habitans du Val d'Aoufte également affectionnés au Duc, combattirent pour lui avec la plus héroïque intrépidité, & garderent fi bien leur pays, que jamais les François ne purent en forcer les avenues (2).

Sages Confeils du Duc de Savoie au Marquis de Guaft. 1537.

Les combats que l'armée françoife avoit chaque jour à livrer, & les fieges meurtriers qu'elle faifoit l'obligerent à affoiblir les garnifons qu'elle tenoit dans les places conquifes, Turin & Pignerol n'étoient défendus que par des troupes peu nombreufes. Le Duc inftruit de l'état de ces deux places, fe rendit en Piemont, & preffa le Marquis du Guaft d'attaquer Pignerol, afin d'incommoder Turin, & de s'en emparer, avant que la nouvelle armée, aux ordres du Dauphin & de Montmorency, eût pû paffer les monts. Il n'eût tenu qu'au Marquis du Guaft d'exécuter ces deux entreprifes, qui euffent été décifives pour le Duc: mais il fut arrêté, par les grandes efpérances que lui donnoient les Ambaffadeurs du Pape & des Vénitiens, occupés alors à ménager une treve en Italie. Cette inaction du Marquis du Guaft donna à la nouvelle armée françoife tout autant de tems qu'il lui en falloit pour s'avancer; &, à fon arrivée au pied des alpes, les Impériaux, dignes foldats du Général pufillanime qui les commandoit, garderent fi mal les paffages de Suze, que le Dauphin pénétra fans obftacle jufqu'à Rivoles (3).

Lâche conduite du Marquis du Guaft.

Cette marche rapide parut, du moins pour quelque tems, ranimer le Marquis du Guaft, qui, enflammé en apparence de la plus martiale valeur, jura de reparer fa faute avec éclat, fe mit en effet à la tête de toutes fes troupes, marcha & fit croire, qu'il alloit livrer une mémorable Bataille; & cependant, tout ce grand effort de courage fe réduifit à combattre affez foiblement une compagnie d'armes, & à fe retirer moitié vainqueur, moitié battu avec toutes fes troupes à Montcalier, que peu de jours après il rendit honteufement aux François, qui fe fervirent de l'artillerie & des munitions qu'ils

(1) Ping. *Aug. Taurin. Hiftor. di Pédémont.* Chieza.
(2) Paradin. *Hift. de Savoie. Hiftor. difcorfo delle cofe di Savoya.*
(3) *Mém. du Préfid. Lambert.* Dupleix. Chieza. Ping. *Aug. Taurin.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496 1630

trouverent dans cette place, pour ravitailler Pignerol & Turin. La prise de ces deux dernieres places, eût été d'autant plus avantageuse pour le Duc de Savoie, que Marguerite, Sœur du Roi, la Reine Eléonore son épouse, & Marie, Reine de Hongrie, sœur de Charles V, assemblées sur la frontiere de Flandres, arrêterent entre l'Empereur & François I une treve de trois mois, qui fut publiée en Piemont, où les hostilités resterent suspendues, & les choses laissées dans l'état où elles étoient (1). François I se rendit en Piemont, & reçut, sans s'engager à rien, l'Ambassadeur de Charles III, qui se flattoit que cette treve seroit bientôt suivie d'une paix générale : & en effet, il y eut un congrès composé des Ministres plénipotentiaires de l'Empereur, du Roi de France & du Duc de Savoie, entre Saluces & Narbonne. Mais cette conférence, qui donnoit de si brillantes espérances, n'opéra qu'une prolongation de treve de trois mois. Charles III en fut d'autant plus affligé, qu'à la douleur de voir ses états dévastés, usurpés par ses amis & par ses ennemis, se joignit le chagrin dévorant que lui causa la mort de Béatrix de Portugal son épouse, qui mourut à Nice, au moment où il s'attendoit le moins à ce triste événement.

Treve de trois mois.

Prolongation de la treve pour trois mois, & mort de Beatrix. 1538.

Les disgraces que Charles III éprouvoit, se succédoient si rapidement, qu'elles lui laissoient à peine le tems de respirer. Il donnoit des larmes ameres à la perte de son épouse, lorsqu'il fut averti d'une conférence indiquée à Nice, entre le Pape, l'Empereur & le Roi de France (2). Il espéra d'abord que la paix seroit le fruit de cette entrevue, & que son rétablissement seroit l'une des principales conditions de la paix : mais à cette flatteuse espérance succéderent de cruelles allarmes, lorsque le Pape Paul III lui envoya demander le château de Nice, pour la sûreté, disoit-il, de Sa Sainteté. Clément VII avoit fait la même demande, & Charles III avoit sçu que ce Pontife ne l'avoit faite que pour François I. Il étoit donc très-vraisemblable que Paul III n'agissoit que d'après les sollicitations du même Monarque : &, quoique l'Empereur eut promis de ne signer aucun traité de paix que le Duc ne fut rétabli dans ses états & remis en possession de tous les pays dépendans de la Couronne de Savoie, l'expérience ne l'avoit cependant que trop instruit du peu de fond qu'il y avoit à faire sur ces sortes de promesses. D'ailleurs, Nice & sa citadelle étoient les seules places où le Duc fut en sûreté. Il écrivit à l'Empereur l'impossibilité où les circonstances l'avoient mis de se dessaisir de cet asile, & il fit à Paul III la même réponse qu'il avoit donnée à Clément VII. Il ne savoit encore ce qu'il devoit penser de la demande du Pape, lorsqu'il reçut la visite du Vicomte de Martigues, de l'Evêque de Lausanne & du Baron de Menthon, qui lui dirent sans détour qu'ils étoient chargés par le Roi de France de le dissuader de remettre le Château de Nice à Paul III, & de lui dire que s'il vouloit se marier en France & y marier le Prince de Piemont, il trouveroit François I. disposé à seconder ses vues de toute sa puissance.

Paul III. demande la Citadelle de Nice, qui lui est refusée.

La perte de Beatrix étoit récente; Charles III en étoit inconsolable; il répondit que sa situation actuelle & ses chagrins ne lui permettoient point de

(1) *Histor. discorso delle cose di Savoye.* Chieza. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Paradin. *Hist. de Sav. Chron. Sabaud.* Chieza.

se marier; que le Prince de Piemont étoit encore trop jeune, & que si le Roi de France vouloit le rétablir dans ses états, il lui auroit une obligation immortelle (1). Cependant le Pape Paul III. qui ne supposoit pas qu'un Prince poursuivi par l'infortune, put refuser, s'étoit avancé jusqu'à Plaisance, où il attendit avec impatience qu'on vint lui annoncer qu'il étoit le maître de la ville & du château de Nice: mais le Duc qui ne songeoit à rien moins qu'à se dépouiller de ces places, prit pour prétexte la lenteur de Charles V à lui répondre. Cette répense arriva toutefois, &, au grand étonnement du Duc de Savoie, l'Empereur lui marquoit qu'il trouvoit convenable qu'on remit le château de Nice au Souverain-Pontife: mais l'Ambassadeur de François I déclara que si le Duc ne restoit point le maître de cette Citadelle, son maître ne se trouveroit point à la conférence. Cette déclaration fut confirmée peu de jours après par le Connétable de Montmorency (2).

Sect IV. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.*

Réponse de l'Empereur favorable à la demande de Paul III.

Pendant cette contestation, arriva un Cordelier, qui, muni d'un bref du Pape, portant qu'on eût à lui remettre la Citadelle, envoya fort insolemment un fourrier pour marquer les logemens de la Maison Papale: & en effet, Paul III étoit à Savonne, d'où il déclara qu'il ne lui convenoit point, comme Chef de la Chrétienté, de loger dans une place, où tout autre que Sa Sainteté commanderoit. Sans doute le Pape Paul III oublioit que S. Pierre, dont il se disoit le successeur, bien loin de commander dans aucune place, n'avoit pas eu en propre une seule maison dans toute l'étendue de la Terre. Mais cette prétention absurde, couvroit un projet concerté entre l'Empereur & Paul III: car, Charles-Quint arrivé au port de Ville-franche, envoya demander au Duc de Savoie le Château de Nice pour quarante jours seulement, promettant de le lui rendre à l'expiration de ce terme (3).

Charles III consentit à cette demande; mais les galeres de l'Empereur étant allées à Savonne, pour y prendre le Souverain-Pontife & l'amener à Nice, le Duc de Savoie protesta que c'étoit à Charles V seul, & exclusivement, qu'il avoit toujours dit vouloir confier le Château. Il envoya en même tems le Président Lambert à Ville-franche où étoit l'Empereur, pour se plaindre de l'espece de supercherie qu'on employoit, dans la vue de rendre le Pape maître de la Citadelle de Nice: il y passa lui-même, pour conférer avec le Chef de l'Empire sur cette affaire qui commençoit à l'inquiéter beaucoup: mais il fut bien plus étonné lorsque Charles V lui dit, qu'il n'étoit plus tems de délibérer, & que s'étant lui-même engagé envers le Pape, il falloit absolument que le Duc se dessaisit du Château de Nice, & qu'il le remit à Paul III, (4)

Conduite peu sincere de Charles-Quint.

Très-mécontent de cet ordre, auquel il ne s'attendoit pas; mais forcé de céder aux circonstances, le Duc de Savoie alla trouver le Pape à Monaco, & l'invita à se rendre à Nice, en attendant qu'on le logeât dans le Château, quelques obstacles qu'y apportât le Roi de France. Paul III ne tarda point, & se logea hors de la ville dans un couvent de S. François. Les soldats de la garnison du Château, plus fermes & plus décidés que leur souverain, s'é-

Charles V. veut forcer le Duc à remettre Nice au Pape.

(1) *Mém du Présid. Lambert.* Dupleix. *Hist. de Fr.* Pingon.
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Chieza. Paradin.
(3) *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Ping. *Aug. Taurin. Hist. des Papes.*
(4) *Chronic. Saband. Apol. pour la Mais. de Sav.*

tant persuadés que l'intention de l'Empereur étoit de se saisir de la place & du jeune Prince de Piemont, se mutinerent contre Musineus Grand-Ecuyer de Savoie leur Gouverneur, fermerent les portes, & protesterent qu'ils ne les ouvriroient à qui que ce fut qu'à Charles III lui-même. L'Empereur supposant que cette garnison n'agissoit que par les ordres du Duc, fut très irrité. Paul III se croyant joué, fut encore plus vivement offensé; & la colere de l'impétueux Paul étoit d'autant plus violente, qu'il croyoit le Duc d'intelligence avec François I, qui n'arrivoit point. Charles III ne sachant comment sortir d'embarras, alla offrir au Pape de lui remettre la ville de Nice, en attendant qu'il pût le faire entrer dans le château; mais les habitans de Nice informés de cette offre, qui leur parut directement opposée à leurs privileges, se souleverent, & protesterent qu'ils ne permettroient jamais au Pape de commander chez eux (1).

Les habitans de Nice se soulevent.

Ces contestations étoient de tristes préliminaires d'une conférence indiquée pour traiter de la paix: cependant, le Pape & l'Empereur ouvrirent leurs conférences sous un Pavillon construit au-dessous du Château. A peine ils s'étoient assemblés que le Cardinal de Lorraine & le Connétable de Montmorency vinrent annoncer l'arrivée de François I. Le Duc, afin qu'on cessât de le croire de connivence avec ce Monarque, voulut aller rester à Villefranche, auprès de l'Empereur: mais Charles V, toujours ulcéré lui fit dire qu'il ne s'éloignât point de Nice, & qu'il se dispensât d'aller à Ville-franche, à moins qu'il ne commençât par lui livrer Musineus, Gouverneur du Château, qui l'avoit si mal conseillé, ou qu'il ne le punit sévérement lui-même, pour avoir refusé de remettre la Citadelle. Ainsi, rien ne réussissoit à l'infortuné Charles III: ses démarches les plus simples étoient mal interprêtées; ses offres étoient mal reçues; ses soins les plus empressés & ses protestations les plus ingénues, ne servoient qu'à le rendre suspect (2).

Accueil & témoignage d'amitié de François I au Duc.

Le Roi de France arriva, & se logea dans un Château à un quart de lieue de Nice: le Duc alla lui rendre visite, & fut très-satisfait de l'accueil qu'on lui fit, & beaucoup plus des assurances d'estime & d'amitié que le Roi lui donna. Cet accueil produisit un effet singulier sur l'Empereur, qui avoit jusqu'alors paru fort irrité contre le Duc, & qui, jaloux de l'amitié que le Roi de France lui témoignoit, changea tout-à-coup de conduite. Ce fut vraisemblablement dans la crainte d'un accommodement particulier entre ce Prince & le Roi, qu'il fit dire au premier, qu'il ne cessoit point de veiller à ses intérêts, & qu'il ne se sépareroit point du Pape & du Roi, qu'auparavant il n'eût amené les choses à la plus grande satisfaction du Duc. Cependant cette conférence ne fut pas, à beaucoup près, aussi heureuse, pour Charles III. sur-tout, qu'on l'avoit espéré: & à la vérité, il paroit difficile que trois Souverains, presqu'aussi ambitieux les uns que les autres, jaloux de leur prééminence, & uniquement occupés des moyens d'étendre leur puissance, travaillent de bonne foi à terminer les différens qui les divisent (3). Aussi Charles V & François I. ne jugerent point à propos de

Conférence de Nice.

(1) Parad. *Hist. de Sav.* Chieza. Guichenon.
(2) *Mem. du Présid. Lambert. Mém. de du Bellay. Chron. Sabaud.*
(3) *Histor discorso delle Cose di Savoya.* Chieza. Paradin. Guichenon.

se voir pendant la durée de cette espece de Congrès; Paul III. se chargea seul de toutes les négociations, & après beaucoup de conférences, tantôt avec l'un & tantôt avec l'autre; il ne parvint à obtenir des Souverains qu'une treve de dix années, en attendant que toutes les contestations pussent être terminées. A l'égard des intérêts du Duc de Savoie, il ne fut rien réglé, & il est vraisemblable que satisfaits de l'avoir dépouillé, les deux Monarques ne s'en occuperent seulement point; cependant ils s'empresserent l'un & l'autre de lui marquer la plus vive amitié, triste dédommagement des maux qu'ils lui avoient fait. Encore même, quelque chaleur que les deux Souverains missent dans ce zele apparent, lorsque les Ambassadeurs de Charles III. allerent à Genève, recommander encore ses intérêts à Charles-Quint & le prier de vouloir bien se ressouvenir des promesses réitérées qu'il n'avoit cessé de donner à ce sujet, l'Empereur affichant toujours le plus tendre attachement pour son Beau-frere, répondit que ce Prince n'avoit qu'un moyen assuré de voir incessamment changer sa situation, & ce moyen étoit de recevoir garnison Espagnole à Asti, Vercel & Fossan; seules places qui restant au Duc, laissoient quelqu'inégalité dans le partage que Charles V & Francois s'étoient fait des Etats de Savoie (1).

L'Empereur & le Roi de France laissent le Duc de Savoie dans l'embarras.

Comme, aux hostilités près, on avoit mis une apparence d'honnêteté dans l'usurpation des états de Charles III, & qu'il falloit du moins conserver jusqu'à la fin ce ton perfide de candeur & de bienséance, les deux Monarques, après avoir tout réglé entr'eux, avoient ajouté à leur traité de treve, une clause par laquelle il étoit arrêté que, si le Duc vouloit être compris dans cette treve, il seroit tenu de la ratifier. Quoiqu'il ne restât plus qu'une très petite partie de son ancienne domination à Charles III, le desir de conserver du moins ces débris de sa puissance, le fit hâter d'envoyer sa ratification à l'Empereur & au Roi. Il avoit encore été convenu que pendant la treve, chacun des deux Souverains garderoit ses conquêtes, & ne chercheroit point à les étendre, sous quelque prétexte que ce fut. Mais ce n'étoit encore là qu'une clause insérée pour abuser de la bonne foi du Duc, aussi-tôt que l'occasion s'en présenteroit: & en effet, très-peu de tems après, Montjeu, Lieutenant-Général pour le Roi en Piemont, se fit céder pour dix mille écus la place de Cavours, par le Seigneur de Cercenasque, Epoux de la Veuve de Jean-François de Savoie, Seigneur de Cavours: de maniere que cette clause, qu'on faisoit tant valoir au Duc, ne signifioit autre chose, sinon, que l'Empereur & le Roi s'étoient promis de n'usurper rien l'un sur l'autre; mais qu'en même tems ils s'étoient permis de s'aggrandir autant qu'ils le pourroient, aux dépens du Prince qu'ils avoient accablé (2). Ils mettoient même si peu de soin à cacher leur dessein, qu'à peu près dans le même tems que l'Empereur demandoit qu'on reçut garnison espagnole à Fossan, à Asti & à Vercel, François I faisoit proposer à Charles III un échange du Comté de Nice, & de retenir par forme de prêt, Turin, Pignerol, Savillan & Montcalier, jusqu'à la conclusion de la paix entre la France & l'Empereur. Cette proposition fut faite & poursuivie avec la plus grande chaleur: elle pénétra de douleur &

François I. se met en possession de Cavours, place du Duc de Savoie.

Le Roi de France demande le Comté de Nice à Charles III qui le refuse. 1539 [illegible]

(1) *Mém. de du Bellay.* Belcar. *Liv.* 22. *Mém. du Prési. Lambert.*
(2) *Chron. Sabaud.* Paradin. *Hist. de Sav. Mem. de du Bellay.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

d'indignation le Duc, qui répondit qu'il vouloit du moins mourir Comte de Nice; & que lorsque le Roi lui auroit rendu ses états, il consentiroit volontiers à lui céder une place pour gage de son attachement & de son zele pour la France (1).

Quelque tems après le Duc eut une lueur d'espérance, & il crut que Charles V passant par la France, pour se rendre en Flandres, & recevant dans ce Royaume les honneurs les plus distingués, il ne sortiroit point du Royaume sans avoir donné satisfaction à François I; & c'étoit de cette satisfaction que le crédule Charles III attendoit son rétablissement. Mais tout espoir s'évanouit lorsqu'il fut informé, que l'Empereur avoit obstinément refusé de donner l'investiture du Duché de Milan au Duc d'Orléans; de maniere que n'attendant plus de ce côté son rétablissement, il prit le parti d'aller lui-même à la Diete de Ratisbonne, où il se plaignit amérement des torts que lui faisoit le Roi de France, exhortant, comme Prince de l'Empire, les Electeurs à prendre parti dans sa quérelle & défendre sa cause. Les Ambassadeurs de France répondirent vivement à ses plaintes, & s'opposerent de tout leur pouvoir au succès de sa demande. Cependant sa situation toucha sensiblement les Electeurs, & ils lui firent les promesses les plus solemnelles d'embrasser ses intérêts: mais l'Empereur & le Roi de France lui ayant tant de fois réitéré les mêmes promesses, à la faveur desquelles ils s'étoient emparés de ses possessions, que pouvoit-il attendre des Electeurs? (2).

Le Duc de Savoie va se plaindre à la Diete de Ratisbonne. 1541.

Atroce assassinat de deux Ambassadeurs de France.

François I redoubla vainement ses instances auprès de l'Empereur; la cession du Milanez lui fut constamment refusée, & ce refus ralluma sa haine, qu'un nouvel incident fit bientôt éclater. En effet, ce Monarque ayant en même tems envoyé deux Ambassadeurs, César Fregose & Antoine de Rincon, le premier à Venise, l'autre à Constantinople; ces deux Ambassadeurs étant partis ensemble, s'embarquerent l'un & l'autre sur le Pô à Turin, & ils continuoient paisiblement leur route; quand, arrivés auprès de Casal, le Marquis du Guast les fit assassiner. Cette atrocité, qui eût du soulever contre Charles V tous les Souverains de l'Europe, ne souleva contre lui que François I, qui jura de tirer de cette lâche barbarie la plus cruelle vengeance. Mais, peu intimidé par ces menaces, l'Empereur ne s'occupoit que des moyens d'exécuter l'inutile entreprise qu'il avoit méditée sur Alger; &, trop accoutumé aux succès, pour douter de la conquête d'Alger, il résolut d'y aller lui-même, & il se rendit dans cette vue, à Milan, avec le Duc de Savoie, qui le pressoit d'autant plus instamment de renoncer à cette expédition, qu'il étoit très-vraisemblable que le Roi de France irrité, ne manqueroit pas de profiter de l'éloignement des troupes impériales pour se jetter sur le Piemont, & achever la ruine de la Savoie (3).

Entreprise de Charles V. sur Alger.

Charles III ne se trompa point. L'Empereur se mit en mer, & essuya une violente tempête qui l'obligea de s'en retourner en Espagne: François I l'attaqua vivement, & envoya contre lui trois armées: l'une aux ordres du Dauphin, & qui forma le siege de Perpignan; l'autre, commandée par les

(1) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Belel. L. 22. Paradin.
(2) *Chron. Sabaud.* Chieza. Belel. Guichenon.
(3) Paradin. *Hist. de Sav.* Guichenon. Chieza.

Ducs d'Orléans & de Guise, se jetta sur le Luxembourg; la troisieme conduite par le Duc de Cleves, fondit sur le Brabant; tandis que Langey faisoit fortifier en Piemont toutes les places soumises au Roi, & que de son côté le Marquis du Guast ravitailloit les places conquises par les Impériaux, qui perdirent Aussin & Cental; mais qui s'emparerent de Villeneuve, d'Asti, de Poyvin, Carmagnole & Raconis. Du Guast contraignit aussi Carignan à se rendre: ensorte que la guerre déployoit toutes ses horreurs en Piemont, ravagé tour-à-tour par deux usurpateurs, qui se disputoient l'un à l'autre ce malheureux pays qui n'appartenoit à aucun d'eux (1).

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Cruelle dévastation du Piemont. 1542.

Mais ce n'étoit encore là que le prélude des nouvelles fureurs que le Piemont avoit à essuyer, & auxquelles il fut exposé par l'arrivée de l'armée du Dauphin, qui, de Perpignan, où elle n'avoit fait que d'inutiles tentatives, vint se saisir d'une proie plus assurée, & porta dans cette contrée, la dévastation aux plus cruels excès. Cependant l'Amiral d'Annebaud, qui commandoit cette armée, éprouva à Cony une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas; la garnison de cette place, qui étoit restée dans l'obéissance du Duc, se defendit avec tant de valeur, & fut si bien secondée par le Marquis du Guast, que d'Annebaud, après avoir perdu une partie de ses troupes, fut contraint de lever le siege & de se retirer en France.

Entreprise sur Turin.

Du Guast s'étoit acquis beaucoup de gloire dans cette défense; mais il la ternit par une entreprise qu'il forma, dans la vue de se rendre maître de Turin, à la faveur d'une conspiration dont il concerta le plan avec le Juge de cette ville. Langey découvrit le complot, fit mettre à mort le Juge, & conserva la ville au Roi (2). Pendant le feu de cette guerre meurtriere, Charles V se rendit à Gênes, où il avoit donné rendez-vous au Pape, au sujet des nouvelles ouvertures de paix, que le Souverain-Pontife lui avoit fait. Cette nouvelle fit renaître les espérances du Duc; il se hâta d'aller à Gènes avec son fils, reçut un accueil très-flatteur, & de brillantes espérances de rétablissemens, mais tout aussi vaines que celles qu'on lui avoit données jusqu'alors. François I. s'étoit ligué contre l'Empereur avec Soliman, qui lui avoit promis une armée navale; la flotte turque s'étoit réellement mise en mer sous les ordres du fameux Barberousse. Le Roi, sur l'avis du départ de cette flotte, avoit envoyé François de Bourbon, Seigneur d'Anglieu, à Marseille, pour y joindre les galeres françoises à l'armée navale des Turcs.

1543.

Et sur Nice.

En attendant l'arrivée de Barberousse, qui désoloit les côtes de Calabre, Grignan, Gouverneur de Marseille, proposa à François de Bourbon une entreprise sur le château de Nice, dont le succès paroissoit d'autant plus assuré, que quatre soldats de Savoie, corrompus par Grignan, avoient promis de lui remettre la place. François I, averti de ce dessein, l'approuva, donna ses ordres, d'après lesquels François de Bourbon & Grignan prirent toutes les mesures possibles, soit pour faire réussir cette expédition, soit pour s'assurer une retraite en cas d'événement. Ces dernieres précautions ne furent point inutiles; car les quatre Soldats avec lesquels Grignan étoit d'intelligence, n'agissoient que par les conseils d'Antoine de Leschaux, Baillif d'Aouste,

(1) *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Ping. *Aug. Taurin.*
(2) Chieza. Paradin. *Mém. de du Bellay.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496 1630.

Gentil-homme de Savoie, leur Capitaine qui à son tour, donnoit avis au Prince de Piemont de ce qui se passoit (1). Grignan & François de Bourbon complettement trompés, envoyerent avec confiance Magdalon, suivi de quelques galeres; mais Doria fondit sur elles, les dispersa, les prit, & les mena à Gênes avec le Capitaine Magdalon, qui mourut de ses blessures.

Cependant Barberousse, à la tête de la flotte turque, composée de 170 vaisseaux, galeres & galiotes, arriva, & sa flotte réunie aux forces navales de France, envoya du Port de Ville-franche, sommer les habitans de Nice de se rendre. André de Montfort, Gouverneur de la place, répondit fierement à cette sommation, & la ville fut vivement attaquée. Mais, ni les nombreuses troupes de Barberousse, ni la violence de leur artillerie, n'intimiderent point les assiégés: ils se défendirent avec la plus grande valeur. Enfin, le nombre l'emportant, Montfort ne croyant pas pouvoir opposer une plus longue résistance; demanda à capituler, & pendant qu'il amusoit les ennemis par des négociations, il fit transporter dans la Citadelle, toute l'artillerie, toutes les munitions, les effets les plus précieux, en un mot, jusqu'aux cloches de la ville; & il se retira ensuite dans le château; en sorte que, quand les François entrerent dans Nice, ils n'y trouverent, ni raffraichissemens à prendre, ni effets d'aucune sorte à piller (2). Montfort se défendit encore plus valeureusement dans le Château, qu'il ne s'étoit défendu dans la Ville: il demanda du secours au Marquis du Guast, le Duc en alla demander à Doria, à Gênes, & écrivit à Montfort qu'il s'embarquoit lui-même avec Doria pour jetter du secours dans la place, & qu'il tint jusqu'à la derniere extrêmité. Sa lettre fut interceptée par les assiégeans, elle étonna Barberousse, qui, rebuté déja de l'inutilité des assauts qu'il avoit donnés, & craignant qu'une plus grande perte, ne lui nuisit auprès de Solyman, leva le siege du Château, & se retira, après avoir entierement pillé la ville, & fait mettre le feu dans tous les quartiers. (3).

Le Siege de Nice est levé, & Barberouse se retire avec la flotte Turque.

Les François ne tarderent point à s'éloigner aussi, leurs forces n'étant point assez considérable pour hasarder une bataille contre Doria, qui arrivant, trouva les deux places délivrées; Nice, à la vérité, cruellement ravagée, détruite & incendiée; mais le Château tout aussi entier qu'il l'étoit avant le siege. Encouragé par ce succès, Charles III assiégea & prit Montdevi; & quelques jours après, il se rendit maître de Carignan. François I. très-mécontent de la perte de cette derniere place, & résolu de la recouvrer, envoya de nouvelles troupes en Piemont. Le Duc & le Marquis du Guast se préparerent à la plus rigoureuse résistance, & marcherent contre les troupes françoises. Les deux armées se rencontrerent à Cerisoles, le 14 Avril 1544. La bataille fut vive & meurtriere; les François fixerent la victoire sous leurs drapeaux: les troupes impériales furent complettement défaites, & le succès des François répandit une telle terreur dans le Piemont, que la plûpart des

Succès de Charles III.

Bataille de Cerisoles funeste au Duc de Savoie.

(1) *Relat. du Siege de Nice.* Ping. *Aug. Taurin. Chron. Sabaud.*
(2) *Mém. de du Bellay.* Belcar. L. 23. *Relat. du siege de Nice.*
(3) *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Ping. *Aug. Taurin.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont 1496-1630.

des places, même celles du Montferrat n'attendant point qu'on les sommât de se rendre, se hâterent de se mettre sous l'obéissance du Roi (1).

Les Princes d'Allemagne donnent du secours à Charles III. qui se ligue avec le Roi d'Angleterre.

La journée de Cerisoles fut le coup le plus funeste que le Duc de Savoie pût essuyer: il ne lui restoit presque plus rien en Piemont; Nice étoit ruinée, & il n'étoit que trop vraisemblable qu'on ne tarderoit point à tenter une seconde entreprise sur le château. Accablé d'inquiétude, Charles III envoya des Ambassadeurs à la Diete de Spire, où l'Empereur étoit. Ces Ambassadeurs se plaignirent de l'inexactitude du Roi de France à observer la treve: ils firent la peinture affligeante & trop vraie de la dévastation du Piemont. Leurs plaintes furent d'autant plus favorablement, accueillies que les Princes d'Allemagne étoient vivement irrités des ravages que Solyman avoit exercés en Hongrie; ensorte qu'ils accorderent un puissant secours de troupes à Charles III, qui, s'étant ligué aussi avec Henri, Roi d'Angleterre, résolut d'attaquer la France d'un côté, pendant que le Roi d'Angleterre l'attaqueroit de l'autre.

Cette alliance, & celle des Princes d'Allemagne, changea la face des affaires (2). François I. allarmé des préparatifs qu'on faisoit contre lui, rappella ses troupes du Piemont, & se contenta d'y envoyer Strossi, à la tête de sept mille Grisons. Ce n'étoit pas la premiere fois que les Suisses avoient cherché à profiter des malheurs du Duc de Savoie, qui ayant aussi porté ses plaintes à la même diete de Spire contre les Bernois, les Fribourgeois & les Valésans, qui s'étoient emparés successivement des pays de Gex, de Vaud, de Chablais & du Comté de Romont, les fit condamner par l'Empereur & la Chambre Impériale, à restituer ces possessions, & à payer au Duc deux cens mille écus, en dédommagement des pertes qu'ils lui avoient causées & des dépenses où l'avoit entraîné la nécessité de se défendre.

Sentence de la Chambre Impériale en faveur du Duc de Savoie.

La cause de Charles III étoit vraisemblablement bien fondée, ou ses alliances le rendoient déja bien formidable, puisque les Suisses acquiescerent à cette sentence, & donnerent au Duc toute la satisfaction à laquelle ils étoient condamnés. Cependant les hostilités se rallentirent dans le Piemont: on parut de part & d'autre desirer de mettre fin à cette vive & trop longue quérelle: il y eut une suspension d'armes pour trois mois, & les Négociateurs agirent avec tant d'activité, que le calme fut enfin rendu à l'Italie; & par le traité de paix qui fut conclu à Crépi, en Laônnois, il fut convenu que, dans deux ans, le Duc d'Orléans épouseroit la fille de l'Empereur, ou sa niece, fille de Ferdinand, Roi des Romains; qu'alors Charles V lui donneroit l'investiture du Duché de Milan, ou de la Souveraineté des Pays-Bas, & que lors de cette investiture, François I. se départiroit de tous ses droits sur le Royaume de Naples, & restitueroit au Duc de Savoie tous ses états; enfin, que toutes les places prises depuis le traité de Nice seroient rendues de part & d'autre. (1)

Traité de Paix de Crépi.

Il n'y avoit dans ce traité qu'une seule clause qui inquietât Charles III; c'étoient ces deux années qu'il falloit encore attendre, avant que d'être

Mort du Duc d'Orléans & de François I. 1546 1547.

(1) *Comment. de Montluc.* Ping. *Aug. Taur.* Chieza.
(2) Paradin. *Hist. de Sav.* L. 3. C. 113. Belcar. Guichenon.
(3) Belcar. *Mém de du Bellay. Hist. Discorso delle Cose di Savoya.*

mis en possession des pays qu'on lui avoit usurpés : l'événement justifia ses craintes. En effet, le Duc d'Orléans, qui devoit recevoir l'investiture du Duché de Milan, mourut ; & pour comble d'embarras, François I, qui retenoit le Piemont, mourut aussi ; ensorte qu'à très-peu de choses près, Charles III se trouva au même état qu'il étoit avant le traité de Crépi : car, l'Empereur prenant prétexte de la mort du Duc d'Orléans, refusa de remplir ses engagemens ; & Henri II, successeur de François I, refusa de faire les restitutions auxquelles son prédécesseur ne s'étoit soumis que conditionellement ; ensorte que quoique les hostilités eussent entierement cessé dans le Piemont, le Duc n'en étoit encore rien moins que Souverain, ce pays étant occupé par les François, ou par les Impériaux : ainsi que les peuples, & les Seigneurs, se prévalant de cette division de Souveraineté n'obéirent à aucune des trois Puissances. (1) Il est vrai que dans toutes les occasions Charles V obligea les Seigneurs & les Communautés rebelles à respecter la domination de Savoie : il contraignit aussi les Fribourgeois, les Valésans & les Bernois à restituer à Charles III. les pays de Gex, de Chablais & le Comté de Romont, qu'ils refusoient de rendre sous différens prétextes, & qu'ils restituerent, intimidés par la menace que l'Empereur leur fit de leur faire la guerre, s'ils ne se hâtoient point d'obéir à la sentence de la Chambre-Impériale.

Hostilités inattendues en Piemont par les François.

La restitution de ces pays ne fut, pour le Duc de Savoie, qu'un léger avantage, & qui ne le dédommagea point des nouvelles infortunes qu'il essuya très-peu de tems après. (2) Car, Charles de Cossé, Seigneur de Brissac, successeur du Prince de Melphe, dans la Lieutenance-Générale pour le Roi en Piemont, voyant la foiblesse des Garnisons-Impériales dans ce pays, & sur-tout la sécurité que la paix donnoit à l'Empereur & au Duc de Savoie, fit venir successivement beaucoup de troupes de France, & lorsqu'il crut pouvoir compter sur la supériorité de ses forces, il se jetta tout-à-coup sur les places occupées par les Impériaux ; s'en rendit maître, & envahit presqu'entierement le Piemont. Cette conquête fut d'autant plus rapide, que les Impériaux ne se défendirent que mollement, aussi peu ambitieux de conserver des places qu'ils savoient que l'Empereur restitueroit tôt ou tard, que les François étoient intéréssés à s'en saisir, persuadés qu'elles resteroient à la France. (3) Jusqu'alors Charles III. avoit soutenu ses disgraces avec la plus héroïque constance ; son ame inébranlable au milieu des revers, avoit également résisté aux rigueurs les plus accablantes de la fortune & à l'injustice des hommes ; mais ce dernier orage renversa toutes ses espérances ; abattit son courage, & le pénétra d'un chagrin si profond, d'une douleur si vive qu'attaqué d'une fievre lente, il expira, sans regretter la vie, à Vercel, le 16 Septembre 1553, âgé de 66 ans, & dans la quarante neuvieme année de son regne. (4)

Charles III meurt de chagrin. 1554.

Charles III. fut le Prince le plus malheureux de son siecle, & celui ce-

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. Chieza.
(2) Belcar. *Apol. pour la Mais. de Savoie.* Paradin.
(3) Botero. Belcar. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(4) Chieza. de Thou. L. 12. Vanderb. Doglioni. Paradin. L. 3. ch. 115.

pendant qui mérita le plus de passer des jours paisibles & heureux. Sa bonté fut extrême; on ne cessa d'en abuser; on ne cessa de le tromper; il fut très-généreux, & ne fit que des ingrats. Pieux sans superstition, zélé sans fanatisme, il refusa de prendre aucun parti dans le feu des disputes théologiques, qui, de son tems, agiterent si cruellement l'Europe, & il resta constamment attaché à la religion de ses peres, sans confondre avec la religion les abus introduits & multipliés par l'ignorance & l'intérêt, par l'ambition, ou l'avidité. Les actions de sa vie prouvent jusques à quel degré de stoïcisme il porta la patience philosophique & chrétienne, dans le sein de l'adversité. Il aima les sciences & les arts; & ce goût adoucit en plus d'une occasion l'amertume de ses chagrins. Ami, pere de ses Sujets, il les soulagea autant qu'il fut en lui; accessible à tous, il ne donnoit point audience à des heures marquées, &, dans quelque tems que ce fut, on pouvoit lui parler. Sa sobriété fut telle, que le religieux le plus austere de son tems eût eu de la peine peut-être à s'y soumettre: en un mot, Charles III. se rendit respectable par les plus éminentes vertus; & ce n'est même qu'à ses bonnes qualités qu'il faut attribuer ses défauts; car il eut des défauts, & c'est à eux qu'il dut imputer les malheurs qui le persécuterent. Il eut trop de candeur, trop de franchise; il ne sçut point dissimuler; & l'on sait combien cet art est nécessaire aux Souverains. Timide dans ses entreprises; lent à resoudre, mol dans l'exécution, il eût été mieux placé dans le Conseil, qu'il ne l'étoit sur le trône; son ame étoit fort éclairée; mais; son courage n'étoit rien moins que propre à remplir les grands projets qu'il eût été capable de former. Enfin, le plus grand malheur de ce Prince, fut d'être né dans un siecle où la ruse & la violence tenoient lieu de justice, & menoient à la gloire : il se seroit illustré dans le ministere; mais il ne dépendoit pas de lui d'illustrer sa couronne. (1) Charles III. avoit été promis en mariage à Jeanne d'Arragon fille de Ferdinand d'Arragon, Roi de Naples, en 1516: mais cette union n'eut pas lieu; &, en 1521, il épousa Béatrix de Portugal, Princesse d'une rare beauté, très-éclairée, mais fiere, altiere, & que le chagrin de voir son époux dépouillé de ses états conduisit au tombeau. Charles en eut neuf enfans. 1. Adrien-Jean-Amé de Savoie, qui mourut en bas âge: 2. Louis de Savoie, Prince de Piemont, qui mourut à Madrid, en 1536. 3. Emanuel-Philibert de Savoie, Prince de Piemont, qui succéda à son pere: 4, Catherine de Savoie, morte à Milan, agée de 7 ans: 5. Marie de Savoie, morte au berceau: 6. Isabelle de Savoie, qui ne vêcut qu'un an; 7. Emmanuel I, & 8. Emanuel II. de Savoie, qui moururent l'un & l'autre peu de jours après leur naissance: 9. Jean-Marie de Savoie, qui n'avoit point un an encore quand la mort l'enleva. (2)

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont 1496-1630.

Son mariage.

Ses Enfans.

Ainsi de ces neuf enfans, Emanuel-Philibert fut le seul qui survêcut à son pere; mais il ne recueillit de la succession paternelle, que des titres, des droits aussi légitimes qu'évidens, mais presque point de possessions. En effet, la Savoie, ruinée, dévastée, étoit presqu'entierement perdue pour la postérité de Charles III, & le rétablissement d'Emanuel paroissoit, sinon

Etat de la Savoie à la mort de Charles III.

(1) Favin. Osonius. Papyr. Mass. *Chron. Sabaud.*

(2) *Theatro d'empress. del Ferro.* Sadelar. Typotius Hilar de Coste.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont 1496-1630.

absolument impossible, du moins si difficile, qu'à peine on pouvoit l'espérer car, toute la partie du Duché de Savoie située en de-ça des monts, étoit passée sous la domination de Henri II, & le Piemont étoit entierement occupé par les François & les Impériaux; ensorte, qu'il ne restoit au nouveau Souverain que le Val d'Aouste, les Comtés d'Asti & de Nice, les villes de Vercel, de Quérasque, de Fossan & de Cony. (1) Mais la valeur du jeune Prince fit rentrer sous sa domination tous les états usurpés sous le regne de son pere, par les Puissances étrangeres; il rétablit la gloire de sa maison, & se rendit par cela même, plus célebre & plus respectable que s'il eût trouvé la Savoie dans l'état le plus florissant, parce qu'il est incomparablement plus glorieux de relever un trône abattu, que de succéder à une couronne affermie & puissante.

Premieres années d'Emanuel Philibert.

Emanuel-Philibert, né à Chambéri le 8 Juillet 1528, fut destiné dès sa plus tendre jeunesse à l'état-écclésiastique, soit parce qu'alors il avoit plusieurs freres, soit à cause de la foiblesse de son tempérament, qui ne laissoit gueres espérer qu'il s'illustreroit un jour par les armes, & que, redoutable par sa valeur; la grandeur de ses entreprises & son inébranlable constance dans ses résolutions, lui feroient donner & mériter le surnom de *tête-de-fer*. On ne le croyoit alors propre qu'à remplir les dignités de l'église, &, à Bologne, Clément VII promit de lui donner un chapeau de cardinal. Il étoit encore dans l'enfance, lors des premieres secousses, qui ensuite causerent la ruine de sa Maison: de Turin où il étoit, lorsque François I passa les monts pour envahir le Piemont, Béatrix sa mere le conduisit à Milan, auprès de Christine de Dannemarck, Veuve de François Sforce, Duc de Milan, où il étoit encore, quand Charles III son pere recevant la triste nouvelle de la mort de Louis de Savoie, Prince de Piemont, son fils aîné, fit venir à Nice, Emanuel-Philibert, qui renonçat sans peine à l'espérance des dignités écclésiastiques pour lesquelles il n'avoit nul attrait, & fit de rapides progrès dans l'étude des connoissances nécessaires aux Princes destinés à occuper le rang suprême. (2) Le desir qu'il montra de s'instruire & les dispositions heureuses qu'il tenoit de la nature, seconderent merveilleusement les leçons d'Aymon de Genève, Baron de Lullins son Gouverneur. Lors de la demande du Château de Nice, par le Pape Paul III, il donna, quoiqu'à peine âgé de dix années, des preuves singulieres de prudence & de fermeté. Le Pape pressoit vivement Charles III; la garnison commençoit à s'allarmer; Lullins lui-même étoit irrésolu sur le parti qu'il y avoit à prendre; les fourriers du Souverain-Pontife demandoient qu'on leur ouvrit les portes: on ne savoit que leur répondre: le jeune Prince dit qu'il n'y avoit point à délibérer, mais à se défendre vigoureusement si on étoit attaqué, & à ne permettre à qui que ce fut, Pape, ou Souverain, d'entrer dans la Citadelle: ses avis furent suivis, les fourriers du Pape refusés, & le château conservé au Duc de Savoie. (3) Quelque tems après, ébloui de la gloire dont on disoit que Charles-Quint alloit se couvrir à Alger, Emanuel sollicita vivement l'Empereur son oncle, de lui permettre de l'accompagner dans cette expédition;

Preuve de fermeté qu'il donne à l'âge de dix ans.

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* T. 1. p. 660.
(2) Botero. Chieza. Paradin. *Histoire de Sav.*
(3) Papyr. Mass. du Buttet. *Chronic. Sabaud.*

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

& il fut très-affligé de ne pouvoir en obtenir la permission. Une occasion nouvelle d'essayer sa valeur naissante se présenta, & on ne fut plus le maître de le retenir. Informé de la guerre que l'Empereur étoit sur le point de déclarer à Jean-Fréderic, Duc de Saxe, à Philippe, Landgrave de Hesse & à quelques autres Princes d'Allemagne, il voulut, quelques remontrances qu'on lui fit, aller combattre sous les drapaux de Charles V, & le Duc de Savoie son pere, n'ayant pu résister à ses pressantes sollicitations, il partit de Vercel, suivi de quantité de gentils-hommes, fut reçu à Worms avec la plus tendre amitié par l'Empereur, & se distingua par son activité dans les opérations militaires, autant que par la prudence de ses avis dans les conseils. (1).

Il va combattre sous les Drapaux de Charles-Quint.

Lors de la mort du Duc d'Orléans, François I envoya le Maréchal de Brissac annoncer cette triste nouvelle à l'Empereur, & savoir ses intentions au sujet de l'investiture du Duché de Milan. Brissac avoit ordre aussi du Roi de France, de travailler à détacher le jeune Emanuel des intérêts de Charles V, de lui remettre en secret une lettre, par laquelle François I cherchoit à lui persuader de s'attacher à la Cour de France. Le Maréchal remplit cette commission avec le plus grand zele, & il croyoit avoir ébranlé par ses brillantes offres le Prince de Piemont, lorsque celui-ci répondit qu'il dépendoit entierement de son pere, sans l'aveu duquel il ne pensoit pas qu'il lui fut permis d'accepter aucune sorte de proposition; que du reste, comme il s'étoit volontairement donné à l'Empereur son oncle, ce seroit une lâcheté en lui, que de l'abandonner. (2) Le Maréchal de Brissac pensant alors que la lettre de François I feroit plus que n'avoient pu faire ses sollicitations la lui remit; mais Philibert lisant sur l'adresse; *A mon Cousin, fils du Duc de Savoie*, refusa de l'ouvrir, parce que le Roi ne lui donnoit pas le titre de *Prince de Piemont*, qu'il portoit depuis la mort de Louis de Savoie.

Il refuse d'abandonner l'Empereur pour s'attacher à François I.

Cependant l'Empereur Charles V, engagé dans une guerre violente contre tous les Princes protestans d'Allemagne, qui faisoient les plus grands préparatifs pour affoiblir sa trop formidable puissance, craignit que la valeur du Prince de Piemont, qui étoit alors la seule espérance de sa maison, ne devint fatale à ce jeune guerrier, & il écrivit à Charles III, de rappeller son fils, qui ne cherchant que les occasions de se signaler, risquoit de périr au milieu des dangers qu'il aimoit à braver. Emanuel informé des allarmes de Charles V & du moyen qu'il avoit pris pour tâcher de l'éloigner, envoya un gentil-homme au Duc, pour le conjurer de ne point le rappeller; parce qu'à la veille d'une bataille, il ne survivroit pas à la honte d'une retraite. Le Duc, quelques vives que fussent ses allarmes, ne crut pas devoir s'opposer aux desirs de son fils, qui se distingua parmi les guerriers les plus intrépides, comme parmi les généraux les plus habiles de l'armée de l'Empereur, au combat de Nordlingue & dans la mémorable journée de Mulberg, ou il contribua beaucoup à la victoire de Charles V, sur les Princes protestans. (3) On sait que cette bataille mit fin à la guerre d'Allemagne.

Grandes actions du Prince de Piemont.

(1) *Histor. discorso delle Cose di Savoya.* Chieza. Botero.
(2) Tonso. Buttet. Chieza. *Anecdot. des Republiq. T. 2.*
(3) Tonso. de Thou. L. 2. Buttet. Natal. Comes. L. 1.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Le Prince de Piemont ſuivit l'Empereur aux Pays-Bas, où il ſe lia d'une étroite amitié avec le Prince Philippe, fils de Charles V, qu'il accompagna en Eſpagne. La guerre qui déchiroit l'Italie, & ſur-tout les ravages qui écraſoient le Piemont, le rappellerent bientôt dans cette malheureuſe contrée, où, témoin de la lenteur des Impériaux, & de l'inactivité de Don Ferrand Gonzague qui, Général des troupes de Charles V, n'oppoſoit aux armes de François qu'une molle réſiſtance, écrivit à l'Empereur, lui demanda la permiſſion de commander avec Gonzague, l'obtint, eut des ſuccès que la froideur de Gonzague rendit inutiles, reprocha hautement à ce Général de négliger, contre les ordres qu'il avoit reçus, les intérêts du Duc de Savoie; &, quittant l'armée, partit, ſuivi de Philippe, Comte de Pancalier & de quelques autres Seigneurs, traverſa une partie de la France, & ſe rendit au camp de l'Empereur, qui, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, ſe préparoit à faire le ſiege de Metz. (1)

Siege de Metz.

Cette entrepriſe, conſeillée par le Duc d'Albe, déſaprouvée par tous les généraux de l'Empereur, & plus hautement encore par le Prince de Piemont, fut malheureuſe, & Charles V fut obligé de lever le ſiege, après avoir perdu plus du tiers de ſon armée ſous les murs de cette place. Les Impériaux rendirent au Prince de Piemont cette juſtice, que ſans lui, ils euſſent éprouvé de plus cruels revers; car ce fut par ſa vigilance, ſa valeur & ſon activité, que les ſorties des Aſſiégés furent moins fréquentes & moins meurtrieres qu'elles ne l'euſſent été. Mais s'il ne put empêcher la levée du ſiege, que l'on n'eût point formé ſi ſon opinion eût été ſuivie, il dédommagea en quelque ſorte l'Empereur, & rétablit la gloire des armes Impériales, par la priſe de Hesdin, dont il ſe rendit maître en deux jours. Ce fut encore lui qui ſauva les Impériaux au combat d'Authier, où ils s'étoient imprudemment engagés contre ſon avis, & qui leur eût été funeſte, s'il eut été moins prompt à les ſecourir. (2) Il s'occupoit des moyens de conſerver à l'Empereur Cambrai, menacé d'un ſiege, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc Charles III, ſon pere.

Priſe d'Hesdin.

Quelque vif que fut le chagrin que lui cauſa ce triſte événement, il ne le détourna point des ſoins qu'il ſe donnoit pour empêcher la perte de Cambrai. Ces ſoins furent heureux, & après quelques infructueuſes tentatives, les François leverent le ſiege. Mais pendant que Emanuel-Philibert défendoit avec tant de bonheur les états de Charles V, il perdoit ſes poſſeſſions, & le Piemont reduit à la plus déplorable ſituation, paroiſſoit irrévocablement ſouſtrait à la couronne de Savoie. Les François y faiſoient chaque jour de nouvelles conquêtes, & Don Ferrand Gonzague, n'avoit, ni aſſez d'habileté, ni peut-être aſſez de bonne volonté pour s'oppoſer aux progrès du Maréchal de Briſſac. Il ne parvint, après avoir preſque tout perdu, qu'à procurer une treve de courte durée, dont le terme fut à peine expiré, que les François, commandés par le Maréchal de Briſſac, s'emparerent de Vercel, qu'ils mirent au pillage, & d'où ils enleverent les meubles du Duc, qu'on éſtimoit plus de cent mille écus. (3)

Etat du Piemont à la mort du Duc Charles III.

(1) Hæræus. *Annal. Brab. Relat. du Siege de Metz. Hiſt. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.*
(2) Natal. Comes. *Hiſt. de Thou.* L. 11 & 12. Hæræus. *Annal. Brab.*
(3) Tonſo. Ping. *Aug. Taurin.* de Thou. L. 12. Buttet.

Les François maîtres du Piemont. 1554.

Ces nouvelles affligeantes, n'empêcherent point le nouveau Souverain de Savoie de continuer de rendre des services importans dans la guerre des Pays-Bas à l'Empereur, qui, fatigué des plaintes qu'il ne cessoit de recevoir sur la conduite de Don Ferrand Gonzague, le rappella, & lui substitua Gomes Suarez Figueroa; mais ce nouveau Général ne fut pas plus heureux que Gonzague, & les François continuant le cours de leurs victoires, s'emparerent d'Yvrée, de Bielle & ruinerent le château de Mazin. Sensible à la perte d'Yvrée, le Duc Emanuel se hâta d'envoyer en Piemont le Comte d'Avignon, lui recommandant de veiller avec le plus grand soin à la défense des forts de Bard & de Mont-jouet, d'où dépendoit la conservation du Val d'Aouste. Quant à lui, aprés avoir pris les mesures les plus sages pour assurer le succès des Impériaux sur la frontiere de Picardie, il alla rendre compte de ses opérations à Charles-Quint, à Bruxelles, prit congé de lui & se rendit en diligence dans ses états, passa en Piemont, donna les plus grands éloges à S. Michel, Capitaine Espagnol, qui avoit défendu avec le plus grand courage la citadelle de Vercel, & avoit fini par recouvrer cette place sur les François. (1)

Emanuel resta un mois dans cette ville, régla les opérations de la campagne suivante, traça aux différens capitaines le plan de la conduite qu'ils avoient à tenir, pourvut, autant que les circonstances le lui permettoient, au soulagement de ses sujets, & s'en retourna en Flandres, laissant la Lieutenance-Générale du Piemont à Amé de Valpergue, Comte de Mazin. Le Duc eût beaucoup mieux fait de rester dans ce pays; sa présence eût animé les Impériaux: il leur eût du moins inspiré une partie de sa confiance & de sa valeur: mais, soit que son éloignement décourageât ses troupes, soit que l'habileté du Général François enchainât la fortune, Figueroa ne put exécuter aucune des opérations qui lui avoient été prescrites; & en très-peu de tems, il perdit Cazal, S. Sauveur & Valence.

Ainsi, tandis que le Duc Emanuel sacrifioit ses plus chers intérêts à ceux de l'Empereur, il perdoit en Piemont les places les plus importantes: il espéroit beaucoup de la valeur & des talens du Duc d'Albe, qui, à la vérité, assiega Saintia avec la plus impétueuse valeur; mais il y éprouva une résistance si vigoureuse, qu'il fut contraint d'abandonner cette entreprise & de se retirer à Vercel, trop heureux de pouvoir recouvrer, après bien des difficultés les châteaux de S. Martin & de Gabiano (2).

Conquêtes du Maréchal de Brissac en Piemont. 1555.

De nouvelles troupes Françoises vinrent joindre l'armée du Maréchal de Brissac, qui emporta presque d'emblée, Vulpian & Montcalue. Charles-Quint aussi mécontent du Duc d'Albe, qu'il l'avoit été des deux autres Généraux, lui donna ordre de passer à Naples, & mit en sa place le Marquis de Pescaire. Ce nouveau Général n'avoit pas encore acquis la réputation qu'il étendit si loin ensuite par sa valeur & ses victoires, & le Duc Emanuel, qui avoit fondé sur les talens du Duc d'Albe les plus grandes espérances, ne vit ce changement qu'avec beaucoup de peine: mais il fut bien plus mécontent lorsqu'il fut informé de l'étrange résolution que Charles-Quint avoit prise

Pescaire, General des Impériaux en Piemont.

(1) Tonso. de Thou. L. 12. *Histor. Discorso delle Cose di Savoja.*
(2) Buttet. de Thou. L. 12. Paradin, Chieza.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

d'abdiquer l'empire, ses couronnes, & d'aller passer dans la retraite, le reste de ses jours (1). Ce dessein allarma d'autant plus le Duc de Savoie, que c'étoit de Charles seul, qu'il avoit jusqu'alors attendu son rétablissement. D'ailleurs, les circonstances lui rendoient l'appui & les secours de l'Empereur plus nécessaires que jamais; car, alors une nombreuse & redoutable flotte turque menaçoit Nice d'un siege, qui ne sembloit devoir être que malheureux pour cette ville. André de Provana, par les ordres du Duc, alla fortifier le Port de Ville-franche, & se conduisit dans cette occasion avec tant de prudence, avec tant de valeur, que quand les Turcs parurent sur cette côte, ils furent si fort étonnés des fortifications de Ville-franche, de la vigilance du Gouverneur, & des dispositions de la garnison, que n'osant attaquer, ni Ville-franche, ni le port de Nice, ils se retirerent plus promptement encore qu'ils n'étoient arrivés (2).

Abdication de Charles V

Mais si l'inquiétude d'Emanuel au sujet de ces deux places s'évanouit, il n'en fut pas de même au sujet de la crainte trop bien fondée que lui causoit le projet de retraite formé par l'Empereur, qui, dans le mois de Décembre 1555, fit solemnellement à Bruxelles l'abdication de tous ses Etats en faveur de Philippe son fils, laissa l'Empire à Ferdinand son frere, & s'embarqua, pour passer en Espagne, accompagné du Duc de Savoie, qui le suivit jusqu'en Zélande. Philippe, moins ambitieux & moins turbulent que Charles-Quint son pere, afin de commencer son regne sous d'heureux auspices, conclut, à l'Abbaye de Vauxelles près de Cambrai, une treve de cinq années entre la France & l'Espagne, à condition que chacune des deux Puissances garderoit jusqu'à la paix prochaine, tout ce qu'elle avoit pris durant la guerre.

Treve de 5 ans entre la France & l'Espagne. 1556.

Le Pape Paul IV. fait rompre la Treve. 1557.

Cette treve eût vraisemblablement été fidellement observée de part & d'autre si l'inquiet & turbulent Paul IV eût pu se dispenser de susciter de nouveaux troubles; mais ses intrigues & son ambition attirerent la guerre au Royaume de Naples. Le Roi de France intéressé dans cette querelle, envoya une armée considérable à Naples sous les ordres du Duc de Guise, qui sur sa route s'empara de Valence sur le Pô (3). Le Maréchal de Brissac profitant de la terreur que les armes du Duc de Guise avoient inspirée, se rendit maître de Valfremiere & de Quérasque. Enhardi par ses succès, il entreprit le siege de Cony; mais le Comte de Luzerne, Gouverneur de Cony, la garnison & les habitans de cette place la défendirent avec tant de courage & d'opiniatreté, que les François furent contraints de lever le siege: ils tenterent de se dédommager sur Fossan, & ne furent pas plus heureux. Mais, à ces entreprises près, qui ne leur réussirent point, ils n'éprouverent aucun échec & presque point de résistance dans le Piemont, où les affaires du Duc étoient en si mauvais état, que le Marquis de Pescaire, ne pouvant plus s'y soutenir, & craignant avec raison d'y compromettre les armes Espagnoles, en partit, & laissa presque tout ce pays sous la domination des François. (4).

Il

(1) Natal. Comes. Belcar. *Hist. d'Esp.* de Thou. L. 12.
(2) *Histor. discorso delle Cose di Savoya. Chron Sabaud.* Belcar. Tonso.
(3) *Mem. de Tavannes.* de Thou. L. 12. Belcar. Heræus Botero.
(4) Tonso. *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Natal. Comes.

Il est vrai que le Duc, Général de l'Armée de Philippe en Flandres, se vengeoit sur les François même des progrès que ceux-ci faisoient dans ses états; mais c'étoit pour le Roi d'Espagne qu'il cueilloit des lauriers, tandis que ses possessions & ses sujets passoient sous la domination de la Puissance contre laquelle il combattoit. On sçait en effet, de combien de gloire se couvrit dans ce même tems le Duc Emanuel à la mémorable journée de S. Laurent, ou de S. Quentin, qui fut si funeste à la France. Du sein de la victoire, le Duc vola au siege de S. Quentin, qu'il soumit, ainsi que le Catelet, & s'acquit la réputation du plus brave & de l'un des plus habiles Généraux de l'Europe (1).

Bataille de S. Quentin.

Il y avoit long-tems que Emanuel-Philibert avoit formé le dessein de surprendre Lyon, persuadé que s'il pouvoit s'emparer de cette ville, l'une des plus riches & des plus importantes de France, il lui seroit facile de recouvrer par ce moyen la Bresse & le Bugey, qui étoient passés sous l'obéissance de Henri II. Afin de rendre moins épineuse cette grande entreprise, il en avoit confié la conduite & l'exécution à quelques braves gentils-hommes de Savoie & de Bresse, qui s'étoient ménagés des intelligences dans cette ville: mais comme ces gentils-hommes étoient en trop petit nombre pour exécuter seuls cette périlleuse expédition, le Duc avoit donné commission à Nicolas, Baron de Poliviers, attaché à l'Empereur, de lever des troupes en Bohême, & de les tenir prêtes à partir au premier avis qu'il recevroit de Lucinge, Seigneur des Alymes, & de Gronget, Seigneur de Myons, Chefs de cette entreprise. Ceux-ci croyant les circonstances favorables, avoient envoyé à Poliviers l'ordre du départ de ces troupes, qui s'étoient mises en route au nombre de dix-mille hommes & de douze cens chevaux: elles approchoient du terme de leur voyage, lorsque la victoire couronna le Duc Emanuel à S. Quentin, & ce fut de ce camp même, si glorieux pour lui, qu'il envoya en Bresse & en Bugey un manifeste, par lequel il invitoit les habitans de ces deux provinces à rentrer sous son obéissance, & à cesser de reconnoître le Roi de France pour leur Souverain (2).

Entreprise sur Lyon.

Cependant Poliviers avoit déja pénétré en Bourgogne, & s'avançant vers le Lyonnois, il vint camper à Treffort, feignit de vouloir assiéger Bourg, & pour tromper plus sûrement les François il publia une espece de manifeste, dans lequel il annonçoit que l'unique motif qui le conduisoit en Bresse, étoit le desir de se venger des injures cruelles que le Roi de France, qu'il n'avoit jamais offensé, lui avoit faites en ruinant ses terres de Vaux & de Villiers; que d'ailleurs, au ressentiment de ces injures se joignit l'indispensable obligation de faire tout ce qui dépendoit de lui pour faire rentrer la Bresse sous l'obéissance du Duc de Savoie, son véritable & légitime Souverain. Henri II allarmé de cette incursion, à laquelle il ne s'étoit point attendu, fit les plus grands préparatifs pour la défense & la conservation de cette province récemment conquise: il écrivit aux Bressans, pour les exhorter à lui rester fidelles, & leur promit un secours aussi prompt, que capable de les ras-

Manifeste de Poliviers.

(1) Butter. Tonso. de Thou. Paradin.
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey.* de Thou. *Chron. Sabaud.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

surer contre les entreprises de Poliviers & de quiconque tenteroit de troubler leur repos.

Le secret de Poliviers transpire, & son entreprise manque.

Henri ne tarda point à remplir ses promesses; ses meilleures troupes eurent ordre de passer en Bresse & s'y rendirent (1). Jusqu'alors on ne se doutoit point du véritable dessein de Poliviers, qui en effet, se présenta devant Bourg, & en forma le siege, mais au moment où il alloit exécuter le plan de son expédition, son secret transpira, & le Capitaine Verdet, avec lequel il entretenoit une secrete correspondance, fut arrêté à Lyon & conduit en prison; Verdet avoua tout, & Poliviers averti de cet incident, fut consterné, perdit courage, & effrayé des fréquentes & vigoureuses sorties de la garnison de Bourg, il leva honteusement le siege & se retira avec la plus grande précipitation. Toutefois cette tentative ne fut pas inutile au Duc Emanuel, qui, pendant que la plus grande partie des troupes françoises étoient en Bresse, fortifia S. Quentin & le Catelet, divisa son armée afin d'empêcher la jonction des ennemis, & par l'habileté de sa manœuvre, contribua au succès éclatant de la célebre journée de Gravelines, aussi glorieuse aux Espagnols, que fatale à la France. Aussi le Roi Philippe attribuant au Duc tout l'honneur de cette victoire, voulut qu'il disposât de tout le butin, des prisonniers & du canon; le Duc n'abusa point de cette permission, & il se contenta des drapaux gagnés dans cette journée, qu'il joignit à ceux qu'il avoit pris à la bataille de S. Quentin, & qu'il envoya au nombre de cent-quarante, à l'église de Notre Dame de Nice (2).

Succès des Impériaux en Piemont. Journée de Gravelines.

La fortune secondoit le Duc de Savoie dans le Piemont, ainsi que dans les Pays-Bas, & les François qu'elle avoit abandonnés, n'y éprouvoient plus que des pertes & des défaites. Gonsalve de Cordoue, Duc de Sesse, Lieutenant-Général de l'Empereur en Italie, recouvroit, à la tête d'une petite armée de quatorze mille hommes, la plûpart des places que les François y avoient conquises, &, malgré tous les efforts du Maréchal de Brissac, il s'empara successivement de Cental, Sommerive, Roquemont, Roques-parvieres, Mont-Calve, & se fut également rendu maître de Cony, si la rigueur de la saison & l'abondance des pluies ne l'eussent contraint de finir la campagne; après avoir pris cependant Pomare & S. Martin, qu'il fit fortifier (3).

Philippe & l'Empereur triomphoient par-tout où ils portoient leurs armes, & pendant que Gonsalve de Cordoue, s'illustroit en Piemont, le Roi Philippe répandoit la terreur en Flandres à la tête d'une armée de trente mille hommes d'infanterie & de quatorze mille chevaux. Formidable par elle-même, cette armée l'étoit encore plus par la supériorité reconnue des talens & de la valeur de son Général, le Duc Emanuel, Gouverneur des Pays-Bas. Le Roi de France impatient de réparer par une éclatante victoire, les défaites de S. Quentin & de Gravelines, s'avançoit suivi de toutes ses forces, & accompagné de Henri, Roi de Navarre, & des Seigneurs les plus distingués de sa Cour. Déja les deux armées étoient peu éloignées l'une de

Ouvertures de paix.

(1) De Thou. L. 12. Rubri. *Hist. de Lyon.* L. 3. Ch. 54.
(2) Tonso. Nat. Comes. *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Hæreus.
(3) Buttet. de Thou. Belcar. Nat. Comes.

l'autre, & l'on s'attendoit à une action décisive, lorsque le Duc Emanuel & le Connétable de Montmorency firent des ouvertures de paix (1): Christine de Dannemarck, Duchesse Douairiere de Lorraine, disposa les deux Rois à entrer en négociation. Il y eut bien des difficultés & des débats très-vifs entre les Ministres des deux Rois assemblés en congrès à Château-Cambresis. La restitution des états de Savoie fit naître bien des obstacles; mais enfin, comme de part & d'autre on desiroit sincerement la fin de cette ruineuse quérelle, ces obstacles furent applanis & par le traité de paix du 3 Avril 1559, il fut convenu, que les deux Rois se rendroient tout ce qu'ils avoient pris l'un sur l'autre depuis huit ans; que le Roi Philippe épouseroit Elisabeth de France, fille du Roi, & le Duc Emanuel-Philibert, Marguérite de France, sœur du Roi Henri II, qui rendroit au Duc tout ce que François I. avoit pris à Charles III, tant de-çà que de-là les monts, à l'exception toutefois de Turin, Pignerol, Quiers, Chivas & Villeneuve d'Asti, qui demeureroient à Henri II, jusqu'à ce que les droits de Louise de Savoie eussent été réglés: que de son côté, le Roi Philippe pourroit retenir Vercel & Asti, & que le Duc de Savoie demeureroit neutre entre les deux Rois (2).

Traité de paix de Château-Cambresis. 1559.

Le Duc de Savoie demande à la Cour de Rome dispense pour épouser Marguérite de France.

Quoique ce traité ne rendit point au Duc Emanuel tous ses états, & que les deux Souverains ne les lui restituassent que démembrés, c'étoit beaucoup néanmoins que de se voir rétabli dans la plus grande partie de ses anciennes possessions, & il n'eût pas plutôt recu cette agréable nouvelle, qu'il envoya le Comte Stappiano à la Cour de France, complimenter Henri II & la Princesse Marguérite; il écrivit en même tems à Rome pour obtenir du Souverain-Pontife la dispense de son mariage. Mais il restoit encore une difficulté à surmonter. Le Duc Charles III avoit demandé en mariage pour son fils, Magdelaine d'Autriche, fille de Ferdinand, Roi des Romains, & elle lui avoit été accordée: son intérêt actuel exigeoit qu'il épousât Marguérite de France, qui d'ailleurs, lui avoit été promise, presque dès le berceau. Le Duc envoya son Secrétaire auprès de Ferdinand pour s'excuser si les circonstances ne lui permettoient point de remplir les engagemens pris par le Duc Charles son pere, & si le bien de ses sujets, & le desir même d'entretenir la paix-générale l'engageoit à épouser la Princesse Marguérite de France. Ferdinand, bien loin de se sentir offensé, témoigna au contraire, la plus grande satisfaction des avantages que le traité de paix & le mariage de Marguérite procuroient au Duc, qui, d'après cette réponse, se rendit à la Cour de France, où il fut reçu avec les marques les plus distingués de considération, d'estime & d'amitié (3).

Mort funeste du Roi Henri II.

Ces deux mariages inspiroient à Henri II tant de satisfaction, que pour ajouter à la magnificence des fêtes qui furent données à cette occasion, il voulut faire un Tournoi à la porte des Tournelles, & être l'un des tenans avec les Ducs de Nemours, de Ferrare, de Guise & de Lorraine. On sçait combien le dernier jour de ce Tournoi fut fatal à Henri, qui, ayant couru contre le Comte de Montgomery, la lance de ce dernier se rompit si malheureu-

(1) De Thou. Botero. Paradin. *Hist. de Sav. Annal. Brab.*
(2) Buttet. Botero. de Thou. Natal. Comes.
(3) Tonso. *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Paradin. de Thou.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de*Piemont. 1496-1630.

sement, qu'un éclat frappa l'œil du Roi, qui avoit la visiere du casque ouverte. Cet étrange accident lui couta la vie, & fit succéder la plus amere tristesse aux réjouissances publiques (1). Le Duc Emanuel craignit avec raison que cet événement ne retardât l'exécution du traité de Château-Cambresis; mais le Roi, malgré la violence de ses douleurs, s'empressant de le rassurer, donna ordre au Duc de Guise, Gouverneur de Savoie & de Dauphiné, de faire la restitution convenue par le traité de paix; le Duc donna en même tems pouvoir au Comte de Chalant, Maréchal & Gouverneur de Savoie, d'aller prendre possession de la Savoie au nom du Souverain, & à Valpergue, Comte de Mazin, d'aller aussi prendre possession du Piemont. La mort de Henri II, qui, malgré tous les secours qu'on lui donna, expira vers la fin du dixieme jour de sa blessure, retarda le départ de ces deux Seigneurs, mais elle ne retarda point le mariage du Duc, qui avoit, sans aucune cérémonie, reçu la bénédiction nuptiale en présence & dans la chambre du Roi, quelques heures avant la mort de ce Monarque.

Restitution de la Savoie & du Piemont.

Ce ne fut que quelques jours après ce triste événement, que les deux envoyés du Duc Emanuel partirent pour aller remplir ses ordres: le Comte de Chalant prit possession de la Savoie sans éprouver aucune sorte d'obstacle; mais le Comte Mazin ne fit point sa commission aussi paisiblement: le Maréchal de Brissac refusa de lui rendre les places qu'il occupoit au nom du Roi (2); ensorte qu'il fallut obtenir de la Cour de nouveaux ordres auxquels il ne put plus se dispenser d'obéir. Peu de tems après son mariage, le Duc Emanuel se rendit à Bruxelles auprès du Roi Philippe, entre les mains duquel il se démit du Gouvernement des Pays-Bas, qui fut confié à Marguérite d'Autriche, Duchesse de Parme. Philippe partit pour l'Espagne, & Emanuel l'accompagna jusqu'en Zélande, d'où il revint en France, auprès de la Duchesse son épouse. Il envoya Bobba, Evêque d'Aouste à Rome, pour se trouver à l'élection d'un Pape, Paul IV étant mort depuis quelque tems. Emanuel assista au sacre de Francois II, &, peu de jours après, il se rendit à Bourg en Bresse, où il fit son entrée aux acclamations des habitans, d'autant plus satisfaits, qu'il y avoit bien des années, qu'ils ignoroient à quel Souverain ils appartenoient. Sa présence causa la même joie aux habitans de Nice, où il passa l'hiver avec la Duchesse Marguérite (3).

Le Duc de Savoie se rend dans ses Etats.

Le Duc Emanuel étoit, il est vrai, rétabli dans ses états; mais ses états épuisés, accablés par une longue suite d'orages, étoient dans le plus grand désordre; les abus les plus dangereux, s'étoient introduits dans toutes les parties de l'administration, ou plutôt, il n'y avoit nulle sorte d'administration; & il ne falloit pas moins que la constance & les talens supérieurs du nouveau Souverain pour faire succéder le bon ordre à cette énorme confusion. Il commença par la partie la plus essentielle & d'où dépendent toutes les autres; &, afin que la justice fut désormais aussi sagement rendue qu'elle avoit été négligée pendant les derniers troubles, il donna la charge de Grand Chancelier au Comte de Stropiano, l'un des plus illustres personnages de son tems;

Sage & habile administration d'Emanuel.

(1) Belcar. Natal. Comes. *Hist. de Fr.* Botero. Buttet.

(2) Paradin. *Hist. de Sav.* Ping. *Aug. Taurin.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

(3) *Histor. Discorso delle Cose di Savoya. Chron. Sabaud.*

il établit deux Sénats; l'un composé de douze Sénateurs à Carignan, pour le Piemont, l'autre pour la Savoie, à Chambéri. La régie des revenus publics étoit dans une confusion plus grande encore que l'administration de la justice; le Duc régla lui-même ses revenus, ainsi que les droits du Domaine & de la Couronne.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

Persuadé que c'est aux arts & aux sciences cultivés & protégés, qu'il appartient de rendre un état florissant, Emanuel fonda à Mont-devis une Université, à laquelle il attacha les savans les plus célebres de son siecle, & dans le nombre desquels se distinguoient, Gravetta, Manuce, Pancirolle, Vienercat, Capra, Benedetti, Geraldi, &c. (1). Quoique la haute estime que les Souverains avoient pour ce grand Prince fut en quelque sorte un garant près qu'assûré de la tranquillité de ses sujets, comprenant, combien des événemens qu'on ne prévoyoit point alors, eussent pu dans la suite altérer ce calme, le Duc fit travailler aux fortifications de la plûpart des places, où il établit de nouveaux Gouverneurs, & il nomma Général de ses galeres Andrès de Provana. Pendant qu'il s'occupoit à Nice de ces soins importans, le Conclave assemblé à Rome, élevoit à la Papauté Jean-Ange de Médicis, qui prit le nom de *Pie IV.* Le Duc de Savoie, auquel cette élection étoit très-agréable, envoya un Ambassadeur au nouveau Pontife, qui lui en envoya aussi à son tour, ainsi que les Vénitiens & la plûpart des Princes & des Républiques d'Italie (2). Il reçut aussi une visite à laquelle il ne s'attendoit pas, & qui pensa lui devenir funeste.

Election de Pie IV. 1560.

Ochiali, Renégat Calabrois, & Corsaire fameux par ses pirateries, parut à la vue de Ville-franche, au Camp de St. Soupir, suivi de trois Vaisseaux, de trois Galiottes & de quelque Chaloupes. La Cour étoit ce jour-là au Port de Ville-franche. Le Duc pensa qu'il suffiroit de deux pieces d'artillerie sur le bord de la mer pour éloigner ce Corsaire; il se trompa; l'intrépide Ochiali entra dans le port, & tout ce que le Prince put faire, en attendant de Nice un secours plus considérable, fut de rassembler cinq cens arquebusiers, à la tête desquels il alla à la rencontre des Turcs; mais dès le premier choc, la plûpart de ces arquebusiers effrayés au nom seul d'Ochiali, prirent la fuite. Emanuel fit tout ce qu'il put pour les rallier, & se jetta à la tête d'un très-petit nombre des siens, sur la troupe ennemie; il courut le plus grand danger, & sans Prosper de Genève, Baron de Lullins, qui l'obligea de se retirer, il eût inévitablement été fait prisonnier; ce qui, dans les circonstances actuelles, eût été pour la Savoie, le plus irréparable des malheurs (3). Dans ce combat, Emanuel perdit quarante soldats & trente gentils-hommes, les Turcs firent aussi beaucoup de prisonniers; ils furent très-généreusement rachetés par le Prince, & mis à une forte rançon par Ochiali, qui, avant de les rendre, demanda à aller à Nice saluer la Duchesse, pour laquelle il avoit une haute estime. Emanuel y consentit; mais son épouse peu énorgueillie de l'estime d'un Corsaire qu'elle méprisoit, fit paroître en sa place la Dame de

Danger que court le Duc de Savoie.

(1) Chieza. Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet.
(2) Tonso. Justiniani. *Hist. Venet.* L. 14. Botero.
(3) Natal. Comes. L. 12. Buttet & Tonso.

Raconis, afin de punir la témérité du Renégat Ochiali, dont la valeur pourtant n'étoit rien moins que méprisable (1).

Zele & projets du Duc de Savoie.

De Nice, le Duc & son épouse passerent en Piemont, où le peuple les reçut avec une joie égale à son affection. Depuis long-tems Emanuel étoit vivement agité par le desir de rendre un service important à la religion, ce service étoit de faire rentrer les habitans de Genève & ceux de la Vallée d'Angrogne, qui avoient embrassé le protestantisme, sous le joug de Rome. Ce projet étoit sans doute très-pieux; mais comme l'exécution demandoit nécessairement qu'on employât la force des armes, le feu, le fer, la mort & la destruction, il n'étoit pas précisément conforme à l'esprit de douceur & de charité, qui caractérise la Religion Chretienne. Emanuel sentoit qu'il n'étoit pas permis de détruire pour édifier; & que d'ailleurs; ce n'étoit pas un moyen toujours assuré de ramener les esprits égarés; il fit part de ses projets & de ses doutes à Pie IV, qui dissipa par des raisons convaincantes sans doute, l'incertitude du Duc de Savoie, donna les plus grands éloges à ses projets, & lui promit de les seconder de toute sa puissance (2).

Moyens pris pour surprendre Genève, & qui échouent.

Tranquillisé du côté de Rome, Emanuel, ne voulut rien entreprendre sans l'aveu du Roi de France, auquel il envoya à ce sujet un Ambassadeur. François II ne promit point des secours; mais il loua infiniment le zele du Duc qui, étant instruit, par le moyen de Félix de Nole, Gentil-homme Napolitain & Baron de Viry en Genévois, de ce qui se passoit à Genève, crut devoir commencer ses opérations par cette ville. Le Baron de Viry, catholique ardent, affichoit un zele dévorant pour le luthéranisme, avoit la confiance des Genevois, & donna les plus grandes espérances au Duc de surprendre Genève. Mais, par des incidens imprévus & auxquels on n'eût point dû s'attendre, les Genévois entrerent en défiance, éclairerent la conduite du Baron de Viry, découvrirent toute la trame du complot médité contr'eux, & se mirent si bien en état de défense, que cette entreprise ne put être exécutée (3).

Conférence de Religion dans la Vallée d'Angrogne.

Quant aux habitans de la Vallée d'Angrogne, avant que de les contraindre par la force des armes, le Duc crut devoir employer la voie de la persuasion, & c'est là qu'il eût dû s'en tenir. Dans cette vue, il leur envoya deux convertisseurs, qui demanderent une conférence, afin de leur faire reconnoître leur erreur. Les habitans d'Angrogne répondirent qu'ils ne demandoient pas mieux que de connoître la vérité, & ils indiquerent cette conférence dans l'église de S. Laurent: il s'y trouva des Docteurs luthériens & des Docteurs catholiques: on argumenta d'abord paisiblement, ensuite la dispute s'échauffa, chacun s'attacha encore plus qu'il ne l'étoit à ses opinions; les luthériens déclarerent qu'ils ne renonceroient point à leur doctrine, les Docteurs catholiques protesterent qu'on les forceroit bien d'y renoncer, & se retirerent fort courroucés & toujours menaçans. Les habitans de la Vallée d'Angrogne penserent que ces menaces auroient vraisemblablement des suites, & ils jugerent nécessaire de se précautionner: ensorte que le Duc fut instruit à

(1) Buttet. Tonso. Natal. Comes. Paradin. *Hist. de Sav.*
(2) *Chron. Sabaud.* Ping. *Aug. Taur.* Natal. Comes.
(3) *Hist. de Genève.* Belcar. *Chron. Sabaud.*

Nice, qu'ils avoient demandé des troupes à Genève & en Dauphiné. La quérelle s'engageoit ; Emanuel envoya prier la Cour de France de défendre aux Dauphinois de s'unir aux habitans d'Angrogne : mais la France étoit dans le trouble, & François II occupé de trop importantes affaires, pour songer aux mouvemens qu'il pouvoit y avoir dans cette Vallée étrangere. Emanuel ne recevant aucune réponse du Roi, ne prit conseil que de lui-même, & envoya dans la Vallée quelques troupes, sous les ordres de Raconis & du Comte de la Trinité (1). Ils firent appeller les Chefs des Communautés pour leur communiquer les ordres du Souverain, mais ces Chefs, au lieu de se rendre auprès des deux commandans, envoyerent leurs femmes & leurs enfans dans la Vallée de Pragelas, & se fortifierent dans les montagnes, résolus de s'y défendre jusqu'à l'extrêmité. Raconis les attaqua dans ce poste, qu'ils croyoient imprenable, les défit & se rendit maître de toute la Vallée d'Angrogne. Trente-quatre des principaux habitans promirent de se rendre à Vercel où étoit le Duc, & de se soumettre, au nom de leurs compatriotes, à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner. En effet, ils allerent à Vercel, y furent reçus avec bonté, logés dans des maisons particulieres, & catéchisés par des docteurs en Théologie, qui, après les avoir instruits, autant qu'il étoit en eux, les engagerent à faire abjuration du luthéranisme. Emanuel craignant que s'il les renvoyoit dans leur Vallée, ils ne retombassent dans leurs anciennes opinions, vouloit les établir en divers endroits du Piemont, afin qu'ils s'y fortifiassent dans la foi catholique ; mais quelques officiers de la Duchesse, en secret fort attachés à la nouvelle doctrine, firent tant d'instances, que ces trente-quatre nouveaux convertis furent renvoyés chez eux, dans la Vallée d'Angrogne, où ils ne furent pas plutôt arrivés, qu'ils rembrasserent le luthéranisme, comme le Duc l'avoit prévu. Ils firent plus, ils souleverent le reste des habitans de la Vallée ; ensorte que, prenant les armes, & comptant sur l'appui des Genevois, ils déclarerent qu'ils ne reconnoissoient plus le Duc de Savoie pour leur Souverain (2).

Troupes envoyées par le Duc dans la Vallée d'Angrogne.

Les habitans de la Vallée sont vaincus, & 34 d'entr'eux vont auprès du Duc.

Emanuel fut assez bon pour ne pas recourir encore à la rigueur : il se contenta d'envoyer des troupes chez les rebelles, non pour les attaquer, mais pour construire deux forts qui les continssent & leur interdissent toute communication avec le Piemont, où la religion nouvelle avoit fait déja de rapides progrès, malgré l'éloquence des évêques & des prédicateurs que le Prince y avoit passer, & malgré le grand zele apparent des Jésuites, qu'il avoit établis à Chambéri & à Mont-devis. Ces forts, ni ces troupes, ne purent intimider les habitans de la Vallée d'Angrogne, lesquels soutenus par les religionnaires du Dauphiné & de Pragelas, prirent les armes, se jetterent sur l'église de Bobbio, qu'ils pillerent, & se saisirent du château de Villars (3). Le Comte de la Trinité arrêta cette troupe soulevée, se rendit pour la seconde fois maître de toute la Vallée, qu'il donna au pillage à ses soldats, s'empara de Rorata, reprit Bobbio, & secourut le fort de Perrero, d'où il chassa les religionnaires, qui l'assiégeoient. Ceux-ci se défendirent avec plus

Troupes envoyées contre les Rebelles.

Les Revoltés sont vaincus & leur Vallée mise au pillage.

(1) Belcar. de Thou. Parad. *Hist. de Savoie.* Pingon. *Aug. Taurin.*
(2) Natal. Comes. *Histor. discorso delle Cose di Savoya.*
(3) Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet. Botero.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

de vigueur qu'on n'en avoit attendu; les troupes du Duc furent, quoique victorieuses, très-maltraitées; mais le Comte de Raconis eut, avant que d'être attaqué d'une maladie, qui peu de jours après, le tourmenta si violemment, le tems de voir achever la construction du fort de la Pérouse, qui gênoit si fort les habitans de cette Vallée, qu'ils ne pouvoient plus avoir aucune communication avec Pragelas, ni avec le Piemont; ce qui les déconcerta si fort, qu'ils cesserent toutes les hostilités, se soumirent, & prierent le Comte de Raconis de ménager pour eux un accommodement; le Comte le promit, & dressa même le projet d'un traité, qu'il esperoit de faire signer au Duc: mais Emanuel ne croyant pas qu'il lui convint de signer des traités avec ses sujets, consentit seulement qu'ils vêcussent dans leur religion, leur assignant quatre terres, où il leur seroit libre de l'exercer publiquement; toutefois à condition que la messe se diroit dans toutes les communautés, où il y avoit des églises, ou des chapelles; qu'il seroit construit un nouveau fort au Villars, & que le Souverain tiendroit à résidence un Gouverneur dans la Vallée (1).

Contestations au sujet de la restitution des Places du Piemont par les François. 1561-1562.

Le Duc Emanuel fit commencer pendant son séjour à Vercel la construction d'une citadelle, en attendant que Turin lui fut rendue. Mais cette restitution souffroit beaucoup de difficultés: il y eut à Lyon une conférence à ce sujet, entre les députés du Roi de France & du Souverain de Savoie; cette conférence ne fit que susciter de nouveaux obstacles, & elle n'aboutit qu'à embarrasser la contestation, qu'on s'étoit proposé d'y décider. Pendant ces longs débats, Emanuel reçut de l'Empereur Ferdinand la confirmation du Vicariat-Général de l'Empire, ainsi que toutes les prérogatives dont ses prédécesseurs avoient joui (2). François II ordonna qu'on remettroit au Duc les villes de Turin, Chivas, Quiers, & Ville-neuve d'Asti, à condition que le Duc céderoit à la France Pignerol, Savillan & la Pérouse. Après bien des difficultés, cet échange fut enfin consommé, & les troupes françoises évacuerent le Piemont, ainsi que la Savoie. Emanuel alla se faire reconnoître & recevoir l'hommage de ses sujets dans ces villes recouvrées; il fit un séjour de quelques mois à Turin, d'où étant revenu en Savoie & s'étant excédé de fatigue dans une partie de chasse, il fut attaqué d'une si violente maladie, qu'on craignit pour ses jours. Allarmée sur l'état de son époux, & craignant les troubles que sa mort pourroient occasionner, la Duchesse eut la précaution d'envoyer à Turin le jeune Prince de Piemont, sous la conduite de la Ruere, Evêque de Toulon. Mais la convalescence du Duc dissipa ces allarmes, Emanuel se rétablit, & se fit transporter à Nice, où l'air est plus salubre qu'en Piemont (3).

Dangereuse maladie du Duc Emanuel. 1563.

Philippe, Roi d'Espagne, entreprit la conquête de Pignon de Velez en Afrique, & fut puissamment secondé dans cette expédition par le Roi de Portugal, le Duc de Florence, les Génois & le Grand-Maître de Malthe, & sur-tout par le Duc de Savoie. Mais pendant que le Roi Philippe combattoit en Afrique contre les infidelles, la nouvelle doctrine faisoit chaque jour en

(1) Belcar. Tonso. *Chron. Saband.*
(2) De Thou. Chieza Botero. Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) Tonso. Buttet. *Histor. discorso delle Cose di Savoya.*

en Europe de nouveaux progrès; le nombre de ses prosélytes s'accroissoit immensément, & s'étendoit sur-tout dans les provinces de France, où les Princes & les Seigneurs les plus distingués de la Cour en faisoient profession ouverte, ou du moins en étoient vivement soupçonnés par le Pape Pie IV, qui, à l'exemple de l'Empereur Ferdinand, de Maximilien son fils, Roi des Romains, de Philippe II, Roi d'Espagne & du Duc Emanuel, envoya des Ambassadeurs au Roi Charles IX, pour l'exhorter à défendre la Religion catholique, & à chasser les défenseurs de la doctrine nouvelle. Charles IX, comme on sait, ne fut que trop facile à répondre à cette invitation: il ne chassa point ses sujets religionnaires; il ne travailla point à les ramener au sein du catholicisme; il en fit une terrible boucherie & les extermina (1).

Progrès de la nouvelle Doctrine. 1564.

Emanuel trop humain & trop généreux pour employer d'aussi détestables moyens, donna une nouvelle preuve de son zele pour la religion, qui lui fit beaucoup d'honneur parmi les uns & qui fut désaprouvée parmi les autres. Solyman, Empereur des Turcs, décidé à faire la guerre aux Vénitiens, & à leur enlever le Royaume de Chypre, fit proposer au Duc de Savoie, qui avoit sur ce Royaume des prétentions si fondées, de se liguer avec lui pour en faire la conquête, promettant de le lui remettre aussi-tôt qu'ils s'en seroient emparés. Cette proposition étoit très-engageante; mais le Duc ne crut pas devoir se brouiller avec les Vénitiens, refusa de former alliance avec les infidelles, & reçut les plus grands éloges du Pape Pie IV, qui ne pouvoit se lasser de la sublimité de cet acte de désintéressement. Toutefois, la plûpart des Princes penserent que le Duc pouvoit, sans offenser en aucune maniére la Religion, accepter les secours de Solyman, pour se remettre en possession d'un Royaume qui lui appartenoit, & qu'il ne pouvoit ravoir autrement (2).

Entrevue du Duc avec Charles IX, à Lyon.

Cependant le Roi Charles IX & la Reine Catherine de Médicis se disposant, pour premier acte de l'affreuse tragédie qu'ils avoient méditée, à visiter les différentes villes du Royaume, inviterent le Duc & la Duchesse à se trouver à Lyon; ils s'y rendirent, & reçurent de Charles & de Catherine les preuves les plus distinguées d'attachement & d'amitié. Le Duc ne fut point invité, comme il s'y attendoit peut-être, à se baigner dans le sang des religionnaires, & de Lyon il alla à Turin, où il fit jetter les fondemens de la Cathédrale, qu'il érigea, comme l'inscription le portoit, en mémoire du calme & de la sûreté qu'il avoit procurés à ses peuples. Mais dans la vue de laisser à ses successeurs ses états dans toute leur ancienne étendue, il résolut de recouvrer tout ce que ses voisins avoient usurpé sur la couronne de Savoie. Tels étoient les Bernois, qui profitant des malheurs du Duc Charles III, s'étoient emparés du pays de Vaud, de la Baronnie de Gex, & d'une partie du Duché de Chablais. Ils avoient été déja condamnés par la Chambre Impériale à restituer ce pays (3); mais ils ne s'en étoient point encore déssaisis; le Duc les invita à se conformer à cette sentence, & ils demanderent une conférence à Lausanne, disputerent beaucoup, & promirent de rendre le pays de Gex & tout ce qu'ils

Demande qu'il fait aux Bernois.

(1) De Thou. Belcar. Dupleix. *Hist. de France.* Tonso.
(2) Paradin. *Hist. de Savoie.* Chieza. Botero. *Chron. Sabaud.*
(3) Thuan. Ping. *Aug. Taurin. Hist. des Ligues & des Guerres de la Suisse.* Simler.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

possédoient aux bailliages de Chablais, de Ternier & de Gaillard, en de-çà & au de-là du lac de Genève : mais ils ne voulurent point céder le pays de Vaud, & le Duc n'insista point, attendant, pour s'en rendre le maître une occasion plus favorable (1).

Emanuel envoie du secours à Malthe, assiégée par Solyman. 1565.

L'Empereur Solyman pressoit vivement Malthe, dont il avoit formé le siege, & qu'il se flattoit de conquérir; la plûpart des Souverains de la Chrétienté envoyerent des secours aux Malthois, qui reçurent aussi du Duc Emanuel trois galeres, sous le commandement de l'Amiral Leyni. Depuis que Charles-Quint avoit si durement jugé en faveur du Marquis de Montferrat, contre les prétentions du Duc de Savoie, les circonstances n'avoient pas permis à Charles III, ni à son fils d'appeller de cette sentence. Les tems étant plus calmes, Emanuel, résolut de faire valoir ses prétentions contre le possesseurs du Montferrat, & il lui envoya demander satisfaction, lui offrant néanmoins de s'en remettre au jugement de l'Empereur Maximilien, qui avoit commencé à prendre connoissance de cette contestation; mais qui ne put en continuer l'examen, menacé comme il l'étoit par Solyman, qui se disposoit à faire, à la tête d'une formidable armée, une invasion en Hongrie (2). Maximilien allarmé des grands préparatifs des Turcs, convoqua une diete de tous les Princes de l'Empire, & invita Emanuel à s'y trouver; le Duc s'y rendit, offrit sa personne, ses troupes & ses états, s'il étoit nécessaire, au Chef de l'Empire, qui se contentant d'un secours de troupes, engagea Emanuel à retourner dans ses états, où sa présence étoit nécessaire. A peine le Duc se fut rendu en Piemont, qu'il envoya une troupe de cinq cens hommes de cavalerie en Hongrie, sous le commandement de Bernardin de Savoie, Seigneur de Cavours.

Secours qu'Emanuel fournit à l'Empereur Maximilien. 1566.

Pie IV ne jouit que peu de tems du suprême Pontificat; il mourut; Pie V lui succéda, & se montra tout aussi favorable à la maison de Savoie, que ses prédécesseurs. Si Charles III avoit eu le malheur de perdre ses états, & si la conquête de ses possessions avoit été faite avec tant de rapidité, ce n'étoit pas entierement à sa foiblesse & à sa négligence qu'il falloit attribuer cette révolution; mais beaucoup plus au défaut de milice nationale ; Emanuel sentit, par la funeste expérience de son pere, combien un tel établissement importoit à la conservation de ses possessions & à la sûreté publique; & afin de n'avoir plus à craindre le même événement, il leva des troupes d'infanterie, à l'imitation des anciennes légions Romaines, c'est-à-dire, toujours prêtes à entrer en campagne, au premier commandement, il exerça lui-même cette milice, pourvut à l'exacte observation des réglemens qu'il lui donna, & nomma pour chefs, les officiers les plus habiles (3). Cet établissement prit en fort peu de tems une telle consistance, que le Roi de Portugal désirant de former dans ses états un pareil établissement, envoya prier le Duc de lui communiquer ses vues & le plan de cette nouvelle institution.

Troubles de la France. 1567.

Tandis que Philibert-Emanuel travailloit avec tant de succès à la défense du pays de sa Souveraineté, le trouble, la discorde, l'ambition & le fanati-

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Chieza. *Chronic. Sabaud.*
(2) Natal. Comes. Ping. *Aug. Taurin.* Tonso Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) Joan. Ant. Gabut. *In vita Pii V.* Battet. *Histor. discorso. delle Cose di Savoya.*

me bouleverſoient la France; une partie des ſujets ſoulevés, faiſoient la guerre à leur Monarque, & la religion ſervoit de prétexte aux factieux, armés contre le Roi, qui demandoit des ſecours à tous ſes alliés. Emanuel, en attendant que la levée des troupes qu'il vouloit faire paſſer en France, fut achevée, s'étoit arrêté dans la Breſſe, où il ſe propoſoit de reſter encore quelques jours, lorſque pluſieurs religionnaires de Lyon informés que ces troupes de nouvelle levée étoient deſtinées à combattre contre les religionnaires de France, formerent le complot d'attenter à la vie du Duc, le fanatisme leur perſuadant qu'il étoit très-permis d'égorger un Prince, ennemi de la nouvelle doctrine, ou ſeulement défenſeur déclaré du catholiciſme (1). Ils ne trouverent point de moyen plus infaillible d'exécuter leur odieux complôt, que de placer beaucoup de ſcélérats armés dans tous les lieux où ils ſavoient qu'Emanuel étoit dans l'uſage de paſſer & de repaſſer: & en effet, cette embuſcade eût eu tout le ſuccès que les conjurés en attendoient, ſi Chabeu, Gentil-homme Breſſan, averti de ce projet, ne ſe fut hâté d'en inſtruire le Duc, qui évita le danger, & partit pour le Piemont, après avoir fait paſſer en France une troupe de trois mille hommes d'infanterie & de dix-ſept cens de cavalerie, commandés par Alphonſe d'Eſt, oncle du Duc de Ferrare, & qui rendirent au Roi les plus importans ſervices à la bataille de S. Denis.

Sect. IV. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Conſpiration contre le Duc Emanuel.

Cependant Emanuel, chaque jour plus perſuadé de la grande utilité de l'établiſſement d'une milice nationale, & connoiſſant par expérience, combien étoit utile le corps d'infanterie qu'il avoit formé, en leva un auſſi de cavalerie, compoſé de quatre cent-cinquante chevaux légers en Piemont, & de trois cens en Savoie avec deux cens hommes d'armes; & donna le commandement de ce corps à Philippe d'Eſt, Marquis de S. Martin. Soit pour ſe délaſſer de ces pénibles ſoins, ſoit pour offrir à la haute nobleſſe de nouveaux motifs d'émulation, Emanuel s'occupoit à donner un nouveau luſtre à l'ordre de l'Annonciade, un peu négligé depuis Charles *le Bon*, & à faire une promotion de pluſieurs Chevaliers, lorſqu'il reçut la viſite de Charles, Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Maximilien, & qui paſſant d'Allemagne en Eſpagne, traverſoit les Etats du Duc de Savoie. Emanuel l'accompagna juſqu'à Gavy, & de-là paſſa en Breſſe, ou il fit jetter les fondemens de la Citadelle de Bourg, appellée *le Bourg de S. Maurice*, & dont il donna dès lors le gouvernement au Seigneur de Mont-jouvent, Gentilhomme Breſſan (2).

Etabliſſement d'un Corps de Cavalerie nationale. 1568.

A l'exemple des Bernois, les Valéſans avoient fait des invaſions dans le pays de Chablais, dont ils avoient occupé pluſieurs poſſeſſions; le Duc leur en avoit demandé la reſtitution, & ſes députés ne ceſſoient de preſſer les Valéſans, qui ne ſe croyant point aſſez forts pour retenir par les armes, ce qu'ils avoient pris par injuſtice, reſtituerent, par traité du 4 Août, tout ce qu'ils avoient envahi dans ce pays, juſqu'à la riviere de Dranſe. Peu content de faire ainſi rentrer ſous ſa domination toutes les contrées que l'uſurpation en avoit détachées, Emanuel entreprit de rétablir toutes les anciennes prérogatives de ſa maiſon, en partie affoiblies pendant les troubles du dernier

Les Valéſans reſtituent au Duc les poſſeſſions qu'ils avoient envahies. 1569-1570.

(1) De Thou. Popelini. *Hiſt. des Troubles.* Liv. 1. Tonſo. Buttet.
(2) Botero. Tonſo. Ping. *Aug. Taur. Hiſtor. Diſcorſo delle Coſe di Savoya.*

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

regne. Il saisit dans cette vue l'occasion que Pie V lui présenta. Ce Souverain-Pontife venoit de décorer Cosme de Médicis, Duc de Florence, du titre de Grand Duc de Toscane; & ce titre qui depuis a distingué les possesseurs du Duché de Florence, offença vivement tous les Princes d'Italie, & beaucoup plus qu'eux tous Emanuel, qui, blessé de cette apparente prééminence, que le Pape donnoit à Cosme, donna ordre à son Ambassadeur à Rome, de faire à ce sujet les plus fortes représentations à Pie V, qui, en donnant ce titre à Médicis, avoit oublié sans doute le rang que la maison de Savoie tenoit en Italie, tant de siecles avant l'existance de la maison de Médicis. Pie V. ne pouvoit retirer le titre qu'il avoit accordé; mais, pour donner satisfaction au Duc Emanuel, il lui envoya un bref qui fut rendu public, par lequel il déclaroit qu'en élevant Cosme de Médicis à la dignité de Grand-Duc de Toscane, il n'avoit entendu ni déroger à la prééminence d'Emanuel-Philibert, ni aux prérogatives de la maison de Savoie (1).

Ligue des Princes Chrétiens contre Solyman, & Bataille de Lépante. 1571.

L'Empereur des Turcs, Solyman, qui avoit si vainement tenté de se liguer avec le Duc contre les Vénitiens, étoit resté constamment attaché à son ancien projet d'envahir le Royaume de Chypre, & après de grands préparatifs, il déclara la guerre à la République de Vénise, & attaqua l'Isle de Chypre. Pie V, qui ne voyoit dans la prise de ce Royaume qu'une facilité de plus aux Turcs de faire des descentes sur les côtes d'Italie, frémit de crainte, & invita tous les Princes Chrétiens à sécourir Venise, & à former une ligue contre Solyman. Emanuel s'empressa d'offrir un secours de deux mille quatre cens hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux: mais le reste des Princes de la Chrétienté, qui prirent part à cette guerre, résolurent de réunir toutes leurs forces navales pour combattre les Turcs, & ils jetterent les yeux sur Emanuel pour commander cette puissante armée; mais le Duc de Savoie sentant combien les prétentions fondées qu'il avoit à la couronne de Chypre donneroient d'ombrage aux Vénitiens, s'il étoit Général des forces destinées à la défense de ce même Royaume, prétexta l'indispensable nécessité où il étoit de rester dans ses Etats; fit accepter ses excuses par les Puissances liguées; & elles nommerent Général Don Juan d'Autriche, frere naturel du Roi d'Espagne, & qui remporta, comme on sçait, une victoire si complette à Lépante (2). L'importance des services que les galeres de Savoie avoient rendus dans cette action, inspirerent au Duc Emanuel le dessein, d'avoir dans tous les tems, des forces navales prêtes à agir. Ce fut dans cette vue qu'il releva l'ordre de S. Maurice, institué par le Duc Amé VIII; il communiqua ses projets au Pape Grégoire XIII, qui ne se contentant point d'y applaudir, donna une bulle, par laquelle il unit cet ordre de S. Maurice à celui de S. Lazare, rétabli par le Pape Paul IV (3). Le Duc fit une promotion de Chevaliers, leur assigna Nice, pour Chef lieu de leur résidence, & leur donna des Galeres pour croiser sans cesse, & s'opposer aux incursions des Turcs, des Corsaires & des ennemis de la Foi.

Union des Ordres de S. Maurice & de S. Lazare. 1572-1573.

Dans le même tems que le Duc, par ces institutions utiles, rendoit ses

(1) Natal. Comes. L. 11. Justiniani. *Hist. Venet.* L. 15. Tonso. Buttet.
(2) Gabut. *in vita Pii* V. Justiniani. *Hist. Venet.* De Thou. *Chron. Sabaud.*
(3) Tonso. Paradin. *Hist. de Sav.* Buttet. *Histor. Discorso delle cose di Savoya.*

états formidables au dehors, il s'occupoit à les rendre au dedans tout aussi florissans qu'il étoit possible; il fit construire une nouvelle citadelle à Montdevis, aggrandit considérablement son Palais de Turin, l'embellit de fontaines, d'aqueducs, de bois, de parterres, de statues de très-grand prix, & de tous les ornemens qui pouvoient contribuer à sa magnificence. On sçait qu'après la mort de Sigismond, Roi de Pologne, une foule de concurrens aspirerent à cette Couronne; Henri de France, Duc d'Anjou, les écarta tous, fut élu, & ne resta qu'un an en Pologne, d'où, informé de la mort de Charles IX son frere, il partit secrettement pour revenir en France, après avoir écrit au Duc Emanuel, pour l'inviter à se trouver à Venise, par où il devoit passer. Le Duc de Savoie fut accueilli par les Vénitiens avec les plus vifs témoignages de zele & d'affection: il y passa quelques jours avec Henri III, & l'engagea à prendre sa route par Milan, la Savoie & le Piemont, où le nouveau Roi de France reçut tant d'honneurs, que pénétré de reconnoissance, il promit au Duc Emanuel de lui remettre Pignerol & Savillan. Le Duc accompagna Henri jusqu'à Lyon, où il eût resté plus long-tems auprès de ce Monarque, si une funeste nouvelle ne l'eût obligé de retourner précipitamment en Piemont. Cette affligeante nouvelle étoit celle de la mort de la Duchesse son épouse, & d'une maladie très-dangereuse qui menaçoit les jours du Prince de Piemont son fils (1). Il étoit encore occupé du triste soin de donner des larmes à la Duchesse Marguérite, & des attentions au Prince, qui étoit encore prodigieusement affoibli, quoique dans sa convalescence, lorsque Henri III, fidelle à ses promesses, ordonna la restitution de Pignerol & de Savillan, qui furent, comme avant le regne de Charles III, réunis au Piemont.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1495-1630.

Restitution de Pignerol & de Savillan, d'Asti & de Saintia.

Il ne restoit plus, de tous les états de Savoie, que le Comté d'Asti & de Saintia, que les Espagnols occupoient encore; Emanuel en fit solliciter la restitution, & elle lui fut accordée; ensorte qu'il se vit enfin paisible possesseur de tout le Piemont, dont Charles le Bon avoit été depouillé. Bientôt Emanuel étendit encore ses états, par un échange qu'il fit avec Renée de Savoie, Comtesse de Tende, à laquelle il céda la terre de Rivoles en Piemont, & le Comté de Beaugé en Bresse, érigé en Marquisat, & dont il reçut les Seigneuries Souveraines de Marro & de Prella, ainsi que tout ce que Renée possédoit à Oneille, Vintimille, Pornais & Carpas. Il acquit, à-peu-près dans le même tems, la Principauté d'Oneille; ensorte qu'il recula considérablement les frontieres de la domination de ses prédécesseurs (2).

Acquisitions faites par le Duc de Savoie. 1576.

Tandis que le Duc de Savoie faisoit ces utiles & vastes acquisitions, il reçut la nouvelle de la mort de l'Empereur Maximilien, auquel venoit aussi de succéder son fils Rodolphe. Emanuel se hâta d'envoyer des Ambassadeurs au nouveau Chef de l'Empire, qui parut animé pour la Maison de Savoie des mêmes sentimens que ses prédécesseurs avoient eus pour elle. La résolution que le Duc Emanuel avoit prise dès le commencement de son regne, de veiller sans cesse par lui-même, à la sûreté de toutes ses provinces, l'a-

(1) Natal. Comes. *Apolog. pour la Maif de Sav.* Tonso.
(2) Ping. *Ang. Taurin.* Buttet. *Histor. Discorso delle cose di Savoya. Hist. de Bresse & de Bugey.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

Renouvellement des Alliances entre les Cantons Catholiques & le Duc Emanuel.

voit mis dans l'usage de passer successivement d'une contrée à l'autre, & de visiter tour à-tour toutes les parties de sa domination, s'étant rendu de Nice, où il avoit fait un séjour de quelques mois, à Turin, il y reçut les Ambassadeurs de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Underwald, de Zug, de Soleure & de Fribourg, Cantons Catholiques, qui y vinrent renouveller solemnellement les anciennes alliances qui subsistoient entr'eux & la Maison de Savoie. Ce renouvellement se fit avec la plus grande magnificence, dans l'église cathédrale de Turin; & le Duc, pour donner une preuve de son estime & de sa confiance aux Cantons ses alliés, établit en cette occasion & à perpétuité, une Compagnie d'halebardiers Suisses pour sa garde ordinaire (1).

1577.

Mort de Sebastien, Roi de Portugal, & prétentions du Duc de Savoie à sa Couronne.

1578.

Quelque tems après cette cérémonie, Emanuel fut informé de la mort de Sebastien, Roi de Portugal, qui fut tué à la funeste journée d'Alcacer-quibir en Afrique. Sebastien ne laissoit point d'enfans, & n'avoit pour successeur au trône que le vieux Henri, Cardinal de Portugal, qui, pour le malheur de la nation, prit les rênes du gouvernement. Henri, prêtré, dans la caducité de l'âge, & ne pouvant se marier, quoiqu'il le desirât beaucoup, entreprit de nommer entre les divers prétendans à la Couronne Portugaise, celui qu'il jugeroit le mieux fondé dans ses prétentions. Ces Prétendans étoient en fort grand nombre, & les principaux d'entr'eux, étoient le Duc Emanuel, Philippe II, Roi d'Espagne, Catherine de Médicis, Reine de France, Farneze, Prince de Parme, Cathérine de Portugal, Duchesse de Bragance, & Antoine de Portugal, Prieur de Crato, (2) Le Roi Cardinal n'avoit ni assez de force, ni assez de sagacité, pour discuter & prononcer sur des intérêts aussi opposés; il mourut avant que d'avoir rien décidé; &, comme le plus fort, si ce n'étoit comme le mieux fondé, Philippe II se saisit de ce Royaume, envahit le Portugal, & frustra la maison de Savoie d'un Sceptre sur lequel elle avoit des droits évidens.

Entreprise du Maréchal de Bellegarde.

1579.

La Cour de France avoit nommé Charles, Seigneur de Birague au gouvernement du Marquisat de Saluces, & détachant de ce Marquisat Carmagnole & Revel, elle en avoit fait un gouvernement particulier, qu'elle avoit donné au Maréchal de Bellegarde. Le département de Birague étant le plus étendu & lui donnant une plus grande autorité, le Maréchal offensé qu'un tel homme fut plus puissant que lui, forma le projet d'acquérir pour lui-même tout le Marquisat de Saluces, & de l'ériger en Principauté. Les troubles, le désordre & la guerre civile qui déchiroient la France, secondoient merveilleusement les vues du Maréchal, qui, ayant fait des levées en Provence, & en Dauphiné, marcha, soutenu par Lesdiguieres, droit à Saluces. Le Roi Henri III, trop occupé chez lui pour arrêter cette entreprise, écrivit au Duc de Savoie, le priant d'engager le Maréchal à se désister de ce projet, qui offensoit son Souverain. Emanuel envoya Frusasque au Maréchal, qui ne se rendit ni à ses représentations, ni aux ordres particuliers que la Reine de France lui envoya. Birague prit si mal ses mesures, que son ennemi, réussit dans toutes ses tentatives, n'éprouva même aucune résistance, s'empara, comme il l'avoit projetté, de tout le Marquisat de Saluces, y établit des Gouverneurs, chassa tous ceux qui tenoient pour Birague, se ligua avec

Le Maréchal s'empare du Marquisat de Saluces.

(1) *Hist. de la Confedér. Helvét.* Pirg. *Aug. Taur.* Tonso. Buttet.
(2) De Thou. Chieza. *Hist. de Portugal.*

le Comte d'Aymont, Gouverneur de Milan, écrivit au Duc de Mantoue, pour l'assurer qu'il n'entreprendroit rien sur le Marquisat de Montferrat, & au Pape, qu'il ne souffriroit point dans le Marquisat de Saluces l'exercice de la nouvelle religion, quoique ce fut par les armes des religionnaires qu'il se fut emparé de ce pays, & que ses troupes ne fussent composées que de sectateurs de la doctrine nouvelle. (1)

Cependant la Reine étonnée de l'attentat du Maréchal, qu'elle n'ôsoit pourtant irriter, à cause des fâcheuses circonstances qui l'obligeoient à le menager, lui envoya proposer une conférence. Bellegarde ne jugeant point à propos de se rendre auprès d'une Princesse que son entreprise avoit nécessairement irritée, se refusa à cette proposition, & embarrassa beaucoup la Reine, qui fit prier le Duc de venir à Grenoble, où elle se rendroit, pour conférer avec lui sur le parti qu'il y avoit à prendre. Le Maréchal fut encore invité de se rendre à Grenoble, & il ne reçut pas mieux cette invitation, qu'il n'avoit accueilli la premiere. Il ne vouloit entrer en France, que sur la parole du Duc, à laquelle il avoit plus de confiance qu'aux promesses de la Reine. Emanuel alla seul à Grenoble, il fut reçu avec distinction par Catherine de Médicis, à laquelle il promit de conduire lui-même le Maréchal en Bresse, dans la Souveraineté de Savoie, où la Reine se trouveroit. Cette conférence eut lieu; Bellegarde se justifia, ou du moins fit recevoir sa justification à la Reine, qui ne se sentant point en état de lui ôter le gouvernement du Marquisat de Saluces, le lui confirma. (2) Mais ce n'étoit point pour la France, c'étoit pour lui-même, que le Maréchal prétendoit gouverner; & il est vraisemblable qu'il fut parvenu à ériger ce pays en Souveraineté, comme il l'avoit projetté, si peu de jours après son retour à Saluces, il n'y fut mort inopinément, & ne laissant qu'un fils, âgé tout au plus de vingt ans. Ce fils, César de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, n'avoit ni les talens, ni la valeur de son Pere, dont l'exemple avoit si fort influé sur les Capitaines qu'il avoit employés dans cette expédition, qu'ils abandonnerent César de S. Lary, résolus de se rendre indépendans aussi, chacun dans la place où il commandoit. Mais la Cour de France envoya contr'eux Louis Nogaret de la Valette, qui, soutenu par les troupes du Duc de Savoie, chassa tous ces petits usurpateurs, & fit rentrer le Marquisat de Saluces sous la domination françoise. (3)

Le Maréchal meurt, & le Marquisat de Saluces est soumis à la France.

Depuis long-tems la Maison de Savoie avoit des prétentions fondées sur le Marquisat de Saluces, & il eût été facile au Duc Emanuel de profiter des troubles suscités par le Maréchal de Bellegarde, & de la confusion où il laissa ce pays en mourant, & de s'en saisir lui-même. La France trop agitée par ses propres divisions, & n'ayant pû s'opposer à l'expédition du Maréchal de Bellegarde, eût encore été moins en état de se défendre contre le Duc de Savoie: mais il étoit trop généreux, trop grand, pour se prévaloir des malheurs de la France. D'ailleurs, il y avoit quelque tems que fatigué

C[illegible] & [illegible] Duc de Savoie.

(1) Buttet. Tonso. *Histoire de Lesdiguieres.* Chiesa.
(2) Botero. Ping. Aug. Taurin. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) *Hist. de Bresse & de Bugey.* Davila. de Thou. Botero. *Hist. de la vie du Duc d'Espernon.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

des affaires & des grandeurs du rang ſuprême, il ne s'occupoit plus qu'aux exercices de piété, & qu'à l'exemple de pluſieurs de ſes ancêtres, il préféroit la ſolitude des campagnes, au faſte de ſa Cour. (1) Il s'étoit détaché du monde, & ne ſongeoit plus qu'à remplir les devoirs de la Religion, lorsqu'il fut attaqué d'une fievre violente, qui, en trois jours, le conduiſit au tombeau. Il vit la mort ſans crainte & ſans regret. Quelques momens avant que d'expirer, il fit appeller le Prince de Piemont, & lui dit, auſſi paiſiblement que s'il eût joui de la plus inaltérable ſanté: *Aprenez, mon fils, de ma mort, quelle doit être votre vie, & de ma vie, quelle doit être votre mort, l'âge vous à rendu capable de gouverner les Etats que je vous laiſſe: conſervez les aux vôtres; craignez Dieu, & il ſera votre Protecteur.*

Sa mort. 1580.

Caractere du Duc Emanuel Philibert.

Emanuel-Philibert de Savoie, fut généreux, affable, ami du peuple, pere de la patrie, moderé, fort pieux. Il établit les Jéſuites à Chambéri, & il eut pu mieux faire; car, dès-lors, les Jéſuites ne pouvoient contenir leur dévorante ambition. Il fonda des Chartreux près de Mont-devis, des Obſervantins à Foſſan, des Capucins à Notre-dame de Campagne; & l'établiſſement de ces onéreuſes colonies, n'eſt pas le plus bel endroit de ſa vie. Sa valeur & ſon habileté militaire, lui acquirent la réputation de l'un des meilleurs Généraux de ſon ſiecle. Son intelligence dans les négociations égaloit ſa valeur dans les combats. Il étoit un peu défiant & l'expérience lui avoit appris à l'être. Fidelle à ſes promeſſes, rien n'étoit capable de le faire manquer à ſes engagemens. Il aima les lettres, accueillit & protégea les ſavans, les littérateurs, qui de ſon tems encore, étoient en très-petit nombre: il avoit cultivé avec ſuccès les mathématiques, & avoit une adreſſe ſinguliere dans le méchanique. Il n'eut qu'une foibleſſe, & elle étoit bien excuſable, il tenoit de la nature une beauté peu commune, & le plus fort tempérament; il étoit aimé des femmes, & il les idolatra: mais jamais il ne leur ſacrifia ſes devoirs, ni les intérêts de ſa gloire. Quelques écrivains ont fort exagéré la honte de cette foibleſſe; ils ont eu tort: qu'importent les penchans des Souverains, lorſqu'ils rendent d'ailleurs leurs ſujets heureux & leurs états floriſſans? Ces mêmes écrivains eurent ils donc prodigué des éloges au Duc Emanuel, ſi, pieuſement auſtere il eût foulé ſes peuples, ou ſi, par humilité chrétienne, il eût dédaigné de recouvrer ſes états? (2)

Caractere & talens de Marguerite épouſe d'Emanuel.

Au reſte, ſes amours paſſagers ne nuiſirent point, ou du moins que très-peu, à ſa conſtante paſſion pour Marguérite de France ſon épouſe, à laquelle il étoit d'autant plus attaché, qu'elle partageoit ſon goût pour les arts, qu'elle aimoit, pour les belles-lettres, qu'elle cultivoit avec ſuccès, & pour les ſciences, dont elle connoiſſoit la grande utilité. On ſçait que les langues latine, grecque, eſpagnole, italienne, lui furent tout auſſi familieres que la langue françoiſe. Marguérite étoit belle, & avoit fait, avant que de ſe marier, l'ornement de la Cour de France, où, ſuivant le ſtyle du tems, les poëtes dans leurs dédicaces lui donnoient les noms de *Dixieme Muſe*, de *Quatrieme Grace*, de *Sœur des Charités*, *Fleur des Marguérites*,

(1) Ping. *Arb. Gent. Hiſtor. Diſcorſo. delle Coſe di Savoya.* Chieza. Tonſo.
(2) De Thou. *Teſoro Politico.* Tonſo. Botero. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

res, *Perle des François*, *Ornement de son Siecle* &c. (1) Elle eût pû malgré tous ces beaux titres, être laide & fort ignorante; car alors, comme dans tous les tems, les poëtes étoient flatteurs & mensongers; mais la vérité est, qu'elle fut très-belle & fort instruite. Elle mourut le 14 Septembre 1574, & ne laissa qu'un enfant, Charles-Emanuel, qui fut le successeur de son pere à la Couronne de Savoie. Mais de ses diverses maîtresses Emanuel eut beaucoup d'enfans qui lui survêcurent, & ceux qu'il reconnut furent 1. Amé de Savoie, Marquis de S. Rambert, Commandeur de Savoie, & Grand-Conservateur de la Religion; le Duc l'avoit eu de Lucrece Proba, Demoiselle de Turin. 2. Philippe de Savoie, Chevalier & Grand-Croix de l'ordre de Malthe, qui fut tué en duel en Dauphiné, par le Seigneur de Crequy. Sa mere étoit fille de Martin Doria, Général des galeres de Savoie. 3. Marie de Savoie, qui épousa Philippe d'Est, Marquis de S. Martin, & dont la mere fut Laure Crevolla, demoiselle de Vercel. 4. Mathilde de Savoie, Marquise de Pianéza, & qui épousa Charles de Simiane, Seigneur d'Albigny. Sa mere étoit Béatrix de Langusque, Marquise de Pianéza, fille du Comte de Stopiano, Chancelier de Savoie. 5. Béatrix de Savoie, morte en pupillarité, ainsi que son frere Othon de Savoie, l'un & l'autre enfans de la même Béatrix de Langusque, Marquise de Pianéza. (2)

Avénement de Charles-Emanuel I, à la Couronne.

Charles-Emanuel I, Duc de Savoie, ne fut pas plutôt parvenu au trône, qu'il reçut de ses sujets, & quelques années après de l'Europe entiere les surnoms de *Grand* & de *Pere des Soldats*. Il méritoit ces titres, & il les justifia par des actions si héroïques, qu'on assure de lui, que nul de ses prédécesseurs n'avoit porté si loin l'éclat de sa maison, la grandeur de ses états, la gloire de sa réputation & la terreur de ses armes. Il fut, dit-on, l'étonnement de son siecle, & il est vrai, que sa vie présente des traits de grandeur d'ame & de générosité d'autant plus admirables, qu'ils furent constamment soutenus (3): enfin, tous les historiens contemporains l'ont mis beaucoup au-dessus des anciens Humbert par sa piété, des Thomas par sa générosité, des Edouards par sa bienfaisance; des Amés, des Louis, des Philippes, des Charles & des Pierres par sa valeur & son habileté dans la science militaire. Ces éloges paroissent outrés, on les croiroit dictés par l'enthousiasme, & cependant il faut convenir que ce Prince a mérité en très-grande partie sa célébrité, quoiqu'on soit obligé d'avouer aussi que ce fut à la fortune qu'il dut une partie de sa réputation, & qu'il fut en quelques occasions secondé par les circonstances, autant que par son propre mérite.

Naissance de Charles-Emanuel.

Charles-Emanuel nâquit à Rivoles en Piemont, le 12 Janvier 1562, & les historiens de son tems, ridicules apologistes, ont prétendu que sa naissance fut annoncée par des événemens extraordinaires, par une foule de prodiges, plus étonnans les uns que les autres, & par des prédictions encore plus absurdes que ces prétendus prodiges. Ce qu'il y a de plus vrai, est que le Duc Emanuel son pere prit le plus grand soin de son éducation; elle

(1) Bellean. Ronsard. Bellay. Jodelle. Desportes. *Theatro delle donne Litterate.*
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey. Hist. de Savoie. Histor. discorso delle cose di Savoya.* Chieza Buttet.
(3) Ping. *Arb. Gent. Chron. Sabaud.* Paradin. *Hist. de Sav.* Chieza. Guichenon.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

fut confiée aux savans les plus illustres de ces contrées, entre lesquels on nomme *Govean*, *Pancirolle*, *Vimercat*, &c. Ses progrès furent si rapides & sa raison se déploya de si bonne heure, qu'il n'avoit pas encore atteint la treizieme année de son âge, que le Duc Emanuel allant à Nice, où il avoit à rester quelques mois, confia au jeune Prince de Piemont le gouvernement de l'Etat, sous l'autorité du Conseil, afin de lui apprendre dès sa jeunesse l'art épineux de commander aux hommes. (1) Il s'acquitta des fonctions pénibles qu'il avoit à remplir avec tant de dignité, que dès son retour, Emanuel le fit reconnoître pour successeur de la couronne, & tous les ordres de l'Etat, lui rendirent hommage en cette qualité. Il continua à se former sous les yeux de son pere jusqu'à la mort de celui-ci, qui descendit au tombeau ainsi qu'on l'a dit, en 1580. Charles-Emanuel donna place dans son Conseil à quelques seigneurs qui méritoient sa confiance, & dont il avoit éprouvé les talens & la fidélité. Il s'éleva quelques troubles dans le Marquisat de Saluces que sa sagesse, sa prudence & son activité étoufferent dès leur naissance, & il voulut bien se charger d'une expédition pour le Pape Grégoire XIII, qui, irrité du refus que faisoit Borso-Acerbo, Seigneur de la Cisterne, de se reconnoître vassal du S. Siege, pria le Duc de Savoie de se saisir de Cisterne. (2) Charles-Emanuel envoya quelques troupes contre Acerbo, qui, n'ôsant point les attendre, prit la fuite, & abandonna Cisterne aux troupes du Duc qui y mit garnison.

Succede à la Couronne de Savoie.

Service qu'il rend au S. Siege, & projet sur Genève. 1581-1582.

Cisterne est située sur la frontiere du Comté d'Asti, & le gouverneur de Milan, craignant quelqu'incursion dans le Milanez, se plaignoit, & ne fut tranquille que sur les assurances qui lui furent données que c'étoit pour venger le S. Siege, & non pour les intérêts de la Savoie, que cette expédition avoit été faite. Mais tandis que le Duc faisoit rentrer Cisterne sous l'obéissance du Pape, Tisteme, Seigneur de Compois, gouverneur de Thonon, préparoit, par les ordres de Charles-Emanuel, une entreprise sur Genève. Les préparatifs de cette entreprise furent faits avec autant d'activité que de secret à Ripaille, sous la direction du frere de Compois gouverneur de cette Place, où devoient se rendre en différens tems & par diverses routes 600 provençaux commandés par deux chefs, Espirac & Boucicaut; mais quelque précautions que ces soldats eussent prises dans leur marche, ils ne purent la dérober aux Bernois, qui, allarmés, & vivement sollicités par les Genevois envoyerent des députés pour s'informer du véritable objet de l'arrivée de tant de gens de guerre. Compois gouverneur de Ripaille, instruit de cette députation, fit cacher tous ces soldats, ainsi que tout le reste des préparatifs; ensorte que les Bernois ne voyant aucune disposition à des hostilités, s'en retournerent, rassurés & fort satisfaits. Cette entreprise preparée avec tant de prudence promettoit le plus heureux succès: mais quelques uns d'entre ces soldats provençaux, zelés religionnaires, passerent à Genève, & avertirent les magistrats, qui, redoublant de vigilance, se donnerent les plus grands soins pour pénétrer le but de l'armement préparé à Ripaille. Le Duc informé à son tour de la défiance des Genevois, crut devoir leur donner le change, &

Projet contre Genève.

(1) Ping. *Arb. Gent.* Tonso. Chieza. Buttet.
(2) *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*

comme d'ailleurs il étoit mécontent des Bernois qui avoient affecté de ne pas lui envoyer des ambassadeurs lors de son avénément à la Couronne, il annonca qu'il vouloit leur faire la guerre, rassembla beaucoup de troupes & les fit avancer, sous les ordres de Bernardin de Savoie, jusqu'à deux lieues de Genève, mais sans faire aucune hostilité. Le Duc attendoit pour exécuter son projet la réponse du Roi de France dont il avoit demandé le consentement. Cette réponse ne fut pas favorable, & le Roi ne voulut point permettre des hostilités contre une ville qui s'étoit mise sous sa protection: ensorte que Charles-Emanuel (1) remettant l'exécution de ce dessein à des tems plus heureux, rappella ses troupes, & conçut dès ce moment une telle haine contre le Roi de France, qu'il résolut à la premiere occasion qui se présenteroit de se venger avec éclat; & malheureusement pour les François il ne s'offrit que trop d'occasions à Charles-Emanuel d'agir conformément à sa résolution. Cependant il fut bientôt lui-même hors d'état de former, du moins de quelque tems, aucune entreprise; il fut surpris d'une fievre si violente, accompagnée de symptômes si facheux, qué l'on désespéra de sa vie. Les mêmes écrivains qui ont fait annoncer sa naissance par tant de prodiges, ont prétendu que ce fut encore à un miracle opéré par les prieres de Charles de Borromée, Cardinal & Archevêque de Milan, qu'au moment même où l'on croyoit que le Duc alloit expirer, la nature se dégageant dissipa sa maladie, & lui rendit la santé.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Maladie dangereuse du Duc & cabale au sujet de sa succession. 1583.

Une chose plus constatée que ce miracle est que quelques seigneurs des plus distingués de Savoie regardant déja Charles-Emanuel comme au nombre des morts, avoient formé des projets & commencé des intrigues au sujet de sa succession, à laquelle on assure que prétendoit Bernardin de Savoie, Comte de Raconis. (2) Le Duc n'ignora point cette cabale, & il en fut d'autant plus mécontent, qu'il avoit, quelque tems avant sa maladie, donné des lettres-patentes par lesquelles il accordoit au Comte & aux mâles de sa postérité, le rang de Princes du Sang, & les déclaroit admissibles à la Couronne, au défaut de la branche de Nemours. Le Conseil-Souverain de Savoie n'avoit point voulu entériner ces Lettres, & par la sagesse de ses remontrances il avoit engagé le Duc à les retirer; mais Charles avoit dédommagé, autant qu'il l'avoit pu, le Comte de Raconis par les marques les plus distinguées d'amitié, d'estime & de considération. Vraisemblablement le Comte s'apperçut du mécontentement du Duc; car, il ne tarda point à se retirer dans une de ses maisons, se contentant de paroître de tems en tems à la Cour, où il continua néanmoins d'être considéré, quelques soupçons que sa conduite eût fait naître.

Le Duc de Savoie pressé de se marier par ses sujets, epouse Catherine d'Espagne. 1584.1585.

Cependant la crainte des troubles qui eussent inévitablement agité l'Etat, si le Souverain fut mort, avoit fait une si forte impression sur la haute Noblesse de Savoie & de Piemont, que le Duc ne fut pas plutôt rétabli, qu'il fut pressé de toutes parts de se donner un successeur. Il étoit puissant, & il paroissoit très-disposé à étendre sa domination; divers partis lui furent proposés, & il leur préféra Catherine d'Autriche, Infante d'Espagne.

(1) Chieza. de Thou. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. de Sav. Hist. de Genève.*
(2) Monod. *Elog. Cas. Euran. Duc. Sabaud. Histor. discorso delle Cose di Savoya.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Il en fit la demande; elle lui fut accordée; il partit pour l'Espagne, & épousa l'Infante à Sarragosse, où il passa trois mois, revint dans ses états, & se rendit avec la Duchesse à Turin, où ils furent l'un & l'autre reçus avec autant de joie que de magnificence. (1)

Troubles en France. 1586.1587.

Mais, tandis qu'à Turin les Piemontois se réjouissoient du retour de leur Prince, les feux du fanatisme & de la guerre civile embrasoient les provinces du Royaume de France. Le peuple animé par les moines, & ceux-ci dévoués à l'audace de quelques factieux, refusoient d'obéir au Roi Henri III. L'Espagne & Rome, secondées par Maïenne, excitoient l'incendie, le ravage, le crime & la rebellion. Intrépide au milieu des dangers, le Roi de Navarre combattoit en héros pour le Monarque contre Rome, l'Espagne & l'innombrable armée des factieux qui se proposoient dès lors de l'empêcher de rêgner en pere, sur des sujets qu'il devoit rendre heureux. Les Cantons Réformés fournirent à ce grand Prince un secours de cinq mille Suisses; & cette troupe en marche, se préparoit à traverser le Dauphiné, lorsque Sonnas, gouverneur du fort de l'Annonciade, près de Rumilly, refusa de donner passage aux Suisses, à moins qu'ils ne lui laissassent des ôtages, qui lui répondissent de la conduite de leurs compatriotes par tout où ils camperoient. (2) Charles-Emanuel approuva ce procédé, si nuisible aux intérêts de Henri: il fit plus même, & dans la crainte que de nouvelles troupes suisses envoyées au secours des religionnaires de France, ne traversassent ses états, il envoya en force le Comte Martinengue pour s'opposer à leur passage; & dans le même tems il permit à six mille Espagnols, suivis de six mille Italiens & de deux mille hommes de cavalerie, de traverser le Val d'Aouste pour se rendre en Flandres, ou en France, suivant les circonstances, par les ordres & au service du Roi d'Espagne.

Barricades de Paris. 1588.

Le trouble s'accroissoit chez les François; Paris étoit dans la plus anarchique confusion; le Duc de Guise, enhardi par les promesses de la Cour d'Espagne, & portant l'audace à son comble, avoit donné dans Paris le signal de la plus criminelle revolte, & le peuple de Paris égaré par des fanatiques, excités pas des moines, avoit tendu les chaines, & contraint Henri III de s'enfuir précipitamment pour épargner à ses sujets un parricide, qu'il n'évita cependant point ensuite. (3) Le Duc de Savoie informé de ces horribles attentats, se hâta d'envoyer offrir au Roi fugitif tous les secours que la Savoie & le Piemont pourroient fournir. Cependant le parti des religionnaires François, contre lequel le Roi n'avoit ni à combattre, ni à se précautionner, se fortifioit chaque jour, & s'accroissoit en France comme ailleurs; & Lesdiguieres, qui en qualité de Lieutenant-Général du Roi de Navarre, commandoit dans les plus fortes places du Dauphiné, avoit formé le projet de s'emparer du Marquisat de Saluces. Il avoit concerté le plan de cette entreprise avec Lafilte, Lieutenant de la Vallete dans ce Marquisat, & avec Antoine de Saluces, Seigneur de la Mante, qui lui faciliterent la prise de

Lesdiguieres entreprend de s'emparer du Marquisat de Saluces.

(1) *Relat. del Corrazin.* de Thou. Chieza. Ping. *Aug. Taurin.* Buttet. Parad. *Hist. de Savoie.*

(2) *Hist. de Lesdiguieres.* Ch. 2. de Thou. *Hist. discorso delle Cose di Savoya.*

(3) Dupleix. *Hist. de France. Hist. de la Ligue.* Chieza, Parad. Guichenon.

la Vallée de Vrayta, & avec Briquemant, chargé d'une partie de la conquête du Bourg de S. Pierre.

Ces projets n'échapperent point au Duc de Savoie, qui, ne voyant qu'avec un déplaisir extrême les religionnaires en armes si près de ses états, & sachant que Lesdiguieres se proposoit d'attaquer Château-Dauphin, envoya dans cette place un secours de quatre cens chevaux; mais la Valette & Lesdiguieres ayant uni leurs forces, les envoyerent sous la conduite du Baron de Ramefort & de Briquemant, contre les troupes de Savoie. Celles-ci furent battues, totalement défaites & Château-Dauphin fut emporté (1). Vivement ulcéré de cet échec, Charles-Emanuel fit proposer à Lesdiguieres de se détacher des intérêts de la Valette, & de s'opposer au parti des religionnaires, qui ne pouvoient que succomber sous les armes & les efforts de la ligue. Mais il importoit peu à Lesdiguieres que les religionnaires fussent vaincus en France, ou qu'ils y triomphassent; il s'intéressoit aussi peu à une doctrine qu'à l'autre; son unique but étant de se rendre maître du Marquisât de Saluces, & s'étant déja ménagé des intelligences dans Pignerol & Cony, il rejetta toute proposition d'accommodement, & embarrassa beaucoup le Duc, qui avoit, comme on sçait, de grandes prétentions sur ce Marquisat, perdu par la foiblesse de ses prédécesseurs, obligés de dissimuler le tort que la France leur avoit fait en leur enlevant cette possession. Toutefois quelque déterminé qu'il fut à recouvrer cette Terre, & quelques raisons qu'il eut de s'y croire autorisé; la proximité des liens qui l'attachoient au Roi de France, & les obligations essentielles qu'il avoit à cette couronne, le rendoient fort incertain sur le parti qu'il avoit à prendre (2).

Le Duc informe Henri III. des desseins de Lesdiguieres, & son avis est mal reçu.

Le motif qui pressoit le plus Charles-Emanuel étoit la crainte, en effet très-fondée, de voir ce Marquisat devenir l'asyle des religionnaires; mais avant que de rien entreprendre, il envoya des Alymes auprès du Roi Henri, pour l'informer de la conduite de Lesdiguieres, & des soupçons que lui donnoit cette conduite. Henri III, qui n'étoit à la vérité qu'un Prince foible, & très-inconséquent, négligea cet avis, & reçut même des Alymes avec beaucoup de froideur; ensorte que le Duc offensé de ce procédé, (& ne croyant pas devoir donner le tems à Lesdiguieres de se fortifier & d'étendre ses usurpations, pressé d'ailleurs par le Roi d'Espagne, le Pape & les Princes d'Italie, animé par les succés de la ligue, & rassuré par le déplorable état de la France,) résolut de profiter des circonstances, & d'arrêter le progrès des armes de Lesdiguieres. Dans cette vue, il divisa ses troupes en trois corps, l'un commandé par le Comte de Fruzasque, l'autre par le Seigneur de Scarnafix, & le troisieme par le Comte de Luzerne (3). Les deux premiers devoient attaquer Carmagnole, tandis que le dernier attaqueroit Cental. Scarnafix hâta si fort la marche de sa division, qu'à deux heures avant le jour, il se trouva sous les murs de Carmagnole, & s'empara des deux bastions; mais malheureusement il ne fut point soutenu par Fruzasque, qui s'étoit égaré en chemin; ensorte que la garnison s'étant mise en défense, & l'artillerie du châ-

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Monod. *Elog. Car. Emon. Duc. Sab.*
(2) Lucin. Alym. De Thou. Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Chieza. Paradin. Butte.

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Succès des armes du Duc de Savoie.

teau étant servie avec la plus grande vivacité, l'allarme se mit parmi les Piemontois, qui déja commençoient à s'ébranler, & qui eussent fini par s'enfuir, si le Duc, impatient d'apprendre le succès de cette expédition, ne fut parti de Turin, suivi de plusieurs gentils-hommes, quelques heures après Scarnafix, & ne fut arrivé aux portes de Carmagnole fort à propos, pour ranimer les assiégeans déconcertés. La présence du Souverain les enflamma d'un tel courage, qu'ils continuerent le siege malgré l'artillerie du château, furent joints par Fruzasque, & s'emparerent de la place que le Duc eut l'attention de préserver du pillage. La garnison du château résista quelque tems, & fut contrainte aussi d'ouvrir les portes aux vainqueurs. Le même succès couronna l'entreprise du Comte de Luzerne, sur la ville & le château de Cental (1).

Ce n'étoit cependant point assez pour Charles-Emanuel d'avoir pris ces places, ainsi que toutes celles du Marquisat de Saluces, dont il se proposoit aussi de se rendre le maître. La difficulté n'étoit point d'obtenir l'aveu du Pape & des Vénitiens, mais d'en faire approuver la prise par le Roi Henri III. Charles-Emanuel se hâta d'envoyer des Alymes, son Ambassadeur, à la Cour de France, avec ordre de dire au Roi que le motif qui l'avoit dirigé dans ces hostilités, étoit la connoissance intime qu'il avoit des intentions de Lesdiguieres, qui, Chef des huguenots, avoit formé le dessein de s'emparer pour eux du Marquisat de Saluces, qui seroit bien moins assuré en la puissance de ces ennemis de la Couronne Françoise, qu'entre les mains du Duc, décidé à remettre toutes ces possessions au Roi, aussi-tôt que les troubles qui agitoient l'Etat auroient pris fin. Ces représentations & ces promesses furent très-mal reçues, & Henri III, au lieu de se sentir obligé de cette prétendue conservation du Marquisat de Saluces, fut violemment courroucé, jura de se venger, aussi-tôt que les Etats qu'il tenoit alors à Blois, auroient terminé leurs séances, & envoya d'Augenes, de la Maison de Rambouillet, demander au Duc de Savoie la restitution des places qu'il avoit prises, avec ordre de lui déclarer la guerre, pour peu qu'il différât de s'en dessaisir (2).

Le Roi fait demander la Restitution du Marquisat de Saluces au Duc.

Cependant les hostilités continuoient dans le Marquisat, & pendant que les troupes du Duc combattoient, tantôt avec avantage, quelque fois avec perte; Charles-Emanuel qui regardoit ce pays comme entierement recouvré; se rendit à Saluces, où il fit son entrée en Souverain, & de-là il alla former le siege de Revel, qu'il pressoit vivement, lorsque d'Augenes, Ambassadeur du Roi de France vint s'acquitter de sa commission, & demander que le Marquisat de Saluces lui fut remis, & que le siege de Revel fut discontinué. Le Duc y consentit, mais à condition que le Roi ne nommeroit pour gouverneurs dans toutes ces places que des catholiques, & en qui les deux Souverains pussent également donner leur confiance; d'Augenes voulut que la restitution fut faite sans aucune sorte de condition; & ce refus entraînoit de nouveaux débats, lorsque Charles-Emanuel, informé qu'un secours de religionnaires venoit se joindre à Lesdiguieres, fit presser encore plus vivement Revel, qui fut pris, ainsi que tout le reste des villes & des forts du Marquisat de Saluces; ensorte que d'Augenes, témoin d'une partie de cette conquête, se

(1) Davila. Botero. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.*
(2) Davila. De Thou. Paradin. *Elog. Car. Emon. Duc. Sabaud.*

retira fort mécontent à Paris, où il ne put rendre compte à la cour de son ambassade, ayant été pris par les ligueurs, renfermé en prison, & si durement traité, qu'il y mourut en fort peu de jours (1).

La conduite du Duc reçut beaucoup d'éloges en Espagne & à Rome, mais elle fut condamnée par le plus grand nombre des Souverains, qui, peut-être en sa place eussent fait comme lui, & qui ne manquerent cependant point de dire qu'il y avoit très-peu de délicatesse à profiter ainsi des malheurs du Roi de France, auquel d'ailleurs, la maison de Savoie avoit tant d'importantes obligations. Quant à Henri III, son courroux fut extrême, & il ne différa sa vengeance qu'à cause des fâcheuses circonstances qui ne lui permettoient point d'entreprendre encore une guerre nouvelle. En effet, les plus cruels ennemis de ce Monarque étoient le Cardinal & le Duc de Guise; il avoit crû qu'en se défaisant de ces deux hardis factieux, il vengeroit son autorité & triompheroit de la ligue: ils furent poignardés l'un & l'autre, & ce double assassinat bien loin d'affoiblir, ou de déconcerter la ligue, n'avoit fait que la fortifier, & rendre le Roi encore plus odieux (2). Ainsi, ne pouvant point employer contre le Duc, ses forces, qui n'étoient même pas assez considérables pour contenir les ligueurs, Henri, voulant néanmoins se venger, engagea les Suisses à déclarer la guerre à la Savoie, & il leur fit proposer de se liguer avec les Genevois pour cette expédition, où s'ils ne vouloient pas se déclarer ouvertement, de lui donner cent mille écus pour la solde des troupes qu'il enverroit contre la Savoie. Les Suisses accepterent cette derniere proposition, & bien-tôt s'engagerent à fournir eux-mêmes des troupes; ensorte qu'ils mirent sur pied une armée de douze mille Suisses, auxquels ils joignirent mille Allemands fournis par Fréderic de Wirtemberg, Comte de Montbeillard, & par la ville de Strasbourg, trois mille François & quelque cavalerie (3).

Désordres de la France.

Henri engage les Suisses à faire la guerre au Duc de Savoie. 1589.

Cette Armée ne tarda point à être prête, & elle alloit entrer en campagne, quand le Duc, qui pensoit que tous ces préparatifs faits en Suisse, étoient destinés pour la France, fut instruit que c'étoit contre lui-même que les Cantons étoient armés. Il se hâta de se mettre en défense; mais il ne put empêcher les ennemis d'entrer dans le Foucigny, où ils se rendirent maîtres de plusieurs places, avant qu'il eût été possible de leur opposer aucune résistance. Charles-Emanuel fit marcher en diligence tout ce qu'il avoit de soldats armés dans ses états; mais ils étoient en si petit nombre, qu'ils furent hors d'état d'arrêter les progrès des armes helvétiques & genevoises réunies. Heureusement pour lui, les Suisses firent l'irréparable faute de s'amuser à soumettre les places & les forts du Foucigny, au lieu de passer, comme ils l'eussent pû en Savoie, où ils eussent fait des conquêtes d'autant plus importantes & rapides, que les habitans surpris & fort éloignés de s'attendre à une telle incursion, n'avoient ni troupes, ni forces à leur opposer. L'allarme fut même si vive à Chambéri, que le Conseil craignant avec raison que les ennemis ne se jettassent sur la Savoie, & ne parussent inopinément sous les murs de la

Invasion des Suisses sur les possessions du Duc de Savoie.

(1) *Historico Discorso delle Cose di Savoya.* Buttet. Chiesa. Botero.
(2) Dupleix. *Hist. de France. Hist. de la Ligue.* d'Aubigné.
(3) De Thou. *Hist. de la Conféd. Helvét.* Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Capitale, conjura le Duc d'aller se renfermer à Montmeillan, jusqu'à cequ'il eût reçû assez de troupes de ses alliés pour faire tête aux conquérans. Mais Charles-Emanuel jugeant d'après la terreur même qui avoit dicté ce conseil, combien une telle retraite, ou même la plus légere apparence de crainte de sa part donneroit de l'avantage aux ennemis, prit une résolution plus généreuse & ce fut celle de se rapprocher, au contraire, de cette Armée, dont le succès répandoit tant de consternation (1).

Cette démarche ranima la noblesse, qui se hâta d'aller joindre son Souverain, & pendant que les Suisses s'occupoient à prendre des places & à ravager le Foucigny, le Duc eut le loisir de rassembler ses forces, auxquelles se joignirent un secours de mille Espagnols, de cinq cens chevaux légers & d'une Compagnie d'armes que le Gouverneur de Milan lui envoya sous la conduite de Don Jean de la Cueva. Cependant Sancy, Général François, à la tête d'une partie de l'armée ennemie, se jetta sur le Chablais, s'empara de la ville de Thonon, par la lâcheté, ou par la trahison de Botillier, qui en étoit Gouverneur, & qui ne méritoit que trop la longue prison à laquelle il fut condamné (2): Ripaille fut attaqué aussi; mais le Gouverneur Borgo Ferrero se défendit avec plus de valeur & d'honneur que Botillier, &, quoiqu'il ne fut secondé que par une foible garnison de 100 hommes, il opposa aux assiégeans la plus intrépide résistance, & donna le tems au Prince de lui envoyer un secours de quinze cens chevaux, de mille hommes d'infanterie & de cinq cens arquebusiers. Creut, l'un des principaux Officiers de l'Armée ennemie, s'avança contre ce secours, & il y eut un combat qui fut très-défavorable aux Suisses; mais les troupes de Savoie, trop enhardies par ce succès, ayant entrepris de forcer les retranchemens gardés par une division du Canton de Soleure, un violent orage les força de se retirer, sans avoir pu jetter du secours dans Ripaille, qui fut pris, le Château ruiné, deux galeres qui étoient dans le port brûlées, & le village de Concivé abymé.

Avantage des Troupes du Duc.

La conquête de Ripaille parut modérer la fureur des troupes helvétiques; & elle se rallentit d'autant plus promptement, qu'elles étoient très-mécontentes de Sancy, contre lequel elles avoient été à l'instant de se soulever, parce qu'il leur avoit promis un secours prochain de cavalerie françoise, & que ce secours n'arrivoit point; il y avoit très-peu d'apparence que le Roi put leur en envoyer dans l'état violent où les choses étoient portées en France. Sancy lui-même, bien loin de compter sur l'arrivée de ces troupes, vouloit en faire passer au Roi, vivement pressé par les ligueurs (3). La grande difficulté étoit de faire une telle proposition aux Suisses; il s'y prit avec beaucoup d'adresse, & leur persuada que le Roi ayant plus de cavalerie qu'il ne lui en falloit, si les Cantons vouloient lui envoyer de l'infanterie, il leur enverroit en place une nombreuse troupe de cavalerie; les Bernois se laisserent éblouir par cette proposition, & ne demanderent à Sancy que de différer le départ des troupes helvétiques pour la France, jusqu'à ce qu'on eut fait une nouvelle levée de soldats, assez forte pour conserver les conquêtes du Foucigny,

Mécontentement des Suisses contre la France.

(1) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Daubigné. De Thou.
(2) *Chron. Sabaud.* Buttet. Botero. Daubigné.
(3) Paradin. *Hist. de Savoie. Histor. Discorso delle Cose di Savoya.* Buttet.

cigny, de Gex & du Chablais. La ruse de Sancy eut le plus grand succès, & l'armée helvétique, considérablement affoiblie par le départ des troupes, à la tête desquelles il passa lui-même en France, fut d'autant plus consternée, qu'elle n'ignoroit pas que le Duc de Savoie s'avançoit avec toutes ses forces. (1). En effet, il parut sous les murs de Ternier, suivi d'une Armée d'environ quinze mille hommes, fit sommer la place de se rendre, l'attaqua vivement sur le refus du Gouverneur, la prit, & pour inspirer de la terreur aux villes des environs, qui auroient été tentées de résister, il fit pendre soixante soldats de la garnison. Pendant qu'il faisoit des tentatives pour emporter un Fort construit par les Genevois à quelque distance du Pont-d'Arve, & dont il ne put se rendre maître, il y eut un combat très-vif, qui couta beaucoup de monde de part & d'autre; mais la victoire demeura indécise entre les deux partis.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Succès du Duc de Savoie.

Les Valésans, qui à la faveur des premiers troubles & de l'invasion de Sancy, avoient fondu sur le Chablais, & s'étoient emparés d'Evian, & de tout le pays situé sur la Dranse, craignant que Charles-Emanuel ne se vengeât avec éclat de leurs usurpations, se hâterent de lui envoyer des députés, chargés de lui offrir la restitution de tout ce qu'ils avoient pris, & de lui dire qu'ils n'avoient entrepris cette expédition que pour ses propres intérêts, dans la vue d'empêcher les François & les Bernois d'étendre leurs conquêtes sur ces possessions. Le Duc accepta la restitution & feignit d'être fort satisfait de leur conduite & de leurs excuses. Après bien d'inutiles tentatives contre Genève, Charles-Emanuel voyant l'impossibilité qu'il y avoit alors à s'en rendre maître, se contenta de faire bâtir le fort de Ste. Catherine, dans le village de Souzy à deux lieues de Genève, où il laissa une garnison de sept cens hommes, remettant l'exécution de son entreprise contre les Genevois, à l'arrivée d'un secours qu'il attendoit de quinze cens hommes, des Cantons catholiques, & de quatre mille Italiens que le Comte Malvezzy lui amenoit, par ordre & à la solde du Roi d'Espagne (2).

Les Valésans restituent les Places dont ils se sont emparés.

La falicité que les Valésans avoient eue de terminer leurs différens, engagea les Bernois, déja fatigués de cette guerre, à faire quelques propositions d'accommodement; elles furent d'autant plus volontiers acceptées par Charles-Emanuel, que son plus grand intérêt étoit de désunir Berne & Genève, afin d'avoir sur cette derniere ville une supériorité décidée; ainsi pendant la négociation, il fit attaquer pour la seconde fois le Pont-d'arve, avec tant de vigueur & d'activité, qu'il s'en fût inévitablement emparé s'il eût été mieux secondé par Guevara, Général de la cavalerie Espagnole, qui s'obstina à rester dans l'inaction, déclarant qu'il avoit ordre seulement de défendre la personne & les états du Duc, & non de l'aider à tenter de nouvelles conquêtes (3). Guevara disoit la vérité, & cet ordre singulier éclaira Charles-Emanuel sur la politique des Espagnols, & sur ce qu'il avoit à attendre d'un tel secours. Les Bernois se douterent aussi du peu d'intérêt que la Cour d'E-

Propositions d'accommodement faite par les Bernois.

(1) *Hist. des Ligues & des Guerres de la Fr.* Simler. *De Rep. Helv. Hist. de Genève.*
(2) Chieza. *Hist. de Genève.* Guillim. *De Reb. Helveticis.*
(3) *Histor. Discorso delle cose di Savoya.* Buttet. Botero.

Les hostilités se raniment.

ſpagne prenoit à la Savoie, & pendant qu'ils montroient les plus grandes diſpoſitions à la paix, ils aſſiégerent Boringes, dans la vue de faire plus facilement des courſes dans le Foucigny. Cette place fut bien défendue, & il y eut même un combat qui fut très-déſavantageux aux aſſiégeans. Cet échec & l'activité du Souverain, qu'ils ne pouvoient ni vaincre, ni ſurprendre, déterminerent les Bernois à faire de nouvelles propoſitions de paix: mais elles furent ſans effet; & Charles-Emanuel, fatigué des lenteurs & de l'inutilité de ces négociations, recommença les hoſtilités avec la plus grande vivacité (1). Il aſſiégea Bonne, défendue par une forte garniſon, à la tête de laquelle étoient quatre cens Genevois; mais malgré la vigueur de leur réſiſtance, ils furent contraints de capituler, & le Duc leur accorda des conditions honorables. Les ennemis ſortirent de la place; mais par une perfidie déteſtable, au moment où les aſſiégeans y entroient, une mine qu'ils avoient préparée & laiſſée prête à éclater, emporta vingt ſoldats, & fit courir les plus grands riſques au Duc lui-même, qui n'entroit dans la ville que pour en empêcher le pillage. L'atrocité de cette action indigna ſi fort Charles-Emanuel, qu'il fit pourſuivre la garniſon, qui fut taillée en pieces aux portes de Genève. Il préſenta enſuite la bataille aux ennemis, qui n'ôſerent accepter le défi.

Succès de Charles-Emanuel.

La gloire des armes du Duc intimida ſi fort les Suiſſes, que tous les Gouverneurs des places conquiſes les abandonnerent, & que les garniſons s'enfuirent, ne donnant au vainqueur d'autre ſoin, que celui d'aller ſe mettre en poſſeſſion & s'aſſurer de ces forts abandonnés. Mais tandis qu'il recouvroit ainſi le Chablais, il fut averti que Wateville, Avoyer de Berne, s'avançoit, à la tête d'une nouvelle armée, & qu'il s'étoit jetté déja ſur le pays de Gex, où, fortifié au château de St. Pierre & à Colonges, il ſe préparoit à bloquer le fort de la Cluze (2). Le Duc n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle, que, paſſant précipitamment le Rhône, avec ſon armée & ſon artillerie, au pont de Guerin, malgré la profondeur & l'impétuoſité des eaux qui faiſoient juger ce paſſage impraticable, il parut inopinément en préſence des ennemis, &, malgré la fatigue d'une courſe auſſi pénible, il les attaqua le jour de S. Maurice, força leurs retranchemens, & après un combat de trois heures, réduiſit les Suiſſes à une telle extrêmité, qu'ils mirent bas les armes, & lui demanderent la vie.

Victoire du Duc de Savoie.

Quelques raiſons que Charles-Emanuel eut d'être courroucé, il fut aſſez généreux pour épargner, contre l'avis des Eſpagnols & de ſes officiers, ſes ennemis humiliés; il daigna même protéger leur retraite. Son projet après cette victoire, fut de paſſer dans le pays de Vaud, dont la conquête lui étoit d'autant plus aſſurée, que les habitans ne demandoient pas mieux que de rentrer ſous la domination de la maiſon de Savoie. Mais le même obſtacle qui avoit enchaîné ſon bras au Pont-d'arve, l'empêcha encore de faire cette expédition, à laquelle l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne voulut jamais conſentir: enſorte que le Duc fut contraint d'y renoncer. Cependant les Bernois qui craignoient cette entrepriſe, preſſerent la concluſion de la paix, qui fut faite ſous la condition que les anciennes alliances ſeroient renouvellées, & que Berne

Paix du Duc de Savoie avec les Bernois.

(1) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey* Chieza. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Guillim. Simler. *Chronic. Sabaud.* Guichenon.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont 1496-1630.

restitueroit toutes les places qu'elle avoit prises pendant la guerre. Genève ne fut point comprise dans ce traité (1); de maniere que Charles-Emanuel ne s'occupa plus que des moyens d'effectuer ses vues sur cette ville, & afin de n'être point exposé à un troisieme refus de la part de l'Espagne, il congédia les troupes qu'il en avoit reçues, sous prétexte que la paix étant assurée, il n'avoit plus besoin de ce secours. Quelque secret pourtant qu'il mit dans ses préparatifs, ses desseins n'échapperent point aux Genevois qui se mirent en état de défense (2).

Guerre civile en France & fureurs de la ligue.

Ces hostilités n'étoient qu'un jeu, comparées aux horreurs qui accabloient la France. Henri III étoit mort sous le poignard d'un scélérat excité par le fanatisme, & la ligue, que ce crime enhardissoit à de plus grands attentats, s'efforçoit d'écarter du trône Henri, Roi de Navarre, le Grand Henri, seul légitime successeur du Roi Henri III. Les ligueurs avoient placé sur le trône le vieux Cardinal de Bourbon, qui régna, ou plutôt, qui languit quelques jours sous le nom de *Charles X*. Il mourut, & une foule de prétendans soutenus par les ligueurs, aspirerent à la Couronne. Le Roi d'Espagne vouloit la faire donner à l'Infante sa fille. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la ligue, avoit un parti très-nombreux: Charles-Emanuel, se mit aussi sur les rangs comme fils unique de Marguérite de France, tante des trois derniers Rois, & après avoir publié un manifeste, pour prouver l'évidence de ses droits, il écrivit au Parlement de Grenoble, pour lui demander d'être reconnu légitime successeur de Henri III. (3). Il est vrai que le Roi d'Espagne, espérant de placer l'Infante sur le trône de France, Charles-Emanuel avoit au sceptre autant de droits que le reste des prétendans, Henri IV excepté, auquel seul la couronne appartenoit exclusivement à tout autre. Il régnoit en Dauphiné comme dans le reste du Royaume, une telle confusion, & les citoyens y étoient si cruellement occupés à s'entr'égorger, que le Parlement de Grenoble n'eut pas même le tems de répondre au Duc de Savoie, qui ne voyant nulle espérance au succès de ses prétentions, profita des circonstances pour se saisir du Marquisat de Saluces.

Prétendans à la Couronne de France.

Troubles en Provence, & conduite du Duc de Savoie.

La Provence étoit encore plus agitée que le Dauphiné, & les ligueurs y avoient prévalu depuis la mort de Henri III. La Valette, trop foible pour résister à cette faction si formidable par le nombre, fit venir des troupes au secours du parti de Henri IV. De leur côté les Provençaux conjurerent le Duc de Savoie de les secourir, & il eut la foiblesse, soit par égard pour Rome, soit par intérêt pour le Roi d'Espagne, ou par des vues particulieres, de leur fournir des secours abondans, qui n'empêcherent pourtant point la Valette de se saisir de Toulon (4). Ce ne fut point là le seul échec que les ligueurs éprouverent en Provence. Le Duc soutenoit une mauvaise cause, quelque persuadé qu'il fut du contraire; il ne réussit point; & malgré son habileté, sa valeur & celle de ses troupes, l'armée de Henri remporta des succès éclatans, & fixa si constamment la victoire sous ses drapeaux, que le Duc de Savoie, fâché peut-être de s'être si imprudemment décla-

(1) *Hist. de Genève.* Simler. Guillim. *Hist. de la Conféd. Helvet.*
(2) Paradin. *Hist. de Savoie. Chronic. Sabaud.* Chieza.
(3) *Hist. de la Ligue.* Dupleix. *Hist. de France.*
(4) *Hist. de Lesdiguieres.* Dupleix. *Hist. Discorso delle Cose di Savoya.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

ré, s'éloigna, & se rendit en Piemont, d'où il n'eût point dû sortir, pour prendre part à cette quérelle, suscitée & envenimée par l'audace & le fanatisme.

Les Provençaux offrent le Comté de Provence à Charles-Emanuel. 1590.

Au milieu de tous ces embarras, Charles-Emanuel reçut une députation des Provençaux, qui, vivement pressés par les Partisans de Henri, lui envoyoient demander sa protection, lui offrir de le reconnoître pour Seigneur & Comte de Provence, à la charge seulement qu'il relèveroit de celui que les Etats de la ligue convoqués à Paris, éliroient Roi de France (1). Le Duc s'excusa d'abord sur la nécessité où les incursions des Genevois le mettoient de ne pas s'éloigner de ses états, ni d'affoiblir ses troupes, en fournissant des secours; mais les députés l'ayant encore plus fortement sollicité, il se rendit enfin à leur invitation, accepta le titre de Seigneur, Comte de Provence, & ne demanda, pour prendre possession de cette grande dignité, que le tems de communiquer cette affaire au Roi d'Espagne & au Duc de Mayenne, sans l'aveu desquels il ne croyoit pas devoir prendre de tels engagemens. Les réponses qu'il reçut furent conformes aux vœux des Provençaux: Le Duc de Mayenne consentit de bonne foi; mais le Roi d'Espagne ne donna son consentement que dans la vue de détourner le Duc du dessein où il étoit de former le siege de Genève; expédition qui lui étoit conseillée par ses ministres & ses meilleurs officiers. Mais il ne voulut écouter aucun avis, ordonna les préparatifs de son voyage de Provence, qu'il ne différa que jusqu'après l'expédition qu'il avoit méditée, & dont l'objet étoit de récouvrer Barcellonette & le fort S. Paul, que les ennemis avoient pris il y avoit quelques mois. Dans cette vue, il s'approcha, suivi de ses troupes, jusqu'à Saluces, s'empara du château de Jousier & investit Barcellonette (2). Colet,

Siege de Barcellonette, qui se rend au Duc.

Gouverneur de la place, amusa les assiégeans par des fausses espérances de capitulation, & donna le tems à la Valette & Lesdiguieres d'amener du secours, avec lequel la ville fut délivrée & les troupes de Savoie mises en fuite.

Indigné de la lâcheté de ses gens, Charles-Emanuel mit sur pied de nouvelles troupes, dont il donna le commandement au Comte Martinique, Général de la cavalerie. Martinengue plus habile & plus brave que ceux qui s'étoient chargés du siege, fut aussi plus heureux, il se rendit maître de Barcelonette ainsi que du château de Miolans, & il se disposoit à attaquer le fort de Loziet, lorsqu'il reçut ordre de passer en Provence avec ses troupes, qu'il joignit à celles de la ligue auprès de Digue, laissant le gouvernement de Barcelonette à Salinas, Mestre de Camp (3).

Avantages des Troupes de Savoie sur les Genevois.

Tandis que Martinengue cherchoit envain à fixer la fortune & la victoire dans le parti des ligueurs, Dom Amédée s'occupoit en Savoie des moyens de se dédommager de la perte du fort de la Cluze, tombé au pouvoir des Genevois, & il fit de si sages dispositions, fut secondé avec tant de valeur par les troupes de Savoie, qu'il recouvra ce fort & obligea les Genevois de s'éloigner. Ce succès ne satisfaisant point sa vengeance, il fondit sur le pays

(1) Paradin. *Hist. de Sav. Histoire de Provence.* Buttet.
(2) *Hist. de Lesdiguieres.* Dupleix. De Thou. *Hist. de la Ligue.*
(3) Dupleix. *Hist. de Fr. Histor. discorso delle Cose di Savoya. Chronic. Saband.*

de Gex, qu'il ravagea. Les Genevois dresserent une embuscade où l'avant-garde de l'armée conduite par Amédée fut d'abord très-maltraitée ; mais il la secourut si promptement, & son activité déconcerta si fort la cavalerie Genevoise, qu'elle prit rapidement la fuite, & fut poursuivie jusqu'aux portes de Genève. Il est vrai qu'à leur tour, les Genevois firent avec tout autant de succès des courses dans le Chablais, qu'ils dévasterent. (1)

Sect. IV. Histoire de Savoie *&* *de* Piemont, 1496-1630.

Toutefois, si les armes du Duc étoient heureuses dans ce pays, la fortune ne les secondoit point ailleurs; car, dans le même tems, Pélisson Dauphinois, qui, jusqu'alors avoit paru très-zélé pour la Savoie, changeant tout-à-coup de parti, surprit le Pont de Beauvoisin, en chassa les troupes de Charles, & se rendit maître des forts de Belmont & de Tullins. Fatigués d'une guerre d'aussi longue durée dans le voisinage de leurs frontieres, les Bernois, inviterent Charles Emanuel à consentir à une diete, où l'on chercheroit les moyens de terminer cette quérelle; le Duc de Savoie se prêta volontiers à ces vues; la diete fut convoquée à S. Maurice en Chablais, mais on ne pût y rien conclure. Charles-Emanuel desiroit d'autant plus la fin de ces hostilités, qu'il étoit fortement pressé par le Pape, les Espagnols & le Duc de Mayenne de retourner en Provence. En effet, il y alla suivi d'une armée considérable, prit sur la route quelques places assez peu importantes & se rendit à Aix, où il fut, en qualité de Comte de Provence, reçu avec la plus grande magnificence. Il resta peu de tems dans cette ville, entra en campagne, se rendit maître encore de quelques places des environs, qu'il enleva au parti de Henri: mais s'apperçevant que ses troupes incommodoient encore plus les Provençaux qu'elles ne leur étoient utiles, il résolut de porter ses armes dans le pays ennemi, passa la Durance, s'empara de Merindol, Lauris, Laurmarin, la Tour-d'Aigues, Apt & Grand-bois (2). Le siege de Pertuis qu'il forma, eût eu le même sort, si la prodigieuse quantité de neige qui tomba, n'eût obligé le Duc de se retirer, & de ramener ses troupes à Aix, où il passa l'hiver. Il ne put cependant quelques efforts qu'il fit, empêcher Lesdiguieres de s'emparer de Grenoble, & du château des Echelles en Savoie; perte considérable, & qui ne fut point compensée par les foibles avantages qu'eut Jean de Faucon, dans les entreprises qu'il fit par ordre de la Duchesse.

Charles-Emanuel entre à Aix en qualité de Comte de Provence.

Sancy, qui depuis quelques tems étoit sorti de Genève, y revint suivi de nombreuses troupes, à la tête desquelles il alla former le siege de Baringe. Les Espagnols & les troupes de Savoie, commandées par Guevara, volerent au secours de cette place, & tomberent dans une embuscade que Sancy leur avoit dressée; Baringe se rendit, & les vainqueurs allerent attaquer Versoi, qui malgré la vigoureuse défense de Compois, qui en étoit gouverneur, fut également obligé d'ouvrir ses portes; Evian eut le même sort, & les François se disposoient à reduire Bonne, lorsqu'avertis de la marche d'Amédée, qui venoit à eux, ils se retirerent fort précipitamment, & abandonnerent Polinge & Versoi (3).

Avantages de Sancy contre les Troupes de Savoie.

(1) *Hist. de Genève. Hist. de Bresse & de Bugey.* Simler. Guillimin. Chieza.
(2) Ruffy. *Hist. de Marseille.* L. 8. Ch. 1. Nostradamus. *Hist. de Provence.* De Thou.
(3) Daubigné. Dupleix. Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

Retraite de Sancy en France. 1591.

Les François avoient rendu sans contredit les services les plus importans à Genève; mais quelle que fut la reconnoissance des Genevois, les François se rendirent si exigeans & bien-tôt si insupportables, qu'oubliant les obligations qu'ils leur avoient, les Genevois ne purent plus vivre avec de tels hôtes, & parurent si peu disposés à cesser de les traiter en amis & en défenseurs, que Sancy crut devoir prudemment se retirer, & passer en France par le Comté de Bourgogne, tandis que Guitry alloit joindre l'armée du Maréchal d'Aumont, qui combattoit contre les ligueurs en Bourgogne. Instruit de cette retraite, Treffort, Gouverneur de Bresse, poursuivit, harcela dans sa marche le Général Sancy, lui tua beaucoup de monde, & fit encore plus de prisonniers. Guitry fut également poursuivi & maltraité. Il alloit joindre le Maréchal d'Aumont, qui n'étoit gueres plus heureux, & qui, ayant été forcé de lever le siege d'Authun, alla en Bresse, où il faisoit le plus de ravage qu'il lui étoit possible, lorsqu'appellé en Auvergne contre le Duc de Nemours, il laissa à Romenay le Capitaine Vernoble avec cinq enseignes (1). Treffort survint, obligea Vernoble de se rendre à discretion, il fut conduit prisonnier à Bourg, & les cinq enseignes envoyées à la Duchesse à Turin.

Etats convoqués à Aix.

Pendant ces hostilités, Charles-Emanuel prévoyant que Lesdiguieres maître de Grenoble & des Echelles, ne tarderoit point à porter ses armes en Provence, convoqua les états à Aix, offrit d'entretenir à ses fraix la cavalerie Provençale, l'infanterie étrangere, & de fournir l'artillerie, demandant seulement que les Provençaux fournissent au reste des fraix. Les états eussent bien voulu accepter cette proposition; mais la guerre avoit totalement épuisé cette province, & ils déclarerent qu'ils étoient totalement destitués de fonds. Cependant les besoins pressoient, & il fut convenu que l'on demanderoit du secours au Pape: la Cour de Rome s'étant, contre son éternel usage, montrée libérale jusqu'à la prodigalité pour la ligue, on convint aussi que le même secours seroit demandé au Roi d'Espagne, si fort intéressé à en fournir (2). Charles-Emanuel envoya aussi-tôt des Ambassadeurs en Espagne, & à Rome. Se persuadant ensuite qu'il seroit beaucoup mieux par lui-même que par des députés, il résolut de se rendre à Madrid; partit, s'embarqua à Marseille, & se rendit à la Cour d'Espagne, où on lui fit l'accueil le plus distingué. Tandis qu'il y négocioit, Martinengue, son Lieutenant en Provence, combattoit pour la ligue, tantôt avec succès, quelquefois avec perte. Lesdiguieres repoussé des murs du fort de Sault, tenta de se dédommager par la prise de Digue, dont il fut également contraint d'abandonner le siege. Mais les ligueurs payerent cher ces petits avantages, & ils furent cruellement battus par la Valette & Lesdiguieres, entre Sparron & Rians; leur déroute fut complette, & la victoire des royalistes d'autant plus importante, qu'elle fit tomber en leur pouvoir Graves & Marignan. Martinengue fut contraint de se sauver précipitamment, & il alla se renfermer dans Aix. La Valette prit la route de Manosque, & Lesdiguieres alla en Dauphiné défendre les Echelles, dont les ligueurs se proposoient de former le siege. Pélisson, toujours flottant entre les deux partis, & qui avoit abandonné les ligueurs pour

Secours demandés au Pape & au Roi d'Espagne pour la Ligue.

Défaite des Ligueurs en Provence.

(1) *Histor. Discorso delle cose di Savoya.* Botero. *Chroniq. Sabaud.*
(2) Nostradamus. *Hist. de Provence.* Dupleix. *Hist. de France. Hist. de la Ligue.*

les royalistes, quitta ceux-ci pour passer une seconde fois dans la faction opposée. Foible guerrier & mauvais citoyen, l'intérêt seul guidoit ses démarches, & il crut, voyant l'armée royale séparée, & les forces des Ligueurs, des Provençaux, du Duc de Savoie & des Espagnols réunies, qu'il y auroit pour lui plus d'avantage & de sûreté à se ranger du côté de ceux-ci (1).

Les Espagnols s'opposent aux progrès des troupes de Savoie.

En effet, tout paroissoit leur promettre des succès, & il est vraisemblable qu'ils eussent porté fort loin leurs conquêtes, si la politique espagnole, toujours attentive à ne pas laisser trop s'étendre la puissance de la Couronne de Savoie, n'eût encore arrêté leurs progrès. Les troupes Espagnoles refuserent obstinément de passer au-delà de S. Genys, déclarant, comme elles l'avoient déja fait, qu'elles étoient venues pour défendre & non pour attaquer. Ensorte qu'Alphonse, Gouverneur du Dauphiné, eut tout autant de tems & de liberté qu'il lui en falloit, pour se préparer à attaquer S. Genys, dont il forma le siege. Mais par cela même que les Espagnols ne cessoient de répéter, qu'ils étoient venus pour défendre, Dom Amédée envoya le Mestre-de-Camp Dom Olivaros, à la défense de cette place, & Dom Olivaros, à la tête de l'infanterie espagnole & italienne, fondit impétueusement sur les troupes d'Alphonse, les défit entierement & les obligea de lever le siege (2).

Siege de Berre.

Martinengue avoit investi Berre, place importante, & il y éprouvoit la plus forte résistance; ensorte que le succès de son entreprise étoit fort incertain. Heureusement pour les assiégeans, dont la constance commençoit à être fatiguée, le Duc revenant d'Espagne aborda au port de Marseille, suivi de quinze galeres, chargées d'infanterie espagnole: il se rendit à Aix, & se hâta d'envoyer cinq compagnies d'infanterie espagnole à Martinengue; il suivit lui-même peu de jours après, ce secours, & conduisit deux cens chevaux devant les murs de Berre, résolu de faire les plus grands efforts pour s'emparer de cette place. Mais le Parlement d'Aix, informé de la marche de Gouvernet, qui, à la tête d'un corps considérable de cavalerie, avoit passé la Durance, dans la vue de joindre la Valette, de jetter du secours dans Berre & de ravager les environs d'Aix, écrivit au Duc de Savoie, pour le conjurer de s'opposer à cette jonction (3).

Prise de cette Place.

Charles-Emanuel empêcha en effet cette réunion, contraignit Gouvernet & la Valette de s'éloigner, revint au siege, & le pressa si vivement, que la place fut forcée de se rendre; Mesplès, Gouverneur de Berre, avoit soutenu les attaques des assiégeans avec tant de valeur, & avoit montré dans la défense tant de courage & d'habileté, que le Duc de Savoie, juste appréciateur du mérite, qu'il estimoit dans la personne même de ses ennemis, fit présent à Mesplès, d'un cheval de très-grand prix, & au col duquel étoit suspendu un sac de velours, renfermant quatre mille écus d'or. Cependant irrités encore plus qu'ils n'étoient affligés de la perte de Berre, la Valette, le Maréchal de Montmorency, Gouvernet & Alphonse unirent leurs forces, & allerent camper auprès de Barbantane. Le

(1) *Hist. de la Ligue.* Nostradamus. *Hist. de Provence.* Botero.

(2) Ruffy. *Hist. de Marseille.* Chieza. Paradin. *Histoire de Savoie.*

(3) Dupleix. *Hist. de France.* Nostradamus. *Hist. de Provence.* Buttet.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Duc, quoiqu'inférieur en forces, vint auſſi camper à Orgon, ſitué à une très-petite diſtance des ennemis, qui, malgré la ſupériorité du nombre, n'oſerent haſarder le combat, & prirent la réſolution d'aſſiéger Arles, où il n'y avoit qu'une très-foible garniſon, & point de commandant.

Retraite précipitée des Royaliſtes.

Charles-Emanuel informé à tems de ce deſſein, envoya du ſecours dans cette ville, dont tous les habitans étoient d'ailleurs attachés à la ligue juſqu'au fanatiſme: de maniere que les royaliſtes déſeſpérant de réuſſir, & craignant d'être attaqués eux-mêmes, s'éloignerent ſi précipitamment, que pour fuir avec plus de célérité, ils jetterent dans le Rhône une partie de leur artillerie. (1) Les ligueurs de Provence & le Duc de Savoie lui-même avoient des obligations eſſentielles à la Comteſſe de Sault, femme fort puiſſante en Piemont, & plus à craindre encore par ſes intrigues que par ſon autorité. Charles-Emanuel qui paroiſſoit devoir la menager, la mécontenta par le refus de quelques places qu'elle lui demandoit pour ſes créatures, & par la confiance qu'il donnoit à quelques perſonnes peu aimées de la Comteſſe. Cette femme ulcérée de voir décroître ſon crédit, commença à trouver la cauſe des ligueurs beaucoup moins juſte qu'elle ne lui avoit paru juſqu'alors, ſe détacha bientôt entiérement des intérêts qu'elle avoit adoptés, ſe déchaîna contre le chef de cette faction, établit une correſpondance avec la Valette, qui lui promit de l'épouſer, écrivit au Roi, & ſe ligua ſecretement avec le Maréchal de Montmorency & Lesdiguieres.

La Comteſſe de Sault, mécontente du Duc de Savoie, cabale contre lui & contre les Ligueurs.

Charles-Emanuel ignoroit profondément cette intrigue & le changement de la Comteſſe de Sault, qui, à force de cabaler, parvint à faire élire Mairargues Procureur de la Provence, Mairargues, dévoué aux volontés de la Comteſſe, s'efforça de perſuader au Duc de former le ſiege de Puech, entrepriſe dont le ſuccès paroiſſoit impoſſible (2). Les vues de la Comteſſe en lui faiſant donner ce conſeil, étoient de l'engager dans une affaire ruineuſe, & qui le décréditât; d'ailleurs, elle penſoit ne pouvoir réuſſir dans les intrigues qu'elle avoit formées à Aix, qu'autant que le Prince en ſeroit abſent. Le Duc qui ne ſe doutoit en aucune maniere des deſſeins formés contre lui, ſe laiſſa perſuader par Mairargues, & entreprit le ſiege de Puech, où il trouva une réſiſtance à laquelle on lui avoit dit qu'il ne devoit point s'attendre. Il commençoit déja à ſe repentir de s'être imprudemment embarqué, lorſqu'il reçut une lettre fort preſſante du Parlement d'Aix, qui le conjuroit de revenir, pour s'oppoſer aux pernicieuſes pratiques de la Comteſſe, qui formoit dans Aix un parti contre la ligue.

Soulevement des habitans d'Aix & de Marſeille.

Cet avis éclaira Charles-Emanuel ſur la perfidie des conſeils de Mairargues; il ſe hâta d'aller à Aix, ſuivi de quatre cens chevaux, il arriva fort à propos: la Comteſſe étoit arrêtée dans ſa maiſon; le peuple, ſoulevé, avoit pris les armes, demandoit qu'on lui livrât cette femme, & avoit déja enfoncé la porte de ſa maiſon; ſi le Duc eût tardé quelques momens de plus, rien ne pouvoit ſauver la vie de la Comteſſe; le Peuple furieux, ſe ſeroit porté aux plus violentes extrêmités. Le Prince appaiſa cette émeute & facilita à la Com-

(1) *Hiſt. Discorſo delle coſe di Savoya. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Paradin.
(2) Dupleix. Paradin. Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.*

Comtesse les moyens de se sauver avec Créqui son fils (1): elle se rendit à Marseille, pendant que le Parlement d'Aix lui faisoit son procès, & la déclaroit, ainsi que ceux de son parti, traîtres à la patrie; oubliant le nouveau service que le Duc venoit de lui rendre, la Comtesse de Sault, aussi zélée pour le Roi qu'elle l'avoit été pour les ligueurs, fit soulever Marseille. A cette nouvelle, Charles-Emanuel fit partir en diligence des troupes pour s'assurer du fort de Notre-Dame de la Garde, & tandis qu'il cherchoit d'un côté à sortir avec honneur du siege de Puech, trop imprudemment formé, & de l'autre à s'opposer aux intrigues de la Comtesse de Sault, Lesdiguieres éloigné de la Valette, qu'il n'avoit pu joindre, s'emparoit de Chantorsier, Corbon, & méditoit d'attaquer Digue, quand le Gouverneur de Grenoble lui envoya un courrier pour l'informer des ravages que faisoient dans le Graisivaudan Dom Amedée & le Mestre de Camp Olivares: ensorte que Lesdiguieres s'éloignant précipitamment de la Provence, entra dans le Dauphiné, où il croyoit le danger d'autant plus pressant qu'il étoit instruit de la marche d'une armée envoyée par le Pape Grégoire XIV. en France au secours de la ligue, & sous la conduite d'Hercule Sfondrato, neveu du Souverain-Pontife, protecteur déclaré des sujets infidelles & fanatiques armés contre leur Roi (2).

Bataille de Pont-charca & défaite des ligueurs.

Cette armée traversoit déja la Savoie & s'approchoit rapidement du Dauphiné. Dom Amédée mal secondé par les Espagnols, eût voulu se signaler aussi pour la cause commune, mais il ne put y parvenir, & tout ce qu'il obtint des troupes espagnoles, fut d'assiéger le fort de Morestel. Lesdiguieres instruit de la mésintelligence qui régnoit entre les troupes de Savoie & celles d'Espagne, résolut de profiter de l'occasion, & sachant que l'armée du Pape passoit en France, & qu'elle étoit déja trop éloignée pour se réunir à l'armée d'Espagne & de Savoie, il attaqua vigoureusement celle-ci, qui déja à demi vaincue par le défaut total de concorde parmi les chefs, fut complettement battue, après avoir laissé deux mille cinq cens morts sur le champ de bataille. Amédée s'enfuit à Miolans, Olivarès à Aiguebelle, trente enseignes & trois cens prisonniers resterent au pouvoir des vainqueurs. Excité par cette victoire, à de nouvelles entreprises, Lesdiguieres alla former le siege de Barcelonette, & cette place défendue par une forte garnison, munie abondamment de toutes sortes de provisions, très-bien fortifiée, mais sous les ordres d'un lâche Gouverneur, ouvrit honteusement ses portes, contre l'avis des habitans & de tous les officiers (3). Sauzet, c'étoit le nom du Gouverneur, fut puni de sa lâcheté; on lui fit son procès & il eut la tête tranchée: mais ce supplice n'arrêta point les suites du mal qu'il avoit fait, & Lesdiguieres entrant en Provence, se rendit maître de Digue. La Valette ne fut pas aussi heureux à Beynes, dont il fut obligé de lever le siege; mais il jetta du monde dans Vinon, qu'il fit fortifier, afin d'empêcher le passage de Verdon, & d'ôter aux troupes de Savoie toute communication avec Aix.

Prise de Barcelonette.

Combat de Vinon.

Le Duc Charles-Emanuel connoissant l'importance de ce passage, s'opposa aux desseins de la Valette, & alla, suivi de la plus grande partie de ses forces,

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Buttet. Chieza. *Hist. de la Ligue.*
(2) Ruffy. *Hist. de Marseille. Hist. de la Ligue.* Paradin. *Hist. d Savoie.*
(3) *Histor. discorso delle cose di Savoya. Hist. de Lesdiguieres.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

attaquer Vinon. La Valette s'en approcha aussi, pour donner du secours aux assiégés ; la proximité des deux armées les engagea bien-tôt à une bataille qui, malgré la valeur & les actions héroïques du Duc de Savoie, fut funeste aux ligueurs, ils furent complettement battus, & tout ce que put faire Charles-Emanuel, fut de protéger & d'assurer la retraite des siens ; ensuite il se retira à Aix, tandis que, profitant du succès, la Valette alla former le siege de Roquebrune ; entreprise qui lui fut fatale, car il y fut tué d'un coup de mousquet (1). Sa mort consterna ceux d'entre les Provençaux qui s'étoient déclarés pour le Roi ; ils perdoient un excellent capitaine, & ils appellerent à leur secours Lesdiguieres, en attendant que le Duc d'Epernon, frere de la Valette, vint remplacer cet habile & intrépide Général.

Conjuration contre Chambéri par un Cordelier. 1592.

Lesdiguieres alors étoit à Grenoble, où il se flattoit de s'emparer bientôt de Chambéri, par la trahison d'un cordelier, avec lequel il entretenoit depuis long-tems une correspondance secrette, & qui avoit formé une conspiration pour faire tomber cette ville au pouvoir du Roi. Le nombre des conjurés s'accroissoit de jour en jour, & déja l'on étoit d'accord sur les moyens & le moment de l'exécution, lorsqu'un jeune homme d'Asti, au service de Lesdiguieres informé du complot, & ne pouvant souffrir cette trahison contre le Duc son Souverain, sortit secretement de Grenoble, & alla donner avis à Dom Amédée, du plan & du chef de la conjuration. Amédée fit arrêter le moine ; les tourmens de la torture lui arracherent l'aveu de son crime & de ses complices, ils furent tous arrêtés ; le cordelier fut pendu, & Chambéri mis en sûreté (2). Cependant quelque zélé que fut Charles-Emanuel pour le malheureux & coupable parti qu'il avoit embrassé, & quelque puissante que fut la ligue, le Roi Henri avoit en Provence un nombre très-considérable de sujets fidelles, & ces sujets ne se voyoient qu'avec indignation soumis à l'autorité d'un Prince étranger, ennemi de leur Souverain. Aussi le Duc de Savoie, pressé de se rendre à Nice, pour y passer quelque tems avec l'Infante Catherine son épouse, ayant voulu, avant que de partir, créer à Arles, des consuls qui lui fussent dévoués, & ayant nommé la Riviere premier consul, & fait entrer dans la ville trois cens soldats de Savoie, sous le commandement de Rides, Gentil-homme de Foucigny, cette nomination des consuls & cette troupe, souleverent si fort les habitans d'Arles, que, prenant les armes, ils massacrerent la Riviere, le Commandant Rides & les trois cens soldats.

Sédition à Antibes.

Ce n'étoit point dans cette ville seulement que le Roi Henri avoit des partisans ; il en avoit en très-grand nombre dans le reste de la Provence, & même parmi ceux qui affectoient la plus grande chaleur pour la ligue (3). Tel étoit le Comte de Bar, Gouverneur d'Antibes, nommé à ce gouvernement par le Duc, qui le croyoit l'un des ligueurs les plus outrés. Cependant quelques actions qui démentoient ce zele apparent, avoient déja donné de violens soupçons à Charles-Emanuel ; on le croyoit d'intelligence avec Lesdiguieres, & pour s'assurer de la vérité, le Duc fit entrer dans Antibes

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Nostradamus. *Histoire de Provence.* Botero.
(2) De Thou. *Histor. Discorso delle cose di Savoya.* Buttet.
(3) *Hist. de la Ligue.* Ruffi. *Histoire de Savoie.*

une garnison espagnole, & envoya le Comte de Fruzasque à Bar, pour éclairer sa conduite & découvrir ses véritables sentimens. Le Comte de Bar, plus adroit que Fruzasque, le trompa, & lui persuada que la ligue n'avoit point d'adhérant plus fidelle que lui. Mais à peine Fruzasque étoit parti pour rendre compte de sa commission, que César d'Avalos étant allé, par ordre du Duc, à Antibes, pour conférer avec Bar, celui-ci le fit arrêter, & ne voulut le relâcher que pour une forte rançon, & à condition que les Espagnols sortiroient de la place; parce que, disoit-il, c'étoit faire injure à un homme tel que lui, de suspecter sa fidélité. Charles-Emanuel ne fut point la dupe de cette mauvaise raison; mais Bar étoit le plus fort à Antibes, & pour ne pas l'irriter, le Duc crut devoir lui accorder tout ce qu'il demandoit, bien résolu pourtant de l'assiéger dans la place, aussi-tôt que les préparatifs qu'il faisoit à Nice pour cette expédition, seroient achevés: mais le Comte de Bar peu allarmé de ces préparatifs, enleva Charles de Roete, Gentil-homme Piémontois, & Capitaine de Chevaux-Légers, qu'il envoya prisonnier à Lesdiguieres (1). Le Duc, outré de cet excès de témérité, ne voulut point attendre plus long-tems, & il alloit partir de Nice pour se venger de ce Gouverneur, quand celui-ci levant le masque, appella Lesdiguieres, & lui ouvrit les portes d'Antibes, dont il continua d'avoir le gouvernement.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

Lesdiguieres s'empare d'Antibes.

La plupart des historiens espagnols & italiens plaignent beaucoup le Duc de Savoie, si souvent exposé à des trahisons; mais au lieu de le plaindre, il faudroit condamner sa conduite. Pourquoi se mêloit-il dans cette quérelle? ou, s'il vouloit y entrer, pourquoi s'armer & combattre pour l'injustice? Il est vrai qu'il défendoit les intérêts du Roi d'Espagne son beau-frere, follement enivré de ses projets sur le sceptre François; il est encore vrai que Charles-Emanuel étoit avoué par la Cour de Rome qui attisoit le feu de cette guerre vraiement impie. Mais le Duc de Savoie étoit assez éclairé, pour devoir rejetter avec indignation les propositions de son Beau-frere & les fanatiques suggestions du Pape. Etoit-ce à lui de servir les fureurs de Rome & d'une foule de moines? Etoit-ce à lui de perpétuer dans un Royaume étranger les horreurs d'une guerre-civile, & de chercher à exclure de la Couronne le plus illustre des Rois, qui aient honoré le trône de la Monarchie Françoise? Cependant il ne les perpétua que trop ces horreurs par ses nouveaux succès: car, dans le même tems que Lesdiguieres entroit à Antibes, les troupes de Dom Amédée, jointes à celles du Duc de Nemours, se saisirent de Vienne en Dauphiné, de S. Marcel & des Echelles (2). Quant à Charles-Emanuel, sensible à ce qu'il appelloit la lâcheté de Bar, & résolu d'en tirer la plus exemplaire vengeance, il rassembla tout autant de troupes qu'il put, & se mit en marche pour assiéger Antibes. Le Comte de Bar qui n'étoit rien moins que rassuré sur l'événement du siege, & qui sachant d'ailleurs, qu'il y avoit dans la ville beaucoup de ligueurs, craignoit aussi quelque trahison, sortit de la place, dont il laissa le commandement à Canaux son frere. Canaux se défendit avec la plus grande valeur; mais enfin, obligé de

Avantages des ligueurs sur les royalistes en Provence.

(1) Ruffi *Histoire de Marseille. Hist. de la Ligue.* Dupleix. Buttet.
(2) *Hist. de la Ligue.* Nostradamus. *Hist. de Provence.* Dupleix.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496 1630.

céder à la force, il ouvrit les portes aux vainqueurs, qui pillerent la ville sans distinction de maisons de royalistes & de ligueurs. (1)

La fortune secondoit alors toutes les entreprises de la ligue, & les affaires du Roi étoient dans une si déplorable situation en Provence, que Lesdiguieres, trop foible pour lutter contre tant de François, d'Espagnols & d'Italiens réunis, prit le chemin du Dauphiné, &, après avoir laissé à Alphonse le soin de continuer dans ces quartiers la guerre contre la ligue, il passa en Piemont, où le Duc avoit très-peu de troupes, dans le dessein d'y faire des conquêtes, & d'obliger par là Charles-Emanuel d'abandonner la Provence pour défendre ses propres états. Les troupes de Lesdiguieres étoient fort peu nombreuses; il n'avoit que trois mille cinq cens hommes d'infanterie, & six cens seulement de cavalerie. Il les partagea en deux corps, l'un prit la route de Suze, & il marcha suivi de l'autre, vers Pignerol. Le premier prit la fauxbourg de Suze, mais il fut vivement repoussé par le Comte de Valpergue, Gouverneur du château, qui, après avoir tué deux cens des assiégeans, contraignit les autres de se retirer. Lesdiguieres ne fut pas plus heureux d'abord; il prit le bourg de la Pérouse, de Mirebouc, de Briqueras & de la Tour S. Jean (2). Son projet réussit en partie, & le Duc de Savoie ne fut pas plutôt informé de cette invasion en Piemont, qu'il partit en diligence, suivi de deux compagnies de chevaux-légers, prit sur sa route trois cens hommes de la garnison de Savillan, & envoya demander du secours au Gouverneur de Milan. Le Comte Mazin avoit déja fait partir mille hommes pour la défense de Pignerol, & huit cens hommes de nouvelle levée étoient partis pour le même dessein de Chivas & du Canaveys; toutes ces troupes se joignirent à Vigon. Lesdiguieres, quoiqu'il n'eut pas à beaucoup près autant de soldats, en conduisoit cependant de plus agguerris, & jugeant avec raison, que la valeur suppléeroit au nombre, il vint présenter fierement la bataille aux ennemis. Le combat dura deux heures; mais toujours avec un avantage décidé du côté des royalistes, qui remporterent enfin une victoire complette.

Hostilités dans le Piemont.

Combat de Vigon.

Victoire de Lesdiguieres.

Impatient de réparer ce désordre, Charles-Emanuel rassembla de plus grandes forces, & jetta du secours dans Château-Dauphin, menacé d'un siege, Lesdiguieres se disposoit aussi à attaquer Cavours, place importante, & dans laquelle le Duc donna ordre à l'un de ses officiers de mener deux cens hommes avec toutes sortes de munitions (3). Cet officier remplit si précipitamment sa commission, que ce ne fut qu'après être entré avec ces deux cens hommes dans Cavours, qu'il s'apperçut qu'il avoit oublié les provisions dont il avoit été chargé; ensorte que ces deux cens soldats ne firent qu'incommoder la ville, dépourvue de tout, excepté d'habitans, qui manquoient de subsistances. Lesdiguieres, ainsi qu'on s'y étoit attendu ne tarda point à venir attaquer cette place, & pendant qu'il cherchoit à s'en rendre le maître, le Duc de Savoie alla tenter une entreprise sur Briqueras, ville bien située, encore mieux défendue par une garnison nombreuse; mais dont les fortifications n'étoient pas encore achevées. Trois corps de Piémontois, d'Espagnols

(1) Ruffy. *Hist. de Marseille.* Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet.
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Chieza. *Hist. discorso delle cose di Savoya.*
(3) Davila. de Thou. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

& de Napolitains, eurent ordre d'escalader les murs, tandis que le reste de l'armée se tenoit à Garsilliane, fort près de Briqueras, afin que dans le cas où cette entreprise échoueroit, toutes les troupes pussent se retirer en même tems vers Pignerol. Le plan de cette surprise étoit bien concerté; mais il fut mal suivi dans l'exécution. La nuit étoit très-obscure, les trois corps garderent mal leurs rangs pendant la marche; de maniere que les soldats chargés des plus longues échelles, s'étant ou égarés, ou retardés, on fut contraint de se servir des plus courtes; ce qui n'empêcha point les Espagnols de monter & de gagner deux bastions, les Piémontois & les Napolitains ne purent, faute d'échelles, en faire autant; la garnison & les habitans de Briqueras, eurent le tems de prendre les armes, & chasserent les assiégeans qui prirent fort précipitamment la fuite (1). Ils allerent à Garsilliane se rejoindre au gros de l'armée, qui reprit le chemin de Vigon: Elle marchoit en très-bon ordre, l'avant-garde composée de l'infanterie & de la cavalerie Piémontoise conduite par Dom Amedée, l'infanterie milanoise suivi de l'artillerie, formoit le corps d'armée: les Espagnols, les Napolitains, les gens d'armes & la noblesse piémontoise, formoient l'arriere-garde, commandée par le Marquis d'Est, au milieu de laquelle étoit Charles-Emanuel, & la marche étoit fermée & protégée par la cavalerie milanoise.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Entreprise du Duc de Savoie sur Briqueras.

Tant d'ordre paroissoit mettre à l'abri de tout danger; mais l'entreprenant Lesdiguieres, averti de la tentative faite sur Briqueras, partit de Cavours, à la tête d'une troupe d'élite, s'embusqua dans le bois de Montbrun, laissa filer l'avant-garde & le corps d'armée des ennemis, & tomba sur l'arriere-garde avec tant d'impétuosité, que dès le premier choc, ce corps, qui, du moins par le nombre, paroissoit devoir opposer la plus ferme résistance, fut enfoncé, se laissa battre, & se fut honteusement dispersé, si le Duc de Savoie, moins attentif au péril qui le menaçoit qu'indigné de la lâcheté de ses soldats, n'eût couru la pique à la main vers les fuyards & ne les eût forcés de se défendre contre ce petit nombre de combattans qui les épouventoient; mais sa valeur n'empêcha point la défaite de son arriere-garde, & ne fit qu'ajouter à la gloire dont Lesdiguieres se couvrit en cette occasion (2). Cette défaite affligeoit d'autant plus le Duc, qu'il craignoit infiniment pour Cavours, dont il connoissoit le véritable état, & où les provisions manquoient absolument. Il fit tout ce qu'il put pour ravitailler cette place, & proposa d'y envoyer pendant la nuit trois cens cavaliers, chacun avec un sac de farine, & de tâcher de faire passer ces provisions dans la ville. Plusieurs s'offrirent de conduire ce convoi, & cette troupe partit dans les meilleures dispositions; elle arriva avant le jour & sans avoir été découverte, aux portes du fort de Cavours; un brouillard très-épais favorisoit encore cette opération; mais tout-à-coup une terreur panique s'empara de ces cavaliers, qui, prenant la fuite, & pressant leurs chevaux, jetterent ces trois cens sacs de farine dans la campagne, afin d'être moins gênés dans leur honteuse retraite. Le Marquis de Trevic, qui s'étoit d'abord offert pour conduire ce convoi, & que des réflexions de prudence assez déplacées avoient ensuite engagé à se dédire de ses of-

Les Troupes du Duc de Savoie battues par Lesdiguieres.

Terreur des soldats de Savoie.

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Chieza. Buttet. Botero.
(2) *Hist. Discorso delle cose di Savoya.* Guichenon. Ping. *Aug. Taurin.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1496-1630.

fres, honteux de la terreur des officiers qui avoient pris sa place, s'offrit de nouveau, & promit de ravitailler Cavours; mais les mêmes réflexions l'arrêterent au moment d'agir, il ne s'approcha même point de la place, qui se rendit (1).

Ces pertes, quelques sensibles qu'elles fussent, n'empêcherent cependant pas le Duc de Savoie d'avoir à son tour, quelques avantages en Dauphiné, où il alla s'emparer de Morestel, Avançon, Belle, Combette, & en très-peu de jours, de toute la vallée de Gresivaudan. En Provence, les Piémontois ne se distinguoient point à beaucoup près autant que leur Souverain dans le Dauphiné; ils n'opposerent qu'une molle & très-foible résistance aux armes du Duc d'Epernon, successeur de la Valette son frere au gouvernement de Provence. Dès la premiere attaque, le Comte de Piosasque, Gouverneur d'Antibes, composa & remit cette ville. Lesdiguieres se flattoit que, maître de Cavours, il auroit en Piemont autant de succès que le Duc d'Epernon en avoit en Provence (2). Il s'attacha sur-tout à soulever les habitans du Marquisat de Saluces contre leur Souverain, & à les mettre dans les intérêts du Roi, & il réussit en partie, sur-tout auprès des Gentils-hommes les plus distingués du pays, qui firent à leur tour, soulever les vallées du Luzerne, de la Pérouse & de Marie, & attirerent à leur parti Antoine, Seigneur de Cortiglolles, qui reçut garnison françoise.

Succès de Lesdiguieres en Piemont.

Le Duc de Savoie averti de cette nouvelle revolte, donna des ordres si à propos, & fit marcher ses troupes avec tant d'activité, que la plûpart des rebelles se soumirent, & que les habitans de ces trois vallées rentrerent, du moins en très-grande partie, dans leur devoir. Il n'y eut que Castignan, qui jadis page du Duc Philibert-Emanuel, persista dans sa rebellion, & soutint le siege dans son château; mais bientôt, hors d'état de tenir contre son Souverain, il s'enfuit avec toute sa garnison pendant la nuit, & alla joindre le reste des rebelles dans les sinuosités de ces vallées, & le creux des rochers. Ils y furent poursuivis par Dom Octave d'Arragon, à la tête de trois cens soldats: mais cette troupe fut arrêtée, aux barricades de S. Damien, gardées par un petit nombre d'ennemis; ce poste fut forcé; mais à quelque distance de là, Dom Octave & sa troupe furent arrêtés dans leur course, à un endroit de la vallée si fort étroit, que le passage est fermé par une porte, au dessus de laquelle est un rocher escarpé, & la riviere au pied de ce rocher. Ce poste en apparence inexpugnable, étoit défendu par un fort corps-de-garde: ensorte que Dom Octave déconcerté, balança quelque tems, & se fut déterminé peut-être à se retirer sans hasarder le combat, si Ruffia, qui commandoit l'artillerie, ne lui eût représenté que s'il n'emportoit ce détroit, tous les avantages qu'on avoit eus jusqu'alors deviendroient inutiles, & que les révoltés se rallieroient sans cesse à ce passage: Dom Octave ordonna l'attaque, & sa troupe combattit avec tant de courage, que ce détroit fut forcé & presque tous les révoltés taillés en pieces (3). Leur défaite répandit la terreur sur les habitans des vallées voisines, & ils se hâterent de se soumettre.

Combat des barricades de S. Damien.

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* De Thou. Paradin. *Hist de Savoie.*
(2) Davila. Nostradamus. *Hist. de Provence.* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) *Hist. de Lesdiguieres.* Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Inutiles tentatives d'accommodement.

Les armes des Lesdiguieres n'étoient pas, à beaucoup près, aussi heureuses depuis quelque tems, il voulut reprende Morestel & il échoua dans cette tentative; il forma de nouveaux plans d'opérations, & il se disposoit à les exécuter, lorsqu'il y eut quelques propositions d'accommodement entre le Roi Henri & le Duc de Savoie. Cette nouvelle suspendit les hostilités; mais la conférence qu'il y eut à ce sujet entre les députés du Roi & ceux du Duc à Briqueras, fut sans effet, & ne servit qu'à irriter les deux partis l'un contre l'autre, beaucoup plus qu'ils ne l'étoient avant cette infructeuse négociation. Le fort d'Exiles, poste d'autant plus important, qu'il sert de boulevard à Suze, & qu'il garantit les passages de Novalezze, étoit au pouvoir de Lesdiguieres. Charles-Emanuel songeoit depuis long-tems à s'emparer de cette place, & il y étoit d'autant plus intéressé, que la réduction d'Exiles pouvoit seule le rendre maître de toute la vallée d'Oulx, jusqu'à Sezanne, & jusqu'au pied du Mont Genevre (1). Les Espagnols avoient aussi le plus grand intérêt à voir le Duc maître de ce fort, qui seul fermoit la porte de l'Italie aux François; & ce fut par cette considération, que se relâchant en cette occasion de l'usage où ils avoient été jusqu'alors de refuser de seconder le Duc dans aucune nouvelle conquête, ils consentirent à l'aider dans cette expédition. Lesdiguieres prévoyant que cette place seroit attaquée l'avoit mise en état de défense, autant que les circonstances le lui avoient permis; & afin d'éloigner cette entreprise, il marcha contre une partie des troupes de Savoie, les joignit à S. Colomban, leur livra un combat qui fut très-vif, & peu heureux pour le parti du Duc. Mais malgré ce succès, Lesdiguieres ne put empecher le Duc d'exécuter le plan de son entreprise & de s'emparer d'Exiles (2).

Siege & prise d'Exiles. 1593-1594.

Le Général François, dans la vue de rendre la perte de cette place moins sensible, fit construire un nouveau fort à Beaular, à deux lieues d'Exiles, & il se retira ensuite à Oulx, d'où il se préparoit à passer en Dauphiné, lorsque Roderic, l'un des Généraux des troupes Espagnoles, conçut le hardi projet de l'attaquer à Oulx, où il étoit en force. Cette idée fut fortement combattue & condamnée par Martinengue: mais Roderic, aussi obstiné dans son opinion, qu'il étoit téméraire dans ses entreprises, ne se rendit point, & alla fort imprudemment attaquer les François retranchés & défendus par de fortes barricades au village de Salabertan. Lesdiguieres se contenta de se présenter à la tête de ses escadrons, & tandis qu'il amusoit les ennemis fort embarrassés à forcer les barricades, une troupe d'infanterie qu'il avoit fait partir, & qui avoit pris sa route par les sinuosités de la montagne, prit les aggresseurs à dos & les maltraita si fort, tandis qu'ils étoient écrasés en front par la cavalerie françoise, que leur déroute fut complette: Roderic paya de sa vie sa témérité, & il fut l'un des premiers qui furent tués (3).

Combat de Salabertan.

Charles-Emanuel repara ce désastre en Piemont, par la prise de Moradoul, de Luzerne & de Cavours. Pendant que dans ces contrées la fortune

Progrès des armes du Duc en Piemont.

(1) De Thou. Botero. *Histor. discorso delle Case di Savoya.*
(2) *Hist. de Lesdiguieres.* De Thou. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Botero. *Hist. de Lesdiguieres. Histor. Discorso delle Case di Savoya.*

Etats tenus à Paris par la Ligue.

& la victoire se rangeoient alternativement sous les drapeaux des deux partis, les ligueurs enivrés en France de quelques foibles succès, égarés par le fanatisme que leur inspiroient leurs atroces prédicateurs, excités sans cesse à la révolte & aux fureurs de la guerre civile, par les conseils pernicieux du Pape & des ses audacieux agens, avoient assemblé, sans autre autorité que celle qu'ils tenoient de la force & de la licence, les Etats à Paris; ridicule & folle assemblée, où l'on voyoit le Cardinal Sega, Légat du Pape, & point de Roi, l'Ambassadeur d'Espagne, qui n'avoit pas plus de droits que le Légat de se trouver en France à une assemblée nationale, où l'on s'occupoit gravement de l'élection d'un Roi, quoique le trône fut rempli, & qu'il ne l'eût été jamais plus dignement. Mais d'après la suggestion de la Cour de Rome, les ligueurs ne vouloient pas reconnoître le grand Henri, Roi de Navarre, pour Souverain légitime, quoiqu'il fut incontestablement l'unique héritier de la Couronne. Feria proposa de la part de son maître, l'Infante-Isabelle-Claire-Eugénie, à condition qu'elle épouseroit Ernest, Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Rodolphe, quoique Ernest n'eût aucune sorte de prétention au sceptre des Bourbons. Aussi cette proposition fut-elle rejettée par tous les François, même par les ligueurs (1). Feria ne se rebuta point, & substitua à l'Archiduc Ernest le fils du Duc de Guyse, & il fut refusé encore: ensorte que le Duc de Mayenne voyant ses espérances évanouies, fit proposer Charles-Emanuel, Duc de Savoie, qui ne fut pas plus accepté que Mayenne & l'Archiduc Ernest. Henri IV accabla les chefs ambitieux de cette faction, & ramena dans son parti la plupart des ligueurs, réduisit le Pape au silence, & terrassa ses ennemis, en applanissant l'obstacle qu'on n'avoit cessé jusqu'alors de lui opposer: il fit abjuration du protestantisme, & fit solemnellement profession de la Religion catholique apostolique & romaine dans l'église de St. Denis; ensorte que les principaux factieux qui avoient suscité cette funeste guerre, obligés de se contenir, se contenterent de former dans le silence des complots & des conjurations, dont, pour le malheur de la France, le plan affreux ne fut que trop assiduement suivi & exécuté dans la suite (2).

Abjuration de Henri IV & affoiblissement de la Ligue.

Treve entre Henri IV & Mayenne.

Cependant, aussi-tôt que le Roi Henri IV eût fait abjuration, les affaires du Royaume changerent, & il y eut une trêve entre le nouveau Souverain & Mayenne. Charles-Emanuel ne doutant plus de l'extinction prochaine de la ligue, fut incertain sur le parti qu'il prendroit dans ces circonstances, & s'il continueroit le siege de Cavours qui l'occupoit alors, ou s'il discontinueroit aussi toute hostilité, & s'il accepteroit la trêve avant l'arrivée de Lesdiguieres, qui s'avançoit au secours de la place assiegée. Mais un nouvel incident & qu'il eût pû prévoir fixa son irrésolution; Olivarès & Trevier Généraux Espagnols, sous prétexte qu'ils avoient beaucoup de soldats malades, se retirerent du siege avec leurs troupes. Cette retraite acheva d'éclairer le Duc sur le but de la politique espagnole, & dissimulant avec beaucoup de prudence son mécontentement, il envoya faire des propositions à Lesdiguieres, avec lequel ayant conclu une treve de trois mois, il renvoya l'infanterie & la cavalerie

Et entre le Duc de Savoie & Lesdiguieres.

(1) *Hist. de la Ligue.* De Thou. Dupleix. *Hist. de Fr.*
(2) *Hist. de Henri IV.* Paradin. Buttet. *Hist. de la Ligue.*

valerie espagnole dans le Milanez, & passer le reste de ses troupes en quartier d'hiver dans le Marquisat de Saluces (1).

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Cependant le parti de la ligue, quoique considérablement affoibli, avoit encore des chefs entreprenans, audacieux, & qui, dans le désespoir de leur injustice cause, faisoient autant qu'il leur étoit possible, de criminelles entreprises contre l'autorité royale, à laquelle ils ôsoient encore refuser de se soumettre. L'un de ces chefs, & des plus turbulents, étoit le Duc de Nemours, qui, Gouverneur de Lyon, avoit formé le projet de s'en rendre le Maître absolu, ainsi que des pays circonvoisins qu'il avoit dessein d'ériger en Souveraineté. Les Lyonnois devinerent ses vues, se souleverent, le saisirent, & le conduisirent en prison dans le château de Pierre-Size. Cette conduite vigoureuse des Lyonnois méritoit sans doute des éloges; mais elle ne fut point applaudie par St. Sorlin, frere du Duc de Nemours, qui entreprit à force armée de délivrer le Gouverneur captif; il ne réussit point; Charles-Emanuel s'intéressa aussi pour le Duc de Nemours, & envoya des députés à Lyon pour tâcher d'appaiser les habitans de cette ville; mais ils étoient trop irrités, & le parti du Roi étoit déja trop puissant, pour que les ligueurs y prévalussent. Aussi, peu de jours après, les Lyonnois se déclarerent ouvertement pour le Roi, & reçurent Alphonse Corse, l'un de ses officiers, qui y conduisit assez de troupes, pour arrêter quiconque eût ôsé tenter encore de délivrer le Duc de Nemours (2).

Entreprise du Duc de Nemours sur Lyon.

En Provence, où jusqu'alors les ligueurs avoient été si puissans, le Roi avoit déja beaucoup de partisans, & la chaleur des adhérans de l'Espagne & de Rome s'amortissoit de jour en jour. La ville d'Aix s'étoit soumise au Roi; mais le Duc d'Epernon, qui, pensant comme le Duc de Nemours, avoit refusé d'accepter la treve, assiégeoit cette ville. Lesdiguieres défendit les intérêts du Souverain, une partie considérable des habitans d'Aix, imaginant qu'à la faveur de ces factions opposées, ils pourroient se procurer l'indépendance, refuserent également de reconnoître Lesdiguieres & le Duc d'Epernon. Charles-Emanuel envoya, toujours en qualité de Comte de Provence, (dignité que l'avénement de Henri IV au trône avoit éteinte,) des troupes dans cette province. Ces troupes n'y furent point heureuses, & par la défection de Corbon & de Manigey, freres, Capitaines de deux des quatre compagnies envoyées au secours de Grasse, elles n'y éprouverent que des revers, les deux freres étant passés tout-à-coup du côté des royalistes, & les deux autres compagnies ayant été taillées en pieces (3).

Décadence de la Ligue en Provence.

Pendant que le désordre agitoit la Provence, où néanmoins l'autorité royale faisoit de grands progrès, le Duc de Nevers, qui, de la part du Roi, étoit allé à Rome, pour obtenir, en faveur de son maître, l'absolution du Pape, n'y essuyoit que des refus, auxquels en tout autre tems, un Monarque de France ne se seroit point exposé; car, en France l'aveu, ou le désaveu de Rome, est par lui même très-inutile à la puissance des Rois: mais alors cette absolution étoit essentielle; & il n'y avoit que cette cérémonie qui pût

(1) Chieza. Botero. *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.*
(2) *Hist. de Lyon. Hist. de la Ligue.* Buttet. Dupleix.
(3) Nostradamus. *Hist. de Provence.* Chieza. Buttet.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de*Piemont. 1496-1630.

Conduite injuste & violente du Pape à l'égard de Henri IV.

ramener les François en délire, & encore enivrés & troublés par le fanatisme. Le Pape, qui sentoit combien cet esprit de vertige ajoutoit à l'autorité pontificale, déja trop exorbitante, affecta une sainte indignation, il refusa d'absoudre le Roi très-Chrétien, & l'ayant excommunié comme protestant, s'obstina à ne pas vouloir le reconcilier comme catholique l'Eglise Romaine. Cette revoltante conduite, eût dû éclairer les François ; mais leurs perfides séducteurs étoient trop intéressés à les laisser dans l'aveuglement, pour leur permettre de raisonner & de conclure : ensorte que le bon Henri fut obligé d'envoyer encore au Souverain-Pontife le Cardinal de Gondy, qui, passant par Turin, fit quelques ouvertures de paix à Charles-Emanuel, qu'il pria de se charger auprès du Roi d'Espagne, d'une négociation qui pût amener les choses à une pacification générale (1).

Déférence du Duc de Savoie pour la Cour de Rome.

Le Duc de Savoie avoit la plus haute estime pour la valeur & la supériorité des talens de Henri IV ; mais il avoit encore une plus aveugle déférence pour les ordres, les loix, & les décisions, quelles qu'elles fussent du Souverain-Pontife ; & il promit d'agir très-volontiers auprès du Roi d'Espagne, à condition toutefois, que le Pape voudroit bien y consentir. Cependant les succès de Henri IV en France, alloient toujours croissant ; il étoit reconnu & servi fidellement dans la plus grande partie du Royaume ; le Cardinal Sega, couvert de honte, & l'ame abreuvée d'une sainte fureur, étoit sorti précipitamment de Paris, & Feria l'avoit suivi. S. Vincent & Villeneuve, gentils-hommes Provençaux, bons citoyens, sujets fidelles s'étoient saisis de S. Etienne, dans le Comté de Nice. Le Duc se hâta d'y envoyer des troupes ; mais avant qu'elles eussent eû le tems d'approcher, le Comte de Bueil, Gouverneur du Comté de Nice, avoit attaqué cette place & s'en étoit rendu le maître (2).

La treve conclue entre Henri & Mayenne venoit d'expirer, & Mayenne enhardi par les promesses de l'Espagne, & excité par les conseils & les sollicitations de Rome, résolut de ranimer la ligue, & de faire les derniers efforts pour ses folles prétentions. Dans cette vue, il envoya dans le Duché de Bourgogne le Marquis de Treffort, à la tête de quelques troupes d'infanterie & de cavalerie, tandis que S. Sorlin faisoit aussi, contre le Roi, la guerre en Dauphiné. Le Pape Clément VII, récemment élevé à la chaire pontificale, pensa comme ses prédécesseurs, Charles-Emanuel s'empressa de lui envoyer un député chargé de lui prêter l'obédience, & en reconnoissance Clément VII lui donna de si charitables conseils, que le Duc résolut, (la treve avec Lesdiguieres étant expirée,) de recommencer les hostilités & de former le siege de Briqueras (3). L'Espagne intéressée à perpétuer les troubles, & à susciter guerre sur guerre à Henri IV, qu'elle s'obstinoit à ne pas reconnoître, applaudit aux projets du Duc, & lui fit fournir par le Connétable de Castille, gouverneur de Milan, des troupes, qui, réunies à celles de Savoie & de Piemont, formoient une armée de dix mille hommes d'infanterie & de quinze cens chevaux, à laquelle devoient se joindre trois mille Allemands & quatre mille hommes de milices.

Election de Clément VII.

(1) *Hist. de la Ligue.* Dupleix. De Thou.
(2) Ruffy. *Hist. de Marseille.* Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) *Hist. de Lesdiguieres.* Buttet. *Histor. Discorso delle Cose di Savoya.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Charles-Emanuel prend Briqueras.

Le siege de Briqueras fut vif & meurtrier: après une longue & vigoureuse résistance, la place fut emportée, avant que Lesdiguieres, qui étoit en Provence, eût pû accourir au secours des assiegés; & tout ce qu'il put faire, fut de s'emparer d'un petit fort récemment construit dans la vallée de Pérouse, mais qui ne le dédommageoit point de la perte de Briqueras. Pendant que Charles-Emanuel se signaloit par sa valeur au siege de cette derniere place, il reçut la visite du Cardinal de Plaisance qui revenoit de France, accompagné d'Aquaviva Arragona, Nonce du Souverain-Pontife en Piemont; & de l'Archevêque de Turin. Le Cardinal & le Nonce ne manquerent point de faire au Duc des remercîmens de son zele pour l'Eglise, de lui donner de grandes espérances des succès futurs de la ligue, soutenue par le Pape, & conséquemment par le Ciel. Les suites ne justifierent ni ces brillantes promesses, ni ces grandes espérances: car tout annonçoit, au contraire, l'inévitable ruine de la ligue (1). En effet, le Connétable de Montmorenci s'étoit rendu à Lyon, pour soutenir & favoriser les opérations du Général Alphonse Corse, & l'entreprise qu'il avoit méditée sur Vienne, occupée par le Duc de Nemours, récemment sorti des prisons de Pierre-Size. Cette entreprise ne réussit cependant point, & Alphonse fut repoussé

Le Connétable de Montmorenci fait une incursion en Bresse.

Le Connétable, rempli du desir de venger le Roi, rassembla toutes les troupes qu'il avoit dans ces cantons, & se jetta sur la Bresse, où il s'empara de Montluel, & quelques jours après, du fort de Mirebel (2). Le Duc de Savoie n'étoit pas plus heureux en Provence, où il perdoit le fort de Notre-Dame sur Marseille, que la garnison rendit au Consul Cazaux, après avoir tué son Commandant, qui refusoit de consentir à cette lâcheté. Mais si Charles-Emanuel, ne conservoit presque plus en France, que le titre aussi vain que ruineux de Seigneur Comte de Provence; s'il éprouvoit en Bresse des pertes considérables, il se dédommageoit en partie de ces revers, par la réduction des vallées de Luzerne, d'Angrogne & de la Pérouze; les habitans de ces vallées fatigués d'une guerre qui n'aboutissoit qu'à ravager leurs possessions, lui ayant envoyé des députés pour le prier de les recevoir sous son obéissance, & le conjurer de leur permettre de s'en tenir à la doctrine qui leur paroissoit la meilleure. Le Duc leur pardonna; mais à condition que la Religion catholique seroit rétablie dans toutes ces vallées; qu'ils payeroient les dixmes aux ecclésiastiques, qu'ils bâtiroient deux forts en deux endroits qui leur seroient indiqués; qu'ils donneroient des ôtages pour répondre de leur fidélité; qu'enfin, pour ce qui concernoit la liberté de la nouvelle doctrine, des Commissaires députés par le Conseil de Savoie, tous zélés catholiques, se transporteroient sur les lieux, & qu'on se conformeroit aux réglemens qui seroient faits à ce sujet. Or quelle apparence que ces réglemens autorisassent les sectateurs de la Religion réformée (3).

Lesdiguieres assiege Exiles, & s'en rend maître. 1595.

Ces conditions furent acceptées, tant on étoit las de la guerre; & si les habitans de la vallée de S. Martin ne suivirent point cet exemple, ce ne fut que par la crainte des troupes de Lesdiguieres, qui étoient en garnison chez

(1) *Hist. discorso delle cose di Savoya.* Buttet. Paradin. Chieza.
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) *Elog. Cor. Em. ... ac. Sab.* Botero. *Histor. discorso delle cose di Savoya.*

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

eux. Car, Lesdiguieres, vivement affligé de la perte de Briqueras, méditoit de la réparer par la prise d'Exiles: &, après avoir pris toutes les mesures pour s'assurer du succès, il alla investir & assiéger cette place, dans laquelle Charles-Emanuel fit inutilement tout ce qu'il put pour y jetter du secours. Il y fut cependant parvenu, malgré la vigilance des assiégeans, si le Gouverneur d'Exiles, qui n'ignoroit point les tentatives du Duc, & qui d'ailleurs, avoit assez de soldats & de provisions pour tenir encore plusieurs jours, ne se fût hâté de capituler, & d'ouvrir les portes à Lesdiguieres : il eut même, après ce trait, sinon de lâcheté, du moins de très-peu de valeur, assez de confiance, pour venir à Chaumont rendre compte de sa conduite au Duc, qui le fit arrêter, & l'envoya prisonnier à Turin (1).

Pertes irréparables que la Ligue éprouve.

La victoire suivoit également par-tout les étendarts de Henri IV, & le Marquis de Treffort, Général de la ligue en Bourgogne, n'ayant rien fait d'heureux dans cette province, étoit entré dans le pays de Dombes, où il espéroit de mieux faire: mais, tandis qu'il s'efforçoit d'y rétablir la puissance des ligueurs, Tremblecourt, Gentil-homme Lorrain, qui avoit levé un corps de trois mille hommes pour le service du Duc de Mayenne, changea tout-à-coup de parti, se déclara pour le Roi, fondit sur le Comté de Bourgogne, & porta la terreur & la dévastation sur les terres de quelques-uns des principaux ligueurs. Ceux-ci demanderent du secours au Connétable de Castille, qui se disposoit à conduire en France une armée à la ligue. Les cris des Comtois hâterent son départ, & prenant sa route par la Savoie, il pénétra dans le Comté.

Dans le même tems le Maréchal de Biron, fidelle encore au Roi Henri, désoloit le Duché de Bourgogne, & pressoit vivement le siege du château de Beaume. La garnison de cette place envoya demander du secours à Manriquez, Commandant des troupes espagnoles en Savoie: Manriquez écrivit au Duc de Nemours, pour le prier de le seconder dans cette expédition; mais au moment où le Duc de Némours alloit réunir ses troupes à celles de Manriquez, il fut si vivement attaqué en route, par Alphonse Corse, qu'il ne put s'approcher de Beaume, dont le Maréchal de Biron s'empara. Peu content de cette conquête, Biron fondit en Bresse, se rendit maître des places les plus importantes, & n'éprouva aucune résistance (2).

Plusieurs officiers ligueurs passent au service du Roi.

Les affaires de la ligue n'étoient pas plus florissantes en Provence ; les meilleurs officiers de cette faction passoient successivement sous l'obéissance du Roi, & n'y passoient point, que la ligue ne perdit en même tems quelqu'une de ses places; tel fut le Comte de Carces, qui ne se fut pas plutôt reconcilié avec la Cour de France, que pour gage de sa fidélité au Souverain, qu'il avoit si long-tems méconnu, il prit la petite ville de Salon, & assiégea la citadelle, où St. Roman commandoit pour le Duc de Savoie. Il en étoit à peu de chose près, de même dans toute l'étendue de cette grande province.

Tant de revers, tant de désastres, eussent dû, ce semble, engager le Duc de Savoie à se rapprocher de Henri IV, & à abandonner la cause évidem-

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Ping. *Aug. Taurin.* Buttet. Paradin. Guichenon.
(2) *Hist. de Lesdiguieres.* Botero. *Hist. de Bresse & de Bugey.*

ment injuste qu'il avoit soutenue jusqu'alors. Cependant il faut avouer que sa situation étoit très-embarrassante, & qu'en sa place peut-être, tout autre Souverain eût agi comme lui. En effet, il ne pouvoit gueres abandonner la ligue, sans s'exposer en même tems au ressentiment de l'Espagne, & il étoit environné des troupes de cette Puissance. Il ne pouvoit prendre ce parti, sans s'exposer à la haine encore plus dangereuse de la Cour de Rome, qui très-certainement ne se seroit point contentée de lancer sur lui ses foudres; mais, qui eût encore aigri le ressentiment de l'Espagne, plus à craindre, dans l'état où étoient alors les choses, que les foudres mêmes du Vatican (1). D'ailleurs, trop fier pour demander la paix, dans un tems où il avoit du désavantage, il ne songeoit qu'à réparer ses pertes, & à rétablir la gloire de ses armes.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Entreprise sur Cavours.

Ce fut dans cette vue, que le Duc entreprit de recouvrer Cavours, malgré toutes les précautions que Lesdiguieres avoit prises, pour mettre cette place hors d'insulte. Pour aller former ce siege, il falloit traverser un pays couvert des troupes ennemies, à la tête desquelles Lesdiguieres étoit. Ni les dangers, ni les obstacles, ne purent rebuter le Duc; il rassembla une partie de ses forces, se mit en marche, fut attaqué comme il l'avoit prévu par Lesdiguieres, le battit, &, du sein de la victoire, il vola sous les murs de Cavours, qu'il assiégea avec tant de vivacité, qu'il força le Gouverneur de rendre cette place (2).

Guerre en Bourgogne & en Savoie.

C'étoit aussi en Bourgogne que la guerre exerçoit toutes ses fureurs. Le Connétable de Castille y assiégeoit Vesoul, défendu par Tremblecourt, qui, craignant de succomber, appella le Maréchal de Biron à son secours. L'intérêt qu'il y avoit à garder Vesoul, ne permit point au Maréchal de balancer; il ramena toutes les troupes qu'il avoit conduites en Bresse, au secours de Tremblecourt; ensorte que la Bresse évacuée, il ne restoit plus au Duc qu'à s'emparer du fort de Mirebouc, pour qu'il n'y eut plus de François dans tous ses états du Piemont. Cette entreprise fut presqu'aussi-tôt exécutée que conçue: Mirebouc fut pris; mais dans le même tems, Lesdiguieres en Dauphiné, se rendoit maître de Mirebel, & Alphonse Corse de S. Genis; & ces deux Généraux réunis, ne tarderent point à se saisir aussi des Echelles; de maniere que si d'un côté, Charles Emanuel avoit des avantages, il les achetoit ailleurs par des pertes considérables; en Savoie sur-tout, où le Maréchal de Biron se saisit, du Pont-Dain & de quelques autres places des environs (3).

Treve entre la France & la Savoie.

Après bien des hostilités, qui, sans rien décider, ne faisoient qu'écraser les pays où elles étoient successivement portées, le Roi de France & le Duc de Savoie convinrent d'une seconde treve, à condition que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre seroit restitué, à l'exception néanmoins du fort de Morestel qui seroit remis au Roi. De tous ceux qui depuis le commencement des troubles de la France, avoient suivi les vues & le ressentiment de Rome, le Duc de Savoie étoit celui auquel le Souverain-Pontife étoit le plus offen-

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet. *Hist. de la Ligue.*
(2) Ping. *Ang. Taurin.* Paradin. *Histor. Discorso delle cose di Savoya.*
(3) *Hist. de Lesdiguieres. Hist. de la Ligue. Hist. de Bourgogne.* Dupleix.

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

tiellement obligé: car, en perpétuant la discorde & la guerre civile, le Roi d'Espagne n'avoit fait que défendre sa propre cause, & tenté de justifier par la force l'illégitimité de ses prétentions; d'ailleurs, il s'étoit contenté de fournir des troupes à la ligue, & de s'assurer à force d'argent du zele des ligueurs. Mais le Duc de Savoie, qui n'avoit nul intérêt, ou du moins qu'un intérêt très-éloigné, très-foible dans cette malheureuse quérelle, non-seulement avoit épuisé ses états de troupes & d'argent, mais le Piemont & la Savoie avoient encore été tour-à-tour le théatre de cette guerre affreuse; il avoit sacrifié aux ligueurs son repos, celui de ses peuples, ou plutôt, c'étoit uniquement par intérêt pour Rome, qu'il s'étoit si généreusement dévoué aux ligueurs. Ainsi, le Souverain-Pontife ne pouvoit sans ingratitude, lui refuser la plus vive & la plus étendue reconnoissance; aussi le Pape Clément VII l'avoit-il gratifié d'un indult, par lequel il étoit déclaré que désormais aucun sujet ne pourroit être promu à aucun Archevêché, Evêché, Abbaye ou autre Prélature des états de Savoie, pas même aux Prieurés de Taloyre, de Ripaille, de Novalezze, où la Prevôté de Montjou, qu'il ne fut originaire des états de Savoie, nommé & présenté par le Duc à la Cour de Rome; & Clément VIII confirma cette prérogative par un nouvel indult, rempli des éloges les plus flatteurs pour le zele, la valeur & le catholicisme de Charles-Emanuel (1).

Privilege accordé par la Cour de Rome aux Ducs de Savoie.

Cependant, quelque soutenue que fut la bonne volonté du Souverain-Pontife pour le Roi d'Espagne, il n'étoit pas possible de laisser plus long-tems Henri IV, qui avoit fait abjuration, qui alloit à la messe, & qui étoit reconnu de la plus grande partie des François, sous le poids accablant de l'excommunication. Le peuple & les grands murmuroient de l'obstination de Rome, & il étoit à craindre que Henri, fatigué d'attendre cette cérémonie, ne finît par ne plus en vouloir; ce qui, par des conséquences à prévoir, seroit inévitablement devenu très-nuisible à la puissance Pontificale. Aussi le Pape, se doutant de ce qui pourroit arriver, & instruit par l'expérience de ses prédécesseurs, donna solemnellement cette absolution, à la suite de la très-ridicule exécution d'une pénitence aussi vaine qu'absurde; & déclara catholique & très-Chrétien, le même Monarque qu'il avoit déclaré quelques jours auparavant, excommunié, damné dans l'autre monde, exclus dans celui-ci de tout trône, & *issu d'une race bâtarde* (2).

Le Pape absout, ou est forcé d'absoudre le Roi Henri IV.

Quoiqu'il en soit, la religion ayant été le motif de la guerre que l'Espagne & Mayenne avoient faite à Henri, l'absolution de Rome ne laissa plus de prétexte aux ligueurs; les principaux d'entr'eux se hâterent de se reconcilier par des traités particuliers, & le Souverain, paisible possesseur du trône qu'on lui avoit si long-tems disputé, s'occupa du soin très-nécessaire, d'obliger tous les étrangers qui étoient dans son Royaume, inondé sur-tout d'Espagnols, d'en sortir. Par malheur, il ne comprit point dans les ordres qu'il donna à ce sujet, ces moines, qui, quoique nés en France, devoient d'autant plus être reputés étrangers, qu'attachés uniquement à Rome & à l'Espagne, ils

(1) Chieza. *Chron. Sabaud.* Paradin. *Hist. de Sav.*
(2) Dupleix. *Hist. de la Ligue. Hist. de Lesdiguieres.* Buttet.

s'étoient montrés durant les derniers troubles, aussi mauvais patriotes que perfides sujets (1).

Ce premier soin rempli, le Roi s'occupa des moyens de recouvrer le Marquisat de Saluces, qu'il regardoit comme une possession dépendante de sa Couronne. Charles-Emanuel avoit aussi, comme on a eu occasion de le dire plus d'une fois, les prétentions les mieux fondées, les droits les plus anciens sur ce même Marquisat; ensorte que cette opposition d'intérêts paroissoit devoir occasionner une nouvelle guerre. Mais Henri aimoit la justice & le Duc de Savoie étoit fatigué d'hostilités. D'ailleurs, ces deux Souverains s'estimoient beaucoup l'un l'autre (2): après quelques légeres difficultés, leurs députés s'assemblerent à Bourgoin, en Dauphiné, &, par traité du mois d'Octobre 1595, il fut convenu que le Marquisat de Saluces resteroit au Duc de Savoie en toute souveraineté, avec toutes ses dépendances, artillerie & munitions, à condition que le Duc céderoit au Roi le Vicariat de Barcelonette, deux villes de Bresse, sur la frontiere de France, & cent mille écus, ou, à la place de ces cessions, cinq cens mille écus une fois payés, & à condition aussi, qu'il céderoit toutes les villes qu'il tenoit en Provence, comme le Roi permettoit de relâcher tout ce qu'il avoit pris en Bresse & ailleurs dans les états du Duc, qui désormais resteroit neutre entre les deux Souverains de France & d'Espagne.

Traité qui termine l'affaire du Marquisat de Saluces.

Charles-Emanuel ne fit nulle difficulté d'approuver ces conventions; il les signa & envoya Hermance & Rochette en France, pour retirer aussi la signature de Henri. Mais Hermance mourut au moment d'entreprendre ce voyage, & Rochette alla seul à la Cour de Henri IV, qui l'accueillit très-favorablement, lui témoigna le plus grand desir de vivre en paix avec le Duc, & donna ordre à Sillery d'aller en Piemont, & de joindre à Lyon le Maréchal de Biron, avec lequel il étoit chargé de porter l'agrément du Roi au Duc Charles-Emanuel (3). Rochette accompagna Sillery, qui s'arrêta si long-tems à Lyon, que le Ministre de Savoie entrant en quelque défiance, demanda d'où pouvoit provenir un aussi long retardement, si près du terme de leur voyage. Sillery lui répondit qu'il craignoit quelque difficulté, attendu que lors de la conclusion du traité de Bourgoin, le Biron d'Hermance avoit promis que le Duc de Savoie, remis en possession du Marquisat de Saluces, consentiroit à en faire quelque reconnoissance de supériorité au Roi de France; & que le Baron d'Hermance étant mort, il seroit bien aise de connoître les dispositions du Duc avant d'aller plus loin (4). Rochette fut étonné de cette proposition, jura qu'Hermance ne lui avoit jamais parlé d'une pareille clause, & qu'en tout cas, il falloit continuer leur route, & se rendre auprès du Duc, peut-être Hermance en auroit rendu compte: mais le Maréchal de Biron ne voulut pas aller plus avant: ensorte que cette députation n'eut pas lieu.

Conditions du Traité.

Prétexte injuste pris pour éluder le traité de Bourgoin.

Cependant le Duc de Savoie, qui croyoit cette ancienne contestation entiérement terminée & qui étoit averti du départ & de l'arrivée prochaine de

(1) *Hist. de la Ligue.* Dupleix. *Hist. de Henri IV.*
(2) Pirg. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hist. de Sav. Histor. Discorso. delle Cose di Savoya.*
(3) *Chron. Subaud.* Pirg. *Aug. Taurin.* Cnieza.
(4) *Histor. discorso delle Cose di Savoja.* Buttet. Botero.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie *&* *de*Piemont. 1496-1630.

Démarches du Duc de Savoie pour éviter une rupture avec la France. 1596.

Sillery & du Maréchal de Biron, vint jusqu'à Chambéri pour les recevoir, & fut fort etonné de voir Rochette arriver seul; il fut bien plus surpris encore, lorsqu'il apprit ce qui s'étoit passé; & comme cette affaire étoit pour lui d'une très-grande importance, il se donna beaucoup de soins pour qu'elle fut terminée. Il y eut à ce sujet une conférence entre les députés des deux Souverains au Pont de Beauvoisin, partie du Dauphiné & partie de la Savoie: mais cette conférence n'opéra rien de décisif; Sillery persistant à demander l'exécution de la promesse prétendue faite par le Baron d'Hermance (1). Cette obstination à reclamer la parole d'un homme mort, mécontenta beaucoup Charles-Emanuel, qui envoya demander à Sillery de venir lui-même en Savoie, après en avoir obtenu l'agrément du Roi, parce qu'il espéroit qu'ils régleroient aisément cette affaire entr'eux. Henri IV consentit à cette nouvelle conférence: Sillery se rendit à Suze; il avoit ses instructions; & quelques pressantes que fussent les raisons du Duc, il ne voulut jamais se départir de la prétendue promesse faite par le Baron d'Hermance, bien loin même de se relâcher, il demanda au nom de son maître, la cession de Cental & de Château-Dauphin en Bresse, outre les deux autres villes promises par la convention de Bourgoin.

Obstination de la France.

Ce procédé ulcéra vivement Charles-Emanuel qui vit bien que la Cour de France ne cherchoit qu'un prétexte de recommencer la guerre (2): cependant il ne témoigna ni ses soupçons, ni son mécontentement à Sillery, & afin de n'avoir aucune précipitation à se reprocher, il envoya de nouveau en France, Jacob, en qualité d'Ambassadeur, & le chargea de faire de nouvelles instances pour parvenir à un arrangement, ou du moins pour connoître la véritable intention du Roi. Jacob fit ce qu'il put pour remplir cette commission au gré de son Souverain; mais il n'obtint du Monarque François d'autre éclaircissement qu'une proposition de remettre cette affaire à la décision du Souverain-Pontife. L'Ambassadeur de Savoie n'étant point autorisé à consentir à cet arbitrage, ne put rien promettre, & quitta la Cour de France, n'en rapportant autre chose au Duc qu'une Lettre fort honnête écrite de la main même du Roi. Ce ne fut que dans la suite qu'on apprit la véritable cause de cette obstination à se refuser à l'exécution du traité de Bourgoin. C'étoit Lesdiguieres qui avoit suggéré toutes les mauvaises difficultés faites par Sillery; c'étoit encore lui qui avoit traversé l'Ambassade de Jacob; non que Lesdiguieres fut l'implacable ennemi du Duc; mais parce qu'il craignoit que si la paix se concluoit entre la France & la Savoie, il n'eut presque plus rien à faire dans son gouvernement de Dauphiné, où Alphonse Corse, récemment créé Maréchal de France, auroit la plus grande autorité (3). Ainsi le seul desir de conserver son crédit, fut le motif de ses démarches & de ses intrigues, à la faveur desquelles il parvint à faire entendre au Roi qu'il étoit d'autant plus de son intérêt de rompre avec le Duc, que rien ne lui seroit plus facile que de conquérir la Savoie.

Inutilité des démarches du Duc de Savoie auprès de Henri IV.

Cette

(1) Paradin. *Hist. de Sav. Hist de Lesdiguieres. Mém. de Jacob.*
(2) *Histor. Discorso delle cose di Savoya. Mém. de Jacob.* Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) *Hist. de Lesdiguieres.* De Thou. Paradin. *Hist. de Sav.*

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496 1630.

La France commence les hostilités.

Cette résolution prise, les hostilités recommencerent bientôt; & quoique le terme de la derniere treve fut encore loin d'expirer, le Duc de Guise, Commandant pour le Roi en Provence, s'empara de Grasse & chassa de cette ville tous les partisans du Duc. Le Chevalier de la Plaine, Gouverneur de S. Paul, se laissa corrompre, & se déclarant pour le Roi, livra la place au Duc de Guise; Guesigny, Gouverneur de Berre, fidelle & plus généreux, rejetta toutes les propositions qu'on lui fit (1). Il y avoit là plus de raisons qu'il n'en falloit, pour engager Charles-Emanuel à prendre les armes, & repousser la force par la force; mais il connoissoit aussi combien l'événement pourroit en être fâcheux, &, quelque goût qu'il eût pour la guerre, il crut devoir, avant que de se décider à cette extrêmité, tenter tous les moyens possibles, pour n'avoir point à lutter contre Henri IV. Les avis étoient fort partagés dans son Conseil, les partisans de la Cour d'Espagne, condamnoient toutes les ouvertures de paix qui avoient été faites; quelques-uns trouvant leurs avantages dans le malheur public, conseilloient hautement la guerre: les plus prudens, qui formoient le plus petit nombre, prévoyant par l'expérience du passé, à quels maux & à quelles calamités cette guerre exposeroit le peuple, étoient d'avis de s'accommoder avec le Roi à quelque prix que ce fut, & quelque pénible que parut le sacrifice exigé par ce Monarque. Après bien des débats, ce dernier avis prévalut, quoique le plus sage, ce qui n'arrive pas toujours, il s'en faut bien, dans les délibérations des Conseils des Souverains (2). Jacob fut renvoyé en France, avec pouvoir d'accepter l'arbitrage du Pape, à cette condition seulement, que le Souverain-Pontife ne prononceroit point sur la demande faite de la reconnoissance de supériorité pour le Marquisat de Saluces, & qu'au cas même où elle seroit ordonnée, elle seroit pure & simple, sans autre devoir que celui de la supériorité. Henri IV. rejetta cette condition, déclara qu'il entendoit que le Pape prononçât sans aucune restriction, & congédia assez brusquement Jacob.

Le Duc tente encore la voie des négociations & elle ne réussit point. 1597.

Il étoit difficile que Henri en agit autrement; car, quelque tems avant l'arrivée de Jacob, il avoit donné ordre à Lesdiguieres, d'aller faire la guerre en Savoie; & Lesdiguieres, qui, par tant de moyens, avoit enfin réussi à obtenir cet ordre, étoit en Dauphiné, où il avoit fait une levée très-considérable de troupes: ensorte que, sans égard pour la treve qui subsistoit encore, il se disposoit à s'emparer du Bugey, afin de s'opposer plus facilement au passage des Espagnols (3). Il ne tarda point à exécuter ce projet; & il attaqua en même tems Pierre-Châtel, Seyssel & le fort de la Cluse. Mais ces trois entreprises échouerent. Le Duc à la premiere nouvelle de ces tentatives, envoya contre les ennemis le Comte de Martinengue, & fit une levée de trois mille Suisses, trois mille Piémontois & trois mille soldats de Savoie. La treve n'expira qu'alors, & Lesdiguieres voyant l'inutilité de son invasion en Bugey, résolut de s'opposer au passage de trois mille hommes d'infanterie Italienne, que Dom Alphonse d'Avalos faisoit passer, par ordre du Roi d'Espagne aux Pays-Bas. Ce Corps venoit par la vallée d'Aouste; le Duc infor-

Invasion de Lesdiguieres dans le Bugey.

(1) Nostradamus. *Hist. de Provence.* Buttet. Chieza. Botero. Duplelx.
(2) *Elog Car Eman Duc. Sabaud. Histor. discorso delle cose di Savoya.*
(3) *Hist. de Bresse & de Bugey. Histoire de Lesdiguieres.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & dePiemont. 1496-1630.

Succès des François, & fuite d'un Corps d'Italiens.

mé du deſſein de Leſdiguieres, donna ordre à cette troupe de s'arrêter à Moutiers en Tarentaiſe, envoya Dom Sanche de Salinas, dans la Maurienne, à la tête de ſix cens chevaux & de mille fantaſſins, avec ordre de ſe joindre aux troupes commandées par Martinengue, & de s'oppoſer à toutes les entrepriſes que les François voudroient tenter. Ces ordres furent mal remplis; Leſdiguieres ſurprit S. Jean de Maurienne, preſqu'à la vue de Salinas, qui, au lieu de ſecourir cette place, prit fort précipitamment la route du Mont-Cenis, auſſi effrayé que ſa troupe. Sa fuite donnant à Leſdiguieres la plus grande facilité dans ſes opérations, il ſe rendit maître du fort S. Michel, & pourſuivit ſes conquêtes juſques à Lanebourg, aux pieds du Mont Cenis (1). Il revint enſuite ſur ſes pas, s'arrêta à la Chambre, ſe fortifia autant qu'il le voulut dans cette vallée, & porta l'avant-garde de ſon armée à Ste. Catherine d'Aiguebelle, afin d'arrêter le reſte des troupes du Duc de Savoie qui viendroient, ou par le Val d'Aouſte, ou par le petit S. Bernard.

Cependant les trois mille Italiens qui s'étoient arrêtés à Moutiers, ne furent pas plutôt inſtruits de l'éloignement de Leſdiguieres qui pourſuivoit Salinas, qu'ils partirent. Charles-Emanuel les envoya prier de s'arrêter, juſqu'à ce qu'il fut en Savoie; mais le brave Alphonſe d'Avales, ne voulut ni s'arrêter, ni revenir ſur ſes pas, dans la crainte d'avoir encore à rougir d'une lâcheté, tant le nom ſeul de Leſdiguieres lui donnoit de terreur (2).

Terreur qu'inſpirent les armes de Leſdiguieres.

Quelque mal ſecondé qu'il fut, le Duc, ſuivi d'un petit nombre de troupes, paſſa le petit S. Bernard, & ſe rendit par Moutiers à Montmeillan; ſa préſence raſſura les habitans effrayés encore de l'invaſion de l'armée françoiſe. Ils n'en étoient cependant point quittes. En effet, Leſdiguieres reparoiſſant bien-tôt, vint aſſiéger le fort de Charbonnieres. Charles-Emanuel, aux forces duquel s'étoient joints deux mille Eſpagnols & trois mille Suiſſes, vint à Miolans, & fit faire un grand retranchement pour jetter un pont ſur l'Iſere, afin d'attaquer les ennemis avec plus de facilité. Mais Leſdiguieres accourut, força le retranchement, &, après un combat funeſte aux troupes du Duc, retourna preſſer le ſiege de Charbonnieres, qui ſe rendit; il s'empara également de la Rochette & du Château de Leüille (3). La fortune ſe déclaroit de tous côtés contre les armes de Charles-Emanuel. Cinq cens François ſe jetterent dans le Marquiſat de Saluces, mirent une partie du pays à contribution, & eurent les plus grands ſuccès dans leurs hoſtilités.

Incurſion des François dans le Marquiſat de Saluces.

Le Duc de Savoie ulcéré de tant de pertes, réſolut de fixer à ſon tour, la victoire, & d'obliger Leſdiguieres à en venir à un combat. Dans cette vue, il paſſa le pont de Mont-meillan, ſuivi de ſon armée, compoſée de neuf mille hommes d'infanterie & de deux mille de cavalerie. Il alla ſe loger au village de Ste. Hélene du Lac, à quelque diſtance de Leſdiguieres, qui s'étoit fortement retranché. Le Duc envoya reconnoître ſa poſition par Dom Sancho de Salinas, & le Colonel Bindi, ſoutenus par la cavalerie de l'avant-garde, un régiment d'infanterie, & une compagnie du régiment de Martinengue. Cette troupe s'approcha ſi près des retranchemens, qu'il y eut un

(1) *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* Buttet. *Hiſt. de Lesdiguieres.*
(2) Paradin. *Hiſt. de Sav. Hiſt. de Breſſe & de Bugey.*
(3) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Ping. *Aug. Taur.* Thuan.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

combat d'engagé : les François y perdirent cent-cinquante hommes, & laisserent trente prisonniers, au pouvoir des vainqueurs. Lesdiguieres jugeant d'après cet événement, son poste mauvais, le quitta, & vint camper aux Molettes, près de Ste. Hélene ; de maniere qu'il n'y avoit entre les deux armées, qu'une prairie d'un côté, & de l'autre, un étang (1). Charles-Emanuel vouloit absolument attaquer les François, avant qu'ils se fussent logés, & il n'est pas douteux que c'étoit-là le moment le plus favorable : mais les Suisses refuserent de combattre, sous prétexte qu'ils ne pouvoient point porter leurs armes en France, & que la moitié de la prairie sur laquelle le combat se donneroit, étoit en Dauphiné. Charles-Emanuel fit ce qu'il put pendant deux jours, pour attirer les ennemis à une bataille, mais ils n'y parurent nullement disposés. Fatigué d'attendre & impatient d'en venir à une action décisive, il les attaqua dans leurs retranchemens ; cette tentative fut moins heureuse encore ; ses troupes furent repoussées & contraintes de se retirer, après avoir perdu quatre cens hommes. Le combat des Molettes fut suivi quelques jours après d'une nouvelle action à Glandon, où Lesdiguieres fut encore vainqueur. L'Infante Catherine, Duchesse de Savoie, seconda son époux, avec autant d'intelligence que d'activité ; mais les ordres qu'elle donna pour se saisir de la vallée de Pragelas furent si mal exécutés par les différens officiers qu'elle employa, que, non seulement, les armes de Savoie n'eurent aucun succès dans ce canton, mais qu'elles y essuyerent encore des pertes très-considérables ; & tout ce qu'elle put faire, fut de gêner les habitans de cette vallée par un fort qu'elle fit construire à Beche-Dauphin, & qui en effet les incommodoit si fort, qu'ils recoururent à Lesdiguieres, trop occupé dans le Graisivaudan, pour venir attaquer cette citadelle (2).

Avantage remporté sur Lesdiguieres par le Duc de Savoie.

Combat des Molettes, & de Glandon.

Le desir de recouvrer le Marquisat de Saluces avoit servi de prétexte à la Cour de France pour faire des hostilités dans le Piemont & dans la Bresse ; mais comme la même raison n'avoit pas lieu pour les autres contrées, la treve paroissoit devoir y être assurée. Elle ne le fut cependant point en Provence, où les Chevaliers de Mirebel & Villeplaine, gentils-hommes provençaux, surprirent inopinément S. Etienne, dans le Comté de Nice. Le Duc de Guise désavoua cette infraction ; mais comme il ne s'empressa point d'obliger les deux infracteurs à rendre ces places, la Duchesse de Savoie y fit aller des troupes, qui, à la vérité, ne répareremt rien ; car, peu content du succès de son entreprise, Mirebel, paisible possesseur de S. Etienne, réduisit en cendres une partie de la ville, mit garnison dans l'autre, & alla s'emparer de Château-neuf & de Baume d'Entr'aunes (3). Il eût poussé plus loin ses conquêtes, si Louis Martin, Prêtre & Prieur de S. Dalmace-le-Sauvage, n'eût pris la garde de ce bourg, qu'il fortifia, ainsi que l'Eglise, où il s'enferma, après avoir pourvu à la défense de S. Martin, S. Sauveur, & de quelques autres petites places des environs.

Hostilités en Provence.

Charles-Emanuel étoit alors occupé à faire construire un fort à Barreaux, propre à protéger Chambéri, & à incommoder en même tems Grenoble,

(1) *Histor. discorso. delle cose di Savoya. Hist. de Lesdiguieres.* Guichenon.
(2) *Hist. de Lesdiguieres. Hist. de Bresse & de Bugey.* Ping. *Aug. Taurin.*
(3) Nostradamus. *Hist. de Provence.* Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

Mort de l'Infante Catherine, Duchesse de Savoie.

Mais, quelqu'attention qu'il donnât à cette construction, il étoit fortement occupé aussi des moyens de chasser les ennemis de toute l'étendue de la Maurienne (1). Les soins perpétuels qu'il se donnoit relativement à ces deux objets, & l'épuisement où l'avoit jetté la fatigue de ses opérations & de ses courses, lui procurerent une fievre très-violente, mais qui cessa au bout de quelques jours. L'Infante Catherine fut moins heureuse en Piemont, où les mêmes causes agirent si cruellement sur elle, que, malgré tous les secours qui lui furent donnés, elle mourut. La santé de Charles-Emanuel commençoit à se rétablir, lorsqu'il reçut cette nouvelle, d'autant plus accablante pour lui, qu'il aimoit passionnément son épouse, qui d'ailleurs, par ses talens, son intelligence & son activité, lui étoit infiniment utile. Cette perte le consterna; mais il falloit pourvoir à la sûreté du Piemont, & à l'administration des affaires, dont Catherine avoit eû, à la satisfaction publique, la principale direction. Charles-Emanuel, que les circonstances obligeoient de rester en Savoie, confia le gouvernement de cette partie importante de ses états, au Marquis d'Est, son neveu, secondé par Bernardin de Savoie, Seigneur de Raconis, par Millet de Chales, Grand-Chancelier de Savoie, & par le Comte Mazin; avec ordre de se tenir constamment auprès de la personne du jeune Prince de Piemont, de ne rien faire que du consentement du Conseil d'Etat, & de faire signer au Prince toutes les expéditions importantes, qu'ils jugeroient les plus convenables à l'état actuel des choses (2).

Charles-Emanuel se propose de recouvrer la Maurienne.

A la faveur de quelques entreprises sur des places peu importantes, Charles-Emanuel déroboit aux ennemis la connoissance du grand projet qu'il avoit formé de recouvrer entiérement la Maurienne, & faisoit pour le succès de cette expédition tous les préparatifs qu'il jugeoit devoir lui en faciliter la conquête. Il n'attendoit plus pour remplir le plan de ses opérations, que d'avoir rassemblé les troupes qu'il avoit demandées. Deux mille hommes conduits par le Comte Trivulce, arrivoient par la vallée d'Aouste: le Colonel Louis Ferrero en amenoit aussi par le Mont-Cenis, & Amédée de Savoie, Marquis de S. Rambert, s'approchoit avec un secours considérable du côté de la Tarentaise. Ferrero se signala d'abord par la prise de Foncouverte & S. André, d'où il chassa les ennemis. Par malheur, il s'arrêta ensuite pour attendre Amédée, dont la marche étoit retardée par la pluie & la neige. Crequi, profitant de ce retardement, parut avec trois mille hommes d'infanterie & quelque cavalerie, attaqua impétueusement Ferrero, reprit S. André, accabla, écrasa & défit entiérement Ferrero, qui perdit la vie dans cette action, & sa troupe y fut massacrée (3).

Succès de Crequi sur les troupes du Duc.

Cet échec eût rebuté peut-être tout autre que le Duc de Savoie; mais ce Prince, n'en fut que plus fortement attaché à son projet, dont le mauvais tems seul l'obligea de remettre l'exécution à la campagne suivante, & il alla à Chambéri faire de nouveaux & de plus grands préparatifs. Il rassembla de très-bonne heure toutes ses forces, &, quoique la mauvaise saison ne fut point encore passée, il fit mettre en campagne, dès le 21 Février, d'Albigny,

(1) Ping. *Aug. Taurin. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Botero.
(2) *Histor. Discorso delle cose di Savoya.* Ping. *Aug. Taurin.* Guichenon. Paradin.
(3) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Botero. Paradin. *Hist. de Sav.*

à la tête de dix compagnies d'infanterie, ſuivies de toute l'infanterie de Savoie & de Piemont, avec ordre de ſe rendre maître d'Aiguebelle.

A peine d'Albigny fut parti, que le Duc le ſuivit accompagné des troupes eſpagnoles, commandées par Mendozze, & de quatre mille hommes du Milanez, aux ordres du Comte Trivulce, & de dix compagnies de chevaux légers. Amédée de Savoie conduiſoit l'arriere-garde, formée de deux régimens d'infanterie, des troupes Suiſſes, & de dix cornettes de cavalerie (1). D'Albigny, plein du deſir de ſeconder l'activité du Duc, marcha avec tant de diligence, qu'arrivé en un jour de Chambéri à Aiguebelle, il pouſſa juſqu'à Argentine, où il attaqua & défit une compagnie de carabiniers. Charles-Emanuel inveſtit & forma le ſiege du fort de Charbonnieres, lorſqu'averti que les François, maîtres du château de St. Hélene du Lac, interceptoient les vivres de l'armée, il donna ordre à Amédée d'aller s'emparer de ce château, que les François furent contraints de rendre, & d'où ils s'éloignerent. Plus libre alors dans ſes opérations, le Duc continua le ſiege de Charbonnieres, & le preſſa ſi vivement, que les aſſiégés, ſe rendirent par capitulation, dont la condition fut, qu'au lieu de ſe joindre à Crequi, qui venoit trop tard au ſecours de la place, ils ſe retireroient du côté de Grenoble, ce qui fut exécuté (2).

Marche de l'armée du Duc pour cette expédition.

Siege & priſe de Charbonnieres.

Lesdiguieres informé du ſiege de Charbonnieres, s'étoit hâté d'envoyer Crequi défendre ce château, & Crequi ne ſe doutant point de la réduction de ce fort, s'approchoit dans la réſolution de forcer les aſſiégeans d'abandonner leur entrepriſe. Charles-Emanuel profitant de cette erreur, laiſſa approcher les François, & envoya garder tous les paſſages par où ils pouvoient ſe retirer; enſuite faiſant continuer le feu des batteries, comme ſi Charbonnieres ſe défendoit encore, il fit paſſer à d'Albigny l'ordre d'attaquer les François, mais ſans impétuoſité, & lentement, afin de donner au Duc le tems de le joindre avec les Eſpagnols, les Italiens & les Suiſſes (3). Ces ordres furent remplis avec plus de ſuccès encore qu'on n'en avoit eſpéré: d'Albigny arrivé à l'Eſpierre, engagea le combat, & eut de l'avantage dès le premier choc: bientôt il fut ſoutenu par les troupes du Duc, qui avoient hâté leur marche. Crequi trop foible pour lutter contre tant d'aggreſſeurs qui l'attaquoient en tête, en flanc & en queue, gagna avec beaucoup de peine le haut de la montagne, dans l'eſpérance de pouvoir ſe retirer en Dauphiné; mais la prévoyance du Duc lui avoit ôté cette reſſource: & d'Albigny gardoit ce paſſage, tandis que le Duc défendoit celui de Cuynes, enſorte qu'inveſti de toutes parts & enfoncé avec les débris de ſon armée, dans la neige juſqu'à la ceinture, Crequi paſſa la nuit dans la plus malheureuſe ſituation. Il ne lui reſtoit plus que deux cens hommes, épuiſés de fatigue, & engourdis de froid; il fut, ainſi que les ſiens, obligé le lendemain matin de ſe rendre priſonniers du vainqueur, qui, en trois ou quatre jours, eut la gloire de prendre Charbonnieres, de vaincre Crequi & de ſe rendre maître de toute la Maurienne (4).

Combat d'Eſpierre.

Défaite de Crequi.

(1) De Thou. Buttet. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav,*
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Buttet. De Thou.
(3) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Paradin. *Hiſt. de Sav.* Chieza.
(4) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Chieza. Botero.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Lesdiguieres ne se dédommagea que foiblement de cette perte, par la prise du fort de Barreaux, dont même il ne se fut pas rendu maître aussi facilement, si Bellegarde, qui en étoit Gouverneur, eût eu assez de fermeté pour résister autant qu'il l'eut pu; mais dès la premiere attaque, il rendit lâchement cette place, qui, à la vérité, n'étoit que d'une très-petite importance pour le Duc, & presque d'aucune utilité pour les François.

Le Pape négocie la Paix.

Cependant le Pape Clément VIII, soit de son propre mouvement, soit qu'il en eût été sollicité, voyant la supériorité décidée de Henri IV, avoit offert sa médiation aux Rois de France & d'Espagne, s'étoit donné beaucoup de soins pour rétablir la paix & avoit envoyé des négociateurs dans les deux Cours; ceux-ci s'étoient assemblés pour trouver les moyens de terminer cette grande quérelle; mais leurs conférences n'avoient eu aucun succès. Enfin, les deux Rois envoyerent leurs députés à Vervins en Picardie: on convint de part & d'autre des principaux articles du traité qu'il y avoit à rédiger; mais tout fut arrêté par les difficultés qui survinrent au sujet du Marquisat de Saluces, dont la France demandoit l'entiere restitution, & à laquelle l'Espagne affectant la plus grande chaleur pour le Duc de Savoie, ne vouloit point consentir (1): cependant, comme l'amitié feinte ne peut long-tems se soutenir, ce vif intérêt se rallentit; le Plénipotentiaire de France insista, celui d'Espagne mollit, & le Légat suggera pour expédient que le Duc de Savoie seroit compris dans le traité, avec cette clause expresse, que ce seroit sans préjudice de ses droits & de ceux du Roi de France, au sujet de leurs prétentions respectives sur le Marquisat de Saluces, au sujet desquelles on s'en rapporteroit à l'arbitrage & au jugement du Souverain-Pontife. Au moyen de cette clause, qui laissoit subsister en entier la contestation entre le Roi & Charles-Emanuel, le traité de paix fut signé à Vervins, le 2 Mai 1598; & dans ce traité, il étoit énoncé que le Duc de Savoie promettoit de rendre la ville & le Château de Berre en Provence, d'abandonner la Fortune, Capitaine & Sujet du Montferrat, qui tenoit en Bourgogne la ville de Seure; & enfin, de garder une exacte neutralité entre les deux Rois (2).

Paix entre la France & l'Espagne, désavantageuse au Duc de Savoie. 1598.

Seul contre deux Puissances aussi formidables, Charles-Emanuel ne pouvoit s'opposer à ce traité, quelque peu avantageux qu'il lui fut: il céda aux circonstances, la paix fut publiée en Savoie; il rendit Berre & sa citadelle, & eut même la prudence de contenir le mécontentement que lui avoit donné en cette circonstance, ainsi que dans bien d'autres occasions, la politique de la Cour d'Espagne, qui lui avoit rendu un très-mauvais office, & d'autant plus ulcérant, que si le Duc avoit eû moins de confiance en elle, & s'il n'eût pas aveuglement suivi les conseils de cette Cour, qui l'engagerent à attendre la paix générale, il eût traité en particulier avec la France beaucoup plus avantageusement. Quoiqu'il en soit, il étoit tems que la guerre cessât d'accabler le Piemont, qui, à peine fut délivré de la crainte des nouvelles hostilités que la peste, plus meurtriere encore que la guerre, vint y exercer ses fureurs. Turin & tous les environs en étoienit infectés; le Duc étoit à Tournon,

Le Piemont est ravagé par la peste.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Dupleix. *Hist. de France.* Buttet.
(2) *Hist. de Lesdiguieres. Hist. d'Henri IV.* Aubigné. Botero. Paradin.

où il s'occupoit des moyens d'extirper dans le Chablais & le Bailliage de Tarnier, les dogmes & le culte de la Religion réformée, qu'il regardoit comme plus dangereuſe encore que la peſte (1). Partie par contrainte, & partie par les exhortations de quelques prédicateurs catholiques, la Religion romaine fut rétablie dans ces pays, d'où elle avoit été bannie depuis environ cinquante, ou ſoixante années. Cette conquête ſpirituelle ne fit point ceſſer la peſte, qui continua de déſoler le Piemont, malgré le zele des prédicateurs, & la piété du Duc qui fonda à Thonon, la Maiſon Sainte, eſpece de miſſion pour l'étude de la théologie & de la controverſe.

Hoſtilités commiſes par Lesdiguieres.

Toutefois, quelqu'occupé que Charles-Emanuel parut de l'extirpation des nouvelles opinions dans ſes états, il ne pouvoit oublier les mauvais ſervices qu'il avoit reçus de l'Eſpagne; il ne s'en montra cependant pas moins exact à obſerver la paix, quelque juſte motif qu'il eût de rallumer la guerre: car, au mépris de cette même paix, Leſdiguieres ne ceſſoit de faire des courſes en Savoie, dans la Breſſe, dans le Bugey, & ſon exemple autoriſoit aux mêmes hoſtilités les Gouverneurs qui tenoient dans ces pays des places pour le Roi (2). Charles-Emanuel envoya Roncas, Sécrétaire d'état à la Cour de France, pour ſe plaindre des procédés de Leſdiguieres, en demander juſtice, & tâcher de trouver quelque moyen de parvenir à un accommodement au ſujet du Marquiſat de Saluces, ſans qu'il fut néceſſaire d'attendre la déciſion du Pape. Roncas fut bien reçu en France, on lui promit de donner à Lesdiguieres ordre de ceſſer ſes incurſions; mais, quant au Marquiſat de Saluces, le Roi ne lui parut rien moins que diſpoſé à ſe relâcher d'aucune de ſes prétentions.

Le Duc pourſuit ſes droits ſur le Marquiſat de Saluces.

Dans le même tems que Roncas alloit remplir cette commiſſion, le Duc de Savoie partit pour Milan, où il alloit rendre viſite, à leur paſſage dans cette ville, à Marguérite d'Autriche, fille de l'Archiduc Charles, récemment mariée avec Philippe III, Roi d'Eſpagne, & à l'Archiduc Albert qui venoit de quitter la pourpre romaine, pour ſe marier avec Iſaballe-Claire-Eugenie, ſœur de Philippe III. (3). Les marques de conſidération, d'eſtime & d'amitié que le Duc reçut dans cette viſite, n'adoucirent point l'amertume que lui laiſſoit le ſouvenir de la conduite de l'Eſpagne, lors du traité de Vervins. Auſſi, à peine ſe fut-il acquitté de ce devoir d'honnêteté, que retournant dans ſes états, il ne ſongea qu'aux moyens de faire valoir auprès du Souverain-Pontife la juſtice de ſes droits ſur le Marquiſat de Saluces; &, afin de de ne s'en rapporter qu'à lui-même ſur cet objet, il forma le deſſein de ſe rendre à Rome & d'y défendre en perſonne ſa cauſe. Dans cette vue, il envoya un Gentil-homme de ſa chambre à Clément VIII, pour lui faire part de ſa réſolution, & le prier d'agréer ce voyage. Le Pape ne l'agréa point, & craignant de ſe rendre ſuſpect à la France, il écrivit lui-même au Duc de ne point paroître à Rome (4). Cet incident ne déconcerta point Charles-Emanuel, & ne comptant pas infiniment ſur l'impartialité du Chef de la Chrétienté, il crut que le meilleur moyen de terminer ce différend à ſon avantage,

Il forme le projet d'aller lui-même [illegible]

(1) *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya.* Chieza. Ping. *Aug. Taurin.*
(2) *Hiſtoire de Breſſe & de Bugey.* Paradin. *Hiſt. de Leſdiguieres.*
(3) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Chieza. Botero.
(4) *Hiſtor. Diſcorſo delle coſe di Savoya.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

feroit d'aller lui-même discuter ses droits devant Henri IV, & conférer avec ce Monarque. Son Conseil désapprouva cette démarche; mais il ne se rendit point aux représentations de son Conseil, & persista dans son projet. Cependant comme ce voyage pouvoit également être suivi d'une rupture avec la France, ou d'un accommodement, il envoya le Comtre Langusque en Espagne, pour faire part à Philippe du dessein où il étoit, & pour savoir quel parti les Espagnols prendroient dans le cas où cette affaire lui susciteroit une guerre.

Conduite de la Cour d'Espagne.

La Cour d'Espagne fit les plus brillantes promesses à Langusque, auquel même le Ministre dit expressément, que si ce cas arrivoit, le Roi d'Espagne lui-même, à la tête de toutes ses forces, marcheroit au secours du Duc (1). Charles-Emanuel se fut laissé peut-être éblouir par ces offres, si dans le même tems le Duc de Sesse, Ambassadeur d'Espagne à Rome, n'eut hautement déclaré au Comte de Verrue, que le Duc ne devoit point se flatter que le Conseil d'Espagne engageât son jeune Roi à une nouvelle guerre avec la France, pour le foible différend du Marquisat de Saluces.

Jugement préliminaire du Pape.

Les Députés de Henri IV & du Duc à Rome, soutenoient vivement la cause de leurs Souverains, & le Pape fort embarrassé, ne sachant auquel des deux prétendans adjuger le Marquisat, la cause n'étant point assez instruite encore, & les deux Princes demandant avec instance la possession provisionnelle de ce pays, il ordonna, qu'en attendant la décision ultérieure du procès, le Marquisat lui seroit remis en dépôt; & afin de faire agréer ce jugement, Clément VIII envoya à la Cour de France Bonnaventure Catalagironne, ancien Général des cordeliers, récemment élevé à la dignité de Patriarche de Constantinople. Bonnaventure fut plus heureux qu'on ne l'espéroit; le Roi de France consentit à ce séquestre (2). Le Duc fit plus de difficultés, & demanda du tems, parce qu'il esperoit toujours, gagner beaucoup plus en traitant par lui-même de cette affaire avec Henri IV, que par la décision du Souverain-Pontife, sur laquelle il étoit à craindre que la puissance d'un Grand Roi eût plus d'influence que la justice. Aussi hâta-t-il son départ autant qu'il lui fut possible, & se montra-t-il inflexible aux avis & aux remontrances de son Conseil, qui fit les plus grands efforts pour le détourner de cette démarche, dont on prévoyoit l'inutilité. En effet, elle ne fut seulement pas inutile, mais elle fut aussi fort nuisible au Duc de Savoie, qui, à la vérité, reçut un accueil très-distingué à la Cour de France (3): mais qui, malgré ses soins, ses offres, ses instances, & toute l'habileté du Patriarche de Constantinople, ne put obtenir du Roi autre chose, sinon qu'il garderoit le Marquisat de Saluces, à condition qu'il donneroit en échange à la Couronne de France le pays de Bresse en entier, avec la ville & la citadelle de Bourg, Barcelonnette avec son vicariat, jusqu'à l'Argentiere, le Val de Sture & celui de la Pérouse, avec ses dépendances; enfin, la ville & le château de Pignerol avec son territoire. Henri IV persista immuablement dans ces

Depart du Duc de Savoie pour la France.

Conditions qu'il est forcé de signer.

(1) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Buttet. Guichenon.
(2) Paradin. *Histoire de Savoie.* Buttet. Chieza. Botero.
(3) *Cérémonial de France.* T. 2. Dupleix. Paradin.

ces articles, & la crainte, ou de propositions plus onéreuses, ou d'une guerre inévitable, engagea le Duc à signer, qu'il opteroit dans un terme convenu, entre la cession totale du Marquisat de Saluces, ou cet échange. Il signa ne pouvant mieux faire, & s'en revint dans ses états, fort trompé dans son attente, & très-mécontent de son voyage.

Il restoit cependant au Duc une lueur d'espoir; car, la vérité ne permet point de dissimuler que, pendant son séjour à la Cour de France, Charles-Emanuel, non-seulement eut connoissance de la conjuration formée par le Maréchal de Biron; mais qu'il se lia même très étroitement avec ce Chef de faction, & que s'il n'en fut pas l'un des complices, du moins il n'attendoit que l'exécution de ce complot, pour s'emparer du Marquisat de Saluces (1). Aussi, le terme fixé pour opter s'étant écoulé, Henri IV, qui étoit allé à Lyon, surpris de la lenteur du Duc de Savoie à remplir ses engagemens, lui envoya demander auquel des deux partis il s'étoit déterminé. Charles-Emanuel, qui comptoit toujours sur le cruel projet de Biron, répondit qu'il étoit décidé à n'exécuter, en aucune maniere, le traité de Paris, parce qu'il contenoit des conditions qui lui étoient trop préjudiciables. Le Roi vivement irrité de ce changement, envoya Montmorenci Fosseure en Piemont, sommer le Duc de tenir sa parole. Charles-Emanuel répondit froidement qu'il ne la tiendroit point, qu'il ne vouloit pas rendre le Marquisat de Saluces, & que, si le Roi prenoit les armes contre lui, il les prendroit aussi contre le Roi de France, auquel il étoit assuré de donner de l'exercice pour quarante ans (2). Cette fiere réponse indigna le Roi Henri IV, & après quelques nouvelles tentatives de négociations qui furent infructueuses, il déclara la guerre au Duc, & partageant son armée entre Lesdiguieres & le Maréchal de Biron; il ordonna au premier d'entrer dans la Savoie par Chambéri, & au Maréchal de Biron, de fondre sur la Bresse. Biron, dont les complots n'étoient pas prêts à éclater, & qui, par cela même avoit le plus grand intérêt à montrer le zele le plus vif & la plus inviolable fidélité aux ordres de son maître, remplit avec autant de succès que de célérité sa commission. Il se rendit maître de Bourg, soit par la trahison, soit par la lâcheté de Mont-Mayeur, qui en étoit Gouverneur; il s'empara ensuite, & en très peu de tems du Pont-Dain, de Poncin, des Alimes, Ambronai, S. Denis, S. Rambert, Bellay, Pierre-Châtel, Seyssel, le fort de la Cluse & du pays de Gex.

Henri IV. lui déclare la guerre. 1600.

Biron s'empare de Bresse & du pays de Gex.

Le Duc de Guise fut moins heureux dans l'entreprise qu'il tenta sur le château de Nice. Bobba, Gouverneur de cette citadelle, guerrier plein de valeur & d'intrépidité, se défendit si courageusement, que le Duc de Guise effrayé, prit la fuite, laissant sous les murs de la place son épée & son chapeau, que le brave Bobba fit placer dans l'Eglise du fort, comme un trophée, & une preuve de la terreur qu'il avoit inspirée aux assiégeans (3). Pendant la violence de ces hostilités, Bonnavanture, Patriarche de Constantinople, toujours empressé de ramener la paix, fut à Lyon trouver de la part de Charles-Emanuel, le Roi Henri IV, auquel il promit que le Duc de Savoie

(1) Matthieu. *Hist. de Fr. Mém. de Sully.* de Thou.
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. Matthieu. *Hist. de Lesdiguieres.*
(3) *Histoire de Bresse & de Bugey. Histoire de Provence.* Paradin.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1496-1630.

étoit prêt de remplir les conditions du traité de Paris, & que le Souverain-Pontife, instruit de ces dispositions, ne pouvoit que désapprouver les violences exercées contre ce Souverain. Henri IV ne fit aucune attention au discours du Patriarche, & pendant que Crequi s'emparoit de la ville de Montmeillan, Louis de Breton, Seigneur de Crillon, se rendoit maître de l'un des fauxbourgs de Chambéri. Le Roi lui-même vint appuyer Crillon, fit sommer le Gouverneur de Chambéri de lui ouvrir les portes, & entra en vainqueur dans cette ville, d'où il alla prendre Miolans & Conflans, qui lui donnoit l'entrée de la Tarentaise (1).

Succès des armes de Henri IV, & conquête de la Savoie.

Il ne restoit plus à réduire, pour pénétrer dans la Maurienne, que Charbonnieres; elle fut emportée par Lesdiguieres, qui, poussant ses conquêtes jusqu'à St. Jean de Maurienne, envahit tout ce pays, jusqu'au pied du Montcenis, d'où passant dans la Tarentaise, il se saisit de Briançon, Moutiers & St. Jacquemont, ensorte que toute la Savoie, à l'exception seulement du château de Montmeillan & du fort de St. Catherine près de Genève, étoit déja passée sous l'obéissance du Roi (2). Le Fort de Montmeillan, situé sur la cime d'un rocher escarpé, & d'ailleurs, défendu par d'excellentes fortifications, paroissoit imprenable; Mont-Mayeur, Comte de Brandis, qui en étoit Gouverneur, croyoit cette place si fort inaccessible, qu'il promit au Duc que toutes les puissances humaines ne l'y forceroient point, & qu'il feroit des environs le cimetiere des François. Lesdiguieres ne se laissa intimider, ni par les obstacles du terrein, ni par la confiance de Brandis; il approcha, & secondé du brave Rosni de Sully, il plaça une batterie de quatre canons sur la cime d'une montagne qui dominoit le château, & sur laquelle les assiégés ne prévoyoient pas qu'il fut possible de guinder de l'artillerie. Cette premiere difficulté vaincue étonna si fort Brandis, que ne se souvenant plus de l'opiniâtre résistance qu'il avoit promise d'opposer aux assiégeans, il ne songea seulement point à ruiner la batterie établie par Rosni, & fit dès lors très-mal juger de la maniere dont il se défendroit (3).

Démarches tardives de la Cour d'Espagne.

Cependant la Cour d'Espagne ne pouvant, après les promesses qu'elle avoit si hautement données, laisser accabler le Duc de Savoie, s'intéressa enfin pour lui, & pressa vivement par son Ambassadeur à Rome, le Souverain-Pontife d'arrêter par sa médiation, ou par la sentence qu'il avoit à prononcer, en qualité d'arbitre, le progrès de cette guerre. Clément VIII, craignant lui-même de se brouiller avec le Roi de France, s'excusa, prenant pour prétexte la défiance du Duc de Savoie, qui avoit mieux aimé faire inutilement le voyage de France, que d'attendre paisiblement la sentence qui devoit être prononcée au sujet du Marquisat de Saluces. Toutefois, la Cour d'Espagne, qui depuis bien des années étoit en possession, graces à la politique rusée & formidable du dernier Roi Philippe II, de faire exécuter ses volontés par le S. Siege, ne fut rien moins que satisfaite des raisons du Souverain-Pontife, & le pressa si vivement, que le foible Clément VIII oubliant, ou feignant très-chrétiennement d'oublier qu'il avoit quelque sujet de méconten-

(1) *Histor. discorso delle cose di Savoya. Elog. Car. Emm. Duc. Sabaud.* Buttet.
(2) De Thou. *Hist. de Lesdiguieres.* Matthieu. *Hist. de France.*
(3) *Mém. de Sully.* Dupleix. Matthieu. *Hist. de Lesdiguieres.*

tement contre le Duc de Savoie, parut reprendre le plus vif intérêt à ce Prince, & résolut d'envoyer en France le Cardinal Aldobrandin son neveu, en qualité de Légat, afin de porter Henri à la paix.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Clément VIII fait des nouvelles tentatives pour procurer la paix à la Savoie.

Charles-Emanuel rassuré par les promesses réiterées des Espagnols, apprit sans émotion à Turin, où il étoit alors, les rapides progrès des François en Savoie. Son indifférence même, lorsqu'il reçut la nouvelle de la prise de Chambéri, fut telle, que cet événement ne parut altérer en aucune maniere la gayeté que lui donnoit le bal où il étoit alors (1). Bien des gens furent très-étonnés de cette espece d'insensibilité, qui n'étoit nullement dans le caractere du Duc; quelques-uns n'en furent point surpris, & attribuerent cette tranquillité, à la certitude qu'il avoit, ou croyoit avoir, de la prochaine exécution du complot de Biron; ensorte qu'il regardoit comme un jeu les entreprises de ce dernier dans la Savoie. On assuroit aussi que Charles comptant plus sur la médiation de Clément VIII que sur le zele apparent de la Cour d'Espagne, croyoit devoir temporiser, persuadé d'ailleurs, que les places très-fortes qui lui restoient encore, donneroient assez d'occupation aux François, pour qu'il pût attendre, patiemment le retour de l'hiver, qui nécessairement borneroit leurs conquêtes (2). Mais de plus facheuses nouvelles mirent fin à la sécurité du Duc, & sa surprise fut extrême lorsqu'il apprit que les ennemis, maîtres de Miolans, de Charbonnieres, de Conflans, S. Jacquemont & Briançon avoient bloqué Bourg, ainsi que le fort Ste. Catherine, & qu'ils assiégeoient Montmeillan. Dès ce moment il ne balança plus, & ne songeant qu'à opposer aux conquérans la plus mâle résistance, il s'occupa sérieusement à lever des troupes en Piemont, à la tête desquelles il résolut de passer en Savoie, où le Roi, pour arrêter les suites de la jalousie de Biron contre Lesdiguieres, avoit confié le siege de Montmeillan au Comte de Soissons, & étoit allé reconnoître lui-même la citadelle de Bourg & le fort Sainte-Catherine.

Allarmantes nouvelles qu'il reçoit.

Le Duc se prépare, à la plus vigoureuse défense.

Charles-Emanuel, pendant qu'il faisoit ses préparatifs de guerre, reçut la visite du Cardinal Aldobrandin, avec lequel il eut plusieurs conférences dont le résultat fut que le Cardinal engageroit le Roi à recevoir en échange du Marquisat de Saluces, qu'il céderoit à la maison de Savoie, le pays entier de Bresse; seul moyen d'éloigner les François de Turin & de Miolans (3). Le Duc avoit déja, rassemblé ses troupes, & il étoit au moment de partir, lorsqu'il apprit que le traitre, ou lâche Brandis se disposoit à rendre Montmeillan aux François. La crainte de perdre cette place, qui même médiocrement défendue eût pû arrêter pendant très-long-tems les forces réunies de l'Europe pénétra d'indignation le Duc, qui se hâta de passer en Savoie, à la tête d'une armée composée de dix mille hommes d'infanterie, de quate mille cinq cens arquebusiers à cheval & de huit cens maîtres. Il se flattoit que Brandis, qu'il avoit informé de son arrivée prochaine, tiendroit encore quelques jours; il se trompa, & malgré toute la diligence qu'il put faire, il n'arriva que pour être le témoin de la trahison du Gouverneur de Montmeillan, qui, for-

Conduite de Brandis Gouverneur de Montmeillan.

Sa lâcheté & sa trahison.

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Buttet. Paradin. *Hist. de Sav.*
(2) *Mém. del Cardin. Bentivoglio.* Cap. 6. Guichenon. Botero.
(3) *Hist. de Lesdiguieres. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Chieza.

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.*

tant de la place, où il avoit reçu Crequi & Rosny, étoit allé trouver le Roi, avec lequel il avoit eu un long entretien. Cet officier perfide avoit couvert sa lâcheté du prétexte de la disette presque totale où il prétendoit être de munitions; & l'on sut néanmoins, que Crequi avoit trouvé dans la place des vivres en abondance, & des munitions de guerre assez considérables pour fournir au moins à vingt mille coups de canon (1). Le traître ne fut point assez audacieux pour se présenter devant son Souverain; il se retira en France, comptant sur les promesses de la Cour, qui ne lui témoigna que le plus souverain mépris; il y fut couvert de tant d'opprobre, qu'il prit le parti d'aller se cacher dans sa terre de Brandis en Suisse; mais dans la suite il fut arrêté à Cazal & mené prisonnier à Turin.

Henri se refuse à toutes les propositions de paix qu'on lui fait.

Cependant la trahison de Brandis avoit été de la plus grande utilité à Henri IV, qui répondit froidement à toutes les instances du Cardinal Aldobrandin, que le tems des négociations étoit passé, & que le Duc ne pouvoit plus espérer de paix aux conditions du traité de Paris. En effet, le Roi, possesseur de la plus grande partie de la Savoie, n'étoit rien moins que disposé à renoncer à ses conquêtes. Le Légat se réduisit à demander une treve, elle lui fut refusée; & Henri consentit seulement que le Légat & les Ambassadeurs conféraffent avec Villeroi; parce qu'il étoit bien persuadé que Charles-Emanuel n'accepteroit aucune de ces conditions qui lui seroient proposées, tant que le fort de Ste. Catherine & la citadelle de Bourg tiendroient pour lui. Mais la premiere de ces deux ressources manqua bientôt à Charles-Emanuel, par la perfidie, ou la pusillanimité de Pierre Chares, Gouverneur, qui, pouvant se défendre, rendit lâchement cette place dès le troisieme jour du siege; conduite punissable, & qui fut imitée par Lambert, qui remit à la premiere sommation le château des Alynges dans le Chablais (2). Bovens, Gouverneur de la citadelle de Bourg, se conduisit avec plus de valeur & de générosité: investi dans la place où il commandoit, & tous les vivres interceptés, il rejetta avec la plus héroïque intrépidité toutes les propositions que lui firent le Roi & le Maréchal de Biron; il répondit à leurs lettres par les refus les plus constans; & aussi incapable de se laisser intimider par les menaces, que de se laisser séduire par les offres, il se défendit avec la plus grande vivacité. Aussi, le Duc instruit des efforts qu'on avoit fait pour le corrompre, & de son inébranlable fidélité, lui écrivit sur le ton le plus flatteur & le plus distingué. Cependant Henri IV obligé d'aller recevoir Marie de Médicis, avec laquelle il alloit se marier, s'éloigna de Bourg & se rendit à Lyon, où le Cardinal Aldobrandin le suivit, accompagné d'Arconas & de des Alymes, Ambassadeurs du Duc (3).

Mariage de Henri IV. & de Marie de Medicis, & propositions de paix acceptées.

Il y eut diverses conférences entre le Légat, ces Ambassadeurs & Sillery, qui se montroit fort difficile; cependant, après de longues contestations, le Légat ayant offert au nom de Charles-Emanuel, la Bresse, Bourg & sa Citadelle, le Bugey & le Valromey en échange du Marquisat de Saluces, Sillery fut content de cette proposition; les articles du traité furent dressés & la paix

(1) *Mém. de Sully.* Matthieu. Dupleix. *Mém. del Card. Bentivoglio. Cap. 6.*
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey. Hist. de Lesdiguieres.* Paradin.
(3) Matthieu. *Mém. del Cardin. Bentivoglio.* Dupleix.

alloit être signée, lorsqu'un incident auquel le Légat, ni les ambassadeurs du Duc ne s'étoient point attendus, arrêta tout, & parut éloigner pour toujours toute espérance de paix. Dans toutes les conférences, Sillery avoit expressément promis de la part du Roi au Légat que, si l'on en venoit à un traité d'accommodement, la France rendroit exactement toutes ses conquêtes, sans qu'il y eût aucun fort de démoli. Cependant, toutes les clauses du traité convenues de part & d'autre, Rosni fit démolir le fort de Ste. Catherine (1). Cette infraction aux promesses données, ulcéra d'autant plus Aldobrandin, que ce fort incommodant beaucoup les Genevois qu'il n'aimoit pas, il ne douta point que ce ne fut autant pour offenser le Pape, que pour offenser le Duc, qu'on avoit fait raser ce château. Le Légat, outré d'un tel procédé, déclara hautement qu'il retiroit toutes ses offres, puisque les François manquoient si ouvertement à leurs engagemens, & qu'il se plaindroit vivement à la Cour de Rome de cette infraction. Tassis, Ambassadeur d'Espagne, & aussi maladroit qu'Aldobrandin, demanda qu'on donnât satisfaction au Légat, parce que sans cela le Roi d'Espagne ne pourroit se dispenser de se déclarer pour le Duc. Henri IV, plus fier que Clément & Philippe, s'indignant de ces menaces, répondit, que l'on n'espérât point d'obtenir rien de lui par la force, ou par la hauteur, & que, pour peu que l'on continuât sur ce ton, il porteroit la guerre, la conquête & la dévastation au milieu des états du Roi d'Espagne (2). Cette fiere réponse intimida beaucoup Aldobrandin, & consterna l'orgueil espagnol de Tassis; ils se hâterent de renouer les négociations: les nouvelles conditions que le Roi proposa parurent très-dures à Charles-Emanuel, qui, quoiqu'il eut ordonné à des Alymes & Arconas de signer aveuglement tout ce que le Légat jugeroit à propos qu'ils signassent, reçurent cependant une lettre de ce Prince, par laquelle il leur défendoit de signer, jusqu'à ce qu'il leur en eût envoyé l'ordre. Ils s'empresserent de montrer cette lettre au Légat, qui, craignant de recevoir quelqu'humiliation dans cette affaire, les pressa vivement de signer les articles qu'il avoit acceptés, leur promettant lui-même par écrit, que leur signature seroit avouée par le Duc, & de les garantir de tout événement. D'après cette promesse authentique, Arconas & des Alymes eurent la foiblesse de signer le traité de paix, dont les clauses principales, étoient, que le Duc laissoit en toute propriété au Roi, le pays de Bresse & la citadelle de Bourg, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex, avec le fleuve du Rhône, depuis Genève jusqu'à Lyon, à la reserve du pont de Gressin, pour le passage des Espagnols en Comté. Qu'outre ces cessions, le Duc rendroit aussi à la France la ville, la chatellenie & la tour de Château-Dauphin, & qu'il feroit démolir Bêche-Dauphin: moyennant quoi, le Marquisat de Saluces lui resteroit avec les villes & châteaux de Cental, Demont & Roques-Parviere: qu'enfin, le Roi restitueroit au Duc tout ce qu'il lui avoit pris pendant la guerre (3).

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Sujet de nouvelle rupture.

Hauteur deplacee de l'Ambassadeur d'Espagne & réponse de Henri IV.

Traité de Paix & conditions.

Charles-Emanuel quelqu'embarrassante que fut sa position, ne s'attendoit à rien moins qu'à des conditions si onéreuses, & sa surprise fut extrême, lors-

(1) *Mém. de Sully.* Matthieu. *Hist. de France.* d'Aubigné.
(2) *Hist. de Henri IV. Mem. de Sully. Hist. de Lesdiguieres.* Guichenon.
(3) Matthieu. *Hist. de France.* Dupleix. de Thou. d'Aubigné.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Mécontentement & colere du Duc, qui pourtant ratifie le Traité.

qu'il fut informé de la teneur de ce traité; il s'emporta vivement contre ses Ambassadeurs; refusa de ratifier des engagemens qu'il n'avoit jamais été dans l'intention de prendre, & se plaignit amérement de ce que cette paix étant toute à l'avantage de la France & de l'Espagne, il restoit seul exposé entre ces deux Couronnes. Fuentes, Ambassadeur de Philippe III, affecta le plus vif déplaisir. Mais ce jeu fut mal adroitement secondé par la Cour d'Espagne, qui, sous prétexte que le Marquisat de Saluces étant resté au Duc, celui-ci ne pouvoit que se louer de cette paix, se hâta de ratifier le traité (1); de maniere que, quelque cruellement trompé qu'il eût été dans son attente, Charles-Emanuel ne pouvant empêcher le mal qui étoit fait, prit forcément le seul parti qu'il eut à prendre, agréa le traité, & se fit assez d'effort sur lui-même, pour aller rendre visite au Cardinal Aldobrandin à Pavie, le remercier froidement des soins qu'il s'étoit donnés, & recevoir plus froidement encore les protestations que le Légat lui fit de n'avoir consulté dans cette négociation que la justice, & les plus grands intérêts de la Savoie.

Remise de la Citadelle de Bourg.

Il ne restoit plus pour la consommation de cette paix que la remise des places que les deux Souverains avoient promis de faire. Henri IV envoya prendre possession de la citadelle de Bourg, que le brave Bovens ne voulut rendre que par ordre exprès de son maître, qui lui envoya son contre-seing à cet effet (2). La conduite de ce fidelle Gouverneur fut d'autant plus admirée, que lorsque les François entrerent dans la place, ils la virent entierement dépourvue de vivres; car, depuis huit mois que le siege duroit, il y en avoit trois que la garnison & le Gouverneur lui-même, ne vivoient que de chats, de rats & de viande de cheval, encore même, ces infectes provisions étoient-elles très-rares. Arconas & des Alymes trompés par le Légat, & répréhensibles de s'être laissé tromper, n'ôsoient se présenter devant le Duc; des Alymes, plus confiant, alla cependant le saluer à Turin; mais il en fut si froidement accueilli, que, craignant de plus fâcheux événemens, il écrivit sa justification, & l'envoya au Duc, en le priant de lui permettre de la rendre publique (3). Charles-Emanuel s'offença de ce projet, & ne croyant pas devoir souffrir qu'un sujet capitulât ainsi avec son Souverain, il lui fit défendre de répandre cette apologie, & lui ordonna de venir à sa Cour, & de porter toutes les instructions relatives au traité de paix. A cet ordre, des Alymes, croyant sa disgrace assurée, n'ôsa se montrer au Duc, qui, pour lui témoigner combien il s'allarmoit mal-à-propos, lui envoya la commission honorable de recevoir toutes les places de Savoie que le Roi devoit rendre. Des Alymes se hâta de remplir cette commission; mais ses soupçons & sa défiance ne faisoient que s'accroître, à peine il eût reçu St. Genis, la derniere des Villes restituées par la France, qu'il quitta le service du Prince, & se retira dans ses terres en Bugey, d'où il écrivit au Duc une lettre, plus libre qu'il ne convenoit à un sujet, qui prend congé de son Souverain; il fit plus encore, & il répandit cette lettre qu'il avoit secrétement fait imprimer à Chambéri; procédé qui remplit d'indignation Charles-Emanuel.

Crainte & conduite de des Alymes.

Lettre libre de des Alymes qui se retire du Duc.

(1) Ping. *Aug. Taurin. Hist. de Lesdiguieres. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey.* Mathieu. Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) Dupleix. *Mémor. del Card. Bentivoglio.* Botero. Buttet.

On porta des jugemens divers sur cette paix, qui, à la vérité, valut au Roi de France un pays plus étendu que n'étoit le Marquisat de Saluces; mais qui aussi assuroit à la Couronne de Savoie des villes plus fortes & en plus grand nombre qu'il n'y en avoit dans les pays cédés. D'ailleurs, par la restitution du Marquisat de Saluces, le Roi de France s'étoit fermé la porte de l'Italie, & privé lui-même des moyens de secourir ses alliés. Enfin, on assuroit qu'en retranchant les extrêmités, pour sauver & fortifier le cœur de ses états, Charles-Emanuel avoit beaucoup plus gagné à ce traité, que la France ne paroissoit avoir acquis. Aussi Lesdiguieres, qui n'avoit point cessé d'insister pour que la France gardât le Marquisat de Saluces dont il espéroit le gouvernement, dit hautement que le Roi avoit traité en marchand, & le Duc de Savoie en Prince (1). Ce traité cependant fut solemnellement juré de part & d'autre, & son observation rendit enfin le calme à la Savoie, qui en avoit été privée pendant tant d'années.

L'observation du Traité est jurée de part & d'autre. 1601.

A quelques troubles près, ou plutôt à la crainte près de quelques troubles, la France fut tranquille aussi; car les intelligences de Biron avec l'Espagne ayant été découvertes, & le secret de sa conspiration ayant été devoîlé, il fut exécuté à mort, & Henri IV, par les conseils austeres de Sully, ennemi de Biron, laissa périr ce dernier sur l'échafaud. Biron étoit sans doute très-criminel; il méritoit la mort; mais il étoit peut-être plus digne de Henri d'user d'indulgence envers l'un de ses plus braves Généraux, couvert de blessures à son service, & que la clémence eût ramené à un maître qui avoit éprouvé sa fidélité dans les tems les plus orageux, & à la valeur duquel il étoit en partie redevable de sa couronne (2). Le Grand Henri, ni Sully, ne prévirent point combien cet acte de sévérité ranimeroit le fanatisme, mal éteint dans le cœur d'une foule de François égarés encore par la superstition. Quoiqu'il en soit, on savoit que l'Espagne avoit eu la plus grande part au plan de conspiration formé par le Maréchal de Biron, dont Fuentes avoit été le principal complice. Cependant la Cour d'Espagne s'empressa d'envoyer un Ambassadeur à Henri, pour le féliciter d'avoir échappé au danger, & à l'atrocité de la conspiration, dont elle rejetta tout l'odieux sur le caractère turbulent & fougueux de Fuentes; comme si celui-ci eût agi de lui seul; comme si, étranger en France, il eût eû quelqu'intérêt personnel à renverser le Roi de France de son trône; comme si le sceptre vacant, & Henri mourant sans postérité, l'Espagne n'eût pas fait revivre ses anciennes prétentions; enfin, comme si l'Espagne, Rome & la ligue eussent pensé autrement qu'elles pensoient du tems de Guise & de Mayenne. Elle ne se soutint que trop cette maniere de penser; & la mort de Biron, ne fut peut-être qu'un prétexte de plus, d'aiguiser le poignard de l'atroce Ravaillac (3).

Mort du Maréchal de Biron.

Jugement sur son exécution.

La paix sembloit solidement établie en Savoie, où il ne restoit plus de troupes Françoises: & cependant Charles-Emanuel ne désarmoit pas, non plus que le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan; de maniere que l'on

Le Duc de Savoie ne désarme point, & tente de surprendre Genève. 1602-1603.

(1) Matthieu. *Hist. de France.* D'Aubigné. Dupleix. Paradin. *Hist. de Savoie.*

(2) La mort de Biron, est le seul endroit de la vie du Grand Henri IV, qui fasse de la peine. Biron étoit coupable; mais Henri lui avoit de si grandes obligations; il étoit lui même si fort au dessus de la vengeance!

(3) Matthieu. d'Aubigné, Dupleix. de Thou.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

croyoit qu'il y auroit bientôt une guerre nouvelle entre le France, l'Espagne & la Savoie; & ce soupçon paroissoit d'autant plus fondé, que la Savoie étoit remplie de troupes espagnolles. Toutefois, ce n'étoit point là le projet de Charles-Emanuel, trop mécontent de la Cour d'Espagne, pour songer à se liguer avec elle contre la France. Il avoit formé le dessein de surprendre Genève, & de faire servir les forces qu'il avoit en Savoie, à soutenir ce plan lorsqu'il l'auroit exécuté. Tout paroissoit alors seconder ses vues: il avoit des intelligences exactes parmi les Genévois, on étoit dans le tems le plus rigoureux de l'hiver: & la longueur des nuits, jointe au rallentissement de la vigilance des sentinelles, qui dans ce tems se permettoient plus de négligence que dans toute autre saison, lui sembloit promettre le succès des opérations qu'il avoit méditées (1). D'ailleurs il ne paroit pas que cette expédition pût être regardée comme une infraction au traité de Vervins dans lequel les Suisses & leur alliés avoient été compris, parce que Genève n'étant alliée qu'avec quelques uns des Cantons seulement & non pas avec tous, il soutenoit que cette ville ne pouvoit être censée avoir été comprise dans ce même traité. Ce qui le confirmoit dans cette idée étoit que la paix de Vervins ayant été conclue par la médiation du Légat du Pape, il n'étoit pas possible qu'un tel médiateur eut pu s'enteresser ni stipuler pour Genève, essentiellement ennemie du S. Siege.

D'après ces considérations & les ordres qui furent donnés à Bernoliere, Gouverneur de Bonne, celui-ci alla examiner par quel côté l'on pourroit surprendre Genève avec plus de facilité, & il remarqua près de la porte de la monnoye un endroit éloigné des sentinelles & des corps de Garde; il descendit plusieurs nuits de suite dans le fossé, vis-à-vis de ce même endroit, frappa de toute sa force avec des cailloux contre le mur, écouta, & s'assura qu'il n'étoit entendu de personne. Eclairé par cette découverte, il en conclud qu'avec des échelles dressées contre cette partie du mur, il seroit fort aisé de jetter dans la ville beaucoup de monde, avant que la garnison pût s'appercevoir de rien. Ce qui le rassuroit encore étoit la facilité de venir sans être découvert, jusqu'à ce même endroit, où conduisoit un chemin couvert & presque nullement frequenté.

Bernoliere rendit compte de ses observations au Duc, qui crut ne pas devoir différer plus longtems son entreprise; & afin que les Genevois n'eussent aucune défiance, il fit faire des échelles de plusieurs pieces dans leur longueur, & qui se démontant pouvoient être cachées dans des facs & portées sur des mulets. En même tems il envoya le Président Rochette à Genève, accompagné d'une escorte assez considérable & chargé de faire avec les Genevois un traité pour le rétablissement du commerce entre Genève & la Savoie (2).

Dispositions pour surprendre Genève.

Tout alla d'abord au gré des desirs de Charles-Emanuel. D'Albigny conduisit d'abord sans qu'on les apperçut, douze cens hommes à la Rochette & aux environs, c'est-à-dire, à une très-petite distance de Genève. Le

(1) Botero. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.* Voy. *l'Hist. de Genève.*
(2) *Hist. de Genève. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Matthieu. *Mém. de Sully.*

Le Duc lui-même ne doutant point du succès de cette expédition, vint en poste & déguisé, au pont d'Estrambieres, à une lieue de Genève. Le 22 Décembre 1602, environ deux ou trois heures après le coucher du soleil, d'Albigny mena la troupe à l'endroit désigné par Bernoliere, fit dresser les échelles, s'assura qu'on n'étoit point entendu, & fit passer trois cens soldats qui monterent en très bon ordre sur les remparts de la ville. Là, Bernoliere, Attignac, Sonnas, Chaffardon & quelques autres des prinpaux chefs de l'entreprise se réunirent, entrerent dans la ville, & en attendant que le reste des leurs fut monté, ils se promenerent deux à deux dans les différens quartiers de Genève, pour observer ce qui s'y passoit. Le silence des citoyens enhardissant Bernoliere, il s'approcha de l'un des sentinelles en faction, se fit donner le mot du guet, le poignarda ensuite, le jetta dans le fossé & prit sa place. La ronde accoutumée ne tarda point à venir, & l'officier qui la conduisoit s'étant approché pour demander le mot, Bernoliere fort imprudemment la traita comme il avoit traité le soldat en faction. L'un de ceux qui formoient cette patrouille courut au corps-de-garde; l'allarme se répandit de proche en proche; les habitans & tout ce qu'il y avoit de troupes dans la ville s'armerent: ensorte que par l'indiscrétion de Bernoliere les aggresseurs se virent dans la nécessité d'agir ouvertement, de commencer l'exécution de leur entreprise quelques heures avant qu'ils n'en étoient convenus & avec beaucoup moins d'ordre qu'ils n'eussent dû en observer (1). Tout ce qu'ils purent faire dans ces momens de confusion, fut de se diviser en trois troupes: la premiere marcha vers la porte neuve, pour l'ouvrir & faire entrer les soldats conduits par d'Albigny. Le premier corps-de-garde fut aisément forcé & la premiere porte abattue, la troupe gagna le second corps-de-garde & tenta d'appliquer le pétard à la seconde porte; mais il ne se trouva pas prêt, & l'un des pétardiers fut tué. Cet accident causa de l'embarras à la faveur duquel l'un des soldats du second corps de garde montant au dessus de la porte coupa la corde qui tenoit la herse, & par cette manœuvre rendit inutile l'effet du pétard. Le trouble des aggresseurs fut tel, qu'ils ne songerent même point à faire usage des haches, ni des autres instrumens dont ils s'étoient munis; & pendant qu'ils perdoient des momens précieux à délibérer, les citoyens armés accoururent en foule; & les chargerent, il y eut un combat très-vif pendant lequel la porte fut prise & reprise tour à tour. Bernoliere fut tué dans cette action. La seconde troupe fut moins heureuse encore; elle attaqua la porte de la Terrasse, mais vainement; & repoussée avec perte, elle fut contrainte de gagner, toujours en combattant & toujours avec désavantage, le gros des aggresseurs. Quant à la troisieme division, elle essuya encor de plus cruels revers, soit auprès du corps-de-garde de la monnoye, d'où elle fut repoussée, soit sur les avenues de la maison-de-ville, où quelques-uns des soldats, au lieu de se tenir réunis avec leurs camarades, se disperserent, & se jetterent dans quelques maisons, emportés par l'ardeur du pillage, & oubliant que bien loin d'être vainqueurs, ils étoient accablés & dans le péril le plus imminent.

Imprudence des aggresseurs.

Déja tous les citoyens armés étoient sous les armes, & poursuivoient de rue

(1) Matthieu. *Hist. de France.* Spon. *Hist. de Genève.* Buttet.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

Les aggresseurs sont massacrés en partie & le reste mis en fuite.

en rue les aggresseurs, qui, trop foibles pour tenir plus longtems ne songerent qu'à regagner leurs échelles, se rallierent du mieux qu'il leur fut possible & prirent le chemin des remparts: mais le canon de la porte-neuve chargé de chaînes & de cloux, rompit la plupart des échelles, renversant morts dans le fossé tous ceux qui avoient déja commencé de descendre. D'Albigny voyant cette entreprise totalement manquée, fit sonner la retraite, & fut merveilleusement secondé dans ces momens de trouble & de terreur par le Duc de Savoie, qui soutint avec autant de sang-froid que d'intrépidité, l'effort des Genevois acharnés à poursuivre les fuyards dont il favorisa la retraite.

Trois officiers sont pris & envoyés au supplice.

De douze cens hommes qui avoient entrepris cette expédition, il y en eut cinq cens de tués, & entr'autres, treize officiers qui se trouvant seuls au boulevard de l'oye, se défendirent avec la plus rare valeur. Accablés par le nombre, bientôt il n'en resta plus que trois, Attignac, Sonnas & Chaffardon; épuisés de fatigue, ils furent enfin obligés de se rendre à Canal, premier Syndic qui promit qu'on n'attenteroit point à leur vie: & en effet, si l'intrépidité la plus héroïque mérite d'être admirée, & si on lui doit des égards, ces trois braves guerriers étoient dignes de la promesse sur laquelle ils se rendirent prisonniers. Toutefois, malgré cette promesse & la capitulation qu'ils avoient faite les armes à la main, ils furent étranglés le lendemain, leurs têtes mises au gibet & leurs corps jettés dans la riviere (1). Les historiens de Savoie, & Guichenon même condamnent cette sévérité. Mais il ne nous paroît pas qu'en cette occasion les Genevois ayent commis une action injuste, ni atroce. Il est vrai qu'Attignac, Sonnas & Chaffardon servoient dans cette expédition leur Prince, &, comme l'observent ces mêmes historiens, ils servoient contre des hérétiques: mais enfin, cette entreprise étoit-elle avouée par l'équité? La Savoie n'étoit point en guerre contre les Genevois, qu'on venoit même de tromper par une apparence de traité pour le rétablissement du commerce. C'étoit donc une surprise; & cette surprise appellée par son vrai nom étoit une insigne trahison. Si ces douze cens hommes eussent réussi, le massacre des Genevois étoit inévitable & la perte de la liberté de Genève infaillible. Le supplice de ces trois officiers étoit donc très-conforme aux loix de la justice, & le premier Syndic n'avoit pu garantir la vie de ces trois ennemis, qui à cette occasion mériterent d'être traités, jugés & exécutés comme trois assassins (2). A l'égard de l'intérêt de la Religion, c'est suivant nous, relativement à cette entreprise, la plus fausse & la plus mauvaise des justifications. La Religion n'est nullement intéressée à l'oppression des villes & des citoyens libres: ce n'est ni à la force, ni à l'usurpation à venger la Religion, qui reprouve & abhorre de pareils attentats, bien loin de les autoriser: à moins qu'on ne prétende que le massacre des sept ou huit millions d'Américains par les Espagnols, dévastateurs du nouveau monde, étoit légitimé aussi par l'intérêt de la Religion. Ce seroit ainsi

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Spon. *Hist. de Genève.* Guichenon.

(2) Guichenon & Paradin ont jetté tout l'odieux qu'ils ont pu sur les Genevois, qu'ils taxent d'infidélité à leurs engagemens. Mais cette entreprise étoit évidemment contraire au droit des gens & beaucoup plus aux loix de l'humanité. Le Syndic Canal n'étoit pas le maître de faire grace à ces trois coupables.

que parleroient les Cannibales, s'ils avoient une Religion, & si le fanatisme exaltoit leur atrocité.

Le Duc justifie sa conduite auprès des Suisses.

Quoiqu'il en soit, le Duc de Savoie fort mécontent de l'inutilité de cette tentative qui l'exposoit aux plaintes & aux reproches de toutes les Puissances qui s'interessoient à Genève, se rendit en Piemont, d'où il envoya des Ambassadeurs en Suisse pour déclarer aux Bernois que ce n'étoit point dans la vue de troubler le repos des ligues qu'il avoit entrepris cette expédition, mais seulement par le motif très-légitime de faire rentrer sous sa domination Genève, qui s'y étoit soustraite, & sur laquelle il n'avoit pas cessé d'avoir les droits les plus incontestables. Henri IV reçut avec plaisir la nouvelle de l'échec des troupes de Savoie, & dans le doute où il étoit si le Duc renonceroit à son projet, ou s'il en poursuivroit l'exécution, il envoya promettre aux Genevois le secours de ses armes, & permit même à plusieurs officiers François d'aller, dans le cas de nouvelle attaque, défendre cette ville. Cependant quelques mois après, l'Ambassadeur de France en Suisse, passant par Genève au retour de son ambassade, eut d'autant moins de peine à faire goûter ses conseils pacifiques aux Genevois, qu'ils croyoient par la maniere avantageuse avec laquelle ils s'étoient défendus, s'être complettemennt vengés. D'ailleurs, ils n'avoient point assez de forces pour lutter contre la Savoie, & ils étoient bien persuadés que, pour soutenir leur querelle, les Suisses, ni la France ne commenceroient pas une nouvelle guerre, fatigués comme ils l'étoient des dernieres querelles.

Traité de Paix entre le Duc de Savoie & Genève.

Les Suisses cependant étoient fort embarrassés sur le parti qu'ils auroient à prendre, parce qu'ils étoient également alliés de Genève & du Duc de Savoie. Les Cantons les moins intéressés dans cette affaire, quel qu'en fut l'événement, étoient ceux de Bâle, de Glaris, de Soleure, de Schaffhouse & d'Appenzel. Ils offrirent leur médiation; elle fut acceptée, & après quelques conférences, il fut conclu entre le Duc de Savoie & les Genevois un traité, dont les principales conditions furent que le commerce seroit rétabli; que les divers lieux occupés pendant les derniers troubles par le Duc de Savoie sur les Genevois, seroient restitués, comme aussi l'église de S. Geni prise par les Genevois sur la Savoie; que tout seroit oublié de part & d'autre; que ceux d'entre les Genevois qui possédoient des biens dans les Etats du Duc de Savoie seroient confirmés dans les immunités & les privileges dont ils avoient précédemment joui relativement à ces biens: qu'enfin le Duc ne pourroit ni assembler des gens de guerre, ni faire construire des forts ni tenir des garnisons à la distance de quatre lieues de Genève. (1) Soit que Charles-Emanuel eut renoncé à toute entreprise semblable à celle qui lui avoit si mal réussi, soit qu'il remit à de plus favorables circonstances l'execution de ses desseins sur Genève, il parut satisfait de ce traité, dont il jura l'observation.

Le Duc Charles-Emanuel fait passer ses trois fils à la Cour d'Espagne.

D'après les faits que nous avons rapportés, ci-dessus on voit combien peu le Duc de Savoie avoit eu à se louer de l'affection & de la conduite des Espagnols pendant la guerre qu'il avoit eu à soutenir contre la France. Le Roi Philippe III. n'ignoroit pas ce mécontentement, & il ne pouvoit point se dissimuler les torts que sa Cour avoit eus à l'égard de ce Prince, sacrifié aux vues ambitieuses & à la politique de l'allié sur lequel il comptoit le plus, & pour les

(1) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Botero. Paradin. Spon. *Hist. de Genève.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

intérêts duquel il s'étoit en partie engagé dans cette guerre. Aussi Philippe III, dans la vue de réparer ses torts & de regagner l'amitié de ce Prince, l'invita à lui envoyer ses trois enfans, le Prince de Piemont, Victor-Amé & Emanuel-Philibert, qui partirent en effet, & reçurent à la Cour d'Espagne tous les honneurs qu'on y rend aux Princes du sang royal (1). Quelque tems après leur départ, Charles Emanuel se rendit au Montferrat, où étoit venu aussi le Duc de Mantoue; ils y eurent une entrevue sur la frontiere de Piemont, où, sous prétexte de terminer quelques anciens différens au sujet des usurpations faites par les Mantouans sur les possessions de Savoie, ils conclurent le mariage de l'Infante Marguérite de Savoie, avec le fils ainé du Duc de Mantoue.

Soupçons de Henri IV contre le Duc de Savoie. 1604-1605.

Il existoit depuis quelque tems une querelle dont on craignoit les suites, entre l'Angleterre & l'Espagne; ce différend fut néanmoins terminé par un traité de paix, dans lequel la cour d'Espagne eut l'attention de faire comprendre le Duc. Cette attention de l'Espagne donna de l'ombrage à Henri IV, qui, malgré les protestations que le Duc lui faisoit faire par son ambassadeur, de vouloir vivre en bonne intelligence avec la France, se défioit beaucoup de l'espece d'intimité qu'il y avoit entre la Savoie & l'Espagne; intimité que sembloit confirmer le séjour des trois fils de Charles-Emanuel à Madrid (2).

Mécontentement du Duc contre l'Espagne.

Toutefois, cette amitié n'étoit qu'apparente; & quelque empressement que le Duc affectât pour les intérêts des Espagnols, il n'étoit rien moins que satisfait de leur conduite, & il eût même très-volontiers renoncé à leur alliance, s'il eût crû pouvoir s'assurer de l'amitié de Henri IV, qui seul pouvoit balancer la puissance espagnolle, déconcerter les vues ambitieuses de cette cour, & s'opposer utilement à ses desseins. Mais la plus grande difficulté consistoit à gagner la confiance du Roi de France, qui, d'un côté, ne vouloit point accorder au Duc ce que celui-ci recevoit de l'Espagne, & qui, de l'autre, ne pouvoit se persuader que Charles-Emanuel voulut sincérement rompre avec Philippe III, auprès duquel il venoit récemment d'envoyer ses trois fils.

Cette défiance arrêta pendant fort long-tems l'exécution du projet que le Duc avoit formé de se liguer avec la France; ensorte que les négociations, plusieurs fois entamées & plusieurs fois abandonnées, durerent infructueusement trois ans. Charles-Emanuel demandoit pour s'attacher à la France, la Bresse entiere, à la réserve seulement de la citadelle de Bourg; & bien loin de consentir à cette proposition, la Cour de France ne vouloit seulement point lui accorder de pension. Cependant Henri IV, vivement animé du désir de faire la guerre à l'Espagne, promit de céder la Bresse, à condition que le Duc donneroit en échange le Marquisat de Saluces, ou Pignerol & les vallées de Pérouse; ou enfin, Cony & Demont (3). Mais ces pays, ainsi que le Marquisat de Saluces, importoient trop au Duc, pour qu'il consentît à s'en dessaisir; & son refus rompit encore la négociation, qui ne fut renouée que quelque tems après à Rome, par les Ambassadeurs de

(1) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Botero. Paradin. *Hist. de Sav.*
(2) Matth. *Hist. de Fr.* Chieza. Paradin. Botero.
(3) Paradin. *Hist. de Sav.* Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

France & de Savoie, & fort avancée par le Cardinal de Joyeuse, qui proposa le mariage de Victor-Amé, Prince de Piemont, avec Elisabeth de France, fille ainée du Roi.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Le projet de cette union, si propre à cimenter l'amitié des deux Souverains, & formé à Turin par le Cardinal de Joyeuse, fut approuvé du Roi, d'après le consentement duquel Charles-Emanuel envoya un Ambassadeur à la Cour de France, chargé de témoigner au Roi le desir que le Duc avoit de concourir de toute sa puissance à l'exécution entiere des propositions faites par le Cardinal de Joyeuse. Pendant le cours de cette négociation, le Duc de Savoie eut la satisfaction de voir célébrer les mariages de Marguérite de Savoie sa fille aînée, avec François de Gonzague, Prince de Mantoue & d'Isabelle de Savoie, sa seconde fille, avec Alphonse d'Est, Prince de Modéne (1). Les fêtes données à l'occasion de ce double mariage, ne lui firent cependant pas perdre un moment de vue son grand projet d'alliance avec Henri IV, & les réponses satisfaisantes qu'il reçut de ce Souverain, l'engagerent à envoyer un nouvel Ambassadeur auprès du Monarque François, pour lui proposer la conquête du Duché de Milan, lui offrant pour cette expédition, toutes les forces de la Savoie ; s'obligeant même de la faire en son propre nom, si le Roi ne jugeoit point à propos de rompre encore ouvertement avec l'Espagne ; à condition toutefois, que le Milanez conquis, & mis sous la domination de la France, le Roi relâcheroit au Duc la Bresse, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex, Genève, & l'aideroit à son tour à conquérir le Comté de Bourgogne (2).

Propositions faites au Duc par le Cardinal de Joyeuse. 1607-1608.

Ambassade du Duc a Henri IV.

L'espoir de la conquête du Milanez flattoit trop Henri IV, pour ne pas recevoir très-favorablement les propositions du Duc, à l'Ambassadeur duquel il répondit par les plus grands éloges sur les talens & le courage de Charles-Emanuel. Le Roi après avoir déclaré qu'il consentoit de bon cœur au mariage d'Elisabeth avec le Prince de Piemont, assura que cette union seroit célébrée aussi-tôt que le Duc se seroit hautement déclaré pour la France ; qu'il auroit fait sortir de ses états tous les Espagnols, & banni de sa Cour tous les pensionnaires d'Espagne ; enfin, aussi-tôt qu'il auroit dit quelles intelligences il avoit dans le Duché de Milan, & qu'il se seroit assuré des dispositions des divers Princes d'Italie. (3) Charles-Emanuel, persuadé qu'il lui seroit facile de remplir ces engagemens, regarda dès ce moment son alliance avec la France comme assurée, & il comptoit si fort sur la conquête du Milanez, que, bien loin de croire que cette expédition dût employer toutes ses forces, il méditoit dans le même tems, une entreprise beaucoup plus importante pour lui, comme elle étoit plus glorieuse, puisqu'elle ne tendoit à rien moins qu'à dépouiller les Barbares d'Afrique du Royaume de Chypre, usurpé par Jacques, Bâtard de Lezignan, sur le Roi Louis & la Reine Charlotte.

Projets du Duc pour la conquête du Royaume de Chypre.

Jadis les Vénitiens, à la faveur d'une donation, volontaire ou forcée, à eux faite par Catherine Cornaro, veuve du bâtard Jaques, s'étoient mis en

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Matth. *Hist. de France.* Paradin.
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Chieza Buttet. Guichenon.
(3) Matth. *Hist. de Fr. Hist. de Henri IV.* Paradin. *Hist. de Sav.*

possession de ce Royaume, dont Selim, Empereur des Turcs, s'étoit emparé dans la suite, en 1572; & depuis cette époque les Cypriotes, réduits à la plus dure servitude, cherchoient tous les moyens possibles de secouer ce joug intolérable (1). Il y avoit long-tems que le Duc de Savoie desiroit aussi de rentrer en possession de ce Royaume, & il avoit dans cette vue envoyé en Chypre, un Rhodien, nommé François Acidas, qui, ayant mis dans les intérêts de Charles-Emanuel, l'Archevêque de Chypre de même que la plus grande partie des Cypriotes, étoit passé à Jérusalem, où il avoit intéressé aussi le Patriarche en faveur du Duc de Savoie; de maniere que le plan de cette révolution fut poussé si loin, que les Cypriotes promirent d'exterminer au même jour & à la même heure tous les Turcs qui étoient dans l'Isle, à condition seulement, qu'à l'instant de cette exécution, qui fut fixée à un Dimanche, pendant le Service Divin, il paroîtroit dans l'Isle quatre mille hommes des troupes du Duc, pour soutenir les Cypriotes & garder, aux dépens du pays, les différentes forteresses. Acidas ayant tout réglé, se hâta de venir en Piemont, rendre compte au Duc de Savoie du plan de la conjuration, & le presser d'envoyer les troupes demandées; mais alors Charles-Emanuel étoit lui-même dans les circonstances les plus embarassantes, la Savoie & le Piemont étant presqu'en entier envahis par les François, de maniere qu'ayant lui-même besoin de secours; bien loin de pouvoir se passer d'une partie de ses troupes, il ne put qu'envoyer Imbert de Saluces & la Mante, Chevalier de Malthe, chez les Cypriotes, pour les maintenir dans leurs bonnes dispositions. (2) Après quelques années, les habitans de Chypre ne voyant point arriver les secours qu'Acidas & les députés du Duc leur avoient si souvent promis, envoyerent encore inviter Charles-Emanuel à venir se saisir du trône de Chypre. Le Duc promit à Zebetto de faire incessamment partir des troupes pour cette expédition. Zebetto, de retour chez ses compatriotes, annonça avec si peu de discrétion, l'arrivée prochaine de ce secours, que les Turcs, informés d'une partie de ce projet, se mirent sur leurs gardes, & penserent même se saisir de l'Archevêque de Nicosie, Capitale de l'Isle. Mais la même indiscrétion qui avoit éventé le secret de la conspiration, fit découvrir l'ordre donné par la Porte au Bacha de Chypre, d'arrêter l'Archevêque; ensorte que celui-ci eut le tems de s'évader. Il fut poursuivi, & les dangers qu'il courut, animant les Cypriotes, ils prirent les armes, se mirent en campagne, furent battus, dispersés, &, faute de secours, contraints de se soumettre. (3)

Ses intelligences en Chypre.

Les Cypriotes sont battus & dispersés par les Turcs. 1609.

Informé du malheureux succès de ce soulevement, le Duc voulut faire passer des troupes en Chypre; mais il en fut dissuadé par son Conseil, qui lui fit voir à quelle guerre ruineuse l'entraineroit cette expédition, qui d'ailleurs, n'étoit rien moins que certaine. Ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'il renonçat à ce projet, & bientôt il reçut un déplaisir beaucoup plus sensible au sujet d'une nouvelle entreprise qu'il avoit méditée contre Genève, & qui ne lui réussit pas. Il avoit été secondé par Louis Seigneur du Terrail,

(1) *Hist. de Venise.* Botero. *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(2) Paradin. *Hist. de Savoie.* Chiesa Botero.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* But. Pet. Ping. *Aug. Taurin.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

gentilhomme François qui avoit promis de surprendre cette ville, au moyen de plusieurs bateaux chargés de bois qui devoient descendre depuis Evian & Tonon par le Lac & dans lesquels devoient être cachés beaucoup de gens armés. Le secret de ce complot transpira, le Seigneur du Terrail fut arrêté dans Genève même, où il attendoit paisiblement l'arrivée des bateaux; les tourmens de la torture lui firent tout avouer, & il périt sur l'échafaud, supplice qu'il méritoit sans doute, quelque nom odieux qu'on donnât en Savoie à cette exécution (1).

Alliance de France & de Savoie contre l'Espagne.

Ces deux désagrémens affligerent le Duc Charles-Emanuel, qui ne s'occupa plus qu'à se lier étroitement avec la France, où il envoya, en qualité d'Ambassadeur, François de Chabod, Seigneur de Jacob, avec ordre de presser le mariage d'Elisabeth, & de prendre les dernieres résolutions pour l'expédition du Milanez. Chabod, malgré les intrigues de la Cour & de l'Ambassadeur d'Espagne, qui traverserent de toute leur puissance sa négociation, réussit, & remplit l'attente de son maître. Henri IV promit des pensions aux trois fils de Charles-Emanuel; l'une de 150000 livres à Philibert, l'autre de 60000 livres au Prince Cardinal, & la troisieme de 80000 livres au Prince Thomas de Savoie: & ces pensions devoient être payées aussi-tôt que l'alliance de la Savoie avec la France seroit publiée (2). De part & d'autre on ne s'occupa plus que des préparatifs de la guerre qu'on étoit convenu de porter dans le Milanez. Henri IV, sous prétexte de vouloir secourir l'Electeur Palatin & quelques autres Princes d'Allemagne, faisoit dans son Royaume les levées les plus considérables; il devoit lui-même se trouver à la tête de 40000 hommes d'infanterie françoise, de 10000 hommes de cavalerie & de 10000 Suisses. Les Vénitiens & les Grisons instruits du véritable but de ce grand armement, s'étoient engagés à concourir aux vues du Roi de France, & devoient faire une irruption dans le Milanez, dans le même tems que le Duc de Savoie se jetteroit dans ce Duché avec une armée de 12000 hommes d'infanterie & de 2000 chevaux, & cette double invasion devoit être soutenue par Lesdiguieres, qui avoit ordre de conduire vingt mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie.

Offres faites par la Cour d'Espagne au Duc, & qu'il refuse.

La Cour d'Espagne, ou avertie, ou se doutant de ce projet d'expédition; se donna vainement les plus grands soins pour détacher le Duc de Savoie des intérêts de la France; & elle fit offrir à Charles-Emanuel l'une des infantes pour le Prince de Piemont, l'Amirauté d'Espagne pour le Prince Philibert, & l'Archevêché de Séville, ou celui de Montréal en Sicile pour le Prince Cardinal; mais ces offres tardives n'éblouirent point le Duc, à qui elles firent connoître seulement combien le Ministere Espagnol étoit allarmé (2). Il devoit l'être en effet; & il n'est pas douteux que le Milanez auroit inévitablement passé sous la domination de la France, si le plus imprévu & le plus funeste des événemens ne fut venu rendre inutiles tous les préparatifs de cette grande entreprise. Pour que la puissance Espagnolle ne reçût point l'irréparable atteinte dont elle étoit menacée aux Pays-Bas, ainsi qu'en Italie, il ne falloit pas moins que l'horrible attentat du 14 Mai 1610, & l'atroce fana-

Mort funeste de Henri IV 1610.

(1) *Hist. de Genève.* Matthieu. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Mém. du S. de Jacob.* Botero. Guichenon. Paradin.

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

tisme de Ravaillac, qui poignarda l'illustre & grand Henri IV, dans Paris, au milieu de ses sujets, & entouré dans son carosse, de ses premiers officiers, qui n'eurent ni l'adresse, ni la présence d'esprit de détourner le poignard du scélérat.

Cette mort si funeste à la France, le fut infiniment aussi au Duc de Savoie, qui, à la place de ses brillantes espérances, qu'il vit s'évanouir, fut tout-à-coup exposé à la haine des Espagnols, & à la veille d'avoir à soutenir une guerre cruelle (1). Car, quoique la Cour d'Espagne ne fut pas exactement instruite des desseins de Charles-Emanuel, elle connoissoit cependant son alliance avec la France, &, d'après le refus qu'il avoit fait des éminentes dignités offertes à ses fils, elle ne doutoit point que ce ne fut pour seconder les projets de la France sur le Milanez, qu'il avoit préparé cet armement, auquel le Duc donnoit alors pour prétexte le voyage des troupes françoises rassemblées en Dauphiné, sous les ordres de Lesdiguieres. Cette excuse parut frivole au Ministere d'Espagne; Fuentes, Gouverneur de Milan, eut ordre de rassembler des forces; & l'Ambassadeur d'Espagne auprès du Duc eut celui de lui demander toutes les troupes d'Espagne qui étoient à son service: mais Charles-Emanuel les refusa, jusqu'à ce que le Roi d'Espagne lui eût écrit lui-même à ce sujet (2).

Le Duc de Savoie est menacé d'une guerre par l'Espagne.

Toutefois, dans la crainte que les Espagnols ne formassent quelqu'entreprise sur le Piemont, le Duc envoya demander à Lesdiguieres de s'approcher de la frontiere avec ses troupes, & la proximité de cette armée en imposa aux Espagnols, qui d'ailleurs, craignirent de s'exposer eux-mêmes à une guerre inégale, s'ils se refusoient aux instances qui leur étoient faites par le Pape, la plûpart des Princes d'Italie, & Marie de Médicis, Régente de France, tous également disposés à la paix. La Cour d'Espagne se rendit à leurs pressantes sollicitations, consentit à ce que les gens de guerre assemblés en Piemont & dans le Milanez fussent licentiés; de maniere que cet orage si menaçant, fut dissipé au moment même où il paroissoit devoir éclater. Cependant Charles-Emanuel ne pouvant consentir à renvoyer les troupes qu'il avoit rassemblées, & dont il s'étoit promis de si grands avantages, voulut au moins en retirer quelque service. D'ailleurs, son caractere entreprenant, & peu ami du repos, ne lui permettent gueres de voir le calme succéder à de si hauts projets. Il pensa donc que la mort même de Henri IV, & les grandes affaires qui occupoient la Cour de France, favorisoient ses anciens desseins sur Genève, auxquels il n'avoit jamais renoncé que forcément (3). Les circonstances lui parurent heureuses, & au lieu de licentier entiérement ses troupes de Piemont, comme Fuentes avoit licentié celles qu'il avoit rassemblé dans le Milanez, il les fit passer en Savoie, dans le dessein de s'en servir contre Genève. Le projet de cette entreprise ne tarda point à être connu; plusieurs militaires François s'empresserent d'offrir leurs services au Duc, mais tout ce qu'il y avoit de protestans dans la haute noblesse de France, coururent à la défense de Genève, où allerent se renfermer, Bethune, la Noue, Arnaud &

La paix est rétablie.

Nouveau projet d'une entreprise sur Genève. 1611-1612.

(1) Matthieu. *Hist. de France.* Dupleix. *Hist. de Henri IV.* Buttet.
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Matth. *Hist. de Fr. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(3) *Hist. de Lesdiguieres.* Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

& quelques autres gentils-hommes connus par leur naissance, autant qu'ils s'étoient fait respecter par leur valeur, & ils menerent avec eux deux mille soldats des meilleures troupes du Royame.

La Régente Marie de Medicis, quel que fut son zele pour le catholicisme, désapprouva beaucoup les desseins de Charles-Emanuel sur une ville protégée par la France, écrivit à Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne, & à d'Halincourt, Gouverneur de Lyon, d'avoir l'œil sur les démarches & les opérations du Duc, auquel elle envoya en même-tems un député pour lui demander la cause du séjour des troupes en Savoie (1). Le Duc offensé de ce message auquel il ne s'attendoit pas, répondit qu'il ne s'informoit jamais des raisons qui engageoient les Princes ses voisins à rassembler chez eux des gens de guerre, parce qu'il savoit que chaque Souverain fait librement dans ses états ce qu'il juge à propos: que cependant, afin de prouver à la Régente l'extrême déférence qu'il aimoit à avoir pour elle, il déclaroit qu'il n'avoit d'autre vue dans cet armement, que de rétablir dans leurs sieges les Evêques de Genève & de Lausanne. Cette déclaration ne satisfit point Marie de Médicis; elle envoya un nouveau député en Piemont; mais le Duc ne se rendit point à ses représentations. Lesdiguieres fut plus heureux; il représenta si vivement à Charles-Emanuel les suites de cette expédition, d'autant plus périlleuse qu'elle attireroit inévitablement à la Savoie l'inimitié de la France, que le Duc ne pouvant espérer de cette entreprise que des malheurs & des revers, abandonna entierement son plan d'usurpation, & licentia totalement ses troupes (2).

Le Duc de Savoie renonce à son projet.

Charles-Emanuel étoit alors vivement sollicité par les Espagnols de se détacher entiérement de la France, & de se liguer avec l'Espagne. La Régente allarmée, envoya Lesdiguieres & Bullion à Suze, où ils eurent une entrevue avec Charles-Emanuel, qui leur donna les plus fortes assurances de la solidité de son attachement & de son zele pour la France.

L'Italie jouissoit d'un calme heureux, & Fuentes, ainsi que le Duc, n'ayant point conservé de troupes, rien ne paroissoit devoir interrompre le repos de ces contrées; il ne tarda cependant point à être vivement troublé; & le motif qui engagea le Duc de Savoie à prendre les armes, n'étoit que trop capable de lui faire entreprendre une nouvelle guerre. François de Gonzague, Duc de Mantoue & de Montferrat mourut: ce Prince, époux de Marguérite, de Savoie, n'avoit eu pour enfans qu'un fils, Louis, décédé au berceau, & Marie, qui lui survivoit. La Cour de Mantoue étoit divisée d'opinions, les uns, croyant que Marie devoit succéder à François de Gonzague, exclusivement à tout autre prétendant au Duché, reconnurent pour Régente de l'Etat, Marguérite de Savoie: les autres prétendoient que c'étoit le Cardinal de Mantoue, Oncle de François de Gonzague, & qui étoit alors à Rome, qui seul devoit succéder à la Souveraineté de Mantoue & de Montferrat (3).

Mort du Duc de Mantoue.

Ceux d'entre ces derniers, qui connoissant le caractere du Duc de Savoie,

(1) Matth. *Hist. de France. Hist. de Genève.* Buttet.
(2) Paradin. *Hist. de Savoie.* Botero. *Mem. de Lesdiguieres.*
(3) Possevin. *de Bell. Montisferr.* Paradin. Capriata.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

Offres faites au Duc de Savoie par le Cardinal de Mantoue.

prévoyoient qu'il ne manqueroit pas à faire inceſſamment valoir ſes prétentions ſur le Montferrat, penſerent que le meilleur moyen de prévenir ſes tentatives, étoit de marier le Cardinal avec la Ducheſſe Marguérite veuve de François de Gonzague ; ils s'attacherent à cette idée, & firent faire les ouvertures de ce mariage à la Ducheſſe Marguérite (1). Cette union fut d'abord approuvée de tous ceux qui y étoient intéreſſés, & la premiere démarche, du Cardinal de Mantoue fut d'envoyer au Duc de Savoie un député, chargé de l'aſſurer que la mort de François de Gonzague n'altereroit en aucune maniere la bonne intelligence qui uniſſoit les deux états; & qu'en conſidération de la nouvelle alliance qui alloit reſſerrer leurs nœuds, il offroit cinq villes du Montferrat enclavées dans le Piemont. Le mariage projetté paroiſſoit aſſuré. & le Pape en avoit déja accordé la diſpenſe, lorſque le Cardinal Chiepi, homme inquiet & turbulent, Chef du Conſeil du Cardinal de Mantoue, fit tant par ſes ſuggeſtions & ſes avis, qu'il parvint à traverſer cette alliance & à perſuader au Cardinal Ferdinand d'aller à Mantoue diſſiper les factions qui s'y étoient formées, & abaiſſer la puiſſance & l'autorité de la Ducheſſe. Ces conſeils ne furent que trop exactement ſuivis; le Cardinal de Mantoue prit ſeul les rênes de l'état, & exerça tous les droits de la Souveraineté ; il eſt vrai qu'il ne prit point le titre de Duc, parce que l'on croyoit Marguérite enceinte; enſorte que conſervant encore une foible ombre d'autorité, c'étoit elle qui ſignoit les lettres & les patentes, qui ne s'expédioient néanmoins que par les ordres du Cardinal (2).

Le Duc de Savoie ſe prepare à la guerre.

Cependant, quelqu'apparence d'amitié qu'il y eût entre le Cardinal & le Prince de Piemont, qui étoit encore à Mantoue, Charles-Emanuel ſe préparoit ſérieuſement à la guerre; & par ſes ordres, Aldobrandin, Comte de St. George, étoit allé demander des ſecours à Mandoze, Marquis d'Ynoyoſa, Gouverneur de Milan. Informé de ces préparatifs, le Cardinal de Mantoue, envoya demander à ſon tour l'appui de la France, de l'Eſpagne, de Veniſe & de Florence. Afin même d'empêcher toute intelligence entre le Duc & Marguérite, il fit conduire la Ducheſſe & Marie ſa fille au château de Goito, où, ſous prétexte que la recherchant en mariage, il n'étoit point de la bienſéance, qu'une Princeſſe auſſi belle & auſſi jeune reſtât avec lui dans le même Palais, il l'éloigna tout-à-coup de la Cour, la laiſſant environnée de gens pour la ſervir, ou plutôt pour veiller ſur toutes ſes démarches, & qui étoient beaucoup moins ſes domeſtiques que ſes gardes & ſes eſpions (3).

Le Cardinal fait enfermer la Ducheſſe Marguérite & ſa fille au château de Goito.

Pendant que le Cardinal prenoit ainſi toutes les meſures qu'il croyoit pouvoir lui aſſurer toute l'autorité, le Duc de Savoie lui envoya deux Ambaſſadeurs, pour le prier de lui rendre la Ducheſſe Marguérite ſa fille & la Princeſſe Marie. Cette demande ne fut point accordée, & le doute de la groſſeſſe de Marguérite ſervit de prétexte à ce refus. Les deux Ambaſſadeurs, les Comtes de Martinengue & de Luzerne, firent les plus vives inſtances & le Prince de Piemont les appuya de toute ſa puiſſance; leurs ſollicitations ne produiſirent aucun effet; ils parlerent des prétentions fondées de Charles-Ema-

Demandes du Duc de Savoie refuſées par le Cardinal.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy Maiſ. de Sav.* Poſſevin. *de Bell. Montisferr.*
(2) Capriata. Paradin. *Hiſt. de Sav* Buttet. Botero.
(3) Poſſevin. Pagani. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*

nuel sur le Montferrat, & le Cardinal répondit avec fermeté, que son intention n'étoit point de rompre avec le Duc ; mais que si on l'attaquoit, il étoit assuré du secours de ses amis & de ses alliés : qu'à l'égard du mariage proposé, il le desiroit, mais pourvû qu'on ne voulut point l'obliger à demembrer ses états; que d'ailleurs, il vouloit avoir sur ce mariage le consentement du Roi d'Espagne, & qu'il ne se marieroit qu'autant que l'un des fils du Duc de Savoie épouseroit Eléonor de Gonzague, à laquelle il promettoit une dot de cent mille écus (1).

Cette déclaration fit croire que les choses n'étoient pas éloignées d'un accommodement, & le Cardinal de Mantoue y paroissoit assez disposé; mais les mêmes confidens qui l'avoient engagé à éloigner la Duchesse Marguérite, lui persuaderent de renoncer à toute alliance avec cette Princesse, & à demander à l'Empereur la tutelle de la Princesse Marie. Charles-Emanuel irrité de ces procédés, rappella le Prince de Piemont & fit proposer au Cardinal d'envoyer Marguérite & Marie, soit à Milan, soit à Modene, auprès de l'Infante Isabelle de Savoie. Le Prince de Piemont revint à Mantoue, & ne pouvant rien obtenir, il emmena la Duchesse Marguérite à Milan, laissant la jeune Marie à Goito, où l'on continua de la garder étroitement. Dès lors la quérelle s'envenima; plusieurs Médiateurs s'efforcerent envain de l'adoucir (2). Le Cardinal Duc ne voulut absolument point consentir à remettre la Princesse Marie à son Grand-Pere. Fatigué de l'inutilité des négociations, Charles-Emanuel, rassembla toutes les troupes qu'il y avoit aux environs de Vercel, & leur donna ordre d'entrer dès ce jour dans le Montferrat. Il y passa lui-même accompagné du Prince de Piemont & du Prince Thomas ses fils, du Comte de S. George & de quantité de gentils-hommes Piémontois. Il donna ordre à Guerin, Gouverneur de Quierasque, d'aller assiéger Albe, au Comte de Verrue d'attaquer Montcalve, & lui-même, suivi seulement de six cens hommes & de quelques compagnies de chevaux-légers, alla former le siege de Trino, place importante; & la plus considérable de Montferrat.

Le Prince de Piemont amene la Duchesse Marguérite à Milan.

Incursion des troupes de Savoie dans le Montferrat.

La garnison & les habitans opposerent d'abord la plus vigoureuse résistance & parurent disposés à se défendre jusqu'aux dernieres extrêmités; ils tenterent même une sortie; mais elle ne leur réussit point, & ils furent repoussés avec tant de perte, que dès le troisieme jour, ils capitulerent & ouvrirent les portes au Duc, qui alla s'emparer aussi de Gabiano sur le Pô (3). Albe & Dian eurent le même sort : Montcalve résista plus longtems; mais le siege fut poussé si vivement, que les assiégés furent également contraints de capituler. Les troupes du Duc soumirent en fort peu de jours, tout le haut-Montferrat : ensorte qu'à l'exception de Cazal & du Pont de Sture, il ne restoit plus rien dans ce pays au Cardinal de Mantoue, qui ne cessoit de demander du secours aux Vénitiens, au Gouverneur de Milan & au Grand Duc de Florence : il envoya même un Ambassadeur en France, & celui-ci sollicita si fortement auprès de la Régente, qu'il en obtint un ordre à Lesdiguieres de conduire une armée en Piemont (4). Ynoyosa, Gouverneur de Milan, irrité

Le Duc de Savoie maître de presque tout le Montferrat.

(1) Buttet. Chieza. Possevin. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) Virgilio Pagani. *Della guerr. di Montferr.* Possevin. *de Bell. Montisferr.*
(3) Capriata. Paradin. *Hist. de Sav.* Possevin. *de Bell. Montisferr.*
(4) Pagani. *della guerra di Montisferr. Mém. de Lesdiguieres.* Botero.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

de cette préférence donnée à la France sur l'Espagne, envoya offrir sa médiation au Cardinal de Mantoue, lui déclarant en même tems, que si les François passoient les Alpes, il prendroit aussi-tôt le parti du Duc de Savoie.

Manifestes tardifs.

Communément les Souverains commencent par publier la guerre avant les premieres hostilités; cet ordre assez universellement observé fut interverti dans cette occasion, & presque tout le Montferrat étoit déja passé sous la domination de Savoie, lorsque Charles-Emanuel fit répandre un manifeste contre le Cardinal Duc, qui en publia un aussi, dans lequel il défendoit en Jurisconsulte les droits que l'ennemi avoit attaqués par la force (1). Cependant le Duc de Savoie instruit des ordres donnés par Marie de Médicis à Lesdiguieres, envoya, sous le commandement de Sigismond d'Est, Marquis de Lans, neuf mille hommes d'infanterie & de cavalerie, pour se tenir sur les frontieres de Piemont, du côté de la France. Ferdinand, Cardinal Duc fit aussi de nouvelles levées; envoya le Prince Vincent son frere au Montferrat, fit passer mille hommes dans Cazal, se rendit lui-même à Milan, pour décider le Marquis d'Ynoyosa à se joindre à lui. Le Marquis n'ayant point reçu d'ordre de la Cour d'Espagne, se contenta de permettre le passage des Mantouans par le Milanez, d'accorder deux compagnies de gens-d'armes au Cardinal, & d'envoyer cinq cens Espagnols au Pont de Sture, pour garder & défendre ce poste.

La France donne du secours au Cardinal Duc de Mantoue.

Les Vénitiens agirent plus ouvertement & prêterent aux Mantouans de l'argent pour payer la garnison de Cazal; ce qui irrita si fort le Duc de Savoie, qu'il donna ordre à l'Ambassadeur de Venise, résident à Turin, de sortir de sa cour & de ses états (2). Revenus de la terreur que leur avoit inspirée cette invasion, les habitans du Montferrat, tous ceux du moins qui étoient en état de porter les armes, se réunirent, & se porterent à Stopiana, entre Cazal & Vercel, tandis que l'un des Généraux du Cardinal Duc se saisit de Monte-magno. Le Duc de Nevers se jetta dans Cazal, pour y défendre cette place, contre les ennemis de Ferdinand son cousin. Le Duc de Savoie n'avoit que foiblemenr compté sur le secours de l'Espagne, dont il ne connoissoit que trop la politique; mais il comptoit beaucoup sur la jalouse vanité du caractere Espagnol, & pour leur donner de l'ombrage, il avoit soin d'instruire le Ministere de Madrid des grands préparatifs que faisoient les Ducs de Longueville & de Mayenne, ainsi que Lesdiguieres, & qui paroissoient en cela faire peu de cas des forces du Roi d'Espagne, qui avoit un intérêt sensible à protéger la cause du Duc de Savoie, & sur-tout celle de la Duchesse Marguéte de Mantoue sa niece (3).

Il continue ses hostilités dans le Montferrat.

Ces moyens ne distraisoient cependant point le Duc de ses opérations, & il poursuivoit avec célérité le cours de ses conquêtes dans le Montferrat. Nice de la Paille qu'il fit assiéger, l'arrêta plus long-tems qu'il ne s'y étoit attendu; Monfroi de Castillon, Gentil-homme Milanois, Gouverneur de cette place, la défendit avec la plus grande valeur; &, malgré la présence du Duc qui animoit les assiégeans, & faisoit approcher chaque jour des nouvelles

(1) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hist. de Sav.* Capriata.
(2) Possevin. *de Bello Montisf.* *Mem. de Lesdiguieres.* *Hist. de Venise.*
(3) Pagani. *Della guerra di Montferr.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

troupes, Castillon, informé de la marche du Prince Vincent & du Duc de Nevers, qui venoient à son secours, soutint le siege avec le plus intrépide courage. Cependant le secours promis par la France au Cardinal Duc s'avançoit, &, pour faire diversion aux hostilités exercées dans le Montferrat, l'armée françoise divisée en deux corps formidables, étoit prête à se jetter en même tems sur les états du Duc de Savoie, & d'y pénétrer par le Bugey & par le Dauphiné, lorsque l'Empereur, qui s'intéressoit vivement au Duc de Mantoue, envoya François de Gonzague, Prince de Castillon, à Charles-Emanuel pour l'inviter à désarmer, & à soumettre cette quérelle à la décision de quelques Arbitres (1). Le Pape Paul V lui envoya aussi le Vice-Légat de Ferrare, en qualité de Nonce extraordinaire, pour l'engager par les plus fortes représentations à cesser de troubler la paix dont l'Italie vouloit jouir.

Le Pape & l'Empereur se déclarent pour le Duc de Mantoue.

Ynoyosa craignant que l'Empereur, les François & le Pape n'eussent la gloire de terminer cette guerre sans la participation de la Cour d'Espagne, se hâta de mettre, pour le service du Duc de Mantoue, une forte armée sur pied; cette armée commandée par le Prince d'Ascoly, se joignit dans le Bergamasque à celle du Prince Vincent & du Duc de Nevers (2). Environné de toutes parts d'ennemis formidables, & en butte aux Puissances les plus redoutables de l'Europe. Charles-Emanuel envoya dire au Prince d'Ascoly, que, puisque le Roi d'Espagne son Beau-frere, sur lequel il avoit eu tant de raison de compter, embrassoit la cause de ses ennemis, il alloit faire retirer ses troupes des environs de Nice, par égard pour Philippe III, & non par la crainte des armes du Duc de Mantoue. Le Prince d'Ascoly, lui fit répondre que le Roi d'Espagne ne lui ayant ordonné que de secourir Nice, il n'attaqueroit point les troupes de Savoie, si elles levoient le siege: elles le leverent en effet, & ne furent point attaquées dans leur retraite; mais le Duc de Savoie, bien loin de mettre fin à ses hostilités, recommença, au contraire, de ravager & dévaster le Montferrat, qui, en peu de jours, fut réduit à la plus déplorable situation, malgré les efforts des François, & l'activité du Duc de Nevers, qui ne fit, pour recouvrer les places conquises, que d'inutiles tentatives. (3)

Le Duc de Savoie leve le siege de Nice, & continue de ravager le Montferrat.

On étoit étonné de l'inaction du Marquis d'Ynoyosa, qui, quoiqu'en force, ne permettoit à ses troupes aucune sorte d'entreprise: mais on ne tarda point à connoître le véritable motif de cette conduite, & ce motif n'étoit autre chose que la jalousie des Espagnols contre les François, dont le Duc de Mantoue avoit imploré le secours, & le séjour du Duc de Nevers dans le Montferrat. Peu de tems après, cette jalousie fut poussée si loin, que le Gouverneur de Milan, informé de l'arrivée prochaine de nouvelles troupes, qui venoient par mer sous la conduite de du Bourg de l'Espinasse, envoya ordre aux commandans des galeres espagnolles, napolitaines & siciliennes, d'arrêter tous les François qui prendroient la route du Montferrat; déclarant qu'il feroit égorger tous ceux de cette nation qui paroîtroient dans le Milanez, & qu'il ne permettroit pas aux troupes du Duc de Florence d'approcher (4).

Déclaration d'Ynoyosa au Duc de Mantoue.

(1) Capriata Virgilio. Possevin. *De Bello Montisferr.*
(2) *Hist. de Lesdiguieres.* Possevin. Capriata.
(3) Pagani. *Della guerra di Montferrato.* Paradin. Guichenon.
(4) *Mem. de Lesdiguieres.* Virgilio. Possevin. *de Bello Montisferr.*

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Le Cardinal Ferdinand sollicita vainement le jaloux Ynoyosa, qui lui déclara qu'il n'avoit rien à attendre de l'Espagne, s'il ne se hâtoit de renoncer à la protection de la France. Cette proposition jetta le Cardiual Duc dans le plus grand embarras, & l'alternative étoit pour lui d'autant plus inquiétante, que si, après les services qu'il avoit reçus de la France, il renonçoit à sa protection, il n'étoit point douteux que cette Puissance deviendroit sa plus implacable ennemie, & que s'il renonçoit à l'alliance des Espagnols, il perdroit inévitablement le Montferrat, & ne seroit point secouru par les troupes de Florence, qui ne pouvoient rien faire sans le consentement des Espagnols.

Il préfere la protection présente de l'Espagne à la protection éloignée de la France.

De ces deux partis également dangereux, le Cardinal choisit celui que les circonstances le forçoient de prendre, & il aima mieux, ne pouvant faire autrement, reconnoître le Roi d'Espagne pour son protecteur & son libérateur, que de mettre toute sa confiance à la France, dont les secours étoient encore éloignés, & par cela même fort incertains, par les mesures que l'Espagne irritée ne manqueroit pas de prendre pour les empêcher d'arriver (1). A peine il eut opté, que le Marquis d'Ynoyosa satisfait, entreprit d'attaquer les troupes du Duc de Savoie de deux côtés en même tems, à Trino & à Vercel. Mais Charles-Emanuel ne lui donna pas le tems de pousser fort loin ses entreprises; car, il ne fut pas plutôt informé de ce qui venoit de se passer entre Ferdinand & Ynoyosa, que ne croyant plus pouvoir résister seul à tant de Puissances liguées contre lui, & faire avec succès la guerre avec l'Espagne, l'Empereur, le Pape & Florence, il consentit aux propositions d'accommodement qui lui étoient faites par le Nonce du Pape, de concert avec le Prince de Castillon & un Envoyé d'Ynoyosa (2). Bientôt le traité de paix fut conclu aux conditions, que le Duc de Savoie, pour répondre aux intentions du Pape, de l'Empereur & du Roi d'Espagne, remettroit toutes les places qu'il avoit conquises dans le Montferrat, au Prince de Castillon, député de l'Empereur & au Roi d'Espagne, lesquels les rendroient au Duc de Mantoue; que les hostilités cesseroient de part & d'autre, sans qu'aucun des deux Princes pût rien prétendre pour dédommagement des fraix causés par cette guerre; qu'un mois après la restitution des places, la Princesse Marie seroit rendue à Charles-Emanuel, qui la remettroit quinze jours après à la Duchesse Marguérite: enfin, que tous les différens suscités, ou à naître entre les deux Princes, seroient discutés & traités amiablement, & que les sujets des deux Souverains, qui avoient pris part aux hostilités, contre les intérêts de leurs Princes, ne seroient inquiétés en aucune maniere, ni dans leurs personnes, ni dans leurs biens; & que des deux côtés, tout resteroit profondément oublié (3).

Traité de paix entre les Duc de Savoie & de Mantoue.

Quelques-unes des conditions furent exactement remplies: le Duc de Savoie restitua les places qu'il avoit prises dans le Montferrat: le Cardinal Duc licentia ses troupes, le Gouverneur de Milan fit retirer les siennes; Charles-Emanuel ne s'empressa point de désarmer encore, & il est vraisemblable,

(1) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Pagani. *Della guerra di Montferrato.* Capriata. Botero.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc Sabaud.* Guichenon. Paradin. Capriata.

qu'au lieu de congédier ses soldats, il eût fait, au contraire, de nouvelles levées, s'il eût prévu les infractions qui furent faites à l'une des principales clauses du traité. En effet, les deux Princes avoient promis de n'inquiéter aucun de ceux de leurs sujets, qui, dans le cours de cette guerre, s'étoient déclarés contre leur Souverain; cependant le Duc de Mantoue, au mépris de cette promesse, ordonna à ses Juges du Montferrat, de faire rigoureusement le procès au Comte de S. George, qui avoit suivi le parti du Duc de Savoie; & cet ordre fut rempli avec tant de sévérité, que le Comte fut condamné à mort, & ses biens confisqués furent donnés, ou vendus à vil prix, à quelques courtisans du Cardinal Ferdinand. Cette procédure ne fut point unique, &, par les ordres du Prince, les mêmes juges, après avoir prononcé les mêmes peines contre plusieurs des habitans les plus riches & les plus distingués du Montferrattat, poursuivirent aussi une foule de gentilshommes Piemontois qui possédoient des terres dans le Montferrat; & dans le nombre des proscrits étoient le Comte de Verrue & le Marquis de Caluxe son fils, le Seigneur de Melaz, le Comte de Nuyville, le Marquis de Garès le Comte de Cuny & une foule d'autres. (1)

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

Nouveaux sujets de plaintes donnés au Duc de Savoie.

Outre ces attentats très-offençans, le Duc de Savoie étoit encore fort irrité de l'intelligence qu'il y avoit, à son préjudice, entre la Cour d'Espagne & le Cardinal Ferdinand; car, celui-ci, quoiqu'il se fut obligé de remettre la Princesse Marie à son Grand-Pere, ne paroissoit nullement disposé à exécuter cette clause: Ynoyosa lui envoya Pimentel, pour lui demander cette jeune Princesse; mais le Duc Ferdinand refusa de la remettre, sous prétexte que l'Empereur lui en ayant confié la tutelle & l'éducation, il ne pouvoit permettre qu'elle sortît de ses Etats. Pimentel se contenta de cette excuse, & se réduisit à demander le pardon des Seigneurs condamnés par les juges du Montferrat; ce qui lui fut également refusé, comme il s'y attendoit & vraisemblablement comme il en étoit convenu avec Ferdinand. (2)

Intelligence de l'Espagne avec le Duc de Mantoue.

Le Duc de Savoie indigné des mauvaises intentions de la Cour d'Espagne, des artifices qu'on employoit pour colorer ces injustes refus, irrité du peu d'égards que cette Cour avoit pour lui, de la protection ouverte accordée au Duc de Mantoue, tandis que bien loin de le soutenir en aucune maniere, on lui refusoit le payement de la pension de soixante mille écus qu'il avoit sur le Milanez, & les quarante-huit mille écus qu'on lui avoit assignés sur la Douane de Naples, pour la dot de l'Infante son épouse: plus irrité encore, du manque d'attention & de considération que cette même Cour avoit pour le Prince de Piemont qui y étoit passé, & auquel même le Ministere Espagnol n'avoit pas voulu permettre d'aller voir le Prince Philibert son frere, qui s'étoit retiré sans emploi au Port Ste. Marie, à l'extrêmité du Royaume, le Duc prit la résolution de rompre entiérement avec l'Espagne & de faire une seconde fois du Montferrat le théatre de la guerre. Mais avant que d'en venir à l'exécution de ce grand projet, Charles-Emanuel, crut devoir s'assurer de la France & des Vénitiens. Les Ambassadeurs qu'il envoya chez ces deux Puissances, représenterent fortement, d'après les instructions qu'il leur avoit

Mauvais artifice employé par la Cour d'Espagne.

(1) Possevin. *De Bello Montisferr.* Capriata. Butter. Chiesa.
(2) Capriata. Pagani. *Della guerra di Montferr.* Paradin. *Hist. de Sav.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

données, l'intérêt sensible qu'elles avoient à s'opposer à l'accroissement de l'autorité de l'Espagne, qui déja n'étoit que trop puissante en Italie, & qui deviendroit excessive, aussi-tôt qu'elle auroit réuni, comme elle y tendoit, le Montferrat à ses autres possessions (1).

Plaintes du Duc en France & à Venise.

Ces représentations firent d'autant plus d'impression, que le dessein formé par l'Espagne d'acquérir le Montferrat, étoit plus que vraisemblable, puisqu'en effet le Prince d'Ascoly y avoit déja établi des garnisons espagnolles. D'ailleurs, toutes les troupes d'Espagne levées dans la derniere guerre, étoient encore dans le Montferrat; la chaire épiscopale de Cazal étoit remplie par un Espagnol, & Dom Alphonse d'Avalos venoit d'être nommé par le Duc de Mantoue, à la demande de Philippe III, Gouverneur de ce même pays: en un mot, tout annonçoit que le Montferrat alloit passer sous la domination Espagnolle, & le Duc de Savoie qui prévit les dangers & les suites d'un semblable événement, écrivit à Lesdiguieres, & envoya un député à la Reine Régente, pour la prier de s'opposer par intérêt pour la France même, aux vues trop ambitieuses des Espagnols. Son mécontentement contre cette Puissance, s'accrut encore au retour du Prince de Piemont de la Cour de Madrid, dont il étoit très-peu satisfait, & beaucoup moins encore de Philippe III, qui en même tems écrivit sur le ton le plus impérieux à Charles-Emanuel de désarmer incessamment, de ne rien entreprendre contre le Duc de Mantoue, ni contre ses états, sous quelque prétexte que ce fut, le menaçant, s'il se refusoit à ces propositions, de lui faire la guerre (2). Indigné de cette lettre, si peu faite pour lui, le Duc de Savoie crut ne devoir plus garder des ménagemens avec une Cour qui prétendoit le traiter en sujet, & non en Prince souverain; & ne songeant plus qu'à faire éclater son ressentiment par de nouvelles hostilités, il rompit tout commerce entre les Piémontois & les habitans de Montferrat; il fit abattre les digues du Taner, afin de submerger la ville d'Albe & ses environs: &, après avoir fait détourner le cours de la riviere de Doyre, & ruiné par ce moyen les champs & les prairies qu'elle arrosoit, il ordonna aux Piémontois de faire des courses dans le Montferrat, & ces premieres courses furent accompagnées de beaucoup de ravages & de dévastation.

Lettre menaçante de Philippe III au Duc de Savoie.

Le Comte de St. George si sévérement condamné par ordre du Duc Ferdinand, dépouillé de ses biens, & proscrit, n'attendoit, depuis le jour de sa condamnation, que le moment de se venger, & s'empressant d'agir conformément aux intentions de Charles-Emanuel, il attaqua les garnisons d'Albe & de Nice, & fit par de fréquentes & ruineuses incursions, tout ce qui dépendoit de lui pour les attirer au combat (3). Pendant ces premieres hostilités, l'Ambassadeur de France à Venise s'en retournant à sa Cour, s'arrêta quelques jours à Turin, & suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de la Reine Régente, il tâcha de disposer le Prince à un accommodement, le Duc étoit si fort irrité, qu'il eut bien de la peine à consentir à terminer par des voies pacifiques, une querelle qui lui avoit causé d'aussi sensibles désagrémens. Cependant il chargea

Propositions d'accommodement. 1614.

(1) Virgilio. Possevin. Capriata. *Elog. Car. Eman. Ducis Sabaud.*
(2) Pagoni. *Della guerra di Montferrato.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Capriata. Possevin. *De Bello Montisferr.* Ping. *Aug. Taurin.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piémont. 1496-1630.

gea Savelly, Nonce du Pape, d'aller auprès de Ferdinand, & d'y prendre les moyens qu'il jugeroit les plus capables de terminer ce différend, aimant mieux faire la paix par la médiation de la France, que par l'intervention de l'Espagne, dont il avoit trop à se plaindre pour vouloir lui être redevable (1). Le Marquis d'Ynoyosa fut informé de cette négociation, & pendant qu'à Mantoue il la traversoit de toute sa puissance, il envoya demander au Duc de Savoie une réponse précise à la lettre du Roi d'Espagne. Charles-Emanuel offensé de ce ton de supériorité, répondit avec aigreur au Marquis, & lui déclara, qu'il ne désarmeroit qu'autant que les Espagnols auroient désarmé; qu'il consentoit à ne rien entreprendre sur le Montferrat; mais à condition qu'on remplit tous les engagemens que l'on avoit pris avec lui, qu'il ne soumettroit point au jugement de l'Empereur ses prétentions sur le Duché de Mantoue, parce que le Chef de l'Empire s'étant déclaré pour le Duc Ferdinand, s'étoit par cela même, rendu suspect: qu'enfin, à l'égard du mariage proposé, il étoit fort surpris que le Roi Philippe III voulut l'obliger de marier sa fille avec son ennemi, pendant que leur querelle étoit dans la plus grande vivacité.

Déclaration du Duc de Savoie.

Ces raisons étoient fort pressantes; le Marquis d'Ynoyosa ne pouvant y répondre, n'insista que sur le désarmement, & proposa de faire examiner par des Jurisconsultes de Milan le fond de la contestation; le Duc y consentit: mais les conférences des Jurisconsultes ne produisirent rien; ensorte que tout se disposoit à une nouvelle guerre. Charles-Emanuel fit en Savoie de nouvelles levées qu'il se proposoit de joindre aux troupes que le Maréchal de Lesdiguieres rassembloit en Dauphiné (2); car, quelque desir que la Reine Régente eût montré de secourir le Duc Ferdinand son neveu, son Conseil, ainsi que les Princes du Sang, jugerent qu'il importoit beaucoup plus à la France de défendre la cause du Duc de Savoie, & de saisir cette occasion d'arrêter l'ambition des Espagnols, dont on blâmoit universellement les procédés à l'égard de Charles-Emanuel, qui s'étoit tant de fois sacrifié pour cette puissance. Mais ces procédés étoient encore peu offençans, comparés à une lettre que le Duc de Lerme écrivit au Marquis d'Ynoyosa, que celui-ci rendit publique, & par laquelle le Ministre d'Espagne écrivoit impérieusement que l'intention du Roi Philippe III étoit que le Duc désarmât, & que dans le cas où il refuseroit d'obéir, il alloit entrer à main armée dans le Piemont, afin de lui faire sentir combien il étoit de son intérêt de se conformer aux volontés du Roi annoncées par ses Ministres, qui étoient fort mécontens de tant de résistance (3).

Préparatifs de guerre en Savoie & en Dauphiné.

Lettre offençante du Duc de Lerme.

Vivement ulcéré contre le ton altier du Duc de Lerme, Charles-Emanuel ne s'occupa plus que du soin de se venger, & dans un manifeste qu'il répandit, il se plaignit amérement des Espagnols, dévoila leur politique, leurs vues de domination en Italie, & la nécessité où ils le mettoient de se défendre, soit pour la conservation de ses états, soit pour l'honneur de son rang, si griévement offensé, par les expressions injurieuses du Duc de Lerme.

Manifeste publié par le Duc de Savoie.

(1) *Hist. discorso delle cose di Savoya.* Virglio. Pagani. *Della guerra di Montferr.*
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud. Mem. de Lesdiguieres.* Paradin. Capriata.
(3) Capriata. Pagani. *Della guerra di Montferrato.* Ping. *Aug. Taurin.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

Mais, pendant qu'il faisoit part aux Puissances-Européennes des motifs qui l'obligeoient de prendre les armes, le Marquis d'Ynoyosa, suivi d'une armée de vingt mille hommes d'infanterie & de seize cens de cavalerie, se mit en campagne, prit la route du Piemont, & s'arrêtant à Candie, envoya Gaëtan, Ambassadeur d'Espagne à Turin, pour tenter un dernier effort sur le Souverain irrité. Le Prince de Castillan y alla aussi dans les mêmes vues, de la part de l'Empereur: mais le Duc persista dans sa résolution, & s'irritant, au contraire, par les efforts mêmes qu'on faisoit pour l'adoucir, il chassa tous les Espagnols de ses états, s'ôta du col le collier de la toison d'or, força Gaëtan de le rapporter à son maître, & lui donna congé (1).

Le Duc de Savoie attire les ennemis hors de ses Etats.

Le Marquis d'Ynoyosa n'ayant plus aucune sorte d'espoir d'accommodement, fit jetter un pont sur la Sezia, marcha, résolu d'aller former le siege de Vercel; & prit sur sa route les bourgs de la Motte & de Carezane. Charles-Emanuel n'avoit qu'une petite armée de dix mille hommes, composée presqu'en entier de François: il ne crut pas devoir avec des forces aussi inférieures, marcher à la rencontre du Marquis d'Ynoyosa, & s'engager à un combat. Il jugea qu'il valoit beaucoup mieux faire diversion à ces hostilités, & suivi de mille hommes d'infanterie & de mille de cavalerie, il prit la route de Novarre, après avoir donné ordre au Marquis de Caluxe de brûler le pont de la Villate, afin d'empêcher les ennemis de recevoir des vivres de Milan. Il eût été d'autant plus facile au Duc de s'emparer de Novarre, que cette place, mal fortifiée, dépourvue de toutes sortes de munitions, & n'ayant pour toute défense qu'une garnison de cinquante soldats, étoit totalement hors d'état de résister aux premieres opérations d'un siege (2): mais par un reste de considération pour le Roi d'Espagne, ou plutôt craignant, lui-même d'être assiégé dans cette place, aussi-tôt qu'il s'en seroit emparé, il crut qu'il suffisoit d'avoir fait croire aux ennemis qu'il vouloit faire ce siege, pour les obliger de sortir du Piemont. Il ne se trompa point; & comme il l'avoit prévu, le Marquis d'Ynoyosa n'eût pas plutôt appris que Novarre étoit ménacée, que s'éloignant de Caresane, où ses troupes mirent le feu, il prit le chemin du pont de la Villate, rencontra le Marquis de Caluxe qui venoit abattre ce pont, l'attaqua, défit sa troupe, le fit prisonnier de guerre, & alla s'arrêter à Candie (3).

Succès des opérations du Duc de Savoie.

C'étoit là précisément tout ce que Charles-Emanuel avoit voulu; aussi, ne fut-il pas plutôt informé que les Espagnols étoient sortis de ses états, que retournant sur ses pas, il fit brûler Palestro, en représaille de l'incendie de Cazerano, & se retira à Vercel. D'Ynoyosa, quelque supérieur qu'il fut en force reconnoissant aussi la supériorité des talens militaires du Duc, renonça au projet qu'il avoit formé, de porter la guerre dans les états de ce Prince, ou plutôt, il n'osa l'exécuter, & se contenta de faire commencer la construction d'un fort sur les bords de la Sezia, à quelque distance de Vercel. Cependant les Princes d'Italie attendoient avec impatience l'événement de cette guerre, faisoient des vœux pour la maison de Savoie; mais n'osoient la secourir ou-

(1) *Histor. Discorso delle cose di Savoya.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Possevin. *De Bello Montisferr.* Buttet. Botero. Guichenon.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Capriata. Possevin. Pagani.

vertement, tant la Puissance Espagnolle leur inspiroit de crainte. Venise, gardant moins de ménagemens, envoya un Ambassadeur à Turin, chargé de dire au Duc que jamais les Vénitiens n'abandonneroient ses intérêts, &, qu'il pouvoit s'assurer des secours les plus effectifs de la part de la République (1).

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Charles-Emanuel reçut en même tems un Ambassadeur de France; mais celui-ci avoit ordre de tenter tous les moyens qu'il croiroit les plus propres à éteindre le feu de cette guerre. Le Duc ne montra point d'éloignement à faire la paix, & assura qu'il étoit disposé à traiter, pourvu que le Duc de Mantoue lui cédât une partie du Montferrat, suivant les prétentions & les droits qu'il avoit sur ce Marquisat, ou que du moins il consentît à prendre pour arbitres les Rois de France & d'Angleterre, qu'il pardonnât aux coupables, comme il s'y étoit engagé dans le dernier traité, & qu'il les rétablît dans leurs biens: qu'enfin, à l'égard du désarmement demandé si pressamment par d'Ynoyosa, & d'une maniere si offençante par le Duc de Lerme, il voudroit bien y consentir, mais à condition que les Espagnols désarmeroient en même tems, & non autrement (2).

Offres des Vénitiens au Duc de Savoie.

Négociations de l'Ambassadeur de France.

D'Ynoyosa desiroit la paix; mais il ne vouloit point que ce fut par la médiation de la France; parce qu'il regardoit le Roi d'Espagne comme le seul & légitime arbitre des différens des Princes d'Italie. L'Ambassadeur de France continua cependant sa négociation, & parvint même à faire accepter quelques articles par le Duc de Savoie. Il regardoit déja la paix comme bien avancée; il se trompoit; le Gouverneur de Milan rejetta ces articles, & refusa obstinément de les signer. Son refus étoit avoué par le Ministre d'Espagne, qui, vivement irrité du peu de succès de l'irruption des troupes espagnolles dans le Piemont, envoya le Marquis de Ste. Croix suivi des galeres de Naples & de Sicile assiéger Oneille, place dépendante du Piemont (3). Charles-Emanuel fit partir un corps de cinq cens hommes d'infanterie, soutenu par deux cens chevaux, pour sécourir les assiégés: mais les Génois refuserent de laisser passer cette troupe sur leur territoire; de maniere qu'Oneille sans défense, fut contrainte de se rendre. Charles-Emanuel indigné contre les Génois, se saisit du Marquisat de Zuccarel, terre d'Empire sous la protection de Gênes: mais Zuccarel ne le dédommagea point de la perte d'Oneille, dont le Marquis de Ste. Croix ne se fut pas plutôt rendu maître, qu'il alla s'emparer aussi de Pierre-Latte & de Marro.

Siege d'Oneille.

Quelques violentes pourtant que fussent ces hostilités, les négociations pour la paix continuoient toujours, & le Gouverneur de Milan, dans l'espérance de contraindre le Duc à accepter les conditions qu'il lui proposoit, forma le siege d'Asti: mais il y éprouva une si vigoureuse résistance, & craignit d'y essuyer une perte si fâcheuse, qu'il se rendit lui-même aux instances des négociateurs; ensorte que la paix fut conclue à Asti même (4), aux conditions que le traité de Vercel, dont l'inobservation avoit occasionné cette guerre, seroit exécuté dans toutes ses clauses, à l'exception de la restitution

Siege d'Asti.

Traité de Paix.

(1) Paradin. *Hist. de Sav.* Capriata. Buttet.
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Pagani. *Della guerra di Montferr.*
(3) Possevin. *De Bello Montisferr.* Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.*
(4) Ping. *Aug. Taurin.* Paradin. *Hist. de Sav.* Pagani. Capriata.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

du Canaveys, en dédommagement duquel le Duc de Mantoue rendroit incessamment les joyaux de l'Infante Marguérite, à laquelle il payeroit sa dot & l'augment, avec les intérêts, quatre mois après l'acceptation de ce traité: enfin, que dans deux ans, le Duc de Mantoue payeroit la dot de la Duchesse Blanche de Montferrat, & que s'il s'y refusoit le Roi de France payeroit pour lui.

L'Espagne refuse d'accepter le Traité.

Quelques soins toutefois que la France se fut donnés pour pacifier cette quérelle, & quelque certitude de raccommodement que donnât ce traité de paix, les hostilités n'étoient pourtant rien moins que prêtes à cesser. Le Gouverneur de Milan d'Ynoyosa refusa de signer, s'excusant sur ce qu'il n'en avoit pas encore reçu l'ordre de la Cour d'Espagne. Cependant, malgré les instances des officiers de son armée, qui lui promettoient de la faire subsister en Piemont pendant l'hiver, aux dépens même du pays, il la fit retirer dans le Milanez, & témoigna par là combien étoit vive la crainte qu'il avoit des armes de Savoie (1). Le Prince Thomas démêla ses motifs, & profitant de cette foiblesse, il sortit de Vercel, à la tête de ses troupes, & alla se jetter sur Candie, dont il s'empara, & qu'il mit à feu & à sang, afin de témoigner le peu de cas qu'il faisoit des Espagnols. D'Ynoyosa profondément ulcéré de cette entreprise, mais n'ôsant vraisemblablement se venger par la voie des armes, fit déclarer par le Capitaine-Général de justice au Duché de Milan, Charles-Emanuel privé & déchu du Comté d'Asti, de Saintya, & des terres réunies au Duché de Milan, comme dévolues au Roi d'Espagne par félomie, avec défense aux habitans de ces lieux, de reconnoître désormais le Duc pour leur Souverain. A cette déclaration, plus ridicule encor que menaçante, le Duc de Savoie répondit par une déclaration de la Chambre des Comptes de Piemont, contenant que le Comté d'Asti & Saintya dépendoient uniquement de l'Empire, & point du tout de l'Espagne, ni du Duché de Milan, ordonnant aux habitans de ces terres, de n'obéir qu'aux Ducs de Savoie, sans égard à la déclaration dictée & publiée par la vanité du Gouverneur de Milan (2).

Le Prince Thomas s'empare de Candie.

Charles-Emanuel ne s'en tint point à ces démarches judiciaires; il prit plusieurs châteaux & quelques places du Milanez. Les mêmes négociateurs qui avoient opéré la paix, ne désespèrerent point encor de rétablir le calme: mais au moment où ils se flattoient le plus de réussir, des lettres du Roi d'Espagne au Marquis d'Ynoyosa, furent interceptées par les troupes de Savoie, & firent évanouir toutes les espérances des négociateurs. En effet, par ces lettres, le Roi Philippe III ordonnoit au Gouverneur de Milan de recommencer la guerre dès les premiers jours du printems, & d'ouvrir la campagne par les sieges d'Asti & de Vercel. Le Duc de Savoie, qui, au fond, ne demandoit pas mieux que d'avoir de justes raisons de faire éclater son ressentiment, publia les lettres de Philippe & répandit un manifeste dans lequel il faisoit connoitre le dessein que les Espagnols avoient formé de lui envahir ses états, lors même qu'ils lui faisoient le plus espérer une paix prochaine (3).

Lettres du Roi d'Espagne interceptées. 1615.

(1) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Capriata. Buttet.
(2) P[illegible]i. *Della guerra di Montferr.* Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Capriata. Botero.

Les troupes espagnoles furent les premieres en marche, & surprirent Rocaveran, place peu importante, & qui n'étoit pas même en état de défense. Charles-Emanuel voulant frapper de plus grands coups, alla former le siege de Bestagne, ville de Montferrat, située près de Castine: le Marquis de Mortara la défendoit, & Dom Louis de Cordoue, ayant entrepris d'aller le secourir & d'y pénétrer avec deux régimens, fut rencontré par le Comte de S. George, qui l'attaqua, le vainquit, lui tira deux cens hommes, dispersa le reste des deux régimens, & n'eut de son côté que quatre soldats de tués & dix de blessés.

Siege de Bestagne.

Cependant les assiégés se défendoient à Bestagne avec la plus mâle vigueur (1) Le Duc n'avoit que peu de troupes, & seulement deux pieces de campagne; il sçut que le Marquis d'Ynoyosa s'approchoit avec toutes ses troupes; & le petit nombre des siennes ne lui permettant pas de hasarder un combat, il se retira, mais avec tant d'ordre & de résolution, que le Gouverneur de Milan ne se sentit point le courage de l'attaquer, & manqua la seule occasion qui se fut jusqu'alors présentée de remporter une victoire aussi complette qu'assurée. Rebuté du peu de succès de ses armes, Philippe III écouta plus volontiers qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors les propositions de paix: mais pendant les négociations, le Marquis d'Ynoyosa déterminé à réparer par quelque coup d'éclat, les pertes qu'il avoit faites, rassembla toutes ses forces, &, suivi d'une armée de vingt mille hommes d'infanterie & de trois mille de cavalerie, avec six pieces d'artillerie, il alla former le siege d'Asti. Charles-Emanuel rassembla quelques troupes, mais en fort petit nombre, pour tenter de jetter du secours dans la place; il fut attaqué presque sous les murs d'Asti, par une partie de l'armée ennemie, & il se défendit avec tant de valeur, qu'Aggresseur à son tour, il poussa vigoureusement les Espagnols, jusqu'au quartier où se tenoit le Gouverneur de Milan (2).

Siege & combat d'Asti.

Les Espagnols perdirent beaucoup de monde dans cette action, qui bientôt fut suivie d'un nouveau combat aux environs de Castillon, où le Duc fut encore vainqueur, & mit les ennemis en fuite. Castillon se rendit pourtant aux Espagnols, par la lâcheté du Gouverneur. Mais le Duc voulut s'en dédommager par une victoire nouvelle sur les Napolitains, qui venoient seconder les Espagnols, & prendre part au siege d'Asti. Charles-Emanuel les attaqua avec la plus grande impétuosité: il s'exposa lui-même, entraîné par sa valeur, aux dangers les plus imminens: mais il fut très-mal secondé par les Suisses, qui lâcherent le pied; il fit tous ses efforts pour les retenir ou les rallier, & ne pouvant en venir à bout, il soutint seul avec le Prince Thomas, à la tête de sa cavalerie, tout l'effort des ennemis, & les contraignit à lâcher le pied (3). Ce combat n'empêcha cependant point d'Ynoyosa de continuer le siege d'Asti, qui se faisoit avec la plus grande vivacité, lorsque l'Ambassadeur de France, ceux d'Angleterre, de Venise & le Nonce du Pape, mirent tant d'activité dans leurs négociations, qu'ils parvinrent enfin à conclure un traité entre le Roi d'Espagne & le Duc. Par ce traité, qui fut signé à Asti

Combat de Castillon.

Traité de Paix.

(1) Virgil. Possevin. *De Bello Montisferr.* Paradin *Hist. de Savoie.*
(2) Pagani. *Della guerra de Montferr.* Capriata. Guichenon.
(3) Virgilio. Possevin. *De Bello Montisferr.* Capriata.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.*

même, Charles-Emanuel promit de désarmer dans un mois après la publication de la paix, de ne point attaquer les états du Duc de Mantoue, & de ne point faire valoir ses prétentions par la voie des armes; mais seulement par la voie de la justice. De son côté, l'Ambassadeur de France promit au nom du Roi son maître, de faire rétablir dans leurs biens les sujets du Duc de Mantoue, condamnés pour avoir porté les armes contre lui, comme aussi de faire rendre par le Duc de Savoie toutes les places prises aux Espagnols depuis les premieres hostilités, & de l'engager à désarmer, aussi-tôt que le Gouverneur de Milan auroit retiré ses troupes du Piemont. Enfin, il fut convenu que dans le cas où les Espagnols refuseroient d'accepter ce traité, le Maréchal de Lesdiguieres, ainsi que tous les Gouverneurs des provinces voisines, fourniroient des secours à la Savoie (1).

Conditions du Traité.

Le Marquis d'Ynoyosa ne fit nulle difficulté de signer ce traité, que Charles-Emanuel eut d'autant plus de peine à accepter, que, quoique très-inférieur en forces aux Espagnols, il avoit eu constamment l'avantage sur eux. Car, malgré ses nombreuses troupes, d'Ynoyosa n'avoit pu parvenir à autre chose qu'à prendre la petite place de Castillon; & ses troupes souvent battues par celles de Savoie, étoient encore si fort affoiblies par les maladies, que, pour peu que la paix eût été différée, il étoit vraisemblable que le Duc auroit eû la gloire de les chasser de ses états pour la troisieme fois. La Cour d'Espagne, quelque désavantage que ses armes eussent eû pendant la guerre, fut si mécontente, non du traité, puisqu'il ne renfermoit que les mêmes conditions, à peu de chose près, de celui qu'elle avoit accepté l'année précédente, mais de la pusillanimité du Gouverneur de Milan, de la crainte perpétuelle, qu'il avoit montrée, quelque supériorité que ses forces lui donnassent sur l'ennemi, & sur-tout de la maniere peu honorable avec laquelle il avoit retiré les troupes de Piemont, qu'elle fit retomber sur lui tout le poids de son ressentiment. Philippe III lui envoya ordre d'aller en Espagne rendre compte de ses actions, & principalement du peu de soin qu'il avoit eu de conclure la paix avec ce ton d'éclat & de grandeur que la Couronne Espagnole avoit constamment observé dans les affaires d'Italie (2).

D'Ynoyosa est disgracié par la Cour d'Espagne.

Charles-Emanuel, qui n'avoit pas les mêmes raisons de se plaindre de la guerre qui lui avoit été si glorieuse, ni du traité de la paix qui lui étoit utile, exécuta de bonne foi toutes les conventions, & Marini, Président de France à la Cour de Turin, se rendit à Milan, où au nom de son maître, il demanda au Gouverneur de renvoyer les troupes qu'il tenoit encore rassemblées. D'Ynoyosa commença, suivant sa coutume, par refuser, sous prétexte qu'il n'étoit obligé à autre chose par le traité d'Asti, qu'à disposer de son armée, de maniere que le Duc ne pût point en prendre ombrage, & que d'ailleurs, rien ne pouvoit empêcher l'Espagne de tenir dans le Milanez tout autant de gens de guerre qu'elle le jugeroit à propos. Marini ne se rendant point à ces raisons, parla plus hautement, exigea avec empire ce qu'il étoit venu demander, & en imposa tellement au Gouverneur, qu'il se hâta de congédier les

Charles-Emanuel remplit les conditions du Traité.

(1) Paradin. *Hist. de Sav. Mém. de Lesdiguieres. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(2) Paradin. *Hist. de Sav.* Pagani. *Della guerra di Montferr.*

troupes de Naples, de Florence, de Sicile, d'Urbin, & de réformer celles de Lombardie (1). Il s'occupoit de cette opération, lorsque Dom Pedre de Tolede vint lui porter l'ordre févere de Philippe III, & prendre le Gouvernement de Milan.

Hauteur de Dom Pedre, nouv. au Gouverneur de Milan.

Dom Pedre avoit encore plus de hauteur que le Marquis d'Ynoyosa, & pour ne point tomber dans la disgrace de son prédécesseur, il crut devoir prendre le ton le plus impérieux. Charles-Emanuel l'ayant envoyé visiter, suivant la coutume, par un Ambassadeur, le fier Espagnol ne crut pas pouvoir, sans s'abaisser, répondre à cette civilité. L'Ambassadeur de France, Marini, alla l'assurer de la part du Roi T. C. qu'aussi-tôt qu'il auroit désarmé, le Duc lui remettroit les places qui lui avoient été prises, persuadé qu'également fidelle aux conventions, il restitueroit de son côté, Oneille, Marro, & les autres possessions occupées par les Espagnols sur la côte de Gênes. Pedre de Tolede ne voulut seulement point écouter cette proposition, &, bien loin de désarmer, il fit de nouvelles levées, se plaignant, hautement que beaucoup de François étoient restés à Turin, soit sous prétexte de maladie, soit sous prétexte d'affaires. Son but étoit, ou de forcer le Duc de Savoie, qu'il connoissoit fort mal, à des soumissions au Roi d'Espagne, ou, par les brillantes offres qu'il se proposoit de lui faire, quand il l'auroit intimidé, à le détacher de la France (2). Dom Pedre eût pu sans doute réussir auprès d'un Prince foible ou lâche; mais relativement à Charles-Emanuel, sa conduite étoit de la plus étrange maladresse. Mais ce qui lui paroissoit l'autoriser dans ses espérances, étoit la conclusion des mariages de France & d'Espagne; parce qu'il ne doutoit point que la Cour de France, flattée de cette alliance, ne sacrifiât sans peine les intérêts du Duc; qui dès-lors resteroit entierement assujetti, & en quelque sorte à la discrétion de l'Espagne.

Offres faites par ce Gouverneur au Duc de Savoie.

On ne pouvoit raisonner plus conséquemment d'après un faux principe; mais par malheur, Dom Pedre de Tolede ne connoissoit pas plus les dispositions de la Cour de France que celles du Duc de Savoie (3). Il se croyoit pourtant si fort assuré de la justesse de ses vues, que changeant tout-à-coup de ton & de manieres, il parla dans les termes les plus obligeans, de son dévouement aux intérêts du Duc, auquel il fit les offres les plus séduisantes pour l'engager à prendre le parti de l'Espagne, l'assurant qu'il lui seroit accordé, même au-delà de ses desirs, s'il vouloit se départir du traité d'Asti, & écrire à Philippe III une lettre soumise & respectueuse. Charles-Emanuel ne crut pas à la vérité, devoir agir & parler en sujet soumis & suppliant; mais ne voulant pas non plus qu'on pût lui reprocher par le refus d'un simple compliment, d'avoir retardé le désarmement des Espagnols, il écrivit à Philippe III, comme un Souverain doit écrire à un Souverain, & envoya la lettre ouverte à Don Pedre de Tolede, qui refusa de se charger de la faire passer en Espagne, désapprouva beaucoup le style du Duc de Savoie, qui s'exprimoit en Prince libre & indépendant, & paroissoit décidé à faire exécuter le traité d'Asti. Afin même de ne laisser aucun doute sur ses intentions,

Mécontentement du Gouverneur de Milan.

(1) Capriata. Possevin. *De Bello Montisferr.* Botero.
(2) Ping. *Aug. Taurin. Elog. Car. Eman. Duc. Sab. ed.*
(3) Virgilio. Pagani. *Della guerra di Monferr. Histor. discorso delle cose di Savoya.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Dom Pedre agit si vivement auprès du Duc de Mantoue, que celui-ci déclara ouvertement ne vouloir point exécuter la clause du traité concernant ses sujets rebelles, fit punir en même tems avec beaucoup de sévérité quelques-uns des habitans du Montferrat qui avoient pris les armes contre lui, & ordonna qu'on achevât de vendre le reste des biens du Comte de S. George (1).

Les Vénitiens se déclarent pour le Duc de Savoie.

Justement irrité de ces infractions, Charles-Emanuel ne songea plus qu'à recommencer la guerre; il rassembla beaucoup de troupes, fortifia ses places les plus importantes, se plaignit amérement de la mauvaise foi de la Cour d'Espagne, & reçut de la part des Vénitiens les assurances les plus positives du secours de la République. Il envoya aussi à la Cour de France, où l'on eût desiré l'exécution du traité d'Asti, parce qu'il avoit été conclu par la médiation & sous la garantie du Roi; mais où l'on ne vouloit cependant point se brouiller avec l'Espagne. Les Princes du sang presserent fortement le Roi Louis XIII de se déclarer pour le Duc, auquel ils envoyerent même un député pour l'assurer qu'ils soutiendroient sa cause: mais, quelque vives que fussent leurs instances, ils ne purent parvenir qu'à obtenir de Philippe III une lettre, par laquelle il témoignoit au Gouverneur de Milan, le desir qu'il avoit de voir la paix solidement rétablie en Italie (2). Dom Pedre cependant n'eut aucun égard à cette lettre, soit qu'elle eût été précédée d'ordres tout opposés, soit que les Ministres Espagnols lui promissent de faire agréer sa conduite.

L'Ambassadeur de France & le Maréchal de Lesdiguieres proposent un projet d'accommodement. 1616.

Toutefois, Louis XIII à la sollicitation des Princes du sang, envoya en qualité de son Ambassadeur extraordinaire, Philippe de Béthume, Comte de Celles en Italie, avec ordre de tenter tous les moyens possibles, de procurer l'exécution du traité d'Asti. Charles-Emanuel s'assura en même tems les secours du Roi d'Angleterre & de la plûpart des Princes protestans d'Allemagne. Philippe de Béthume trouva les deux partis également éloignés de la paix. Dom Pedre de Tolede étoit à la veille d'entrer dans le Piemont, à la tête de toutes ses troupes, & le Duc se disposoit à lui en disputer le passage; le Maréchal de Lesdiguieres avoit déja passé les Monts, & attendoit à Turin le moment d'agir (3). L'Ambassadeur de France concerta avec ce Général un projet d'accommodemement: Philippe de Béthume alla en faire part au Gouverneur de Milan, qui ne répondit que d'une maniere ambiguë; ensorte qu'au lieu d'un traité, Lesdiguieres & Béthume n'obtinrent qu'une suspension d'armes pour un mois, & ce tems ne fut employé de part & d'autre, qu'à se préparer à la guerre la plus vive, malgré tous les efforts du Pape, qui avoit envoyé en qualité de son Nonce extraordinaire, le Cardinal Ludovisio, Archevêque de Bologne, lequel ne put rien obtenir.

Conduite du Duc de Nemours.

Cependant le Duc de Nemours, qui jusqu'alors n'avoit voulu prendre aucun intérêt dans la querelle, voyant la France, l'Angleterre, l'Eglise, les Vénitiens & l'Allemagne protestante prendre le parti de la Savoie, alla aussi of-

(1) Capriata. Possevin. *De Bello Montisferr.* Buttet.
(2) Pingon. *Hist. de Savoie.* Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) *Hist. du Maréchal de Lesdiguieres.* Pagani. *Della guerra di Montferr.*
(4) *Histor. discorso delle cose di Savoya. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*

offrir à Charles-Emanuel un ſecours de trois mille hommes, & en ordonna la levée dans le Genevois & le Foucigny, où étoient ſituées les terres de ſon apanage: mais à peine ſa troupe fut complette, que changeant de parti, & ſe laiſſant gagner par les offres de l'Eſpagne, il refuſa ſous différens prétextes, de ſe mettre en campagne, attendant le ſecours que devoit lui amener le Marquis de Dogliani, pour ſe jetter ſur la Savoie, dont il s'étoit propoſé de faire la conquête. Son ſecret fut découvert par l'interception d'une lettre de Dom Pedre, dans laquelle il donnoit avis au Miniſtere Eſpagnol du traité qu'il avoit fait avec le Duc de Nemours. D'après cette découverte, le Marquis de Lans, par ordre du Duc de Savoie, ſe ſaiſit d'Annecy & de Rumilly, places du Genevois, tandis que le Prince de Piemont marchoit auſſi contre cet ennemi, qui s'étoit approché déja de la frontiere de Savoie, & qui fut en même-tems en butte aux forces de Lesdiguieres, de Bellegarde & d'Halincourt, Gouverneurs de Bourgogne & de Lyon; enſorte que, ſe voyant auſſi vivement menacé de tous côtés, hors d'état de réſiſter & ſans eſpoir d'échapper au péril, il reconnut ſa faute, recourut à l'indulgence du Prince de Piemont. & ſe crut trop heureux d'être reçu à traiter avec lui (1).

Tandis que la Savoie étoit agitée par ces mouvemens, le Piemont ne préſentoit de toutes parts que des préparatifs de guerre. Charles-Emanuel prêt à entrer en campagne, étoit à la tête d'une armée agguerrie & nombreuſe. Dom Pedre de Tolede, toujours altier & obſtiné, rejetta toutes les propoſitions que le Nonce lui fit, & brulant du deſir de combattre, il fit jetter un pont à la Vilatte, pour faciliter le paſſage, & où il ſe préſenta, ſuivi d'une armée de vingt mille hommes d'infanterie & de trois mille de cavalerie. Le Duc de Savoie étoit occupé à la Motte; &, ſans donner aux ennemis le tems de l'attaquer, il envoya une partie de ſa cavalerie faire des courſes dans le Milanez, s'empara de pluſieurs places dépendantes du Montferrat, & après les avoir miſes au pillage, les réduiſit en cendres, afin qu'elles ne puſſent plus ſervir aux Eſpagnols (2). Le Duc tenta enſuite de brûler, ou de détruire le pont de la Vilatte, mais il ne put y parvenir; de maniere que les deux armées n'étoient ſéparées que par ce pont. La fiere contenance du Duc de Savoie déconcerta Dom Pedre de Tolede, qui commença à ſe répentir de s'être montré ſi difficile, & qui alors eût bien voulu avoir accepté les propoſitions du Nonce Ludoviſio: mais ſa fierté, excitée bientôt par l'inaction des troupes ennemies, l'enhardit au point de marcher pour les combattre. Charles-Emanuel le prévint, & par ſes ordres, le Commandeur de la Mante, à la tête de la cavalerie, chargea les Eſpagnols. Le combat fut vif & meurtrier, il ſe ſoutint pendant quatre heures; mais enfin, la valeur du Duc fixa la victoire ſous ſes drapeaux, & obligea les Eſpagnols de ſe retirer, laiſſant beaucoup de morts ſur le champ de bataille (3).

Hoſtilités & ſuccès du Duc de Savoie.

Combat de la Villatte.

Dom Pedre humilié, tenta de ſe dédommager par la priſe de Creſcentin, il n'y fut point heureux, & le Duc plus diligent que lui, ſe trouva, avant les aſſiégeans devant les portes de cette place; de maniere que le Gouverneur

(1) *Hiſt. de Lesdiguieres.* Poſſevin. *De Bello Montisferr.* Botero.
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Paradin. *Hiſt. de Sav.* Buttet.
(3) *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Poſſevin. Capriata.

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Conquêtes du Duc de Savoie.

de Milan étonné, se réduisit à tenter de surprendre Bianze & Livorne dans le Canaveys: mais il essuya encore une défaite, le Commandeur de la Mante ayant chargé si à propos quatre compagnies de cavalerie espagnolle, commandées par Vivés, qu'il les défit entiérement, & obligea Vivés de se rendre prisonnier. Charles-Emanuel poursuivit sa marche conquérante, & s'empara, sous les yeux-mêmes des ennemis, de presque toutes les places du Canaveys (1). Le Gouverneur de Milan se dédommagea très foiblement de ces pertes multipliées par la prise de S. Germain, dont même il ne se fût point rendu maître, sans la perfidie du Commandant, qui ne jouit pas longtems du prix qu'il avoit retiré de sa trahison, le Duc Emanuel l'ayant fait pendre fort peu de tems aprés. Le Gouverneur de Milan ne s'arrêta que peu dans cette place, où il étoit d'autant plus mal, que toutes les avenues étant occupées par les ennemis, il ne pouvoit tirer des vivres d'aucune part. Il s'avança du côté de Trino, & le Duc alla se loger dans l'Abbaye de Locedio. La saison étoit fort avancée; Charles-Emanuel n'avoit avec lui qu'une partie de ses troupes, les autres étant logées à des distances fort éloignées. Dom Pedre de Tolede qui avoit à sa suite son armée entiere, & qui pouvoit compter autant sur la supériorité du nombre, que sur le désavantage du poste de l'ennemi, résolut de profiter de la circonstance, & il fit attaquer l'avant-garde du Duc, composée en partie de la cavalerie françoise, sous les ordres du Comte de Sault. A peine le combat étoit engagé, que les Espagnols attaquerent en même tems l'arriere-garde de l'armée de Savoie, qui n'étant point soutenue par l'infanterie françoise, fut contraint de se retirer dans un bois voisin. Les forces devinrent alors si inégales, que le peu des troupes du Duc, se mirent en désordre, quelques efforts qu'il fit pour les encourager par son exemple; rien ne pût arrêter les fuyards, & l'obscurité de la nuit se joignant à la terreur, leur déroute eût été vraisemblablement complette, si Charles-Emanuel n'eût fait sonner la retraite, qui fut faite avec beaucoup de confusion, jusqu'à Crescentin, où l'armée se rallia (2).

Combat & succès du Gouverneur de Milan.

Retraite précipitée des Troupes du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie peu déconcerté par ce désavantage, d'autant moins humiliant, que les troupes victorieuses avoient été dans ce combat quatre fois plus nombreuses que l'armée vaincue, envoya du secours pour pourvoir à la sûreté d'Asti & de Bielle, places menacées par les ennemis; & poursuivant le cours de ses opérations, il assiégea les forts & les villes du Montferrat qui n'étoient point encore tombées en son pouvoir. Cependant le Nonce du Pape très-affligé de voir cette guerre s'enflammer chaque jour davantage; redoubla d'activité, pour ramener la paix; il alla faire quelques propositions à Dom Pedre de Tolede, qui paroissant fort énorgueilli de son succès, répondit fiérement que les armes d'Espagne ayant fixé la victoire, c'étoit au Duc à faire les premieres démarches & à demander la paix (3). Le Cardinal Ludovisio peu content de cette réponse, alla à Trino, demander au Duc ce qu'il avoit à proposer: mais Charles-Emanuel informé de la véritable maniere de penser de Dom Pedre, qui, malgré cette affectation de supé-

(1) Virgilio. Pagani. *Della guerra di Montferr.* Capriata. Paradin.
(2) Virgilio. Pagani. *Della guerra di Montferr.* Capriata.
(3) Paradin. *Hist. de Savoie.* Possevin. *De Bello Montisferr.*

riorité, étoit fort las de la guerre, & croyoit avoir fait assez pour la gloire des armes Espagnoles, témoigna la plus froide indifférence, & déclara qu'il lui étoit égal de continuer la guerre, ou de faire la paix. Après bien des difficultés, il y eut enfin une conférence, dans laquelle les Espagnols se réduisirent à demander que le Duc désarmât, restituât le premier tout ce qu'il avoit pris dans le Montferrat, sur la simple promesse que Dom Pedre donneroit d'en agir ensuite de même (1).

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Le Duc se dispose à donner une nouvelle activité à ses opérations.

La conduite de l'Espagne, depuis le commencement de la quérelle inspiroit trop de défiance à Charles-Emanuel pour consentir à ces propositions, & persuadé qu'aussi-tôt qu'il auroit désarmé, le Piemont seroit envahi, il rompit la négociation, & dit qu'il étoit résolu à poursuivre ses avantages & le cours de ses hostilités. En même tems il envoya inviter le Maréchal de Lesdiguieres à passer les monts, ainsi qu'il s'y étoit engagé. l'Espagne avoit à la Cour de France beaucoup de partisans, & ils firent bien des efforts pour arrêter la marche de ce Général: mais croyant la gloire de l'état & l'honneur même du Roi intéressés à l'exécution du traité d'Asti, Lesdiguieres, suivi de sept mille hommes d'infanterie & de cinq cens chevaux passa les monts & se rendit à Turin (2). Ce nouveau secours irrita vivement le Gouverneur Dom Pedre, qui, moins jaloux de la gloire du Duc, qu'ambitieux d'abaisser & d'anéantir même s'il l'eût pu la puissance des François en Italie, fit de nouveaux préparatifs pour s'assurer l'honneur de la campagne suivante. Le siege de Vercel devoit être sa premiere opération dès le retour du printems. Cette place étoit défendue par une si bonne garnison, & si bien fortifiée, que très-peu inquiet sur l'événement, Charles-Emanuel envoya ordre au Prince de Piemont, qui étoit en Savoie, de traverser les monts avec toutes ses forces, & de venir se jetter sur les terres du Prince de Messeran, de la maison de Terrero, entre la Sezia, Vercel & Gatinaro, sur les frontieres du Piemont.

Dom Pedre se dispose à assiéger Vercel.

Le Prince de Messeran dépendoit à la vérité du S. Siege, & il avoit en cette qualité, la liberté de prendre le parti qu'il jugeroit à propos; mais il avoit beaucoup de terres en Piemont, & cette considération eût dû lui faire donner la préférence au Duc de Savoie, qui, à cet égard, étoit son Souverain. Il traita cependant avec le Gouverneur de Milan, & promit de recevoir garnison espagnolle dans ses différentes places, aussi-tôt que le traité auroit été ratifié à la Cour d'Espagne (3). Le Prince de Piemont ne lui en donna point le tems, & avant que les Espagnols fussent entrés dans ces places, il fondit, suivi de huit mille hommes & de quatre cens chevaux sur cette Principauté, investit Messeran, qui se rendit par capitulation, prit Crevecœur, où Dom Pedre envoya, mais trop tard, un secours de deux mille hommes d'infanterie & de trois cens de cavalerie. Ce secours fut vivement attaqué, battu & mis en fuite. Dom Sancho de Luna, qui commandoit une forte division de l'armée espagnolle, entreprit de venger dès le lendemain la défaite de ses compatriotes, & s'approcha du camp des ennemis; son entreprise

Hostilités & conquêtes du Prince de Piemont.

(1) *Histor. discorso delle cose di Savoya. Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(2) Buttet. Botero. Paradin. *Hist. de Lesdiguieres.*
(3) Possevin. *De Bello Montisferr.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Les Espagnols sont battus. 1617.

fut malheureuse; ses troupes furent cruellement battues, il y perdit lui-même la vie, ainsi qu'une partie des vaincus; la fuite déroba le reste à la poursuite des vainqueurs (1).

Excité par ces avantages, le Duc de Savoie envoya dans le Montferrat le Comte de S. George, & quatre mille hommes des troupes du Maréchal de Lesdiguieres: elles investirent S. Damien, pendant que le Maréchal s'emparoit de la Cysterne, place voisine, par où S. Damien eût pu recevoir du secours. Ce siege fut très-vif par l'intrépide résistance des assiégés, qui cependant ne purent sauver la place. Le château de Garensas eut le même sort, ainsi que le fort de Calos. La ville d'Albe se défendit avec plus d'opiniatreté, mais enfin abandonnée par les Espagnols, qui en étoient sortis pendant la nuit, les habitans ouvrirent les portes au Duc (2). Il ne restoit plus dans les environs, que le Marquis de Mortara, à la tête d'un corps de troupes espagnolles; mais les progrès du Duc de Savoie lui inspirerent une si vive terreur, qu'il fit mettre le feu à Canelli, se retira précipitamment, & laissa tout ce qu'il avoit pris aux Langhes; ensorte que rien ne pouvoit plus s'opposer dans ce canton aux conquérans; les Espagnols étant resserrés avec le Gouverneur dans une très-petite étendue de pays, entre Alexandrie & Tortone. Aussi, Charles-Emanuel, libre dans ses opérations, se rendit bientôt maître de Monteil, l'une des plus fortes bourgades du Montferrat.

Attaque & prise de Monteil.

Situation du Duc de Mantoue.

Pendant que l'ennemi dévastoit & conquéroit ses possessions, le Duc de Mantoue se marioit avec une Princesse de Florence: il avoit jusqu'alors compté beaucoup sur l'appui de l'Espagne, &, trop assuré du secours de cette Couronne, il avoit vu sans trouble la réunion des diverses Puissances alliées du Duc de Savoie; cependant l'expérience lui ayant fait connoître combien il étoit mal protégé; sensible à la situation déplorable du Montferrat, qui devenoit pour la seconde fois le théatre de la guerre, malgré les protestations réitérées que l'Espagne avoit faites de veiller à la conservation de ce pays (3), il se plaignit amérement à la Reine mere de France, du secours que Lesdiguieres avoit conduit lui-même dans le Montferrat, & ses plaintes, ainsi que sa situation, intéresserent si fort Marie de Médicis, qu'à sa sollicitation, le Roi rappella le Maréchal de Lesdiguieres, dont la retraite affoiblit considérablement l'armée de Charles-Emanuel, tandis que celle du Gouverneur de Milan, accrue par les nouveaux secours qu'il reçut, soit d'Espagne, soit de Naples, & forte de trente mille cinq cens hommes, alla investir Vercel. Le siege de cette place, courageusement défendue par une excellente garnison, aux ordres du Baron de Digoine Damas, dura jusques au 29 Juillet, & fut très-meurtrier pour les assiégeans, qui y perdirent dix mille hommes, soit dans les différentes sorties des assiégés, soit par les maladies: mais à la fin, le nombre l'emporta sur la valeur, & le Duc de Savoie n'ayant pu réussir à jetter du secours dans cette place, elle fut contrainte de se rendre par une capitulation très-honorable; il est même vraisemblable que Dom Pedre de Tolede,

La Cour de France rappelle Lesdiguieres.

Siege de Vercel.

(1) Capriata. Virgilio. Pagani. *Della guerra di Montferr.*
(2) Paradin. *Hist. de Sav. Hist. de Lesdiguieres.* Buttet.
(3) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Pagani. Possevin.

n'eût jamais pu se rendre maître de Vercel, si cette ville eût été secourue par les François, comme le Duc s'y étoit attendu, & comme elle l'eût été, si le Conseil de Louis XIII, eût moins craint de déplaire à la Cour d'Espagne: mais cette crainte y avoit tant d'influence, que le Maréchal de Lesdiguieres eut beaucoup de peine à se justifier du voyage qu'il avoit fait de Piemont (1).

La France se déclare ouvertement pour le Duc de Savoie.

Cependant cette pusillanimité s'évanouit bientôt, & le siege de Vercel ne réalisant que trop les soupçons qu'on avoit déja conçus de l'ambition des Espagnols, la Cour de France fut dès ce moment tout aussi favorablement disposée pour Charles-Emanuel, qu'elle lui avoit été contraire. Aussi, l'Ambassadeur de Savoie n'éprouva-t-il aucune difficulté dans la demande qu'il alla y faire d'un secours de troupes; on lui accorda cinq vieux régimens d'infanterie, seize compagnies de chevaux-légers & quatre mille lansquenets, sous le commandement de Lesdiguieres, auquel le Roi recommanda pourtant de se servir de ses troupes, pour engager les Espagnols à faire la paix, & non pour susciter une guerre entre les deux Couronnes; de secourir Vercel s'il arrivoit à tems; mais sur-tout de ne pas être le témoin de sa perte, afin que la honte n'en réjaillit point sur les armes françoises (2). Ce secours fut donné si tard, & la marche des troupes fut si lente, qu'à Veillane, Lesdiguieres fut informé de la nouvelle de la réduction de Vercel. Ce malheureux événement ne l'empêcha point de passer outre, & il fut reçu à Chivas par le Duc, qui y étoit venu, accompagné des Ambassadeurs de France & de Venise.

Propositions de Paix.

Conformément aux instructions que la Cour lui avoit données, le Maréchal, de concert avec les Ambassadeurs de Venise & de France, fit différentes propositions tendantes à ramener la paix & à réparer autant qu'il étoit possible, la perte de Vercel (3): elles furent communiquées au Gouverneur de Milan, qui ne voulant point souffrir que les François prissent en aucune maniere connoissance des affaires d'Italie, rejetta tout projet de pacification, & hâta ses préparatifs pour former le siege d'Asti. Ces dispositions déciderent entierement la Cour de France, à prendre ouvertement la défense du Duc de Savoie, qui, par la réunion du secours que le Maréchal lui amena, se vit à la tête d'une petite armée de quatorze mille hommes; il la conduisit du côté d'Asti, pour s'opposer aux desseins de Dom Pedre, dont les nombreuses troupes étoient logées le long du Taner, à Solero, Felissan, la Rocque, & dans quelques autres bourgs (4). L'armée de Savoie s'avançoit en bon ordre; l'avant-Garde sous le commandement du Maréchal, le corps d'armée sous la conduite du Duc, du Prince de Piemont & du Prince Thomas; & l'arriere-Garde sous les ordres des Comtes de St. George & de Schomberg.

Marche de l'armée de Savoie.

Felissan, où une partie des Espagnols étoient logés, fut emporté presqu'aussitôt qu'assailli par le Duc lui-même; il y attendit l'arriere-Garde, dont la marche fut retardée par les heureuses entreprises du Comte de St. George,

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Paradin. *Histoire de Savoie.* Guichenon.
(2) Gramond. Capriata. Possevin. *De Bello Montisferr.*
(3) Virgil. Pagani. *Della guerra di Montferr.* Capriata.
(4) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Possevin. Gramond. Du Cornet.

Sect. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

qui sur sa route, s'empara de Refrancor, Ribardon & Quatordeci. A peine ce brave Général eut joint le Duc, que l'on fut informé de l'arrivée prochaine de Doria, qui venoit de Vercel suivi d'environ trois mille hommes, pour secourir Felissan. Charles-Emanuel l'attendit, & le fit charger, près de Corniento avec impétuosité: Doria se défendit très-courageusement, perdit beaucoup de soldats, &, à la faveur de la nuit, il déroba le reste à la poursuite du vainqueur (1). Charles-Emanuel espéroit que Dom Pedre, si fort intéressé à venger tant de défaites, s'avanceroit avec toutes ses forces, & en viendroit à une action décisive; il l'attendoit avec impatience; son espérance fut trompée; le prudent Gouverneur, quoique ses troupes fussent deux fois plus nombreuses, ne crut pas devoir hasarder une bataille. Le Duc, après avoir fait mettre le feu à Solere, attaqua Non, dont il se rendit maître en peu de jours, malgré la résistance & les sorties de la nombreuse garnison; la Roquette eut le même sort (2).

Combat de Corniento.

Il n'y avoit plus d'obstacles qui arrêtassent le vainqueur, & l'armée espagnolle affoiblie par les pertes considérables qu'elle avoit éprouvées dans ces differens sieges, n'étoit gueres plus en état de résister aux armes victorieuses de Savoie. Content de ses succès, le Duc alla se renfermer dans Asti, où il attendit avec autant de tranquillité que d'indifférence, la suite & l'événement des négociations que l'on faisoit pour la paix. Instruit par l'expérience, Dom Pedre de Tolede ne se refusoit plus aux voies d'accommodement, & c'étoit, au contraire, lui qui faisoit faire de nouvelles propositions au Cardinal Ludovisio & au Comte de Bèthune. Il est vrai que dans le même tems, la Cour de France agissoit fortement pour la paix auprès de Philippe III, qui y étoit porté, & ne desiroit pour la conclure, que de recevoir la nouvelle de la prise de Vercel, ses Ministres croyant que le traité seroit plus glorieux pour l'Espagne après cet avantage, & que l'on jugeroit que le Duc de Savoie y auroit été contraint par la supériorité de ses ennemis. Ce fut ce misérable motif de vanité, qui, depuis l'arrivée du Maréchal de Lesdiguieres en Piemont, fit couler de part & d'autre tant de sang (3): mais enfin, cette vanité satisfaite, le projet du traité dressé à Paris, par les plus habiles négociateurs, fut porté à Madrid, où, après plusieurs conférences, il fut agréé par Philippe III.

Le Gouverneur de Milan fait des propositions de Paix.

Traité de Madrid.

Ce traité qui termina aussi la guerre de Frioul entre l'Archiduc de Gretz & les Vénitiens, ne contient que deux articles relatifs à la querelle des Ducs de Savoie & de Mantoue; le premier concernant l'exécution du traité d'Asti, & le second au sujet de la restitution de tout ce qui avoit été pris de part & d'autre, avant & depuis la paix d'Asti. La France, le Duc de Savoie, celui de Mantoue, toutes les Puissances qui s'étoient intéressées dans cette guerre, accéderent à ce traité: mais par le plus inattendu & le plus extraordinaire des evénemens, Dom Pedre de Tolede, sous prétexte qu'il n'avoit point encore reçu des ordres de Philippe, refusa d'accepter le traité de Madrid, feignit de n'en avoir aucune connoissance, & continua la guerre en Piemont, jusqu'à ce

(1) Pagani. *Della guerra di Montferr. Histor. discorso delle cose di Savoya.*
(2) Capriata. Gramond. *Histoire de Lesdiguieres.*
(3) Du Cornet. Possevin. *De Bello Montisferr.* Capriata. Gramond.

qu'enfin, mieux informé par la Cour d'Espagne, ou peut-être voyant les progrès de l'affoiblissement de son armée, il consentit à une conférence à Pavie, où après que le traité eût été reconnu & accepté de toutes-parts, il fut convenu (1) que le Duc de Savoie désarmeroit dans un mois aux termes du traité d'Asti; qu'il rendroit tout ce qu'il avoit pris sur l'Eglise, sur l'Empire, sur le Duc de Mantoue durant la guerre, & qu'à son tour, le Gouverneur de Milan rendroit tout ce qu'il avoit pris avant & depuis le même traité d'Asti; qu'enfin, tous les prisonniers seroient mis en liberté, & que Dom Pedre désarmeroit dans tout le mois de Novembre, à compter du jour de cette convention, faite le 13 Septembre 1617.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Traité de Pavie. 1618.

Le Gouverneur de Milan observa fidellement ces conventions; & les clauses du traité de Madrid, ainsi que celles de celui de Pavie furent exécutées: de maniere que cette guerre si fatigante & si meurtriere, étant totalement éteinte, Charles-Emanuel, qui y avoit acquis beaucoup de gloire, ne songea plus qu'à réparer par la sagesse de son gouvernement, les maux qu'un aussi long orage avoit occasionnés; il y parvint à force de prudence, de soins, d'activité (2).

Conduite du Duc de Savoie pendant la paix.

Les obligations qu'il avoit à la France, lui firent desirer l'exécution du projet formé par Henri IV, il y avoit plusieurs années, de marier une Princesse de France avec le Prince de Piemont. Henri avoit accordé Elisabeth sa fille aînée à ce jeune Prince; mais la mort de ce grand Monarque ayant retardé l'accomplissement de cette alliance, & dans la suite Elisabeth ayant été mariée avec le Roi d'Espagne, Charles-Emanuel fit demander pour son fils la Princesse Catherine, seconde sœur de Louis XIII. Le Maréchal de Lesdiguieres & le Baron de Marcieux se chargerent de faire cette demande; elle fut très-favorablement accueillie par le Roi. Le Prince Cardinal se rendit à la Cour de France, où il signa au nom de son frere le contrat de mariage, & peu de tems après, le Prince de Piemont & le Prince Thomas allerent à Paris, où cette union fut célébrée avec la plus grande magnificence (3).

Mariage du Prince de Piemont avec Catherine sœur de Louis XIII.

Tandis que cette alliance resserroit les nœuds qui unissoient la France & la Savoie, la mort de l'Empereur Matthias occupoit l'Allemagne, incertaine sur le choix du Prince qui seroit placé sur le trône de l'Empire. La Couronne Impériale étoit disputée par quatre prétendans qui divisoient les Electeurs. Ces aspirans étoient Ferdinand d'Autriche, Roi de Hongrie & de Bohême, Albert d'Autriche, Archiduc de Flandre; Maximilien, Duc de Baviere, & Charles-Emanuel, Duc de Savoie. Les trois premiers concurrens avoient sans contredit de grands droits à l'élection; mais la plûpart des Princes d'Allemagne desiroient que la Couronne Impériale, étant élective & non héréditaire, sortît enfin de la Maison d'Autriche, dont ils étoient mécontens ou jaloux; & ce fut dans cette vue, que Charles-Emanuel fut proposé, comme réunissant, plus qu'aucun Prince de son tems, toutes les qualités qu'on desiroit dans le Chef de l'Empire; la grandeur,

Mort de l'Empereur Matthias. 1619.

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Pagani. Possevin. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Elog. Car. Eman. Duc Sabaud.* Ping. *Aug. Taurin.* Battet.
(3) Paradin. *Hist. de Savoie. Hist. de Lesdiguieres.* Botero.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Ferdinand, Roi de Hongrie est élu Empereur.

l'éclat de la naissance, le courage, la valeur, la prudence, des états assez étendus pour faire respecter sa puissance, mais trop peu aussi pour inspirer des craintes. On ne pouvoit lui opposer comme raison d'exclusion, la qualité de Prince étranger, puisque la maison de Savoie tire son origine de l'antique maison de Saxe, & que d'ailleurs, le Duc, ainsi que ses Ancêtres avoit le titre de Prince & de Vicaire-Général de l'Empire en Italie. Cependant quelque favorable que fussent les dispositions des Princes d'Allemagne, la maison d'Autriche l'emporta, & Ferdinand, Roi de Hongrie, fut élu Empereur (1).

Le paix se soutenoit en Italie depuis le traité de Pavie, & Philippe III, pour marquer, du moins en apparence, combien il desiroit d'entretenir le calme dans ces contrées, rappella en Espagne Dom Pedre de Tolede, Gouverneur de Milan & le Marquis de Mortara, qui par leur caractere difficultueux & leur goût pour les troubles, faisoient craindre chaque jour quelques nouveaux sujets de mécontentement, ou de rupture. Le Duc de Feria, qui fut substitué à Dom Pedre de Tolede, étoit regardé comme un Seigneur très-modéré, & nullement entreprenant (4). Les Princes d'Italie applaudirent au choix de la Cour d'Espagne. Mais ces applaudissemens furent de très-courte durée, & la conduite du nouveau Gouverneur ne ressembla que trop à celle de ses prédécesseurs, soit que l'ambition naturelle des Espagnols ne leur permette point de vivre paisiblement, & de se restraindre à leurs possessions, lorsqu'ils trouvent l'occasion de s'aggrandir, soit que le nouveau Gouverneur ne fit que se conformer aux ordres qu'il avoit reçus de Madrid.

Le Duc de Feria succede à Dom Pedre de Tolede au Gouvernement de Milan.

Mouvemens dans la Valteline secondés par les Espagnols.

Entre le Milanez, le Tirol & les possessions des Vénitiens, il est une vallée qui jadis avoit appartenu au Duché de Milan, & qui, sous le regne de Louis XII, avoit été engagée aux Grisons pour quatre cens mille écus, en payement des arrérages dus pour les services rendus par les Grisons lors de la conquête du Milanez. Cette vallée appellée la *Valteline*, étoit depuis cette époque assujettie aux Grisons, auxquels nul Souverain ne l'avoit disputée. Les habitans de cette vallée avoient persévéré dans le catholicisme, au milieu des disputes de réligion qui avoient si violemment agité ces contrées, & quoique les Grisons eussent embrassé les opinions de Luther (3). Il est très-difficile que la diversité des Religions n'entraîne point l'esprit de fanatisme & de rebellion; sur-tout, lorsque l'intolérance aigrit les disputes des deux religions opposées. C'est ce qui arriva dans la Valteline, dont les habitans ne s'occuperent que des moyens de secouer le joug des Grisons, qu'ils regardoient comme des hérétiques, & auxquels, par cela même, ils croyoient que le Ciel ne leur permettoit point de rester assujettis. Dans cette folle idée, ils desiroient impatiemment de rentrer sous la domination des Ducs de Milan; & ils y étoient fortement excités par les Espagnols, d'autant plus empressés à susciter une guerre dans cette vallée, qu'ils espéroient de s'en saisir, & de se procurer un passage facile d'Italie en Allemagne (4).

Le

(1) Guichenon. Buttet. *Recueil de discours Politiques.* Edition de 1632.
(2) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) Simler. *Hist. de la Confédér. Helvétique.*
(4) Buttet. Botero. Paradin. *Histoire de Savoie.*

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piémont.* 1496 1630.

Massacre des Protestans dans la Valteline. 1620.

Le complot du soulèvement fut fait avec tant de secret, qu'au moment où les Grisons s'y attendoient le moins, les catholiques de la Valteline prirent les armes, se jetterent sur tout ce qu'il y avoit de protestans dans la vallée, en massacrerent un nombre très-considérable, chasserent les autres & reçurent des troupes espagnolles. Les Suisses irrités de cette sédition, se plaignirent de l'injustice d'un procédé aussi nuisible aux Grisons leurs voisins & leurs alliés: les Princes d'Italie, quoique très-catholiques, ne virent qu'avec beaucoup d'ombrage cette entreprise qui devoîloit les vues des Espagnols. La Cour de France, alliée des Grisons, se plaignit aussi; mais ne voulant point encore agir à force ouverte, & être la premiere à rompre la paix, elle chargea le Maréchal de Lesdiguieres, récemment élevé à la dignité de Duc & Pair, d'aller conférer avec le Duc de Savoie sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour pacifier cette querelle naissante (1). Lesdiguieres & Bullion se rendirent à Turin, & il fut convenu entr'eux, Charles-Emanuel & l'Ambassadeur de Venise, que les Espagnols seroient invités à se départir de la protection qu'ils avoient donnée aux habitans de la Valteline, & à les laisser sous la domination des Grisons; que dans le cas, où la Cour d'Espagne ne se rendroit point à cette invitation, le Roi de France armeroit & inviteroit les Suisses, les Vénitiens, ainsi que tous les Princes d'Italie à se réunir pour s'opposer à cette usurpation.

Traité de Madrid qui termine ces troubles. 1621.

Depuis cette résolution, aussi vive que juste, Louis XIII envoya le Seigneur de Bassompierre auprès du Roi Philippe IV, qui venoit de succéder à Philippe III, & qui, reconnoissant l'injustice de la cause des rebelles, accorda tout ce que le Roi de France demandoit. Ensorte que, par un traité fait à Madrid, le 25 Avril 1621, il fut convenu (2) que toutes les garnisons étrangeres sortiroient de la Valteline; que les choses seroient remises au même état où elles étoient avant la revolte, & que l'on démoliroit tous les forts construits depuis les premieres hostilités, avec abolition de tout ce qui s'étoit passé. Si l'exécution de ce traité rétablit le calme en Savoie, il n'en fut pas de même chez les Suisses, irrités de l'obstination du Duc de Feria, qui refusa de se soumettre à ces conventions. Il y eut à ce sujet une diete à Lucerne, où le Pape, les deux Rois & tous les Cantons Helvétiques envoyerent leurs Ambassadeurs: mais cette conférence n'opéra rien; le Gouverneur de Milan persista, & la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les Grisons & les habitans de la Valteline, soutenus par les Espagnols; la fortune seconda les revoltés, & les Grisons furent contraints d'accepter les conditions d'un traité qui fut conclu à Milan, & par lequel ils permirent la liberté de conscience dans la vallée de la Valteline, accorderent au Roi d'Espagne, à perpétuité, le passage par leur pays, & renoncerent à toute Souveraineté sur la Valteline, au moyen de vingt-trois mille ducats, que les habitans de cette vallée payeroient aux Grisons tous les ans par forme de tribut, sous le cautionnement du Roi d'Espagne (3).

Traité de Milan.

Les Princes d'Italie & les Vénitiens sur-tout, furent si vivement irrités de

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud. Hist. de Lesdiguieres.* Fortunat. *Spechr. Helv. Rhetica.*
(3) *Hist. de la Confédér. Helvétique.* Simler. *de Rep. Helvet.*

ce traité, qu'ils résolurent de se liguer avec la France & le Duc de Savoie contre l'Espagne, & de contraindre par la force des armes cette puissance à rendre la Valteline aux Grisons. Louis XIII, trop occupé alors contre les protestans de son royaume, auxquels il avoit le malheur de faire la guerre en Languedoc, ne pouvoit rompre encore avec l'Espagne : mais cette cruelle quérelle n'eut pas plutôt été terminée, à Montpellier, que Charles-Emanuel se rendit à Avignon, où Louis XIII étoit allé faire quelque séjour, & ce fut dans cette ville que fut fait le projet d'un traité secret entre le Roi de France, les Vénitiens & le Duc de Savoie contre l'Espagne (1). Philippe IV ne tarda point à être informé de cette Confédération, & pour la déconcerter, il remit toutes les places & tous les forts que les Grisons occupoient dans la Valteline, entre les mains du Pape Grégoire XV, pour les garder en dépôt jusqu'à ce qu'il eût prononcé sur les droits de celui à qui ces places devoient appartenir, & qui les recevroit du Souverain-Pontife.

Confédération de la France, les Vénitiens & le Duc de Savoie contre l'Espagne. 1622-1623.

La ligue fut en effet déconcertée par ce trait de politique, auquel on ne s'attendoit pas ; Grégoire XV accepta le dépôt, & par ses ordres, Dom Horace, son frere, & Général de l'Eglise, alla mettre garnison dans les forts de la Valteline, de Chiavene & de Rive. Cependant la Cour d'Espagne ne jugeant point encore ce moyen suffisant, crut que la voie la plus sûre de détacher le Duc de Savoie de la confédération, étoit de lui offrir des avantages qui tendissent à aggrandir considérablement ses états (2). Dans cette vue, il lui fut proposé le mariage de la Princesse Marie de Mantoue sa Petite-fille, avec le Prince Philibert son fils, avec promesse de faire donner à Marie le Montferrat en dot, après la mort du Duc Ferdinand & du Prince Vincent, qui n'avoient point d'espérance de laisser des successeurs. Outre le motif déja fort puissant de détacher par cette offre le Duc de Savoie de la confédération, la Cour d'Espagne y avoit encore un intérêt fort important: en effet, le Duc de Mantoue & son frere mourant sans lignée, le Duc de Nevers étoit incontestablement appellé à leur succession, comme le plus proche parent de la maison de Gonzague, & les Espagnols ne cherchoient qu'à diminuer la puissance du Duc de Nevers, fortement attaché à la France. D'ailleurs, c'étoit gagner beaucoup, que d'assurer le Montferrat au Prince Philibert, entiérement dévoué à l'Espagne, & par le moyen duquel on avoit l'espérance de voir le Duc de Savoie son pere s'attacher à la même cour (3). Charles-Emanuel ne vit en effet que les plus grands avantages dans cette alliance, à laquelle il consentit très-volontiers, & dont les articles furent arrêtés secrétement & signés à Mantoue; mais peu de tems après, la mort du Prince Philibert renversa les projets de Philippe, & fit évanouir l'espérance de ce mariage.

Politique espagnole.

Rien cependant n'avoit pu engager Charles-Emanuel à perdre de vue les objets de la ligue concertée à Avignon. Le Pape Urbin VIII, successeur de Grégoire XV, s'occupoit des moyens de terminer, en qualité d'Arbitre, la contestation suscitée au sujet de la Valteline, & il ne restoit plus d'autre dif-

Le Pape Urbin VIII paroit disposé à prononcer sur l'affaire de la Valteline.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Fortunat. Specher. *Helvet. Rhetica.*
(2) Capriata. Pagani. *Della guerra di Montferr.* Battel.
(3) *Hist. de Lesdiguieres.* Possevin. *De Bello Montisferr.* Paradin. *Hist. de Sav.*

ficulté que les prétentions des Espagnols, concernant le passage qu'ils vouloient se réserver par cette vallée. L'Ambassadeur de France à Rome, Sillery, ne réfléchissant point aux conséquences de cette demande, y consentit, & fut rappellé par sa Cour qui le désavoua, & lui substitua le Comte de Béthune, avec ordre de presser le jugement du Pape; mais sur-tout la restitution de la Valteline aux Grisons. Urbin VIII proposant des moyens qui annonçoient les plus fatigantes lenteurs, Louis XIII envoya François Annibal d'Estrées, en qualité de son Ambassadeur, pour remettre les Grisons en possession de ce qu'on leur avoit usurpé, & pour engager les Suisses à seconder cette entreprise (1). L'Espagne avoit en Suisse une puissante cabale; cependant, après bien des difficultés, d'Estrées parvint à persuader aux Grisons d'employer la voie des armes, & aux Suisses de les soutenir de toute leur puissance.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont, 1496-1630.*

Louis XIII fort satisfait de cette négociation, résolut de ne pas différer plus long-tems l'exécution du traité d'Avignon, &, par ses ordres, le Cardinal de Richelieu convint avec l'Abbé Scaglia, Ambassadeur de Savoie, qu'au 15 de Septembre suivant, les troupes de France se trouveroient en Bresse, dans le Bugey & le pays de Gex; celles de Venise aux environs de Milan, de la Valteline & des Grisons; & les troupes de Savoie sur la frontiere de Milan & des Grisons; que l'armée françoise fourniroit à François-Annibal d'Estrées douze cens hommes d'infanterie, & quatre cens de cavalerie, & que le reste demeureroit sous le commandement du Maréchal Duc de Lesdiguieres, récemment décoré de la dignité de Connétable, & qui se joindroit à l'armée du Duc de Savoie, pour entrer sur les terres de Gênes & y attirer les armes espagnolles, pendant qu'à la faveur de cette division, on exécuteroit dans la Valteline les opérations projettées (2).

Plan des opérations des Puissances confédérées. 1624.

Conformément à ces arrêtés, d'Estrées s'assurant les passages de Steich & du pont du Rhin chez les Grisons, pénétra dans la Valteline, où il se saisit de Pianta-Mala, Soudrio & Tira, malgré tous les efforts du Marquis de Bragny, Général de l'armée du Pape. La saison ne lui permettant point de continuer son invasion, il prit sur les lieux-mêmes, son quartier d'hiver, & dès les premiers jours du printems suivant, il s'empara de Morbeigno, Travonne, Orbinio, Bormio & Chiavenne. Urbin VIII se plaignit amérement de l'injure que lui faisoit le Roi de France, en s'emparant à force ouverte des châteaux & des forts déposés entre ses mains, & gardés par les troupes du S. Siege. Louis XIII ne fit aucune attention à ces cris impuissans; & tout ce qu'Urbin VIII put obtenir, fut une suspension d'armes pour deux mois dans la Valteline (3). Philippe IV opposant ligue à ligue, forma de son côté, une confédération en Italie, entre le Grand Duc de Florence, les Ducs de Parme, de Modene, & les Républiques de Gênes & de Lucques, ensorte que la guerre s'enflammant chaque jour davantage, on fit de part & d'autre, les plus grands préparatifs. A l'égard de la diversion méditée dans l'état de Gênes, il fut convenu que la France tiendroit sur la côte de Gênes

Hostilités & progrès des François dans la Valteline.

(1) Capriata. Fortunat. Spechr. *Helvet. Rhetica.*
(2) *Hist. de Lesdiguieres.* Capriata. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Gramond. Paradin. *Hist. de Savoie.* Capriata.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Motifs de guerre de la part de la France & du Duc de Savoie.

une armée navale; soit afin de favoriser les convois qu'on feroit venir de France, soit pour arrêter au passage tous les secours que l'Espagne pourroit envoyer aux Génois: &, comme Gênes eût pu faire passer pour très-injuste la guerre qu'on lui déclaroit, & qui au fond, n'avoit d'autre objet, que de favoriser l'entrepise de la Valteline, Louis XIII prit pour prétexte le recouvrement & la réduction de cette République, qui jadis avoit fait partie du Royaume, & qui n'en avoit été soustraite que par la négligence des Rois ses prédécesseurs. Quant à Charles-Emanuel, il avoit reçu des offenses particulieres des Génois, & il étoit autorisé à leur faire la guerre, non-seulement à cause du Marquisat de Zuccarel qu'ils avoient acquis, quelque instance qu'il leur eût faite de lui céder cette possession, qu'il avoit achetée avant eux (1); mais encore le Duc avoit à venger les procédés insolens de la populace de Gênes, qui avoit reçu & traité avec le mépris le plus outrageant le portrait de ce Prince. D'ailleurs, Charles-Emanuel ne pouvoit oublier le secours que cette République avoit fourni aux Espagnols, lors de l'invasion d'Oneille & de Marro.

Marche de l'armée Françoise & de celle du Duc de Savoie.

L'Armée du Connétable de Lesdiguieres rassemblée en Bresse & en Bugey, étoit de 6000 hommes & de 600 chevaux; elle passa les monts & prit la route de Loppiata, dans la vue d'attaquer les Génois; celle du Duc de Savoie, composée de douze mille hommes d'infanterie & de trois mille chevaux, marcha vers Cremolin, se saisit de Voutry, Piego, Castro & de trois forts que les Génois avoient fait construire sur la montagne de Roussillon, & gardés par trois mille hommes, commandés par Jérôme Doria, qui ne put résister à l'impétuosité des attaques de l'armée de Savoie (2). Le Connétable fut tout aussi heureux à Loppiata, qu'il mit au pillage; il envoya ensuite forcer Capriata, & s'approcha de Gua, place forte, & défendue par Nicolas Doria, soutenu de cent-vingt nobles Génois & d'une garnison de mille hommes. Le Comte de Verrue, l'un des Maréchaux de camp de l'armée de Savoie, s'avança à la tête de deux régimens & des gardes du Duc, pour soutenir les assiégeans; mais à peine il eut paru, que Doria s'éloigna de Gua, qui se rendit à la premiere sommation, ainsi que Novy, dont les portes furent ouvertes au Marquis d'Uxelles, Maréchal de camp du Connétable, avant même qu'il eût fait les premieres attaques de cette place (3).

Siege de Gavy.

Le Maréchal de Lesdiguieres, après avoir assuré ses conquêtes, marcha à l'attaque de Gavy, place d'autant plus importante, qu'elle étoit, de ce côté, la derniere de l'Etat de Gênes. Dans sa marche, cette armée rencontra & mit en déroute cinq compagnies de deux cens hommes chacune, que les Napolitains envoyoient au secours des Génois: ceux-ci irrités, par la perte de tant de places, confierent à Martin Caracciolo des troupes nombreuses, avec ordre de secourir Gavy, & de se loger à Ostaage, où il se réuniroit à Guasco & à quelques autres chefs qui y étoient avec six cens hommes. Charles-Emanuel prit son poste à Carrozzio, situé à environ une lieue d'Ostaage, & à demi-lieue de Gavy. Caracciolo s'approchant de Gavy, attaqua les

Combat d'Ostaage.

(1) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud. Histor. discorso delle cose di Savoya.* Gramond.
(2) Paradin. *Hist. de Savoie.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) Gramond. Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*

lignes du retranchement du Duc, & les défenseurs de Gavy espérant beaucoup de cette attaque, firent une vive sortie; mais elle ne fut point heureuse; & le Duc fit à son tour attaquer le fort par Sentena, qui s'en rendit le maître; les troupes génoises entreprirent de se defendre; mais quatre de leurs escadrons qui s'étoient avancés les premiers, furent attaqués par trois régimens de Savoie, écrasés & mis en déroute. Le corps d'armée de Charles-Emanuel parut alors, s'approcha d'Ostaage, força les retranchemens & obligea les ennmis de se jetter dans le bourg, où il y eut un combat de deux heures. Le bourg fut emporté, les ennemis se retirerent au château, où ils furent également forcés (1). Cette journée fut très-funeste aux Génois, qui perdirent 23 drapeaux, plus de deux mille hommes, & leurs meilleurs capitaines.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1632.

Pendant ce combat, le Maréchal de Lesdiguieres pressoit vivement Gavy, qui après la plus forte résistance, fut contraint de capituler. Excité par la victoire à de nouveaux triomphes, Charles-Emanuel vouloit que sans perdre de tems, on formât le siege de Gènes; & tout paroissoit en effet, annoncer le succès de cette grande entreprise: car, abattus & consternés par leurs défaites, les Génois en proie à la terreur, ne se fussent que très-foiblement défendus, & ils comptoient si peu eux-mêmes sur leurs forces, qu'ils avoient déja fait passer leur trésor à Porto-Venere, leurs femmes & leurs effets les plus précieux en Sicile & en Portugal. Charles-Emanuel exposa ces raisons au Connétable Lesdiguieres; elles étoient très-pressantes, & la réduction de cette ville paroissoit inévitable (2); mais le Général François ne vouloit point se prêter aux vues du Duc, & s'excusa sur les maladies & les combats qui avoient affoibli son armée, il prétendit d'ailleurs, que les vivres manqueroient pendant la durée du siege, outre que l'artillerie n'étoit pas en assez bon état, & que les troubles excités du côté de la Rochelle par Soubise & Rohan, ne permettoient pas à l'armée dont le Roi auroit peut-être besoin, de s'engager dans une entreprise étrangere, tandis que la rebellion s'allumoit dans le sein de la France. Louis XIII n'avoit nul besoin de l'armée du Connétable, l'artillerie étoit en très-bon état; le Duc avoit pris des mesures qui excluoient toute crainte de manquer de vivres, & le refus du Connétable étoit fondé sans doute sur des motifs tout différens, & qu'on ne démêla point. Ses ennemis en prirent occasion de le calomnier, & allerent même jusqu'à dire que sa véritable raison étoit l'argent qu'il avoit reçu des Génois. Mais ces calomnies ne prirent aucune consistance, & le Maréchal Duc de Lesdiguieres étoit à cet égard au dessus de tout soupçon (3).

Le Duc de Savoie veut assiéger Gênes.

Le Maréchal de Lesdiguieres s'oppose à cette entreprise.

Quoiqu'il en soit, ce réfus délivra les Génois de leurs vives allarmes, & le siege de Savonne ayant été résolu, le Prince de Piemont, suivi d'une partie de l'armée, marcha du côté de cette place, tandis que le Duc de Savoie & le Connétable demeurerent avec le reste de l'armée sur la frontiere, afin de s'opposer au grand secours que le Duc de Feria venoit de préparer en Lombardie pour le service des Génois. La marche du Prince de Piemont fut une suite continuelle & rapide de succès, & depuis Nice jusqu'à Savonne, il

Plan des nouvelles opérations.

(1) *Hist. de Gênes. Hist. de Lesdiguieres.* Gramond.
(2) *Elog. Car. Emm. Duc. Sabaud.* Gramond. Capriata.
(3) *Hist. de Lesdiguieres.* Paradin. *Hist. de Savoie. Hist. de Gênes.*

SECT. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496 1630.

conquit tout, foumit tout à la domination de Savoie; enforte que dans trois mois au plus, Charles-Emanuel & les François s'étoient emparés de cent foixante-quatorze places fortes, fur les Génois (1). Ces triomphes euffent été plus éclatans encore, & l'Etat de Gênes eût été inévitablement conquis en entier, s'il y eût eu moins de méfintelligence entre le Duc de Savoie & le Connétable. Charles-Emanuel ne pouvoit pardonner au Général François de s'être oppofé au fiege de Gênes, & le Maréchal Duc étoit plus mécontent de n'avoir pas le commandement en chef; il étoit encore plus irrité de la gloire dont s'étoit couvert le Duc, qui, à la vérité, avoit exécuté par lui-même les plus brillantes entreprifes de cette campagne. Auffi, cherchant à retarder les progrès de fes armes, le Maréchal agiffoit avec la plus rebutante lenteur, & le peu d'activité qu'il mettoit dans toutes fes opérations, ne faifoit que trop connoître fes intentions au Duc, qui voyoit également avec le plus grand déplaifir l'armée françoife s'affoiblir & fe diffiper, par la facilité de Lefdiguieres à donner leur congé à tous les foldats qui le demandoient (2).

Méfintelligence entre le Duc de Savoie, & le Maréchal de Lesdiguieres.

Cette méfintelligenc s'accrut de moment en moment, & Charles-Emanuel ne douta plus des difpofitions de ce Général, lorfqu'il fut inftruit des fecretes négociations qu'il y avoit entre Etienne Spinola, Noble Génois, prifonnier de guerre à Oftaage, & Marini, Ambaffadeur de France en Piemont. Il fçut encore mieux à quoi il devoit s'en tenir, par l'inaction de l'armée demeurée en Piemont, en l'abfence du Prince de Piemont. Cette inaction fut telle, que les habitans de la vallée de Pozzevara, fujets de la République de Gênes, affiegérent hardiment Savignon, qui fut contraint de fe rendre, avant que le Duc de Savoie, qui y conduifoit un fecours de quatre mille cinq cens hommes, fut arrivé; enforte que tout ce qu'il put faire, fut de favorifer la retraite de la garnifon à travers les troupes ennemies (3). Cependant, tandis que le Prince de Piemont marchoit à Savonne, le Duc de Feria fe mettoit en campagne, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes: on croyoit qu'il entreprendroit de recouvrer pour les Génois les places qu'ils avoient perdues; mais on fut très-étonné, lorfqu'on le vit marcher du côté de la Savoie, qu'il s'étoit propofé d'attaquer. On fçut auffi que le Marquis de Ste. Croix s'étoit embarqué avec quatre mille hommes dans le deffein de défendre Savonne. Aqui étant la premiere place qui fermoit à l'armée du Duc de Feria l'entrée du Piemont, le Gouverneur de Milan affiégea cette place, où commandoit Quillais, Sergent de Bataille de l'armée françoife, & qui fut obligé de fe rendre, par la lâcheté, ou la trahifon des Valéfans, qui refuferent obftinément de fe défendre.

Le Duc de Savoie eft inftruit de fes mauvaifes intentions.

Marche du Duc de Feria.

Aqui fe rend au Duc de Feria.

Cependant Charles-Emanuel & le Connétable avertis de la marche & des projets du Duc de Feria, fe rendirent à Spigno, & rappellerent de Savonne le Prince de Piemont, afin d'oppofer leurs forces réunies à celles du Gouverneur de Milan, le Prince de Piemont s'empara de Cairo, malgré la réfiftanftance d'une nombreufe garnifon, compofée de Napolitains & de Milanois.

(1) *Hiftor. discorfo delle cofe di Savoya. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(2) Guichenon. *Hift. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Buttet. Botero.
(3) Capriata. Gramond. *Hift. de Lesdiguieres.*

Toutes les troupes du Duc de Savoie & du Connétable se rendirent, à Bestagne, à une lieue d'Aqui, dans la résolution d'arrêter les Espagnols, ou de leur livrer bataille, & de les empêcher de prendre Nice-de-la-Paille qu'ils s'étoient proposés d'attaquer (1); mais le Duc de Feria ne sortit point du lieu où il s'étoit posté, & dans lequel il s'étoit d'autant plus avantageusement retranché, qu'il étoit inaccessible de tous côtés, à l'exception d'un seul endroit, où même il n'y avoit que deux hommes de front qui pussent passer à la fois. Le Prince de Piemont ne crut pas devoir hasarder un combat, d'autant plus inégal, qu'outre l'avantage du poste, les troupes espagnoles étoient trois fois plus nombreuses que celles du Prince de Piemont. Il continua sa route, les Espagnols sortirent de leur poste, suivirent cette petite armée, qu'ils n'oserent attaquer, malgré leur supériorité. Cependant après quelques jours de marche, les deux armées se rencontrerent dans la vallée de Manustere, & si près l'une de l'autre, que le combat devint inévitable. Les Espagnols entreprirent de s'emparer d'une maison située sur une éminence, & dont le Prince de Piemont vouloit s'assurer aussi; cet incident fit engager le combat; il fut aussi fatal aux Espagnols, qui y perdirent beaucoup de soldats, que glorieux à la petite armée du Prince de Piemont, qui, victorieux, & n'ayant éprouvé presqu'aucune perte parmi les siens, se réunit, à Canel, à l'armée du Connétable, & d'où ils allerent à Asti, parce que l'on croyoit le Duc de Feria dans l'intention d'assiéger cette place (2).

Combat de Manustere.

Toutefois, si le Prince de Piemont enchaînoit par sa valeur, la victoire sous ses drapeaux, la fortune faisoit ailleurs cruellement éprouver son inconstances & ses caprices au Duc de Savoie. En effet, à peine le Prince de Piemont se fut éloigné de la riviere de Gênes, où il avoit soumis une si grande étendue de pays, que les places conquises méditerent de se soulever, & de rentrer sous la domination génoise; l'espérance du secours qu'amenoit le Marquis de Ste. Croix hâta ce soulevement, Novy donna au reste des places le signal. Rossillon, Gua, Campo, suivirent l'exemple de Novy, & chasserent les garnisons piémontoises & françoises. Gavy, où commandoit Sancy, gentilhomme François, se rendit avec la même facilité; & cette révolution aussi subite qu'inattendue, acheva d'ulcérer Charles-Emanuel contre le Connétable (3). Cependant le Duc de Feria se flattant que la fortune lui seroit aussi propice qu'aux Génois, s'approcha d'Asti, & fit jetter un pont sur la riviere de Versa, qui baigne les murs d'Asti: & ce fut là qu'il se fortifia, comme s'il eût été résolu de commencer le siege. Il avoit avec lui dix-huit mille hommes d'infanterie & quatre mille de cavalerie: mais quelques formidables que fussent ces forces, le Prince Thomas & le Maréchal de Créqui, à la tête seulement de huit cens chevaux, attaquerent le Duc de Feria avec tant d'intrépidité, qu'il quitta honteusement le pont, & se retira dans le plus grand désordre; il fut vivement poursuivi par la cavalerie de Savoie & de Piemont, & il s'éloigna par la fuite la plus précipitée.

Défaite honteuse du Duc de Feria.

Le Gouverneur de Milan cherchant à réparer sa honte, reçut quelques

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Gramond. *Hist. de* [illegible].
(2) *Emm. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Guichenon. *Hist. gen. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) Capriata. *Hist. de Lesdiguieres.* Fortunat. Sprechr. *Hist. Rhetica.*

Le Duc de Feria échoue encore plus honteusement devant une Bicoque.

jours après un affront encore plus humiliant. Suivi de toute son armée, il entreprit le siege de Verrue, place de très-peu d'importance, & nullement fortifiée; il l'investit, comme s'il eût été question de la plus forte ville de l'Europe; & il commençoit ses premieres attaques, lorsque le Marquis de S. Rezan s'avançant, par ordre du Duc, traversa tranquillement les troupes ennemies, & entra dans Verrue, tambour battant & enseignes déployées. Toutefois, malgré ce secours, Verrue dépourvu de toute espece de fortifications ne sembloit pas pouvoir tenir, & sa prise eût été aussi facile que peu glorieuse: néanmoins cette place fut encore l'écueil des Espagnols, qui tenterent vainement plusieurs assauts, furent constamment repoussés, & obligés enfin de lever le siege, & de se retirer couverts de confusion. Ils laisserent une foule de soldats & d'officiers devant cette bicoque, qui n'eût été pour eux d'aucune utilité, s'ils s'en fussent emparés & qui devint un monument éternel de leur foiblesse & de la supériorité de Charles-Emanuel (1).

Le Marquis de Ste. Croix recouvre toutes les places prises sur les Génois.

Le Marquis de Ste. Croix se signaloit avec autant d'éclat que les Espagnols ternissoient en Piemont la réputation de leurs armes: il recouvra toutes les places conquises par le Prince de Piemont sur la riviere de Gênes, prit Oneille, Marro, se rendit maître des vallées de Prela, de Pigna, de Zuccarel, entra en Piemont, dans la vue de seconder les assiégeans de Verrue, & s'empara d'Ormea, sur la frontiere de l'Etat de Gênes, soumit Garrés, & eût passé dans le Marquisat de Ceve, si le Duc de Savoie envoyant une partie de ses troupes, ne l'eût contraint de reprendre le chemin de la riviere de Gênes. Les hostilités étoient beaucoup moins vives dans la Valteline: elles furent même tout-à-fait suspendues, jusqu'au retour du Cardinal Barberin, qui en étoit parti pour se rendre à la Cour de France en qualité de Légat, laissant de grandes espérances d'amener les choses à une pacification entiere & générale. Il fut trompé dans son attente, & les moyens qu'il proposa ne furent point accueillis (2). Mais pendant qu'il s'occupoit du soin de terminer la guerre, les Espagnols, d'accord avec le Nonce du Pape, traversoient par leurs intrigues les levées que les François faisoient faire dans les cantons d'Underwald & d'Uri: & en même tems ils envoyerent chez les Grisons des nouvelles troupes, qui s'emparerent des postes les plus avantageux dans le Terze de Sotto, gardés par les Vénitiens; mais les François ne tarderent point à recouvrer ces postes; & à chasser même de Chaumont les Espagnols auxquels il ne restoit plus dans toute la Valteline, que le fort de Rive, qui, malgré ses formidables fortifications eût été cependant emporté, si la rigueur de l'hiver eût permis aux François d'en faire le siege (8).

Succès des armes Espagnolles chez les Grisons.

Charles-Emanuel s'étoit proposé, lorsque les ennemis eurent été contraints d'abandonner le siege de Verrue, de les poursuivre, de pénétrer dans le Milanez, & d'y former quelque grande entreprise; mais la même raison, c'est-à-dire, l'apreté de l'hiver ne le lui permit point: ensorte que cette cam-

(1) Capriata. Guichenon. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Hist. de Gênes.* Capriata. Ping. *Aug. Taurin.* Buttet.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Gramond. Capriata.

campagne, glorieusement terminée, le Connétable de Lesdiguieres & le Maréchal de Crequy se retirerent à Grenoble; leur armée laissée sous le commandement des Marquis de Vignolles & d'Uxelles, prit son quartier d'hiver en Piemont, ainsi que les troupes du Duc de Savoie, qui ne songeant qu'à poursuivre aussi vivement qu'il seroit possible la guerre contre les Espagnols, envoya le Prince de Piemont son fils à la Cour de France, pour disposer le Roi à lui fournir les plus puissans secours. Louis XIII accueillit favorablement cette demande, & son Conseil résolut de faire l'armement le plus formidable & de le faire passer en Italie dès le retour du printems; l'intention du Roi étoit même de confier le commandement de l'armée françoise au Prince de Piemont (1). Mais du Fargis, Ambassadeur de France en Espagne, ayant fait quelques ouvertures de paix au Comte Duc d'Olivarez, au sujet de la guerre de la Valteline, les deux négociateurs arrêterent, (sans avoir eu la précaution, du moins du Fargis, de se munir d'un plein pouvoir relatif à cette importante négociation), & signerent un traité entre les deux Couronnes, par lequel il fut convenu que les affaires des Grisons & de la Valteline seroient remises au même état où elles étoient avant les premieres hostilités de 1617; que le catholicisme seroit la seule religion exercée & soufferte dans cette vallée; que les habitans jouiroient du droit d'élire leurs Gouverneurs, ainsi que leurs Magistrats, pris, soit chez eux mêmes, soit parmi les Grisons, qui, dans tous les cas, auroient le droit de confirmer l'élection: que tous les forts, soit récemment, soit anciennement construits dans cette vallée, seroient remis au Pape, pour être démolis; que les Rois de France & d'Espagne feroient sincérement tous leurs efforts pour rétablir la paix entre les Princes avec lesquels ils s'étoient ligués dans cette guerre, & qu'avant que de leur fournir, soit ouvertement, soit en secret aucune sorte de secours, ils tenteroient les moyens possibles de les porter à un accommodement (2).

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

Le Prince de Piemont va demander en France des secours qui lui sont accordés.

1626.

L'Ambassadeur de France & le Ministre d'Espagne concluent un traité de paix.

Quoique Louis XIII n'eût donné, du moins ouvertement, à du Fargis, aucun pouvoir de conclure la paix, il ne fit cependant aucune difficulté d'approuver ce traité, & il le ratifia d'autant plus volontiers, que la Valteline demeurant en Souveraineté aux Grisons, les passages de cette vallée restoient à la disposition des François, à l'exclusion des Espagnols, ce qui avoit été le seul motif qui eût engagé la France dans cette guerre. Mais Louis XIII & le Comte Duc d'Olivarez, furent les seuls à qui ce traité fut agréable; Charles-Emanuel en fut d'autant plus offensé, que les deux Ministres n'ayant rien stipulé au sujet de ses contestations avec les Génois, il sembloit qu'on n'eût eu à cet égard, d'autre but que de l'abandonner aux Espagnols (3). Le Prince de Piemont, que Louis XIII, dans le tems même que l'on concluoit ce traité, berçoit de l'espérance de la Lieutenance-Générale de l'armée françoise en Italie, se crut joué, fut encore plus irrité que son pere, se plaignit amérement à la Cour de France, où il étoit encore, &, afin qu'on ne doutât point de son mécontentement; il prit congé du Roi, & se retira en Savoie.

Mécontentement du Duc de Savoie, du Prince de Piemont & des Vénitiens.

(1) *Hist. de Lesdiguieres.* Capriata. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Hist. de Louis XIII.* Capriata. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Paradin. Capriata. Gramond.

Sect. IV. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1496-1630.

Les Vénitiens, desquels on n'avoit fait aucune mention dans ce traité, en furent également très-offensés: mais le Roi intéressé à soutenir l'ouvrage de du Fargis, envoya deux Ambassadeurs, l'Aubespine & Bullion, le premier à Venise, le second en Savoie, pour appaiser les mécontentemens de ces deux Puissances. L'Aubespine réussit à Venise, & Bullion, après quelques débats, eut un plein succès auprès du Duc de Savoie. Les Grisons & les Cantons Helvétiques agréerent aussi ce traité, dont les conditions furent exactement remplies & observées de toutes parts (1). Il ne restoit donc plus à terminer, que les différens entre le Duc de Savoie & les Génois; cet accommodement fut précédé de bien des difficultés, & même de quelques violentes hostilités : car, tandis qu'Olivarez cherchant à reconcilier Charles-Emanuel avec le Roi d'Espagne, agissoit vivement pour obliger la République de Gênes à satisfaire aux différentes demandes du Duc de Savoie, Brancaccio, Gouverneur d'Ormea, soit de lui-même, soit par ordre des Génois, sortit avec sa garnison, & tenta de surprendre Brighe, place dépendante du Piemont; il fut vigoureusement repoussé, perdit beaucoup de monde, & fut contraint de se retirer précipitamment avec les débris de sa garnison. Charles-Emanuel ulcéré de ce procédé, résolut de s'en venger, & dans cette vue, il tenta de surprendre à son tour Zuccarel, à la faveur des intelligences qu'il avoit avec le Gouverneur: mais cette tentative ne fut pas plus heureuse que celle de Brancaccio. Le Duc de Guise sortit en même tems du port de Marseille avec sept galeres, dans le dessein de faire une invasion dans l'Isle de Corse, afin d'obliger par là les Génois à contenter le Duc de Savoie (2). Avant que de se mettre en mer, il avoit publié les ordres qu'il prétendoit avoir reçus du Roi, & l'on ne doutoit point qu'il n'allât soumettre & envahir entiérement cette isle; mais au grand étonnement de Charles-Emanuel, qui avoit fait seul tous les fraix de cet armement, cette armée navale ne fit que se montrer à la vue de Gênes, alla séjourner quelque tems à Marzocco, sous prétexte d'attendre un vent plus favorable, & rentra dans le port de Marseille, sans avoir rien entrepris, ni sur Gênes, ni sur la Corse. Cette expédition vraiement ridicule, éclaira le Duc sur le peu de secours qu'il avoit à attendre de la Cour de France; il en fut encore plus certain, lorsque les Génois, enhardis par la retraite du Duc de Guise & par l'inutilité de l'entreprise sur Zuccarel, ayant pris & saccagé Pigna & Busso, ses plaintes à la Cour de France ne firent presque point d'impression: ensorte que, n'attendant plus sa vengeance, que de la force de ses propres armes, il résolut de faire une guerre sanglante aux Génois: mais quelques nouveaux incidens suspendirent cet orage.

Difficultés entre les Génois & le Duc de Savoie.

Expédition du Duc de Guise en Corse, & ridiculité de cette entreprise.

Ferdinand, Duc de Mantoue, mourut sans enfans, & laissa ce Duché à Vincent de Gonzague son frere, qui avoit épousé la Princesse de Bozzolo; cette Princesse étoit trop âgée pour que le nouveau Duc pût espérer d'en avoir des enfans, & il poursuivit à Rome la dissolution de son mariage, dans le dessein d'épouser la jeune Princesse Marie sa niece (3). Impatient d'obtenir cette dissolution, il envoya un Ambassadeur à la Cour de France, pour

(1) *Hist. de Venise. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Hist. de Gênes.* Capriata. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) Pagani. *Della guerra di Montferr.* Gramond. Capriata.

que le Roi s'intéressât dans cette affaire auprès du Souverain-Pontife. Mais ce n'étoit point là du tout l'intention de Louis XIII, qui étoit au contraire, fort intéressé à empêcher cette dissolution. En effet, Vincent de Gonzague étoit âgé, infirme, & d'une santé chancellante qui ne promettoit pas une vie fort longue. S'il mouroit sans enfans, Charles Gonzague, Duc de Nevers, devoit, comme son plus proche parent, recueillir sa succession, & il étoit d'autant plus important que ce fut lui qui parvint au Duché de Mantoue, qu'étant François & particuliérement attaché à cette Couronne, Louis XIII, dans le cas d'une guerre en Italie, pouvoit plus compter sur lui, que sur tout autre Prince.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

La France travaille à assurer Mantoue au Duc de Nevers.

Outre le Duc de Nevers, beaucoup d'autres prétendans aspiroient à la succession de Ferdinand; telle étoit Marguérite de Gonzague, Duchesse douairiere de Lorraine, & sœur des trois derniers Ducs de Mantoue: tel étoit encore Ferdinand de Gonzague, Prince de Guastalla, & cousin du Duc Vincent. L'un & l'autre de ces aspirans étoient fortement soutenus par l'Empereur & par le Roi d'Espagne, ce qui faisoit vivement desirer leur exclusion par la Cour de France (1). Ainsi, quelque peu disposé que fut Louis XIII à favoriser le mariage du Duc Vincent avec Marie, il ne manqua point de lui envoyer le Marquis de S. Chamond, en qualité d'Ambassadeur, pour lui offrir, non-seulement sa protection, sa bienveillance & sa recommandation auprès du Pape, mais aussi son assistance dans toutes les affaires où il la jugeroit utile. Le Marquis de S. Chamond eut ordre aussi de proposer au Duc de Mantoue, dans le cas où le Pape refuseroit d'accorder la dissolution demandée, le mariage de la Princesse-Marie sa niece avec Charles de Gonzague, Duc de Réthelois, & de le déclarer successeur au Duché de Mantoue, après la mort du Duc de Nevers son pere (2). Le Duc Vincent, qui d'après la protestation de Louis XIII, se flattoit plus que jamais d'obtenir à Rome, la cassation de son mariage avec la Princesse Bozzelo, donna, ne croyant point s'engager, toutes les assurances que l'Ambassadeur desiroit.

Propositions du Duc de Savoie au Duc de Nevers.

Cependant Charles-Emanuel prévoyant la mort prochaine du Duc Vincent, & ne doutant point que le Duc de Nevers ne lui succédât, crut devoir, afin de prévenir une nouvelle guerre, faire connoître les prétentions de la maison de Savoie sur le Duché de Montferrat, & tâcher d'engager le Duc de Nevers, avant même qu'il parvint à la succession, à terminer cet ancien différend. Mais les négociations entamées à ce sujet, furent rompues par la Cour d'Espagne, & même par celle de France; celle-ci étant plus intéressée à voir le Montferrat entre les mains du Duc de Nevers, qu'au pouvoir du Duc de Savoie (3). Cependant la santé du Duc Vincent dépérissoit de jour en jour, & après qu'on lui eut fait nommer les Ducs de Nevers & de Réthelois pour ses successeurs, on hâta si précipitament le mariage de la Princesse Marie avec le Duc de Réthelois, que, malgré la répugnance de la jeune Princesse même, cette union fut célébrée, sans le consentement de Charles-Emanuel, Aïeul-maternel de Marie, & sans celui de la Duchesse douairiere de Mantoue, mere de la jeune Princesse.

La France rompt la Négociation.

Mariage précipité de la Princesse Marie avec le Duc de Réthelois. 1627 1628.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie. Histor. discorso delle cose di Savoya.*
(2) *Hist. de Louis XIII. Elog. Car. Emanu. Duc. Sabaud.* Capriata Gramond.
(3) Possevin. *De Bello Montisferr.* Capriata Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

A peine cette alliance fut formée que le Duc Vincent expira; le Duc de Nevers se hâta de sortir de France, se rendit à Mantoue, où il se mit en possession des Duchés de Mantoue & de Montferrat; procédé qui offença également l'Empereur, qui prétendoit que le Duc de Nevers ne pouvoit entrer dans ses états, sans lui en avoir demandé l'investiture, & avant que l'on eût prononcé sur les prétentions de la Duchesse de Lorraine & du Prince de Guastalla; le Roi d'Espagne, encore plus fâché d'avoir dans le voisinage du Milanez, un Prince aussi étroitement attaché à la France; & enfin le Duc, encore plus ulcéré que l'Empereur & le Roi d'Espagne, & qui regardoit comme un sensible affront, que l'on eut ainsi disposé de la main de la Princesse Marie sa petite-fille, à laquelle il avoit projetté de donner pour époux le Prince Cardinal son fils; mariage qui lui eût assuré un nouveau titre sur le Montferrat (1).

La situation du Duc de Savoie étoit d'autant plus embarrassante, que la guerre avec le Duc de Nevers lui paroissoit inévitable, & qu'il ne pouvoit cependant point l'entreprendre, sans se brouiller avec Louis XIII, protecteur déclaré du Duc de Mantoue. A ces motifs de mécontentement se joignoit le souvenir amer de l'abandon total qu'on avoit fait de ses intérêts lors du dernier traité. D'ailleurs, instruit de l'aversion de l'Empereur & du Roi d'Espagne pour le Duc de Mantoue, contre lequel ils faisoient des préparatifs dans la vue de l'obliger de sortir d'Italie, il résolut de profiter de ces circonstances & de se joindre aux Espagnols, pour se saisir d'une partie du Montferrat, s'il ne pouvoit s'emparer de tout ce Duché (2). Louis XIII se donna beaucoup de soins pour détourner cet orage; il fit faire les offres les plus séduisantes à Charles-Emanuel, qui les rejetta & poursuivit ses projets. Pendant qu'il se disposoit à porter le fer & la flamme dans le Montferrat, le nouveau Duc de Mantoue crut devoir, pour affoiblir la ligue formée contre lui, se rendre l'Empereur favorable & lui demander l'investiture des Duchés de Mantoue & de Montferrat; mais cette demande tardive lui fut refusée, & l'Empereur envoya même le Comte de Nassau en qualité de Commissaire Impérial, pour se saisir, & mettre en sequestre, au nom du Chef de l'Empire, ces deux Duchés, afin qu'ils fussent remis à celui des prétendans qui y auroit le meilleur droit (3).

L'Empereur envoie saisir & mettre en sequestre les Duchés de Mantoue & de Montferrat.

Dom Gonzales de Cordoue, Gouverneur de Milan, desiroit vivement qu'on accablât le Duc de Mantoue; mais il ne vouloit pas que ce fut l'Empereur, encore moins que ce Monarque fit saisir les nouvelles possessions du Duc de Nevers: D'ailleurs, aimant mieux décider cette contestation par la voie des armes, que par celle des discussions juridiques, il pressa fortement Charles-Emanuel de se joindre à lui, & de le seconder dans l'expédition du Montferrat, dont il représentoit la conquête comme très-facile. Cette invitation étoit fort dans le goût du Duc de Savoie; mais en apparence il la reçut froidement, afin que l'Espagne lui fit un meillleur parti; & il fut en même-tems vivement recherché par la France, qui mit en usage tous les moyens possibles de le détacher

Efforts de la France pour s'attacher le Duc de Savoie.

(1) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Capriata. Gramond.
(2) Capriata. Paradin. *Hist. de Sav.* Guichenon.
(3) Gramond. *Historico discorso delle cose di Savoya.* Pagani. Capriata.

de l'Espagne. Cependant après avoir fait mûrement des réflexions sur le parti le plus convenable à ses intérêts, il conclut un traité avec le Gouverneur de Milan, & il fut conveuu entr'eux que le Duc de Savoie se rendroit maître de toutes les places du Montferrat, à l'exception de Cazal; le Pont de Stu-re, Aqui, Nice-de-la-paille & de quelques autres places peu importantes, tandis que le Gouverneur de Milan assiégeroit Cazal, & que le Marquis de Montenegro se jetteroit sur le Duché de Mantoue (1), où, avec une forte armée, il prendroit tout ce qu'il pourroit. Aussi-tôt que ce traité eût été signé, Charles-Emanuel congédia tous les François qui se trouvoient dans ses Etats, ne retint que Marini, Ambassadeur de France, en ôtage, jusqu'à ce que l'Ambassadeur de Savoie en France fut de retour en Piemont, & tandis que Gonzales alloit assiéger Cazal, Charles-Emanuel, à la tête d'une petite armée de quatre mille hommes & de douze cens chevaux, se jetta dans le Montferrat, où il se rendit maître en fort peu de jours d'Albe, de Trino, & de plusieurs autres places. Gonzales eut moins de succès devant Cazal, où les assiégés opposerent une si vive résistance, que les troupes du Gouverneur de Milan repoussées avec perte dans toutes leurs attaques, se réduisirent à faire le siege de Nice-de-la-paille, qui fournissoit aux habitans & à la garnison de Cazal les vivres & les munitions. Ce siege couta encore beaucoup de sang aux Espagnols, qui, à la fin pourtant, entrerent dans la place par composition.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496 1630.

Traité de ligue entre le Gouverneur de Milan & le Duc de Savoie.

Siege de Cazal par Gonzales, & conquêtes du Duc de Savoie dans le Montferrat.

Pendant ces hostilités le Comte de Nassau se présenta aux portes de Mantoue: l'entrée lui en fut refusée, parce qu'on ne vouloit pas lui permettre d'y commander au nom de l'Empereur, ni d'y placer une garnison allemande (2). Le Duc de Mantoue réduit à la plus inquiétante situation, environné des armées des Puissances ennemies, hors d'état d'arrêter les progrès des conquérans de Montferrat, & pour comble de déplaisir, ne pouvant espérer des secours de Louis XIII, alors trop occupé au siege de la Rochelle, pour songer à soutenir des guerres étrangeres, prit le parti de lever à ses frais une armée en France, suivant la permission que le Roi lui en avoit donnée. Cette armée fut composée de quinze à seize mille hommes, & il en donna le commandement au Marquis d'Uxelles, qui, arrivé en Dauphiné, envoya de la part du Roi un député à Turin, pour demander passage par le Piemont. Charles-Emanuel n'eut garde de consentir à cette proposition, & bien loin de permettre le passage des François, il déclara au député du Marquis d'Uxelles, qu'il iroit en personne avec le Prince de Piemont combattre cette armée, & qu'il avoit expressément défendu à tous ses sujets de fournir des vivres d'aucune nature aux François, par-tout où ils se présenteroient pour passer sur ses terres (3). Et en effet, tandis que le Marquis d'Uxelles étoit en Dauphiné, hors d'état d'aller plus loin, faute d'argent pour la solde de l'armée, le Duc fit garder & fortifier toutes les avenues & tous les passages du Piemont.

Le Duc de Mantoue leve une armée en France, sous la conduite du Marquis d'Uxelles.

Le siege de Cazal continuoit toujours, & Gonzales éprouvoit la même ré-

(1) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Capriata. Gramond. Possevin. Paradin.
(2) Paradin. *Hist. de Savoie.* Capriata. Gramond.
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Possevin. Pagani.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

ſiſtance de la part des aſſiégés. Pendant qu'il tentoit d'emporter cette place intéreſſante, le Pape ſe donnoit beaucoup de mouvemens pour tâcher d'éteindre cette guerre; Scapi, Evêque de Plaiſance, ſon Nonce extraordinaire; Gollo, ſon Nonce ordinaire & Saquetti allerent ſucceſſivement à Turin, à Mantoue, à Cazal, firent beaucoup de propoſitions & n'opérerent rien. Tandis qu'ils négocioient infructueuſement, le Duc de Savoie, à la tête d'une armée de 12000 hommes d'infanterie & de 2000 de cavalerie, à laquelle s'étoit joint un corps de 5000 hommes détaché de l'armée de Gonzales, alla ſe camper à l'entrée de la vallée de Vrayta, où il avoit fait conſtruire un fort (1). Le Marquis d'Uxelles, ſuivi de toute ſon armée ſe préſenta bien-tôt & entreprit de forcer ce paſſage; mais cette tentative lui réuſſit fort mal; il fut cruellement repouſſé, & après un combat fort vif, ſon armée fut complettement battue, diſperſée & miſe en fuite, laiſſant ſur le champ de bataille une foule de morts; ſes bagages & une partie de l'artillerie reſterent au pouvoir du vainqueur. Le Duc n'abuſa point de ſa victoire, & pour témoigner les égards qu'il conſervoit pour Louis XIII, il défendit à ſes troupes de pourſuivre les vaincus ſur les terres de France. Cette action mémorable couvrit de gloire Charles-Emanuel, & de déplaiſir le Duc de Mantoue, qui fit d'inutiles efforts pour adoucir le reſſentiment de l'Empereur (2).

L'Armée du Marquis d'Uxelles eſt battue par le Duc de Savoie.

Louis XIII avoit enfin pris la Rochelle, & cet important avantage ne le rendant que plus ſenſible à la ſituation déplorable du Duc de Mantoue, il forma la généreuſe réſolution d'aller lui-même en force le dégager des divers ennemis qui envahiſſoient ſes états. Les fatigues du ſiege de la Rochelle avoient conſidérablement affoibli l'armée françoiſe; & d'ailleurs, on étoit alors au tems le plus rigoureux de l'hiver; ces conſidérations ne purent ralentir le zele du Roi de France, qui partit au plus fort de l'hiver, à la tête de vingt-deux mille hommes d'infanterie & de trois mille de cavalerie. Les Vénitiens avoient promis un ſecours de douze mille hommes, & le Duc de Mantoue devoit fournir ſix mille hommes d'infanterie & douze cens chevaux. Avant ſon départ, Louis XIII avoit fait équiper une armée navale, dont il avoit donné la conduite au Duc de Guiſe & au Maréchal d'Eſtrées, avec ordre de côtoyer la côte de Nice, tandis que François de l'Hôpital ſe jetteroit ſur la Breſſe & dans le Bugey. Le Roi de France parvenu en Dauphiné, envoya un député à Turin, pour demander au Duc de Savoie le paſſage des François dans ſes états: Charles-Emanuel répondit, qu'aucun traité ne l'obligeoit à ſe rendre à cette demande; que d'ailleurs, n'ayant pris dans le Montferrat que des places & des poſſeſſions qui depuis fort long-tems appartenoient à ſa maiſon, il ne voyoit qu'avec étonnemement le Roi de France accourir avec une armée, pour lui ravir ſes conquêtes, que ce procédé le ſurprenoit d'autant plus, qu'étant Beau-Pere d'une fille de France, il étoit plus naturel que le Roi défendit ſa cauſe, que les intérêts du Duc de Mantoue: qu'au reſte, il étoit prêt à défendre ſes droits & ſon pays juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang (3).

Le Duc de Savoie refuſe le paſſage à l'armée françoiſe.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Gramond. Capriata.
(2) Poſſevin. Pagani. *Hiſtor. diſcorſo delle coſe di Savoya.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Salaud.* Gramond. Capriata.

Cependant l'armée françoise continua sa route, & elle avoit déja pénétré jusqu'au passage du Mont-Genevre, lorsque le Prince de Piemont allant par ordre de son pere, à Chaumont, il y eut une conférence avec le Cardinal de Richelieu, qui fit des propositions très-avantageuses, si le Duc consentoit à lui livrer le passage; mais ce fut par cela même que ces offres étoient au dessus de l'attente de Charles-Emanuel, qu'il ne crut pas devoir y compter il en fit à son tour, & le Cardinal jugeant que l'intention du Duc n'étoit que de donner pendant la négociation le tems aux Espagnols de prendre Cazal, les rejetta; de maniere que cette défiance mutuelle prolongea les hostilités entre la France & la Savoie. (1) En effet, les François attaquerent impétueusement les barricades de Suze, & le Duc secondé de son fils, les défendit avec une valeur qui pensa lui être fatale; car, dans le plus grand feu de l'action, abandonné des Espagnols, qui se retirerent en désordre, il resta presque seul exposé aux armes des François, & courut les plus grands dangers. Les barricades furent forcées, ainsi que les forts de la citadelle de Suze, qui se rendirent à Louis XIII. Ce succès quelqu'éclatant qu'il fut, n'étoit encore pour les François qu'un foible avantage, parce que l'armée de Charles-Emanuel retranchée à Villanne, ne pouvoit que l'incommoder beaucoup, soit en interceptant les vivres, soit en l'empêchant de secourir Cazal. (2)

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Les François forcent les Barricades de Suze.

Le Cardinal de Richelieu qui sentoit combien ces obstacles nuiroient aux opérations des François, travailla de toute sa puissance à moyenner un accommodement entre le Roi de France & le Duc de Savoie. C'étoit-là précisément tout ce que desiroit Charles-Emanuel, qui n'avoit dans cette guerre d'autre intérêt que celui de ne pas perdre les possessions du Montferrat qu'il avoit recouvrées. Il envoya pour la seconde fois le Prince de Piemont auprès du Cardinal de Richelieu: & bientôt ils conclurent, au nom des deux Souverains, un traité, par lequel le Duc de Savoie accorda passage au Roi & à son armée pour le secours de Cazal, promit de fournir des vivres à l'armée françoise, & pour gage de ses promesses, remit à Louis XIII la citadelle de Suze & le fort de S. François, à condition que ces deux places seroient gardées par les Suisses. De son côté, le Roi Louis XIII s'obligea de faire délivrer à Charles-Emanuel, par le Duc de Mantoue, en compensation de tous les droits de la maison de Savoie sur le Montferrat, la ville de Trino en propriété, avec quinze mille écus d'or de rente, consentant que le Duc retint toutes les places qu'il avoit conquises, jusqu'à ce que la citadelle de Suze & le fort de S. François lui fussent restitués. (3) Outre ces conditions qui devoient être rendues publiques, le Cardinal de Richelieu & le Prince de Piemont étoient convenus par des articles secrets, que le Prince de Piemont feroit entrer dans Cazal mille charges de bled & cinq-cens charges de vin, quatre jours après la date de ce traité, rédigé le 11 Mars; que le Duc informeroit Dom Gonzales des conditions du traité, & qu'il lui feroit dire que le Roi de France ayant sçu que le Roi d'Espagne ne s'étoit jamais proposé de dépouiller le Duc de Mantoue de ses états, S. M. T. C. n'avoit pas formé

Traité entre Louis XIII & le Duc de Savoie. 1629.

Articles secrets du traité.

(1) Possevin. Pagani. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) *Histor. Discorso delle cose di Savoya.* Capriata. Pagani.
(3) Paradin. *Hist. de Savoie.* Gramond. Pagani.

non plus le dessein d'attaquer les états du Roi d'Espagne; & que pour témoigner ses bonnes intentions à cet égard, Louis XIII consentoit que Nice-de-la-Paille fut gardée, au nom de l'Empereur par les Suisses, qui la remettroient au Duc de Mantoue aussi-tôt qu'il auroit obtenu l'investiture de ses états; que le Duc de Savoie donneroit libre passage au Roi, ou à l'armée de France, dans le cas où celui qui commanderoit à Nice pour l'Empereur, ou bien les Suisses, manqueroient à ce qu'ils auroient promis: enfin, que Dom Gonzales ne tenteroit aucune entreprise sur les états du Duc de Mantoue, & que dans six semaines il rapporteroit la ratification du traité par le Roi d'Espagne. (1)

Dom Gonzales, Gouverneur de Milan, montra beaucoup de repugnance à accepter ce traité, qu'il n'eût jamais signé, si les circonstances ne l'y eussent contraint. L'armée de Provence, qui déja aux environs de Nice, se disposoit à passer en Italie informée de ce traité de paix se retira. Chrétienne de France & le Prince de Piemont son époux, allerent à Suze rendre visite au Roi Louis XIII, qui leur donna les marques les plus distinguées de son estime & de son amitié. Ce fut pendant son sejour à Suze, que le Prince de Piemont conclut avec le Cardinal de Richelieu un traité de ligue entre le Pape, le Roi de France, les Vénitiens & le Duc de Savoie, pour la défense & la protection du Duc de Mantoue & de ses états. Charles-Emanuel alla aussi voir Louis XIII, & fut comblé des preuves de bienveillance & d'affection qu'il en reçut. (2) Cependant les troupes espagnoles, déja fort inquiétes sur l'événement du siege de Cazal qu'elles avoient entrepris, ne furent pas plutôt instruites du traité, qu'elles se retirerent; le Prince de Piemont entra dans cette place & la ravitailla, ainsi qu'il s'y étoit engagé; Louis XIII y laissa pour Gouverneur le Seigneur de Thoiras, Maréchal de Camp, & depuis Maréchal de France, qui s'y rendit avec trois mille hommes d'infanterie & six compagnies de chevaux-légers. Louis XIII, au moment où l'on s'y attendoit le moins, partit de Suze & prit la route de France, accompagné seulement de quatre compagnies des gardes, de ses chevaux-légers & de ses mousquétaires, laissant le reste de l'armée au Cardinal de Richelieu, qui ne tarda que peu de tems aussi à se rendre en France avec toutes ses troupes.

Ligue entre le Pape, le Roi de France, les Vénitiens & le Duc de Savoie.

Louis XIII repasse en France.

On parla fort diversement de ce départ précipité, & bien des gens ne concevoient point, comment le Roi, pouvant pousser ses conquêtes fort loin après tous les avantages qu'il avoit eus, se contentoit d'avoir délivré le Duc de Mantoue de l'oppression, & de montrer sa supériorité aux Puissances liguées contre lui. Mais on apprit bientôt la véritable raison de cette prompte retraite; Le Duc de Rohan, Chef des protestans de France, pour ranimer ce parti abattu par la prise de la Rochelle, avoit fait soulever une partie de la province de Languedoc, & s'étoit ligué avec le Roi d'Espagne pour perpétuer la guerre civile dans le Royaume, où la personne du Roi étoit indispensablement nécessaire. (3) Vivement irrité du traité de Suze, Philippe IV. se crut trompé par le Duc de Savoie, qu'il soupçonna d'avoir toujours été d'in-

(1) Guichenon. Possevin. *Elog. Car. Eman. Duc Sabaud.*
(2) Capriata. Possevin. *Histor. discorso delle cose di Savoya.*
(3) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Pagani. Capriata.

d'intelligence avec Louis XIII, & n'avoir pas défendu comme il l'eût pu les passages. Cependant les circonstances ne lui permettant point d'éclater encore, il remit sa vengeance à d'autres tems, & ratifia le traité de Suze; mais à condition que les François évacueroient incessamment le Piemont & le Montferrat.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

On vit bientôt dans quelles vues le Roi d'Espagne desiroit cette évacuation; car, à peu près dans le même tems, il rappella Dom Gonzales, & donna le gouvernement de Milan au Marquis Spinola, Génois, ennemi déclaré de la maison de Savoie, & qui avoit donné en diverses occasions des preuves de sa haine secrette & irréconciliable contre Charles-Emanuel, qui ne se doutant cependant point des motifs, ni des desseins du Roi d'Espagne (1); & regardant, au contraire, comme très-favorables pour lui les dispositions où les Espagnols étoient de ne pas souffrir les François en Italie, crut que c'étoit le moyen le plus assuré de rentrer en possession de Suze. Dans cette idée, l'arrivée du Marquis Spinola lui fut d'autant plus agréable, qu'il attendoit beaucoup des préparatifs de guerre que ce Gouverneur faisoit: aussi différa-t-il autant qu'il put l'exécution de la ligue formée entre le Pape, le Roi de France, les Vénitiens, le Duc de Mantoue & lui, & ne fournit-il qu'une foible partie des vivres qu'il s'étoit engagé de faire passer à Cazal & dans les autres places occupées par les François dans le Duché de Montferrat; persuadé que lorsque les Espagnols auroient contraint les François de sortir d'Italie, les conquêtes qu'il avoit fait au Montferrat lui resteroient. Mais, pendant qu'il se méprenoit ainsi sur les intentions de la Cour d'Espagne, l'Empereur, toujours irrité de la protection que les François donnoient au Duc de Mantoue, assembla une nombreuse armée pour les chasser d'Italie, & afin de se saisir, secondé par les Espagnols, des Duchés de Mantoue & du Montferrat. (2) Il commença par s'assurer des passages de Steich, du pont du Rhin & des villes de Coyre & de Mayenfeld. Louis XIII étonné de ces préparatifs, envoya auprès de l'Empereur un député, chargé de le conjurer de donner l'investiture des Duchés de Mantoue & de Montferrat. Cet Ambassadeur fut fort mal accueilli, & l'Empereur lui répondit brusquement, que son intention étant de punir par la voie des armes la désobéissance du Duc de Nevers, il trouvoit fort étrange que le Roi de France, au lieu d'engager ce Prince à reconnoître sa faute, entreprit d'excuser sa rebellion, & qu'il le protegeât. Louis XIII offensé de cette réponse, députa Créqui au Duc de Savoie, pour le presser de se déclarer, étant de joindre ses armes à celles des François, conformément au traité de Suze, évidemment enfreint par l'Espagne, qui déterminoit seule les mouvemens de l'Empereur.

Mécontentement du Roi d'Espagne.

Spinola, Gouverneur de Milan, 1629.

Préparatifs de l'Empereur contre le Duc de Mantoue.

Charles-Emanuel se trouva dans la plus grande perplexité, étant obligé, quelque parti qu'il prît, d'avoir pour ennemis, ou l'Empereur & les Espagnols, s'il observoit le traité de Suze, ou les François, s'il prenoit le parti des Espagnols & de l'Empereur. Il fit quelques propositions d'arrangement, & ces propositions le rendirent suspect à Louis XIII, qui crut bientôt que c'étoit à la sollicitation du Duc de Savoie, que l'Empereur s'étoit déclaré contre le Duc de Mantoue. (3) Spinola parut aussi avoir des intentions pa-

Perplexité du Duc de Savoie.

(1) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Possevin. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Guichenon. Capriata. Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) Pagani. Possevin. Guichenon. Capriata.

Sect. IV. *Histoire de* Savoie *&* *de*Piemont. 1496-1630.

cifiques, mais, ce n'étoit que pour mieux couvrir ses desseins, & les préparatifs auxquels il ne cessoit de faire travailler. Lorsqu'ils furent achevés, il convint avec le Comte de Collalte, l'un des Généraux de l'Empereur, que l'armée impériale, d'environ vingt-six mille hommes, entreroit dans le Duché de Mantoue, & que celle d'Espagne, composée de seize mille hommes d'infanterie & de quatre mille de cavalerie, entreroit dans le Montferrat. Ce plan ne tarda point à être exécuté; les Impériaux, aprés avoir pris quelques places, formerent le siege de Mantoue, qu'ils furent cependant obligés de quitter, pour se mettre en quartier d'hiver. (1) L'armée d'Espagne conquit dans le Montferrat Nice-de-la-Paille, Pouzzon, Aqui, Saint-Sauveur, Vignol & quelques autres places. Thoiras, pour arrêter les progrès de ses conquêtes, fit fortifier tous les postes nécessaires à la conservation de Cazal. Alors ce Général attendoit une armée de France qui devoit arriver incessamment, sous la conduite du Cardinal de Richelieu.

Hostilités de l'Armée Impériale & de l'armée Espagnolle.

Charles-Emanuel instruit de cet armement, se hâta d'envoyer le Président de Montfalcon en France, pour proposer au Roi les conditions auxquelles il pouvoit s'assurer d'être secondé par le Duc, ou pour rompre entiérement avec cette Puissance, si ces conditions n'étoient pas acceptées. Montfalcon ne conclut rien, & fut disgracié par son maître, dont tout augmentoit l'inquiétude & l'irrésolution. Cependant le Duc de Richelieu arrivé à Lyon, à la tête d'une armée de vingt-deux mille hommes, s'avança, persuadé qu'aussi-tôt qu'il se montreroit sur la frontiere de Piemont, tous les passages lui seroient ouverts, & qu'il n'éprouveroit ni refus, ni obstacles. Dans cette vue, il ne voulut point consentir à une entrevue que le Prince de Piemont lui avoit fait demander au pont de Beauvoisin (2): ses espérances furent cependant trompées, & le Duc de Savoie qui n'étoit point encore décidé sur le parti qu'il prendroit, différa sous divers prétextes, fit diverses propositions, qui furent refusées, répondit à d'autres qu'il ne put accepter; & cependant donna quelque satisfaction au Cardinal de Richelieu, dont il ne vouloit pas irriter la jalousie. Mais dans le tems même qu'il paroissoit prêt à pencher pour les François, le Cardinal méditoit contre lui le plus sensible des outrages; il forma le dessein de le faire arrêter, ainsi que le Prince de Piemont; il avoit déja donné ses ordres, & cette action d'iniquité, alloit être exécutée, lorsque le Duc de Montmorenci, trop grand pour laisser commettre un pareil attentat, écrivit un billet au Duc, qui, partant précipitamment avec sa maison & son armée, se rendit à Turin, où pénétré d'indignation, il fit arrêter tous les François qui s'y trouverent. Il échappa si à propos à l'armée françoise, qu'au moment où il sortoit de Rivoles, cette armée, chargée de s'assurer de sa personne, se présenta aux portes de cette place, qui fut mise au pillage. (3)

Arrivée de l'Armée Françoise aux frontieres de Piemont.

Attentat médité contre le Duc de Savoie & & le Prince de Piemont.

Cet acte de violence décida Charles-Emanuel pour l'Empereur & les Espagnols, qui vraisemblablement ulcérés de sa longue irrésolution, le seconderent mal, & se montrerent fort peu empressés à défendre ses états contre les François. Car Louis XIII, excité contre le Duc par le Cardinal de Richelieu,

(1) Gramond. Paradin. *Hist. de Sav.* Capriata. Guichenon.
(2) *Histor. discorso delle cose di Savoya. Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(3) *Elog. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

se proposa de porter la guerre en Savoie; & il s'étoit déja avancé jusqu'à Grenoble, lorsque le Cardinal Barberin, Légat du Pape, fit des propositions d'accommodement, & eut plusieurs conférences avec Richelieu; mais rien ne put distraire le Roi de France de son projet, & par son ordre, les Maréchaux de Créqui, de Bassompierre & de Chatillon entrerent en Savoie, où leurs conquêtes furent si rapides, que dès le dix-huitieme jour, Louis XIII fit son entrée à Chambéri, & y établit un Conseil Souverain; Annecy tomba aussi sous sa puissance; Rumilly, Clermont, Métal, Alinges, ainsi que toutes les places du Genevois & du Chablais, ouvrirent les portes anx vainqueurs; ensorte que jusqu'au pont de Gressin, tout fut soumis à la domination Françoise, La vallée de Tarentaise subit le même sort; & il ne restoit plus de la Savoie entiere, que Montmeillan au Duc; cette place fut assiégée, défendue avec opiniâtreté, & Louis XIII persuadé qu'elle succomberoit, alla à Lyon attendre l'événement du siege. (1)

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Louis XIII porte ses armes en Savoie.

Spinola s'obstinant au siege de Cazal, ne put, ou, pour mieux dire, ne voulut point secourir Charles-Emanuel; & les François passerent en Piemont dans l'espérance d'y avoir autant de succès qu'en Savoie, Mais le Duc & le Prince de Piemont leur opposerent une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas. Quelques légers avantages exciterent le Prince de Piemont à de plus grandes entreprises, & instruit de la réunion qui devoit se faire à Javen, des troupes du Maréchal de la Force avec celles du Duc de Montmorenci & du Marquis d'Effiat, il résolut d'empêcher cette jonction, & sortant de Villanne à la tête de cinq mille hommes d'infanterie & de douze cens chevaux, il les partagea en deux corps avec ordre d'attaquer les François. Les troupes du Duc de Montmorenci & du Marquis d'Effiat avoient commencé à défiler, lorsque Doria, suivi d'un escadron de six cens chevaux les attaqua; mais ce choc fut mal secondé par les Allemands, qui voyant cet escadron enfoncé, refuserent de combattre & prirent honteusement la fuite. (2) Le Prince de Piemont ne put les rallier, & fut contraint de se retirer à Villanne, après avoir perdu beaucoup de monde. La jonction des troupes françoises se fit sans obstacle; & elles s'emparerent de Saluces.

Progrès des François en Piemont.

Combat de Villanne.

Pendant que la fortune & la victoire secondoient les François en Savoie & en Piemont, les Impériaux se rendoient maîtres de Mantoue, au grand déplaisir de Charles-Emanuel, qui ne voyoit qu'avec douleur la porte d'Italie ouverte aux Allemands. La conduite de Spinola, qui s'étoit constamment attaché à traverser toutes ses entreprises, ajoutoit au chagrin que lui causoit le ravage de ses états, où il se voyoit obligé de faire la guerre, non en Souverain, mais sous la domination de la France, le Piemont étoit devenu le théatre de la guerre, & il étoit cruellement dévasté: Suze & Pignerol ne lui appartenoient plus. Cette situation cruelle, ses peuples accablés, le sang de ses sujets répandu à torrens, ses villes ruinées; tant de calamités pénétrerent son ame d'une si vive douleur (3), qu'étant allé à Savillan pour faire travailler à quelques fortifications, il y tomba malade, & dévoré d'amertume, il suc-

Mort de Charles-Emanuel. 1630.

(1) *Hist. discorso delle cose di Savoya.* Gramond. Capriata.
(2) Ping. *Aug. Taurin.* Buttet. Botero. Capriata. Gramond.
(3) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Paradin. Botero.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

comba sous le poids de tant de chagrins, & mourut le 26 Juillet 1630, dans la 69 année de son âge.

Caractere de Charles-Emanuel.

Ainsi mourut, après un regne glorieux d'environ cinquante ans Charles-Emanuel, aussi recommandable par sa valeur & ses héroïques actions, qu'il s'étoit illustré par ses talens & ses éminentes vertus. Quoique l'histoire de sa vie ne présente qu'une suite continuelle de triomphes, de guerres, de projets de conquête & de négociations, il l'embellit aussi par le goût des sciences, des arts & des belles-lettres, qu'il ne cessa de cultiver, même au milieu du tumulte des camps: il s'appliqua sur-tout aux mathématiques, & y fit des progrès; il en fit de plus heureux encore dans l'étude de l'histoire, à laquelle il unit une connoissance exacte & peu connue alors des médailles, des statues & des inscriptions de la plus haute antiquité. Il aimoit la société des savans & des gens-de-lettres, qu'il protégeoit hautement, & sur lesquels il répandoit sans cesse des bienfaits. (1) Rien, disoit-il, ne lui causoit plus d'ennui que de voyager seul, & c'étoit pour éviter le désagrement de cette solitude, qu'il faisoit toujours mettre beaucoup de livres dans ses équipages, même lorsqu'il marchoit à quelqu'expédition militaire. Il reste de ce Prince éclairé quatre monumens de son goût & de ses connoissances; la Bibliotheque de la Galerie du Palais de Turin, le *Livre des Parralleles*, le *Grand Hérault* & l'*Iconoscomie*. Dans cette Bibliotheque, Charles-Emanuel rassembla une prodigieuse quantité de manuscrits Grecs, Latins, Arabes, Hébreux, & les livres les plus rares sur toutes sortes de matieres. Cette riche & précieuse galerie est ornée de bustes en marbre des plus grands hommes de l'antiquité; & ces bustes, qu'il acquit à grands frais, sont tous d'excellens maîtres; on y voit aussi les portraits de tous les Princes & Princesses de la maison de Savoie, depuis Humbert, jusqu'au Prince qui érigea ce magnifique monument. *Les Paralleles*, est un ouvrage dans lequel Charles-Emanuel a raconté la vie & les actions de trois hommes & de trois femmes célébres, parmi les Hébreux & les Gentils, & dont les actions ont entr'elles les rapports les plus frappans. Le *Grand Hérault*, est une collection des armoiries de tous les Rois, Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, Personnages illustres, Villes & Communautés, depuis les tems les plus reculés. L'*Iconoscomie;* ouvrage compilé par son ordre en plusieurs langues, en prose & en vers, renfermoit l'histoire générale par tableaux, depuis l'origine du monde, avec les portraits & les vies des capitaines les plus fameux, & des hommes les plus célébres par leurs talens, ou par leurs vertus. Il est vrai que ce travail immense ne fut que commencé, & s'il eût été achevé, il tiendroit lieu de la Bibliotheque la plus complette. (2) On garde avec beaucoup de soin les manuscrits de ces trois ouvrages dans cette galerie. Les langues françoises, espagnolles & italiennes, étoient également familieres à Charles-Emanuel, qui parloit avec éloquence, & s'exprimoit avec beaucoup de grace dans chacune de ces trois langues. Sa mémoire étoit prodigieuse, & cependant son jugement étoit d'une rare justesse, qualités qui ne se rencontrent pas communément dans les mêmes sujets. Vif & ingénieux, on rapporte de lui des saillies qui décelent beaucoup d'imagination. Libéral jusqu'à la prodigalité, il récompensoit

Ses Ouvrages.

Ses grandes qualités & ses vertus.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* Chieza. Buttet.
(2) Botero. Chieza. Paradin. *Hist. de Sav.*

avec profusion les plus légeres marques d'attachement; & néanmoins ces bienfaits ne l'empêchoient point de faire construire à grands frais de somptueux palais, & ce qui vaut encore mieux, des chemins de la plus grande utilité. (1) Charles-Emanuel I, quoique de petite stature, étoit bien fait, & sa figure imposante & majestueuse, faisoit entiérement oublier le défaut de sa taille, d'ailleurs, il étoit de la plus rare adresse dans tous les exercices. Sa cour, l'une des plus brillantes de l'Europe, étoit, même chez les Puissances étrangeres, regardée comme une école de vertus & de valeur. Comme il ne contraignoit personne, il ne vouloit aussi s'assujettir à aucune sorte de contrainte: ensorte que ne prenant ses repas, que lorsqu'il avoit besoin de manger, & ne s'occupant d'affaires d'Etat, que lorsque les circonstances exigeoient qu'il s'en occupât; il étoit communément à table ou tenoit son Conseil, aux heures consacrées au sommeil par la plûpart des hommes; il ne suivoit à ces égards aucune regle fixe; & ne concevoit pas comment on pouvoit s'assujettir à des regles invariables sur ces objets. (2) Plein de zele & de piété, il fit, à l'exemple de la plûpart de ses ancêtres, construire des églises, il fonda, dota des monasteres, & en enrichit quelques autres; mais il faut lui rendre néanmoins cette justice, qu'il fut à cet égard moins outré que ne le furent plusieurs de ses prédécesseurs, il ne regarda point la bienfaisance envers les moines comme la plus utile, & la plus respectable des qualités d'un Souverain. (3)

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

Son zele pour la Religion.

Ses victoires lui acquirent tant de célébrité, que dans l'Europe entiere, on le regardoit comme l'un des plus grands Généraux de son siecle. C'étoit ainsi que pensoit Henri IV, qui ne connoissoit, disoit-il, que deux hommes vraiment dignes du titre de *Capitaine*, Charles-Emanuel, Duc de Savoie, & Maurice de Nassau, Prince d'Orange. Le Cardinal de Richelieu disoit aussi, qu'il ne connoissoit point d'homme qui eut l'ame plus grande, le cœur plus généreux, l'imagination plus forte, l'esprit plus universel, & qui joignit à d'aussi rares qualités autant d'activité. Sa constance dans les revers ne peut être comparée qu'à sa modération dans la victoire. Dans le feu des combats, on le voyoit en même tems commander en Général & agir en Soldat; intrépide au milieu des dangers, il les bravoit; & tranquille dans les momens les plus périlleux, il excitoit, encourageoit par son exemple, par ses éloges & par les récompenses qu'il prodiguoit à ceux qui combattoient à ses côtés; & ce fut par cette douceur & cette bienfaisance qu'il acquit le surnom de *Pere des Soldats.* (4) Il avoit formé le projet d'écrire l'histoire de sa vie, dans le goût des Commentaires de César; mais cette idée lui vint si tard, que la mort ne lui laissa point le loisir d'exécuter cette entreprise, dont il n'avoit écrit qu'une page seulement quand il cessa de vivre. Cette ébauche ne présente que les titres des Chapitres qu'il s'étoit proposé de remplir; on y lit; *Guerre du Marquisat de Saluces; premiere guerre de Genève; Guerre de Piemont; Siege de Cavours; Siege de Briqueras; Combat de Molettes*, &c. (5)

Idée qu'on avoit de lui en Europe.

Projet d'un ouvrage ébauché par le Duc de Savoie.

(1) Monod. Orengiano. *Panégirique de Charl. Em. I. de Savoie.*
(2) Buttet. Monod. Paradin. *Eleg. Car. Eman. Ducis Sabaud.*
(3) Paradin. *Histoire de Savoie.* Chieza. Botero.
(4) Buttet. Monod *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.*
(5) *Eleg. Car. Eman. Duc. Sabaud.* Paradin. *Hist. de Sav.*

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

Défauts de Charles-Emanuel.

Mais les Rois les plus illustres, les Conquérans les plus célébres, ont aussi leurs défauts comme le reste des mortels, & sans ces imperfections ils seroient trop au-dessus de l'humanité. Ne reprochons point à Charles-Emanuel d'avoir été trop passionné pour les femmes; puisque ce penchant qui à la vérité, étoit extrême en lui, ne nuisit jamais à ses affaires ni au bien de ses sujets, il importoit très-peu qu'il eut à cet égard un goût plus ou moins véhément. Mais ne dissimulons point qu'il fut trop soupçonneux, trop défiant, & qu'il prit fort souvent de simples conjectures pour des vérités démontrées; erreur qui le porta en plus d'une occasion, à des extrêmités fâcheuses, même à des actes d'injustice envers des personnes d'un rang très-distingué qu'il avoit honorées de sa confiance, & dont il avoit éprouvé l'inviolable fidélité. Le tems ne fit qu'accroître cette humeur soupçonneuse, & quelque tems avant sa mort, il avoit pris, sans aucune sorte de vraisemblance, de l'ombrage contre le Prince & la Princesse de Piemont, dont il avoit reçu des services si distingués & si multipliés. La cause unique de ce soupçon étoit, que la Princesse ayant intérêt de conserver l'amitié de la France, pouvoit engager le Prince de Piemont son époux à favoriser les armes de Louis XIII, (1) contre celles du Souverain de Savoie son pere. On le blâme encore d'avoir trop sacrifié à son malheureux goût pour la guerre; & il faut avouer qu'à cet égard, il est très-difficile de le justifier: il formoit sans cesse de vastes projets de conquête, sans songer aux torrens de sang que feroit inévitablement couler l'exécution de ses projets: son ambition étoit outrée: & comme ses états étoient bornés & ses forces peu considérables, il suppléoit à cette insuffisance de moyens, par la haute opinion qu'il avoit de ses talens, supérieurs il est vrai, mais beaucoup au dessous de ce qu'il les apprécioit; il pensoit tout aussi avantageusement de sa conduite, de ses ressources, & sur-tout de son bonheur, qui cependant l'avoit abandonné plus d'une fois: il n'y avoit point d'obstacles qu'il ne se crut en état d'applanir, & ce fut cet excès de confiance en lui-même qui l'engagea si légérement à prendre le titre de *Comte de Provence*, à aspirer, pendant les troubles de la ligue, à la Couronne de France, à laquelle il n'avoit aucun droit. (2) Ce fut enfin cette ambition démesurée qui irrita la jalousie des Rois de France & d'Espagne, & qui ouvrant à une foule de nations la porte d'Italie, alluma le feu d'une guerre, qui pendant une si longue suite d'années, dévasta ce pays.

Excès de sa confiance en lui même.

Son inexactitude dans ses engagemens.

On ne peut pas non plus se dispenser de lui reprocher, de n'avoir été rien moins qu'observateur religieux de ses engagemens, & d'avoir montré plus de facilité à rompre les traités, qu'il n'avoit eu d'empressement à les former. Sur cet objet, les témoignages des historiens sont unanimes. On eût dit même, qu'il cherchoit les occasions de rompre avec ses alliés, presqu'aussi-tôt qu'il avoit contracté avec eux: il ne s'en cachoit pas, & Dom Gonzales de Cardoue s'étant plaint un jour à lui-même de sa légéreté, le Duc, pour toute réponse, lui fit voir que son habit étoit à deux envers, lui donnant à enten-

(1) Monod. Buttet. Guichenon *Hist. Général de la Roy. Maif. de Savoie.*
(2) Paradin. *Hist. de Sav.* Chieza. Botero. Buttet.

dre, que pour peu que le Roi d'Espagne se refusât aux avantages qu'il demandoit, il embrasseroit le parti du Roi de France. (1)

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

On a cru pouvoir justifier Charles-Emanuel par la situation de ses états, qui, placés entre deux Puissances formidables & rivales, ne lui permettoient gueres d'être l'ami des deux Monarques, sur-tout lorsque la guerre étoit déclarée entr'eux. Alors, forcé pour sa propre conservation, d'opter entre les deux Souverains, il ne pouvoit pas se liguer avec celui, qui, s'il eût agi autrement, lui eût causé le plus de mal. Ainsi cette légéreté à rompre ses engagemens, n'étoit pas toujours en lui une preuve de légéreté; mais un effet de sa prudence & de sa politique (2). Cette politique pourtant lui manqua dans la derniere guerre, & son ressentiment contre le Cardinal de Richelieu, lui fit commettre de grandes imprudences; la plus inexcusable fut sa confiance en Spinola, qui le trompa, & aida, pour servir la haine qu'il avoit contre le Duc, les François à conquérir la Savoie. A ces défauts près, Charles-Emanuel fut à tous égards un grand Prince: la fortune le seconda; mais il eut encore plus de courage que de bonheur: il eut besoin de ce courage dans les derniers tems de sa vie, lorsqu'il vit la victoire & la fortune abandonner entiérement ses drapeaux, ses états soumis aux François, sa puissance affoiblie & presque anéantie & sa gloire ternie. Sa valeur, sa constance, son intrépidité, lui tinrent lieu alors de succès, de force & de triomphes, & ses revers mêmes donnerent plus d'éclat à sa célébrité (3).

Comment on l'a justifié sur ce dernier reproche.

Sa constance dans l'adversité.

Charles-Emanuel, jeune encore, avoit eû en vue de se marier avec Chrétienne de Lorraine, fille de Charles, Duc de Lorraine & de Claude de France, mais le refus que fit le Roi Henri III de l'aider à recouvrer Genève, le fit renoncer à ce projet, & il jetta les yeux sur Catherine de Bourbon, Princesse de Navarre, sœur unique d'Henri IV. La différence de religion & l'abjuration qu'il exigea que la Princesse fit du protestantisme s'opposerent à cette union; alors il demanda & obtint Catherine Michelle d'Autriche, Infante d'Espagne, qui eut en dot cinq cens mille ducats, avec la réserve de pouvoir succéder en son rang à la Couronne d'Espagne. Cathérine étoit idolatrée de son époux & chérie de ses peuples, quand, à peine âgée de trente ans, elle mourut à Turin, le 6 Novembre 1597, laissant plusieurs enfans; savoir: I. Philippe-Emanuel de Savoie, Prince de Piemont, né le 3 Avril 1586. Il montra dès son enfance les plus brillantes dispositions: Charles-Emanuel son pere l'envoya en Espagne, après lui avoir fait prêter serment de fidélité par tous les ordres de l'état; mais il ne devoit plus y paroître, & il mourut en Espagne, le 5 Février 1605, dans la dix-neuvieme année de son âge. II. Victor Amédée de Savoie, Prince de Piemont, qui fut le successeur de son Pere. III. Emanuel-Philibert de Savoie, Chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, puis Grand-Prieur de Castille & de Léon, bénéfice très-considérable, qu'il remit au Prince Cardinal Maurice son frere. Emanuel-Philibert, né le 17 Avril 1588, fut envoyé à l'âge de quinze ans par le Duc son pere en Espagne, il en revint en 1603, y retourna en 1610,

Son mariage.

Enfans du Duc Charles-Emanuel.

d'Emanuel-Philibert.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Monod.
(2) Paul Orengiano. *Panegyr. Car. Eman. I.* Marino. P. Matthieu. *Hist. de Fr.*
(3) Guariny. Tasso. Cassony. Chiabrera. Guichenon.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1496-1630.

& fut élevé par le Roi à la charge de Grand-Amiral d'Espagne, ou de Généralissime de la mer ; commandement absolu, qui s'étend sur toutes les mers dépendantes de l'Espagne, & dont personne n'avoit été décoré depuis André Doria & Dom Jean d'Autriche. Ce fut en cette qualité qu'il conduisit en 1614 les galeres d'Espagne en Sicile, pour s'opposer à la descente méditée par les Turcs sur les côtes de ce Royaume. En 1618, il fut chargé par le Roi d'Espagne, de négocier auprès de Ferdinand de Gonzague, Duc de Mantoue, au sujet des prétentions de la maison de Savoie sur le Montferrat, & il y eut un accommodement proposé, dont la principale condition étoit le mariage d'Emanuel-Philibert avec Marie de Gonzague, fille de François, dernier Duc de Mantoue: mais la mort de Ferdinand renversa ce projet d'arrangement. Le Prince Emanuel-Philibert continua à se distinguer par sa valeur & ses grandes qualités, & mourut à Palerme en 1624, dans sa trente-sixieme année (1). IV. Maurice de Savoie, né le 10 Janvier 1593, il fut destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, & il n'avoit pas encore atteint sa quatorsieme année, que le Pape Paul V. lui envoya le chapeau de Cardinal. En 1615, Charles-Emanuel obligé de se rendre à Nice, laissa le commandement de ses états au Prince Cardinal, qui gouverna avec autant de prudence que de succès. Ce fut lui qui, en 1618, alla conclure à la Cour de France, le mariage du Prince de Piemont son frere, avec Chrétienne de France, sœur du Roi. Il fut ensuite à Rome, & contribua beaucoup à l'élection du Pape Urbin VIII. Des mécontentemens particuliers de la part de la Duchesse sa belle-sœur & de la Cour de France, l'engagerent à se liguer, ainsi que le Prince Thomas son frere, avec l'Espagne. Il se signala dans la guerre que ces divisions susciterent, & sacrifiant ensuite ses intérêts au repos de l'état & au bonheur de sa maison, il conclut un traité par lequel il fut arrêté que ce Prince, moyennant une dispense du Pape, épouseroit la Princesse Louise-Marie de Savoie sa niece. Ce mariage fut accompli, le Prince Maurice changea de profession, goûta pendant quinze ans les douceurs de son état, & mourut d'apoplexie à Turin, le 4 Novembre 1657. V. Thomas-François de Savoie, Prince de Carignan, il nâquit le 21 Décembre 1596. A l'âge de 16 ans, il suivit le Duc Charles-Emanuel son pere au siege de Trino, & se fit admirer par sa valeur & son activité. Dès cette époque, il ne cessa plus de chercher les occasions de se signaler, & il se fit tellement estimer comme l'un des plus grands capitaines, qu'il fut tour-à-tour recherché par la France, l'Empereur & l'Espagne: en 1635, il fut nommé Général de l'armée d'Espagne: il combattit avec succès contre les François en Piemont, rendit les services les plus distingués au Roi d'Espagne, s'attacha ensuite à la France, où il fut d'abord élevé au grade de Lieutenant-Général, & ensuite à la charge de Grand-Maître de France; dignité possédée auparavant par le Prince de Condé. Couvert de gloire & digne de sa célébrité, il mourut à Turin, le 22 Janvier 1656, dans la soixantieme année de son âge (2). Il avoit épousé en 1624. Marie de Bourbon, fille de Charles de Bour-

De Maurice de Savoie.

De Thomas de Savoie, Prince de Carignan.

(1) Paradin. *Histoire de Savoie.* Chieza. Monod. Botero.
(2) Guichenon. *Hist. Général. de la Roy. Maif. de Savoie.* Liv. 3.

Bourbon, Comte de Soiſſons, Prince du Sang, Pair & Grand-Maître de France. VI. Marguérite de Savoie, elle nâquit le 28 Avril 1589, l'Empereur Rodolphe la rechercha en mariage, mais cette union n'eut pas lieu ; & elle fut mariée avec François de Gonzague, Prince de Mantoue, fils aîné de Vincent Duc de Mantoue & de Montferrat. François mourut, & Marguérite ſe retira en Piemont, auprès de Charles-Emanuel : en 1631, elle retourna à Mantoue pour y voir la Princeſſe Marie ſa fille. De-là elle ſe rendit à Gênes, d'où elle paſſa en Eſpagne ; elle y reçut l'accueil le plus diſtingué, & le Roi d'Eſpagne l'envoya quelque tems après en Portugal, pour y commander en qualité de Vice-Reine ; elle s'y diſtingua par ſa prudence, mais elle ne put empêcher la révolution qui éleva le Duc de Bragance ſur le trône ; auſſi les Eſpagnols ne s'en prirent-ils qu'à l'obſtination du Comte Duc, qui négligea tous les avis que la Vice-Reine lui donnoit, & à la haine irréconciliable des Portugais contre la nation eſpagnolle. Marguérite revint en Eſpagne. VII. Iſabelle de Savoie, née le 11 Mars 1591, elle fut mariée en 1608, avec Alphonſe d'Eſt, Prince de Modene ; fils de Céſar d'Eſt, Duc de Modene & de Reggio, & mourut à Modene en 1626 : Alphonſe d'Eſt fut pénétré d'une ſi vive douleur, qu'il tomba dans une eſpece de délire, qui le conduiſit à prendre l'habit de Capucin ; il ne revint jamais à lui, tant ſa triſteſſe étoit profonde, & il mourut dans le froc, à la grande édification des Capucins, qui n'ont pas manqué de raconter des choſes étonnantes de la piété de ce Prince. VIII. Marie de Savoie, née le 8 Février 1594, elle prit l'habit de religieuſe du tiers ordre de S. François à Turin ; paſſa dans un couvent du même ordre à Bologne, alla enſuite à Rome, où elle mourut en 1656, après avoir épuiſé ſon patrimoine en œuvres pieuſes. Le Pape Alexandre VII. qu'elle avoit nommé ſon Exécuteur-teſtamentaire, donna de grands éloges à ſa profonde piété, & il eſt vrai qu'elle avoit donné de grands biens à l'Egliſe. IX. Françoiſe Catherine de Savoie, auſſi religieuſe ; & X. Jeanne de Savoie qui naquit & mourut, ainſi que la Ducheſſe ſa mere, le 6 Novembre 1597. (1).

Sect. IV. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1496-1630.

De Marguérite de Savoie Ducheſſe de Mantoue.

Et Vice-Reine en Portugal.

D'Iſabelle de Savoie, Ducheſſe de Modene.

De Marie de Savoie.

Outre ces enfans légitimes, Charles-Emanuel eut beaucoup de bâtards, mais il n'en reconnut que quelques-uns.

SECTION V.

Hiſtoire des Duchés de Savoie & de Piemont depuis l'année 1630, juſqu'à l'an 1660.

IL ne falloit pas moins que la prudence, la valeur & les rares talens de Victor-Amédée, pour réparer les maux que l'Etat avoit éprouvés dans la derniere année du regne du Duc Charles-Emanuel. On vient de voir combien étoit déplorable la ſituation de la Savoie & du Piemont ; le premier de ces Duchés déja envahi par les François, & le Piemont en proie aux fureurs

Etat de la Savoie lors de la mort du Duc Charles-Emanuel.

(1) Paradin. *Hiſtoire de Savoie. Chronic. Sabaud.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

& aux entreprises des mêmes conquérans: il ne restoit plus aux habitans de ces contrées dévastées qu'une seule espérance; celle de voir leur nouveau souverain ramener la fortune, & rappeller la victoire sous ses drapeaux. On le connoissoit très-capable d'opérer cette grande révolution, & d'après ce qu'il avoit fait, on prévoyoit ce qu'il feroit encore: cette confiance publique étoit fondée, & depuis bien des années Victor-Amé avoit justifié la haute opinion qu'il avoit donné de lui dès sa premiere jeunesse. Les historiens contemporains assurent unanimement que déja dans son enfance, il annonça ce qu'il seroit un jour, la suite de sa vie ne démentit point ce présage. Ce Prince, né à Turin, le 8 Mai 1587, passa dès le berceau, sous la conduite de Charles-Emanuel son pere, qui s'occupa tout entier du soin de son éducation; & qui voulant présider lui-même à son instruction, & sans lui donner de Gouverneur déclaré, chargea seulement le Baron de Chevron, homme sage & fort éclairé, de le guider pendant son bas âge. Le jeune éleve profita des leçons du Baron de Chevron, jusqu'à sa seizieme année, qu'il accompagna en Espagne le Prince de Piemont & le Prince Emanuel ses freres, sous la conduite & le gouvernement du Marquis d'Est. Philippe III, enchanté des grandes qualités de Victor-Amé son neveu, le destina à remplir la Vice-Royauté de Portugal; & le jeune Prince touchoit au moment d'aller remplir les fonctions épineuses de cette dignité, lorsque la mort du Prince de Piemont le rappella dans les états de son Pere, où il est vraisemblable qu'il se feroit également rendu ainsi qu'Emanuel-Philibert, quand même un accident aussi funeste n'eût pas précipité leur retour; parce que, mécontens du réfroidissement du Roi & du Ministere d'Espagne, ils avoient déja résolu de s'éloigner de cette Cour, où on ne leur marquoit pas toute la considération que Philippe III leur oncle leur devoit & que même il leur avoit promis.

Naissance de Victor-Amé & sa jeunesse.

Charles-Emanuel fut si satisfait de la conduite & des talens de Victor, qu'environ une année après, il le déclara solemnellement son successeur, & tous les ordres de l'état lui prêterent le serment de fidélité. La Savoie & le Piemont goutoient depuis quelques années les douceurs de la paix, & rien ne paroissoit devoir en altérer le calme, lorsque la mort de François, Duc de Mantoue, fit naître des contestations entre la Savoie & le nouveau Souverain de Mantoue; la quérelle s'anima, l'Espagne, la France & l'Empereur y prirent part, & ainsi que dans la Section précédente, on a eu occasion de le raconter, la guerre une fois allumée, ne fit que s'enflammer chaque jour davantage. Le Prince de Piemont se signala dans cette guerre, seconda, en Général habile les projets & les entreprises du Duc Charles-Emanuel son pere, avec lequel il fit une invasion heureuse & brillante dans le Montferrat, d'où il passa en Espagne, chargé par le Duc de déterminer le Roi à appuyer les justes prétentions de la maison de Savoie. Le voyage fut infructueux; Philippe, avoit déja embrassé hautement la cause du Duc de Mantoue, il refusa obstinément d'entrer en négociation, & l'accueil que le Prince de Piemont reçut en Espagne, ulcéra si vivement le Duc de Savoie, qu'il se détermina dès lors à ne plus conserver aucun ménagement & à pousser la guerre tout aussi loin qu'il lui seroit possible, & contre le Duc de Mantoue & contre la Puissance liguée avec ce Souverain.

Charles-Emanuel le déclare son successeur & le nomme Prince de Piemont.

Ses succès dans le Montferrat.

On a lu aussi avec quelle valeur & quelle activité le Prince de Piemont ra-

mena forcément le Duc de Nemours, qui, gagné par les Eſpagnols, avoit tourné ſes armes contre la Savoie; & quelle fut la rapidité des conquêtes du jeune Prince, ſur les terres du Prince de Meſſeran, qui s'étoit imprudemment rangé ſous les drapeaux d'Eſpagne. Charles-Emanuel ſecondé par ſon fils, eut des ſuccès ſi éclatans; il remporta de ſi grands avantages, que Philippe fut contraint de promettre enfin l'exécution du traité d'Aſti, & de rendre la paix à l'Italie (1). Ce fut pendant cette intervalle de calme, moins durable qu'on ne l'avoit eſpéré, que le Prince Victor-Amé fut marié avec Chrétienne, ſeconde fille de France. Peu de tems après cette alliance, de nouveaux troubles vinrent agiter la Savoie; le ſoulèvement des habitans de la Valteline fut le ſignal d'une nouvelle guerre, pendant laquelle Victor-Amé ſignala ſa valeur par les plus héroïques actions. Il ne ſuſpendit le cours de ſes opérations militaires, que pour tenter de détacher la France de la ligue des Puiſſances conjurées contre la Savoie, ſes efforts furent inutiles, & Louis XIII, plus attaché au Duc de Nevers qu'il ne l'étoit à Charles-Emanuel, fondit ſur les états de ce dernier, conquit la Savoie entiere, & porta le théatre de la guerre dans le Piemont, dont les plus importantes places étoient déja tombées au pouvoir des François, lorſqu'accablé de toutes parts, mal ſervi par l'Eſpagne, en butte aux armes de Louis XIII & au reſſentiment tout auſſi dangereux du Cardinal de Richelieu, Charles-Emanuel ſuccomba ſous le poids du chagrin qui lui cauſoit le ſpectacle affligeant de la dévaſtation qui écraſoit ſes ſujets & ſes poſſeſſions (2).

Mariage de Victor-Amé.

Avénement de Victor-Amé à la Couronne de Savoie.

Ce grand Prince mourut, & Victor Amé ne recueillit de ſa ſucceſſion que les titres & les droits que les armes des ennemis n'avoient pu lui ravir. Duc de Savoie, il ne lui reſtoit dans cette Souveraineté, que le Château de Montmeillan, qui même étoit bloqué par le Maréchal de Chatillon; le reſte du Duché obéiſſoit à Louis XIII: Les François étoient paſſés en force dans le Piemont, ou déja maîtres de Suze, de Pignerol, de Briqueras, de Saluces & de beaucoup d'autres places, ils ſe diſpoſoient à faire des conquêtes encore plus importantes. Les poſſeſſions où le feu de ces hoſtilités ne s'étoit point encore étendu, n'étoient pas dans une ſituation moins déplorable, &, ſous prétexte de les défendre, les Impériaux & les Eſpagnols y exercoient d'auſſi cruels ravages que s'ils euſſent été en pays ennemi. Ville-franche, Pancalier, Caſignan ſe rendirent aux François, qui ſe préparerent à prendre auſſi Mont-calier, dans la vue de ſe porter enſuite plus facilement à Cazal (3). Le nouveau Duc ſentant combien ſeroient funeſtes les ſuites de la priſe de cette place, réſolut de s'oppoſer aux progrès des armes françoiſes; il partit de Savillan, à la tête de ſes troupes, il alla camper au-delà du pont de Carignan, ſi près des François, que les deux armées étoient à un demi quart de lieue tout au plus l'une de l'autre. Victor, afin d'attirer encore plus près les ennemis, fit attaquer Carignan par cinq cens hommes d'infanterie ſoutenus par quatre cens chevaux; la conduite des François répondit à ſes eſpérances; ils réſolurent de ſauver cette place, & afin de ſe rendre maîtres du pont, ils attaquerent vi-

Déplorable ſituation de la Savoie & du Piemont.

Combat de Carignan.

(1) *Elog. Car. Eman Duc Sabaud. Chronic. Sabaud.* Corio.
(2) *Delle coſe di Savoya* Paradin. *Hiſt. de Sav.* Buttet.
(3) Ping. *Aug. Taurin.* Botero. Buttet. Corio.

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630 1660.

vement l'armée de Victor. Le combat fut très-vif & se soutint pendant quatre heures avec la même violence; la perte fut considérable de part & d'autre, & à peu près égale. Cependant les troupes de Savoie étant postées très-désavantageusement, furent contraintes de songer à la retraite, qu'elles firent en très-bon ordre.

C'étoit beaucoup, après tant de pertes essuyées, d'avoir balancé la victoire (1); cette apparence de succès fit espérer de nouveaux avantages au Duc, qui, après quelques jours d'inaction, impatient de tenter quelque entreprise plus considérable, forma le projet de reprendre Carignan, & pour y réussir, il fit tracer une demi-lune en de-çà du pont. Si ce travail eût été achevé les François eussent inévitablement perdu cette place; aussi sentant combien il leur importoit de ne pas laisser leurs ennemis s'établir dans ce poste, ils attaquerent les troupes que le Duc avoit envoyées pour le garder. Les Allemands étonnés de la violence du choc, reculerent dès la premiere attaque; les Espagnols opposerent une plus mâle résistance; mais à la fin, ils furent également forcés; les travaux de la demi-lune, qui n'étoient que commencés, furent abandonnés, & les François resterent maîtres du terrein, quelques efforts que fit Victor-Amé pour soutenir les siens.

Nouveau combat de Carignan.

Cette action couta beaucoup de monde aux deux armées: celle des François, après avoir mis Carignan à l'abri de toute entreprise, se divisa, une partie se retira à Pancalier, & l'autre à Virle. Le Duc de Savoie conduisit ses troupes entre Mont-calier & Turin, sur les rives du Pô, où il attendoit le Comte de Collalte, qui devoit lui amener de Mantoue, huit mille hommes d'infanterie, & quinze cens de cavalerie (2). Le Maréchal de Schomberg conduisit aussi de nouveaux secours aux François, qui s'emparerent du château de Veillane, & prirent la route de Canaveys, dans la vue d'aller secourir Cazal. Informé de cette résolution, Victor-Amé se hâte d'envoyer Gambacorta, suivi de quatre cens chevaux, pour garder les passages de la Doyre.

Les François s'emparent de Veillane.

Malgré la vivacité soutenue de ces hostilités, on s'occupoit beaucoup à Ratisbonne, des moyens de rendre la paix à l'Italie, & les Ministres de l'Empereur, avec ceux des Rois de France & d'Espagne y étoient en négociation; mais tous les expédiens qu'on proposoit, étoient ou rejettés, ou traversés par Charles Doria, qui agissoit au nom & suivant les instructions du Roi d'Espagne. Doria seul desiroit la continuation de la guerre, dont toutes les Puissances étoient également fatiguées. Louis XIII étoit disposé à la paix, & il y étoit d'autant plus intéressé, que la peste & les maladies ravageoient son armée. Victor-Amé, par des motifs encore plus pressans, souhaitoit un accommodement; parce qu'il ne voyoit gueres d'autres moyens de garantir le peu de possessions qui lui restoient dans le Piemont, & dont les François ne manqueroient point de s'emparer à leur retour de Cazal. Il craignoit encore plus que si les Espagnols se rendoient maîtres de Cazal, ils ne devinssent trop puissans en Italie, & ne finissent par vouloir le chasser du Montferrat; ensorte que leur voisinage lui seroit à tous égards infiniment plus pré-

La Paix est également desirée par toutes les Puissances Belligerantes.

(1) Paradin. *Hist. de Sav. Hist. de Louis XIII.*
(2) Paradin. *Histoire de Savoie.*

judiciable que celui du Duc de Mantoue (1). Le Comte de Collalte, peu ami de Spinola, & moins encore des Espagnols, pensoit comme le Duc de Savoie.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Spinola qui se défioit de Collalte, & qui craignoit que si le Duc s'accommodoit une fois avec les François, il ne fût obligé de lever honteusement le siege de Cazal, desiroit ardemment qu'un traité, quel qu'il fût, le délivrât de l'embarras où il s'étoit jetté. D'ailleurs, il n'ignoroit pas avec quelle amertume Victor-Amé s'étoit plaint à la Cour d'Espagne de sa conduite dans toute cette guerre, de son obstination à assiéger Cazal, & du refus qu'il avoit fait de fortifier Pignerol, & de défendre, comme il y étoit obligé, la Savoie & le Piemont. Spinola craignoit avec raison que ces plaintes fondées ne fissent impression sur le Ministere d'Espagne. Telles étoient les dispositions des chefs de cette guerre, lorsque Mazarin, qui depuis se fit un si grand nom sous celui de Cardinal Mazarin, après plusieurs voyages de la part du Souverain-Pontife, qui l'avoit chargé de négocier la paix, revint de France, & proposa une treve, dont les conditions parurent d'abord fort dures au Duc de Savoie, ainsi qu'aux Généraux de l'Armée Françoise. Spinola en fut lui-même d'autant plus mécontent, qu'il venoit de recevoir une lettre du Roi d'Espagne, par laquelle ce Monarque lui reprochoit fort vivement le peu de progrès de ses armes, tandis que les François avoient pris Pignerol & les Impériaux Mantoue (3).

Treve proposée par Mazarin: acceptée.

Cependant Mazarin parvint à adoucir les esprits irrités & la treve fut acceptée de toutes parts, aux conditions que pendant sa durée, toutes les hostilités cesseroient de part & d'autre ; que l'armée de France resteroit au de-là du Pô, & tireroit, en payant, sa subsistance du pays ; mais qu'elle n'approcheroit pas de trois ou quatre milles de Turin : que la ville & la citadelle de Cazal seroient remises au Marquis de Spinola, qui s'engageroit à les rendre, si le quinzieme jour après l'expiration de la treve, la citadelle étoit secourue, & qu'il fourniroit des vivres jusqu'à ce tems : mais que, dans le cas, où au tems fixé, la citadelle ne pourroit être secourue, le Maréchal de Toiras la rendroit à Spinola : qu'enfin, si pendant la treve, la paix générale venoit à se conclure, toutes les parties seroient obligées d'en observer les conditions.

Ces clauses furent acceptées par la France, ainsi que par le Gouverneur de Milan : mais le Duc de Savoie ne fut pas si pressé de les signer. Louis XIII cherchoit vivement son alliance, persuadé que s'il se déclaroit une fois pour la France, il entraîneroit avec lui le Comte de Collalte, & qu'alors les Espagnols étant les plus foibles, ils seroient contraints à accepter un traité, par lequel on sauveroit Cazal. Ces propositions furent faites au Duc de Savoie, qui eût bien volontiers desiré de s'y rendre ; mais, outre qu'il ne croyoit pas pouvoir avec honneur se détacher si brusquement des intérêts de l'Espagne, il vouloit, en traitant avec les François, s'assurer la restitution de toutes les conquêtes qu'ils avoient faites dans ses états. Louis XIII la promettoit ; mais seulement lorsque Mantoue & Cazal seroient au pouvoir du Duc de Nevers. Cependant quelques soins que se donnât le Ministre d'Espagne, pour engager

La France recherche l'amitié du Duc de Savoie.

(1) Botero. Chieza. Paradin. *Anecdotes des Républiques.* T. 2.
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1630-1660.

le Duc à se refuser à la treve, il la signa, & fit par-là connoître combien peu il étoit disposé à rester étroitement attaché à l'Espagne (1). Toutefois, en exécution de la treve les troupes espagnolles quitterent le Piemont & se retirerent dans le Milanez: ensorte qu'il ne resta dans le Piemont que les troupes du Comte de Collalte & de Victor-Amé, qui peu de tems après, convint avec Collalte & le Marquis de Ste. Croix de réunir ses forces aux leurs, pour s'opposer de toute leur puissance au passage des François.

Mazarin & la Duchesse de Savoie cherchent à assurer la paix.

Mazarin se donnoit toujours les plus grand soins pour assurer la paix à l'Italie, & il étoit secondé par la Duchesse de Savoie, qui s'étoit rendue médiatrice entre le Duc son époux & le Roi de France. La négociation alloit lentement: le Marquis de Ste. Croix demandoit une prolongation de treve, que la France refusoit: le terme fixé s'avançoit, & Victor-Amé impatient de voir cesser la situation où la guerre l'avoit reduit, & de prévenir les nouvelles calamités que la continuation des hostilités pourroit causer, proposa à Mazarin de rester neutre, à condition que le Roi tiendroit en dépôt toutes les possessions conquises, soit en Piemont, soit en Savoie, jusqu'à ce que les Espagnols eussent rendu au Duc de Mantoue ses états, s'obligeant de faire passer des vivres dans Cazal, & de faciliter les passages des secours que les François y conduiroient (2). Les Généraux François persuadés que le Duc de Savoie intéressé à la conservation de Cazal, seroit à la fin obligé de se déclarer pour la France, se refuserent à ces propositions, & lui offrirent de lui rendre tout ce qui lui avoit été pris, à l'exception de Pignerol, Suze, Briqueras & Veillane, dont même on lui promettoit la restitution après le rétablissement du Duc de Mantoue, pourvu qu'il abandonnât ouvertement les Espagnols. La bienséance ne permit point à Victor-Amé, d'accepter ces offres, & il les rejetta.

Offres des François au Duc de Savoie.

Les François toujours décidés à secourir Cazal, se disposerent a faire passer dès le lendemain de l'expiration de la treve, de nouvelles forces en Italie. Victor-Amé se prépara à leur disputer les passages, & il ne fut point secondé par le Marquis de Ste. Croix, qui s'y étoit néanmoins engagé. L'armée françoise s'avançoit, & le Duc de Savoie étoit dans l'incertitude la plus inquiétante, lorsque la nouvelle de la paix conclue à Ratisbonne, fut apportée aux Généraux François & aux chefs des armées, qui n'attendoient plus que le moment de se livrer de nouveaux combats (3). Les principaux articles de cet intéressant traité de paix étoient, que le Duc, pour se dédommager de toutes ses prétentions sur le Montferrat, garderoit Trino & quelques autres possessions, jusques à la concurrence de dix-huit mille écus de rente; qu'on assigneroit au Duc de Guastalla six mille écus de rente sur les terres de Luzzara, Rosolo, Regiolo & Surtara; que le Duc de Mantoue enverroit à l'Empereur un ambassadeur, pour demander l'investiture, qui lui seroit accordée: que dans le même délai, l'Empereur rappelleroit toutes ses troupes d'Italie, à l'exception de celles qu'il laisseroit en garnison à Mantoue & à Canette; qu'en même tems l'armée d'Espagne évacueroit Cazal, le Mont-

Traité de paix de Ratisbonne.

(1) Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Possevin. *de Bello Montisferr.* Botero.
(3) Paradin. *Hist. de Savoie.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

ferrat, le Piemont, ainsi que l'armée françoise, qui laisseroit garnison seulement à Pignerol, Suze, Briqueras, & Veillane: que toutes les hostilités cessées, & la paix ratifiée, l'Empereur feroit remettre au Duc de Mantoue la ville de Mantoue, avec les forts de Porto & de Canette, & que le Roi de France feroit sortir les garnisons de Suze, Pignerol, Veillane & Briqueras, qui seroient remises au Duc de Savoie; qu'enfin, l'Empereur abandonneroit le pas de la Valteline & des Grisons.

La Cour d'Espagne fut très-mécontente de ce traité de paix, & par son ordre sans-doute, le Marquis de Ste. Croix refusa de le signer (1). Le Comte de Collalte pensa différemment, & s'empressa d'en accepter les conditions: les Généraux François, quelque desir qu'ils eussent fait paroître de voir terminer la guerre, se voyant obligés de faire encore rester pendant deux mois en Italie l'armée françoise, affoiblie déja par la peste qui continuoit de la ravager, manquant d'ailleurs de vivres, & n'étant plus les maîtres d'arrêter la désertion des soldats, résolurent d'aller, sans égard au traité de Ratisbonne, secourir & défendre Cazal. Le Duc Victor-Amé ne voulut point les seconder, & obtint que toutes les hostilités cesseroient dans ses états. Doria revint de Ratisbonne, chargé d'un ordre de l'Empereur à Collalte & au reste des Généraux des troupes impériales, de se joindre aux Espagnols, si les françois refusoient d'accéder au traité (2). Cet ordre fut rempli, & les troupes allemandes passerent à Cazal. Les François s'en approcherent aussi, & arrivés au de-là du torrent de Gattola, ils se rangerent en bataille, l'armée espagnolle en fit autant dans ses retranchemens, & déja le feu de l'artillerie annonçoit une bataille meurtriere, lorsque Mazarin sortant des retranchemens espagnols, & accourant vers les François, en leur criant de respecter la paix conclue, s'adressa au Maréchal de Schomberg, qui ce jour commandoit l'armée & lui dit; qu'il avoit déterminé les Espagnols à faire par raison, ce que l'on prétendoit obtenir d'eux par force; qu'ils consentoient à rendre la ville & le château de Cazal, de sortir même de toutes les places qu'ils tenoient au Montferrat; mais qu'au lieu de les remettre au Duc de Mayenne, fils du Duc de Mantoue, ce qui offençeroit l'Empereur, qui n'avoit point encore donné l'investiture du Duché de Mantoue, ils remettroient ces places entre les mains d'un Commissaire de l'Empereur; moyennant quoi l'armée françoise s'en retourneroit en France, & les troupes espagnoles dans le Milanez (3).

Mécontentement de l'Espagne.

Accommodement proposé par Mazarin, accepté par les François.

Cette nouvelle proposition fut d'autant plus volontiers acceptée, que les Généraux François savoient que l'intention du Roi étoit d'assurer la paix en Italie & de rétablir le Duc de Mantoue; ils cesserent dès ce moment les hostilités, & se retirerent. Cet accommodement dont Mazarin eut tout l'honneur, ramena le calme. Peu de tems après les plénipotentiaires de l'Empereur & du Roi de France, se rendirent à Querasque, auprès du Duc, où ils furent joints par le Nonce & par Mazarin de la part du Pape, ainsi que par Guiscardi, Chancelier du Montferrat pour le Duc de Mantoue. Comme ils desiroient tous également la paix, les conférences ne furent point troublées

Traité de Querasque. 1631.

(1) *Delle cose di Savoya.* Buttet. Corio.
(2) Chieza. Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) *Hist. de Louis XIII.* Corio. Paradin. Botero.

SECT. V. *Hist oire de Savoie & de Piemont* 1630 1660.

par des disputes, ni par de grandes difficultés, & il fut conclu un traité, par lequel on convint, que le revenu de dix huit mille écus accordé au Duc de Savoie sur le Montferrat, seroit reduit au revenu de quinze mille écus; que sur ce revenu, Victor-Amé payeroit pour le Duc de Mantoue, à cause de la dot de Marguérite sa sœur, Duchesse douairiere de Mantoue, cent mille écus, & que, pour sûreté de ce payement, il remettroit la Motte, les Rives & Costanzano, places dont le revenu annuel étoit de trois mille écus d'or, & dont la souveraineté, ainsi que le droit de rachât resteroient au Duc de Savoie; que toutes les possessions prises par représailles, seroient restituées & reçues en leur état actuel; que les sujets des Ducs de Mantoue & de Savoie pouvoient naviger librement sur le Pô, jusqu'à Trino, sans qu'ils fussent tenus de payer rien au-de-là des anciens droits: que le Duc de Mantoue, seroit incessamment remis en possession du Montferrat, à l'exception des terres qui devoient être cédées au Duc de Savoie; que dès le 3 Avril, les troupes allemandes commenceroient à évacuer les états de Mantoue, & celles de France, l'Italie, la Savoie & le Piemont; les premieres ne laissant garnison qu'à Mantoue, Porto & Canette, & les autres à Suze, Pignerol, Briqueras & Veillane; que dans le même tems, Victor-Amé feroit sortir les garnisons de Mont-calier & de toutes les autres places du Montferrat, à l'exception de Trino & des possessions qui devoient lui rester, en vertu du traité de Ratisbonne; qu'aussi-tôt que l'investiture auroit été accordée au Duc de Mantoue, on démoliroit les fortifications: que le 15 de Mai suivant, les garnisons de Mantoue, Porto, Canette, Suze, Briqueras, Veillane & Pignerol seroient évacuées; que les Allemands céderoient aux Grisons le pas de la Valteline; qu'enfin, pour sûreté de l'exécution de ces conventions, l'Empereur remettroit pour ôtage entre les mains du Pape, le Colonel Chieza & les Colonels Picolomini & Visleven; le Roi de France, le Marquis de Tavanes, & le Seigneur d'Aiguebonne, Mestre de Camp & Gouverneur de Briançon (1).

Motif de la convention faite au sujet des ôtages.

La remise des ôtages n'avoit d'autre objet que de faciliter la restitution des passages de la Valteline aux Grisons; il fut même convenu par un article secret, que Suze & Veillane seroient confiées en dépôt aux troupes suisses des Cantons alliés de France & de Savoie, sur le serment que ces troupes feroient de rendre ces places, ou au Duc de Savoie, aussi-tôt que les Impériaux auroient restitué les passages de la Valteline; ou au Maréchal de Thoiras, dans le cas où cette restitution ne seroit point faite dans le tems accordé. Les commissaires de l'Empereur & ceux du Roi de France ne tarderent point à délivrer, en payement des quinze mille écus de rente promis par le traité, plusieurs places au Duc de Savoie, qui ratifia aussi-tôt le traité de Querasque (2).

Intrigues de la Cour d'Espagne contre l'exécution de ce traité.

Il ne tint point à la Cour d'Espagne que ce dernier traité n'eût pas lieu, ou du moins qu'il ne restât sans exécution, & le Comte de la Roque, Ambassadeur extraordinaire de Philippe, fit tous ses efforts, d'abord pour empêcher qu'il ne le fût, ensuite pour le rompre; mais il ne réussit point, & Vic-

(1) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) Idem.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630 1660.

Victor-Amé très-méecontent de ces tracasseries, demanda à la Cour d'Espagne le payement des diverses sommes qui lui avoient été promises, pour soutenir les fraix de la guerre; il demanda aussi le payement de la dot de l'Infante sa mere; il ne fut point payé, & n'obtint du Roi d'Espagne que l'offre de sa médiation dans les différens qu'il y avoit entre le Duc & la République de Génes: ensorte que ces grandes demandes, ces plaintes & ces contestations ne produisirent que quelques petites intrigues, & quelques inutiles & minutieuses conférences (1).

2d. Traité de Querasque.

Il restoit à régler des choses plus importantes pour rétablir la bonne intelligence entre les sujets du Roi de France & ceux du Duc de Savoie; & le desir de ramener entr'eux la concorde, donna lieu à un nouveau traité dans la même ville de Quérasque, & par lequel il fut convenu, (2) „ que tous les sujets de l'un & de l'autre pays, qui auroient pris les armes contre leur Souverain, seroient rétablis dans leurs biens & dans leurs rangs; que les François qui possédoient des biens dans les états du Duc, en jouiroient paisiblement; que les arrêts rendus par le Parlement que le Roi avoit établi à Chambéri, subsisteroient, ainsi que les jugemens & sentences des juges inférieurs; que les hommages prêtés au Roi par les sujets du Duc seroient nuls & comme non avenus; que de part & d'autre tous les prisonniers seroient délivrés; que dès le 4 Juin suivant, les François rendroient à Victor-Amé les places & les forts par eux pris au-de-là des monts, à la réserve de Veillane Pignerol, Suze, Briqueras; & que, dès la veille, le Duc de Savoie remettroit à celui de Mantoue tout ce qu'il occupoit dans le Montferrat, à l'exception des places que le traité de Ratisbonne lui avoit accordées, & de la ville & château de Mont-calve, qu'il ne restitueroit que le 7 de Juin: que le lendemain 8, le Roi rendroit toutes les places qu'il avoit prises en Savoie, d'où il feroit aussi sortir toutes ses troupes: qu'enfin, les sujets de France & de Savoie commerceroient librement les uns avec les autres, ainsi que les habitans de Piemont & de Montferrat, & que des commissaires nommés de part & d'autre, fixeroient les limites de ces diverses souverainetés".

Troisieme traite de Querasque.

Le Roi de France, les Ducs de Savoie & de Mantoue étoient également satisfaits; il n'y avoit que la Cour d'Espagne qui parut toujours fort mécontente, & qui l'étoit sur-tout encore plus de l'article secret du premier des deux derniers traités. Afin de dissiper les soupçons & l'ombrage qu'elle avoit pris de cet article, le Nonce Pancirolle & Mazarin se donnerent tant du soins, que, par un troisieme traité, fait encore à Quérasque, il fut convenu, que l'Empereur, au premier avis qu'on lui donneroit de ce dernier traité, accorderoit l'investiture au Duc de Mantoue, de tous ses Etats, à l'exception des terres réservées pour les Ducs de Savoie & de Guastalla, & que toutes les troupes impériales sortiroient d'Italie; que les ôtages dont il étoit parlé dans l'article secret du premier traité, seroient remis au Pape, lequel promettroit de ne les rendre qu'après l'exécution du traité: & sur le refus du Souverain-Pontife de recevoir des ôtages pour la restitution du passage de la Valteline aux Grisons, à cause de la diversité de religion, Galas s'obligea de se don-

(1) Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Idem. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

ner lui-même pour ôtage au Duc de Mantoue, & le Maréchal de Thoiras au Duc de Savoie pour Briqueras, dans le cas où le pas de la Valteline & Briqueras ne feroient point rendus, depuis le 26 Juillet, jufqu'au 26 Août: que les démolitions convenues commenceroient dès le 6 Août jufqu'au 20, auquel tems, les places feroient remifes, ou au même jour, ou alternativement, & de maniere que chaque Souverain fut fatisfait en même tems (1).

Satisfaction de toutes les Puiffances intéreffées dans la derniere guerre.

Tant de Puiffances avoient pris part à la guerre d'Italie, & leurs intérêts étoient fi multipliés, fi oppofés les uns aux autres, qu'il ne falloit pas moins que cette multiplicité de traités, pour terminer toutes les différentes conteftations qui s'étoient fucceffivement élevées: mais enfin, ces conteftations étant auffi multipliées que les difputes qu'il y avoit eu à terminer, elles ne laifferent plus rien à defirer aux différens Souverains, qui, de leur côté remplirent de bonne foi toutes les claufes de ces traités; de maniere que la paix parut folidement fixée en Italie.

Cependant, quelque raifon que le Roi de France eut d'être fatisfait, & quelque difpofé qu'il fut à exécuter le traité de Ratisbonne & ceux de Quérafque, il crut qu'il importoit à la tranquillité des alliés qu'il protégeoit, qu'il lui reftât une place en Piemont, afin d'avoir, dans le cas où les circonftances l'exigeroient, la liberté d'entrer en Italie (2). Dans cette idée il envoya des députés au Duc de Savoie, chargés de lui demander Pignerol, en échange d'Albe & de l'Albézan qu'il s'engageoit de lui faire céder dans le Montferrat. Victor-Amé fut fort embarraffé fur la réponfe qu'il avoit à faire à cette propofition: d'un côté, en s'attachant étroitement à la France & en lui cédant Pignerol, il s'affuroit un puiffant appui contre les Efpagnols, & procuroit le repos à fes fujets, ainfi qu'à l'Italie. Mais il avoit à craindre auffi, de s'impofer par là une loi très-gênante, de fuivre conftamment le parti de la France, & d'être perpétuellement brouillé avec l'Efpagne, ce qui le privoit pour jamais de l'avantage que la fituation de fes états lui donnoit, d'être l'arbitre de tous les différens qui pouvoient s'élever entre les deux Couronnes. Ce n'étoit pas néanmoins qu'il attendît aucune forte d'appui du côté de l'Efpagne; l'expérience lui avoit fait connoître le peu d'intérêt que cette Puiffance prenoit à fa maifon. D'ailleurs, il ne doutoit point que Pignerol au pouvoir de la France, n'ôtât, foit à l'Efpagne, foit aux autres Puiffances, qui fi fouvent avoient troublé l'Italie, tout prétexte de guerre (3).

Traité d'échange entre le Roi de France & le Duc de Savoie.

Ces confidérations, jointes à l'avantage qu'il trouvoit dans la poffeffion d'Albe & de l'Albézan, le déciderent, &, par traité du dernier jour de Mars 1631, il fut convenu que le Duc remettroit au Roi & à fes fucceffeurs en toute fouveraineté, Pignerol & fa Citadelle, Riva, Baudenafco, Bonafco, Coftagrande, les villages de l'Abbaye de la Valdelemie, le village & le fort de la Péroufe, Pinache, Villars, les Portes, le grand & le petit Dibloin, ainfi que d'autres terres dans la vallée de Péroufe, de Pignerol à Pragelas, à condition qu'en échange, le Roi de France lui céderoit la ville d'Albe, avec les villages qui en dépendent, & autres terres, Albe & l'Albézan compris, que le

(1) Paradin. *Hiftoire de Savoie.*
(2) Idem. *Hiftoire de Louis XIII.*
(3) Paradin. *Hift. de Savoie.* Guichenon. *Hift. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.*

Roi promit de faire entrer dans l'évaluation des terres qui devoient être cédées au Duc dans le Montferrat. Il fut enfin convenu que, pour la fureté de l'exécution de ces conventions, le Prince Cardinal de Savoie iroit en France, où il resteroit jusqu'à la remise de Pignerol, & jusqu'à ce que les passages de la Valteline fussent rendus aux Grisons, & les places du Mantouan au Duc de Nevers; mais que si le Roi de France ne faisoit point la guerre aux Génois, dans le tems qu'il s'étoit engagé de la leur déclarer, le traité actuel seroit comme non avenu, & l'échange proposé regardé comme nul.

Sect. V. Histoire de Savoie & *de*Piemont. 1630-1660.

Le Roi de France & le Duc de Savoie, parurent également dans la résolution d'exécuter ces conditions, & les députés de Louis XIII adjugerent Albe & l'Albézan à Victor-Amé; sentence singuliere, & par laquelle on disposoit des possessions du Duc de Mantoue, sans le consulter, sans même qu'il en fut instruit. Il sembloit qu'on voulut le punir d'avoir été la principale cause de la guerre qui pendant tant d'années avoit désolé l'Italie. Quoiqu'il en soit, le calme le plus desiré, & en apparence le plus durable succéda à ce long orage, & la paix fut assurée à l'avantage & à la gloire du Duc de Savoie, qui, après tant de révolutions, se vit enfin possesseur d'une partie de Montferrat. (2) Il n'y avoit que la Cour d'Espagne qui supportât avec d'autant plus de déplaisir cette paix, qui s'étoit conclue contre son gré, que n'ayant influé en aucune maniere sur le rétablissement des Ducs de Mantoue & de Savoie, qui tenoient tout de l'Empereur & de la France, feroient constamment attachés à ces Puissances protectrices, beaucoup plus qu'à la Couronne Espagnolle, à laquelle ils n'avoient aucune sorte d'obligation; de maniere que privée de l'amitié de ces deux Princes, la Cour d'Espagne voyoit s'affoiblir très-sensiblement l'autorité qu'elle avoit jusqu'alors exercée en Italie.

Dispositions de la Cour d'Espagne.

Il n'y avoit pour cette Puissance, qu'un moyen de reprendre cette autorité dont la perte lui étoit si sensible, mais ce moyen étoit violent, puisqu'il consistoit à rallumer toutes les horreurs de la guerre. Ce fut pourtant à cet expédient que le Ministere Espagnol s'arrêta, & par ses ordres, le Duc de Feria, Gouverneur de Milan, bien loin de licentier les troupes, comme il s'y étoit engagé par le traité de Quérasque, leva une nouvelle armée, dont le commandement fut donné au Marquis de Rangon. Cette conduite fit naître de violens soupçons, & ils furent justifiés par des lettres interceptées du Comte de la Roque au Duc Feria, & d'après lesquelles on fut instruit que pour se venger de la France, la Cour d'Espagne s'étoit proposée de fomenter les mécontentemens de la Reine mere de France & du Duc d'Orléans, que leur haine contre le Cardinal de Richelieu & des conseils perfides avoient fait sortir du Royaume. (1)

Les desseins de l'Espagne sont découverts.

Les nouvelles levées faites par le Duc de Feria, donnant de la défiance au Duc de Mantoue, il n'eut garde de licentier les troupes françoises, comme il en étoit fortement pressé par le Gouverneur de Milan; il reçut même de la France six régimens d'infanterie & six compagnies de chevaux-légers, qu'il fit entrer dans Cazal. De son côté, le Roi de France fit représenter au Duc de Savoie qu'il n'avoit pas plus de sûreté pour ses états, que le Duc de

Conduite du Gouverneur de Milan & du Duc de Mantoue.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) Paradin. *Hist. de Savoie.* Botero.

Sect. V. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1630-1460.

Mantoue n'en avoit pour les siens; que les préparatifs des Espagnols menaçoient évidemment l'Italie, & que les circonstances exgeoient inévitablement que les François eussent quelque place sur la frontiere de France & de Piemont, afin d'entrer facilement en Italie & de s'opposer aux progrès des armes espagnolles. Sur ces craintes, qui à la vérité paroissoient très-fondées, Louis XIII faisoit demander, seulement par forme de dépôt, & jusqu'à ce que les allarmes actuelles fussent dissipées, Suze & Veillane, ou Pignerol & la Pérouse, ou Demont & Cony, ou seulement Savillan avec la vallée de S. Pierre. La crainte de la guerre n'étoit cependant point la seule raison de Louis XIII, il se défioit de Victor-Amé, & cette défiance étoit fondée sur ce que le Roi d'Espagne s'étoit servi de l'Abbé Scaglia, Ambassadeur du Duc de Savoie, pour négocier un traité de ligue entre l'Espagne & l'Angleterre.

Soupçons de la Cour de France.

Le départ (1) précipité du Cardinal de Savoie qui étoit allé en Flandres, dans le même tems que la Reine mere s'y étoit retirée, ajoutoit à cette défiance, &, dans la crainte que le Duc de Savoie ne cherchât à se raccommoder avec l'Espagne & à profiter des troubles qui menaçoient la France, on crut ne pouvoir prendre trop de précautions, pour s'assurer de son amitié. Le Duc fort étonné, ou paroissant l'être de ces demandes, répondit que ce seroit contrevenir au traité de Quérasque; mais qu'il donneroit passage aux François toutes les fois qu'il en seroit requis. On se trompoit en France, & les soupçons que l'on avoit conçus contre le Duc de Savoie, n'étoient fondés que sur de très-fausses apparences. En effet, Victor-Amé n'étoit rien moins que disposé à se rallier avec l'Espagne; mais il jugeoit nécessaire de cacher ses véritables intentions à cette Cour très-soupçonneuse, & ce fut dans cette vue, que donnant avis au Duc de Feria de la demande qu'on venoit de lui faire, il lui demanda s'il lui fourniroit des forces capables de repousser les François, qui se proposoient d'entrer en Piemont. Feria ne fit que des réponses vagues, & le Duc de Savoie, qui n'attendoit que ce prétexte, déclara que récemment reconcilié avec la France, il ne vouloit point se commettre avec cette Puissance, dont l'amitié lui étoit infiniment plus avantageuse que celle des Espagnols, qui n'avoient d'autre but que d'opprimer les alliés des François. (2)

Conduite adroite du Duc de Savoie.

D'après cette déclaration, Victor-Amé résolut de remettre à Louis XIII la ville & le château de Pignerol, avec les forts de la Pérouse & de St. Brigide, en dépôt, & pour six mois seulement. Peu de jours après, le traité de la remise de ces places fut conclu à Mirefleur: le Ministere Espagnol en fut vivement irrité; le Duc de Feria s'en plaignit amérement au Duc de Savoie lui-même, qui, fatigué du ton du Gouverneur de Milan, répondit, qu'il n'avoit fait que ce que tout Souverain est libre de faire dans ses états, qu'il avoit jugé plus nécessaire pour lui de remettre ces places au Roi de France, qu'à tout autre Prince; & qu'au reste, il ne devoit à qui que ce fut sur la terre, compte de sa conduite. Cependant les armes espagnolles, jointes à celles de l'Empereur, avoient eu du succès en Allemagne, ainsi qu'en

Traité feint de Mirefleur.

(1) Idem. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

Flandres, & ce succès, joint à la retraite précipitée de la Reine Mère & du Duc d'Orléans, appuyés par les intrigues des Espagnols, augmenterent la jalousie des François; Louis XIII, cachant toujours le traité secret de Quérasque, conclu avec le Duc de Savoie, lui fit proposer de lui rendre Pignerol, dont le dépôt lui étoit très-onéreux, & dont la possession importoit à la France, autant qu'aux états d'Italie. (1) Victor-Amé, ainsi qu'il en étoit convenu avec le Roi de France, fit des difficultés, & entra en conférence sur cette affaire, avec le Maréchal de Thoiras & Servient, députés de la Cour de France. Le Roi d'Espagne, en qualité d'Arbitre dans la contestation élevée entre les Génois & le Duc de Savoie, conclut avec Scaglia, Ambassadeur de Savoie, & Lomellin, Ambassadeur des Génois, un traité dont les principales conditions furent que toutes les hostilités cesseroient; que le commerce seroit rétabli; que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre seroit restitué; que Zuccarel resteroit en toute propriété aux Génois, à condition qu'ils payeroient au Duc de Savoie cent soixante mille écus: qu'on accorderoit le pardon général à tous ceux qui avoient pris les armes contre leur Souverain, & que cette grace seroit étendue à dix Génois sur-tout, que le Roi d'Espagne nommeroit, & qui pourtant ne pourroient jamais demeurer sur les terres de la République."

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1460.

Traité de Madrid entre les Génois & le Duc de Savoie.

Ce traité fut également rejetté par les Génois & par le Duc de Savoie: ce que la Cour d'Espagne regarda comme un affront sensible. (2) Mais ce n'étoit point là ce qui occupoit alors le plus Victor-Amé: il ne songeoit qu'à exécuter le traité secret de Quérasque, sans que l'Espagne pût se douter que ses démarches fussent une suite de ce traité secret. Afin de mieux détourner tous les soupçons, il se fit beaucoup presser par le Maréchal de Thoiras & Servient; & après quelques difficultés affectées, il fit une vente simulée de Pignerol, par un traité, suivant lequel il remit en toute souveraineté au Roi de France la ville & le château de Pignerol, avec les forts de Pérouse & de Ste. Brigide. Le Duc promit ensuite, afin de laisser aux François la liberté des passages d'Italie, de ne construire aucun fort sur les deux rives de Chison, dont il vendit aussi la propriété à Louis XIII, le long de la vallée de la Pérouse & sur les dépendances de Pignerol seulement: moyennant quoi, le Roi promit de payer au Duc de Mantoue, à l'acquit de Victor-Amé, quatre cens quatre-vingt-quatorze mille écus, en exécution du traité de Quérasque: quant à l'excédent du prix des places cédées par le Duc de Savoie, il fut convenu que le Roi payeroit une somme que Victor-Amé employeroit à l'acquisition de la Souveraineté de Neufchâtel & Valengin, qui appartenoit au Duc de Longueville, & que le Roi promettoit de procurer à la maison de Savoie. Victor-Amé s'obligeoit encore de donner passage aux armées françoises par ses états, & d'y joindre même les siennes; Louis XIII promettant de défendre la personne & les états du Duc, & de le maintenir sur-tout en ses possessions du Montferrat, s'engageant à cet effet, à fournir vingt-mille hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie, à condition que de son côté, le Duc fourniroit douze mille

Vente simulée de Pignerol. 1632.

(1) *Hist. de Louis XIII.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Hist. de Gênes.* Guichenon. Botero.

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1460.

hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie, dont le Roi payeroit la moitié de la folde, ainfi qu'il promettoit de donner la liberté du paffage par le Royaume à toutes les troupes que le Duc auroit levées chez les Walons, ou chez les Liégeois." (1)

Allarmes que caufe ce traité.

On ne concevoit rien à ces dernieres claufes, & c'étoit là auffi l'intention de Louis XIII & de Victor-Amé, qui ne les avoient inférées dans ce traité de vente fimulée, qu'afin de couvrir encore mieux la négociation fecrete de Quérafque. Quoiqu'il en foit, ce traité donna lieu à beaucoup de conjectures en Italie, en Allemagne & fur-tout en Efpagne, où l'on étoit d'autant plus inquiet, qu'on ne comprenoit pas dans quelles vues le Roi & le Duc parloient de ces levées de troupes & de ces fecours mutuels qu'ils devoient fe fournir. Cependant le Miniftere Efpagnol, ne pouvant plus efpérer de ramener le Duc de Savoie, fit les plus grands efforts pour le traverfer dans toutes fes entreprifes, & rompre toutes fes mefures. Le Comte de la Roque fervit Phillippe IV avec le plus grand zele, & fit tout ce qui dépendit de lui, pour engager l'Empereur à refufer à Victor-Amé l'inveftiture de Trino & des autres terres du Montferrat adjugée à Victor-Amé: mais le Comte de la Roque échoua encore fur ce point, &, malgré fes intrigues, fes remontrances, fes clameurs, l'Empereur accorda cette inveftiture par lettres-patentes datées de Vienne, le 27 Août 1632. (2)

L'Empereur envoie à Victor Amé l'inveftiture des Terres du Montferrat.

Soupçons qu'on a en France contre le Duc de Savoie.

Il paroit fingulier qu'après toutes les preuves d'attachement & de fincere amitié que la France avoit reçues de la part du Duc de Savoie, elle confervât encore quelque défiance fur la vérité de fes intentions, & que les démarches, même les plus indifférentes, donnaffent lieu à des foupçons; trifte, mais inévitable effet de la politique des Souverains! Car, comme toutes les opérations, tous les projets, toutes les entreprifes de cette politique ont l'intérêt pour bâfe, rien n'eft plus naturel que de croire, ou de craindre du moins, la plus légere raifon d'intérêt affez forte pour rompre les traités les mieux cimentés. Auffi, quelqu'éloigné que Victor-Amé fut de fonger à changer de parti, la Cour de France cependant le foupçonna d'inconftance, à propos d'un événement fort ordinaire, & duquel on ne pouvoit raifonnablement tirer aucune conféquence. (3) Le Cardinal Infant d'Efpagne, frere du Roi Philippe, ayant été envoyé en Flandres pour y commander, prit fa route par mer; s'arrêta quelques jours à Nice, alla voir & reçut la vifite de Victor-Amé. Liés comme ils l'étoient par les nœuds de la parenté, ce n'étoit là qu'un acte de civilité, dont ils ne pouvoient gueres fe difpenfer l'un & l'autre. Quelques perfonnes méfiantes penferent tout différemment à la Cour de France, & ne manquerent pas de regarder cette entrevue comme le fondement d'une réunion prochaine du Duc de Savoie avec l'Efpagne.

Entrevue du Cardinal Infant d'Efpagne avec le Duc de Savoie. 1633.

Un nouvel incident ne tarda point à aggraver ces foupçons, que les fuites pourtant de ce même incident détruifirent prefqu'auffi-tôt. En effet, les troupes que le Cardinal-Infant faifoit venir d'Efpagne en Flandres, ayant pris terre à Final, le Cardinal fit demander au Duc paffage par fes états, pour deux compagnies qui devoient être établies à château-d'Arezzi. Victor-

(1) Paradin. *Hiftoire de Savoie. Extrait chronol. de la Maif. de Savoie.*
(2) Idem. Guichenon. *Hift. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.*
(3) *Hift. de Louis XIII.* Paradin. *Hift. de Savoie.*

Amé ne crut pas devoir refuser ce passage ; il l'accorda ; (1) mais Toralto d'Arragon, Officier Espagnol abusant de cette permission, entra dans les états du Duc à la tête de deux mille hommes d'infanterie, & pénétra jusqu'à Novello, où il les mit en quartier, ainsi qu'à Mona, le premier de ces forts appartenant à la Souveraineté de Piemont, le second, en partie sous la domination de l'Espagne, & en partie sous celle du Duc de Savoie ; & où, par cela même, aucun des deux Souverains ne pouvoit envoyer des troupes sans le consentement de l'autre. Aussi Victor-Amé fut-il très-offensé de la conduite de Toralto ; mais il le fut bien davantage lorsqu'il apprit que, par la plus coupable des licences, ce hardi Commandant avoit fait une incursion sur Olme & sur Cesola en Piemont, & que passant ensuite dans le Comté d'Asti, il avoit si vivement assiégé Rocaveran, que le Capitaine Pola, Commandant de cette place, avoit été contraint de la rendre, & de se retirer dans le château, qui étoit également tombé au pouvoir de Toralto.

Excès d'un Commandant des troupes Espagnolles.

Victor-Amé profondément ulcéré de l'insolence de ces procédés, envoya un officier demander au commandant espagnol raison de ces hostilités (1). Toralto, bien persuadé que la Cour d'Espagne ne manqueroit pas à la désavouer, & cherchant à réparer ses torts, répondit que son intention n'avoit point été d'irriter le Duc de Savoie, &, qu'ayant perdu plusieurs de ses soldats aux environs de Rocaveran, il étoit entré de force dans cette place, persuadé qu'ils s'y étoient cachés, & seulement afin de conserver sa réputation. Une excuse aussi misérable n'appaisa point le Duc de Savoie, il se plaignit amérement au Gouverneur de Milan, qui, sous prétexte de quelques prétentions imaginaires de l'Espagne sur les lieux occupés par les troupes de Toralto, rallentit autant qu'il fut en lui les suites de cette affaire. Victor-Amé fut presqu'aussi mécontent des lenteurs du Gouverneur de Milan, qu'il l'avoit été de l'insolence de Toralto : cependant, assuré de l'évidence de ses droits, & ne jugeant pas devoir s'engager encore dans une nouvelle guerre, il fut assez prudent pour attendre la décision de ce différent qui fut jugé à sa satisfaction ; ensorte que les troupes espagnolles abandonnerent Rocaveran, ainsi qu'Olme, Cesola, & tous les lieux où le Souverain leur avoit permis de pénétrer.

Prudente conduite du Duc de Savoie.

Tout autre que Victor-Amé eût trouvé dans cette incursion un motif plus que suffisant de déclarer la guerre : mais l'expérience lui avoit appris que les peuples ont toujours à souffrir de la vengeance même la plus légitime que les Souverains offensés tirent de leurs ennemis, & que la plus éclatante victoire ne dédommage jamais une nation des malheurs qu'elle cause, & du sang qu'elle a fait couler (2). Le Duc de Savoie n'aspiroit qu'au bonheur de maintenir le calme dans ses états, & déja ses sujets commençoient à oublier les maux qu'ils avoient éprouvés, lorsque l'esprit de mésintelligence & de discorde vint porter la division & la haine dans la maison régnante. Cette malheureuse quérelle eut de cruelles suites, & ébranla violemment l'Etat pendant bien des années. Marguérite de Savoie, Duchesse douairiere de Mantoue, femme intelligente, remplie d'excellentes qualités ; mais inquiete, tra-

La Mésintelligence divise la Maison de Savoie.

(1) *Extr. Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Paradin. Guichenon.
(2) Paradin. *Hist. de Savoie.* Botero. Buttet.
(3) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Intrigues de Marguérite de Savoie contre la France & les Vénitiens.

cassiere, exigeante, prit occasion de la grossesse avancée de la Princesse Marie de Mantoue sa fille, pour sortir du Piemont, sous prétexte d'aller voir sa fille & d'assister à ses couches. Elle se rendit en effet à Mantoue; mais à peine elle y fut arrivée, qu'elle y forma des intrigues, se mêla, pour les embrouiller, des affaires du gouvernement, entreprit de détacher le Duc de Mantoue de l'alliance de la France & de Venise, & de le jetter dans les intérêts de l'Espagne (3); elle agit avec tant d'imprudence dans les moyens qu'elle prit pour faire réussir ce projet, très-mauvais en lui-même, que ses vues furent découvertes en France & à Venise. Ces Puissances se plaignirent, & le Duc de Mantoue, qui déja étoit très-fatigué des cabales de Marguérite, lui fit entendre si ouvertement, qu'il ne pouvoit plus, sans s'exposer au ressentiment des François & des Vénitiens, la garder dans ses états, qu'elle se retira au château de Gualtera, chez le Duc de Modene son neveu, où elle ne fut, ni plus tranquille, ni plus prudente qu'à Mantoue; de maniere que le Duc de Modene, fort peu empréssé de se faire de puissans ennemis, l'envoya prier par le Comte de Montecuculi, de sortir de ses états. L'objet de ce message inquieta peu Marguérite; elle se rendit à Crémone, d'où, malgré les instances de Victor-Amé, qui l'invitoit à revenir en Piemont, elle passa à Gênes, & de-là en Espagne, où Philippe, pour la récompenser de son zele, lui donna le gouvernement de Portugal (4).

Elle passe en Espagne.

Soit inconstance, soit à la persuasion de Marguérite, le Prince Cardinal de Savoie, qui jusqu'alors avoit été intimement lié avec Victor-Amé, se démentit subitement à Rome où il étoit, renonça hautement à la protection de la France, demanda celle de l'Empire, & se montra dès-lors le plus zélé des partisans de la maison d'Autriche. Victor-Amé fut très irrité de ces deux événemens; il plaignit l'inconséquence de Marguérite, la foiblesse du Cardinal de Savoie, & fit part du chagrin que cette défection imprévue lui causoit au Prince Thomas son frere, pour lequel il n'avoit point de secrets, & auquel il avoit dans tous les tems, donné sa plus intime confiance. Mais sa surprise fut extrême lorsqu'il apprit que ce frere si tendrement chéri, pensoit comme Marguérite, comme le Prince Cardinal, & qu'il se déclaroit aussi pour le Roi d'Espagne.

Le Prince Cardinal de Savoie se declare pour l'Espagne.

Le Prince Thomas se ligue avec l'Espagne contre la France.

L'amitié du Duc de Savoie pour Thomas étoit si forte, qu'il lui avoit confié le gouvernement de la Savoie avec l'autorité la plus absolue; ensorte que la noblesse, les magistrats & les citoyens avoient ordre de lui obéir comme au Souverain même. A ce haut degré de puissance, le Duc avoit joint des appointemens très-considérables, & un très-bel apanage. Ces honneurs & cette autorité ne remplissoient cependant point l'ambition du Prince Thomas: il avoit une famille nombreuse, sa fortune lui paroissoit bornée; son caractere belliqueux lui donnoit du dégoût pour les paisibles soins de l'administration, & il ne desiroit que de signaler sa valeur, soit afin que les services distingués qu'il rendroit aux puissances tournassent à l'avantage de ses enfans, soit afin qu'héritiers d'un nom illustre par lui-même, & illustré encore plus par la gloire dont il se couvriroit, ils pussent vivre dans l'éclat de leur naissance

(1) Buttet. Botero. *Histor di Pedemont.*
(2) Guichenon. *Paradin. Hist. de Savoie.*

sance (1). Le Prince Thomas croyant avoir d'ailleurs, quelques sujets de mécontentement de la France, où il n'avoit pas été élevé aux plus éminentes dignités, comme il l'avoit espéré, prit l'étrange parti de rompre avec cette Cour, & de s'attacher à l'Espagne: il traita secretement avec Philippe; alla sous prétexte de chasse, à Thonon, avec la Princesse de Carignan son épouse & ses enfans, les fit passer à Milan, & partit lui-même en poste pour la Flandre.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Cette retraite précipitée, ni la négociation qui l'avoit précédée, ne furent pas long-tems secretes: la Cour de Turin en fut consternée, Victor-Amé en fut encore plus affligé, & il ne concevoit pas quelles raisons avoient pû porter son frere à une démarche aussi étonnante, lorsqu'il en reçut une lettre, par laquelle le Prince justifiant fort mal sa conduite, alléguoit les plus vains prétextes, se plaignoit vaguement d'avoir été contrarié par les Ministres de Savoie; de n'avoir pas reçu un apanage tel qu'il lui étoit du; d'avoir appris qu'on se défioit de lui, & qu'on cherchoit à le dépouiller du gouvernement de Savoie; ce qui l'obligeoit de chercher fortune ailleurs, pour lui & ses enfans, &c. (2) Cette lettre ulcéra d'autant plus Victor-Amé, qu'il y avoit une ingratitude manifeste dans les plaintes de son frere: aussi, son amitié se changeant en indignation, il lui ôta tous ses appointemens, le priva de la jouissance de son apanage, & éloigna de sa cour & de ses états, tous les domestiques & les confidens du Prince.

Mécontentement du Duc de Savoie contre son frere.

Doux, indulgent, facile à s'appaiser, il est très-vraisemblable que le Duc de Savoie ne montra tant de sévérité en cette occasion, qu'afin de prouver à la cour de France, qu'il n'avoit aucune part à la résolution que son frere venoit de prendre, & afin que la vive colere qu'il témoignoit détournât les soupçons qu'on eût pu former contre lui. Ce fut précisément pendant que ces divisions intestines commençoient de troubler la maison de Savoie, que la concorde se rétablissoit dans la maison de France, & que le retour du Duc d'Orléans y faisoit renaître la bonne intelligence (3). Tandis que Louis XIII reçevoit les félicitations des Ambassadeurs des Puissances étrangeres, & entr'autres du Duc de Savoie sur cette heureuse reconciliation, la mort du Roi de Suede & la mémorable victoire de Nordlingue, ajoutoient infiniment en Allemagne à la puissance de la maison d'Autriche. La Cour de France jalouse de ce haut degré d'autorité, & plus irritée encore de l'emprisonnement de l'Archevêque de Treves, Electeur de l'Empire, & qui s'étoit mis sous la protection de la France, résolut de traverser les hauts projets de la maison d'Autriche, & de rompre avec l'Espagne. Mais avant que d'entreprendre une guerre, le Cardinal de Richelieu, pour ne rien donner au hasard, renouvella la ligue de la France avec les Provinces-Unies & les Suedois: son dessein étant aussi de faire une puissante diversion en Italie, il envoya le Président Bellievre dans les diverses cours de ce pays, proposer une ligue avec la France. Les négociations du Président Bellievre furent infructueuses (4). Les cours

Réunion du Duc d'Orléans avec Louis XIII 1634.

(1) *Discorso Historico delle cose di Savoya.* Buttet. Botero.
(2) Paradin. *Histoire de Savoie. Extrait Chron. de l'Histoire de Savoie.*
(3) *Histoire de Louis XIII.* Paradin. *Histoire de Savoie.*
(4) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie *&* *de*Piemont. 1630-1660.

des Princes d'Italie étoient trop occupées pour ſonger à ces démêlés étrangers. Le Pape & les Vénitiens en méſintelligence, s'obſervoient & ſe craignoient trop mutuellement pour ſe liguer avec aucune Puiſſance, & employer ailleurs des forces dont ils croyoient avoir le plus grand beſoin. Le Grand Duc de Toſcane ne voulut écouter aucune propoſition qui tendit à le détacher de l'Eſpagne. Le Duc de Modene parut ſe laiſſer perſuader, alla même juſqu'à donner quelques promeſſes à Bellievre; mais revenant bientôt ſur ſes pas, il retira ſa parole & déclara qu'il vouloit reſter conſtamment uni avec les Eſpagnols. Le jeune Duc de Parme, Prince bouillant & rempli de valeur, croyoit avoir reçu quelque ſujet de mécontentement de la part de l'Eſpagne, & irrité de la demande que cette Cour lui faiſoit, de Plaiſance, pour en faire une place d'armes, il ſe déclara pour la France. Les Génois ne voulurent embraſſer le parti d'aucune des deux Couronnes, & tout ce que Bellievre put obtenir d'eux, fut qu'ils reſteroient dans la neutralité (1).

Parti que prennent les Génois, & irréſolution du Duc de Savoie.

Victor-Amé fut long-tems indécis: il eût voulu demeurer neutre auſſi; mais la ſituation de ſes états ne le lui permettoit pas, & il avoit appris combien il avoit à perdre en prenant ce parti. Son deſſein, ni ſon intérêt n'étoient pas non plus de ſe liguer avec les Eſpagnols; outre les raiſons particulieres qu'il avoit à ſe plaindre d'eux, il auroit eû trop à craindre pour le Piemont, où les François maîtres de Pignerol, avoient l'accès le plus facile. Mais il y avoit auſſi bien des dangers à ſe liguer avec la France; car, cette ligue étant l'ouvrage du Cardinal de Richelieu, & n'étant formée, animée & ſoutenue que par lui, elle pouvoit finir & ſe diſſoudre par la disgrace ou la mort de ce Miniſtre. Outre ces conſidérations, & le deſir de vivre en paix, le Duc de Savoie avoit un autre motif qui le refroidiſſoit beaucoup ſur les propoſitions de Bellievre (2). Il n'aimoit point les Eſpagnols, mais il n'étoit point non plus intéreſſé que leur autorité fut tout-à-fait anéantie en Italie, & que la France y acquît trop de prépondérance. Au contraire, c'étoit de la jalouſie de ces deux Puiſſances rivales, qu'il tiroit une partie de ſa conſidération, par les efforts que faiſoient l'une & l'autre pour l'attirer chacune dans ſon parti, & par la crainte de perdre ſon alliance. Il n'en ſeroit plus de même ſi les François s'emparoient du Milanez, comme ils étoient déja maîtres de Cazal & de Pignerol: dès-lors Victor-Amé riſquoit, au lieu de Prince abſolu qu'il étoit, de tomber en quelque ſorte, dans l'entiere dépendance des François.

Brillantes offres du Cardinal de Richelieu.

Le Cardinal de Richelieu n'ignoroit pas les motifs de l'irréſolution du Duc de Savoie, & afin de l'attirer dans la ligue, il lui faiſoit repréſenter la conquête du Milanez comme une expédition auſſi facile qu'infaillible: il lui faiſoit dire que voulant étendre les limites de la France, d'un côté juſqu'au Rhin, de l'autre juſqu'aux Alpes, le deſſein de Louis XIII étoit, auſſi-tôt qu'il auroit fait cette conquête, de donner au Duc en échange de la Savoie, le Milanez & le Montferrat, qui, réunis au Piemont, pourroient être erigés en Royaume (3). Ces brillantes chimeres ne ſéduiſoient pas Victor-

(1) *Hiſt. de Louis XIII.* Buttet. *Hiſtoire de Gênes.*
(2) Botero. *Hiſtoire de Louis XIII.* Paradin. *Hiſtoire de Savoie.*
(3) *Hiſtoire de Louis XIII.* Guichenon. *Hiſt. Gen. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Amé; il résista encore quelque tems aux propositions du Cardinal, espérant que par la médiation du Pape, il pourroit parvenir à ne pas entrer dans cette ligue, sans désobliger la France.

Philippe Roi d'Espagne, informé de ces propositions & de l'indécision du Duc de Savoie, lui fit des offres encore plus brillantes que celles qu'il venoit de refuser, & mit en usage tous les moyens qu'il crut capables de l'ébranler. Ces instances n'eussent rien opéré, & Victor-Amé auroit persisté à ne se déclarer pour aucun des deux Rois, si le Cardinal de Richelieu, trop impatient pour attendre de plus long délais, n'eût envoyé proposer au Duc de Savoie, de s'expliquer ouvertement & de se décider, ou pour la ligue avec la France, ou pour la guerre avec cette Couronne; &, afin d'obtenir plutôt une réponse positive, il fit en même tems marcher vers les frontieres du Piemont, un corps de quatre ou cinq mille hommes. Cette maniere de négocier surprit étrangement Victor-Amé, qui, pris au dépourvu, fut contraint de se déclarer & d'accepter la ligue, quelque desir qu'il eût de garder la neutralité (1).

Le Cardinal oblige le Duc de Savoie à se déclarer pour la France.

Louis XIII, qui n'attendoit que l'alliance du Duc, pour entrer en campagne, déclara la guerre à l'Espagne, envoya sous la conduite du Maréchal de Créqui huit mille hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie en Italie, où il donna le titre de Généralissime de la ligue, avec le pouvoir le plus étendu, à Victor-Amé, qui, joignant ses troupes à celles de France, & du Duc de Parme, se vit à la tête d'une armée de vingt-cinq mille homme d'infanterie & de cinq mille de cavalerie. Avant que d'entrer dans le Milanez, le Maréchal de Créqui s'avança dans le Montferrat, jetta un pont sur la Sésia, s'empara de Villate, place dépendante du Milanez, battit & dispersa la cavalerie espagnolle à Vallé, & alla assiéger Valence sur le Pô, place très-forte, défendue par une garnison nombreuse, sous les ordres du Marquis de Celado.

Hostilités & succès du Duc de Savoie, Généralissime de l'armée de la ligue. 1635.

Ce fut contre l'avis du Duc de Savoie que le Maréchal de Créqui entreprit ce siege, au lieu de celui de Novarre, place où l'on eût trouvé beaucoup moins de résistance, & qui, une fois prise, facilitoit la réduction du reste du pays, jusqu'aux portes de Milan. Valence, au contraire, située fort avant dans le Milanez, rendoit très-difficile le passage des convois; mais toutes les raisons du Duc ne purent l'emporter sur l'obstination du Maréchal, & sur l'impétuosité du Duc de Parme: ensorte que ce siege, fort inconsidérément entrepris, réussit tout aussi mal que Victor-Amé l'avoit prévu (2). Les soldats du Duc de Parme étant tous de nouvelle levée, déserterent par troupes: le Maréchal s'arrêta fort long-tems à Monty, sous prétexte d'attendre le Duc de Parme, & donna aux assiégés la liberté de se munir de provisions & de se fortifier. Victor-Amé fatigué de ces lenteurs, envoya sa cavalerie & deux ou trois mille hommes d'infanterie, auprès du camp des assiégeans, sur les rives du Pô: il se rendit lui-même au siege avec le Comte de Verrue, & cessa d'être surpris de la lenteur des opérations, lorsqu'il vit par lui-même, la mésintelligence qu'il y avoit entre le Duc de Parme & le Maréchal de Créqui.

Mésintelligence entre les Officiers Généraux de la ligue.

(1) Paradin. *Hist. de Sav.* Buttet. Botero. *Hist. de Louis XIII.*
(2) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Savoie.* Buttet.

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.*

Ils se plaignoient amérement l'un de l'autre, se contrarioient sans cesse, & rejetterent tous les moyens que le Duc de Savoie prit pour les réunir (1).

Mauvaise conduite du Maréchal de Créqui.

Cependant Victor-Amé, ne voulant point qu'on pût le soupçonner d'avoir été la cause de la levée du siege, qu'on se disposoit à quitter honteusement, offrit d'aller combattre à Frascarola le secours que les Espagnols envoyoient à Valence, & il est assuré que la défaite de ce secours eût inévitablement entraîné la réduction de la place assiégée; mais le Maréchal de Créqui ne voulut absolument point que l'on hasardât ce combat, s'y opposa formellement, & aima mieux, sans qu'il fut possible d'en pénétrer les raisons, laisser entrer ce secours dans Valence: ensorte que l'hiver approchant, & n'y ayant nulle apparence de prendre cette place, à moins qu'on ne reçut des secours, l'armée se retira du côté de Vercel, après avoir fort inutilement perdu cette campagne. Le Maréchal de Créqui & le Duc de Parme, connurent, mais trop tard leurs torts, & cherchant à les réparer, réunirent toutes leurs troupes, & avec celles de Savoie, rentrerent peu de jours après dans le Milanez, s'emparerent de Candie & de Sartirano, & pénétrerent jusqu'à Brenze, sur le Pô, à l'embouchure de la Sésia, où ils firent jetter un pont, & construire un fort destiné à leur servir de place d'armes, & à faciliter leurs courses du côté d'Alexandrie & de Tortone (2).

La Cour d'Espagne vivement irritée contre le Duc de Savoie, mais ne pouvant encore faire directement éclater contre lui sa vengeance, résolut de faire du moins tomber le poids de son ressentiment sur l'un des alliés de ce Prince, & elle menaça les états du Duc de Parme, trop foible pour lutter contre une Puissance aussi supérieure. Ce projet transpira; & Victor-Amé, soit pour ne pas laisser opprimer son voisin, soit pour soulager ses peuples, surchargés de gens de guerre, renvoya dans le Duché de Parme les troupes de ce Prince, auxquelles il joignit douze cens hommes de cavalerie piemontoise, sous la conduite du Marquis de Ville, qui eut ordre de se jetter sur les terres du Duc de Modene, pour punir ce Prince de s'être aussi légérement détaché de la ligue, & pour attirer dans ce pays les Espagnols, que cette diversion empêcheroit d'envahir le Duché de Parme. Le Marquis de Ville seconda merveilleusement les desirs de Victor-Amé (3): sa marche ne fut point retardée dans les premiers jours; mais la veille de la Noël, prêt à passer la riviere de Scrivia, à Château-Neuf, il fut attaqué par Dom Martin d'Arragon, à la tête de trois mille hommes d'infanterie & de huit cens chevaux. Le Marquis de Ville n'avoit avec lui que deux mille hommes tout au plus: cette attaque imprévue ne le déconcerta cependant point; il se défendit avec la plus grande valeur, passa, suivi des siens, la riviere l'épée à la main, mit en fuite les ennemis, leur tua beaucoup de monde, ne perdit pas un seul de ses soldats, fondit sur les états du Duc de Moderne, & se rendit maître de Château-Neuf de Reggio.

Secours que le Duc de Savoie fait passer au Duc de Parme.

Combat de Château-neuf.

Pendant que le brave Marquis de Ville se signaloit dans cette expédition, le Duc de Parme très-affligé de se voir en butte à l'Espagne, & ses états me-

(1) *Hist. de Louis XIII.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Botero. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Paradin. *Hist. de Sav.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1650.

nacés de devenir le théatre de la guerre, passa en France pour demander du secours contre l'orage auquel il étoit exposé. Tandis qu'il alloit implorer la protection de Louis XIII, le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui, ne s'occupoient qu'à trouver les moyens d'humilier la fierté espagnolie par quelqu'entreprise d'éclat. Victor-Amé étoit d'autant plus impatient de s'illustrer par quelque grand succès, qu'il pouvoit profiter alors des conseils & de la grande expérience du trop célébre Maréchal de Thoiras, qui, persécuté en France par l'implacable haine du Cardinal de Richelieu, avoit été chercher auprès du Duc de Savoie un asyle contre la violence du Ministre de France (1). Mais l'occasion que l'on cherchoit ne se présentoit pas encore, & il n'y avoit que le Marquis de Ville qui cueillit des lauriers: cet habile & brave guerrier ravageoit les terres du Modénois; & le Duc de Modene allarmé de l'invasion de ses états, envoya le Prince Louis d'Est son oncle avec une partie de ses troupes pour s'opposer à ces dévastations (2). Le Marquis de Leganez fit partir dans la même vue Dom Jean Vasquez Coronado, Gouverneur de Crémone, avec trois mille huit cens hommes. Ces deux troupes réunies, résolurent d'entrer dans le Parmézan, afin d'y attirer les forces du Duc de Parme. Le Marquis de Ville informé de ce dessein, se jetta dans Parme, où il fut bientôt suivi par les Modénois, qui s'emparerent de Rossena & de quelques villages aux environs de cette capitale. Le Marquis de Ville les laissa s'approcher jusqu'au pont de Lenza, qui sépare le Modénois du Parmézan: mais alors, quoiqu'inférieur en forces, il alla les attaquer, & les chargea avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en désordre, les repoussa, & les força de se retirer précipitamment, après avoir perdu un très-grand nombre de soldats.

Succès du Marquis de Ville dans le Modénois. 1636.

Combat de Lenza.

Cet échec irrita les Espagnols, qui, humiliés de leur défaite ne chercherent plus qu'a se venger du Duc de Parme. Le Marquis de Léganez impatient de réparer cette perte, fit partir Dom Carlos de la Gatta, suivi de quatre mille hommes d'infanterie & de seize cens chevaux, avec ordre d'entrer dans le Plaisantin. Il eut du succès dans cette expédition, s'empara du fort de S. Jean, qu'il ne garda pourtant que peu de tems, & qu'il fut contraint de rendre ensuite (3). Il y eut quelques rencontres où les François & les Parmézans eurent de l'avantage; ensorte que, bien loin de se dédommager de leurs pertes passées, les Espagnols ne firent qu'éprouver encore de nouvelles défaites. Le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui, ne furent pas plutôt informés des entreprises des Espagnols dans le Parmézan, qu'ils résolurent de faire à leur tour une incursion dans le Milanez: le Maréchal de Créqui, à la tête de neuf mille cinq cens hommes, passa la Sesia, & se rendit maître de Palestra, Confienza & Robio; de-là il pénétra dans la Lomelline, & alla se loger à Vespola. A la premiere nouvelle de ces hostilités, Léganez accourut & vint avec ses troupes, auxquelles se joignirent celles de Gambacorta jusqu'à Biagras (4). Le Maréchal de Créqui, dont le dessein étoit de pénétrer jusqu'au Tesin, avoit

Succès des François.

(1) *Hist. de Louis XIII.* Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Botero. Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(3) *Historico discorso delle cose di Savoye.* Paradin. Botero.
(4) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Savoie.* Buttet.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1496-1630.

déja fait mettre en marche son avant-garde; elle fut inopinément attaquée par l'infanterie de Léganez, qui s'étoit mise en embuscade, dans les fossés aux environs de la campagne de Serrano. Le chemin étoit fort étroit, ensorte que les François, obligés de passer par un défilé, furent si fort déconcertés par cette attaque imprévue, que l'avant-garde fut mise en déroute; mais les Espagnols qui eussent pû facilement profiter de cet avantage, rendirent ce succès inutile & se retirerent avec la plus grande précipitation, aussi-tôt qu'ils virent paroître le Maréchal de Créqui, suivi du reste de ses troupes.

Le voyage du Duc de Parme en France avoit eu tout le succès qu'il en avoit attendu; Louis XIII & Richelieu lui promirent les secours les plus prompts & les plus abondans, & il s'en retourna dans ses états, où il eut bien de la peine à rentrer, tous les passages qui y conduisoient étant gardés par les troupes espagnolles; la crainte, ou plutôt le danger d'être enlevé, le détermina à prendre la route de Gênes, & pour protéger sa marche, le Duc de Savoie & le Maréchal de Thoiras se porterent aux environs de Valence, & s'avancerent vers Alegno, assiégerent le fort de Fontanet, place peu importante, qui ne tint que trois jours, mais qui devint fameuse par la trop irréparable perte que la France & la Savoie firent durant ce siege. En effet le Maréchal de Thoiras étant allé reconnoître la brêche, reçut dans la poitrine, un coup de feu qui le renversa mort. Dans la France entiere, en Savoie & en Espagne même, il n'y eut qu'un seul homme qui parut insensible à la mort de Thoiras, ou qui même, comme l'ont assuré quelques écrivains du tems, eut la barbare lâcheté de laisser percer la joie que lui causa la nouvelle de ce sinistre événement; & cet homme dur & injuste étoit le Cardinal de Richelieu, dont la haine survivant à Thoiras, qu'il avoit si vivement persécuté, le poursuivit encore dans la postérité de ce grand Général (1).

Prise de Fontanet & mort du Maréchal de Thoiras.

Opérations du Duc de Savoie & du Maréchal de Créqui.

Cependant le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui, enflammés du desir de venger la mort de Thoiras, jetterent un pont sur le Tésin, à Pain-Perdu, près l'Ecluse; Créqui, suivi de l'avant-garde & des troupes françoises, passa, par le moyen de ce pont, au-delà du Tésin; Victor-Amé resta avec le corps d'armée & l'arriere-garde en deçà de ce fleuve, & allant à Castelet & à Cestry, près de l'embouchure du Lac-Mayeur, résolut de construire un fort sur ce terrein, & de se rendre ensuite sous les murs d'Angerie, ou d'Arone, villes très-considérables du Duché de Milan.

Les forces des deux Généraux réunies, étoient encore beaucoup inférieures par le nombre des soldats à celles des ennemis: le Duc de Rohan, Commandant pour le Roi dans la Valteline, y avoit plusieurs bataillons & quelques escadrons; Louis XIII lui envoya ordre de se joindre au Duc & à Créqui: & afin de faciliter cette jonction, le Duc & le Maréchal s'avancerent d'une journée du côté de la Valteline, mais ils apprirent que Léganez & le Marquis de Spinola, suivis d'une armée de dix-neuf mille hommes venoient à eux: la nouvelle de cette marche, obligea les deux Généraux de retourner sur leurs pas, & d'aller reprendre le poste qu'ils avoient quitté, à Tornaven-

(1) *Hist. de Louis XIII.* Paradin. *Hist. de Savoie.* Botero.

to près de l'Ecluse (1). Léganez s'étoit proposé d'attaquer le Maréchal de Créqui, dans l'espérance que, séparé par la riviere, des troupes du Duc de Savoie, il le défairoit sans peine, & avant que le Duc eût pu rétablir le pont, pour secourir le Maréchal. Ce projet étoit excellent, mais Victor-Amé le rendit inutile, par l'activité avec laquelle il fit raccommoder, ou plutôt reconstruire le pont en une nuit; ensorte que dès le lendemain matin, la communication fut libre, entre les deux divisions de l'armée. Dès le lever du soleil, les François & les Espagnols commencerent à escarmoucher, & le combat dura avec la même vivacité jusqu'à l'entrée de la nuit: mais, quelque soutenue que fut la valeur des François & des troupes du Duc, les Espagnols se conduisirent aussi avec tant de courage, qu'il ne fut absolument pas possible de les déloger (2).

Section V. *Histoire de* Savoie *&* de Piemont. 1630-1660.

Combat de Tornavento, succès des François & retraite précipitée des Espagnols.

Le Duc & le Maréchal s'attendoient à voir recommencer le combat le lendemain dès le point du jour; mais les Espagnols, qui, malgré leur bonne contenance, avoient été très-maltraités, profiterent de l'obscurité de la nuit & se retirerent à Biagras, sans avoir même pris la précaution d'enlever du champ de bataille les blessés, qu'ils abandonnerent parmi les morts. Cette action couta la vie à un très-grand nombre d'Espagnols. Louis XIII fut si sensible à cet avantage, qu'il écrivit lui-même au Duc de Savoie pour le remercier des services que sa valeur & sa vigilance venoient de rendre à la France en cette occasion, & il lui fit un présent de cent mille écus. Léganez, fort éloigné de songer à tenter une seconde fois la fortune, se retira à Milan, laissant son armée retranchée à Biagras (3). Les Milanois fort étonnés du retour de leur Gouverneur, informés du combat de Tornavento, & ne sachant quels étoient les desseins de Victor-Amé, se persuaderent qu'il viendroit assiéger Milan, & cette idée les remplit de terreur. Mais la marche du Duc de Créqui dissipa bien-tôt ces allarmes, & ces deux Généraux ayant repris la route de Castelet & de Cestry, le Duc envoya ordre au Marquis de Pianezze, logé à Bourgomainero avec six cens hommes de cavalerie, & un corps assez considérable d'infanterie, d'aller pendant la nuit jusqu'à Ghen, pour examiner par lui-même s'il seroit possible à l'armée de s'y retrancher. Pianezze remplit cette commission avec tant d'habileté, qu'il campa & passa le reste de la nuit, sans être apperçu, auprès de l'armée de Léganez, qui étoit sorti de Milan à la tête de toute sa cavalerie, & d'un fort détachement de dragons, dans la vue de s'emparer de Gatinara, où il se rendit dès le lendemain dans la matinée. Gatinara n'avoit presque point de fortification, & n'avoit pour toute défense qu'un très-petit corps d'infanterie; ensorte qu'il n'étoit pas possible que cette place tint seulement un jour (4). Aussi-tôt que les Espagnols parurent, on sonna le tocsin, le Marquis de Ville, qui, revenant de Parme, accompagné de douze ou quinze cavaliers, & qui avoit déja dépassé Romagnan, averti par le son des cloches, du danger qui menaçoit Gatinara, revint sur ses pas, & rentrant à Romagnan, il fit monter promptement à cheval une compagnie de cavalerie qu'il y

Leganez se retire à Milan.

Entreprise de Leganez sur Gatinara.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Buttet.
(2) Paradin. Botero Guichenon. *Histoire de France. Regne de Louis XIII.*
(3) Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(4) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Sav.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

avoit dans ce lieu. Le Marquis de Pianezze, qui se doutoit aussi du projet de Léganez, s'avança, suivi de sa troupe, du côté de la même place; peu considérable, par elle-même, mais alors, d'autant plus importante, que la plus grande partie des provisions de l'armée françoise & de l'armée de Savoie y étoient rassemblées. Pianezze & le Marquis de Ville réunirent leurs forces, & Léganez, à la poussiere que cette troupe faisoit élever, croyant que c'étoit l'armée entiere de Créqui & du Duc de Savoie qui s'avançoit, abandonna l'attaque qu'il avoit commencé du côté de Novarre, & alla recommencer le siege de Gatinara, du côté de Vercel; ensorte que, laissant par cette mauvaise opération la liberté aux Marquis de Pianezze & de Ville, de jetter du secours dans la place, il ne put l'emporter d'emblée, comme il s'en étoit flatté, & qu'il fut même contraint de se retirer, après une tentative aussi honteuse pour lui, qu'elle fut meurtriere pour ses troupes (1).

Léganez est forcé d'abandonner le siege.

Le Duc de Savoie tente de s'assurer le titre d'Altesse Royale.

Pendant l'intervalle du repos que l'hiver laissoit au Duc de Savoie, ce Prince comptant sur l'amitié de la France, & sur les offres réitérées de service que ne cessoit point de lui faire le Cardinal de Richelieu, crut devoir profiter des circonstances, pour établir solidement dans sa maison le titre d'*Altesse Royale*, auquel ses prétentions, fondées sur la Couronne de Chypre, lui donnoient tant de droits: il chargea de cette commission le Jésuite Monod, homme habile & éclairé, mais exigeant, impétueux, altier, & le moins propre des hommes, par son orgueil extrême, à faire réussir une négociation, lorsqu'il falloit sur-tout solliciter avec adresse, & non pas exiger avec hauteur, ou former des intrigues hardies (2).

Le Duc n'avoit recommandé autre chose à Monod, que d'obtenir du Roi de France que le régiment des gardes prit les armes, lorsque l'Ambassadeur de Savoie seroit admis à l'audience; honneur rendu à tous les Ambassadeurs des Rois, & même à celui de Venise; le Jésuite devoit demander ensuite que le Roi obtint du Pape, qu'à Rome, les Ambassadeurs de Savoie reçussent les mêmes honneurs que l'on y rendoit à tous les Ambassadeurs des têtes couronnées. Le violent Monod demanda si hautement ce qu'il devoit solliciter, se conduisit avec tant d'imprudence à la Cour de France, & se rendit si importun, que le Cardinal de Richelieu fatigué des manieres, & offensé du ton du négociateur, s'opposa ouvertement à ses demandes, & irrita si fort l'irascible jésuite, que celui-ci tout entier à la vengeance, entreprit de perdre le Cardinal de Richelieu, se mit à intriguer contre lui, fut secondé par le Jésuite Caussin, Confesseur du Roi, mit dans ses intérêts la Fayette, l'une des filles d'honneur de la Reine, & Maîtresse du Roi; ensorte que le Cardinal indigné de l'audace de l'intrigant Monod, qu'il méprisoit beaucoup plus qu'il ne le craignoit, fit chasser le Jésuite Caussin, obligea le Jésuite Monod de se retirer fort confus, & très-promptement en Piemont, & fit enfermer pour le reste de ses jours la Fayette dans un Monastere (3), où elle n'eut que trop le tems de se répentir d'avoir si légérement suivi les dangereux conseils de Caussin & de Monod.

Intrigues hardies du Jésuite Monod.

Vic-

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Botero. Buttet.
(2) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) *Mem. sur le Minist. du Cardin. de Richel. Hist. de Louis XIII.* Guichenon.

Victor-Amé, instruit de la conduite du Jésuite, & des complots hardis qu'il avoit tramés, se hâta d'écrire au Cardinal de Richelieu pour désavouer tout ce qu'avoit pû faire ce négociateur insolent contre le Ministre de France: Richelieu remercia le Duc, &, peu content d'avoir humilié l'orgueil du jésuite Monod, il médita dès-lors sa ruine, qu'il eut si peu de peine à opérer ensuite. Cependant le Duc de Parme ne recevant aucune sorte de secours de la cour de France, où on lui avoit fait de si brillantes promesses, voyant son pays sans défense & en proie aux Espagnols, prit le parti qu'en sa place, tout autre Souverain eût pris vraisemblablement dans les mêmes circonstances. Par la médiation du Pape & du Grand Duc de Toscane, il traita avec le Roi d'Espagne, abandonna la ligue & renvoya tous les François qui étoient à son service. Victor-Amé n'apprit qu'avec beaucoup de déplaisir cette défection, parce que jusqu'alors les états de Parme attaqués par les Espagnols, servoient en quelque sorte de sauve-garde aux états de Savoie & de Piemont (1). Le Maréchal de Créqui fut encore plus fâché de ce traité; il avoit d'autant plus de raison de l'être, qu'il étoit en très-grande partie la cause de la conduite du Duc de Parme. En effet, ce Général avoit reçu de la Cour de France des ordres pressans & réitérés de défendre le Duché de Parme, où il lui avoit toujours été impossible de faire passer des troupes: il craignoit que le Cardinal de Richelieu n'attribuât à l'inexécution de ces ordres la défection du Duc, & il se hâta d'aller lui-même auprès de Louis XIII, soit pour se justifier des accusations qu'il craignoit que le Ministre ne portât contre lui, soit pour demander son congé, ne jugeant pas pouvoir continuer avec beaucoup de gloire la guerre en Italie, n'ayant que peu de troupes, & ne recevant qu'une partie des fonds nécessaires à leur subsistance. Victor-Amé consentit d'autant plus volontiers à ce voyage, qu'il prévoyoit que dès l'ouverture de la campagne suivante, les Espagnols ne manqueroient point d'attaquer ses états (2). Le voyage de Créqui fut plus heureux qu'il ne s'y étoit attendu; il fut renvoyé en Piemont avec des fonds suffisans, & des commissions pour de nouvelles levées.

Le Duc de Parme abandonne la France & se ligue avec les Espagnols. 1637.

Pendant l'absence du Maréchal, le Duc de Savoie, afin de prévenir les ennemis, s'empara du comté de Millésino & du fort de Cengio, poste, qui, situé entre le Marquisat de Final & le Milanez, gênoit considérablement le passage des Espagnols, de Gênes dans le Duché de Milan. Léganez, dans la vue de se dédommager de cette perte, se saisit de Pouzzon, place importante, entre Alexandrie & Savonne; il investit & se rendit maître de Nice-de-la-Paille, de Castigliolles, d'Aillan de Montegrosso, & de la Roque d'Arazze. Animé par ces succès, le Marquis de Léganez envoya sa cavalerie jusqu'aux environs de Vercel; mais le Marquis de Ville chargea les Espagnols avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute, en tua un très-grand nombre, & contraignit le reste à s'enfuir précipitamment. Le Comte de Verrue également heureux, prit Cairo, & alla investir la Roque d'Arazze: il y éprouva plus de résistance qu'il ne s'y étoit attendu (3): le Duc & le

Succès du Duc de Savoie.

(1) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Botero. Buttet.
(3) Idem. Paradin. *Hist. de Sav.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1630-1660.

Maréchal accoururent pour soutenir les assiégeans: mais hors d'état d'empêcher le secours abondant que les Espagnols jettoient dans cette place, l'armée se retira, & marcha du côté des Langhes, où Dom Martin d'Arragon, les Princes Renaud & Borso, suivis d'une grande partie des troupes espagnolles, paroissoient disposés à assiéger Cengio. L'avant-garde du Duc, commandée par le Marquis de Ville, se retrancha à Montbaldon, sur les bords de la Bormia; elle y fut vivement attaquée par les Espagnols; mais pendant le premier feu du combat, le Duc de Savoie, arrivant avec le reste de l'armée, fondit sur les ennemis, & les chargea à son tour, avec tant de violence, qu'ils furent entiérement défaits & mis en fuite, laissant pour marque de leur honte, tout leur bagage & leur artillerie au pouvoir des vainqueurs (1).

Bataille de Montbaldon & victoire du Duc de Savoie.

Cette brillante action acquit autant de gloire & de célébrité au Duc de Savoie, qu'elle inspira de terreur aux vaincus; le Marquis de Léganez ne douta point, ainsi que les Milanois, que ce Prince ne portât ses armes dans l'état de Milan. Ils ne se trompoient point; c'étoit là le projet du Duc de Savoie; mais, avant que de commencer cette expédition importante, il résolut de s'assurer de quelques forts sur la frontiere du Milanez, afin d'incommoder les ennemis d'un côté, pendant qu'ils l'étoient considérablement de l'autre par le fort de Bremme. Dans ce dessein, Victor-Amé projetta de faire construire une forteresse, qui put servir de magasin, & d'où l'armée employée dans l'état de Milan, pût aisément tirer sa subsistance. Il fit en même-tems fortifier Borgo-Manero, place assez étendue pour qu'une armée put s'y loger commodément. Victor-Amé, après avoir formé le plan de ces diverses opérations, se rendit de Turin à Vercel, afin de veiller de plus près aux différens préparatifs de la campagne qu'il avoit méditée; mais il étoit arrêté dans l'ordre du destin, qu'il ne seroit plus couronné des mains de la victoire; (2). A peine il fut arrivé à Vercel, qu'il y fut attaqué d'une violente fievre; on craignit pour sa vie, & la Duchesse son épouse se hâta d'accourir, accompagnée des plus habiles médecins; elle fut agréablement surprise en arrivant; de trouver le Duc beaucoup mieux, presque guéri, & si peu inquiet sur sa santé, qu'il étoit occupé à écrire: mais ces momens de calme furent courts: la fievre recommença avec plus de violence, & fut accompagnée de si funestes symptômes, que la maladie fut déclarée mortelle. Le trouble fut général à Vercel: il n'y eut que Victor-Amé, qui montrant la plus grande tranquillité vit sans pâlir & sans nulle émotion les approches de la mort: il mourut en héros inébranlable, & en Chrétien soumis à la volonté du Ciel. Il ordonna seulement que le gouvernement de ses états resteroit confié aux soins de la Duchesse son épouse, & mourut amérement regretté de ses sujets, respecté, admiré par ses ennemis mêmes, le 27 Octobre 1637. (3)

Préparatifs du Duc de Savoie.

Mort de Victor-Amé 1637.

Ce Prince méritoit bien les larmes de son peuple, & l'estime générale; car il est très-peu de Souverains qui se soient rendus recommandables par d'aussi grandes qualités. Vigilant, actif & toutefois d'une rare prudence,

Son caractere.

(1) *Hist. de France. Hist de Louis XIII.* Buttet. Guichenon.
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Buttet.
(3) Paradin. *Hist. de Sav. Extrait Chronol. de l'Hist. de Sav.*

personne ne l'égaloit dans l'art de profiter des circonstances, ou de les faire naître, quand les événemens ne les amenoient pas. Brave jusqu'à l'héroïsme, il étoit aussi redoutable dans le feu des combats, que modéré au sein de la victoire. Digne par ses talens & ses vertus de gouverner les plus vastes empires, il étoit si bon, si bienfaisant, qu'on assure de lui, que jamais, aux actions de guerre près, il ne fit de mal à personne. Infatigable dans les exercices du corps, comme dans les travaux de l'esprit, il sacrifia tous les plaisirs, toute espece d'amusemens au bien de son état: son exemple influa si puissamment sur ses soldats, que, sous ses ordres, il n'y avoit ni fatigues, ni incommodités qu'ils n'aimassent à supporter (1). Peu de particuliers sont aussi sobres, que ce Prince le fut; il mangeoit indifféremment & peu de tout ce qu'on lui présentoit; souvent même il prenoit ses repas debout, &, à la guerre, sans interrompre sa marche. Sa continence à tous égards, étoit aussi rare, que ses secrets étoient impénétrables. Sage, réglé dans toute sa conduite, il étoit accessible également pour tous les citoyens, écoutoit volontiers leurs plaintes, ou leurs représentations, & leur rendoit justice, toujours à leur satisfaction, même souvent quand l'équité l'obligeoit de les condamner. Habile à dissimuler ses mécontentemens, il l'étoit encore plus à en tirer raison; aussi vaillant que Charles-Emanuel son pere, il aimoit davantage la paix; & ce ne fut jamais que contre son inclination qu'il fit la guerre. Cependant, comme il n'y eut jamais d'homme exactement parfait, la vérité force de convenir que Victor-Amé eut aussi ses foiblesses, ses imperfections, ou même, si l'on veut, ses défauts; car, ce qui n'est qu'une légere foiblesse dans un particulier, est toujours un défaut dangereux dans les Souverains. Victor-Amé marquoit dans toutes les occasions, une trop aveugle déférence aux avis presque toujours intéressés des financiers; classe de gens avides, & d'autant plus dangereux, que l'honnêteté des mœurs est inévitablement ruinée, lorsque la déférence d'un Prince les laisse une fois parvenir à certain degré de considération (2). Dès lors les citoyens préférant les richesses qui conduisent à tout, à l'honneur qui ne conduit à rien, ne songent plus qu'à acquérir de l'opulence, pour s'élever par elle, aux rangs, aux dignités; le luxe s'introduit, les liens les plus sacrés restent sans force, & la vertu s'évanouit. Victor-Amé eut un autre défaut, & celui-ci étoit l'effet inévitable de son extrême confiance pour les financiers; il étoit bon, mais point du tout libéral; disons tout, il étoit avare, récompensoit fort mal, ou plutôt ne recompensoit point, les citoyens qui avoient rendu à l'état les plus importans services, ou ceux qui s'étoient distingués par leurs talens & leurs vertus. Il est vrai que les présens qu'il faisoit quelquefois étoient très-riches; mais ces actes de libéralité furent en lui si rares, & faits d'ailleurs après tant d'efforts & avec tant d'ostentation, qu'ils ne lui méritoient point le surnom de libéral. Aussi disoit-on de lui, qu'il étoit infiniment meilleur à ses peuples en général, qu'à ses serviteurs mêmes. Il en congédia plusieurs fort durement, &, après de longs services, ils ne reçurent, pour toute récompense, qu'une disgrace accablante: il est vrai qu'on assure, qu'il ne se ren-

Victor-Amé I. accusé d'avarice.

(1) *Oraif. funebre de Victor-Amé* I. Par le Comte, Nomis Sénateur de Turin.
(2) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Maif. de Sav. Relat.* de Louis Giglaris, Jésuite.

Sect. V. Histoire de Piemont & de Savoie. 1630-1660.

dit aux accusations portées contr'eux, que d'après les preuves les plus convaincantes (1).

Caractere de Catherine de France, épouse de Victor-Amé I.

Victor-Amé avoit épousé, dans le mois de février 1619, Catherine de France, fille de Henri IV, & il reçut en dot quatre cens mille écus. Catherine passa pour la Princesse la plus accomplie de son tems, & elle mérita cette réputation: belle sans orgueil, douce & affable avec majesté, elle parloit avec une éloquence à laquelle il étoit, disoit-on, impossible de résister, elle s'exprimoit avec noblesse & avec graces, en François, en Espagnol & en Italien: son jugement étoit exquis, ses connoissances variées: elle unissoit à une présence d'esprit peu commune, une bonté plus rare encore; aussi libérale que son époux l'étoit peu, elle étoit indulgente comme lui, déféroit volontiers aux bons avis, s'occupoit avec autant d'assiduité des affaires d'état, que la plûpart des femmes s'occupent des plaisirs; capable de former de grandes entreprises, elle étoit tout aussi capable de les exécuter; inébranlable dans les dangers, elle étoit bonne & modérée dans le sein de la prospérité (2). Reconnoissante & sensible, elle récompensoit avec une magnificence vraiement royale, les services qu'on lui avoit rendus, & eut continuellement attention à protéger la Noblesse.

Enfans de Victor-Amé.

Du mariage de cette illustre Princesse avec Victor-Amé, nâquirent I. le 17 Juillet 1629, Louise Marie-Catherine de Savoie, qui épousa Maurice, Prince de Savoie son oncle, II. François-Hyacinthe, qui fut Duc de Savoie après Victor-Amé. III. Charles-Emanuel II, qui succéda à François-Hyacinthe. IV. Marguerite-Yolande de Savoie, née le 15 Mai 1635, qui fut mariée en 1660 à Rainuce Farnese II, Duc de Parme & de Plaisance. V. Adelaïde-Henriette de Savoie, née le 6 Novembre 1636; qui épousa Ferdinand-Marie, Prince, & ensuite Duc de Baviere: VI. Catherine Béatrix de Savoie, sœur jumelle de la Princesse Adélaïde & qui mourut au berceau (3).

Situation de la Savoie & du Piemont, à la mort du Duc.

La mort du Duc Victor-Amé fut suivie de troubles, de désordres & de guerres civiles, qui pendant fort long-tems, agiterent & dévasterent le Piemont. Ce Souverain illustre mourut couvert de gloire; mais, pour le malheur de ses peuples, il laissoit les rênes de ses états dans les mains d'un enfant, & le gouvernement en butte à l'ambition de deux Princes également entreprenans, également avides de rang, d'honneurs & de domination. Victor-Amé avoit prévu les dangers qui menaçoient les premieres années du regne de son jeune fils, &, afin de prévenir, autant qu'il le pouvoit, les malheurs qu'il craignoit, il nomma Catherine de France son épouse, Régente pendant sa minorité, & Tutrice de ses enfans: elle fut reconnue en cette qualité, par les soldats, la noblesse, les magistrats, par tous les ordres de l'Etat; & Catherine ne prévoyoit point alors, que bientôt l'ambition de ses Beaux-freres, armeroit contr'elle ces mêmes sujets qui lui juroient la plus entiere obéissance, & que ce desir véhément de dominer, attirant les François & les Espagnols en Italie, rendroit tour-à-tour la Savoie & le Piemont le théatre d'une guerre si funeste & si meurtriere, qu'on verroit le gouvernement au moment de sa ruine.

Injuste projet des François.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau.* Guichenon.
(3) *Il Tempio della Gloria.* Par le P. Osati. *Il diamante.* Par le Comte Thesauro.

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

François-Hyacinthe n'avoit que cinq années, &, dès les premiers jours de son avénement à la Souveraineté, son regne fut violemment troublé (1). Les François en effet, qui étoient aux environs de Vercel, lorsque Victor-Amé mourut, formerent l'unique projet de s'emparer de cette place, & d'enlever la Duchesse Régente avec ses deux fils. L'auteur de ce complot, aussi lâche que punissable, étoit d'Emery, Ambassadeur de France à la Cour de Piemont ; d'Emery, qui sentoit combien cette action indigne déshonoroit le caractere dont il étoit revêtu, ne rougissoit cependant point de dire, pour la justifier, ou plutôt, pour en pallier la bassesse, que Louis XIII n'avoit point d'autre moyen de s'assurer de la volonté de Catherine, & que n'y ayant que cette violence à la faveur de laquelle il fut possible de contraindre cette Princesse d'embrasser les intérêts du Roi, il étoit indispensable d'en user, avant que les Espagnols eussent le tems de s'emparer, soit de gré, soit de force, de l'esprit de la Régente.

L'Ambassadeur d'Emery se propose d'enlever la Duchesse & ses deux fils.

Le Maréchal de Créqui, pensant avec plus de noblesse, refusa de tremper dans un aussi flétrissant attentat, & de contribuer à déshonorer la France, en se saisissant ainsi de la sœur du feu Roi, & en opprimant un Prince enfant. Créqui représenta encore que Louis XIII n'ayant donné aucun ordre à ce sujet, il n'étoit point douteux qu'il désavoueroit les auteurs d'une telle entreprise. Ces sages remontrances firent peu d'impression sur d'Emery, qui, à un caractere violent, emporté, joignoit l'esprit d'intrigue, & beaucoup de méchanceté. D'ailleurs, confident de Richelieu, il connoissoit les vues de ce Ministre, & sûr d'avoir son agrément, il pressa plus vivement encore le Maréchal, qui, à la fin, craignant que cet homme dangereux, ne lui attirât par ses dénonciations la haine du Ministre, resista plus mollement & parut balancer entre son honneur & sa tranquillité (2). Leur entretien ne fut pas aussi secret, que d'Emery s'en flattoit, & leur conversation fut entendue par une des femmes de la Duchesse, qui alla aussi-tôt lui rendre compte du complôt médité par l'Ambassadeur de France. Cet avis indigna, mais ne déconcerta point la Régente ; elle assembla aussi-tôt son Conseil, non pour voir quelles mesures il y avoit à prendre ; mais pour lui faire part du perfide attentat qu'elle venoit de découvrir : elle fit ensuite mettre dans la place toutes les troupes Piémontoises qui étoient aux environs, sous les ordres des Marquis de Pianezze & de Ville, elle doubla sa garde, donna les ordres les plus sages, & prit de si bonnes précautions, qu'une foule d'officiers françois s'étant présentés dès le lendemain aux portes de Vercel, sous prétexte d'aller y recevoir quelques munitions, trouverent dans la place une garnison si nombreuse & tous les postes si bien occupés ; que ne doutant point que le secret n'eût transpiré, bien loin de remplir les ordres d'Emery, ils ne songerent qu'à se dégager eux-mêmes de l'espece d'embuscade où ils s'étoient jettés, & se retirerent avec la plus grande précipitation (3).

La Duchesse est informée de l'attentat médité contr'elle.

S'il est vrai que le Cardinal de Richelieu eut quelque connoissance de ce projet d'enlèvement, il est très-assuré que Louis XIII auroit eù la foiblesse

(1) Paradin. *Hist. de Sav.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) *Histor. discorso delle cose di Savoya.* Paradin. *Hist. de Savoye.*
(3) Ping. *Aug. Taurin.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & *de*Piemont. 1630-1660.

de l'autoriser, ou du moins, il est certain qu'il n'auroit pas eû la force de le désavouer: cependant, comme ce monarque ignoroit absolument cette perfide intrigue, il parut très-sincérement affligé de la mort de Victor-Amé, & fort sensible à la situation de la Règente, à laquelle il écrivit deux lettres remplies de tendresse, & des plus fortes assurances de sa protection & de son amitié: il lui envoya même un Ambassadeur extraordinaire, pour lui confirmer toutes les offres que ses lettres contenoient. Cependant Catherine parvenue à se mettre à l'abri des trahisons de d'Emery, se hâta de faire partir deux députés, l'un pour Rome, auprès du Prince Cardinal, l'autre pour la Flandre auprés du Prince Thomas, pour leur annoncer la mort de Victor-Amé leur frere, & les conjurer, puisqu'ils s'étoient jettés, l'un dans le parti de l'Empereur, l'autre dans celui de l'Espagne, de s'abstenir de venir en Piemont, pour ne point exciter la jalousie de la Cour de France, à moins qu'ils ne voulussent se reconcilier avec Louis XIII, & travailler ensuite, de concert avec elle, au bien du peuple & des états du jeune François-Hyacinthe leur neveu; leur promettant dans ce cas, de leur rendre leurs apanages (1). Ce qui détermina Catherine à écrire en ces termes à ses Beaux-freres, & sur-tout au Prince Cardinal, fut une lettre fort pressante qu'elle reçut du Roi son frere, qui l'exhortoit à ne permettre sous aucun prétexte, au Cardinal de se rendre auprès d'elle; & cette lettre étoit soutenue par tous les François qui étoient en Piemont, & qui menaçoient hautement de recevoir & de traiter le Cardinal en ennemi s'il se hasardoit à approcher du Piemont & de la Savoie.

Offres de la Régente aux Princes ses Beaux-freres.

Démarche hardie du Prince-Cardinal.

Ces dispositions de Louis XIII & des François n'étoient pas ignorées du Cardinal, qui comptant les dangers pour rien, lorsqu'il s'agissoit de suivre son ambition, partit de Rome, passa à Gênes, se rendit à Savonne, & envoya annoncer son arrivée à Catherine. Cette Princesse, fort allarmée d'une telle démarche, fit aussi-tôt partir trois députés pour Savonne, avec ordre de représenter au Cardinal le péril qu'il couroit, la situation cruelle où il jettoit la Régente & l'Etat, par la jalousie que sa présence alloit donner au ministere François; elle lui offrit encore, non-seulement la restitution de son apanage, mais celle de tous les revenus depuis qu'il en avoit été dépouillé (2), s'il consentoit à s'en retourner à Rome: le Cardinal, soit qu'il fut satisfait de la restitution de ses revenus & de son appanage, soit, comme il est plus vraisemblable, qu'il ne vit point encore les choses disposées à disputer ouvertement la régence, promit de ne causer aucun trouble à Catherine, au jeune Duc, ni à l'Etat, & reprit la route de Rome. Le Prince Thomas, plus politique & plus adroit que son frere, employa, sans causer autant d'allarmes, des moyens plus dangereux, & fit passer de Flandre en Piemont, le Marquis de Pallavicin, qu'il chargea de voir en secret les partisans qu'il avoit à Turin, d'aller ensuite conférer avec le Cardinal, sur les moyens de rendre Catherine également suspecte, où même, s'il étoit nécessaire, également odieuse aux habitans de Piemont & à ceux de Savoie, de couvrir ses intrigues des apparences du plus grand zele pour la Régente, & de prendre enfin toutes les précautions possibles pour faire déférer, lorsqu'il seroit tems d'éclater, le

Dangereuses intrigues du Prince Thomas en Piemont.

(1) Buttet. Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Il diamante.* Orsi. *Il tempio della gloria.* Paradin. Guichenon.

gouvernement aux deux Princes. Pallavicin remplit avec autant d'intelligence que d'adresse cette commission; il fit de nombreux partisans au Prince Thomas, & cacha si bien ses démarches, que le mal qu'il fit à Catherine & à l'Etat pendant son séjour en Piemont, n'éclata que long-tems après qu'il en fut parti (1).

Sect. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

La France presse la Régente de renouveller le Traité de ligue.

Le traitre d'Emery & le Maréchal de Créqui pressoient vivement la Régente de renouveller avec la France le traité de ligue, dont le terme convenu en 1635, étoit prêt d'expirer; la Duchesse douairiere n'étoit rien moins qu'empressée de consentir à ce renouvellement; la paix lui importoit plus que la guerre; & elle eût desiré de garder la neutralité, parce que ne pouvant avoir en même tems les François & les Espagnols pour amis, elle étoit infiniment intéressée à n'avoir du moins pour ennemie aucune de ces deux Puissances. Elle desiroit d'autant de se dispenser de prendre part à la continuation de la guerre, qu'elle n'avoit pas la plus entiere confiance au Maréchal de Créqui, Commandant en chef & absolu de l'armée françoise, depuis la mort du Duc Victor-Amé. Indécise par tant de motifs, Catherine balançoit; elle demanda du tems pour se résoudre, & cependant donna des ordres précis, pour que ses troupes fussent prêtes à entrer en campagne dès les premiers jours du printems (2). Pendant qu'elle faisoit tous ses efforts pour éluder les sollicitations pressantes des François, la Cour d'Espagne tentoit tous les moyens possibles pour la déterminer à s'attacher aux Espagnols: Philippe lui faisoit promettre les plus grands secours, pourvu seulement qu'elle voulut faire sortir les François de la Savoie, du Piemont, & qu'elle s'engageât à leur refuser désormais l'entrée d'Italie: mais à ces brillantes promesses, Catherine répondoit que, quelque desir qu'elle eut d'éteindre en Italie le feu de la guerre, elle n'auroit jamais l'imprudence de s'exposer à l'inimitié & aux armes de la France, & que, pour seconder les vues de l'Espagne, elle ne jugeoit point devoir exposer ses états.

Mais si la Régente repoussoit toute proposition de guerre conte la France, elle n'en étoit pas moins inquiétée par le Cardinal de Richelieu, qui venant de conclure avec les Suédois & les Hollandois une ligue contre la maison d'Autriche, après avoir fait pressamment solliciter la Duchesse d'accéder à ce traité, écrivit décidément au Maréchal de Créqui & à son confident d'Emery, que, par quelque voie que ce fut, il falloit absolument contraindre la Régente à une ligue offensive & défensive, qu'il falloit indispensablement la rendre ennemie irréconciliable des Espagnols, afin de la mettre par-là, dans la dépendance totale de la France (3). Au milieu de tous ces embarras, le jeune Duc, qui ne songeoit gueres aux soins & aux inquiétudes de la Régente sa mere, s'amusoit à Turin, pour s'essayer dans l'exercice de l'autorité souveraine, à faire de nouveaux Chevaliers de l'annonciade: mais pendant qu'il s'occupoit du soin puérile, ou royal, d'honorer plusieurs seigneurs de sa cour, des marques de cet ordre, le Marquis de Léganez informé du refus que la Régente avoit fait d'accepter les propositions de Philippe, forma,

Occupations du jeune Duc à Turin. 1638.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Ping. *Aug. Taurini.* Il diamante.
(2) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Savoie.* Botero.
(3) Paradin. *Histoire de Savoie.* Buttet. *Il Templo della Gloria.*

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

pour se venger, le siege de Bremme, place dont la situation & la force gênoient beaucoup les Milanois.

Siege de Bremme & mort du Maréchal de Créqui.

A la premiere nouvelle de cette entreprise, le Maréchal de Créqui partit de Cazal avec toutes les troupes françoises, pour aller secourir Mont-Gaillard, Gouverneur de Bremme; mais, par le plus irréparable des malheurs, le Maréchal ayant été reconnoître les retranchemens des Espagnols, il fut emporté d'un boulet de canon tiré du camp des ennemis. Cet accident fut d'autant plus funeste, que Mont-gaillard n'en fut pas plutôt informé, qu'il rendit Bremme à Léganez (1). Enflés de ce succès, les Espagnols donnerent une nouvelle activité à leurs hostilités, publierent un manifeste contre la France, attaquerent Mont-Calve infructueusement, & allerent entreprendre le siege de Vercel. Le progrès des armes espagnolles irrita le Cardinal de Richelieu, qui envoya, sous les ordres de la Valette, une armée nombreuse en Piemont, & fit dire en même-tems par d'Emery à la Régente, que si elle ne se hâtoit de donner au Roi de France la satisfaction qu'il attendoit d'elle, ce Monarque étoit décidé à déclarer la guerre à la Savoie.

Traité entre le Roi de France & la Régente de Savoie.

Cette menace, soutenue d'une puissante armée, ne laissant pas même le tems à Catherine de délibérer, elle renouvella la ligue; & par le traité qu'elle conclut avec le Cardinal Valette, il fut convenu que le Roi de France & la Régente de Savoie feroient ensemble guerre ouverte aux Espagnols, jusqu'à la fin de l'année 1640. Que le Roi fourniroit douze mille hommes d'infanterie, & quinze cens de cavalerie; que de son côté, la Régente entretiendroit à ses fraix toutes les garnisons de ses places, & qu'elle fourniroit trois mille hommes d'infanterie & douze cens de cavalerie à la solde du Roi; que les Généraux François n'agiroient que sous l'autorité de la Duchesse: qu'il n'y auroit ni paix, ni treve, que du consentement des deux Souverains alliés: que tous les ordres concernant les étapes, ou le logement des gens de guerre, seroient uniquement donnés par la Régente, ou par ses Ministres; & qu'enfin le Roi de France secourroit de toute sa puissance, la Régente, dans le cas où ses états seroient attaqués (2).

Siege de Vercel.

Le Marquis de Léganez fut d'abord moins heureux qu'il ne s'en étoit flatté. Emanuel Solara, Gouverneur de Vercel, opposa aux assiégeans la plus forte résistance; ils perdirent un très-grand nombre de soldats & plusieurs officiers de distinction. Les armées de France & de Savoie réunies, il fut résolu, qu'on secourroit Vercel, mais ce secours arrivant trop tard, & les assiégés, après plusieurs assauts soutenus avec la plus grande valeur, ne pouvant plus tenir, furent contraints de rendre par capitulation la place à Léganez, qui y mit une garnison de quatre mille hommes d'infanterie & de cinq cens de cavalerie. Cette perte causa un déplaisir sensible à la Régente, d'autant plus affligée, que Vercel étoit pour le Piemont d'une importance extrême, & que l'armée françoise ne se dédommagea de cet échec par aucune entreprise bien utile: on laissa entrer les Espagnols dans le Montferrat, & le Cardinal de la Valette se contenta de passer le Pô à la tête de la cavalerie & de prendre Retrancor & Monte-Magno, places fort peu intéressan-

(1) *Hist. de Louis XIII. Hist. de France.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Hist. de Louis XIII.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

santes (1). Mais la prise de Vercel fut suivie d'un malheur infiniment plus affligeant pour la Duchesse Régente. Le jeune François-Hyacinthe fut tout-à-coup attaqué d'une fievre si violente, que résistant à tous les secours, elle le mit au tombeau dès le quatrieme jour de sa maladie. Il n'avoit que six ans & quelques jours: on assure qu'il montroit des dispositions heureuses, un caractere doux, & des talens fort au-dessus de son âge. Cette mort fut néanmoins plus douloureuse pour Catherine, qui perdoit un enfant chéri, que pour le peuple, qui ne connoissoit point encore ce Prince, & qui ne pouvoit prévoir ce qu'il eût été s'il eût vécu. D'ailleurs, François-Hyacinthe ne mourut point sans successeur, & tous ses droits passoient à son Frere Charles-Emanuel II, que la Régente fit aussi-tôt reconnoître pour Souverain de Savoie & de Piemont, par ses Ministres, les Cours souveraines, les Gouverneurs des provinces & des places (2). Charles-Emanuel n'avoit que quatre ans, lorsqu'il parvint au gouvernement, sous la tutelle & la régence de la Duchesse Catherine sa mere, qui, supérieure aux coups cruels que le sort lui portoit, & ne songeant qu'à se précautionner contre les Espagnols, fit passer mille hommes d'infanterie en Piemont.

Mort de François-Hyacinthe, & avénement de Charles-Emanuel son frere.

Le Cardinal de la Valette se tenoit à Félissan, & les Espagnols profitant, après la prise de Pomoro, de l'éloignement du Général François, formerent le projet d'enlever l'escadron de Savoie, logé à Roche-Chevalier, auprès de Félissan. Dix compagnies de chevaux-légers, trois de dragons, dix compagnies de cavalerie napolitaine & mille hommes d'infanterie, chargés de cette entreprise, allerent pour l'exécuter; mais l'escadron de Savoie, commandé par le Colonel Monti, se défendit avec tant de courage & d'habileté, que les Espagnols repoussés, laisserent quatre cens des leurs sur le champ de bataille, environ cent-vingt prisonniers au pouvoir des vainqueurs, & s'enfuirent dans les bois, où ils furent vivement poursuivis par la Valette, qui les chassa jusques par de-là Non (3).

Défaite des Espagnols & victoire des Troupes de Savoie.

Cependant la cour d'Espagne irritée du traité de ligue renouvellé par la Régente, offrit au Prince-Cardinal & au Prince Thomas toutes les forces de l'Espagne, s'ils vouloient entrer en Piemont, dépouiller la Duchesse de la régence, & se déclarer eux-mêmes Tuteurs & Régens du jeune Duc & de ses états. C'étoit là précisément l'invitation que les deux Princes ambitieux attendoient pour éclater; & les circonstances leur parurent d'autant plus favorables, que les partisans qu'ils avoient en Piemont, les assuroient que les Piémontois étoient alors fort mécontens des François, auxquels ils attribuoient la perte de Bremme & de Vercel.

Offres de l'Espagne au Prince-Cardinal & au Prince Thomas qui les acceptent.

Le plus impatient des deux freres, le Prince-Cardinal, fut le plus empressé à agir. D'après les instructions & les assurances de la Cour d'Espagne, il partit secrétement de Rome, se rendit dans le Milanez, & envoya son Maître-d'hôtel en Piemont, avec ordre de dire à la Régente, que, s'il venoit dans la résolution d'entrer dans le Piemont, ce n'étoit que dans de bonnes intentions, & pour procurer à l'Etat & aux Rois de France & d'Espagne,

(1) Buttet. Botero. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) *Il Tempio della Gloria. Il Diamante.* Guichenon.
(3) Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie *&* *de*Piemont. 1630-1660.

Lettre de la Duchesse au Prince Cardinal.

ou une paix durable, ou une longue treve. La Duchesse surprise du voyage de son Beau-frere & de l'avis très-suspect qu'il lui faisoit donner, lui écrivit que la mort de son fils aîné n'avoit opéré aucune sorte de changement dans l'Etat; que la France conservant les soupçons que ses liaisons avec l'Espagne avoient fait naître, il exposoit évidemment les états de son neveu à de très-grands malheurs s'il paroissoit en Piemont; que la résolution qu'il avoit prise & exécutée avec tant de précipitation, ne pouvant lui inspirer à elle même que la plus grande défiance, elle se reposoit sur la protection & la force des armes d'un Monarque puissant, qui ne permettroit pas qu'on tentât d'opprimer une Princesse veuve & un Souverain enfant; que du reste, elle étoit decidée à répandre son sang pour défendre la succession de son fils, & conserver l'état libre & entier, à celui auquel seul il appartenoit par le droit le plus légitime. (1).

Réponse soumise en apparence & menaçante en effet, du Prince-Cardinal.

Cette lettre ne changea rien aux projets du Cardinal, qui répondit à la Régente; „ qu'il ne connoissoit sur la terre, ni de loi, ni de puissance capables de l'éloigner de la maison paternelle; qu'il avoit assez prouvé par ses actions, même par ses démarches, si injustement condamnées, combien ses intentions pour son neveu étoient pures, & son respect pour sa Belle-sœur inviolable, & qu'il y avoit plus que de la foiblesse à craindre son arrivée, puisqu'il n'étoit accompagné que de deux gentilshommes, d'un secrétaire & de quatre domestiques, deux à cheval & deux à pied; en un mot que le jugement que ses ennemis portoient de sa démarche & de ses vues, étoit aussi faux, aussi punissable, que les crimes de quelques prisonniers que l'on avoit si indignement accusés ". (2) Ces dernieres expressions renfermoient, sans que la Régente s'en doutât, toute l'intrigue du Prince Cardinal, & on ne tarda point à dévoiler le sens de ces expressions énigmatiques.

Chefs de la faction du Prince Cardinal.

Deux scélérats, le Commandeur de Pazero, Secrétaire d'état, & le Comte Baltazar Messeraty, Général des Postes, oubliant les bienfaits dont les avoit comblés le Duc Victor-Amé, avoient entrepris, il y avoit plusieurs années de rendre ce Prince odieux à ses sujets, de flétrir ses actions, ainsi que la conduite de ses Ministres. Dans cette vue, ils avoient gagné à force d'argent, une femme du peuple, & cette femme contrefaisant la possédée, disoit dans les fréquens accès de son obsession supposée, toutes les horreurs que les deux conjurés lui faisoient dire. L'imposture fut découverte; Victor-Amé fit enfermer les deux coupables, & la justice les destinoit au dernier supplice, lorsque Victor-Amé mourut (3). La Régente trop indulgente arrêta l'exécution de la sentence, & ne se contentant point de laisser la vie à ces malheureux, elle donna à l'un le château de Saluces pour prison, & à l'autre la ville de Turin. Pazero & Messeraty que cet acte de clémence n'avoit fait qu'endurcir au crime, s'évaderent, se rendirent, l'un auprès du Cardidinal, le second auprès du Prince Thomas, &, soit par esprit de vengeance, soit par atrocité naturelle, soit enfin dans l'espérance de rentrer dans la possession de leurs biens, ils ne cesserent plus de donner les conseils les plus vio-

(1) *Il Diamante.* Guichenon. *Histoire-Général. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) Paradin. *Histoire de Savoie. Il Diamante.*
(3) Botero. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

lens contre la Ducheſſe Régente. C'étoit par ces deux hommes que le Cardinal entretenoit des intelligences dans Carmagnole, ainſi que dans la citadelle de Turin, que le Comte Capris, qui en étoit Gouverneur, avoit promis de lui livrer. Cette intrigue ne réuſſit cependant pas : la Ducheſſe en fut inſtruite, &, informée de l'approche des Eſpagnols, qui, répandus aux environs d'Aſti & d'Albe, ſe préparoient à ſeconder l'entrepriſe du Cardinal, elle fit entrer un régiment dans la citadelle de Turin, fit arrêter Capris & ſes complices (1), & ôta le gouvernement de Carmagnole au Comte Benſo, dont elle ſuſpectoit la fidélité.

Sages précautions de la Régente.

Cependant le Prince Cardinal, apprenant que l'entrepriſe de Carmagnole avoit manqué ; mais ignorant que ſes intrigues fuſſent entiérement dévoîlées, ſe rendit à Quiers, dans l'intention de paſſer à Turin : mais à la premiere nouvelle de ſon approche; la Régente fit doubler la garde à Turin, arma tout ce qu'il y avoit de troupes dans cette capitale, & fit avertir la Valette, qui s'avança ſuivi de ſon armée. Ces diſpoſitions faites, la Ducheſſe envoya Gabaleon, Commiſſaire-Général d'Infanterie, avec une compagnie des gardes, avec ordre de dire au Prince-Cardinal, qu'elle étoit très-étonnée, que toutes les conſpirations formées contre l'Etat étant découvertes, il ſe haſardât à entrer en Piemont ; qu'il ne lui reſtoit d'autre parti à prendre qu'une prompte retraite, & que ſa perſonne étoit ſi peu en ſûreté, par la proximité des François, qui le déteſtoient, qu'elle vouloit bien encore, par égard pour ſa perſonne, lui envoyer une compagnie qui lui ſerviroit d'eſcorte juſqu'aux frontieres du Milanez. Seul & environné d'ennemis, le Prince-Cardinal connut combien étoit imminent le danger, & cédant aux circonſtances, il ſortit de Quiers, accompagné de Gabaleon, qui le conduiſit juſqu'à Non proche d'Aſti. De-là, le Cardinal ſe rendit à Milan, où, après avoir longtems conféré avec le Marquis de Léganez, il ſe retira à Gênes. Ce fut de là qu'il envoya faire des ouvertures d'accommodement à la Régente, à laquelle il demandoit le gouvernement d'une province & quelques places de ſûreté. Catherine parut peu éloignée d'accepter ces propoſitions, qu'elle n'étoit cependant rien moins que diſpoſée à accorder : elle n'entroit en accommodement que pour gagner du tems, & prendre les moyens de ruiner le parti de ce Prince: mais le Sénat de Turin ayant prononcé un arrêt de mort contre trois factieux pour leſquels le Cardinal s'intéreſſoit fort vivement, la négociation fut rompue (2).

Le Prince-Cardinal eſt forcé de retourner ſur ſes pas.

Pendant que la Régente & ſon Beau-frere cherchoient à ſe tromper l'un l'autre par de fauſſes propoſitions, le Prince Thomas, parti incognito de Flandres, arrivoit dans le Milanez pour s'unir avec le Cardinal. Il envoya ſaluer la Régente, & lui dire, que la nouvelle, vraie, ou mal fondée, qu'il avoit reçu en Flandres du mauvais état de la ſanté de ſon neveu, l'avoit fait accourir promptement, & que d'ailleurs, il vouloit terminer les différens qui ſubſiſtoient encore, au ſujet de ſon apanage. La Ducheſſe de Savoie fort étonnée de ce meſſage, rendit à ſon Beau-frere compliment pour compliment, ſans pourtant négliger de prendre les plus ſages meſures pour préve-

Le Prince Thomas vient en Piemont, & traite avec Leganez.

(1) *Il Tempio della Gloria. Extrait. Chronol. de l'Hiſt. de Sav.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* Botero. Buttet.

SECT. V. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1630 1660.

nir & ruiner les desseins qu'elle lui supposoit. Les soupçons de la Régente n'étoient que trop fondés; le Prince Thomas étoit allé joindre son frere & le Marquis Léganez à Vainiero, & il avoit été convenu entr'eux, qu'ils entreroient à main armée dans le Piemont en même tems, & de divers côtés (1). Afin de donner quelqu'apparence de justice à cette irruption, & de disposer les peuples en leur faveur, ils publierent un decrêt impérial, daté de Vienne, & par lequel l'Empereur ordonnoit à la Duchesse de Savoie, de renoncer à toute ligue avec la France, de faire incessamment sortir de ses états, les Ambassadeurs de Louis XIII, ainsi que tous les François qui y étoient, & de demander au Chef de l'Empire la confirmation de la tutelle de Charles-Emanuel II, & de la régence des états du jeune Duc; lui protestant qu'à la moindre résistance, il seroit pourvu sur ces divers objets.

Decrêt de l'Empereur. 1639.

Les Princes firent en même tems parvenir diverses lettres de l'Empereur aux Gouverneurs des places de Piemont & de Savoie : mais ces lettres, ni ce decrêt ne produisirent aucune révolution, tant on étoit persuadé qu'il n'appartenoit point à l'Empereur de se mêler en aucune maniere de la tutelle des Ducs de Savoie, ni de la régence de leurs états (2). Cependant la Duchesse Catherine craignant toujours que le parti des Princes ne devint plus considérable, se hâta d'écrire au Roi de France, & de lui demander de nouvelles troupes. Louis XIII eut bien desiré de la satisfaire; mais ce foible Monarque ne pouvoit, ou n'ôsoit rien faire, ni rien ordonner, sans le consentement du Cardinal de Richelieu : & ce Ministre différoit sous de misérables prétextes, d'envoyer ce secours. La véritable raison de ses lenteurs, étoit le mécontentement qu'il prétendoit avoir reçu de la Duchesse, qui ne voulant point se prêter aux projets de vengeance du Cardinal, avoit obstinément refusé de lui livrer le Jésuite Monod, soit par la confiance qu'elle avoit en cet homme, soit à la sollicitation du Nonce du Pape & de l'ordre entier des Jésuites, qui l'avoient conjurée de le protéger. Le Cardinal de Richelieu s'étoit réduit à demander qu'elle chassât du moins Monod de la Savoie, & la Régente n'avoit pas encore voulu y consentir (3). Richelieu d'autant plus ulcéré, qu'on opposoit des obstacles à sa vengeance, renouvella si vivement ses instances, qu'enfin la Duchesse ordonna au Jésuite Monod de se retirer de Cony: Monod, trop orgueilleux pour se prêter aux puissantes raisons qui avoient déterminé la Duchesse régente, ne vit dans cet ordre de s'éloigner qu'un affront aussi sensible qu'humiliant ; & plus irrité encore contre sa Souveraine, que Richelieu ne l'étoit contre lui, il entra en correspondance avec le Marquis de Léganez, dans le dessein de passer en Espagne. Léganez n'ignorant point combien ce Jésuite étoit instruit des affaires de Savoie, sur lesquelles depuis plusieurs années, il avoit la plus grande influence, & jugeant de quelle utilité il pouvoit être à la Cour de Madrid, se lia volontiers avec lui, & lui promit de le faire enlever par un détachement Espagnol, la premiere fois que, sous prétexte de promenade, il sortiroit des portes de Cony.

La Duchesse demande des secours à la France. Richelieu les refuse.

Avec quelque prudence que cette intrigue eût été formée, le secret trans-

(1) Paradin. *Histoire de Savoie.* Botero. Guichenon.
(2) Buttet. Paradin. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(3) *Hist. du Ministere du Cardinal de Richelieu. Extrait. Chronol. de l'Hist. de Savoie.*

pira néanmoins, & Catherine ayant découvert ce projet d'enlèvement la veille du jour pris pour l'exécution, ne balança plus à donner au Cardinal de Richelieu toute la satisfaction qu'il demandoit. D'ailleurs, elle avoit elle-même le plus grand intérêt à ne pas permettre qu'un homme aussi intimement instruit des affaires les plus importantes de l'état, passât chez les ennemis; &, afin d'empêcher tout le mal qu'un mécontent de cette trempe eût pu causer, elle le fit transférer au Château de Montmeillan, & fit part de cet emprisonnement au Cardinal de Richelieu. Mais, avec quelque vigilance que ce prisonnier fut gardé, il trouva le moyen de former quelques nouvelles intrigues, qui donnant encore de l'ombrage au Ministre de France, engagerent la Régente, à le faire conduire de Montmeillan à Miolans, où il mourut fort peu de tems après, & délivra la Savoie & la France des craintes que leur inspiroit son caractere entreprenant (1).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Monod est renfermé au Château de Montmeillan, & meurt prisonnier au fort de Miolans.

Traité entre le Prince Cardinal, le Prince Thomas & Léganez.

Pendant la contestation qui s'étoit élevée entre la Duchesse de Savoie & Richelieu, au sujet de Monod, le Prince Cardinal & le Prince Thomas, dans une conférence nouvelle, qu'ils eurent avec Léganez à Marignan, conclurent un traité, par lequel ils convinrent, que l'Espagne fourniroit des troupes aux Princes; que tout ce qui seroit emporté de force resteroit aux Espagnols, & que toutes les places qui se rendroient d'elles-mêmes demeureroient aux Princes. Il n'y avoit que le délire de la plus ardente ambition, qui pût empêcher les deux Princes de voir combien un tel traité leur étoit désavantageux; car, cette convention assurant aux Espagnols les villes les plus importantes, qui ne pouvoient être réduites que par la force, ils seroient également les maîtres de s'emparer, quand ils le jugeroient à propos, des places les plus foibles, qui pourroient se rendre à la premiere sommation, & sans qu'il fut nécessaire d'employer la force des armes pour les soumettre (2). Aussi, les Espagnols furent-ils si flattés des grandes espérances que leur donnoit ce traité, qu'ils agirent dans cette guerre avec la plus grande chaleur; & en effet c'étoit par eux qu'ils travailloient, & pour eux seuls qu'ils combattoient; puisque sous prétexte d'assurer aux Princes la tutelle du Duc & la régence de ses états, leur but unique étoit de chasser les François d'Italie, & de conquérir pour l'Espagne les places les plus importantes du Montferrat & du Piemont. Dans la vue de se procurer le succès de ces grandes entreprises, ils commencerent à publier que le jeune Duc étoit d'une santé fort chancellante, qu'il n'y avoit pas apparence que sa vie s'étendit au-de-là de l'enfance, & qu'il ne seroit pas plutôt mort que la Régente marieroit, ainsi qu'elle l'avoit promis, la Princesse Louise-Marie sa fille ainée, avec le Dauphin de France, qui recevroit en dot la Savoie & le Piemont.

Bruits répandus par les Espagnols contre la Duchesse Régente.

Ces bruits répandus avec adresse, & accrédités par les partisans de l'Espagne & des Princes, firent une très-forte impression sur les Piémontois, qui disoient ouvertement qu'ils aimeroient infiniment mieux reconnoître les Princes pour leurs Souverains, ou même se soumettre aux Espagnols, que de tomber sous la domination de la Couronne de France (3). Lorsque la crain-

Allarmes que ces faux bruits donnent aux Piémontois.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie.* Guichenon. *Hist. Général. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) Idem. Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet.
(3) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie. Il Tempio della Gloria.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1630-1660.

te de ce mariage supposé eut pris une certaine consistance, le Prince Thomas jugeant qu'il étoit tems de faire valoir ouvertement ses prétentions, envoya dire à la Duchesse Régente, que c'étoit à lui & à son frere que la tutelle appartenoit exclusivement; que néanmoins, pour témoigner leur affection pour leur Belle-sœur, ils vouloient bien consentir à lui permettre d'exercer avec eux la tutelle & la régence, mais que pour peu que l'on balançât à se rendre à ces propositions, ils poursuivroient leurs droits par la force des armes, & jusqu'à la derniere goutte de leur sang.

Tandis que les deux Princes tâchoient, ainsi de donner à leur cause une apparence de justice, le Marquis de Léganez fit assiéger le fort de Cengio par Dom Martin d'Arragon. Le Cardinal de la Valette, suivi d'une petite armée de 6700 homme, se mit en marche pour attaquer les ennemis dans leurs retranchemens; & commença par emporter quelques petits forts bâtis par les Espagnols, & par gagner toutes les hauteurs. Les François & les Piémontois entreprirent ensuite de forcer les lignes des ennemis; elles furent vivement attaquées & courageusement défendues; le combat se soutint avec la même chaleur pendant plus de huit heures; mais à la fin, les aggresseurs furent contraints de renoncer à leur entreprise, après avoir perdu beaucoup de monde, de même que les Espagnols (1).

Combat de Cengio.

Pendant que cette affaire occupoit les deux armées, le Prince Thomas, parti de Vercel à la tête de deux mille hommes, & sachant que le Gouverneur de Chivas étoit passé dans le Canaveys, pour y faire une levée de milices, alla surprendre cette place, dont il se rendit maître. Cette conquête allarma vivement la Régente, qui, craignant avec raison pour Turin, où les Princes avoient un parti considérable, se hâta de rappeller le Cardinal de la Valette avec toutes les troupes occupées à Cengio. Turin étoit mal défendu, & le voisinage de Chivas justifioit les craintes de la Régente. Cependant le Prince Thomas ne jugeant pas devoir encore attaquer cette capitale, prit le chemin d'Yvrée, dont il s'empara avec autant de facilité que de Chivas. Les deux freres réunis à Yvrée, allerent soumettre Bielle, le château de Bard, & conquirent toute la vallée d'Aouste, secondés par le Baron de Chalant qui se jetta dans leur parti, & par le peuple, qui s'étoit déclaré pour eux; il n'y eut que le Marquis de Bros, Gouverneur de cette Province, qui ôsa leur résister & défendre les intérêts de la Régente; mais sa résistance fut vaine, & les Princes le firent arrêter (2).

Allarmes de la Régente pour Turin.

La crainte du siege de Turin engagea la Duchesse à en faire sortir sous la garde de Dom Felix, Gouverneur de Savoie, le jeune Duc & les trois Princesses ses sœurs: elle prit cette précaution, non-seulement contre ses Beaux-freres, mais aussi contre les François, afin que le péril devenant plus imminent, ils ne l'obligeassent point à faire passer ses enfans à Pignerol, ou même en France, comme le desiroit le Cardinal de Richelieu, qui alors eût contraint la Duchesse & son fils à se soumettre à toutes les conditions qu'il auroit jugé à propos de leur imposer. Maîtres d'Yvrée, du Val d'Aouste, du Biellois & du Canaveys, les Princes se flatterent de voir bientôt le Piemont tout

Sages précautions & généreuse activité de la Régente.

(1) Botero. Guichenon. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Botero. Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

entier passer sous leur domination. Léganez & le Prince Thomas s'emparerent de Crescentin, ainsi que de Verrue; ils passerent la Sture, & se logerent à Rivole, dans la vue d'attaquer Turin, qu'ils espéroient d'autant plus de réduire, qu'ils connoissoient le peu d'inclination des habitans pour les François, & le mauvais état où étoit cette place, ce qui leur persuadoit que la Régente n'oseroit, ni s'y renfermer, ni s'y exposer à un siège (1). Ils se trompoient; la Duchesse de Savoie sentant combien il lui importoit de conserver la capitale du Piemont, & résolue de s'y défendre jusques à la derniere extrémité, y fit entrer trois régimens, fit loger au fauxbourg du Pô le Cardinal, de la Valette, avec deux mille hommes, obligea tous ceux des habitans qu'elle savoit être attachés aux Princes, de sortir de la ville, & excita par son exemple, ses discours & son activité le reste des citoyens à opposer la plus opiniâtre résistance. Le Marquis de Rangon, qui ne cherchoit que les occasions de donner à cette digne Souveraine des preuves de son zele & de sa valeur, étant sorti à la tête d'un détachement peu nombreux de cavalerie, fut repoussé avec perte par les ennemis, jusqu'à la porte-neuve: mais cette action n'eut point de suites plus fâcheuses.

Préparatifs pour la défense de Turin.

Cependant Catherine moins allarmée pour elle-même, que pour ses Ministres, les envoya tous en Savoie, ne voulant point permettre qu'ils restassent exposés aux dangers qu'elle bravoit pour eux. Le Marquis de Ville eut ordre de sortir de Turin, avec un corps de troupes, pour agir au dehors, suivant les circonstances, tandis que le Marquis de Pianezze se défendroit au dedans avec l'infanterie (2). Cependant le Prince Thomas instruit de ces préparatifs de défense, auxquels il ne s'attendoit pas; au lieu de venir sous les murs de la place, alla camper avec le Prince Cardinal au Valestin, maison de plaisance de la Duchesse, sur la rive du Pô, & de-là, il envoya une trompette à la Régente, avec une lettre remplie de protestations très-ironiques d'amitié. Catherine lui répondit sur le même ton. Les deux Princes resterent pendant huit jours aux environs de la ville, & ne parvinrent qu'à se rendre maîtres d'un couvent de capucins, situé dans la campagne, & du fauxbourg du Pô, où il n'étoit resté aucun habitant. Comme ils comptoient autant sur le succès de leurs intrigues, que sur la force de leurs armes, ils avoient espéré qu'à leur approche, leurs partisans susciteroient un soulèvement dans la ville, à la faveur duquel ils pourroient s'en emparer; mais tous les factieux ayant été chassés, ce soulèvement n'eut pas lieu; ensorte que cette entreprise si menaçante, n'aboutit qu'à quelques sorties des assiégés, & à quelques escarmouches des assiégeans avec les troupes du Cardinal de la Valette (3).

Dispositions des assiégés.

Les Princes échouent dans leur entreprise sur Turin.

Humiliés & profondément ulcérés de l'inutilité de cette tentative, les deux Princes publierent un nouveau manifeste, dans lequel ils disoient qu'ils n'avoient pris les armes & demandé du secours à l'Espagne, que pour prendre la tutelle du jeune Duc leur neveu, & la régence de l'Etat qui leur appartenoit, & par le droit de leur naissance, & par le decrêt de l'Empereur; bien plus qu'à la Duchesse mere, dont le gouvernement devoit être d'autant plus

Manifeste offençant des Princes.

(1) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Buttet. Guichenon. Paradin. *Il Tempio della Gloria.*
(3) Botero. Paradin. Guichenon. *Il Diamante.*

Manifeste de la Régente.

odieux au peuple, qu'elle n'agissoit que pour les François & d'intelligence avec eux, qu'elle avoit dissipé les joyaux de la Couronne, & distrait les titres les plus précieux & les papiers les plus importans des archives de Turin. Ces accusations injurieuses ne firent aucune impression, par cela même qu'elles ne déceloient que la passion & la haine des Princes; cependant la Régente se croyant intéressée à repousser de semblables dénonciations, les réfuta par un manifeste, plein de force & de vérité. Malgré l'injurieuse vivacité de leur conduite, de leurs écrits & de leurs hostilités, les deux Princes tenterent encore la voie de l'accommodement, & firent proposer à la Régente, par le Nonce Cafarelli, de lui laisser la tutelle & la régence, pourvu qu'elle voulut leur laisser quelques places de sûreté, le gouvernement de quelques provinces, dans lesquelles ils ne laisseroient entrer aucun étranger, à condition que de son côté, la Régente chasseroit tous les étrangers du reste du Piemont, qu'elle renonceroit à toute ligue avec la France, & qu'à l'avenir, elle ne pourroit, sans leur consentement, conclure aucune sorte de traité avec les étrangers. Ces propositions parurent revoltantes à la Duchesse; elle les rejetta avec indignation, & répondit à Cafarelli, que quand les Princes se seroient reconciliés avec la France, elle voudroit bien consentir à leur donner des gouvernemens; mais que jusqu'alors, elle n'écouteroit aucune proposition (1).

La guerre s'enflamme.

Cette mauvaise négociation ne fut pas plutôt rompue, que la guerre recommença avec la plus grande vivacité; le Cardinal s'en alla à Yvrée, pour veiller à la conservation du pays conquis. Léganez & le Prince Thomas divisant leur armée, le premier alla au pont de Sture, & le Prince alla former le siege de Villeneuve-d'Asti, dont il se rendit maître, tandis que Léganez s'emparoit de Mont-calve. Leurs troupes réunies, ils allerent assiéger la ville d'Asti, dont les portes leur furent ouvertes, par la lâcheté, ou la perfidie du Commandeur Balbian, qui leur livra aussi la citadelle, & alla à Turin pour y justifier sa conduite: mais informé qu'on alloit procéder rigoureusement contre lui par ordre de la Régente, il se déroba par la fuite au chatiment qu'il n'avoit que trop mérité (2). Le Prince & Léganez poursuivant le cours de leurs succès, s'emparerent de Trino, défendu avec plus de valeur de la part des habitans & de la garnison, que d'intelligence de la part du Gouverneur, qui eût pû sauver cette place, ou du moins donner le tems aux François & aux Piémontois de venir à son secours. Les brillantes espérances que ces conquêtes donnoient aux deux Princes, furent augmentées encore par un nouveau decrêt de l'Empereur, qui, cassant la tutelle de la Duchesse Catherine, révoquoit tout ce qui s'étoit fait sous la régence de cette Princesse, déclarant les deux Princes seuls Tuteurs & Régens. Ce decrêt fut envoyé à tous les Gouverneurs des places de Piemont & de Savoie, auxquels les Princes défendirent, ainsi qu'à tous les sujets du jeune Duc, de reconnoître Catherine de France pour Régente, ordonnant à tous les magistrats & officiers, de venir prêter entre leurs mains un nouveau serment de fidélité (3).

Nouveau decrêt de l'Empereur.

La

(1) Botero. Guichenon. *Il tempio della Gloria.*
(2) Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630 1660.

La ſituation de la Ducheſſe de Savoie étoit très-inquietante: les Eſpagnols & ſes Beaux-freres, s'étoient emparés d'une partie des états de ſon fils, le progrès de leurs armes alloit croiſſant de jour en jour: il ne lui reſtoit plus d'autre reſſource que du côté des François; & cependant, ce fut dans ces momens fâcheux, que la Cour de France acheva de l'accabler: ce furent ces trop malheureuſes circonſtances que le Cardinal de Richelieu choiſit pour envoyer à la Ducheſſe, Chauvigni, Secrétaire d'Etat, avec ordre de lui demander à titre de dépôt, toutes les places du Piemont qui tenoient encore pour elle. Cette demande, directement contraire au traité de ligue, par lequel il avoit été expreſſément convenu que quelqu'événement qui pût arriver, jamais la France ne demanderoit aucune place; cette demande très-extraordinaire pénétra la Régente de la plus vive ſurpriſe; & en effet, il étoit bien cruel pour elle de voir ſes protecteurs auſſi empreſſés que ſes ennemis même, à lui ravir ſes états. Mais il n'étoit aucun moyen de ſe refuſer à la force armée; d'ailleurs, la Cour de France couvroit cette propoſition du voîle des plus brillantes offres: ces offres n'étoient rien moins que capables d'éblouir Catherine, qui, ne pouvant mieux faire, ſigna forcément un traité (1), par lequel elle remit entre les mains des François, Quérasque, Savillan & Carmagnole, à la reſerve des revenus, de la juſtice & de la ſouveraineté de ces places, & à condition qu'elles ſeroient reſtituées au jeune Duc, ou à ſon ſucceſſeur, ſans que le Roi de France pût, ſous aucun prétexte, prétendre le rembourſement d'aucun frais; & à condition encore qu'il ne feroit point de traité de treve, ni de paix, pour plus d'une année en Italie, que ces places n'euſſent été auparavant reſtituées, & que les François n'euſſent obligé les Eſpagnols de rendre celles dont ils ſe feroient emparées.

Etrange demande faite par la Cour de France à la Ducheſſe de Savoie.

Quelques précautions que la Régente eut priſes pour aſſurer à ſon fils la conſervation des places que la France l'obligeoit de lui remettre; avant que de ſigner ce traité, elle en donna avis aux deux Princes ſes Beaux-freres, les invitant à s'unir à elle & à s'oppoſer au démembrement des états de leur neveu par la France & l'Eſpagne. Mais cette invitation, qui eût du rétablir la bonne intelligence dans la maiſon de Savoie, ne produiſit aucun effet. Les deux Princes peu touchés des intérêts du jeune Duc, pourſuivirent l'exécution de leurs projets; & tandis que le Prince Thomas alloit attaquer Saintya, dont il ſe rendit maître, le Prince Cardinal s'empara de Ceves, Barmes, Revel, Cony, Saluces, Foſſan, Busque, Montdevis, Demont & Dionero. La plûpart de ces places ſe rendirent par la trahiſon des officiers qui y commandoient, & les autres par la rebellion des habitans ſoulevés par les partiſans des Princes. Cependant le Duc de Longueville paſſa de France en Piemont, à la tête de ſix mille hommes, & s'uniſſant au Cardinal de la Valette, reprit Chivas, Foſſan, & Barnes. Le Prince Cardinal s'enferma dans Cony, réſolut de s'y défendre juſqu'à l'extrêmité, quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'il pût réſiſter aux armées réunies de France & de Savoie (2).

Succès & conquête des deux Princes de Savoie.

Le Duc de Longueville comptoit ſi fort ſur la foibleſſe de cette place, &

(1) Paradin. *Hiſtoire de Savoie. Il Diamante.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Siege de Cony entrepris & levé.

sur la supériorité des François, qu'il écrivit affirmativement au Cardinal de Richelieu, qu'il alloit, non attaquer, mais se rendre maître de Cony & de la personne du Prince Cardinal. L'événement ne répondit point, il s'en fallut de beaucoup, à ces grandes promesses; il fut convenu entre lui & le Cardinal de la Valette que, pendant que l'un d'eux assiégeroit une place, l'autre Général tiendroit la campagne, & d'après cet arrangement, tandis que le Duc de Longueville, qui venoit de prendre Mont-devis, alloit former le siege de Cony, le Cardinal de la Valette passa avec son armée aux environs de Carmagnole, afin d'empêcher les ennemis de s'avancer du côté de Turin. Malheureusement ce plan d'opérations ne fut pas exactement suivi, & la Valette, sur le bruit de l'approche des Espagnols, ayant demandé des troupes au Duc de Longueville; ces troupes qui lui furent envoyées affoiblirent si fort les assiégeans de Cony, que hors d'état de continuer le siege, ils furent obligés de se retirer à St. Alban, aux environs de Fossan (1).

Le Prince Thomas sachant que la plus grande partie de l'armée ennemie étoit occupée au siege de Cony, entreprit de surprendre Turin, moins par la supériorité de ses armes, qu'à la faveur des intelligences qu'il conservoit dans cette ville. Bien des difficultés paroissoient devoir le détourner de cette entreprise, & l'un des plus grands obstacles étoit le voisinage de l'armée de France, qui, campée à Carmagnole, n'étoit qu'à une distance très-peu considérable de Turin. Ces considérations n'arrêterent point le Prince Thomas, qui, suivi d'un corps assez considérable d'infanterie & de cavalerie, passa le Pô, & vint camper au Valentin. La Régente allarmée, envoya au plus vîte demander du secours au Cardinal de la Valette, qu'il refusa de donner, sous prétexte qu'il craignoit d'être lui-même assiégé dans Carmagnole : raison d'autant plus mauvaise, qu'il avoit plus de troupes qu'il ne lui en falloit pour se défendre, quand même il eût été assiégé avec toutes les forces ennemies dans Carmagnole (2). Quoiqu'il en soit, le Prince Thomas se rendit maître de Turin, où il n'éprouva presqu'aucune résistance, tant le nombre de ses partisans y étoit considérable; il s'empara des portes du palais: la Duchesse Régente étoit dans le plus grand danger: le Comte de St. Martin d'Aglié la pressoit de se retirer dans la citadelle ; mais Dom Maurice Capitaine des gardes du Duc, & vendu au Prince Thomas, affoiblissant le danger, s'efforçoit de lui persuader de rester dans le palais; à la fin le Comte d'Aglié l'emporta; il étoit tems, & la Régente n'eut le loisir que de prendre ses pierreries, ses papiers les plus importans & de se jetter dans son carosse, qui la conduisit; escortée de ses plus fidelles serviteurs, à la citadelle. Peu de momens après, rien ne résista plus au Prince Thomas, qui fut entiérement le maître de Turin, mais qui eut bien de la peine à pardonner au traître Dom Maurice, de n'avoir été perfide qu'à demi, & de n'avoir point arrêté par force la Régente (3).

Le Prince Thomas surprend Turin.

Léganez ne sait pas profiter de ses avantages.

Dès le lendemain, Léganez & l'armée Espagnolle entrerent dans Turin: on ne doutoit point que les François ne vinssent en former le siege, & il étoit

(1) *Extrait. Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Buttet. Paradin. *Il Tempio della Gloria.*
(3) Guichenon. Botero. Paradin. *Il Diamante.*

indispensable de tenir la campagne, pour s'opposer à cette entreprise : mais Léganez n'ôsant hasarder une bataille, ne voulut point sortir de Turin, & refusa même d'aller assiéger la citadelle, dont, avec plus d'activité il eût été si facile de s'emparer. On ne doutoit cependant point de la réduction de ce fort, & déja Léganez régloit le nombre d'Espagnols qu'il vouloit y laisser pour garnison. Cet arrangement prématuré déplut au Prince Thomas, qui prétendit que c'étoit là l'infaillible moyen de ruiner ses projets & de perdre le fruit de tous ses succès, parceque les Piémontois ne lui pardonneroient jamais d'avoir laissé leur capitale en des mains étrangeres. Ces observations étoient exactes, & il est incontestable que les habitans de Turin, ne craignoient rien tant que de voir les Espagnols en garnison dans cette ville. D'ailleurs, le Prince Thomas avoit un intérêt sensible à s'opposer à cet arrangement, & à rester maître dans cette place; car, les Espagnols une fois possesseurs de Turin, se seroient rendus absolus, & y auroient très-vraisemblablement acquis plus d'autorité que les Princes. Sans doute c'étoient là les vues de Léganez, qui persista dans ses prétentions avec tant d'opiniâtreté, que le Prince Thomas indigné, lui demanda seulement quatre heures de tems, afin de faire sortir les Princesses ses sœurs, lui déclarant que ces momens écoulés, il cesseroit d'être l'allié de l'Espagne, & qu'il se jetteroit dans le parti de la ligue. Léganez étonné de cette protestation, à laquelle il ne s'étoit point attendu, se modéra, parut disposé à renoncer à sa demande, & à satisfaire le Prince (1). Le Duc de Longueville, & le Cardinal de la Valette instruits de cette espece de mésintelligence entre les Généraux ennemis, résolurent d'aller secourir la citadelle, où la Régente s'étoit retirée, & même de tenter de prendre la ville; ce projet fut exécuté presqu'aussitôt que formé; les François entrerent sans peine dans la citadelle, mais non du côté de la Ville-neuve, comme ils eussent dû le faire; ce qui leur eût en même tems facilité l'entrée de Turin. Ils connurent trop tard leur faute, & afin qu'on ne pût point les accuser de n'avoir fait aucune tentative pour recouvrer la capitale du Piemont, ils envoyerent quatre cens hommes, sous les ordres du Marquis de Nerestan-Florenville, du Chevalier d'Halincourt, & de Vaillac, Mestre de Camp, avec ordre d'attaquer Turin dès l'entrée de la nuit. Cette attaque fut faite avec la plus grande valeur; mais les Espagnols qui avoient eu le tems de se bien retrancher dans les rues, se défendirent fort courageusement, & repousserent les aggresseurs, qui laisserent au nombre des morts Nérestan, d'Halincourt, Vaillac & quelques autres officiers de distinction ensorte que rebutés par ce premier échec, les François ne songerent plus à reprendre Turin (2).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Mésintelligence entre le Prince Thomas & le Marquis de Leganez.

Le Duc de Longueville & le Cardinal de la Valette se proposent de recouvrer Turin.

La citadelle étoit si remplie de troupes, & si mal fournie de vivres, que la disette commençait à s'y faire sentir; & d'ailleurs, la Régente y étant fort mal logée, il fut convenu qu'elle se rendroit à Suze, avec toute sa cour; & elle y fut escortée par un corps de cavalerie, aux ordres du Cardinal de la Valette. Avant que de partir, la Duchesse remit la citadelle en dépot au Duc de Longueville, qui la reçut aux conditions du traité fait avec Chau-

La Régente se retire avec sa Cour à Suze.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Botero.
(2) Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1630-1660.

vigny (1). Malgré le feu de ces hostilités, & le peu de succès de ses premieres démarches, le Nonce Casarelli, ne cessoit de se donner des soins pour procurer la paix au Piemont; il entama une nouvelle négociation entre la Régente, la France, les Princes de Savoie; & après quelques conférences, il parvint à faire conclure un traité de treve pour deux mois, aux conditions que tout resteroit dans l'état actuel; que pendant la treve les deux partis pourroient fortifier & ravitailler les places que chacun d'eux occupoit; que cependant les armées quitteroient la campagne & se retireroient dans leurs quartiers; que pendant la durée de la treve, toutes hostilités cesseroient; que les prisonniers seroient échangés de part & d'autre; que les soldats ne pourroient aller de l'une à l'autre armée sans passeports; qu'enfin on pourroit faire entrer dans Cazal six cens hommes à la place de six cens malades qui y étoient.

Treve de deux mois.

Quoique le tems de la treve fut très-court, ce traité fit cependant plaisir aux deux armées, qui, également excédées de fatigue, avoient grand besoin de repos. Les François profiterent de cet intervalle pour ravitailler la citadelle de Turin; ils se préparoient aussi à faire entrer six cens hommes dans Cazal; mais ils ne le firent point, pour ne pas donner un nouveau sujet de mécontentement aux Espagnols, qui regardant déja comme une infraction au traité, la remise que la Régente avoit faite aux François de Suze, de Veillane & de Cavours, se plaignoient très-vivement (2). Mais si la Cour de France fut satisfaite de cette treve, il n'en fut pas de même du Prince Thomas, qui par là se vit frustré de l'espoir de se rendre maître de la citadelle de Turin, que la disette des vivres & des munitions eût inévitablement contrainte de se rendre. La Cour d'Espagne fut plus mécontente encore, & accusa fort amérement Léganez de n'avoir pas sçu profiter des grands avantages qu'il eût pû retirer de la prise de Turin. Le Cardinal étoit encore plus faché de cette treve; mais comme on ne l'avoit pas consulté pour la conclure, & qu'il n'avoit pris part, ni par lui même, ni par des députés à la négociation, il se crut dispensé d'observer ce traité: ensorte que continuant les hostilités, il passa de Cony au Comté de Nice, où il établit des Gouverneurs. Quoique fort éloigné de renoncer à ses prétentions, le Prince Thomas, dans la vue de persuader au peuple, qu'il desiroit sincerement la paix, envoya le Comte Masserati faire à la Duchesse Régente des propositions, qu'il étoit bien persuadé qu'elle n'accepteroit point, & qui furent en effet rejettées.

Le Prince Cardinal continue les hostilités & a des succès.

Il étoit d'autant plus difficile que la concorde se rétablit dans la maison de Savoie, que ceux mêmes qui eussent du travailler à reconcilier les Princes avec la Duchesse, ne s'occupoient, au contraire, qu'à aigrir leurs mécontentemens mutuels. Tel étoit le Cardinal de Richelieu, qui, par des raisons politiques fort difficiles à connoître, ou plutôt, par haine pour la Régente, rechercha, sans en avertir cette Princesse, l'amitié du Prince Thomas, qu'il désiroit beaucoup de détacher du parti de l'Espagne: & pendant qu'il lui faisoit faire des propositions, il persuada au Roi Louis XIII de s'avancer jus-

(1) *Extrait Chron. de l'Histoire de Savoie. Il Tempio della Gloria.*
(2) Botero. Buttet. Guichenon. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Voyage du Roi & de son Ministre à Grenoble.

qu'à Grenoble, soit pour que la proximité du Monarque déterminât plus aisément le Prince, soit, dans le cas où cette négociation ne réussiroit point, pour engager la Duchesse à remettre Montmeillan entre les mains du Roi & à faire passer en France le jeune Duc & les Princesses de Savoie (1). La Régente invitée de se trouver à Grenoble, où le Roi devoit se rendre pour y concerter, disoit-on, les opérations de la guerre d'Italie, étoit fort loin de douter du vrai motif de ce voyage: elle espéroit beaucoup du Roi; mais elle se défioit encore plus du Cardinal de Richelieu, & comme elle n'avoit eu que trop d'occasions de connoître le caractere entreprenant de ce Ministre, elle n'étoit rien moins que tranquille sur le sujet du rendez-vous qui lui avoit été donné à Grenoble. Elle fit part de ses craintes à son Conseil, du danger qu'il y avoit pour elle à aller auprès du Roi, & du danger encore plus inévitable auquel l'exposeroit le ressentiment de Richelieu, si elle refusoit de se rendre à Grenoble. Il fut décidé que des deux partis, il falloit nécessairement prendre le moins dangereux, aller trouver le Roi, mais avant, lui envoyer le Marquis de Lullins à Lyon; pour le complimenter, & lui remettre une lettre du jeune Duc & de ses sœurs, que Lullins excuseroit sur leur âge, qui ne leur permettoit pas d'entreprendre un aussi long voyage (2). Lullins eut ordre encore de rendre compte au Roi du soin perpétuel que prenoit la Régente d'inspirer à son fils le plus inébranlable attachement pour la France, & de lui parler sans cesse de la reconnoissance qu'exigeoient de lui les obligations qu'il avoit à ce Monarque, Protecteur de la Savoie & du Piemont. Par des instructions plus particulieres, Lullins avoit ordre de découvrir le véritable but du voyage du Roi, & aussi-tôt qu'il auroit pénétré ce dessein, d'en donner avis à la Régente par un courier qu'il lui envoyeroit à Montmeillan, où elle attendroit sa lettre, avant que de se mettre en route.

Motifs du voyage de Grenoble.

Cette derniere commission étoit fort épineuse: mais si quelqu'un étoit capable de la remplir, c'étoit Lullins, soit par sa rare intelligence, soit par la confiance qu'avoit en lui le Roi de France & son ministre. Cependant quelque distingué que fut l'accueil qu'on lui fit à Grenoble, il n'eût rien découvert, si la haine de quelques courtisans pour Richelieu n'eût suivi ses desirs: le Connétable de Lesdiguieres, l'un de ces mécontens avoit dévoilé le secret du voyage de Louis XIII, & il fit dire à Lullins, que l'intention du Roi étoit que la Régente lui confiât le jeune Duc, & qu'elle lui remit Montmeillan. Lullins instruit, hâta son départ, & eut d'autant moins de peine à obtenir son congé, que Richelieu avoit la plus grande impatience de voir arriver à Grenoble le Duc de Savoie & ses sœurs.

Cette nouvelle surprit étrangement & allarma beaucoup le Conseil de la Duchesse, qui, seule, témoignant la plus grande tranquillité résolut de partir pour Grenoble, se flattant de faire renoncer le Roi à son dessein; mais avant que de se mettre en route, elle ordonna au Marquis de St. Germain, Gouverneur de Montmeillan, de ne point laisser sortir le jeune Duc de cette pla-

(1) *Hist. de Louis XIII. Extr. Chronol. de l'Histoire de Savoie.* Battet.
(2) Paradin. *Hist. de Savoie. Il Tempio della Gloria.* Botero.

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

ce, sous quelque prétexte que ce fut; que dans le cas où l'on viendroit (1) pour le voir de la part du Roi de France, on lui fit contrefaire le malade; qu'enfin, le Gouverneur ne livrât point Montmeillan, quand même on lui montreroit un ordre contraire écrit & signé de la Régente. Ces mesures prises, la Duchesse se mit en route, & reçut de Louis XIII à Grenoble, les témoignages de la plus vive & de la plus tendre amitié: mais dès le lendemain, le Cardinal étant allé lui rendre visite, commença par chercher à l'effrayer par la peinture des dangers dont elle étoit environnée; il lui représenta le Piemont comme à la veille d'être entiérement envahi par les Espagnols; d'où il conclut que le jeune Duc n'étant rien moins qu'en sûreté à Montmeillan, il n'y avoit d'autre parti à prendre, que de le faire promptement passer en France, de remettre cette place à Louis XIII, & de se jetter elle-même dans les bras de ce Monarque, seul en état de la soutenir au milieu des malheurs qui la menaçoient; qu'au reste, c'étoient les immuables intentions du Roi, & que pour peu qu'elle balançât à s'y conformer, elle n'avoit aucun secours, aucune sorte d'appui à espérer de la part de la France contre les Espagnols & les Princes ses Beaux-freres (2).

Accueil que Louis XIII fait à sa sœur.

Conseils & menaces du Cardinal de Richelieu.

Ce discours aussi menaçant qu'artificieux n'en imposa point à la Duchesse de Savoie, & sans se déconcerter, elle répondit que le Roi son frere étoit trop intéressé à la conservation du jeune Duc, pour en abandonner la protection; que l'honneur de la France & celui du Roi lui-même seroient ternis par un tel abandon: qu'ainsi elle ne craignoit rien à cet égard; que d'ailleurs, ayant rempli tous les engagemens qu'elle avoit pris par les traités, elle avoit tout lieu d'espérer que le Roi en observeroit les clauses avec la même fidélité: que le Duc étant malade à Montmeillan, il n'y avoit nulle apparence qu'il put sortir de cette place, dont la force ne lui laissoit aucune sorte de crainte, ainsi que la connoissance qu'elle avoit de la valeur & de la probité de celui qu'elle y avoit établi Gouverneur: qu'au reste, ayant consenti à remettre au Roi les meilleures places qu'elle avoit en Piemont, on ne devoit point se flatter d'obtenir d'elle Montmeillan, dernier asyle de son fils & d'elle-même: si j'eusse pensé, ajouta la Duchesse, d'un ton aussi ferme que fier, qu'on dût me faire des propositions aussi déraisonnables, je n'eusse point quitté mes états pour venir essuyer une telle humiliation à Grenoble: qu'on ne me les réitere point ces propositions insultantes; car, jamais je ne m'y rendrai (3)".

Violence du Cardinal du Richelieu.

La violence du Cardinal de Richelieu irritée par cette réponse, ne put se contenir, & oubliant ce qu'il devoit à la sœur de son maître, il alla jusqu'à la menacer; elle lui répondit avec un mépris insultant, & l'impétuosité du Cardinal ne faisant que s'accroître, il fit venir dans son cabinet les Ministres de la Duchesse, tâcha de les gagner par les plus séduisantes offres, ou de les intimider par les plus effrayantes menaces, n'obtint rien d'eux, & se plaignit ouvertement à Louis XIII, qui, trop accoutumé à suivre toutes les impressions que vouloit lui donner cet homme habile & dangereux, qu'il redoutoit

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie. Il Diamante.*
(2) *Hist. du Minist. du Card. de Richelieu.* Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Idem. *Extr. Chron. de l'Hist. de Savoie.* Buttet.

encore plus qu'il ne l'aimoit, ne montra dès ce moment que beaucoup de froideur, & la plus grande indifférence à la Duchesse de Savoie (1). Afin de la lui rendre odieuse, le Cardinal lui conseilla d'envoyer un homme sûr à Montmeillan, pour s'assurer du véritable état de la santé du Duc. Louis XIII suivit ce conseil; mais l'Envoyé ne se fut pas plutôt fait annoncer aux portes de Montmeillan, que le Marquis de St. Germain fit mettre au lit le jeune Prince, qui joua le malade avec tant d'adresse que l'Envoyé se retira persuadé de la réalité de sa maladie: le compte qu'il en rendit à son retour adoucit le Roi pour la Duchesse; mais irrita encore davantage le Cardinal, trop éclairé pour se laisser prendre à ce stratagême.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1460.

La Régente fatiguée de n'avoir à répondre qu'à des propositions désagréables, prit congé de la Cour, & se retira aussi mécontente du Roi, qu'elle avoit elle-même mécontenté le Cardinal (2). Cependant les armes françoises faisoient peu de progrès en Italie, le Cardinal de la Valette étoit seul en état d'arrêter les progrès des Princes & des Espagnols; mais cet habile Général mourut, & ce fâcheux événement affligea d'autant plus l'armée françoise, que le Duc de Longueville étant passé en Allemagne, elle manquoit de chef Louis XIII y envoya le Comte de Harcourt, Général heureux, plein de valeur, que les Espagnols avoient eû occasion de connoître, & sur lesquels il avoit pris les Isles S. Honoré & Ste. Marguérite. Harcourt, sans s'arrêter aux propositions que le Nonce lui fit d'une prolongation de treve, s'occupa des moyens de jetter du secours dans Cazal & fut habilement secondé par la Motte Houdancourt, qui s'empara de Quiers à la vue des Espagnols. Mais ceux-ci n'ayant pu empêcher le Général François de remplir Cazal de munitions & d'hommes, formerent & exécuterent avec beaucoup d'intelligence le projet d'affamer l'armée françoise, en lui coupant les vivres du côté de Turin. Dans cette vue, les troupes espagnolles se logerent à Pocrin & à Cambrian, où ils intercepterent tous les convois que tentoit de faire passer le Marquis de Ville à la tête des troupes de Savoie; de maniere que les François furent contraints d'abandonner Quiers, pour aller prendre leurs quartiers d'hiver dans les lieux où la disette fût moins pressante (3).

La Régente retourne à Montmeillan. 1639.

Les Espagnols obligent le Comte d'Harcourt de se retirer.

L'Armée partie de Quiers deux heures avant le jour, le 19 Novembre, prit la route de Carmagnole: Harcourt étoit à l'avant-garde, commandée par le Vicomte de Turenne & par le Comte du Plessis-Praslin; la Motte Houdancourt commandoit l'arriere-garde. Léganez instruit de ce départ, se hâta d'envoyer à Turin, pour en donner avis au Prince Thomas, qui se présentant au Pont-de-Route, près de Mont-Calier, au moment où les François y arrivoient, chargea l'avant-garde à la tête de quatre mille cinq cens hommes: mais si l'attaque fut imprévue, la résistance fut si bien soutenue, qu'après un combat fort meurtrier, le Comte de Harcourt passa avec les siens au travers des ennemis. Le Marquis de Léganez suivi de neuf mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie, tomba sur l'arriere-garde, composée seulement de trois mille hommes d'infanterie & de dix-huit cens

Combat de Pont-de-Route.

(1) *Hist. de Louis XIII.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) Paradin. Botero. *Il Teatro della Gloria.*
(3) Botero. Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1630-1660.

chevaux. Le Général Espagnol, l'attaqua & fut repoussé, revint encore à la charge, & fut repoussé une seconde fois par la Motte Houdancourt, qui passa glorieusement & alla se rejoindre au Comte de Harcourt (1).

Offres du Cardinal de Richelieu au Prince Thomas.

Le Prince Thomas se plaignit hautement de la conduite de Léganez, qui l'avoit si mal soutenu. C'étoit à la vérité le Cardinal de Richelieu qui avoit fait nommer Harcourt Général en Italie, mais quelque considérables que fussent les services qu'Harcourt avoit rendus à la Régente, le Cardinal n'en conservoit pas moins contre cette Princesse une haine irréconciliable; tout entier à son ressentiment, il entreprit pour se venger, de s'attacher le Prince Thomas, & dans cette vue, il lui offrit, s'il vouloit abandonner les intérêts de l'Espagne, de lui assurer Turin à l'exclusion de la Régente, pourvu qu'il en chassât les Espagnols; qu'à cette seule condition, la Cour de France obligeroit la Duchesse de se retirer en Savoie: enfin, le Ministre promit au Prince de lui faire accorder la plus grande & la plus importante partie de ses prétentions; mais quelqu'engageantes que fussent ces promesses, soit que le Prince Thomas se défiat du Cardinal, soit comme il est plus vraisemblable, que son frere & Messerati dévoués à l'Espagne le détournassent de ces propositions, il refusa de les accepter, à moins que ce ne fut à condition qu'il resteroit, ou ami de l'Espagne, ou neutre entre les deux Couronnes (2).

Cette négociation n'avoit pas été assez secrete pour qu'elle échappât au Ministere Espagnol, qui, dans la crainte de voir ce Prince se détacher de ses intérêts, lui promit de lui accorder tout ce qu'il desireroit. La Régente également informée des tentatives de Richelieu, renoua l'ancienne négociation avec le Prince, mais celui-ci demanda de si grands avantages, & vouloit si fort empiéter sur la régence, que la Duchesse de Savoie, désespérant de parvenir à quelqu'accommodement, résolut de traiter secrétement avec le Prince-Cardinal, auquel elle fit offrir en mariage la Princesse Louise-Marie de Savoie; lui faisant entendre qu'au cas que le jeune Duc vint à décéder, son droit de primogéniture & ce mariage lui assureroient la succession au Duché à l'exclusion du Prince Thomas (3). On ne lui demandoit autre chose; que de se reconcilier avec la Cour de France. Comme l'ambition & le desir de dominer avoient été les seuls motifs du Prince-Cardinal dans toute cette quérelle, l'espérance de régner, & l'offre de la main de Marie-Louise, lui firent volontiers accepter ces propositions, & les premieres démarches de sa reconciliation avec la France étoient déja faites, quand le Prince Thomas, découvrant cette négociation, fit les plus grands efforts pour la traverser, & parvint à inspirer tant de soupçons à son frere, qu'il montra beaucoup moins d'empressement, & finit par dire, qu'étant dès le commencement de cette guerre, lié avec son frere, il ne pouvoit rien terminer que de concert avec lui.

Propositions de la Régente au Prince-Cardinal.

Ces difficultés ne firent point renoncer la Régente à son projet, la négociation fut suivie avec les deux Princes, & elle étoit fort avancée, quand, pour

(1) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Sav.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) Idem. Paradin. *Hist. de Savoie.* Buttet.
(3) Guichenon. Botero. *Il Tempio della Gloria.*

pour la rompre, Léganez donna une nouvelle activité à ses hostilités (1). Il entreprit, contre le gré des Princes, qui avoient le plus grand intérêt à prendre la citadelle de Turin, le siege de Cazal, dont il fit faire les approches par Dom Carlo de la Gatta, Général de la cavalerie napolitaine : le Comte de Harcourt se disposa à secourir les assiégés, & marcha vers cette place à la tête d'une petite armée de huit mille hommes. Léganez, au lieu d'aller combattre cette armée, & l'empêcher de s'approcher de Cazal, se persuada que jamais elle n'ôseroit l'attaquer dans ses lignes: il se trompa; le Comte d'Harcourt, après avoir été lui-même reconnoître la position des ennemis, les attaqua avec tant de valeur & d'impétuosité, que les retranchemens furent forcés les Espagnols complettement battus, mis en déroute, le siege levé, & Cazal secouru. Le présomptueux Léganez se retira couvert de confusion, laissant la plus grande partie de son artillerie au pouvoir des ennemis, une foule de prisonniers, & trois mille hommes, ou tués sur le champ de bataille, ou noyés dans le Pô (2).

Siege de Cazal & bataille.

Encouragé par ce succès, le Comte d'Harcourt, sans perdre de tems, forma la généreuse & hardie résolution d'aller reprendre Turin, & il se mit aussi-tôt en route pour aller remplir ce projet. Le Prince Thomas sentant combien il importoit de conserver cette place, demanda du secours à Léganez, qui lui fit les plus belles promesses, & ne lui envoya qu'un foible détachement qui fut battu & dispersé par les François: le Comte de Harcourt se saisit des passages de Suze, de Laus, du Canaveys, & investit la ville. Pressé par les démandes du Prince Thomas, Léganez s'avança jusqu'à Quiers, avec une armée d'environ vingt mille hommes c'est-à-dire supérieure de dix a douze mille hommes à celle des assiégeans; & cependant; malgré cette grande supériorité, Léganez n'entreprit rien & borna toutes ses opérations à éviter le combat (3).

Siege de Turin.

Le Nonce Cafarelli ne doutant point que les François n'échouassent, redoubloit de soins pour faire accepter des propositions de paix, & il se flattoit d'autant plus du succès, qu'il n'ignoroit pas que la disette commençoit à se faire sentir dans le camp des François; mais il n'espéra plus rien, lorsque le Comte de Harcourt lui répondit décidément qu'il ne vouloit écouter aucune proposition que dans Turin, lorsqu'il s'en feroit rendu maître : qu'au reste, il ne quitteroit le siege que lorsque les chevaux de son armée auroient mangé toute l'herbe des environs de cette ville, & que les François auroient mangé tous les chevaux. Les assiégés se défendirent avec la plus grande valeur; ils firent vingt-neuf sorties sur les assiégeans, furent toujours repoussés avec perte, & toujours excités par leurs pertes mêmes à de nouveaux efforts; mais ils furent si mal secondés par Léganez, qui eût fort aisément pû faire diversion, & qui supérieur en forces, eût dû attaquer les François, qu'enfin ils furent obligés de capituler, & qu'ils remirent la ville aux conditions qu'ils ne la remettoient qu'au Roi de France (4), entre les mains du Comte d'Harcourt, & sous la régence de la Duchesse de Savoie; que le Prince Thomas

Prise de Turin.

(1) Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) *Hist. de Louis XIII.* Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Idem. Buttet. *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.*
(4) Paradin. *Histoire de Savoie.* Buttet. Guichenon.

SECT. IV. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

se retireroit où il jugeroit à propos; que les Princesses seroient libres, ou de se retirer avec lui, ou de rester à Turin; que les Espagnols pourroient aller joindre l'armée de Léganez au-de-là du Pô; que la ville seroit conservée par la Régente dans tous ses anciens privileges, les habitans dans leurs biens, & qu'enfin, on donneroit des ôtages de part & d'autre, pour la sureté de l'exécution des articles de la capitulation. Le Prince Thomas & ses sœurs se retirerent à Yvrée, & le même jour les François entrerent dans Turin, dont le Comte d'Harcourt prit possession au nom de la Régente.

Quelque vives que fussent les opérations de ce siege, elles n'interrompirent, ni ne ralentirent la négociation entamée par les Princes & la Duchesse de Savoie: Louis XIII s'intéressa beaucoup dans cette affaire, & envoya Mazarin, en qualité d'Ambassadeur à Turin, pour hâter, autant qu'il dépendroit de lui, la reconciliation & ramener la concorde dans la maison de Savoie. Le Marquis de Léganez, moins empressé encore d'en venir à un combat avec les François depuis qu'ils avoient repris Turin, se retira fort précipitamment du côté d'Asti avec toutes ses troupes; ensorte que les environs de Turin étant occupés par les François, la Duchesse Régente partit de Montmeillan, & se rendit dans la capitale du Piemont, où elle fut reçue avec acclamation, & avec les mêmes témoignages de joie, que les habitans en avoient donné quelques mois auparavant au Prince Thomas; preuve sensible de la légéreté des peuples, plus avides des nouveautés, que sincérement attachés à leur Souverain; aussi de toutes les manieres de juger de la fidélité d'une nation, il n'y en a point de plus défectueuse, ni de plus équivoque, que ces grandes démonstrations & de zele & de joie, lors des entrées des souverains, ou lors de leur avénement, ou lors de leur couronnement; attendu qu'il n'est gueres d'usurpateur qui ne reçoive en pareilles occasions, exactement le même accueil (1).

La Régente fait son entrée à Turin. 1640.

Cependant le Prince Thomas, chaque jour plus mécontent du Marquis de Léganez & de la Cour d'Espagne, vivement affligé de la perte de Turin, qu'il eût vraisemblablement conservé, s'il eût été mieux secondé; craignant avec raison d'être attaqué & de n'être point soutenu, se décida enfin à traiter avec la Cour de France, & par les soins du Comte d'Harcourt & de Mazarin, il conclut un traité, par lequel il fut convenu, „ qu'il resteroit entierement attaché au service de Louis XIII, & à celui du Duc de Savoie, sous la tutelle & la régence de la Duchesse Catherine; que le Roi maintiendroit la succession des mâles dans la maison de Savoie, en observant la prérogative du dégré de proximité; qu'il s'employeroit à ménager une reconciliation entre les Princes & la Régente; que le Prince Thomas enverroit en Espagne un Gentilhomme chargé de hâter le retour de la Princesse & de ses enfans, & que ce même député demanderoit la restitution des places occupées par les Espagnols en Piemont; que le Roi de France restitueroit de son côté, toutes les places qu'il tenoit dans ce même Duché: que, soit que la Princesse revint; ou qu'elle ne revint pas, soit que les Espagnols fissent, ou refusassent cette restitution, le Prince se rendroit en France, pour y recevoir du Roi le commandemant de ses armées d'Italie: qu'au cas que la Princesse & ses enfans reviendroient d'Espagne, le Roi de France leur assureroit une pension

Traité entre le Prince Thomas & la Cour de France.

(1) Paradin. *Hist. de Savoie. Il Tempio della Gloria.*

de soixante-mille livres, & au Prince Thomas une de cent mille livres; que le Roi obtiendroit en mariage pour l'un des fils du Prince Thomas, la fille du Duc de Longueville: enfin, que ce traité resteroit encore secret de crainte que les Espagnols ne le fissent servir de prétexte pour retenir la Princesse & ses enfans (1)".

A peine ces conventions furent signées, que le Prince envoya en Espagne son Secrétaire, pour demander le retour de sa famille; & cette demande étonna beaucoup le ministere, qui soupçonna dès lors qu'il y avoit quelqu'arrangement fait entre les Princes de Savoie & la France. Cette crainte étoit alors d'autant plus inquiétante, que la Catalogne & le Portugal venoient de secouer la domination espagnolle, & que le Comte Duc auquel la nation imputoit ces malheurs, avoit tout à risquer, si à ces sujets de mécontentement, se joignoit la ruine de l'autorité de la Couronne d'Espagne en Italie; & cet anéantissement de puissance paroissoit devoir être l'inévitable effet de la réunion des princes de Savoie avec la France (2). Le Comte Duc, afin de prévenir cet événement, se hâta de rappeller le Marquis de Léganez, qu'il savoit être désagréable au Prince Thomas, & donna ordre au Comte de Siruela, qu'il nomma Gouverneur de Milan, d'aller trouver le Prince Thomas à Yvrée, de lui donner toute la satisfaction qu'il desiroit, de lui faire les plus brillantes offres, & d'en agir de même avec le Prince Cardinal (3).

Léganez est rappellé & le Comte de Siruela est nommé Gouverneur de Milan.

Tandis que la Cour d'Espagne tentoit infructueusement d'empêcher l'alliance de la maison de Savoie avec la France, le Prince Thomas, croyant s'être rendu avec trop de facilité aux propositions de Louis XIII, se répentoit déja d'avoir accepté les offres du Cardinal de Richelieu: mais ne pouvant avec décence rompre ses engagemens, il crut devoir du moins empêcher que son frere n'en contractât de semblables. Dans cette vue, il se rendit à Nice, & trouva la négociation beaucoup moins avancée qu'il ne le croyoit, par les difficultés que faisoit le Prince Cardinal, les avantages qu'il demandoit & les conditions auxquelles seulement il vouloit consentir à se reconcilier avec la Régente. Pendant que les deux princes recherchés ainsi par la France & l'Espagne, tournoient, autant qu'il leur étoit possible, au profit de leur élévation, le desir que les deux Cours montroient de se les attacher, la Duchesse de Savoie rétablie en Piemont, recevoit à Turin les complimens de félicitation des Ambassadeurs étrangers, & honoroit de sa présence les fêtes que les habitans donnoient à l'occasion de cet heureux événement (4).

Le Cardinal de Richelieu fait enlever à Turin le Comte d'Aglié, Ministre de la Régente.

De tous ses ministres celui qui paroissoit le plus agréable à Catherine, & aux sages conseils duquel elle déféroit le plus étoit le Comte de S. Martin d'Aglié, qui dans les circonstances les plus critiques, lui avoit constamment donné les avis les plus généreux, soit relativement aux deux princes, soit relativement aux diverses propositions du Cardinal de Richelieu. L'inébranlable fermeté, & le zele incorruptible de ce Ministre, l'avoient rendu odieux

(1) Buttet. Paradin. Guichenon. *Histoire-Générale de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) Idem. Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) *Extr. Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Paradin. Guichenon.
(4) Paradin. *Hist. de Savoie. Il Tempio della Gloria.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

D'Aglié est conduit prisonnier au Bois de Vincennes.

à Richelieu, qui, à la faveur du tumulte des réjouissances de Turin, fit enlever le Comte d'Aglié par le Comte d'Harcourt, de chez Montpesat qui les avoit invités l'un & l'autre à souper. Cet acte de violence, ou plutôt de trahison indigna la Régente, autant qu'elle offensa toute la noblesse piémontoise; Catherine envoya aussi-tôt un Ambassadeur à Louis XIII, pour lui demander le Comte qui avoit été conduit en criminel d'état, au bois de Vincennes, & pour se plaindre d'une action aussi opposée au droit des gens & des nations, qu'elle étoit offençante pour le Souverain de Savoie, dans les états duquel elle avoit été commise (1). A ces plaintes si justes, Louis XIII ne fit que des réponses vagues, &, sous prétexte que c'étoit pour le bien même de la Régente & du jeune Duc, qu'on s'étoit assuré de la personne du Comte, celui-ci fut gardé encore plus étroitement.

Le Cardinal de Richelieu, content d'avoir satisfait sa vengeance; fit peu d'attention au mécontentement général des princes d'Italie, que la violence de cet enlèvement remplit d'indignation; il fut tout aussi peu sensible aux clameurs des Piémontois, dont la haine pour les François, ne fit que s'accroître par cet enlèvement. Il pensoit qu'en retenant d'Aglié captif, & loin de la Régente, il parviendroit avec plus de facilité à intimider cette Princesse & à lui faire accepter toutes les conditions, qu'il jugeroit à propos de lui imposer. Ce fut dans cette espérance, qui fut cependant trompée, qu'il tint pendant deux ans, dans les prisons du bois de Vincennes, le Comte d'Aglié, qui n'en sortit qu'en 1642, deux ans après la mort du Cardinal; & ce qui prouve l'empire de Richelieu sur Louis XIII, & la foiblesse de ce Monarque, c'est l'accueil distingué qu'il fit alors au Comte, auquel il dit: „ Il y a long-tems que je desirois de vous voir libre; parce que je vous ai „ toujours regardé comme le plus utile & le plus zélé des ministres de ma „ sœur" (2): humiliant aveu, par lequel le Roi convenoit que la crainte de déplaire au Cardinal de Richelieu ne lui avoit pas permis de rendre la liberté au Ministre d'une Puissance souveraine injustement persécuté dans ses états.

Pusillanimité de Louis XIII

Le Prince Thomas se rapproche de la Cour d'Espagne.

On a vu que le Prince Thomas, mécontent du traité qu'il avoit fait avec la France, paroissoit s'en être repenti, & que, dans l'espérance de trouver quelque prétexte de rompre ses engagemens, il avoit traversé de toute sa puissance la négociation commencée, au sujet de l'accommodement du Prince Cardinal son frere avec la Régente & la France. Siruela, nouveau Gouverneur de Milan, profitant avec adresse des dispositions de ce Prince, acheva de le déterminer à retirer les promesses qu'il avoit faites au Ministre de France, & à s'attacher de nouveau à la Cour d'Espagne: de maniere que la treve étant à la veille d'expirer, le Prince Thomas écrivit à Mazarin, qui le pressoit de se déclarer ouvertement pour la France, que les Espagnols ayant eu connoissance de son traité, refusoient de lui renvoyer sa femme & ses enfans; que d'ailleurs, il avoit à se plaindre des François qui lui avoient dressé une embuscade à son retour de Nice (3). Ces mauvais prétextes découvroient assez les intentions du Prince, qui plein de défiance pour le Cardinal de Ri-

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.* Botero. Buttet.
(2) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie. Hist. de Louis XIII.*
(3) Guichenon. Buttet. Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*

chelieu, & croyant que, ligué avec l'Espagne, il pourroit plus facilement conserver ses conquêtes en Piemont, ne tarda point à conclure, de concert avec le Prince-Cardinal son frere, un nouveau traité avec le Roi d'Espagne, aux conditions que Philippe garderoit les places qu'il occupoit en Piemont, jusqu'à la conclusion de la paix, qui ne pourroit être faite que les princes n'y fussent compris; que le Prince Thomas auroit un corps d'armée de quatre mille hommes d'infanterie & de cinq cens de cavalerie, à la solde des Espagnols, auquel il joindroit deux mille hommes d'infanterie & quinze cens de cavalerie: qu'il commanderoit en qualité de Général du Roi d'Espagne, & combattroit de concert avec le Gouverneur de Milan, pour la défense des Duchés de Piemont, Milan, & Montferrat, que le Prince-Cardinal auroit mille Espagnols entretenus par Philippe, pour la garde de Nice, auxquels il joindroit mille hommes, moyennant sept mille écus par mois que l'Espagne fourniroit: qu'enfin, les deux princes ne pourroient traiter directement, ni indirectement avec la France, ni avec la Régente de Savoie, sans le consentement exprès de la Cour d'Espagne" (1).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Traité des deux Princes de Savoie avec l'Espagne.

La guerre se rallume.

Ce traité qui prouvoit en effet la plus grande légéreté de la part des deux princes, irrita si vivement Louis XIII, & sur-tout Richelieu, que le Vicomte de Turenne, Général de l'armée françoise en Piemont, en l'absence du Comte d'Harcourt, eut ordre de se mettre en campagne, & de joindre ses troupes à celles de la Duchesse. Turenne remplit cette commission avec tant d'activité, que déja le 6 Mars, il s'étoit emparé de Mont-Calve & avoit entrepris le siege d'Yvrée. La Duchesse de Savoie encore plus ulcérée de l'étrange procédé de ses beaux-freres, publia un manifeste, dans lequel elle démontra qu'il n'avoit tenu, ni à elle, ni au Roi de France de terminer par un heureux accommodement cette quérelle, suscitée par l'ambition, & soutenue par la mauvaise foi de ses ennemis. De leur côté, les princes répandirent aussi un manifeste, s'efforçant, mais assez vainement, de rejetter la continuation des hostilités sur la Duchesse de Savoie & sur le Cardinal de Richelieu (1).

Siege d'Yvrée.

Sensible à la perte de Mont-calve, le Prince Thomas se rendit à Milan, pour concerter le plan des opérations avec Siruela, & tandis qu'ils conféroient, les François investissoient Yvrée, où il y avoit une garnison très-nombreuse, sous le commandement de Dom Silvio. Le Prince Thomas, aux premieres nouvelles du siege, vint se mettre à la tête de ses troupes, & ne croyant pas devoir se renfermer dans la place, tint la campagne, soit pour incommoder les assiégeans, soit pour être à portée de soutenir les sorties des assiegés, & jetter des secours dans Yvrée, si les circonstances l'exigeoient. Le Comte d'Harcourt, se rendit à ce siege également mémorable pour l'attaque des François, & par la courageuse résistance des Espagnols. Le Prince Thomas ne cessoit de presser Siruela de s'approcher du camp des assiégeans, & de leur donner bataille, mais le Gouverneur de Milan ne vouloit point d'action décisive, & il aima mieux aller former le siege de Chivas, dans la vue de faire diversion au siege d'Yvrée.

(1) Botero. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1630-1660.

il ne se trompa point; mais il ne sçut pas profiter de ses avantages (1). En effet, à peine l'armée du Prince & de Siruela eut pris la route de Chivas, que le Comte d'Harcourt craignant pour cette place, partit suivi de la plus grande partie de ses troupes, pour aller s'opposer à cette entreprise. Les ennemis s'étoient déja campés sous les murs de Chivas; mais ils n'eurent pas plutôt apperçu les premiers rangs de l'armée françoise, qu'ils passerent fort précitamment le Pô, & envoyerent mille hommes, sous le commandement de Dom Vincent, pour entrer dans Yvrée.

Siege de Ceve & de Cony. 1641.

La Régente fait prendre par ses troupes seules le Château de Revel.

Satisfait d'avoir délivré Chivas, le Comte d'Harcourt reprit le chemin d'Yvrée. Cette place, à la vérité, ne fut point prise; mais la Régente en fut dédommagée par la réduction de Ceve, dont les Marquis de Ville & de Pianezze se rendirent maîtres; place d'autant plus importante, que le Prince-Cardinal en tiroit les plus grands avantages, & qu'elle lui servoit de magasin de vivres & de munitions. Le Comte d'Harcourt fut plus heureux encore, puisqu'il eut la gloire de prendre Cony, regardé comme imprénable, & qu'il contraignit cependant de se rendre par capitulation. Cette importante conquête rendit les François & la Régente peu sensibles à la perte de Montcalve, que les Espagnols reprirent, ainsi que les châteaux de Montalte & Montrue. Toutefois, quelque bien établie que fut la concorde entre la Régente & les François, cette Princesse se tenant toujours en garde contre le Cardinal de Richelieu, n'oublioit point les efforts qu'il avoit faits pour obtenir le château de Revel, place fort importante, & qui dans la suite eût considérablement gêné les Souverains de Savoie & de Piemont si elle fut restée en propriété aux François, comme le Cardinal de Richelieu, l'avoit si instamment demandé.

Afin d'ôter à ce Ministre tout prétexte de former des prétentions sur ce fort, le Régente, pendant que le Comte d'Harcourt étoit occupé ailleurs, fit faire le siege de ce château par le Marquis de Pianezze avec les seules troupes de Savoie. Dès la premiere nouvelle de cette entreprise le Comte d'Harcourt, qui avoit reçu à ce sujet des instructions de Richelieu, se plaignit vivement de ce que sans le consulter, Pianezze formât un pareil siege. Catherine de Savoie répondit, „ que c'étoit par ses ordres que son Général agissoit, & qu'elle n'avoit jamais entendu être obligée de demander conseil aux généraux de l'armée françoise, lorsqu'elle jugeoit à propos de recouvrer des places dépendantes de ses états" (2). Cette réponse, bien loin de satisfaire le Comte d'Harcourt, lui donna beaucoup d'inquiétude, & pour donner du moins quelqu'apparence de droit aux prétentions du Ministre de France, il envoya deux cens hommes au siege: mais le Gouverneur du château avoit déja capitulé avec Pianezze, lorsque ces deux cens hommes arriverent, & les troupes de Savoie entrerent dans la place par une fausse porte, tandis que les deux cens François attendoient sur les murs qu'on leur ouvrit la grande porte. Le commandant de ce détachement François se plaignit amérement, demanda à entrer dans la place avec sa troupe, & n'y fut point reçu.

(1) Idem. Guichenon. *Hist. Génér. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie. Il Diamante.* Botero.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Le Cardinal de Richelieu parut vivement irrité, & menaça de retenir Cony, jusqu'à ce que les troupes françoises fussent reçues dans Revel: ces menaces ne changerent rien à la résolution de Catherine; ensorte que le Ministre de France ne gagnant rien par les menaces, proposa de rendre Cony, pourvû que l'on démolit le château de Revel. La Duchesse de Savoie accepta d'autant plus volontiers cette proposition, qu'elle n'avoit d'autre intérêt que celui de ne pas laisser entre les mains des François, ce château, qui d'ailleurs, ne lui étoit d'aucune utilité, tandis que Cony étoit, au contraire, pour elle de la plus grande importance (1). Cependant le Prince-Cardinal ne conservant plus rien en Piemont que le Comté de Nice, qu'il craignoit de perdre encore, tant la fortune & la victoire secondoient les armes de France & de Savoie, il sentit avec douleur combien il avoit eu tort de renoncer à son traité avec la Duchesse Régente. Le Prince Thomas pensoit de même, & son répentir étoit d'autant plus vif, qu'il n'avoit reçu, du côté de l'Espagne, d'où il avoit espéré de si grands avantages, que des sujets de mécontentement: aucune des promesses qui lui avoient été faites n'avoit été remplie, & il étoit perpétuellement contrarié par le Gouverneur de Milan.

Colere & menaces du Cardinal de Richelieu.

Ces dispositions réunirent les deux princes; de nouvelles négociations furent entamées, & plusieurs fois traversées par l'Espagne, & par les demandes outrées des princes eux-mêmes (2). Cependant, après beaucoup de conférences & de longues contestations entre leurs députés & ceux de la régente; il fut enfin conclu un traité à Turin, par lequel il fut convenu, „ que „ Catherine, Duchesse douairiere de Savoie, demeureroit tutrice de Charles-„ Emanuel II son fils, & Régente de ses états; que le Prince-Cardinal au-„ roit la Lieutenance-générale du Comté de Nice, & le Prince Thomas „ celle d'Yvrée & de la province de Bielle, jusqu'à ce que le jeune Duc fut „ parvenu à sa quatorsieme année; que la Régente formeroit un Conseil „ pour le gouvernement de l'Etat, auquel les princes pourroient assister, & „ qu'ils prêteroient serment de fidélité au jeune Souverain, en la même for-„ me qu'ils l'avoient prêté à Charles-Emanuel & à Victor-Amé: que l'é-„ lection des gouverneurs des places, des ministres & officiers de justice ap-„ partiendroient à la Régente; qu'enfin, il y auroit amnistie-générale, & „ que tous ceux qui avoient suivi l'un ou l'autre parti, seroient rétablis „ dans leurs biens" (3). Outre ces conventions, la Régente accorda au Prince Thomas deux mille hommes d'infanterie pour la garnison d'Yvrée, & mille hommes de cavalerie pour la défence de cette place & du pays.

Les Princes mécontens des Espagnols se rapprochent de la Régente.

Traité entre la Régente & les Princes. 1642.

Ce traité resta secret, & il fut convenu de ne le publier que dans deux mois, afin d'avoir le tems de chasser entiérement les Espagnols du Piemont. En même tems les deux Princes traiterent avec la France, & les conditions de ce traité furent; „ que le Roi protégeroit les Princes, pourvû qu'ils res-„ tassent amis avec la Duchesse de Savoie, conformément aux engagemens „ qu'ils avoient pris avec elle": Que le Roi maintiendroit la succession en fa-„ veur des mâles dans la maison de Savoie; qu'il rendroit toutes les places que

Traité des deux Princes de Savoie avec la France.

(1) Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie: Il Tempio della Gloria.*
(2) Botero. Paradin. Guichenon. *Hist. Général. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(3) Idem. Paradin. Buttet.

Sect. IV. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

„ les François occupoient en Piemont, suivant la promesse qu'il en avoit faite „ au Pape & aux Vénitiens, à condition que les Espagnols remettroient aussi „ les places qu'ils tenoient dans le même Duché; que, les deux Princes, se „ déclareroient ouvertement pour le Roi, & qu'ils n'entretiendroient aucune „ intelligence avec les ennemis de la France; qu'ils seroient exactement payés „ des pensions qui leur avoient été promises: que le Roi consentiroit au ma- „ riage du Prince-Cardinal avec la Princesse Louise-Marie; que Louis XIII „ ne feroit aucun traité avec l'Espagne sans y comprendre les Princes; que „ dans le cas où la Duchesse de Savoie viendroit à mourir pendant la mino- „ rité de son fils, le Roi feroit déférer aux Princes la tutelle du jeune Duc „ & la régence de ses états, à l'exclusion de tous autres" (1).

Le Prince Thomas fait sortir les Espagnols d'Yvrée.

Ces différentes conventions devoient rester secretes jusqu'à ce que les Princes fussent parvenus à faire sortir les Espagnols du Piemont. & dans l'état où étoient les choses, l'exécution de cette clause paroissoit très-difficile mais au moment où l'on s'y attendoit le moins, les Espagnols eux mêmes fournirent le moyen de remplir cet engagement. Le Duc de Bouillon, récemment Général de l'armée françoise en Italie, fit approcher ses troupes de Felizzan & de Corniento; le Comte de Siruela craignant que les François n'eussent formé le dessein de surprendre Trino, ou le pont de Sture, envoya demander toutes les troupes Espagnoles qui étoient à Yvrée; le Prince Thomas se hâta de les faire partir: mais lorsqu'elles arriverent à Saintya n'ayant plus les mêmes craintes, Siruela renvoya ces troupes au Prince Thomas, qui refusa de les recevoir, sous prétexte qu'il n'en avoit pas besoin, & qu'elles seroient plus utiles au Gouverneur de Milan qu'elles ne pourroient l'être à Yvrée (2).

Le Prince Cardinal oblige les Espagnols de sortir du Comté de Nice.

Le Prince Cardinal n'attendant point qu'il se présentât d'occasion, ni de prétexte de se défaire des Espagnols qu'il y avoit à Nice, envoya chercher Touteville leur Commandant, lui reprocha fort durement d'être d'intelligence avec ses ennemis, lui ordonna, sous peine de la vie, de faire à l'instant même sortir tous ses soldats de la ville de Nice & de s'embarquer avec eux. Touteville, hors d'état de résister, fut contraint d'obéir, & il ne resta plus d'Espagnols dans le Comté de Nice. Quelques jours après cette heureuse opération, il survint un accident qui eût pû retarder la conclusion du traité, s'il fut arrivé plutôt. En effet, le Duc de Bouillon fut arrêté à Cazal par ordre du Roi, conduit prisonnier à Lyon dans le château de Pierre-Cize. Cet événement dont les Princes ignoroient la cause, leur fit craindre peu d'exactitude dans l'exécution des promesses exercées dans leur traité avec la France, parce qu'ils regardoient cet emprisonnement comme un acte de vengeance du Cardinal de Richelieu, à cause de la liaison qu'il y avoit eue entre le Duc de Bouillon & le feu Comte de Soissons avec lequel les Princes avoient été encore plus liés (3). C'étoit de même aussi que pensoient tous ceux qui ne savoient point que le Duc de Bouillon n'avoit été arrêté, que parcequ'il s'étoit fait comprendre dans le traité que le Duc d'Orléans & Cinqmars, grand-Ecuyer

Le Duc de Bouillon est arrêté à Cazal & conduit prisonnier à Pierre-Cize.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.* Buttet.
(2) Idem. Paradin. *Histoire de Savoie.* Botero.
(3) *Hist. de Louis XIII. Hist. de France. Hist. du Minist. du Card. de Richelieu.*

Ecuyer de France, avoient fait avec le Roi d'Espagne. Mais bien-tôt les deux Princes furent détrompés, le Roi Louis XIII ratifia les traités, le Pape accorda la dispense du mariage de la Princesse Louise-Marie, & le Prince Cecchinelli eut ordre du Souverain-Pontife de recevoir le chapeau du Prince Cardinal, qui, dès ce jour, prit le nom de Prince Maurice de Savoie. La paix fut [illegible]ée, la concorde fut, ou parut solidement rétablie dans la maison de Sav[illegible], & le Prince Thomas se rendit à Turin, où il reçut l'accueil le plus distingué de la Duchesse douairiere (1). Le mariage du Prince Maurice avec Louise-Marie fut célébré avec tout autant de magnificence que les circonstances pouvoient le permettre. Cette union fut le sceau de la réconciliation des Princes avec leur Belle-sœur, qui, par sa prudence, ses soins & son activité, parvint, après tant de tempêtes qui n'avoient pû ébranler sa constance, à donner un nouveau degré de force à l'autorité de la régence, à rendre le calme à ses états, & à faire respecter sa puissance & celle de son fils.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Mariage du Prince Maurice avec Louise-Marie de Savoie.

Les deux Princes, dans la vue de détruire les odieuses interprétations que les Espagnols donnoient à leurs traités avec la France & avec la Régente, publierent un manifeste par lequel ils justifioient leur conduite, & les justes sujets qu'ils avoient eus de se détacher des intérêts de la Cour d'Espagne. Cependant l'armée françoise étant restée sans Général par la détention du Duc de Bouillon, le Prince Thomas en prit le commandement, & se mettant en campagne, pour faire la guerre à ces mêmes Espagnols, qui avoient jusqu'alors combattu pour lui en Piemont; il alla attaquer & s'emparer de Crescentin, qui se rendit à lui dès le quinzieme jour du siege (2). Le Duc de Longueville vint remplacer le Duc de Bouillon, se joignit au Prince Thomas, & les deux généraux, dont l'armée entiere n'étoit composée que de dix mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie, soumirent en très-peu de jours Nice-de-la-Paille, Aqui, & allerent assiéger Tortone; entreprise qui étonna d'autant plus les ennemis, qu'ils ne conçevoient pas comment on avoit pu former le dessein d'attaquer cette place, située fort avant dans le Milanez, tandis qu'il en restoit tant d'autres à recouvrer dans le Piemont, & qui étoient au pouvoir des Espagnols. Quoiqu'il en soit des motifs du Prince Thomas & du Duc de Longueville, Tortone ouvrit ses portes à la premiere sommation, & la garnison espagnolle se retira dans la citadelle, qui fut aussi-tôt attaquée (3). Siruela fort allarmé pour ce fort, résolut de le secourir; mais au premier avis de sa marche, le Duc de Longueville écrivit au Marquis de Pianezze, d'entreprendre quelque division qui obligeât le Gouverneur de Milan de diviser ses forces, & le mît hors d'état de secourir la citadelle assiégée. Pianezze répondit avec succès aux vues du Général françois; il passa le Pô, & malgré la résistance des ennemis, il alla se rendre maître de Verrue, dont il prit possession pour la Régente, & où il mit garnison piémontoise, malgré les remontrances & les oppositions des François, qui prétendoient que cette place devoit leur être remise. Pianezze soutint avec

Siege de Tortone.

Prise de Verrue.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.* Botero.
(3) Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

Prise du Château de Tortone.

fermeté les intérêts de sa Souveraine; ensorte que Verrue s'étant rendu à Pianezze, entra en propriété à la Duchesse de Savoie. Siruela, Gouverneur de Milan fut beaucoup moins heureux; il ne put secourir le château de Tortone & n'ayant point ôsé hasarder un combat contre les François, il ne put empêcher Dom Guevara, Gouverneur du château de Tortone de capituler & de rendre la place à l'armée assiégeante, qui, après en avoir pris possession, & y avoir établi un nouveau Gouverneur, se retira dans ses quartiers d'hiver (1).

Mésintelligence entre les Princes de Savoie & la Régente.

Quelque bonne intelligence qu'il semblât y avoir dans la maison de Savoie, il s'en falloit bien cependant que les anciennes haines fussent entierement éteintes: il restoit toujours un levain d'animosité dans le cœur des deux Princes contre la Régente, & les sujets de mécontentement n'étoient de part & d'autre que trop multipliés. D'ailleurs, les prétentions des Princes n'avoient pas été si déterminément reglées par leur traité avec la Duchesse, qu'il ne restât encore bien des difficultés, même sur l'interprétation des articles de ce traité. L'explication la plus naturelle de ces articles étoit faite à l'avantage de la Régente: mais les Princes tentoient d'en trouver les expressions équivoques, & à la faveur de l'interprétation qu'ils en faisoient, ils renouvellerent leurs anciennes prétentions; & ces prétentions ne tendoient à rien moins qu'à partager en quelque sorte, la régence avec Catherine. Ils ne réussirent cependant point, & tenterent vainement de faire recevoir quelques-uns de leurs plus zélés partisans dans le Conseil; ils n'y furent point admis: ils entreprirent avec tout aussi peu de succès d'opérer quelques changemens dans l'administration des finances, & d'en avoir la principale direction (2): ils échouerent encore dans cette tentative, obligés de céder, ils eussent pris peut-être le parti de dissimuler, si leurs partisans & leurs protégés, déçus des hautes espérances qu'ils avoient conçues de remplir les emplois les plus distingués, n'eussent par leurs mauvais conseils & leurs plaintes réitérées, irrité le mécontentement des Princes, qui déja n'étoient que trop sensibles aux obstacles qu'on opposoit dans leurs gouvernemens aux efforts qu'ils faisoient pour porter leur autorité au-de-là des bornes que l'usage, les loix & la prudence de la Duchesse avoient prescrites à leurs dignités; ils ne trouvoient dans les provinces que du respect, & non cette obéissance aveugle & cette entiere soumission, que les citoyens ne croyoient devoir qu'à leur Souverain seul. Le Prince Maurice sur-tout supportoit avec impatience les limites que la Régente mettoit à sa puissance dans le Comte de Nice, & il étoit fort ulcéré que ses qualités de premier Prince du sang, de Beau-frere & de Gendre de la Régente, ne lui donnassent point toute la considération à laquelle il s'étoit attendu; & il regrettoit amérement le tems où par la force il balançoit, du moins dans quelques circonstances, le pouvoir de la Duchesse (3).

Mécontentement des Princes & leur ambition.

Le Prince Thomas étoit tout aussi mécontent; mais trop fier pour se plaindre, il entreprit de se donner à lui-même, dans son gouvernement d'Yvrée, toute l'autorité qu'il prétendoit lui être due. Par son traité avec la Régente,

(1) Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(2) Idem. Paradin. *Il tempio della Gloria.*
(3) Guichenon. Paradin. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.* Botero.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

il lui avoit été accordé pour la garnison d'Yvrée deux mille hommes d'infanterie & mille de cavalerie; il ne se crut point obligé de s'en tenir à cette convention, & il leva une troupe réglée de deux mille chevaux & de deux mille cinq cens fantassins; il affecta ensuite une entiere & souveraine indépendance, & exigea des magistrats & des officiers les mêmes égards, la même obéissance que le Duc de Savoie lui-même eût pû prétendre. Ce qui allarmoit encore plus la Régente, étoit la connoissance qu'elle avoit de la correspondance assidue qui étoit établie entre ce Prince & le Cardinal de Richelieu, qui, ayant voué une haine irréconciliable à la Duchesse Catherine, & ne cherchant que les occasions de l'offenser, fomentoit de toute sa puissance l'aversion de ce Prince pour sa Belle-sœur, à l'égard de laquelle la Cour de France affectoit infiniment moins de considération que pour le Gouverneur d'Yvrée (1).

Le Cardinal de Richelieu seconde les projets & fomente la haine du Prince Thomas.

C'étoit à lui que les ambassadeurs de France en Piemont avoient ordre de s'adresser, préférablement à la Duchesse; c'étoit avec lui qu'ils conféroient des plus importantes affaires, & pour ajouter encore à la défiance de Catherine, c'étoit au Prince Thomas que le commandement général de l'armée françoise en Italie étoit destiné, & c'étoit dans les mêmes vues que le Ministre françois avoit envoyé en Piemont le Duc de Longueville, Beaufrere du Prince Thomas, & qui avoit ordre de soutenir ses intérêts dans toutes les occasions. Fatiguée de ces manœuvres, & des contradictions perpétuelles qu'elle avoit à essuyer, la Régente envoyoit des ambassadeurs à la cour de France; le Prince Thomas y envoyoit en même-tems des députés; ceux-ci étoient reçus avec distinction, & obtenoient tout ce qu'ils avoient ordre de demander, tandis que les ambassadeurs de la Régente étoient froidement accueillis, ne pouvoient obtenir audience, ou n'en obtenoient que pour essuyer des refus (2).

Mort du Cardinal de Richelieu.

Tels étoient les désagrémens de la situation de la Duchesse de Savoie & les hautes espérances du Prince Thomas, lorsqu'un événement imprévu vint opérer les plus grands changemens, ou du moins fit espérer des révolutions considérables en Savoie, en Piemont, comme à la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu mourut, & l'Europe perdit en lui le plus habile des ministres qui eussent paru jusqu'alors, Louis XIII, un maître impérieux, qui, pour la gloire de la France, avoit tenu les rênes du gouvernement; les grands ambitieux, un vengeur inflexible de la royauté violée; le peuple, un protecteur sévere, cruel même, mais plein de zele pour l'état; la Régente de Savoie, un ennemi irréconciliable; mais dont la défiance la rassuroit contre les entreprises du Prince Thomas.

Le Cardinal Mazarin soutient hautement les Princes de Savoie contre la Régente.

Ce Grand Ministre fut remplacé par Mazarin, plus rusé, moins politique, plus décidément ennemi de la Régente, & qui, en mille occasions avoit donné aux Princes de Savoie les preuves les plus distinguées de son attachement & de son zele pour leurs intérêts. Le premier témoignage que le Cardinal Mazarin donna aux Princes de son affection, fut un affront sensible pour la Régente Catherine. En effet, aux pressantes sollicitations de ce nouveau

(1) Buttet. Guichenon. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Idem. Botero. *Il Tempio della Gloria. Il Diamante.*

Ministre, le Roi de France fit donation (1), en faveur du Prince Thomas, de la ville, du château de Tortone & de leurs dépendances, à titre de principauté, & à l'exclusion de la Régente & du jeune Duc de Savoie.

Cette donation étoit d'autant plus injuste, que par le traité fait en 1635, entre le Roi de France & le Duc Victor-Amé, il avoit été convenu que toutes les conquêtes qui seroient faites sur les Espagnols, seroient partagées entre la France & la Savoie, & non entre le Roi Louis XIII & les Princes Maurice ou Thomas. Toutefois, quelque vif que fut le mécontentement de la Duchesse Régente, elle eut la prudence de le dissimuler, & pensant même qu'il étoit encore plus avantageux que Tortone passât au pouvoir d'un Prince de la maison de Savoie, que de rester aux François, elle se fit un mérite de sa modération auprès des Souverains d'Italie, & fut en quelque sorte dédommagée peu de tems après, par la restitution que le Roi Louis XIII lui fit du château de Verrue, place beaucoup plus importante pour elle. En effet, ce qu'elle avoit prévu arriva: les Espagnols vivement ulcérés de voir Tortone passer sous la domination du Prince Thomas, résolurent de tenter les plus grands efforts pour rendre au Milanez cette place, qui, dans tous les tems avoit été dépendante de ce Duché (2). Ce fut au milieu des rigueurs de l'hiver que le Comte Siruela mit le siege devant Tortone. Le Prince Thomas rassembla tout ce qu'il y avoit en Piemont de troupes françoises & piémontoises, résolu d'obliger les Espagnols de lever le siege, soit en leur livrant bataille, soit en les harcelant sous les murs de la place attaquée. Mais les dispositions de Siruela avoient été si bien prises, les travaux & la circonvallation faite autour de Tortone étoient si fort inaccessibles, que le Prince renonçant à son premier dessein, se jetta, suivi de neuf mille hommes dans le Novarrois dans la vue d'engager les Espagnols à quitter le siege, dans la crainte de perdre la Novarre: mais ce projet échoua encore, & Novarre étoit trop bien fortifiée & défendue, pour que les François pussent espérer de s'en emparer. Alors le Prince Thomas passant le Taner, alla attaquer Asti, s'en rendit maître ainsi que du château & de la citadelle: mais ce succès ne put sauver Tortone, qui, après une longue & courageuse résistance, fut contrainte de capituler & de se rendre aux Espagnols (3).

Siege de Tortone par les Espagnols.

Prise d'Asti par le Prince Thomas, & mort de Louis XIII 1643.

Ce fut pendant ce siege que Louis XIII mourut à S. Germain en Laye, n'ayant survécu que peu de mois à son Ministre Richelieu. La régence du Royaume fut déférée à la Reine, qui n'agissant & ne pensant que d'après les conseils du Cardinal Mazarin, donna à celui-ci la principale, ou plutôt l'entiere direction des affaires du gouvernement: ensorte que les Princes Maurice & Thomas gagnerent encore beaucoup à la mort de Louis; parce qu'en France on les considéroit, non-seulement comme les cousins-germains de la Reine, mais beaucoup plus encore, comme les amis particuliers de Mazarin. Aussi le Prince Thomas ne tardât-il point à recevoir de la cour de France, les patentes de Général de l'armée du Roi en Italie, & ces patentes lui donnoient l'autorité la plus absolue, non-seulement en ce qui concernoit

Attachement du Cardinal Mazarin pour le Prince Thomas.

(1) Guichenon. *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.*
(2) Botero. Buttet. *Hist. de Savoie.*
(3) Botero. Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

les opérations militaires, mais encore rélativement à la justice & aux finances: & comme si le Cardinal eût craint de laisser quelqu'apparence de supériorité à la Duchesse de Savoie, il envoya de la part de la Reine ordre à l'Ambassadeur de France, résidant à Turin, ainsi qu'aux officiers de l'armée, de ne consulter que le Général, & d'obéir entiérement à lui (1). Afin même que Catherine ne pût douter du peu de disposition que la Cour de France avoit à la satisfaire; à peine la ville d'Asti se fut rendue, que les François en prirent possession, y mirent garnison, & y établirent un Gouverneur, contre les conventions expresses du Traité de 1635, qui régloient que la France remettroit à la Régente toutes les places occupées par les Espagnols, à mesure qu'on les recouvreroit. Mais afin de prévenir les justes plaintes que la Duchesse étoit en droit de faire de cette violation manifeste des articles les plus essentiels de ce traité, la Reine lui fit restituer Savillan, place fort peu importante, & qui étoit bien loin de dédommager Catherine de la perte d'Asti; aussi la Duchesse irritée de cette injustice, demanda instamment qu'on lui restituât Querasque (2). Pendant qu'elle faisoit cette demande, ses troupes avoient assiégé Ville-neuve d'Asti, qu'on prévit bien ne pouvoir pas soutenir un long siege; ainsi, la Reine de France & Mazarin, feignant de ne chercher qu'à obliger la Duchesse de Savoie, lui accorderent la restitution de Quérasque, prétendant en même tems qu'au moyen de cette remise, toutes les places qui seroient prises pendant le reste de la campagne demeureroient au pouvoir des François. La Duchesse de Savoie rejetta plusieurs fois ces propositions; mais enfin, obligée de céder à l'irrésistible loi du plus fort, elle fut contrainte de se conformer aux intentions de la Reine & de Mazarin, se réservant cependant le droit de faire exécuter les traités qu'elle avoit faits avec la France. Pendant cette contestation, le Prince Thomas & le Vicomte de Turenne s'emparerent de Trino, malgré la résistance des assiégés & tous les efforts du Gouverneur de Milan, qui ne put sauver cette place. Les deux Généraux y mirent garnison françoise, & promirent que cette place seroit, aux termes des traités, restituée au Duc de Savoie. Le pont de Sture tomba également au pouvoir du Prince Thomas.

Violation du traité de 1635, & fermeté de la Régente de Savoie.

Prise de Trino par le Prince Thomas.

Quelque désagréables que fussent les difficultés que la Duchesse Catherine eut à surmonter, & quelque bien fondées que fussent ses plaintes contre le Cardinal Mazarin, elle avoit eu cependant l'avantage de voir les Espagnols sortis d'Asti, de Ville-neuve, de Trino, & de retirer des mains des François Savillan & Quérasque; de maniere que sa puissance plus solidement établie dans le Piemont, qu'elle ne l'avoit été depuis long-tems, & plus libre dans ce Duché, elle crut qu'il convenoit d'y appeller auprès d'elle le jeune Charles-Emanuel, parce que dans la défiance que lui inspiroient les deux Princes ses beaux-freres, la Reine de France & Mazarin, elle jugeoit avec raison qu'il étoit dangereux de tenir trop long-tems son fils éloigné d'elle (3). D'ailleurs, outre l'intérêt qu'elle avoit à s'assurer de la confiance de son fils, elle pensoit que la présence du Souverain donneroit plus de poids à la ré-

(1) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Sav. Il Tempio della Gloria.*
(2) Paradin. Botero. Guichenon. Buttet.
(3) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Buttet.

SECT. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

La Régente Catherine fait venir auprès d'elle le Duc Charles-Emanuel son fils.

gence: mais la difficulté étoit en même-tems de tenir ce Prince éloigné de tous ceux qui, par zele pour les Princes, par intérêt pour la France, ou en haine de la Régente, eussent pû lui donner des conseils pernicieux.

La ville de Turin étoit remplie de François, qui y étoient en garnison, ainsi que dans la citadelle. La Duchesse choisit Fossan, qui, quoique peu fortifié, étoit cependant le lieu le plus sûr du Piemont, soit par son éloignement de toutes les places occupées par les Espagnols, soit par le bon état du fort, des châteaux & des villes dont il étoit environné. Ce choix déterminé; Catherine donna ses ordres pour le départ de Charles-Emanuel, qui passa les monts, & vint se rendre auprès de la Régente à Fossan, où il fixa sa résidence (1). Il y avoit long-tems que la Duchesse de Savoie faisoit demander à la cour de France le renouvellement des anciens traités & l'exécution de ceux-ci. On sçait que l'esprit d'économie poussé jusqu'à la parcimonie, étoit le principal motif qui guidoit le Cardinal Mazarin: il se refusoit opiniâtrement à ce renouvellement des traités, afin que suivant que les anciens seroient avantageux, ou onereux à la France, le Roi restât libre de s'y tenir ou de les rompre. Par ce même motif d'économie le rusé Mazarin fit proposer à la Régente de Savoie la restitution de Turin, à la réserve de la citadelle, ainsi que la restitution d'Asti, de Carmagnole, de Demont & du fort de Lauset, à condition que la Régente céderoit Verrue en propriété aux François (2). Verrue étoit une place importante, bien fortifiée, & qui demandoit très-peu de dépenses; mais sur laquelle les François avoient tout aussi peu de droits que sur celles dont le Ministre offroit la restitution, & qu'il ne proposoit de remettre que pour rejetter sur la Duchesse de Savoie les dépenses considérables qu'elles couterent au Roi.

Economie du Cardinal Mazarin.

Catherine pénétra facilement les vues de Mazarin & elles rejetta cette proposition, d'un côté, parce que, Tutrice de Charles-Emanuel, & Régente de la Savoie & du Piemont, elle ne pouvoit disposer des états de son fils, vendre, ni aliéner des places qui appartenoient au Prince & non à elle, & d'ailleurs, parce que la France s'étoit engagée à restituer celles qui seroient recouvrées sur les Espagnols, & non pas de retenir les unes en échange de la restitution des autres. Le Prince Thomas lui-même, qui étoit alors à la cour de France, ne put, quelqu'amitié qu'il eût pour le Cardinal Mazarin, se dispenser d'avouer au Ministre même, que la justice & la raison appuyoient évidemment la cause de la Régente: mais, ni le Prince Thomas, ni les sollicitations de la Duchesse Catherine ne purent rien gagner sur Mazarin, qui même refusa de donner audience aux ministres de Savoie (3).

Ce procédé, fort éloigné de la politique affectée & peu sincere, que ce Ministre mettoit jusques dans ses refus, offença sensiblement la Duchesse de Savoie, qui, sans laisser néanmoins éclater son ressentiment, demeura ferme dans sa résolution, & ne voulut en aucune maniere se relâcher de sa demande, ni de ses droits.

(1) Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Paradin. Buttet.
(3) Guichenon. *Il Tempio della Gloria.*

Cependant le Prince Thomas de retour de la cour de France, où il avoit reçu les honneurs les plus distingués, se rendit en Piemont, rassembla toutes les troupes se mit en campagne, & en très-peu de jours s'empara du château de Pouzzon & de Sartirane, entre Bremme & Valence sur le Pô. Animé par ce succès, il tenta de surprendre Bremme, & ne réussit pas; il entreprit de se rendre maître d'Avone, n'y fut point heureux, & résolut de se dédommager par la prise de Saintya, place très-forte, & défendue par une garnison nombreuse, sous les ordres de Dom Diego d'Alvorado: mais pendant qu'il assiégeoit Saintya, les Espagnols surprirent la citadelle d'Asti, & cet événement fut d'autant plus sensible pour Mazarin, qu'il comprit alors combien il avoit eû tort de ne pas remettre cette place à la Régente puisque les François qui y étoient, n'avoient pû la conserver. Cependant la Duchesse ne fut pas plutôt informée de la réduction de cette citadelle, qu'elle se hâta d'envoyer ses gardes dans la ville d'Asti, afin de la défendre contre les Espagnols; ce secours arriva si à propos, & les gardes de la Régente opposerent une si vigoureuse résistance, que la ville fut délivrée & les ennemis contraints d'en abandonner le siege (1).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Nouvelle Campagne du Prince Thomas & succès de ses armes. 1644.

La fortune seconda les efforts du Prince Thomas; il força Dom Diego d'Alvorado de capituler, & il entra vainqueur dans Saintya: mais la prise de cette place ne le satisfit point; il résolut d'aller recouvrer la citadelle d'Asti; cette épineuse entreprise eut le plus grand succès & le couvrit de gloire. D'après les ordres que ce Prince avoit reçus de la cour de France, il fit marcher ses troupes du côté de Final, qu'il étoit convenu d'attaquer par terre, en même-tems, que le Duc de Brezé, pour seconder les opérations du siege, se rendroit avec l'armée navale de France du côté de la mer, devant la même ville. Les premieres opérations du Prince furent heureuses; il s'empara des postes les plus avantageux sur les avenues de Final; mais l'armée navale de France n'ayant point paru au tems marqué, les Espagnols eurent le tems de jetter dans la place des secours si abondans, & d'y faire entrer par mer des troupes si nombreuses, que le Prince Thomas fut obligé de se retirer, quelques momens avant l'arrivée trop tardive du Duc de Brezé, suivi de l'armée navale de France (2). La facilité que les Espagols, avoient eue à s'emparer de la ciradelle d'Asti, ayant appris au Cardinal Mazarin combien il avoit eû tort de s'obstiner à retenir les places dont la Régente avoit demandé restitution, il consentit au renouvellement des anciens traités, & offrit même la restitution d'Asti, Carmagnoles, Demont, Turin, Laus, Cavours & Saintya récemment conquise, à la seule condition que Cavours seroit demoli, sans qu'il pût être reconstruit, & que Verrue seroit relâché à Louis XIII.

Entreprise sur Final manquée.

La Régente voulut bien consentir à la démolition du château de Cavours mais elle refusa de promettre qu'il ne seroit point rebâti, ne voulant pas permettre qu'on limitât en aucune maniere la puissance du Souverain de Savoie dans ses états. Cette difficulté entraîna beaucoup de débats (3); mais à la

Renouvellement & confirmation des traités entre la France & la Savoie.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Paradin.
(2) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.* Botero, Bluet.
(3) Paradin. *Hist. de Savoie.* Guichenon.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

fin, la fermeté de la Régente l'emporta; elle obtint le renouvellement des traités, tel qu'elle l'avoit demandé, & par les nouvelles conventions signées au Valentin, le 3 Avril 1645, non seulement la Duchesse Catherine eut la gloire de procurer les plus grands avantages à l'Etat, mais de rétablir le Duc de Savoie dans la capitale du Piemont, où il pouvoit désormais fixer sa résidence, sans que la citadelle dût lui causer aucun ombrage; maître comme il l'étoit de la ville, où il seroit constamment le plus fort: enfin, elle eut la satisfaction d'obtenir ce que le Cardinal de Richelieu & Mazarin avoient si opiniâtrément refusé, le renouvellement du traité de 1635, & l'assurance de la restitution des places promises par le traité de 1639. Aussi, cette affaire importante ne fut pas plutôt conclue, que la Duchesse & Charles-Emanuel II son fils, s'éloignant de Final, se rendirent à Turin, où ils firent leur entrée solemnelle, suivis de leur cour, des magistrats & des seigneurs les plus distingués de l'Etat (1).

Le Duc & la Duchesse de Savoie font leur entrée à Turin. 1645.

Le Traité du 3 Avril paroissoit avoir entiérement rétabli la bonne intelligence entre le Ministre de France & la Régente de Savoie: mais cette heureuse concorde se soutint peu de tems; la Duchesse Régente avoit envoyé en qualité de son Ministre plénipotentiaire à Munster, le Marquis de S. Maurice, auquel elle avoit donné pour Conseil le Président Belletia. Avant l'ouverture des conférences qui devoient se tenir à Munster pour la paix-générale, Belletia crut devoir négocier avec les ambassadeurs des Princes-Electeurs de l'Empire, au sujet du rang & des honneurs qu'on devoit au Ministre de Savoie. Le Marquis de S. Maurice, de l'aveu de Servient, ambassadeur de France, jugea qu'il convenoit que Belletia remplit cette négociation avec les Plénipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'Espagne, auxquels il rendit à ce sujet quelques visites, qui n'aboutirent néanmoins qu'à décider que cette affaire seroit renvoyée au jugement des cours de Vienne & de Madrid. Cependant, soit inconséquence, soit inquiétude naturelle, ou excès de défiance, Servient se repentit d'avoir consenti aux conférences de Belletia avec l'Ambassadeur d'Espagne, & dans la vue de prévenir les reproches qu'il craignoit de recevoir de la part du Ministre de France, il fut le premier à accuser Belletia, & à écrire au Cardinal Mazarin, que sans doute c'étoit par ordre de la Régente de Savoie, que cet Envoyé avoit secrétement traité avec l'Ambassadeur d'Espagne, contre les intérêts de la France (2).

Demandes & menaces de Mazarin à la Duchesse de Savoie.

Cette accusation destituée de toute apparence de preuve, fit pourtant la plus forte impression sur le soupçonneux Mazarin, qui se plaignit amérement, & fit demander à la Duchesse de Savoie de rappeller incessamment Belletia, la menaçant d'une rupture inévitable, pour peu qu'elle différât de donner cette satisfaction. Quelqu'intérêt qu'eût la Régente Catherine à conserver l'amitié de la France, elle se crut encore plus intéressée, à ne pas déférer en cette occasion, aux volontés du Cardinal, & à ne point laisser penser par un tel

Fermeté de la Régente.

acte de complaisance, que son autorité n'étoit pas souveraine, mais entiérement dépendante des conseils & des ordres de la cour de France; ensorte qu'elle

(1) *Il Diamante.* Guichenon. Buttet. Paradin. *Hist. de Sav.*
(2) Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*

Sect. V. *Histoire de* Piemont *&* *de* Savoie. 1630-1660.

qu'elle refusa obstinément de rappeller Belletia, & se conduisit avec autant de fermeté, que si elle eût eû à soutenir ses droits avec une Puissance égale, que les troupes françoises n'eussent pas été dans ses états, & si elle eût eû pour elle les deux Princes de Savoie. Le Président Belletia secondoit à Munster la fermeté de sa Souveraine, & ne se laissant intimider ni par les menaces, ni par les entreprises que l'on tenta, dit-on, contre sa vie, il refusa de sortir de Munster, & ne quitta, ni les négociations dont il étoit chargé, ni le Marquis de S. Maurice (1).

Malgré la vivacité de cette contestation, & la mésintelligence qu'il commençoit à y avoir entre la France & la Savoie, les hostilités continuoient avec la plus grande activité; le Prince Thomas, Général de l'armée françoise en Piemont, s'empara de Vigevano, où il se proposoit de mettre les troupes en quartier d'hiver; mais le défaut des vivres l'ayant contraint de se retirer en Piemont, il fut suivi dans sa marche par le Marquis de Velada, Général des Espagnols, qui tomberent sur son arriere-garde à Pro, & l'attaquerent avec la plus violente impétuosité. Le Prince Thomas & son armée se défendirent avec la plus grande valeur; le combat fut long & meurtrier; mais les François ne purent parvenir à enfoncer la cavalerie espagnolle; & après bien du sang versé de part & d'autre, les deux armées se séparerent sans que les François, ni les Espagnols, pussent s'attribuer la victoire (2). Après cette action, le Prince Thomas réunit ses troupes avec celles du Maréchal du Plessis-Prâlin, & il se disposoit à mettre l'armée françoise en quartier d'hiver en Piemont, comme elle y avoit été les années précédentes; mais c'étoit par cela même, que la Régente voulant délivrer enfin les Piémontois de l'oppression sous laquelle ils n'avoient que trop long-tems souffert, s'opposa au dessein du Prince Thomas, & offrit de fournir des vivres aux officiers & aux soldats effectifs, quoique même aux termes des traités, elle ne fut obligée de ne fournir la subsistance & le logement qu'en payant. Le Prince Maurice se rendit à ses raisons, & se chargea de les faire agréer par son frere & le Maréchal du Plessis: mais ses représentations furent sans effet, & le Prince Thomas convenant que la Régente étoit fondée, n'allégua pour toute raison que la loi du plus fort, qui ne lui permettoit pas, non plus qu'à la Duchesse, de disputer contre une Puissance aussi supérieure à la sienne. Cette observation ne servit qu'à irriter Catherine, qui persistant dans sa résolution, refusa décidément de permettre à l'armée françoise de rester en Piemont (3): ensorte que pour la satisfaire, le Prince Thomas & du Plessis-Prâlin convinrent que l'armée françoise seroit réformée, & envoyée, partie dans le Montferrat, partie en France & le reste sur la frontiere du Milanez, à condition que la Régente feroit payer seulement par les habitans des villes & des bourgs, qui jusqu'alors avoient logé des gens de guerre, quelqu'argent aux officiers; ensorte que par cet arrangement qui n'étoit rien moins qu'onéreux, toute cette partie du Piemont qui étoit rentrée sous la domination de la maison de Savoie, fut enfin délivrée des troupes françoises.

Combat de Pro.

La Régente refuse de laisser l'armee Françoise en quartier en Piemont.

(3) Idem. Botero. Paradin. *Histoire de Savoie.* Buttet.
(4) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Buttet.
(1) Paradin. *Hist. de Sav.* Guichenon. *Il Tempio della Gloria.*

Sect. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

Suite du différend entre la Cour de France & la Duchesse de Savoie au sujet de Belletia.

Il restoit à la Régente une affaire beaucoup plus épineuse, à terminer; c'étoit le différend qui s'étoit élevé au sujet du Président Belletia, que la Reine de France & le Cardinal Mazarin vouloient absolument que la Duchesse fit sortir de Munster, par la seule raison qu'il avoit déplu à la Cour de France. Catherine continuoit à soutenir hautement ce négociateur, & ne vouloit se rendre ni aux sollicitations, ni aux menaces que le Cardinal & la Reine ne cessoient de lui faire à ce sujet; elle déclara même qu'elle étoit prête à s'exposer à tout ce que la guerre à de plus accablant, plutôt que de souffrir que la France ou quelqu'autre Puissance, empietassent ainsi sur son autorité (1). Toutefois, dans la crainte qu'à la fin cette dispute, qui s'échauffoit de jour en jour n'entraînât une nouvelle guerre, elle saisit avec empressement une occasion heureuse qui se présenta, d'éloigner, sans se compromettre, Belletia de Munster, non comme un châtiment, ainsi qu'on l'exigeoit; mais en lui confiant une commission encore plus honorable que l'emploi qu'il remplissoit. Ladislas IV, Roi de Pologne, ayant fait part à la Régente Catherine de son mariage avec Marie de Gonzague, Duchesse de Nevers, fille du feu Duc de Montferrat, la Régente envoya ordre au Président Belletia d'aller en qualité de son ambassadeur, complimenter en Pologne Ladislas sur son mariage. Nomis, Sénateur de Turin, remplaça le Président à Munster, rendit pendant la diete impériale les plus grands services à sa Souveraine, se conduisit avec autant de prudence que de courage, négociant indifféremment avec les Ministres de l'Empire & de la maison d'Autriche.

De retour de Pologne, Belletia se rendit en Piemont, où au lieu de la disgrace que le Cardinal Mazarin avoit voulu lui attirer, il fut reçu avec la plus flatteuse distinction, & publiquement loué d'avoir soutenu avec autant de zele que de fermeté les intérêts de son Prince, & de ne s'être point laissé intimider par les menaces des Puissances supérieures (2). On craignoit avec raison que la Cour de France irritée par une résistance aussi soutenue, ne fit à la fin éclater son ressentiment, & en Piemont on ne pensoit qu'en frémissant, aux malheureuses suites qu'eût eues inévitablement une telle rupture: mais au moment où la Régente elle-même s'attendoit aux plaintes les plus ameres de la part des François, elle fut étrangement surprise des assurances d'affection, d'attachement, d'estime que la Reine Régente & le Cardinal Mazarin lui firent donner par le Plessis-Besançon, envoyé à Turin en qualité d'Ambassadeur, & dont l'unique commission étoit de témoigner à Catherine le haut degré de considération que sa conduite lui avoit acquise à la cour de France, & l'entiere confiance que le Roi vouloit désormais avoir pour les ministres du Duc Charles-Emanuel II. (3)

Catherine fort étonnée d'un changement si subit & si peu prévu, ne sçut d'abord à quelle cause l'attribuer; mais elle ne tarda gueres à en démêler la raison. Jusqu'alors le Cardinal Mazarin avoit eu la plus haute idée du Prince Thomas; il lui avoit donné son amitié, sa confiance, il avoit même, autant, qu'il l'avoit pu, rendu son autorité absolue en Piemont, afin d'y balancer l'autorité de Catherine, & y accroître d'autant plus la puissance des

(1) Paradin. *Hist. de Sav.* Buttet. *Il Diamante.*
(2) Botero. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) *Hist. de France.* Paradin. Guichenon. Buttet.

François. On sçait que la regle unique d'après laquelle Mazarin jugeoit des hommes, étoit leur plus ou moins de bonheur; l'homme le plus utile & le plus éclairé, n'étoit rien à ses yeux, aussi-tôt qu'il cessoit d'être heureux; &, par malheur pour le Prince Thomas, la fortune, qui jusqu'alors avoit secondé toutes ses entreprises, paroissoit l'avoir abandonné: il avoit tenté de s'emparer d'Orbitello, & il n'avoit point réussi; dès ce moment, l'amitié du Cardinal se réfroidit sensiblement; il ne parloit plus de ses talens, de son habileté avec la même chaleur, & il lui échappa même de dire avec humeur, que ce Prince étoit aussi trop malheureux (1). D'après cette étrange maniere de penser, Mazarin ne fut pas plutôt informé du voyage de ce Prince en Savoie, où il étoit allé prendre les bains, qu'il envoya ordre aux Maréchaux de la Meilleraye & du Plessis-Prâlin, d'aller réparer par la prise de Porto-Longone, le honte éprouvée par les François devant Orbitello.

Réfroidissement du Cardinal Mazarin pour le Prince Thomas.

Le Prince Thomas, qui n'avoit aucune connoissance de ce projet d'expédition, & qui d'ailleurs, étoit fort éloigné de se douter de l'affoiblissement de son crédit, passa en France pour y continuer ses sollicitation, au sujet de l'autorité qu'il desiroit d'avoir dans le Conseil du Duc de Savoie, & des droits qu'il prétendoit toujours avoir à la régence. Ses espérances sur ces deux objets étoient telles, que, peu de jours après qu'il fut parti, la Princesse de Carignan son épouse, vint à la Cour de la Régente demander les revenus de l'apanage de son mari, arrêtés par le dernier Duc Victor-Amé, lorsque le Prince s'étoit retiré en Flandre au service du Roi d'Espagne. Depuis le traité fait avec ses beaux-freres, la Duchesse de Savoie payoit au Prince Thomas une pension très-considérable & qui équivaloit au moins aux revenus de son apanage; mais la Princesse de Carignan prétendoit, outre cette pension, avoir aussi les revenus appartenans à son époux, en qualité de Prince du sang de Savoie. La Régente Catherine refusa & soutint que Victor-Amé son époux avoit très-légitimement privé de son apanage le Prince Thomas, armé contre son Prince & sa patrie, & ligué avec l'Espagne. Elle répondit encore que le Prince Thomas, devoit être fort content des bienfaits qu'il tenoit de la libéralité de sa belle-sœur, puisqu'au-lieu de lui donner une pension, elle eût pu lui demander compte de l'administration des finances qu'il avoit usurpée lorsqu'il s'étoit attribué la qualité de Tuteur de Charles-Emanuel II, & celle de Régent de l'Etat. Les objections de Catherine ne ralentirent, ni les plaintes, ni les demandes de la Princesse de Carignan; qui se croyant toujours fortement appuyée par la Cour de France, soutint ses prétentions avec beaucoup de vivacité, n'obtint rien cependant, & se retira fort mécontente (2).

Prétentions du Prince Thomas & de la Princesse de Carignan son épouse.

Cependant l'ouvrage de la paix avançoit fort lentement à la diete impériale de Munster, par les contestations qui s'élevoient sans cesse entre l'Ambassadeur de France & de Savoie, celui-ci voulant s'en tenir aux termes des traités, au sujet de la restitution des places, & le Plénipotentiaire de France, prétendant que quelques-unes de ces places restassent à la France. La Duchesse Régente ne voulut absolument point se relâcher en aucune maniere de ses droits, & refusa d'accepter, tout dédommagement, ou échange, alléguant pour raison, que, Tutrice & Régente, il ne lui étoit pas permis de démem-

Diete Impériale de Munster.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Botero.
(2) *Extrait Chron. de l'Hist. de Savoie. Il Tempio della Gloria.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

Guerre en Italie peu avantageuse aux François. 1647.

brer, ni d'aliéner, sous quelque prétexte que ce fut les états de son fils (1). Pendant qu'on négocioit assez infructueusement à Munster, les hostilités continuoient en Italie; mais sans aucun succès du côté des François. Le Maréchal du Plessis, à la tête des armées de France & de Savoie, fondant des grandes espérances sur la sédition récemment arrivée à Naples, & sur le secours qu'il attendoit du Duc de Modene, se flatta de faire de rapides progrès dans le Milanez, & même de s'emparer de Crémone; il fut également trompé dans ces deux entreprises: le Duc de Modene fatigué d'une guerre inutile pour lui, autant qu'elle lui étoit onéreuse, ne donna point de secours, & retira ses troupes du Crémonois, ensorte que pouvant à peine faire subsister son armée dans le Milanez, le Maréchal du Plessis, bien loin d'être en état d'attaquer Crémone, ne put même secourir Nice-de-la Paille, qui lui fut enlevée sous ses yeux par le Connétable de Castille (2).

Conspiration contre le Duc & la Duchesse de Savoie.

Comme la Duchesse Régente n'avoit plus qu'un assez foible intérêt dans cette guerre, elle étoit peu inquiéte de la lenteur des progrès de l'armée françoise; & son autorité rétablie, elle ne s'occupoit que des moyens de la conserver, de l'accroître, & de faire oublier aux peuples les maux qu'ils avoient soufferts, lorsque la plus allarmante des conspirations vint troubler le repos qu'elle commençoit à goûter, & menacer ses jours. Un scélérat perdu d'honneur & connu par sa perversité, Jean Gandolphe, moine Apostat de l'ordre des Augustins déchaussés, publia, sous le voile de l'anonyme, un Almanach pour l'année 1648; & cet almanach dicté par la plus violente sédition, étoit rempli de prédictions tragiques, de disgraces de ministres, &, en termes assez grossiérement couverts (3), de la prédiction de la mort de la Duchesse Catherine. Comme la régence expiroit précisément dans l'année 1648, les horreurs annoncées dans ce libelle, firent une vive impression, encouragerent quelques mauvais citoyens, & allarmerent la cour, L'Auteur de cet Almanach ne tarda point à être découvert, il s'enfuit, alla se cacher au Couvent des Augustins de Ceve, attendant quelqu'occasion de se sauver à Savonne; mais le Gouverneur de Ceve informé de sa retraite, l'arrêta prisonnier, le fit jetter dans un cachot, & commencer la procédure. Gandolphe, coupable de beaucoup d'autres crimes & prévoyant que pour peu que cette derniere affaire eut des suites, il seroit perdu sans ressources, crut échapper à la rigueur de la justice, en dévoîlant ses complices, dont il se persuada que le rang & le crédit arrêteroient les juges. Il répondit d'abord que ce n'étoit point sur les regles de l'astrologie qu'il avoit prédit la mort de la Régente, mais sur la connoissance qu'il avoit de la volonté de quelques personnes puissantes, ennemies de cette Princesse. Il refusa de s'expliquer plus ouvertement, & écrivit à Catherine, que l'on avoit formé contr'elle & contre l'Etat, les plus dangereux complots; qu'il étoit instruit de tout, & qu'il étoit prêt à révéler ce qu'il avoit appris des conspirateurs mêmes, qui l'avoient engagé à publier son almanach (4). La Duchesse de Savoie envoya chercher, sous bonne escorte, ce malheureux, qui, effrayé à la vue des gardes

Le Moine Gandolphe, Sénateur Sillan, & Joya, Valet de Chambre de la Duchesse, sont les auteurs de cette conspiration.

Gandolphe arrêté dénonce ses Complices.

(1) *Extrait Chron. de l'Hist. de Savoie. Il Tempio della Gloria.*
(2) Buttet. Paradin. *Hist. de Sav.*
(3) *Il Diamante.* Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.*
(4) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie. Il Tempio della Gloria.*

qui venoient le prendre, attenta plusieurs fois à sa vie, mais inutilement: il fut gardé & observé avec tant de vigilance, qu'il ne lui fut pas possible d'échapper par le suicide au supplice qu'il redoutoit. Dans ses interrogatoires, il déclara qu'il n'avoit rien écrit que sous la dictée de Bernard Sillan & Jean-Antoine Joya, qui avoient résolu de faire mourir la Régente, que pour y parvenir, le moine Gandolphe avoit eu recours au sortilege & à plusieurs profanations encore plus stupides qu'elles n'étoient audacieuses, mais fort en vogue dans ce tems.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Mœurs & mauvaises actions de Sillan.

Sillan, ancien Sénateur de Turin, homme violent, emporté, débauché à l'excès & inique jusqu'à l'atrocité, avoit commis tant de prévarications, tant d'injustices & tant de concussions; il avoit soutenu avec tant d'audace le parti des Princes dans les commencemens des derniers troubles, & il avoit parlé si insolemment de l'autorité de la Régente, que cette Princesse l'avoit chassé du Sénat, l'avoit fait arrêter, & par une indulgence qui pensa lui devenir funeste, s'étoit contentée de l'exiler en Savoie (1). Sillan avoit offert ses services aux Princes, & avoit montré pour eux tant de zele, que le Prince Thomas l'avoit honoré de la premiere magistrature dans les places qu'il avoit conquises: mais ce juge pervers se conduisit si mal, que les Princes eux-mêmes avoient été contraints de le destituer. Cependant lors du traité de paix entr'eux & la Régente, ils avoient fait comprendre cet homme dangereux dans l'Amnistie générale, & le Prince Thomas même avoit obtenu de sa Belle-sœur, que Sillan seroit rétabli dans sa qualité de Sénateur, à condition toutefois, qu'il n'en auroit que le rang, sans qu'il lui fut permis d'en exercer les fonctions, ni d'en percevoir les émolumens: ensorte que, quoique rétabli dans son ancien titre, ce Sénateur, écrasé de dettes, sans crédit, méprisé de tous les citoyens, & chargé de famille, recourut à un nouveau crime, & dans l'espérance, commune à tous les scélérats de gagner beaucoup dans une révolution, il conspira la mort de la Duchesse, qu'il croyoit de faire périr au moyen d'une image de cire qu'il faisoit piquer & fondre, pendant que le moine Gandolphe, disoit la messe, à cette noire intention (2). Quant à Joya, c'étoit un ancien valet de Chambre de la Régente, qui l'avoit chassé, ne pouvant plus supporter son inconduite extrême, ses infidélités & son indocilité. Joya, de crime en crime, de débauche en débauche, étoit aussi tombé dans l'indigence; & la même espérance l'avoit associé au moine & au Sénateur de Turin. Celui-ci, presqu'octogénaire, fut arrêté, nia tout, pâlit & frémit de terreur, lorsqu'on le confronta à Gandolphe, continua néanmoins de nier; mais si grossiérement, que se jugeant lui-même dès la nuit suivante, & n'espérant plus de pouvoir éviter le supplice, sa frayeur fut telle, qu'il tomba dans une espece de léthargie, qui le fit expirer quelques momens après. Joya eut plus de force, & il périt sur l'echafaud, comme criminel de leze-majesté au premier chef (3). Gandolphe étoit aussi criminel que Sillan & Joya; les preuves de son crime étoient complettes, son attentat étoit manifeste; le repos de l'Etat, la sûreté publique & celle de la Duchesse Régente exigeoient que le coupable servit

Sillan meurt de terreur & Joya est executé.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie. Il Diamante.*
(2) Paradin. *Hist. de Savoie.* Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) Idem. *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Guichenon.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

d'exemple à tous les scélérats qui eussent pû être tentés de l'imiter. Mais Gandolphe étoit moine, & les moines encore dans le dernier siecle, sur-tout en Italie, jouissoient de grands privileges; privileges destructeurs du droit des gens & directement opposé aux droits sacrés des Souverains. Le Nonce prétendit que Gandolphe, en ses qualités de prêtre & de moine, étoit exempt des poursuites de la justice, & que l'honneur de la Religion ne permettoit pas qu'il fut traité en criminel, quoiqu'il le fut. Cette révoltante prétention fut soutenue avec beaucoup de chaleur & vivement appuyée par la cour de Rome, qui prétendoit apparemment qu'un moine pouvoit commettre impunément les crimes les plus noirs, les attentats les plus audacieux. Il n'est gueres de Souverains qui voulussent écouter de sang froid des maximes aussi pernicieuses. La Duchesse de Savoie, par la plus rare indulgence, ne réprima point les punissables oppositions du Nonce; mais malgré les prétentions outrées, & de Rome & des ordres des religieux, le moine Gandolphe, qui eût dû expirer publiquement dans de plus cruels tourmens, fut pendu; en prison pour éviter peut-être de nouveaux attentats de la part des nombreux défenseurs des privileges des moines. Il est vrai que le châtiment du coupable devant être exemplaire, son corps fut attaché au gibet, où il resta quelques jours publiquement exposé. Cette affaire n'eut point de suites, & il est vraisemblable que le Nonce & la cour de Rome reconnurent, du moins tacitement leurs torts, & la non existance des privileges qu'on s'étoit tant efforcé de faire valoir en cette occasion (1).

Efforts de la Cour de Rome pour le Moine coupable.

Gandolphe est pendu.

Craintes de la Duchesse de Savoie sur les suites de la majorité du Duc Emanuel II.

Cependant le Duc Emanuel II, touchant à la quatorzieme année de son âge; la régence étoit près d'expirer; la Duchesse de Savoie étoit fort inquiete & d'autant plus, que connoissant par tant d'expérience l'ambition de ses beaux-freres, elle craignoit qu'ils ne voulussent prétendre à la curatelle du jeune Souverain, laquelle, s'ils y parvenoient, leur donneroit la plus grande autorité. Il n'y avoit qu'un moyen de prévenir cet événement, & de détruire entiérement les prétentions des Princes à ce sujet: ce moyen étoit de faire reçevoir par les Sénats de Savoie & de Piemont rassemblés, la déclaration que Charles-Emanuel feroit de sa majorité, & de son intention de gouverner seul, & sans être assujetti à aucune curatelle. Mais pour user de ce moyen, il y avoit beaucoup de précautions à prendre; il falloit s'assurer des magistrats, des gouverneurs des places, des principaux Ministres & sur-tout des gens de guerre (2). Rien n'étoit moins aisé que de prendre ces mesures, soit par le trop grand nombre des partisans des Princes, soit par l'autorité que donnoient à ceux-ci leur pouvoir presqu'absolu dans leurs gouvernemens, & les troupes auxquelles ils commandoient.

Il ne restoit donc qu'une voie, mais très-difficile à prendre; c'étoit de restraindre l'autorité du Prince Maurice dans la Lieutenance-générale au Comté de Nice; de retirer ensuite du Prince Thomas la ville, le château & les forts d'Yvrée, &, de lui ôter les gens de guerre. On ne pouvoit gueres espérer de parvenir à l'exécution de ces projets très-épineux, lorsque, par le bonheur le plus inattendu il s'offrit une occasion très-favorable, & que la

(1) *Il Tempio della Gloria.* Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Botero.

Ducheſſe de Savoie s'empreſſa de ſaiſir. Le Roi de France confia au Prince une grande entrepriſe ſur Naples, & ce Prince étoit parti à peine pour cette expédition, que Servient, Ambaſſadeur de France, demanda une partie de l'infanterie du Prince Thomas, qui étoit en garniſon à Yvrée, pour la faire embarquer avec le reſte de l'armée navale, deſtinée à l'expédition de Naples. Le Prince Maurice, auquel ſon frere avoit confié ſes intérêts, ne conſentit qu'avec beaucoup de peine à la demande de Servient, & ſur la promeſſe que lui fit celui-ci, au nom du Roi, que la Ducheſſe n'entreprendroit rien ſur Yvrée (1). Mais Servient lorſqu'il prit cet engagement, n'avoit point conſulté la Régente, dont il connoiſſoit ſi peu les intentions, que c'étoit préciſément alors, qu'elle étoit le plus fortement occupée, des moyens de s'aſſurer d'Yvrée, & de l'ôter au Prince. En effet, auſſi-tôt qu'elle fut inſtruite du départ de ſon beau-frere pour Naples, & de l'éloignement de la plus grande partie de la garniſon d'Yvrée, elle ne ſongea plus qu'à exécuter ſon projet. Dans cette vue, ſous prétexte que la ſolemnité de la Fête-Dieu fatigueroit trop Charles-Emanuel, elle annonça qu'elle iroit paſſer avec ſon fils quelques jours à Rivoles; voyage qui fut fait de maniere, qu'il n'étoit pas poſſible d'en ſoupçonner le véritable objet. Peu de tems avant l'expiration de la régence, le jeune Duc parut deſirer d'aller à Cazelle, pour y prendre le plaiſir de la chaſſe, & de-là au château de Front, à une très-petite diſtance d'Yvrée. Cette derniere partie de chaſſe fut exécutée preſqu'auſſitôt que propoſée, enſorte, que le Duc & ſa mere s'étant mis en route vers le coucher du Soleil, arriverent à Front fort avant dans la nuit, d'où, dès le lendemain matin, ils partirent pour Aglié, encore plus près du lieu où ils s'étoient propoſés de ſe rendre. Mais deux heures avant, le Marquis de Pianezze étoit parti avec le Comte de Monaſterol, ſuivi de pluſieurs ſoldats. Celui-ci eſcorté de pluſieurs gardes, étoit chargé d'une lettre du Duc de Savoie, adreſſée au Comte de Champillon, Gouverneur d'Yvrée, & par laquelle le jeune Souverain lui mandoit, qu'étant ſi proche avec ſa mere & ſa ſœur de la ville d'Yvrée, & deſirant voir cette place, il eut à faire préparer les Logemens ſuivant l'ordre que le Comte de Monaſterol lui en donneroit (1).

Sect. V. Hiſtoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

La France ſeconde la Ducheſſe.

Moyen que la Ducheſſe prend de retirer Yvrée.

Pendant que le Gouverneur très ſurpris de cette lettre, la liſoit, & réfléchiſſoit ſur la conduite qu'il avoit à tenir, les ſoldats de Monaſterol entrerent les uns à la ſuite des autres dans la place, où ſe rendit bien-tôt après le Marquis de Pianezze, à la tête du reſte de la troupe. Champillon ne pouvant mieux faire, & craignant de commettre, s'il réſiſtoit, un crime de rebellion, envers ſon Souverain, obéit aux ordres du Duc; enſorte que ſans éprouver aucune ſorte d'obſtacle, Charles-Emanuel ſe vit maître d'Yvrée, où il n'eut pas plutôt établi ſon autorité, que convoquant un Conſeil d'état; où ſe trouverent le Grand-Chancelier Piccina, & Morozzo, premier-Préſident du Sénat de Turin, les miniſtres & les premiers officiers de la Savoie & du Piemont; la Régente, après avoir parlé des travaux de ſa régence, de l'état floriſſant dans lequel elle laiſſoit le gouvernement, & ſur-tout du bonheur qu'elle ve-

Convocation du Conſeil d'Etat pour annoncer la fin de la régence.

(3) Buttet. *Il Diamante.* Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

noit d'avoir de faire rentrer d'Yvrée & la province, ſous la domination de la Couronne de Savoie, elle déclaroit ſa régence finie, & les états qu'elle avoit gouvernés, déſormais ſous l'unique & ſouveraine adminiſtration du Prince ſon fils (1).

Majorité du Duc Charles-Emanuel II déclarée.

Charles-Emanuel II, afin de ne pas même laiſſer aux Princes Maurice & Thomas ſes oncles aucun prétexte de demander la curatelle, ſupplia ſa mere de vouloir bien continuer de donner ſes ſoins aux affaires du gouvernement, & de jouir de la même autorité qu'elle avoit eue juſqu'alors. Dès ce même jour, la Ducheſſe Catherine, écrivit de l'aveu du Souverain, à tous les magiſtrats & officiers des cours ſouveraines de Savoie & de Piemont, que ſa régence finiſſoit, que le Duc Charles-Emanuel II, parvenu à ſa majorité, ſe chargeoit de l'adminiſtration, que cependant elle continueroit les ſoins qu'elle avoit pris pour le bien de l'Etat, ainſi que pour le ſervice du Souverain, & qu'elle conjuroit les magiſtrats & les officiers de continuer auſſi de montrer le même zele & la même affection qui les avoient diſtingués juſqu'alors dans l'exercice de leurs charges. Le lendemain, le Duc Charles-Emanuel reçut des principaux officiers de ſes états, le ſerment de fidélité, & en très-peu de jours il fut reconnu ſeul maître du gouvernement, ſoit en Piemont, ſoit en Savoie.

Prétentions des Princes & leurs eſpérances anéanties.

Mais ſi cet avénement ſatisfit la Ducheſſe Catherine & tous les citoyens intéreſſés à la tranquillité publique, il mécontenta beaucoup le Prince Maurice, qui, voyant toutes ſes eſpérances d'élévation anéanties, ſe plaignit amérement, & fut pourtant contraint de ſe ſoumettre (2). La premiere opération du Souverain, fut d'établir un Conſeil d'état, lequel réſidant toujours auprès de ſa perſonne, ſuppléât au défaut du Curateur. Dans ce Conſeil, d'où l'on eut ſoin d'exclure tous ceux qui s'étoient oppoſés à la Ducheſſe de Savoie, & dans lequel cette Princeſſe fut invitée de ſe rendre auſſi aſſiduement qu'il lui ſeroit poſſible; les plus importantes affaires de l'Etat devoient être diſcutées, & le nouveau Souverain déclara, que ſon intention étoit que les Princes Maurice & Thomas ſes oncles, y fuſſent également admis, moins encore par égard pour leur naiſſance, que par l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de leurs talens, de leurs lumieres, & par les ſervices importans qu'il attendoit de la ſageſſe de leurs conſeils.

Formation du Conſeil d'Etat.

Quelque ſatisfaiſans que fuſſent ces éloges, ils ne déroberent point aux Princes les véritables vues du Duc, qui préciſément en leur donnant entrée dans ce Conſeil, leur ôtoit tout prétexte de ſonger à faire valoir leurs prétentions à la curatelle, ainſi que l'on ſavoit qu'ils y étoient diſpoſés. Afin même qu'à ce ſujet ils ne conſervaſſent aucune ſorte d'eſpérance, le Duc fit ſupprimer de la formule du ſerment qu'il ſe fit prêter par les troupes & par les magiſtrats & officiers du Comté de Nice, ainſi que par les troupes des deux Princes, cette clauſe, qui pendant la minorité avoit été ſcrupuleuſement énoncée; ſavoir: que Charles-Emanuel II venant à mourir ſans enfans mâles légitimes, le Prince Maurice ſeroit reconnu pour véritable ſucceſſeur à la Couronne:

(1) *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.* Buttet. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(2) Idem. Botero. Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

Sect. V. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1630-1660.

ronne: non qu'en elle-même cette clause ne fut très-fondée, mais parce qu'elle n'avoit jamais été d'usage, & qu'elle paroissoit donner un trop haut degré de puissance au Prince Maurice (1). Ces précautions annonçoient dans le nouveau Souverain une volonté décidée de régner par lui-même & d'une maniere absolue; il fut applaudi par tous les citoyens, à l'exclusion toutefois des partisans des deux Princes, & de ceux-ci sur-tout, qui n'apprirent qu'avec bien du mécontentement ces diverses dispositions.

Mécontentement du Prince Maurice & de Servient, ambassadeur de France.

Le Prince Maurice, appuyé par l'Ambassadeur Servient, ne put contenir son chagrin; ils se plaignirent amérement, le premier, de la nouvelle forme de gouvernement établie au Comté de Nice, où il prétendoit que l'exercice de la souveraineté, n'appartenoit qu'à lui: Servient encore plus irrité disoit, que ce n'étoit que par une injustice outrée, que l'on avoit ôté le gouvernement d'Yvrée au Prince Thomas, que l'on n'eût point ôsé en disposer s'il eût été présent; & ce qui prouvoit suivant lui bien évidemment l'injustice, étoit que l'on avoit choisi le tems où ce Prince, sur la parole du Ministre de France, avoit été avec ses troupes à l'expédition de Naples: enfin, Servient menaçoit hautement le Duc de Savoie du ressentiment de la France, s'il ne se hâtoit de restituer Yvrée au Prince (2). Mais le Duc Charles-Emanuel dédaigna même de faire attention à ces plaintes, à ces menaces, & elles resterent d'autant plus sans effet, que l'expédition de Naples n'ayant point réussi, le Cardinal Mazarin s'étoit de plus en plus refroidi pour le Prince Thomas, qui exactement informé des sentimens de Mazarin, & de l'immuable intention où Charles-Emanuel étoit de maintenir les derniers reglemens, se conduisit beaucoup plus modérément que l'on ne s'y étoit attendu; il dit, & fit dire au Duc, que la place d'Yvrée appartenant au Souverain de Savoie, son dessein n'avoit jamais été de la retenir; que le procédé du Comte de Champillon Gouverneur, qui l'avoit remise aussi-tôt qu'elle lui avoit été demandée, prouvoit suffisamment le desir qu'il avoit toujours eu de donner aux sujets l'exemple de l'obéissance: mais que c'étoit par cela-même, qu'il étoit très-sensible aux marques de défiance qu'on lui avoit données en cette occasion, & aux moyens qu'on avoit employés pour le dépouiller de son gouvernement (3). Charles-Emanuel adoucit autant qu'il fut en lui le mécontentement du Prince son oncle; mais il ne changea rien à sa conduite; puisqu'au contraire, malgré les plaintes continuelles du Prince Maurice & de Servient, il licentia toutes les troupes du Prince Thomas.

Modération du Prince Thomas.

La fermeté du jeune Duc en impose aux Princes, qui se soumettent.

Ce coup d'autorité en imposa au Prince Maurice, qui dès-lors comprenant qu'avec un Souverain aussi ferme, il n'y avoit rien à gagner par les plaintes & les prétentions, cessa de parler de ses mécontentemens, & accepta avec reconnoissance le gouvernement de Nice, avec la même autorité que ses prédécesseurs avoient eue sous le regne de Victor-Amé; c'est-à dire, sans aucune marque de souveraineté, ainsi qu'il l'avoit demandé. A l'exemple des deux Princes, & vraisemblablement aussi, d'après les instructions du Cardinal Mazarin, Servient, qui, jusqu'alors avoit parlé si hautement contre l'admi-

(1) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.* Buttet. Botero.
(2) Paradin. *Histoire de Savoie. Extrait Chronol. de la Roy. Mais. de Sav.*
(3) Botero. Paradin. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

nistration actuelle de Savoie, changea de ton, & fit entendre au Duc que, de quelque maniere que les Princes Maurice & Thomas se conduisissent, la France n'étoit nullement disposée, à prendre part à leur mécontentement, puisqu'il venoit au contraire, de recevoir des ordres du Roi (1) pour la restitution de Trino, de Suze, du fort de Gravieres, de Veillane, & de Cavours, même sans la condition qu'il ne pourroit jamais être reconstruit; condition jusqu'alors exigée, & à laquelle Catherine & le Duc s'étoient constamment opposés.

Entreprise sur Cremone par les armées de France & de Savoie.

Tandis que par la sagesse de ces mesures, sa fermeté, sa vigilance, Charles-Emanuel rétablissoit ainsi l'autorité de sa Couronne, François d'Est, Duc de Modene, récemment nommé Général de l'armée françoise en Italie, secondé par le Maréchal du Plessis-Prâlin & par le Marquis de Ville, Général de la cavalerie de Savoie & de Piemont, formoit l'épineuse entreprise du siege de Crémone; entreprise fatale au Marquis de Ville, qui y fut tué d'un coup de canon, & qui ne fut rien moins qu'heureuse pour le Duc de Modene, qui, après bien d'inutiles efforts, fut contraint de lever le siege. Le Général obligé de s'éloigner de cette place, la cavalerie du Duc prit aussi-tôt la route du Piemont, par les états de Parme & de Gênes; elle étoit encore en chemin, lorsque les Espagnols firent une incursion sur les terres du Duc & pénétrerent jusqu'à la Doyre: mais ce fut là le terme de leur course: Charles-Emanuel, quoiqu'il n'eut presque point de forces à leur opposer, arrêta cependant le progrès de leurs dévastations; & envoya contr'eux ses gardes & les compagnies des Princes, sous le commandement de Bressieux, qui attaqua les ennemis avec tant de valeur, que, quoique très-supérieurs en nombre, ils plierent, prirent la fuite & passerent au-de-là de la Doyre, traverserent fort précipitamment les territoires de Cavaglia, & de Saluzzola, d'où ils se retirerent dans le Milanez (2).

Levée du Siege de Crémone.

Les Espagnols battus & chassés au-delà de la Doyre, par un Corps de Troupes de Piemont.

Accommodement du Duc de Savoie & du Prince Thomas.

Cependant le Prince Thomas très-mécontent du mauvais succès de l'entreprise de Naples, & beaucoup plus encore d'avoir été trompé dans toutes les espérances que la France lui avoit données, se rendit à Nice, d'où il termina tous ses différens avec le Duc Charles-Emanuel, qui, satisfait de ses soumissions & des assurances de sa fidélité, lui confia, pour le dédommager de la perte d'Yvrée, la Lieutenance-générale du Comté d'Asti & celle de la ville d'Albe; mais sous cette condition, que ce seroit au Duc seul, qu'il appartiendroit de nommer aux gouvernemens particuliers, & de disposer des garnisons; condition qui limitoit si fort l'autorité du Prince Thomas, qu'il ne fut jamais tenté d'aller dans aucune des places dépendantes de son gouvernement, dont il ne fit d'autre fonction que celle de prêter, entre les mains du Souverain, serment en qualité de Gouverneur, & dans la même forme que le Prince Maurice avoit observée (3). Du reste, Charles-Emanuel, pour qu'il n'y eut aucune trace de mécontentement dans l'esprit de son oncle, ajouta de nouveaux revenus à la pension considérable qu'il lui faisoit par provision & sur les produits de son apanage, mais avec cette clause, que le

(1) Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.* Guichenon.
(2) Paradin. *Hist. de Savoie. Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.*
(3) Buttet. Guichenon. *Histoire Général. de la Roy. Mais. de Savoie.*

Prince Thomas ne pourroit toucher au capital de cette pension, qu'il n'eût auparavant rendu compte de l'administration des finances dont il s'étoit chargé, & dont il avoit disposé à son gré pendant la guerre civile; condition imposée, non pour obliger le Prince à rendre ce compte; mais seulement afin, que tenant tout de la libéralité du Souverain, jusqu'à ce qu'il eût rendu ce compte, opération qu'il ne lui étoit pas possible de faire, il restât d'autant plus attaché aux intérêts du Duc & à ceux de l'Etat. Aussi, ne fut-ce point cette clause qui déplut le plus au Prince; mais ce qui lui fut le plus sensible, fut le licentiement de ses troupes d'infanterie & de cavalerie; licentiement d'autant plus chagrinant, que le Souverain ordonna en même-tems, que le Prince Thomas ne pourroit en aucun tems, ni sous aucun prétexte, les envoyer au service de France, ni les remettre sur pied, quelque demande que lui en fit la France, ni avoir désormais des troupes à sa solde (1).

Licentiement des Troupes du Prince Thomas.

Ces ordres étoient très-séveres, mais il n'y avoit que cette sévérité, qui put abattre entiérement cette trop grande autorité, que le Prince Thomas conservoit en Piemont, depuis le traité de 1642: il ne s'en plaignit point, il n'y eut que ses créatures & ceux qui fondoient leurs espérances sur son élévation, qui formerent des plaintes ameres: mais elles furent inutiles, & ils furent contraints aussi de se soumettre, & de n'attendre leur fortune que des bontés du Souverain, & des services qu'ils rendroient à l'Etat.

Troubles qui agitent la France. 1649.

Si le gouvernement des états de Savoie acquéroit par ces moyens heureux, un degré de splendeur & de stabilité qu'ils n'avoient pas eu depuis bien des années, le repos public en France étoit cruellement agité, par le désordre des factions qui divisoient la Cour & le Royaume. La haine du Parlement de Paris & des Seigneurs les plus distingués de l'Etat contre le Cardinal Mazarin, avoit si violemment éclaté, que le Roi avoit été contraint de s'enfuir pendant la nuit, avec la Reine Mere (2), le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin; tandis que le Prince de Conti, les Ducs de Longueville & de Bouillon, les Maréchaux de la Motte Houdancourt, & le célebre Coadjuteur de Retz, à la tête du Parlement, animoient la faction opposée à la Cour. Ces désordres entraînerent une guerre civile qui désola l'Isle de France, & accabla cette province. Charles-Emanuel informé de ces malheureux événemens, se hâta d'envoyer Cumiane en qualité d'Ambassadeur en France, avec ordre d'offrir au Roi tout ce qui dépendoit de la Savoie & du Piemont, & de demander Chivas, non pour en faire sortir la garnison françoise, mais parce que cette place étoit en si mauvais état, que les Espagnols assurés que la France ne pouvoit, dans les cruelles circonstances où elle se trouvoit, envoyer des secours, ne manqueroient point de l'attaquer & de s'en rendre maîtres. Cumiane eut ordre d'ajouter que les troubles du Royaume inspiroient en Italie tant de craintes pour les suites des opérations de l'armée françoise, qu'il paroissoit très-important de négocier la paix entre la France & l'Espagne; & sur-tout, qu'il étoit de l'intérêt du Duc d'entrer à l'exemple du Duc de Modene, en accommodement avec la Cour de Madrid, seul moyen de mettre la Savoie & le Piemont à l'abri des mal-

Offres de Charles-Emanuel au Roi de France.

Propositions du Duc de Savoie au Roi.

(1) Buttet. Paradin. Botero.
(2) *Histoire de la Fronde. Hist. de France.* Guichenon.

SECT. V. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1630-1660.

heurs, qui pourroient devenir d'autant plus funestes à ces deux Duchés, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils pussent être défendus par les troupes françoises, occupées à éteindre dans le sein du Royaume les feux de la guerre civile (1). Cumiane fut accueilli du Roi & de Mazarin avec beaucoup de distinction; mais le Ministre lui répondit que les Espagnols, dans l'espérance de retirer les plus grands avantages des troubles de la Fronde, seroient trop éloignés de toute idée pacifique, pour que l'on dût songer à aucune sorte de négociation; que le Roi de France prioit le Duc Charles-Emanuel de ne faire lui-même aucune proposition de paix à la Cour de Madrid; parce que très-vraisemblablement les troubles de la France cesseroient bientôt, & que dès que le calme seroit rétabli, le Roi ne s'occuperoit plus que des affaires d'Italie, où il enverroit des secours suffisans pour arrêter le progrès des armes espagnolles, & garantir également la Savoie & le Piemont. A cette invitation, le Roi, pour témoigner combien il étoit sensible à l'attachement du Duc, lui accorda la restitution de Chivas, telle qu'elle avoit été demandée (2).

Réponse favorable du Roi aux offres & aux propositions du Duc de Savoie.

Cependant le Duc de Modene ayant fait sa paix avec l'Espagne, congédia les troupes françoises. Ce congé fut une espece de bonne fortune pour le Duc Charles-Emanuel, qui se hâta de les prendre à son service: mais ces troupes, ni l'armée espagnolle, ne firent rien de bien important, & l'opération la plus remarquable de cette campagne, se réduisit à la démolition de Spingo par les François, qui chasserent les soldats Milanois & les paysans qui étoient venus travailler aux fortifications de cette place. Le Ministere d'Espagne ne sçut point profiter, comme il en avoit formé le dessein, des troubles de la France, l'armée espagnolle n'entra en campagne que fort tard en Italie; & le délire de la Fronde ayant cessé beaucoup plutôt qu'on ne s'y étoit attendu, le Roi envoya des troupes en Italie, commandées par le Marquis de S. Aunais, en qualité de Lieutenant-général de l'armée françoise, sous les ordres du Prince Thomas (3). Si ce secours fut arrivé plutôt, il est très-vraisemblable que les Espagnols ne se fussent point emparés aussi facilement qu'ils le firent, d'Oneille, place qui entiérement dépourvue de troupes & de subsistances, se rendit à la premiere sommation. Excité à de nouvelles entreprises par ce succès, le Marquis de Caracene, feignant d'attaquer Albe, où les François se rendirent pour la défendre, surprit Ceve, & forma tout de suite le siege de la citadelle, commandée par une forte garnison, aux ordres du Comte Borgarel. La résistance que les assiégés opposerent, & la crainte de l'arrivée des troupes françoises, découragerent les assiégeans, qui leverent le siege & se retirerent fort précipitamment pendant la nuit.

Le Roi de France envoie des Troupes en Italie.

Prise d'Oneille par les Espagnols.

Les Espagnols n'eurent pas long-tems à s'enorgueillir de la prise d'Oneille, & à peine ils s'en étoient mis en possession, que le Marquis de S. Damien, alla l'assiéger à son tour, & la recouvra avec presqu'autant de facilité, qu'elle avoit été prise (4). Les Espagnols ne rendirent cependant leur conquête,

Les François recouvrent Oneille.

(1) Paradin. *Hist. de Sav. Extrait. Chronol. de l'Hist. de Savoie.*
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Sav.* Botero.
(3) Idem. Guichenon. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(4) Buttet. Paradin. Guichenon.

qu'après une heure de combat, qui leur fut très-désavantageux & leur couta beaucoup de sang. Quoique la citadelle fut défendue par sept cens soldats, le Gouverneur ne crut pas devoir s'exposer à un siege, & il en ouvrit les portes aux François. Le Duc Charles-Emanuel étoit aussi content des succès des troupes françoises, qu'il l'étoit peu du Marquis de S. Aunais, qu'il accusoit de négligence, de manquer de ménagemens pour les habitans du Piemont, & sur-tout de ne marquer aucune déférence aux ordres, ni aux conseils qu'il lui donnoit: il s'en plaignit hautement à la cour de France, fit des reproches très-amers à Saint-Aunais lui-même, & ne voulut pas lui permettre de s'aller opposer au Marquis de Caracene, qui s'étoit avancé jusqu'à Bielle, dans la crainte que les deux armées de France & d'Espagne, arrêtées ainsi dans ses états, ne fussent aussi onéreuses l'une que l'autre aux habitans; mais il proposa au Général-françois d'aller attaquer quelque place dépendante des Espagnols, & d'obliger ceux-ci par cette diversion, de s'éloigner de Bielle (1).

Mécontentement du Duc de Savoie contre le Marquis de Saint-Aunais.

Pendant le cours de ces hostilités, plus fatigantes que remarquables, l'ancien traité de ligue fait entre les six Cantons Suisses catholiques, Fribourg, Lucerne, Schwitz, Underwald, Vortz, Zug & le Duc Emanuel-Philibert, continué sous le Duc Charles-Emanuel, renouvellé par Victor-Amé, en 1634; étoit prêt d'expirer; & ce traité de ligue étoit d'une si grande importance pour la maison de Savoie, soit afin d'empêcher les Cantons protestans de s'unir avec Genève, qui ne cessoit de faire des efforts pour être admise au nombre des membres du Corps Helvétique, soit afin de tirer de ces six Cantons des troupes, qui sans cela eussent pû passer au service d'Espagne, que le Duc envoya Cize, Baron de Gresy, en ambassade en Suisse, pour négocier le renouvellement des anciens traités; mais sa négociation, ne réussit pas aussi promptement qu'il s'y étoit attendu, par les intrigues des Espagnols & de quelques Citoyens Suisses, pensionnaires & partisans déclarés de l'Espagne (2).

Renouvellement de la ligue avec les six Cantons Catholiques.

Pendant que le Baron de Gresy s'acquittoit avec le plus grand zele de cette épineuse commission, le mécontentement que le Marquis de S. Aunais donnoit au Duc de Savoie, ne faisoit chaque jour que s'accroître; & cet officier, d'un caractere turbulent, ne se conduisit pas plus prudemment avec le Cardinal Mazarin. Sans attendre même les ordres de la Cour, il mit ses troupes en quartier d'hiver dans les vallées du Dauphiné, sur les frontieres de Piemont, & refusa de passer par Turin, ne dissimulant point que c'étoit uniquement afin de se dipenser de saluer le Duc. Son audace & son indiscretion ne connoissant point de bornes, il lui échappa de dire hautement, au sujet de quelques légers refus qu'il venoit d'essuyer de la part du Cardinal Mazarin, qu'il trouveroit bien le moyen de faire repentir la Cour de France, d'en avoir mal usé avec lui, & que pour peu que l'on continuât, il se jetteroit dans le parti des Espagnols.

Indiscrétion & emprisonnement du Marquis de Saint-Aunais.

Justement irrité de ces punissables menaces, le Roi de France envoya ordre d'arrêter Saint-Aunais, qui fut pris à Rivoles, & conduit au château de

(1) Botero. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

Ressentiment & plaintes du Prince Thomas.

Pignerol. Le Prince Thomas fut très-ulcéré de cet emprisonnement, non qu'il trouvât mauvais que l'on punit cet officier s'il étoit coupable, mais parce que Saint-Aunais étant son Lieutenant-général, il croyoit qu'on n'eût point dû l'arrêter, sans lui en avoir communiqué l'ordre: il s'en plaignit au Cardinal Mazarin, ne reçut point toute la satisfaction qu'il demandoit, & déclara que de ce moment ses services étoient finis, & qu'il ne vouloit plus commander l'armée d'Italie (1). Ce ne fut qu'un an après, qu'à la suite des informations faites contre Saint-Aunais à Pignerol, le Prince Thomas, s'intéressant toujours au sort de ce prisonnier, renouvella ses sollicitations, répondit de la fidélité de l'accusé, dont il obtint l'élargissement, qui ne fut cependant accordé à Saint-Aunais qu'à condition qu'il iroit à Turin présenter ses respects au Duc, le remercier de ses bontés, & le prier d'excuser son indocilité passée, & son indiscrétion.

Toutefois, quelque satisfait que le Prince Thomas fut des égards qu'il croyoit que la Cour de France avoit eus à sa recommandation, ce n'étoit cependant point à lui que Saint-Aunais étoit redevable de la liberté; mais à la haine que le Cardinal Mazarin avoit alors pour les Princes de Condé & de Conti & pour le Duc de Longueville, qu'il avoit formé le projet de faire arrêter. Le Prince de Condé en vouloit beaucoup à Saint-Aunais, qui à son tour se plaignoit hautement de ce Prince (2). Le Cardinal recherchoit avec beaucoup d'empressement alors tous ceux qui s'étoient déclarés, bien ou mal-à-propos contre les Princes, & ce fut par cette seule considération qu'il rendit la liberté au Marquis de Saint-Aunais. Mais ce fut cet empressement de la Cour de France à accueillir les ennemis des chefs des frondeurs, qui excitant ceux-ci à de nouvelles entreprises répandirent une seconde fois le trouble & le désordre dans le Royaume. Les mouvemens de rébellion qui agiterent la province de Bourgogne, où le Prince de Condé gouvernoit, engagerent le Roi à se rendre dans cette province avec sa Cour, & suivi d'une partie de ses troupes. Charles-Emanuel envoya au jeune Monarque un Ambassadeur, avec ordre de renouveller les assurances & les offres de zele & de service faites il y avoit quelques mois, par le Souverain de Savoie, dans des tems également orageux. Cet Ambassadeur étoit encore chargé de rendre compte à la Cour des pressantes instances que l'Electeur de Baviere faisoit pour la conclusion du mariage de Ferdinand-Marie son fils, avec la Princesse Adelaïde, troisieme fille du feu Duc Victor-Amé. Il est vrai qu'Adelaïde avoit été proposée, il y avoit quelques années, en mariage au Roi de France; mais l'Ambassadeur avoit ordre de représenter que n'y ayant nulle apparence que cette affaire pût avoir lieu, soit à cause de la grande jeunesse du Roi, soit à cause des troubles qui bouleversoient le Royaume, soit enfin, parce que le mariage de ce Monarque avec la fille du Duc d'Orleans, dont il avoit été déja parlé, seroit vraisemblablement une des conditions de la paix qui seroit rendue à la France, il paroissoit naturel que le Conseil de Savoie préférât à une alliance incertaine, une union desirée par l'Electeur de Baviere, & qui, à tous égards étoit fort avantageuse (3). Ces représentations parurent fondées à Mazarin, & à la

Nouveaux troubles en France.

(1) Paradin. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Savoie.*
(2) *Histoire de la Fronde. Histoire de France.* Guichenon. Paradin.
(3) *Extr. Chronol. de l'Histoire de Savoie.* Paradin. *Hist. de Savoie.*

Cour de France; ainsi, soit qu'on pensât dès-lors au mariage du Roi avec la fille du Duc d'Orléans, soit par le desir d'obliger le Duc de Savoie, l'Ambassadeur obtint le consentement qu'il étoit venu demander, & la Princesse Adelaïde, fut peu de tems après, unie au Prince Ferdinand-Marie: alliance d'autant plus importante pour le Duc Charles-Emanuel, que si elle n'éteignoit entiérement, du moins elle affoiblissoit beaucoup la haine de la maison impériale pour celle de Savoie, à laquelle ce mariage donnoit un nouveau degré de puissance qui la mettoit en état de soutenir avec le plus grand avantage ses droits & ses prétentions contre le Duc de Mantoue (1).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Mariage d'Adelaïde de Savoie avec le Prince Ferdinand-Marie, fils de l'Electeur de Baviere.

Cependant le Cardinal Mazarin confia le commandement de l'armée d'Italie au Marquis d'Uxelles, en qualité de Lieutenant-général, sous le Prince Thomas, qui pourtant ne voulut point remplir les fonctions de Général, parce que l'armée françoise étant très-foible, il ne crut pas pouvoir avec si peu de forces entreprendre rien de bien important. L'armée espagnolle, infiniment plus considérable que celle de France & de Savoie réunies, avoit au nombre de ses Chefs un Général habile, & qui, par ses succès passés, faisoit espérer les plus grands avantages; Dom Juan d'Autriche étoit ce Général; il parut se disposer à assiéger Porto-Longone; & la crainte qu'il ne formât quelqu'entreprise sur Nice, engagea le Duc de Savoie, à rassembler pour la défense de cette place beaucoup de troupes, sous les ordres du Comte de Monasterol, Gouverneur de la citadelle de Nice; le Comte prit les soins les plus actifs, se prépara à la plus vigoureuse résistance, & remplaça avec distinction dans ces circonstances critiques, le Prince Maurice, à qui l'âge & les infirmités ne permettoient plus les opérations & les fatigues de la guerre (2).

Le Marquis d'Uxelles passe en Italie. 1650.

L'armée françoise n'entra que fort tard en campagne; elle passa le Pô, & s'avança vers Stropiana, dans le dessein de pousser jusqu'à Romagnan: à peine elle étoit en marche qu'on apprit que le Comte Galéas Trotty, Lieutenant-général de la cavalerie milanoise, venoit de surprendre les fauxbourgs de Ste. Marthe & du fort de St. Pierre d'Asti. Cette entreprise avoit été faite avec tant de célérité, avec tant de succès, que la garnison chargée de la défense de ces bourgs, avoit été écrasée, & en très-grande partie, massacrée par les aggresseurs, avant que de pouvoir s'opposer à cette surprise. Il est vrai que le Comte de Morette, Gouverneur d'Asti, au premier bruit de l'attaque, accourut, se retrancha avec le peu de soldats & d'officiers qui lui restoient, dans le bourg de Ste. Marie, se défendit avec la plus grande valeur, soutint glorieusement tout l'effort des ennemis, & donna par l'opiniatreté de sa résistance, le tems à la noblesse des environs & à la garnison de Villeneuve d'Asti, d'accourir à son secours (3). En même-tems le Duc Charles; le Comte de Piozasque, Capitaine de cuirassiers avec sa compagnie; le Marquis de Ville, suivi de quatre cens chevaux; le Comte de Verrue, avec le reste de la cavalerie Piémontoise; & le Marquis d'Uxelles, à la tête de l'armée françoise.

Surprise des Fauxbourgs d'Asti par les Espagnols.

Résistance des assiégés & secours qui leur sont envoyés.

(1) Idem. Guichenon. *Hist. Général. de la Roy. Maïs. de Savoie.*
(2) Botero. Guichenon. Buttet.
(3) Paradin. *Extrait Chronol. de l'Hist. de Sav.*

SECT. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

Le Marquis de Ville arriva sous les murs d'Asti, au moment où un parti des troupes assiégées escarmouchoit avec les Espagnols. A son approche, les assiégeans, se retirerent sous le canon du fort de St Pierre, &, de crainte d'y être attaqués, ils passerent au-de-là du ruisseau de Versa, abandonnant le fort, rempli de munitions. Le Comte de Morette profitant de ce premier avantage, fit sortir Ville, Maréchal de bataille, qui, à la tête de quelques officiers, & de plusieurs habitans d'Asti, alla attaquer les Espagnols avec tant de vivacité, qu'il força leurs barricades, les chassa entiérement du bourg, & les força de rendre par capitulation le fort St. Pierre. Ainsi, l'armée espagnolle contrainte de s'éloigner d'Asti, qu'elle avoit presque vu tomber en sa puissance, se retira fort précipitamment du côté de Livorne & Bianza, tandis que le Marquis d'Uxelles conduisit ses troupes aux environs de Montechiaro & de Verrue, d'où passant le Pô, il alla camper à Mazin, Montnivell & Mallione, postes importans, mais si difficiles à garder, que le Marquis de Caracene résolut de l'y attaquer, étant le plus fort par le nombre de ses troupes & par la formidable artillerie qui les suivoit (1). Il ne tarda point à exécuter ce projet, & commença cette entreprise par le poste de Montnivell, occupé par le Marquis de Ville; mais cette premiere attaque ne fut rien moins qu'heureuse; le Marquis de Ville soutint très-courageusement le choc des aggresseurs, & fut si promptement soutenu par quelques troupes des autres places, que les Espagnols ne voyant aucune apparence de succès, se retirerent, & allerent commencer une nouvelle attaque au poste de Mallione: mais ils y furent plus malheureux encore, & malgré la force de leur artillerie, ils furent repoussés avec beaucoup de perte, & tant de désavantage, qu'ils ne songerent plus qu'à s'éloigner. Le Marquis d'Uxelles craignant qu'elles n'allassent former quelqu'entreprise sur Yvrée, s'approcha pour les prévenir, de Bolingho & de Birolo. Il eût été facile aux ennemis d'empêcher cette marche, mais ils n'oserent point s'opposer aux François; ils prirent, au contraire, une route opposée, allerent à Ropolo & à Bielle; d'où, après quelques jours de repos, ils passerent dans le Montferrat: ils y furent suivis fort peu de tems après par les troupes de Savoie & de Piemont, qui y prirent leurs quartiers d'hiver, tandis que l'armée françoise rentra en France pour y passer aussi l'hiver (2).

Retraite précipitée des Espagnols.

Fin de cette Campagne peu avantageuse aux Espagnols.

Pendant que le Duc de Savoie s'occupoit dans ses états du soin de diriger les opérations de la guerre, le Baron de Gresy, Ambassadeur en Suisse, après avoir surmonté les obstacles que l'Espagne & ses partisans ne cessoient de lui susciter, parvint enfin à terminer sa négociation, & à conclure à Lucerne, avec les six Cantons catholiques un nouveau traité, dont les principales (3) conditions furent „ que la ligue ne seroit que défensive; qu'elle dureroit pen-„ dant la vie de Charles-Emanuel & quatre ans après sa mort; que dans „ le cas où il surviendroit quelque désunion entre les six Cantons catholiques, „ le Duc de Savoie pourroit, sans en être prié, par aucun des Cantons, se „ rendre leur médiateur & les raccommoder: que ni le Duc, ni aucun des „ six

Traité de Ligue entre les six Cantons Catholiques & le Duc de Savoie. 1651.

(1) Botero. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Buttet. Guichenon. *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.*
(3) Guichenon. *Hist. Général. de la Roy. Mais. de Sav.* Buttet.

„ six Cantons ne pourroient donner leur protection, ni droit de bourgeoisie „ aux sujets de leurs confédérés: que les habitans de Genève ne seroient point „ reçus sous la protection d'aucun des six Cantons, qu'auparavant les anciens „ différens entre le Souverain de Savoie & Genève, n'eussent été entiérement „ terminés (1): qu'il y auroit toute liberté de commerce entre les confédé- „ rés, leurs pays & leurs sujets: que le Duc entendoit comprendre dans la „ ligue, le Pape & le S. Siege Romain, l'Empereur & l'Empire, les Rois „ de France & d'Espagne, ainsi que la République de Venise. De leur côté, „ les six Cantons comprirent aussi dans la ligue, le Pape & le S. Siege, l'Em- „ pereur & l'Empire, le Roi de France, la maison d'Autriche, celle de „ Médicis & le grand-Duc de Toscane".

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Préparatifs des Espagnols.

Pendant l'hiver, les Espagnols avoient fait les plus grands préparatifs, & ils ne se proposoient pas moins que la conquête du Piemont: cette invasion étoit en effet d'autant plus à craindre, que le Roi de France n'avoit pû envoyer que fort peu de troupes en Italie: encore même ces troupes étoient-elles sans Général, parce que le Marquis de Saint-Aunais étant encore prisonnier, le Prince Thomas irrité contre le Cardinal Mazarin, refusoit obstinément de se charger du commandement de l'armée: d'ailleurs, il n'étoit point fâché d'avoir ce prétexte de s'abstenir de commander, ne jugeant pas qu'il fut possible d'entreprendre, avec d'aussi foibles secours, rien de considérable. Le Duc Charles-Emanuel mit fin à cet embarras, & confia le commandement au Marquis de Ville, Commissaire-général de la cavalerie, & récemment élevé au grade de Maréchal des camps & armées du Roi. Le Marquis de Ville répondit aux espérances du Duc; il se mit en campagne & se saisit de la Roque-Grimaldy, dans le dessein d'y faire subsister les troupes aux dépens de l'ennemi, d'y attirer les Espagnols, & par cette diversion, de les éloigner du Piemont (2). Il ne réussit qu'en partie, ses troupes à la vérité, trouverent fort abondamment des subsistances aux environs de la Roque Grimaldy; mais cette diversion ne changea rien aux opérations méditées par les Espagnols. Au contraire, le Marquis de Caracene, bien loin de songer à s'éloigner du Piemont, investit Costigliole, & obligea le Marquis de Ville de revenir sur ses pas & de s'avancer d'Albe, pour laquelle il craignoit.

Prise de la Roque Grimaldy par les François.

Ce n'étoit pourtant point à cette place que Caracene en vouloit; car aussitôt qu'il se fut rendu maître de Costigliole, il alla précipitamment se rendre sous les murs de Montcalier, près de Turin, laissant entre lui & les lieux occupés par les garnisons espagnolles, un pays fort étendu, & des places très-fortes, telles que la ville d'Asti, celle d'Albe & Ville-neuve. Le Marquis de Ville qui n'avoit point prévu cette marche rapide, ne put s'y opposer, ni la retarder, ni attaquer les Espagnols; son armée étoit pour cela trop foible, & il ne put que suivre de loin les ennemis, dont on redoutoit avec raison la force & les progrès, lorsque le Marquis de S. André Montbrun arriva de France, en qualité de Lieutenant-général, suivi de nouvelles troupes, & prit le commandement de l'armée (3).

(1) Simler. *De Reb. Helvet. Histoire des Ligues & des Guerres de la Suisse.*
(2) Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.* Botero.
(3) Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Le Marquis de Montbrun conduit en Piemont de nouvelles troupes françoises.

Défiance finguliere du Prince Thomas.

L'arrivée de Montbrun ranima les efpérances du Duc; mais il s'en falloit bien encore que toutes les craintes fuffent diffipées: en effet, on ne pénétroit point les deffeins de Caracene, & l'idée générale étoit qu'il attaqueroit Pignerol, qui fe trouvoit alors prefque fans défenfe, & auffi dépourvu de munitions que de foldats. La Ducheffe de Savoie craignit auffi pour Carmagnole & pour Quérasque, en auffi mauvais état que Pignerol. Allarmée pour ces places, elle demanda au Prince Thomas d'y jetter du fecours, & de tâcher par toute forte de moyens de les garantir des dangers qui les menaçoient. Mais le Prince Thomas, qui, malgré toutes les attentions que la Cour de Savoie avoit pour lui, confervoit toujours fon caractere foupçonneux, imagina que le Marquis de Caracene, d'intelligence avec la Ducheffe Catherine, n'étoit venu que dans le deffein de s'emparer de la citadelle de Turin. Rempli de cette fauffe idée, bien loin de confentir à la demande de la Ducheffe de Savoie, & croyant rendre à la France le plus important des fervices, il jetta toutes fes troupes dans cette citadelle, & pendant que les Efpagnols attaquoient Mont-calier, il fe promena lui-même à cheval pendant toute la nuit, fous les murs de ce fort; & tandis qu'il regardoit de tous côtés, pour voir s'il ne découvriroit point les troupes efpagnolles, il tomba dans un foffé profond, & fe bleffa fortement à la jambe (1). L'inutilité de la garde qu'il avoit montée lui-même, ni fa chute, ni les avis qu'il reçut de l'entreprife de Caracene fur Montcallier, ne le détromperent point: il foutint toujours que, d'accord avec la Ducheffe de Savoie, les Efpagnols n'étoient venus que dans le deffein de fe faifir de la citadelle de Turin: fon obftination à cet égard fut telle, que la Ducheffe ne douta point qu'il ne répandit ce bruit pour la rendre odieufe à la France, autant qu'il affectoit lui-même de fe rendre néceffaire à cette Couronne. Quoiqu'il en foit, la Ducheffe, peu allarmée de ces foupçons, ne s'occupa que des moyens de mettre Turin à l'abri du fiege prochain dont cette capitale paroiffoit menacée. Afin d'en tenir les ennemis éloignés, elle envoya des troupes à Carmagnole & à Quérasque, pour en fortifier les garnifons.

Sages mefures par la Ducheffe pour la défenfe de Turin.

La Ducheffe Catherine avoit jugé avec beaucoup de jufteffe des projets de Caracene, qui ne fe fut pas plutôt rendu maître de Montcallier, qu'ignorant les fecours amenés par Montbrun, & fe perfuadant que la crainte des armes efpagnolles & le defir de conferver Turin engageroient le Duc à recevoir la paix aux conditions qu'il plairoit à l'Efpagne de lui impofer, envoya menacer ce Souverain de la ruine de Turin & du Piemont, s'il ne fe hâtoit de renoncer à l'alliance des François, & de fe déclarer pour l'Efpagne. Ces menaces n'en impoférent point à Charles-Emanuel, ni à la Ducheffe fa mere, & toute la réponfe que reçut l'envoyé de Madrid fut qu'on ne fe laiffoit point intimider par de vaines menaces; qu'on ne craignoit, ni pour Turin, ni pour le Piemont, & que le Duc de Savoie ne vouloit abfolument point féparer fes intérêts de ceux de la France (2). Le Marquis de Caracene s'étoit attendu à une toute autre réponfe, & ne comptant point réuffir dans fes projets fur Turin, informé d'ailleurs, de l'armée de Mont-

(1) Botero. Paradin. Guichenon. *Hift. Général. de la Roy. Maif. de Savoie.*
(2) Botero. *Extrait. Chronol. de l'Hift. de Savoie.*

brun, il prit le parti de la retraite, conduisit son armée dans le Montferrat, & delà dans le Milanez.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Les Espagnols se retirent dans le Milanez.

Cependant le Prince Thomas dont les soupçons injustes & les propos injurieux à la Duchesse, avoient rendu la présence peu agréable à la Cour de Turin, passa en France, dans la vue de s'y rendre utile à la Reine sa parente, les circonstances lui étoient alors d'autant plus favorables, que la défection du Prince de Condé, laissoit à la cour des dignités éminentes & des charges importantes à remplir. La Reine fit au Prince Thomas l'accueil le plus distingué, lui donna sa confiance, & le mit à la tête du Conseil du Roi, pendant l'absence de Mazarin, que la haine publique avoit forcé de se retirer; mais quoique éloigné, Mazarin gouvernoit toujours l'état avec la même autorité (1). Le Prince Thomas remplit avec autant d'activité que d'intelligence les fonctions de Chef du Conseil; titre que cependant il eut la modération de ne vouloir accepter, qu'autant que le Cardinal Mazarin y consentiroit. Quelque tems après le départ de ce Prince pour la France, on reçut à Turin la nouvelle de la mort de l'Electeur de Baviere, & de l'avénement du Prince Ferdinand-Marie à cet Electorat. La Princesse Adelaïde de Savoie, dont le mariage avoit été arrêté quelque mois auparavant avec le nouvel Electeur, étoit encore en Piemont, où elle attendoit le tems fixé pour son départ (2). Ce départ ne fut point retardé; le Comte Curtio, Ambassadeur de Ferdinand-Marie, vint à Turin pour recevoir & conduire en Baviere la Princesse Adelaïde, & comme il falloit nécessairement, que la jeune Electrice passât par l'Etat de Milan, le Roi d'Espagne envoya ordre au Marquis de Caracene, de la recevoir comme l'épouse d'un Prince, proche parent du Monarque d'Espagne, & de prendre prétexte de cet événement, pour ménager une treve entre les deux années. Caracene affecta le plus grand empressement à se rendre à ces ordres, & la treve fut conclue.

Départ de la Princesse Adelaïde pour la Baviere.

Treve en Piemont. 1652.

Sur la foi de cet armistice, les troupes de France & de Savoie suspendirent toutes les hostilités; mais Caracene pensant moins noblement, où entraîné par le desir ambitieux de se signaler par quelqu'action d'éclat, entreprit de s'emparer de Trino (3); & il crut le succès de cette tentative d'autant plus aisé, que la garnison de cette place étoit fort peu considérable; il étoit même persuadé que la plupart des officiers & des soldats, iroient passer la journée à Turin, à cause de la fête du S. Suaire; ce fut aussi ce jour qu'il choisit pour faire investir Trino par sa cavalerie: il se mit en marche après avoir pris toutes les précautions qu'il jugea les plus propres à couvrir son dessein, ordonna à son infanterie, de venir le joindre avec l'artillerie, aussi-tôt que l'on apprendroit que la place étoit investie. Les premieres opérations de cette entreprise réussirent au gré du Marquis de Caracene, que la sécurité des troupes de France & de Savoie favorisoit d'autant plus, qu'elles étoient fort éloignées de s'attendre que l'on violeroit la treve par de telles hostilités. Le Comte Curtio même persuadé, commé l'étoient tous les officiers du Piemont, de l'observation exacte de la foi jurée, venoit

Entreprise de Caracene pendant la treve.

Siege de Trino.

(1) *Hist. de la Fronde. Hist. de la Minorité de Louis XIV.*
(2) Buttet. Guichenon. *Histoire Générale de la Roy. Mais. de Savoie.*
(3) Botero. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

tranquillement pour accompagner la jeune Electrice de Baviere, & ce ne fut qu'à Milan qu'il apprit avec étonnement la nouvelle du siege de Trino, & l'infidélité manifeste de Caracene, aux sermens par lesquels il s'étoit lié par ordre du Roi d'Espagne. Le Comte en témoigna sa juste indignation au Gouverneur de Milan, qui, trop engagé pour se désister de son entreprise, poursuivit son projet, & pressa vivement le siege de Trino, qui ne pouvant être secouru par l'armée françoise, ni par celle de Savoie, fut contraint de se rendre (1).

Caracene s'empare de Trino, Crescentin & le Fort de Mazin.

Le Gouverneur de Milan qu'un tel succès eût dû faire rougir, en fut, au contraire, si fort énorgueilli, que comptant avoir fixé la fortune & la victoire sous ses drapeaux, il poursuivit sa course, & en moins de huit jours se rendit maître des châteaux de Mazin & de Crescentin. Pendant cette expédition l'Abbé de Verrue, homme d'état fort estimé, avoit renoué avec le Marquis Vercellin Visconti, les négociations de paix entre l'Espagne & la Savoie, interrompues depuis près d'un an, & recommencées alors de l'aveu du Roi de France, qui, trop occupé à appaiser les dissentions civiles qui désoloient son Royaume pour envoyer des secours en Italie, & craignant de voir Cazal passer au pouvoir des Espagnols, consentoit volontiers à la paix, ou du moins desiroit qu'il y eût une treve entre l'Espagne & le Piemont. Visconti parut se prêter aux propositions de l'Abbé de Verrue, & d'après les foibles objections qu'il faisoit, on ne doutoit point que l'intention de la cour d'Espagne ne fut de terminer cette guerre (2). Mais ces flatteuses espérances s'évanouirent, & l'on connut bien-tôt que ces bonnes dispositions du Ministre Espagnol, n'étoient qu'un artifice qui couvroient les desseins les plus pernicieux & les vues les moins pacifiques.

Le Duc de Savoie est trompé par de fausses apparences de négociation de paix.

En effet, dans le même tems qu'on se jouoit de la bonne foi de l'Abbé de Verrue, le Marquis de Caracene négocioit secrétement avec le Duc de Mantoue, & le disposoit à chasser les François de Cazal & à y recevoir garnison espagnolle. Cette négociation réussit au gré de Caracene, qui, dès ce moment ne voulut plus entendre parler de traité, ni de treve avec la Savoie. Le Duc de Mantoue ébloui de l'apparente prospérité des Espagnols, fatigué d'ailleurs de la guerre, & espérant pouvoir garder désormais la neutralité entre les deux couronnes, reçut Dom Gonzague à la tête d'un corps de troupes espagnolles dans Cazal, & obligea St. Ange qui faisoit, en l'absence du Marquis de Montpesat, les fonctions de Gouverneur, de se retirer dans la citadelle (3): S. Ange n'y fut pas plutôt renfermé, que la citadelle fut bloquée par le Marquis de Caracene. Le Duc Charles-Emanuel II, informé de cet événement, offrit de puissans secours à S. Ange, qui les refusa, assurant qu'il avoit plus de forces qu'il ne lui en falloit pour repousser Caracene & les Espagnols. Ces brillantes promesses ne furent point remplies, &, soit défaut d'habileté, soit défaut de fidélité, dès le onzieme jour du siege, la citadelle se rendit; quelque diligence qu'eût fait le Comte de Verrue pour venir secourir les assiégés. Il arrivoit aux portes de Cazal lorsqu'il apprit la réduction de la Citadelle.

Prise de la Citadelle de Cazal.

(1) Buttet. Guichenon. *Hist. Génér. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Idem. *Extr. Chron. de l'Hist. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Irrité de la perte d'une place aussi importante, le Comte de Verrue se dédommagea en partie par la prise de Crescentin & du château de Mazin (1), qu'il recouvra malgré tous les efforts des Espagnols.

Quelqu'avantageux néanmoins que fut le recouvrement de ces deux places, il ne réparoit pas à beaucoup près, la perte de la ville & du château de Cazal; conquête qui mettoit une supériorité décidée du côté de l'Espagne, quoique le Gouverneur de Milan eut remis cette ville, ainsi que la citadelle, au Duc de Mantoue, en exécution du traité conclu entr'eux. Il sembloit donc qu'il n'y avoit qu'une armée aguerrie & nombreuse, qui pût ramener du côté des François & du Duc de Savoie la fortune, qui depuis quelque tems paroissoit les abandonner; mais les troubles & les dissentions se soutenoient en France avec trop de vivacité, pour que le Roi crut pouvoir diviser, ou affoiblir ses forces; ensorte que, quelques pressantes que fussent les demandes de Charles-Emanuel, la Cour de France ne fit passer en Piemont que le Comte de Quinsay, seul, & en qualité de Lieutenant-général; comme si sa personne eût suffi a réparer la perte de Cazal, dont la garnison fut mise partie à Pignerol, & partie dans la citadelle de Turin (2).

Le Comte de Quinsay passe sans Troupes en Piemont. 1653.

Charles-Emanuel, quoiqu'il n'eut que fort peu de troupes, ne voulut cependant pas permettre aux Espagnols d'étendre dans le Montferrat leurs contributions, aussi avant qu'ils se l'étoient proposé: il les contraignit de s'arrêter & de menager les habitans de ce pays. Caracene indigné de cet obstacle, jura de se venger, envoya son armée dans le Duché de Piemont, & fit piller & dévaster Ciglian, terre considérable, qui appartenoit au Marquis de Ville. Irrité de cette invasion, le Duc permit au Marquis, encore plus ulcéré, de se venger lui-même avec tout autant de rigueur qu'il le jugeroit à propos. De Ville, à la tête d'un petit corps d'infanterie, soutenu par cinq cens chevaux, fondit sur les possessions des ennemis, & surprit le bourg de Sézia, qu'il mit à feu & à sang, après que ses soldats y eurent fait un très-riche butin. Ils songeoient à porter encore plus loin leurs ravages, lorsqu'ils apprirent que la cavalerie espagnolle rassemblée entre Novarre & Vercel, se disposoit à passer la Doyre & à saccager le pays. Le Marquis de Ville, ramena sa troupe entre Vercel & Saintya, afin de s'opposer plus facilement aux entreprises des Espagnols. De son côté le Comte de Quinsay ne put trouver encore l'occasion de se signaler, & par ordre de la cour de France, il restitua Verrue au Duc, en exécution des traités par lesquels la France avoit promis de rendre cette place (3).

Prise de Sezia par le Marquis de Ville.

On s'étoit attendu aux plus vives hostilités de la part des Espagnols: cependant le Marquis de Caracene, parut peu disposé à profiter de sa supériorité, & il se contenta de s'approcher de Vercel. Quinsay qui l'observoit, logea sa petite armée à Fontanet & à Pallazuol près de Trino. Quelque tems après, Caracene passa le Pô, & s'avança du côté de Cazal. Le Général François joignant ses troupes à celles du Duc de Savoie, prit la route de Gonon, & entra dans la vallée de Grana, dépendante du Montferrat. Les habitans al-

(1) Buttet. Guichenon Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Botero.
(3) Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Sect. V. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1630-1660.

larmés, envoyerent prier le Gouverneur de Milan de repaſſer le Pô, & de s'avancer du côté de St. Germain, eſpérant que ſon approche obligeroit le Comte de Quinſay de ſortir du Montferrat. Charles-Emanuel intéreſſé à éloigner la guerre de ſes états, perſuada au Comte de Quinſay d'entrer dans le Milanez, en même-tems que les Eſpagnols paſſeroient dans le Montferrat. Cette marche eut tout le ſuccès qu'on en avoit attendu. Quinſay traverſa le Taner, prit & pilla Serravalle dans le Tortonnois, & s'étendit dans l'Etat de Milan (1). Caracene ſe hâta de revenir ſur ſes pas dans le deſſein de s'oppoſer aux François, qui trop inférieurs en forces, pour tenter le haſard d'une bataille, ſe retirerent du côté de Nice-de-la-Paille, & ſe logerent à Gonon & à St. Martin, en deçà de Taner, tandis que les Eſpagnols ſe portoient ſur la rive oppoſée.

Les François entrent dans le Milanez.

Tout ce que les François pouvoient faire, étoit de ralentir par leur marche & leurs habiles diverſions, le progrès des armes ennemies: mais au moment où l'on eſpéroit le moins de recevoir du ſecours, le Maréchal de Grancey, à la tête de quelques troupes, paſſa les monts, & vint prendre le commandement de l'armée françoiſe. Ces nouvelles troupes réunies à celles de Quinſay & à l'armée du Duc, Grancey s'avança vers Annone, dans le deſſein de paſſer dans le Montferrat. Caracene inſtruit de cette marche, réſolut de s'y oppoſer & vint à la Roquette, afin de ſe rendre au-de-là du Taner. Grancey, pour empêcher ce paſſage, envoya ſur la rive oppoſée une compagnie de chevaux-légers; mais elle étoit trop foible pour une telle opération, & elle fut entiérement défaite; enſorte qu'une partie de l'armée de France & de Piemont, s'approchant de la Roquette, pendant que le reſte gardoit le paſſage du Taner, le combat s'engagea bientôt, fut très-vif & fort meurtrier des deux côtés; la cavalerie eſpagnolle fut enfoncée & miſe en fuite, l'infanterie ſe ſoutint & ne put être ébranlée: la nuit ſeule mit fin à ce combat, la victoire demeura indéciſe, & les deux armées reſterent encore quelques tems chacune dans ſon poſte, ſans tenter aucune nouvelle entrepriſe (2).

Combat de la Roquette.

Grancey aimant mieux faire ſubſiſter ſes troupes ſur les terres des ennemis, que dans les états du Duc, s'avança dans le deſſein de les loger à Gatinara & à Romagnan; mais Caracene, dans la vue de rompre ce projet, vint paſſer le Pô à Cazal; enſorte que les troupes françoiſes & celles du Duc furent contraintes de ſe loger à Lenta & à Giſſarengo ſur le bord de la Séria. Ces postes étant à tous égards, auſſi incommodes que ceux de Gatinara & de Romagnan, occupés par les Eſpagnols étoient avantageux; le Baron de S. Maurice propoſa une treve de quarante jours, à condition que les François iroient ſe loger dans le Montferrat, au-de-là de la Sture. Caracene accepta cette propoſition, & la treve fut conclue: mais peu de jours après les troupes françoiſes ne trouvant plus de fourrages dans les lieux où elles s'étoient retirées, demanderent vivement d'être amenées en France. Grancey qui prétendoit avoir des ordres du Cardinal Mazarin, de reſter en Piemont, fit de preſſantes inſtances auprès du Duc, pour y loger l'armée. Charles-Emanuel ne voulut point y conſentir, & Grancey, piqué du refus, ordonna à ſes troupes de ſor-

Treve de quarante jours.

(1) Botero. *Extrait Chronol. de l'Hiſt. de Savoie.*
(2) Paradin. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.*

tir du Montferrat, & il les conduisit en Piemont. Le Duc indigné de ce procédé, envoya l'Abbé Amoretty à la cour de France pour se plaindre de la conduite du Maréchal, & en demander satisfaction. Grancey ne fut point approuvé; &, vraisemblablement par ordre du Cardinal Mazarin, il demanda au Duc de lui laisser prendre ses quartiers dans les vallées de Luzerne & de S. Martin, sa demande lui fut accordée; mais il eut beaucoup de peine à se loger dans ces vallées, dont les habitans n'étoient point du tout accoutumés à recevoir des troupes. Heureusement pour Grancey, la cour de France lui envoya ordre de faire passer en Dauphiné toute sa cavalerie avec une partie de l'infanterie; de maniere qu'il ne resta qu'un petit corps de troupes dans les vallées de S. Martin & de Luzerne (1).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1460.

Les Troupes Françoises passent en Dauphiné.

La campagne suivante ne fut avantageuse à aucun des deux partis: il ne se fit rien de bien important de côté ni d'autre: les Espagnols mirent très-peu d'activité dans leurs opérations; les François commencerent fort tard les hostilités; le Maréchal ne se rendit en Piemont qu'à la mi-Août, & ce ne fut que quelques jours après, que voulant passer la Bormida, les Espagnols entreprirent de leur disputer le passage; mais après un combat qui leur fut très-désavantageux, ils furent eux-mêmes contraints de se retirer; & les François se jetterent dans les terres du Milanez, de l'Empire & du Montferrat, à dessein d'y passer l'hiver. Mais le Maréchal de Grancey prit tout-à-coup la résolution de retourner en France avec ses troupes, malgré les pressantes instances du Prince Thomas qui étoit en Piemont, dans la vue de faire contre les Espagnols quelqu'importante entreprise (2).

Combat de Bormida. 1654.

Le départ des François fit concevoir de grandes espérances au Marquis de Caracene, qui étant informé d'un projet de mariage du Prince Alphonse, fils ainé du Duc de Modene avec l'une des nieces du Cardinal Mazarin, & ne doutant point que l'alliance du Duc de Modene avec la France, ne fut inévitablement la suite de ce mariage, pressa ce Souverain de désarmer, & lui fit demander avec hauteur ses propres enfans en ôtage, & des places en dépôt, pour répondre de sa fidélité aux engagemens qu'il avoit pris avec le Roi d'Espagne. Ce ton impérieux revolta le Duc de Modene, qui ne croyant plus devoir garder des ménagemens, se déclara ouvertement pour le Roi de France, & abandonna le parti des Espagnols. Le Gouverneur de Milan enflammé du desir de se venger, passa le Pô, entra dans le Modénois, & alla mettre le siege devant Reggio. Toutes ses forces échouerent sous les murs de cette place, la résistance des assiégés le faisoit déja balancer sur le parti qu'il avoit à prendre, lorsqu'il apprit que Charles-Emanuel se déclarant pour le Duc de Modene, avoit donné ordre à toute sa cavalerie de se jetter dans le Milanez. A cette allarmante nouvelle, Caracene leva précipitamment le siege, & ramena les Espagnols à la défense de son propre gouvernement, tandis que le Duc de Modene, de concert avec le Prince Thomas, fit des préparatifs, pour attaquer aussi l'Etat de Milan du côté de Modene (3).

Le Duc de Modene se déclare pour la France. 1655.

(1) Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Botero.
(3) Paradin. Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1632-1660.

Origine de la guerre des Barbets.

Une guerre nouvelle, & à laquelle les François, ni le Duc de Savoie n'avoient aucun sujet de s'attendre, vint surprendre les effets de ces préparatifs, l'ambition & le fanatisme ligués, allumerent le feu de cette guerre, funeste à ceux qui l'exciterent: feu le Duc Emanuel-Philibert, quelque vif qu'eût été son zele, pour le catholicisme, avoit été forcé d'accorder l'exercice de la Religion réformée aux habitans des vallées de Luzerne, de S. Martin, d'Angrogne & de la Pérouse, que leur attachement outré au calvinisme fit très-mal-à-propos & fort injurieusement surnommer les *Barbets*. Emanuel-Philibert ne pouvant leur interdire l'exercice de leur Religion, avoit seulement exigé d'eux, qu'ils construiroient un fort à la Pérouse; se proposant d'en faire construire lui-même un autre à Villars, afin de contenir ces peuples, en attendant qu'il put les faire convertir; & dans cette derniere vue, il les avoit encore obligés de souffrir qu'on célébrât la messe dans ces quatre vallées. Il est difficile que deux Religions professées dans un aussi petit pays, & par des habitans également susceptibles de fanatisme se soutiennent, sur-tout lorsque la plus grande partie de ces habitans professe l'une des deux Religions, à l'exclusion de l'autre, qui y est détestée. Aussi, les conditions imposées par Emanuel-Philibert, ne tarderent-elles point à être enfreintes. Charles-Emanuel I, successeur d'Emanuel-Philibert, étoit trop occupé à se défendre contre une foule de puissans ennemis, pour songer seulement à faire exécuter les conditions imposées par son prédécesseur; & les habitans des quatre vallées, enhardis par Lesdiguieres qui suivoit la même doctrine, se porterent contre les catholiques à de punissables excès (1). Cependant le Duc Charles-Emanuel étant enfin venu à bout de se remettre en possession de ses états, les calvinistes des quatre vallées, craignant la colere de leur Souverain irrité, vinrent le fléchir par leurs soumissions; &, par une indulgence qu'ils n'ôsoient espérer, ils ne furent condamnés qu'à construire à leurs dépens deux forts, & à souffrir le rétablissement du catholicisme dans tous les lieux d'où ils l'avoient banni.

Intolérance & haine mutuelle des Catholiques & des Calvinistes.

Ces Conditions, quoique peu onéreuses, ne furent point remplies, & les *Barbets*, puisque c'est ainsi qu'on les appelloit, acquirent des possessions & introduisirent l'exercice de leur Religion dans quelques terres au-de-là de la Riviere de Pelice. Ces infractions & ces innovations donnerent lieu à de nouveaux ordres de la part de Charles-Emanuel; soit pour les obliger d'abandonner ces nouvelles acquisitions, soit pour le rétablissement de la messe dans les vallées (2). Ces ordres furent également éludés; & l'impunité excitant les Barbets à de nouvelles entreprises, ils commirent tant d'insolences, qu'en 1622, Charles-Emanuel fatigué de l'indocilité de ces sujets rebelles, envoya chez eux trois mille hommes armés, avec ordre de démolir les temples du calvinisme, & de faire réparer tous les dommages causés par les séditieux. Cette commission fut remplie dans toute son étendue, & le calvinisme fut entiérement extirpé des vallées de Suze & de Barcelonette.

Excès des Calvinistes & rigueurs exercées contr'eux.

Victor-Amé, très-peu de tems après son avénement au Duché de Savoie, renouvella les édits de ses prédécesseurs contre le calvinisme, chassa les Bar-

(1) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Buttet.
(2) Botero. Paradin. *Histoire de Savoie.*

Barbets de Cambillon, envoya, pour les convertir des missionnaires d'un zele fort actif, & même trop entreprenant dans quelques circonstances; il tenta même, mais sans succès, de bannir entiérement le calvinisme de toutes ces vallées. Après le décès de Victor-Amé, la Régente Catherine, fit des nouvelles tentatives contre ces calvinistes, rétablit malgré eux la messe dans plusieurs endroits, fit faire le procès à l'un de ces ministres de ces vallées, qui fut condamné par contumace à être pendu, acheta des maisons dans ces vallées, qu'elle changea en chapelles, & y envoya un essain de missionnaires, qui ne firent qu'aigrir les esprits de ceux qu'on s'étoit proposé de convertir (1).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Nouvelle violence des Calvinistes & leur soumission.

C'étoit assurément une très-louable entreprise que de vouloir ramener des hommes que l'on croyoit s'être égarés: mais pour les ramener, c'étoit un fort mauvais moyen que d'employer la violence, & de faire condamner des ministres au gibet. Aussi les habitans des vallées d'Angrogne & de Bobbio, embrasés de fanatisme, & ne respirant que vengeance, brûlerent les maisons des missionnaires, & renverserent les chapelles. Les calvinistes de Villars suivirent cet exemple; & ce fut-là le signal des violences plus meurtrieres qui se commirent de part & d'autre. Car le Duc Emanuel II envoya six cens hommes sous les ordres du Comte Todesque, pour chatier les rebelles. Ceux-ci, par leur nombre, étoient beaucoup plus forts que la troupe de Todesque (2): cependant, ils consentirent au rétablissement de la messe, à la réparation des dommages causés, & même à demander pardon de leurs excès au Duc, à condition qu'ils ne recevroient aucun étranger dans leurs vallées;. qu'ils ne feroient aucun exercice de leur religion, au-de-là des limites qui leur étoient prescrites, qu'ils ne s'opposeroient en aucune maniere aux missionnaires: & qu'à la premiere infraction de leur part, ils perdroient tous leurs privileges & toutes les concessions qui leur avoient été faites.

Nouveau soulèvement des Calvinistes, & ordonnance du Duc de Savoie.

Ces conditions douces, ou onéreuses, furent acceptées par les Barbets; mais ils n'en remplirent aucune; au contraire, on les accusa de nouveaux excès, & sur-tout du meurtre du Curé de Fenil, que l'on trouva assassiné dans sa maison. On leur reprocha encore d'avoir fait promener un Ane le jour de Noël, & de l'avoir accompagné tumultuairement au son des flûtes & des tambours: enfin, on les accusoit de vouloir étendre le calvinisme, & d'avoir acheté dans cette vue des possessions dans le territoire de Briqueras. Sur ces accusations le Duc envoya dans ces vallées André Guastaldo, Auditeur des comptes de la chambre de Turin, & il fut chargé d'ordonner aux acquereurs des fonds situés au-de-là des limites des vallées, de les vendre & se retirer dans trois jours sous peine de la vie, & d'exécuter sous la même peine les anciennes conventions (3). Les calvinistes promirent d'obéir: mais quelques-uns d'entr'eux écrivirent à Genève pour demander avis sur ce qu'ils avoient à faire, & s'ils devoient obéir, ou se soulever. Les ministres de Genève leur répondirent qu'ils n'avoient qu'un parti à prendre, & que ce parti étoit de se soumettre aux volontés de leur Souverain. Mais un

(1) *Il Diamante.* Botero. Buttet.
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.* Paradin.
(3) Idem. *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Genevois aussi turbulent & aussi fanatique, que ces ministres étoient modérés, écrivit fort imprudemment aux calvinistes de la Pérouse, qu'il pensoit tout différemment, & qu'en de telles occasions le seul parti que l'on eût à choisir, étoit de *montrer les dents au Loup*. Peu contens de la réponse des ministres de Genève, les habitans de ces vallées consulterent les Cantons Suisses protestans, & ils n'en reçurent d'autre conseil que celui de recourir aux bontés du Duc leur Souverain (1).

Assemblée & violente résolution des Rebelles.

Ce n'étoit point là le dessein des Barbets; ils ne s'adresserent au Duc, que pour lui demander la révocation de l'ordonnance de Guastaldo; ils lui envoyerent même des députés chargés, en apparence, d'accepter les conditions qui leur seroient proposées; mais munis de procurations si défectueuses, qu'on voyoit aisément que le projet des calvinistes étoit de les désavouer aussi-tôt qu'ils trouveroient l'occasion de le faire impunément. Ces députés furent renvoyés: il en vint d'autres munis de procurations encore plus défectueuses; & pendant qu'ils amusoient la cour de Turin par ces vagues négociations, ils formerent une assemblée, dans laquelle il fut résolu, qu'on garderoit les acquisitions faites, où qu'elles fussent situées, & que, sans égard aux ordres, ni aux défenses du Souverain, on traiteroit en ennemis, tous ceux d'entre les calvinistes, habitans de ces vallées, qui paroîtroient vouloir embrasser le catholicisme; qu'on feroit solemnellement excommunier, quiconque vendroit des fonds aux catholiques, & enfin, qu'on prendroit les armes contre le Duc de Savoie. (2)

Efforts du Marquis de Pianezze pour ramener les séditieux.

Cette délibération violente & séditieuse ne resta point secrete, & le Duc Charles-Emanuel II, n'en fut pas plutôt informé qu'il résolut d'user enfin de sévérité: cependant, par un dernier trait d'indulgence, il se contenta d'envoyer le Marquis de Pianezze, à la tête de cinq cens hommes d'infanterie & de deux cens de cavalerie, lui ordonnant seulement de se loger à S. Jean & à la Tour, où les calvinistes étoient revenus, ne voulant que les effrayer & les incommoder par ces logemens. Mais à peine le Marquis de Pianezze eut paru dans ces vallées, que les chefs des rebelles envoyerent de maison en maison des billets pour inviter les habitans à se tenir prêts à agir, conformémement à la délibération. Cette invitation à la revolte ne fit que hâter la marche de Pianezze; il commença par s'emparer du poste S. Jean, qu'il trouva abandonné. Il s'avança, pour jetter des troupes au poste de la Tour; mais il étoit déja pris par les habitans de S. Martin & de la Pérouse; le Marquis leur envoya ordre de loger ces troupes; ils répondirent, qu'occupant la Tour contre le gré du Duc, il étoit inutile qu'on leur parlât d'obéir. Il fallut attaquer la Tour, & ce ne fut qu'après plusieurs heures de résistance, que les calvinistes profitant de l'obscurité de la nuit, en sortirent & se retirerent dans les côteaux & dans les montagnes du voisinage (3).

Siege & prise de la Tour.

Pianezze, maître de la Tour, ne desiroit que de ramener ces rebelles, sans être obligé de recourir à la voie des armes; il leur offrit le pardon de

(1) Botero. *Histoire de la Conféderation Helvétique.*
(2) Idem. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Idem. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*

leur soulèvement, pourvû qu'ils se reconnussent coupables, & qu'ils reçussent sans résistance les troupes de leur Prince, & qu'elles fussent logées village par village. Les habitans d'Angrogne refuserent d'abord ces conditions; mais Pianezze se disposant à les réduire par la force, ils se soumirent & reçurent un régiment d'infanterie & une compagnie de cuirassiers. Tous les autres villages, bourgs & hameaux suivirent cet exemple, & il sembloit que l'autorité de Charles-Emanuel étoit entiérement rétablie dans ces vallées; mais les calvinistes d'Angrogne, qui s'étoient soumis les premiers, furent les premiers aussi à rallumer le feu de la rebellion: soit qu'ils se répentissent d'avoir promis d'obéir, soit qu'ils ne pussent s'accoutumer à voir chez eux des gens de guerre, dont la présence les gênoit. Ils formerent en secret, & dès la nuit suivante exécuterent le projet de quitter leurs habitations; & ils se retirerent sur la cime des montagnes voisines, emportant avec eux leurs effets, & principalement toutes les subsistances nécessaires aux troupes. Le Marquis averti de cette désertion, fit venir cinq régimens françois, & donna ordre à un officier d'aller à leur tête se loger au plus haut de la vallée; mais sans faire aucun mal aux calvinistes, & de prendre la subsistance, sans user d'aucune sorte de violence, s'il voyoit les habitans disposés à la fournir (1). Mais il s'en falloit bien qu'ils fussent dans ces dispositions; cet officier fut reçu en ennemi, & à coups de mousquet. Retranchés sur une éminence, où ils avoient porté leurs munitions de guerre, leurs papiers & leurs meubles les plus précieux, les calvinistes s'y croyoient inexpugnables. & pleins de confiance, ils insultoient amérement aux troupes: mais ils furent bientôt détrompés; le Marquis de Pianezze les contraignit d'abandonner ce poste, & il s'en empara; il se rendit aussi maître des autres, & ses soldats irrités de la résistance qu'ils y avoient trouvée, saccagerent & brûlerent quelques hameaux, des maisons & des métairies, malgré les ordres contraires de Pianezze, que son éloignement empêcha de s'opposer à ces légeres dévastations.

Chassés de ces postes, les calvinistes d'Angrogne, se retirerent de l'autre côté de la montagne, où ils avoient eu la précaution d'envoyer par avance les femmes, les vieillards & les enfans (2). Le Marquis de Ville, à la tête de deux régimens, éprouvoit à Villars & à Bobbio, dans la vallée de Luzerne, beaucoup moins de résistance; ou plutôt, il n'en éprouva aucune, ayant trouvé toutes les maisons abandonnées par les habitans, qui s'étoient retirés de l'autre côté de la Pélice. De Ville se conduisit avec la plus grande modération, & fit tous ses efforts pour engager les habitans à revenir dans leurs maisons; & afin de leur persuader qu'ils n'avoient rien à craindre, il prit soin des vieillards, qui étoient restés dans ces villages: mais ces attentions ne purent ramener aucun des fugitifs; ensorte que ses troupes ne pouvant plus subsister en ces lieux, le Marquis de Ville envoya demander à Pianezze d'autres quartiers, ou du moins qu'il lui fut permis d'attaquer ceux des calvinistes, qui, ayant quitté leurs maisons, refusoient de contribuer, & même chargeoient avec fureur tous les soldats qu'ils trouvoient écartés. Il lui

Sect. V. *Histoire de* Savoie & *de*Piemont. 1630-1660.

Soulevement des habitans d'Angrogne.

Les Calvinistes de cette Vallée sont battus & chassés de leurs Postes.

Obstination des Calvinistes.

(1) Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(2) Buttet. *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1630-1660.

fut permis de repousser la force par la force, & il se conduisit avec tant de valeur, qu'il se rendit en peu de jours, maître de tous les postes : une pluie abondante, & une neige plus abondante encore, acheverent d'accabler les rebelles; la plûpart furent noyés dans les torrens; plusieurs périrent dans la neige; les autres furent faits prisonniers & conduits à Turin (1).

Nouvelle revolte & défaite des Rebelles.

Les habitans de Rozata rassemblés & soulevés par Javanello, l'un d'entr'eux qu'ils élurent pour chef, fondirent sur les catholiques de Luzerne & commençoient à exercer sur eux les plus indignes traitemens, lorsque les troupes de Pianezze accourant à la défense des opprimés, se jetterent sur les aggresseurs, les taillerent en pieces, & démolirent entierement les habitations qui leur servoient de retraite. Il ne restoit plus à réduire que les calvinistes des vallées de la Pérouse & de S. Martin. Ils parurent d'abord disposés à se soumettre, feignirent même de vouloir embrasser le catholicisme; mais ayant manqué à tous leurs engagemens, & s'étant portés aux plus punissables excès, sous la conduite de Jayer, fanatique cruel, le Marquis de Ville marcha contr'eux, les défit à Pomeret & passa dans la vallée de Luzerne.

Pendant ces troubles, le Prince Thomas desirant de commencer la campagne, & n'ayant que peu de troupes, demanda au Duc de Savoie celles qu'il avoit envoyées dans les vallées soulevées; la rebellion paroissoit éteinte, & les calvinistes déterminés à rester dans l'obéissance; ensorte que les Marquis de Pianezze & de Ville ne prévoyant pas de nouveaux désordres, partirent de ces lieux suivis de leurs soldats, & se contenterent de laisser à la Tour un régiment. Mais à peine ils se furent éloignés, que Jayer rassemblant quelques séditieux, recommença les hostilités, mit le feu à une maison des missionnaires, & tua un Récollet qui y prêchait contre le calvininisme: Javanelle excité par Jayer, fit des courses dans les vallées de Villars, de Luzerne, & de Bobbio, où il ravagea les possessions des catholiques.

Libelle répandu contre le Duc de Savoie.

Tandis que ces deux chefs signaloient ainsi leur fureur, Leger Neveu; ce même Ministre qui condamné à mort à Turin, s'étoit retiré à Genève, y écrivit en forme de manifeste, un libelle, dans lequel il faisoit la plus odieuse peinture de la persécution & des massacres exercés contre les calvinistes des vallées. Dans cet écrit calomnieux, il accusoit le Marquis de Pianezze & de Ville, des plus révoltantes atrocités (2). Ce libelle se répandit chez les Suisses, en France, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, dans le Nord; & les recits de Leger-Neveu étoient si affreux, les faits qu'il rapportoit prouvoient tant de fanatisme & de férocité dans les troupes envoyées dans les vallées, que la plûpart des Souverains de l'Europe s'intéressant pour les Barbets, écrivirent à Charles-Emanuel II, ou le firent conjurer par leurs Ambassadeurs de faire cesser la violence de cette persécution, qui sans honorer le catholicisme, déshonoroit l'humanité.

Impression défavorable que ce Libelle fait.

L'émotion que ce libelle avoit excitée étoit si générale, que le Cardinal Mazarin, fâché que les troupes françoises eussent en partie servi à cette expédition, se hâta de faire connoître aux religionnaires, que tous les excès dont ils se plaignoient, avoient été commis sans sa participation: le Roi de France lui-même écrivit en ces termes, & Lesdi-

(1) Buttet. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) *Extr. Chronol. de l'Hist. de Savoie.* Botero.

gnieres, attaché à la Religion réformée, s'empressa de faire la même déclaration (1).

Sect. V. *Histoire de* Savoie *&* *de* Piemont. 1630-1660.

Le Marquis de Caracene jugeant que ces imputations dont il connoissoit pourtant toute la fausseté, pourroient, ou susciter des ennemis au Duc de Savoie, ou ralentir l'amitié de ses alliés, fit inviter les Bernois à faire une irruption dans les états du Duc, sous prétexte de venger le sang des religionnaires opprimés. Ceux-ci, de leur côté, instruits de l'impression que le libelle de Léger-Neveu avoit faite sur la plûpart des Souverains Européens, recommencerent à s'attrouper & à faire des courses sur les possessions des catholiques. Les habitans de Luzerne, joints à ceux de Villars & de Bobbio, allerent, sous la conduite du sanguinaire Jayer, au bourg de S. Second, attaquerent deux compagnies d'infanterie, qui y étoient restées, & qui ayant perdu leur poudre dans un incendie, furent passées au fil de l'épée. Charles-Emanuel persuadé de la justice de sa cause, autant qu'il l'étoit de la fausseté des accusations contenues dans le libelle de Léger-Neveu, résista également aux sollicitations & aux menaces des Puissances Européennes; &, résolu de chatier les rebelles habitans des vallees, il envoya contr'eux de nouvelles troupes. Les séditieux se défendirent avec ce courage farouche que le fanatisme inspire; ils furent chassés de poste en poste, furent vaincus & vainqueurs tour à tour, & cette guerre eût fini par des torrens de sang, si le Duc Charles-Emanuel, vivement sollicité par Servient, Ambassadeur de France, & par quatre Ambassadeurs des Cantons protestans, n'eût crû devoir enfin consentir à entrer en négociation. Les conférences furent indiquées à Pignerol (2), où, après bien des débats, le Duc de Savoie consentit à donner des patentes, par lesquelles, à la sollicitation du Roi de France, „ il accordoit un pardon-général aux Barbets, & la rémission de tous leurs „ crimes; à condition qu'ils abandonneroient les maisons & les biens qu'ils „ avoient au-delà de la riviere de Pélice, qu'ils pourroient vendre, ou qu'il „ acquerroit lui-même, s'ils ne trouvoient point d'acheteurs; qu'ils ne „ pourroient à l'avenir posséder aucun bien au-delà des limites de leurs „ vallées; qu'ils pourroient demeurer à S. Jean avec les catholiques, mais „ sans y avoir aucun Temple, ni faire des prêches; que dans tous les lieux „ des vallées sans exception, la Religion catholique seroit publiquement „ exercée, & le calvinisme, seulement dans les lieux où le Duc en avoit „ précédemment permis l'exercice: que ceux qui, pendant les troubles a„ voient abjuré la Religion reformée pour le catholicisme, & qui depuis, „ étoient revenus à leur premiere Religion, ne pourroient être recherchés „ en aucune maniere; enfin, que par égard pour les maux que les habitans „ des vallées avoient soufferts, quoique par leur faute, le Duc vouloit bien „ les décharger pour quelques années, des logemens des gens de guerre & „ des autres impositions". Ainsi finit cette guerre malheureusement allumée par le fanatisme.

Fureurs des Calvinistes des Vallées.

Conférence de Pignerol, & paix accordée aux Barbets.

Conditions imposées aux Barbets.

La part que Caracene avoit prise à ces troubles, & les avantages qu'il avoit tenté d'en retirer, animerent vivement contre lui le Prince Thomas,

Hostilités & succès du Prince Thomas. 1656.

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Buttet.
(2) Paradin. *Histoire de Savoie.* Guichenon.

SECT. V. *Histoire de* Savoie & de Piemont. 1630-1660.

qui, à la tête de l'armée du Duc passa le Pô à Bassagnana, sans que les Espagnols entreprissent seulement de s'y opposer. Le projet de Caracene étoit de garder le passage du Tesin, & d'empêcher la jonction de cette armée avec celle du Duc de Modene, qui s'avançoit sous les ordres de Broglia. Mais ce dessein ne réussit point; l'artillerie de Broglia nettoya la rive du fleuve, sur lequel il fit jetter un pont, & les troupes du Prince Thomas passerent sans rencontrer le moindre obstacle (1).

Siege de Pavie.

Allarmé de ce succès, le Marquis de Caracene, craignant avec raison pour les places du Milanez, se retira pour les défendre, & sur-tout pour garantir Milan, dont il prévoyoit le siege. Les deux armées réunies, ravagerent le plat pays, & s'arrêtant à Angile, résolurent de faire le siege de Pavie; place très-forte, & qui avoit été déja si funeste aux François. Le Marquis de Caracene y avoit fait entrer beaucoup de troupes, sous les ordres du Marquis Galéas Trotty, l'un des plus courageux, des plus habiles & des plus heureux Capitaines de son tems. Cette place fut investie, & inutilement assiégée, pendant trois semaines. Soit de chagrin d'être obligé de renoncer à son entreprise, soit par quelqu'autre cause, le Prince Thomas tomba malade, & le Duc de Modene fut blessé d'un coup de pierre. Ces accidens joints au découragement de l'armée qui s'affoiblissoit de jour en jour, sur les murs de Pavie, déterminerent à lever le siege; & cet événement, qui causa la plus grande joie au Marquis de Caracene, termina cette campagne, plus dispendieuse qu'utile au Roi de France & au Duc de Savoie (2).

Guerre des Cantons Catholiques contre les Cantons Protestans.

Tandis que l'Italie étoit en proie à ces hostilités, la Suisse divisée par de malheureuses disputes de Religion, étoit violemment déchirée; les Cantons catholiques armés contre les Cantons protestans, leur faisoient une guerre cruelle. Envain la Barde, Ambassadeur, de France, avoit voulu pacifier ces différens à la diete de Bade; le fanatisme l'avoit emporté sur l'union Helvétique, & les Cantons catholiques avoient gagné une victoire éclatante à Méllinguen sur les Cantons protestans. Ceux-ci pleins du desir de se venger, avoient mis une armée formidable sur pied; Charles-Emanuel II avoit envoyé, quelque besoin qu'il eut lui-même de toutes ses forces, une partie de ses troupes aux Cantons catholiques ses alliés; mais il avoit en même tems, chargé le Baron de Gresy de tâcher de rendre la paix à la Suisse. Gresy fut plus heureux que ne l'avoit été la Barde; il parvint à raccommoder les Cantons des deux Religions, & à leur faire signer un traité de paix, dont le Corps Helvétique reçonnut être redevable aux bons offices de Charles-Emanuel, qui regrettoit alors le Prince Thomas, que la mort venoit d'enlever à l'Etat; perte, qui fut suivie de très-près par celle du jeune Prince Emanuel, fils du Prince Thomas (3).

Mort du Prince Thomas.

Cependant le Duc de Modene, nommé Général de l'armée Françoise en Italie, ne desirant que de prouver combien il étoit digne de succéder au Généralat, si bien rempli par le Prince Thomas, se mit en marche à la tête des troupes, dans le dessein de s'emparer de Valence sur le Pô. Les Espagnols

(1) Botero. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.*
(2) Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*
(3) Idem. Botero. *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.*

craignoient d'autant moins pour Valence, qu'outre qu'elle étoit défendue par d'excellentes fortifications, elle avoit encore une très-forte garnison. Cette place fut investie, & les premiers jours du siege furent funestes à Broglia, qui y périt, & à Pallovicin qui fut tué d'un coup de Canon. Le Duc de Modene anima tellement par son exemple & son activité les assiégeans, que Valence fut contrainte de se rendre. Le Roi de France remit cette ville au Duc de Modene; & Charles-Emanuel II. saisit cette occasion pour faire représenter à ce Monarque que, puisque, pour les services rendus en deux campagnes, on avoit crû devoir donner Valence au Duc de Modene, il étoit juste aussi que depuis vingt-deux ans, que le Souverain de Savoie supportoit le plus grand fardeau de cette même guerre, il rentrât enfin en possession de quelques places de conquête, ou, tout au moins, de la citadelle de Turin. Ces représentations étoient fondées, elles firent impression, & le Duc de Modene lui-même, fut chargé par le Roi, de remettre de la part de la France, la citadelle de Turin au Duc Charles-Emanuel: ensorte que par le recouvrevrement de cette place, la maison de Savoie se vit en possession de tous ses anciens Etats.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont, 1630-1660.

Les François remettent la Citadelle de Turin au Duc de Savoie. 1657.

Les soupçons que la conduite du Duc de Mantoue avoient donnés sur sa disposition à se réunir à l'Espagne & à se séparer des François furent confirmés par ce Prince lui-même, qui se déclarant ouvertement, prit la qualité de Général de l'Empereur & de Vicaire de l'Empire en Italie (1). Il publia en même tems un manifeste, dans lequel, après avoir annoncé les motifs du parti qu'il avoit pris, il ordonnoit à ses sujets de traiter en ennemis les François, qu'il se proposoit de chasser de la Lombardie. Par lui-même le Duc de Mantoue ne pouvoit point remplir ces hauts projets; il n'avoit que fort peu de troupes, & un petit corps d'Allemands: mais il s'étoit assuré des Espagnols, qui, dans l'espoir de reprendre Valence, secondés par un tel Général, avoient déja fait construire plusieurs forts sur les avenues de cette ville, afin de la tenir comme assiégée, en attendant qu'ils pussent s'en emparer. Le Duc de Modene renversa toutes ces espérances, & sans perdre de tems à attaquer ces forts, qui ne lui inspiroient aucune crainte, il se jetta sur le Montferrat, & fit attaquer le château de Monteil par le Marquis de Ville. Ce Château étoit défendu par une garnison allemande, qui ne tint que très-peu de tems & se rendit à composition (2).

De part & d'autre, on se préparoit à de plus importantes entreprises, lorsqu'on reçut une nouvelle fort affligeante pour le Duc de Mantoue: c'étoit la nouvelle de la mort de l'Empereur Ferdinand III: événement qui mettoit fin au Généralat de ce Prince. Il continua cependant d'en garder le titre, & de commander aux Allemands, ainsi qu'aux troupes que le Roi de Hongrie lui avoit envoyées. Charles-Emanuel réclama hautement contre le titre de Vicaire de l'Empire en Italie, usurpé par le Duc de Mantoue, qui ne pouvoit ignorer que ce titre étoit l'une des plus anciennes prérogatives des Souverains de Savoie. Il ne s'en tint point à cette réclamation; mais il porta ses plaintes au College Electoral, soutenant avec raison, que l'Empereur étant

Mort de l'Empereur Ferdinand III.

(1) Guichenon *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* Botter.
(2) Botero. Paradin. *Hist. de Savoie.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Plaintes & representations du Duc de Savoie au College Electoral.

mort, l'autorité impériale résidoit toute entiere en la personne des Electeurs ou du Duc de Baviere, comme Comte Palatin, & du Duc de Saxe, l'un & l'autre Vicaires & Lieutenans-Généraux de l'Empire, pendant la vacance du trône impérial. Charles-Emanuel envoya en même-tems Billior de Luzerne en Allemagne, chargé de demander l'investiture du Montferrat: cette négociation, au moment où elle alloit avoir tout le succès que le Duc en avoit espéré, manqua par des incidens, dont le détail n'appartient point à cette Histoire (1).

Prise de Non & de Mont-Castel.

Pendant que cette affaire occupoit le Duc de Savoie, le Prince de Conti se rendit à Turin, pour commander l'armée françoise en Italie, avec le Duc de Modene. Sous ces deux Généraux les troupes de France & de Savoie commencerent la campagne par le siege de Non; place bien fortifiée, & dont la garnison, composée de sept cens hommes, fut pourtant obligée de se rendre à discrétion; elle fut envoyée prisonniere à Pignerol, & les François s'étendirent sur le Taner, entre Valence & Alexandrie. Le Marquis de Ville s'empara de Mont-Castel, & l'armée après avoir reçu de nouvelles troupes du Modénois, investit Alexandrie (2); entreprise hardie, par la force naturelle de cette place par le grand nombre de ses défenseurs; mais dont le succès assuroit en quelque sorte aux François la conquête du Milanez, puisque maîtres une fois d'Alexandrie & de Valence, ils se seroient trouvés les plus forts dans le sein même du Duché de Milan. Toutefois, cette grande entreprise n'eut pas tout le succès que s'en étoient promis le Prince de Conti & & le Duc de Modene; ce ne fut point leur faute, mais celle de la cour de France, qui n'envoya pas tous les secours que l'on en avoit attendu: aussi le Cardinal Mazarin apprit-il sans étonnement la levée du siege d'Alexandrie, à laquelle cependant les assiégeans ne se déterminerent, qu'après plusieurs combats qui avoient affoibli considérablement l'armée: elle se retira vers le comté d'Asti. Le Prince de Conti voyant la Campagne finie, passa en France, mais le Duc de Modene, soit pour faire sentir au Duc de Mantoue combien peu lui en imposoit sa qualité de Général & de Vicaire de l'Empire, soit pour mettre ses propres états à couvert des Espagnols, résolut de conduire les troupes françoises en quartier dans le Mantouan. Dans cette vue, après les avoir fait subsister quelques jours dans la Loménie & aux environs de Novarre, il passa le Pô, traversa le Tortonois, les Etats du Duc de Parme, & repassant encore le Pô, il logea son armée, dans le Duché de Mantoue (3).

Siege d'Alexandrie.

Le Duc de Modene met l'armée Françoise en quartier dans le Mantouan.

Néanmoins quelqu'avantageux que fut ce poste, il devint bientôt presqu'aussi incommode aux troupes françoises, qu'il étoit ruineux pour le Duc de Mantoue; car, les fourrages consommés, elles ne pourroient y subsister que très-difficilement, quelqu'exactitude que le Duc de Modene mit dans les payemens qu'il faisoit avec l'argent de France. Il y avoit également du danger à la laisser sur ces lieux, ou à la faire passer ailleurs; dans le premier cas, elle pouvoit s'affoiblir au point de devenir hors d'état de rien entreprendre

(1) Idem. *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.*
(2) Paradin. *Histoire de Savoie.* Botero. Guichenon.
(3) Botero. Buttet. Paradin. *Hist. de Savoie.*

dre de considérable; dans le second, il y avoit à craindre qu'aussi-tôt que l'armée se seroit éloignée, le Duc de Mantoue n'entrât, pour se venger, ou que les Espagnols pour lui, ne se jettassent sur les états de Modene (1). Le Duc de Mantoue mit heureusement fin à cet embarras en proposant au Duc de Modene de garder la neutralité, & cette proposition acceptée, le traité fut conclu, & il fut convenu que le Duc de Modene se mettroit incessamment en campagne avec son armée; qu'il sortiroit des états de Mantoue, sur lesquels, non plus que sur le Montferrat, il ne commettroit aucune hostité, ni avec ses troupes, ni avec l'armée françoise; que de son côté, le Duc de Mantoue n'entreroit point sur les états de Modene, ni avec ses troupes, ni avec les Allemands, & qu'il engageroit le Roi d'Espagne à en faire de même; que cependant, le Duc de Modene resteroit libre d'unir ses forces à celles des François, & le Duc de Mantoue à celles des Espagnols pour la guerre du Milanez (2).

Neutralité entre les Ducs de Mantoue & de Modene. 1657.

Il s'en falloit cependant bien que les Espagnols fussent aussi disposés qu'on l'avoit supposé à se prêter à cet arrangement, car, le Comte de Fuensaldague, refusa d'entrer en aucune maniere dans ces conventions; ensorte que les deux Ducs firent un nouveau traité, par lequel ils se promettoient respectivement la treve, pour eux & leurs troupes, avec promesse de ne point s'attaquer les uns les autres, ni leurs états, ni les places qu'ils possédoient alors, s'engageant d'y faire comprendre les troupes françoises, & les places occupées par la France, celles même du Duc de Savoie, qui seroit invité à y consentir, laissant les Espagnols libres de faire à cet égard, comme ils voudroient. Mais si ce second traité ne mécontenta point les Espagnols, il fut amérement désaprouvé par le Duc de Savoie, qui se plaignit de ce que, si ces conventions étoient exécutées, ni les François, ni les troupes de Savoie ne pourroient donc recouvrer Trino, où les Espagnols avoient établi un Gouverneur, & où ils avoient mis une garnison (3), quoique la jurisdiction & les revenus appartinssent au Duc de Mantoue, qui se les étoit reservés.

Second traité entre les Ducs de Mantoue & de Modene.

Charles-Emanuel sentant combien de semblables conventions lui étoient désavantageuses, employa les plus pressantes sollicitations pour y faire renoncer le Duc de Modene, qui répondit que Trino étant au pouvoir des Espagnols, pouvoit être attaqué; mais le Duc de Mantoue ne voulut point donner par écrit la même déclaration, au contraire, les Mantouans prétendirent que le Duc de Modene avoit promis qu'il ne seroit tenté aucune entreprise sur Trino, & cet engagement, qui, en effet, sembloit très-réel, offença sensiblement le Duc de Savoie. Cependant le Duc de Modene, obligé par le traité qu'il venoit de conclure, de sortir du Mantouan, se trouvoit dans une fort embarrassante situation. Il falloit pour s'approcher de Valence, & se joindre au secours qui arrivoit de France, qu'il passât l'Adde & le Tesin: mais ces deux passages étoient très-difficiles, parce que Fuensaldague, à la tête de toutes ses troupes, se disposoit à s'y opposer vi-

Plaintes du Duc de Savoie au Duc de Modene, qui persiste à observer le traité.

(1) Idem. Botero. *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.*
(2) Idem. Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(3) Botero. Guichenon. *Hist. Gen. de la Roy. Mais. de Sav.*

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Charles-Emanuel irrité, refuse de fournir des Troupes au Duc de Modene.

goureusement. Pour le dégager, le Duc de Modene envoya prier Charles-Emanuel de faire incessamment partir le Marquis de Ville à la tête de toute la cavalerie, avec ses gardes, & toute l'infanterie qu'on pourroit rassembler; de les faire passer du côté de Valence, afin que ces troupes, jointes à celles que fourniroit le Gouverneur de Valence, se jettassent dans le Milanez; espérant qu'alors, le Gouverneur de Milan conduiroit toutes ses troupes à la défense de ce pays, ou que, tout au moins, il y feroit passer une grande partie de son armée, ce qui l'affoiblissant, faciliteroit les passages de l'Adde & du Tesin (1).

La France presse le Duc de Savoie de secourir le Duc de Modene, & Charles-Emanuel s'y refuse.

Ce plan d'opérations paroissoit en effet bien combiné; mais le Duc de Savoie, toujours ulcéré du traité des Ducs de Modene & de Mantoue, ne fut rien moins que pressé de se rendre à cette invitation: il répondit vaguement aux instances qu'on lui faisoit, & différa d'un jour à l'autre sous différens prétextes, à se déterminer. La France joignit ses sollicitations à celles du Duc de Modene, & Charles-Emanuel, après bien des délais, ordonna enfin au Marquis de Ville de se mettre en campagne; mais il lui défendit en même tems de rien entreprendre, & il lui commanda sur-tout de s'éloigner de la frontiere. Ces ordres aigrirent le mécontentement de la France & du Duc de Modene; les plaintes recommencerent encore plus amérement; mais elles furent inutiles, ainsi que les menaces d'une rupture inévitable.

Sage conseil du Marquis de Pianezze.

Toutefois, quelle que fut la fermeté du Duc de Savoie, il sentoit combien elle pouvoit lui devenir préjudiciable, n'ayant que l'un des deux partis à prendre, ou d'approuver le traité, très-désavantageux pour lui, des Ducs de Modene & de Mantoue, ou, s'il persistoit dans son refus, de rompre avec la France (2). Le Marquis de Pianezze fit cesser cette incertitude, par un conseil aussi sage qu'utile. Il proposa d'envoyer le Marquis de Ville surprendre Trino; parce que cette entreprise ne pouvoit manquer de diviser les forces Espagnolles: & quand même cette tentative ne réussiroit pas, elle ôteroit au Duc de Modene tout prétexte de plainte; attendu que l'affoiblissement inévitable de l'armée des Espagnols qui accourroient au secours de cette place, laisseroit, si non tout-à-fait libres du moins très-faciles les passages du Tesin & de l'Adde; & si, cette surprise réussissoit, ce seroit un très-grand avantage pour le Duc de Savoie, qui par-là, recouvreroit l'une de ses plus importantes places.

Le Duc de Savoie se rend aux avis de Pianezze.

On avoit d'autant plus de raison d'espérer du succès, que les Espagnols persuadés que l'armée de Savoie ne se mettroit en marche que pour se rendre à l'invitation du Duc de Modene, & faciliter le passage des deux Rivieres, avoient déja toutes leurs forces de ce côté, & dans cette vue, avoient considérablement affoibli les garnisons de toutes les places, & principalement celle de Trino (3). La conjecture ne pouvoit être plus heureuse. Le Duc de Savoie sentit toute l'importance de l'avis de Pianezze, & s'y conformant, il donna ordre au Marquis de Ville, de marcher à cette expédition. Elle fut

(1) Botero. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) Botero. *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie.*
(3) Paradin. *Histoire de Savoie.* Buttet.

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Surprise de Trino, qui se rend au Duc de Savoie.

conduite avec autant d'intelligence que de valeur: les troupes arriverent au moment où le Gouverneur de Trino s'y attendoit le moins, sous les murs de cette place: ils firent en même tems leur attaque par trois côtés différens, se rendirent maîtres des fortifications & de deux des postes, à l'une desquelles il y eut un combat meurtrier: mais la victoire se déclarant par-tout du côté des troupes de Savoie, le Gouverneur fut obligé de capituler; ensorte qu'en moins de deux jours, Charles-Emanuel, qui étoit accouru à ce siege, recouvra Trino sur les Espagnols, (1) & sur-tout au grand déplaisir du Duc de Mantoue, qui dans le même tems, fut accablé d'une nouvelle disgrace, qui lui fut encore plus sensible. En effet, il venoit de perdre Trino, lorsque le Duc de Savoie lui envoya notifier à Cazal une lettre du College Electoral, datée de Francfort, par laquelle les Electeurs désavouoient la qualité qu'il avoit prise de Général des armées impériales en Italie, lui défendant d'en faire les fonctions & de prendre le titre de Vicaire de l'Empire, qui étoit reconnu appartenir au Duc de Savoie, à l'exclusion de tous les Princes d'Italie. Peu de jours après, le Duc de Mantoue eut encore le chagrin d'apprendre que le Roi de Hongrie, récemment élu Empereur, sous le nom de Léopold II, avoit confirmé cette lettre, & promis de donner à Charles-Emanuel II l'investiture du Montferrat, en exécution de la paix de Munster, & malgré le refus que la France avoit fait, ou feroit encore de payer au Duc de Mantoue la somme qui lui avoit été promise (2).

Nouvelles disgraces éprouvées par le Duc de Mantoue.

Le recouvrement de Trino fit oublier à Charles-Emanuel tous les sujets de mécontentement qu'il avoit eus, & desirant lui-même faire oublier au Duc de Modene le déplaisir que lui avoient donné les refus qu'il avoit essuyés, il chargea le Marquis de Ville de donner à ce Prince toute la satisfaction possible, & de le secourir de toute sa puissance. Le Marquis toujours heureux, toujours actif, alla réunir ses troupes à celles du Duc de Modene, qui avoit passé le Tesin & l'Adde, malgré les efforts des ennemis, & il le trouva occupé à assiéger Mortare. Le Marquis de Ville se conduisit avec sa valeur ordinaire dans cette occasion, & le Duc de Modene pressa si vivement les assiégés, qu'il se rendit maître de Mortare. Ce fut là le dernier succès du Duc de Modene, qui peu de jours après, étant tombé malade, se fit porter à Saintya où il mourut. Sa mort mit fin aussi au progrès des armes des François dans la Lombardie: car, le Duc de Navailles ne fit rien du reste de la campagne, & le Marquis de Ville qui avoit projetté une entreprise sur Vercel, ne put l'exécuter (3).

Mort du Duc de Modene.

Il y avoit déja longtems que le Roi de France avoit témoigné de vouloir pour épouse la Princesse Marguérite de Savoie: mais beaucoup d'incidens avoient retardé la conclusion de cette affaire. Le Duc de Parme, qui croyoit qu'en France l'on ne songeoit plus à cette alliance, fit demander la même Princesse en mariage, & Charles-Emanuel II envoya un Ambassadeur au Roi de France, pour lui faire part de cette proposition, & lui demander,

(1) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Mais. de Savoie.* Botero.
(2) *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.* Botero.
(3) Idem. Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.*

SECT. V. *Histoire de* Savoie & *de* Piemont. 1630-1660.

ou son consentement, ou des éclaircissemens sur l'inclination qu'il avoit témoignée pour cette Princesse. Cet Ambassadeur revint, chargé de lettres de créance du Cardinal Mazarin, par lesquelles ce Ministre annonçoit l'arrivée prochaine du Roi & de la Reine mere à Lyon, pour y voir le Duc de Savoie & la Princesse Marguérite, pour laquelle le Cardinal assuroit que le jeune Roi avoit toujours les mêmes sentimens; ensorte que le Duc de Savoie, ne doutant point que ce mariage n'eût incessamment lieu, partit avec la Duchesse Catherine, & la Princesse Marguérite, accompagnés de la plus brillante partie de leur Cour, pour se rendre à Lyon (1). Cette entrevue fut très-solemnelle; elle se fit avec la plus grande magnificence; la Duchesse Catherine sur-tout y reçut les honneurs les plus distingués: mais au moment où l'on alloit entamer l'affaire du mariage de la Princesse Catherine, arriva Pimentel, Ambassadeur d'Espagne, chargé de proposer une paix générale & le mariage du Roi de France avec l'Infante d'Espagne. Cette paix & cette union étoient ardemment desirées par la Reine de France. Le Cardinal Mazarin qui les desiroit aussi, plus qu'il n'ôsoit les espérer, imagina que ce n'étoit qu'un stratagême de la Cour de Madrid, dans la vue de ralentir les grands préparatifs que l'on faisoit en France, pour la campagne prochaine. Cependant, pressé par Pimentel, & après s'être concerté avec la Duchesse Mere & le Duc de Savoie, il remit à la Duchesse de Savoie une promesse par écrit, signée par le Tellier, Secrétaire d'état, & par le Marquis de Pianezze, par laquelle il étoit déclaré, „que le Roi de France épouseroit la „ Princesse Marguérite de Savoie, si dans tout le mois de Mai suivant, le „ mariage de ce Monarque n'étoit pas conclu avec l'Infante, fille ainée d'Es„ pagne, dans la persuasion où étoit le Roi que la Duchesse Mere & le Duc „ de Savoie ne désapprouveroient point cette alliance, à cause de la paix „ générale, & qu'en cette occasion, ils préféreroient l'intérêt public à leurs „ intérêts particuliers".

Entrevue des Cours de France & de Savoie à Lyon.

Propositions de Paix Générale. 1659.

Ce fut à cette promesse qu'aboutit cette entrevue; le Duc & sa Cour se retirerent dans leurs états, où peu de tems après, Charles-Emanuel II reçut une lettre du Cardinal Mazarin, par laquelle il lui annonçoit que la paix étant indubitablement à la veille de se conclure avec l'Espagne, rien ne s'opposoit plus au mariage de la Princesse Marguérite avec le Duc de Parme. (2) En effet, peu de tems après, les Ministres plénipotentiaires, dans leurs conférences des Pyrénées, où se trouva pour le Duc de Savoie le Président de Chamousset, réglerent enfin toutes les conventions & toutes les clauses que devoit renfermer ce traité si desiré. Par l'un des articles de ce traité, le Roi d'Espagne promit de rendre à Charles-Emanuel II, Vercel & Cengio, dans les Langhes; il reconnut devoir la dot de l'Infante Catherine, aïeule du Duc de Savoie, assignée sur la Douane de Foya au Royaume de Naples, promit d'en payer les arrérages, depuis le mariage de l'Infante Catherine jusqu'en 1620, que cette dot fut donnée en apanage au Prince Philibert, & que pour les arrérages des années postérieures à cette époque, & prétendus par le Duc de Modene, cette difficulté seroit réglée entre les Ducs de Sa-

Conférences des Pyrénées, & Traité de Paix Générale. 1660.

(1) Idem. Botero. *Extrait Chronol. de l'Histoire de Savoie.*
(2) Paradin. Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Savoie.*

voie & de Modene, le Roi d'Espagne promettant de payer à celui des deux Princes auquel ces arrérages se trouveroient dus; qu'à l'égard des différens qu'il y avoit entre les maisons de Savoie & de Mantoue, les traités faits à Quérasque en 1631 seroient exécutés; que le Roi en pourroit procurer l'observation, soit par son autorité, soit par la force de ses armes, sans que le Roi d'Espagne pût s'y opposer, ni employer ses armes pour faire valoir son opposition. Enfin, que la prétention de la dot de la Princesse Marguerite de Savoie, Aïeule du Duc de Mantoue, seroit reglée entre les Ducs de Mantoue & de Savoie, par le Duc de Navailles; à son défaut, par l'Ambassadeur de France en Piemont & par le Comte de Fuensaldague: & que, si cette conférence ne pouvoit terminer la contestation, les Rois de France & d'Espagne en prendroient connoissance, & employeroient tous les moyens qu'ils jugeroient les plus propres à opérer un accommodement entre les deux Princes" (1).

Sect. V. Histoire de Savoie & de Piemont. 1630-1660.

Articles du Traité de paix.

Si la nouvelle de cette paix fut reçue avec plaisir chez la plûpart des nations de l'Europe, elle causa la plus grande joie en Piemont; puisqu'en effet, de tous les Souverains qui avoient pris part à la guerre, le Duc de Savoie étoit sans contredit celui à qui elle avoit été la plus glorieuse; car après avoir soutenu les intérêts de la France dans les conjonctures les plus critiques, & s'être vu plusieurs fois à l'instant de sa ruine entiere, il obtenoit l'entier rétablissement de sa maison & de ses états: non seulement il recouvroit toutes les places que le sort des armes lui avoit fait perdre; mais il avoit encore étendu ses possessions, & ce qui valoit encore mieux, il voyoit la paix entre lui & l'Espagne solidement & presqu'immuablement établie (2). Aussi, les réjouissances auxquelles cette paix donna lieu à Turin furent de la plus grande magnificence, & terminées par de nouvelles réjouissances données à l'occasion du mariage de la Princesse Marguérite avec le Duc de Parme, qui, dans l'impatience de hâter cette union, s'étoit lui-même rendu incognito à Turin.

Avantages que le Duc de Savoie retire de cette Paix.

Il ne dépendit ni du Duc de Navailles, ni du Comte de Fuensaldague, de terminer les différens des Ducs de Savoie & de Mantoue, soit au sujet de l'exécution des traités de Quérasque, soit au sujet du payement de la dot de la feue Princesse Marguérite, Aïeule du Duc de Mantoue: les difficultés étoient si multipliées dans cette contestation, que les Rois de France & d'Espagne, eux-mêmes, ne purent, dans leur entrevue à l'Isle-des Faisans, juger définitivement cette affaire, qui resta encore indécise (3).

Toutefois, le Duc de Savoie avoit retiré ce grand avantage, que la France étoit obligée de lui garantir le Montferrat par la force des armes, sans avoir à craindre aucune opposition de la part de l'Espagne, qui s'étoit engagée à ne point contrevenir au traité de Quérasque. Ce fut ainsi, qu'après une si longue suite de troubles & d'orages, la maison de Savoie reprit toute son ancienne splendeur, & parvint à acquérir un nouveau degré de gloire & de puissance. Charles-Emanuel II fut sans-doute redevable d'une par-

A qui le Duc de Savoie fut-il le plus redevable de ces avantages?

(1) Idem. Buttet. Paradin. *Histoire de Savoie.*
(2) *Extrait Chronol. de l'Hist. de Savoie. Mémoire del Cardinal Bentivogli.*
(3) Idem. Buttet. Paradin. *Hist. de Sav.*

Sect. V. *Histoire de Savoie & de Piemont.* 1630-1660.

tie de ses succès à la France, aux intérêts de laquelle, ses prédécesseurs & lui-même s'étoient si généreusement sacrifiés; mais il faut avouer qu'il dut encore davantage, à la constance, à la grandeur d'ame, à la rare intelligence, aux soins & à l'activité de la Duchesse Catherine sa mere, l'une des plus illustres Princesses de son tems, & digne fille, à tous égards, de l'immortel Henri IV. (1).



SECTION VI.

Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne, depuis l'an 1660. *jusqu'à nos jours.*

Sect. VI. *Histoire de* Savoie, *de* Piemont & *de* Sardaigne *depuis* 1660. jusqu'à nos jours.

Etat de l'Europe après la Paix des Pyrenées. Sagesse du Gouvernement de Charles-Emanuel II.

La Paix des Pyrenées avoit rendu le calme à l'Italie; le mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne avoit rétabli la concorde entre ces deux Puissances, depuis si longtems ennemies (*); l'Allemagne pacifiée, goûtoit sous Ferdinand III les douceurs du repos: la Savoie & le Piemont qui pendant près de vingt années, avoient été presque perpétuellement le théatre de la guerre, avoient gagné, soit dans les dernieres campagnes, soit par l'habileté des négociations, beaucoup plus que la fureur & le succès des armes espagnolles ne leur avoient fait perdre; & Charles-Emanuel II, possesseur du Montferrat, qu'il avoit ajouté à ses anciennes possessions, ne songea plus qu'à maintenir avec ses voisins la paix qu'il avoit eu le bonheur & la gloire de fixer dans ses états: redouté par ses succès, respecté par ses vertus, admiré, chéri par ses talens & ses rares qualités, il ne s'occupa que du soin d'écarter tout ce qui eût pû, ou allarmer, ou altérer la tranquillité publique; & ce fut dans cette vue qu'il s'empressa d'accepter la médiation de la France, & la décision qui termina quelques difficultés & quelques contestations élevées entre lui & les Génois. Les désordres & les abus irréparables des longues dissentions & du tumulte des armes, avoient violemment ébranlé presque toutes les parties de l'administration; la justice étoit mal rendue, les finances encore plus mal dirigées; le Duc rétablit le bon ordre, réprima les abus, rendit aux loix toute leur force & leur autorité, veilla sur leur observation, & par les plus sages réglemens de la police, effraya la licence, les vices & épura les mœurs.

Ce ne fut qu'après avoir travaillé à rendre ses sujets heureux, qu'Emanuel, ambitieux d'embellir & de décorer ses états, entreprit un ouvrage digne de l'ancienne Rome; il fit percer dans le roc Mont-Vizo, ce passage, ou plutôt ce chemin qui fait encore, & qui sera d'âge en âge l'étonnement & l'admira-

(1) Guichenon. Paradin. *Il Tempio della Gloria. Il Diamante.*

(*) Les événemens qui se sont passés en Savoie & en Piemont, depuis la paix des Pyrenées jusqu'à nos jours, tiennent de si près à l'Histoire de France, d'Espagne, de l'Empire & des principaux Etats d'Italie, que pour ne pas répéter des faits racontés ailleurs, nous y renvoions pour les détails des derniers regnes des Ducs de Savoie, où l'on n'entre point ici, en se bornant aux faits & aux événemens uniquement, rélatifs à la Savoie, au Piemont & à la Sardaigne.

tion des voyageurs. On sçait que c'est une arche longue de cinq cens pas géométriques, & assez large, pour que deux mulets chargés puissent y passer facilement. On sçait aussi que c'est par cette route que l'on transporte les marchandises de France en Italie, & d'Italie en France, aussi commodément qu'il y avoit autrefois de dangers à courir à travers ces rochers qu'il falloit gravir, & ces abymes si effrayans, qu'il étoit si difficile d'éviter.

Charles-Emanuel II présidoit à la construction de ce grand nombre d'édifices publics que l'on admire encore, & qui portent tous l'empreinte de son génie & de sa magnificence, lorsqu'un accident imprévu, & dont les funestes effets prouvent combien ce Prince étoit tendre, généreux & sensible, vint le précipiter dans le tombeau. Un jour que le jeune Victor-Amé son fils s'exerçoit au manege sous les yeux de son pere, il tomba de cheval, & le Duc croyant la chûte plus cruelle qu'elle n'étoit, fut pénétré d'une telle émotion, d'une si vive frayeur, qu'il tomba lui même évanoui, & fut attaqué d'une fievre si forte, que quelques secours qu'on s'empressât de lui donner, il mourut très-peu de jours après, en 1675.

Mort d'Emanuel II. 1675.

Grandes qualités & postérité du Prince Thomas de Carignan.

Les premieres années de ce regne avoient été fort orageuses, la suite en fut glorieuse & brillante. Le même Général, qui par son ambition avoit tant agité l'Etat, contribua beaucoup aussi à lui rendre son ancienne splendeur; nous parlons de Thomas de Savoie, Prince de Carignan, dont il y a eu tant d'occasion de faire connoître les grandes qualités, l'ambition, les talens & les défauts: & qui cinquieme fils de Charles-Emanuel I, après avoir obtenu la charge de Grand-Maître de France, avoit épousé l'héritiere de la maison de Soissons, de laquelle il avoit Philibert-Amédée, par qui la Maison illustre de Carignan se perpétua. 2. Louise Christine, qui épousa Ferdinand-Maximilien de Baden. 3. Joseph-Emanuel, qui mourut sans enfans. 4. Eugene-Maurice Comte de Soissons, Pere du célébre Prince Eugene, de Savoie, compagnon, & digne émule du fameux Marlborough, & l'un des plus grands Généraux de l'Europe, comme il en fut peut-être le premier des Négociateurs.

Avénement de Victor-Amé II fils de Charles-Emanuel II.

Quant à Charles-Emanuel II, il ne laissa de Jeanne Baptiste de Savoie Nemours son épouse qu'un fils; Victor-Amé, ou Amédée II, né le 4 May 1666. & qui lui succéda sous la tutelle de sa mere. Communément les minorités des Souverains, sont des tems de troubles & d'orages; celle-ci fut tranquille, soit par la prudence & l'habileté de Jeanne de Nemours, soit par la sagesse des mesures qu'avoit prises Charles-Emanuel II. Il y avoit fort peu de tems que le jeune Duc étoit parvenu à l'âge de majorité, lorsqu'il fit demander en mariage l'Infante de Portugal; elle lui fut accordée, & déja le Duc de Cadaval s'étoit rendu à Nice avec une flotte portugaise pour conduire à Lisbonne le jeune Souverain, lorsque celui-ci par des raisons de politique, ou peut-être par un effet très-naturel de cette inconstance qui le caractérisoit, renonça tout-à-coup à l'Infante de Portugal, rompit brusquement ce mariage pour lequel il avoit marqué le plus grand empressement, & épousa deux ans après Anne-Marie d'Orléans, fille de Philippe, Duc d'Orléans & d'Henriette-Anne d'Angleterre, si l'ambition eût été le motif du Duc de Savoie dans cette alliance, l'événement eût secondé ses vues. En effet, par une révolution qui n'étoit point sans exemple dans la Grande-Bretagne, le Sceptre fut ôté de la mai-

Il épouse Anne-Marie d'Orléans.

Sect. VI. Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. jusqu'à nos jours.

son des Stuarts, & le Duc de Savoie se trouvant le plus proche héritier de cette maison exclue du trône, avoit des droits évidens à la Couronne Britannique. Ces droits étoient peut-être mieux fondés & plus incontestables que ceux de la maison d'Hanovre; mais la famille de Savoie étoit catholique, la maison d'Hanovre étoit protestante; la doctrine l'emporta sur le droit & le sang, & la maison d'Hanovre succéda à celle de Stuart. Il est vrai qu'il y avoit dans le siecle dernier peu de Souverains aussi fortement attachés au catholicisme, que l'étoit le Duc Victor-Amé; son zele même passoit à cet égard les bornes de la modération, ainsi qu'il le prouva par son empressement à poursuivre par le fer & la flamme, dans les vallées du Piemont, une foule de malheureux dont le seul crime étoit de ne pas penser comme lui. Dans son intolérance le Duc fut plus sévére que ne le fut Louis XIV lors de la révocation de l'édit de Nantes; car du moins Louis se contenta de chasser de ses états, par le plus irréparable des fautes, un nombre infini de citoyens utiles mais les ordres donnés contre les Vaudois protestans furent infiniment plus rigoureux, & l'on déploya contr'eux tout l'acharnement & toutes les fureurs du fanatisme. Cette barbare dévotion, si l'on peut appeller ainsi l'atrocité des moyens qui furent employés, fit couler des torrens de sang.

Persécution contre les Vaudois.

Pendant qu'au nom d'un Dieu, vengeur de l'humanité outragée, le fanatisme massacroit les Vaudois, l'ambition & les succès des armes de Louis XIV avoient soulevé contre lui la plûpart des Puissances Européennes; & ce Monarque ne pensoit pas avoir d'allié plus fidelle que le Duc de Savoie, son imitateur trop zélé. Louis se trompa néanmoins, & à son grand étonnement Victor-Amé entra dans la formidable alliance qui venoit de se former contre la France: ce qui surprit encore davantage les François & Rome sur-tout, fut la découverte d'une convention secrete de ce traité, par laquelle il fut convenu que les Vaudois seroient rétablis dans toutes leurs anciennes prérogatives: ensorte que la politique, ou la haine contre la France, fit accorder à ces mêmes Vaudois, si durement persécutés, ce que le zéle de la religion leur avoit enlevé; ils obtinrent de la haine, ou de la politique, une tolérance que la dévotion leur avoit refusée. Quoiqu'il en soit, les confédérés espéroient de grands avantages de l'alliance du Duc de Savoie, & ils croyoient que ses états seroient pour les François une puissante barriere; Victor-Amé reçut, soit en troupes, soit en argent, les secours les plus abondans: mais cet or & ces troupes furent une trop foible digue pour les armes de Louis XIV; S. Ruth, Général François, conquit la Savoie entiere, tandis que le célébre Maréchal de Catinat remportoit à Stafarde, à Marseille, d'éclatantes victoires, & s'emparoit de Suze, de Carmagnole; de Nice, de Ville-franche & de Montmeillan. Il est vrai que le Duc ramena, peu de tems après, la fortune sous ses drapeaux, & qu'ayant recouvré Carmagnole, il contraignit les ennemis à lever le siege de Coni.

Victor Amé II entre dans la grande alliance contre Louis XIV.

Conquête de la Savoie par les François.

Animé par ce succès, & dans la vue d'attirer ailleurs les troupes françoises, Victor-Amé fit une invasion en Dauphiné, où il se rendit maître de Gap & d'Ambrun. Mais peu allarmés de cette irruption, les François poursuivirent leurs conquêtes, & s'emparerent de Cazal & du fort Ste. Brigette, aux environs de Pignerol. La crainte trop fondée de voir tous ses états passer sous

1660.

Paix entre la France & la Savoie.

la domination de Louis XIV déconcerta Victor-Amé, qui d'ailleurs ne se sentant point en état de lutter contre un aussi puissant Monarque; fit en secret des propositions de paix à la cour de France: elles furent acceptées, & afin de cacher cette négociation à ses confédérés, le Duc feignit une indisposition, sortit du Dauphiné, & ramena ses troupes en Piemont. Louis XIV, quelle qu'eût été dans cette expédition sa supériorité, sentant combien l'amitié du Duc de Savoie pourroit lui être utile, lui accorda la paix la plus avantageuse, & lui rendit Nice, Suze, Ville-franche, Montmeillan, Pignerol, les trois vallées de la Pérouse, Luzerne & Angrogne, & par voie de dédommagement, une somme très-considérable d'argent, n'exigeant pour tous ses avantages que la démolition des fortifications de Pignerol.

Le desir que le Roi de France avoit de s'attacher le Duc de Savoie étoit si fort, que le mariage du Duc de Bourgogne, l'aîné des enfans du Dauphin, avec Adelaïde, fille ainée de Victor, fut arrêté par l'un des articles secrets de ce traité; & bientôt les deux Souverains formerent une ligue pour chasser d'Italie les Impériaux, qui, depuis quelque tems avoient formé le siege d'Alexandrie dans le Milanez. Un événement qui paroissoit encore fortifier cette alliance, ne servit, par le plus inconcevable des caprices, qu'à lui donner d'abord une plus forte consistance & ensuite à la rompre. Cet événement fut la mort de Charles II, Roi d'Espagne, qui, mécontent de l'Empereur, & fatigué des cabales qui divisoient sa Cour, s'étoit presque forcément déterminé, à nommer Philippe d'Anjou, second fils du Dauphin, son successeur à la couronne espagnolle. Philippe d'Anjou, époux de Marie-Louise-Isabelle, seconde fille du Duc de Savoie, rendoit en quelque sorte indissolubles les liens qui unissoient Louis XIV & Victor-Amé II: aussi dès les premiers préparatifs de cette mémorable guerre, qui avoit pour objet la succession d'Espagne, le Duc de Savoie fut nommé Généralissime des armées de France & d'Espagne en Italie. Mais lorsque l'on croyoit ce Prince le plus occupé des grands intérêts de son gendre, il étoit vivement agité par la crainte de l'orage que le parti qu'il avoit pris, menaçoit d'attirer sur ses états. Il eût bien desiré sans-doute de voir la couronne de Charles II passer sur la tête du Duc d'Anjou; mais l'Empereur avoit de grands droits à ce trône, & pour y faire monter, l'Archiduc Charles son second fils il avoit uni ses forces à celles de la grande alliance contre la France & le nouveau Roi d'Espagne. Victor-Amé II sentant, combien dans ces circonstances, son attachement à la France, pourroit lui devenir funeste balançoit, & ne savoit à quoi se déterminer, quand l'arrivée du Prince Eugene en Italie, à la tête d'une formidable armée, vint fixer, son incertitude: il résolut dès lors de se détacher de son gendre, & il fit secretement proposer aux confédérés de le recevoir dans la grande alliance.

Avénement de Philippe d'Anjou à la Couronne d'Espagne, & guerre à ce sujet. 1700.

Le Duc de Savoie rentre dans la grande alliance contre la France & l'Espagne.

Indigné d'une défection aussi peu prévue, Louis XIV informé de cette négociation, envoya, dans le premier moment de sa colere, ordre à ses Généraux en Italie, d'arrêter les troupes de Victor & de les faire prisonnieres. Le Duc de Savoie plus irrité que consterné d'un pareil ordre, fit arrêter les Ambassadeurs de France & d'Espagne, un régiment entier de cavalerie, & tous les François qui se trouverent à Turin. Louis, le plus impérieux des hommes & le plus fier des Souverains, écrivit au Duc de Savoie une let-

Fermeté du Duc de Savoie.

tre (1) menaçante; elle offença Victor beaucoup plus qu'elle ne l'effraya, & trop aigri pour céder aux volontés d'un Monarque, qui lui faisoit connoître ses intentions avec tant de hauteur, il resta inébranlable dans le parti qu'il avoit pris: cette fermeté pensa lui faire perdre ses états & ruiner irréparablement sa maison. La Savoie & le Piemont étoient presqu'entierement tombés au pouvoir des François, les villes & les forts de ces Duchés étoient conquis; à la formidable armée qui s'étoit emparée de ses possessions, Victor n'avoit à opposer tout au plus que douze mille hommes découragés par leurs défaites, & qui n'avoient pas même dans les états du Souverain qu'ils défendoient, un terrein assez étendu pour pouvoir y subsister; les impériaux trop occupés ailleurs, ne pouvoient secourir leur allié. La Savoie entiere, à l'exception de Montmeillan, qui même fut bloqué & contraint de se rendre après une défense opiniâtre, fut conquise par les François: les vainqueurs resserrerent de plus en plus Victor-Amé dans le Piemont, en 1704. Verceil fut pris & l'on y fit six mille prisonniers, Yvrée & ses Châteaux eurent le même sort, on y prit onze bataillons; Suze & le Val d'Aoste furent emportés: Verrue soutint un long siege; & finit par se rendre à discretion au Duc de Vendôme: Nice & Chivas ouvrirent leurs portes au Duc de Berwick, le vainqueur irrité faisoit abattre & démolir les fortifications de toutes ces places, à mesure qu'il s'en emparoit, & il ne restoit plus de ses états au Souverain de la Savoie & du Piemont que la capitale de ce dernier Duché.

Siege de Turin.

L'Europe entiere regardoit la perte de Victor comme inévitable; lui seul inaccessible à la crainte, resta fidelle à ses engagemens, & ne voulut écouter aucune proposition qui tendit à le détacher de la grande alliance. Cette obstination ulcéra si vivement Louis XIV, que par ses ordres, les Généraux François allerent avec toutes leurs forces mettre le siege devant Turin. La terreur & la consternation des habitans de cette capitale furent extrêmes; le clergé soutenu par les larmes de la Duchesse, vint en corps conjurer Victor de céder à l'impérieuse loi de la nécessité: il répondit à la Duchesse de cesser d'inutiles instances, au clergé d'aller dans les temples implorer la puissance divine, & défendit à tous de le solliciter à une aussi lâche démarche, quoiqu'il put arriver. Il porta même, ou le ressentiment, ou la grandeur d'ame, jusqu'à rejetter l'offre que lui fit faire le Maréchal de la Feuillade, de laisser sortir de la ville & de faire conduire en lieu de sûreté la Duchesse & sa famille jusqu'à la fin du siege. On ne doutoit point en France de la réduction de Turin, & le Roi étoit si fort éloigné de croire cette ville en état de résister aux efforts de son armée, que voulant donner la gloire de cette conquête au Duc d'Orléans, il lui confia le commandement des troupes qu'avoient eu jusqu'alors le Duc de Vendôme & le Maréchal de la Feuillade.

Les commencemens de ce siege furent terribles, la ville fut bombardée, & les murs battus à boulets rouges, le grand nombre des assiégeans, & la foiblesse apparente des assiégés, ne laissoient entrevoir pour ces derniers aucune sorte d'espérance. Ils se défendoient néanmoins avec un courage héroïque,

(1) Cette Lettre, remplie de hauteur, quoique très-laconique, ne renfermoit que ces paroles. „ Monsieur, puisque la Religion, l'honneur, l'alliance, les traités ne sont pas des garants suffisans entre vous & moi, j'ai envoyé mon cousin de Vendôme, qui vous expliquera mes intentions. Il vous donnera vingt-quatre heures pour vous déterminer ".

& leur résistance achevant d'enflammer le courroux de Louis XIV, il envoyoit sans cesse de nouveaux ordres & de nouvelles troupes. De son côté, Victor-Amé mettoit tout en usage pour retarder la ruine de sa capitale: dont il avoit confié la défense aux Allemands; leurs fréquentes sorties, la vigueur soutenue de leur artillerie, avoient déja couté la vie à plus de quatorze mille François; mais ceux-ci s'étoient emparés des postes les plus importans, & ils se flattoient d'autant plus du succès, qu'ils savoient que les assiégés manquoient de vivres & que leurs munitions étoient presqu'épuisées. Telle étoit l'extrêmité fâcheuse & presque désespérée où se trouvoit Turin, lorsque le Prince Eugene, sur le secours duquel ou n'ôsoit plus compter, parut à la vue des assiégés. A la tête des Impériaux cet illustre Général attaqua & parvint à forcer l'un des quartiers des assiégeans. Par cette action brillantes & décisive la ville fut secourue, & les habitans rassurés. Mais si ce secours inopiné ranima l'espérance des assiégés, il ne détruisit point celle des François qui comptoient déja Turin au nombre de leurs conquêtes, & la défaite des Impériaux comme assurée.

Sect. VI. Histoire de Savoie, *de* Piemont *&* *de* Sardaigne *depuis* 1660. jusqu'à nos jours.

Armée du Prince Eugene, à la tête des Impériaux.

Leur attente fut trompée par la mésintelligence de leurs chefs. Le Duc d'Orléans & la plûpart des Officiers-généraux vouloient que l'on sortit des lignes pour aller donner bataille au Prince Eugene: & cette opinion étoit sans-doute la plus sage; mais le Maréchal de Marsin, qui n'avoit nulle confiance aux lumieres du Duc, fut d'un avis contraire, & comme on refusoit de se rendre à ses raisons, il montra un ordre par lequel il étoit enjoint aux Officiers, & au Duc d'Orléans lui-même, de s'en rapporter à la décision du Maréchal. Il faut convenir cependant qu'en cette occasion l'avis de Marsin paroissoit fondé; en effet, les François défendus par des retranchemens qu'ils croyoient inaccessibles, étoient dans la position la plus avantageuse, & les ennemis ne pouvoient arriver à eux qu'en s'exposant aux dangers les plus effrayans. Ces dangers n'intimiderent point les confédérés, ils s'avançoient avec une fermeté qui ne put être ébranlée par le feu continuel de quarante pieces de canon; ils se rangerent en bataille, & marcherent dans le même ordre jusqu'au pied des retranchemens: alors le combat commença, & se soutint de part & d'autre avec une égale valeur. On assure que le Prince Eugene, fut repoussé deux fois, mais son courage s'accroissant par la résistance, les périls & les difficultés, il fit une troisieme attaque, & le sabre à la main, à la tête de ses bataillons, il eut la gloire d'être l'un des premiers qui forcerent les retranchemens, & l'armée confédérée pénétra dans les lignes.

Bataille de Turin.

Quelque considérable que fut cet avantage, les François eussent pû le rendre vain encore, s'ils eussent fait avancer leur cavalerie; mais la terreur s'empara d'eux, ils abandonnerent leur poste, & n'opposant plus qu'une fuite précipitée, ils ne songerent qu'à s'éloigner, laissant cinq mille morts sur le champ de bataille. Le Duc d'Orléans & le Maréchal de Marsin qui avoient combattu en héros, furent blessés l'un & l'autre, le premier dans le feu de l'action & assez légérement; mais le Maréchal de Marsin mourut le lendemain, soit de sa blessure, soit de remords de n'avoir pas déféré à l'avis du Duc d'Orléans & aux vœux de presque tous les Généraux. Les confédérés firent huit mille prisonniers, dans le nombre desquels étoient beaucoup d'officiers, & quelques officiers-généraux, ils trouverent dans les retranchemens, dont la victoire les avoit rendus maîtres, 50 pieces de Canon, 180

Victoire des Confédérés, & perte des François.

Sect. VI. Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660 jusqu'à nos jours.

Mortiers, 7800 Bombes, 32000 grenades, 48000 boulets de canon, toutes les tentes, les bagages, les chevaux, l'argent; en un mot, toutes les provisions que le desir & l'espérance de saccager Turin, avoient fait rassembler dans ce camp. Ce fut le Comte Daun, dont les illustres & dignes descendans ont depuis continué de rendre des services si distingués à la maison d'Autriche; ce fut Daun, qui commandoit aux assiégés & défendit la ville avec la plus rare valeur. Toutefois les confédérés perdirent cinq mille hommes pendant le siege, & 3000 dans la bataille: mais ils conserverent une supériorité si marquée, & la terreur que leur victoire inspira fut si vive, que le Duc d'Orléans ne croyant pas devoir tenter encore le sort des armes, se retira en Dauphiné.

Le Duc de Savoie recouvre toutes les places qu'il avoit perdues.

Victor-Amé marchant à de nouveaux succès, recouvra en fort peu de tems toutes les villes qui lui avoient été enlevées, & secondé par la fortune, secondé par les Impériaux, il chassa de la Lombardie ces mêmes François qui avoient conquis ses états & ravagé ses possessions. Toutefois, la vengeance du Duc de Savoie n'étoit pas encore satisfaite, & si une partie des grands projets qu'il avoit médité contre la France eût réussi, Louis XIV eût éprouvé peut-être des défaites & des malheurs que toute sa puissance eût été hors d'état de réparer: mais par bonheur pour ce Monarque, la cour de Vienne seule dirigeoit les opérations, les marches & les entreprises des troupes de l'Empire, des Hollandois, du Prince Eugene & du Duc de Savoie; ensorte que les confédérés ne pouvoient rien tenter, ni rien exécuter, sans les ordres, ou sans l'aveu de cette cour alors impérieuse, & dont les vues politiques étoient fort rarement d'accord avec les opinions & les projets des Généraux.

Projet d'entreprise sur Toulon.

Le Gouvernement Britanique, de concert avec les Hollandois, avoit formé le dessein de s'emparer de Toulon, & il n'est pas douteux que la perte de cette ville eût été le coup le plus terrible, le plus irréparable que les Puissances liguées eussent pû porter à la France. Le premier qui avoit formé le plan de cette grande entreprise étoit le Duc de Savoie; & il l'avoit communiqué au Prince Eugene; mais celui-ci qui connoissant la cour de Vienne, savoit qu'elle ne l'approuveroit pas, fit tous ses efforts pour détourner Victor de ce projet. Le Prince Eugene ne se trompoit point: cette Cour desiroit moins l'humiliation de la France, qu'elle n'étoit occupée de son propre aggrandissement, & moins sensible aux intérêts de ses alliés qu'à ses avantages, elle tournoit toutes ses vues sur la conquête de Naples, à laquelle elle avoit résolu d'employer toutes ses troupes.

Le Gouvernement Anglois qui ne se conduisoit pas par les mêmes motifs, demandoit avec empressement l'exécution du projet dont il avoit formé le plan, & ses instances furent si vives, si pressantes, que l'Empereur fut, quelle que pût être sa répugnance, enfin obligé d'y condescendre, & il envoya ordre au Prince Eugene de seconder les alliés dans cette expédition. Mais soit qu'en même tems la cour de Vienne envoyât des instructions particulieres à ce Général, soit qu'à ce sujet il pensât comme on pensoit à Vienne, il ne parut se porter que forcément à cette entreprise, pour laquelle les Anglois envoyerent des sommes considérables & mirent en mer une flotte nombreuse & formidable sous les ordres de l'Amiral Cloudesly Shovel. En même-tems

le Duc de Savoie passa le Var à la tête de 30000 hommes, & marcha vers Toulon. Cet orage menaçant étoit d'autant plus redoutable, qu'à ses forces, suffisantes déja pour surprendre Toulon, devoient se joindre de nouvelles troupes que la cour Impériale avoit promis d'envoyer, qu'on attendit long-tems, & qui n'arriverent point. Le Prince Eugene lui-même mit tant de lenteur dans ses opérations, que les confédérés informés d'ailleurs de sa maniere de penser sur cette entreprise, disoient hautement que l'Empereur lui avoit donné ordre de ne pas exposer, ni trop hasarder ses troupes. Cependant l'armée s'avança jusques sous les murs de Toulon, s'empara de quelques postes importans, & qui lui donnoient les plus grands avantages: Victor-Amé pressa le Prince Eugene d'attaquer des postes plus avancés & d'y employer ses troupes. Le Prince lui montra un ordre par lequel l'Empereur lui défendoit expressément d'agir: mais son inactivité n'influa point sur la conduite du Duc de Savoie, ni sur celle de l'Amiral Anglois; ils montrerent l'un & l'autre la plus grande vivacité dans leurs opérations; & tandis que Victor bombardoit la ville, Cloudesly-Shovel s'emparoit de deux forts qui la commandoient. Les bombes avoient jetté déja les habitans de Toulon dans la consternation: les sinistres effets qu'elles avoient produit faisoient craindre de plus cruels ravages; déja plusieurs maisons étoient détruites, quelques autres avoient sauté en l'air avec un horrible fracas, l'incendie s'étoit communiqué à quelques magasins qui avoient été réduits en cendres, & pour comble de malheur, huit vaisseaux de ligne avoient été brûlés dans le port. Si profitant de ces momens de troubles & de terreur, les troupes impériales eussent fait la plus légere attaque la ville étoit perdue, elle ne pouvoit résister. Mais l'obstination du Prince Eugene à ne point agir, sauva les assiégés, en donnant le tems aux François, qui avoient rappellé leurs troupes d'Espagne, de marcher au secours de Toulon. Ils parurent & dès lors la supériorité fut décidée du côté de la France; ensorte que les assiégeans menacés d'être assiégés eux-mêmes, & par la nombreuse garnison de Toulon, & par la formidable armée qui s'avançoit, le Duc de Savoie, craignant que toute retraite ne lui fut interdite, sa petite armée étant affoiblie par une sortie qui venoit de lui couter mille hommes, prit le parti de faire embarquer son artillerie, ses soldats blessés ou malades, se retira lui-même & conduisit ses troupes en Piemont. Trop satisfaits de sa retraite pour l'attaquer dans sa marche, les François ne songerent même pas à le poursuivre. Ainsi des vues politiques bien ou mal combinées firent échouer cette entreprise, dont le succès eût été si important.

Sect. VI. Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. jusqu'à nos jours.

Siege de Toulon. 1707.

Conduite du Prince Eugene.

Levée du siege de Toulon.

Les Anglois & le Duc de Savoie se plaignirent hautement d'avoir été trompés par les promesses de la cour de Vienne; mais ils eussent dû dire aussi qu'en aucun tems cette cour n'avoit approuvé cette expédition, & que ce fut en quelque sorte malgré lui que l'Empereur y avoit consenti. Quoiqu'il en soit, les François pour se venger du mal qu'avoit voulu leur faire Victor-Amé, entrerent de nouveau dans la Savoie & s'y rendirent maitres de plusieurs places. Cependant, quelque vivacité que la France & les Puissances confédérées missent dans leurs hostilités, elles étoient toutes également fatiguées de cette guerre: elles desiroient la paix, & ce vœu général donna lieu à des conférences à Geertruydenberg. Dans ces conférences le Duc de Sa-

Irruption des François en Savoie.

voie demanda la reſtitution du Duché de Savoie, occupé preſqu'entier par les François : & demandant auſſi la reſtitution du pays de Nice, ainſi que de tous ſes domaines héréditaires, il réclama la poſſeſſion des territoires, des états & des places qu'il tenoit de l'Empereur, ou de ſes alliés, avec la propriété & la ſouveraineté des villes d'Exilles, Feneſtrelles, & Chaumont; enfin, de la vallée de Pragelas au Mont-Genevre, & ſes environs, pour ſervir de limites entre ſes états & ceux du Roi de France. Tandis que des difficultés multipliées, des incidens imprévus & différens événemens retardoient ou rendoient inutiles ces conférences, rompoient & renouoient tour à tour les négociations, les hoſtilités continuoient mais foiblement de part & d'autre. Victor-Amé forma des projets ſur le Dauphiné, tenta même d'y faire une invaſion, mais le Maréchal de Villars rendit vaines les tentatives des aggreſſeurs dont tous les efforts n'aboutirent qu'à la priſe fort peu importante d'Exilles & de Feneſtrelles. Fatigué d'une guerre qui ne lui offroit plus ni combats à livrer ni lauriers à cueillir, le Duc de Savoie reſta paiſiblement en Piemont, ſans toutefois ſe détacher des intérêts de ſes confédérés. Il ne s'occupa plus juſqu'à la paix d'Utrecht, en 1713, que du ſoin d'éloigner des pays qu'il avoit recouvrés, les armes des François : mais alors il fit valoir ſes droits, ſes prétentions, & ajouta même quelques nouvelles demandes à celles qu'il avoit déja faites lors des conférences de Geertruydenberg. Sa négociation fut heureuſe, & par le traité d'Utrecht, non-ſeulement il fut remis en poſſeſſion du Duché de Savoie, ainſi que du pays de Nice & de toutes leurs dépendances, mais le Roi de France lui donna encore à perpétuité la vallée de Pragelas, les forts d'Oux, de Sezane, de Bordonache & le château Dauphin : il eſt vrai que de ſon côté, le Duc de Savoie céda à perpétuité à Louis XIV la vallée de Barcelonette avec ſes dépendances : enſorte que par cet arrangement, les alpes devinrent les limites qui ſéparerent la France d'avec le Piemont & le pays de Nice, les plaines ſituées au pied de cette partie des alpes, ayant été partagées également entre les deux Souverains.

Conférences de Geertruydenberg. 1709.

Paix d'Utrecht. 1713.

Les ſervices eſſentiels que le Duc de Savoie avoit rendus à la grande alliance pendant cette guerre, la valeur de ce Prince, ſa prudence, ſon habileté, lui acquirent l'eſtime méritée & l'attachement de ſes alliés, qui concoururent tous, autant qu'il fut en eux, à ſon aggrandiſſement : ce fut même par les ſollicitations preſſantes & réitérées de ces confédérés, & de la plûpart des Puiſſances Européennes, que l'Empereur ſe vit en quelque ſorte obligé de lui confirmer la poſſeſſion de cette partie du Montſerrat qui lui avoit été ſi longtems diſputée par les Ducs de Mantoue auxquels elle avoit appartenu; Victor-Amé fut encore confirmé dans la poſſeſſion des provinces d'Alexandrie & de Valence, du territoire important & fertile ſitué entre le Pô & le Tanaro, du Lomellin, de la vallée de Seſſe & de Vigevano. Il ne manquoit plus au Duc de Savoie, décoré comme ſes Ancêtres, depuis fort longtems du titre de Roi de Chypre & de Jéruſalem, qu'une couronne effective en Europe; il l'obtint du Roi d'Eſpagne, qui, peu content de lui réſigner, à lui & à ſes deſcendans le Royaume de Sicile, ſtatua encore qu'au défaut de mâles du Roi d'Eſpagne, la maiſon de Savoie ſeroit appellée au trône de cette monarchie préférablement à la maiſon de Bourbon.

Le Roi d'Eſpagne reſigne le Royaume de Sicile à Victor-Amé 1717.

Cette résignation du Royaume de Sicile n'eût pourtant point l'aveu de l'Empereur Charles VI, qui, prétendant avoir les plus grands droits à cette Couronne, la disputa au Duc, qui s'en mit néanmoins en possession; il y passa avec la Reine son épouse & ils furent proclamés l'un & l'autre à Palerme aussi-tôt que cette Isle eut été évacuée par les Espagnols. Les Siciliens commençoient à s'attacher à leur nouveau Souverain, qui ne s'occupoit que des moyens de les rendre heureux, lorsqu'un corps ambitieux, turbulent & toujours redoutable par l'empire que lui donne la confiance publique, vint susciter des troubles auxquels le Roi Victor-Amé étoit fort éloigné de s'attendre. Le clergé de Sicile, toujours prêt à former des prétentions, & toujours prêt à abuser de la bonté des Princes, demanda des immunités si préjudiciables au Souverain, ainsi qu'au bien public, que Victor ne crut pas devoir les accorder. Ce refus lui valut la haine de cet ordre, haine toujours irréconciliable; le Pape ne manqua point, suivant l'usage, à soutenir le clergé sicilien, & la dispute fut portée si loin que l'Archevêque de Messine & l'Evêque de Catanéa sortirent de l'Isle, après avoir fort peu charitablement jetté l'interdit sur leurs dioceses. Ces deux prélats, chefs bouillans & impétueux d'une faction puissante se retirerent à Rome, où ils furent suivis par la plûpart des ecclésiastiques de Sicile qui s'y réfugierent aussi. Victor-Amé crut avoir beaucoup gagné à cette émigration, & continua de gouverner avec sagesse, & sur-tout de recommander aux peuples de se soumettre à l'interdit, afin de ne pas aigrir le courroux déja trop violent des prélats de Messine & de Catanéa.

Troubles suscités en Sicile par l'ambition du Clergé.

La générosité n'étoit pas l'unique motif qui eut engagé le Roi d'Espagne à la résignation du Royaume de Sicile; aussi n'avoit il cédé ce trône qu'à condition que Victor joindroit ses troupes aux troupes espagnolles, pour obliger l'Empereur à la restitution des places qu'il occupoit en Italie. Quelque brillante & flatteuse que fut la possession de la couronne de Sicile, elle n'éblouit point tant le Duc de Savoie qu'il ne sentit combien étoit onéreuse & désagréable la condition sous laquelle il avoit accepté le sceptre. Il falloit s'engager dans une nouvelle guerre, contre un Souverain très-puissant, & conséquemment exposer, non seulement son nouveau Royaume auquel ce même Souverain avoit des droits mais encore ses anciens états. Ces réflexions lui donnerent des regrets, qui ralentirent son zele, lorsqu'il fut question de remplir les engagemens qu'il avoit pris avec trop de facilité. Le Roi d'Espagne se doutant du changement qui s'étoit opéré dans les sentimens de Victor, lui envoya demander le Prince du Piemont son fils en ôtage, jusqu'à ce que la condition acceptée par le traité, eût été remplie. Le Roi de Sicile éluda cette demande, & offrit d'envoyer le Prince de Carignan, son second fils, au lieu du Prince de Piemont. Cette proposition fut accueillie; mais Victor-Amé qui ne vouloit envoyer en ôtage aucun de ses enfans, éluda encore cette demande, & répondit à la cour d'Espagne qu'à son insçu & sans sa participation, le Prince de Carignan venoit de se retirer en France.

Mécontentemens de l'Espagne & préparatifs de guerre contre le Roi de Sicile.

Le Cardinal Albéroni, premier Ministre d'Espagne, homme fier, exigeant, & sur-tout très-vindicatif, jura de se venger, ordonna les plus grands préparatifs de guerre, & ne se proposa pas moins que d'enlever en même tems la

Sect. VI. Histoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. jusqu'à nos jours.

Sardaigne à l'Empereur & la Sicile au Duc de Savoie. L'Angleterre & la France qui n'approuvoient nullement ce projet, offrirent leur médiation; elle fut acceptée, elles proposerent des conditions de paix & rédigerent un traité, dont les articles avoient été concertés avec l'Empereur: la Cour de Madrid les rejetta, avec beaucoup de hauteur: l'Angleterre fit équiper une flotte, qui, commandée par le célébre & trop mal recompensé Sir George Byng, alla croiser sur la Méditerranée, où l'habile Byng assura le Royaume de Naples à l'Empereur: ce fut-là que les Anglois apprirent du Comte Daun, Vice-Roi de Naples, que le Royaume de Sicile, étoit prêt à passer sous la domination des Espagnols. En effet, le Marquis de Lede y avoit débarqué 30000 hommes, & la flotte espagnolle étoit en rade sur les côtes. Déja Palerme avoit ouvert ses portes au Marquis de Lede & Messine, vivement assiégée, ne pouvoit gueres plus tenir. Le sceptre de Sicile s'échappoit des mains de Victor, lorsque par un arrangement que la force & les circonstances contraignirent ce Prince d'accepter, les Impériaux furent reçus dans la Sicile. Cette révolution que la prudence du Cardinal Albéroni n'avoit pas prévu, dégagea Victor-Amé II de l'embarras où il étoit; la flotte britanique obligea la flotte espagnolle de s'éloigner du cap de Passaro, & les vaisseaux anglois jetterent dans Messine des troupes impériales. Mais déja la citadelle de Messine étoit tombée au pouvoir des Espagnols.

Les Anglois arment pour le Roi de Sicile.

Arrangement entre l'Empereur & Victor-Amé.

L'Empereur & Victor-Amé II, par un nouveau traité, convinrent de réunir leurs forces pour chasser entiérement les Espagnols de toute l'étendue de l'isle; à condition que le Duc de Savoie céderoit à perpétuité à l'Empereur le Royaume de Sicile, en échange de la Sardaigne, lequel de son côté l'Empereur céderoit, ainsi que le titre de Roi, au Duc de Savoie & à ses successeurs à perpétuité. Cet échange n'étoit rien moins qu'avantageux à Victor-Amé, qui donnoit une isle fort riche, pour le plus petit & le moins opulent des Royaumes de l'Europe. Mais il falloit, ou consentir à cet accommodement, ou soutenir encore une guerre avec des Puissances auxquels le Duc n'étoit point en état de résister. D'ailleurs, cet échange, quelqu'onéreux qu'il fut, ne ternissoit en aucune maniere le lustre qu'avoit donné à sa maison l'éclat d'une couronne, puisque la Sardaigne lui offroit également un trône & le titre de Roi. Victor ne balança point, ce traité fut ratifié de part & d'autre, & le Duc de Savoie quitta le sceptre de Sicile pour prendre celui de Sardaigne.

Victor-Amé cede à l'Empereur la Sicile pour le Royaume de Sardaigne. 1718.

De l'Etat de la Sardaigne ancienne & moderne.

Dès le commencement de cette histoire, il a été dit quelles nations ont jadis successivement occupé la Sardaigne, que l'insalubrité de l'air, qui rendoit autrefois ce pays si mal sain, paroit depuis long-tems, s'être adoucie, & qu'en général la terre y étoit fertile; ajoutons ici qu'il s'en faut de beaucoup que les Sardes s'empressent de tirer parti des avantages que leur offre le sol: ils ne sont point cultivateurs, ils ne sont pas laborieux, & ils participent beaucoup du caractere dur & peu industrieux des Corses leurs voisins: car l'isle de Sardaigne, d'environ 55 lieues de longueur sur 25 de large, située à 75 lieues au midi de Gênes, touche presqu'à l'isle de Corse; & il faut avouer qu'elle n'est gueres plus cultivée, ni gueres moins sauvage à tous égards que la Corse l'étoit il y a vingt ans. Nous ignorons si le Carthaginois, peuple actif, industrieux & commerçant retirerent de grands avantages de la possession de cette isle,

Isle; mais on sçait que les Romains la regarderent comme si mal saine & d'un séjour si déplaisant, qu'ils en firent un lieu d'exil; les Sarrasins s'en emparerent dans la suite; les Pisans l'enleverent aux Sarrasins, les Génois aux Pisans, & les Espagnols l'avoient possédée, lorsque passant à l'Empereur, il la donna, comme on vient de le dire, en échange de la Sicile à Victor-Amé, qui depuis cette époque ne s'occupa plus qu'à gouverner en paix les états qu'il avoit recouvrés par ses armes, & ceux qu'il avoit acquis par l'habileté de ses négociations: il protégea les arts, encouragea l'industrie, ranima le commerce, & fut secondé par le Prince de Piemont son fils, qui, en 1722, épousa la Princesse de Sultzbach; ce mariage faisoit également le bonheur des deux jeunes époux: mais ces jours de bonheur s'écoulerent rapidement, & la jeune Princesse ayanr accouché d'un fils, auquel on donna le nom de Duc d'Aost, ou d'Aouste, mourut quelques jours après ses couches.

Cependant le Roi de Sardaigne, toujours infatigable, ne s'occupa que des moyens qu'il crut pouvoir contribuer à la félicité publique: sous ses prédécesseurs la législation des Sardes étoit dans la plus grande confusion, & les loix les plus intelligibles, étoient infiniment onéreuses aux peuples, qui, par l'avidité trop impunie des gens de loi, ne pouvoient ni réclamer leurs droits, ni défendre leurs intérêts; Victor-Amé débrouilla ce cahos, & réprima tous les abus qui s'étoient introduits dans la jurisprudence; il forma un code de législation dans lequel aux plus utiles d'entre les loix anciennes il ajouta des loix nouvelles soit relativemenr à l'uniformité de la jurisprudenc, soit sur les diverses contestations qui pourroient s'élever entre les citoyens, soit à l'égard des crimes & de leurs châtimens, soit concernant les droits domainiaux &c. Dans ce siecle l'Europe admire trois illustres législateurs également recommandables par la gloire de leurs armes & par la supériorité de leur génie, & ces trois grands Souverains sont, comme on sait, le Roi de Prusse, l'Impératrice Catherine II, & le Roi de Sardaigne. Le code de Victor-Amé est beaucoup plus étendu que ceux des deux autres Monarques, & la partie la plus sage & la plus lumineuse de cet ouvrage en 2. volumes, est sans contredit celle qui renferme les loix nouvelles; elles font même regretter que ce Souverain n'ait pas entierement abrégé les anciennes loix, & qu'au lieu de les laisser subsister dans son code, il ne leur ait pas substitué de nouveaux reglemens; en un mot, qu'il n'ait pas entierement changé la législation. On est fâché que le plus indulgent des hommes & le plus modéré des Rois ait consenti à conserver dans toute sa rigueur l'établissement cruel de la torture, & les différens degrés auxquels elle doit être portée, suivant la force plus ou moins déterminante des indices & la nature des délits. On est fâché d'y voir la peine de mort si fréquemment prononcée pour des fautes ou des licences qui, au jugement du plus grand nombre, ne paroissent peut être pas exiger la privation de la vie & l'horreur des tourmens. Le blaspheme commis de propos délibéré, mérite assurément d'être puni, & le blasphémateur doit être soumis à l'animadversion des juges: mais enfin, l'âge, la raison, les séveres remontrances du magistrat peuvent corriger le coupable, le faire rougir de cet excès de licence, & le punir plus utilement que l'infamie & la rigueur outrée de l'échaffaud, qui privent la société d'un citoyen, dont elle eut pu retirer des

Code de législation.

SECT. VI. *Histoire de* Savoie, *de* Piemont & *de* Sardaigne *depuis* 1660. jusqu'à nos jours.

avantages, & d'une famille qui, devouée à l'opprobre & tombée dans l'indigence, devient par la punition d'un seul, onéreuse au public.

Rigueur de quelques loix de ce Code.

Le sage & respectable Auteur du *traité des délits & des peines* trouveroit peut-être fort peu de proportion entre les diverses fautes spécifiées dans ce code, & la mort des coupables ordonnée par le législateur. Peut-être aussi bien des lecteurs voudroient plus d'indulgence dans toutes les loix de ce code relatives aux Juifs : car s'ils sont réellement nuisibles aux nations qui les accueillent, il n'est rien de plus facile que de ne pas les recevoir; mais si on leur permet de se fixer, de s'établir, de commercer, pourquoi ces distinctions humiliantes, auxquelles on les assujettit?

Cette ignominie à laquelle on les livre au plus léger manquement, ces marques avilissantes qu'on les oblige de porter, afin qu'ils soient perpétuellement exposés à l'opprobre, quelle est leur utilité? Pourquoi leur fixer dans les villes un quartier isolé, renfermés comme dans une citadelle, & d'où pour quelque cause que ce puisse être, le législateur leur défend de sortir après le coucher du soleil? Tous ces reglemens & bien d'autres encore plus humilians, n'auroient-ils été insérés exprès dans la premiere partie de ce code que pour engager les Juifs à sortir de tous les états du Roi de Sardaigne? A ces loix près sur lesquelles on n'a garde de faire aucune sorte d'observation critique, la législation de Victor-Amé II est de la plus grande sagesse, & digne à tous égards de ce siecle philosophique, illustré par des Rois vraiment instruits & habiles dans l'art de commander aux hommes, ou plutôt de les rendre heureux.

Cependant avec quelqu'assiduité que le Roi Victor-Amé travaillât au bonheur de ses peuples; ses soins ne le distraisoient pas de la crainte perpétuelle où il étoit de mourir sans successeur; car il n'avoit plus d'autre enfant mâle que le Prince de Piemont, & ce Prince n'avoit qu'un fils, le jeune Duc d'Aouste, encore dans l'enfance & de la plus foible santé. Victor-Amé, pour se délivrer des craintes qui l'agitoient, engagea le Prince de Piemont qui venoit de perdre la Princesse Anne Christine de Neuburg son épouse à épouser une seconde femme, & la Princesse Polixene de Hesse-Rhinfels fut celle qui fixa le choix de ce Prince. L'événement justifia la prévoyance du Roi; car le Prince d'Aouste mourut dans l'année suivante. Le Roi Victor continua ses soins vraiment patriotiques encore pendant quelques années; chéri de ses peuples, estimé, respecté par les Puissances étrangeres, où ses vertus, & ses succès lui avoient acquis la plus grande célébrité, il n'eût dépendu que de lui de passer sur le trône des jours paisibles & heureux, s'il ne se fut lui-même attiré les désagrémens qui jetterent tant d'amertume sur les dernieres années de sa vie.

Mariage du Prince de Piemont. 1724.

Dessein étrange du Duc de Savoie.

Ce Souverain eût été aussi trop parfait, si, aux brillantes & rares qualités qui le caractérisoient, il n'eût pas joint une foiblesse, qui sur la fin de sa carriere, devint sa passion dominante, & un penchant irrésistible. Il aimoit passionnément les femmes, & ce goût plus excusable que d'autres, quand on ne lui sacrifie, ni les devoirs, ni la grandeur, ni les fonctions du rang suprême; est dans un Roi le plus dangereux des penchans, ou même le plus pernicieux des vices, lorsqu'il devient assez impétueux pour faire oublier

Sect. VI. *Histoire de* Savoie, *de* Piemont *&* *de* Sardaigne *depuis* 1660. *jusqu'à nos* jours.

ou Monarque qu'il égare, ce qu'il doit à ses peuples & ce qu'il se doit à lui-même. Depuis longtems Victor idolatroit la Comtesse douairiere de S. Sebastien, femme, d'une ambition outrée, intrigante, & capable de tout entreprendre pour remplir les hauts projets, dont son orgueil & la foiblesse de son amant lui faisoient espérer le succès. La possession qui communément ralentit, sur-tout dans les Princes, les desirs les plus vifs, n'avoit fait qu'accroître la passion du Roi de Sardaigne; & pour ne plus sentir que le plaisir d'aimer & d'être aimé, il prit l'étrange résolution d'abdiquer sa couronne en faveur de son fils. Dans cette vue, il convoqua le grand-Chancelier, les prélats, les ministres & les principaux officiers de ses états; parla des soins heureux qu'il avoit pris, des changemens utiles qu'il avoit faits dans l'administration, du desir qu'il avoit de passer dans la tranquillité le peu de jours qui lui restoient, résigna son trône au Prince de Piemont, Charles-Emanuel son fils, avec toutes les formalités observées dans les abdications, & ne se réserva pour son entretien qu'une pension assez modique, seulement de cent mille livres, suivant quelques auteurs.

Il abdique la Couronne & ses Etats en faveur du Prince de Piemont son fils. 1730.

Charles-Emanuel III né à Turin le 27 Avril 1701, avoit passé sa premiere jeunesse loin des affaires, peu empressé en apparence de connoître & les devoirs augustes de son rang, & les moyens de faire le bonheur des peuples qui devoient un jour lui obéir. Telle est la condition de la plupart des Princes destinés à occuper le trône, qu'ils doivent affecter la plus grande indifférence pour écarter les soupçons, la défiance & la jalousie, paroître indifférens à l'éclat de la grandeur suprême, peu instruits, & cacher avec soin leurs vues étendues, leurs grandes qualités. Ce fut avec cette sage & nécessaire dissimulation que Charles-Emanuel III déroba aux yeux même de son pere sa profonde sagesse, jusqu'à ce que l'inconstance, l'amour & le caprice eurent opéré l'abdication de Victor-Amé II. Alors le nouveau Souverain prit conformément au traité de la quadruple alliance, le titre de Roi de Sardaigne, & se mit, sans éprouver aucune sorte d'obstacle, en possession de tous les domaines de son pere: mais il ne jouit pas aussi paisiblement de cette succession qu'il s'en étoit flatté. Victor, délivré du poids de la couronne, se retira à Chambéri, où peu de jours après il épousa publiquement la Comtesse de S. Sebastien, qui prit le nom de Comtesse de Sommerive. Mais jusqu'alors l'amoureux Victor-Amé n'avoit connu que les complaisances de sa Maîtresse, & bientôt il connut l'ame altiere & ambitieuse de son épouse. En effet, la Comtesse dévorée du desir de régner, ne cessa plus de presser son mari de retourner sur ses pas, de reprendre un rang imprudemment abandonné, & de lui inspirer le dessein de remonter sur le trône.

Trop foible pour résister aux sollicitations d'une femme qu'il adoroit, Victor se laissa persuader, se répentit de la démarche qu'il avoit faite; & par lui-même, ou par quelques Seigneurs qui l'avoient suivi, il sollicita l'appui des principaux officiers de l'armée. Charles-Emanuel informé de ces démarches, & ne croyant pas que l'intérêt public lui permit de descendre du trône, où à peine il étoit assis, fit conjurer son pere de renoncer au dessein qu'il avoit formé, & qui ne lui réussiroit pas: ses efforts furent inutiles: Victor persista; déclara hautement qu'il vouloit ravoir la couronne. Obligé d'en venir à

Il tâche de remonter sur le trône; & est arrêté.

SECT. VI. *Histoire de* Savoie, *de* Piemont & *de* Sardaigne *depuis* 1660 jusqu'à nos jours.

des moyens plus efficaces, Charles-Emanuel III, eut recours à la force, & fit, séparémement, mettre aux arrêts son Pere & la Comtesse de Sommerive. Le vieux Roi ne résista point au chagrin que lui causa cette disgrace, & mourut à Mont-Calier, le 31 Octobre 1732, âgé de 66 ans & 6 mois. De grandes qualités, des vertus éminentes, des talens supérieurs, peu de défauts, à quelques apparences d'inconstance près, formerent le caractere de Victor-Amédée II. Il fut sans contredit le plus politique des Princes de son tems.

Mort de Victor Amé II. 1732. *Caractere de Victor-Amé II.*

On ne lui connut aucun vice, & ce ne fut que dans ses dernieres années qu'il fit paroître des foiblesses. L'alliance étroite qu'il y avoit entre sa famille & la France, le gênoit, parce que le mettant en quelque sorte dans la dépendance de cette couronne, il regardoit ce lien comme une espece d'esclavage, & le desir de le rompre, fut l'unique motif de ces défections subites, que l'on prit quelquefois pour des marques d'inconstance & de légereté. Il eût éprouvé la même dépendance, soit de la part de l'Empereur, soit de la part du Roi d'Espagne, si la grande connoissance qu'il avoit des intérêts des Puissances de la grande alliance, ne l'eût éclairé sur les moyens de se soustraire aux desseins qu'elles pouvoient former contre ses états ou son indépendance. Ce qui prouve qu'il fut le plus habile des négociateurs, c'est qu'à la paix d'Utrecht, il obtint un Royaume, peu considérable & peu riche à la vérité; mais d'ailleurs il étendit considérablement ses domaines, & aux états de ses Ancêtres, il ajouta de vastes possessions. Ce seroit être fort injuste que d'attribuer à son ambition, les pertes sensibles & fréquentes qu'il éprouva pendant un regne de cinquante années; c'est à l'ambition des Empereurs & des Rois d'Espagne & de France, que l'on doit rapporter & ces pertes & ces guerres: car la Savoie par sa situation étoit également l'objet de la cupidité de ces trois monarques rivaux, & jaloux de dominer en Italie. Du reste, quoique Victor-Amédée dut beaucoup à son habileté, il fut encore plus redevable de ses succès les plus éclatans au secours & à l'amitié des Anglois, sans lesquels il n'est gueres vraisemblable que son fils se fut jamais assis sur le trône de Sardaigne.

Sa Politique.

Les tentatives de Victor-Amédée & les intrigues de la Comtesse de Sommerive ne furent pas les seuls désagrémens qui affligerent Charles-Emanuel III, dans les premiers tems de son regne: la conduite de la cour de Vienne lui causa plus d'inquiétude encore. L'Empereur ne paroissoit rien moins que disposé à ratifier les engagemens & les cessions qu'il avoit faites; il retenoit même entre ses mains, contre la foi de ses promesses, tous les titres & tous les documens relatifs au Montferrat. Charles-Emanuel le sollicita vivement, & ne cessa de presser sur ces objets le Comte Philippe, Président de l'Empire à la Cour de Turin. Le Comte répondit si vaguement, & alléguoit de si mauvais prétextes, que le Roi de Sardaigne eût eû recours aux dernieres extrêmités, s'il n'eût été retenu par le Comte d'Essex, Ambassadeur de la Grande-Bretagne en Piemont, & qui prenoit avec la plus grande vivacité les intérêts du Comte. Il avoit d'ailleurs d'autant plus de raisons de garder des ménagemens, qu'ayant été obligé, lors de sa contestation avec son pere, d'employer, pour sa propre sûreté des moyens de rigueur, contre plusieurs Seigneurs de

Mécontentement que la Cour de Vienne donne à Charles-Emanuel III.

Sect. VI. Histoire de Savoie de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. jusqu'à nos jours.

la plus haute distinction, il ne comptoit encore que foiblement sur la noblesse de ses états. Il pouvoit beaucoup plus compter sur l'appui du Roi de France; car alors le Marquis de Vaugrenont, Ambassadeur de France à Turin, faisoit tous ses efforts pour fixer le Roi de Sardaigne dans les intérêts de cette Puissance.

Ligue entre la France, l'Espagne & le Roi de Sardaigne.

Pendant qu'il délibéroit sur le parti qu'il avoit à prendre, un malheur imprévu vint pénétrer son ame de douleur: la Reine Polixene de Hesse-Rhinfels sa jeune épouse tomba malade, & malgré tous les secours qu'on s'empressa de lui donner elle mourut le 13 Janvier 1735. Victor-Amédée-Marie étoit le seul fils de Charles-Emanuel & le peuple allarmé de l'enfance de ce Prince, desiroit que son Souverain se donnât de nouveaux successeurs. Mais il étoit trop affligé, trop sensible à la perte qu'il venoit d'essuyer pour qu'il fût en lui de répondre au vœu de ses sujets & de songer, du moins encore, à contracter de nouveaux engagemens. Ses peuples goûtoient les douceurs de la paix, & il se livroit tout entier aux soins de l'administration, quand les villes d'Avignon & de Genève, offenserent par quelques fraudes & quelques monopoles dans les commerce, les Rois de France & de Sardaigne, qui, liés par l'intérêt qu'ils avoient l'un & l'autre à réprimer cette licence, envoyerent des troupes contre ces deux petites Républiques. Ce différend ne faisoit que de naître, lorsque le Roi de Pologne mourut, & cette mort, arrivée en 1733, alluma, une guerre très-vive entre Louis XV & l'Empereur. On sçait quels mouvemens excita chez la plupart des Puissances Européennes l'élection de Stanislas à la Couronne de Pologne. Il étoit naturel, il étoit même indispensable que la France embrassât la quérelle du pere de sa Reine, & que Louis XV soutînt les justes prétentions de ce grand Stanislas encore plus illustre pas ses vertus qu'il ne s'étoit rendu célébre par l'éclat de ses disgraces. La Russie & l'Empire s'étoient declarés contre lui en faveur de Frédéric-Auguste III, Electeur de Saxe. Il eut été bien difficile au Roi de Sardaigne de rester neutre dans cette grande quérelle: il conclut un traité avec les Rois de France & d'Espagne. Il est vrai qu'indépendamment du sensible intérêt que Charles-Emanuel III prenoit à Stanisles, un motif fort pressant le déterminoit à entrer dans cette alliance; car on n'ignore point que l'établissement de Dom Carlos en Italie étoit, du moins pour les Rois d'Espagne & de Sardaigne, le principal objet de ce traité, par lequel Charles-Emanuel promit la liberté du passage dans ses états aux troupes des deux couronnes, s'engageant même dans certains cas à les joindre avec son armée.

Manifeste du Roi de Sardaigne.

La ligue de ces trois Puissances ne resta pas longtems sécrete, & le Roi de Sardaigne ne croyant point avoir intérêt à dissimuler ses motifs, publia un manifeste par lequel il déclaroit, qu'il n'avoit eu d'autre intention que celle d'affoiblir la trop puissante autorité de la maison d'Autriche, & de maintenir, autant qu'il seroit en lui, la balance du pouvoir en Italie. Ce manifeste fut à peine rendu public, que l'Empereur, fort éloigné de penser que le Roi Charles-Emanuel s'étoit ligué avec ses ennemis, sur le premier avis qu'il reçut du dessein où les François étoient d'entrer dans la Savoie; envoya ordre au Comte Daun, d'offrir au Roi de Sardaigne, son vassal & son allié, des

Sect. VI. *Histoire de Savoie de Piemont & de Sardaigne depuis 1660. jusqu'à nos jours.*

Succès des Confédérés.

fecours pour l'aider à repouffer les François. A cet offre, Charles-Emanuel répondit fans détour au Comte Daun que fa Majefté Impériale n'étoit pas bien informée, & que les François ne venoient point comme ennemis, mais comme alliés. En effet l'armée françoife dirigea fa marche par Briançon & Barcelonette, fous les ordres du Maréchal de Villars. Charles-Emanuel III, qui devoit commander les armées combinées des confédérés, joignit les François à la tête de fes troupes, dans le Vigevano. Il conduifit les confédérés vers Pavie. Les Impériaux étoient alors fi foibles en Italie, & il y avoit fi peu d'ordre & de difcipline dans leur armée, que Pavie & fon château fe rendirent à la premiere fommation. Le Roi de Sardaigne ne s'arrêta dans ces places qu'autant qu'il le falloit pour en prendre poffeffion. Milan ne réfifta pas plus longtems: le Roi de Sardaigne y fit entrer neuf mille hommes, & fit bloquer la citadelle, qui refufa de fe rendre: il s'empara avec la même facilité de Pezzigitone, de Crémone & de tout le Pays des environs; enforte que jamais contrée n'a été conquife auffi rapidement que le Milanez le fut en entier dans cette campagne.

Conquête du Milanez.

Cette brillante expédition terminée, Charles-Emanuel III alla, paffer quelques jours à Turin, d'où après avoir réglé quelques affaires importantes, qui l'y avoient appellé, il alla rejoindre l'armée. Cependant les François avoient paffé l'Oglio & avoient déja pénétré dans le Parméfan, où ils commençoient à s'établir, lorfque le Roi de Sardaigne apprit que fon époufe étoit tombée dangereufement malade: allarmé pour les jours de la Reine, qu'il aimoit éperdument, Charles-Emanuel, partit précipitamment pour Turin, & ce fut pendant fon abfence que fe donna la fanglante & mémorable bataille de Parme, auffi glorieufe aux François, que funefte aux Impériaux; ceux-ci furent complettement battus, malgré les efforts & la valeur du brave Général Merci qui y perdit la vie.

Bataille de Parme.

Les troupes impériales euffent été plus malheureufes encore, fi après leur défaite, le Prince de Wirtemberg, quoique fort dangereufement bleffé, n'eût pris le commandement de l'armée vaincue, qui fe retira en bon ordre jufques à Reggio, où étoient les magafins d'artillerie & les provifions. Ce fut fans contredit à l'habileté du Maréchal de Villars que les confédérés furent en très-grande partie redevables de leur victoire, à laquelle il n'eft pas douteux que le Roi de Sardaigne n'eût auffi beaucoup contribué, fi la maladie de la Reine ne l'eût pas retenu à Turin. Cependant quelque méritée que fut la réputation du Maréchal de Villars; plus brave que prudent, il n'avoit pas ce fang froid fi néceffaire, & fans lequel il ne peut y avoir de parfait Général: entraîné par cette fougue & cette intrépidité naturelle qui le caractérifoit, il formoit des entreprifes hardies, téméraires & fouvent impraticables.

Charles-Emanuel s'apperçut de ces défauts, & comme il en craignoit les fuites, il ménagea fi bien les intérêts de la ligue avec l'eftime particuliere qu'il avoit pour ce vieux & refpectable militaire, âgé pour lors de 84 ans, qu'il engagea la cour de France à le rappeller fous des prétextes fi plaufibles, que ce rappel ne caufa aucune forte de chagrin au Maréchal, qui partit, & mourut à Turin à fon retour en France. Les Maréchaux de Broglio & de Coigni lui fuccéderent dans le commandement de l'armée françoife; & le Comte de

Les François sont surpris par les Impériaux.

Konigsegg, vint se mettre à la place du Prince de Wirtemberg, à la tête des Impériaux, qui de Reggio s'avancerent jusques dans la plaine de Carpi, où ils se posterent avec tant d'avantage, qu'ils garantirent de tous dangers la ville de Mirandole. Les François étoient dans la plus grande sécurité, & ne supposoient pas les Impériaux occupés du dessein de les attaquer : mais cette sécurité pensa leur être bien fatale : car lorsqu'on s'y attendoit le moins, le Comte de Konigsegg, passant au point du jour, la Secchia, vint surprendre les ennemis, qui furent attaqués avec tant de célérité, que le Maréchal de Broglio, eut à peine le tems de se sauver en chemise. Le désordre & la confusion se mirent dans l'armée, & deux mille François furent taillés en pieces; tous les bagages du Maréchal de Broglio & une foule de prisonniers tomberent au pouvoir des Impériaux.

Combat de Guastalla.

Découragés par leur défaite, les François se retirerent à Guastalla; & le Roi de Sardaigne étant venu prendre le commandement de l'armée des confédérés, son arrivée fut suivie d'un combat très-sanglant sous les murs de Guastalla. L'avantage du poste étoit du côté des François, campés sous les fortifications de la ville : mais cette position heureuse n'empêcha point le Comte de Konigsegg de les attaquer avec la plus impétueuse intrépidité : mais sa valeur, ses efforts, son activité, l'héroïque courage que son exemple inspiroit à ses troupes ne purent rompre la cavalerie françoise. Le combat se soutint pendant plus de huit heures avec la même chaleur, & pendant toute sa durée, on vit le Roi de Sardaigne s'exposer constamment aux endroits les plus périlleux; on le vit commander en Général, & combattre en soldat. Contraint enfin de céder au nombre, Konigsegg fit sonner la retraite & conduisit ses troupes vers Luzzara, laissant cinq mille morts sur le champ de bataille, au nombre desquels étoient le Prince de Wirtemberg, deux Généraux & plusieurs officiers supérieurs. Les François éprouverent une perte moins considérable. Les Allemands fatigués, abattus, repasserent le Pô, & ne s'arrêterent que sur les rives de l'Oglio où ils camperent, & où, par la vigilance & les habiles opérations de leur Général, ils mirent encore Mirandole à l'abri de toute entreprise de la part du Roi de Sardaigne, lequel, par son habileté soutint glorieusement les intérêts des deux Couronnes.

Obstination de la Cour de Vienne à poursuivre la guerre.

Cependant la cour de Vienne plus ulcérée de ses défaites qu'elle n'en étoit découragée, ne s'occupoit que des moyens de continuer la guerre; & tandis que les Puissances Européennes s'attendoient à une paix prochaine, on apprit avec étonnement que le Comte de Konigsegg venoit de recevoir un renfort considérable, & qu'à la fin de la campagne il étoit à la tête d'une armée de quarante mille hommes. L'Empereur lui avoit en même tems envoyé pour commander en second, le Comte de Wallis, avec ordre de tenir la campagne : cet ordre fut exactement rempli, & le Maréchal de Maillebois ne pouvant, quelques moyens qu'il prit, attaquer Mirandole, fut contraint de se retirer sous le canon de Crémone, où il resta jusqu'à l'arrivée des troupes qui lui furent amenées par Dom Carlos. Cette guerre agitoit l'Europe presqu'entiere, & chaque jour les affaires changeoient de face, suivant les vicissitudes qu'éprouvoient tour-à-tour les armées des deux partis.

SECT. VI. *Histoire de Savoie de Piemont & de Sardaigne depuis* 1660. *jusqu'à nos jours.*

Les Anglois & les Hollandois proposent un accommodement.

Les Anglois & les Hollandois firent des propositions d'accommodement, & elles furent fiérement rejettées par la cour de Vienne. Les deux nations médiatrices offensées de ce refus, se disposérent à donner un ton plus imposant à leurs offres; & dans cette vue, les Anglois mirent en mer une flotte formidable, tandis que les Hollandois augmentoient considérablement leurs troupes de terre. Charles-Emanuel III fatigué d'une querelle dans laquelle il n'avoit au fond, aucune part bien directe, commençoit à voir avec indifférence les desseins de ses alliés, & il remit entiérement la discussion de ses intérêts à la médiation du Roi de la Grande-Bretagne. C'étoit dans le tems qu'un événement plus sensible l'occupoit tout entier; la mort venant de lui enlever la Reine son épouse. Pour se distraire enfin de la douleur qui dévoroit son cœur, il se rendit en Lombardie, où sa présence & ses opérations arrêterent tous les progrès que les Impériaux s'étoient proposés de faire: il enleva à la cour de Vienne tout le Mantouan à l'exception seulement de Mantoue, qui même bloquée, eut beaucoup à souffrir de la disette, & se vit à la veille d'ouvrir ses portes aux assiégeans.

Congrès de la Haye.

Dans cette extrêmité fâcheuse la cour de Vienne parut néanmoins peu disposée à se relâcher de ses hautes prétentions; la France, cependant desiroit la fin de la guerre, & l'Espagne qui s'étoit procuré tout ce qu'elle avoit demandé, faisoit des vœux pour le retour du calme. La cour Britanique se donna tant de soins, qu'enfin on convint d'un congrès à la Haye, où toutes les Puissances belligérantes soumettroient leurs contestations au jugement de l'Angleterre & des Etats-Généraux. La France avoit sans doute desiré de placer Stanislas sur le trône de Pologne; mais son desir le plus pressant, avoit été, comme on le vit alors, d'acquérir à perpétuité la Lorraine. L'Empereur avoit considérablement perdu en Italie; mais quelque sensible qu'il fut aux conquêtes de ses ennemis; il céda plus facilement qu'on ne l'avoit espéré la Lorraine au Roi de France: & cette cession donnoit une nouvelle force à la garantie de la Pragmatique Sanction. Cependant la France & l'Espagne continuoient de faire en Italie les progrès les plus rapides; la fortune & la victoire n'abandonnoient pas les drapeaux de ces deux Puissances, & déja Dom Carlos étoit assis sur le trône de Sicile. Le Comte de Konigsegg fit tout ce qu'il étoit possible d'attendre du Général le plus habile & du plus intrépide Héros, pour arrêter la marche conquérante des ennemis de l'Empereur; mais il ne put parvenir qu'à conserver le Mantouan, & à faire une heureuse & savante retraite à travers les terres de Venise, laissant au pouvoir des confédérés beaucoup de villes importantes & bien fortifiées telles qu'Ostiglia, Borgo-Forte, Goito, Castelhichio, Orbitello, & même Mirandolle, qui, après une forte & longue résistance fut aussi contrainte de se rendre.

Ulcérée en raison de l'énormité de ses pertes, la cour de Vienne n'en parut que plus obstinée à poursuivre la guerre. Cependant les Anglois, toujours constans dans leurs projets de pacifier l'Europe, avoient formé un plan de conciliation qui leur paroissoit acceptable, par lequel le Roi de Sardaigne retiendroit trois provinces du Milanez, & le Roi Dom Carlos seroit maintenu sur le trône de Sicile: mais ce plan fut rejetté par l'Espagne

ſpagne qui ne prétendoit pas qu'on démembrât le Milanez; par l'Empereur, qui ne vouloit point renoncer au Royaume de Sicile, & par la France, qui ne croyoit pas devoir conſentir à cet arrangement. Ce refus ne rebuta point le Miniſtere Britannique, & par le nouveau plan qui fut propoſé, on laiſſoit au Roi de Sardaigne le choix des trois provinces précédemment déſignées, avec quatre fiefs, Torredi-forti, Saint-Fidele, Gravedo & Campo-majore, & enfin, le pays des Langhes. Ces conditions étoient très-avantageuſes & Charles-Emanuel ne balança point à les accepter, afin même de cimenter la paix par de plus forts liens, il épouſa la Princeſſe Eliſabeth-Thérèſe, ſœur du Duc de Lorraine, qui devint par ce dernier traité de paix Grand-Duc de Toſcane.

Sect. VI. Hiſtoire de Savoie, de Piemont & de Sardaigne depuis 1660, juſqu'à nos jours.

Paix avantageuſe au Roi de Sardaigne. 1737.

Pour la plûpart des Souverains la paix eſt un tems de loiſir, de plaiſirs & & d'amuſemens: Charles-Emanuel III, ne ſavoit ſe délaſſer des ſoins & des fatigues de la guerre, que par le pénible exercice des fonctions de la Royauté: tout entier aux beſoins de l'Etat, il conſacra les jours de calme qu'il s'étoit procurés, aux occupations les plus utiles & les plus aſſidues. La reforme de quelques abus qui s'étoient introduits, ſoit dans l'adminiſtration de la juſtice, ſoit dans la perception & l'emploi des finances, ou dans l'obſervation des loix de police, fut le premier objet de ſon attention & de ſa vigilance; & ce ne fut qu'après avoir aſſuré par les plus ſages reglemens, le bonheur des citoyens, qu'il ſe permit de défendre les intérêts de ſa Couronne, bleſſés par les prétentions peu fondées d'une Puiſſance étrangere. Depuis pluſieurs années la Cour de Rome ne ceſſoit point de réclamer des droits fort incertains ſur quelques fiefs ſitués en Piemont, & qu'elle aſſuroit être dans la mouvance du S. Siege. Ces fiefs avoient conſtamment relevé de la Couronne de Savoie: Charles-Emanuel ne crut pas devoir céder aux demandes de Rome; car ce n'étoit point-là une queſtion de dogme: mais cette Cour qui jamais n'abandonne les prétentions qu'elle à formées une fois, réclama plus vivement encore ſa Suzeraineté ſur ces fiefs. Le Roi de Sardaigne, quelque deſir qu'il eut d'entretenir la bonne intelligence qui, à quelques nuages près, s'étoit conſtamment ſoutenue entre ſa maiſon & le St. Siege, ne crut pas qu'il convint à ſon rang d'acheter cette union au prix d'un pareil ſacrifice; il défendit ſes droits avec beaucoup de fermeté: le Pape qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, étoit l'un des Princes de ce ſiecle les plus inſtruits & les plus ſincerement amis de la paix: il propoſa des moyens d'accommodement qui ſatisfaiſoient également les deux cours; ils furent acceptés, & cette conteſtation, qui en tout autre tems, & ſous deux Souverains moins éclairés eut vraiſemblablement cauſé des diſſentions, des guerres & des haines irréconciliables, fut terminée au gré du Roi de Sardaigne, auquel le Pape accorda, pour une redevance annuelle très-légere, le titre de Vicaire-général & perpétuel de ces fiefs.

Sage adminiſtration de Charles-Emanuel.

Charles-Emanuel s'empreſſa d'autant plus de mettre fin à cette ancienne & fatigante diſpute, qu'il s'occupoit depuis longtems des moyens de remplir un projet très-important, ſoit pour la gloire de ſes armes, ſoit pour la ſureté de ſes états. Quelque éclatans que fuſſent les ſuccès qu'il avoit obtenus dans les dernieres guerres, il ne ſe diſſimuloit cependant point les défauts, les abus & les vices mêmes qui s'étoient introduits & trop multipliés dans ſon armée: il

avoit plus d'une fois éprouvé combien la mésintelligence & la jalousie qui divisoient les chefs, combien l'inexpérience des officiers, l'insubordination & l'indiscipline des soldats nuisoient à toutes les opérations militaires, & sur-tout, jusques à quel degré l'incapacité des uns & la licence des autres pouvoient devenir funestes dans un jour de bataille. Le desir de remedier à ces abus trop dangereux, & par malheur, trop généralement répandus chez la plupart des nations, lui inspira les reglemens les plus propres à déraciner ces vicieux usages, & à rétablir dans ses troupes l'esprit d'ordre & de discipline qui en étoit banni. Les ordonnances militaires qu'à ce sujet il publia & qu'il eut soin de faire exécuter, produisirent des effets si sensibles, & elles furent universellement regardées comme si judicieuses, que, pénétrés de leur utilité, les Souverains de l'Europe s'empresserent de les adopter, si non dans toutes leurs dispositions, du moins en très-grande partie. La sagesse de ces reglemens eut paru suffisante à tout autre qu'au Roi de Sardaigne, mais il vouloit montrer par les exemples les plus frappans combien l'expérience & l'étude de l'art pénible des combats sont essentielles aux Militaires. Dans cette vue, il statua que déformais les nobles, même de la plus grande illustration, ne pourroient parvenir aux grades d'officiers supérieurs, qu'autant qu'ils auroient successivement rempli tous les rangs inférieurs, sans en excepter même celui de simple soldat; &, afin qu'à l'avenir, nul ne se crût exempt de cette loi, Charles-Emanuel fit recevoir son fils Victor-Amédée-Marie, Prince de Piemont, & héritier du trône, en qualité de Cadet dans le régiment des Dragons de Genevois: ce ne fut que plusieurs années après qu'ayant rempli tour à tour tous les rangs de la milice, le Prince alors héréditaire, & actuellement régnant, parvint au grade de Colonel de ce même régiment, qui, depuis à quitté le nom de Genevois pour celui de *Régiment de son Altesse Royale*.

Rétablissement de la discipline militaire.

Mort de l'Empereur Charles VI.

Telles étoient les importantes occupations du Roi de Sardaigne, lorsque la mort de l'Empereur Charles VI vint agiter les Nations & embraser l'Europe. Charles VI laissoit en mourant, à son auguste fille Marie-Thérese, Reine de Hongrie une vaste succession à recueillir. Les droits de sa naissance la foi des traités paroissoient devoir assurer cette succession à Marie-Thérese: mais les traités & la naissance ne sont pas toujours des digues assez puissantes pour arrêter les efforts de l'ambition. La plûpart des Puissances Européennes, depuis longtems jalouses, rivales, allarmées de la grandeur de la maison d'Autriche, se liguerent contre cette Souveraine, qui, pour comble d'inquiétude, venoit de perdre sa plus fidelle alliée, Anne Jovanowa Czarine: ses finances épuisées ne lui offroient point de ressources, ses armées affoiblies par les dernieres guerres, n'étoient presque plus en état de tenir la campagne; la Hongrie mécontente du joug des Empereurs, s'étoit revoltée; ses états d'Italie, forcément soumis à sa couronne n'attendoient que l'occasion de se rendre indépendans: tout manquoit à Marie-Thérese; il ne lui restoit plus au milieu de l'orage, qu'une fermeté d'ame inébranlable, un courage héroïque, la plus rare intrépidité; son génie supérieur aux événemens, lui tint lieu d'alliés, de finances, d'armées; &, sans se laisser abattre par la crainte des dangers qui l'entouroient, elle vit sans émotion la force & l'injustice se réunir contre elle. L'Electeur de Baviere, le Roi d'Espagne, Auguste III, Electeur de Saxe & Roi de Pologne, alleguerent des droits sur la succession de Charles VI, se liguerent &

Situation de Marie-Therese Reine de Hongrie.

réunirent leurs armées, sur lesquelles ils comptoient plus que sur les droits qu'ils réclamoient. La France ne prétendoit rien aux Etats de Marie-Thérese; mais la France liée par des traités antérieurs avec les trois Souverains confédérés s'unit à eux. Fréderic III récemment possesseur du trône de Prusse, ambitionnoit d'étendre sa domination sur la Silésie, la plus riche des provinces dépendantes de la maison d'Autriche: les circonstances lui parurent favorables; la Reine de Hongrie étoit dans l'impuissance de lutter seule contre les ennemis formidables qui l'attaquoient de toutes parts; Fréderic III remettant à d'autres tems à déclarer la guerre, fondit sur la Silésie, & il s'en étoit emparé, qu'on ignoroit encore qu'il en eut médité la conquête.

Sect. VI. *Histoire de* Savoie, *de* Piemont & *de* Sardaigne *depuis* 1660. *jusqu'à nos jours.*

Dans les commencemens de ces hostilités, Charles-Emanuel s'étoit proposé de garder une exacte neutralité, ou du moins de ne se décider que d'après les événemens: mais il ne pût longtems rester simple spectateur de ces dissentions; & son intérêt l'obligea de se déterminer beaucoup plutôt qu'il ne l'avoit prévu. Descendant d'une fille de Philippe II, Roi d'Espagne, Charles-Emanuel III, avoit les prétentions les plus fondées sur le Milanez: ses droits avoient même paru si évidens aux Rois de France & d'Espagne, que, lors de la guerre de 1733, ces deux monarques avoient promis de faire tous leurs efforts pour lui procurer ce Duché; mais les circonstances ne leur permirent point lors du traité de paix conclu à Vienne, en 1736, d'appuyer ses prétentions avec autant de fruit qu'ils l'avoient esperé, & le Roi de Sardaigne avoit été forcé de se contenter du Novarrois, du Tortonois & des fiefs de Langhes, contenus à la vérité dans ce même Duché, mais qui n'en forment qu'une foible partie. Ce dédommagement n'éteignoit pas les prétentions de Charles-Emanuel; mais du moins le Milanez possédé par la maison d'Autriche ne lui causoit point d'allarmes: il n'en eut que lorsqu'il ne put plus douter que le but de l'alliance formée entre la France & l'Espagne, étoit de mettre l'Infant Dom Philippe en possession du Milanez; ce qui eût pour jamais anéanti les prétentions de la maison de Savoie. D'ailleurs, par cet arrangement, on lui donnoit pour voisin, un Prince de la maison de Bourbon, étroitement lié avec un autre Prince de la même maison qui occupoit déja les trônes de Naples & de Sicile; ensorte que la Savoie ne pouvoit se garantir de tomber tôt ou tard sous la dépendance de ces deux puissans voisins. Il ne restoit donc plus à Charles-Emanuel que l'un de ces deux partis à prendre, ou de soutenir la cause de la maison d'Autriche, dont il n'avoit rien à redouter, ou de risquer de voir une partie de ses états passer sous la domination espagnolle. Il ne balança point, & indépendamment de l'intérêt sensible qu'il avoit de s'unir avec la Reine de Hongrie, il y étoit d'ailleurs déterminé par les propositions avantageuses de cette Souveraine, qui lui offroit le Novarrois, le Vigevanasque, toute cette partie du Pavesan située sur la rive droite de Pô & du Tesin, Plaisance avec son territoire, enfin, des droits assurés sur le Marquisât de Final, à cette seule condition qu'il se chargeroit de conserver le Milanez à la maison d'Autriche.

Ligue de Charles-Emanuel avec Marie-Therese.

Aussi-tôt que le Roi de Sardaigne eut reçu la nouvelle de la conclusion du traité d'alliance rédigé à Worms d'après ces conventions, il rassembla ses troupes, se mit en campagne, & réunissant ses forces à celles du Comte de Trauen, Général des Autrichiens, en Italie, il contraignit les Espagnols de sortir du

Piemont, alla former le siege de la citadelle de Modene, qui, malgré ses fortifications & sa garnison nombreuse, fut obligée de se rendre, après une résistance courageuse, mais inutile de seize jours. De Modene soumise, Charles-Emanuel marcha sous les murs de la Mirandole; place importante, & que sa force, soutenue par l'élite des troupes espagnolles qui s'y étoient renfermées, paroissoit devoir mettre à l'abri de tout sinistre événement: mais la valeur de Charles l'emporta encore sur le courage & sur l'activité des assiégés, & ils ne purent retarder que de quelques jours seulement la conquête de la ville qu'ils défendoient. Toutefois, tandis que le Roi de Sardaigne fixoit en Italie la victoire sous ses drapeaux; tandis qu'il moissonnoit des lauriers pour Marie-Thérese, le Piemont étoit dévasté par l'armée espagnolle, qui y étoit rentrée, & s'étoit déja emparée de plusieurs places. Ces ravages, ni ces succès ne purent opérer la diversion que les ennemis en avoient attendue, & ce ne fut qu'après avoir suivi jusqu'à la fin le plan de ses opérations, après avoir affermi dans ces contrées la puissance de la maison d'Autriche, qu'il alla défendre ses états. On sçait avec quelle prudente activité il arrêta les progrès des armes espagnolles. Inférieur en forces, il s'attacha à fatiguer & harceler les ennemis sans qu'ils pussent l'obliger d'en venir à une action décisive: il sçut vaincre sans combattre, & recouvrer, sans essuyer aucune perte bien considérable, toutes les places que les Espagnols lui avoient enlevées. Après cinq ans d'hostilités, Charles-Emanuel, couvert de gloire, & regardé avec tant de raison comme le Roi le plus prudent & l'un des plus habiles généraux de son siecle, menagea ses forces avec tant d'intelligence, & négocia avec tant de sagesse, que, par le traité d'Aix la Chapelle, qui termina enfin, en 1748, cette longue & trop meurtriere querelle, non-seulement il rentra en possession de tout ce que l'Espagne lui retenoit encore dans le Piemont; mais il fut maintenu dans les divers territoires que Marie-Thérese lui avoit promis, lors du traité de Worms, à l'exception toutefois, de Plaisance sur laquelle même il conserva le droit de reversion.

Succès de Charles-Emanuel.

Traité d'Aix la Chapelle. 1748.

Quelque célébrité qu'eut cependant acquise Charles-Emanuel, & quelqu'avantageuse que lui eût été cette guerre; de tous les Souverains qui s'étoient déclarés pour ou contre Marie-Thérese, il n'y en eut aucun qui se montrât, ne qui fut réellement plus sensible que lui au rétablissement du calme. Il y avoit longtems qu'il desiroit la paix, plus ambitieux de travailler au bonheur de ses peuples, que de remplir l'Europe du bruit de son nom & de l'éclat de ses succès. Aussi, la concorde n'eût pas plutôt réuni les Puissances belligérantes, qu'il ne s'occupa plus que des moyens de fixer dans ses états & d'y perpétuer la félicité publique. Sa vigilance soutenue se portoit tour à tour sur toutes les parties de l'administration, & elles furent toutes, les objets des sages reglemens qu'il publia & fit exécuter. La discipline ecclésiastique s'étoit relâchée, & il la rétablit: l'avidité avoit terni la pureté des fonctions du Ministere des Autels, & il ôta aux ecclésiastiques, aux ordres reguliers surtout, jusques à l'espérance de servir leur avidité. Dans ses états, comme ailleurs, le clergé prétendoit avoir le privilege de ne pas contribuer aux besoins du gouvernement; & le Roi de Sardaigne plus éclairé, plus juste que son clergé, statua par une ordonnance, que désormais les charges établies sur les biens des citoyens seroient réparties sur les biens ecclésiastiques. Par un abus, ou plu-

Ordonnances du Roi de Sardaigne.

tôt par une injustice trop longtems tolérée, les ordres religieux, privés par état, & plus encore par goût, de la faculté de donner ou de vendre, avoient le droit funeste à la société, d'acquérir & de recevoir par toutes sortes de moyens; de maniere qu'acquérant & recevant sans cesse, ils engloutissoient les possessions, les patrimoines, les héritages, & jouissoient impunément d'une vaste opulence, composée des débris de la fortune d'une foule de citoyens: bientôt ils auroient absorbé tous les biens de la société. Charles-Emanuel arrêta les progrès de cette insatiable voracité, par un édit qui priva pour jamais le clergé séculier & les ordres réligieux d'ajouter à leurs possessions, soit à titre d'achat, soit à titre de donation, de testament, de legs: heureux les peuples chez lesquels de semblables édits auroient une puissance rétroactive seulement de trois siecles; & où des Ministres spirituels, exclus encor de toute administration des biens temporels des autres, d'exécutions testamentaires, &c.! ne trouveroient pas intérêt à les briguer. De tous les moyens employés par le Roi de Sardaigne pour soulager les peuples, celui qui lui parut le plus sûr, fut de veiller sans cesse au maintien du bon ordre qu'il avoit établi dans l'administration des finances: car, l'expérience lui avoit appris qu'une régie trop compliquée, une perception faite par une multitude de fermiers, de financiers, de receveurs, de commis, de sous-commis, de gardes, ne pouvoit d'un côté, qu'affoiblir considérablement les revenus du Prince, & de l'autre que surcharger horriblement le peuple: il avoit appris qu'un tribut de cent, perçu par vingt ou trente différentes personnes, ne pouvoit être inévitablement que de vingt à son entrée dans les coffres du souverain, & que, pour qu'il y entrât réellement cent, il falloit nécessairement, au lieu d'imposer sur le peuple une charge de cent, lui en imposer une de cinq cens tout au moins. D'après ces sages observations, Charles-Emanuel diminua le nombre de cette foule de fermiers de commis, & cette cohue oppressive de gardes toujours armés contre leurs concitoyens. Il simplifia la régie, par la multitude de régisseurs réformée, la multiplicité d'impôts diminua & le peuple paya, presque sans s'en appercevoir, les charges de l'état. Cet esprit d'économie si favorable aux citoyens, ne dégénera jamais en avare parcimonie; & tandis que le Roi de Sardaigne s'attachoit avec tant de succès, à soulager ses peuples, il avoit soin d'entretenir, quoiqu'en tems de paix un corps de troupes très-considérable, bien payées, bien vêtues & toujours occupées d'exercices militaires: tandis qu'il supprimoit des impôts, que presqu'alors on avoit cru indispensables, il faisoit construire & embellir des palais magnifiques, & il donnoit à la cour & aux citoyens des spectacles & des divertissemens, où présidoient toujours le goût, le plaisir & l'honnêteté. Il abolissoit des impôts, & appelloit les arts, qu'il protégeoit, il hâtoit par des récompenses & des encouragemens, les progrès des manufactures. Ami des nations & vraiement pere de ses peuples, il écartoit tous les nuages qui eussent pu troubler le calme dont ils jouissoient. On sçait avec quelle sagesse & quelle habileté, il parvint à garder une exacte neutralité pendant la derniere guerre. L'Europe étoit embrasée presque dans toutes ses parties; les états du Roi de Sardaigne demeurerent paisibles au milieu des orages. Charles-Emanuel, en état de faire la guerre, aima mieux épargner le sang de ses sujets, & cette respectable conduite lui valut la gloire d'être médiateur entre

Reglemens de Finances.

SECT. VI. *Histoire de* Savoie, *de* Piemont & *de* Sardaigne *depuis* 1660, jusqu'à nos jours.

les Puiſſances armées. Auſſi, jamais ſes peuples n'ont été plus heureux, plus actifs, plus induſtrieux que pendant cette derniere guerre.

Encouragement des Arts.

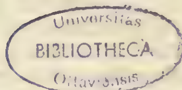
Toutefois, ce ne fut ſeulement point au progrès des Arts & à la conſervation de la paix que le Roi de Sardaigne conſacra ſes ſoins & ſes talens; il s'occupa beaucoup & très utilement auſſi des moyens de rendre le Commerce auſſi floriſſant qu'il pouvoit l'être dans ſes états. Afin de l'y fixer, & inſpirer à ſes ſujets le goût de l'induſtrie, il crut qu'il falloit commencer par éteindre en eux l'amour du luxe & des frivolités, penchant funeſte & deſtructeur qui n'a cauſé que trop de maux à l'Europe énervée. Charles-Emanuel donna l'exemple, par la ſage économie qu'il eut ſoin de faire obſerver dans ſa Cour, qui cependant l'emporta conſtamment en magnificence ſur la plupart des cours Européennes, dans toutes les occaſions d'éclat.

Il faut néanmoins convenir qu'à cet égard, les effets ne répondirent point à l'attente ni aux efforts de Charles-Emanuel, qui ne pût rendre ſa nation commerçante, quoique le Commerce y ſoit beaucoup plus floriſſant qu'il ne l'avoit été avant ſon regne. Mais de puiſſans obſtacles s'oppoſoient aux deſirs de ce grand Roi; & ces mêmes obſtacles ne ſeroient applanis que dans le cas où quelque révolution inattendue opéreroit la décadence des Génois. Alors on verroit inévitablement le Commerce fleurir dans la Savoie: alors auſſi l'on verroit la Sardaigne s'enrichir & figurer parmi les Puiſſances maritimes les plus reſpectables de l'Europe. C'eſt au tems ſeul qu'il appartient d'amener ces grands changemens.

Mort de Charles-Emanuel III.

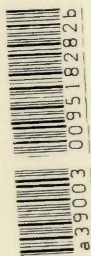
C'étoit ainſi que Charles-Emanuel III vivoit, au milieu de ſon peuple, comme un pere vigilant & chéri dans le ſein de ſa famille; c'étoit ainſi qu'appliqué au maintien de l'ordre, il faiſoit le bonheur de ſes ſujets, encourageoit les lettres, les beaux arts, les ſciences, l'induſtrie, quand la mort vint mettre fin à ſon glorieux regne en 1773. Cet illuſtre Souverain auſſi reſpecté par le ſuccès de ſes armes, qu'admiré par ſes talens & ſes vertus tranſmit avec ſon ſceptre ſes grandes qualités à Victor-Amedée-Marie ſon fils, actuellement régnant, & qui marche ſi dignement ſur les traces de ſon prédéceſſeur.

Fin de l'Hiſtoire des Duchés de Savoie & de Piemont & du Royaume de Sardaigne.



HIS-




a39003 009518282b